THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
282.05
REV
v. 62

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — É. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

REVUE

DU

MONDE

CATHOLIQUE

RECUEIL

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

VINGTIÈME ANNÉE

TOME SOIXANTE-DEUXIÈME

TOME VII DE LA TROISIÈME SÉRIE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

Ancienne Maison Victor PALMÉ, éditeur des Bollandistes

PARIS
VICTOR PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES
J. ALBANEL, DIRECT. DE LA SUCCURS.
29, rue des Paroissiens, 29

GENÈVE
GROSSET ET TREMBLEY

282.05
REV
v.62

LE LIVRE DU PASTEUR ET L'ÉGLISE ROMAINE

AU COMMENCEMENT DU SECOND SIÈCLE.

« C'est une chose remarquable que, malgré le petit nombre des « documents qui nous sont restés sur les trois premiers siècles chré- « tiens, l'Église romaine reste toujours ou presque toujours appa- « rente au regard de l'historien. »

En écrivant cette phrase dans un précédent article de la *Revue*, je ne pensais pas seulement aux relations extérieures de l'Église romaine et à l'exercice de son autorité doctrinale ou disciplinaire dans l'ensemble de la chrétienté, je songeais aussi à la vie locale et intérieure de la communauté des fidèles de Rome, sur laquelle nous possédons plusieurs documents du plus grand intérêt, écrits à des époques diverses, mais assez rapprochées pour que l'on puisse y apercevoir la continuité et le progrès d'un véritable développement historique.

Les plus anciens de ces documents remontent à l'âge apostolique proprement dit : certaines épîtres de saint Paul, celles de saint Pierre, et peut-être quelques autres écrits du Nouveau Testament, permettent de tracer un premier tableau de la chrétienté romaine à une époque très rapprochée de sa fondation. Ce tableau pourra être mis plus tard sous les yeux des lecteurs de la *Revue;* en ce moment, il ne saurait leur être présenté qu'après une discussion critique assez longue : il a paru préférable de commencer par une étude moins compliquée d'érudition et susceptible d'une plus grande sûreté et d'une précision plus complète dans les conclusions.

L'époque où fut écrit le *Pasteur* d'Hermas correspond à la seconde génération après la disparition, non pas de tous les apôtres, mais

668521

des apôtres romains proprement dits. Entre les derniers temps de Néron, où la tradition place le double martyre de saint Pierre et de saint Paul, et les derniers temps de Domitien, où apparaît la grande figure de saint Clément, c'est-à-dire pendant une période de vingt-cinq à trente ans, l'histoire de l'Église en général, et de l'Église romaine en particulier, est coupée par une lacune impossible à combler. Il faut ici, si nous ne voulons pas prendre les fruits de l'imagination pour des réalités historiques, nous résigner à ignorer et nous borner à rejoindre, par le tracé le plus logique, les lignes déterminées avant et après, à l'aide de la littérature apostolique primitive (1) et des Pères apostoliques. Parmi ces derniers, le plus ancien est saint Clément de Rome; mais, dans sa célèbre lettre aux Corinthiens, il est beaucoup plus question de Corinthe que de Rome. Un souvenir encore bien vivant de la persécution sous Néron et de la mort des deux apôtres fondateurs, une allusion fugitive aux violences récentes de Domitien, voilà tout ce que l'on y trouve en fait d'événements romains. Il y a beaucoup plus à puiser dans le *Pasteur* d'Hermas, livre romain, lui aussi, par son origine, mais surtout par son sujet. Sans doute, il n'y faut pas chercher d'histoire; les noms propres y sont rares et appartiennent plutôt à des personnages du monde céleste qu'aux habitants de la terre. Mais ceux-ci n'en sont pas moins dépeints avec une fidélité et une vivacité qui ne laissent rien à désirer.

C'est donc au *Pasteur* que nous confierons le soin de nous introduire au sein de l'église vénérable entre toutes et déjà si hautement et si universellement considérée dans la chrétienté tout entière. L'épître de saint Clément nous montre comment elle parle aux autres églises; la lettre de saint Ignace aux Romains, comment on lui parle à elle-même. Entourée du prestige de ses grands souvenirs apostoliques, couronnée deux fois de l'auréole du martyre, illustre par sa situation au centre de l'empire et dans la cité souveraine, elle exerce déjà un puissant attrait sur les imaginations en Asie, en Syrie, en Egypte. Des visiteurs nombreux et divers lui viennent des chrétientés lointaines; nous pouvons, grâce au livre d'Hermas, nous joindre à ces premiers pèlerins roméens, et nous initier, en leur compagnie, à sa vie intime et quotidienne. Mais auparavant il convient de nous ren-

(1) Les livres de saint Jean sont peu significatifs au point de vue des événements contemporains, si l'on excepte l'Apocalypse, dont les données historiques concernent à peu près exclusivement l'Asie chrétienne.

seigner sur notre guide et d'examiner ses titres à notre confiance; commençons donc par un peu de critique littéraire.

I

Origène a le premier identifié l'auteur du *Pasteur* avec cet Hermas dont parle saint Paul dans l'épître aux Romains. C'est là une simple conjecture, fondée uniquement sur la ressemblance des noms. Origène ne la présente nullement comme une tradition : « Je pense », dit-il, en commentant le verset de saint Paul où il est question d'Hermas, « que cet Hermas est l'auteur du livre appelé *Pasteur* ». Cette conjecture est mentionnée plutôt qu'approuvée par Eusèbe (1), dont saint Jérôme (*De viris illust.* 10) transcrit le jugement : *Herman* (celui de saint Paul) *asserunt auctorem esse libri qui appellatur Pastor.* Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à un système aussi peu autorisé.

La tradition occidentale et notamment la tradition romaine, dont le poids est ici d'autant plus grand qu'il s'agit d'un ouvrage rédigé à Rome, l'attribue à un Hermas, frère du pape saint Pie Ier, qui siégea entre les années 140 et 150, peut-être un peu avant et un peu après cette dizaine d'années. Cette tradition se prouve d'abord par le fragment de Muratori, où se lisent ces paroles : *Pastorem vero nuperrime temporibus nostris in urbe Roma Herma conscripsit sedente cathedra urbis Romæ ecclesiæ Pio episcopo fratre ejus.* Elle est attestée aussi par la chronique d'Hippolyte (234), dans une partie perdue il est vrai, mais dont le texte a été inséré dans le catalogue des papes appelé catalogue libérien, rédigé en 354 au plus tard. C'est à cette même chronique que l'auteur du poème contre Marcion, qui nous a conservé aussi un catalogue de papes, a emprunté un renseignement conforme aux précédents. Nous avons donc deux témoignages graves, celui du fragmentiste et celui d'Hippolyte; l'un de la fin du second siècle, l'autre du commencement du troisième.

Cependant les caractères intrinsèques de l'ouvrage ne paraissent pas entièrement d'accord avec cette tradition. Sans doute, la façon dont les persécutions y sont décrites convient au temps de l'empereur Antonin et du pape Pie Ier, mais elle convient encore mieux au

(1) *Hist. eccl.* III, 3, 6.

règne de Trajan. De plus, les écoles gnostiques de Valentin et de Marcion, qui étaient installées et florissantes à Rome sous Pie Ier, ne paraissent nulle part dans la description si minutieuse que l'auteur nous fait des diverses classes de pécheurs. D'autre part, Hermas parle d'un Clément, personnage ecclésiastique, chargé par ses fonctions de représenter l'Église romaine dans ses rapports avec les autres églises. Ce Clément ne peut être différent de celui que nous connaissons et qui, en effet, rédigea au nom de l'Église romaine la célèbre épître aux Corinthiens. Nous voilà donc reportés à la fin du premier siècle ou, tout au plus, aux premières années du second. Divers systèmes ont été proposés pour résoudre cette difficulté (1) : aucun n'est assez solidement établi pour s'imposer définitivement. Après avoir indiqué les principaux éléments du problème, je préfère le laisser sans solution précise. D'ailleurs, ce genre de précision importe peu au but que nous poursuivons. Nous demandons au livre d'Hermas une description de l'état intérieur de l'Église romaine; celle qu'il nous donne doit sans aucun doute s'appliquer à toute la génération avec laquelle Hermas vécut; nous avons tout droit de la regarder comme le tableau fidèle des années qui s'écoulèrent entre la persécution de Domitien et l'apparition des premières grandes écoles gnostiques, l'an 100 à l'an 130 environ.

Je n'entre pas dans l'analyse littéraire de cet important ouvrage; il suffit de rappeler qu'il se divise en *Visions*, en *Préceptes* et en *Similitudes;* les visions sont au nombre de cinq : dans les quatre premières, Hermas est en rapport avec une personnification symbolique de l'Église; la cinquième vision n'est qu'une préface au reste de l'ouvrage, où le révélateur est l'ange de la Pénitence qui apparaît sous la forme d'un berger. Les préceptes sont au nombre de douze,

(1) Ainsi Hermas, en parlant de Clément, chercherait à antidater son livre qui alors serait un apocryphe; mais ce serait le seul endroit du livre où se révélerait l'intention de le vieillir. D'autres pensent qu'Hermas parle d'un Clément différent de l'évêque de Rome : ceci est bien douteux, l'allusion à la lettre aux Corinthiens étant presque certaine. Je pencherais à croire que le livre est dû réellement à un frère du pape Pie Ier, mais qu'il n'a pas été écrit sous son pontificat; sa place serait à chercher aux environs de l'année 120. Quant à l'allusion à Clément, elle est ici très embarrassante. Peut-être la date de Clément doit-elle être abaissée, et sa mort placée plus près de l'année 120; sur l'époque des papes de ce temps nous n'avons d'autres renseignements que des chiffres d'années, et les chiffres sont, paléographiquement, toujours suspects. La chronologie pontificale, au premier et au second siècle, comporte une approximation assez forte.

les similitudes au nombre de dix. Sauf la dixième similitude et les derniers chapitres de la neuvième qui est fort longue, le texte grec s'est retrouvé en entier dans ces dernières années; pour l'ensemble, il nous reste deux traductions latines et une version éthiopienne.

Le *Pasteur* est un livre unique en son genre; il échappe à toute espèce de classification. Les divers écrits dans lesquels la pensée chrétienne s'est déposée d'abord, n'offrent rien qui se rapproche de ce type. C'est, au plus haut degré, un livre ésotérique, destiné uniquement aux fidèles pour servir à leur édification; en cela il se distingue de toutes les apologies, réfutations ou exhortations adressées aux païens et aux juifs; ce n'est pas un livre de controverse avec les hérétiques, comme la fin du second siècle en verra tant produire. Ce n'est pas non plus un écrit de circonstance, comme les lettres de saint Ignace, de saint Polycarpe, de saint Clément et la plupart des lettres apostoliques. On essayerait en vain de le ranger parmi les apocalypses; ces écrits sont toujours caractérisés par un calcul précis du temps qui reste jusqu'à la fin du monde, indiquée généralement comme prochaine : le livre d'Hermas, bien qu'il parle du jugement final, n'en détermine pas la date. Ses exhortations si longues, si variées, si pressantes, sa casuistique si précise et si claire, s'appliquent à une situation plus ordinaire, moins dominée par une attente immédiate du souverain Juge. De plus, elles ne s'adressent pas seulement aux fidèles de Rome; les chrétiens de tous les pays doivent en prendre connaissance et s'y conformer. Ce détail est formellement indiqué; il ne le serait pas, que le caractère même des recommandations et l'usage universel que l'on fit bientôt du *Pasteur* conduiraient à cette conclusi o

La forme de visions surnaturelles, l'intervention de personnages ou de personnifications célestes, le ton d'autorité qui règne d'un bout à l'autre du livre, appellent une comparaison avec les merveilleuses manifestations de l'esprit prophétique, dont furent souvent honorées les Églises primitives. Mais nous ne voyons nulle part, dans les saints livres du Nouveau Testament, que les prophètes des assemblées chrétiennes aient transmis leurs prophéties autrement que par la parole vivante. La description qu'Hermas lui-même nous donne du vrai prophète (*mandat. XI*) ne renferme aucune allusion à des écrits : le prophète est pour lui un homme qui, saisi d'une inspira-

tion subite, ouvre la bouche au milieu de l'assemblée des fidèles et parle selon ce que lui dicte l'Esprit-Saint, ce n'est pas l'auteur d'un livre.

Les visions et les exhortations contenues dans le *Pasteur* ont été, il est vrai, communiquées aux fidèles, mais par la voie régulière du collège presbytéral au sein duquel Hermas paraît avoir pris place pour cette circonstance seulement, car rien n'indique qu'il fût prêtre lui-même. Mais le lieu de l'inspiration, de la communication avec les personnages célestes, n'est pas l'assemblée des fidèles. Hermas a ses visions chez lui, dans les champs, sur les routes. Si ces visions ont été réelles, si elles sont autre chose qu'une forme symbolique d'exposition, si elles rentrent dans la classe des faits véritablement surnaturels, il convient cependant de les distinguer des inspirations prophétiques des premiers temps chrétiens. Du reste, la portée universelle et l'esprit pratique du livre écartent toute comparaison avec les révélations qui ont pu être accordées, pendant le moyen âge ou dans des temps plus rapprochés de nous, à certaines âmes privilégiées. Pour fixer les idées, il suffit de songer aux révélations de sainte Brigitte; ni leur portée, ni leur diffusion, ni leur autorité dans l'Église n'est comparable à celle du *Pasteur*. Celui-ci fut longtemps rangé parmi les livres dont la lecture se faisait solennellement dans les assemblées liturgiques. Quelques docteurs le regardèrent comme divinement inspiré : Origène est du nombre. Sa vogue diminua plus tard, quand on s'aperçut que son système christologique, très incomplet, pouvait être exploité contre les définitions du concile de Nicée. Même alors, la lecture en était recommandée, et cela par saint Athanase, le champion par excellence de la consubstantialité. Mais dans l'ancienne Église, au second et au troisième siècle, son autorité, comme celle de la lettre de saint Clément, n'était inférieure qu'à celle des écrits apostoliques.

Quoi qu'il en soit de sa forme littéraire, le livre d'Hermas contient un témoignage historique absolument certain. C'est un témoin qui parle; écartons l'appareil mystérieux dont il a jugé à propos de s'entourer, et écoutons-le parler.

II

Nous sommes en un temps de persécution légale et continuelle. Après les orages passagers que l'Église romaine, à peu près seule, a

essuyés sous Néron et sous Domitien, les communautés chrétiennes ont désormais fixé le regard de la police impériale. Outre les lois générales qui interdisent sévèrement toutes les associations, une loi nouvelle s'est introduite, par laquelle il est nettement défendu d'être chrétien. Fondée sur une inconséquence inexplicable, cette loi, dont la lettre de Trajan à Pline nous donne les dispositions essentielles, punit, non le fait d'avoir été chrétien, mais la persévérance dans la profession du christianisme. Dénoncé au magistrat et régulièrement accusé, le chrétien est sûr de l'impunité s'il apostasie, de la peine capitale s'il persévère.

En présence de cette alternative, plusieurs avaient faibli et faiblissaient tous les jours. L'apostasie était déjà un scandale trop commun : il y avait même des degrés dans ce crime. Quelques-uns se bornaient à l'apostasie simple; parmi eux, plus d'un y était conduit par des raisons d'intérêt. Trop attachés au monde, ils craignaient de perdre leurs biens, leurs champs, leur argent. D'autres ajoutaient le blasphème au reniement; ils n'avaient pas honte de maudire publiquement leur Dieu et leurs frères dans la foi. Il y en avait même qui allaient jusqu'à trahir les autres, à se faire les délateurs de ceux dont ils avaient partagé les espérances et les mystères. En revanche, l'Église comptait avec orgueil de glorieux martyrs. Parmi eux, tous n'étaient pas égaux en mérite. Plusieurs avaient tremblé devant les supplices et hésité dans leur confession, bien qu'au dernier moment ils eussent écouté la voix de la conscience et versé leur sang pour la foi. Hermas distingue entre eux et des martyrs plus généreux dont le cœur n'avait pas défailli un seul instant. Tous, cependant, font partie des plus nobles assises de l'édifice mystique qui représente l'Église de Dieu; au dessus d'eux il n'y a que les Apôtres et les premiers prédicateurs de l'Évangile. En dehors des martyrs proprement dits, bien des fidèles avaient souffert pour leur foi, sans cependant qu'on leur eût demandé le témoignage du sang.

L'ensemble de la communauté chrétienne menait une vie suffisamment régulière et s'appliquait à garder intacte la pureté baptismale. Cependant bien des imperfections et même des vices appelaient une correction. L'esprit de coterie, tant poursuivi par saint Ignace en Asie, se manifestait aussi à Rome; on se querellait, on médisait les uns des autres, on se gardait rancune. L'attachement aux biens de ce monde était aussi un obstacle à l'accomplissement de l'idéal moral que tout chrétien devait se proposer avant tout.

Les relations d'affaires, les obligations de la société entraînaient pour beaucoup la fréquentation des païens. De là naissaient de graves dangers. On se tenait à l'écart des réunions communes, on oubliait la fraternité évangélique, on redoutait de se mêler aux petites gens qui naturellement formaient le fond des assemblées chrétiennes. La foi en souffrait, on finissait par n'être plus chrétien que de nom. Encore le souvenir du baptême se dissolvait-il peu à peu dans le commerce avec les profanes; la moindre tentation emportait ces convictions peu fortifiées, et l'on arrivait à les renier pour des motifs assez légers; on changeait de religion même en dehors de toute persécution, par simple attrait pour les systèmes philosophiques ingénieux auxquels on avait trop facilement ouvert l'oreille.

Même dans les rangs des fidèles à croyances plus solides, il se trouvait des défaillances morales fort attristantes. La chair était faible. En rompant avec le paganisme, on n'avait pas toujours assez rompu avec les entraînements de la nature déchue. Cependant ces faiblesses momentanées étaient réparables et pouvaient être expiées par la pénitence. Un danger plus grave, aux yeux d'Hermas, c'est celui de l'hésitation dans la foi (διψυχία); il revient souvent sur cet état de l'âme, qui semble la diviser en deux, la partager entre l'assentiment et la négation. Des fidèles en proie à cette maladie morale étaient exposés autant que les mondains à renier leur titre de chrétiens dès le premier souffle de la persécution.

Le clergé lui-même n'était pas à l'abri de tout reproche; on voyait des diacres trahir les intérêts temporels dont ils avaient le soin et détourner à leur profit l'argent destiné aux veuves et aux orphelins (1), des prêtres injustes dans les jugements, orgueilleux, négligents, ambitieux. On a peine à le croire, mais comment interpréter autrement cet avertissement donné par l'Église céleste aux membres du corps presbytéral :

Maintenant je m'adresse à vous, chefs de l'Église, à vous qui êtes assis dans les premières chaires; gardez-vous de ressembler aux empoisonneurs. Les empoisonneurs portent leurs poisons dans des boîtes, et vous, vous portez votre poison et votre venin dans vos cœurs. Vous êtes endurcis, vous ne voulez pas purifier vos cœurs et réunir vos âmes dans l'unité et la simplicité d'un même sentiment, pour attirer sur vous la

(1) Sim., IX, 26, 2.

miséricorde du grand roi. Veillez, mes enfants, à ce que vos dissensions ne vous fassent pas perdre la vie de l'âme. Comment! vous voulez instruire les élus de Dieu et vous-mêmes vous n'êtes pas instruits! Formez-vous les uns les autres, maintenez la paix entre vous (1)... Tu diras aux chefs de l'Église de redresser leurs voies selon la justice (2).

Le livre d'Hermas est un vaste examen de conscience de l'Église romaine, il ne faut pas trop nous étonner d'y trouver tant de révélations affligeantes; la nature de l'ouvrage veut que le mal y tienne plus de place que le bien, que l'exception soit plus souvent signalée que la règle. Malgré cette circonstance défavorable, on voit en plus d'un endroit que le nombre des chrétiens édifiants surpasse celui des pécheurs de toute classe. Dans la similitude huitième, l'état moral de chaque catégorie de chrétiens est symbolisé par une baguette de saule que chacun d'eux a reçue de l'ange du Seigneur, et qui lui est redemandée après un certain délai. Les uns rendent leur baguette desséchée, fendillée, pourrie, les autres moitié sèche et moitié verte, d'autres aux deux tiers verte, et ainsi de suite; ces différents états de conservation correspondent aux degrés divers de la défaillance morale. Or, le plus grand nombre rendent leur baguette aussi verte qu'elle leur a été donnée, ce qui veut dire qu'ils sont restés fidèles aux promesses de leur baptême.

De même, si Hermas insiste plusieurs fois sur les dissensions entre les prêtres, il connaît aussi des chefs ecclésiastiques dignes de tout éloge; il les place même dans la compagnie des Apôtres aux premières assises de sa tour mystique (3); il vante leur hospitalité et leur charité (4).

En somme, l'impression qui résulte de ce tableau, c'est que l'Église romaine n'était pas composée uniquement de saints, bien qu'ils y fussent en grand nombre et même en majorité. Cet état moral n'a rien qui doive nous étonner ; si voisines de la grâce que fussent ces premières générations chrétiennes, elles ne portaient pas leur trésor en des vases d'une autre terre que les nôtres. Dans le lointain où nous les voyons, elles paraissent enveloppées d'une auréole que notre imagination se plaît à embellir. Forcés de convenir que l'idéal n'est pas autour de nous et portés, sans nous en douter, à le cher-

(1) Vis., III, 9, 7, 10.
(2) Vis., II, 2, 6.
(3) Vis., III, 5.
(4) Sim., IX, 27.

cher en ce monde, nous voudrions le retrouver dans les générations éloignées; mais le royaume de Dieu n'est pas de ce monde. Les chrétiens d'autrefois n'étaient pas plus contents d'eux que nous ne le sommes de nous; leurs portraits peints par eux-mêmes sont loin d'être flatteurs, ils forment un singulier contraste avec les types que rêve notre enthousiasme.

Un des portraits les plus curieux que nous ait conservés le *Pasteur* d'Hermas, c'est assurément celui du faux prophète (*mand.* XI) :

Le Pasteur me montra un banc sur lequel des hommes étaient assis et un autre homme qui siégeait sur une chaire; il me dit : Vois-tu ces gens assis sur le banc? — Oui, Seigneur, lui dis-je. — Ce sont, reprit-il, des fidèles; et l'homme assis sur la chaire est un faux prophète, dont le métier est de perdre les serviteurs de Dieu, j'entends les hésitants, non les vrais fidèles. Ces âmes faibles vont trouver le devin et l'interrogent pour savoir ce qui leur arrivera; et ce faux prophète, qui n'a pas en lui la moindre vertu de l'esprit divin, leur parle d'après leurs demandes, selon leurs passions mauvaises et leurs vœux; il est creux, et ses auditeurs aussi; aussi ne leur donne-t-il que des paroles creuses et vaines. Cependant il y mêle quelques mots de vérité, car le diable le remplit de son esprit pour tâcher de vaincre quelques âmes justes. Les hommes forts dans la foi du Seigneur, ceux que la vérité défend comme une armure, ne vont pas s'attrouper autour de ces gens-là; au contraire, ils les fuient. Mais tout ce qu'il y a d'esprits incertains et changeants s'en vont se faire tirer leurs sorts comme des païens et se chargent de péchés en se livrant à cette idolâtrie; car quiconque interroge les faux prophètes est un idolâtre, un homme sans foi et sans jugement. L'Esprit qui vient de Dieu ne se livre pas aux consultations; plein d'une vertu divine, il parle sans être interrogé, parce qu'il vient d'en haut et de la vertu du souffle divin; mais l'esprit qui répond aux interrogations et parle suivant les passions des hommes est un esprit terrestre, sans consistance et sans vertu; il ne parle jamais que sur consultation.

Ici, Hermas, qui n'a pas l'entendement très ouvert, ne comprend pas tout à fait; il lui faut des explications plus précises :

Comment, dit-il, peut-on savoir qui est prophète et qui n'est que faux prophète?

— Ecoute, répond le Pasteur, je vais te donner un moyen de distinguer entre les deux. C'est à ses œuvres que tu reconnaîtras celui qui a l'esprit de Dieu. D'abord celui qui a l'esprit de Dieu est doux, tranquille, humble, éloigné de toute malice, de toutes les vaines passions de

ce monde; il se fait le plus petit de tous les hommes; il ne répond jamais quand on l'interroge, il ne parle pas en secret ni au gré des gens qui le veulent consulter, mais il parle quand il plaît à Dieu. Quand un homme possédé de l'esprit divin se présente dans une réunion d'hommes justes et croyants à cet esprit, après que cette réunion a adressé à Dieu sa prière, alors l'ange de l'esprit prophétique qui veille sur lui le remplit de l'inspiration sainte et cet homme parle à l'assemblée selon la volonté du Seigneur... Au contraire, le faux prophète s'exalte lui-même, il vise aux premières chaires, il est violent en paroles, impudent, bavard, se vautre dans les délices et les fraudes de toute sorte; il se fait payer pour ses consultations : point d'argent, point de prophète. Est-ce que l'esprit de Dieu peut se faire payer ses prophéties? Non, ces hommes n'ont qu'un esprit terrestre : aussi se gardent-ils bien d'approcher des assemblées saintes; ils les fuient avec soin, s'entourent d'âmes faibles et d'esprits creux et prophétisent dans quelque petit coin... Crois à l'esprit de Dieu; quant à l'autre, il faut t'en tenir loin (1).

Nous avons ici la description d'un sorcier, magicien, diseur de bonne aventure; cela est de toute évidence. Et cependant il s'est trouvé des savants assez dominés par certains préjugés extra-scientifiques pour y chercher une caricature de l'épiscopat. Telle est l'interprétation de Dorner et de Ritschl. D'autres, comme M. Lipsius, pensent qu'il s'agit ici de quelque docteur gnostique. Ce système n'est pas soutenable; il ne s'agit pas ici de doctrine, mais de bonne aventure; d'enseignement, mais de sorcellerie. Il y a plus, le faux prophète ne représente pas ici un sorcier païen, un devin sacré, un oracle; nulle part il n'est désigné comme étranger à la communauté chrétienne; au contraire, on insiste sur son absence des réunions auxquelles il a le devoir d'assister. Ceux qui le consultent sont comparés aux païens, mais simplement par analogie. D'ailleurs, l'antithèse établie entre ce genre de personnages et les vrais prophètes chrétiens, le soin que le Pasteur met à les distinguer les uns des autres montre bien qu'il pouvait y avoir confusion, ce qui eût été impossible au cas où le faux prophète eût été notoirement païen. Nous avons donc sous les yeux le portrait d'un sorcier chrétien, dont la situation dans la génération contemporaine d'Hermas rappelle singulièrement celle de Simon le magicien, au temps des apôtres. Il est permis de conjecturer que le magicien avait laissé des disciples à Rome, comme en Orient, et que le

(1) Mand., XI.

sorcier d'Hermas pourrait bien être non seulement un imitateur, mais un continuateur de l'homme à qui saint Pierre avait dit : *Pecunia tua sit tecum.*

Hermas parle peu des hérétiques et des païens, jamais des juifs. Son livre est exclusivement destiné aux fidèles; il ne s'inquiète guère de ce qui n'est pas dans l'Église, dans la fraternité pour laquelle il écrit. Les hérésies qu'il mentionne deux ou trois fois ne se présentent pas à lui sous l'aspect de systèmes définis et complets, ni surtout de sectes organisées et constituées en communautés rivales de l'Église catholique. Il ne connaît que quelques discoureurs qui vont et viennent, semant des doctrines étrangères, sans cesse préoccupés de savoir et au fond ne sachant rien du tout. Hermas, qui, en toute chose, s'inquiète surtout du côté moral, leur reproche de détourner les pécheurs de la pénitence; il se demande aussi ce que deviendront ces docteurs intrus. Chose étonnante, bien qu'il les représente comme engagés dans une mauvaise voie, il est loin de désespérer de leur salut; quelques-uns d'entre eux sont revenus au bien, et se sont même distingués par leurs vertus au point d'être rangés parmi les plus nobles d'entre les élus; les autres reviendront aussi, du moins on l'espère, leur malice n'est pas si noire; ce sont plutôt des sots que des méchants. Mais écoutons le moraliste lui-même.

Nous sommes en Arcadie, dans la plaine où se bâtit la tour mystique; cette plaine est limitée par douze montagnes qui symbolisent les diverses classes d'hommes où se recrutent les chrétiens. La cinquième est couverte d'herbes vertes et de rochers escarpés. Voici ce qu'elle signifie :

Ce sont, dit le Pasteur, des fidèles; ils ont la foi, mais sont difficiles à instruire, audacieux, se complaisant en eux-mêmes, cherchant à tout savoir et ne connaissant rien du tout. Leur audace a fait que l'intelligence s'est obscurcie en eux; une sotte imprudence les envahit; ils se targuent d'une grande pénétration, ils se transforment volontiers et spontanément en maîtres de doctrine; mais ils n'ont pas le sens commun... C'est un grand fléau que l'audace et la vaine présomption, plusieurs lui doivent leur perte. Il y en a qui, reconnaissant leur égarement, sont revenus à une foi sincère et se sont soumis à ceux qui ont vraiment l'intelligence; les autres peuvent se convertir aussi, car ce ne sont pas de méchantes gens, mais plutôt des imbéciles (1).

(1) Sim., IX, 22.

Les mêmes pécheurs sont décrits dans la vision des baguettes de saule : celles qu'ils présentent à l'ange ne sont pas attaquées par la moisissure, mais entièrement desséchées.

Voilà, explique le Pasteur, les hypocrites et ceux qui sèment des doctrines étrangères, qui détournent de la voie les serviteurs de Dieu et surtout les pécheurs, ne les laissant pas se convertir et leur inculquant leur enseignement insensé. Il y a pourtant lieu d'espérer qu'ils se convertiront eux aussi. Tu vois que déjà beaucoup d'entre eux sont revenus depuis que tu leur as communiqué mes préceptes; d'autres encore se convertiront; ceux qui ne le feront pas sont perdus. Ceux qui se sont convertis sont devenus exemplaires; leur place est dans la première enceinte (de la cité bienheureuse); quelques-uns même se sont élevés jusqu'à la tour (séjour des martyrs).

Il n'y a pas grand'chose à tirer de ces textes pour l'étude des systèmes hérétiques au temps d'Hermas. L'hérésie est encore à Rome dans le même stade où elle était partout du temps des dernières épîtres de saint Paul. Il n'y a pas d'école bien caractérisée, de maître reconnu dont la parole fasse autorité; l'esprit grec, aidé de l'imagination orientale, commence à s'emparer des éléments doctrinaux jetés dans le monde par la prédication évangélique; ceux qui n'apportent pas dans leur éducation spirituelle et dans l'étude des Écritures un cœur simple et soumis, se préoccupent de grouper ces éléments divers suivant des systèmes de leur invention, les uns plus voisins des spéculations théosophiques où se complaisent depuis longtemps certaines écoles juives, les autres plus empreints de l'esprit des philosophies grecques. Les meilleures âmes elles-mêmes sentent le besoin d'une synthèse doctrinale. Hermas, cet homme simple et droit, ne se croit pas interdit de proposer aussi son système; d'autres personnes, d'intentions également pures, dogmatisent de leur côté; le vent est à la théologie. Toutefois, les chefs d'Église ont une autre attitude; ils s'en tiennent à l'enseignement traditionnel, à l'Écriture, aux formules de foi; la synthèse doctrinale tient peu de place dans des écrits comme les lettres de saint Clément, de saint Ignace, de saint Polycarpe. Cette différence doit être remarquée; elle permet de moins s'étonner quand on rencontre, dans certains auteurs ecclésiastiques, des expressions et des conceptions en désaccord avec la théologie à laquelle nous sommes parvenus par une longue suite de controverses et de défi-

nitions. La tradition a des interprètes d'autorité et de responsabilité différente. Dans la direction doctrinale de l'Eglise du second siècle, Hermas, si importante que soit son œuvre, n'a pas, ne peut pas avoir la même place qu'il aurait s'il avait eu charge d'église. Ceci soit dit par avance à sa décharge, ou plutôt à la décharge de l'Eglise romaine pour le moment où nous trouverons quelque chose à critiquer dans la théologie du *Pasteur*.

Ce livre, d'ailleurs, est éminemment pratique et populaire. Son auteur est sorti des derniers rangs de la société ; il a été esclave ; son éducation ne paraît pas avoir été soignée ; sa langue est un grec aussi dépouillé que possible des formes classiques, bien plus voisin du grec moderne que de la langue de Platon et de Démosthène ; c'est le grec du petit peuple de Rome, chargé de latinismes, pauvre de mots, d'une syntaxe extrêmement simple. Dans son exposition, Hermas procède perpétuellement par paraboles ; toujours expressifs, ses symboles sont parfois compliqués comme les histoires fantastiques où se complaît l'imagination populaire. Après la parabole vient régulièrement l'explication détaillée, méthodique, précise. Le Pasteur, ou messager de la pénitence, ne se lasse pas de donner à son disciple explication sur explication ; mais Hermas est rarement satisfait ; il a toujours quelque lumière nouvelle à demander, et quand le Pasteur lui reproche son importunité, il s'excuse sur son ignorance et l'épaisseur de son esprit. On dirait parfois un de ces dialogues moraux dont se servent les missionnaires de campagne pour faire le cas de conscience à des auditeurs peu cultivés.

III

La grosse question pour Hermas, c'est la conversion, la pénitence. Il s'agit de savoir s'il y a pour les péchés commis après le baptême un moyen d'expiation, ou si le fidèle qui a eu le malheur de perdre une seconde fois l'innocence et de souiller sa robe baptismale doit désespérer à tout jamais de son salut. L'engagement contracté au baptême était considéré comme obligeant pour toute la vie ; les promesses de cette nature renferment toujours l'idée qu'on ne péchera plus. Mais la chair étant plus faible que l'esprit n'est prompt, des défaillances se produisaient souvent et le salut se trouvait remis en question. On ne voit nulle part que l'Eglise se soit crue

dépourvue du pouvoir de remédier à cette situation. Dans son sein cependant diverses solutions se produisaient, les unes en faveur des pécheurs, les autres contre eux. Il ne manquait pas de gens qui, comme dit le texte saint, changeaient la grâce de Dieu en excuse pour leur luxure, ni de théories qui, supprimant la loi, supprimaient ainsi le péché lui-même. D'autres docteurs tenaient une attitude tout opposée; pour eux, tout péché commis après le baptême était irrémissible. Ce n'était pas encore le montanisme organisé et systématisé par des révélations pseudo-prophétiques; c'étaient des tendances isolées qui plus tard vinrent se fondre dans le grand courant montaniste. Hermas connaît cette doctrine :

J'ai, dit-il au Pasteur, ouï-dire à certains docteurs qu'il n'y a pas d'autre conversion que celle que nous avons faite lorsque nous sommes descendus dans l'eau et avons reçu la rémission de nos péchés (1).

La doctrine que le Pasteur enseigne à Hermas peut se réduire à deux points essentiels : 1° après le baptême, il y a un moyen de se purifier de ses péchés, la pénitence, μετάνοια; 2° aucun péché n'est si grave qu'on n'en puisse obtenir le pardon. Dans certains passages, comme Mand. IV 3 et Sim. VIII 6, il semble apporter quelques restrictions à ces principes. D'abord, il enseigne qu'on ne doit faire pénitence qu'une fois, mais les termes dont il se sert ne paraissent pas dépasser de beaucoup l'exhortation à un retour solide et définitif à la vertu, après lequel des chutes, bien que n'étant pas à présumer, demeurent néanmoins possibles :

Le Seigneur, dans sa miséricorde, a eu pitié de sa créature et il a établi cette pénitence dont il m'a donné le gouvernement. Je te le dis, après cette vocation sublime (celle du baptême), si quelqu'un, tenté par le diable, vient à pécher, il y a pour lui une pénitence, une seule. Car s'il veut pécher et se repentir tour à tour et cela fréquemment, cet homme ne réussira pas : il lui sera difficile de se sauver.

Cette doctrine est, sans doute, sévère pour les relaps et récidifs, mais en somme elle n'exclut pas une seconde pénitence. Tertullien ne s'y est pas trompé, lui qui, devenu montaniste, trouve le Pasteur trop large et l'appelle insolemment *Pastor mœchorum.*

De même, dans la huitième similitude, il paraît excepter du par-

(1) Mand., IV, 3.

don certains apostats particulièrement coupables, qui ont blasphémé Dieu et trahi leurs frères; mais en regardant bien au texte on voit que si ces grands pécheurs n'ont pas joui du bienfait de la pénitence, ce n'est pas qu'elle leur ait été refusée, c'est qu'ils n'ont pas voulu se convertir; la faute est donc à eux et ils n'ont pas lieu de se plaindre plus que les autres de la miséricorde de Dieu :

Voilà, dit le Pasteur, les apostats, qui ont vendu l'Église et blasphémé le Seigneur par leurs péchés; ils ont rougi du nom du Seigneur qui leur avait été donné; ceux-là sont morts à Dieu pour toujours. Tu vois qu'aucun d'entre eux ne s'est repenti, bien qu'ils aient entendu les paroles que tu leur as dites d'après mon commandement; la vie n'est plus dans ces âmes (1).

La morale du Pasteur n'est donc ni relâchée ni rigoriste; elle tient le milieu entre les excès de la sévérité et de la facilité. Le chrétien tombé après son baptême dans quelque faute grave ne doit point désespérer de son salut; une seconde voie de purification s'ouvre devant lui; la condition essentielle pour en profiter est un changement de vie. Il faut reconnaître qu'on a péché, abandonner ses égarements et revenir à la vertu. Cette doctrine est évidemment à l'opposé de la justification suivant les systèmes gnostiques; ceux-ci s'accordent à proclamer l'indifférence des actions, mettent la conscience complètement à l'aise, et excluent absolument toute idée de pénitence et de réparation.

Sur les formes extérieures de la pénitence, sur les dispositions disciplinaires dont elle pouvait avoir été l'objet et les rites sacramentels qui la consacraient, Hermas garde un complet silence. Dans toute sa prédication, il n'a en vue que les dispositions personnelles et intérieures du pénitent. Quant aux œuvres visibles de la pénitence, il les admet sans doute, mais en insistant beaucoup sur leur inutilité au cas où elles ne seraient pas accompagnées d'une conversion sincère et intérieure. Peut-être autour de lui certaines personnes étaient-elles portées à en exagérer l'efficacité. Cependant il résulte de son propre témoignage qu'elles étaient d'un usage solennel dans l'Église :

Un jour, dit-il, assis sur une montagne, j'étais en train de jeûner et de remercier Dieu de ce qu'il avait fait pour moi, lorsque je vois

(1) Sim., VIII, 6.

le Pasteur assis à mes côtés; il me dit : Qu'es-tu venu faire ici de si grand matin? — C'est, répondis-je, que je fais la *station.* — La station reprit-il, qu'est-ce c'est que cela? — Je jeûne, Seigneur, lui répondis-je. — Mais qu'est-ce donc que ce jeûne que vous observez? — Seigneur, je jeûne comme j'en ai l'habitude. — Vous ne savez pas, dit-il, jeûner pour le Seigneur; ce n'est pas un jeûne que cette observance inutile. — Qu'est-ce à dire, Seigneur? reprend Hermas. — Je te dis, répond le Pasteur, que ce n'est pas un jeûne que ce que vous avez l'air de faire; je vais t'apprendre le jeûne complet, le jeûne agréable au Seigneur. Écoute : Dieu ne veut pas de ce jeûne frivole; jeûner ainsi en vue de Dieu ne fait pas avancer dans la justice. Voici comment il faut jeûner. Que ta vie soit exempte de toute malice; sers Dieu avec un cœur pur, garde ses commandements, marche dans ses préceptes, ne laisse pas les mauvais désirs s'élever dans ton cœur; mets ta confiance en Dieu. En agissant ainsi, en te maintenant dans la crainte de Dieu et la fuite de toute mauvaise action, tu vivras pour Dieu; c'est là le grand jeûne, le jeûne agréable au Seigneur (1).

Il ne faut pas croire que le jeûne considéré comme œuvre de pénitence soit ici l'objet d'un blâme; le Pasteur n'a en vue que la vaine confiance de quelques-uns dans l'accomplissement d'une observance matérielle, dépourvue de toute intention morale. Un peu plus loin, il entre plus avant dans la doctrine de la mortification; il enseigne que, même pour l'homme juste, la mortification, considérée comme œuvre surérogatoire, peut avoir son mérite, et en même temps il donne des conseils pratiques sur la manière de l'observer. Il faut d'abord purifier son cœur, observer toute la loi de Dieu; le jour où l'on jeûne on ne mangera que du pain et on ne boira que de l'eau, puis on calculera l'économie qui en résulte sur la dépense ordinaire de la table, et l'argent épargné sera donné aux pauvres.

IV

J'ai dit plus haut qu'Hermas a un système théologique; c'est maintenant le moment d'en parler. Mais avant d'entrer dans ce sujet, qu'il soit de nouveau bien entendu que la théologie d'Hermas n'engage que lui et non l'Église. L'Église n'a pas alors de théologie officielle; elle n'a point encore synthétisé son enseignement. Celui-ci se com-

(1) Sim., V, 1.

pose de vérités encore indépendantes de tout groupement philosophique. Je dis alors : il serait plus exact d'élargir ici l'expression et de dire que même après dix-huit siècles de controverses et de définitions, après les docteurs positifs du quatrième et du cinquième siècle, après les docteurs scolastiques du moyen âge, l'Église n'a point encore de système théologique officiel; elle répond du catéchisme et des professions de foi, non de telle ou telle théologie. L'enseignement qu'elle considère comme sa mission directe, c'est l'enseignement destiné à toutes les nations et à toutes les intelligences; celui des écoles n'engage sa responsabilité que d'une manière indirecte et suivant la mesure où il se trouve en fait soumis à sa surveillance. Cependant, si les rapports de la théologie et de l'enseignement officiel de l'Église sont demeurés au fond les mêmes depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours, on ne peut nier que certaines synthèses théologiques ne se présentent maintenant avec une autorité relativement très grande, eu égard au nombre, à la science, à la sainteté des docteurs qui les ont constituées et défendues, eu égard aussi à la situation spéciale qu'ont eue pendant le moyen âge certaines écoles catholiques. Au second siècle, il n'en pouvait être ainsi. Tout système qui n'émane pas d'un chef d'Église, parlant en vertu de son autorité enseignante, et comme interprète de la doctrine, n'engage et ne peut engager que son auteur. C'est le cas d'Hermas.

L'exposé de sa doctrine théologique et christologique se trouve dans la similitude cinquième, la même où il s'explique aussi sur les œuvres de la pénitence. Voici d'abord la parabole :

Un homme possède un domaine et des serviteurs nombreux : il sépare une portion de ce domaine et y plante de la vigne; puis, choisissant un serviteur fidèle et honorable, il lui donne la mission d'échalasser cette vigne, moyennant quoi il lui promet la liberté. Le serviteur se met à l'œuvre pendant que son maître part en voyage. Non seulement il échalasse la vigne, mais il en arrache les mauvaises herbes, ce qui ne lui avait pas été commandé. Le maître étant de retour est informé du zèle de son serviteur, et, voyant que celui-ci a fait plus qu'on ne lui avait demandé, il convoque en conseil son fils et ses amis, qui partagent son contentement. D'accord avec eux, il décide que le bon serviteur sera appelé à partager son héritage avec son fils. Celui-ci, ayant fait un festin, envoie des provisions au serviteur fidèle qui, après

en avoir pris sa part, donne le reste à ses compagnons de servitude. Cette bonne action lui attire de nouveaux éloges de son maître, du fils de celui-ci et de ses amis.

Telle est la parabole par laquelle Hermas prétend symboliser les rapports des personnes divines entre elles et ceux que l'Incarnation a établis entre l'homme et Dieu. A première vue, elle paraît incomplète; l'explication qui en est donnée confirme cette impression. Le champ représente le monde dont le maître est Dieu, créateur de toutes choses. La vigne est l'Église, considérée comme formée des élus de tous les temps, de l'Ancien Testament comme du Nouveau. Le fils du maître est le Saint-Esprit (1), le serviteur est Jésus-Christ. Les amis et conseillers du maître sont les anges supérieurs, qui, comme dans le livre de Tobie, sont ici distingués de la multitude des autres esprits bienheureux; en d'autres passages du Pasteur, on voit qu'ils sont au nombre de six.

Les œuvres accomplies par Jésus-Christ sont symbolisées par les trois actions du bon serviteur; les échalas représentent les anges inférieurs qu'il a préposés à la garde de l'Église; l'extirpation des mauvaises herbes est la Rédemption, qui a déraciné le péché; le partage des reliefs du festin avec les autres serviteurs correspond à la communication de la grâce par la prédication évangélique. Ici nous rencontrons une incohérence dans la parabole. Les fidèles d'abord représentés par les plants de vigne sont, à cette troisième œuvre, symbolisés par les compagnons du serviteur fidèle.

Dans cette explication, on ne voit apparaître que deux personnes divines, Dieu et le Saint-Esprit, dont les relations sont figurées par le rapport d'un père à son fils. Il y a donc identification du Saint-Esprit avec le Christ préexistant, c'est-à-dire avec la personne du Verbe (2), Fils éternel de Dieu. Jésus-Christ porte aussi le titre de Fils de Dieu, mais seulement comme étant uni pendant l'Incarnation au Fils de Dieu, c'est-à-dire au Saint-Esprit. En d'autres termes, le Fils de Dieu considéré comme préexistant à l'Incarnation, c'est le Saint-Esprit. Cette conception se manifeste de plus en plus, à

(1) *Filius autem Spiritus Sanctus est*, porte la vieille version latine; ces mots ont disparu du texte grec et de la seconde version latine; ils ont blessé le sentiment orthodoxe des transcripteurs postérieurs au quatrième siècle. Cfr. Sim., IX, 1.

(2) Hermas ne connaît pas le terme *Logos*, pris dans le sens de personne divine.

mesure que le Pasteur développe son interprétation. Hermas fait semblant de s'étonner, en voyant celui que l'Evangile appelle le Fils de Dieu réduit ainsi au rôle d'esclave :

Ecoute, dit le Pasteur, le *Fils de Dieu* n'est pas dans la condition d'un esclave ; il est au contraire revêtu d'une grande puissance et d'une immense autorité. *Dieu* a planté sa vigne, c'est-à-dire a formé le peuple (des élus) et l'a donné à *son Fils; le Fils* a préposé les anges à la garde des élus, il les a purifiés de leurs péchés au prix de beaucoup de peines et de souffrances ; on ne saurait nettoyer une vigne sans se donner du mal; après les avoir ainsi purifiés de leurs péchés, il leur a montré les chemins de la vie et donné la loi qu'il avait reçue de *son Père.* Tu vois donc qu'il est le maître du peuple, investi par son Père d'une puissance illimitée.

Dans ces phrases, les noms de Fils et de Père expriment exclusivement les rapports que l'Incarnation a établis entre Dieu et le Rédempteur, ils n'ont pas la signification théologique précise que leur donne Hermas dans le reste de son exposition. Fils de Dieu signifie ici Jésus-Christ comme homme, comme rédempteur, comme Messie ; toutes les œuvres qui lui sont attribuées sont les œuvres évangéliques, les œuvres du Verbe incarné, non celles du Verbe avant l'Incarnation. Le terme de Père ne signifie autre chose que Dieu, considéré comme distinct des créatures ; il n'y a encore ici aucune expression des relations entre les personnes divines. Mais voici le moment où Hermas va expliquer la part de Dieu dans l'œuvre du salut et la manière dont le Rédempteur et les hommes, rachetés par lui, participent à la nature divine. Le Pasteur reprend :

J'ai dit que le maître avait appelé en conseil son fils et les anges glorieux (1), pour délibérer sur la participation du serviteur à l'héritage. Voici ce que cela veut dire : l'Esprit-Saint, qui préexistait, qui a créé toute créature (2), Dieu l'a fait habiter dans une chair choisie par lui.

(1) Ici on attendrait « et ses amis », puisque le Pasteur reprend le texte de la parabole.

(2) Comparer Sim., IX, 12. Là, l'image principale est un grand rocher carré dans lequel est pratiquée une porte ; le rocher est vieux, la porte neuve. L'un et l'autre représentent le Fils de Dieu. Hermas demande raison de la différence d'âge. On lui répond : « Le Fils de Dieu est antérieur à toute sa création, il a été le conseiller de son Père, dans l'acte de la création : c'est pour cela qu'il est ancien. — Mais, Seigneur, pourquoi la porte est-elle neuve? — Parce que, répond le Pasteur, il s'est manifesté à la fin des jours. »

Cette chair, dans laquelle habitait l'Esprit-Saint, a bien servi l'Esprit, en toute pureté et toute sainteté, sans jamais lui infliger la moindre souillure. Après qu'elle se fut ainsi bien et saintement conduite, qu'elle eut aidé l'Esprit et travaillé avec lui en toute action, se montrant toujours forte et courageuse, Dieu l'a admise à participer avec l'Esprit-Saint. La conduite de cette chair a plu à Dieu, car elle ne s'est pas souillée sur la terre pendant qu'elle possédait l'Esprit-Saint. Il a donc consulté son Fils et ses anges glorieux, afin que cette chair, qui avait servi l'Esprit sans aucun reproche, obtînt un lieu d'habitation et ne perdît pas le prix de son service. Il y a une récompense pour toute chair qui, le Saint-Esprit habitant en elle, sera trouvée sans souillure et sans tache.

Ainsi, l'incarnation n'est autre chose que l'union de l'Esprit-Saint avec l'homme qui s'appelle Jésus. A part la confusion, déjà signalée, du Verbe avec l'Esprit-Saint, cette partie de l'exposition ne soulève pas de difficultés essentielles (1). Hermas n'envisage pas ici le fond des choses, il est préoccupé de l'application morale qui va suivre et glisse sur tout ce qui, en Jésus-Christ, échappe à notre imitation. Ainsi on ne peut dire qu'il réduise l'union entre la personne divine et la nature humaine à une simple habitation de l'une dans l'autre par l'effusion de la grâce : il ne marque pas de temps, il ne dit pas, comme certains hérétiques, que la présence de la divinité en Jésus-Christ commença le jour de son baptême. Au contraire, par l'emploi qu'il fait du mot « chair » pour désigner la nature humaine, il semble (2) symboliser l'union des deux natures par l'union du corps avec l'âme, ce qui est une forme de pensée très orthodoxe.

De même aussi, il passe rapidement sur l'œuvre essentielle de Jésus-Christ, la Rédemption. Ce qu'il signale dans les mérites du Sauveur, c'est l'absolue pureté de sa vie, et ce choix est dicté par le dessein de son exposition, qui l'amène à proposer Jésus-Christ comme exemple. La Résurrection est vaguement indiquée, mais il est difficile de ne pas la reconnaître dans le passage où il est parlé de la nécessité d'accorder à la chair du Rédempteur un lieu où elle

(1) Cependant on voudrait voir mieux marquée la persévérance de l'union accomplie dans l'Incarnation. Hermas semble croire que, la Rédemption terminée, l'humanité du Christ acquiert une personnalité distincte de celle du Fils de Dieu ; cette conception sera plus tard développée dans les écoles modalistes.

(2) Cependant cette figure s'étendrait aussi aux relations entre l'Esprit-Saint (la grâce divine) et les chrétiens en général, « toute chair qui, le Saint-Esprit habitant en elle, etc... »

puisse habiter. Cette résurrection et la possession des biens célestes dans le lieu où est Jésus-Christ, est présentée comme le type de la récompense promise à toute chair qui ne souillera pas l'Esprit-Saint, c'est-à-dire qui n'abusera pas de la grâce.

Voici la conclusion, toute morale, de l'exposé théologique que nous venons de suivre :

Écoute, dit le Pasteur, garde pure et sans tache cette chair dont tu es revêtu, afin que l'Esprit qui habite en elle lui rende témoignage et qu'elle soit justifiée. Prends bien garde de laisser entrer dans ton cœur la pensée que cette chair peut être corrompue et de l'abandonner à quelque souillure. Si tu souilles ta chair, tu souilles en même temps l'Esprit-Saint; si tu souilles l'Esprit-Saint, tu ne vivras pas.

Cet avertissement est évidemment dirigé contre la tendance hérétique à distinguer le principe de la nature spirituelle d'avec celui de la nature matérielle de la chair; les gnostiques, partant de cette distinction, permettaient en définitive tous les excès de la chair comme impuissants à souiller l'âme.

Pour compléter cette analyse de la théologie d'Hermas, je dois revenir sur les six anges qu'il place auprès de Dieu, dont ils forment comme le conseil souverain. Au-dessus de ces six anges, il en est un qui est présenté comme investi d'une gloire et d'une puissance supérieures; il est appelé tantôt l'ange glorieux, l'ange très auguste, l'ange saint, l'ange du Seigneur; son nom n'est cité qu'une fois : c'est l'ange Michel; mais ses fonctions sont souvent décrites, et l'on est très étonné de voir qu'elles sont les mêmes que celles du Fils de Dieu, c'est-à-dire du Saint-Esprit (1). Ainsi, pour Hermas, le Fils de Dieu, en tant que ce terme désigne le Christ préexistant, le Saint-Esprit et l'archange Michel sont identiques (2). On le voit en diverses circonstances apparaître avec les six anges supérieurs, mais ceux-ci lui forment cortège comme à Dieu lui-même. Ils sont dits créés avant les autres anges, mais lui, l'Esprit-Saint, a préexisté à toute créature; c'est lui qui a tout créé; il est donc Dieu lui aussi.

La Trinité d'Hermas, au lieu de comprendre trois personnes égales dans l'unité d'une même substance, ne comprend donc que

(1) Voir surtout Sim., VIII, 3 et Sim., IX, 6 et 12.

(2) Cette identification du Fils de Dieu avec un archange se rencontre eu d'autres auteurs; elle est évidemment en rapport avec *Isaïe*, IX, 6, suivant le texte des Septante : *Et vocabitur nomen ejus magni consilii Angelus*.

deux personnes à proprement parler divines ; encore n'explique-t-il pas comment il entend la divinité de la seconde ; autour de Dieu et de son Fils se groupent six anges supérieurs et une multitude d'autres anges. Tous sont soumis au Fils, qui est antérieur à toutes les créatures et a pris part au conseil divin dans l'œuvre de la création. Le Fils de Dieu (l'Esprit-Saint) opère en union avec l'homme Jésus l'œuvre de la Rédemption ; en raison de cette union, Jésus-Christ est appelé lui aussi Fils de Dieu.

La plus grave et la plus manifeste difficulté de ce système, c'est l'identification du Saint-Esprit avec le Fils de Dieu. C'est sans doute à cette erreur énorme que le *Pasteur* dut le discrédit où il tomba, dès qu'une théologie orthodoxe précise se fut constituée (1). On peut dire à sa décharge deux choses : d'abord que les écrits de saint Jean, où la doctrine du Verbe se trouve exposée avec plus de netteté que dans les autres livres du Nouveau Testament, n'étaient peut-être pas encore très répandus au moment où il écrivait. Cette explication aura d'autant plus de valeur que l'on reculera davantage la composition du *Pasteur* vers le commencement du second siècle. Une seconde observation, c'est que la théologie d'Hermas, tout incomplète qu'elle est, n'est pas, dans les termes, en contradiction flagrante avec le symbole des apôtres. Je prends ici l'expression de symbole des apôtres, non pas comme désignant le texte même de cette formule de foi telle que la prononce actuellement l'Église occidentale ; j'entends le fond commun à tous les symboles soit d'Orient, soit d'Occident, avant la rédaction de celui de Nicée. On y voit exprimée la foi en un seul Dieu, créateur de toutes choses, en un seul maître, Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, et au Saint-Esprit (2). Mais ce qui n'y est pas explicitement enseigné, ce sont les relations entre les trois termes divins. A ce silence des confessions de foi, correspondait sans doute une certaine indétermination

(1) Cette idée a déjà été exprimée par M. Funk, professeur à la Faculté de théologie catholique de Tubingue, dans son éditions des *Pères apostoliques*, p. 458 : *Mihi quoque in Pastore Filius Dei idem cum Spiritu Sancto haberi videtur... Si quis quæsierit, quomodo fieri potuerit, ut Pastor, si auctor ita sensit, a veteribus tanti æstimatus sit respondes, veteres Pastoris doctrinam de Filio Dei genuinam, quippe quæ esset magis similitudinibus obvelata quam verbis expressa, minus animadvertisse, et moneo, Latinos saltem librum mox reprobasse.*

(2) Une preuve que cette formule pouvait prêter à des interprétations très diverses, c'est que Marcel, évêque d'Ancyre, en plein quatrième siècle, trouvait le moyen de la concilier avec ses idées sur la filiation divine ; or, pour lui, le Fils de Dieu n'existait pas avant l'Incarnation.

dans la prédication épiscopale, alors que le dépôt de la tradition n'avait pas encore été attaqué sur ce point. En l'absence d'une doctrine ecclésiastique nette et précise, Hermas a pu prendre son système pour orthodoxe et, comme il tient, en somme, peu de place dans l'ensemble de son livre, il est possible que, malgré son étrangeté, il ait passé inaperçu.

Il est du reste à remarquer que, tout imparfaite qu'elle est, cette théologie affirme avec vigueur l'unité de Dieu, l'identité du Dieu suprême et du Dieu créateur. Elle ruine ainsi par la base tous les systèmes gnostiques, qui tous, sans exception, reposent sur une distinction entre les deux. En nous plaçant à ce point de vue, nous saisissons toute la portée doctrinale et toute la valeur de circonstance du livre d'Hermas. Ce n'est pas pour rien que l'auteur a mis en tête des douze commandements du second livre le précepte suivant :

Avant tout, crois que Dieu est un, que c'est lui qui a tout créé et tout mis en ordre, qu'il a fait tout passer du non-être à l'être, qu'il contient tout, étant le seul qui ne puisse être contenu.

Cette affirmation nette et puissante, cette identification absolue du Dieu suprême avec le Créateur est, dans la pensée d'Hermas, une pierre angulaire contre laquelle toutes les distinctions imaginées par les faux docteurs de son temps devaient venir échouer.

C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour juger son système. Hermas, on ne peut se le dissimuler, divague quelque peu, quand il s'abandonne à ses propres spéculations théologiques; mais en face de l'hérésie contemporaine il est clair, précis, énergique. Pour lui, le système dualiste, en dogme et en morale, est faux et pernicieux; il le combat résolument avec des armes parfois mal trempées, cela est vrai, mais avec les intentions les plus pures et la vigueur la plus méritoire. Comprenons bien ses préoccupations, tenons-lui compte de ses efforts ; ne lui reprochons pas d'avoir été un théologien médiocre avant la naissance de la théologie, d'avoir exprimé incidemment, sous sa responsabilité personnelle et sans y insister grandement, des conceptions inexactes sur les plus profonds mystères du dogme chrétien.

L. Duchesne,
Professeur a l'Université catholique de Paris.

LES NOIRS CHEZ EUX [1]

CÔTE DES ESCLAVES

III. — *Des enfants* nous avons peu de choses à dire. « On conçoit, dit M. Borghéro, on conçoit que les liens de la famille n'existent pas, et l'on comprend pourquoi dans le droit domestique c'est à la mère et non pas au père que l'enfant appartient. La mère seule en supporte la charge, jusqu'à ce qu'il soit capable de pourvoir aux besoins de sa vie. » Il ne faut pas entendre ceci dans le sens que la mère ait le droit de disposer de son enfant : celui-ci est à la charge de la mère, au profit du père, s'il y a quelque profit.

Le pouvoir des parents esclaves sur leurs enfants est à peu près nul. L'esclave, appartenant au maître, produit pour le maître, ainsi que nous le verrons bientôt. Dès lors, c'est le maître et non les parents qui a quelque pouvoir sur l'enfant né d'esclaves.

IV. — *L'esclavage*, qui fut une des plaies sociales de l'antiquité, est toujours en vigueur sur le continent africain en général et, en particulier, dans ces pays qui ont le triste surnom de *Côte des esclaves* et où la traite vint longtemps s'alimenter.

Nous n'avons pas ici à parler de la *traite des nègres :* nous ne ferons qu'une simple observation. Il ne faut pas croire que ce sont les traités et les croisières qui ont mis un terme à ce trafic : les traités et les croisières eurent quelques résultats isolés, partiels, de très mince importance; mais la traite se continua avec ardeur

(1) Voir la *Revue* du 15 décembre 1879 et du 3 mars 1880.

jusqu'en 1865, tout le temps qu'il y eut encore un *débouché* pour les cargaisons d'esclaves. Ce fut seulement lorsque la Havane et le Brésil fermèrent leurs ports aux négriers que la traite cessa : elle était désormais devenue impossible de ce côté-là.

Hâtons-nous de le dire : la condition des esclaves n'est pas aussi misérable dans les contrées dont nous parlons qu'elle le fut à Rome ou même dans quelques-unes de nos colonies européennes. Là, du moins, il n'est ni complètement rejeté au rang des « choses », ni assimilé, dans l'estime publique, à l'animal : *servus vel animal aliud* (1). Sa vie n'est pas directement et immédiatement abandonnée au bon plaisir du maître. Il n'est pas tout à fait exclu de la famille où on lui reconnaît le droit d'être, en certains cas, l'héritier du maître, même quand celui-ci a des enfants.

Il est vrai, cependant, qu'au point de vue légal l'esclave n'a aucune prétention à opposer aux volontés du maître. Il dépend totalement de celui-ci, en ce qui regarde ses travaux et le fruit de ses labeurs, aussi bien qu'en ce qui concerne sa propre personne, celle de sa femme et de ses enfants.

L'enfant suit la condition de sa mère et est esclave comme elle : c'est *la loi du ventre*, expression brutale de la brutale application de ce principe des légistes : *res fructificat domino*. L'esprit de calcul du maître pénètre quelquefois jusqu'au plus intime de la vie domestique de ses esclaves; celui-ci défend à son esclave d'avoir des enfants; un autre spécule sur sa fécondité et trouve avantageux d'avoir ce que Marcien, à Rome, appelait brutalement *ventrem cum liberis*. En voilà assez, sinon trop, sur ce sujet qui provoque le dégoût.

Quelles sont les causes diverses d'esclavage? M. Borghéro (2) les résume en ces termes : « Il y en a qui sont nés en servitude; il y en a aussi qui deviennent esclaves par condamnation. Un coupable qui a commis quelque grand crime, celui qui ne peut payer ses dettes, sont réduits en esclavage, vendus et expatriés. Quelquefois un seul porte la peine pour toute une famille. Quand celle-ci déclare qu'elle ne peut payer ses dettes, un des membres est fait esclave, et toutes les dettes sont remises, quelle qu'en soit la somme. On voit que c'est une espèce de banqueroute. Ce moyen se pratique surtout chez les Minas.

(1) Ulpien au Dig. VI. I, 15, S. III.
(2) *Annales de la propagation de la foi.*

« L'enlèvement ou le vol fournit aussi son contingent à l'esclavage; car ici, et assez généralement en Afrique, l'homme est volé comme on ferait d'une marchandise. On saisit un homme sur le grand chemin, on le conduit au loin et on le vend. Je connais à Wydah un individu qui vola un jeune homme à Lagos, passa à Porto-Novo pour le vendre, fut à son tour volé avec sa proie et enfin vendu au Dahomey. Ce moyen n'est pas en usage au Dahomey, du moins sensiblement, à cause des difficultés qu'il y a pour franchir les limites du royaume.

« Enfin, c'est par les razzias surtout que se recrutent les esclaves. Un prince est-il en force, il se dirige vers une ville, l'entoure de ses troupes, l'emporte et emmène tous les habitants. C'est la principale occupation du Dahomey (1). Les Nagos se battent souvent entre eux dans le même but; et dans le Bénin, les villages quelquefois de la même tribu se livrent à ces luttes dans lesquelles les vaincus deviennent la propriété du vainqueur. Une partie des esclaves restent chez leurs vainqueurs ou dans les pays voisins; mais le très grand nombre est vendu aux négriers, qui les transportent en Amérique. »

Qu'on se rappelle ce que nous avons dit du caractère du maître, et l'on pourra comprendre aisément combien misérable est le sort des esclaves soumis à ses caprices et à ses emportements.

Nous envisagerons la condition de l'esclave telle qu'elle est en général. Nous ne ferons pas ressortir le malheur extrême de ceux qui tombent entre les mains de certains maîtres plus cruels. Il y a des maîtres qui se mettent dans une position où ils sont à peu près assurés de l'impunité. Ceux-là ne connaissent pas de bornes. Il leur est difficile d'être plus exigeants que les autres, parce qu'en fait d'exigence ils se valent tous; mais ils sont plus cruels. On a vu, il y a seulement quelques années, à Kotonou, un négrier qui avait un bourreau à ses ordres dans sa propre maison. Je dis bourreau, c'est-à-dire un homme spécialement chargé d'infliger les corrections et auquel on mettait quelquefois le glaive en main pour tuer le patient. Un jour, ce négrier recevait à sa table un officier anglais. Durant le repas, un des jeunes esclaves qui servaient, laissa tomber un plat qui se cassa. Ce garçon avait sa mère dans la maison, esclave comme lui. Le maître la fait appeler, mande en

(1) V. *Revue du Monde Catholique*. — avril 1877.

même temps l'exécuteur des hautes œuvres et lui ordonne de tuer, à l'endroit même et sous les yeux de la mère, l'enfant dont le crime était une simple maladresse.

De tels faits sont heureusement fort rares ; aussi nous n'insistons pas.

Ce qu'il y a de moins dur à la Côte des esclaves qu'à Rome dans la condition de ceux qui gémissent sous le joug de la servitude, ne doit pas nous faire fermer les yeux sur les misères réelles qu'ils ont à subir.

Sans doute l'esclave, chez les noirs, a rang de *personne*. De fait, on lui reconnaît la faculté d'acquérir, d'hériter, de posséder, d'avoir même des esclaves et de se libérer et de prendre rang parmi les hommes libres. On a vu des hommes naître esclaves arriver au pouvoir, même au pouvoir souverain. Cela répugne si peu aux idées reçues qu'il en est fait mention dans les *alos*.

Nous ne devons pas trouver étrange que les noirs n'aient point de l'esclave cette méprisante opinion qu'en eurent les Romains. A Rome, tout étranger était barbare, tout barbare était digne de mépris; il n'est pas étonnant, dès lors, qu'on eût en plus petite estime l'esclave. On ne pouvait guère l'estimer moins qu'en en faisant un objet de rebut, un être inférieur à l'homme libre et citoyen de la grande ville de Rome.

A la Côte des esclaves, on n'a point les préjugés qui inspiraient ce mépris aux Romains. Nul n'ignore qu'on est esclave, non par infériorité de nature, mais seulement par accident; parce qu'on se laissa surprendre ou voler; parce qu'on fut trop faible pour résister à son ennemi, etc... Tout le monde sait parfaitement que l'esclave est un homme comme les autres; qu'il ne diffère de son maître que par la condition à laquelle il se trouve réduit de fait, condition malheureuse mais que l'on juge nécessaire et qui est autorisée par la coutume.

Il est facile de faire avouer aux noirs que l'esclavage a sa source dans un abus de la force, mais on ne les fera pas renoncer à cet abus, parce que la coutume l'a, pour ainsi dire, consacré. « Il y a eu toujours des esclaves, donc il est légitime et bon d'en avoir. On a gouverné les esclaves d'une manière despotique, en tout temps, donc on le peut faire sans être blâmable pour cela. » Ainsi raisonne le noir. Et il a des esclaves et il les traite avec une rigueur extrême, comme nous l'avons déjà dit.

L'esclave ne s'appartient pas : il n'est pas libre d'aller où il veut, de s'unir à qui il veut, de travailler comme il l'entend, de se dévouer à sa femme, à ses enfants. A la merci d'un maître capricieux, que le pouvoir de tout exiger rend irritable, dur et cruel, il est toujours exposé à se voir violemment arraché aux tendres embrassements d'une épouse, aux caresses d'un enfant qu'il aime; car toujours il peut craindre que la vente ou l'éloignement le force à une séparation cruelle.

Tous les jours, il a la crainte de la prison, des fers, des vexations de tout genre. A la moindre faute, le *kpachan* l'attend. Le *kpachan* est un nerf de bœuf ou une lanière en cuir d'hippopotame avec laquelle on fustige les esclaves.

J'ai dit qu'à la moindre faute on inflige le kpachan aux esclaves. Pour de légers motifs aussi on les charge de chaînes; comme les *compediti*, les *vincti* de Rome, ils travaillent enchaînés et couchent dans les fers. Ces traitements sont réservés à l'esclave qui cherche dans la fuite un soulagement à des maux trop réels; à celui qui s'est rendu coupable ou qui simplement a mécontenté son maître. Le maître n'admet pas que l'esclave puisse ne pas se résigner à son sort malheureux, et il l'opprime avec d'autant plus de rigueur qu'il paraît tenir davantage aux bienfaits de la liberté. Le maître exige qu'on se livre à lui à discrétion, qu'on soit « souffre-plaisir et souffre-douleur (1) » avec une égale indifférence. Il ne veut pas que l'esclave ait le droit de dire non; il ne lui reconnaît pas même celui d'avoir une famille assurée, alors que l'usage, seule loi en cette matière, l'autorise à arracher la femme à son mari, la mère à l'enfant. Disons tout : les esclaves n'ont à eux ni leur pudeur ni celle de leurs enfants.

Le maître trop préoccupé de trouver dans l'esclave un instrument passif en vient à redouter les qualités même qu'il remarque en lui. Il se sent moins menacé, moins exposé à des dégoûts avec un esclave inintelligent et mou qu'avec un autre doué d'intelligence et d'énergie. Comme Columelle (I, 8), il a remarqué que « les esclaves les plus intelligents sont les plus mauvais », ou, comme Palladius, écrivain païen du quatrième siècle, « que le caractère des esclaves est de donner toujours dans les extrêmes. Tant il est vrai que dans cette condition les meilleurs penchants se dénaturent

(1) Sénèque, *De Providentiâ*, 3.

et qu'il n'est de qualité qui n'y puisse devenir un défaut. Une nature prompte chez eux est toujours près du mal. La paresse, du moins, a les apparences de la douceur. Plus ils inclinent à l'indolence et moins ils sont portés au crime (1). »

Un maître ayant de tels sentiments traite son esclave de manière à effacer en son âme les caractères de noblesse et de virilité. Tous ses efforts tendent à « user de lui comme on use des animaux (2). »

On dira peut-être : comment les noirs peuvent-ils, sans réagir, accepter un sort aussi lamentable?

Outre qu'on peut rétorquer l'argument aux ennemis de la race nègre, je dirai que l'esclave réagit, autant qu'il le peut, contre le sort qu'on lui fait. C'est même pour cela que son intelligence et son énergie deviennent un danger et une source de déboires pour son oppresseur. Palladius aurait pu dire et peut-être il aurait mieux dit : « Une nature prompte chez lui (chez l'esclave) est toujours près de *s'indigner*... plus ils inclinent à l'indolence et moins ils sont portés *à réagir*. » Cela est vrai du noir autant que du blanc.

Hélas! que peut faire l'esclave? Peut-il raisonnablement espérer quelque résultat heureux d'une résistance que tout lui conseille? Ne doit-il pas craindre que son sort devienne pire? S'il subit les exigences du maître, il évite, du moins, sa colère, ses emportements. De deux maux ne faut-il pas choisir le moindre?

Deux partis s'offrent au noir esclave : la mort et la fuite, une résistance utile étant impossible.

La mort est un parti extrême auquel la nature répugne et que l'on adopte avec répugnance tant que la voix de la raison se fait entendre. C'est, partant, un procédé exceptionnel que la généralité n'adoptera pas.

Pourquoi l'esclave ne s'enfuirait-il pas? Quiconque connaît le Dahomey ne saurait poser la question sérieusement pour ce pays. Entouré presque de tous côtés de vastes marécages et de forêts de palétuviers, le Dahomey offre à ses frontières peu de passages praticables, en sorte que la garde en est facile.

A peine un esclave a-t-il disparu, le maître avise les autorités et celles-ci envoient en tout sens des émissaires, afin que *l'on ferme les chemins*, c'est-à-dire afin qu'on surveille tous les passages. Ces pré-

(1) Palladius, *De re Rusticâ, proœmium*.
(2) Sénèque, *Ep.* XLVII.

cautions n'empêchent pas en entier les tentatives d'évasion; cependant elles les rendent beaucoup moins fréquentes qu'elles ne sont dans les contrées voisines; elles les rendent surtout d'une exécution plus difficile. Au Dahomey, l'esclave est plus maltraité, à raison même de la difficulté plus grande qu'il y a pour lui à se soustraire par la fuite aux mauvais traitements dont on l'accable. Des contrées voisines, de Porto-Novo et d'Agoué, par exemple, on envoie au Dahomey les esclaves dont on est mécontent. Là, on les vend à des particuliers ou bien on les donne au roi.

Les esclaves redoutent d'être vendus de cette façon. On conçoit aisément qu'ils redoutent davantage d'être livrés au roi.

En dehors du Dahomey, la fuite n'est pas de la même difficulté matérielle, mais elle est loin d'être sans danger. Un esclave fuira dans l'espoir de recouvrer la liberté; s'il n'est pas sûr d'être libre s'exposera-t-il à tomber entre les mains d'un nouveau maître qui sera peut-être plus cruel que le premier? Supposons qu'il réussisse à s'échapper; où ira-t-il? Il est éloigné de sa patrie, sans ressources d'aucune sorte, sans amis, sans influence; ne va-t-il pas être volé par quelqu'un, dans le pays où il passe? Il n'est pas rare que cela arrive.

Pendant que j'étais à Porto-Novo, un esclave partit de la maison d'un Portugais et prit la clef des champs. Le Portugais avertit le roi, on ferma les chemins, on battit la campagne; ce fut peine inutile : l'esclave avait déjoué la surveillance, il était sorti du royaume et ne craignait plus qu'une chose, c'est que son maître le fît arrêter dans l'intérieur par quelqu'un de ses amis. Tout le temps qu'il était encore dans le royaume de Porto-Novo, il appréhendait d'être repris; maintenant l'espoir l'animait et il avançait confiant dans le succès de son entreprise.

Chemin faisant, un voyageur l'accoste et fait route avec lui. Notre esclave se croyait sauvé, lorsque son compagnon tomba sur lui et l'attacha fortement, puis alla le vendre. Il passa au pouvoir de plusieurs acheteurs, pour être finalement ramené à Porto-Novo, où il fut acheté par un noir qui le maltraitait sans ménagement.

Cet esclave regretta bientôt son premier maître, qui avait toujours agi avec bonté à son égard. Il se lamentait continuellement d'avoir eu la malencontreuse idée de fuir; il aurait voulu rentrer chez le Portugais; mais, comment faire? Il alla trouver les amis de son ancien maître, les priant d'intercéder en sa faveur.

Ce fait montre que l'esclave qui s'enfuit perd souvent au change et court à un pire destin. Encore faut-il qu'il réussisse à se mettre hors de la portée du maître qu'il abandonne. Sinon, aux périls de la fuite s'ajoutent bientôt les colères et la vengeance du maître. La vie alors est bien amère. On passe au cou du fugitif un collier en fer fermé avec un gros cadenas ; à ce collier est attachée une longue et lourde chaîne en fer aussi. Ainsi chargé, signalé à l'attention publique, surveillé, épié, le captif est assujetti aux plus rudes travaux, à des corrections cruelles. C'est beaucoup, si on ne le livre pas à l'oricha ; si on ne l'envoie pas au fond d'un cachot infect, où on le laissera sans nourriture se débattre dans les transes d'une longue agonie.

Donc, le suicide est un parti qui répugue à la nature ; la fuite, une tentative périlleuse, incertaine, pleine de dangers, un remède pire que le mal, peut-être.

Malheur à l'esclave qui se révolterait ! La révolte ne saurait aboutir qu'à une répression d'une affreuse rigueur. On attachera le mutin à un piquet, on lui ouvrira la poitrine et les entrailles, on lui coupera la tête et on l'exposera publiquement sur un pieu, etc., etc.

Le noir esclave doit subir son sort. Je dis *subir*, parce que, l'esclavage étant contraire à la nature, il répugne essentiellement à l'homme. L'animal, créé pour servir l'homme, s'apprivoise et accepte le joug que l'homme lui impose. Quant à l'homme, Dieu l'a créé intelligent et libre, capable de se conduire lui-même, responsable de sa conduite personnelle, maître de sa personne et de ses actions.

Par nature, l'homme a ce que les philosophes appellent « *dominium suî, l'empire de soi.* » Ce qui contrarie cet empire est opposé à la nature de l'homme ; partant, cela ne saurait en aucun cas lui agréer. Comment donc l'esclavage plairait-il à l'homme ? comment pourrait-il ne pas lui être à charge, puisqu'il est la négation formelle de l'empire de soi.

L'esclave est sous la puissance d'un maître et lui appartient ; en sorte qu'il n'a plus le « *dominium suî* ». Le maître peut le vendre et disposer de sa personne, de son industrie, de son travail, sans qu'il puisse rien faire, rien avoir, ni rien acquérir qui ne soit à son maître. Dans cet état contraire à la nature humaine, où l'on ne reconnaît pas à l'esclave plus de droits qu'à l'animal, l'esclave sera moins homme certainement. Le sentiment de sa dignité ne s'éteindra pas en lui et il s'indignera de se voir ravalé dans l'estime ; l'instinct

de la possession survivra dans son âme, malgré les exigences de la cupidité du maître, et il s'étudiera à tromper la vigilance du maître. Et il verra dans ce maître un ennemi qui le méprise et qui l'opprime.

L'esclave s'endurcit sous les coups ; les mauvais traitements le jettent dans une torpeur morale qui tient de celle de la brute. La nécessité de tout souffrir en silence énerve la vigueur de ses facultés ; il tombe dans une somnolence qui n'a presque plus rien d'humain. Pour se trouver au point où les calculs du maître tendent à l'amener, pour avoir la souplesse et la flexibilité qu'exige le maître, l'âme de l'esclave doit se briser, être indifférente à tout. Si l'espoir d'un affranchissement plus ou moins probable ne soutient ce pauvre esclave, c'en est fait de sa valeur physique et morale. Il n'a plus d'autre soulagement que de se vautrer dans les plaisirs des sens : dans l'ivrognerie et la crapule. Il s'abrutit alors ; il se plie sans résistance à tous les caprices ; au maître qui le frappe, il dit froidement : « *Je suis à toi, tue-moi.* »

Le même intérêt qui rend le maître exigeant, lui ordonne d'avoir quelques ménagements et lui fait craindre de perdre les travaux de l'esclave, s'il l'exténue. Du reste, beaucoup de maîtres, obéissant à la voix de l'humanité, usent de condescendance avec les gens qui sont en leur pouvoir. En sorte que l'on aurait tort de croire que tous les esclaves sont tous réduits à l'extrémité dont nous venons de parler. Il y en a qui y sont réduits, et la pente naturelle des choses porte les maîtres à les y réduire tous. Cependant, en général, soit calcul, soit respect instinctif de l'homme, le maître laisse à l'esclave une certaine liberté d'action. Certains ne demandent à leurs esclaves qu'une somme déterminée de services et leur reconnaissent le droit de travailler pour eux-mêmes.

Dans ce cas, un esclave intelligent et actif réussit souvent à faire ce qu'on peut appeler une petite fortune. Par son commerce ou son industrie, il parvient à pouvoir acheter un esclave qu'il met en son lieu et place auprès de son maître, tandis que lui est laissé dans une indépendance relative. Il peut aussi se racheter, si son maître y consent.

J'ai connu beaucoup d'esclaves qui, de fait, étaient de simples domestiques. En dehors du service auquel on les obligeait, ils se livraient à un petit négoce qui n'était pas toujours des moins lucratifs ; ils réunissaient leurs amis pour se réjouir avec eux ; ils avaient

leurs relations établies, leur petit centre d'où ils exerçaient leur influence.

Un d'entre eux, nommé Okoutolou, sut se créer une honnête aisance, dans le temps même où il était esclave, à Wydah. Ce jeune homme avait une petite case à lui; il avait gagné l'affection d'une fille libre et riche pour un esclave, et se maria avec elle. Plus tard, devenu libre, il s'est fait dans le commerce une position très avantageuse. Comme je rentrais en France, je passai dans la ville où il était établi. Les chefs des comptoirs français de l'endroit me dirent qu'Okoutolou était leur traitant le plus actif.

A Petit-Popo, un des personnages les plus riches et les plus influents est esclave. Son maître est moins riche que lui; mais il ne lui permet pas de se racheter. Il a un très grand avantage à ne pas l'affranchir.

Malgré toute la bonté dont le maître entoure son esclave, quoiqu'il le comble d'égards et de soins, il est rare qu'il en obtienne la confiance. L'esclave se cache du maître dont il se défie; s'il a quelques économies, il les porte dans une maison étrangère. Il a en ville ce qu'il appelle *sa mère;* c'est chez *sa mère* qu'il porte tout ce qu'il possède, ne laissant dans la maison de l'*olouwa* que des objets sans valeur. L'*olouwa* peut changer de dispositions à son égard; peut-être, s'il était volé, confisquerait-il les biens de ses gens, par système de compensation ou pour un autre motif quelconque. Qui sait ce qui peut arriver?

L'esclavage n'est pas seulement une vie d'opprobre et de misère, il est encore et surtout une vie de labeurs, quand les esclaves ne sont pas trop nombreux; et, quand le nombre en est considérable, une vie d'oisiveté triste, mélancolique.

Les esclaves sont chargés du travail des champs ou des travaux domestiques; le transport des fardeaux ou des voyageurs leur est aussi dévolu.

Aux champs, l'esclave coupe le bois et le transporte, défriche, cultive, ramasse la récolte et la renferme. Pour tout cela le travail est d'autant plus pénible que l'homme le supporte seul : les bœufs ne sont pas soumis au joug, les rares chevaux que l'on voit dans le pays sont des objets de luxe : bœufs et chevaux ne sont utilisés ni pour la culture, ni pour les transports.

A la maison, la simplicité des mœurs n'admet ni beaucoup d'employés, ni beaucoup d'emplois. Un nombreux personnel n'y a qu'une

utilité : flatter l'amour-propre de l'*olouwa*. Celui-ci se glorifie d'avoir beaucoup d'esclaves. Quand il sort, il s'en fait suivre et cette suite chatouille agréablement sa vanité. Du reste, il n'a nul souci de savoir si l'oisiveté dans laquelle il les laisse croupir leur pèse ou non.

Dans les maisons que nous appellerons opulentes (tout est relatif en fait de richesses), il y a un ou plusieurs cuisiniers, des valets, des *hamaquaires*. L'office des valets consiste à tout ranger dans les appartements (!) du maître, à servir à table, à répondre au moindre appel du maître, à lui rendre les services qu'il demande. Ce sont les valets qui sont dépêchés pour saluer les amis ou remplir les divers messages. Le maître se fait servir par des valets dans le bain. Faut-il le dire, à la honte des Européens qui fréquentent ces contrées? Cet usage immoral est un de ceux qu'ils adoptent sans vergogne.

A certains esclaves on fait apprendre un art, un métier. Ceux-là sont considérés comme attachés à leur métier pour toute la vie : le maçon n'aura d'autre tâche que de maçonner, le charpentier de charpenter. Sans doute, le maître demeure toujours libre d'envoyer, pour punition, le valet de chambre, le cuisinier ou le maçon travailler aux champs. Mais, s'il loue l'esclave avec son industrie, comme il en a le droit, le loueur ne peut imposer à l'esclave un autre emploi que celui pour lequel il a été loué. C'est plutôt le droit du maître que celui de l'esclave qui est ici protégé; l'esclave en profite et refuse de sortir de ses attributions.

La même chose existait à Rome : « Celui qui possède des esclaves à titre d'usufruit, dit Ulpien (1), doit user de chacun d'eux selon sa condition. » Il ajoute qu'agir autrement « serait un abus de jouissance ».

L'esclave ne reçoit du maître que le vêtement et la nourriture. Pour vêtement, deux *chocotos* et un *acho* suffisent et au delà. Le *chocoto* est un petit caleçon qui descend jusqu'au genoux; l'*acho*, une longue pièce d'étoffe de deux à trois mètres, large environ d'un mètre et cinquante centimètres. La dépense totale pour le vêtement d'une année ne dépasse pas une trentaine de francs. Ajoutez à cela cinquante à soixante centimes par semaine pour la nourriture, et vous aurez ce que coûte d'entretien un esclave.

(1) Ulpien, au Dig. VII, I.

Il est vrai qu'il peut être l'occasion de quelques amendes et de beaucoup d'ennuis; car le maître est responsable de ses crimes et délits, et même de ses dettes; mais le maître a la faculté d'abandonner le délinquant à la justice ou aux créanciers, jusqu'à ce qu'il ait satisfait.

En terminant ce qui regarde l'état religieux, nous avons conclu que le *noir est un homme comme les autres.* Notre conclusion n'est en rien infirmée par ce que nous avons rapporté de l'état domestique. Nous l'y trouvons semblable en *tout aux peuples* de race blanche.

L'abbé Pierre Bouche
Ancien missionnaire apostolique à la Côte des Esclaves.

LES ORIGINES CHRÉTIENNES

D'APRÈS M. DURUY

M. Duruy a publié récemment une *Histoire des Romains*, dont nous n'aurions qu'à faire l'éloge, si l'histoire des origines chrétiennes, qui s'y trouve à dessein mêlée, était le fruit d'une étude sérieuse, consciencieuse, impartiale. Malheureusement pour ses lecteurs et pour lui-même, M. Duruy, à en juger par son livre, n'a point assez étudié la question des origines chrétiennes qu'il traite et qu'il tranche si légèrement ; ni les livres saints, ni les Pères de l'Église, ni les dogmes chrétiens n'ont jamais été de sa part l'objet d'une étude approfondie. Il n'a sur toutes les choses chrétiennes que des préjugés puisés dans la lecture des auteurs protestants et rationalistes, et appuyés sur une érudition de mauvais aloi. Aussi les pages de son livre, où il a voulu donner à ses lecteurs une idée du christianisme primitif et des origines de l'Église, sont-elles remplies d'erreurs, et font-elles une très laide figure dans un livre qui porte le titre d'histoire.

Nous regrettons que l'auteur de si savants écrits sur les origines des peuples n'ait pas pris la peine, avant d'écrire celles du christianisme et de l'Église, de remonter aux sources de leur histoire, et de les étudier par lui-même. Il eût certainement puisé dans cette étude des lumières plus sûres et de tout autres convictions. Il se serait ainsi épargné la responsabilité de ces pages de l'*Histoire des Romains* qui ne sont qu'une débauche d'esprit et une diatribe contre l'Église. Nous nous proposons d'en mettre une brève, mais suffisante critique sous les yeux de nos lecteurs.

L'idée d'une Église constituée par les apôtres, ou plutôt par Jésus-

Christ lui-même, avec son dogme, sa morale, son culte, sa hiérarchie, déterminés en ce qu'ils ont d'essentiel, est absolument antipathique à M. Duruy. La genèse de l'Église est pour lui quelque chose d'analogue au tohu-bohu qui précèda la formation de l'univers. Comment a-t-elle apparu, comment s'est-elle organisée? il ne saurait le dire. Mais il la rencontre sur son chemin, au troisième siècle, telle qu'elle existe aujourd'hui, pourvue d'évêques, de prêtres, de diacres, réunissant des conciles, etc. Il faut expliquer cette apparition. Pour M. Duruy, l'organisation de l'Église n'a été l'affaire que de l'instinct; le besoin de toutes ces choses s'est fait sentir, et toutes ces choses sont survenues, absolument comme les plumes aux poissons de Lamarck.

Et pourtant M. Duruy dit que l'Église a, dès l'origine, « sauvé la doctrine qui n'aurait eu qu'une durée passagère, si les croyances qui l'avaient produite ne s'étaient, pour ainsi dire, incarnées dans le corps sacerdotal le plus fortement constitué qui fut jamais. Avec un merveilleux instinct du gouvernement des âmes, et par un travail d'organisation qui ne s'est amais arrêté, l'Eglise, dit-il, contint et fixa cette foi qui, sans elle, se serait dispersée et perdue, comme le parfum précieux qui s'évapore en un vase mal clos (1). »

Reste à savoir par quels moyens la doctrine a pu se maintenir en l'absence de ce corps sacerdotal, qui, d'après M. Duruy, l'a empêchée de se perdre. Si la foi n'a été sauvée que par le corps sacerdotal, celui-ci n'est donc pas moins ancien que celle-là. Et alors que deviennent les descriptions fantaisistes de M. Duruy? « La primitive Église, dit-il, celle de l'âge apostolique, s'était transformée. Tout ce qu'elle avait eu de libre et de spontané, ou de vague et de flottant, doctrine, hiérarchie, discipline, se précisait et s'ordonnait par une action puissante. Les catholiques refusent de reconnaître cette évolution progressive.... c'est par là cependant que l'Eglise a duré (2). »

Nous ne contestons pas que l'Eglise n'ait jeté plus de lumière sur ses dogmes à mesure que les hérésies menaçaient de les altérer, qu'elle n'ait développé sa hiérarchie, multiplié ses règlements et ses moyens d'action, selon les besoins des temps et les intérêts des fidèles; mais M. Duruy se trompe en croyant trouver dans l'organisation vitale de l'Eglise, au troisième siècle, quelque élément essentiel

(1) P. 137.
(2) P. 138.

qui n'en fît point partie dans les siècles précédents; nous allons nous en convaincre. Commençons par la doctrine de l'Eglise. M. Duruy affirme que le dogme était indécis et flottant au premier et même au milieu du deuxième siècle (1). A l'entendre, le grand poème de la religion chrétienne s'est formé, comme l'*Iliade* d'Homère, par le travail des générations successives. « Le poète, dit-il, qui développait la donnée primitive était l'Eglise, ou plutôt ces communautés ardentes, ces assemblées nocturnes, dont les besoins religieux croissaient avec la contagion de la foi. Les ignorants entraînaient les docteurs et ceux-ci, puisant à pleines mains dans le triple trésor de la poésie biblique, de la philosophie grecque et de l'Evangile, multipliaient les dogmes, enrichissaient le culte et changeaient tout, en croyant ne rien changer (2). »

M. Duruy est ici le jouet de son imagination poétique; la doctrine de l'Eglise, dont il se plaît à inventer les prétendues évolutions, est identiquement la même au premier siècle qu'au troisième. Passons en revue les principaux points de doctrine contre lesquels M. Duruy dirige ses attaques :

1° *La divinité de Jésus-Christ.* — M. Duruy admet que « les apôtres et les pères apostoliques avaient enseigné le dogme fondamental de la divinité du Christ (3) » ; il cite en note saint Ignace (4). Mais, dans la même note, il affaiblit ce témoignage, en alléguant que saint Clément, dans son Epître aux Corinthiens, ne donne nulle part à Jésus-Christ le nom de Dieu; il s'appuie, en cette observation, de l'autorité de Photius, qui, dit-il, en fait un reproche à saint Clément. Je renverrai M. Duruy au chapitre deuxième de cette même épître, où saint Clément appelle les souffrances de Jésus-Christ « les souffrances de Dieu (5). » D'ailleurs il lui donne partout, et sans distinction d'avec son Père, le nom de Seigneur, qui n'appartient qu'à Dieu dans le langage de la sainte Ecriture, et que saint Pierre attribue lui-même à Jésus-Christ, dans le discours adressé aux Juifs, le jour de la Pentecôte (6).

(1) P. 138.
(2) P. 142.
(3) P. 139.
(4) *Epist. ad Magnes.*, 7, 8; *ad Philadelph.*, 6, 9.
(5) Cf. Clément. Rom. *Epist. I ad Corinth.*, XIII, XIV et XX, où il ajoute : *Cui gloria et majestas in sæcula sæculornm.* Le témoignage de saint Clément est donc tout à fait favorable au dogme de la divinité de Jésus-Christ.
(6) *Act. Apost.*, II, 36.

2° *La Trinité.* — « Théophile d'Antioche (mort vers 181), dit M. Duruy, venait de développer le dogme de la Trinité, annoncé dans l'*Evangile* de saint Jean, sans toutefois déterminer rigoureusement, comme on le fera au concile de Nicée (325), même plus tard, les rapports de trois personnes divines (1). »

Si le dogme de la Trinité n'a été développé que par Théophile d'Antioche, et encore d'une manière assez incomplète, que M. Duruy veuille bien expliquer comment il se fait que ce dogme était parfaitement connu d'un païen contemporain de Théophile : « Jure-moi, fait dire Lucien à un chrétien, dans un de ses dialogues, jure-moi par le Dieu suprême, par le Fils du Père, par l'Esprit qui procède du Père, Dieu un en trois, et trois en un (2). » Certes, si le dogme de la Trinité n'eût été que le produit des méditations de Théophile d'Antioche, le philosophe satyrique n'en eût pas mis une expression si claire sur les lèvres du personnage de son dialogue, auquel il fait jouer le rôle de chrétien; Lucien eût ignoré ce dogme, ou il n'en eût pas parlé, de crainte de n'être pas compris. L'usage qu'il en fait, prouve que le dogme de la Trinité était connu des païens de son temps, comme faisant partie de la doctrine des chrétiens.

Du reste, sans parler des Évangiles, où les noms des trois personnes divines sont unis dans la même attribution de puissance, et où leurs rapports mutuels sont clairement indiqués (3), ni des Épîtres de saint Pierre et de saint Paul, dont de nombreux passages rappellent et exposent le mystère de la Trinité, ce dogme est expressément formulé dans les lettres de saint Ignace (4). On le trouve également dans saint Clément (5) et dans saint Justin (6).

Il n'est donc pas exact de dire que la théologie chrétienne avait commencé avec éclat (*sic*) à la fin du second siècle (7). Son commencement date de la prédication du Christ et des apôtres; et si elle s'est développée d'une manière admirable dans les écrits des doc-

(1) P. 141.

(2) *Philopatris.*

(3) *Matth.*, XXVIII, 19; *Marc*, XII, 29; I, 10-11; *Joan.*, V, 26; I, 1; X, 30; III, 16; XV, 26; XVI, 15; XIV, 16.

(4) *Ad Magnes.*, *ad Ephes.*

(5) Fragment cité par saint Basile, livre *De Spiritu Sancto*, c. XXIX et 1re *Epître aux Vierges*, n° 13.

(6) *Apolog.*, 2. Cf. Gratry, *Lettre à M. Vacherot, sur les origines du christianisme.*

(7) P. 141.

teurs des âges suivants, ils n'ont jamais eu la prétention de rien ajouter à ce qu'elle a de fondamental.

3° *La sainte Vierge.* — M. Duruy n'a pas laissé passer un seul des enseignements de l'Église catholique sans essayer de lui imprimer un caractère de nouveauté, relativement à l'Église primitive. Dans une note très courte qu'il rattache, je ne sais pourquoi, à ce qu'il vient de dire de la Trinité, il écrit ceci : « La Vierge, qui occupe une si grande place dans le catholicisme des temps modernes, n'en eut aucun dans celui des premiers âges. Ce n'est qu'après le concile d'Éphèse, en 431, qu'on a cessé de considérer Marie comme un personnage historique, pour en faire un type sacré (1). » Voilà bien des erreurs en peu de mots.

Est-il vrai, d'abord, que la sainte mère de Dieu n'occupe aucune place dans le catholicisme des premiers âges? Elle paraît aux origines même de l'Église, dans le Cénacle, où les apôtres attendent avec elle la venue de l'Esprit-Saint, promis par le Sauveur (2) ; elle est nommée dans la commune profession de foi que toutes les bouches chrétiennes ont prononcée depuis le commencement de l'Église jusqu'à nos jours, dans le Symbole des apôtres : « *Natus ex Maria Virgine.* » Saint Clément relève, dans ses lettres, l'incorruptible virginité de Marie : « C'est la sainte virginité, dit-il, qui a porté dans son sein le Fils de Dieu notre Seigneur Jésus-Christ (3). » Saint Ignace écrit que Jésus-Christ est le Fils de Marie et de Dieu (4); il affirme sa virginité (5). Il en est de même de saint Justin (6) et de saint Irénée. Non seulement ce dernier reconnaît Marie comme vierge mère de Jésus-Christ, mais il fait d'elle un « type sacré » : « Ève, dit-il, vierge encore et destinée à Adam, et qui se laissa induire au mal par le serpent tentateur, a été représentée figurativement par la vierge Marie, également en puissance d'époux, et à qui l'ange apporta des paroles de salut. Car, de même qu'Ève se laissa séduire par les paroles de l'ange tentateur, désobéit à Dieu, et chercha à fuir sa présence, de même la vierge Marie, cédant aux

(1) P. 141.
(2) *Act. apost.*, I, 14.
(3) *Epist.* I *ad Virg.*, c. VI.
(4) *Ad Ephes.*, 7.
(5) Ibid., 19.
(6) *Dialog. cum Tryph.*

paroles de l'ange Gabriel, obéissant aux ordres de Dieu, consentit à porter le Christ dans son sein : la première désobéissant aux ordres de Dieu, la seconde s'y soumettant, afin que, par cette soumission, la vierge Marie devînt la patronne de la vierge Ève. Et, de même que le genre humain avait perdu sa liberté par la faute d'une vierge, ainsi il la recouvre par l'obéissance d'une autre vierge (1). » Voilà ce qu'on écrivait sur la vierge Marie vers l'an 180; qu'en pense M. Duruy?

La sainte Vierge Marie a tenu, de tout temps, dans la vénération et dans l'amour des chrétiens, la place que lui assigne sa dignité de mère de Dieu, et sa coopération à Jésus-Christ dans le grand ouvrage de la Rédemption; saint Irénée en est un témoin irrécusable. M. Duruy veut faire dater du concile d'Éphèse, en 431, le culte de la sainte Vierge; on voit de combien il se trompe. La date qu'il allègue fournit même un argument contre son opinion : le culte de Marie était si complètement développé, à cette époque, que la grande église d'Ephèse, où se tint le concile, était dédiée à la sainte Vierge; et la condamnation de Nestorius, dont l'hérésie attaquait à la fois la majesté du fils de Dieu et la gloire de sa mère, fut accueillie par des réjouissances publiques.

4° *L'Eucharistie.* — « L'εὐχαριστία ou les actions de grâces qui terminaient les agapes des premiers chrétiens, par la bénédiction de la coupe et la rupture du pain, n'avait d'abord été, dit M. Duruy, qu'un souvenir de la cène, et la transformation de la grande fête des Juifs, la Pâque, où l'agneau pascal était mangé en commémoration de la sortie miraculeuse des Hébreux, lorsqu'ils échappèrent à la servitude d'Égypte. Au sacrifice sanglant du vieux culte, le christianisme en substituait un d'une nature toute spirituelle, comme lui-même, et qui célébrait aussi une délivrance, celle des âmes. Les dons de Dieu qui entretiennent la vie sur la terre, le pain et le vin, devenaient les symboles de la communion des hommes avec lui. Son esprit s'était incarné dans Jésus; Jésus, remonté au ciel, s'incarnait dans le pain et le vin consacrés : *hoc est corpus meum, hoc* (sic) *est sanguis meus.* De quelle façon? On le savait mal, une logique rigoureuse n'ayant pas encore nettement séparé les deux solutions contraires que ces mots contiennent. Etait-ce une

(1) *Advers. hæres.*, l. V, c. XIX.

figure? Quelques-uns le pensaient, car ce qui avait d'abord séduit les âmes, c'était la douceur du Christ, sa charité, sa promesse de rédemption et non pas la puissance efficace des sacrements, puisque la doctrine des Évangiles n'a point de mystères. Etait-ce, comme le voudra Calvin, la vertu du corps et du sang de Jésus-Christ que l'Eucharistie renfermait? Parmi ces hommes, à la fois très matérialistes et très idéalistes, beaucoup le croyaient... Mais la foi avide de merveilleux ne pouvait s'accommoder de ces hésitations, ni s'arrêter à une croyance moyenne. Il était inévitable qu'elle remplacerait l'image par la réalité, la commémoration par le mystère... L'Eucharistie devenait donc peu à peu « le sacrement de l'autel », quoiqu'il n'y eût pas alors d'autel. Si l'on était loin de croire à la transsubstantiation, on admettait déjà la consubstantialité (*sic*) « *lisez* consubstantiation (1). »

Il est évident que M. Duruy n'est ni calviniste, ni catholique; il n'est pas même chrétien. Cependant il a une certaine inclination pour l'erreur calviniste sur l'Eucharistie. Il cherche à persuader à ses lecteurs que la croyance de l'Église à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie n'est que la grossière altération d'une idée plus poétique que vraie, sous l'action de je ne sais quel besoin du merveilleux, et qu'elle n'aurait pris sa forme définitive que vers le troisième siècle.

Son point de départ est la supposition que les chrétiens de l'Église primitive ignoraient de quelle manière Jésus-Christ « s'incarnait dans le pain et le vin consacrés. » Cette supposition est tout à fait gratuite, et il est aisé de prouver que les premiers chrétiens croyaient tous, de la manière la plus formelle, à la présence réelle, et non pas seulement figurée, de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

M. Duruy ne peut contester que les apôtres, Pierre à leur tête, mis en demeure, par Jésus-Christ lui-même, de prendre parti pour ou contre la foi en sa promesse de donner réellement sa chair à manger et son sang à boire, ne lui aient accordé une croyance pleine et entière (2). Ils se séparent nettement des Capharnaïtes, tardivement imités par les calvinistes, et protestent vivement de leur confiance absolue en la parole de leur divin maître. La foi de l'Église, considérée en ses premières origines, n'a donc jamais été

(1) P. 141-143.
(2) *Joan.*, VI, 69.

hésitante sur ce dogme de la présence réelle ; M. Duruy ne peut avancer une telle opinion sans se mettre en opposition avec l'Evangile, à moins qu'il ne prétende compter, parmi les premiers chrétiens, les incrédules de Capharnaüm qui abandonnèrent Jésus-Christ.

Il n'est pas moins téméraire, quand il réduit l'Eucharistie à « la bénédiction de la coupe et à la rupture du pain qui, dit-il, terminaient les agapes des premiers chrétiens. » Saint Paul, qu'il cite en tronquant ses paroles, parle bien d'une coupe et d'un pain ; mais il explique sa pensée, en disant : « La coupe que nous bénissons n'est-elle pas la communion au sang du Christ, et le pain que nous rompons n'est-il pas la participation au corps du Seigneur (1) ? »

Pour saint Paul le pain et le vin eucharistiques ne sont donc pas autre chose que le corps et le sang du Seigneur. Que M. Duruy veuille bien lire attentivement le chapitre XI de la même épître, où l'apôtre, après avoir fait le récit de l'institution de l'Eucharistie par le Sauveur, conclut, des paroles mêmes de Jésus-Christ, que ce pain et ce calice sont le corps et le sang du Seigneur, et que l'homme qui les reçoit sans en être digne se rend coupable d'un crime qui atteint directement le corps et le sang du Seigneur : « *Reus erit corporis et sanguinis Domini* (2). » Que peut-on désirer de plus clair et de plus précis sur la foi de l'Église naissante à la présence réelle ?

M. Duruy, qui est si empressé à prendre de toutes mains les textes plus ou moins authentiques dont il peut se faire une arme contre nous, passe, avec une prudence plus habile qu'elle n'est équitable, sur les textes des Pères des deux premiers siècles, relatifs à l'Eucharistie. Il ne dit mot de saint Ignace, dont le témoignage est si positif ; il renvoie le lecteur à saint Justin, mais sans même indiquer que ce Père affirme la croyance de l'Église à la réalité de la chair et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ; il ne cite pas davantage saint Irénée, qui déclare que le pain consacré est le corps du Seigneur, etc. (3).

De plus, il insinue, à propos de Tertullien et d'Origène, que la foi à la présence réelle n'était pas bien fixée, et que la pensée de certains Pères flotte indécise entre le symbole et la réalité. Ce

(1) I *Corinth.*, x, 16. Voici comment M. Duruy cite ce texte : Τὸ ποτήριον... ὃ εὐλογοῦμεν... τὸν ἄρτον ὃν κλῶμεν. Et c'est tout !

(2) I *Corinth.*, xi, 27.

(3) Justin., *Apolog.*, ii ; Iren., *Adv. hæres.*, iv, 18.

n'est pas ici le lieu d'entrer dans une discussion approfondie de tous les textes des Pères. Qu'il nous suffise de faire quelques observations au sujet des endroits où ils s'expriment d'une manière obscure sur le dogme de l'Eucharistie.

Disons d'abord que certains Pères ne se contentaient pas de donner aux fidèles l'exposition littérale du dogme; ils leur en développaient le sens mystique, et ils le faisaient d'autant plus volontiers qu'ils étaient eux-mêmes plus disposés à ce genre d'enseignement, soit par la nature de leur esprit, soit par leurs études (1).

Mais il est évident que l'explication mystique de l'Eucharistie, donnée par un Père, ne détruit pas l'explication littérale qui en est le fondement. Ainsi, par exemple, lorsque Tertullien appelle l'Eucharistie « un type » par rapport aux figures de l'Ancien Testament, ou « un corps typique » parce qu'elle nous représente le même corps qui a été attaché à la croix et qui est dans le ciel, il ne détruit pas ce qu'il a si énergiquement affirmé touchant la présence réelle, en disant : « La chair s'engraisse du corps du Christ (2). » Il développe la doctrine, et complette l'instruction des fidèles. Quant à l'obscurité des expressions dont se servent parfois les Pères des premiers siècles en parlant de l'Eucharistie, elle est une preuve de la croyance de l'Église à la présence réelle. Fidèles à la recommandation du divin maître, qui a défendu d'exposer les choses saintes à la dérision des profanes (3), ils se servent de termes obscurs, énigmatiques pour les païens et même pour les catéchumènes. L'expression « rompre le pain » que M. Duruy prend au pied de la lettre, est une de ces formules dont les fidèles seuls avaient le sens. Les sacrements appelés « mystères » sont expliqués en termes obscurs devant les infidèles et les catéchumènes; ceux-ci n'en sont instruits qu'immédiatement avant le baptême.

Cette discipline du secret fut en vigueur jusqu'au quatrième siècle (4). Elle explique les calomnies des païens, qui accusaient les chrétiens de repas sanglants et de crimes abominables, calomnies

(1) Clem. Alex., Tertull., Origen., Augustin.
(2) *Lib. de Carne Christi.*
(3) *Matth.*, VII, 6.
(4) Tertull., *Apol.*, VII; *Ad uxor.*, l. II, c. V; Origen. *Contr. Cels.*, l. I. Il n'y a d'exception que pour saint Justin, qui parle assez clairement de l'Eucharistie dans son *Apologétique*.

qui supposent l'ignorance d'une part, et le secret de l'autre (1). Elle donnait prétexte aux philosophes ennemis du christianisme de reprocher aux chrétiens l'obscurité dans laquelle ils cachaient leur culte et le secret de leurs mystères (2); enfin, elle était si fidèlement observée que jamais les tortures ne réussirent à faire violer ce secret aux martyrs (3).

Or je dis que cette discipline générale du secret touchant l'Eucharistie, qui explique l'obscurité de certaines expressions des Pères est une preuve de la croyance de l'Église à la présence réelle. Dans le sens catholique, en effet, la discipline du secret était raisonnable et nécessaire, soit à cause de la sublimité de ce dogme qui ne peut être proposé à la foi qu'après que la raison s'est rendu compte des preuves de la Révélation, soit à cause de la grossièreté des infidèles que le simple énoncé de la doctrine eût rebuté, et chez lesquels il eût provoqué des objections analogues à celle des Capharnaïtes (4), soit enfin par égard pour la dignité de ce mystère, qu'il ne convenait pas d'exposer aux railleries des païens.

Dans le sens calviniste, au contraire, la discipline du secret n'était nullement nécessaire; il n'y a rien, dans cette façon de concevoir l'Eucharistie, qui rebute la raison, ni qui puisse scandaliser les esprits grossiers. L'union se fait par la foi, le pain n'est que du pain, c'est un souvenir que Jésus-Christ laisse à ses amis. Y a-t-il dans cette doctrine rien que de naturel? Y a-t-il rien dont un païen ou un juif puisse être choqué? Dès lors à quoi bon le secret? L'imposer était non seulement inutile, mais même absurde dans les circonstances où l'Église se trouvait alors. On l'accusait de crimes abominables, une simple explication ou exhibition de son culte aurait suffi pour faire tomber toutes ces horribles calomnies; elle s'y est refusée. Les apologistes se contentent de nier les crimes dont on l'accuse; et, malgré les raisons les plus fortes de rompre le secret, ils le gardent, là où il n'y aurait eu, dans l'hypothèse calviniste, aucun motif plausible de le garder. On torturait ses enfants pour leur faire avouer ces crimes imaginaires, et elle les laissait égorger; elle louait « la sagesse » de Blandine, qui

(1) Origen. *Contr. Cels.*, l. VI; Tertull., *Apol.*, XVII; Euseb., *Hist.*, l. IV, c. VII.

(2) Cécilien dans Minutius Félix, Celse.

(3) Pline, *Lettres*, l. X, 97; *Actes de sainte Blandine.*

(4) Cf. Cyrille Hier., *Catech.*

mourait sans donner d'autre réponse que celle-ci : « Il ne se fait point de mal parmi nous. »

Ainsi le secret gardé dans les premiers siècles sur l'Eucharistie est une très forte preuve de la croyance de l'Église à la présence réelle qui seule peut en donner et l'explication et la justification.

Faut-il relever en passant l'assertion de M. Duruy sur l'absence d'autel chez les chrétiens? Il n'a donc pas lu dans saint Paul (1) : *Habemus altare*, etc. Il est vrai que Celse reprochait aux chrétiens, comme une marque d'impiété, de n'avoir ni temples ni simulacres; à quoi Origène répond que les chrétiens ont agi ainsi par l'éloignement pour tout ce qui ressemble à l'idolâtrie (2). M. Duruy met en note que ce reproche n'était plus exact du temps d'Origène, et il ajoute que, dans les premiers temps, le tombeau des martyrs tenait lieu d'autel (3). On comprend que la construction des églises n'ait pas beaucoup préoccupé les chrétiens du premier siècle; ils avaient d'autres soucis. Cependant, dès le deuxième siècle, des églises s'élevèrent partout, car Origène atteste qu'il y en avait partout de son temps (4) ; Quant aux autels, ils ne sont pas d'une origine plus récente que le sacerdoce; évidemment ils étaient en usage dans l'Église avant qu'il y eut des martyrs; car les autels n'ont pas été faits pour les martyrs, mais placés de préférence sur leurs tombeaux, afin d'associer leurs glorieuses reliques au corps de la sainte victime pour laquelle ils avaient souffert la mort. Cet usage de l'Église primitive, conservé fidèlement jusqu'à nos jours, est encore un témoignage de la foi à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie au saint Sacrifice. On voit quelle est la valeur de cette railleuse assertion de M. Duruy : « L'Eucharistie devenait peu à peu « le sacrement de l'autel », quoiqu'il n'y eût pas alors d'autel (5). » Il se contredit, d'ailleurs, en parlant, deux lignes plus bas, de « prêtre qui offrait le sacrifice. »

5° *Le Baptême.* — « Jésus, dit M. Duruy, n'avait laissé que deux

(1) *Hebr.*, XIII, 10.
(2) *Contr. Cels.*, l. VII.
(3) P. 143.
(4) *In Psalm.*, t. I, p. 81; *Hom.* XI *in Num.*, etc. Cf. Ignat, *ad Trall.*, 7; Tertull., *Ad uxor.*, l. I, 7; *de Oration.*, 14; Iren., l. IV, 34.
(5) P. 143.

ordres aux apôtres : « Instruisez et baptisez les nations. » Dans les premiers temps, le baptême, symbole de la purification et engagement envers l'Église, supposait, de la part de celui qui s'y présentait, une adhésion personnelle donnée après l'instruction reçue et marquée par la profession de la foi chrétienne. Aussi n'était-il administré qu'aux adultes : les catéchumènes d'Alexandrie l'attendaient trois ans. Mais l'idée sacramentelle y attacha des grâces particulières; par lui, le baptisé renaissait à la vie de l'esprit... Cette vertu du baptême dispensant de l'adhésion personnelle, les enfants furent admis à la régénération. C'était une nouveauté considérable. Le maître avait dit : « *Sinite venire ad me parvulos* » (*sic*) ; l'Église les appelait et les prenait. Son action va s'étendre sur les commencements de la vie, comme elle veillera sur les approches de la mort, et elle pourra retenir ou reprendre, aux heures orageuses de la jeunesse, ceux qu'elle aura, dès leur naissance, « enrôlés dans l'armée du Christ, *census Dei* (1). »

L'ignorance théologique de M. Duruy éclate à chaque ligne de ce passage. Les préceptes donnés par Jésus-Christ à ses apôtres ne sont pas tous écrits dans les Évangiles (2) ; et dans les Évangiles eux-mêmes, il y en a d'autres que ceux dont M. Duruy fait ici mention (3). Mais, puisqu'il s'agit ici du Baptême, les paroles mêmes de Jésus-Christ et de ses apôtres prouvent que le Baptême n'était pas simplement un « symbole de purification et un engagement envers l'Église », mais bien un sacrement, dans le sens rigoureux du mot, par lequel l'homme pécheur recevait le pardon complet de toutes ses fautes, et devenait membre de Jésus-Christ, enfant adoptif de Dieu, héritier du ciel. Cette doctrine est admirablement exposée par saint Pierre et saint Paul dans leurs épîtres (4). Le Baptême n'est pas simplement un « symbole de purification », il en est le moyen nécessaire ; Jésus-Christ affirme que sans le Baptême nul ne peut entrer dans le royaume des cieux (5) ; les apôtres tiennent le même langage (6).

(1) P. 143.
(2) *Act. apost*, I, 3.
(3) *Luc.*, XXII, 19; *Joann.*, XX, 21-23.
(4) *Rom.*, VI, 3 et sqq. ; *Eph.*, V, 26; *Tit.*, III, 5 ; I *Corinth.*, VI, 11; I *Petr.*, III, 21.
(5) *Joann.*, III, 3.
(6) *Act. apost.*, II, 38.

Le Baptême était donc aussi nécessaire aux enfants qu'aux adultes, puisque les enfants eux-mêmes sont souillés du péché originel, et que nul ne peut entrer dans le ciel que par le Baptême (1). Du reste, saint Justin, qui écrivait en 148, affirme que de son temps vivaient un grand nombre de chrétiens âgés de soixante et soixante-dix ans, qui servaient Jésus-Christ depuis leur enfance (2). C'est là une preuve incontestable de l'administration du Baptême aux enfants dès les temps apostoliques. Origène affirme que l'usage de baptiser les enfants est de tradition apostolique (3). Sans doute, on exigeait, selon la parole de Jésus-Christ, la profession de foi, et l'engagement de mener une vie chrétienne de la part des adultes; mais le Baptême était donné aux enfants, sous la seule profession de foi faite en leur nom par le *sponsor* ou parrain (4). Le Baptême des enfants n'était donc pas « une nouveauté considérable » ; l'innovation eût été dans la pratique contraire, qui ne put jamais s'introduire dans l'Église, malgré les arguments présentés en sa faveur par quelques Pères (5).

6° *La Pénitence.* — M. Duruy est aussi exact sur ce sacrement que sur le précédent. « De bonne heure, dit-il, il avait dû s'établir une discipline pour les pénitents. La confession auriculaire, ce grand moyen de gouvernement, n'existait pas encore; c'était l'assemblée des fidèles qui recevait l'aveu de la faute « fait au Seigneur », et le prêtre qui indiquait les satisfactions nécessaires. Mais il était inévitable qu'à la confession publique se substituât peu à peu la confession auriculaire. Le pénitent et le prêtre avaient un égal intérêt à ce changement, car la première n'étant possible que pour les grandes fautes, les petites échappaient à l'action de l'Église. Avec la seconde, le pécheur, les femmes surtout, évitaient la honte de s'humilier devant tout le peuple, et le prêtre pénétrait dans la vie intime du

(1) Cf. Hermas, l. III, simil., IX, c. XVI.
(2) *Apol.*, II.
(3) *In epist. ad Rom.*, l. V, c. VI.
(4) Tertull., *de Baptism.*, c. XVIII.
(5) Greg. Naz. — M. Duruy cite les canons de l'Eglise d'Egypte, compilation apocryphe et sans valeur. Il prétend que la circoncision demeura pendant longtemps en usage dans l'Eglise; c'est une assertion dénuée de preuves. De ce que les quinze évêques qui occupèrent le siège de Jérusalem jusqu'à la destruction du Temple étaient des circoncis, on ne peut rien conclure, sinon qu'ils étaient tous des juifs convertis. Cf. *Act. Apost.*, XV.

pénitent, ce qui lui permettait de la diriger mieux pour le salut. Si le pénitent, à l'article de la mort, voulait se réconcilier avec l'Église, il fallait bien que le prêtre remplaçât à son chevet l'assemblée des frères, et l'exception finira par devenir la règle. Toutefois la confession publique ne sera interdite qu'au milieu du cinquième siècle; mais, à ce moment, la confession auriculaire qu'on voit poindre à l'époque où nous sommes, aura, depuis longtemps, acquis la puissance d'un sacrement. Par les conseils qui suivent la confession, le prêtre prendra la conduite de la vie des pénitents; il leur enseignera la pratique de la justice selon l'Église et, par le pouvoir de lier et de délier, il fera des saints destinés à s'asseoir à la droite de Dieu et des damnés qu'attendront Satan et ses tortures. Les mystères païens, eux aussi, donnaient le *salut*, mais par une initiation qui ne se répétait pas. Au sein de l'Église, l'initiation se renouvelle incessamment par la communion eucharistique qui met dans l'état de pureté (!!!), par l'enseignement religieux qui y prépare, par le sacrement de la pénitence qui y ramène le pécheur ou qui en éloigne à jamais l'excommunié (!!!) banni tout à la fois de l'Église et du ciel (1). »

Les gens qui iront chercher dans M. Duruy la notion des sacrements de l'Église seront bien renseignés. Quelle est, selon lui, l'origine du sacrement de Pénitence? « Il avait dû s'établir une discipline pour les pénitents, » répond-il. C'est toujours le même système, le même parti pris de méconnaître l'intervention de Jésus-Christ dans la fondation et dans l'organisation de l'Église. Est-ce que le Sauveur, devenu, par l'accomplissement de la Rédemption, l'arbitre du pardon des péchés, n'a pas dit à ses apôtres : « Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux auxquels vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux auxquels vous les retiendrez (2)? » Tous les siècles chrétiens ont vu, dans ces paroles, l'institution du sacrement de Pénitence, et le fondement du dogme de la rémission des péchés commis après le baptême. Ce n'est point à l'assemblée des fidèles, c'est à ses apôtres seuls que Jésus-Christ a confié le pouvoir de remettre les péchés, et saint Paul le dit formellement : « Dieu nous a donné la parole qui réconcilie; nous sommes donc les députés du Christ (3). » Que les fautes aient été confessées publiquement ou confessées en secret, le pardon n'est jamais descendu

(1) P. 144.
(2) *Joann.*, xx, 23.
(3) II *Corinth.*, v, 19, 20.

du suffrage populaire ; c'est le prêtre seul qui a pardonné : M. Duruy ne trouvera dans l'histoire de l'Église ni un texte, ni un fait qui contredise notre assertion.

La confession auriculaire n'a point succédé à la confession publique ; elles ont subsisté toutes deux dès l'origine ; celle-ci avait pour objet les fautes publiques, et réparait en quelque sorte, par l'humiliation de l'aveu, la gravité du scandale ; quelquefois aussi les pécheurs pénitents se l'imposaient pour mieux témoigner de la sincérité de leur repentir ; mais la confession auriculaire, qui a fini par être la seule pratiquée, l'était certainement dès les premiers temps de l'Église. M. Duruy avoue qu'elles coexistaient au milieu du troisième siècle, et qu'à cette époque la confession auriculaire était plus habituelle (1). Certainement, dès le premier siècle, les fidèles se confessaient en particulier au prêtre ; un passage de la deuxième épître de saint Clément, Romain, aux vierges (2), le donne suffisamment à entendre ; et nous voyons, dans Minutius Félix, un païen tourner en ridicule la pratique, en usage chez les chrétiens, de s'agenouiller isolément devant le prêtre (3).

Ce n'est point ici le lieu de faire une dissertation sur la discipline des premiers siècles relativement à la rémission des péchés. Il nous suffira de faire remarquer que la plupart des textes des Pères et des canons des Conciles, touchant la pénitence publique, ne concernent que les fautes énormes dont la publicité réclamait une pénitence proportionnée au scandale qu'elles avaient donné (4). La rechute publique dans des fautes pour lesquelles les pécheurs avaient une première fois reçu leur pardon, ne permettait pas de leur accorder de nouveau la faveur de la pénitence publique dont ils semblaient abuser. Voilà la raison de la sévérité avec laquelle l'Église traitait les grands pécheurs publics dans un temps où la ferveur des fidèles leur inspirait la plus vive horreur du péché.

La confession publique de tous les péchés, même des péchés secrets, n'a jamais été obligatoire dans l'Église. Le pape saint Léon-le-Grand l'affirme dans une de ses lettres (5), où il condamne, comme une *nouveauté* opposée à la tradition apostolique, la prétention de

(1) P. 145, note.
(2) C. IV.
(3) *Octavius*, c. IX.
(4) Saint Irénée, l. I, c. XIII. Euseb., *Hist.*, l. VI, c. IX.
(5) *Epist.*, 136.

certains pasteurs à exiger des pénitents la confession publique de leurs fautes même secrètes.

M. Duruy conclut, de quelques paroles de Tertullien, que ce Père « combattait énergiquement le pouvoir judiciaire du prêtre » (1). C'est une méprise : Tertullien ne niait pas ce pouvoir ; il niait la rémissibilité de certains crimes, et en cela il était hérétique. Il ne permettait pas même de prier Dieu pour ceux qui avaient commis ces fautes énormes. M. Duruy osera-t-il mettre au compte de l'Église cette excessive sévérité de Tertullien ?

En résumé, M. Duruy ne donne aucune preuve solide de la prétendue substitution de la confession secrète à la confession publique ; les textes relatifs à celle-ci n'excluent point celle-là. L'endroit même de Tertullien (2) cité par M. Duruy, où il est question de la confession faite au Seigneur, doit s'entendre de la confession secrète reçue par le prêtre, car Tertullien ajoute que cette confession dispose à la satisfaction, et produit la pénitence; parce qu'en effet le prêtre déterminait, d'après la confession des péchés, la pénitence que le pécheur devait accomplir pour satisfaire à Dieu (3).

Je ne m'arrêterai point à relever toutes les inexactitudes doctrinales qui émaillent le passage cité plus haut de M. Duruy, non plus que ses insinuations peu bienveillantes à l'égard de l'Eglise. Les lecteurs tant soit peu instruits de l'histoire et des dogmes du christianisme en feront le cas qu'elles méritent. Il est, du reste, tout naturel que M. Duruy, ne voyant dans l'Eglise qu'une société purement humaine, regarde la confession comme un moyen de gouvernement et rien de plus (4).

7° *L'Extrême-Onction.* — « Un autre sacrement, écrit M. Duruy, naissait (au troisième siècle), l'Extrême-Onction. On en trouve la première trace dans Origène (5). Ce n'est encore que la prière du prêtre sur le malade, l'usage juif de l'onction par l'huile au nom du Seigneur, et l'acte de foi du moribond (6). »

L'érudition de M. Duruy lui fait défaut pour citer un seul texte en faveur de l'usage juif des onctions sur les malades. Il n'en est

(1) P. 145, note 4.
(2) *De Pœnit.*, IX.
(3) Cf. Pacian., *Parænet ad Pœnit.*
(4) P. 144, note 4.
(5) *Hom.* 2 *in Levit.* 2.
(6) P. 145.

pas question dans la Bible ; et Buxtorf, qui a si curieusement recherché et décrit les mœurs religieuses des Juifs, n'en parle point. Nous supposerons donc, jusqu'à preuve du contraire, que M. Duruy a été mal renseigné. Et, puisqu'il semble ignorer la véritable origine de l'Extrême-Onction, dont il trouve « la première trace » dans Origène, qu'il veuille bien lire attentivement le texte de ce Père ; il y verra que le pécheur, en recevant l'Extrême-Onction, accomplit le précepte dont parle l'apôtre (1), quand il dit : « Si quelqu'un de vous est malade, qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, afin qu'ils prient sur lui en lui faisant des onctions d'huile au nom du Seigneur (2). » Ce n'est donc point d'une pratique nouvelle que parle Origène ; mais, en rapprochant l'usage des onctions du passage de l'apôtre qui les prescrit, il montre assez que l'Extrême-Onction est d'origine apostolique, ou plutôt divine, à raison des effets qui lui sont attribués.

8° *Le Mariage.* — « Le mariage, dit M. Duruy, restait un contrat civil et n'était pas interdit aux prêtres. Cœcilius, qui convertit saint Cyprien, lui recommande, en mourant, sa femme et ses enfants; et durant la persécution de Dèce, l'évêque de Nicopolis, en Egypte, s'enfuit au désert « avec sa femme (3). » La loi civile n'aime point le célibat, parce qu'il affranchit du devoir de la famille, et que la famille est la base de la société. Mais en Orient, même en Grèce, de certaines Eglises et diverses sectes de philosophie le recommandaient..... Les apôtres et les premiers Pères n'avaient pas imposé le célibat ; toutefois on y tendait : il était la suite naturelle d'une doctrine qui prescrivait les macérations de la chair et le renoncement. Déjà on refusait d'admettre à l'épiscopat celui qui avait contracté des secondes noces, et cette règle s'est conservée dans l'Eglise grecque. Plus tard, pour tenir l'homme à tous les moments de sa vie, du berceau à la tombe, l'Eglise fera du mariage un sacrement (4). »

L'Eglise, d'après M. Duruy, a fait du mariage un sacrement, « pour tenir l'homme à tous les moments de sa vie; » et elle n'y a songé qu'assez tard, car ce n'était pas fait au troisième siècle. A quelle époque a-t-elle accompli cette transformation du mariage

(1) *Jacob.*, v, 14, 15.
(2) Loc. cit.
(3) Euseb. *Hist. eccl.*, vi, 42.
(4) P. 146.

« civil » en sacrement? M. Duruy ne le sait sans doute pas; car il ne le dit point. Pourquoi l'Église a-t-elle attendu si longtemps? On ne le comprend pas, s'il est vrai qu'elle veut prendre tout l'homme, et l'homme en toute sa vie. Et cela est très vrai, non point toutefois dans le sens où l'entend M. Duruy. Redressons, aussi complètement que nous le pourrons, les nombreuses erreurs de M. Duruy, sur le mariage aux premiers siècles de l'Église.

Le mariage n'a jamais été un contrat civil dans les sociétés antiques; il était essentiellement religieux. Pour ce qui concerne les Romains en particulier, M. Fustel de Coulanges, dans son savant ouvrage intitulé *la Cité antique*, démontre parfaitement le caractère éminemment et uniquement religieux du mariage, pendant les premiers siècles de la république. Le mariage, accordé plus tard aux plébéiens, n'avait pas le même caractère, et était, à cause de cela même, considéré comme d'un ordre inférieur au mariage des patriciens.

Mais, pour les chrétiens, le mariage n'a point subi cette dépréciation. Leur union était sanctifiée par l'Église, s'ils se mariaient étant déjà chrétiens; sinon, elle était sanctifiée par le baptême de l'un des deux époux, ou de tous deux ensemble (1). Sans doute, les chrétiens se conformaient aux usages de leur temps, en ce qui n'était point opposé aux lois de l'Évangile, pour les fiançailles, le contrat pécuniaire, l'anneau; mais il est certain qu'ils ne contractaient mariage que devant l'Église, au milieu des prières et avec la bénédiction des prêtres, et même avec leur conseil. Nous en avons la preuve dans les écrits de saint Ignace (2) et de Tertullien (3). Ce dernier Père décrit même la pompe du mariage chrétien : « Heureuse alliance, dit-il, que l'Église a formée, qui est confirmée par le sacrifice et scellée par la bénédiction; les anges l'enregistrent, et le Père céleste l'approuve (4). » Voilà comment le mariage des chrétiens, au troisième siècle, n'était qu' « un contrat civil »; voilà comment M. Duruy écrit l'histoire.

Maintenant, que le mariage n'ait point été interdit aux prêtres, cela est vrai, et on en comprend parfaitement la raison. Dans les premiers siècles de l'Église, le clergé ne pouvait guère se recruter

(1) I *Corinth.*, VII, 12-14.
(2) *Epist. ad Polycarp.*
(3) *Ad uxor.*, l. II, c. II; *de Monogam.*, XI.
(4) *Ad uxor.*, l. II, c. IX.

que parmi les païens convertis, et qui étaient mariés pour la plupart. Ils étaient autorisés à demeurer avec leurs femmes, et jamais l'Église ne les a obligés à s'en séparer. Plusieurs les quittaient d'un consentement mutuel, d'autres vivaient avec elles dans la continence; aucune loi de l'Église ne les contraignait à le faire. Le célibat ecclésiastique est une affaire de discipline que l'Église règle dans sa sagesse, suivant que le demandent les intérêts des âmes; mais l'obligation que l'Église a faite à ses prêtres du célibat, n'implique nullement le mépris du mariage. Le mariage est la condition commune; le célibat religieux est une vocation particulière que certaines âmes plus courageuses embrassent, non pour s'affranchir des devoirs de la famille, mais pour se charger des devoirs d'un ordre plus élevé et plus avantageux à la société civile elle-même. Mais peut-être M. Duruy ne comprend-il pas ces choses?

9° *La communion et l'intercession des Saints.* — « Le dogme de la communion et de l'intercession des Saints, écrit M. Duruy, qui joue un si grand rôle dans la doctrine catholique, ne se formule nettement qu'au quatrième siècle. « A l'autel, dira saint Augustin, nous ne faisons pas mémoire des martyrs de la même manière que des fidèles qui reposent en paix. Nous ne prions pas pour eux; nous leur demandons de prier pour nous. » Mais il y en a trace au troisième, et c'était aussi une conséquence nécessaire (*sic*) (1). »

Je me demande quel besoin M. Duruy avait d'écrire ces quatre lignes, pour donner une nouvelle preuve de son ignorance des origines chrétiennes. La communion des Saints est la conséquence nécessaire du dogme de l'unité de l'Église, dogme qui est écrit en toutes lettres dans le Symbole des apôtres, et dont l'économie est si clairement exposée dans les Épîtres de saint Paul (2), commentaires elles-mêmes de la parole de Jésus-Christ (3).

N'insistons pas là-dessus : le dogme que vise en particulier l'observation de M. Duruy, est celui de l'intercession des Saints. Il ne cite en faveur de ce dogme qu'un texte de saint Augustin; il aurait pu citer presque tous les Pères du quatrième siècle, aussi bien les grecs que les latins. Cette unanimité dans l'enseignement des pasteurs de l'Église, au quatrième siècle, est une preuve d'autant

(1) P. 146.
(2) *Eph.*, I, 23; V, 23; I *Corinth.*, VII, 12, 25; *Rom.*, XII, 4, 5, etc.
(3) *Joann.*, XVII, 11.

plus convaincante de l'apostolicité de leur doctrine, que les adversaires du culte des Saints, à la même époque, furent condamnés comme novateurs. De reste, les centuriateurs de Magdebourg avouent qu'on trouve des traces du culte des Saints dans les écrits du troisième siècle (1). Eusèbe était donc dans la vérité de l'histoire, lorsqu'il affirmait, au quatrième siècle, que le culte et l'invocation des Saints étaient un usage reçu et consacré dans l'Église (2). N'oublions pas, d'ailleurs, que les trois premiers siècles de l'Église ont été agités par de violentes persécutions, et qu'à cette époque les pasteurs étaient plus pressés de préparer les fidèles au martyre, que d'écrire sur le culte qu'il convient de rendre aux martyrs.

(1) Origen., *Contr. Cels.*, l. VIII; *Hom.* 26 *in Num.*, 6; *de Oration.*; *Hom. in Ezech.*; Cyprian., *Epist.*, 57; *lib. de Habit. Virg.*; *Act. S. Ignat.*; *Act. SS. Scillitan.*, etc. apud P. Perrone, *de Cultu Sanctorum*, c. III.

(2) *Præpar. evangel.*, l. XIII, c. XI. — Saint Ignace, martyr, écrit aux Tralliens : « Puisse mon esprit vous aider à devenir des saints, non seulement à présent, mais quand j'aurai le bonheur de posséder Dieu (n° 13). »

L'abbé Rambouillet.

LA JEUNE VICTIME [1]

XII

LA SŒUR D'HENRY

Quelques jours après, Emilie Duluc, installée chez son père, travaillait.

— Mettez ce paquet de mouchoirs ici, dit-elle à Marielle, à côté des serviettes. Mon père est sorti, nous ne recevons pas de visites; j'aurai le temps de tout vérifier et repriser aujourd'hui.

— Oh! ce n'est par sûr, mademoiselle. Le linge de votre père est un peu... comment dirai-je?... un peu en mauvais état. Je n'ai plus mes yeux de vingt ans.

— Raison de plus pour que je vous aide, Marielle.

— C'est vrai. Seulement, cela me fait de la peine de voir une jolie demoiselle comme vous se piquer les doigts avec son aiguille.

— Mais je ne me pique pas, Marielle.

— C'est encore vrai, mademoiselle. Vous êtes adroite comme une fée.

La vieille servante s'éloigna de quelques pas, et, contemplant la jeune fille avec une admiration profonde:

Je ne peux pas me rassasier de la regarder, se dit-elle. Ah! Je comprends que son père soit heureux! Depuis que mademoiselle est ici, je n'ai plus un seul moment d'ennui, moi qui ne suis qu'une servante. Le premier jour, elle s'est mise à ranger la bibliothèque de son père, ses papiers, son bureau, tout. Moi, je n'osais pas y toucher, mais elle... Ah! le père est si content de la voir aller, venir,

(1) Voir la *Revue* depuis le 31 décembre 1879.

s'occuper, mettre de l'ordre! Puis, quand on s'aperçoit que quelque chose d'indispensable manque dans le ménage, on plaisante et on rit... et on espère des jours meilleurs. Se priver à deux et quand on s'aime, ce n'est plus se priver, c'est se prouver un mutuel dévouement. Et il faut voir comme elle a su arranger sa chambre!... Comme c'est gai, riant! Hier soir, au moment où j'allais y entrer, elle s'était agenouillée au pied de son lit. Et j'ai été tentée de lui dire : priez pour moi, mademoiselle! Bien entendu, je n'ai pas osé. C'est une sainte. Elle priait pour son père, pour sa mère, pour tous ses parents. Il serait téméraire de lui demander aussi pour moi une recommandation au bon Dieu. D'ailleurs, j'ai toute confiance en ses bontés. N'ayant jamais fait de mal à personne, j'ai confiance. Et je puis dire que je m'en irai sans regrets, car j'aurai vu quelque chose de bien beau dans ma vie, j'aurai vu mademoiselle venant consoler son pauvre père et partager ses tribulations.

On sonna.

Un instant après, Mlle Caroline Maynard était auprès de Mlle Duluc.

— Hier, mon frère Henry est venu voir monsieur votre père, lui dit-elle en l'embrassant, aujourd'hui, c'est moi qui viens vous voir; c'est de l'importunité peut-être. M'excusez-vous, mademoiselle?

Puis, voyant que la jeune fille donnait l'ordre d'enlever le linge :

— Si je vous dérange, je m'en vais, reprit-elle. Continuez donc vos occupations, comme vous le feriez en présence d'une vieille amie, mademoiselle. Je suis une femme laborieuse, moi aussi, et je m'en fais gloire.

Emilie avait été d'abord un peu intimidée. Mais son modeste embarras ne dura pas longtemps devant l'attitude toute sympathique de Mlle Maynard. Comme toutes les âmes nobles et généreuses, la sœur d'Henry avait une physionomie digne, fière, sérieuse. Mais cette physionomie s'adoucissait sous l'influence d'une exquise bonté, et avait surtout le don d'inspirer la plus entière confiance. Emilie jugea donc qu'elle devait accueillir Mlle Caroline en amie, et, avec la simplicité la plus charmante, elle se remit à raccommoder le linge.

— Je vous obéis, dit-elle en souriant.

— Que vous êtes aimable, mademoiselle! A présent, je ne craindrai plus de vous gêner. Et, savez-vous, je ne puis m'empêcher de réfléchir que le monde est parfois bien inconséquent. L'éducation enseigne mille choses, préconise le goût du travail, même aux jeunes personnes les plus riches. Dans un salon, il est même admis

qu'une femme s'occupe, mais à une condition, c'est que cette occupation soit à peu près inutile, par exemple, une broderie, une tapisserie. Cela donne une contenance et prouve qu'on peut passer son temps à des futilités. Faire quelque chose d'utile serait ridicule....

Mlle Maynard s'interrompit.

— Laissons cela, reprit-elle. Savez-vous pourquoi je suis venue ?

— Oh! je vous remercie, mademoiselle, quel que soit votre motif.

— Je suis venue pour vous dire, mademoiselle, que monsieur votre père est le plus honnête homme que je connaisse.

— Je le sais, murmura Emilie, dont l'expressif regard s'illumina de joie et de fierté.

— Mon frère est venu, le soir, hier, mademoiselle....

— Oui.

— Ils sont sortis ensemble...

— En effet.

— Votre père a parlé de la grande entreprise qu'il médite, et mon frère, sans y être en aucune façon provoqué ni sollicité, a offert toute sa petite fortune patrimoniale, une quarantaine de mille francs.

— Et mon père a refusé !

— Vous le saviez ?

— Je le devine.

— Eh! bien, mais, mademoiselle, c'est plus que de l'honnêteté, c'est de la délicatesse et de la plus rare.

— Non, mademoiselle, c'est tout simplement de l'honnêteté.

— Mais puisque votre père cherche des fonds ?...

— Je suis peu au courant de ces sortes d'affaires, mademoiselle. Cependant, si inexpérimentée que je sois, il y là une nuance que je puis facilement comprendre. L'entreprise de mon père est avant tout une spéculation, c'est-à-dire qu'elle peut doubler, tripler les capitaux engagés, ou les compromettre si les choses tournent mal. Dans ces conditions, on emprunte sans scrupules cent mille francs à un millionnaire, parce qu'il est assez riche pour courir certains risques, bons ou mauvais, mais il ne serait pas loyal d'accepter toute la fortune d'un jeune homme, ne fût-elle que de dix mille francs, lorsque cette modeste fortune est pour lui l'héritage paternel, le gage de l'indépendance, la sécurité de l'avenir.

— C'est là ce que votre père a répondu à mon frère, à peu près

dans les mêmes termes. Votre père vous a tout raconté, mademoiselle ?

— Non, mademoiselle.

— Non ?... Vous m'étonnez.

— Il n'est pourtant pas malaisé de deviner les objections que tout honnête homme eût faites aux propositions de M. Henry.

— J'en tombe d'accord, seulement, je suis surprise malgré moi que monsieur votre père ne vous ait parlé de rien.

Emilie hésita à répondre.

Puis elle dit :

— Il est des choses qu'une jeune fille est censée ignorer. Cela lui évite de s'expliquer. Mais vous vous montrez si bonne pour moi, mademoiselle, qu'une attitude évasive pourrait passer à vos yeux pour de la sottise ou de l'ingratitude. Puis-je, d'ailleurs, être censée ignorer que monsieur votre frère a demandé ma main ? Mon père m'en a instruite. Eh bien, c'est pour cette raison qu'il s'est abstenu de m'apprendre la conduite de M. Henry. Mon père n'a pas voulu m'influencer par ce trait de générosité et d'aveugle confiance. Mon père, qui est pour moi le meilleur des pères, ne veut pas peser sur mes décisions dans un acte aussi important que le mariage, et il préfère me laisser toute mon initiative.

— Mais il aime beaucoup Henry !

— Il l'aime et l'estime, mademoiselle.

— Et vous ?... Vous?

Puis Mlle Maynard, n'insistant pas, ajouta d'un accent ému :

— Je n'ai pas la prétention d'être votre guide, mademoiselle. Il est des circonstances où on ne doit obéir qu'à ses propres inspirations. Je crois cependant ne pas me tromper en affirmant que vous êtes faite pour la vie d'intérieur, la vie intime, la vie de famille et de devoir telle que Dieu la protège et la bénit. Certes, l'existence qu'on appelle mondaine, a des côtés attrayants, et qui ne résident pas tous dans les dissipations coupables. On accorde à la richesse une considération exagérée peut-être, mais qui a bien sa raison d'être, car la richesse est en définitive une véritable supériorité sociale. Elle indique presque toujours un labeur soutenu, intelligent, une suite d'efforts appuyée sur des caractères vigoureusement trempés, ou bien une grande situation patrimoniale transmise de génération en génération et conservée par un esprit d'ordre, d'activité et de sagesse, qui rend cette situation on ne peut plus respectable.

De plus, si la richesse est, sauf de très rares exceptions, honorable en soi, les jouissances qu'elle procure sont en général nobles et élevées. On peut donc souhaiter d'être riche, travailler honnêtement à le devenir, mais un tort qu'on a beaucoup trop aujourd'hui, c'est de vouloir à tout prix le paraître, de n'être jamais content de la position qu'on occupe, et de tout sacrifier, bonheur, repos, dignité, présent et avenir, pour faire croire qu'on a de la fortune.

— Hélas! murmura Emilie.

— Et c'est même singulier, continua Mlle Maynard, que, dans un siècle où chacun pousse l'orgueil jusqu'au paroxysme, chacun s'imagine ne valoir quelque chose qu'en proportion de ce qu'il possède ou prétend posséder. En vérité, c'est faire bon marché de soi-même que de se tarifier ainsi. En cela comme toujours, l'orgueil chasse et détruit la légitime fierté.

Puis elle raconta l'existence qn'elle avait menée auprès de son frère, depuis qu'ils habitaient ensemble et qu'elle était pour ainsi dire devenue sa seconde mère. Elle dépeignit leurs journées si douces, si calmes, si pleines cependant, remplies qu'elles étaient par l'étude, les mille travaux quotidiens, l'affection mutuelle, les longues causeries où l'âme s'épanche et où la raison se fortifie par l'échange et le contrôle des idées.

Le frère et la sœur n'étaient pas riches, mais le peu qu'ils possédaient leur suffisait.

— Et notre exemple, dit Mlle Caroline en terminant, prouve bien que le monde ne se comporte pas toujours comme un rustre, n'estimant que les gens qui l'éclaboussent du haut de leurs carrosses. Mon frère est recherché, aimé, considéré...

— Oh! cela ne m'étonne pas, dit Emilie.

Cette exclamation toute spontanée amena sur ses joues un léger incarnat, et cependant Mlle Maynard ne fit rien pour provoquer un aveu plus explicite. Elle se contenta de cette simple formule de politesse, à laquelle l'accent seul d'Emilie avait donné quelque valeur.

La sœur d'Henry, toutefois, avait espéré un résultat plus décisif en faisant cette visite.

Henry ne lui avait pas caché sa pleine confiance en l'avenir, le sien aussi bien que celui de M. Duluc, et son intention d'engager son modeste patrimoine dans les entreprises du père d'Emilie. Mlle Caroline avait fini par ne pas l'en dissuader. La tendresse d'Henry

était si vive qu'elle ne voulut pas lui interdire formellement d'en donner cette preuve. Elle jugea qu'il valait mieux céder et qu'en cas de malheur elle aurait la consolation de mettre sa petite fortune personnelle à la disposition de son frère.

Cependant, prudente et avisée comme elle l'était, son assentiment avait été un grand sacrifice pour elle, et elle fut extrêmement satisfaite du refus de M. Duluc. Elle lui en fut même très reconnaissante et elle s'intéressa à lui à cause de sa délicate probité, comme elle s'était intéressée à Emilie à cause des exquises qualités de cœur qu'elle avait reconnues en elle. Aussi était-elle venue avec le projet de dire à Emilie : épousez Henry qui vous aime! et à M. Duluc : renoncez une fois pour toutes à des spéculations toujours si chanceuses, reprenez l'exercice de votre profession, et, si cela vous agrée, venez vivre avec votre fille auprès de mon frère et moi, qui sommes disposés à vous chérir bien tendrement.

Mais ce projet ne put s'exécuter qu'en partie.

D'abord, M. Duluc ne se trouva pas chez lui.

Puis Emilie, par sa contenance, sa réserve, et une sorte d'indicible tristesse répandue sur son charmant visage, semblait dire : ne me parlez pas de moi! ne me questionnez pas! Hélas! il ne m'est pas permis de songer à moi en ce moment!

La douloureuse étreinte qui comprimait le cœur d'Emilie, à cause de la situation respective de son père, de sa mère, de ses grands parents et de sa tante, avait même imprimé sur les traits de la jeune fille une expression timorée, presque embarrassée, et que Mlle Maynard eût pu prendre pour de la froideur, si les doux regards de sa jeune amie ne lui eussent appris à chaque instant combien elle était contente de la voir.

Toutefois, la sœur d'Henry dut se résigner à ne pas rapporter à son frère un aveu formel.

Mais, lorsqu'elle quitta Emilie, celle-ci l'embrassa avec une effusion toute spontanée et sympathique, et lui dit :

— Oh! vous reviendrez, n'est-ce pas? Vous reviendrez souvent!

Et Mlle Maynard se retira toute rassurée.

— Quels doux et chaleureux baisers! pensa-t-elle en souriant. Oh! il y en a bien au moins la moitié d'un à l'adresse de mon frère!

XIII

LE VERRE D'EAU

M. et Mme Dalesme ne pouvaient se consoler de l'absence d'Emilie. Elle avait été pour eux l'animation et la jeunesse, la joie de la maison et le sourire, la grâce et le charme, et maintenant ils se trouvaient seuls en face l'un de l'autre, n'ayant plus pour consolations que les souvenirs fanés du passé et les stériles récriminations contre leur gendre, lequel n'était même pas là pour les entendre.

En outre, depuis que M. Dalesme avait si adroitement lancé dans un bal le bruit qu'Emilie aurait une grosse dot, les prétendants étaient accourus en foule. La plupart, il est vrai, s'étaient retirés ensuite, ce bruit ne s'étant pas confirmé; mais, en définitive, il demeurait prouvé que la jeune fille était à marier, et ce seul fait, joint au mystère de la dot qui n'était point entièrement éclairci, avait suffi pour attirer dans le salon de Mme Dalesme un assez grand concours de monde. On voulait voir, s'informer, tâter le terrain, se maintenir dans l'expectative, conserver toutes les chances favorables pour l'avenir, dans le cas où cet avenir serait doré. Et aujourd'hui, plus personne! Le départ d'Emilie avait causé un vide d'une tristesse effrayante. L'oiseau étant envolé, les oiseleurs naturellement étaient rentrés chacun chez soi.

Comment faire?

Le jour de leur dernière visite à leur gendre, M. et Mme Dalesme avaient été tellement indignés de sa prétention d'être aidé par eux dans son entreprise, qu'ils s'étaient juré réciproquement de ne jamais remettre les pieds chez lui.

Depuis lors, l'altercation qui avait eu lieu chez Mme Perponterre, n'était pas de nature à modifier cette situation si tendue.

Et cependant, le chef de bureau et sa femme s'abandonnaient chaque jour davantage au désir de revoir Emilie.

— Nous avons juré de ne plus aller chez notre gendre, dit enfin Mme Dalesme; ô mon ami, je vous en supplie, relevons-nous mutuellement de notre serment.

— Impossible! répondit-il d'un air solennel. Je suis presque un homme politique, moi, et pour tout homme politique un serment est sacré.

Puis il ajouta aussitôt :

— Dans ces circonstances-là, mon ministre me disait dernièrement qu'il y a toujours des accommodements. Ainsi, par exemple, nous avons juré de ne plus retourner chez Duluc; mais en allant voir notre petite-fille nous n'allons pas chez lui, nous allons chez elle, ce qui est bien différent, et notre conscience n'a rien à nous reprocher.

— Oh! C'est juste. Partons alors, partons tout de suite!

— Mais mon bureau?... Ah! tant pis! Le gouvernement, après tout, n'exige pas que nous négligions pour lui les plus saints devoirs de famille.

M. Dalesme fit commander une calèche découverte, et, une heure après, il se mit en route avec sa femme.

Celle-ci, dès qu'elle fut en présence d'Emilie, la serra contre son cœur et la tint longtemps dans ses bras en poussant des sanglots étouffés.

— Dans ta chambre! dit-elle ensuite. Mène-nous dans ta chambre!

— Mais mon père est là, grand'mère.

— Nous ne venons pas chez lui, nous venons chez toi, mon enfant.

— Mais moi, je suis chez mon père.

— Obéis à ta grand'maman, dit M. Dalesme. Tu ne veux pas la faire mourir de chagrin, n'est-ce-pas?

Emilie les conduisit dans sa chambre.

— Et remarque que je ne t'adresse pas de réprimandes, reprit Mme Dalesme après qu'on se fut assis. Ce que tu as fait a été jugé très beau. Ma sœur t'approuve hautement, car un père... un père est un père. Le jardinier a raconté que tu avais vu ton père chanceler, ne plus pouvoir se soutenir. Pauvre Duluc! Il n'était même plus en état de s'appeler lui-même comme médecin, afin de se donner des soins! Tu lui as prodigué les tiens, tu l'as accompagné, c'est un acte de piété filiale que nous ne saurions blâmer. Ma fille Valentine a manifesté devant tous ses regrets de n'avoir su que trop tard que son mari avait besoin de secours. Tout le monde s'est comporté admirablement...

— Je me plais à ajouter, continua M. Dalesme, qu'en administrant une leçon sévère à mon gendre, j'étais loin d'en prévoir les suites funestes.

— Mais c'est au contraire mon père, dit Emilie, qui vous a reproché d'avoir manqué à vos engagements...

— Je n'ai pas entendu, répliqua avec dignité le chef de bureau. Certains reproches, d'ailleurs, adressés à certains personnages, ne sauraient les atteindre.

— Laissons cela, dit Mme Dalesme dont les transports d'affection redoublèrent. Nous apportons ici des paroles de paix et de conciliation. Je ne te dissimulerai pas que ton héroïque départ de Saint-Germain a été le signal d'une consternation générale. Le dîner a été froid... d'un froid !... Je parle au figuré, cela va sans dire. Ma sœur ne tolérerait pas qu'on servît chez elle un dîner qui ne serait pas suffisamment chaud. Pauvre victime ! Pauvre martyre ! Tu es maigrie, tu pleures sans doute du matin au soir. Viens que je t'embrasse encore. Tu nous reviendras. Nous te recevrons à bras ouverts. Tu as encore ta robe du jour de Saint-Germain !

— Elle était neuve, grand'mère.

— Tu n'as que celle-là, je parie. Ton père te laisse manquer de tout. Je ne l'accuse pas...

— Et vous avez raison, grand'mère, car dans ce moment-ci il ne peut faire que les dépenses indispensables.

— Je te répète que, fût-il cent fois plus coupable, jamais je ne l'accuserai devant toi, attendu qu'il est ton père. Bientôt d'ailleurs tu reconnaîtras par toi-même son incurable insouciance. Quel sale quartier ! Quel triste logement ! Tu dois bien t'ennuyer ? Veux-tu venir passer la journée avec nous ? Veux-tu reprendre possession de ta jolie chambre, chez nous qui t'aimons tant ?

— Oh ! j'irai vous voir avec mon père.

— Avec lui ! Tu es donc décidée à demeurer ici ?

— Oui.

— Longtemps ?

— Toujours.

— Mais, dans ton intérêt...

— Oh ! je n'écoute pas mon intérêt, je n'obéis qu'à mon devoir.

— Noble fille ! s'écria Mme Dalesme en levant les bras vers le ciel. Ta conduite me rappelle *le sacrifice d'Iphigénie*, dans Racine. C'est tout différent, mais c'est la même chose au fond. On ne devrait pas mettre entre les mains de la jeunesse ces œuvres passionnées et sublimes qui exaltent l'imagination.

— D'autant plus, ajouta M. Dalesme, que le sublime n'est pas

dans nos mœurs actuelles. Mon ministre me le disait dernièrement : on n'en veut plus, pas même au Théâtre-Français.

— On en veut si peu, continua Mme Dalesme avec amertume, qu'il ne vient plus personne à mes mardis! M. Boulmier nous a fait visite, mais il est venu un mercredi, pour bien notifier qu'il dédaigne de paraître à mes mardis. Mes mardis sont déserts!

— Emilie en est cause, reprit gravement le chef de bureau. Loin de moi la pensée de l'incriminer! Il faut cependant qu'elle touche du doigt la vérité. Ma fille Valentine habite chez sa tante Mme Perponterre, et il m'a été facile de justifier ce fait sans avouer des motifs de pénurie qui font toujours un effet désastreux sur les gens auxquels on les confie. J'ai expliqué que ma belle-sœur est colossalement riche, sans enfants, et que ma fille, par ses assiduités, cultive un héritage de premier ordre. Chacun s'incline toujours avec déférence devant cette mesure de haute prudence. Il m'a été facile aussi de faire comprendre qu'Emilie, ne pouvant pas demeurer avec son père lancé dans des affaires gigantesques, ni avec sa mère, chez sa tante, parce que celle-ci aime avant tout sa tranquillité, avait pris domicile chez nous, ses grands parents, qui adorons au contraire l'aimable turbulence de la jeunesse. Ces arrangements sont honorables, convenables.

— Je suis venue partager les peines et les espérances de mon père, dit Emilie. C'est bien naturel.

Le chef de bureau fit un geste de désolation.

— Ah! s'écria-t-il, on voit bien que tu n'as pas l'expérience du monde! n'avoue donc jamais, ma chère enfant, ta détresse ni celle de tes proches! tu te ferais un tort irréparable. Mon ministre me disait dernièrement...

— Revenons aux questions importantes, interrompit Mme Dalesme. Boulmier est toujours décidé à t'épouser. Tu n'ignores pas qu'il est deux fois millionnaire. J'en ai parlé à ta mère, qui serait très heureuse de cette alliance.

— Elle vous l'a dit?

— Oui, à Saint Germain, après ton départ pour accompagner ton père.

— Mais mon père n'est pas d'avis...

— Il voudrait sans doute te faire épouser quelque jeune homme pauvre! Ah! je le reconnais bien là! Et plus tard, ton mari, à l'exemple de ton père, serait obligé de demander l'hospitalité à droite

et à gauche pour toi, pour tes enfants! Ah! j'en frémis d'avance!

— Tu aimes peut-être quelqu'un? dit M. Dalesme, qui entrevit un grand rôle à jouer pour la confection d'une dot. S'il en était ainsi mieux vaudrait nous faire tes confidences. Nous ne sommes pas des tyrans, ma femme et moi.

— Oh! non, grand-père, non!

— Mais d'abord, il serait nécessaire de revenir chez nous. Nous te constituerions une dot. Il t'en faut une. C'est plus convenable. A la mairie, à l'église, il est bon qu'on puisse spécifier un chiffre. Par exemple, je ne sais pas comment nous ferions. Mais, avec de la bonne volonté, on vient à bout de tout. Veux-tu deux cent mille francs?

— Mais, grand-père, si cette dot ressemble à celle que vous avez donnée à ma mère...

— Ah! tu es étonnante, petite! et ingrate! Ai-je eu le talent de marier ma fille, oui ou non? Ton père l'aurait-il prise si j'avais dit : elle n'a rien! Et si je n'avais pu la marier, serais-tu de ce monde aujourd'hui, toi qui t'avises de me critiquer?

Le chef de bureau releva la tête d'un air vainqueur.

— Nous n'influencerons pas Émilie, reprit Mme Dalesme. Elle est trop raisonnable pour avoir besoin de conseils. Si elle épouse M. Boulmier, Valentine reviendra aussitôt avec son mari.

— Oh! que mon père serait heureux! et ma mère l'a promis formellement.

— Elle n'a pas une existence bien gaie, chez sa tante. Tout est convenu avec Boulmier. Nous habiterions tous ensemble...

— Un immense hôtel avec écuries et remise? s'écria le chef de bureau. Ah! ce serait bien plus patriarcal, bien plus convenable, que d'être disséminés, comme nous le sommes, aux quatre coins de Paris et de la banlieue. Moi d'abord, j'apprécie mon gendre et je lui rends justice. Il a des qualités.

— N'insistons pas, mon ami. Laissons à Émilie son libre arbitre. C'est à elle de juger si elle veut réunir autour d'elle sa famille dispersée par les vents de l'adversité, et la soutenir en un admirable faisceau par les doubles liens de l'amour mutuel et de la prospérité la plus somptueuse.

— Oh! je ne l'influence pas, chère amie. Je désire seulement, avant d'enterrer ma première combinaison, lui demander si elle aime quelqu'un.

La jeune fille resta un instant sans répondre.

— Je ne sais plus, dit-elle enfin d'une voix altérée, qui j'aime, ni qui je n'aime pas. Il ne m'est plus permis de songer à moi. Mon père est malheureux, ma présence est pour lui une consolation, voilà tout ce que je dois savoir.

— Et nous?

— Vous!

— Oui. T'imagines-tu que nous ne te regrettons pas? sache bien que nous sommes horriblement malheureux depuis que tu nous as quittés.

La jeune fille sentit ses forces la trahir. Brisée, épuisée, elle fondit en larmes.

— Je meurs! s'écria Mme Dalesme en s'agitant convulsivement. De pareilles émotions me tueront. Un verre d'eau! J'étouffe.

Émilie sonna, essuya ses larmes et transmit l'ordre à Mariette.

Celle-ci apporta bientôt de l'eau dans une tasse.

— Etes-vous folle? reprit Mme Dalesme. Vous m'apportez une tasse! Est-ce qu'il y a du chocolat dedans? J'ai demandé un verre d'eau.

— Nos verres sont cassés, répondit doucement Mariette.

— Cassés!

— Oui.

— Tous?

— A la longue, madame. Mais il est bien convenu avec monsieur que ce sera une des premières choses qu'on achètera.

— Où est mon gendre? cria M. Dalesme d'une voix retentissante. Appelez mon gendre!

— Buvez, grand'mère, dit Émilie toute rougissante. Cela vous fera du bien.

Elle approcha la tasse des lèvres de Mme Dalesme.

Celle-ci avala une gorgée, puis se reculant violemment :

— C'est de l'eau pure!

— Oui, madame.

— Du sucre! dit Émilie.

— Mais, mademoiselle... Ah! je suis désespérée...

— Amenez-moi mon gendre mort ou vif! cria le chef de bureau d'une voix encore plus formidable. Retirez-vous, la bonne! On vous place dans une situation navrante, poignante, insensée, mais ce n'est pas votre faute. Toute la responsabilité retombe sur mon gre-

din de gendre. Où est-il, le chenapan? Dans son cabinet, sans doute. Je vais lui parler.

— Pas sans moi ! reprit Mme Dalesme. Dussé-je périr, je ne vous laisserai pas pénétrer seul chez mon gendre.

Elle fit quelques pas afin d'escorter son mari, puis revenant vivement vers la jeune fille attérée :

— Toi, dit-elle, reste ici pendant l'explication. C'est plus convenable. Et prépare-toi à nous suivre. Tu ne saurais séjourner une heure de plus dans une maison où on ne trouverait pas un seul morceau de sucre, et où on est obligé de boire de l'eau claire dans des écuelles, comme les chiens.

— Grand'mère, dit Émilie éperdue; oh ! je vous en supplie, évitez une querelle !

— Il n'y a pas de querelle à avoir, ma chère. Les juges n'ont pas de querelle avec les accusés ; ils les condamnent, voilà tout. Pas de sucre!... Et on offre de l'eau dans des tasses ! Oh ! cela passe les bornes. Si je n'avais pas vu, de mes propres yeux, cette tasse, cette écuelle, non, véritablement, je ne pourrais y croire !

Et Mme Dalesme s'éloigna rapidement.

Hippolyte Audeval.

(A suivre.)

LES FRONTIÈRES DE LA FRANCE

I

LES ARMEMENTS DE L'EUROPE

La réalisation du rêve de l'unité allemande, si longtemps caressée en vain, a semé bien des ruines et versé des torrents de sang, mais la plus funeste de ses conséquences, l'obligation pour l'Europe de se maintenir depuis sous les armes, pèse lourdement sur les peuples. Cet écrasant fardeau, que l'accroissement actuel des armements de l'Allemagne menace d'augmenter encore, ne semble pas devoir s'alléger de longtemps pour eux.

C'est un étrange effet d'une civilisation soi-disant en progrès que celui qui se manifeste par un véritable retour à la barbarie, en substituant aux savantes manœuvres des armées à effectifs restreints, des dix-septième et dix-huitième siècles, le formidable choc des nations armées. On verra les campagnes de l'avenir cesser d'offrir le spectacle attrayant de combinaisons stratégiques, où se révélait le talent des généraux en chef, sous les formes propres au caractère particulier de chacun d'eux, à son génie ou à sa science acquise, opérations à théâtre circonscrit et dont une portion seule de la population avait à supporter les charges.

Toute la poésie de la guerre aura disparu pour faire place à l'élan sauvage d'une nation entière se ruant, le fer en main, sur un peuple voisin et à la glorification de la force brutale; ce n'est plus que l'écrasement par la multitude et l'extension indéfini de la zone de destruction; triste progrès! Ce sera d'abord une lutte de vitesse, et la victoire devra échoir, pour ainsi dire, à coup sûr, à celle des nations belligérantes ayant su, par l'application des règles de mobi-

lisation les plus pratiques, grouper rapidement et jeter aussitôt sur le territoire ennemi toute la masse de ses forces, avant que l'adversaire ait pu réussir à leur opposer une résistance organisée; d'ailleurs, c'est obéir au principe énoncé par Carnot, et vigoureusement mis en œuvre par Napoléon Ier : *que le succès est le résultat des concentrations rapides.*

Afin d'élever une digue contre ce premier flot de l'invasion, se dressent les divers systèmes de fortifications puissantes et de camps retranchés, assez vastes pour y abriter des armées, qui ont cours aujourd'hui; leur établissement judicieux constitue actuellement l'un des problèmes les plus redoutables que les gouvernements soient appelés à résoudre. Partout cette question a été soulevée depuis la conclusion de la guerre franco-allemande, partout elle a été résolue au prix, naturellement écrasant, des plus durs sacrifices financiers. L'économie, en pareilles matières, est d'ailleurs un funeste calcul, dont les suites peuvent coûter bien cher aux nations et leur faire amèrement regretter plus tard les restrictions apportées à l'exécution d'un système défensif complet.

L'Allemagne, la France, l'Italie ont successivement élaboré avec le plus grand soin des projets dont la mise à exécution, promptement entamée, n'est toutefois achevée entièrement nulle part. L'Autriche n'a pas encore complètement arrêté l'ensemble des travaux à réaliser; la Belgique, la Hollande, ont suivi ce mouvement, et nous voyons en ce moment la Suisse, craignant pour sa neutralité menacée, si le canon de ses puissantes voisines venait à gronder de nouveau à ses frontières, s'agiter et réclamer énergiquement des mesures du même genre.

La France, tristement mutilée et éclairée par une fatale expérience, a dû se mettre résolument à l'œuvre, étudier et enfin entreprendre à grands frais un système de défense, en conformité avec les modications apportées à l'artillerie depuis quelques années et aussi avec les conditions imposées par le tracé des nouvelles frontières.

Les progrès réalisés par l'artillerie sont si considérables, en effet, tant au point de vue de l'énorme accroissement de portée utile de ses projectiles qu'à l'augmentation de leur action destructive, qu'il en est résulté une révolution dans les procédés actuels de fortification; de là, la nécessité du déclassement d'un certain nombre de nos places fortes, l'obligation pour celles que l'on conserve de trans-

former souvent leur enceinte et d'y adjoindre de nouveaux ouvrages ou forts détachés ; enfin, on a dû, en tenant compte des changements apportés ou à apporter dans le réseau des chemins de fer stratégiques, créer de nouvelles places de guerre et multiplier sur certains points des ouvrages ou des forts dits *d'arrêt*, dont la destination est de barrer une vallée, une route, une ligne de chemin de fer.

Sans prétendre déterminer dans quelle mesure exacte on a réussi dans la réalisation de cette œuvre considérable, nous essayerons de donner au moins un aperçu de ce qui a été fait jusqu'à ce jour et de ce qu'il reste encore à faire.

II

LE SYSTÈME DÉFENSIF DE LA FRANCE

Tout récemment encore et jusqu'à 1870, le système défensif de la France procédait en entier des préceptes dus à Vauban, et le réseau de places-frontières qu'il avait créé subsistait encore à peu près intact. Les résultats de la dernière invasion subie par la France n'avaient pu infirmer la valeur du système dans les conditions anormales où l'épuisement du pays avait laissé ces places. Mal armées, insuffisamment approvisionnées et occupées par des garnisons incomplètes, elles ne pouvaient constituer pour l'ennemi une menace sérieuse, s'il les laissait sur ses flancs ou sur ses derrières. Aussi les alliés marchèrent-ils directement sur Paris, prenant à peine le souci d'en masquer quelques-unes, et mus par cette seule pensée d'écraser les débris de l'armée française, s'ils ne pouvaient lui dérober leur marche pour gagner en toute hâte Paris, alors sans défense, afin d'y dicter de sa capitale, leurs conditions à l'empereur vaincu.

Le principe fondamental auquel avait obéi Vauban était d'intercepter les grandes voies d'invasion, c'est-à-dire les vallées, par une place forte. Il avait ainsi établi un premier réseau, le long des frontières, puis, sur certains points, des réseaux intermédiaires ; telle était la ceinture de forteresses qui couvraient, vers le nord-est, les abords de Paris, et parmi lesquelles figuraient La Fère, Laon, Soissons, etc. La création des voies ferrées, en donnant un nouveau cours à tout le flot des invasions, avait déplacé les points d'arrêts indiqués par l'illustre ingénieur, mais il fallait les désastres de 1870

pour appeler, trop tardivement, l'attention sur ces transformations nécessaires.

Dans l'intervalle de ces deux dates sanglantes, 1814-1815 et 1870-1871, avait surgi la question des fortifications de Paris, résolue par l'ordonnance royale de septembre 1840, à la suite de très vives controverses. La nécessité de mettre la capitale du pays à l'abri du retour d'événements semblables à ceux qu'évoquaient les souvenirs de 1814, jointe aux préoccupations politiques qu'éveillaient la turbulence et l'esprit d'opposition de la population, avait dicté cette résolution que l'état de l'artillerie, à cette époque, semblait devoir rendre à jamais efficace.

Toutes les nombreuses guerres soutenues par la France de 1814 à 1870 avaient eu pour théâtre le sol ennemi et, en dépit des travaux poursuivis énergiquement à l'étranger, des essais non interrompus que l'Allemagne, par exemple, consacrait à l'étude de principes nouveaux, la France demeurait indifférente à toute mesure de précaution à l'égard d'éventualités qu'elle ne voulait pas prévoir. C'est dans cette quiétude funeste que devait la surprendre l'invasion de 1870, à laquelle, comme en 1814, mais sans aucune des circonstances atténuantes de cette époque, elle ne put opposer que des places, dépourvues d'une artillerie répondant aux exigences du moment, dénuées d'approvisionnements et dont plusieurs, devenues de simples nids à bombes, ne pouvaient offrir aucune résistance. Il n'y avait plus moyen de se refuser à l'évidence, et d'ailleurs la perte de l'Alsace et de la Lorraine, en retournant contre nous la forte ligne des Vosges et les places de Metz et de Strasbourg, eût suffi pour exiger une transformation radicale du système défensif.

Dans l'étude qu'elle comporte, nous aurons à considérer, indépendamment des frontières maritimes tracées à l'ouest par l'Océan et au sud par la Méditerranée, cinq zones principales, véritables fronts, faisant face :

Celui du *Nord*, à la Belgique ;

Celui du *Nord-Est*, à l'Allemagne ;

Celui de l'*Est*, à la Suisse ;

Celui du *Sud-Est*, à l'Italie ;

Enfin celui du *Sud-Ouest*, à l'Espagne.

La frontière du Nord et celle de l'Est confinent à deux puissances dont la neutralité est officiellement consacrée par les traités ; leur étude, au point de vue défensif, n'est pas moins nécessaire, si la

pensée se reporte aux innombrables traités de paix, d'alliance et d'amitié perpétuelles conclus jusqu'à ce jour. On en énumère environ 8,500 enregistrés par la diplomatie ancienne et moderne et dont la durée moyenne n'excède pas deux années. Nous ne nous arrêterons donc pas devant une fiction, dont l'intérêt des belligérants ferait bientôt table rase, et nous procéderons à l'examen des dispositions défensives prises dans chacune de ces régions, sans faire de distinction, au point de vue de la neutralité, entre les diverses puissances étrangères limitrophes.

Avant de commencer l'étude de chacune de ces zones, on peut constater *à priori* l'avantage que possède la France sur plusieurs autres nations, au point de vue de la défensive, dans la séparation bien accusée des divers bassins qui la constituent. Il lui est ainsi permis d'organiser de grands centres de résistance permettant de prolonger énergiquement celle-ci, en dépit de l'occupation de vastes portions du territoire par un ennemi victorieux.

Pour profiter, dans toute leur étendue, de ces conditions favorables, il faut toutefois mettre de côté la préoccupation exagérée de couvrir Paris et rejeter surtout bien loin l'idée d'une cessation forcée de la lutte, si cette ville devait, dans un délai plus ou moins rapproché, tomber au pouvoir de l'envahisseur ; c'est en effet une grave erreur contre laquelle on ne saurait trop réagir. Elle naît facilement, dans l'esprit des masses, de l'importance morale, unique en son genre, que possède cette ville, et il est à craindre que l'exagération de cette pensée n'ait exercé une influence fâcheuse sur l'extension donnée aux ouvrages extérieurs que l'on a ajoutés à cette place. Dans l'état où se trouvaient ses fortifications en 1870, c'est-à-dire telles qu'elles avaient été décrétées en 1840, elles comportaient pour la ligne d'investissement un développement de 80 à 90 kilomètres; en partant de cette hypothèse, reconnue fausse aujourd'hui, de la nécessité, pour procéder au siège d'une place, d'une armée d'investissement supérieure en nombre à celle de l'assiégé, elles exigeaient de la part de l'assiégeant l'immobilisation d'au moins 400,000 hommes. Sans les puissants moyens de ravitaillement que fournissent présentement les chemins de fer, il semblerait impossible de faire vivre longtemps une semblable agglomération d'hommes, aussi les législateurs de 1840 étaient-ils fondés à assigner en l'absence des voies ferrées qui faisaient alors défaut, un terme de trente jours à la durée probable du séjour des assiégeants

sous les murs de Paris, admettant que, passé ce délai et faute de vivres, le siège devait être forcément levé.

Tout ce que l'on exigeait de Paris, d'après les calculs de 1840, c'était donc un répit de trente jours à obtenir pour l'armée battue, afin de lui permettre de se refaire. En tenant quatre mois et demi, en 1870, dans les conditions si désavantageuses où elle se trouvait, cette place a donc mérité cette appréciation des *Jahrbücher für die Deutsche Armee und Marine :*

« Au point de vue de la fortification et de l'artillerie, Paris a déconcerté toutes les prévisions, car les forts n'étaient ni en état de lutter avec l'artillerie de l'adversaire, ni de remplir la première condition qui leur était imposée, à savoir de protéger contre un bombardement le corps de la place, la ville même. Sous ce rapport, il était donc indispensable d'apporter des modifications, car il faut avant tout qu'une place de ce genre n'ait absolument rien à craindre d'un bombardement. Aussi, on ne saurait blâmer le gouvernement français, au mépris de toutes les objections, d'avoir reculé les nouveaux forts à des distances suffisantes pour empêcher la destruction de celle-ci, tout en la mettant à l'abri d'un coup de main de la part de l'ennemi. »

Cet élargissement de la ceinture des forts était en effet nettement indiqué, et il était impossible de s'y soustraire ; reste à savoir si le but n'a pas été dépassé dans des proportions de nature à fausser l'ensemble de la défense. C'est ce que nous nous proposons de discuter un peu plus loin, en examinant la région du Nord-Est, la plus menacée de toutes.

III

RÉGION DU NORD.

La région du Nord peut être considérée comme un vaste triangle isocèle dont le sommet est à Paris, la base s'appuyant à la frontière de Belgique, tandis que les deux autres côtés seraient formés, à l'ouest, par une ligne passant par Calais, Abbeville, Beauvais, Paris ; et à l'est, par Paris, Meaux, Epernay, Verdun et Longwy. La base ou frontière du Nord s'étend sur un développement d'environ 350 kilomètres, suivant une ligne brisée qui part de la mer du Nord, entre Furne et Dunkerque, dessine un saillant prononcé à

Givet, et aboutit à Longwy, auprès duquel elle confine encore, pendant quelques kilomètres, au grand-duché de Luxembourg.

Toute une ligne de places fortes construites par Vauban garnit cette frontière que Carnot avait surnommée la *frontière de fer*. Le savant ingénieur y avait déployé toute sa science; et si le système de défense qu'il avait organisé a perdu aujourd'hui toute sa valeur par les motifs déjà indiqués, il faut reconnaître, à la gloire de son auteur, que, par deux fois, il a sauvé la France.

Ouverte sur tout son développement, la frontière du Nord est coupée par trois grandes lignes d'invasion se dirigeant de la Belgique et du Luxembourg sur Paris.

La première suit la voie ferrée de Lille-Arras-Amiens-Paris.

La deuxième, à l'ouest des Ardennes, pénètre en France par Maubeuge et suit la vallée de l'Oise, passant à La Fère et à Compiègne. C'était aux seizième et dix-septième siècles une route fréquemment parcourue par les Impériaux dans leurs marches sur Paris; c'est aujourd'hui la grande voie de Cologne-Namur-Paris.

La troisième, venant de Trèves et traversant le Luxembourg au sud des Ardennes, franchit la Meuse, coupe l'Argonne et se confond ensuite avec la ligne qui, partant de Thionville et de Metz, se dirige sur Paris.

Toutes ces lignes pourraient être utilisées d'autant plus largement par les Allemands, en cas de violation de la neutralité de la Belgique, que *toutes* les voies ferrées de l'Allemagne du Nord viennent rencontrer la grande ligne à double voie de Cologne-Namur-Paris. Aussi l'auteur de l'étude sur les *Chemins de fer allemands* (Paris, chez Dumaine) y voit-il, avec raison, un grand danger.

« Dans tout ce qui précède », dit-il, « nous avons admis que la neutralité de la Belgique serait violée par les Allemands, ou que du moins les généraux allemands mettraient la main sur les chemins de fer belges. C'est là une idée à laquelle on ne s'arrête pas assez dans l'état-major français.

« Les Belges, cependant, paraissent bien redouter cette violation de neutralité, car ce n'est pas la pensée d'une lutte contre la France qui leur fait reporter jusqu'à la Nèthe et jusqu'au Ruppel les lignes de défense de la place d'Anvers. Ces grands travaux ont certainement pour but de créer un vaste système de refuge dans lequel toutes les forces vives de la Belgique, appuyées par les flottes anglaises, défieraient les attaques des armées allemandes.

« Si dans la dernière guerre les généraux allemands ont respecté le territoire belge, la raison en est qu'au début de la campagne ils étaient loin d'être assurés du succès, et qu'une violation de neutralité aurait pu mettre contre eux l'armée belge alliée à la France. Les conditions sont différentes aujourd'hui, et l'Allemagne n'aurait plus les mêmes craintes. »

Et plus loin il ajoute : « Quant à la neutralité du Luxembourg, dont tous les chemins de fer sont déjà entre les mains des Allemands, il serait naïf de croire que les généraux allemands consentiraient à en tenir compte. »

Cette idée d'une violation probable de la neutralité belge doit donc être la base sur laquelle il y a lieu de fonder toute conception relative au système défensif de la France. Jusqu'à ce jour, malheureusement, rien n'a été fait dans ce sens.

Cependant cette frontière, dont le tracé, entièrement conventionnel, ne coïncide avec aucun accident géographique offrant une défense naturelle, tandis qu'elle est traversée par de nombreuses voies de communication faciles et importantes, est ouverte dans toute sa longueur.

Le seul obstacle de quelque valeur est la série des crêtes de la Meuse. Ces hauteurs, continuation des collines boisées, venant de Metz, qui font bordure à l'importante position militaire située entre Toul et Nancy, et connue sous le nom de plateau de Haye, s'étendent sur la rive droite de la Meuse. Elles y forment, de Neufchâteau à Mouzon, un obstacle continu entre Toul, Verdun et Dun-sur-Meuse, obstacle qui a été renforcé par d'importants travaux récents.

Ces crêtes sont coupées, près de Toul, par le tunnel de Foug, que traverse le chemin de fer de Paris à Strasbourg, et par le tunnel de Tavanne, où s'engage la ligne de Verdun-Metz; elles sont couvertes par Toul et par des ouvrages détachés.

Un peu en arrière et leur faisant suite, vers l'ouest, se développent, entre l'Aire et l'Aisne, les massifs boisés et marécageux de l'Argonne, plus denses entre Clermont et Sainte-Menehould, et qui se prolongent jusqu'au nord de Rethel. Par suite de nombreux déboisements, cette contrée est bien déchue de l'importance qu'elle possédait encore à l'époque des guerres de la révolution.

L'Argonne est traversée par plusieurs défilés : celui des Islettes, entre Clermont et Sainte-Menehould, où passe le chemin de fer de Châlons-Metz; le défilé de la Chalade, conduisant de Varennes à

Vienne-le-Château ; le défilé du Grand-Pré, où coule la rivière de l'Aire et que suit la route de Varennes à Vouziers ; le défilé de la Croix-aux-Bois, entre Busancy et Vouziers, dont le passage fut forcé par les Prussiens en 1792 ; celui de Chêne-Populeux qui traverse le canal des Ardennes et la route de Sedan et de Mouzon à Vouziers.

Cette région est d'ailleurs facile à tourner, et ce mouvement était en voie d'exécution, en 1870, par la troisième armée prussienne qui la débordait par le sud, lorsque l'annonce de la marche des Français sur Sedan détermina les Prussiens à s'engager dans l'Argonne ; ils la franchirent péniblement, mais sans rencontrer d'autre obstacle que la nature accidentée du pays.

En gagnant vers l'ouest et jusqu'au cap Gris-Nez, on ne rencontre plus que les collines basses de l'Artois qui n'offrent aucun obstacle sérieux. En arrière, il est vrai, de celles-ci s'étend la vallée de la Somme, position bonne, mais un peu excentrique, dont le général Faidherbe a toutefois tiré un bon parti en 1870-71.

En arrière de toutes ces positions et formant dernier obstacle avant d'arriver à Paris et à son camp retranché, s'élèvent les crêtes qui bordent le plateau de la Brie et qui s'étendent des bords de la Seine, à Fontainebleau, à ceux de l'Oise, à la Fère. Elles suivent la rive droite de la Seine entre Montereau et Nogent, passent par Sézanne et Vertus, sont traversées par la Marne, à Epernay ; par l'Aisne, au nord-ouest de Reims, et enfin se terminent à la Fère.

Elles sont coupées par plusieurs routes débouchant sur Paris, et qui ont été en 1814 le théâtre de nombreux combats. Ce sont les routes : de Nogent à Provins et Paris ; de Vitry à Paris : de Châlons à Paris, par Montmirail et Champaubert ; de la vallée de la Marne par Epernay ; de Reims à Soissons et de Laon à Soissons.

Après ce rapide coup d'œil sur l'ensemble des obstacles naturels si faibles, de ce long développement de frontières, si l'on vient à examiner ce qui a été fait, depuis 1870, pour la renforcer artificiellement, on voit que rien n'a été fait et que tout a été sacrifié à la nécessité, d'ailleurs impérieuse, de reconstituer une ligne défensive en arrière de la brèche laissée béante par l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine.

De la première ceinture de places-frontières de Vauban, il ne reste que Lille ayant en leur état actuel une valeur sérieuse ; les autres villes fortifiées n'ont aucune importance, et l'existence même de plusieurs d'entre elles constitue un danger en ce qu'elles ne serviraient, comme en 1870, qu'à faire tomber aux mains de l'ennemi

les garnisons et le matériel qui y seraient renfermés. Hirson seule a vu exécuter quelques travaux. On ne peut évidemment compter, comme appartenant au système défensif de la région, les travaux exécutés de Dun-sur-Meuse à Toul, car tout cet ensemble de fortifications élevées en face de Thionville et de Metz appartient en fait à la défense du front nord-est, tant qu'ils restent en l'air, sans soutien vers l'ouest.

Les places de deuxième ligne, telles qu'Abbeville, Amiens, Ham, Saint-Quentin, ont été déclassées, sauf la citadelle d'Amiens, qui n'a qu'une valeur très secondaire. Sous l'influence somnifère d'une trompeuse neutralité, rien n'est préparé sur cette ligne à arrêter l'ennemi.

On conçoit certainement à quel point étaient considérables les difficultés de la situation faite à la France, au moment où elle a pu reprendre sa liberté d'action ; elle avait à relever les ruines accumulées soit par les dévastations exercées par l'invasion allemande, soit par celles dont la responsabilité incombait à la Commune. Il lui fallait faire face partout à la fois, et l'urgence s'imposait partout en même temps.

Toutefois l'opinion publique, loin de s'élever contre les demandes de sacrifices et d'efforts que le gouvernement sollicitait du pays, ratifiait d'avance toutes les exigences se rattachant à la réorganisation militaire de la nation et à tout projet de réédification. La France était prête à tout ce que l'on eût voulu exiger d'elle, et c'est une faute qui touche à l'aveuglement que cette absence de préoccupation, de la part du gouvernement, au sujet de la frontière du nord.

La connexion entre ces deux fronts, nord et nord-est, est telle que les travaux qui y sont relatifs devaient y marcher de front, la première conséquence d'une violation de la neutralité belge étant de rendre inutiles tous les travaux accumulés en face de l'Alsace-Lorraine. En effet, une invasion allemande, dirigée par les voies ferrées de la Belgique, tourne et prend à revers toutes les défenses du nord-est et annihile leur action, sans qu'elles aient pu trouver l'occasion de tirer un coup de canon.

Quant aux positions défensives à déterminer, le problème est plus facile à résoudre dans la région du nord que partout ailleurs; elles résultent aujourd'hui de l'importance des chemins de fer au point de vue de la concentration ; et les nœuds de voies ferrées importantes, tels que Maubeuge, Mézières, etc., sont tout indiqués et abondent dans cette zone.

Là, d'ailleurs, ne serait pas la difficulté, le jour où l'on aurait enfin compris que la frontière du nord est entièrement désarmée; que, malgré les nombreuses lignes de chemins de fer, utilisables pour la concentration, qui la sillonnent, elle manque de voies transversales de manœuvre, reliant concentriquement, par rapport à Paris, les nœuds de concentration; et enfin que le salut de la France, ouverte de ce côté à l'invasion allemande, dépend uniquement des scrupules pudiques de M. de Moltke, à l'égard de la neutralité belge.

A. DE NEUILLY.

SAINTE CLAIRE D'ASSISE

O Crux ave, spes unica.

I

PATRICIENNE ET NOVICE

I. — *Une vocation au treizième siècle.*

La troisième croisade venait d'entraîner de nouveau les peuples et les rois vers les lieux sacrés qui virent expirer le Sauveur. Suivant l'étendard de la croix, les vengeurs de Jérusalem, saisis d'un généreux enthousiasme, avaient écouté la voix de ce clerc d'Orléans, qui les exhortait à ne pas marchander leurs vies au Rédempteur qui était mort pour eux. Malgré le peu de succès de cette expédition, celle-ci avait une fois de plus fait planer sur le monde chrétien la grande image de la croix. La croix! c'est le véritable étendard que suivent, au moyen âge, non seulement les guerriers qui combattent les profanateurs du saint Sépulcre, mais les saints qui, à la même époque, luttent contre le mal, le mal sous toutes ses formes, corporelles ou morales, c'est le *Labarum* qui les conduit à la victoire : *Hoc signo vinces.*

Jésus crucifié! c'est lui que ces saints font revivre en eux par la loi féconde du sacrifice; c'est lui encore qu'ils cherchent à ressusciter dans les âmes qu'aveuglent l'erreur, l'ignorance, la passion; c'est lui, c'est toujours lui qu'ils recherchent et soulagent dans ceux qui souffrent : les pauvres, les opprimés, les captifs, les malades, les lépreux! Et dans cette tâche miséricordieuse, nul péril ne les arrête, nul dégoût ne les repousse : c'est leur Rédempteur qu'ils vont secourir, ce sont ses plaies qu'ils vont fermer.

Mais pour faire vivre dans leurs âmes et dans celles de leurs

frères Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour le servir dans l'humanité souffrante, pour prendre part à sa Passion, ces hommes, ces saints se mettent sous la protection de Marie immaculée, Marie, Mère du Sauveur. Ils s'inspirent de la céleste pureté qui a fait d'elle le premier tabernacle de Notre-Seigneur. Ils s'inspirent du sublime dévouement avec lequel elle s'est associée à l'immolation de son divin Fils mourant pour le rachat du monde. Ils s'inspirent de l'héroïsme qui l'a soutenue alors que, suivant l'expression de l'un d'eux, *elle demeurait debout au pied de la croix.* Marie est vraiment la reine et la mère de ces siècles de foi. C'est par elle que les âmes vont au Christ : c'est par la pureté virginale qu'elles comprennent la loi du sacrifice chrétien.

Tel était l'esprit religieux dont sainte Claire, née à Assise en 1194, respira dès le berceau la vivifiante atmosphère.

D'autres influences, domestiques et locales, s'exercèrent sur elle.

Claire appartenait à la noble et opulente famille ombrienne des Scefi, maison féconde en hommes de guerre. Favorino, père de notre sainte, se distinguait par sa vaillance. Hortulane, sa noble compagne, alliait aux sollicitudes domestiques les exercices d'une haute piété. Sa foi l'avait conduite à Jérusalem et à Rome, au sépulcre du Sauveur et au sépulcre des Apôtres martyrs, ces deux tombes qui furent les berceaux du christianisme. Hortulane avait aussi fait le pèlerinage du mont Gargan, ce théâtre d'une glorieuse apparition de l'archange saint Michel : « La noble et sainte héroïne» (1), qui avait affronté les périls même d'un pèlerinage en Terre Sainte, devait professer un culte particulier pour l'Archange des combats, le chef des milices célestes.

Après avoir fait ces pieux voyages, Hortulane reçut du Seigneur une précieuse bénédiction : l'espoir d'une prochaine maternité (2).

Un jour, prosternée devant la croix, elle demandait à Dieu de la protéger à l'heure de sa délivrance, lorsqu'une voix divine se fit entendre à elle et lui dit : « Ne crains rien, Hortulane : saine et

(1) Nobila et sancta heroina. Wadding, *Annales Minorum*, anno 1212.

(2) *Vita S. Claræ virginis sanctitate et miraculis clarissimæ, jussu Alexandri Pontificis Maximi conscripta, cum eam in Sanctas retulisset, anno ab ejus obitu secundo...* Cette biographie contemporaine et d'une si haute autorité a été reproduite par Surius et par les Bollandistes. Ceux-ci ont complété l'édition de Surius par deux antiques manuscrits qui provenaient, l'un de leur bibliothèque d'Anvers; l'autre, des chanoines réguliers de Corsendone.

sauve tu enfanteras une certaine lumière qui donnera au monde un plus brillant éclat (1). La mère se souvint de cet avertissement céleste quand elle donna un nom à la fille qui lui naquit : l'enfant fut appelée CLAIRE; et, en venant au jour, elle avait déjà, dit-on, sur les lèvres, le radieux sourire qui désignait bien en elle une enfant de la lumière.

C'est au pied de la croix qu'Hortulane avait reçu l'annonce de la lumière que devait personnifier son enfant. La croix, la lumière! c'est là ce qu'allait rappeler pour toujours la vie de sainte Claire.

Sous la direction d'une mère telle qu'Hortulane, la jeune vierge d'Assise eut une enfance bénie. Dès son âge le plus tendre, elle fut visitée et sauvegardée par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et cette assistance intérieure vivifia les enseignements que la jeune fille recevait de sa mère. La vérité était dans son cœur et sur ses lèvres, et l'esprit de douceur et d'humilité doublait le prix de sa sincérité. Elle aimait Dieu, et dès son enfance elle le priait avec tant d'ardeur qu'elle comptait avec des cailloux ses petites prières, devançant ainsi l'institution ou la propagation du rosaire. Dès son enfance aussi, Claire aimait les pauvres (2), ces membres vivants de Jésus-Christ; et, se privant pour eux d'une partie de sa nourriture, la jeune fille confondait ainsi dans le même acte l'œuvre de la pénitence et l'œuvre de la charité. Comprenant de bonne heure le néant des choses humaines, elle s'exerçait déjà aux macérations de la chair. Obligée de revêtir les habits luxueux que lui donnaient ses parents, elle portait un petit cilice : « à l'extérieur parée pour le monde, à l'intérieur revêtue du Christ (3). » Claire était déjà une fille de la Croix.

Secrètement fiancée au céleste Epoux, la jeune fille refusa de se marier. Bien qu'elle gardât en elle-même le secret de sa vocation, le parfum de ses vertus la trahissait, et Assise la regardait déjà comme « un vase très pur, un vase de grâces (4) ».

La piété de Claire était aimable. L'imposante beauté de la jeune

(1) Ne paveas, mulier : quia quoddam lumen salva parturies quod ipsum mundum clarius illustrabit. *Vita S. Claræ.*

(2) Sic ab infantia secum miseratione crescente, mentem compassivam gerebat, *miserorum miserias miserantem*, dit avec une touchante et intraduisible énergie le biographe contemporain.

(3) Mundo exterius florens, Christum interius induens. *Vita S. Claræ.*

(4) Vas revera purissimum... vas... gratiarum. *Vita S. Claræ.*

patricienne recevait un nouvel éclat de ce gracieux enjouement qui relevait de son charme le mérite d'une solide conversation. Les grandes vertus chrétiennes, la foi, l'espérance et la charité; l'élévation d'une âme qui plane au-dessus des misères d'ici-bas, remplissent le cœur d'une joyeuse paix; et celle-ci donne au caractère cette gaieté à jamais inconnue de ceux qui, ne voulant goûter que les faux plaisirs du monde, ne recueillent que des déceptions.

Nous avons dit les influences générales et domestiques que reçut sainte Claire. Nous ajouterons que sa ville natale lui offrait dans le passé déjà de grandes leçons : au commencement du quatrième siècle, saint Sabin, évêque d'Assise; saint Marcel et saint Exupère, ses diacres, avaient donné à la vérité de l'Evangile le témoignage de leur sang.

Et comment pourrions-nous oublier ici que, née pendant la lutte du sacerdoce et de l'empire, Claire Scefi avait vu les habitants d'Assise repousser un feudataire de l'empereur Henri VI, pour se placer spontanément sous le pouvoir temporel de la Papauté? Claire avait quatre ans lorsque la forteresse qui avait été le siège de la domination allemande fut rasée. Ce souvenir de son enfance lui montrait ses concitoyens choisissant pour maître le Vicaire de Jésus-Christ. Et ce Vicaire était Innocent III, le juge des rois de la terre, le généreux défenseur des faibles et des opprimés, l'austère réformateur des mœurs. Dans cette majestueuse incarnation de la Papauté, notre sainte voyait la royauté du Christ triompher des puissances d'ici-bas. Alors que les couronnes des rois prévaricateurs tombaient devant la tiare du représentant de Notre-Seigneur, comment Claire Scefi n'eût-elle pas compris le néant des grandeurs humaines devant l'éternelle justice?

Mais de toutes les influences religieuses, de tous les modèles de vertu et d'héroïque sainteté qui développèrent dans la fille d'Hortulane le germe de la grâce divine, nul ne fut plus efficace que l'exemple qui lui fut offert par l'un de ses concitoyens.

Il y avait alors dans la même cité que Claire Scefi un homme qui attirait vivement l'attention publique. C'était François, fils du marchand Bernardone.

Ainsi que Claire, François possédait particulièrement deux des vertus que le Sauveur avait répandues dans le monde par ses préceptes et par ses exemples : la charité et la douceur, la douceur qui est elle-même l'ineffable expression de la charité! Mais, moins

heureux que la vierge d'Assise, François, jusqu'au jour de sa conversion, s'était plu aux frivoles amusements du monde. Il était néanmoins demeuré pur, et son imagination seule s'était laissé captiver par le goût du plaisir, ce goût que les Italiens respirent si facilement avec leur air embaumé, au sein de cette lumière qui projette ses rayons d'or sur l'azur du ciel et sur les paysages d'une nature enchanteresse.

Mais à l'âge de vingt-quatre ans, François avait complètement renoncé aux vanités du siècle. Vaincu par la sanglante apparition de Jésus expirant pour le salut du monde, il s'était appliqué ce précepte évangélique : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, et prenne sa croix et me suive (1), » précepte divin qui renferme le secret de tous les sacrifices, de tous les dévouements et aussi de tous les vrais triomphes, et qui devait inspirer à l'auteur de l'*Imitation* l'admirable chapitre qui résume l'esprit de son livre : *De la voie royale de la sainte croix* (2).

Se rendant semblable à l'homme qui vient de naître, saint François s'était même dépouillé de ses habits pour renaître spirituellement en Notre-Seigneur, et le premier vêtement qu'il prit alors fut un manteau dû à l'aumône de son évêque.

L'apôtre allait par les chemins de la montagne, prêchant et pratiquant les plus austères conseils évangéliques, guérissant aussi bien que la lèpre de l'âme la lèpre du corps, pansant et baisant les plaies des malheureux qu'avait atteints ce dernier fléau. Embrassant dans son fraternel amour toutes les créatures animées ou inanimées, cette âme tendre et rêveuse exhortait les oiseaux, les fleurs, les arbres, les vignes, les blés, les rocs même et les éléments, à offrir au Créateur *l'Hosannah* de la nature; et le bienheureux lui-même, épris de la poésie et de l'harmonie musicale, chantait avec enthousiasme la gloire du Seigneur, et méritait qu'un jour les anges descendissent du ciel pour lui faire entendre leurs divins concerts.

Le saint aimait à employer dans ses cantiques cette langue française que les croisades avaient implantée jusqu'en Orient et qui, par une gloire que nos défaites même ne sauraient nous ravir, allait devenir la langue universelle de la civilisation moderne. François avait été, dès sa naissance, prédestiné à l'amour de notre langue. Il

(1) *Ev. sel. S. Matthieu*, XVI, 24; *sel. S. Marc*, VIII, 34; *sel. S. Luc*, IX, 23.
(2) *Imitation de Jésus-Christ*, liv. II, c. XII.

était venu au monde pendant que son père voyageait dans notre patrie; et celui-ci, de retour à Assise, donna au nouveau-né un nom inventé par lui en souvenir du doux pays de France : *François!* Mais ce qui rendait notre langue particulièrement chère à saint François, c'est qu'elle était la langue de la chevalerie. Nul plus que lui n'avait respiré les sentiments chevaleresques du moyen âge. Bien avant que l'Esprit-Saint eût saisi son âme, le souffle héroïque des croisades avait transporté son imagination; et le jeune homme avait rêvé aux aventures guerrières jusqu'au jour où Dieu l'appela à servir la Croix sur d'autres champs de bataille. Mais après ce moment encore il demeura fidèle aux inspirations chevaleresques. Aussi l'invoque-t-on dans ses litanies comme *le Chevalier du Crucifié*, *le Gonfalonier du Christ*, *le Connétable de l'Armée sainte;* et nous allons citer tout à l'heure un autre exemple du caractère chevaleresque que lui-même attribuait à son ordre.

Lorsque François était entré dans la voie où l'avait appelé Jésus-Christ, ses concitoyens l'avaient d'abord traité comme un insensé; mais bientôt ils avaient compris que cette folie était la folie de la Croix. Après avoir répandu le grain de la parole divine, le semeur évangélique vit croître des épis : les conversions répondirent à son ardeur apostolique.

D'abord isolé, le saint vit venir à lui des auxiliaires dans sa retraite de la Portioncule, près de la chapelle de Notre-Dame des Anges. C'était vraiment par une destination providentielle que le sanctuaire de Notre-Dame des Anges était le berceau de ces Franciscains qui allaient devenir les ardents apôtres de l'Immaculée Conception.

Ainsi naquit l'ordre des Frères-Mineurs, ces sublimes mendiants qui, ne possédant rien en propre, travaillaient à la moisson du Père céleste, sous le regard inspirateur de leur Mère bien-aimée, la plus pure des créatures humaines : la Vierge, *Reine des Anges!*

Mais, dans la pensée de saint François d'Assise, ces ouvriers évangéliques étaient de vrais chevaliers envoyés dans le monde pour défendre les droits de Dieu et combattre les légions du mal. Il aimait à les appeler « *mes paladins de la Table-Ronde* (1). »

La fille des Scefi entendit parler de l'œuvre à laquelle François

(1) *Fioretti;* Ozanam, *les Poètes franciscains;* Chavin de Malan, *Vie de saint François d'Assise.*

d'Assise consacrait sa vie. Ses aspirations religieuses, les traditions héroïques de sa race, devaient lui faire accueillir avec enthousiasme la création d'une milice chevaleresque dont les membres, fils de Marie, suivaient l'étendard de la croix en n'ayant d'autre lance que la charité, d'autre bouclier que le sacrifice héroïque de soi-même à la volonté de Dieu.

Claire assista avec sa mère et l'une de ses sœurs à l'une des instructions du bienheureux Père. En rencontrant dans le célèbre religieux les sentiments qui l'animaient elle-même, elle se dit qu'elle avait trouvé son guide.

Elle se rendit à la Portioncule pour demander au saint comment elle pourrait se donner à Dieu. Une respectable parente était avec elle : c'était Bonna Guelfuccio, courageuse chrétienne qui, après avoir naguère accompagné Hortulane à Jérusalem, à Rome, au mont Gargan, accompagnait maintenant dans un autre pèlerinage la fille de son amie (1).

Sainte Claire ouvrit son cœur à saint François, et celui-ci y découvrit un éblouissant trésor d'innocence et d'amour divin. Avant cette entrevue qui se renouvela plusieurs fois, le Seigneur avait révélé au Père des Frères-Mineurs que la jeune patricienne d'Assise serait coadjutrice, et le bienheureux n'avait cessé de demander au Ciel l'accomplissement de ce dessein. Lui aussi il désirait voir et entendre Claire. Il aspirait à revendiquer pour Dieu seul la noble proie que la terre disputait au ciel (2). Quand saint François eut reçu les confidences de sainte Claire, il reconnut dans cette âme candide et généreuse une sœur de son âme ; il jugea que le Seigneur voulait se l'attacher par les mêmes moyens que le divin Maître lui avait suggérés à lui-même. Fortifiant chez la jeune fille le mépris des choses terrestres, il l'invita à donner tout son amour au Dieu qui s'était fait homme pour l'amour de nous. Le feu de cette parole évangélique enflamma plus que jamais le cœur de la vierge qui, toute consumée de cette divine ardeur, n'aspira plus qu'au moment où elle pourrait s'unir à Jésus-Christ (3).

Cependant, suivant une tradition, saint François tenta une suprême épreuve pour s'assurer des sentiments de la jeune fille. Il

(1) *Vita S. Claræ;* Wadding, *Annales Minorum,* ad ann. 1212, 1213.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

lui dit qu'il ne croirait à sa vocation que si, couverte d'un sac, elle allait, de porte en porte, mendier dans la ville. La patricienne obéit, et Dieu permit que saint François fût le seul qui reconnût dans la mendiante la fille des Scefi.

Claire était digne de fonder, sous la direction de saint François, l'ordre dont il avait le projet : l'ordre féminin de la pauvreté.

II

L'ENTRÉE EN RELIGION.

Le 19 mars, jour des Rameaux, Claire, revêtue d'une éblouissante parure, entre dans la cathédrale d'Assise. Le pieux évêque Guido officie. Au moment où les femmes s'approchent de l'autel pour prendre part à la distribution des rameaux, l'évêque s'aperçoit que la fille des Scefi ne s'est pas avancée comme ses compagnes. Dans le trouble que décèle l'immobilité de Claire, dans la rougeur qui empourpre son front, dans son attitude si recueillie et si modeste, le prélat semble lire une grande et mystérieuse résolution... Comme s'il cédait à l'attraction magnétique qu'exerce la sainteté, l'évêque descend les degrés de l'autel, s'avance vers la pieuse et timide enfant, et accompagne de sa paternelle bénédiction la palme qu'il lui présente, la palme qui annonce la joie du triomphe, mais aussi la douleur de la lutte.

Le soir de ce jour, Claire, dans tout l'éclat de sa parure, quitte la maison de ses parents. Ne voulant pas sortir par la porte habituelle, elle se dirige vers une autre issue. Mais des monceaux de pierre et de bois barricadent cette porte. Par une force miraculeuse, Claire éloigne de ses mains patriciennes l'obstacle qui s'oppose à sa marche. Elle a franchi les limites de son foyer !

A travers la campagne déserte, la jeune fille se rendit à l'humble chapelle de Notre-Dame des Anges. Elle y était attendue. Les Frères-Mineurs vinrent au-devant d'elle avec des flambeaux. Claire pénétra dans l'église.

S'agenouillant devant l'autel de la Reine des Anges, la jeune fille mit ses engagements sous la protection de la Vierge Marie. Son hagiographe contemporain fait justement remarquer que nul autre sanctuaire que celui de la Vierge par excellence n'était mieux approprié à

la cérémonie qui instituait «un ordre de la florissante virginité (1).»

Le *Veni creator*, entonné par les voix des Frères-Mineurs appela la présence de l'Esprit-Saint au milieu de la cérémonie qui commençait. Après une exhortatiou de saint François, un sac informe remplaça la brillante parure de Claire, une corde entoura sa taille; et le bienheureux, coupant les cheveux de la jeune fille, lui donna le voile. Claire prononça ses vœux. Désormais elle était la fille de saint François (2).

En attendant qu'une maison spéciale pût recevoir la nouvelle religieuse, son père spirituel la confia aux Bénédictines de Saint-Paul, qui l'accueillirent comme une sœur.

C'est dans cet asile que sœur Claire est recherchée par sa famille, qui veut la faire rentrer dans le monde par le mariage ; c'est là qu'elle subit la plus cruelle de toutes les épreuves : la vue des larmes que répand sa pieuse mère qui la supplie de revenir au foyer. Mais l'épouse de Jésus-Christ refuse de devenir l'épouse d'un homme. Alors les Scefi tentent de l'arracher à sa retraite par la violence ; mais elle leur montre la couronne de ses célestes fiançailles : sa chevelure coupée; elle embrasse la nappe de l'autel où réside son divin Epoux. Et les Scefi, vaincus par cette céleste fermeté, cèdent à la puissance morale qui les repousse.

entôt saint François conduisit sœur Claire dans un autre couvent, chez les Bénédictines de Saint-Ange-du-Panso. Là, une grande joie vint visiter la nouvelle religieuse. Touché par les ardentes prières de sa nouvelle épouse, Dieu permit que, seize jours après la conversion de celle-ci, la pure et douce Agnès, la bien-aimée sœur de Claire, la rejoignît pour être la compagne de sa vie monastique et pour ajouter aux liens du sang ceux de la fraternité spirituelle. Cet incident redoubla la colère des Scefi. Douze membres de cette maison guerrière accourent à Saint-Ange-du-Panso. Ils ordonnent à Agnès de les suivre; mais elle ne quittera pour eux ni le Dieu à qui elle s'est fiancée, ni la sœur qui est son institutrice dans les voies du salut. L'un de ces hommes se jette sur elle, la frappe brutalement, tandis que ses compagnons enlèvent la jeune fille. « Secours-moi, sœur bien-aimée, s'écriait la pauvre enfant; ne permets pas que je sois enlevée au Christ, mon Seigneur ! (3) »

(1) ... Florigeræ virginitatis ordinem. *Vita S. Claræ.*
(2) *Vita S. Claræ;* Wadding, *Annales Minorum,* ad ann. 1212.
(3) *Ibid.*

Pendant qu'Agnès, les cheveux et les vêtements lacérés, se débattait contre les ravisseurs qui la traînaient sur les chemins rocailleux de la montagne, sœur Claire, prosternée devant le Seigneur, lui demandait en pleurant d'accorder à la victime la constance dans l'épreuve et la victoire après le combat. Et voici qu'aussitôt les ravisseurs ne peuvent plus soulever le corps virginal qui gît à terre et dont le poids défie leurs forces réunies. En vain, des laboureurs et des vignerons viennent-ils à leur aide. En proie à une rage insensée, Monaldo, oncle d'Agnès, veut la tuer... Soudain une horrible douleur envahit le bras dont il menace sa nièce. A ce moment, Claire arrive au lieu de cette scène tragique ; elle réclame le droit de soigner sa sœur blessée. Les ravisseurs se retirent avec amertume. Alors Agnès se lève, heureuse de se dire que, dès le début de la carrière qu'elle a embrassée, Notre-Seigneur lui a accordé la grâce de porter sa croix et de souffrir pour lui. Elle ne se vengera de Monaldo qu'en obtenant de Dieu par ses prières la guérison de ce coupable parent qui, converti à la fois par son châtiment et par sa grâce, entourera ses nièces d'une tendre affection.

Saint François coupa les cheveux d'Agnès, et les deux sœurs reçurent ensemble ses enseignements (1).

(1) *Vita S. Claræ;* Wadding, *Annales Minorum*, ad ann. 1212.

Clarisse BADER.

CHRONIQUE PARISIENNE

La Semaine sainte à Paris. — Petit portrait d'un prédicateur célèbre. — Poisson d'avril! — Une vengeance de La Harpe. — Les *Noces d'Attila*. — En quoi le talent de M. de Bornier se rapproche du talent de M. Verdi. — Jacquot de Mirecourt; ses duels, son habit.

Qui donc a prétendu que Paris était une ville impie, irréligieuse, fatalement vouée à la destruction qui engloutit Ninive et Babylone, ces monstrueuses citées poursuivies par la vengeance du ciel?

Je suis loin de prétendre que l'immense capitale soit à l'abri de tout reproche; elle a été punie de ses péchés, elle verra encore de mauvais jours; à demi brûlée une première fois, elle flambera peut-être tout entière dans un avenir moins éloigné qu'on ne le croit. Et pourtant je m'imagine qu'à Paris, Dieu trouverait aisément l'homme juste qui aurait sauvé Sodôme; car ici, à côté de l'immensité du mal, nous avons aussi l'immensité du bien.

Si un étranger avait visité nos églises pendant les saintes journées qui ont précédé les fêtes de Pâques, il se serait senti surpris et touché :

« Hé quoi! aurait-il dit, suis-je vraiment dans ce lieu de perdition qu'on m'avait décrit comme le réceptacle de tous les vices? Les fidèles se pressent au seuil des autels; les enceintes des temples son trop étroites pour la foule qu'elles contiennent. Partout des témoignages de dévotion et de respect. Un peuple agenouillé prie devant l'image de la croix; des femmes, des enfants, des hommes graves, des vieillards, des ouvriers, des heureux de ce monde, des magistrats, des officiers, des gens de toute classe et de tout rang, vont rendre hommage aux reliques exposées. Sans doute, il y a un Paris athée, débauché, corrupteur, corrompu lui-même; mais il y a un Paris catholique, et celui-ci n'est pas près de périr. »

Une des cérémonies les plus émouvantes que je connaisse, c'est la communion générale à Notre-Dame, le jour de la Résurrection du Sauveur.

Les cloches sonnent à toute volée sur la ville endormie; un air de fête se répand sur les personnes et sur les choses. Il semble que des toits, frappés par les premiers rayons du soleil, s'envole un hymne de joie vers le Créateur.

Christ est ressuscité!

Dans les rues que n'encombre pas encore le mouvement des voitures, les magasins s'entr'ouvrent peu à peu, comme autant de dormeurs qui se risquent à ouvrir les yeux, pour voir s'il est temps de se lever.

Aux abords de la vieille cathédrale, marchent, en se hâtant, des passants vêtus d'un costume sévère. Des voitures armoriées s'arrêtent devant le portail garni de statues; là-haut, dans les tours, la cloche tinte de plus en plus.

Voici que l'archange saint Michel, illuminé par l'aurore naissante, se dresse au-dessus de la fontaine à laquelle il a donné son nom. Il lève le bras, il est armé d'un glaive menaçant; les eaux jaillissent autour de lui. Elles semblent couler avec un murmure gai et charmant. Jamais saint Michel n'a mieux terrassé le démon qu'en ce jour de victoire.

Le long des quais, les bouquinistes préparent leurs étalages; les moineaux de Paris, ces impudents, s'égosillent dans les jardins des vieux hôtels parlementaires de la rue Séguier.

O belle fête de Pâques! comme tu sais jeter des bouffées d'allégresse dans les cœurs chrétiens! Oui, tu es le renouveau, tu es la résurrection, tu es la poésie, tu es l'*alleluia* immortel!

Sept heures sonnent; la nef de Notre-Dame s'encombre d'une assistance nombreuse. A la porte de l'église, des mendiants tendent la main; n'oublions pas les affligés, donnons-leur de quoi se réjouir, eux aussi, et, s'ils nous répondent par des bénédictions, songeons qu'ils nous payent à gros intérêts, et que nous sommes les obligés des pauvres.

Les vitraux de l'église resplendissent de lumière; au fond, les cierges brûlent discrètement près du tabernacle paré pour le sacrifice. Dans l'espace, un vague parfum d'encens.

Il y a des curieux, dans les bas côtés de l'édifice; il y l'inévitable famille anglaise, venue là comme elle allait aux cérémonies

de la Semaine sainte à Rome, quand ces cérémonies avaient lieu... autrefois.

Mais les curieux sont en minorité; l'assemblée est surtout composée de fidèles empressés d'accomplir leur devoir pascal, et rien n'est imposant comme cette réunion de chrétiens forts et tranquilles.

Trois mille voix entonnent le *Credo :*

— « Je crois en vous, Dieu puissant, créateur du ciel et de la terre;

« En vous qui avez fait les choses visibles et invisibles;

« En un Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu.

« Je crois que l'Eglise est une, sainte, catholique et apostolique;

« Je crois en la rémission des péchés;

« Et j'attends la résurrection des morts. »

Les chants s'élèvent; leurs nobles accents vont frapper les voûtes de l'édifice. Bien des yeux se mouillent de douces larmes et bien des voix tremblent d'émotion.

De longues files d'hommes se dirigent vers la table sainte; les orgues bruissent pieusement, comme un écho lointain des concerts du paradis.

Parmi les assistants, on voit des élèves de l'École militaire, des polytechniciens en grand uniforme, des écrivains connus, des ministres descendus du pouvoir.

On voit même des princes de la maison de France!

Cependant, la cérémonie est terminée.

Dans la chaire des Lacordaire, des Ravignan, des Félix, paraît une robe blanche. C'est le R. P. Monsabré, qui s'agenouille, pendant que vibrent les derniers échos du *Magnificat.*

Le P. Monsabré est trapu, d'apparence vigoureuse, d'une taille un peu au-dessous de la moyenne. Il parle d'abondance, avec de légères inflexions méridionales; sauf erreur, l'industrieuse ville de Saint-Etienne, où l'on fabrique des outils de guerre, lui a donné le jour. Et justement, le P. Monsabré se bat à l'arme blanche contre les ennemis de la foi. Sa dialectique serrée, son argumentation puissante, font de l'orateur dominicain un des meilleurs prédicateur de ce temps-ci. Le P. Monsabré plaît aux gens de science et d'étude. Il réussit moins auprès des « fausses dévotes », qui vont à l'église comme elles iraient au théâtre, pour admirer un beau geste, un costume pittoresque, des bras levés en l'air ou des froncements de sourcils. Le P. Monsabré est le type du prédicateur *qui se soucie peu d'être à la mode*, pourvu que ses paroles portent

dans les âmes la conviction nécessaire et l'amour de la vérité. Cette attitude tranche sur les coutumes déplorables qui s'introduisent parmi nous ; il ne faut pas qu'un succès d'éloquence sacrée ressemble à un succès *humain*, duquel dépendrait l'avenir de l'orateur. Quel était l'unique souci du P. de Ravignan, quelle était l'unique pensée du P. Félix? Faire du bien et non remporter un triomphe personnel. En prenant l'habit religieux, les plus grands artistes de la parole ont, par cela même, renoncé à l'orgueil.

A propos de prédication, je ne sais si le trait suivant est bien connu.

Vers le milieu du seizième siècle, l'électeur de Cologne, se trouvant à Valenciennes, annonça qu'il prêcherait, le 1er avril, dans l'église principale de la ville. Cette nouvelle émut la population, qui se porta au lieu indiqué.

L'électeur de Cologne monta en chaire et il s'écria d'une voix tonnante :

— Poisson d'avril !

Après quoi, il redescendit.

Cet exemple prouve que l'origine des mystifications qui ont cours au début du présent mois, remonte à la plus haute antiquité. D'après certains auteurs, les « poissons d'avril » dateraient du règne de Louis XIII : un prince de Lorraine, prisonnier des Français, aurait échappé à ses gardiens en traversant une rivière à la nage ; de là, viendrait la locution.

Nous croyons que les Lorrains s'abusent et qu'ils s'attribuent ce qui ne leur appartient pas.

En effet, les opinions sont très partagées sur l'origine des « poissons d'avril ».

Dans quelques pays, la pêche s'ouvre le lendemain du 31 mars ; et, à cette date, les pêcheurs n'ont guère de chances d'attraper une abondante récolte. Ils reviennent donc bredouilles pour la plupart ; ils ont le nez long, comme si on leur avait administré une de ces brimades que les hôteliers espagnols infligeaient à Sancho Pança. Première explication.

Seconde explication. En 1564, Charles IX rendit une ordonnance d'après laquelle le premier jour de l'année serait rapporté du mois d'avril au mois de janvier. Les personnes qui s'attendaient à recevoir des étrennes, cette année-là, furent donc obligées de patienter. On

s'amusa, dit-on, à les tromper avec des cadeaux de peu de valeur, à leur envoyer de faux messages.

Voici l'une des plus célèbres farces auxquelles l'usage des « poissons d'avril » ait donné lieu.

Un grave journal anglais, *l'Evening Standard*, annonça à ses lecteurs que, le 1er avril, il y aurait à Islington une exposition d'ânes. Les Anglais adorent l'excentricité. Une exposition d'ânes! Quelle bizarrerie! Quelle drôle d'idée! Une multitude de visiteurs se transportèrent à Islington où ils ne rencontrèrent rien qu'eux-mêmes. Après s'être regardés les uns les autres, ils finirent par comprendre la bouffonnerie dont ils étaient victimes, et chacun s'en retourna chez soi en riant de bon cœur.

Le marquis de Bièvre, si connu par ses calembours, fut un jour très mystifié, lui qui aimait tant à dauber le prochain.

Une dame l'avait invité à dîner; M. de Bièvre arrive, ayant grand faim, et s'installe, en compagnie de plusieurs convives, devant une table abondamment servie.

On sert le potage à tout le monde, excepté au spirituel marquis :

— Hé bien!... et ce potage? demande-il après un moment d'attente.

La maîtresse de la maison sourit :

— Très joli! dit-elle... seulement je ne le comprends pas.

— Quoi donc?

— Le calembour.

— Mais je n'ai pas fait de calembour.

— Oh! pardon, cher marquis, votre réputation est trop bien établie. Nous savons tous que vous ne pouvez ouvrir la bouche sans dire un mot à double entente.

— Je vous assure...

— Non, non; vous êtes trop modeste.

Sur ces entrefaites, les valets apportent un magnifique brochet que les invités trouvent délicieux. M. de Bièvre, que l'on continue à oublier, s'impatiente :

— Aimez-vous le brochet, marquis?

— Oui, madame, quand il est pêché dans les rivières...

— Oh! oh!... dans les rivières!... Charmant!... je suppose; car, si c'est un jeu de mots, je ne l'ai pas encore saisi.

— Mais ce n'est pas un jeu de mots! s'écrie M. de Bièvre, exaspéré.

Et ainsi de suite, jusqu'à la fin du repas. Le pauvre marquis fut obligé de rentrer chez lui à jeun et fort penaud. Il crut à une vengeance de La Harpe, qui lui en voulait d'une épigramme sur *les Brahmes*, sifflés au Théâtre-Français, pendant que *le Séducteur*, comédie de M. de Bièvre, remportait quelque succès. M. de Bièvre avait dit : « Quand *le Séducteur* réussit, *les Brahmes* (les bras me) tombent. »

Un gros événement dramatique, ce mois-ci.

Les *Noces d'Attila*, — drame en cinq actes et en vers, de M. le vicomte Henri de Bornier, — ont été jouées à l'Odéon. Inutile d'ajouter que la pièce a rencontré l'accueil le plus enthousiaste.

On attendait avec impatience ce second ouvrage de l'auteur de la *Fille de Roland*. Bien des gens s'imaginaient que M. de Bornier avait jeté son feu du premier coup et que l'étincelle ne jaillirait plus.

Ces aimables détracteurs du talent se sont, fort heureusement, trompés.

S'ils avaient eu le moindre esprit critique, ils auraient réfléchi qu'une tragédie comme la *Fille de Roland* suppose de longues années d'étude et de constants efforts pour arriver à la perfection. Un drame de cette valeur ne peut pas être un drame *isolé;* il chasse de race, — passez-moi cette expression vulgaire; il témoigne de qualités qui ne disparaissent pas du jour au lendemain.

M. Henri de Bornier est un des hommes les plus sympathiques que je connaisse, aimant à rire et à causer. Il ne s'enveloppe pas dans cette vanité sotte qu'affectent certains poètes dont rien ne justifie les prétentions.

La grande figure d'Attila devait tenter les pinceaux qui avaient ressuscité Charlemagne.

Ce n'est point au moment où le roi des Huns s'arrête devant Geneviève, que M. de Bornier a placé l'action de son drame. Non. Attila est de retour de ses sanglantes campagnes; il songe presque à se reposer, à se marier bourgeoisement avec la sœur d'un empereur romain, avec Honoria. Un barbare s'alliant en si haute lignée ! Excusez du peu, dirait Rossini.

Il ne s'agit du reste que d'un second mariage; le fiancé d'Honoria a déjà d'un premier lit deux garçons diversement doués par la nature : Hernock, bête brute à peine différente du loup ou de la panthère; Ellak, gaillard sentimental, aux instincts vertueux.

Un ambassadeur se présente de la part de Valentinien.

Moi, Maximin, tribun et propréteur de Rome,
Questeur provincial, salut à toi qu'on nomme
Attila, roi des Huns, fils de Moundzouckh.

ATTILA

C'est bien.
Salut, ambassadeur de Valentinien,
Où donc est la princesse Honoria? Sans doute
Un repos nécessaire, après si longue route,
La retient quelque temps.

MAXIMIN

Il n'en est pas ainsi;
La sœur de l'empereur mon maître est loin d'ici.

ATTILA

Quand viendra-t-elle alors?

MAXIMIN

Jamais.

ATTILA

Jamais? tu railles!
Nous avons échangé l'anneau des fiançailles...

Maximin persiste dans son dire; alors le conquérant, dont l'amour-propre est vexé, exhale sa fureur en termes aussi poétiques que violents. Il menace de mort l'ambassadeur qui ne bronche pas et qui répond simplement que, dans les temps de crise, tout Romain doit garder en lui l'âme d'un Régulus. Cette fière attitude impose le respect au farouche roi hunique. Attila se borne à annoncer qu'il prendra bientôt Rome et Lutèce, épargnées à tort; puis se tournant vers une esclave amenée de la veille parmi un troupeau de prisonniers : — « Hildiga, je t'épouse, dit-il. » La jeune fille à laquelle s'adresse cette brusque et délicate proposition est de race princière; elle touche de près au trône des Burgondes. On l'a emmenée captive sur les bords du Danube, et avec elle son vieux père, Herric, souffre en silence.

Hildiga refuse d'épouser Attila :

— Fort bien, dit celui-ci ; en ce cas, tes compatriotes, tes parents, seront livrés aux lions de l'arène. Tu auras voulu le supplice de tes proches ; tu ne te plaindras pas si demain ta famille n'existe plus.

Que faire? Hildiga se résout à accepter Attila pour mari et à repousser les vœux d'un vaillant officier, Walter, qui l'avait suivie sur la terre étrangère. Les Burgondes prisonniers ne comprennent pas les motifs qui ont dicté la résolution d'Hildiga ; ils accablent la jeune fille de sarcasmes amers. Seul, Walter a deviné le secret de la tragédie ; Walter n'accuse pas Hildiga, il la plaint et il l'admire :

Oui, pardonne à l'injure,
A tous ceux dont l'erreur te croit lâche et parjure ;
Ton âme en cet opprobre est plus sublime encor ;
Je te connais, j'ai vu briller l'étoile d'or,
Et s'il vient un moment où plus d'ombre la voile,
Je réponds : ce n'est pas la faute de l'étoile !
Insultez le brouillard qui monte en grandissant
Et les vents orageux ; mais l'astre est innocent.

Ces paroles de Walter attirent sur cet imprudent guerrier l'attention d'Attila ; flairant un rival, le roi des Huns envoie le jeune homme au supplice. Hildiga jure alors de venger Walter, elle s'est procuré une hache et elle tue Attila, au moment où celui-ci jure qu'il va se convertir et se repentir de ses méfaits.

Il y a, dans cette tragédie, de magnifiques scènes que le public a applaudies avec transport ; les tirades patriotiques abondent, pleines d'allusions involontaires à notre situation politique extérieure vis-à-vis d'un ennemi puissant.

Quelques personnes ont blâmé ces allusions, sans réfléchir que certaines pensées frappent juste, précisément parce qu'elles sont dans l'air ambiant, où le poète va les chercher. Lorsque M. Verdi entonnait dans ses opéras le clairon des guerres futures, l'Italie révolutionnaire tressaillait ; les cavatines de Marrique, les roulades de *Nabucco*, faisaient songer au galop des batteries d'artillerie. M. Verdi voulait-il soulever les Italiens? Probablement non. Ceux-ci prenaient le premier prétexte venu pour s'insurger... en mesure ; car c'est aux sons de la musique que les Italiens se révoltent habituellement.

M. de Bornier se présente, assure-t-on, à l'Académie ; les *Noces*

d'Attila constituent un fameux appoint ajouté aux anciens titres du candidat.

Un journal d'outre-mer nous a apporté la nouvelle de la mort d'Eugène de Mirecourt. Vous vous rappelez bien...? Les petites brochures jaunes ; les biographies des contemporains?... Quel scandale!... La France fut inondée de ces brochures et le train qui les apporta recula épouvanté.

Elles ne respectaient rien, ni la gloire acquise, ni les services rendus. Jules Janin, Alexandre Dumas, Sainte-Beuve, Lamennais, Thiers, Ponsard, le président Dupin, recevaient de furieuses chiquenaudes. Aussi les blessés firent-ils entendre une longue mélopée de cris de douleur.

M. de Girardin envoya des huissiers.

Eugène Sue envoya des témoins.

Jules Janin envoya... une réponse, par le *Journal des débats.*

M. Louis Veuillot, indignement traité par le pamphlétaire, se contenta de rétablir la vérité des faits. M. de Mirecourt écrivit une seconde biographie du rédacteur en chef de l'*Univers;* dans ce second ouvrage, l'auteur priait ses lecteurs de ne pas croire un mot de tout ce qu'il avait dit précédemment.

Pour une rétractation, c'était une vraie rétractation.

Par exemple, M. de Mirecourt ne se rétracta jamais sur le compte d'Alexandre Dumas père. Il l'accusa de plagiats, de mercantilisme, de fabrication de romans à l'aune et à la toise. Qui n'a lu jadis le libelle intitulé : la *Maison Dumas et C°?*

Des fragments de ce pamphlet avaient été insérés dans le journal l'*Estafette;* le lendemain de la publication, un étranger monte aux bureaux du journal et, d'un coup de canne, fait voler les papiers épars sur la table de rédaction.

— L'adresse de M. de Mirecourt? dit l'étranger.

On la lui donne.

Il va sonner à la porte indiquée et demande le maître du logis. M. de Mirecourt se présente; il interroge son visiteur :

— A qui ai-je l'honneur de parler?

— Vous le saurez tout à l'heure.

— En ce cas, que me voulez-vous?

— Je viens exiger une réparation par les armes. Je me nomme Alexandre Dumas.

— Père?

— Non; Alexandre Dumas, *fils*.

— Très bien, dit froidement Eugène de Mirecourt.

Et tirant un cordon de sonnette :

— Annette, dit-il à la domestique, amenez-moi mon héritier, s'il vous plaît.

Annette reparaît cinq minutes après, tenant par la main un petit garçon de quatre ou cinq ans tout barbouillé de confitures.

Mirecourt s'empare de cet enfant et, sur un ton extrêmement poli :

— Monsieur, dit-il, je conçois que vous teniez à l'honneur de votre père; mais mon fils a les mêmes scrupules relativement à moi. Entendez-vous donc ensemble; réglez les conditions d'un combat qui ne peut se passer qu'entre vous deux, ainsi que le veut la justice.

C'était se tirer en homme d'esprit d'une situation difficile.

Du reste, Eugène de Mirecourt ne manquait pas d'un certain *brio*. Les gens qu'il a attaqués par la plaisanterie lui ont souvent répondu par l'insulte.

Que pensez-vous de ce portrait grossier que j'emprunte à un livre de l'époque des Contemporains?

M. de Mirecourt est une portière ou un portier, tirant le cordon aux célébrités, injuriant ceux qui lui manquent d'égards, et plein de politesse pour les courtisans qui le traitent de concierge...

Le *Dangeau* du trottoir. On a tort de ses colères; il faut en rire. C'est le queue rouge de la gloire qu'il fait entrer dans sa baraque. Ce qu'il y a d'incontestablement supérieur dans son travail, c'est le produit qu'il en retire.

Ce Bilboquet gagne à découvrir le pot-au-feu des célébrités contemporaines, à raconter des gravelures, à dénoncer et à inventer les peccadilles des grands hommes, plus d'argent que n'en recueillent en une année des artistes loyaux, des écrivains consciencieux.

S'il tend sa tirelire, au nom de ses enfants, pour qu'on les instruise gratis, c'est par économie, ce n'est pas par besoin. On peut donc le troubler un peu dans son commerce, sans craindre de lui retirer le pain ou la brioche des lèvres; et si on lui demandait : — As-tu déjeuné, Jacquot? — Il pourrait toujours répondre : — Oui, et de rôti! — Combien de littérateurs honnêtes qui n'en peuvent pas dire autant!...

Cette dernière phrase est incompréhensible pour ceux qu

ignorent que M. de Mirecourt de son vrai nom s'appelait Jacquot.

Nom bizarre, qui valut à l'auteur des *Contemporains* bien des quolibets!

Ses amis — il en avait, malgré tout! — ne cessaient de le comparer à un kakatoës. Dès qu'il rencontrait un individu de sa connaissance :

— Hé quoi! lui disait-on, vous avez changé de costume?

— Moi?... Mais pas du tout.

Ce paletot...?

— C'est celui que je porte ordinairement.

— Allons donc, mon cher, vous nous en contez. Quand on s'appelle Jacquot, on garde la livrée des perroquets. Tout le monde connaît votre costume traditionnel : un habit bleu à boutons de métal jaune... Non, franchement; vous avez eu tort d'en changer.

Daniel Bernard.

MÉLANGES

MONUMENTS RELIGIEUX, CIVILS ET MILITAIRES DU GATINAIS (1)

Le temps, aidé par la main des hommes, détruit chaque jour quelqu'un de nos monuments. Les musées de province, comme celui de l'hôtel de Cluny et de l'hôtel Carnavalet, à Paris, donnent asile à quelques fragments de sculpture épargnés par le marteau des démolisseurs, si quelque antiquaire zélé se trouve là à point pour les sauver; mais le monument lui-même, la vieille église, l'hôtel de ville, le château, l'ancien logis disparaissent sans qu'il s'en conserve un souvenir sur place.

Cet état de choses explique le prix que le monde lettré et artistique attache depuis longtemps aux représentations graphiques de nos monuments, à la précieuse collection de Gaignières, aux travaux des Bénédictins, à l'ouvrage de Montfaucon.

De nos jours, le baron Taylor a publié son immense ouvrage sur l'ancienne France; quelques grandes provinces ont été dotées de publications spéciales, la Bretagne, la Normandie, le Maine, l'Anjou, etc. — mais les petites provinces attendent encore cet honneur, surtout ces expressions géographiques qui ne répondent à aucune des anciennes divisions ecclésiastiques, judiciaires, administratives et militaires de la monarchie.

Le Gâtinais est une de ces provinces à rôle effacé, et cependant il a trouvé autrefois son historien, il vient de trouver son artiste.

(1) *Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais* (départements du Loiret et de Seine-et-Marne) depuis le onzième jusqu'au dix-septième siècle, par M. Edmond Michel, officier d'académie, membre de la Société nationale des antiquaires de France et de plusieurs sociétés archéologiques. 1 volume de texte et 1 volume de 107 planches format in-4°.

M. Edmond Michel a voulu « faire connaître les œuvres encore exis-« tantes d'un grand nombre d'artistes et les sauver de l'oubli. » Il donne une carte du territoire qu'il a exploré, le mètre et le crayon à la main, composé du Gâtinais français, capitale Nemours (partie sud-ouest du département de Seine-et-Marne), et du Gâtinais orléanais, capitale Montargis (partie orientale du département du Loiret), ce qui renfermait les comtés de Moret, de Nemours, de Montargis et le pays de Puysaie.

Presque tous les ouvrages sur les grandes provinces sont dus à la lithographie, ce procédé facile envers lequel il ne faut pas être ingrat, mais qui ne donne en général que des à-peu-près.

C'est à la gravure que M. Edmond Michel a demandé la reproduction de ses beaux dessins, mesurés mathématiquement d'après les monuments, et qui cependant ont les allures de dessins librement faits, tant le crayon est sûr, tant la main est nette et ferme; et surtout, insistons sur ce point, tout cela est fait dans le *sentiment* du modèle. M. Edmond Michel a là un don naturel qui ne s'acquiert pas, qui manque à bon nombre d'artistes très méritants. Du reste, qui ne se rappelle, dans l'antiquité expliquée de Montfauçon, ces représentations de statues égyptiennes qu'on dirait sculptées au dix-huitième siècle. — Dans le grand ouvrage sur l'Égypte, n'y a-t-il pas des planches qui révèlent un faire tout moderne, les grandes figures qui accompagnent le zodiaque de Denderah ne semblent-elles pas avoir été modelées dans un atelier de la grande cour de l'Institut? Ce sont de beaux dessins, ce sont de belles gravures, et cependant bien moins exacts que les planches du rarissime ouvrage de Frédéric Cailliaud sur les arts et métiers de l'antique Égypte, si bien louée par Jomard, heureux de voir ces personnages des bords du Nil représentés enfin avec leur véritable caractère.

Les éloges que l'Institut d'Égypte accordait à son successeur sur la terre des Pharaons, M. Edmond Michel les mérite au suprême degré; chacun des monuments qu'il a dessinés pour son ouvrage est bien de son siècle, ce que l'œil exercé de l'antiquaire y reconnaît de suite. On voit qu'il les reproduisait devant le modèle et les y terminait même sur place, prêts à être livrés au graveur. Il a su de la sorte éviter ces erreurs de style et ces *à-peu-près* archéologiques dangereux qu'on rencontre si fréquemment dans les ouvrages de ce genre, où le dessinateur s'est contenté de prendre un croquis pour le mettre au net, et, disons le mot, pour l'arranger dans son atelier d'après ses souvenirs plus ou moins confus.

Le premier fascicule contient douze planches : il est consacré à l'abbaye de Ferrières. Ce monastère, illustré par tant d'abbés éminents, est un sujet d'études intéressant par l'étendue de ses constructions encore debout. Son enceinte existe, les bâtiments d'exploitation servent à l'industrie; une partie de l'habitation des moines est convertie en collège;

la grande église abbatiale sert de paroisse; Bethléem, Sainte-Élisabeth sont encore consacrées au culte.

La planche du beau tombeau de l'abbé Louis de Blanchefort (1505) est très remarquable.

On voit (planche 6) des chapiteaux du quatorzième siècle, dont un représenterait, dit la tradition, le combat du roi Pépin contre un lion, combat placé par la légende dans l'abbaye de Ferrières.

La planche 7 est consacrée à une de ces pierres tombales, dont cet ouvrage donne une très intéressante série.

La jolie porte en bois de la planche 8 a, malheureusement, été transportée dans un château des environs.

La tombe de dom Morin doit être signalée ici en souvenir de l'auteur de l'histoire du Gâtinais.

De tous les monuments celui qui a été le plus connu pendant longtemps est un encadrement de porte en pierre sculptée, transportée jadis du château de Cornou à Fontenay, sur la route de Lyon, où elle attirait l'attention de tous les voyageurs. Oubliée depuis la construction du chemin de fer, elle va trouver un regain de publicité, grâce à une excellente planche de notre auteur.

Dans le deuxième fascicule, M. Edmond Michel a consacré cinq planches à la petite église de Girolles, qui mérite bien cet honneur; c'est un édifice du douzième siècle complet. L'auteur en fait une description détaillée très claire, dont les planches complètent la précision. On y remarque surtout le tympan de la porte, sculpture très intéressante pour l'iconographie religieuse et qu'on devrait mouler dans l'intérêt des collections publiques.

Un grand nombre des églises du Gâtinais sont encore précédées de leurs porches anciens; un des plus remarquables est celui de Préfontaine, en pierre de taille et moellons. Il date du treizième siècle; les colonnettes sont monostyles avec chapiteaux ornés de larges feuilles et bases décorées de griffes.

Signalons l'armoire de l'église de Thorailles, taillée dans une seule pierre et munie encore de son ancien ventail en bois; et une importante maison en bois sculpté, à Chateaurenard.

Dans le troisième fascicule, il faut surtout remarquer les tombes des seigneurs de Melun, au Bignon, lieu où est né Mirabeau. — La châsse de saint Martial à Fréville, la tour fortifiée de l'église de Beaume-la-Rolande, l'intéressant porche de Bellegarde, plusieurs plates tombes, quelques piscines. L'église de Bellegarde se retrouve dans le quatrième fascicule par une gravure très détaillée de son riche portail roman. — On y trouve ensuite les fonts baptismaux de Chailly, précédant la ville de Lorris, une des plus riches de la contrée en monuments du moyen âge par son église et par son hôtel de ville classé comme monument

historique. M. Edmond Michel a consacré à celui-ci une de ses plus belles planches, il en a donné six à l'église. — Le château de Cornou en a deux. — L'église d'Eguy est représentée par deux belles plates tombes.

Dans le cinquième fascicule, on admire une des planches les plus remarquables de cet ouvrage : la tombe de Guillaume de Beaune et de sa femme Agnès de Lyouville. Nous avons pu constater la merveilleuse exactitude de la reproduction de cette dalle, une des plus ouvragées du quinzième siècle. — Suivent une cheminée du château de Gaudigny, le porche du treizième siècle de l'église de Boesse, une très importante pierre tombale du commencement du treizième siècle, où sont sculptés, avec une forte saillie sur le fond taillé en cuvette, deux personnages plus grands que nature, un chevalier et un abbé; l'inscription se compose d'un dialogue entre les deux frères qui s'encouragent à la mort.

Arrive Montargis avec la vue cavalière de son château royal, l'abside de son église, œuvre d'Androuet Ducerceau et la jolie porte de la renaissance de la rue de Loing. — Vient ensuite la place du château de Metz-le-Maréchal, la croix de pierre de Puiseaux, la façade de son église; les riches plates tombes de Coudray, consacrées aux seigneurs de Parville.

Pour le sixième fascicule, l'auteur a fait un dessin remarquable du remarquable portail sud de l'église de Bonny; il a reconstitué le plan du château d'Yèvre-le Châtel; il a reproduit le portail roman de Montbouy et donné deux vues perspectives du château de Gien, construit par ordre d'Anne de Beaujeu, ainsi que deux maisons anciennes de la ville; un monument unique ou à peu près unique en France, le plafond en mosaïque de la voûte de l'église de Germigny ne pouvait échapper au crayon de M. Edmond Michel, non plus, bien entendu, que la très célèbre abbatiale de Fleury-sur-Loire, qu'il a décrite avec une clarté parfaite et à laquelle il a consacré quatre planches.

Ici finit la première partie de l'ouvrage le *Gâtinais orléanais.*

Dans le plan qu'il s'est tracé, l'auteur n'a mentionné jusqu'ici que les monuments les plus intéressants à tous les points de vue — il a complété son travail par la description sommaire des monuments d'un intérêt moindre et par la simple désignation de ceux qui n'en offrent aucun. Le lecteur trouve ainsi réuni l'ensemble de tout ce que renferme cette portion du territoire français que M. Michel a visitée jusque dans ses plus petites communes.

La deuxième partie de l'ouvrage le *Gâtinais français* occupe les septième, huitième et neuvième fascicules, plus étendus que les précédents. Elle commence par l'église de Bransles, commencée à la fin du douzième siècle ; ses chapiteaux s'inspirent de la tradition antique modifiée par le goût roman.

L'intérieur de l'église de Souppes frappe par l'harmonie qui règne dans sa construction, conçue et exécutée d'un seul jet avec les excellents matériaux de Château-Landon. M. Edmond Michel en donne les principaux chapiteaux et un portail. Ce sont d'importants spécimens de la sculpture ornementale des provinces septentrionales à la fin du douzième siècle, si bien décrits par M. Viollet-le-Duc.

Une gravure remarquable et dont nous avons pu, par un examen attentif de l'original, constater la prodigieuse exactitude, représente un rétable en bois sculpté du quatorzième siècle, qui est un vrai chef-d'œuvre, mesurant encore 3^{m}, 53 de largeur sur 87 centimètres de hauteur, bien qu'il lui manque deux panneaux sur treize qui le composaient. Ils sont consacrés aux événements de la fin de la vie de Jésus-Christ.

Près de Souppes était l'ancienne abbaye de Cercanceaux, dont il reste malheureusement bien peu de chose.

L'auteur donne la façade de la halle d'Egreville du seizième siècle et une des fermes de sa toiture. La livraison est complétée par deux pierres tombales, par la façade et une vue de l'intérieur de l'église de Moret, par la porte de cette ville et par la description des monuments des environs. Signalons le soubassement du clocher de Montarlot, étançonné si ingénieusement par deux colonnettes. M. Michel a déjà pu reproduire l'hozannaire de Ferrières; il donne ici un second exemple de ces très rares monuments qui existent au cimetière de la Madeleine.

La ville de Château-Landon est une mine d'observations architecturales très intéressantes, l'auteur n'a pas manqué d'en tirer parti en faisant connaître les remarquables chapiteaux de l'église paroissiale.

La pierre tombale de Ville-Saint-Jacques, les clefs de voûte pendantes de l'église de Montereau-faut-Yonne, le rétable de la chapelle Saint-Claude, la plate tombe de Fay avec sa curieuse inscription, précèdent trois planches importantes données à l'ancienne abbaye de Larchant, bien digne de la description très détaillée qu'en fait M. Edmond Michel, qui s'écrie :

Pendant que nous dessinions le portail de cette église de village, nous ne pouvions nous empêcher de songer qu'à ces époques qu'on se plaît à qualifier de barbares, l'art savait répandre partout ses trésors, même dans les campagnes les plus infimes, tandis que, depuis longtemps déjà, c'est à peine s'il se manifeste dans nos plus grandes cités.

La monographie du palais de Fontainebleau n'est plus à faire. M. Edm. Michel ne pouvait que renvoyer ses lecteurs aux descriptions si connues qui en ont été faites. Cependant il a voulu en donner trois planches : la porte dorée, le pavillon de la cour ovale, une cheminée de la galerie de Henri II.

Enfin les planches 106 et 107 sur l'église de Melun terminent cette œuvre remarquable.

Vient ensuite ici, pour le *Gâtinais français*, la description ou la mention de tous les édifices de la contrée d'un intérêt moindre, mais qui néanmoins ont été visités avec le même scrupule et la même attention que tous les autres.

L'ouvrage est terminé par un luxe de tables dont les travailleurs sauront gré à M. Edmond Michel; nous ne connaissons aucun livre du genre de celui-ci, pour lequel l'auteur ait eu la patience de fournir aux recherches tant de facilités.

L'étude attentive de tous les monuments d'une contrée parcourue, le mètre et le crayon à la main, pendant trois années consécutives, par un homme dont l'érudition profonde égale le talent de dessinateur, devait lui inspirer des réflexions générales et des comparaisons auxquelles M. Edmond Michel s'est en effet livré et qu'il a condensées en quelques pages.

Le mouvement qui, vers la fin du douzième siècle, portait la population du domaine royal à remplacer ses églises étroites et sombres par des monuments vastes et bien éclairés, se propagea dans les campagnes; aussi dans le Gâtinais plus des deux tiers des églises ont-elles été élevées au douzième et au treizième siècle — seulement beaucoup de ces édifices n'ont pu être terminés que dans les deux siècles suivants — au seizième et dix-septième siècle on diminue même quelques-uns de ces édifices.

En général, la construction est simple, mais robuste; les matériaux sont de bonne qualité, bien choisis, bien travaillés et judicieusement mis en œuvre, prouvant par la longévité de ces édifices l'habileté et les connaissances des maîtres d'œuvre du moyen âge.

Le patient écrivain a comparé tous ces monuments dans les dernières pages de son livre.

Dans son résumé, dont nous ne trouvons d'analogue que dans les différentes parties du dictionnaire raisonné d'architecture de Viollet-Leduc, il a voulu pour sa part compléter les intervalles laissés entre les grandes lignes tracées par la main du maître. Ces comparaisons minutieuses de clochers en pierre ou en charpente, placés de telle et telle manières, de chevets droits, circulaires ou polygonaux, de collatéraux simples ou doubles, prouvent notre dire. Il a constaté que le plan basilical est généralement adopté dans le Gâtinais; qu'excepté à Ferrières, tous les clochers sont couverts en charpente, qu'il n'y a de triforiums que dans six localités, etc., etc. Rien n'échappe à ses constatations qui établissent la vraie physionomie architecturale du Gâtinais et relient cette province à l'école de l'Ile-de-France.

Nous aurions eu deux séries de critiques à adresser à l'auteur. La

première au sujet de certains détails iconographiques mal interprétés et de quelques inscriptions lues trop hâtivement; la seconde, au sujet du manque de développement donné au reste des Inscriptions.

M. Edmond Michel a pris soin de répondre à la première, en se corrigeant dans l'errata. Quant à la seconde, elle trouve son explication à la fin du résumé, où l'auteur nous apprend que, dans un second ouvrage, « les Inscriptions du Gâtinais », il essayera de combler la lacune des textes et de relier tous les noms de familles à l'histoire générale.

Nous ne saurions mieux terminer cet article qu'en citant la dernière lettre de M. Viollet-Leduc, datée du 10 août 1879, quelques semaines seulement avant sa mort, et adressée à M. Michel, en le remerciant de l'envoi des deux derniers fascicules.

J'ai reçu les huitième et neuvième fascicules qui terminent votre intéressant ouvrage sur le Gâtinais, et je vous remercie de cet envoi qui termine un ouvrage très complet sur une de nos anciennes délimitations provinciales.

Je le répète toujours à nos archéologues de la province, si chacun tenait à mettre en lumière toutes les richesses possédées par une division territoriale, nous aurions bientôt une histoire complète de la France par ses monuments.

Je vous félicite donc très sincèrement d'avoir mené ce travail à bonne fin, et de votre persévérance.

Je me réserve d'étudier le texte que je n'ai que parcouru, mais qui cependant m'a paru renfermer des renseignements très intéressants sur l'histoire de cette partie de la France, et dont le côté critique est présenté avec toute la circonspection d'un véritable savant.

Et j'espère avoir l'occasion de faire ressortir les qualités si sincères de votre travail.

M. Viollet-Leduc a jugé les qualités si sincères du travail de l'auteur, puisqu'il voulait les faire ressortir, que M. Edmond Michel se console donc du tort que lui a fait l'inexorable mort, car une semblable lettre, émanée d'un juge aussi compétent, vaut à elle seule un long article.

Baron DE GIRARDOT.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

31. — Protestations de nombreux pères de famille de la Haute-Garonne et de l'Ariège contre les mesures prises par le gouvernement contre les jésuites. — Instructions confidentielles de M. Lepère aux préfets pour empêcher, autant que possible, les protestations des conseils généraux contre les décrets du 29 mars. — Les consuls généraux signent l'acte international relatif à la formation de la commission de liquidation de la Dette égyptienne.

1er *avril.* — Nouvelles et nombreuses protestations d'un grand nombre de pères de famille de Roubaix, Tourcoing, Amiens contre les décrets du 29 mars. — Décret du ministre de la guerre ayant pour but de réorganiser la gendarmerie. — La presse anglaise est unanime à blâmer les mesures prises contre les congrégations par le gouvernement français. — Audience accordée par le Saint-Père au nouvel ambassadeur de France au Vatican. Ce dernier remet ses lettres de créance à Léon XIII.

2. — Décret promulguant la loi ayant pour objet la suppression des sous-préfectures de Sceaux et de Saint-Denis. — Nomination de M. Trève aux fonctions de commandant militaire à la Guyane française. — Manifestation sur tous les points de la France pour protester contre les décrets du 29 mars. — Réunion à l'archevêché de Paris des évêques suffragants de la province métropolitaine à l'effet de se concerter sur l'attitude qu'ils doivent tenir en présence des mêmes décrets — Réunion, rue du Regard, de dix-huit supérieurs de congrégations non autorisées frappées par les récents décrets; on y étudie la question de la conduite à tenir notamment en ce qui concerne les établissements d'éducation. — MM. H. Chauffard, maître des requêtes au conseil d'État, et de Dompierre d'Hornoy, conseiller de préfecture du Pas-de-Calais, anciens élèves des jésuites, envoient leur démission à M. Lepère, également ancien élève des jésuites. — Nomination, dans l'infanterie de l'armée territoriale, à vingt-cinq emplois de lieutenant-colonel, en remplacement des anciens titulaires conservateurs, qui sont mis à la suite. Le Saint-Père, voulant couper court aux bruits que la presse officieuse gou-

vernementale et radicale essaye de faire courir sur les intentions du Saint-Siège dans la question des congrégations, déclare publiquement en présence de toute la cour pontificale que l'Église, toujours la même, maintiendra énergiquement les droits de la religion catholique, qui est la religion de la France. — Les résultats des élections anglaises sont défavorables aux conservateurs. Les libéraux obtiennent une grande majorité. — Bombardement d'Arica par le *Huascar*. Une partie de la ville, défendue par douze cents Péruviens, est incendiée. Le *Huascar* capture un bâtiment anglais chargé d'armes en destination du Pérou.

3. — Rapport de M. l'amiral Jauréguiberry au président de la République et décret y annexé rendant applicables dans les colonies les décrets du 29 mars 1880 sur la congrégation de Jésus et les autres congrégations non autorisées. — Le ministre de l'instruction publique soumet à ses collègues du ministère une proposition tendant à interdire l'entrée des grandes écoles de l'État à ceux qui n'auraient point passé deux ans dans un lycée. — Cette proposition est rejetée. — Les professeurs de la faculté de médecine de Paris, à l'unanimité, approuvent les conclusions du rapport du professeur Germain Sée, déclarant inutile et dangereuse la création d'une nouvelle chaire d'anatomie pathologique projetée par M. Jules Ferry au profit de son collègue en députation, M. Cornil. — Double circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets. La première renferme les instructions qu'ils auront à donner aux maires pour les guider dans leurs rapports avec les congrégations non autorisées; la seconde détermine les règles qu'ils auront à suivre en cas de difficultés dans l'application des décrets du 29 mars. — Nouveau mouvement dans le personnel des finances portant sur des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers et des percepteurs non acceptant ou changeant de residence avant d'avoir été installés. — Le *Messager de l'empire russe* publie l'historique complet de l'affaire Hartmann avec les documents officiels à l'appui. Cet historique n'est point à la décharge du ministère de Freycinet. — Organisation, à Cronstadt, par le ministre de la marine russe, d'une nouvelle escadre en vue d'un conflit avec la Chine. — Ratification par le sultan de la proposition Savas-Pacha pour l'acceptation de la ligne de frontière du Monténégro.

4. — Ouverture de la session d'avril des conseils généraux. A la Roche-sur-Yon et à Albi, des vœux tendant au retrait des décrets contre les congrégations non autorisées sont déposés par M. de Baudry d'Asson, député et M. Espinasse, sénateur, et renvoyés, malgré les efforts des préfets, à une commission spéciale. — Lettre en forme de manifeste du prince Jérôme Napoléon approuvant les décrets rendus le 29 mars contre les congrégations non autorisées. Ce document est l'objet de vives critiques de la part de presque tous les organes de la presse. — Réception solennelle par le conseil municipal de Paris du professeur suédois Nor-

denskiold et du capitaine Palander. — Les Chinois passent la frontière russe en deux endroits; la première près de l'Amour et la seconde près de Kashgan avec cinquante-deux mille hommes. Le gouvernement russe envoie à leur rencontre le général Kouropathim avec sept mille hommes. — Les fondateurs des diverses Universités catholiques de France, décident que ces Universités catholiques prendront désormais le titre d'Institut catholique tout en conservant les noms des facultés.

5. — Les conseils généraux des Côtes-du-Nord, du Vaucluse, et du Morbihan protestent énergiquement contre les décrets du 29 mars et demandent leur non-exécution. — Le conseil général de Loir-et-Cher fait seul exception au concert général et se prononce pour l'application des décrets et autres mesures restrictives de la liberté de l'enseignement. — M. le prince de Bismarck donne sa démission de chancelier de l'Empire à la suite du rejet par le Conseil fédéral du projet de loi relatif au droit de timbre sur les quittances, les mandats de poste et les envois contre remboursement. — Procès, à Charkoff, de neuf révolutionnaires nihilistes : sept étudiants, un paysan et la fille d'un colonel. — Soulèvement de quelques bandes espagnoles en Navarre, dans la province d'Alava et dans les Asturies. — Mahmoud-Médim-Pacha soumet au sultan un projet de réformes. — L'*Union*, aviso chilien, force le blocus d'Arica après un combat de sept heures avec deux cuirassés péruviens et débarque un chargement d'armes.

6. — Recrudescence de protestations de la part des conseils généraux des Landes, du Finistère, du Tarn-et-Garonne et de la Loire-Inférieure contre les décrets du 29 mars. — Le nonce du Pape à Paris reçoit du cardinal Nina, secrétaire d'Etat au Vatican, une note relevant le caractère injuste et vexatoire des dits décrets. Cette note exprime le vif regret que le Saint-Père éprouve en voyant le ministère français entrer dans une voie si nouvelle et si peu libérale. Le cardinal Nina proteste de son côté contre les mesures prises et rend le gouvernement responsable des conséquences qu'elles peuvent entraîner. — Formation d'un nouveau ministère bulgare sous la présidence de M. Zankof, ministre des affaires étrangères.

7. — Lettre collective de protestations contre les décrets du 29 mars, adressée à M. le président de la République par Mgr l'archevêque de Tours, et NN. SS. les évêques d'Angers, du Mans, de Nantes et de Laval. Dans cette lettre, NN. SS. les évêques de la province de Tours démontrent : 1° que les décrets dont il s'agit portent atteinte à la liberté individuelle, à la liberté de conscience, en mettant toute une catégorie de citoyens dans l'impossibilité de suivre une règle religieuse qu'ils croient nécessaire ou simplement utile au salut de leur âme ; 2° que les droits de l'Eglise sont méconnus, puisque, malgré le Concordat, qui assure en France le libre exercice de la religion catholique, cette religion se trouve

privée des institutions qui sont pour elle un secours et une force. Dans sa seconde partie, la lettre examine quels sont les griefs reprochés aux Jésuites et quelle est, en réalité, la cause de l'impopularité dont les auteurs du décret se prévalent pour sévir contre cette société. Les Jésuites ont toujours figuré et figurent encore au premier rang parmi les défenseurs du catholicisme, telle est en réalité la seule cause de la haine que leur portent les ennemis de l'Eglise. NN. SS. les évêques terminent leur lettre en priant M. le président de la République de ne pas donner suite aux décrets du 29 mars. — De nombreuses adresses de protestations se signent également sur tous les points du territoire, à Vannes, à Amiens, à Saint-Malo, à Montpellier, à Aurillac, à Dijon et à Moulins.— La majorité des conseils généraux du Tarn, de la Haute-Loire, de la Haute-Saône et du Pas-de-Calais adoptent des vœux contre les mêmes décrets. — Les troupes russes de la Sibérie méridionale reçoivent l'ordre de marcher immédiatement vers la frontière de la Chine, en même temps que cinq vaisseaux de guerre sont envoyés dans les eaux de la Chine. — Arrestation de la femme d'un courrier du ministre des domaines en Russie, accusée d'avoir fabriqué 14,000 faux passe-ports pour nihilistes. — La première Chambre de Stockholm adopte à la majorité des voix l'article 1er du projet de loi militaire qui étend jusqu'à l'âge de quarante ans l'obligation du service militaire. — M. Krapotkin, frère du général Krapotkin, et chef du nihilisme russe, en Suisse, reçoit l'ordre de s'éloigner du territoire génevois.

8. — Réunion de la commission extraparlementaire des fabriques. Cette commission limite à trois les cas où les fabriques auront le droit de recourir aux communes : 1° réparation des églises; 2° réparation des presbytères; 3° traitement des vicaires. — L'Académie française procède à un scrutin préparatoire pour la désignation d'un délégué au conseil supérieur de l'instruction publique. — La majorité des voix (24 sur 26) désigne M. Jules Simon. — M. Wallon, chargé par le gouvernement français d'une mission à Sumatra (île de la Sonde), est assassiné avec deux de ses compagnons. — Le ministre de la guerre retire à M. Keller, député conservateur, le commandement de son régiment territorial. — M. de Bismarck consent à retirer sa démission à la suite de trois entrevues avec l'empereur Guillaume. — La délégation d'Alsace-Lorraine adopte à l'unanimité une motion proposée par plusieurs de ses membres, invitant le gouvernement à permettre aux Alsaciens-Lorrains qui ont opté pour la nationalité française de se faire naturaliser en Alsace-Lorraine sans avoir à remplir d'autres obligations militaires que celles des étrangers du même âge, naturalisés en Allemagne.

9. — Clôture de la session des conseils généraux. — Inauguration par le conseil d'Etat d'une jurisprudence nouvelle à l'occasion d'un legs d'immeubles fait au diocèse de Clermont. — Le conseil d'Etat décide

qu'il n'y a pas lieu de statuer, le diocèse n'ayant pas d'existence légale. — Le prince Gortschakoff est atteint d'une bronchite très aiguë qui donne de sérieuses inquiétudes pour sa vie. — Fixation par la Chambre des députés espagnols de l'effectif de l'armée permanente de Cuba à quatre mille hommes. — Protestation du cardinal Bonaparte contre la lettre du prince Napoléon, qu'il qualifie de manœuvre politique que la fin ne saurait jamais justifier.

10. — Son Eminence le cardinal de Bonnechose adresse au président de la République une protestation contre les décrets du 29 mars. Cette protestation est conçue dans le même esprit que la lettre adressée à M. Jules Grévy par Mgr l'archevêque de Tours et ses suffragants. — Formation à Toulouse, d'un comité chargé de la défense des intérêts catholiques. Son premier acte est de rédiger une protestation contre les décrets du 29 mars. — L'élection législative dans la première circonscription de Besançon ne donne la majorité à aucun des candidats. — Visite de l'empereur de Russie au prince Gortschakoff, qui est à toute extrémité.

11. — Son Eminence le cardinal Regnier, archevêque de Cambrai, et Mgr Germain, évêque de Coutances, adressent à M. le président de la République deux nouvelles lettres contre les décrets du 29 mars. Ces lettres s'appuient sur les mêmes arguments que les précédentes, et montrent que l'épiscopat est unanime à considérer sa cause comme étroitement liée à celle des congrégations religieuses. — Les sénateurs de la gauche sont invités par une note circulaire à se trouver présents à Paris le 20 avril, jour de la rentrée du Parlement, pour prendre part aux nominations des commissions, notamment à la nomination de la commission des pétitions qui aura à statuer sur les pétitions relatives aux décrets du 29 mars. — Une révolution éclate en Bolivie. Le mouvement insurrectionnel est dirigé par les colonels Silva et Machado, et a été provoqué par le mécontentement résultant des défaites infligées par les Chiliens aux troupes boliviennes et du rétablissement du général Campers comme président. — Blocus et bombardement de Callao. L'armée péruvienne est battue par les Chiliens à Sorota.

12. — Réunion de la commission du budget. — Les rapporteurs des divers budgets adressent aux ministres une lettre collective pour se plaindre du peu de bon vouloir qu'ils rencontrent dans les ministères où ils ont à demander les documents qui leur sont nécessaires. — En vue des élections municipales, le comité fédéral ouvrier de Marseille fait afficher un manifeste invitant les travailleurs à ne voter ni pour les radicaux, ni pour les opportunistes, et à affirmer l'idée républicaine socialiste pour l'émancipation de la classe ouvrière entière et l'affermissement de la république démocratique et sociale. — Mort de Gudin, célèbre peintre de marine. — Signature, par les représentants de l'Au-

triche et de l'Allemagne, d'un acte officiel prolongeant jusqu'au 30 juin 1881 les effets de la déclaration du 31 décembre 1879 concernant la conclusion du traité de commerce austro-allemand. — Le conseil des ministres espagnols se prononce contre la commutation de peine du régicide Otero. — En Afghanistan, 3,000 hommes d'infanterie anglaise, 600 cavaliers et 10 canons reçoivent l'ordre de partir pour appuyer le mouvement du général Stewart sur Ghuzni. — Les Afghans attaquent les communications des troupes anglaises à Iagdullak. — Le gouvernement anglais repousse la demande des chefs afghans réunis à Maïdan en faveur du rappel de Yacoub-Khan.

13. — Son Em. le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, et NN. SS. les évêques d'Evreux, de Bayeux et du Puy, écrivent au président de la République d'éloquentes lettres dans lesquelles ils lui adressent l'expression de la douleur et de la tristesse que leur ont causées les décrets du 29 mars. — Le Saint-Père, le jour de la fête de saint Léon son patron, prononce, en présence de la cour pontificale, des paroles affectueuses pour la France et déplore l'attitude des hommes néfastes qui, oubliant ses vieilles et glorieuses traditions lui préparent un avenir désastreux. — Le conseil municipal de Bruxelles décide à l'unanimité que la ville accordera, à titre gracieux, le terrain nécessaire pour l'érection, dans le cimetière d'Evère, d'un monument en mémoire des soldats français morts sur le sol belge, à la suite de la guerre franco-allemande. — M. Coppino est élu président de la Chambre des députés italiens par 174 voix sur 347 votants. — Le comte Arvid Posse, est chargé par le roi de Danemarck, de former un nouveau ministère. — Signature par les représentants de la Turquie et du Monténégro, du projet de délimitation définitive des territoires entre les deux pays. — Sawas pacha adresse une circulaire aux représentants de la Porte à l'étranger, les invitant à provoquer la réunion à Constantinople, d'une conférence des ambassadeurs. — Signataires du traité de Berlin pour consacrer les échanges de territoire entre la Turquie et le Monténégro. — Ouverture du congrès mexicain par le président Diaz. — Le discours présidentiel constate que la situation intérieure et les relations du Mexique avec l'étranger sont satisfaisantes, notamment avec les États-Unis.

14. — Son Em. le cardinal-archevêque de Paris adresse également à M. le président de la République une lettre, dans laquelle il plaide en termes modérés, mais fermes et énergiques, la cause des congrégations menacées par les décrets du 29 mars et notamment celle des membres de la Société de Jésus. — Exécution du régicide Otero.

Charles DE BEAULIEU.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Pas de divorce, par M. Paul Féval. Un beau volume in-12, Victor Palmé, éditeur. Prix : 3 fr.

Une grande question est en ce moment à l'ordre du jour; elle passionne tous les esprits; elle est posée au théâtre, dans les chambres parlementaires, à l'Académie, dans la chaire même; elle récrée l'impiété, réjouit le vice et la libre pensée; elle inquiète l'Église qu'elle vise et attaque audacieusement; c'est la *question du divorce.*

La librairie parisienne a offert tout récemment un spectacle scandaleux. On a vu un homme de grand talent, un membre de l'Académie française, faire concurrence aux écrivains de la pire espèce et chercher le succès, dans la boue même de cette littérature qui vit d'insultes à la religion. M. Alexandre Dumas, fils, en traitant la question du *divorce*, a dépassé toutes les bornes; c'est avec des calomnies contre l'Église et des blasphèmes contre Dieu qu'il a soutenu sa pitoyable cause.

Les mauvais politiciens, les feuilles publiques de la révolution ont fait *chorus* avec lui; mais les accents de la chaire chrétienne, la plume du vrai talent, les journaux catholiques lui ont répondu et ont vengé la vérité outragée. Le grand Pontife qui préside aux destinées de l'Église, Léon XIII, vient de faire entendre sa voix à travers le monde et de publier une forte et sublime *Encyclique* en faveur de l'indissolubilité du mariage; on l'a dit: c'est un *compendium* magnifique sur la double question du mariage chrétien et du divorce païen, c'est une splendeur doctrinale qui permettra au clergé, sous la direction de l'Épiscopat, de maintenir vive et forte la dignité sainte du sacrement de mariage parmi les fidèles, et qui fournira aux écrivains catholiques des armes puissantes contre les ennemis de l'Église et de la société civile.

Que peut faire la prose de M. Dumas devant ce document de notre foi ? on serait tenté de s'en applaudir. Car cette honteuse spéculation a fait sortir de sa tente un des plus aimés entre les champions de la pensée catholique, *M. Paul Féval*, et nous a valu du célèbre romancier catholique un nouveau volume : *Pas de Divorce.*

Malgré les précautions oratoires, qui semblent dictées par des sentiments d'ancienne amitié, M. Paul Féval n'a pu retenir longtemps ses coups en présence de cet amas d'outrages dirigés contre la religion. Il a bientôt frappé droit et fort, réduisant à néant toute cette argumentation du libre-penseur doublé du vaudevilliste, c'est une véritable volée de bois vert tombant sur les épaules de ce plaisantin, qui a cru avoir le droit de parler sérieusement une fois en

sa vie et qui prétend connaître les femmes, en général, parce qu'il fréquente des comédiennes et des poupées du demi-monde.

Paul Féval s'est souvenu que, lui aussi, autrefois parlait ce langage, et se servait de cette arme de la plaisanterie, qui est parfois la seule convenable pour repousser certaines attaques ridicules. Faisant deux parts de sa verve, il a d'abord traité, avec une sérieuse éloquence, la question du divorce à travers les siècles, établissant par des arguments solides qu'il est réprouvé par l'histoire sacrée, par l'histoire profane, par l'Évangile, par les Saints Pères, par l'Église, par le droit naturel, par la saine morale, par la politique, par le droit positif ou écrit, et par la religion enfin. Les pages entraînantes abondent dans ce hardi travail, qui élucide la question sous toutes ses faces; le chapitre du droit naturel, par exemple, contient des morceaux d'une tendresse charmante, d'une admirable fraîcheur, tandis que le chapitre de la religion, prenant directement M. Dumas à partie, étincelle d'aperçus inattaquables et de désopilantes ironies; il y a surtout la *lettre à la silhouette*, où l'on voit la lueur de la lampe de M. Dumas dessiner sur son papier blanc la silhouette d'un pasteur protestant qui lui sert d'Egérie ; c'est le comble de l'ironie courtoise et merveilleusement réussie. « Pascal, dit M. Féval, avait un vieux diable janséniste qui le souflait. » M. Dumas prend ses sabres de bois et ses pistolets de paille dans un arsenal protestant, et son pasteur ne le laisse jamais manquer de calomnies.

Le succès du livre de Paul Féval est très grand à Paris et partout.

Nous le recommandons donc à tous ceux qui aiment encore la famille, si bassement attaquée de toutes parts, à tous les catholiques, aux prêtres, aux pères, aux mères. Il faut que ce livre : *Pas de divorce*, à la fois si amusant et si fort, si passionnant, si instructif et si utile, soit répandu à profusion, propagé, colporté, donné, c'est le devoir de tout catholique.

L'abbé Manuel.

Un programme conservateur. *Etude constitutionnelle.*
Un beau volume grand in-8 de 200 pages. Paris, 1880 — Prix : 3 fr.

Sous ce titre, la Société générale de librairie catholique vient de publier n livre destiné évidemment, dans la pensée de son auteur, à une œuvre de onciliation et d'apaisement, et qui néanmoins ne va pas manquer d'exciter de vives controverses dans le monde politique, s'il est vrai qu'à vouloir contenter tout le monde, on ne contente ordinairement personne. On a tant abusé de ce mot *conservateur* depuis que nous avons l'heur d'être en république, à ce point que les partis les plus opposés peuvent le revendiquer pour eux et l'inscrire sur leur drapeau ! N'a-t-on pas vu, n'a-t-on pas entendu, après le 16 Mai, les radicaux les plus exaltés proclamer hautement qu'ils voulaient *conserver*, sauver la république, et que par conséquent eux seuls étaient les vrais *conservateurs?* Aussi ce mot vague ne nous inspire tout d'abord qu'une médiocre confiance, et nous fait craindre que le *programme* élaboré ne soit aussi vague que son titre.

Et pourtant il y a de bonnes choses dans ces pages. L'auteur, que nous ne connaissons pas et qui a tenu à garder le plus strict incognito, est certainement un parfait honnête homme, un homme de bien doublé d'un homme

d'esprit — ce qui ne gâte rien. Et c'est précisément parce qu'il est honnête, qu'il nous semble trop caresser certaines illusions particulières aux honnêtes gens, telle que celle de sembler croire possible en France une république conservatrice, respectant les droits et les libertés de tous.

Hélas! nous avons vu en 93, nous avons vu en 1871, nous voyons encore à l'heure présente comment la République respecte nos droits et nos libertés!... En France, il en sera toujours ainsi. Ne connaissant ni son nom ni sa position sociale, — qui nous semble pourtant importante dans la politique ou peut-être même dans la diplomatie, — nous sommes parfaitement à l'aise pour juger son œuvre sans parti pris d'aucune sorte, ni de louange ni de blâme.

Le but de ce livre est de « formuler un programme précis et acceptable pour tous les amis de l'ordre » ; de « chercher le terrain commun, le terrain *neutre*, sur lequel tous les hommes de bonne volonté pourraient se rencontrer. » L'auteur se préoccupe surtout « d'arborer un drapeau dont les couleurs ne puissent effrayer ses adversaires actuels, destinés — il le croit du moins — à devenir ses frères d'armes », et sur ce drapeau il écrit ces trois mots : « RÉFORME CONSTITUTIONNELLE CONSERVATRICE. » — « Ce sera », ajoute-t-il, « le nom de notre parti et le résumé de notre programme. »

Tout cela, on le voit, est assez vague, et ressemble beaucoup à la politique de l'effacement. Or, maintenant moins que jamais il ne faut s'effacer ; c'est au contraire en arborant franchement et hautement notre drapeau, en disant avec Henri IV : « Suivez mon panache blanc! » que nous parviendrons à rompre les rangs ennemis. Au lieu de ce langage décidé, l'auteur fait des avances à tous les partis qu'il appelle *conservateurs*, même au centre gauche, surtout au centre gauche. Nous sommes tenté de sourire quand nous l'entendons dire des hommes du centre gauche que ce sont des hommes de *principes*, et de principes *sévères*. *Risum teneatis, amici!!!*... Il va même jusqu'à s'écrier : « Le centre gauche, à l'heure actuelle, ne se soucie pas de nous : tant pis! car les radicaux ne se soucient pas de lui. S'il dédaigne notre alliance, il court à une défaite certaine ; *s'il ne sait être notre maître*, il se condamne à demeurer sans sujets. » Il dit : « Tant pis! » Nous disons : « Tant mieux! » Mieux vaut mille fois que le centre gauche *demeure sans sujets* que de redevenir jamais *notre maître!* Il l'a été malheureusement, et nous savons trop ce qu'il nous en a coûté. Si nous nous débattons maintenant dans un inextricable gâchis, c'est aux centres — au centre droit aussi bien, plus encore peut-être qu'au centre gauche — que nous le devons. Sans les intrigues et les brouillons du centre droit en 1873, depuis cette époque nous jouirions des bienfaits de la monarchie traditionnelle et de la vraie liberté, qu'elle eût ramenée avec elle.

Et pourtant l'auteur rappelle ces paroles du Maître : « Celui qui n'est pas « avec moi est contre moi. » Et il a la bonhomie d'ajouter : « Et c'est aux *neutres* que le Christ adressait ces paroles; son langage eût été plus sévère, s'il se fût adressé aux alliés de ses ennemis. » Or, je vous le demande, qu'y a-t-il de plus *neutre* que les centres, centre gauche ou centre droit? L'un vaut l'autre.

L'auteur anonyme n'est pas tendre pour les lois constitutionnelles qui nous régissent, et il a mille fois raison. Il leur trouve de nombreuses imperfections,

qu'il ramène à deux griefs principaux : 1° elles n'offrent aux minorités aucune garantie ; 2° elles nous conduisent fatalement au régime conventionnel. Bref, il ne reconnaît guère qu'un mérite à cette fameuse constitution : c'est l'article 8, qui la rend *révisable* EN TOTALITÉ. En quoi nous sommes parfaitement de son avis. Nécessité donc de travailler de concert à amener au plus tôt cette révision, en se plaçant sur un terrain *neutre*, en adoptant un programme commun. Mais... *hoc opus, hic labor est.*

Cette étude embrasse successivement les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Là nous trouvons aussi notre auteur trop entiché du système parlementaire, qui peut convenir au tempérament flegmatique de nos bons voisins les Anglais, mais qui a toujours été si fatal à notre malheureuse France. L'auteur s'applique surtout à organiser un sénat inamovible, composé de toutes les sommités du pays dans tous les genres, élues par leurs pairs. Et il finit par proposer un projet de constitution en 71 articles, empruntés pour la plus grande partie à la Constitution de 1848, dans laquelle il prétend qu'il y avait beaucoup de bon.

Quant à la sienne, qui est franchement *républicaine*, il assure qu'il suffirait d'en modifier ou supprimer trois ou quatre articles tout au plus, et en particulier d'effacer le mot *République* du paragraphe premier du préambule, pour en faire une constitution monarchique.

Ainsi ses principales innovations se réduisent : 1° à la reconstitution de la chambre haute ; 2° à un perfectionnement du suffrage universel.

L'entente nécessaire pour cela entre toutes les nuances du parti conservateur est-elle facile? est-elle possible même? L'auteur se charge lui-même d'en démontrer toutes les difficultés, pour ne pas dire l'impossibilité, par un apologue qui ne manque pas d'esprit, et que nous lui empruntons pour finir.

« Un gastronome était brouillé avec plusieurs de ses concitoyens, dont les estomacs capricieux résolvaient autrement que le sien les questions de cuisine. Il les convia tous à un grand festin de réconciliation. Au menu, pour satisfaire tous les goûts, chaque dissident devait ajouter son plat.

« Une table magnifiquement servie attendait les belligérants. Le premier qui parut, dit à l'amphitryon : « Je n'ai de préférence pour aucun mets : « aussi n'ai-je rien apporté. — Seulement je ne puis voir du pain sur une « table : que nous nous passions de cet aliment grossier ! » — Et il jeta le pain par la fenêtre. — Le second fit emporter le vin, en alléguant que c'était une boisson irritante. — Le troisième exigea la suppression de la dinde truffée... Il ne resta plus que la nappe : encore un dernier convive la mit-il dans sa poche, sous prétexte qu'il ne pouvait souffrir l'aspect du linge blanc. Je vous laisse à penser si l'on fit maigre chère !

« Ai-je besoin d'expliquer que l'amphitryon de mon apologue n'est autre que le parti conservateur? Au banquet de réconciliation, un des convives radicaux apporte la négation de la religion ; un autre, la négation de la famille ; un troisième, la négation de la propriété ; un quatrième, la négation de la loi : si bien qu'il ne reste plus qu'une table nue, une république toute rase, sans principes et sans devoirs.

« Il n'y a pas de réconciliation possible entre les hommes d'opposition et les hommes de gouvernement. »

Hélas! n'en est-il pas à peu près de même des diverses nuances de ce que l'on est convenu d'appeler *le grand parti conservateur?* Quant à nous, le problème de la fameuse conjonction des centres, que semble encore poursuivre notre auteur après tant de déceptions, nous a toujours paru aussi insoluble que le non moins fameux problème de la quadrature du cercle.

AMBROISE PETIT.

GÉOGRAPHIE DE STRABON, traduction nouvelle, par M. Amédée Tardieu. 3 forts volumes in-12. Hachette, éditeur.

M. Amédée Tardieu, bibliothécaire de l'Institut, nous donne aujourd'hui le troisième volume de sa remarquable traduction de la *Géographie de Strabon.*

La plus ancienne publication qui ait été faite de cet important ouvrage est la traduction latine de Guarini et de Gr. Tifernas. Jusqu'en 1652, elle fut réimprimée huit fois. Mais la version élégante de Xylander, et surtout le travail si exact et si fidèle de Müller et Dübner la firent reléguer dans l'oubli.

La *Géographie de Strabon* a été, en outre, traduite en anglais par Hamilton, en italien par Ambrosoli, et en allemand par Groskurd (Berlin, 1831-34).

En 1805 commença la publication de la traduction française, entreprise par ordre de Napoléon, sous la direction de La Porte du Theil et Coray, et Gosselin pour les commentaires géographiques. La Porte du Theil fut suppléé par Letronne, en 1815.

Sans se dissimuler les difficultés d'une tâche à accomplir après des maîtres si érudits, M. Amédée Tardieu a pourtant cru devoir recommencer un travail si long et si pénible. Sans parler de la cherté et de la rareté de la grande traduction de La Porte du Theil, Coray et Letronne, non plus que de son format peu commode et de l'absence de tables qui en rend l'emploi presque inutile à l'endroit des recherches, ce qui a principalement déterminé l'auteur à tenter une traduction nouvelle, c'est que depuis soixante ans le texte de Strabon, grâce aux progrès immenses de la philologie et de la paléographie, a subi nécessairement des changements considérables et a pu être restitué dans son intégrité la plus parfaite, par suite des corrections et des patients travaux des Groskurd, des Kramer et des Piccolos. D'autre part, si les philologues et les paléographes avaient, incontestablement, dit sur ce précieux texte leur dernier mot, tout ou presque tout restait à faire en ce qui concerne le commentaire géographique et historique, indispensable à quiconque voudrait tirer tout le parti possible d'une pareille lecture. C'est sur ce point particulier que M. Amédée Tardieu a concentré tous ses soins. Quant à sa traduction, il y a apporté cette attention scrupuleuse, sévère et presque minutieuse qu'il eût mise à traduire l'un des chefs-d'œuvre classiques.

Le troisième volume, qui commence au livre treizième pour se terminer au livre dix-septième et dernier, ne renferme point cette table des matières unique mais vaste et détaillée que l'*Avertissement* du tome premier nous annonçait : cette table sera sans doute l'objet d'un supplément compacte ou d'un quatrième volume.

La traduction de M. Tardieu a été coupée à dessein, — l'auteur a eu soin de nous en prévenir lui-même, — en trois volumes correspondant exactement

aux trois parties de l'édition grecque de M. Meineke, pour rendre la comparaison du texte et de la traduction plus facile. On trouve au bas des pages une multitude de notes philologiques infiniment précieuses, accompagnées de renvois à l'*Index variæ lectionis* de Müller, dont le nouveau et savant traducteur s'est constamment aidé dans sa consciencieuse et si aride besogne.

Le troisième volume, sous ce dernier rapport, — nous entendons parler des notes philologiques qui accompagnent et commentent le texte de la traduction, — est d'une incomparable richesse.

Somme toute, on peut dire hardiment qu'avec le livre de M. A. Tardieu, perpétuellement comparé au texte grec de Meineke, il sera désormais aisé, même à des lecteurs médiocrement érudits, de se faire l'idée la plus exacte et la plus complète de cette fameuse *Géographie de Strabon*, dont beaucoup parlaient sans la connaître, et dont la lecture était presque inabordable, et, au demeurant, infructueuse, eu égard à l'absence de notes philologiques suffisantes et du commentaire historique et géographique indispensable pour l'éclaircir et pour l'expliquer.

A une époque comme la nôtre, où l'étude des sciences géographiques tend chaque jour à prendre une extension de plus en plus considérable, il est curieux au premier chef de voir ce que pressentait des formes générales de notre globe, au commencement de l'ère chrétienne, un génie de la trempe du géographe de Cappadoce, ce qu'il savait des reliefs et des linéaments des continents et des mers du monde alors connu, ainsi que des mœurs des différents peuples qui l'habitaient.

Nous terminerons en empruntant à M. Guigniaut quelques lignes qui nous paraissent caractériser à merveille l'œuvre de Strabon :

« Ce livre n'est ni un squelette, ni une esquisse de la géographie. C'est un corps plein de sève et de vie, un tableau grandiose, animé, largement conçu, savamment exécuté, de la terre habitée, des pays et des hommes; où les particularités remarquables de la nature et des lieux, où l'histoire, les mœurs, les institutions des peuples trouvent place; où leur origine et leurs traditions, leurs migrations et leurs établissements sont recherchés et rapportés; où de temps en temps de judicieuses réflexions, des digressions curieuses et des anecdotes piquantes viennent interrompre la monotonie des descriptions et sauver la fatigue des détails. Quant à son style, il est habituellement simple et clair, digne et soutenu, selon les sujets; quelquefois il s'élève au ton de l'histoire dans les récits et les tableaux; dans les controverses, qui remplissent en partie les deux premiers livres, il devient concis, haché, difficile, obscur; dans certaines digressions, où le géographe, littérateur autant que philosophe, se complaît, comme quand il parle d'Homère, il monte jusqu'à l'éloquence. »

LIBRES PROPOS D'UN TOURISTE, LETTRES DE VACANCES, par Henri Villard, avocat. Une belle brochure in-8. Victor Palmé, éditeur. Prix : 1 franc.

Ce touriste est homme d'esprit. Il sait ce qu'il dit et il dit juste. Il décrit d'ailleurs un pays charmant, et en remontant la Rance, en la traversant à son embouchure, en se rendant à Saint-Malo, à Saint-Servan ou au Grand-

Bé, il a sous les yeux les plus beaux lieux du monde. Il les décrit sans appuyer, avec élégance et justesse. Ces grands spectacles de la mer, des rochers et des coteaux sont le cadre brillant des souvenirs et des enseignements que prodiguent au lecteur ces fertiles vacances. En allant au bord de la mer reposer ses yeux et rafraîchir son âme, le touriste, comme le philosophe antique, a emporté avec lui tout ce qui fait l'homme, son intelligence et son cœur. Les questions qui intéressent son patriotisme et sa foi sont vivantes dans sa pensée. L'enseignement catholique qu'on veut proscrire; la famille à laquelle on porte atteinte en essayant de dénouer le lien du mariage et en enchaînant l'action de la paternité sur l'éducation des enfants; le peuple, dont on prétend ruiner la foi, à qui l'on veut ôter la lumière et retrancher le secours de la charité, en proscrivant les frères et les sœurs; tout le péril social et tout l'effort satanique des hommes contre l'Église et ses bienfaits préoccupent notre touriste, et sont le thème de ses méditations. Il en cause avec sincérité et compétence; au milieu des douleurs et des combats du temps présent, il garde l'espérance, il voit les dons de Dieu et les gages de victoire. L'Église est là, toujours active. On a beau vouloir détourner les peuples du temple, elle y accomplit son mystérieux et tout-puissant sacrifice, La messe! qui dira, qui saura jamais comprendre et sentir la vertu de l'hostie divine immolée, et immolée en tant de lieux! Combien d'hosties consacrées tous les jours en France! Comme sont faibles et ridicules les inventions humaines devant cette invention ineffable de la miséricorde de Dieu! Mais quelles leçons au sein de l'Église pour les pauvres cerveaux et les tristes cœurs des hommes! quelles lumières dans ces psaumes des Vêpres que chante le peuple fidèle tous les dimanches; quelle poésie et quelle grandeur! Comment imaginer l'intelligence de générations, comme celles de nos pères, nourries de ces splendeurs?

Les souvenirs de la patrie se pressent alors sous la plume du touriste. Il se borne au court horizon que son œil embrasse, aux prochains rivages que touche sa barque; et sa lettre sur *les illustres* est consacrée aux grandeurs de Saint-Malo! Quels renseignements dans ce petit espace, et quelles merveilles se sont accomplies sur cet étroit rocher baigné par la mer, entouré de murs, et depuis que la croix y a été plantée couvert de maisons!...

Mes Prisons, mémoires de Silvio Pellico, traduction et notices de M. Antoine de Latour, avec deux belles eaux-fortes de M. G. Charpentier. 1 vol. in-32.

La *Petite Bibliothèque Charpentier* vient de s'augmenter d'un nouveau petit chef-d'œuvre typographique qui se trouve être en même temps un chef-d'œuvre littéraire dont un demi-siècle bientôt a consacré la gloire.

« Un livre nous est venu d'Italie, dit M. Antoine de Latour dans cette touchante esquisse biographique dont il a fait précéder son excellente traduction, — un livre, œuvre de haute philosophie morale, de simple et évangélique poésie. Enseveli dix ans sous les plombs de Venise et dans les cachots du Spielberg, un homme a raconté ses longues douleurs, sans permettre à ses lèvres aucun murmure contre des juges qui lui ont pris tant d'années d'une vie déjà pleine de renommée. Il n'a trouvé, au jour de sa captivité, que des

paroles de consolation pour ses frères, et, redevenu libre, des prières pour ses geôliers. Ce confesseur du Christ et de la patrie se nomme Silvio Pellico. » Il est impossible d'imaginer une traduction plus simple, plus pure et plus exacte que celle de M. A. de Latour.

HISTOIRE DE LA VENDÉE, par M. l'abbé Deniau, 6 beaux et forts vol. in-8°. Lacheze et Dolbeau, libraires éditeurs à Angers, Victor Palmé, Paris. Prix : 36 francs.

Je ne sais si le temps est enfin venu de faire d'une manière définitive l'histoire de la Vendée. Ce qui est certain, c'est qu'il faut se hâter de recueillir les traditions qui s'effacent si rapidement à notre époque tourmentée. C'est ce que vient de faire M. Deniau, curé du Voide, dans sa belle *Histoire de la Vendée*, en six volumes, publiée, à Angers, chez Lachère et Dolbeau.

Ce grand ouvrage reproduit et résume tout ce qui a été écrit sur la « guerre des géants. » Mais ce n'est là que son moindre mérite. C'est une œuvre véritablement originale, écrite en grand partie sous la dictée des derniers survivants de l'épopée vendéenne et d'après les récits ou les documents conservés pieusement dans la Plaine, le Marais et le Bocage.

M. l'abbé Deniau appartient à une famille dont tous les membres ont combattu pour Dieu et le roi, de 1793 à 1832. Le Voide, sa paroisse, est situé en pleine Vendée militaire. Nul n'était mieux placé que lui pour nous donner, à côté de l'histoire officielle, la version traditionnelle et populaire des grands événements dont sa patrie a été le théâtre.

Et quels événements ! Et comme il fait bon, en ces temps de défaillance, vivre un peu par l'imagination au milieu des vaillants gentilshommes et des héroïques paysans du Poitou, de l'Anjou et de la Bretagne ! Sans doute il a été bien tragique le sort des « armées catholiques et royales. » Mais le sang des Vendéens et des chouans n'a pas coulé en vain. Sans leur héroïque résistance, qui sait si nos autels eussent été relevés ! En tout cas, ils ont sauvé la foi pour longtemps dans l'ouest de la France, et l'on reconnaît encore à leur ferveur chrétienne les fils des braves compagnons de Cathelineau, de Charette et de « M. Henri. »

On a beaucoup parlé de la « Moselle en sabots », qui n'est qu'une légende. La Vendée en sabots est une réalité que nous ne saurions trop admirer et dont nous ne saurions trop réveiller le souvenir. Merci au prêtre dévoué qui nous procure une lecture aussi opportune que fortifiante.

Jude DE KERNAERET.

SYNNEUVE SOLCEN. Tolmer. 1 vol. in-18.

Quel trésor ont découvert là MM. Bætzmann et Alphonse Pagès! Légende ou roman, c'est une admirable chose qu'ils ont traduite de l'écrivain norvégien Biœrnstierne Biœrnson, et qui méritait bien l'honneur qu'ils lui ont fait de la faire connaître en France. Impossible de trouver rien de plus frais et de plus gracieux que ce récit qui semble d'un bout à l'autre un rêve poétique. Ah ! la différence est grande entre la manière d'écrire le roman français et le roman norvégien. Le fond est le même, mais combien l'exposition varie ! Une extrême simplicité qui touche au sublime, une convenance parfaite dans

le style, une sobriété de détails dans la narration, telles sont les qualités de cette gracieuse composition. L'ouvrage est illustré par V. Péters, un peintre norvégien, comme il convenait pour donner aux tableaux qu'il retrace le véritable caractère des personnages mis en scène par l'écrivain, et c'est ainsi que la librairie française se trouve en possession d'une véritable perle littéraire dont les lecteurs délicats lui sauront bon gré.

LES COMMUNEUX, 1871. Types, caractères, costumes, par Bertall. — E. Plon.

Les Communeux. Sous ce titre, vient de paraître la troisième édition d'un intéressant album, composé de quarante gravures coloriées, représentant avec la même exactitude, d'une part, les costumes bariolés, dorés et d'un luxe du plus affreux mauvais goût des chefs de la Commune; de l'autre, les guenilles, les haillons hideux des soldats et des mégères de l'armée de cette insurrection où la folie rivalise avec l'atrocité. L'on voit aussi, et c'est, à notre avis, ce qu'il y a de mieux, les types des principaux meneurs, Bergeret, Delescluze, Raoul Rigault, La Cécilia, etc. Les uns ont l'air mauvais, les autres idiot, il y a presque équilibre, ballotage entre ces deux sortes de physionomie. Parfois même on les retrouve toutes les deux dans le même visage.

Et, « ce recueil n'est point œuvre d'imagination et de fantaisie. » L'auteur nous l'apprend dans un avant-propos de quelques lignes. Resté à Paris comme rédacteur du *Soir* et dessinateur du *Grelot*, il a vu défiler devant ses yeux « ces types inattendus, ces physionomies bizarres ou sinistres, ces écharpes, ces galons, ces panaches, toute cette mise en scène insensée », et il a cherché « à rendre quelque chose de cette couleur, de cette physionomie, de ce caractère, que rien ne peut plus rappeler aux yeux actuellement » si ce n'est les ruines de monuments magnifiques, ruines que les feuilles ultra-radicales, apologistes de la Commune, ne parviennent pas, malgré leur immense tirage, à masquer.

L'auteur ajoute en terminant qu'à défaut d'autre mérite « ce recueil aura du moins celui de la sincérité. » Nous dirons que, joignant à plusieurs autres mérites celui de la sincérité, il n'est pas étonnant que ce recueil ait obtenu un succès qui véritablement lui était dû.

E. CHARLES.

DERNIÈRES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

La maison Hachette (boulevard Saint-Germain, 79) vient de mettre en vente les ouvrages suivants sur lesquels nous appelons l'attention de nos lecteurs.

1° Une nouvelle monographie de l'*Histoire des Plantes*, par M. H. Baillon. Ce fascicule, qui comprend les Rubiacées, les Valérianacées et les Dipsacacées, est illustré de 210 figures dessinées par Faguet. Il termine le t. VII de cet important ouvrage qui sera l'un des plus beaux monuments élevés à la Botanique pendant le dix-neuvième siècle.

2° Le premier fascicule du *Supplément* au *Dictionnaire de chimie pure et appliquée* de M. A. Wurtz. La chimie marche si rapidement dans la voie du progrès et des découvertes, que ce supplément d'un ouvrage qui contenait

toute la science chimique commençait à se faire désirer. Il formera un volume considérable, inséparable des premiers et indispensable à tous ceux qui veulent se tenir au courant des résultats les plus récents de cette science.

3° L'*Agenda du chimiste* pour 1880, manuel indispensable à tous ceux qui, à un titre quelconque, ont à exécuter des manipulations chimiques et surtout les analyses des divers produits commerciaux. Les derniers procédés y sont exposés avec un soin tout particulier.

4° L'*Année scientifique et industrielle*, par Louis Figuier. C'est le résumé de tout ce que l'année 1879 a eu de remarquable et d'intéressant, dans les diverses parties des sciences pures et appliquées. Il suffit, pour en montrer l'importance, de dire que c'est la vingt-troisième année dont l'auteur fait ainsi le bilan. Pour faciliter les recherches, l'auteur a réuni en un volume les *tables* des vingt premiers. Inutile d'insister sur leur utilité pratique.

La librairie G. Masson (boulevard Saint-Germain, 120) vient de réunir en volume les *Revues scientifiques* publiées par le journal « la République française », sous la direction de M. Paul Bert. C'est le deuxième d'une série qui promet de devenir nombreuse. On y trouvera la plupart des faits scientifiques qui ont attiré l'attention publique pendant l'année 1879. Malheureusement les matières y sont traitées avec cet esprit de parti, qui consiste à montrer que la science est incompatible avec l'idée religieuse, quelle qu'elle soit, surtout avec la religion catholique, comme si la vérité pouvait être opposée avec elle-même.

5° *La circulation du sang*, par Harvey ; traduction française avec une introduction historique et des notes par Charles Richet, docteur ès sciences, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. C'est un volume qui intéressera tous ceux qui s'occupent de l'histoire des sciences ou qui veulent se familiariser avec les luttes diverses soutenues par les savants qui ont mis en lumière des idées opposées à celles qui avaient cours à leur époque.

La librairie Gauthier-Villars (quai des Augustins, 55) vient de publier les *Nouvelles causeries scientifiques* ou notes adressées aux membres de l'Association scientifique de France à l'occasion de l'Exposition internationale 1878, par M. H. Milne Edwards, etc. On y trouve des renseignements intéressants sur la géographie des États septentrioniaux de l'Europe, du Portugal notamment, sur les découvertes qui ont enrichi l'histoire naturelle dans ces derniers temps. Ce volume se termine par des recherches sur les animaux qui fournissent les pelleteries. Il se vend au profit de l'Association. Le récent voyage du professeur Nordenskjold donne à ce livre une actualité saisissante.

Dr Tison.

Le Directeur-Gérant : Victor PALMÉ.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LA LUTTE POUR LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

1830-1850 (1)

La lutte que soutiennent en ce moment les catholiques pour défendre la liberté d'enseignement ne forme qu'un épisode d'une lutte plus ancienne. Il s'agit aujourd'hui de défendre les positions péniblement conquises une à une par la génération qui nous a précédés ; il s'agit de ne pas laisser péricliter entre nos mains une cause qui a coûté tant de peines et tant de persévérance.

Je crois servir cette cause, en rappelant aux hommes d'aujourd'hui l'histoire glorieuse de ceux qui ont su conquérir cette précieuse liberté d'enseignement. En voyant les efforts qu'il a fallu faire pour l'acquérir, on comprendra mieux les efforts que nous devons faire pour la conserver.

I

1830-1844

« La France s'ennuie, » s'écriait un jour Lamartine, en reprochant au gouvernement de juillet de suivre une politique stérile, dépourvue de grandes aspirations morales. Presque en même temps, le 16 octobre 1841, le *Journal des Débats* écrivait : « Qu'on y songe bien, il est d'urgence, dans l'état présent des esprits, de saisir l'opinion d'une grande pensée, de la frapper par un grand acte. Il le faut, pour que l'honneur national reste sauf, et pour que la dynastie s'affermisse ; il le faut, pour le renom et la durée de nos

(1) *L'Eglise et l'Etat sous la Monarchie de juillet*, par Paul Thureau-Dangin. 1 vol. in-12. *Histoire de la République de* 1848, par Victor Pierre. 2 vol. in-8. Paris, Plon, éditeur.

institutions; il le faut, pour l'ordre des rues et pour celui des intelligences. »

Or précisément, en 1841, une grande question de réforme intellectuelle se posait devant le pays et devant le gouvernement : il s'agissait de la liberté d'enseignement, dont le principe était inscrit dans la Charte et que les catholiques commençaient à réclamer hautement.

Au lendemain de la révolution de 1830, le catholicisme avait semblé frappé du même coup, qui avait emporté la vieille monarchie traditionnelle, au point que Casimir Périer avait pu dire à des ecclésiastiques, comme s'il énonçait une vérité incontestable : « Le moment arrive où vous n'aurez plus pour vous qu'un petit nombre de dévotes. » M. de Montalembert s'écriait à la même époque : « Jamais et nulle part on n'avait vu une nation aussi officiellement antireligieuse. »

Le sac de Saint-Germain-l'Auxerrois, des croix abattues, des séminaires fermés, les prêtres obligés de dépouiller leurs vêtements ecclésiastiques pour circuler dans les rues, sous peine d'être insultés et maltraités, la presse, la caricature, le théâtre attaquant à l'envi la religion et ses ministres, la présence d'un jeune homme dans une église provoquant autant de surprise « que la visite d'un voyageur chrétien dans une mosquée de l'Orient », le gouvernement donnant presque la main à ces attaques et se faisant louer « de ne pas faire le signe de la croix », tous ces symptômes montraient assez combien était vrai le mot de Montalembert.

C'est dans un pareil moment, que quelques chrétiens courageux osèrent entreprendre de rendre à leurs frères leur place au soleil et de les tirer de la situation de vaincus qu'on voulait leur faire.

Trois hommes, dont la destinée devait être bien différente, Lamennais, Lacordaire et Montalembert, firent paraître, au lendemain même de la révolution de 1830, un journal intitulé : *l'Avenir*. Le nouvel organe, ayant pour devise *Dieu et la liberté*, proclamait hautement ses principes catholiques; malheureusement, s'il répudiait avec éclat le vieux gallicanisme, il réclamait la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la liberté jusqu'à la licence, et l'avènement de la démocratie. L'effet produit sur les esprits fut d'abord immense, mais peu à peu cependant beaucoup d'évêques et une grande partie du clergé s'aperçurent du danger de ces doctrines et en appelèrent à Rome. Le Pape prononça et le journal dut cesser de paraître.

Lamennais se redressa contre la sentence et sortit bruyamment du sanctuaire; Lacordaire et Montalembert se soumirent l'un et l'autre, mais pour reparaître peu après sur des scènes bien différentes où ils devaient cependant remplir le même rôle. « Vivre solitaire et dans l'étude, voilà mon âme tout entière, écrivait l'abbé Lacordaire après sa condamnation. L'avenir achèvera de me justifier et encore plus le jugement de Dieu. Un homme a toujours son heure; il suffit qu'il attende et qu'il ne fasse rien contre la Providence. »

L'heure de Lacordaire arriva en 1835. On vit le jeune prêtre monter dans la chaire de Notre-Dame, au milieu d'un auditoire d'hommes, tel que la vieille basilique n'en avait pas vu depuis le moyen âge. « Assemblée, assemblée, s'écria-t-il en commençant sa première conférence, que me demandez-vous? Que voulez-vous de moi? La vérité? Vous ne l'avez donc pas en vous-mêmes, puisque vous la cherchez ici? »

Elle cherchait en effet la vérité, cette société, car elle commençait à sentir le vide de ses croyances. Les chefs de l'incrédulité faisaient défection les premiers. « Je ne suis pas de ceux qui pensent que les sociétés modernes peuvent se passer du christianisme, disait tristement Jouffroy; je ne l'écrirais plus aujourd'hui. Le christianisme verra mourir bien des doctrines qui ont la prétention de lui succéder. » Et ailleurs : « Tous ces systèmes ne mènent à rien, mieux vaut mille et mille fois un bon acte de foi chrétienne. »

Dès 1837, le retour aux idées religieuses est déjà si prononcé, que M. Saint-Marc Girardin le constate à la tribune de la Chambre. « Messieurs, que vous le vouliez ou non, depuis six ans, le sentiment religieux a repris un ascendant que nous n'attendions pas. »

M. de Tocqueville observait le même fait : « Le changement le plus grand, écrit-il, se remarque dans la jeunesse. Depuis que la religion est placée en dehors de la politique, un sentiment religieux, vague dans son objet, mais très puissant déjà dans ses effets, se découvre parmi les jeunes gens. Le besoin d'une religion est un texte fréquent de leurs discours. Plusieurs croient; tous voudraient croire. » Et comme preuve, il rappelait « les cinq mille jeunes gens » qui se pressaient autour de la chaire de Lacordaire, à Notre-Dame.

Parmi ces jeunes gens, il s'était formé un groupe plus pieux et plus ardent d'étudiants catholiques qui se livraient en commun au soulagement des pauvres, organisait des réunions de philosophie et d'histoire pour réfuter les attaques contre la religion et prenait

l'initiative de pétitions et d'adresse. Parfois même il adressait des rectifications aux professeurs de la Sorbonne, ou du collège de France, qui avaient critiqué dans leurs cours les doctrines catholiques. « Messieurs, dit un jour Jouffroy en 1832, après un fait de ce genre, il y a cinq ans je ne recevais que des objections dictées par le matérialisme; les doctrines spiritualistes éprouvaient la plus vive résistance. Aujourd'hui les esprits ont bien changé; l'opposition est toute catholique. »

Sous une pareille impulsion, le mouvement catholique se développait avec une étonnante rapidité. Aussi, dès 1839, Ozanam pouvait-il écrire à un ami : « J'ai vu de près ces hommes du carbonarisme républicain devenus d'humbles croyants. J'ai reconnu ce discrédit de l'école rationaliste qui l'a réduite à l'impuissance et qui force ses deux principaux organes, la *Revue française* et la *Revue des Deux-Mondes*, à solliciter la collaboration des catholiques. En même temps que M. de Montalembert parvient à réunir dans la Chambre des pairs une phalange disposée à combattre pour le bien, M. de Carné assure qu'une cinquantaine de voix s'accorderont bientôt en faveur des questions religieuses, à la Chambre des députés. D'un autre côté, la petite société de Saint-Vincent de Paul voit grossir ses rangs d'une façon surprenante, une conférence nouvelle s'est formée d'élèves des Ecoles normale et polytechnique. »

Les observateurs les plus sceptiques étaient obligés de reconnaître ce réveil inattendu de la vieille foi. « Il faut parler de la semaine de Pâques, écrit Sainte-Beuve en 1843. Décidément toutes les réactions sont triomphantes. La foule à Notre-Dame était prodigieuse, M. Ravignan prêchait trois fois par jour. On s'y pressait, on s'y foulait, on y pleurait. Je crois que le chiffre des communions pascales n'aura jamais monté si haut depuis cinquante ans. Le clergé est organisé, actif et zélé, la société indifférente, mais avide d'émotion et de *quelque chose*. Personne ne lui offre rien ; la philosophie n'existe pas, ou elle se proclame l'amie de la religion et de l'orthodoxie quand même. Se pourrait-il que la France finalement fût catholique, comme Bénarès est hindoue, par impuissance d'être autre chose ! »

Enfin un autre sceptique, inspecteur général de l'Université, ancien directeur du journal libéral le *Globe*, après avoir dit en 1831 : « Nous marchons vers une grande époque et peut-être assisterons-nous aux funérailles d'un grand culte, » écrivait dix ans plus tard,

en 1840 : « J'ai toujours combattu le catholicisme ; mais je ne puis me le dissimuler, il se prépare pour lui un siècle aussi beau et plus beau peut-être encore que le treizième. »

Mais quelle était l'attitude du pouvoir vis-à-vis de l'Eglise et de cette réaction religieuse? « Il ne faut jamais mettre le doigt dans les affaires de l'Eglise, car on ne l'en retire pas, il y reste. » Ainsi s'exprimait Louis-Philippe, et telle fut en effet la ligne de conduite de son gouvernement, lorsque les passions irréligieuses des premiers jours furent un peu calmées.

Lacordaire rétablissait les Frères-Prêcheurs ; dom Guéranger l'Ordre de Saint-Benoît ; les Jésuites, frappés par la Restauration, revenaient peu à peu ; ils prêchaient et confessaient, et le pouvoir laissait faire ; il ne voyait rien ou feignait de ne rien voir. On eût dit qu'il cédait lui-même à ce mouvement qui entraînait vers l'Eglise les esprits les plus éclairés, comme les plus prévenus. S'il agissait ainsi, ce n'était point par un sentiment de confiance dans le rôle social de la religion, mais uniquement pour ne pas compliquer par des disputes religieuses une situation déjà compromise par l'opposition révolutionnaire et socialiste et par l'instabilité d'une politique d'expédients. D'ailleurs, M. Guizot, malgré ses préventions protestantes, déclarait hautement qu'il était nécessaire de rétablir « entre la religion et la politique entente et harmonie. » Et, dans un article qui fit beaucoup de bruit, il appelait le catholicisme « la plus grande et la plus sainte école de respect qu'ait jamais vu le monde. »

Telle était de part et d'autre la situation des esprits, lorsque se posa, en 1841, ainsi que nous l'avons dit en commençant, la question de la liberté d'enseignement, dont le principe se trouvait inscrit dans la Charte.

« Oui, c'est par hasard, écrivait l'abbé Dupanloup, que la liberté d'enseignement a été écrite dans la Charte. Vous qui l'avez faite, vous ne savez ni pourquoi, ni comment vous y avez mis cette promesse. Nul de vous ne sait dire qui en eut l'inspiration et quelle main en a tracé, sans le comprendre, le droit inprescriptible, la parole désormais ineffaçable. »

Invoquant cette promesse, l'*Avenir* avait, dès les premiers jours de la nouvelle monarchie, énergiquement réclamé cette liberté promise, et créé autour de cette question une véritable agitation. On connaît le « procès de l'école libre ». Lacordaire et Montalembert

annoncent, en avril 1831, qu'ils ouvrent « malgré la loi et en vertu de la Charte » une école pour les enfants pauvres. Intervention du commissaire de police qui fait fermer l'établissement, procès devant la Chambre des pairs où siégeait M. de Montalembert depuis la mort de son père, éloquente défense et revendication courageuse de la liberté d'enseignement, condamnation pour la forme à cent francs d'amende, tel fut le prélude de cette longue controverse qui devait aboutir à une des conquêtes les plus fécondes.

Le gouvernement céda d'abord sur l'enseignement primaire, dont la liberté fut accordée par la loi du 28 juin 1833. Mais la question était autrement difficile pour l'enseignement secondaire. Une première tentative en 1836 n'aboutit pas, malgré l'opinion favorable de M. Guizot. Enfin en 1841, également sous le ministère de M. Guizot, un nouveau projet fut déposé par M. Villemain, ministre de l'instruction publique. Malheureusement, au lieu de reconnaître loyalement la liberté d'enseignement, ce projet la mesurait avec une rigoureuse parcimonie; mais ce qui était plus grave, il restreignait la liberté accordée jusqu'alors aux petits séminaires, qu'il enlevait à la direction des évêques, pour les laisser sous la surveillance de l'Université. Cette prétention aussi contraire à la justice qu'aux promesses de la Charte, souleva parmi les catholiques une véritable explosion, et fut le signal de la lutte qui commençait à couver sourdement.

Les évêques qui s'étaient jusqu'alors tenus en dehors de toutes les polémiques, se trouvant directement attaqués, entrèrent en ligne et firent entendre de vigoureuses protestations.

Devant cette levée inattendue, le ministre prit peur et retira le projet. Mais le coup était porté, l'épiscopat s'était ébranlé, les catholiques les plus hésitants avaient été comme reveillés en sursaut; l'agitation une fois commencée se poursuivit, elle prit une forme et un mot d'ordre, qui fut : *la liberté complète de l'enseignement.*

C'est ici qu'entre en scène M. de Montalembert, avec une juvénile et généreuse ardeur. « Depuis trop longtemps, écrivit-il, les catholiques français ont l'habitude de compter sur tout, excepté sur eux-mêmes... La liberté ne se reçoit pas, elle se conquiert... » Et il ajoutait que les catholiques ne seraient comptés pour quelque chose, qu'on ne ferait attention à leurs légitimes revendications que lorsqu'ils seraient devenus, « ce qu'on appelle en style parlementaire un embarras sérieux. » En un mot, il s'agissait de constituer sur le

pied de guerre « *le parti catholique* », à l'exemple de la Belgique et de l'Irlande, d'où le grand nom d'O Connell retentissait alors sur tout le monde chrétien.

Mais l'épiscopat voudrait-il se constituer ainsi à l'état de guerre ouverte contre le gouvernement? Et cependant, rien ne pouvait se faire sans son concours. Il avait bien protesté énergiquement contre le projet qui plaçait les petits séminaires sous la tutelle de l'État; mais accepterait-il de s'engager collectivement sur une question plus générale? Accepterait-il cette intervention des laïques dans le domaine religieux?

Certains évêques semblaient même complétement opposés à cette entrée en campagne. « Je vous conjure, monsieur le curé, écrivait Mgr de la Tour d Auvergne à son clergé en 1844, de ne signer aucune pétition collective. Le clergé ne peut trop rester étranger à des mesures que la véritable sagesse ne dicte point et qu'une judicieuse discrétion pourrait blâmer. »

Les difficultés commencèrent, lorsqu'il fallut constituer un comité chargé de prendre en mains la direction du mouvement. « Les laïques n'ont pas mission de défendre la religion », écrivit, à M. de Montalembert, l'archevêque de Rouen.

M. de Montalembert, cependant, employait son infatigable activité à réfuter ces objections et à montrer l'impuissance de l'action privée des évêques. « Un évêque arrive à Paris, écrivait-il, le cœur chargé d'amertume et de tristesse, par la connaissance qu'il a de l'état déplorable de l'instruction publique dans son diocèse; il se rend au château, écoute un auguste interlocuteur, qui, de son côté, écoute fort peu, ou n'écoute point; il recueille les touchantes paroles d'une reine si grande par sa piété et par ses épreuves. Il descend ensuite vers le ministre et, là, comme plus haut, ne reçoit que des expressions vagues de sympathie et de confiance dans l'avenir, des promesses sans garantie et sans valeur. Le bien se fera petit à petit, pourvu toutefois que le ministère ne soit point gêné par les déclamations inopportunes du *parti religieux;* sur quoi l'on accorde quelque faveur insignifiante et passagère. L'évêque s'en va, en pensant qu'après tout, le ministre n'est peut-être pas aussi mauvais qu'on le dit. Le ministre se félicite, avec ses confidents, de ce qu'après tout, avec de bonnes paroles, on peut venir à bout de la majorité *sage* et *prudente* de l'épiscopat; et cependant le monopole s'étend et s'enracine de plus en plus. »

C'est alors que descendit dans l'arène, un nouveau champion dont l'intervention fut décisive. Par deux lettres publiques, écrites le 25 mai et le 15 août 1844 et adressées à M. de Montalembert, l'évêque de Langres, Mgr Parisis, vint se ranger solennellement à côté du noble pair. Après avoir réfuté ceux qui contestaient « la mission » des laïques, il encourageait M. de Montalembert à « persévérer dans la voie où il était courageusement entré. » « Vos plus dures épreuves, ajoutait-il, ne vous viendront peut-être pas de vos adversaires naturels : vous vous rappellerez alors ce que saint Paul eut à souffrir de ses compatriotes et de ses faux frères. Mais le jour de la justice viendra, même en ce monde, et alors la honte sera pour les aveugles et les lâches, la gloire et la récompense, pour les hommes de cœur et de foi. » L'effet de ce langage fut immense, il dissipait les derniers scrupules. A la suite de l'évêque de Langres, l'épiscopat se leva presque tout entier, avec une ardeur qu'il n'était plus nécessaire d'exciter. « Si la liberté ne doit pas triompher dans la lutte, j'estime qu'il vaut mieux succomber avec elle que de lui survivre », écrivait l'évêque d'Ajaccio, le 21 mars 1844.

Dès ce moment, le *parti catholique* était définitivement constitué; chefs et soldats étaient prêts et pleins d ardeur; « l'armée catholique, selon le mot de Sainte-Beuve, était bien rangée en bataille. » Les hostilités commencèrent.

II

1844-1848.

Le *parti catholique* entrait dans la lutte, en donnant le spectacle de la plus admirable union. « Depuis la Ligue, écrivait alors Lacordaire, c'est la première fois que l'Église de France n'est pas divisée par des querelles et des schismes. Il n'y a pas quinze années encore, il y avait des ultramontains et des gallicans, des cartésiens et des mennaisiens, des Jésuites et des gens qui ne l'étaient pas, des royalistes et des libéraux, des coteries, des nuances, des rivalités; aujourd'hui tout le monde s'embrasse, les évêques parlent de liberté et de droit commun, on accepte la presse, la Charte, le temps présent, M. de Montalembert est serré dans les bras des Jésuites; les

Jésuites dînent chez les Dominicains; tout est fondu et mêlé ensemble. Voilà un incroyable spectacle, et la liberté de l'enseignement n'eût-elle servi qu'à produire ce résultat, il faudrait encore la bénir à jamais. »

En ce moment arrivait au parti catholique une puissante recrue, un journaliste ministériel récemment converti au catholicisme, plein d'une verve mordante, maniant la plume comme une arme terrible dont les blessures étaient mortelles. « Dans la presse, nous disait-il un jour, pour blesser son adversaire, il faut le tuer. » Tel était M. Louis Veuillot.

Des colonnes de l'*Univers*, dont il ne tarda pas à prendre la direction, M. Louis Veuillot ouvrit, en faveur de la liberté de l'enseignement et contre le monopole universitaire, un feu d'autant plus meurtrier qu'il recommençait chaque jour et qu'il était dirigé par une main sûre et bien exercée.

La subite entrée en campagne des catholiques avait jeté le désarroi parmi les ministres et parmi les défenseurs du monopole universitaire. Les journaux de la gauche étaient, dit M. de Tocqueville, « dans un paroxisme de vraie fureur; les journaux du gouvernement étaient peut-être pires que ceux de l'opposition. » — « Voltaire, s'écriait le *Journal des Débats*, désormais c'est notre bouclier! » De son côté, le *National*, oubliant qu'il avait autrefois qualifié l'éducation de l'État d'« impie » et d'« immorale, » se retournait contre les défenseurs de la liberté et criait aux congrégations religieuses : « On ne vous doit que l'expulsion! »

En face de cette soudaine transformation, Montalembert ne pouvait retenir sa juste indignation. « Un fait infiniment douloureux, s'écriait-il à la tribune des pairs le 13 janvier 1845, c'est l'accueil qui a été fait à cette grande évolution de l'esprit catholique, par les hommes qui, parmi nous, ont longtemps usurpé le monopole du libéralisme. Dès que ces prétendus libéraux ont vu que la liberté pouvait et devait profiter au catholicisme, ils l'ont reniée, et ils ont évoqué contre nous toutes les traditions et toutes les ressources de la tyrannie. »

A bout d'arguments, les partisans du monopole imaginèrent une diversion, bien vieille cependant et qu'on aurait pu croire usée : ils crièrent : « au Jésuite. » C'est à qui imaginerait les plus étonnantes découvertes. « Rien ne se fait, écrit M. Libri, l'un de ces hommes dont l'imagination était hantée par le spectre des Jésuites,

rien ne se fait, sans que les Jésuites y prennent part. Ils ont un immense livre de police qui embrasse le monde entier. Un de mes amis a vu ce livre. »

La tactique était trop grossière pour n'être pas éventée. « Les défenseurs du monopole, s'écriait Montalembert, ont fait ce qu'on fait dans une place assiégée ; ils ont fait une diversion habile, une sortie vigoureuse. C'est un grand procès qui se débat sous le pseudonyme des Jésuites. »

Un Jésuite illustre, le P. de Ravignan, prit la plume et répondit au nom de tous les autres. Sa brochure *De l'existence et de l'institut des Jésuites*, produisit un effet immense. Elle pouvait se résumer en une proposition : « La Charte a-t-elle proclamé la liberté de conscience, oui ou non? » Sur ce terrain, il était irréfutable; aussi ne fut-il pas refuté.

Au milieu de cette lutte le gouvernement ne savait pas prendre un parti, son attitude était hésitante et embarrassée, bien que M. Guizot, qui dirigeait le ministère, fût personnellement favorable à la liberté d'enseignement. Quant au roi, il était voltairien et sceptique, et désirait avant tout la tranquillité. D'ailleurs, il ne comprenait pas l'intérêt que les catholiques attachaient à cette question, et il espérait les lasser, en louvoyant habilement et en éludant la difficulté. Un jour, l'archevêque de Paris, Mgr Affre, ayant voulu aborder ce sujet avec lui, il se déroba suivant son habitude : « Monsieur l'archevêque, lui dit-il en l'interrompant, vous allez prononcer entre ma femme et moi. Combien faut-il de cierges à un mariage? je soutiens que six cierges suffisent, ma femme prétend qu'on en doit mettre douze. — Il importe peu, répondit l'archevêque, d'un ton à la fois courtois et sérieux, que l'on allume six ou douze cierges à un mariage, mais veuillez m'entendre sur une question plus grave. — Comment, monsieur l'archevêque, ceci est très grave, reprit en souriant le roi; il y a division dans mon ménage; ma femme prétend avoir raison, je soutiens qu'elle a tort. » Comme l'archevêque poursuivait sa défense de la liberté d'enseignement, le roi l'interrompit : « Mais mes cierges, monsieur l'archevêque, mes cierges? » L'archevêque continuant quand même : « Tenez, s'écria le roi, hors de lui, je ne veux pas de votre liberté d'enseignement, je n'aime pas les collèges ecclésiastiques; on y enseigne trop aux enfants le verset du *Magnificat : Deposuit potentes de sede.* » A ces mots, l'archevêque se leva, salua et sortit.

Le gouvernement aurait voulu étouffer la question sans bruit, mais il comptait sans M. Dupin. M. Dupin était le type le plus complet du vieux bourgeois gallican et janséniste; ces querelles religieuses allaient à son esprit. « Elles vont juste, écrivait Sainte-Beuve, à cette nature avocassière et bourgeoise de Dupin, le remettent en verve et le ravigotent. » Ses discours étaient un tissu de lieux communs, « d'arguments à la Dupin, de raisons de coin de rue. » Il était, ainsi qu'on l'a dit « le plus spirituel des esprits communs. »

Tel fut l'homme qui, le 19 mars 1844, vint prononcer à la Chambre des députés un violent discours contre « le parti prêtre », reprocher au gouvernement sa faiblesse et le sommer d'agir énergiquement. « Je vous y exhorte, s'écria-t-il en terminant, gouvernement, soyez implacable ! »

La réponse ne se fit pas attendre, elle ne vint pas du gouvernement plus embarrassé et plus incapable que jamais de prendre une décision, elle tomba comme la foudre de la tribune des pairs.

« On vous dit d'être implacables, s'écria Montalembert en s'adressant aux ministres, mais savez-vous ce qu'il y a de plus inflexible au monde? Ce n'est ni la rigueur des lois injustes, ni le courage des politiques, ni la vertu des légistes, c'est la conscience des chrétiens convaincus. Messieurs, il s'est levé parmi vous une génération d'hommes que vous ne connaissez pas. Nous ne sommes, ni des conspirateurs, ni des complaisants; on ne nous trouve, ni dans les émeutes, ni dans les antichambres; nous sommes étrangers à toutes vos luttes de partis, nous n'avons été ni à Gand, ni à Belgrave-Square; nous n'avons été en pèlerinage qu'au tombeau des apôtres, des pontifes et des martyrs; nous y avons appris avec le respect chrétien et légitime des pouvoirs établis, comment on leur résiste quand ils manquent à leurs devoirs et comment on leur survit. Au milieu d'un peuple libre, nous ne voulons pas être des ilotes; nous sommes les successeurs des martyrs, et nous ne tremblerons pas devant les successeurs de Julien l'Apostat; nous sommes les fils des Croisés, et nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire. »

En présence de ce langage, le gouvernement était plus perplexe que jamais. « Le cabinet, dit Tocqueville, a fait en cela ce qu'il fait toujours, ce qu'il fait en dedans et au dehors; il s'est abstenu, il a laissé arriver les événements, il a laissé les passions se développer, il s'est tenu coi en face de toutes choses; c'est là son habitude. »

Il fallut cependant se décider et le gouvernement déposa enfin un projet de loi sur la liberté d'enseignement secondaire. Il était tel qu'on pouvait l'attendre. A côté de quelques libertés de détail parcimonieusement accordées se trouvaient des conditions qui les rendaient illusoires. Par exemple, pour enseigner il fallait déclarer « n'appartenir à aucune association ou congrégation religieuse. » Les Jésuites étaient ainsi formellement exclus.

Aussi les catholiques et à leur tête l'épiscopat accueillirent-ils le projet avec d'unanimes protestations.

La discussion commença à la Chambre des pairs le 22 avril 1844 et ne se prolongea pas moins de vingt-sept jours. M. Cousin se présenta à la tribune, pour y défendre la cause du monopole. « M. Cousin, écrivait à ce propos Sainte-Beuve, a l'air véritablement, depuis toute cette discussion, d'être condamné à la ciguë, et il varie l'*apologie de Socrate* sur tous les tons ; il fait paraître l'Université devant la Chambre, en robe presque de suppliante et d'accusée. »

Ce fut dans une toute autre attitude que M. de Montalembert fit paraître les catholiques et en particulier les Ordres religieux. Loin de se tenir sur la défensive, il reprocha aux ministres, entre autre à M. Guizot de s'être fait, par faiblesse, « les complices et les dociles instruments des préjugés, des passions et des haines surannées. »

Le projet fut voté par 85 voix contre 51 ; c'était un échec, il est vrai, mais un échec tel que les catholiques le regardèrent comme un succès, au tout au moins comme le gage d'une victoire prochaine et définitive. D'ailleurs la loi n'eut pas de résultat, elle ne vint pas même devant la Chambre des députés ; ministres et opposants furent d'accord pour l'enterrer.

C'était sur un autre point qu'allait se porter l'effort des combattants. Depuis longtemps l'opposition libérale demandait au ministère, comme gage de son concours, l'expulsion des Jésuites. M. Cousin, qui voulait effacer son attitude piteuse dans la discussion du dernier projet, remonta à la tribune de la Chambre des pairs, le 15 avril 1845, pour demander formellement le bannissement de la Compagnie de Jésus. Puis, feignant de croire sa vie menacée par cette audacieuse initiative, il s'écria en terminant sur un ton mélodramatique : « Je n'hésite pas à me déclarer l'adversaire de cette corporation ; il m'en arrivera ce qui pourra ! »

M. Thiers, qui cherchait avidement toutes les occasions de faire échec à M. Guizot dont il convoitait la succession, jugea l'occasion

favorable et se décida à reprendre pour son compte, à la Chambre des députés, l'interpellation sur l'exécution des lois relatives aux congrégations religieuses. La discussion commença le 2 mai 1845. On sentit dans le discours de M. Thiers qu'il attaquait bien moins les Jésuites que le ministère. Quant aux Jésuites, ils trouvèrent un défenseur digne de leur cause dans l'illustre Berryer. Le P. de Ravignan étant allé le voir quelques heures avant la discussion, le trouva se promenant dans sa chambre. « Ah! sans doute, s'écria Berryer en l'apercevant, la cause est perdue, et cependant elle sera gagnée. Pour le présent, je suis désespéré; je vois d'ici tous ces hommes au parti pris d'avance, comme un mur de marbre devant moi. Seulement je suis indigne d'être l'avocat d'une pareille cause; ne me remerciez pas, mais priez pour moi. »

Berryer fut digne de lui-même et de sa cause; quant au ministre, M. Martin du Nord, qui lui succéda à la tribune, il ne sut que se rallier à la sommation que la gauche venait de lui faire par la bouche de M. Thiers. Aussi l'organe de M. Thiers, le *Constitutionnel*, pouvait-il écrire le lendemain : « L'opposition a fait une fois de plus office de gouvernement... Le cabinet a trouvé la Chambre plus redoutable encore que les Jésuites; il aura contre les Jésuites le courage du poltron acculé à l'abîme. Sa politique est toujours et plus que jamais de la politique plate, très platement défendue. »

Quant aux catholiques, loin de se laisser abattre, ils relevèrent leur drapeau devant la Chambre des pairs, et flétrirent à la fois la faiblesse du ministère et l'hypocrisie des libéraux. « Quoi qu'il arrive, s'écria Montalembert en terminant son discours, l'avenir sera à nous, parce qu'il est à la liberté et au droit commun. » Et M. Beugnot rappela ce mot connu : « L'Église reçoit les coups et ne les rend pas; mais prenez-y garde, c'est une enclume qui a usé bien des marteaux. »

Le ministère se tourna alors vers la cour de Rome, et obtint, grâce à une confusion diplomatique, que les Jésuites fermeraient trois ou quatre maisons, et s'effaceraient momentanément. Bientôt l'opposition libérale eut d'autres buts à poursuivre, et M. Guizot, de son côté, ne demanda pas mieux que de fermer les yeux.

Il fit plus. L'année suivante, M. Thiers ayant reproché au ministère d'être secrètement favorable aux catholiques et à la liberté d'enseignement, M. Guizot, las enfin de l'attitude effacée de son gouvernement, en prit occasion pour faire une déclaration cou-

rageuse. « Tous les droits en matière d'instruction publique, dit-il, n'appartiennent pas à l'État; il y en a qui coexistent avec les siens. Les premiers sont les droits de famille; les enfants appartiennent aux familles avant d'appartenir à l'État. Le régime de l'Université n'admettait pas ce droit primitif et inviolable des familles. » Et il ajoutait que le rôle du gouvernement était non de prendre parti pour l'Université, mais de s'élever au-dessus de la lutte pour la pacifier.

Ces paroles eurent un immense retentissement, mais malheureusement elles ne furent suivies d'aucun acte. Du moins la question de la liberté d'enseignement était nettemment posée, et lorsque la Révolution de Juillet éclata, son succès n'était plus qu'une affaire de temps, ainsi que le reconnaissait un journal de gauche : « Voilà bientôt quatre ans, écrivait à ce moment le *Courrier français*, que la lutte est engagée, voilà bientôt quatre ans que les partisans de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement réclament l'abolition du système restrictif. Pendant ces quatre années on les a vivement et de toutes parts attaqués; ils ont résisté à ce *tolle* général, et ils ont bien fait. Aujourd'hui les répugnances qu'ils soulevaient naguère se sont en grande partie calmées; demain l'opinion publique plus éclairée se prononcera en faveur de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement. »

La prédiction se réalisa plus tôt que les événements ne le faisaient prévoir.

III

1848-1850

Le lendemain de la Révolution qui brisait le trône de Louis-Philippe, M. Cousin ayant rencontré M. de Rémusat sur le quai Voltaire, lui dit, en levant les bras au ciel : « Mon cher ami, courons nous jeter aux pieds des évêques; eux seuls peuvent nous sauver aujourd'hui. »

Quelques jours après, M. Thiers déclarait, dans une lettre rendue publique, « qu'il était complètement changé, quant à la liberté d'enseignement, qu'il ne voyait de salut que dans cette liberté, dans l'enseignement du clergé. L'ennemi, ajoutait-il, c'est la démagogie; je ne lui livrerais pas le dernier débris de l'ordre social, c'est-à-dire l'établissement catholique. » Enfin il disait vers la

même époque à M. de Falloux : « Nous avons fait fausse route sur le terrain religieux, mes amis les libéraux et moi, nous devons le reconnaître. » Puis se tournant vers M. Cousin, qui était présent : « Cousin, Cousin, lui dit-il, avez-vous bien compris qu'elle leçon nous donne cette révolution? Nous avons combattu contre la justice, contre la vertu, et nous leur devons réparation. »

Le premier acte de réparation se trouva dans la Constitution même, votée par l'Assemblée constituante. « L'enseignement est libre, » y lisait-on. Restait à définir les conditions de cette liberté.

Une commission extra-parlementaire, nommée par M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, fut chargée de préparer le projet de loi. MM. Thiers, Cousin, Montalembert, Dupanloup, Saint-Marc Girardin, en faisaient partie. Le ministre étant président de droit, M. Thiers fut élu vice-président. Dès les premières séances, ce dernier, éclairé, comme on vient de le voir, par les événements, attaqua vivement l'enseignement universitaire ; puis se tournant vers les ecclésiastiques présents, il leur demanda si le clergé était prêt à recueillir l'héritage de l'Université. L'abbé Dupanloup, qui ne s'attendait pas à une conversion aussi subite et surtout aussi complète, se contenta de répondre : « Nous ne voulons ni le monopole, ni le partage du monopole; nous ne voulons que la liberté de nos collèges et de nos séminaires. »

Enfin, le 18 juin 1849, M. de Falloux présenta le nouveau projet de loi. Quoique plus favorable que le précédent, il ne répondait cependant pas encore à tout ce que les catholiques en attendaient; il était plein de réticences et d'obscurité. S'il introduisait des évêques dans le conseil supérieur de l'instruction publique, il reconnaissait à ce conseil, où dominaient les membres de l'Université, le droit de surveiller les établissements libres et de régler leur enseignement. La direction des séminaires n'était pas expressément reconnue aux évêques; enfin les congrégations religieuses n'obtenaient pas formellement le régime du droit commun. Ces contradictions entre le principe inscrit dans la Constitution et les termes du projet de loi furent vivement relevées par plusieurs évêques et par divers organes catholiques, notamment par l'*Univers* : « Le projet organise et fortifie le monopole, écrivit M. Louis Veuillot, il n'institue pas la liberté. »

A ces reproches, M. de Falloux répondait : « N'exigeons pas la liberté de peur qu'elle tourne à notre honte. Deux choses manque-

raient à nos collèges : des familles pour les alimenter, des prêtres pour les diriger. La France n'est pas catholique, elle n'a plus de clergé. »

L'avenir devait prouver que ces craintes étaient exagérées et que la France était plus catholique, et le clergé plus préparé à donner l'enseignement que ne le pensait M. de Falloux.

Sur ces entrefaites, l'Assemblée constituante ayant fait place à la législative, une commission parlementaire fut nommée pour revoir et réviser au besoin le projet primitif. La nouvelle rédaction faisait droit à plusieurs des réclamations formulées par les catholiques. Les associations obtenaient le droit d'ouvrir des écoles, le contrôle de l'Université était restreint à une simple surveillance de morale et d'hygiène, les lettres d'obédience étaient assimilées au brevet, le certificat d'études était supprimé. Malheureusement certaines restrictions, comme la surveillance des petits séminaires par l'État justifiaient encore les alarmes de beaucoup de catholiques. M. Beugnot, qui déjà, sous Louis-Philippe, s'était formellement prononcé pour la liberté, fut nommé rapporteur.

Ce fut le 14 janvier 1850, que le projet de loi arriva enfin devant l'Assemblée législative, M. Thiers monta à la tribune pour défendre cette cause de la liberté d'enseignement qu'il avait autrefois si vivement combattue. « Je le dis très franchement, s'écria-t-il, les partisans de l'Église, les partisans de l'État, savez-vous ce qu'ils sont aujourd'hui pour moi ? Ils sont les défenseurs de la société, de la société que je crois en péril ; et je leur ai tendu la main. J'ai tendu la main à M. de Montalembert et je la lui tends encore. Oui, en présence des dangers qui menacent la société, j'ai tendu la main à ceux qui m'avaient combattu ; ma main est dans la leur ; elle y restera, j'espère, pour la défense commune de cette société qui peut bien vous être indifférente, mais qui nous touche profondément. »

L'article relatif aux congrégations religieuses souleva une tempête d'opposition à gauche. Mgr Parisis prit la parole, pour défendre les Jésuites violemment attaqués. « Pour nous, dit-il, prêtres séculiers, qui voyons dans le clergé régulier de tout ordre, des amis qui nous honorent et des frères qui nous assistent, jamais nous ne consentirons à les livrer comme la rançon des avantages que la loi pourrait nous promettre. »

Après lui, M. Thiers monta de nouveau à la tribune. « Il faut,

dit-il, qu'il n'y ait ici aucun doute, aucune obscurité. Un individu laïque ou ecclésiastique se présente. Les deux preuves légales de capacité et de moralité exigées, on n'a plus rien à lui demander. S'il porte la robe de prêtre, on ne peut pas lui demander s'il appartient à telle ou telle congrégation. Cela ne se peut pas. »

Après ces paroles, le scrutin fut ouvert, et l'Assemblée reconnut le droit des congréganistes par 450 voix contre 148. Enfin l'ensemble de la loi fut voté, le 15 mars, par 399 voix contre 237.

Ainsi se trouvait dignement terminée cette campagne commencée au lendemain de la Révolution de 1830. Les catholiques dispersés au début, s'ignorant eux-mêmes et ignorés presque de la société contemporaine, s'étaient peu à peu groupés, serrés les uns contre les autres, s'imposant d'abord à l'attention, puis au respect de leurs adversaires. Ils pouvaient s'appliquer le mot de Sieyès : Qu'étaient les catholiques? — Rien. — Que demandaient-ils? — Devenir quelque chose. Leur but était glorieusement et, on peut le dire, quels que soient les efforts de leurs adversaires, définitivement atteint.

Edmond Demolins.

LES NOIRS CHEZ EUX [1]

CÔTE DES ESCLAVES

III

ÉTAT POLITIQUE

Dans la religion aussi bien que dans sa vie domestique, loin d'être inférieur au blanc, le noir se montre en tout semblable à lui. Même, les traits de ressemblance sont tels qu'ils suffiraient à eux seuls à montrer une communauté d'origine entre les deux races.

Voyons le nègre dans sa vie politique. Est-il, comme le blanc, poussé par l'instinct de la *sociabilité?* Ses affections, ses besoins, ses penchants tendent-ils à la vie sociale? En d'autres termes, le nègre a-t-il été destiné à la société par le Créateur? Vit-il en société?

Nous n'hésitons pas à répondre : oui, comme le blanc, le nègre a été destiné à la société; ses affections, comme ses besoins, l'y appellent et l'y retiennent.

Les nègres de la Côte des esclaves, les Nagos en particulier, ont eu jusqu'à ce jour peu à souffrir des invasions étrangères. Aucun conquérant n'est venu jeter le trouble chez eux, aussi la société s'y montre-t-elle comme elle dut être partout dans ses commencements.

« Il est facile de concevoir comment les choses se sont passées à l'origine du genre humain et ce qui a préparé les voies au régime

(1) Voir la *Revue* du 15 décembre 1879, du 31 mars et 15 avril 1880.

social. Ouvrage immédiat de la main toute-puissante de Dieu, les premiers hommes donnèrent naissance à de premiers enfants; ceux-ci devinrent pères à leur tour, et c'est ainsi que se forma une suite de générations sorties les unes des autres. Chaque père de famille avait autorité sur ses propres enfants, mais le premier prédominait sur tous les autres et sur leurs familles ; cette suprématie paternelle était une espèce de royauté; on peut dire en un sens que celle-ci naquit avec le genre humain et que le premier père fut le premier roi.

« ... A mesure que les familles se multipliaient, les liens de la subordination à l'égard du premier chef se relâchaient; quoique issues de la même tige, les branches diverses devenaient plus étrangères les unes aux autres; la première innocence des mœurs s'altéra; l'orgueil, la cupidité, la jalousie commencèrent à semer le trouble et la division; on sentit le besoin d'une autorité commune, mais plus forte. Alors, sur tous les points de la terre habitée, parmi les pères de famille il s'en rencontra qui, par leur âge, leur expérience et leur force, par ce talent de commander que la nature donne, fixèrent les regards et l'estime de leurs semblables, prirent sur eux de l'ascendant et en furent obéis. L'habitude consacra leur pouvoir et la société civile commença. Les États naissants, trouvant leur modèle dans la famille, furent plutôt de petits royaumes que des républiques, ainsi que l'attestent les plus anciennes traditions. »

Ainsi parle Mgr D. Fraysinous, dans sa conférence sur « l'union de la religion et de la société. » Il semble qu'il ait voulu peindre la constitution sociale des nègres de la Côte des esclaves. Chez eux, en effet, nous trouvons plusieurs familles, renfermées souvent dans une même enceinte, soumises à l'autorité d'un *ballé* ou *roi de la maison;* les *ballés* sont soumis aux *oloris* ou chefs, et ceux-ci au roi. Le roi et les chefs sont choisis parmi les personnages les plus influents et présentés au peuple qui les acclame, les accepte et leur obéit.

Malheureusement le pouvoir n'a pas été régénéré par le christianisme. Comme tout pouvoir païen, il est arbitraire et oppressif; il ne tourne pas ses efforts au profit des sujets; il ne sert pas, il veut être servi : « Les princes des nations les dominent, dit notre divin Maître; les grands exercent la puissance sur elles (1). »

(1) S. Matthieu, xx, 25.

A Rome, le Sénat et les Patriciens pressuraient les plébéiens; à la Côte des esclaves, le roi et les chefs pressurent de même les peuples.

M. Borghero a dit avec autant d'exactitude que de précision (1) : « Le peuple est esclave en masse des rois, puis des chefs et finalement des particuliers qui sont en petit nombre. »

Dans la même lettre, datée du 3 décembre 1863, le même missionnaire signale l'influence prépondérante des prêtres, des idoles. Il développe trop bien l'ensemble du système gouvernemental, pour que nous ne lui laissions pas la parole. « Le long de toutes nos côtes, dit-il, les grands et les petits États sont gouvernés à peu près de la même manière, et peut-être, si l'on voulait se donner la peine de bien examiner les choses, on se convaincrait qu'*au fond il y a là plus de sagesse qu'on ne le croit ordinairement.*

« Vous entendez dire de tous côtés que les monarchies de ces régions ne se soutiennent que par un despotisme absolu; que la volonté du souverain est la seule loi; que le plus abrutissant servilisme pèse sur toutes les têtes : il y a du vrai dans ces accusations, mais il faut s'entendre. Si l'on attribue le despotisme sans frein à la personne du chef, rien de plus faux; ce chef, avec toutes les apparences de l'absolutisme, n'en est pas moins enchaîné par les autres chefs particuliers, par ceux qui lui tiennent lieu de ministres, par les anciens usages. Ensuite, roi, chefs, ministres, sont enchaînés par les prêtres du fétichisme qui planent au-dessus de tous, et dont les ordonnances n'admettent aucune discussion; ce système est général en Afrique, et l'on sait qu'il en fut ainsi dès la plus haute antiquité. Le despotisme barbare dont on parle existe donc, non pas exercé par un seul, mais bien par cette espèce d'oligarchie, qui seule a une existence dans une société encore si élémentaire. »

En traitant de l'état religieux de nos nègres, nous avons vu Ghézo, roi du Dahomey, empoisonné par les féticheurs, pour n'avoir pas satisfait en entier leurs désirs sanguinaires dans les *fêtes des coutumes;* nous avons vu son fils et successeur, Badou, subir leurs exigences, afin d'être tranquille sur le trône; nous avons dit aussi à quelles circonstances on doit attribuer le prestige dont jouissent les féticheurs et la terreur qu'ils inspirent.

(1) *Annales de la Propagation de la Foi*, t. XXXVI.

Cet état de choses est un vestige de la période primitive des sociétés. Car, si « le premier père fut le premier roi, » il fut aussi le premier pontife. Associée au pouvoir de gouvernement et de justice, l'autorité sacerdotale ne fit longtemps qu'un avec lui entre les mains des patriarches. Ceux-ci furent d'abord fidèles aux lois de l'équité, mais ils se laissèrent aveugler dans la suite par leurs passions; et bientôt, leurs excès n'ayant plus de bornes, provoquèrent la séparation des pouvoirs. Cependant, le pouvoir religieux prima encore le pouvoir royal.

Dans les contrées qui nous occupent, les sociétés ne sont pas sorties de cette période d'évolution. Les familles y sont réunies par groupes, sous la direction des *ballés*. Seulement, par suite du despotisme supérieur, ces *rois de la maison* ne sont que de simples patrons, sans force pour protéger « *leurs enfants* » contre les abus de pouvoir des chefs, du roi et des féticheurs.

Le *ballé* appelle *ses enfants* ceux qui lui sont soumis, et ceux-ci lui donnent le titre de père *babba*. N'est-ce pas ce que Mgr D. Fraysinous a dit : « Chaque père de famille avait autorité sur ses propres enfants, mais le premier prédominait sur tous les autres et sur leurs familles? »

Au-dessus des *ballés* sont les chefs (oloris). Ceux-ci sont au choix du roi. Sans solde et sans revenus, ils n'ont que ce qu'ils extorquent pour payer au roi les fortes redevances qu'il exige d'eux sous forme de cadeaux. Leur position même les force à pressurer leurs inférieurs, à les accabler d'exactions; leur cupidité les y pousse; et, quoique leur tyrannie soit restreinte et subordonnée au bon plaisir du roi, elle n'en est ni moins arbitraire ni moins excessive.

Chaque bourgade, chaque ville, chaque quartier a son chef. Le chef de quartier juge les affaires ordinaires; les autres affaires sont de la compétence de chefs spéciaux, quelques-unes ressortissent au tribunal des féticheurs. Tous les chefs n'ont donc pas les mêmes attributions : ceux-ci n'ont d'autorité qu'en matière civile; ceux-là, en matière administrative ou criminelle. Ces ressorts existent, quoiqu'ils ne soient pas aussi bien définis que chez nous.

Du reste, la manière d'agir de ces chefs est la même pour tous. Qu'on se rappelle ce que nous en avons dit dans notre article sur le Dahomey (1).

(1) *Revue du Monde catholique*, avril 1877, page 166.

Le roi domine le peuple, les *ballès* et les chefs : riches et pauvres, maîtres et esclaves, tous subissent son joug, si ce n'est les féticheurs. Son pouvoir absolu n'a généralement d'autre contre-poids que l'autorité des féticheurs et leurs prescriptions, avec la sanction du poison.

Nous devons signaler à Abè-okouta une espèce de société maçonnique dont les décisions sont impératives pour tous, même pour le roi. Les *ogbonis* sont affiliés au pouvoir civil et au pouvoir religieux ; ils ont leurs loges et leur mot d'ordre, couvrent leurs réunions d'un mystère impénétrable et agissent dans le plus grand secret. Ils délibèrent sur ce qui peut intéresser le bien de l'Etat et notifient au roi leurs arrêts. Quand les protestants voulurent s'établir à Abè-okouta, le roi ne leur donna d'autorisation que lorsque les *ogbonis* y consentirent.

On comprendra aisément qu'il y a là un obstacle considérable à toute influence étrangère, en même temps qu'à la liberté d'action du pouvoir suprême.

La dignité royale est héréditaire dans une ou plusieurs familles. Le prince régnant choisit souvent son successeur parmi ses enfants et le fait agréer par les chefs. S'il ne l'a point fait, les chefs, après sa mort, font choix de celui qui leur semble devoir être le plus favorable à leurs idées et à leur ambition. Du bien du peuple, ils ne s'en occupent guère; ce sentiment, cette délicatesse ne se trouvent point dans le paganisme.

Quand le roi a choisi son successeur, il se l'associe dans le maniement des affaires ; il en fait *son second* (ékédji), son coadjuteur, qui se forme en même temps qu'il sert d'aide. Les chefs et les *ballès* ont aussi leur *ékédji*.

Les féticheurs n'ont jamais entendu ces paroles sublimes adressées par le divin Maître aux gouvernants chrétiens : « Que le plus grand devienne le plus petit, que le chef se fasse le *ministre* (1). » Aussi, ne s'inspirent-ils que de leur cupidité et des caprices de leur imagination. Ils voient, sans protester, le roi s'abandonner aux excès de la tyrannie, tant que leurs intérêts ne sont pas contrariés. Parfois, le poison répond à ces excès ou punit le roi d'avoir déplu aux féticheurs. Malgré cela, les despotes succèdent et succéderont toujours aux despotes, jusqu'au temps où le christianisme viendra

(1) Luc, XXII, 25.

éclairer l'intelligence, purifier les sentiments, redresser et fortifier la volonté. Alors seulement, chefs, roi et ministres de la religion se dévoueront à la noble mission que Dieu leur assigne de *servir* ceux qui leur sont soumis.

Pour le moment, chez les nègres comme chez tous les païens anciens et modernes, Dieu étant *déplacé* et méconnu dans la pratique, la conscience étant aveuglée par des passions sans frein, tout est livré à l'arbitraire et au bon plaisir des puissants. Le roi pressure tout le monde, et les chefs ne sont pas plus libres dans l'exercice de leur pouvoir que les individus ne le sont dans la jouissance de leurs droits.

Au Dahomey, dont nous parlons plus particulièrement ici, il est dangereux d'être plus puissant, plus habile, plus intelligent, plus riche qu'il ne plaît au roi; on ne doit commercer que comme il plaît au roi, et le roi défend de faire rentrer sans son autorisation dans le commerce des produits nouveaux. A une époque, il était défendu de vendre des amandes ou de l'huile de palme aux navires. Aujourd'hui encore c'est un crime de livrer à l'exportation du maïs, des arachides, etc.

Le roi du Dahomey pose aussi des limites au bien-être et au luxe de ses sujets : il ne permet pas qu'ils couvrent leurs maisons autrement qu'en feuilles de palmiers; qu'ils portent sur eux telle ou telle étoffe dont il se réserve la jouissance...

Un jour, les marchands du roi achetèrent une certaine étoffe dans une maison de commerce de Wydah. Ils achetaient *pour le roi;* dès lors cette étoffe devint *étoffe du roi;* l'usage et l'achat en étaient, par le seul fait, interdit à tous. Cependant Ségo, habitant de Wydah, se trouvait à Porto-Novo et achetait de cette étoffe. Revenu chez lui, il se drape dans son *acho* neuf, tout fier de son nouveau costume. Sa joie ne fut pas de longue durée. Il sortait à peine dans la rue qu'on le saisit pour se voir condamner à la confiscation de *l'étoffe du roi,* à la prison et à une forte amende.

Voilà une des mille tracasseries administratives du Dahomey; celle-ci peut donner une idée des autres. Dans toutes, c'est le même arbitraire plus ou moins apparent, plus ou moins déguisé.

En dehors du Dahomey, l'organisation sociale est la même; seulement, les excès de pouvoir ne sont pas aussi exorbitants et aussi communs.

Il ne faut pas croire que les abus de la force soient jugés légi-

times. Ceux qui les commettent ne sont pas à l'abri des remords; ils sentent le besoin de déguiser leurs injustices et leur donnent une apparence de légalité, en invoquant les *coutumes*.

Les *coutumes*, chez les nègres, tiennent lieu de lois. Je dis *tiennent lieu de lois*, parce que, en réalité, il n'y a pas de lois clairement formulées : chacun est abandonné aux lumières de sa raison, lumières bien obscurcies, et à ce qui survit de la conscience, dans le débordement des passions.

On aurait tort de croire que les coutumes définissent ou expliquent les prescriptions de la loi naturelle. Elles se basent, non sur le droit et la justice, mais sur des décisions arbitraires antérieures. Elles ne disent pas : il est juste, il faut, il est équitable. Elles disent : on a fait, il est d'usage. Et encore s'occupent-elles fort peu de la moralité de l'acte. Une loi formule le devoir; elle enseigne et elle commande, tandis que la coutume n'est qu'un souvenir et la répétition de ce qui s'est déjà fait. La perfection de la loi consiste à ne rien laisser à la discussion et à l'arbitraire du juge; cette perfection ne saurait convenir à la coutume qui laisse toutes portes ouvertes au caprice du juge.

Les coutumes, chez les nègres, sont presque toujours restrictives : c'est le fait accompli de l'oppression érigé en principe. Une première fois, on a injustement condamné quelqu'un; dans la suite, semblable injustice rentre dans ce qu'on appelle le droit coutumier, et elle se renouvellera sous le prétexte que c'est la coutume.

Un fait va nous montrer que les coutumes sont telles que nous les donnons. A Wydah, un missionnaire conversant avec le Yévoggan, lui conseillait de faire rédiger une espèce de code des coutumes. « De cette manière, disait-il, les blancs connaîtront les usages du pays et ils s'y conformeront. — Cette mesure serait tout à fait impolitique, répondit le rusé vieillard; nous n'aurions plus occasion de vous infliger des amendes. » Ce mot en dit plus que nous ne saurions le faire.

Tel est le pouvoir à la Côte des esclaves : il tend toujours à l'oppression; il n'est enrayé dans sa marche que par les calculs de l'intérêt. L'intérêt oblige souvent le roi à user de ménagement avec les chefs, et les chefs à modérer leurs exactions à l'égard des ballès et du peuple; sinon, presque tout est livré au caprice.

Voyons maintenant, d'une manière spéciale, le rôle des féticheurs dans la société civile.

« Les saints Pères ont remarqué, nous dit Rohrbacher (1), que, dans l'ordre primitif de la nature, Dieu n'accorda point à l'homme de domination sur l'homme, mais seulement sur les animaux. Aussi avant le déluge, voit-on des pasteurs de troupeaux, mais point de dominateurs de peuples. On y voit des pères et des enfants, mais point de rois ni de sujets, point de maîtres ni d'esclaves. Dans sa première enfance, le genre humain croissait sous la seule autorité paternelle. De souverain proprement dit, ayant droit de vie et de mort, il n'y avait que Dieu. On voit, par l'exemple de Caïn et de son descendant Lamech, qu'il n'avait point encore communiqué aux hommes le droit de faire mourir aucun d'entre eux, même pour crime, puisque celui qui tuait le premier devait être puni sept fois, et celui qui tuait le second devait l'être septante fois sept. Il se réservait à lui seul la punition, même temporelle, du meurtre. »

Quand Dieu donna aux hommes le pouvoir de réprimer les crimes par la force, il est tout naturel que ce pouvoir fut d'abord confié aux prêtres, représentants et ministres de Dieu dans la société; il est naturel aussi qu'on eut recours au *jugement de Dieu.* De là, les épreuves judiciaires ou ordalies, sorte de jugements auxquels les prêtres présidaient,

A la Côte des Esclaves, les épreuves judiciaires existent et ce sont les féticheurs qui les font subir.

Il y a au moins deux espèces d'épreuves : les unes, afflictives, frappent l'individu qu'elles jugent coupable; les autres, simplement déclaratives, se bornent à prononcer sur la culpabilité ou l'innocence du prévenu.

Les principales épreuves afflictives sont l'épreuve par l'eau et par *l'oricha.* Celle-ci est la plus commune; on la subit pour des motifs souvent frivoles. Un homme est-il accusé ou simplement soupçonné d'avoir commis un vol, il offre de se purger de l'accusation en *buvant l'oricha.* Veut-on lui demander une preuve de son innocence, on lui demande de *boire l'oricha : boire l'oricha* est une espèce de serment.

Il suffit de dire en quoi consiste cette épreuve pour montrer que celui qui la subit est entièrement à la merci des caprices du féticheur qui la fait subir.

Qu'est-ce que *boire le fétiche?* C'est avaler, *sans la connaître,*

(1) Livre III.

une boisson quelconque offerte par le féticheur. Inutile de dire quel danger on court en s'abandonnant, les yeux fermés, à ces hommes sans mœurs et sans conscience, habiles manipulateurs de poison, maîtres passés dans l'art de mal faire. Ils sont d'autant plus à redouter qu'ils manœuvrent dans l'ombre et sous le couvert de *l'oricha*. Leurs crimes sont d'autant plus audacieux qu'ils sont à l'abri de toute poursuite, du moment où tous les attribuent à *l'oricha*. Du prévenu que le féticheur empoisonne, on dira : « il a bu l'oricha; *l'oricha l'a tué*. » Qui oserait faire le procès à l'oricha ?

On pourrait croire que les noirs seuls sont exposés à subir l'épreuve dont nous parlons. Rarement, il est vrai, les Européens y sont soumis; ou, pour mieux dire, on ne la leur impose jamais. Lander, toutefois, prétend avoir affronté le danger de cette épreuve toute païenne et barbare. Écoutons le voyageur anglais :

« Peu de jours après mon arrivée à Badagri, dit-il, trois Portugais, marchands d'esclaves, résidant dans cette ville, se rendirent près du roi et de ses principaux ministres, qui tous jusqu'alors m'avaient comblé d'égards et de prévenances, et lui firent entendre que j'étais un espion du gouvernement anglais, et que, s'ils me laissaient partir, on me verrait bientôt venir avec une armée pour m'emparer du pays. Ces calomnies grossières eurent sur des esprits crédules leur effet ordinaire, et changèrent l'intérêt qu'on m'avait témoigné en une froide réserve d'abord et bientôt en hostilité déclarée. A la fin, tous les chefs réunis arrêtèrent de me soumettre à l'épreuve de l'eau fétiche.

« Ils me mandèrent auprès d'eux, et je dus traverser une foule compacte d'habitants que le bruit de la chose avait instantanément rassemblés. Tous paraissaient fort agités, et la plupart étaient armés de dards, de haches et de casse-têtes. J'avais à peine pénétré dans la case du fétiche, qu'un des assistants me présenta brusquement une calebasse pleine d'un liquide limpide comme de l'eau de source, mais d'une amertume révoltante et m'ordonna de tout boire, disant : « Si tu es venu dans de mauvais desseins, cette liqueur te tuera; dans le cas contraire, elle ne te fera aucun mal. » Comme il n'y avait pas à balancer, je pris mon parti sur-le-champ et j'avalai le breuvage sans hésiter; puis, regagnant ma case en toute hâte, je pris une forte dose d'émétique accompagnée d'une grande quantité d'eau tiède. Grâce à cet antidote, je n'éprouvai aucune suite fâcheuse d'une épreuve qui, presque toujours, est mortelle.

« Au bout de quelques jours, le roi et ses chefs, voyant que le fétiche m'avait épargné, redevinrent pour moi affables comme auparavant; ils répétaient sans cesse que j'étais protégé de Dieu et qu'il n'était pas au pouvoir des hommes de me nuire. »

Le noir coupable n'ose *boire le fétiche;* à l'appréhension du châtiment caché dans l'épreuve se joignent les terreurs d'une conscience troublée, et il redoute l'épreuve. L'innocent lui-même a tout à craindre d'y être exposé. Quoique la superstition lui donne une certaine assurance, elle ne l'aveugle pas au point de lui cacher le danger qu'il court. Il s'efforce de conquérir les bonnes grâces de l'*oloricha* par ses cadeaux; mais ses présents ont-ils satisfait les avides désirs de sa cupidité? l'*oloricha* n'a-t-il pas quelque intérêt à se débarasser de lui? lui a-t-on donné des cadeaux plus importants pour le décider à faire mourir le prévenu? Ces pensées et bien d'autres encore inspirent une juste terreur au malheureux qui se présente pour boire l'oricha.

L'oloricha, lui, agit avec connaissance de cause; il offre, comme il l'entend, le poison ou un breuvage inoffensif; et, comme « presque toujours l'épreuve est mortelle », presque toujours il ajoute à ses crimes. Les homicides fréquents dont il se rend coupable étouffent en lui tout sentiment humain, en sorte qu'il est bientôt dominé par le besoin de tuer. Cela le rend très redoutable et très influent sur des esprits faibles comme celui des noirs, habitués à se courber sans cesse sous la main du despotisme.

L'épreuve par l'eau se subit dans une rivière ou une partie de la lagune spécialement réservée à cet effet. Dans cet endroit, l'eau, dit-on, est sous l'influence de l'oricha; c'est pourquoi elle engloutit le coupable et laisse surnager l'innocent. L'oricha hantant ces parages, il est naturel qu'on en prohibe l'accès aux profanes, dont les regards seraient peut-être par trop importuns.

A Porto-Novo, l'épreuve par l'eau se fait à Togbo, lieu sacré situé dans le canal de Wémé, qui met en communication le *grand lac* de Nokhoué et la lagune de Porto-Novo. Il est défendu de fréquenter cette localité; les féticheurs seuls ont des habitations tout autour.

On dit que des filets et des pièges habilement déguisés servent à accomplir les manœuvres criminelles de l'épreuve, quand on veut perdre le prévenu; qu'il y a là des plongeurs remarquables auxquels il est facile de rester longtemps immergés, en sorte qu'ils

peuvent retenir sous l'eau ou rejeter à la surface ceux qu'ils veulent faire mourir ou préserver d'un accident.

L'épreuve par l'eau est rarement favorable à ceux qui la subissent; on ne l'impose qu'à ceux dont la perte est décidée; l'accepter, c'est aller au-devant d'une mort à peu près certaine.

Un ancien *gogan* de Porto-Novo tomba dans la disgrâce du roi Mecpon, après avoir longtemps joui de sa confiance et de ses faveurs. Le roi le mande auprès de lui, l'accable de reproches et lui déclare qu'il lui est suspect. « Tu n'as qu'un seul moyen de te justifier, lui dit-il en terminant. Si tu n'es pas coupable, tu n'as pas à craindre le courroux vengeur de l'oricha. Va à Togbo; que l'oricha proclame ton innocence. — O roi, répondit le gogan, tu oublies que mon aïeul fut l'organisateur de Togbo; ce qui est mystère pour le peuple n'est pas un secret pour moi; je serais d'une simplicité bien naïve, si j'acceptais ta proposition. » Il refusa l'épreuve et, pour fuir les effets de la haine du roi, il se refugia à Badagri, où il termina ses jours, à l'ombre et sous la protection du pavillon britannique.

Il n'est pas toujours aisé d'éviter l'épreuve. Todjinou, traitant de Porto-Novo, dont les richesses portaient ombrage au roi, se vit contraint à la subir. Doué d'une grande énergie et d'une force peu commune, il sort une première fois sain et sauf des eaux de Togbo.

Séance tenante, on l'accuse d'une prétendue trahison et on l'oblige à renouveler l'épreuve, afin de se purger de ce crime imaginaire. Et d'abord on lui fit boire un breuvage dont l'effet devait être d'engourdir ses membres quand il entrerait dans l'eau. *Le fétiche le tua!...* Comment donc ne l'aurait-il point tué !

Un mot seulement sur les épreuves déclaratives. L'*Ounchè* de Porto-Novo nous servira d'exemple. Il ne tue pas, mais déclare seulement la culpabilité ou l'innocence du prévenu. Il n'en est pas moins terrible pour cela; car parfois son témoignage équivaut à une sentence de mort. En réalité, Ounché fait office de témoin.

L'*Ounchè* est une espèce de petite pirogue couverte de draperies qui retombent jusqu'à terre. On pose cet instrument sur la tête de l'accusé et l'on attend la déposition muette de ce témoin étrange. Après les pratiques et les invocations d'usage, l'*Ounchè* se met en mouvement, mû par je ne sais quel moteur. Bientôt le mouvement s'accentue et l'*Ounchè* vient frapper l'inculpé. Est-il frappé par

devant, le fétiche le dénonce comme coupable ; frappé par derrière, il est reconnu innocent.

On ne saurait attribuer tout, dans ces épreuves, à l'adresse et à la supercherie. Ici, comme dans les autres manœuvres des féticheurs, beaucoup de choses sont humainement inexplicables. Les féticheurs se mettent en relation avec le Diable ; « celui-ci, disent-ils, vient à leur aide et fait ce que les hommes ne pourraient faire. »

Quoi qu'il en soit, leurs manœuvres ne sont pas exclusivement des pratiques de religion ; elles entrent pour beaucoup dans l'administration civile ; comme moyens administratifs, les épreuves donnent aux *olorichas,* dans la société, une influence réelle et capitale. Ainsi, quoiqu'ils n'aient pas de pouvoir administratif direct dans l'ordre civil, les féticheurs se mêlent des affaires qui sont de ce ressort et les traitent avec voix prépondérante.

La *police,* chez les noirs de nos contrées, est admirablement organisée. Nous avons signalé Égoungoun et Oro comme agents de la haute police. Après ce que nous venons de dire, on comprendra que l'on redoute ces policiers *orichas.*

Parlons des policiers profanes.

Dans le Yorouba, le roi a auprès de lui des gens de cour (bafin, ibafin), dont six servent de chambellans dans son palais, sous le nom d'*iwéffa.* Les autres veillent à l'ordre public.

Les chefs délèguent aussi aux gens de leur suite, varlets connus par les Européens sous la dénomination portugaise de *moços*, garçons, le soin d'assurer la tranquillité publique et de rechercher les criminels. Les moços reçoivent les plaintes, font les premiers interrogatoires, informent l'affaire. Ils font en général tout ce qui, chez nous, est du ressort de la police municipale. Chacun, du reste, agit au nom et dans l'intérêt du chef dont il est *moço.*

M. Courdioux, ancien vice-préfet du Vicariat apostolique des Côtes du Bénin, nous permettra de reproduire ici la note qu'il a donnée pour accompagner un dessin publié dans *les Missions catholiques* (numéro du 23 février 1877). Il est regrettable que M. l'abbé Courdioux(1) se borne à donner de simples notes et laisse dans ses cartons les nombreux documents qu'il a recueillis.

(1) M. l'abbé Philibert-Emile Courdioux était au séminaire des Missions africaines, lorsque Mgr de Marion de Brésillac, fondateur de la Société du même nom, mourut à Sierra-Léone. M. Courdioux arriva au Dahomey en

« Qui croirait, dit M. Courdioux, que, dans des États aussi peu civilisés que ceux de la Côte des esclaves, il puisse exister une police quelconque? Cependant, sous ce rapport, les nègres, et en particulier les Dahoméens, peuvent être comparés à plus d'un peuple civilisé. Il est rare qu'un crime soit commis sans que l'auteur en soit bientôt découvert.

« Les *moces* ou domestiques des cabécères sont chargés de veiller à l'ordre public. Ils sont, tout à la fois, huissiers, gendarmes, geôliers et bourreaux.

« A Porto-Novo, la police est faite, pendant le jour, par les *laris* (officiers du roi). Ils surveillent les marchés, reçoivent les droits aux portes de la ville, etc... Rien ne les distingue des gens du commun, si ce n'est la coupe particulière de leurs cheveux. Ils les rasent sur les côtés et tressent en forme de crête ceux du milieu. Toucher la tête d'un *lari* est réputé crime. Le premier *lari* du roi jouit de toute la confiance de son maître.

« Il existe, sous le nom de *zangbétos* (*zan*, nuit et *gbéto*, gens), des gardiens de nuit. Ces gardiens sont des jeunes gens de la ville. Ils se répandent dans les principaux quartiers par groupes de six ou huit. L'un d'eux est enveloppé d'un grand manteau de paille qui le couvre complètement. A l'extérieur de ce manteau sont suspendues de grosses coquilles (*agathinès*) tenant lieu de grelots. Le *zangbéto* ainsi costumé se tient à l'écart de ses compagnons et, pendant que ceux-ci, dissimulés derrière une muraille, font une musique charivarique, lui s'agite sous son manteau de paille, pirouette, court, revient à sa place en accompagnant cette pantomime de cris souvent plaintifs et lugubres. Aussi les gens simples et les enfants sont-ils persuadés que les zangbétos sont des revenants qui, tous les soirs, sortent de la mer pour venir garder la cité.

« Ils ont le droit d'arrêter les passants qui s'attardent après huit ou neuf heures du soir. Leur devoir est d'empêcher les incendies et les vols de nuit. Néanmoins les zangbétos ont la plus triste réputation : ils rappellent les voleurs du roi de Dahomey. Sa Majesté Gélélé a organisé une bande de voleurs toujours en mission sur un point du territoire. Cette institution paternelle, dit le roi, a pour

1861; il en a été écarté en 1874, après avoir dirigé la Mission, durant tout le temps de son séjour, à peu près. Il remplaça d'abord M. Borghéro, puis M. Planque qui, quoique supérieur, n'a jamais voulu quitter Lyon.

but d'obliger tous mes sujets à avoir de l'ordre et à faire bonne garde.

« Le grand avantage du zangbéto est peut-être d'arrêter les rôdeurs de nuit et d'éviter par là un grand nombre d'incendies causés par la malveillance ou par des vengeances personnelles.

« Les Européens peuvent circuler toute la nuit dans la ville, mais il est prudent à eux de se faire précéder d'une lanterne. »

Les affaires qui se présentent à juger sont souvent déférées au roi, soit à cause de la gravité du cas, soit pour compromettre davantage l'inculpé; car le roi ne manquera certainement pas l'occasion qu'on lui offre de *manger*. C'est un moyen de lui faire la cour que de lui fournir de semblables occasions.

Du reste, tout peut fournir des prétextes à la tracasserie administrative : l'oricha, qu'il est défendu de regarder ou de profaner; *l'oiseau du roi*, qu'on ne saurait chasser sans crime; la vente de tel ou tel produit pour l'exportation, de tel ou tel poisson sur certaines places, etc... etc...

C'était à Wydah. Un ouvrier de la Mission catholique, du nom d'Okoubonzi, ne parut pas, un matin, au moment de reprendre le travail. Vers six heures et demie, le *moce* d'un cabécère vint, de la part de son maître, m'annoncer qu'Okoubonzi était retenu par le chef. « Mon maître te fait dire de venir chez lui, me dit le moce; vous vous entendrez afin qu'il te rendre ton ouvrier. — Qu'a fait mon ouvrier, demandé-je? » Jamais en France on ne devinerait quel était son crime; je ne le donne à deviner ni en mille, ni en cent, ni en dix, ni en un; je m'exécute immédiatement et je viens au fait. « Ton moce, me fu-il répondu, est monté sur un arbre près de la maison de mon maître. — Qu'allait-il faire sur cet arbre? — Prendre des feuilles pour faire un remède. — Quel crime y-a-il donc à cela? l'arbre est-il fétiche? explique-toi vite. — L'arbre, je te l'ai dit, est près de la maison de mon maître. Or, dans la maison, il y a une femme du roi. Fort heureusement cette femme n'était pas dans la cour au moment où ton moce était sur l'arbre et il ne l'a point vue; s'il l'avait vue, il serait envoyé au roi qui certainement le ferait mettre à mort. Le cas est grave, mais mon maître en ta considération étouffera l'affaire. »

Je compris vite que le chef en question voulait m'extorquer quelque chose, sous forme d'amende ou de cadeau : il ne fallait pas être bien au courant des us et coutumes du pays pour le deviner. Je

n'étais pas d'humeur à me laisser duper et je dis au messager du chef : « Va dire à ton maître que je connais un chef dans la ville capable de régler le différend; je connais le *Yévogan*, tandis que ton maître m'est inconnu. » Et me tournant vers un enfant, je le chargeai d'aller informer le Yévogan, qui est le chef principal de la ville, le priant de faire rendre mon ouvrier à la liberté. Le pauvre garçon dut attendre jusqu'à quatre heures du soir qu'on jugeât propos de le laisser sortir; encore lui fit-on subir de dures admonestations.

Les *pénalités* en usage parmi les noirs sont : la mort, l'emprisonnement, les amendes et le fouet (kpachan.)

Les pénalités sont la sanction qui garantit l'observation de la loi, l'exécution de la volonté des supérieurs. Quand la volonté du supérieur est juste, l'homme raisonnable l'accepte sans peine; mais, lorsque cette volonté est arbitraire et capricieuse, la raison et la conscience la repoussent et l'inférieur ne s'y soumet qu'avec répugnance. Dans le premier cas, une sanction légère amène l'accomplissement du devoir; dans le second, il faut de fortes pénalités afin de contraindre les sujets à ce qu'on leur demande. De fortes pénalités sont nécessaires aussi pour déterminer ceux qu'une conscience engourdie ne pousse pas à la pratique du bien. Dès lors, on conçoit que les peines soient, dans le paganisme, comme dans toutes les nations corrompues, et plus sévères et plus fréquentes.

Nous l'avons déjà dit : dans le paganisme, et par conséquent chez les noirs de la Côte des esclaves, l'autorité du souverain, celle des chefs et celle des maîtres; l'autorité, à tous les degrés, est arbitraire parce qu'elle n'est pas dirigée par la conscience. Aussi, *elle a besoin de s'imposer par la violence*, et le maître est toujours armé du fouet; et les chefs extorquent sans cesse des amendes, jettent leurs subordonnés en prison, etc... ; et le souverain préside sans relâche aux exécutions... ou aux sacrifices, quand les exécutions juridiques ne suffisent pas à ses désirs.

En théorie, les noirs décrètent la peine de mort contre les meurtriers, les traîtres, les adultères, les incendiaires et les voleurs. Les prisonniers de guerre sont aussi mis à mort, à moins qu'on ne les réserve à l'esclavage.

On dit que le nègre est voleur et l'on dit vrai. Si la pratique donc répondait à la théorie, il y a longtemps que les nègres auraient été exterminés. Heureusement pour la race noire, les chefs

et le roi, plus encore que le fétiche, sont sensibles à l'appât des cadeaux. La vue d'un cadeau les rend on ne peut plus accommodants; si bien que la peine de mort n'est pas même commuée : on néglige complètement d'y faire la moindre attention. Quelquefois, on exécute la loi, c'est-à-dire qu'on exige la mort d'un individu, mais on laisse le coupable substituer une victime à sa place. Alors l'innocent paye pour celui qui a commis le crime : l'esclave pour le maître; l'enfant, pour les parents...

La peine de mort n'est pas la même partout : elle varie, chez les noirs aussi bien qu'en Europe, selon la nature du crime et selon les pays. A Agoué et dans les Popos, il y a des cas où on empale le condamné; presque partout il est admis de le brûler vif, de le décapiter, de l'assommer, de l'étrangler... Souvent, avant de lui donner la mort, on le torture avec des raffinements de barbarie, on lui ouvre les entrailles ou la poitrine...

Un Brésilien m'a parlé d'une exécution à laquelle il assista à Porto-Ségouro. Le coupable fut d'abord empalé, ensuite on planta en terre le pieu qui avait été l'instrument du supplice, enfin on alluma un grand feu tout autour. Le malheureux supplicié, rôti à petit feu, détournait la tête lorsque la flamme ou la fumée lui venaient dessus. Il passa plus d'une journée dans cette horrible situation. Et l'on buvait, et l'on dansait autour de lui.

On le voit : je ne déguise pas ce qu'il y a de barbare dans les mœurs des nègres. Je ne crains pas d'infirmer ma thèse, en dévoilant la vérité. Et si l'on m'objectait ces horreurs, je prierais mes contradicteurs de me dire si nos pères, les Gaulois, ne commettaient point de semblables atrocités; si Rome n'eut pas des sacrifices humains, et si elle ne se faisait pas un jeu de voir les gladiateurs se déchirer dans l'arène ou de jeter les chrétiens aux lions.

La prison! « Dans l'antiquité et bien longtemps encore dans les temps modernes, la prison a été considérée, non comme un moyen de correction, mais comme un lieu de supplice et de vengeance : les prisonniers étaient enfermés dans un espace étroit, privés d'air et d'exercice, et livrés à la brutalité des geôliers. Avec le christianisme, on commença de s'occuper d'améliorer le sort des prisonniers. » Ainsi parle Bachelet (1). En traitant la question à un autre point de vue qu'au point de vue simplement historique, il aurait pu

(1) *Dictionnaire des lettres, des beaux-arts...*

dire : « dans l'antiquité et partout où le christianisme n'a pas fait sentir ses bienfaisantes influences, la prison est et *sera* considérée... » Après ces déclarations, je puis parler sans ambages.

A la Côte des Esclaves, les prisons sont de petits réduits longs de 2 ou 3 mètres, un peu moins larges, creusés en terre, sans fenêtres et sans jour. Là se trouvent pêle-mêle plusieurs détenus, enchaînés, couchant dans leurs ordures, à côté peut-être du cadavre de quelque compagnon d'infortune qui a succombé sous le poids de la misère. Ils ont au cou un collier en fer auquel est rivée une chaîne qui passe par un trou du mur et est fortement attachée au dehors. On peut, de l'extérieur, tirer la chaîne vivement, et le prisonnier est étranglé, sans s'être douté du danger et sans avoir vu son bourreau. Ajoutez que les prisonniers sont tenus dans l'isolement; que la nourriture leur est distribuée avec parcimonie; qu'ils sont toujours menacés de mort. En vérité, « la prison n'est pas un moyen de correction, mais un lieu de supplice et de vengeance ». Puisse le Christianisme modifier bientôt ce lamentable état de choses! puisse-t-il bientôt *régénérer* le noir!

Le *fouet et les amendes* sont les moindres châtiments.

A ceux qui ont les moyens de payer, on impose des amendes; c'est ce qu'en style du pays on appelle *manger*. Les chefs, toujours avides, ne laissent passer aucune occasion de *manger;* et, si l'occasion ne s'offre pas d'elle-même, ils mettent tout en œuvre pour la soulever.

Le *kpachan* est le châtiment des esclaves et de ceux qui ne peuvent payer des amendes. On appelle *kpachan* une lanière de cuir d'hippopotame, un nerf de bœuf, une cravache, une houssine, un fouet quelconque. Les nègres ont une manière de s'en servir qui rend encore plus terrible cet instrument de supplice. Ils frappent des coups secs et vifs, en traînant le kpachan sur le corps. Au premier coup, la peau part, le sang coule, le patient hurle et se roule en des contorsions affreuses, tandis que le maître ou le chef ordonnateur de la torture ricane avec ceux qui l'entourent, et se fait un jeu de contempler les grimaces du supplicié.

La torture du *kpachan* est souvent infligée pour obtenir des aveux d'un prévenu ou d'un homme simplement suspect. Le maître a-t-il été volé, la coutume l'autorise à jeter dans les fers les gens de sa maison et à les fouetter pour leur arracher quelque révélation.

Ne nous étonnons pas de voir la question en vigueur chez les noirs païens, alors qu'elle a été en usage chez nous jusqu'en 1780. Mais plutôt, étonnons-nous de ce que les procédés appliqués furent chez nous plus barbares que chez les noirs. Eux ne tiraillent pas les membres du patient; ils ne les froissent pas dans des brodequins, comme on le faisait à Paris; ils n'attachent pas celui qu'ils soumettent à la question sur une chaise de fer et ils n'approchent pas ses membres d'un feu de plus en plus vif, ainsi qu'on le pratiquait en Bretagne.

L'impôt, à la Côte des Esclaves, n'est point destiné à couvrir les dépenses des services publics; il n'est pas, non plus, proportionné aux revenus de chacun. En matière d'impôt comme dans tout le reste, l'arbitraire du roi et des chefs est la règle, leur intérêt et le but vers lequel ils dirigent tout. Sans souci de l'utilité générale, le roi et les chefs exploitent le pays pour leur bénéfice privé. *C'est l'égoïsme païen* qui rapporte tout à soi.

On prélève une part des revenus du sol, de la pêche, du commerce : huile de palme, tafia, cauris, fruits de la terre, tout paie. Les blancs, en guise d'impôts, païent des droits d'importation et des cadeaux. Ces revenus ne sont pas les revenus de l'État, mais les revenus du roi et des chefs : seuls, le roi et les chefs en profitent. « Les prétentions, au Dahomey, sont telles, dit M. Borghéro, que le souverain et les grands cabécères s'arrogent le droit de s'emparer de tout ce qui leur plaît : passent-ils sur les marchés, ils prennent, sans rien payer, ce qui leur convient. Sous les anciens rois avait lieu une autre espèce de pillage bien plus singulier; voici la chose : quand le monarque voulait approvisionner sa cour, il envoyait en grand secret dans toutes les villes des personnes chargées de faire une razzia dans chaque maison, d'y prendre tout ce qui avait quelque prix et de l'expédier à la capitale. Ghézo avait presque aboli cet abus; mais, en l'année (1861) (1), le roi voulut y revenir. Il y a près d'un mois, un dimanche matin, je vois un grand nombre d'habitants apporter dans le fort toutes sortes d'objets : des provisions alimentaires, de l'eau-de-vie, des étoffes, de la poterie, etc. — Pourquoi ce déménagement général? C'est que, ce jour-là, on avait commencé à faire la visite de la ville et à ramasser pour le roi tout ce que les envoyés jugeaient propre à son service. Ceux qui furent

(1) Il y est revenu encore plus tard, notamment en 1866.

assez heureux pour déposer leurs effets dans l'enceinte inviolable de notre fort sauvèrent leur mobilier. Leur cauchemar dura trois semaines, et à présent encore, nous avons ici une considérable quantité d'objets dont nous ignorons les maîtres. »

Les impôts ordinaires sont portés au roi, au moment de la fête des coutumes; ils sont aussi perçus par les *onibodés*. *Onibodé* veut dire, en s'en tenant à l'étymologie, qui se tient dehors (*oni*, qui a, — *ibi*, sa place, — *odé*, dehors). Ce nom convient bien à ces collecteurs des revenus; on les rencontre au dehors, assis à la porte des négociants, dans la rue, sur les places, au bord des chemins ou près de la lagune; ils regardent partout où peuvent passer les produits divers.

On traduit mal *onibodé* par *décimère :* ce dernier mot suggère des idées qui n'ont pas le moindre rapport avec la réalité des choses.

Les *onibodés* sont d'une exigence outrée. Leur personne étant inviolable, ils poussent la hardiesse jusqu'à la provocation, molestant les voyageurs, les rançonnant sans pudeur, les arrêtant sur la lagune et menaçant de ne pas les laisser passer, s'ils ne subissent leurs exigences. Quand un Européen entreprend un voyage, il compte combien d'*onibodés* il rencontrera sur son chemin, et il emporte pour chacun une bouteille de tafia. Le tribut payé à la cupidité de ces exacteurs ne lui assure pas toujours la tranquillité. Encore, si on ne les rencontrait qu'à l'arrivée et au départ ! mais on les trouve partout. A peine fermez-vous les yeux que les canotiers vous réveillent : « voilà l'*onibodé !* » Au milieu de la nuit, « l'*onibodé !* » Avant la première lueur du jour, encore « l'*onibodé !* » Terrible allié des moustics, l'*onibodé* semble avoir fait un pacte avec eux pour ne vous laisser aucun repos.

La *propriété* souffre, comme les personnes, du caractère despotique de l'autorité. Ce n'est pas seulement chez les nègres qu'on voit l'autorité se déclarer seule propriétaire du sol. En Grèce, cela existait déjà et Platon disait en termes formels (1) : « Je vous déclare, en ma qualité de législateur, que je ne vous considère pas, ni vous, ni vos biens, comme étant à vous-mêmes, mais comme appartenant à votre famille, et votre famille entière avec ses biens comme appartenant encore plus à l'Etat. »

Au Dahomey, le roi dit : « L'État c'est moi, je suis seul maître, la

(1) Lois, l. XI.

propriété du sol est à moi, moi seul suis propriétaire du sol dont je dispose à ma guise. » En principe, tout appartient au roi. Les sujets peuvent posséder; ils possèdent, en effet, utilisant les produits spontanés du sol, cultivant à leur avantage les terrains demeuré libres; mais ils possèdent et ils exploitent, sans autres titres que la tolérance ou la permission du roi, qui est maître et qui peut dire seul que la chose est à lui *en propre*.

Le roi ayant seul quelque chose en propre, ne saurait vendre, par suite de l'impuissance où sont les sujets de donner, en prix, quelque chose qui soit à eux. Le roi *donne*. Lorsque, par *donation*, il cède une portion de terrain à quelqu'un, il lui reconnaît le droit de n'être pas troublé dans sa possession par un tiers. Lui, roi, renonce-t-il complètement à ce terrain? Nul n'osera le lui demander. Du reste, il semblerait absurde à ce despote qu'il y eût quelque bien auquel il ne pourrait pas toucher.

Dans la pratique, il respecte ordinairement ces sortes de propriété. Mais, d'après *les coutumes* du pays, il peut défaire ce qu'il a fait et reprendre ou donner à un second ce qu'il avait d'abord donné au premier. En d'autres termes, il ne cède pas son droit de propriété, il ne cède que l'usufruit.

Le terrain qui n'a été donné à personne est une espèce de *res nullius* dont chacun peut jouir, sans toutefois en devenir même simple possesseur. Celui qui cultive ce terrain n'en est que le détenteur. Or, si la possession est si précaire, combien plus ne le sera pas la détention. Le jour où il plaira au roi de disposer du sol, le cultivateur n'aura pas même le droit d'enlever la récolte, fruit de ses labeurs.

En dehors du Dahomey, les principes sont les mêmes. Cependant, le despotisme du roi est beaucoup plus mitigé et la propriété est à peu près reconnue et constituée. A Porto-Novo, état djédji comme le Dahomey, on a vu le roi payer à ses sujets des terrains qu'il prenait pour lui-même. Chez les Nagos, on peut considérer la propriété privée comme définitivement acquise.

Notons deux particularités relatives à la propriété. Ce que nous allons dire s'applique en général à toute la Côte des Esclaves.

Entre particuliers, les terrains se transmettent par donation et par vente. Toutefois, la donation et la vente n'entraînent pas les mêmes conséquences.

1° La donation ne donne pas, à celui qui reçoit, le droit de donner

ou de vendre. Dès qu'il abandonne le terrain reçu, le donateur peut, s'il le veut, en revendiquer la possession.

2° La vente d'un terrain n'entraîne pas celle des objets qui s'y trouvent, à moins que cela ne soit spécifié. Ainsi, les arbres, mâts et autres objets qui se trouveraient fixés au sol d'un terrain vendu appartiennent toujours au vendeur, même quand il n'a pas mentionné de réserve en vendant.

Il ne sera pas inutile d'éclaircir et d'appuyer ce que j'avance par un fait.

En 1874, M. Planque, supérieur *non résidant* de la Mission des Côtes du Bénin, était représenté en Afrique par M. Cloud. Celui-ci décida de fonder une résidence à Agoué, petite république *mina*, à l'ouest du Dahomey. Afin de donner un logement aux missionnaires, M. Cloud acheta une habitation à la maison Cyprien Fabre et Cᵉ de Marseille. Avec l'habitation, régulièrement *achetée* par cette Maison, l'agent de M. Fabre vendit un terrain attenant *acquis par donation.*

Le 30 mai, nous arrivâmes à Agoué, M. Ménager et moi, afin de commencer les travaux de la Mission. Nous nous installâmes comme nous pûmes dans l'étroit local qui nous était destiné, y cherchant tant bien que mal l'espace suffisant pour faire l'école et soigner les malades.

Parmi les visiteurs qui vinrent nous saluer et nous souhaiter la bienvenue, nous vîmes un certain *Kouasi-Gazouzo,* cabécère des Anglais. Ce personnage me dit, une première fois : « Le terrain attenant à ton habitation m'*appartient;* je l'ai *donné* à la maison Fabre et je te le *donnerai.* » Plus tard, modifiant ses paroles, il me dit : « Je l'ai donné à la maison Fabre et je *puis te le donner.* »

Du moment où il m'eut parlé de la sorte, je ne me fis pas illusion sur l'intention de Gazouzo : évidemment il voulait soulever des difficultés, nous troubler dans la possession de notre immeuble et nous extorquer tout ce qu'il pourrait. J'avertis immédiatement M. Cloud, lui demandant de prendre des mesures, afin de prévenir les graves embarras qui se faisaient pressentir déjà. Peu au courant des affaires de ce genre et des usages du pays, M. Cloud dédaigna de prendre mes conseils en considération ; il m'écrivit froidement : « On a l'air de vous faire des misères pour le terrain que la Mission a acheté, je veux bien espérer que ce n'est pas sérieux. »

Il y avait sur le terrain en question un mât de pavillon, pourri

au pied, que nous dûmes descendre, de peur que les enfants ne le fissent tomber sur eux. Aussitôt que le mât fut à terre, Gazouzo fit dire que le mât était à lui ; en même temps, il se déclara propriétaire du terrain. J'en informai M. Cloud, auquel je disais en termes formels : « De fait, voici la position ; d'après les lois d'Agoué, la maison Fabre n'a pas eu le droit de vendre ; donc, le terrain n'est pas à nous, qu'on nous y tolère ou non pour un temps plus ou moins long. »

Réponse : « *Je vais en écrire à M. le Supérieur.* » On pense bien que les nègres n'attendirent pas que M. Planque, *résidant à Lyon*, eût donné son avis. Les prétentions de Gazouzo furent déclarées légitimes ; les lois locales eurent leur effet, avant même que la lettre de M. Cloud eût annoncé l'affaire en France.

Ce que nous venons de dire de la propriété nous montre que le noir ne peut guère s'attacher qu'à sa ville ; là seulement il est chez lui ; pour lui, la ville c'est la patrie ; en dehors de la ville il n'a rien en propre : le champ qu'il cultive n'est qu'un lieu d'approvisionnement (oko), et la partie inculte de la campagne ne lui appartient pas davantage, c'est *l'ibgè*, le fourré, le désert, le *res nullius.*

Aussi, le mot *illou*, qui signifie ville, signifie aussi nation, pays, contrée, district. Le sens qui lui convient étymologiquement est : réunion, mélange, agglomération, communauté ; car il dérive de *lou*, mêler, se mêler, s'agglomérer. La société, chez les nègres, est confinée dans l'enceinte de la ville : *l'oko* et *l'ibgè* ne sont pas la patrie : ils sont de simples accessoires. Pour ces peuples qui ne possèdent pas et qui ne demandent au sol que le soutien de la vie, le sol n'est pas une richesse ; c'est un instrument, un moyen qu'il trouvera partout. C'est pourquoi ce n'est pas son *chez-soi* et il ne s'y attache que faiblement.

De ville à village il y a une seule différence, celle du grand au petit ; la ville est un *illou* proprement dit ; le village, un petit *illou* (illou kékéré). Ce sont des agglomérations plus ou moins considérables. Partout, du reste, les cases sont mal bâties et jetées régulièrement les unes à côté des autres. Ce qu'on appelle rues n'en a guère que l'image ; aussi, pour désigner la rue, se contente-t-on de dire dehors (odé).

De distance en distance s'ouvrent de grands trous, cloaques infects, où l'on jette les ordures et où l'on traîne les animaux morts et les cadavres des malheureux morts en prison.

Généralement, les cases n'ont pas de fenêtres et ne s'ouvrent pas sur la rue. La porte donne sur une cour. La toiture, en paille ou en feuilles de palmier, déborde sur les murs et descend si bas, qu'on est obligé de se courber quand on veut pénétrer au dedans.

Chaque chef de famille ou *ballé* a plusieurs cases : ici, sont les gynécées pour les femmes; là, les cases des esclaves. Chaque case a une cour annexe, et les cours communiquent les unes avec les autres ; en sorte qu'une maison forme souvent tout un quartier, clos de toute part et n'ayant qu'une sortie sur la rue. La case du maître est la dernière, la plus retirée. Elle s'élève au fond de la cour. Sur sa façade règne un auvent, qui sert de salle de réception ou de *palavres.*

Puisque le mot de *palavres* est tombé de notre plume, parlons-en, avant d'abandonner la peinture de l'état politique des noirs.

Au lieu de palavre, les Nagos disent *oran*, affaire, contestation, démêlé. Les Portugais ont traduit par *palavra*, probablement parce qu'on dépense beaucoup de discours dans toute affaire, chez les nègres. De *palavra*, les Français, qui sont à la Côte occidentale d'Afrique, ont fait *palavre*, mot que nous conservons et qui se trouve déjà dans les récits de quelques voyageurs.

On *fait palavre*, pour discuter les questions d'intérêt public ou privé, pour juger les prévenus, pour lancer une condamnation. Le *ballé* siège pour les affaires de sa maison; les chefs, assistés de leurs *moces*, pour les affaires qui sont de leur ressort; le roi, entouré de ses *laris*, quand il veut prendre ou communiquer une décision importante, ou bien lorsqu'on en appelle à son tribunal souverain. Souvent le peuple est convoqué à la palavre. On y appelle aussi les blancs, dans les villes où il y en a.

Lorsqu'un voyageur demande à traverser le pays, on décide dans une palavre s'il est opportun de l'autoriser, à quelles conditions on lui *ouvrira les chemins*, quels guides on lui donnera, quels cadeaux on exigera de lui, etc., etc.

Si la cour ordinaire des palavres ne suffit pas à contenir la foule, on se réunit sur la place publique; en certains cas même, on se transporte hors de la ville, en rase campagne.

On convoque le peuple en battant le *goungoun*, petite clochette en fer dont se sert le crieur public pour réclamer l'attention. Les particuliers sont invités à la palavre par des messagers spéciaux. Ceux-ci portent le bâton du roi ou du chef qui convoque, afin de montrer leur mission. Ne pas se rendre à une invitation faite avec ce cérémonial

serait une injure contre celui qui envoie. Elle ne resterait pas longtemps impunie.

Au jour et à l'heure indiqués, chacun se rend au lieu de la palavre. On se range auprès du président, par ordre de dignités; on s'assied... *par terre;* la palavre commence.

Le président expose le cas; les conseillers se concertent, parlent, crient, gesticulent; observations et répliques se croisent, au milieu des murmures et des exclamations de toute sorte. Le cri « *oh! — oh!* » (non), de temps en temps répété avec un accent brusque, donne au débat les apparences d'une dispute des plus animées.

Dakè! (Silence!) A ce cri, tout le monde écoute et l'orateur prend la parole. Il s'interrompt par moments pour dire à ses auditeurs : « *Ogbo?* avez-vous compris? entendez-vous? » Et les auditeurs de dire : « *Oh!* oui! » Ou bien ils relèvent la tête en reniflant en signe d'assentiment.

Cependant, ils tirent de petits sachets de dessous leur *acho.* Chacun ouvre le sien et le vide devant lui : celui-ci étale des cauris, celui-là des graines, un autre de petits morceaux de pots cassés. On se concerte à voix basse, on compte en chuchotant.

Les débats sont terminés; le condamné peut lire sa sentence à terre; ce tas représente des *piastres de cauris* ou des *galons* d'huile, le second, des pièces d'étoffe, etc..., etc...

Les *palavres* fournissent aux noirs l'occasion de montrer leur éloquence naturelle, qui ne manque ni de verve, ni de finesse. Habiles, rusés, pleins de bon sens, ils savent donner l'apparence de l'équité à leurs prétentions les plus exorbitantes. Ils ont de piquantes comparaisons, des peintures vives et imaginées. Dans la conversation, ils aiment les sentences, les proverbes, les dictons.

Lorsqu'ils cheminent seuls, ils charment les ennuis de la route par des monologues à haute voix.

Souvent, la palavre a un caractère privé. La partie intéressée se présente chez le roi, afin de conférer avec lui. On ne l'admet pas toujours à parler directement au roi. Un des *laris* reçoit les communications et les transmet au souverain, dans l'intérieur du palais. Ce mode de palavre n'est pas bien sûr : le *lari* peut parfaitement ne rien dire au roi et décider lui-même l'affaire comme il l'entend.

Nous pourrions, à ce propos, raconter les exploits d'un certain *Fogonou*, à Porto-Novo; nous pourrions dire comment, s'étant constitué maire du palais, sous le règne d'un roi ivrogne, il entretenait

ce roi en état d'ivresse et expédiait lui-même toutes les affaires qui se présentaient à la cour. Nous préférons recueillir de la bouche des Nagos, un *alo* qui rappelle le jugement de Salomon. Il nous montrera que la justice n'est pas exclue des palavres, et qu'on ne manque pas d'y faire appel aux sentiments de la nature.

« Mon *alo* a trait à un homme qui épousa deux femmes. La première n'eut pas d'enfant; la seconde, appelée *Réré*, en eut un, ce qui lui conquit les faveurs du mari.

« Cependant, l'*iyallé* (1) simula une grossesse. Puis, un jour que la mère avait quitté son enfant pour aller à la foire, cette même *iyallé* fit semblant d'avoir enfanté, prit l'enfant et le présenta comme sien. Et tous de la féliciter.

« A son retour, la mère cherche partout; elle cherche en vain : son enfant est perdu.

« L'enfant grandit et devint chasseur. Un jour, il tua une pintade et se mit à chanter. Il disait : « *Réré ô! Réré!* j'ai tué une pintade : *agba mi réré* (2); celle qu'on a cru enceinte ne m'a point conçu, *agba mi réré;* celle qu'on a pris pour ma mère ne m'a pas enfanté, *agba mi réré.* »

« La mère court prendre son enfant. L'*iyallé* se récrie : « C'est mon fils, » dit-elle. Et l'enfant : « Non, non! tu m'as volé, tandis que ma mère était à la foire. »

« On saisit le roi de l'affaire; on fait palavre. Toute la ville se réunit pour tenir les assises. Et le roi dit à l'enfant de répéter son chant, afin qu'il l'entende. Et l'enfant répète son chant dans les mêmes termes. — « Voyons, dit le roi à l'enfant, va t'asseoir aux pieds de ta mère. » L'enfant se lève et tous lui tendent les bras. Mais lui se détourne et va s'asseoir aux pieds de sa mère Réré.

« Pressée de confesser la vérité, l'iyallé dit avec confusion : « C'est vrai! je l'ai volé. » Et le roi : « Qu'on la prenne, dit-il, et qu'on la mette à mort; qu'on porte ma sentence à la connaissance de tous les habitants de la ville. »

(1) Première femme.
(2) Refrain.

IV

L'ÉTRANGER CHEZ LES NÈGRES

Avant de finir ce travail, il ne sera pas hors de propos de dire comment les nègres traitent l'étranger. En effet, les hommes ne se caractérisent pas seulement par leurs croyances religieuses et leur culte, par leurs relations domestiques et sociales ; ils se distinguent encore par la manière dont ils se comportent à l'égard de leurs frères de la grande famille de l'humanité.

Comment les nègres comprennent-ils le droit des gens ! L'étranger pour eux, est-il un frère qui a droit à des égards ? — Nous ne craignons pas de l'avouer : lorsqu'il n'est pas considéré comme un ennemi, l'étranger, pour les noirs, n'est qu'un *intrus sans autre droit que celui qu'on veut bien lui concéder.* C'est un importun qui demande sa place au banquet social ; un concurrent à l'ambition duquel il faut poser des limites ; un étranger dans toute la force du mot, quelqu'un qui est au dehors et qui demande à entrer.

Cet aveu me coûte peu ; car, je sais que les païens les plus policés n'ont pas eu des idées plus saines, des sentiments plus fraternels. Soit, les nègres ne permettent pas aux blancs de s'établir dans une ville sans autorisation ; ils leur défendent de voyager dans l'intérieur sans autorisation, de vendre certains produits au détail, d'en faire rentrer d'autres dans le commerce ; ils leur ont même défendu jusque, dans les derniers temps, de commercer directement avec les gens du peuple. Mais qu'on me le dise : l'étranger était-il plus libre dans la Grèce et à Rome ? Que demandent Platon et Aristote, en Grèce ? que demandent la loi *Penna* et la loi *Papia*, à Rome ? Partout, le paganisme veut que l'étranger soit tenu à l'écart ; qu'on ne communique avec lui que rarement et pour les choses nécessaires. Des règlements particuliers prescrivent à quels citoyens il est permis d'entrer en relation avec les étrangers. Sait-on pourquoi les ports de Corinthe, d'Athènes, de Carthage, étaient éloignés de la ville ? Aristote va nous le dire : « Nous voyons, de nos jours, plusieurs cités dont les ports sont *situés loin de la ville et fortifiés ;* la ville peut ainsi recevoir les étrangers *sans péril* pour elle.

De quel péril est-il question ici ? Du péril qu'entraîne le *commerce fréquent* avec les étrangers ; car ce commerce introduit une grande

variété de mœurs et des nouveautés préjudiciables. « Lycurgue, dit Plutarque, défendit à ses concitoyens de voyager en pays étrangers et, par la même raison, bannit tous les étrangers de la ville... Il ne leur était même pas permis de la visiter. « Platon aussi, le divin Platon met *hors la loi* tout particulier qui a quitté son pays, sous prétexte d'étudier les lois des autres peuples.

Même chose se pratique chez les noirs. Quiconque voyage chez les blancs leur est assimilé; comme eux, il sera *oyibo* et étranger. Aussi, on distingue l'*oyibo foufoun* et l'*oyibo doudou*, deux dénominations que l'on traduit mal dans les récits à effet par *blanc-blanc* et *blanc-noir*.

Je m'arrête et je conclus au nom des nègres : « *Homo sum et humani nihil à me alienum puto.* Je suis homme et j'estime que tout ce qui a trait à la nature humaine ne m'est point étranger. »

L'abbé Pierre Bouche,

Ancien Supérieur de Mission à la Côte des Esclaves.

SAINTE CLAIRE D'ASSISE (1)

III

L'ABBESSE DE SAINT-DAMIEN

I. — *Sancta Mater Clara, mater paupertatis*

Bientôt saint François donna pour résidence aux deux sœurs une maison contiguë à la chapelle de saint Damien : c'était dans cette église qu'à l'appel de Jésus-Christ la vocation religieuse de François d'Assise s'était tout à fait décidée. Selon l'ordre que lui avait donné le Sauveur, il avait réédifié, même par son travail manuel, ce monument qui tombait de vétusté. Une illumination intérieure lui avait alors appris que ce sanctuaire, qui avait été le berceau de sa vocation, serait aussi le berceau d'un ordre destiné à recevoir des femmes vouées à la pauvreté évangélique.

Situé sur un monticule au pied du mont Subasio, l'humble monastère de Saint-Damien se cache au milieu des oliviers et des autres arbres fruitiers qui l'entourent (2).

Au calme que sœur Claire ressentit en entrant à Saint-Damien, elle put comprendre qu'elle avait trouvé le lieu de son repos. L'étroitesse et la pauvreté de cette demeure l'attiraient au lieu de l'effrayer. Ce réfectoire qui recevait le jour par des soupiraux, ces cellules si misérables qu'un pieux voyageur de nos jours les a jugées trop dures pour qu'elles pussent servir même à des prisonniers, cette terrasse de récréation si étroite qu'on la parcourt en six pas (3), tout cela était pour sœur Claire l'asile de sa vertu chérie, la sainte pauvreté. Traduisons ici son biographe contemporain : « Dans la

(1) Voir la *Revue du Monde Catholique du* 25 avril 1880.

(2) P. M. Domenico Bruschelli, M. C. *Asisi città serafica*. Orvieto, 1824.

(3) M. l'abbé Riche, les *Monuments franciscains d'Assise*, à la suite d'une élégante traduction des *Fioretti*, 5e édition. Paris, 1876.

prison de ce petit lieu, Claire vierge se renferma pour l'amour du céleste Epoux. Là, cachée aux tempêtes du monde, elle enchaîna son corps pour y vivre. Dans une fente de ce mur de clôture la colombe argentée, faisant son nid, enfanta au Christ un collège de vierges, institua un saint monastère, éleva l'ordre des *Pauvres Dames*. Ici, dans le chemin de la pénitence, elle broya les glèbes des corps : ici, elle sema la semence de la parfaite justice; ici, par son propre passage, elle marqua les traces à celles qui suivraient. Dans cette étroite prison, elle brisa pendant quarante-deux ans, par le flagellement de la discipline, l'albâtre de son corps, pour que la maison et l'Eglise fussent remplies par l'odeur de ses parfums (1).

Les parfums répandus par ce *vase d'albâtre* attiraient les femmes et les jeunes filles. Celles que leurs liens de famille enchaînaient au foyer s'appliquaient à vivre plus saintement que par le passé ; les autres se groupaient autour de sainte Claire : « La mère appelait la fille ; la fille, la mère ; la sœur attirait ses sœurs ; et la tante, ses nièces. Toutes, dans l'émulation de leur ferveur, désiraient se garder au Christ. Toutes souhaitaient de se faire participantes de la vie angélique que Claire avait instituée (2). » Il y eut même des époux qui, d'un commun accord, se séparèrent; et tandis que le mari recevait les ordres sacrés, la femme entrait dans un monastère.

Après avoir reçu les vœux des seize premières religieuses de son second ordre, saint François confia la direction de ce nouvel institut à sa digne coadjutrice. Le nombre des religieuses s'accroissant de jour en jour, sœur Claire exprima fortement le désir de voir remettre en des mains plus dignes et plus capables qu'elle ne jugeait les siennes le lourd fardeau dont elle était chargée dans un âge bien tendre. Mais l'unanimité avec laquelle les Sœurs demandèrent à rester sous la direction de leur jeune supérieure, l'emporta sur les désirs de celle-ci dans l'esprit de saint François, et le vénéré fondateur confirma à sainte Claire le titre d'abbesse; dignité qui produisit en la jeune fille « non l'orgueil, mais la crainte, et augmenta, non sa liberté, mais sa servitude (3). »

Parmi les disciples de sainte Claire il était de ses parentes, de ses amies, qui l'avaient rejointe dans le cloître, et à qui les chroniques franciscaines donnent le titre de bienheureuses. Bonna Guel-

(1) In hujus locelli ergastulo, cœlestis amore Sponsi, etc. *Vita S. Claræ.*
(2) Mater filiam, filia matrem invitat ad Christum, etc. *Vita S. Claræ.*
(3) *Vita S. Claræ.*

fuccio, la première confidente de Claire, avait été l'une de ses premières compagnes. Quelques années après, Hortulane et sa plus jeune fille Béatrix prirent le voile à Saint-Damien. Favorino était mort, et dans les dernières années de sa vie, qui furent les premières de la profession de ses filles, il avait non seulement accepté, mais béni le sacrifice de ses enfants. La mère de l'abbesse devint ainsi l'une de ses filles.

Pour Notre-Seigneur Claire avait renoncé au mariage; et Dieu lui donnait avec de nombreuses filles la plus belle des maternités. Claire avait aussi immolé à Dieu jusqu'à ses liens de famille. Et ce Dieu bon et miséricordieux lui rendait *au centuple* le prix de son sacrifice, en groupant autour d'elle, au pied de la croix, et ses sœurs, et ses amies, et sa mère, sa mère qui, par la pieuse éducation qu'elle lui avait donnée, l'avait de nouveau enfantée, non pour un monde périssable, mais pour la vie éternelle.

Quand de nouvelles maisons de Pauvres Dames furent établies, saint François qui ne se plaisait pas à ce que les Frères-Mineurs dirigeassent les religieuses, n'accepta pour son ordre et pour lui que la charge spirituelle et temporelle du monastère de Saint-Damien (1). Comme sainte Claire le rappelle dans son testament, saint François s'obligea, tant pour ses Frères que pour lui, à toujours veiller sur les Pauvres Dames. A cette occasion, il écrivit la lettre suivante avant son départ pour l'Egypte :

« A la très chère Sœur Claire et aux autres Sœurs du monastère de Saint-Damien, frère François, salut dans le Christ.

« Puisque, par l'inspiration du Seigneur, vous vous êtes faites les filles et les servantes du Très-Haut, du grand Roi, du Père céleste, et que vous vous êtes fiancées au Saint-Esprit, pour vivre selon la perfection du saint Evangile, je consens et je m'engage pour moi et pour mes Frères, à toujours avoir de vous, aussi bien que d'eux-mêmes, un soin diligent et une sollicitude spéciale. Adieu dans le Seigneur (2). »

Les autres couvents de Pauvres Dames furent placés sous la direction du cardinal Ugolini, protecteur de l'ordre des Mineurs.

Pendant l'absence de saint François, le cardinal donna au second

(1) Le P. Chalippe, *Vie de saint François.*

(2) Charissimæ Sorori Claræ, et ceteris Sororibus Sancti Damiani, Frater Franciscus in Christo salutem, etc. *Sancti Francisci Assisiatis opera omnia.* Opera et labore R. P. Johannis de la Haye, Parisiis, 1641. Epistola quarta.

ordre la règle de saint Benoît avec des constitutions particulières. Par son austérité cette règle était digne de sainte Claire ; mais l'une de ses dispositions détruisait le principe de pauvreté absolue que l'abbesse avait donné pour base à son institut, et suivant lequel les Pauvres Dames ne pouvaient subsister que d'aumônes (1).

Emu d'une douce compassion pour ces femmes délicates qui embrassaient la profession religieuse dans ce qu'elle a de plus rude, le cardinal Ugolini leur permit de posséder collectivement.

Quand saint François fut de retour, il pria le cardinal protecteur de se rendre au vœu de l'abbesse, en laissant pour base à l'ordre des sœurs de Saint-Damien la pauvreté absolue. Ce fut avec des larmes d'attendrissement que le cardinal Ugolini accéda à ce vœu. De concert avec le patriarche des Mineurs, il rédigea la règle que suivirent les monastères d'Assise (2), et que nous trouvons dans les œuvres de saint François.

Cette règle est une admirable expression de la foi romaine et des vertus évangéliques. La soumission à la Papauté en est le premier et le dernier mot. La pauvreté en est l'esprit, et avec la pauvreté, la pureté, l'humilité, l'obéissance, et surtout cette ineffable et miséricordieuse charité qui unit les Sœurs entre elles et qui, au besoin, doit adoucir la règle même.

Rien d'arbitraire dans le gouvernement du monastère. L'abbesse n'est que la gardienne de la règle et la servante de ses religieuses. Les Sœurs l'élisent et elles peuvent et doivent la déposer si elle manque aux devoirs de sa charge. Pour gouverner le couvent, l'abbesse prend l'avis du conseil électif des *discrètes*. Elle soumet les affaires de la communauté au chapitre qui réunit toutes les religieuses (3).

Avec quelle fidélité et quelle ardeur sainte Claire suivit la règle des Pauvres Sœurs, et sut particulièrement remplir les grands et difficiles devoirs que son père spirituel imposait à l'abbesse, les pages qui vont suivre nous le diront. Et d'abord nous savons le prix infini qu'elle attachait à la règle fondamentale de l'ordre, la sainte

(1) *Vita S. Claræ*. C'étaient les Frères-Mineurs qui quêtaient pour les Pauvres Sœurs de Saint-Damien. Sainte Claire ne se plaisait à accepter pour sa maison que des restes d'aliments. *Id.*

(2) Wadding, *Annales Minorum*, ad ann. 1217.

(3) Nous avons traduit la règle que saint François donna aux Pauvres Sœurs, et nous en insérerons les principales dispositions dans l'ouvrage que nous allons publier sur sainte Claire d'Assise.

pauvreté. Nous avons vu sœur Claire exhorter saint François à faire accepter cette règle par le cardinal Ugolini. Plus tard, quand celui-ci, devenu le pape Grégoire IX, voulut dispenser de ce vœu les Pauvres Sœurs et assigner des rentes à leurs monastères, l'abbesse supplia le Souverain Pontife de laisser à ses filles et à elle le divin privilège qui était l'esprit même de leur ordre.

— « Si vous avez formé des vœux, nous vous en délions » dit, Grégoire IX à l'abbesse.

— « Saint-Père, répondit celle-ci, jamais je ne désire d'être déliée de l'obéissance perpétuelle au Christ. »

Comme le dit son biographe contemporain, « elle avait fait un pacte d'amour afin qu'elle n'eût rien d'autre que le Seigneur Jésus (1). » C'était à un Dieu pauvre et crucifié qu'elle s'était donnée.

Grégoire IX ne résista plus. Il confirma verbalement d'abord, puis par un bref (2), la règle fondamentale de l'institut des Pauvres Sœurs ou des Pauvres Dames, nommées plus tard les Pauvres Dames de Sainte-Claire ou les Clarisses.

Déjà la vierge qui naguère, au foyer domestique, s'était privée de sa nourriture pour les pauvres, leur avait abandonné la totalité des biens dont elle avait hérité de son père.

« Si vous voulez être parfait, avait dit Jésus-Christ, allez, vendez ce que vous possédez et donnez-le aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel; puis venez et suivez-moi (3). — Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux (4).

En suivant ces deux préceptes, l'abbesse de Saint-Damien avait conquis la sainte liberté dont seuls jouissent ceux que nulle entrave terrestre n'arrête dans leur œuvre de dévouement. Par cet absolu renoncement elle était parvenue d'un bond au sommet de la perfection évangélique, ce sommet que notre compatissant Sauveur lui-même jugeait avec tristesse si difficile à atteindre pour les forces humaines.

Mais pour des âmes héroïques comme celles de sainte Claire et de saint François, la privation de tout bien n'avait rien de pénible. Pour nos deux saints, c'est peu que de choisir et de supporter la pauvreté; ils l'aiment avec de joyeux transports. Elle leur apparaît

(1) *Vita S. Claræ.*
(2) M. l'abbé Demore, *Vie de sainte Claire d'Assise.*
(3) *Ev. sel. S. Matthieu*, XIX, 21.
(4) *Id.*

non sévère et dure, mais riante, aimable, telle que la dépeindra le bienheureux Franciscain Jacopone da Todi (1). Ce n'est pas une geôlière qui les enchaîne, c'est une libératrice qui les affranchit des soucis de ce monde pour leur donner le seul bonheur qui ne passe pas; c'est une amie qui leur est d'autant plus chère qu'elle a été la fidèle compagne de Notre-Seigneur.

Sainte Claire s'écriera un jour : « O *bienheureuse* pauvreté qui, à ceux qui t'aiment et t'embrassent tendrement, donnes avec libéralité les biens éternels! O sainte pauvreté qui, à ceux qui te possèdent, promets le royaume des cieux et donnes certainement la gloire éternelle et la vie bienheureuse! O *aimable* pauvreté que le Seigneur Jésus-Christ qui a gouverné le ciel et la terre, qui a dit et toutes choses ont été faites, a extraordinairement embrassée (2)! »

Et comment ne pas rappeler ici que cette sainte pauvreté, compagne de Notre-Seigneur et veuve du Christ, était si passionnément aimée de saint François qu'il l'épousa; noces mystiques que les pieux artistes du moyen âge se sont plu à dépeindre et qui ont inspiré le grand poète italien, dont l'austère génie comprenait avec un ardent enthousiasme le sublime renoncement de saint François.

« Tout jeune homme il poursuivit, contre le gré de son père, une dame telle que, de même qu'à la mort, personne ne lui ouvre la porte du plaisir. Et en présence de la cour spirituelle, et devant son père, il l'épousa; ensuite, de jour en jour, il l'aima plus fortement. Celle-ci, privée de son premier mari, était demeurée méprisée, inconnue, mille et cent ans et plus, sans être demandée... Il ne lui servait de rien d'avoir été si constante, si vaillante, que, tandis que Marie était restée au pied de la Croix, elle, elle s'était élevée avec le Christ sur la Croix. Mais pour que je ne continue pas un langage trop peu intelligible, prends désormais dans mon parler diffus, François et la pauvreté pour ces amants. Leur concorde et

(1) Dolce amor di povertade
Quanto ti degiamo amare!
. . . . . .
Povertade amor giocondo.
. . . . . .
Povertade graziosa,
Sempre allegra e abondosa.

(*Poesie del B. Jacopone da Todi*, libro II, cant. IV).

(2) O beatam paupertatem, quæ amantibus, et amplexu suavantibus, etc. *Epist. S. Clarae ad B. Agnetem.* I, Mss. Prag. *Acta Sanctorum.* VI Martii.

leurs joyeux visages, cet amour et cette merveille, et cette douce vue devinrent la cause de pensées saintes (1). »

Nous savons comment sainte Claire avait obéi à ces *pensées saintes*, et comment, suivant la touchante expression de saint Bonaventure, elle était devenue la fille du *petit pauvre* de Jésus-Christ (2).

II. — *Sancta Mater Clara, thuribulum orationis. — Amica Crucis.*

Se faire pauvre pour s'unir à un Dieu pauvre, c'est le témoignage d'un immense amour. Cet amour, combien notre sainte l'exprimait à Notre-Seigneur dans ces ardentes oraisons auxquelles son divin Époux accorda souvent une puissance miraculeuse, ainsi que nous le verrons plus loin.

Le soir, « de longs espaces de temps après les Complies, elle priait avec les Sœurs, et pendant ce temps, les flots de larmes qui jaillissaient de ses yeux en excitaient chez les autres (3). » Puis quand venait la nuit et que les Pauvres Dames reposaient sur leurs rudes couches leurs membres fatigués, l'abbesse veillait et priait : *thuribulum orationis*, encensoir d'oraison !

Que de fois, tandis qu'elle était prosternée, on la voyait couvrir les dalles de ses larmes et les essuyer de ses baisers comme si elle se fût trouvée aux pieds de Notre-Seigneur !

Et quand elle allait recevoir dans la sainte Eucharistie le Verbe fait chair, avec quelles larmes brûlantes, avec quel religieux frémissement, elle s'approchait de son divin Maître, le Roi des rois !

Comme il lui était doux de travailler aux linges sacrés sur lesquels devait reposer la sainte Hostie ! Pendant que sa longue maladie la retenait sur sa pauvre couche, elle se faisait soutenir par des coussins pour filer et tisser cinquante paires de corporaux munis de leurs étuis de soie ou de pourpre, et qu'elle donna aux églises des plaines et des montagnes d'Assise (4).

C'était surtout dans le culte de la Passion que son cœur débor-

(1) Che per tal donna giovinetto in guerra
Del padre corse, a cui, com' alla morte,
La porta del piacer nessun dissera.
(DANTE, *Del Paradiso*, canto XI.)

(1) S. Bonaventure, *Legenda major*, cap. IV.
(3) *Vita S. Claræ.*
(4) *Ibid.*

dait de tendresse et de douleur. Nous avons dit ce qu'était la Croix au moyen âge. Jamais époque plus que celle-là ne put dire cette parole qui est l'épigraphe même de notre livre : *O Crux ave, spes unica!* Quant à notre sainte, que de titres particuliers elle avait pour adorer cette sainte Croix ! C'était au pied de la Croix que sa mère avait entendu la voix qui lui annonçait la mission de l'enfant qu'elle mettrait au monde. C'est dans la Semaine sainte que Claire d'Assise se consacra au Seigneur; et ce fut un Dieu crucifié qui lui inspira les premiers transports de l'amour divin. Elle s'en souvint toujours; sa vie entière le prouva.

Elle pleurait le Crucifié, elle apprenait aussi à ses filles à le pleurer; et elle le leur apprenait plus encore par son exemple que par son enseignement.

Tous les jours, de Sexte à None, pendant les heures qui virent l'agonie et la mort du Sauveur, elle était émue « comme si elle s'immolait avec Dieu immolé (1) ». L'oraison des cinq plaies de Notre-Seigneur, l'office de la Croix tel qu'il avait été institué par saint François, servaient d'aliment à la passion que Claire souffrait avec son Dieu.

Le jeudi et le vendredi de la Semaine sainte, quelle inénarrable douleur éprouvait la fille de la Croix ! Un Jeudi saint, le soir, l'abbesse, renfermée dans sa cellule, méditait sur l'angoisse que Jésus avait soufferte au Jardin des Oliviers, et comme le Christ elle pouvait dire : « Mon âme est triste jusqu'à la mort. » Accablée, elle n'eut plus la force de se soutenir, elle s'assit sur son lit et perdit complètement la notion des choses extérieures. Toute cette nuit et le lendemain elle demeura insensible, et ne paraissait attentive qu'à un seul objet qu'elle seule pouvait voir. La nuit suivante, elle était encore dans cet état. Comme minuit approchait, une religieuse, sachant que saint François avait ordonné à l'abbesse de ne laisser passer aucun jour sans nourriture, se présenta devant son lit, un flambeau à la main; et l'abbesse, « comme revenant d'un autre lieu », demanda : « Qu'est-il besoin d'un flambeau? Est-ce qu'il ne fait pas jour? — Ma mère, une nuit s'est écoulée, et un jour a passé, et une autre nuit est venue ». Sainte Claire reprit : « Béni soit ce sommeil, ma fille chérie; car, depuis longtemps souhaité, il m'a enfin été donné. Mais garde-toi de parler de ce sommeil tant que je

(1) *Vita S. Claræ.*

vivrai dans la chair (1). » Cette fois l'oraison était devenue l'extase.

Sainte Claire aurait voulu mourir pour Jésus crucifié. Cette âme vaillante, héroïque, avait rêvé d'aller conquérir dans les contrées lointaines la palme du martyre. Saint François l'en empêcha. La Sainte était destinée à un autre martyre : celui d'une maladie de vingt-neuf années, généreusement supportée.

Ne pouvant offrir sa vie au Rédempteur, Claire voulut du moins s'unir à la Passion par ces exercices de pénitence auxquels elle s'était préparée dès ses plus jeunes années. Ses macérations devinrent extraordinaires. Il ne lui suffisait point de partager les austérités de ses religieuses, à qui la règle prescrivait de marcher pieds nus, de jeûner presque tous les jours, de coucher sur la dure, de garder le silence en dehors de ce que demandaient les nécessités de la vie et les devoirs de la charité. La Sainte portait tour à tour deux cilices ; l'un était en crin de cheval, et une corde de treize nœuds l'attachait ; l'autre était une peau de porc dont les soies étaient coupées afin que leurs aiguillons eussent plus de force. Sœur Claire observait avec une extrême rigueur le grand carême et le carême particulier qui s'étendait de la saint Martin à Noël ; le lundi, le mercredi et le vendredi de ces carêmes, elle s'abstenait de tout aliment, et le reste de la semaine elle ne prenait que du pain et de l'eau. Pendant plusieurs années elle coucha sur la terre nue et ne reposa sa tête que sur un morceau de bois ou sur un petit fagot de sarments.

Saint François, le grand ascète, s'alarma lui-même de cette dure pénitence. Il avertit l'abbesse que son zèle l'entraînait trop loin, et prévoyant que bientôt il ne serait plus là pour diriger sa fille spirituelle, il se concerta avec l'évêque d'Assise pour que celui-ci continuât après lui de modérer les macérations de la Sainte. Claire consentit alors à coucher sur une paillasse et à prendre un peu de nourriture pendant les jours qu'elle avait naguère consacrés à un jeûne absolu ; mais quelle nourriture ! une once et demie de pain et une cuillerée d'eau. Sa santé, déjà ruinée, lui donna pendant vingt-neuf années encore, le mérite d'une autre pénitence à laquelle la mort seule mit un terme (2). Mais, au milieu de ses rudes mortifications, elle garda toujours cette gaîté qui rayonnait sur son beau

(1) *Vita S. Claræ.*
(2) *Ibid.*

visage : « L'amour du cœur adoucit les flagellements du corps (1) », dit le biographe contemporain de la Sainte.

De telles macérations étonnent aujourd'hui notre faiblesse. Cependant, tout en reconnaissant avec saint François qu'elles furent excessives, nous remarquerons que jamais époque plus que le moyen âge n'eût besoin des exemples que lui offraient les mortifications les plus extraordinaires. A cette société dans laquelle, malgré de sublimes élans, bouillonnaient encore tant de passions égoïstes et brutales, il fallait montrer la puissance de l'esprit snr la matière. Pour faire pénétrer dans un semblable milieu l'idée du sacrifice, il fallait des exemples qui agissent fortement sur des esprits encore barbares. Dieu qui départit aux membres de l'Église les dons divers par lesquels ils doivent concourir à le faire régner sur la terre, Dieu fait aussi prédominer tour à tour dans cette Église les vertus les plus nécessaires à chaque phase de sa mission. Et c'est pourquoi il rend à notre France d'aujourd'hui, si follement livrée aux jouissances matérielles, les austères et héroïques leçons que donnent les ordres mendiants.

III. — *Sancta Mater Clara, magistra suavissima. Fons charitatis.*

Non moins que l'esprit de pénitence, l'esprit d'humilité était utile à introduire dans une société qui avait encore tout l'orgueil de la force naissante. Cette humilité si familière à l'aristocratique vierge d'Assise, l'abbesse de Saint-Damien la pratiqua avec la ferveur qu'elle apportait dans tous les exercices de la piété. Fidèle à la règle de saint François, elle ne vit dans son titre d'abbesse que le droit d'être la servante et l'infirmière de ses religieuses. Elle ne se distinguait dans cette charge que par une plus basse opinion d'elle-même, par un service plus prompt, par un plus grand dédain des honneurs. Ordonner lui était si pénible, qu'elle aimait mieux faire elle-même ce qu'elle aurait pu exiger des Sœurs. Les plus humbles offices lui étaient chers. Voyons-la dans ce pauvre réfectoire de Saint-Damien, éclairé par de simples soupiraux. Les Sœurs sont assises devant des tables, sur de pauvres bancs de bois; mais leur abbesse se tient

(1) Flagella corporis levigat amor cordis. *Vita S. Claræ.*

debout devant elles, les servant, répandant de l'eau sur leurs mains (1).

Sainte Claire lavait avec respect les pieds des Sœurs converses employées aux courses du dehors, et après les avoir lavés elle les baisait, imitant ainsi son divin Maître. Un jour qu'elle allait appuyer ses lèvres sur le pied d'une de ces femmes, celle-ci, toute confuse, le retira avec une telle précipitation que ce pied frappa le visage de l'abbesse. D'un mouvement caressant Claire reprit le pied de la pauvre servante et le baisa tendrement.

L'abbesse faisait plus encore. De ses mains patriciennes elle balayait les chambres, elle lavait les sièges des malades, bravant pour Notre-Seigneur Jésus-Christ les odeurs les plus fétides.

L'humilité de la Sainte se confondait ainsi avec sa charité. Combien Claire se plaisait à exercer parmi ses Sœurs chéries cette tendre charité que saint François recommandait si instamment aux abbesses !

Bien des fois elle appela au secours de ses religieuses malades la puissance surnaturelle que lui accordait son céleste Epoux. C'était avec une sollicitude toute maternelle qu'elle veillait sur les Sœurs de Saint-Damien. Elle, si impitoyable pour elle-même dans ses infirmités, elle savait, selon l'esprit de la règle, adoucir cette même règle pour celles de ses religieuses qui étaient malades. La nuit elle parcourait les dortoirs et, redoutant pour ses filles la fraîcheur des nuits, elle les couvrait pendant leur sommeil (2).

Si elle les soignait ainsi dans leurs nécessités terrestres, quelle n'était pas son ardeur pour le salut de leurs âmes ! La tentation venait-elle troubler une sœur, l'abbesse s'emparait secrètement de cette religieuse et lui donnait la meilleure des consolations : celle de mêler ses larmes aux larmes de l'affligée. Il lui arrivait même de se prosterner devant sa fille malheureuse et de la bercer de ces maternelles caresses qui endorment la douleur.

Le matin, l'abbesse se présentait aux portes des cellules occupées par les jeunes Sœurs, et d'un geste silencieux elle les appelait à Laudes. Souvent c'était elle qui allumait les flambeaux ; souvent aussi c'était elle qui sonnait la cloche dont les tintements groupaient les religieuses dans la salle du Chapitre, cette salle où l'on voit

(1) *Vita S. Claræ.*
(2) *Ibid.*

aujourd'hui encore les stalles et les pupitres des Pauvres Dames (1).

Conformément au précepte de saint François, l'abbesse exhortait ses filles à l'activité. Elle les faisait travailler manuellement à de certaines heures. Nous avons vu avec quelle ardeur, pendant que ses infirmités la clouaient sur son lit, elle pratiquait cette règle du travail.

Sœur Claire attachait un grand prix à ce que des prédicateurs vinssent annoncer à ses filles la parole de Dieu. Elle-même profitait merveilleusement de ces sermons. Dépourvue de science humaine, elle savait, avec sa haute intelligence et la direction pratique de ses idées, tirer la substance des discours et se l'assimiler. Comme nous le dit son biographe, avec cette grâce d'expression particulière aux narrateurs du moyen âge, elle savait déguster l'amande au fond de la coquille et même cueillir avec prudence la fleur au milieu des épines. Une fois, le pape Grégoire IX défendit que les Frères Mineurs allassent, sans sa permission expresse, dans les monastères de femmes. Ce fut une grande douleur pour l'abbesse : « Qu'on nous enlève aussi, quant au reste, tous les Frères, dit-elle, après qu'on nous a enlevé les pourvoyeurs de l'aliment vital. » Et sur-le-champ elle renvoya les Frères quêteurs chargés d'apporter à Saint-Damien la nourriture quotidienne, « ne voulant pas avoir les aumônes qui procurent le pain du corps, vu qu'elle ne pouvait avoir les aumônes du pain spirituel (2) ».

Quand le Saint-Père apprit l'acte de sa fille bien-aimée, il fit savoir au ministre général de l'ordre qu'il retirait la défense qu'il avait faite.

L'abbesse était elle-même un admirable prédicateur. C'était après ses oraisons qu'elle entretenait ses filles, après ces prières où elle versait d'ineffables larmes dans le cœur de son divin Epoux. Toute pénétrée encore de la présence du Seigneur, elle apparaissait à ses religieuses dans une transfiguration qui rappelait l'éclat dont rayonnait Moïse à la descente du Sinaï. Ses paroles de flamme faisaient brûler dans les cœurs de ses auditrices le feu divin qui l'animait. L'Esprit-Saint la remplissait tout entière de son souffle ardent. C'était bien réellement, alors surtout, la fille de saint François d'Assise, le bienheureux qui, en recevant les stigmates du Rédemp-

(1) A. Riche, *Notice sur les monuments franciscains d'Assise*, ouvrage cité.
(2) *Vita S. Claræ.*

teur, sut de Dieu même qu'il était « tout transformé dans la ressemblance du Christ crucifié, non par le martyre de la chair, mais par l'embrasement de l'esprit (1). »

C'est ainsi que se manifestait au dehors, dans la personne de sainte Claire, l'âme inondée de la lumière céleste. Retenue ici-bas par ses liens mortels, la bienheureuse « demeurait par l'esprit dans les hauteurs (2) ». Elle regardait au delà de la terre.

Née dans les États pontificaux, nourrie de la pure doctrine romaine, la fille de saint François donnait à ses pupilles un grand enseignement religieux. Cette doctrine imprimait une sûre direction aux élans de l'âme et contenait le mysticisme dans les sages limites que trace l'autorité de l'Église. La foi et l'amour donnaient à la parole de l'abbesse cette lumière qui est tout ensemble clarté et chaleur. Elle exhortait ses filles à faire dominer en elles l'empire de la raison, à se mettre à l'abri des traits du monde, à se tenir attachées à Dieu seul dans le silence de leurs âmes, à renoncer aux biens éphémères d'ici-bas pour les trésors éternels du céleste royaume, à se transformer en Notre-Seigneur par la contemplation de ses divines perfections, à imiter la Vierge humble et sainte qui porta dans son sein Celui que les cieux et la terre ne peuvent contenir. C'était surtout Jésus pauvre et crucifié qui était la substance de son enseignement.

Elle leur apprenait à aimer la *bienheureuse pauvreté*, *l'aimable* pauvreté de Notre-Seigneur. Elle leur apprenait à pleurer le Crucifié, et nous savons que, plus encore que ses brûlantes paroles, ses larmes leur donnaient cette touchante leçon.

Afin de soutenir les Pauvres Dames dans l'héroïque sacrifice qu'elles offraient à Notre-Seigneur Jésus-Christ, sœur Claire les embrasait d'amour pour le divin Époux, qui, les ayant sauvées au prix de sa vie, ne leur demandait de souffrir avec lui sur la terre que pour les faire régner avec lui dans l'éternelle béatitude.

Nous retrouvons l'enseignement abbatial de sainte Claire dans les écrits qu'elle nous a laissés et où se révèle un écrivain mystique d'une haute valeur. Dans ses lettres spirituelles, dans son testament, nous reconnaissons les traits enflammés qui faisaient péné-

(1) Se non per martyrium carnis, sed per incendium mentis totum in Christi crucifixi similitudinem transformandum. S. Bonaventure, *Legenda major*, cap. XIII.

(2) *Vita S. Claræ.*

trer sa doctrine au plus profond des âmes. Nous reconnaissons aussi, dans ces pages, l'ineffable tendresse qui lui ouvrait les cœurs de ses filles bien-aimées, et qui lui dictait des accents comme ceux-ci :

« N'oubliez pas votre pauvre Mère, et sachez que j'écris pour toujours votre heureux souvenir dans les tablettes de mon cœur, vous chérissant au-dessus de tous. Quoi de plus! Pour vous aimer que la langue du corps se taise et que la langue de l'âme parle, ô Fille bénie, car la langue du corps ne peut pas exprimer l'amour que j'ai pour vous (1). »

III

LES MIRACLES DE L'ABBESSE ET LES ÉVÉNEMENTS DE SA VIE. — LA LIBÉRATRICE D'ASSISE. — EXTENSION DE L'ORDRE DES PAUVRES DAMES. — SAINTS ET SAINTES CONTEMPORAINS DE SAINTE CLAIRE.

I. — *Puissance miraculeuse de sainte Claire.*

Les longues années que sainte Claire passa à Saint-Damien furent remplies par les bienfaits qu'elle répandit autour d'elle et qui rayonnaient bien au delà du cloître. Par sa charité, par ses prières, par ses miracles, elle fut une vivante protection pour son ordre, pour ses amis, pour les malheureux et même, comme nous le verrons plus loin, pour sa ville natale.

Sa puissance miraculeuse multiplie le pain et l'huile qui manquent dans le pauvre couvent. A l'exemple du divin Maître, sainte Claire chasse les démons ; elle rend la santé aux malades, la vue à l'aveugle, l'ouïe au sourd, la raison à l'insensé. C'est par la prière qu'elle obtient de Notre-Seigneur cette puissance surnaturelle, c'est surtout par le signe de la Croix : grâce bien méritée par l'amante de la Croix.

Sainte Claire a sacrifié à Jésus tous les vains orgueils de ce monde, et Jésus la fait déjà participer sur la terre à la puissance céleste.

. . . . . .

. . . . . .

(1) ... Memineris pauperem Matrem tuam, et scito quod ego felicem tui memoriam inseparabiliter in tabulis cordis mei scripserim, etc. *Epist. S. Claræ ad B. Agnetem*, l. c. Nous avons traduit les œuvres de sainte Claire et cette version sera publiée dans le volume que nous allons prochainement faire paraître sur la grande abbesse d'Assise.

IV. — *Sainte Claire et Grégoire IX. La libératrice d'Assise.*

Grégoire IX avait conservé à sœur Claire la paternelle affection que lui portait l'évêque d'Ostie.

Nous nous souvenons de la lettre si touchante, où le cardinal Ugolini déclare que son salut dépend des prières de l'abbesse et qu'elle en répondra devant Dieu (1). Devenu pape, il continua de recourir aux prières de la Sainte dans les difficultés de son auguste mission. « Il savait certes ce que peut l'amour, et combien la libre entrée du consistoire de la majesté divine est ouverte aux vierges pures (2). »

Dès la première année de son pontificat, Grégoire IX souffrit la persécution, et c'était comme exilé que l'abbesse revoyait ce père spirituel, lorsque, venu à Assise pour canoniser saint François, il visitait la Mère des Pauvres Dames. Voir souffrir la Papauté, et la voir souffrir dans le saint octogénaire qu'elle vénérait si profondément, ce fut là, sans nul doute, une cruelle épreuve pour cette digne fille de l'Église romaine. Mais quel baume devait adoucir cette blessure, quand l'auguste victime écrivait aux Sœurs de Saint-Damien qu'au milieu de toutes ses angoisses sa consolation était en elles (3) !

Le persécuteur du Saint-Siège était alors Frédéric II, naguère proclamé empereur d'Allemagne sous l'influence de la Papauté. Esprit brillant, mais sceptique, nature follement livrée aux plaisirs, et en même temps astucieuse et cruelle, Frédéric II s'était attiré l'excommunication par les retards qu'il avait mis à partir pour la croisade. Lorsque, semblant enfin s'acquitter de son vœu, il alla en Terre Sainte, ce ne fut pas comme vengeur des chrétiens qu'il entra dans Jérusalem, ce fut comme ami des infidèles. Avant son départ, il avait détourné de leurs devoirs les plus puissants des Romains; et Grégoire IX, insulté et menacé pendant qu'il célébrait, à Saint-Pierre, la messe du lundi de Pâques, avait été contraint de fuir la Rome pontificale. Puis, pendant le séjour de Frédéric en Palestine, son lieutenant Rainald, duc de Spolète, envahissait les États du Pape.

(1) C'est dans l'ouvrage ci-dessus annoncé que nous avons traduit cette lettre.

(2) *Vita S. Claræ.*

(3) Wadding, *Annales Minorum*, ad. an. 1251.

Rappelé à Rome par ses sujets qu'effrayaient les terribles fléaux de la justice divine, Grégoire IX reçut dans ce même temps la soumission de l'empereur. De nouveau banni par une révolte de ses sujets, le Pape rentra même dans Rome avec l'aide de son ancien persécuteur. Grégoire IX prêta à Frédéric II l'appui de sa puissance spirituelle contre un fils révolté. Mais l'empereur ne devait pas tarder à persécuter encore le Pape et l'Église, à profaner les églises, à favoriser les Sarrazins de la Sicile au détriment des chrétiens, à retarder enfin, par son mauvais vouloir, la croisade que le Souverain Pontife avait lui-même prêchée.

De nouveau excommunié, Frédéric demande un concile général et, par ses menées, il en empêche la réunion. Il ose même faire arrêter plusieurs des évêques français, anglais et espagnols qui ont bravé ses menaces pour se rendre auprès du successeur de Pierre.

Tel n'avait pas été le spectacle qu'avait offert à la pensée de sainte Claire, ce grand concile de Latran, librement tenu à Rome par le Maître spirituel des rois de la terre, le grand pape Innocent III; ce concile qui avait dû captiver d'autant plus l'attention de l'abbesse, qu'il avait sanctionné la fondation de saint François en même temps que celle de saint Dominique.

Frédéric II renouvela ses attaques contre les États du Saint-Siège.

« La vallée de Spolète but fréquemment le calice de sa colère », dit l'hagiographe contemporain, qui parle de l'invasion allemande et barbare avec cet accent d'énergique douleur que connaissent les témoins de ces calamités nationales. Alors plurent sur les campagnes, outre les troupes de l'armée allemande, des archers sarrazins semblables à des nuées de sauterelles. Un empereur chrétien n'avait pas rougi d'appeler à son aide les persécuteurs du nom chrétien. Pour combattre le Souverain Pontife, pour envahir les couvents, des catholiques, même rebelles, n'eussent pas suffi *alors*. Plus d'un, parmi les soldats de Frédéric, devait trembler en se montrant sacrilège. Mais la majesté religieuse qui pouvait arrêter le bras du chrétien, n'était qu'un aliment de plus à la fureur « de cette mauvaise race des Sarrazins qui avaient soif du sang du Christ (1). »

Un jour les religieuses de Saint-Damien virent arriver jusqu'à leur clôture les cruels auxiliaires de Frédéric. Les épouses de Notre-Seigneur vont être livrées aux brutales insultes des ennemis du

(1) *Vita S. Claræ.*

Christ. Les vierges tremblent ; et comme les petits oiseaux que la frayeur groupe au nid maternel, elles se réfugient autour de leur abbesse. Sœur Claire, malade alors, ne partage ni leur trouble ni leur crainte. Appuyée sur la Croix, que peut-elle redouter ? Elle ordonne qu'on la porte au seuil du monastère, devant l'ennemi même, et, par une impulsion sublime, elle se fait précéder de l'hostie sainte placée dans un ostensoir d'argent et d'ivoire. Parvenue à la porte, l'abbesse se prosterne et adresse à Notre-Seigneur cette prière accompagnée de larmes : « Vous plaira-t-il, mon Seigneur, de livrer aux mains des païens que voici vos servantes que j'ai nourries de votre amour ? Gardez, Seigneur, je vous en supplie, vos servantes que je ne peux garder moi-même dans la présente circonstance ». Tout à coup une voix, argentine et douce comme celle d'un enfant, sort du propitiatoire et fait entendre cette consolante parole : « Je vous garderai toujours ». L'abbesse est exaucée ; mais la patricienne d'Assise a encore une prière à adresser à Dieu : « Mon Seigneur, s'il vous plaît, protégez aussi cette ville qui nous soutient pour l'amour de vous ». — « Elle supportera des incommodités, mais elle sera défendue par mon secours », répond le Seigneur. Elevant alors vers les religieuses en larmes son visage baigné de pleurs, la Sainte leur dit : « Je vous réponds, mes filles, que vous ne souffrirez aucun mal tant que vous mettrez votre confiance dans le Christ (1) ». Elle se relève alors, et, debout, dans sa haute et imposante stature, avec son beau visage inspiré, elle paraît sur les murailles, montrant aux Sarrazins l'ostensoir où repose le Roi des rois, le Seigneur Dieu des armées.

Le Christ a vaincu, et les Sarrazins, saisis d'une terreur panique, fuient en désordre par les mêmes murailles qu'ils ont si audacieusement franchies. *Quis ut Deus?*

En répétant ce cri de guerre du Chef des milices célestes, nous nous rappelons que saint Michel avait béni la naissance de sainte Claire. L'Archange des combats dut sourire à l'héroïsme de la sainte.

C'est une vaillante fille de saint Michel, c'est le digne rejeton de la race guerrière des Scefi qui vient de nous apparaître ; mais, comme l'a remarqué un grand chrétien de nos jours (2), c'est aussi

(1) *Vita S. Claræ.*
(2) Ozanam, *Les Poètes franciscains.*

la fille du chevaleresque saint François. Après la victoire, il ne reste plus que l'humble religieuse qui, à ce moment, ne se sert de son titre d'abbesse que pour commander à ses filles de ne pas répéter, tant qu'elle vivra, les mystérieuses paroles par lesquelles elle leur a annoncé que le secours du Seigneur répondrait à leur religieuse confiance.

Notre-Seigneur avait prédit à sainte Claire que la ville d'Assise aurait encore à souffrir, mais qu'il la défendrait. Cette prophétie allait s'accomplir. Un lieutenant de Frédéric, Vitalis de Aversa, « homme avide de gloire et ardent au combat », marche sur Assise à la tête d'une armée. La belle et riante vallée de Spolète est saccagée; ses arbres, abattus. Vitalis assiège la ville d'Assise et déclare qu'il ne partira qu'après l'avoir réduite. L'heure de cette reddition est proche. Sœur Claire l'apprend; et, devant le redoutable danger qui presse sa ville natale, elle manifeste une douleur qu'elle n'avait pas laissé éclater au même degré alors que c'était son monastère surtout qui était menacé par les bandes sarrazines. L'abbesse réunit ses religieuses : « Mes filles chéries, leur dit-elle, nous recevons chaque jour de cette ville beaucoup de bienfaits; ce serait certainement impie si, dans le temps opportun, nous ne la secourions pas autant que nous le pouvons. » L'abbesse fait apporter des cendres et ordonne aux religieuses de faire tomber leurs voiles de leurs têtes. Elle, la première, couvre de cendres sa tête nue; puis elle en répand sur les têtes de ses filles. « Appelez-en, dit elle, à Notre-Seigneur, et demandez-lui de toutes vos forces la délivrance de cette ville. » Le pieux hagiographe contemporain se sent impuissant à retracer tout ce qu'il y eut d'ardeur et de larmes dans les patriotiques prières de ces religieuses. Mais il constate que, la nuit suivante, l'armée ennemie fut dispersée, et que l'orgueilleux et intrépide Vitalis de Aversa, contraint malgré lui à la fuite par une force mystérieuse, ne revint plus jamais devant Assise; il fut tué peu après (1).

Assise avait été délivrée le 22 juin 1234.

De même que la sainte Patronne de Paris avait, par ses prières, éloigné du cœur de notre pays l'une de ces barbares invasions que nous avons vues, hélas! se renouveler de nos jours, la vierge d'Assise avait obtenu de Dieu, par ses supplications, le salut de sa ville

(1) *Vita S. Claræ.*

natale. Aussi cette ville garde-t-elle de sainte Claire le même souvenir de reconnaissante vénération que Paris conserve de sainte Geneviève. Mais, dans l'expression de cette gratitude, Assise ne se borne pas, comme le Paris du XIXe siècle, à des fêtes célébrées dans l'intérieur des églises. Les fêtes d'Assise sont publiques et nons rappellent les hommages rendus par les Orléanais à la sainte héroïue qui fut leur libératrice et l'ange sauveur de la France. Assise, comme Orléans, honore la libératrice à l'anniversaire de sa délivrance, et les magistrats de la ville se mêlent au clergé pour aller entendre à la cathédrale une messe d'actions de grâces.

Nous venons de nommer sainte Geneviève et l'héroïne que nous souhaitons ardemment de pouvoir invoquer sous ce nom : *Sainte Jeanne d'Arc.* Il y a de l'une et de l'autre dans sainte Claire d'Assise. Comme sainte Geneviève, c'est par la puissance de ses prières qu'elle repousse l'ennemi loin de la ville qu'il menace ; mais lorsque l'invasion a précédemment atteint les murs de son monastère, alors, comme Jeanne d'Arc, sainte Claire d'Assise est apparue aux combattants ; comme Jeanne d'Arc, elle s'est exposée à la mort sans la donner elle-même. Jeanne d'Arc ne rougit pas de sang la miraculeuse épée de Fierbois ; mais, agitant sa sainte bannière, elle conduit la France au salut, à la victoire. Sainte Claire élève le Saint Sacrement :

Vexilla Regis prodeunt.

Et comme les Anglais en France, les Sarrazins sont les vaincus de Dieu.

Clarisse BADER.

LA JEUNE VICTIME [1]

XIV

LE SACRIFICE

Restée seule, Émilie se sentit prise par une invincible terreur et un désespoir sans limites.

Elle se jeta à genoux et pria en sanglotant.

— Protégez-nous, mon Dieu, murmura-t-elle. Accordez à mes parents vos grâces miséricordieuses, ramenez l'union parmi eux. Hélas! je ne le vois que trop, leurs liens se sont brisés, parce que mon grand-père n'a pas rempli ses engagements afin de soutenir son luxe, et parce que mon pauvre père a voulu aussi à tout prix conserver le plus longtemps possible ces apparences de richesse auxquelles on sacrifie tout maintenant. Mais est-ce donc là, mon Dieu, un crime irrémissible? Mes parents n'ont pas d'injures mortelles, irréparables, à se reprocher. C'est la mauvaise fortune qui les sépare, et non la haine. Ils ont eu des torts, mais ne sont-ils pas assez punis par leur isolement les uns des autres, leurs chagrins, leurs perpétuelles discordes? Ayez pitié de nous, ô mon Dieu! N'appesantissez plus sur mes malheureux parents le poids de leurs fautes et de votre juste colère.

Puis Émilie se redressa toute pâle, toute chancelante, toute bouleversée des pieds à la tête.

— Aide-toi, le ciel t'aidera, pensa-t-elle. Il ne manque à mes parents que l'opulence pour être d'accord et étroitement unis. Eh bien, je puis la leur donner, moi!

(1) Voir la *Revue* depuis le 31 décembre 1879.

On sonna à la porte de l'appartement.

— Quelqu'un ! dit-elle en sortant de sa chambre avec empressement. Oh ! Tant mieux ! ce sera une diversion.

Et elle courut vers le cabinet de son père, afin de l'arracher à la discussion qu'il soutenait contre M. et Mme Dalesme.

Mais Émilie n'osa se montrer. Les mots de sucre, de tasse, d'écuelle, d'eau claire, retentissaient avec un bruit de tonnerre. La jeune fille craignit d'envenimer la querelle par sa présence et vint voir, dans la salle à manger, qui avait sonné.

C'était M. Boulmier.

— Oh ! se dit Émilie, d'une parole je puis tout apaiser, tout concilier... Et ma mère reviendrait avec mon père !

Elle s'avança vers le nouveau venu.

— Monsieur, lui dit-elle d'une voix qui tremblait, vous souhaitez de m'épouser... Je suis consentante. Mes grands parents sont là, avec mon père... Je vous autorise à leur annoncer cette nouvelle.

La large face de M. Boulmier eut un épanouissement de joie.

Il fut quelques secondes suffoqué par son bonheur.

Puis, jugeant qu'un petit discours était indispensable :

— Cela devait finir ainsi, dit-il. Je ne suis pas fâché que vous ayez fait quelques façons. Vos grands parents vous ont décidée ? Je les ai vus mercredi. J'ai même promis d'assister régulièrement aux mardis de Mme Dalesme. Tous les sacrifices possibles, je les ferai pour vous, et sans compter. Elle vous l'a dit ? Elle a plaidé ma cause ?

— J'agis selon ma volonté, monsieur.

— Et selon votre cœur.

— Selon ma volonté.

— Oh ! Vous finirez bien par m'aimer. Quant à moi, je vous aime... d'une manière étonnante !

— Mon père est dans son cabinet, monsieur.

— J'ai le temps. C'est amusant de se marier ! Jusqu'à présent je n'y avais pas songé, mais il faut faire une fin, comme on dit.

— Mon père...

— Attendez donc !... Ah ! je vous voir venir. Vous êtes fine comme l'ambre... Je ne déteste pas cela. Vous voulez prendre vos sûretés. Dormez sur les deux oreilles. Avec moi, les affaires sont les affaires. J'ai promis à Duluc 300,000 francs pour sa bâtisse d'Auteuil, il va les avoir. De plus, je vous reconnaîtrai en dot

500,000 francs. C'est une bonne précaution. Je n'ai pas peur d'être ruiné, mais enfin on ne peut pas savoir... En cas de malheur, nous vivoterions doucettement avec votre dot, qui sera, bien entendu, inaliénable, incessible et insaisissable. Quant à tous vos parents, je me ferai un vrai plaisir de les protéger, de les héberger, de leur prêter de l'argent de temps en temps. Ils aiment les tra la la, les galas, les apparats. C'est un goût qu'ils ont, comme tout le monde, goût bien innocent et je dirai même flatteur, quand on peut le satisfaire sans risquer la police correctionnelle.

Émilie passa la main sur ses yeux. Elle se sentait prise de vertige.

— Je suis bon, continua M. Boulmier, je suis très-bon. Votre père a besoin de...

— Ah! monsieur, interrompit la jeune fille d'un accent désolé, vous êtes un banquier, un spéculateur, mais sachez-le bien, il est des circonstances où les marchés que l'on contracte deviennent odieux. Notre mariage serait un de ces marchés abominables. Je ne vous aime pas, je dois vous l'avouer. Je vous épouse pour que vous aidiez mon père à sortir d'embarras... N'abusez pas de mon désespoir. Rendez service à mon père sans nous imposer des conditions de ce genre. Il est pour vous un ami, un ancien ami; tendez-lui la main.

— C'est ce que je fais, pourvu que vous me donniez la vôtre.

Et M. Boulmier ajouta :

— C'est un jeu de mots. Suis-je assez spirituel, ô divine Émilie!

Puis, avec une sorte de bonhomie :

— Pendant que nous y sommes, reprit-il, avouez-moi aussi que vous aimez quelque jolie moustache blonde ou brune. Tout cela ne m'effraye guère. Ne savons-nous pas que les maris ne sont pas aimés d'abord, et qu'ils finissent ensuite par être adorés, attendu que possession vaut titre? Je suis très ferré sur l'article sentiment, comme vous voyez, et je sais parfaitement qu'en vous épousant je conclus une excellente affaire. C'est facile à prouver. Récapitulons : j'ai quarante-sept ans et vous dix-huit. Dans vingt ans vous en aurez trente-huit, moi soixante-sept, c'est-à-dire que, d'après un calcul de probabilités irréfutables, mon existence ne verra pas la fin de votre beauté. Aussi je vous aime de tout mon cœur, mademoiselle Émilie, et je ne suis pas inquiet de la réciprocité. Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute. Une honnête femme, d'ailleurs, est toujours une honnête femme. Quand elle ne peut pas chérir follement et s'enflammer comme un feu de paille, elle se contente de

l'accomplissement de ses devoirs d'épouse, ce qui produit les mêmes résultats.

La jeune fille immobile écouta sans y répondre ce langage, où le plus froid égoïsme prenait à peine le soin de se cacher sous les dehors de l'expérience la plus étroite et la plus vulgaire.

Puis Émilie fit un petit salut et s'éloigna.

— J'ai votre promesse? dit M. Boulmier.

— Oui, répliqua-t-elle.

Et M. Boulmier entra triomphant dans le cabinet de M. Duluc.

Quant à Émilie, elle n'y entra pas. Elle avait besoin d'être seule, de surmonter le mortel dégoût qui lui montait au cœur, de mesurer l'étendue de son sacrifice et de rassembler toutes ses forces pour l'accomplir.

Mais Marielle arriva bientôt tout essoufflée.

— C'est la journée aux visites, lui dit-elle. M. Henry Maynard et mademoiselle sa sœur sont là. Et si Mme Dalesme a encore soif, j'ai du sucre... trois morceaux. Ah! j'ai eu assez de peine à me les procurer... avec un peu de fleurs d'oranger...

— M. Henry Maynard et sa sœur! reprit Émilie toute frissonnante. Dites que mon père est en affaires... ou qu'il n'y a personne... Non! Je les recevrai... Je les verrai une dernière fois.

— Et le sucre, mademoiselle? Dois-je aller offrir à Mme Dalesme?...

Mais Émilie avait déjà couru au-devant des visiteurs.

Par un irrésistible élan, elle embrassa Mlle Caroline.

Puis songeant à la tâche douloureuse qu'elle avait à remplir et refoulant ses larmes :

— Monsieur, dit-elle en s'avançant vers Henry, ma franchise va être déplacée peut-être, mais si j'en manquais, je me considérerais comme plus condamnable encore. Veuillez donc excuser mes torts et les mettre sur le compte d'une situation difficile. Vous m'aimez, vous avez recherché ma main... N'y aurait-il pas hypocrisie et cruauté de ma part à laisser subsister des sentiments que je ne puis plus partager? J'épouse M. Boulmier... Je vais être la femme de M. Boulmier.

— Vous! s'écria la sœur d'Henry.

Quant à lui, il était venu plein d'espérance, et il resta sans parole à ce coup inattendu.

— Je vais être la femme de M. Boulmier, répéta Émilie d'une voix sèche, saccadée.

— J'ai entendu, répondit-il. Vous voulez m'éprouver.

— Non... non, certes. Ah! ce mot est un reproche! Vous éprouver?... Il est vrai que chaque fois que je vous ai vu, vous et votre sœur, je n'ai su ni voulu me défendre d'une sympathie véritable. N'en ai-je pas suffisamment pesé les témoignages? Y avez-vous rencontré un encouragement dans vos projets, une secrète exhortation à chérir celle dont vous souhaitiez faire votre femme? En ce cas, monsieur, votre cœur généreux, ou dédaigneux peut-être, m'excusera. Certes, je ne crois pas avoir jamais rien dit ni fait qui pût être considéré comme un engagement, une promesse...

— Oh! non, répliqua-t-il avec une sourde colère, vous êtes trop réservée pour cela, trop bien élevée, trop maîtresse de vos sentiments et des expressions qui les traduisent!

— Il faut croire qu'il n'en est pas ainsi, monsieur, et qu'à défaut d'engagements ou de promesses qu'une jeune fille ne saurait formuler sans déchoir, j'ai pu vous laisser supposer que votre présence et votre tendresse ne m'étaient pas indifférentes. C'est une faute envers vous... je vous en demande pardon, bien humblement pardon. Ah! Dieu sait pourtant que je ne suis pas coquette! Je ne suis pas expérimentée non plus. Ainsi il m'a semblé plus loyal de vous parler moi-même... J'ai eu tort sans doute. Ce n'est pas l'usage, et une rupture adoucit d'ailleurs les regrets qu'elle suscite lorsqu'elle passe par des délais et des intermédiaires. Excusez-moi, monsieur. Je me suis dit : s'il renonçait à moi, lui, je serais satisfaite de l'apprendre de sa propre bouche. Voilà pourquoi...

La jeune fille paraissait près de défaillir. Mlle Maynard lui saisit les mains.

— Émilie, lui dit-elle, vous souffrez, votre main brûle, vous êtes malade.

— Je souffre...

— On fait violence à votre volonté.

— Non.

— Vous n'êtes plus libre. Que s'est-il donc passé?

— Je suis libre.

— Alors d'où provient ce changement? Pourquoi épousez-vous ce monsieur Boulmier?

Émilie garda le silence.

— Pourquoi? s'écria Henry avec un mépris brûlant. C'est bien simple; il est riche, il est deux fois millionnaire!

— Oui, ajouta la jeune fille entraînée à cet aveu par la force même de la vérité.

Le jeune homme porta la main à son cœur. Puis, sans saluer, il se dirigea vers le seuil.

— Viens, ma sœur, dit-il.

Mlle Maynard salua poliment, mais froidement.

— Adieu, mademoiselle, dit-elle. Je fais des vœux pour que vos calculs de prudence ne soient pas trompés.

Émilie l'arrêta au passage.

— Ah! lui dit-elle avec un sanglot, vous, du moins, ne me maudissez pas! Vous êtes femme, ne devinez-vous pas les motifs de ma résolution? De grâce, vous que j'aimais tant, acceptez ce souvenir de moi. Il vous rappellera quelquefois la pauvre Émilie, il vous engagera à prier Dieu pour moi... C'est ma seule richesse... Oh! ne me refusez pas!

Et elle lui tendit d'une main suppliante une petite bague fort simple qu'elle venait de retirer de son doigt.

Mais Henry s'était rapproché, il saisit le bijou que sa sœur hésitait à accepter, le jeta sur le parquet et l'écrasa d'un coup de talon.

Puis, prenant le bras de sa sœur qui, pendant ce temps, n'avait pu s'empêcher d'embrasser Émilie, il l'entraîna rapidement et ils sortirent tous les deux.

Émilie demeura quelques instants comme foudroyée. Puis elle aperçut sa bague aplatie et brisée, elle la ramassa et la porta lentement à ses lèvres, qui l'essuyèrent sous leurs baisers.

Une voix l'arracha bientôt à sa torpeur.

C'était celle de son père.

— Émilie, dit-il en accourant, Émilie, est-il vrai que tu consentes à épouser Boulmier?

— Mais puisque c'est convenu! s'écria celui-ci qui survint.

— Et quel meilleur parti espérez-vous trouver pour votre fille, mon cher gendre? ajoutèrent M. et Mme Dalesme en franchissant aussi la porte du salon.

— J'interroge ma fille, répliqua M. Duluc. Réponds-moi, Émilie. Consens-tu réellement à épouser Boulmier?

— Oui, dit-elle.

Aussitôt le chef de bureau et sa femme lui offrirent leurs félicitations.

— Enfin, dit celle-ci, tu fais preuve de jugement, tu te rends au langage de la raison.

— Et j'espère que tu ne cesseras pas de nous saluer en nous rencontrant quand tu seras la femme d'un millionnaire. Mon ministre me disait dernièrement que dans les familles... Comment donc tournait-il cela? Je voudrais pouvoir citer ses propres expressions. Ah! voici : il est préférable de ne plus saluer un ami tombé dans le malheur, mais renier publiquement ses parents est une extrémité à éviter autant que possible, car elle fait du tort à celui qui y est réduit.

M. Boulmier, lui, ne disait rien. Il savourait sa victoire en contemplant Émilie.

M. Duluc conduisit sa fille un peu à l'écart.

— Mon enfant, lui dit-il, tes grands parents t'ont dicté ta détermination?

— Non, mon père.

— Qui donc t'a décidée?

— M. Boulmier m'aime.

— Mais toi?... Tu m'as toujours dit...

— Ne mérite-t-il pas d'être aimé?

M. Boulmier se rapprocha.

— Je vais te donner un chèque de trois cent mille francs sur la banque, dit il, afin que tu puisses faire commencer les travaux de ta maison ronde. Ne me remercie pas, mon ami. Je te rends service, c'est vrai, mais ce sera sans doute un excellent placement.

— Tout à l'heure!... Je parle à ma fille.

— Est-ce que je suis de trop?

— Oui, pour le moment.

Et M. Duluc emmena Émilie un peu plus loin.

Mais il ne la questionna plus, il se contenta de lire ses plus secrètes pensées à travers la transparente pâleur qui couvrait son visage, de deviner les terribles combats de ce jeune cœur par la fièvre qui faisait battre à coups précipités le pouls de la jeune fille.

Puis se retournant :

— Ce mariage n'aura pas lieu, dit-il d'un ton d'autorité. Émilie se sacrifie à moi, à vous, à nous tous. Elle en mourrait. Je ne le veux pas. Je suis son père, mon consentement est nécessaire, je le refuse absolument.

Par un mouvement tout spontané et involontaire, Émilie se jeta dans ses bras.

M. Dalesme, Mme Dalesme et M. Boulmier éclatèrent en protestations violentes et simultanées.

Pour ne pas les entendre, M. Duluc emmena doucement sa fille.

Mais au moment où ils allaient sortir tous deux du salon, Mme Duluc y entra.

Chacun se tut à son aspect, chacun demeura immobile, même M. Duluc, même Émilie. L'arrivée de Mme Duluc était en effet tellement imprévue, et son attitude tellement douloureuse, tellement tragique, que tous les assistants furent d'abord comme pétrifiés par l'étonnement et l'angoisse.

Mme Dalesme, la première, prit la parole.

— Ma sœur est morte? demanda-t-elle d'une voix anxieuse.

Valentine secoua la tête négativement, mais sans avoir la force d'articuler un seul mot.

Puis, s'avançant lentement, au milieu de la consternation générale, elle s'affaissa sur un fauteuil.

— Valentine! s'écria M. Duluc en lui prenant les mains... Qu'y a-t-il donc? Souffres-tu? Remets-toi, chère Valentine... Tu es chez ton mari, toujours très heureux de te voir, quelle que soit la cause qui t'amène.

Elle l'écarta doucement.

— Ma fille! reprit Mme Dalesme...

— Ma bonne mère! ajouta Émilie qui se rapprocha aussi.

M. Boulmier toucha du doigt M. Dalesme, qui regardait sa montre comme s'il eût éprouvé le désir d'aller à son bureau.

— Elle se sent faible, lui dit-il. Offrez-lui donc...

— Mais sans doute, sans doute, interrompit avec empressement M. Dalesme. Valentine, veux-tu?... Veux-tu qu'on ouvre les fenêtres?

Elle fit un signe affirmatif.

Puis soulevant par un grand soupir sa poitrine oppressée :

— Ah! murmura-t-elle, l'air me fait du bien.

— Tant mieux? s'écria le chef de bureau avec conviction... car c'est tout ce qu'on peut t'offrir ici. Tout à l'heure ma femme a demandé un verre d'eau, et on lui a apporté... Ne récriminons pas. Tu vas mieux?

— Oui.

— Mais que s'est-il donc passé? reprit Mme Dalesme.

Valentine resta quelques secondes sans répondre, puis, d'une voix éteinte :

— J'ai quitté ma tante, dit-elle.

Si bas qu'eussent été prononcées ces paroles, chacun les entendit.

Pendant que Mme Dalesme, après avoir fait un geste de désolation, adressait à sa fille des questions multipliées et entassées les unes sur les autres, M. Boulmier se pencha à l'oreille de M. Dalesme et lui dit, d'un ton assez indifférent d'ailleurs :

— Voilà une succession compromise.

— Perdue probablement, répliqua le chef de bureau. Mon ministre me disait dernièrement : dans ces cas-là, il faut une assiduité à toute épreuve; cinq minutes d'absence ou de négligence suffisent pour se laisser dépouiller de tout par un don de la main à la main ou un testament inattaquable.

— Ne m'interroge pas, répondit Valentine aux questions de sa mère. Je ne saurais sans mourir arrêter ma pensée sur ce que j'ai enduré. Mme Pecqueur ne cessait de me harceler. Miss Lilith Phibbs. Ah ! ce n'était plus tenable. Ma tante est excellente, mais faible. Pourvu qu'une plaisanterie soit drôle, elle en rit. J'ai quitté ma tante.

— Pour longtemps?

— Pour toujours.

— Tu as peut-être été trop susceptible. Tu avais l'esprit exalté par notre dernière visite et par la scène épouvantable que mon gendre...

— Plus tard !... Oh ! je t'en supplie, ne me fais pas causer de tout cela maintenant. Je n'aurais pas la force d'y résister. Je suis brisée.

— Et où iras-tu ? Où vas-tu demeurer?

— Cela ne se demande pas... Chez moi ! dit vivement M. Duluc.

— Ou plutôt chez moi ! répliqua Mme Dalesme.

— La jeune femme se leva.

— Inutile de vous disputer à ce sujet, dit-elle. Je n'irai ni chez l'un ni chez l'autre. Oh ! n'insistez pas. Ma volonté est immuable. J'avais un dernier asile chez ma tante, j'ai été obligée de l'abandonner... Oh ! je ne fais de reproche à personne. Disons, si vous voulez, que si ce dernier asile m'est ôté, c'est par ma faute. Seulement, cette existence-là est trop dure. Je préfère devenir institutrice, dame de compagnie, servante, n'importe quoi !

— Valentine !

— Ma fille !

— Ma femme! Oh! je te retiendrai !..,

— De force ? Si telle est votre prétention, je m'en vais dès à présent.

Elle repoussa son mari, son père, sa mère, puis elle se trouva en face d'Emilie, qu'elle serra sur son cœur par une étreinte passionnée.

— Ah! si je pouvais rester, lui dit-elle, ce serait à cause de toi, chère enfant. Mais je ne puis pas... je n'ai plus de forces pour lutter,

— Il n'y a plus de luttes, ma mère, elles sont terminées, répondit Émilie. J'épouse M. Boulmier. Il s'associe avec mon père.

— Est-ce vrai ?

— Parfaitement exact ! s'empressa de répondre M. Boulmier.

Puis il saisit énergiquement les deux mains de M. Duluc qui allait protester.

— Vas-tu laisser partir ta femme? lui dit-il tout bas. Vas-tu la retenir malgré elle sans pouvoir ensuite la nourrir?

Valentine s'avança vers son mari.

Elle pleurait.

— Vous ne m'annonciez pas cette nouvelle, dit-elle en essuyant ses larmes. Vous espériez peut-être... Je pleure, comme vous voyez. C'est de joie. Depuis longtemps le chagrin ne m'arrachait plus de larmes. Il me consumait et mes yeux restaient secs. Puis-je vous parler avec une entière franchise? Vous espériez peut-être que je venais habiter avec vous pour partager vos peines et vous me cachiez qu'elles sont finies afin de mettre ma tendresse à l'épreuve. Hélas! l'expérience d'une mauvaise fortune supportée à deux n'a-t-elle pas été faite? N'étiez-vous pas le premier à vouloir m'épargner les coups les plus rudes de la destinée? Mais du moment que ma personne n'est plus pour vous ni une gêne, ni un embarras, ni, disons le mot, une torture doublant les vôtres, je reviens auprès de vous la joie au cœur, mon ami, et vous n'en doutez pas, j'en suis certaine. Ernest, nos beaux jours vont donc recommencer ?... Ah! Je ne puis y croire encore!

Cependant les heures avaient marché.

— Je comptais faire une apparition à mon bureau aujourd'hui, dit M. Dalesme, mais il n'y aura guère possibilité. Nous nous trouvons en face d'un problème très grave à résoudre. Mon intention n'est pas de critiquer mon gendre, au contraire. J'ai toujours dit, du reste, que la chance tournerait un jour ou l'autre en sa faveur. Seulement, son appartement est-il aménagé de façon à pouvoir

loger à la fois sa femme et sa fille? Poser cette question c'est la résoudre, comme dit fréquemment mon ministre. Nous allons donc emmener Émilie.

— Oh!

— Où emmener Valentine.

— Oh!

— Où emmener Valentine et Émilie...

— Il y a une chose bien simple à faire, interrompit M. Boulmier, qui tenait à ne pas reperdre les avantages qu'il avait gagnés. Allez au Grand-Hôtel. Je me charge de tout...

— Au Grand-Hôtel! s'écria M. Dalesme avec enthousiasme. J'accepte! Vous n'auriez peut-être pas osé m'inviter, mon gendre, aussi je me hâte de vous dire que j'accepte, au nom de Mme Dalesme et au mien. Ce sera charmant. Dans ces circonstances délicates, je n'abandonnerai ni ma chère fille Valentine, ni ma bien-aimée petite-fille Émilie, ni mon aimable gendre, auquel j'ai toujours, d'ailleurs, rendu pleinement justice. Nous serons tous réunis. Ah! c'est la réalisation d'un de mes plus beaux rêves.

Les dames soulevèrent quelques objections, mais pour la forme seulement, car, au fond, Mme Dalesme et Mme Duluc ne se dissimulaient pas que cette combinaison leur procurerait quelques distractions agréables. Mme Dalesme était toutefois un peu préoccupée, à cause de ses mardis.

— Tu recevras au Grand-Hôtel! répliqua son mari avec chaleur. Dès demain nous enverrons des lettres. Cela se fait. Si cela ne se faisait pas, pour rien au monde je ne consentirais. C'est même très comme il faut, très convenable. Mon ministre me le disait dernièrement. On est à la campagne, supposons, et on veut revenir passer quinze jours ou un mois à Paris sans emmener ses domestiques, sans rouvrir ses appartements, ses salons. Que fait-on? Seul ou en famille on descend au Grand-Hôtel, où l'on est du reste admirablement servi, et avec un luxe... vous verrez! Il y a mille autres circonstances où l'on se trouve fort bien d'agir ainsi. Les petites gens, seuls, s'en étonnent. Ils tiennent encore à leurs habitudes, à leurs foyers, à leur intérieur. Ils ne connaissent pas le progrès, le grand genre, le genre américain. A New-York, la haute société vit dans les hôtels meublés, où les concerts et les bals succèdent aux dîners et ont même lieu simultanément. Donc, c'est décidé. Dès aujourd'hui, nous nous installons au Grand-Hôtel!

XV

LA VIE D'HOTEL

Emilie se trouva bientôt lancée dans un tourbillon où elle n'avait pour ainsi dire plus le temps de penser.

Dès le matin elle était aux prises avec les couturières, les modistes, les bijoutiers, les fleuristes. Sa mère et sa grand'mère la voulaient toujours avec elles, et la jeune fille les voyait si franchement heureuses au milieu de ce mouvement parisien dont l'entraînement a des séductions si puissantes, qu'elle s'efforçait de ne pas faire tache dans leur bonheur et d'effacer sur son front les traces de mélancolie profonde qui eussent pu attrister ses parents.

Le jour, on courait les magasins, on passait de longues heures dans ces immenses bazards où la foule attire la foule, et où l'on se presse avec une sorte d'âpreté jalouse comme si les marchandises s'y donnaient pour rien.

A dîner, on venait s'asseoir sous les lustres étincelants de la monumentale salle à manger de l'hôtel, où M. Dalesme aimait à figurer, superbe de tenue et de dignité, donnant des ordres avec ce calme imposant et assuré qui était un de ses attributs les plus remarquables.

Le soir, on allait au spectacle, au concert, ou tout simplement faire une promenade en voiture au Bois, lorsque le temps était beau.

— Voilà l'existence, disait-il souvent à sa femme ravie, l'existence telle que je la comprends !

Il n'allait plus à son bureau qu'en coupé. Il faisait jouer le télégraphe huit ou dix fois par jour. C'était sa distraction favorite. Pour la moindre des choses, pour un rien, et souvent même sans prétexte, il expédiait un télégramme. Puis il voulait qu'on lui en adressât. Quand il allait à son bureau, par exemple, rien ne lui plaisait comme d'y être précédé ou suivi par quelques télégrammes de sa femme, de sa fille ou d'Emilie, annonçant la plus insignifiante des nouvelles, ou un projet pour le soir, ou un changement d'heure pour une réunion. Il est impossible de supposer que cette multiplicité de dépêches eût pour résultat de le transformer en un personnage important, ayant les relations les plus brillantes, les plus

étendues, et continuellement occupé à manier de grandes affaires d'un intérêt pressant et majeur, mais toujours est-il que M. Dalesme ne tarda pas à être décoré.

M. Duluc, lui, quoique rapproché de sa femme et étant fondé à espérer que leur longue séparation ne se renouvellerait plus, était loin de partager les joies étourdissantes qui se manifestaient autour de lui. Certes, Mme Valentine Duluc était encore jeune, encore belle et attrayante, surtout pendant ces jours d'épanouissement et de prospérité qui donnaient à sa beauté un charme de plus. Cependant, son mari ne pouvait s'empêcher de remarquer qu'elle était un peu frivole, un peu trop exclusivement occupée de toilette et d'amusements. C'était presque excusable en ce moment, car elle allait marier sa fille, et ce sont là des périodes de réjouissances qu'une femme aurait mauvaise grâce à traverser avec un visage maussade ou trop sérieux. Mais Valentine laissait trop voir que son caractère la portait à n'attacher d'importance qu'aux futilités. Encouragée du reste dans cette voie par sa mère et surtout par son père, elle s'y engageait sans scrupules, sans même se croire répréhensible en aucune façon. Pour elle comme pour eux, le bonheur consistait en satisfactions mondaines, en représentation, en étalage, en un train de vie agité et fastueux.

— Hélas ! murmurait parfois M. Duluc en la regardant.

Et peut-être n'eût-il pas su ni voulu analyser de quelle amère déception cette vague exclamation était l'écho.

On n'est jamais bon juge de sa situation personnelle, mais il comprenait instinctivement que, puisque Dieu a dit à la femme : « tu quitteras ton père et ta mère pour suivre ton époux », Dieu lui a ordonné en même temps d'être la compagne inséparable de son mari, dans la joie ou la tristesse, dans la santé ou la maladie, dans la richesse ou la pauvreté. Ces commandements sont imprescriptibles. Ils sont humains et moraux en même temps que divins. Or Valentine ne leur avait pas obéi. Elle avait délaissé son mari pendant l'adversité. Le monde a des excuses pour ces transactions de conscience et pour bien d'autres choses, mais elles portent presque toujours en elles leur châtiment. Lorsque deux époux se séparent pour cause de mauvaise fortune, en se promettant de se réunir dès que les circonstances le leur permettront, ils ne se rendent pas compte qu'en se retrouvant ensemble plus tard ils ne seront plus les mêmes, et qu'il y aura entre eux un abîme presque infranchissable,

abîme creusé par d'autres habitudes prises, par la rupture de la solidarité matrimoniale, abîme creusé surtout par l'idée qu'on ne peut pas s'appuyer l'un sur l'autre et qu'on s'est abandonné mutuellement, lâchement, durant les jour sde crises et d'épreuves.

M. Duluc, toutefois, se faisait un peu illusion à ce sujet. Il chérissait sa femme, non aveuglément, mais avec indulgence, avec une bonté se réchauffant sans cesse aux meilleurs souvenirs du passé.

La cause de son insondable tristesse, c'était sa fille. Il se disait qu'elle allait être sacrifiée, immolée comme une victime expiatoire des fautes, de la vanité luxueuse et de l'incurable légèreté de caractère de ses grands parents. Il se reprochait amèrement d'avoir permis cela, lui, le père. Il était à chaque instant tenté de s'y opposer. Et il se taisait, dévoré par la certitude de son impuissance à rien empêcher. Plein d'une sourde terreur, il revoyait dans sa mémoire sa femme, arrivant morne et accablée de chagrin dans son modeste appartement de la rue Saint-Roch, et menaçant de se faire servante pour gagner sa vie, faute de pouvoir rencontrer un asile convenable dans sa famille.

Cette pensée, aiguë comme un glaive, le plongeait dans les hésitations les plus cruelles.

— Dois-je donc, se disait-il, sacrifier ma fille pour sauver ma femme?

Et, entre ces deux femmes également adorées, il se demandait avec des frémissements d'angoisse laquelle épargner, laquelle protéger de son autorité de chef de famille, et il interrogeait avidement les inspirations et les révoltes de son cœur déchiré pour savoir quel était son devoir le plus sacré, le plus immédiat, le plus urgent à accomplir.

Ce devoir, par malheur, une sorte d'impérieuse nécessité le lui avait tracé, et M. Duluc éprouvait maintenant les plus insurmontables difficultés à revenir sur ses pas.

Les événements marchaient, se précipitaient, et il ne restait plus qu'à les accepter avec toutes leurs conséquences.

— Peut-être que ma fille sera heureuse, se disait parfois le père d'Émilie. L'expérience lui a enseigné une sagesse qui n'est pas ordinairement celle de son âge. Elle a reconnu, par mon exemple, hélas! que la fortune est indispensable en ménage, et elle prend ses précautions pour que son avenir soit assuré.

Néanmoins, M. Duluc ne parvint à apaiser les tortures dont il était

consumé qu'en se livrant à un travail acharné, fiévreux, continuel. Il commença les vastes constructions dont les plans étaient depuis longtemps terminés, et, constamment à la tête de ses légions d'ouvriers, il ne participa aux fêtes du Grand-Hôtel qu'autant que sa présence y était pour ainsi dire nécessaire.

Quant à M. Boulmier, le spéculateur avait totalement disparu en lui pour faire place à *l'homme qui va se marier*. Il s'était empressé de tenir sa parole, de fournir à son ami tous les fonds nécessaires à l'entreprise, qu'il jugeait d'ailleurs excellente et de nature à lui rapporter de beaux bénéfices, mais il ne s'occupait plus de rien. Son seul souci était de faire décorer et meubler un charmant hôtel près des Champs-Élysées, où toute la famille devait s'installer après le mariage.

M. Boulmier, comme on le voit, ne manquait à aucune de ses promesses. Il est vrai qu'il ne les avait faites qu'après les avoir longuement pesées. Il possédait beaucoup d'argent, sans doute, mais il tenait maintenant à acquérir la considération qui lui manquait. Or, le meilleur moyen pour cela était, n'ayant pas de famille, d'en grouper une autour de lui. Il savait très bien que les médecins, comme M. Duluc, les fonctionnaires, comme M. Dalesme, composent une sorte d'aristocratie qui serait pour l'heureux époux d'Émilie un milieu des plus honorables. Au-dessus, il eût été gêné, intimidé, dédaigné peut-être ; au-dessous, il eût souffert dans son amour-propre par suite de cet abaissement irrémédiable. Le niveau était donc parfaitement choisi, et, de plus, la famille dont M. Boulmier allait s'entourer ne lui faisait prévoir ni déboires ni désagréments. Il la connaissait de longue date. Il savait qu'avec sa fortune il la dominerait toujours, il s'en ferait aimer et respecter. Et même, le goût de M. Dalesme pour la gloriole et la dépense ne lui déplaisait pas. Il savait à un centime près ce que cela lui coûterait, et il calculait qu'un certain faste, même extravagant, lui ferait honneur.

Tout était donc réuni à souhait pour satisfaire pleinement M. Boulmier, et il hâtait autant que possible les préliminaires du mariage. En attendant, il multipliait les fêtes, les galas, les cadeaux. C'étaient autant d'engagements qu'il devenait de plus en plus difficile de rompre. Il flatta même les manies de M. Dalesme, et il y eut des journées où il lui expédia jusqu'à cinq télégrammes, ce qui procurait à l'estimable chef de bureau une entrée triomphale lorsqu'il revenait près de sa femme.

— Je suis accablé! s'écriait-il alors en agitant la liasse de dépêches. Mon ministre me disait dernièrement : « Vous vous tuerez, Dalesme!... prenez un mois de congé à l'occasion du mariage de votre petite-fille. »

Ce mot eut de l'écho, et M. Dalesme fut plusieurs fois sollicité par toute sa famille afin qu'il demandât un congé.

Mais il refusa et demeura inébranlable.

— Je me dois à mon pays, disait-il.

Il en avait pris des congés, deux seulement pendant sa carrière administrative, et simplement pour imiter ses collègues, pour faire comme tout le monde. Mais il s'était si prodigieusement ennuyé qu'il avait bien juré de ne plus recommencer. Errant comme un corps sans âme, ne sachant que faire du matin au soir, il n'avait pu rien trouver de mieux pour alléger ses peines que de monter chaque jour en voiture, afin d'aller contempler mystérieusement les murailles de son ministère adoré.

Il n'était cependant ni travailleur ni assidu, mais l'idéal pour lui était de se dispenser de se rendre à son bureau, quand la fantaisie lui en prenait, sans toutefois se priver jamais, ne fût-ce que durant deux ou trois semaines, de la faculté d'y aller.

Et d'un autre côté, le mariage d'Emilie, la résidence de toute la famille au Grand-Hôtel, lui fournissaient des sujets de conversation beaucoup trop flatteurs, pour qu'il négligeât de fréquenter régulièrement ses supérieurs, ses collègues et ses subordonnés du ministre.

Dès qu'il fut promu chevalier de la Légion d'honneur, son premier soin fut d'organiser un banquet.

Les circonstances s'y prêtaient admirablement. On pouvait lancer deux ou trois cents invitations au moins, disposer de l'immense salle à manger de l'hôtel et y donner une fête dont tout Paris parlerait.

— O mon ami! s'écria Mme Dalesme, lorsque son mari développa ses projets, ce sera princier, mais...

— Allez toujours! interrompit gaiement M. Boulmier. C'est moi qui régale.

Le chef de bureau jugea à propos de relever ce mot trop familier.

— Plaisantez-vous? répliqua-t-il avec dignité. Sachez bien, Boulmier, que mon intention formelle...

— C'est bon, c'est bon! reprit le futur d'Emilie. Je suis de la

famille, n'est-ce pas? Par conséquent, j'ai bien le droit de m'associer à votre gloire.

Le chef de bureau aurait très certainement insisté, mais une préoccupation majeure captiva exclusivement son attention, car sa femme lui demanda si, à ce banquet, il prononcerait quelques paroles.

— Je ne suis pas orateur, répondit-il.

— Oh! si vous vouliez!...

— Nous verrons. Je ne promets rien.

Le jour fut choisi séance tenante, et on commanda les lettres d'invitation.

Ce soir-là, on ne sortit pas, afin de pouvoir dresser, en grand conseil de famille, la liste des convives.

— En tête, ma tante! dit Mme Valentine Duluc, qui était comme éblouie par toutes ces merveilles.

— Certes, reprit Mme Dalesme. Mais ma sœur viendra-t-elle?

— Nous pourrions lui faire une petite visite.

— Oui, mais nous n'avons guère le temps.

— C'est vrai.

— J'enverrai un télégramme, reprit le chef de bureau. Une lettre imprimée ne serait pas convenable.

— Valentine pourrait écrire quelques mots...

— Valentine écrira et j'enverrai un télégramme pressant, n'admettant ni excuses ni refus. Il faut absolument que Mme Perponterre soit des nôtres pour cette solennité.

Et le chef de bureau, malgré la présence de M. Boulmier, ajouta d'un ton amer :

— Enfin, j'aurai ma revanche! Elle nous a assez écrasés sous sa fortune, Mme Perponterre!

— Mon ami!... c'est ma sœur!

— Je la respecte et je l'estime, ma chère. Mais, entre nous, elle est souverainement ridicule. Elle a donné l'hospitalité à Valentine pendant des années, c'est très bien. Mais elle affectait envers nous des airs de supériorité comme si nous eussions été tous à ses crochets. Elle a de la fortune, c'est vrai, mais elle ne sait pas en jouir. Sa résidence de Saint-Germain est belle. Mes conseils, s'ils avaient été suivis, l'eussent rendue tout à fait grandiose, mais ma belle-sœur ne les a pas écoutés, elle m'interrompt même quand je lui en parle... oui, elle m'interrompt cavalièrement, moi!... Ah! je le

déclare avec un profond regret mais avec une entière conviction, ce n'est pas une femme du monde.

— Mon ami!...

— Eh! sois tranquille, ma chère. Je sais vivre, je ferai bon visage à ma belle-sœur. Seulement, chacun son tour, n'est-ce pas? Je veux la faire assister à une fête comme elle n'en a jamais vu de sa vie, la digne femme! Elle nous a écrasés de son bien-être bourgeois, je veux l'accabler de mon faste. Voilà comment je me venge, moi, noblement, toujours noblement.

— Mais viendra-t-elle? répéta Mme Dalesme.

— Elle viendra. Je ferai jouer le télégraphe dix fois, vingt fois s'il le faut, jusqu'à ce qu'elle ait promis de venir.

— Et à table, mon bon père, demanda Valentine, nous la placerons auprès de vous, n'est-ce pas?

— A ma droite! répondit-il. Malgré ses torts, je n'oublierai jamais les égards qui lui sont dus. Mais n'anticipons pas, ajouta-t-il d'un ton grave. Le classement des convives à table sera l'objet d'un travail long, difficile et tout spécial, qui sera fait ultérieurement, en temps utile.

On continua donc à dresser les listes d'invitations, et bientôt on y fit figurer M. Henry Maynard ainsi que sa sœur, Mlle Caroline Maynard.

Presque toujours silencieuse, Emilie sortit de son mutisme habituel quand elle entendit ces deux noms et pria de les effacer.

Mais elle ne provoqua qu'un léger étonnement et sa prière ne fut pas exaucée.

Pourquoi donc ne pas convier Henry Maynard et sa sœur. Ils étaient très bien l'un et l'autre, parfaitement distingués, et on n'avait aucun motif pour se priver de leur présence.

— Il nous faut du monde, dit M. Dalesme qui trancha par ce seul mot al question, beaucoup de monde!

La jeune fille se promit d'en parler à son père lorsqu'elle serait seule avec lui. Au-dessus d'une loi de politesse elle en entrevoyait une autre plus impérieuse et plus juste à ses yeux, qui lui interdisait d'inviter Henry à une fête où son heureux rival, M. Boulmier, ne manquerait pas de faire étalage de son triomphe et d'annoncer son prochain mariage. Grâce à son exquise loyauté de cœur, Emilie pensait qu'il était au moins inutile de braver et de mortifier ce jeune homme, dont le seul tort était de ne pas être assez riche.

Puis, après de cruelles hésitations, Emilie s'abstint d'en causer avec son père. Elle craignit de l'affliger en lui rappelant Henry Maynard, qu'il avait hautement protégé, encouragé. Elle craignit surtout de raviver autour d'elle des discordes maintenant apaisées.

— Et d'ailleurs, je me trompe peut-être en pensant qu'il serait préférable de supprimer l'invitation, se dit Emilie, que le souvenir du protégé de son père rendait encore plus triste. Mais M. Henry, par égard pour lui et pour moi, ne viendra pas sans doute!

Hippolyte AUDEVAL.

(*A suivre.*)

BULLETIN

DE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CATHOLIQUE

Non, ce n'est pas une question politique; c'est une question morale et religieuse. L'éducation chrétienne des générations futures est en jeu. On a fait le serment dans la Loge de supprimer cette éducation. Nos hommes d'État ne sont que les exécuteurs de ce dessein. La preuve de cette assertion est facile. Si le gouvernement était mû seulement par l'attachement aux institutions républicaines, ce que nous lui concédons volontiers, puisque notre ferme intention est de ne jamais faire, dans ce Bulletin, de politique proprement dite, il se serait modestement et constitutionnellement incliné devant le vote du Sénat, qui a repoussé l'article 7. Il aurait dit aux impatients de la Chambre : « Qu'y puis-je faire? J'ai épuisé tout le talent, toute l'éloquence et tous les poumons disponibles. Si je n'ai pas réussi, on ne peut imputer cet insuccès à faute de zèle. Le fait est tel : le Sénat ne veut pas qu'on retire aux Jésuites et aux autres congrégations non autorisées leurs maisons d'éducation. Il faut vous résigner et accepter la loi avec cet amendement. Efforçons-nous, de notre côté, à faire plus et mieux que ces religieux. Nous vous avons déjà demandé de l'argent, nous vous en demanderons encore. Et vous ne nous le refuserez pas plus que vous ne nous l'avez refusé jusqu'ici. D'autre part, nous sommes sûrs d'une majorité au Sénat sur ce terrain-là, car nous aurons cette fois-ci l'appoint du centre gauche qui, M. Jules Simon en tête, nous a déjà signalé la voie où nous vous convions d'entrer. En résumé, laissons les religieux tranquilles, puisqu'il nous est interdit d'y toucher, et occupons-nous de nos propres écoles, collèges, lycées, facultés. »

Ce langage eût été correct, au point de vue politique; c'était le seul qu'il fût raisonnable de tenir. Au lieu de cela, le ministère se laisse doucement forcer la main par la majorité de la Chambre; il perpétue et aggrave, comme à plaisir, le conflit imprudemment soulevé et qui allait

tout naturellement s'assoupir, à la grande fortune des républicains. Après l'ordre du jour Devès, sollicité presque ou du moins accepté avec satisfaction par nos gouvernants, ceux-ci se sont mis à réfléchir, à consulter leurs juristes, à compulser les actes plus ou moins législatifs et, à la fin, ils ont lancé, au lendemain de Pâques (car ils avaient eu la délicate attention de ne pas troubler les catholiques au milieu des religieuses cérémonies de la Semaine sainte), ils ont lancé contre les associations religieuses non autorisées les deux décrets que tout le monde a lus et que nous nous contenterons de résumer en peu de mots.

L'institut des Jésuites est déclaré dissous. Trois mois sont accordés à ces religieux pour quitter leurs résidences ; ce délai est prolongé jusqu'au 31 août, quant aux maisons d'éducation qu'on n'ose pas fermer avant la fin de l'année scolaire. Les autres associations d'hommes et de femmes, non jouissant de l'autorisation, sont invitées à soumettre leurs statuts et divers renseignements très étendus sur leur personnel et leurs propriétés à l'autorité civile dans le délai de trois mois. Celles qui ne le feront pas, partageront le sort de la Compagnie de Jésus. Quant à celles qui se soumettront à cette injonction, elles seront partagées en deux catégories. La première, comprenant les congrégations dont les supérieurs généraux sont hors de France (ce sont les plus importantes : les Dominicains, par exemple, sont dans ce cas), est exclue à jamais du bénéfice de l'autorisation. Quant aux associations dont les supérieurs généraux résident en France, elles *pourront* être autorisées, soit par simple décret, soit au moyen d'une loi, suivant les cas. Il importe de remarquer que le décret devra être rendu au Conseil d'État et que la loi, bien entendu, ne peut passer qu'avec le concours de la Chambre des députés. Or, ni le Conseil d'État, réformé dans le sens que l'on sait, ni les Chambres, dont l'esprit s'est suffisamment manifesté par le vote de l'article 7 et le vote de l'ordre du jour Devès, ne paraissent disposés à montrer une grande tendresse pour les congrégations les plus modestes. La part faite aux autorisations futures et possibles serait donc bien petite.

Lorsqu'on lit ces décrets à tête reposée et de sang-froid, on ne peut s'empêcher d'accuser la maladresse et la contradiction de ses rédacteurs. Vous vous posez en gardiens impartiaux et inflexibles des lois. Vous dites : « Il y a des lois qu'on a laissé à tort dormir ; nous voulons les réveiller et les appliquer. » Soit! mais alors appliquez-les toutes et appliquez-les également. Or les lois que vous visez et dont nous n'examinons pas actuellement le sens ni la portée, sont dirigées, d'après vous, contre les associations non autorisées, quelles qu'elles soient. Pourquoi traitez-vous diversement ces associations que vous représentez en état de révolte? Pourquoi faites-vous des distinctions là où la loi n'en fait pas? C'est du pur arbitraire.

Vous honorez les Jésuites du privilège d'une persécution immédiate

et sans phrase. Si les autres religieux allaient réclamer, que leur diriez-vous pour vous justifier? Allègueriez-vous les édits de Louis XV, qui ont proscrit les Jésuites? Mais vous oubliez les édits de Louis XIV, qui ont expulsé les protestants. Allez-vous en revenir à la révocation de l'édit de Nantes? Et les anciennes lois contre les Juifs, contre les usuriers, contre les blasphémateurs, contre les sacrilèges, pouvez-vous nous montrer la loi postérieure qui les abroge expressément? Êtes-vous disposés à brûler d'un feu rouge la langue de tous ceux qui ont vomi, qui vomissent journellement les outrages les plus odieux contre la religion chrétienne dans les conférences, les banquets et les enterrements civils?

Nous relevons, dans le rapport qui précède les deux décrets et qui est un pur chef-d'œuvre, une assertion qui ressemble à une justification, de cette exception en faveur des Jésuites, mais qui y ressemble mal. Les Jésuites, dites-vous, ont été constamment repoussés par le sentiment national. En d'autres termes, vous frappez les Jésuites pour crime d'impopularité. Mais si ces religieux sont impopulaires, pourquoi les redoutez-vous? Laissez-les s'éteindre dans leur obscurité et mourir sous le coup de l'indifférence ou de la réprobation publiques. Les disciples de Loyola, vous le savez bien, ne s'adressent pas aux honteux penchants de l'humanité, ils ne flattent pas ses mauvais instincts. S'ils exercent quelque influence, ce n'est que pour le bien et pour accroître le nombre des citoyens paisibles et soumis aux lois. Or, il faut bien le confesser, les Jésuites excitent autre chose que de l'indifférence dans la société actuelle, ils ont beaucoup d'ennemis et beaucoup d'amis. Mais, je vous le demande, de quel côté se rangent les socialistes, les communards, et de quel côté les hommes d'ordre à quelque parti politique que ceux-ci appartiennent? Les ennemis les plus acharnés des hommes actuellement au pouvoir, ceux qui les dénigrent et leur prodiguent quotidiennement l'outrage et les menaces, sont ceux qui crient le plus fort contre les Jésuites, et il est permis de s'étonner que le gouvernement fasse cause commune avec ses propres adversaires.

Nous ne voulons pas entrer dans le débat juridique qui ne peut manquer de s'élever. Les légistes vont verser des flots d'encre pour montrer, à grands renforts d'arguments et surtout de citations, les uns, que les lois prétendues existantes sont sans vigueur; les autres, qu'elles ont conservé toute leur force; les uns, que ces lois condamnent expressément les congrégations non reconnues, les autres qu'elles ne les visent pas ou qu'elles ne peuvent les atteindre. Il nous paraît préférable d'insister sur deux points. Le premier, c'est que ces lois, dans l'hypothèse la plus favorable pour elles, sont de droit abrogées par l'esprit général de nos institutions et par l'ensemble de la conduite des pouvoirs publics depuis un demi-siècle. Le second, c'est la difficulté d'exécution contre laquelle viendront se heurter les auteurs des décrets.

Nous n'avons pas ici à faire l'éloge ni la critique de ce qu'on appelle les principes modernes : nous les acceptons comme faits dominants à notre époque et dans notre pays depuis près d'un siècle. Or, ces principes peuvent se résumer en un seul : l'émancipation de l'individu dans l'ordre politique et dans l'ordre des croyances. Jadis le roi et l'Église étaient tout : nul ne songeait à limiter leur pouvoir dans leurs sphères respectives, et de plus l'un et l'autre se prêtaient un mutuel appui. Aujourd'hui on reconnaît à l'homme et au citoyen des droits primordiaux antérieurs à toute constitution, à toute société, à toute Église. Encore une fois, nous ne cherchons pas à démêler ce qu'il peut y avoir de vrai et de faux dans ces théories absolues; nous nous bornons à les constater. Au surplus, si l'on veut entrer dans le détail, il suffit de parcourir la fameuse déclaration des droits de 1789, sans parler de celles qui ont suivi, le préambule de la Constitution de 1848 et l'ensemble des « Actes constitutionnels » qui ont régi la France depuis la Révolution, les principaux monuments législatifs et les discussions qui ont eu lieu dans le sein des assemblées, pour demeurer convaincu que l'indépendance de l'homme et du citoyen a été proclamée, et qu'il est le premier article du nouveau symbole social.

Ces prémisses posées, il est clair que les deux décrets du 29 mars sont conçus dans un sens directement opposé; ils constituent donc une œuvre rétrograde et plus digne de l'ancien régime que du nouveau. La vieille royauté française, qui avait absorbé tous les pouvoirs, quelquefois non sans usurpation, favorisait volontiers toutes les corporations religieuses ou autres, mais à la condition de les avoir sous sa main. Pour s'assurer son appui, les congrégations lui soumettaient volontiers leurs statuts et acceptaient son patronage qui était, en général, bienveillant et efficace. L'État moderne, qui n'a plus avec la religion catholique que de faibles liens qu'il tend à relâcher de plus en plus, et qui, en vertu du principe d'indifférence, a cessé de la protéger à l'exclusion des autres, montre naturellement plus de réserve à l'égard des congrégations. Il ne les considère qu'au point de vue de l'utilité publique. C'est ainsi qu'il a reconnu, dès l'époque du Consulat, les Frères des écoles chrétiennes et les Sœurs de la Charité, à cause des services rendus par les uns et par les autres dans l'enseignement et pour le soulagement des pauvres. La même raison de prudence agit sur les congrégations et en empêche plusieurs de se confier absolument à l'État, en lui notifiant leur état intérieur, pour en obtenir, en retour, la reconnaissance. De part et d'autre, il y a pleine liberté; cette attitude est conforme à l'esprit général des institutions. L'État a la faculté d'accorder ou de refuser l'autorisation aux associations qui lui proposent de vérifier leurs statuts; et celles-ci ont également le droit de ne pas solliciter cette autorisation et de se contenter de l'existence de fait. En thèse générale, cette situation de l'État

et des congrégations n'est peut-être pas ce qu'il y a de plus désirable; mais, à côté des inconvénients, elle a ses avantages; et, en somme, elle est tout ce que comporte l'état actuel de la société française.

Quelles conséquences pratiques, immédiates, résultent de cette situation? Il en résulte que les citoyens français ont le droit de former des associations religieuses. Si ces associations sont reconnues, elles sont élevées à la dignité de personnes morales et peuvent posséder, recevoir, ester en justice. Dans le cas contraire, elles sont absolument comme si elles n'existaient pas, aux yeux de l'État, qui les ignore. Elle ne peuvent ni posséder, ni recevoir, ni ester en justice. Mais dans leur vie privée elles sont absolument libres, et la puissance publique n'a aucun droit pour les frapper ou pour les empêcher de se réunir et de fonctionner. Il n'y aurait lieu de fermer leurs établissements et de les obliger à se dissoudre que si leur existence constituait une atteinte sérieuse à l'ordre public ou aux bonnes mœurs dont l'État est, dans une certaine mesure, constitué le gardien. Mais le bon sens et nos idées de liberté indiquent que dans ce cas il ne suffit pas d'allégations vagues, il faut des preuves certaines, ou tout au moins de graves présomptions.

Voilà précisément, à notre avis, du moins, ce qui différencie le droit moderne du droit ancien. Autrefois la puissance de l'État était ou se prétendait absolue. Le pouvoir ministériel ne rendait point de comptes; il octroyait ou refusait des lettres patentes de reconnaissance aux communautés religieuses, suivant son bon plaisir; il s'arrogeait le droit de supprimer telle ou telle maison, sauf à se débrouiller ensuite avec l'Église dont il ne ménageait pas toujours assez les prérogatives, tout en affectant de les protéger. Il est même arrivé à certains ministres, abusant de la confiance royale, peu avant la Révolution, d'enjoindre à des congrégations existantes d'avoir à modifier leurs statuts dans tel ou tel sens, sur tel ou tel point, absolument comme viennent de le faire M. Lepère et M. Cazot, déclarant qu'ils n'accorderont l'autorisation qu'aux congrégations dont les supérieurs généraux résideront en France. Les ministres d'avant 89 étaient répréhensibles, parce qu'ils méconnaissaient le droit naturel et le droit de l'Église. A ce tort les ministres actuels ajoutent celui de violer les principes modernes. On ne leur demande pas d'accorder une reconnaissance officielle conférant certains droits civils qui relèvent du domaine de l'État; mais on affirme que leur devoir est de respecter l'indépendance, comme hommes et comme citoyens, des Jésuites, des Dominicains, des Barnabites, contre qui l'on n'articule aucun grief sérieux, et de chacun desquels on est forcé de dire ce que Pilate disait du Juste : *Nullam invenio in eo homine causam.* Laissez donc à ces Français la liberté de cohabiter ensemble, si c'est leur bon plaisir, et de prier ensemble; ce ne sont pas là des crimes ni des délits.

Il faut bien, d'ailleurs, reconnaître que si tels sont les principes du droit moderne, la pratique a été, en général, conforme à la théorie. L'épreuve en est dans le grand nombre même de nouvelles congrégations qui se sont formées depuis 89, et dont les ennemis de ce que l'on nomme le *cléricalisme* se font une arme contre lui. Il est clair qu'on a usé d'une grande tolérance; ce mot se trouve dans le texte même du rapport. Cette tolérance, la plus grande partie des communautés religieuses s'en contentait, à la condition que cette tolérance fasse partie du droit. Nous ne vous demandons rien; laissez-nous vivre et agir, mais que ce soit sans tenir suspendue sur nos têtes l'épée de Damoclès. Aujourd'hui on fait pis, on la décroche et on veut en frapper des innocents.

A quelques moments, il est vrai, les préventions du Pouvoir ou les passions populaires ont tenté des retours offensifs contre cette invasion sans cesse croissante de la tolérance, qui avait succédé à la persécution sanglante de la Terreur. On cite le décret de messidor an XII, les ordonnances de 1828 arrachées à la faiblesse du roi Charles X par ses ennemis qui s'enhardirent à le renverser deux ans plus tard, en le voyant si mal taillé pour la lutte; on mentionne encore la campagne entreprise par M. Thiers, dans la Chambre des députés, en 1845, pour faire pièce à M. Guizot et lui enlever son portefeuille. Ce sont, après tout, des incidents isolés. Et même, dans cette dernière circonstance, le gouvernement qui, pour éviter un échec, avait accepté l'ordre du jour l'invitant à exécuter les lois (nous venons précisément d'assister au même truc), ne trouva pas le moyen de faire honneur à son engagement et il finit par avoir recours à des négociations diplomatiques avec Rome pour se tirer d'embarras et gagner du temps. Les actes gouvernementaux d'hostilité contre les associations religieuses se réduisent donc à deux dans la longue période qui commence avec ce siècle (1). Quant au décret de messidor, c'est une œuvre de violence digne du despote qui l'a signé. Il ne convient pas aux hommes d'Etat républicains de 1880 de s'affubler des dépouilles du César de 1804. Si la troisième république veut imiter le premier Empire, elle peut le faire; mais alors qu'elle le rétablisse purement et simplement, ce sera plus logique.

Les ordonnances de 1828, très fâcheuses en elles-mêmes et très reprochables, avaient un objet restreint : elles ne visaient que sept ou huit petits séminaires qui étaient devenus, en réalité, des établissements d'instruction secondaire et qu'elle faisait rentrer dans le droit commun.

(1) Sous le gouvernement de Juillet et sous le second Empire, quelques maisons furent fermées administrativement; mais c'étaient des mesures isolées, motivées par quelque circonstance particulière et qui ne tardèrent pas, d'ailleurs, à être révoquées.

Il est vrai que le droit commun était alors le monopole. Or il n'était ni juste, ni séant, d'étendre le monopole universitaire aux maisons ecclésiastiques. L'interdiction faite aux religieux de la Compagnie de Jésus de professer dans ces établissements ne peut pas davantage se justifier. C'était, au fond, une œuvre de passion antireligieuse, mais qui cachait son objectif et ne s'en prenait qu'à une congrégation alors peu nombreuse et ne dirigeant qu'un petit nombre de maisons d'éducation. Aujourd'hui on menace près de cinq mille religieux et plus de seize mille religieuses. Nul n'ignore qu'à part les prêtres de Saint-Lazare, les Sulpiciens, les Missions étrangères, les congrégations du Saint-Esprit et de Saint-François de Sales, et quelques communautés en Savoie et les congrégations enseignantes de Frères, il n'y a point en France de congrégations d'hommes autorisées. Celles qui existent, ou ont préféré la non-reconnaissance légale, ou ont craint de se la voir refuser s'ils la sollicitaient.

Nous avons donc raison de dire que c'est une proscription en masse que l'on médite, et que ces mesures sont en contradiction formelle avec l'attitude généralement gardée par tous les gouvernements sérieux et dignes de ce nom, qui se sont succédé parmi nous depuis le commencement du siècle, même quand ces gouvernements avaient une origine révolutionnaire ou étaient issus de coup d'Etat. La première constituante elle-même, tout imbue qu'elle fût de préjugés antichrétiens, n'était pas allée si loin. Elle ouvrait les portes des cloîtres; elle ôtait aux vœux religieux la sanction légale, mais elle ne dispersait pas violemment les membres des associations dissoutes législativement; elle permettait à ces associations de continuer à vivre ou de se reconstituer sous d'autres formes. Le rapport de Treillard est formel sur ce point. Il est vrai que la confiscation, sous une forme déguisée, des biens des communautés et notamment des bâtiments claustraux, portait à l'existence de fait de ces communautés un coup mortel. On leur ôtait le vivre et le couvert; comment auraient-elles pu subsister? La spoliation était révoltante, mais nous maintenons que c'était une spoliation, et pas autre chose. Les constituants de 89 n'eurent jamais l'idée de déclarer l'existence privée des instituts religieux une violation de la loi, et la preuve de leur tolérance, c'est qu'ils n'infligèrent aucun châtiment à ceux qui faisaient profession religieuse, et que la loi de 1790 qui dissout les congrégations est dépourvue de toute sanction pénale.

La persécution sanglante qui sévit ensuite et qui, d'ailleurs, ne ménagea pas plus le clergé séculier que le clergé régulier eut d'autres causes que l'illégalité prétendue des congrégations. C'est aux violences populaires locales qu'il faut principalement attribuer l'extinction de ces congrégations. Puis vinrent les actes législatifs provoqués par la résistance légitime que rencontra la constitution civile du clergé. Enfin, il ne faut pas

perdre de vue qu'un des principaux mobiles des fauteurs de la révolution, c'était la haine de toute religion positive, travestie sous le nom de superstition, notamment du christianisme. L'animosité d'abord contenue dans certaines limites s'exaspéra bientôt jusqu'aux massacres; mais nous ne voyons nulle part que les proscripteurs aient argué d'un prétendu droit de l'Etat à prohiber et à punir comme criminelles toutes associations religieuses ou autres, formées en vertu du droit privé et en dehors de l'autorisation de la puissance publique.

Pendant la tourmente révolutionnaire, les congrégations se trouvèrent à peu près dans la même situation légale que la presse. Il n'existait pas de censure préventive, il n'y avait pas davantage de lois répressives des délits de presse proprement dits. Seulement, quand un journaliste indépendant déplaisait, on dirigeait contre lui une imputation générale; on l'accusait d'incivisme ou de tendance et d'actes contre-révolutionnaires, et tout était dit. De même on n'avait pas besoin d'alléguer contre un moine des lois pénales concernant exclusivement la profession monastique, lois qui n'existaient pas. Il suffisait de constater qu'il refusait de prêter serment à la constitution civile du clergé et qu'il était, comme prêtre, sous le coup des lois de déportation, pour lui infliger la peine capitale. C'était révoltant, mais c'était légal et, répétons-le encore une fois, on appliquait dans l'espèce des lois générales dirigées contre tous les ecclésiastiques, et non pas seulement contre les religieux.

Il n'existe qu'un seul acte d'apparence législative, appartenant à cette période de notre histoire, qu'on a essayé d'invoquer contre les communautés, c'est celui qui porte la date du 18 août 1792.

Mais ce n'est pas une loi proprement dite, car il n'a jamais été revêtu de la sanction royale qui était alors nécessaire, puisqu'on vivait encore sous l'empire de la Constitution de 1791. Les juristes qui admettent la légalité des actes de la Convention, malgré les irrégularités flagrantes de son origine et la violence inqualifiable avec lesquelles cette assemblée néfaste exerça le pouvoir, n'ont même pas la ressource de citer ce décret qui est antérieur à sa réunion.

Si de l'insuffisance de la « législation existante » et de l'attitude générale des pouvoirs publics nous passons à un autre ordre de considérations, nous prévoyons que le gouvernement se trouvera en présence de grandes difficultés dans l'exécution de ses décrets. Occupons-nous seulement de ce qui se rattache plus étroitement à l'objet de ce Bulletin, c'est-à-dire des maisons d'éducation. Les décrets du 29 mars n'ont pas eu la prétention d'annuler la loi récemment promulguée qui maintient l'enseignement public congréganiste. Or comment ces religieux pourront-ils enseigner si on ferme leurs écoles? Il y a là une évidente contradiction que le génie de nos maîtres actuels est impuissant à résoudre. D'autre part, il est inadmissible qu'on puisse éluder l'exécution d'une loi par des

moyens détournés et faire échec à la volonté du premier corps de la république par une simple décision ministérielle.

Les faits et les actes légaux sont là : il y a impossibilité d'en nier l'enchaînement et les conséquences juridiques.

Le gouvernement a proposé d'enlever à certaines congrégations le droit d'enseigner; le Sénat a rejeté cette proposition, donc les congrégations ont conservé le droit d'enseigner, donc elles doivent enseigner quelque part, donc leurs maisons d'éducation doivent être maintenues.

Supposons, après tout, qu'au moyen de quelque subtilité de légiste et de quelques coups d'audace, on en arrive à interdire un établissement, par exemple, la maison de la rue des Postes ; rien n'empêche un citoyen, non Jésuite, de prendre la maison à son compte et à son nom — car nous n'attribuons pas au gouvernement la pensée de la confisquer et de la mettre sous le séquestre. — Le nouveau chef d'établissement, laïque et très laïque, aura le droit, en vertu de la loi de 1850, non abrogée sur ce point par celle de mars 1880, de prendre pour professeurs des religieux non autorisés, pourvu que ces religieux possèdent les grades académiques prescrits. D'autre part, nous ne connaissons pas de loi qui interdise à ces professeurs congréganistes de demeurer dans la maison même où ils font la classe. En tout cas, on ne pourra leur défendre de se loger dans le voisinage. Les surveillera-t-on de près pour les forcer à ne pénétrer dans les bâtiments d'école qu'individuellement et aux heures indiquées pour les cours? Enverra-t-on des agents de police et des gendarmes pour les escorter à leur entrée et à leur sortie? Y aura-t-il dans l'intérieur des espions chargés d'examiner si ces professeurs ne profiteront pas de leurs réunions accidentuelles pour tenir conseil ensemble et traiter de matières pédagogiques ou autres ? S'il leur plaît d'aller à la chapelle, d'y assembler les élèves et de leur faire une instruction religieuse, cette démarche sera-t-elle l'objet d'une dénonciation et d'un rapport? Quel décret, quel règlement invoquera-t-on pour défendre au chef laïque de l'institution, de prendre ses maîtres d'étude, ses surveillants, fonction si importante bien qu'assez mal exercée dans une foule d'établissements, parmi des religieux? Sera-ce un crime pour ce chef d'institution d'inviter à sa table ses collaborateurs? Limitera-t-on le nombre des jours où il lui sera permis de leur faire cette politesse? Et s'il lui plaît de leur mettre le couvert tous les jours, et de les traiter comme dans une pension à une table d'hôte, s'écriera-t-on que c'est la vie commune et religieuse déguisée? En vérité ces procédés inquisitoriaux exciteraient par toute la France un rire homérique, en attendant qu'ils produisissent le dégoût et l'indignation. Nous doutons que M. Jules Ferry et consorts aient le courage d'affronter une telle situation.

Nous croyons savoir que les congrégations menacées sont dans l'inten-

tion de faire face à l'ennemi et de se placer sur le terrain de la résistance légale. Nous ne pouvons que les féliciter de cette détermination. *Sub lege libertas*. La liberté dans les limites tracées par les lois, il n'y a pas de gouvernement honnête et soucieux de la paix et de la prospérité publiques qui ne s'incline devant cette devise. Il ne s'agit pas ici seulement des intérêts, déjà très respectables et, qui plus est, sacrés des instituts religieux, mais de la sécurité, des droits, de la liberté civile de tous les citoyens. Si vous privez arbitrairement un citoyen de quelques-uns de ses droits sous prétexte qu'il est Jésuite ou Mariste, il n'y a pas de raison pour qu'on ne fasse valoir la même *deminutio capitis* à un autre citoyen, en alléguant qu'il est membre de la société de Saint-Vincent-de-Paul, par exemple, ou simplement catholique. Une autre fois, on mettra hors de la loi tous les royalistes, tous les hommes ayant accepté des fonctions publiques sous un régime antérieur. Nierez-vous que le principe admis pourrait se retourner contre ceux qui tentent de le mettre aujourd'hui en vigueur, ou contre leurs amis, contre les déportés de Nouméa, par exemple, contre les membres des sociétés secrètes.

On a si bien senti le danger qui plane sur la tête de tous les membres du corps social, que des hommes, fort éloignés de partager nos croyances, sont tout disposés à faire cause commune avec nous sur ce terrain. Ainsi l'on assure que les membres dissidents du centre gauche sénatorial qui, au nombre de 28, ont fait échec à l'article 7, sont résolus à seconder les efforts des défenseurs des congrégations. La question doit être portée prochainement devant le Sénat, soit qu'un des membres de la haute assemblée adresse une interpellation au cabinet, soit que le Sénat soit saisi par la voie d'une pétition. On est même allé jusqu'à parler de la mise en accusation du ministère pour violation de la constitution.

Les membres du cabinet actuel ignorent à quoi ils s'exposeraient, s'ils ne reculaient pas devant la mise à exécution des décrets du 29 mars, en dépit des résistances que certainement ils rencontreront. Le code pénal qu'ils ont invoqué à tort inflige par son article 115 la peine de bannissement à tout ministre qui aura prescrit arbitrairement la violation du domicile et attenté à la liberté individuelle. Quant aux agents qui n'auront fait qu'exécuter des ordres supérieurs, la loi les frappe de la dégradation civique, d'un an de prison et de 500 francs d'amende. Ces articles du code pénal inspireront de sages réflexions.

On ne saurait trop répandre dans le public cette notion juridique, c'est qu'il n'y a pas d'autre loi sur les associations, en général, que les articles 291, 292 du code pénal, qui défendent, à la vérité, à plus de vingt personnes de se réunir périodiquement sans l'agrément du gouvernement, mais qui excluent de ce nombre *les personnes domiciliées dans la maison* où l'association se réunit.

La loi prohibe donc les associations de plus de vingt personnes, com-

posées de personnes étrangères les unes aux autres, mais elle respecte les associations formées par cohabitation.

Les actes de l'autorité publique, antérieurs à la promulgation du code pénal (1810-1811), quelque valeur juridique qu'on leur accorde, ont été abrogés par le fait même de cette promulgation. Aucune loi n'a été portée depuis pour modifier ces dispositions : la tentative faite récemment par M. Jules Ferry, pour le faire au point de vue de l'enseignement, a échoué comme on sait.

M. Jules Simon, défavorable à l'indépendance des congrégations religieuses, a déclaré, dans la dernière discussion où il parut avec tant d'éclat, que, tant qu'il n'y aurait pas de loi sur les associations, il combattrait de toutes ses forces la résolution de les frapper. Il a demandé que l'on fît une loi sur les associations.

Nous comprenons ce vœu dans la bouche d'un homme qui, bien que libéral sincère et conséquent avec ses principes, s'est montré toute sa vie partisan de la doctrine qui reconnaît à l'État des droits considérables et incline à les étendre encore. M. Jules Simon tolère, accepte, défend même au besoin les écoles libres; mais il conserve une préférence pour les écoles de l'État; il admire l'Université et pousse son dévouement pour elle presque jusqu'au fanatisme.

Quand on ne croit pas à l'autorité suprême de l'Église, on incline à fortifier presque sans mesure l'autorité de l'État, car l'État se présente alors comme la seule force capable de faire cesser l'anarchie. L'expérience montre que le respect des droits personnels s'accroît avec le respect des droits de Dieu et des droits de l'Église revêtue de l'autorité de Dieu sur la terre. Dieu et son vicaire sont les grands patrons de la dignité humaine.

Dans l'état actuel des esprits et de la société française, une loi sur les associations serait très difficile à faire. Comment ménager tant de susceptibilités, concilier l'ordre public avec les légitimes prérogatives des particuliers? On a sans cesse à la bouche les mots de liberté et d'indépendance, mais la réalité est plutôt favorable à la règlementation et à la subordination excessive du citoyen à l'État, à la dépendance absolue des minorités vis-à-vis des majorités intolérantes.

Les associations privées sont de droit naturel. Il faut tenir pour certain que l'homme, qui est fait pour la société et qui ne se perfectionne que dans la société, n'a pas besoin, en principe, de la permission de la puissance publique pour répondre à cette tendance instinctive. Il suffit que les associations respectent la morale et la paix publiques. Ce n'est que dans le cas où cette double condition ferait défaut que le gouvernement peut les dissoudre et les prohiber. A ce point de vue, la loi contre l'internationale est parfaitement légitime, parce qu'il avait été bien établi que cette association était dirigée contre le droit de propriété,

et qu'elle se proposait de bouleverser l'État. Quand, après 1830, quelques saint-simoniens s'associèrent pour vivre en commun à Ménilmontant, ils ne rencontrèrent aucun obstacle de la part de l'autorité; il n'y avait pas de loi à leur opposer. Plus tard, quand ils se mirent à dogmatiser publiquement, et qu'on acquit la conviction que leur doctrine était, sur divers points, contraire aux bonnes mœurs, ils furent dispersés.

L'État, nous le savons, n'a pas toujours eu égard à cette distinction. Comme il s'arroge l'omnipotence, il a soumis à sa juridiction préventive les associations qui pouvaient se former; les légistes ont maintes fois déclaré qu'aucune association ne pouvait naître ou du moins subsister sans le *placet* du pouvoir civil. Cette prétention ne date pas d'hier; elle est d'origine païenne; on la trouve formulée dans le droit romain. Les *collegia* ou corporations ouvrières ne subsistaient que par la bonne volonté du prince. On voit d'un coup d'œil la portée et les périls de cette législation arbitraire. Si l'État peut dissoudre *sans motifs sérieux et valables* toute corporation, que devient l'industrie? On s'en aperçut quand Turgot, au nom de théories plus ou moins contestables, abolit les jurandes et les maîtrises. C'était, à nos yeux, un véritable excès de pouvoir, une usurpation proprement dite. Les abus et les vices pouvaient être corrigés par l'État, sans qu'il sortît de ces attributions; mais il eut tort de proscrire l'exercice d'un droit naturel. Aussi, devant les réclamations qui s'élevèrent de toutes parts, les institutions supprimées furent-elles rétablies; mais la Constituante, tombant dans la même erreur que la royauté, les abolit de nouveau. Nous ne discuterons pas ici la thèse économique de l'utilité ou du désavantage des corporations, nous disons seulement qu'on devait en respecter le principe qui découle de la liberté naturelle qu'ont les hommes, que rapprochent des intérêts communs, de se concerter et de se soutenir mutuellement.

L'empire de cette nécessité se fait sentir aujourd'hui à ce point que, dans l'absence des anciens cadres, les citoyens voués aux travaux de l'industrie se sont groupés suivant des modes nouveaux et ont formé ce qu'ils appellent des syndicats, soit de patrons, soit d'ouvriers. A quel mobile obéirent les promoteurs, les chefs et les membres de ces agrégations, nous n'avons pas à le rechercher ici; nous constatons simplement le fait et nous signalons l'abstention du gouvernement qui n'a peut-être pas toujours vu d'un bon œil ces associations, mais qui a fini par s'y résigner.

Mais ce ne sont pas seulement des industries particulières qui forment des groupes distincts; la spéculation a recours à des procédés semblables, et l'on sait combien sont fréquents les appels de capitaux pour la constitution de grandes compagnies industrielles ou financières. Comme des intérêts considérables y sont souvent engagés et que le public, peu au courant de ces matières, pouvait être induit en erreur

par des prospectus frauduleux, la puissance publique avait cru d'abord nécessaire de la tenir en garde contre des entraînements irréfléchis; elle n'accordait l'autorisation de fonder ces sociétés qu'après avoir examiné leurs statuts. Depuis 1867, on s'est relâché de cette sévérité, et bien que des formalités nombreuses soient toujours exigées, une liberté plus grande est laissée aux manieurs d'argent. La nouvelle loi commerciale admet que les sociétés anonymes peuvent se fonder sans l'agrément du gouvernement. Quelques-unes de ces sociétés ont une grande importance; elles comptent des milliers d'agents qui pénètrent partout, elles disposent de centaines de millions; elles peuvent exercer une influence sérieuse sur le marché des valeurs publiques et créer, par conséquent, et à la société et au gouvernement lui-même, en cas d'emprunts par exemple, des embarras et des entraves. Néanmoins ces sociétés ont une existence légale, elles agissent corporativement, elles peuvent acquérir, posséder même des immeubles et ester en justice. C'est en face de ces progrès des idées de liberté dans le monde financier qu'on voudrait gêner la liberté dans le monde religieux!

Ils sont curieux avec leurs lois existantes. Nous en sommes inondés de lois existantes. Autrefois le pouvoir législatif chômait de temps en temps; le roi, qui seul possédait ce pouvoir dans sa plénitude, n'était pas constamment appliqué à légiférer : le gouvernement proprement dit occupait la majeure partie de son temps et du temps de ses ministres. Depuis 89, la France a été dotée d'assemblées qui se consacrent exclusivement à cette besogne : c'est la législation perpétuelle. Cette avalanche de lois ne suffisait pas. Ceux qui ont été successivement nos maîtres se sont arrogé de temps en temps le droit de suppléer aux défaillances supposées ou réelles du parlement. Nous avons joui de deux ou trois dictatures, pendant lesquelles un individu absorbait en sa personne toute l'autorité, non seulement sans en rendre compte à qui que ce fût, mais encore sans prendre la peine de consulter aucun corps régulièrement constitué.

Omnipotence et infaillibilité, telle était la caractéristique de ce souverain improvisé; voilà le fruit de dix ou douze révolutions. Ce n'était pas encore assez. Quand la période de dictature était close par la volonté bénévole du dictateur lui-même, il a pris quelquefois fantaisie à ce dernier de procéder comme si elle durait encore et de faire litière de toutes les prescriptions constitutionnelles qu'il avait lui-même édictées et qui, par aventure, le gênaient. C'est ainsi que Napoléon Ier, après la constitution de l'an VIII, après les sénatus-consultes qui avaient établi l'Empire, a lancé plusieurs décrets auxquels la jurisprudence bien indulgente attribue, nous ne savons trop pourquoi, force de loi. Au nombre de ces décrets-lois se trouve, à ce qu'il paraît, celui qui porte la date de messidor an XII.

Malheureusement ou heureusement, M. Coquille, rédacteur du *Monde*, en a découvert un autre, qui n'est pas moins sacro-saint, comme il le dit, et qui est du 17 mars 1808. Rendu dans les mêmes formes et la même authenticité, il concerne une autre congrégation religieuse que celle des Jésuites; il concerne les juifs. Voici, en résumé, les curieuses prescriptions qu'il édicte. L'auteur de ce décret exige, pour le payement d'une lettre de change, d'une promesse souscrite par un non-commerçant en faveur d'un juif, que le porteur prouve que la valeur en a été fournie entière et sans fraude; il autorise les tribunaux à accorder des délais pour les créances légitimes; il oblige tous les juifs qui veulent s'adonner au commerce de se munir d'une patente qui ne leur sera délivrée par le préfet que sur des informations précises et moyennant certaines garanties; il annule tous les actes de commerce faits par un juif non patenté et permet aux juges de réviser les obligations souscrites à son profit, même pour des causes étrangères au commerce; il interdit aux juifs la faculté de remplacement pour le service militaire.

En présence de ces prescriptions rigoureuses, le publiciste que nous venons de nommer se demande si le décret est valable. S'il l'est, pourquoi ne l'exécute-t-on pas? Dans le cas contraire, quelle raison donnerait de la valeur au décret de messidor? Qu'est-ce qui autorise à faire un choix entre des décrets absolument semblables au point de vue juridique?

L'attitude de la presse est telle qu'on devait s'y attendre. Tous les journaux conservateurs, sans exception, blâment énergiquement les décrets; les feuilles radicales et socialistes les désapprouvent comme insuffisants; il n'y a, pour les approuver, que la presse ministérielle. Presque tous les bonapartistes ont pris résolument fait et cause pour les communautés religieuses; mais l'*Ordre*, que patronne le prince Jérôme, les abandonne sans vergogne. Le prince lui-même, jusqu'ici prétendant silencieux, a pris occasion de ces décrets pour poser, en termes voilés il est vrai, sa candidature, en précisant ce qu'il appelle la tradition napoléonienne. D'après le héros de la Crimée, le premier Bonaparte était à la fois le protecteur de la religion et le défenseur de la révolution; sa famille proclamera toujours les mêmes maximes; les bonapartistes ne peuvent qu'approuver les décrets du 29 mars, bien qu'émanés d'un gouvernement républicain. Cette opinion ne peut surprendre chez un neveu de l'auteur du décret de messidor, mais elle n'est pas faite, assurément, pour rallier au prétendant impérialiste la partie vraiment chrétienne de la population.

Nous devons ajouter que la presse bonapartiste ne se range pas derrière le prince Jérôme. A l'exception de l'*Ordre*, qui est son organe attitré, toutes les feuilles de cette couleur font au moins des réserves et plaident les circonstances atténuantes. Le *Peuple français*, qui n'est

guère qu'un diminutif de l'*Ordre*, s'efforce de faire croire que le chef de la famille Bonaparte a surtout traité la question au point de vue de la légalité, et ajoute que, pour son propre compte, il blâme, comme arbitraire et odieux, l'usage que le gouvernement se propose de faire d'un droit d'ailleurs incontestable.

Le *Parlement*, très républicain, s'est exprimé nettement sur les décrets du 25 mars. On constate, d'après ce journal, l'émotion sans cesse croissante dans les départements, l'agitation des esprits et des consciences. La légalité de ces actes de la puissance publique est contestée, mais leur violence ne l'est pas; on y voit un commencement de combat.

L'intention politique de ces mesures agressives n'est pas nettement définie, mais les suites pénibles, probables même, effrayent l'imagination. Le journaliste rappelle l'attitude embarrassée de M. de Freycinet, pendant la discussion de l'article 7. Le président du conseil regrettait ouvertement de se trouver engagé dans cette voie. Pourquoi y a-t-il pénétré plus avant? Qui a demandé ces mesures perturbatrices? Ce n'est pas le pays, M. de Freycinet en a fait l'aveu, mais « une poignée de politiciens qui ont derrière eux la foule impérieuse du radicalisme. LE FLOT VIENT DE TRÈS BAS ET IL MENACE DE MONTER TRÈS HAUT. » Cette dernière phrase caractérise très justement et d'une manière bien alarmante la situation. Le jugement porté par le *Parlement* est d'autant plus remarquable, que cette feuille reçoit, comme on sait, directement les inspirations de M. Dufaure. On peut donc regarder comme certain que cet homme d'État prendra en main la cause des congrégations religieuses quand elle sera portée au Sénat, et que la même majorité conservatrice qui a repoussé l'article 7, se retrouvera dans la haute assemblée.

L'indignation publique s'est fait jour par des manifestations nombreuses. De toutes parts on signe des pétitions. La ville de Lille a donné l'exemple. Une vingtaine de citoyens des plus honorables ont adressé au préfet du département une protestation conçue en termes respectueux, mais fermes. Le Sénat doit être prochainement saisi d'une pétition de nombreux Lillois qui lui rappellent son heureuse et efficace intervention contre l'article 7, et lui demandent de protéger contre les décrets du 29 mars la liberté religieuse, la liberté d'association et la liberté d'enseignement, depuis longtemps proclamées en France.

Une souscription ouverte pour subvenir aux frais de la lutte engagée pour le maintien des congrégations religieuses a produit, dès le premier jour, 9,500 francs.

A Roubaix, à Tourcoing, dans plusieurs autres villes du Nord, le mouvement s'est généralisé. La pétition qui a eu cours à Moulins est aussi courte qu'énergique. Elle est fourmulée « au nom des principes de « liberté individuelle et d'inviolabilité du domicile garantis par notre « droit constitutionnel; au nom de l'intérêt de nos enfants et de la

« liberté de l'enseignement; au nom des intérêts commerciaux de notre « pays; AU NOM DE LA RELIGION. »

Les habitants de Rennes n'admettent pas que ce que la loi ne pouvait pas faire, le pouvoir exécutif puisse le tenter : ils qualifient les mesures prises par le gouvernement d'inconstitutionnelles et d'illégales, et terminent en déclarant que « si le gouvernement exécute ces décrets au « mépris des lois, il trouvera toute la France chrétienne debout pour « défendre la cause de la liberté et de la justice »

Les pétitionnaires de Clermont Ferrand s'adressent au Sénat, lui représentent que les décrets méconnaissent ouvertement le vote qui a écarté l'article 7, ainsi que les prérogatives sénatoriales, et l'adjurent de persévérer dans la voie libérale et ferme où il est entré.

A Dijon, même résistance; les nombreux signataires d'une pétition ne craignent pas de dire que l'exécution des mesures annoncées serait considérée comme une déclaration de guerre à la religion, et ils adjurent le gouvernement de ne pas s'engager dans une lutte aussi funeste pour ses intérêts que pour ceux du pays. Au Mans, où les communautés sont nombreuses et jettent beaucoup d'argent dans la ville, les commerçants jettent les hauts cris, les républicains eux-mêmes ne ménagent pas leur blâme.

En Auvergne, c'est à qui s'empressera de protester contre les odieux décrets du 29 mars.

A Saint-Malo, plusieurs habitants honorables, propriétaires, avocats, négociants, armateurs se sont réunis spontanément sous l'impression produite par la publication des décrets, et dès le lendemain ont signé une pétition adressée au président de la République, et inspirée par les sentiments les plus élevés. Cet acte débute ainsi :

« Les décrets portés contre les congrégations religieuses inspirent à nos âmes catholiques et françaises la plus vive douleur. Pour qu'ils ne restent pas à l'état de vaine menace, il faudra les mettre à exécution par la force armée.

« Voyez-vous alors, sur les différents points du territoire, des milliers d'hommes et de femmes en costume religieux violemment arrachés de leur domicile comme des malfaiteurs !

« Ils n'ont commis ni crime ni délit — nul tribunal ne les a condamnés. Leur vie est le modèle de toutes les vertus : ils travaillent, ils enseignent, ils secourent les pauvres, ils soignent les infirmes, ils pratiquent les conseils évangéliques.

« La science modeste, la perfection chrétienne, le dévouement héroïque seraient-ils, sous le gouvernement de la république, interdits sur la noble terre de France? »

Les pétitionnaires terminent en invoquant les grands principes de notre droit public, la paix sociale et enfin la France elle-même, « qui

souffre cruellement de la division de ses enfants en persécuteurs et en victimes. »

Le préfet de l'Hérault a reçu une protestation ainsi conçue : « Les soussignés, tous citoyens français, contribuables et électeurs ; vu l'article de la constitution du 4 novembre 1848, lequel est ainsi conçu : « Les « citoyens ont le droit de s'associer », protestent contre les décrets... et déclarent qu'ils s'opposeront à leur application par tous les moyens légaux. »

A Bordeaux, une imposante manifestation a eu lieu contre ces mesures despotiques.

Les journaux de la Loire et de la Haute-Loire annoncent qu'on organise dans ces départements le pétitionnement sur une vaste échelle. Il en est de même dans le Cantal et dans les Vosges. Le mouvement est général.

La session des conseils généraux, grâce aux instructions données par le ministre de l'Intérieur à ses préfets, n'a pas fourni à l'opinion publique l'occasion de se manifester avec autant d'énergie que lorsqu'il s'est agi de la liberté d'enseignement. Néanmoins quelques fermes protestations ont eu lieu et nous devons les mentionner en passant. Dans le Tarn, un sénateur de la droite, M. Espinasse, a déposé un vœu invitant le gouvernement à revenir sur les décrets relatifs aux congrégations. En dépit des efforts du préfet, la question préalable a été repoussée par 10 voix contre 11, et le vœu adopté.

Dans la Vendée, un vœu analogue, déposé par M. Baudry d'Asson, a été accueilli par le silence du préfet et par les votes favorables de la majorité.

Au conseil des Côtes-du-Nord, M. Bélisal, député, auteur d'une protestation, a triomphé de la résistance du secrétaire général qui lui opposait la question préalable.

Le conseil du Tarn a émis, malgré le préfet, un vœu tendant au maintien des Dominicains à Sorrèze et des Jésuites à Castres.

Vaucluse et le Morbihan ont adopté des vœux favorables à la liberté, le premier département par 9 voix contre 8, le second par 23 voix contre 4 et 3 abstentions.

A Quimper, 23 voix contre 15 ont adopté un vœu favorable aux congrégations. A Mont-de-Marsan, le conseil général a adopté par 14 voix un vœu contre les décrets ; la gauche a eu le bon goût de s'abstenir.

Dans un sens opposé, il est de notre devoir de signaler les conseils des Pyrénées-Orientales et de Loir-et-Cher, qui se sont prononcés en faveur des décrets. Celui des Bouches-du-Rhône a repoussé par la question préalable un vœu en faveur des congrégations.

A Nantes, le vœu désapprouvant les décrets est voté par 25 voix contre 14. Le préfet et le député M. Laisant ont été battus par le sénateur M. de Lareinty.

Enfin, nous devons signaler un vœu déposé par M. René de Mars dans

la Haute-Loire, et tendant à faire reconnaître par la loi la liberté d'association.

A Montauban, le conseil a voté une proposition blâmant les décrets du 29 mars comme attentatoires aux libertés publiques. Le préfet et cinq conseillers ont immédiatement quitté la salle des séances.

A Vesoul, la question préalable demandée par le préfet a été repoussée par 13 voix contre 12.

Léonce DE LA RALLAYE.

DEMAIN!

L'auteur d'un *Programme conservateur*, auquel nous avons consacré une étude spéciale dans un précédent numéro, nous envoie un article que nous publions aujourd'hui, en faisant nos réserves et en laissant à l'auteur la responsabilité de ses opinions. Nos lecteurs savent que nous sommes catholiques avant tout, et que si nous pouvions avoir une opinion politique, nous serions pour la monarchie légitime.

(*Note de la rédaction.*)

I

Demain! ce seul mot est toute une préface; — et quelle préface!... Applaudirons-nous *demain* au triomphe de l'ordre public, à l'apaisement, à la réconciliation, ou nous faudra-t-il assister à l'écroulement définitif du parti conservateur, à l'orgie radicale, à la division irrémédiable, à la ruine de la France? Je ne suis ni de ceux qu'affolent les terreurs de l'avenir, ni de ces optimistes dangereux qui marchent à l'abîme les yeux bandés; j'aime à regarder les événements en face, à peser avec sang-froid leurs conséquences; je pense qu'il faut savoir ce que l'on veut; je pense même qu'il ne suffit pas de le savoir et qu'il est bon de le dire. A quoi sert-il de se mentir à soi-même et de tromper le pays?

J'écrivais naguère : « La lutte éclatera, n'en doutez pas, entre les hommes qui veulent maintenir et fortifier le Sénat et ceux qui aspirent à le détruire (1). Aujourd'hui les échos du Palais-Bourbon répètent l'arrêt de mort de la Chambre haute; les feuilles radicales l'enregistrent à l'envi : mon hypothèse d'hier est devenue l'histoire de l'heure présente.

Le rejet de l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur a inauguré le conflit. L'antagonisme des deux assemblées est fatalement destiné à s'affirmer de nouveau et plus énergiquement dans la discussion des projets de loi contre la magistrature. Les violences du parti radical aggraveront la crise. *Demain*, c'est donc la lutte, c'est-à-dire la dissolution de la Chambre des députés.

C'était fatal. Chacun prévoyait la catastrophe, chacun la sentait

(1) *Un programme conservateur, Etude constitutionnelle*, V. Palmé, février 1880

inévitable; mais aucun parti ne s'y était préparé. Lorsqu'un grand courant d'opinion précipite le pays vers une solution bien définie, on peut aborder sans plan arrêté, sans concert préalable, la période électorale. Le flot populaire renverse tout, nivelle tout; il court au but avec une impétuosité que rien ne saurait contenir. Mais en sommes-nous là? Chacun, à droite comme à gauche, sait bien le contraire. Les élections prochaines devront donc être surveillées et dirigées, non par le gouvernement, dont le premier devoir est le respect absolu de la liberté du suffrage universel, mais par les hommes politiques que la France considère comme le dernier rempart de sa sécurité et de son honneur.

Ces hommes appartiennent à des partis différents; une alliance de fait s'est formée entre eux dans le sein de la Chambre haute. Cette alliance a été l'œuvre des circonstances, et non la conséquence d'un dessein prémédité. Nous le savons bien, et les membres du centre gauche le répètent assez haut, alors qu'ils roulent dans des injures, au moins dans des duretés à l'adresse des monarchistes, les amères pilulles qu'ils font goûter à leurs anciens amis. Mais enfin elle existe. Quelles en seront ou quelles peuvent en être les conséquences, alors que l'appel à la nation aura fait des députés de la veille les candidats du lendemain? Tel est le problème délicat que je me propose d'examiner.

II

Le centre gauche, après une dissolution de la Chambre, présidera-t-il aux élections? C'est possible, probable même; mais ce n'est pas sûr. M. Grévy, jusqu'à présent, s'est si bien enfermé dans son inertie constitutionnelle, qu'il est impossible de savoir ce qu'il pense et ce qu'il fera. Ce qui est certain, c'est que le centre gauche sera, pour ainsi dire, l'axe autour duquel pivotera la politique de tous les partis. Sa situation intermédiaire, équivoque si vous voulez, en même temps qu'elle l'exposera à un double péril, lui attribue une importance absolument hors de proportion avec le nombre de ses membres.

C'est de lui que nous nous occuperons tout d'abord; c'est au point de vue de son intérêt, de son influence, de son développement, que nous nous placerons au début de cette étude.

Le scrutin du 10 mars 1880 ne nous fait pas connaître d'une manière exacte la force numérique du parti de résistance qui s'est

formé au sein des groupes républicains. Si trente-deux sénateurs de gauche — et non des plus obscurs — ont prêté leur appui aux conservateurs monarchistes, il faut ajouter à ces trente-deux hommes de cœur et de conscience sept membres de la gauche qui se sont abstenus : M. l'amiral Fourichon, qui n'avait pas été compris dans le dénombrement des adversaires de l'article 7 ; cinq de nos ambassadeurs : MM. Chanzy, Fournier, de Saint-Vallier, Pothuau, Teisserenc de Bort ; M. Jouin, dont le vote par procuration a été repoussé par le bureau ; M. Baze enfin, dont l'aventure fait plus d'honneur à l'habileté qu'à la bonne foi de quelques-uns de ses amis politiques ; au total, quarante-sept champions des libertés publiques, sans parler de tous les sénateurs qui, pour éviter un conflit inévitable, ont donné « la mort dans l'âme » l'appui de leur suffrage au ministère de Freycinet.

Et ce n'est pas tout : le trop fameux article 7 n'est pas, quoi qu'en pensent bien des gens, le meilleur terrain de défense sur lequel puissent se réunir et se compter les conservateurs. Il y a en France beaucoup de braves gens qui, sans trop savoir pourquoi, peut-être parce qu'ils descendent de familles jansénistes ou parlementaires, peut-être parce qu'ils ont dans les veines un peu trop du sang des gardes nationaux de 1830, détestent les Jésuites. J'en sais même parmi les cléricaux ! Il en existe très évidemment un certain nombre parmi nos Pères conscrits. Je pourrais, mais je ne veux pas citer des noms.

Ces mêmes sénateurs qui, au plus fort de la bataille, se sont laissé entraîner par je ne sais quelle rancune à frapper à tort et à travers, ne laisseraient pas, pendant une trêve, de s'enrôler sous la bannière des libéraux, et j'aime à croire qu'une fois enrégimentés ou plutôt réintégrés au corps, ils ne se rendraient point coupables d'une désertion nouvelle. Un nouveau triage des partis est destiné à s'opérer dans peu de temps. C'est, si les violences des radicaux nous permettent d'aller jusque-là sans dissolution de la Chambre, au moment où se termineront les discussions sur le sort de la magistrature que s'opérera le classement définitif et que nous connaîtrons d'une manière positive l'effectif de nos *tories*.

Je ne crois pas, dans tous les cas, être au-dessous de la vérité en évaluant à soixante environ les membres du groupe libéral qui, faisant abstraction de certaines défiances personnelles, sacrifiant à la discipline de parti quelques divergences d'opinion, suivra le

drapeau de MM. Dufaure et Jules Simon, le drapeau qui porte pour devise : LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT, INDÉPENDANCE DE LA MAGISTRATURE.

Le premier soin des hommes éminents que nous venons de nommer doit donc être et sera de profiter des événements pour rallier un groupe compacte autour d'un programme défini.

Mais ce groupe, s'il se composait exclusivement de sénateurs, n'aurait pas le prestige du nombre. Il faut, à notre avis, qu'il se constitue en assemblée plénière, en appelant dans son sein tous les membres de la Chambre des députés qui partagent les opinions des sénateurs libéraux.

Ce n'est pas tout encore : comme il ne s'agit point d'une discussion au sein des Chambres, mais d'une lutte électorale qui devra s'engager à brève échéance, ce groupe ainsi formé devra s'adjoindre tout ce qu'il y a dans notre pays de sommités ralliées à cette politique que nous appellerons, pour éviter toute périphrase, la politique de M. Dufaure.

Les sommités dont nous parlons ne sont pas rares. On en trouverait plus d'une dans les rangs de ces anciens Conseillers d'État auxquels M. Le Royer rendait un si éclatant hommage alors qu'il se résignait à priver le pays de leurs services. On en trouverait d'autres parmi les hommes qui n'ont point encore demandé au suffrage du pays la consécration de leur mérite, mais que la France considère comme ses gloires les plus pures et chérit comme les plus précieux de ses enfants : avocats comme Allou, Bétolaud, Falateu, médecins qui ont trouve l'âme, parce qu'ils l'ont cherchée ailleurs que sous leur scalpel ; professeurs qui, à l'article 7 d'une loi despotique, préfèrent la libre concurrence, parce qu'ils se sentent sans rivaux !

Ces hommes devront accepter la candidature. Ce sera pour eux un devoir de patriotisme. Mais il faut d'abord, il faut dès à présent qu'ils s'unissent à leurs coreligionnaires politiques pour constituer un état-major imposant, dont la France puisse accepter l'influence et exécuter les instructions sans avoir rien à rabattre de son orgueil national.

Ou le centre gauche n'est rien, et en ce cas il est impardonnable d'avoir accepté depuis neuf ans la responsabilité d'une évolution qu'il ne pouvait diriger, ou il faut qu'il se révèle non seulement par des doctrines, non seulement par des affirmations platoniques, mais par des actes, par la constitution d'un personnel.

Si le parti doctrinaire doit aujourd'hui, comme au temps du comte Beugnot, *tenir tout entier sur un canapé*, il ne vaut pas un fauteuil à la Chambre !

III

Le centre gauche peut-il espérer après des élections générales constituer la majorité dans l'Assemblée législative. Une telle ambition prouverait qu'il est, comme Néron, *cupitor impossibilium* (1). Son influence (et je viens d'exposer avec un complet désintéressement les moyens les plus propres à la développer) ne lui permet pas plus de prétendre à la domination, que sa tâche ne rend cette nomination nécessaire.

J'ai dit ailleurs — et tout le monde le sait bien — que la France n'aime pas le centre gauche. Si quelque union intervient jamais entre elle et lui, ce ne sera qu'un mariage de raison. Coquetteries avec le parti monarchique, coquetteries avec le radicalisme, ce sont autant de traverses contre lesquelles le centre gauche doit d'avance s'armer de philosophie, et il devra se déclarer satisfait s'il est en somme « *le plus heureux des trois.* »

L'autorité incontestée ? La domination ? Chimère ! La prépondérance, soit : elle est possible et elle suffit.

Il est dur sans doute pour des républicains austères d'avoir à considérer l'existence d'un parti monarchiste comme un élément nécessaire de leur puissance ; il est dur surtout de le trouver placé entre la nécessité de sacrifier ses doctrines les plus chères ou de se renfermer vis-à-vis des conservateurs de droite dans une neutralité que les radicaux considéreront comme une entente ; mais les hommes politiques doivent s'élever au-dessus de ces considérations sentimentales : ils se déterminent d'après leur raison, alors surtout que leur honneur n'est point en cause.

Il ne faut point reculer devant les mots alors que les choses sont inévitables, et je crois pouvoir préconiser sans blasphème l'idée d'une alliance de fait entre les membres du parti républicain libéral et les divers groupes conservateurs.

La Chambre se compose de 535 membres. Cent cinquante sièges appartiennent aux monarchistes, trente au centre gauche.

(1) SUÉTONE, *Douze Césars.*

Une majorité assez compacte pour s'opposer aux dangereuses expériences des « progressistes », une majorité de résistance ne saurait compter à la Chambre moins de 270 membres. C'est dire qu'il y a nécessité absolue pour les conservateurs de conquérir quatre-vingt-dix sièges.

Si un traité pouvait intervenir entre les droites et les républicains libéraux, il devrait, après avoir stipulé une alliance offensive et défensive en vue de la réélection de tous les membres de la droite et du centre gauche actuellement investis du mandat législatif, assurer ces quatre-vingt-dix sièges à des candidats du centre gauche, ou plutôt du parti libéral, dont nous avons donné plus haut la formule.

Pour élire ces quatre-vingt-dix républicains modérés, les droites désigneraient quatre-vingt-dix collèges électoraux. Ainsi l'indication des candidats appartiendrait aux membres du centre gauche, celle des circonscriptions aux délégués de la droite.

Le centre gauche répartirait, à sa guise, entre ses candidats, les circonscriptions assignées comme théâtre à l'effort commun. En ce qui concerne les 165 autres collèges électoraux, les confédérés conserveraient une entière liberté d'action.

Cette combinaison, qui n'est qu'une hypothèse, une spéculation, dont je préciserai tout à l'heure la portée, ne manquerait pas de révolter d'abord tous les partis. Je vais essayer, en m'adressant successivement au centre gauche et aux droites, de convaincre nos hommes politiques du mérite de mon système.

« Vous êtes, » dirai-je aux membres du centre gauche, une « infime minorité. Alors même que vous parviendriez à conquérir tous les sièges de la droite, vous ne cesserez point pour cela d'être la minorité, si vos scrupules républicains vous obligeaient à respecter les candidatures de vos collègues des diverses gauches. Pour être un peu plus nombreux, le groupe que vous constitueriez ne serait pas moins détesté de tout le camp radical. Il vous faudra, bon gré mal gré, entrer en conflit avec les candidats opportunistes. La privation de notre concours vous exposera à une défaite certaine, sans diminuer l'aversion dans laquelle vous serez enveloppés avec nous.

« Quant à une alliance entre vous et les divers groupes de gauche, vous savez bien qu'elle est impossible : Les opportunistes et l'union républicaine n'ont pas besoin de vous pour constituer une majorité qui leur est d'avance acquise. Tout au plus pouvez-vous espérer

que l'on vous fera l'aumône des quelques sièges que le suffrage universel a bien voulu vous laisser aux dernières élections.

« Les vaincus peuvent s'allier entre eux, le bon sens le leur conseille; mais ils ne sauraient compter sur l'alliance de leurs vainqueurs. — Or vous êtes battus, — battus et contents, c'est possible, — c'est en quoi vous différez des autres conservateurs, — mais bien battus; comme tels, vous n'avez à attendre que la tolérance dédaigneuse et incertaine de la faction triomphante.

« Vos principes vous interdisent de sacrifier la religion, la liberté, la magistrature; ils vous obligent à défendre tout ce qui est trahi par l'opportunisme et attaqué par les radicaux.

« Votre fidélité à la République ne saurait-elle se contenter de l'énorme majorité qui protège les institutions actuelles? Notre ambition se borne à remplacer les énergumènes par des républicains raisonnables, les ennemis de tout ordre social par des hommes de gouvernement. »

Et maintenant, m'adressant aux députés de la droite :

« Messieurs, » dirai-je, « vous n'avez rien à perdre à la combinaison que je préconise. Chargés de déterminer les circonscriptions où les conservateurs coalisés livreraient sous un seul drapeau bataille au radicalisme, vous ne choisirez point, pour en faire le lot de vos alliés, celles où vous avez le plus de chances de succès. Que d'arrondissements, hélas! où la lutte vous est impossible et où la candidature d'un républicain modéré tiendrait, si elle était soutenue par les conservateurs de droite, le radicalisme en échec. Vous n'aliénerez que des non-valeurs.

« Vous ne compromettez en aucune façon l'intérêt des dynasties qui vous sont chères. Cent soixante-cinq collèges laissés en dehors du pacte pourront les acclamer, s'il plaît à Dieu, et leur donner, avec l'appoint des conservateurs déjà en possession du mandat législatif, une majorité considérable.

« Vos principes vous imposent avant tout la défense des grands intérêts sociaux, la résistance au débordement révolutionnaire. Vous êtes conservateurs d'abord, monarchistes après.

« Je vous adjure tous, monarchistes et républicains conservateurs, de faire, avant de vous disputer le pouvoir, la part nécessaire de l'ordre social; de réserver, à la veille de vous lancer dans des conquêtes, hélas! bien aléatoires, ce terrain de défense sur lequel vous serez peut-être obligés de vous retrancher en cas d'échec

et de livrer ensemble à la démagogie un suprême combat! »

Tout cela, penseront bien des gens, est du domaine de la spéculation pure, pour ne pas dire de la fantaisie. Je serais le premier à le reconnaître, s'il fallait réellement de part et d'autre nommer des plénipotentiaires et apposer des signatures au bas du traité dont j'ai formulé les clauses.

Mais chacun devine bien que je n'ai présenté mes idées sous cet aspect que pour les rendre plus faciles à saisir. Ce n'est pas en vertu d'un accord préalable, c'est instinctivement et sous la pression des nécessités politiques que les partis, s'ils apprécient sainement leurs intérêts, conformeront leur conduite à mon programme.

Le devoir du centre gauche n'est-il pas de présenter des candidats libéraux dans toutes les circonscriptions électorales, actuellement représentées à la Chambre par des députés jacobins.

N'est-il pas tout naturel que, dans les circonscriptions où ils n'ont aucune chance de réussir, les conservateurs monarchistes ne présentent pas de candidats dont la concurrence ferait naître un ballottage qui pourrait tourner au profit du parti radical? N'est-il pas tout naturel que, dans les circonscriptions acquises aux conservateurs, les républicains libéraux usent dans le même but de la même réserve?

N'est-ce pas l'avantage des uns et des autres de circonscrire leur effort pour lui rendre en puissance ce qu'il perdrait en généralité?

Le conseil que nous osons donner à nos conservateurs de toute nuance, pourrait donc se résumer en cette courte formule : *Ne pas tenter l'impossible, faire le nécessaire et s'abstenir de toute expérience dangereuse.*

IV

Si l'on compare la situation des conservateurs avec celle qui leur était faite au lendemain du 16 Mai, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les chances électorales se sont modifiées au détriment des radicaux.

L'entreprise du 16 Mai, improvisation d'un soldat, s'est produite alors qu'aucune question n'était encore posée : elle convia le peuple à la défense d'intérêts que personne ne semblait menacer. — Or se défendre avant d'être attaqué, c'est purement et simplement assumer le rôle d'agresseur.

Le 16 Mai fut et devait être autoritaire; ce qui s'explique et par

les circonstances pacifiques (au moins en apparence) au milieu desquelles se produisit la crise, et par le caractère de l'homme qui s'en fit l'initiateur : « On peut, » disait un publiciste de mes amis, « pardonner à un maréchal de n'apprécier en fait de politique que celle du bâton (1) ! »

Les hommes du 16 Mai firent de l'hygiène, et le corps social se révolta à la pensée de subir une médication avant d'être, ou tout au moins de se croire malade. Les conservateurs d'aujourd'hui feront de la thérapeutique. — Leurs devanciers prévoyaient le mal ; ils auront, eux, à le guérir.

Le 16 Mai n'avait pas et ne pouvait avoir de programme. Aujourd'hui les questions sont posées, trop nettement posées pour le repos de notre pays. Le radicalisme lui-même s'est chargé de tracer les grandes lignes du programme conservateur.

Deux articles composent jusqu'à présent ce programme : Liberté de l'enseignement ; indépendance de la magistrature. A ces deux questions il faut en ajouter une troisième, plus grave encore, parce qu'elle est une question constitutionnelle : Maintien de l'existence et de *l'autorité* du Sénat.

Ce serait trop peu de préserver le rouage sénatorial de la destruction directe dont le menacent les rancunes de la gauche radicale ; l'annihilation indirecte par voie d'élections radicales n'est pas beaucoup moins à craindre ; le *statu quo* ne suffit pas.

... « Quelque atténuées que paraissent les chances de conflit, le conflit éclatera.

« Notre Chambre haute se révélera telle qu'elle est : trop éclairée, trop loyale pour s'abandonner aux entraînements de la démagogie ; *trop faible pour y opposer une barrière.*

« On rendra justice à la droiture de ses vues, *mais on sentira le vice de son institution...* »

Ces lignes, que j'ai récemment publiées, contiennent à la fois l'histoire d'hier et celle d'aujourd'hui, l'histoire des faiblesses et celle du réveil ; mais ce qui me préoccupe à l'heure actuelle, c'est l'histoire de demain. C'est afin de pouvoir lui consacrer plus tard une belle page que j'ai proposé dans mon *Programme conservateur*

(1) Il ne faut pas se méprendre au sens de nos critiques. Le 16 Mai était inopportun, prématuré ; il se présentait fatalement sous l'aspect d'un coup d'autorité, mais nous n'avons garde de marchander aux honnêtes gens qui l'ont fait, la justice que M. Vacherot leur a si complètement rendue.

la refonte de la Chambre haute et la constitution d'un Sénat entièrement inamovible.

L'assemblée qui succédera à la Chambre actuelle devant être, par la force des choses, appelée à faire partie d'un congrès de révision, je crois devoir introduire dans cette courte étude l'examen d'une partie des réformes qui me paraissent nécessaires au maintien de *l'autorité* du Sénat, et rechercher par quels procédés ces réformes pourraient être conciliées avec l'acquittement de la dette de reconnaissance que les conservateurs de tous les partis ont contractée vis-à-vis de la Chambre haute.

Le système que j'ai préconisé dans mon *Programme conservateur* repose sur ces quatre données :

1° Recrutement de la moitié du Sénat (de 150 membres) parmi les sommités du clergé, de l'armée, de la marine, de la magistrature, de la diplomatie, des travaux publics, de l'instruction publique, des grands collèges d'avocats, *élues par leurs pairs;*

2° Election de la seconde moitié du Sénat par les collèges électoraux constitués suivant la loi de 1875;

3° Inamovibilité de tous les membres du Sénat;

4° Remplacement des sénateurs, décédés, par le Sénat lui-même (système actuellement appliqué aux sénateurs inamovibles), avec ce tempérament que les successeurs des sénateurs appartenant à la première catégorie devraient être choisis dans l'ordre auquel appartenait le sénateur décédé.

Il y aurait lieu d'appliquer dès à présent une partie de ce programme :

1° En conférant l'inamovibilité à tous les sénateurs en fonctions — à tous, sans distinction d'opinion, à M. Bertauld comme à M. Béranger, à M. Ronjat comme au maréchal Canrobert, afin de bien établir que le parti conservateur s'incline devant une nécessité et ne cède pas à de mesquines rancunes;

2° En introduisant dans la Chambre haute cent cinquante nouveaux sénateurs désignés conformément aux données de notre système, c'est-à-dire élus par leurs pairs dans les catégories de citoyens disposant d'un certain nombre de sièges dans le Sénat (épiscopat, armée, flotte, Institut, etc.) (1).

(1) Beaucoup de ces catégories sont déjà représentées dans le Sénat. On y compte notamment en grand nombre les officiers généraux des armées de terre et de mer, les membres de l'Institut. Mais les sénateurs investis de ces

Le nombre des membres de la Chambre haute se trouverait, après cette opération, temporairement élevé à quatre cent cinquante ; mais le Sénat ne pourvoirait aux vacances qui viendraient ultérieurement à se produire que lorsque le nombre de ses membres se trouverait réduit au-dessous du chiffre normal de trois cents.

On nous objectera que cette mesure aurait pour effet d'altérer profondément le caractère du « grand conseil des communes de France. » Oh! sans doute, et nous y comptons bien; car, si jamais réforme conservatrice s'imposa à l'attention des amis de la paix publique, c'est bien celle-là!

On ne saurait se faire une idée de tout le mal engendré par ce malheureux système de la loi de 1875, qui fait de chaque élection municipale une élection politique, qui livre les intérêts des plus petites communes aux compétitions des partis et que l'on pourrait appeler « le système de la discorde mise à la portée de tous. » Qu'on s'en serve une fois faute de mieux, je m'y résigne; mais que tous les trois ans on agite dans un tiers de la France ce brandon de discorde, voilà ce qui m'épouvante, voilà ce que les conservateurs repentants doivent empêcher à tout prix.

Je ne tiens pas du tout à ce que le Sénat se *retrempe* de temps en temps dans le suffrage universel. Ce n'est point là métier de Chambre haute. C'est bien assez, dans un pays, d'une assemblée qui dépende de la volonté, de la fantaisie des électeurs, et qui soit obligée d'aller quêter, après chaque campagne législative, les bons points ou la férule. Il faut que les membres de la Chambre haute ne relèvent que de leur conscience.

Qui donc s'opposera, dans le Parlement, aux entraînements populaires, si tous les membres (1) de la représentation nationale, soumis à la réélection périodique, sont dominés par l'appréhension d'un vote qui est la traduction de ces entraînements?

V

Reste une dernière question qu'autrefois, soit par pudeur, soit par hypocrisie, on n'osait poser tout haut, mais à laquelle les jour-

dignités éminentes ne sont pas entrés dans la Chambre haute à raison de leurs fonctions. Leur élection a présenté non un caractère professionnel, mais un caractère politique; elle n'implique pas la confiance du corps auquel ils appartiennent. De là l'utilité d'une élection nouvelle.

(1) Ou presque tous, puisqu'il existe déjà soixante-quinze sénateurs inamovibles.

naux radicaux donnent aujourd'hui la place d'honneur dans leurs colonnes : la question du personnel !

Je pense qu'en cette matière les libéraux doivent s'inspirer des besoins de *l'ordre moral.*

Encore l'ordre moral ! il faut quelque courage pour évoquer ce ridicule fantôme dont on a tant ri après le 24 Mai ! Qu'est-ce que l'ordre moral? Je vais vous le dire.

Lorsque vous ne permettez pas à un percepteur de quatrième classe de s'élever à la troisième classe avant un certain nombre d'années de fonctions, et lorsque vous payez par des trésoreries générales la complicité politique des hommes les plus étrangers aux matières financières, c'est du désordre moral.

Lorsqu'un magistrat qui a donné tort à une notabilité radicale dans quelque affaire de palais est, sur la prière du vaincu ou par suite d'une fâcheuse coïncidence, privé de ses fonctions, c'est du désordre moral.

Et lorsque, par suite d'une coïncidence plus fâcheuse encore, il se trouve remplacé par le défenseur de la partie condamnée, c'est un grand désordre moral.

L'ordre moral, c'est le contraire.

Pour satisfaire ce besoin d'ordre moral dont je parlais tout à l'heure, il est nécessaire de répudier hautement le système d'exécutions sans forme dont usent, hélas ! tous les partis et dont les radicaux ont si étrangement abusé.

En vue de la reconstitution du personnel, des tableaux seraient dressés où l'on inscrirait les noms de tous les fonctionnaires qui depuis 1871 ont mis leur intelligence au service de l'État (1).

Après avoir rayé en vertu de décisions *motivées* les indignes, on établirait un classement qui aurait pour base le temps passé dans les fonctions publiques. L'ancienneté disposerait des places actuellement vacantes ; les fonctionnaires non appelés seraient classés à la suite et pourvoiraient les vacances de l'avenir.

Ainsi procède la légalité : elle crée une règle acceptable pour tous ; une fois la règle créée, elle l'applique rigoureusement, sans établir des distinctions d'opinions, dont l'arbitraire s'empare pour satisfaire ses sympathies et ses rancunes.

Quelques personnalités de valeur se trouveraient peut-être mo-

(1) Ces tableaux seraient rendus publics.

mentanément écartées des carrières administratives, mais l'ensemble de nos diverses hiérarchies ne pourrait que gagner à l'adoption d'un pareil système. Ce sont, quoi qu'on en dise, les vieux fonctionnaires qui font les bons personnels.

VI

Liberté de l'enseignement, indépendance de la magistrature, affermissement de la Chambre haute, rétablissement de la hiérarchie et par conséquent de la discipline dans les fonctions publiques; voilà un programme fort complet et nous devons savoir gré aux radicaux de nous avoir évité la peine d'en chercher un autre.

Des élections peuvent se faire sur ces grandes questions et fonder un ordre de choses supportables.

Et après? me diront quelques-uns de mes amis. Pensez-vous, en cherchant la république modérée, trouver la monarchie? — Pourquoi pas? L'Assemblée nationale, en cherchant la monarchie, a bien trouvé une république dont la modération devient chaque jour plus douteuse!

Je crois, je l'ai dit assez hautement dans une œuvre récente, à la supériorité de la monarchie constitutionnelle; je crois que cette supériorité est destinée à devenir chaque jour plus apparente, et j'espère qu'une restauration monarchique se produira par suite d'une évolution naturelle des esprits vers ce qui est stable, vers ce qui est définitif; mais le patriotisme nous fait un devoir de ne pas précipiter cette évolution, au risque de plonger, en cas d'échec, le pays dans un abîme dont nous ne connaissons pas le fond.

Je répudie cette politique qui consiste à pousser les choses au pis, dans l'espoir que le salut sortira de l'excès du mal, et je pense que l'intérêt des monarchistes comme leur devoir est de prouver que la paix sociale n'a rien à redouter d'eux.

L'heure est à Dieu! a dit une voix auguste. Tout en faisant des vœux pour qu'elle sonne le plus tôt possible, courons au plus pressé, et, pour nous concerter sur les mesures à prendre en vue de la défense de l'ordre social, n'attendons pas le lendemain de la prochaine Commune.

***

PEUT-ON DISSOUDRE LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

NON AUTORISÉES?

I. — UNE CONGRÉGATION NON AUTORISÉE EST-ELLE UNE CONGRÉGATION PROHIBÉE!

Il est *absolument faux* qu'une congrégation non autorisée soit une congrégation prohibée.

Les congrégations dites autorisées sont celles à qui une loi spéciale a accordé le privilège de l'existence légale. En vertu de ce privilège, elles ont la qualité de *personne civile*. Elles peuvent posséder et acquérir, acheter et vendre, recevoir des dons et des legs *comme Congrégations*. Par exemple, l'Institut des Frères de la doctrine chrétienne est une congrégation autorisée; je puis donc vendre par acte notarié un immeuble non pas seulement au supérieur ou à l'un des Frères de cet Institut, mais à l'Institut lui-même.

Les congrégations non autorisées n'ont pas ce privilège de l'existence légale; elles ne sont pas personnes civiles. Aux yeux de la loi, leurs membres sont des citoyens comme les autres, jouissant comme les autres de tous les droits civils; mais la congrégation elle-même n'a pas ces droits comme congrégation. Par exemple, un acte par lequel je vendrais un immeuble à la Société des Maristes, qui est une congrégation non autorisée, serait nul parce que la loi *ne connaît pas* cette société.

Les mots « congrégations non autorisées » ne signifient pas autre chose.

Il est donc faux que leur *non-existence légale* soit *une existence illégale*. C'est un gros contre-sens et une absurdité ridicule de dire qu'une congrégation non autorisée est une congrégation prohibée, une congrégation qui n'a pas le droit d'exister, une congrégation dont les membres n'ont pas le droit d'habiter la même maison, de vivre sous une règle commune, de se lier par des vœux, de se consacrer ensemble à l'éducation de la jeunesse.

Ces droits, en effet, appartiennent à tous les citoyens français. Les Maristes, Dominicains, Jésuites et autres religieux français sont des citoyens français; et en voici la preuve : *ils sont électeurs*. Donc ces droits leur appartiennent, comme à vous, comme à moi, comme à nous tous.

II. — Y A-T-IL UNE LOI CONTRE LES CONGRÉGATIONS NON AUTORISÉES?

Mais n'y a-t-il pas une loi qui ne permet pas à certaines associations de se réunir sans autorisation?

Oui, sans doute. Il y a l'article 291 du Code pénal : « Nulle association de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement. »

Mais lisez la suite du même article : « Dans le nombre des personnes indiquées par le présent article *ne sont pas comprises celles domiciliées dans la maison* où l'association se réunit. »

Est-ce clair?

Les religieux sont-ils, oui ou non, *domiciliés dans la maison?* Oui, puisque cette communauté de domicile fait partie de leur règle.

Donc, sans demander d'autorisation à personne, ils ont le droit de vivre en commun dans leurs maisons, de *cohabiter*, comme on dit, en aussi grand nombre qu'il leur plaît.

Cela suffit.

Inutile dès lors de perdre son temps à rechercher si, avant cet article du Code pénal, il y avait ou il n'y avait pas des lois leur enlevant ce droit naturel. Si ces lois existaient, le Code pénal les a abrogées; elles ne sont plus des lois existantes; elles sont *des lois non existantes*. Aucune autre loi n'est d'ailleurs venue ôter aux religieux ce droit consacré par l'article 291. Ce droit subsiste donc tout entier. Cela a été formellement reconnu en plein Sénat, le 27 février 1880, par M. Bertauld, procureur général à la Cour de cassation, sénateur de gauche, et grand ennemi des congrégations religieuses.

Les religieux, qui ont le droit de vivre ensemble, ont-ils le droit d'enseigner, bien entendu, sous les conditions légales imposées à tout citoyen?

Oui, si aucune loi ne le leur défend.

Y a-t-il une loi qui le leur défende?

NON, IL N'Y EN A PAS. M. Jules Ferry en a présenté une : ELLE A ÉTÉ REPOUSSÉE.

Ainsi, d'une part, les membres des congrégations non autorisées ont *le droit de cohabiter;* d'autre part, ils ont *le droit d'enseigner.*

Voilà *les lois existantes.* Il n'y en a pas d'autres (1).

(1) On pourra d'ailleurs consulter sur cette grave question de droit public et de droit privé les ouvrages suivants : Bressoles, *De la reconnaissance légale des communautés religieuses de femmes et des effets civils qu'elle produit*, étude publiée dans le Recueil de l'Académie de législation de Toulouse (1854, p. 129-149); — Chaulin, *De l'état civil et religieux en France*, vol. in-8°, 1860; — Denautes, *Dissertation sur la position que la loi du 24 mai 1825 a fait aux associations religieuses de femmes non autorisées*, brochure in-8°, 1877; — R. P. Ch. Daniel, *Les associations religieuses et la loi française au temps actuel*, brochure in-8° de 32 pages, 1870; Jacquier, *De la condition légale des communautés religieuses en France*, vol. in-8°, 1874, dans lequel l'auteur revendique, au nom de la liberté, pour les communautés religieuses, la situation qu'il croit leur être due, et pense que la jurisprudence n'a fait jusqu'ici que céder à d'injustes méfiances en reconnaissant aux tribunaux et à l'administration le droit de dissoudre ces congréga-

III. — QUE PEUT FAIRE LE GOUVERNEMENT.

RIEN !

Tout ce qu'il peut essayer est ou un coup d'épée dans l'eau, ou une pure violence, exposant à un châtiment exemplaire les fonctionnaires qui oseraient s'y associer.

Un coup d'épée dans l'eau, s'il s'adresse à la justice et qu'il traduise les religieux en police correctionnelle. Qu'il essaye ! Les tribunaux acquitteront infailliblement les accusés ; et le Gouvernement recevra autant de leçons qu'il intentera de procès. Il y a encore une justice en France.

Une pure violence, si le Gouvernement procède par voie administrative, c'est-à-dire s'il ordonne à ses préfets d'envoyer des commissaires de police et des gendarmes pour disperser les religieux et fermer leurs maisons. Il faudra crocheter leurs serrures et leur mettre la main au collet.

Et qu'arrivera-t-il quand on aura ainsi violé le domicile et attenté à la liberté de plusieurs milliers de citoyens ?

Il arrivera que les préfets, commissaires de police et autres agents tomberont sous le coup de la loi qui punit *de la dégradation civique, d'un an de prison, de cinq cents francs d'amende* les attentats de ce genre.

Et le cas du ministre qui aura ordonné la mesure est prévu par l'article 115 du Code pénal :

« Si c'est un ministre qui a ordonné ces actes, il sera puni de *bannissement.* »

IV. — CONCLUSION

En résumé, les religieux sont à l'abri derrière les lois qui protègent la liberté et la propriété des citoyens, derrière l'intégrité et l'indépendance de la magistrature qui applique ces lois.

Le Gouvernement et ses agents ne peuvent faire un pas contre cette liberté et cette propriété sans tomber sous le coup du Code pénal.

Il est averti ; il sera responsable des conséquences.

***

tions contre lesquelles il n'est relevé d'autre délit que le fait de leur existence ; — Lainé-Deshays, *Du régime des communautés religieuses en France*, mémoire couronné par la faculté de droit de Caen (1864-1865) et favorable aux congrégations religieuses ; — Trochon, *Traité du régime légal des communautés religieuses en France*, mémoire également couronné par la faculté de Caen et publié en volume en 1866 ; — Ravelet. *Traité des congrégations religieuses*, vol. in-8° de 462 p., publié en 1869 ; — de Saint-Malo, *Législation et jurisprudence sur l'existence légale des corporations religieuses*, étude publiée en 1865 dans le *Bulletin des Tribunaux*, p. 33 ; — Enfin, une petite brochure anonyme, publiée en 1876 (Palmé, éditeur, examine la *Situation légale des associations religieuses non autorisées et spécialement de la Société de Jésus ;* ainsi que divers articles publiés dans la *Revue catholique des institutions du droit*, et notamment l'étude de M. Albert Desplagnes, avocat à la cour de Grenoble, intitulée : *La proscription des jésuites et l'application des « lois existantes » contre les congrégations non autorisées* (n° d'avril 1880).

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

15 *avril.* — Décision du conseil d'État au sujet des conseils de fabrique. Il arrête que ces conseils ne peuvent destiner les legs et dons qui leur sont faits à des attributions autres que celles pour lesquelles ils ont été créés, c'est-à-dire pour l'entretien exclusif du culte. — Condamnation par le conseil de guerre d'Odessa de dix-sept prévenus politiques à des peines variant entre deux ans de prison et les travaux forcés à perpétuité. — Condamnation, par le tribunal militaire de Kharkoff, du professeur Vinogradof à trois mois de prison et trois ans de surveillance, pour avoir distribué des publications interdites en vue de renverser le gouvernement établi. — Interpellation à la Chambre des députés espagnols de M. Carvajal, à l'occasion de l'exécution du régicide Otero.

16. — Son Éminence le cardinal-archevêque de Bordeaux, NN. SS. les archevêques de Reims et de Sens et l'évêque de Soissons, adressent à M. Jules Grévy d'énergiques et respectueuses protestations contre les décrets du 29 mars. — L'empereur de Russie, sur la proposition du général Loris-Melikof, gracie trois étudiants de l'Université de Kharkoff, condamnés à la déportation en Sibérie, pour avoir fait de la propagande nihiliste. — Dans l'Afghanistan, Abd-ur-Rhaman prêche le soulèvement et la guerre sainte contre les Anglais.

17. — Réunion de 800 personnes à Luçon, pour signer une protestation contre les décrets antilibéraux du 29 mars. — Plusieurs discours sont prononcés au cours de cette réunion, notamment par M. de la Bassetière, député, et par M. Gabriel de Belcastel, ancien sénateur. Le conseil d'État, sur l'observation de M. Castagnary, décide qu'à l'avenir la qualification de *Monseigneur* et d'*Eminence* sera supprimée dans tous les actes officiels. — La reine d'Angleterre quitte Baden-Baden, pour retourner en Angleterre, en faisant un arrêt de quelques heures en Belgique. — L'amiral Pothuau présente ses lettres de rappel à la reine d'Angleterre. — Le cardinal Pie, évêque de Poitiers, envoie de Rome son adhésion pleine et entière aux observations et réclamations adressées par le cardinal de Bordeaux à M. Jules Grévy, au sujet des décrets du 29 mars. — Arrivée à Capetown de l'impératrice Eugénie. — Le parle-

ment allemand vote, malgré le gouvernement, que les ecclésiastiques seront dispensés des exercices de la réserve, et il adopte l'ensemble de la loi militaire par 186 voix contre 128. — La Chambre des députés austro-hongroise adopte la proposition de M. Iranoï, relative à l'introduction du mariage civil, et rejette la proposition du même député relative à la liberté religieuse.

18. — Dans la Haute-Vienne, élections pour la nomination d'un sénateur en remplacement de M. de Peyramont, décédé. Au tour de ballottage, M. Ninard, candidat de la gauche républicaine, est élu par 161 voix. — Décret nommant ambassadeur de *la République* à Vienne, M. le comte Duchâtel, en remplacement de M. Teisserenc de Bort, relevé de ses fonctions; M. John Lemoinne, sénateur, ambassadeur de *la République*, à Bruxelles, en remplacement de M. le comte Duchâtel. — Pour la première fois, les représentants de la France à l'étranger sont qualifiés officiellement du titre d'*ambassadeurs de la République*. — Lettres de NN. SS. les archevêques et évêques de Besançon, de Limoges, de Tulle, d'Angoulême, de Blois, de Versailles, d'Autun, de Chartres, de Périgueux, de Cahors, de Troyes et d'Orléans pour protester contre les décrets du 29 mars. — Au théâtre des Gobelins, conférence faite par M. de Mayol de Lupé sur les travaux exécutés à Paris depuis 1870. — Savas pacha et M. Layard échangent les ratifications de la convention anglo-turque relative à la suppression de la traite des nègres. — Le czar confère la croix de Saint-Stanislas à l'officier turc qui arrêta l'assassin du colonel Komarof. Saïd pacha propose au sultan de convoquer l'assemblée nationale, en vue de modifier la loi électorale.

19. — Arrêté du ministre de l'instruction publique, portant que les épreuves préparatoires des divers ordres d'agrégation des lycées s'ouvriront le 9 août prochain, au chef-lieu de chaque académie. Recensement et dépouillement des votes pour les élections du conseil supérieur de l'instruction publique au ministère de l'instruction. — Décret convoquant pour le 16 mai les collèges électoraux du Rhône, du Cantal et de la Dordogne. — Mille électeurs sénatoriaux des plus influents de la Bretagne et de la Vendée signent une adresse, protestant contre les décrets du 29 mars et l'envoient au Sénat. — Le comité royaliste du Finistère publie une énergique protestation contre les mêmes décrets. — Les catholiques de Marseille envoient également au Sénat des adresses recouvertes d'un nombre considérable de signatures. — Les représentants de la Porte et du Monténégro signent le protocole relatif à l'échange des territoires entre la Turquie et le Monténégro. — Les ambassadeurs des différentes puissances ratifient la convention turco-monténégrine, Blocus de Callao, par six navires chiliens. — Le gouvernement provisoire de Haïti décide que le siège du gouvernement sera fixé à Puerto-Plata jusqu'à l'établissement d'un gouvernement définitif.

20. — M. de Radowitz présente au président de la République, les lettres qui l'accréditent comme ministre plénipotentiaire faisant l'intérim de l'ambassade d'Allemagne à Paris, pendant l'absence du prince de Hohenlohe. Réunion de la commission du budget. Elle entend la lecture du rapport de M. Antonin Proust sur des crédits supplémentaires relatifs au budget des affaires étrangères, et de M. Le Faure, sur des crédits supplémentaires relatifs à la guerre. — Réouverture de la session parlementaire suppression du consulat général des Pays-Bas, à Paris. — Réception par la reine d'Angleterre de lord Beaconsfield, qui lui remet la démission du cabinet. — Formation d'un nouveau ministère suédois. — L'autorisation de nommer des professeurs au séminaire de Zullisheim et de rouvrir cet établissement d'instruction est accordée à Mgr l'évêque de Strasbourg, par le gouverneur d'Alsace-Lorraine. — Massacre d'un détachement du 19e régiment de l'armée de Bombay, par une bande de montagnards de diverses tribus. — Les communications avec Quittah sont menacées. Le chemin de Quittah à Candahar est bloqué, et le télégraphe est coupé.

21. — Décrets portant nominations, mutations ou révocations de soixante juges de paix et suppléants de juge de paix. — Nouvelles lettres de protestations des évêques de Nancy, de Valence, de Nîmes, de Mende, de Clermont, de Moulins et de Nevers contre les décrets du 29 mars. — Le parlement allemand décide que la loi sur les socialistes restera en vigueur jusqu'au 30 septembre 1884 et prolonge l'état de siège à Berlin. Circulaire de M. de Freycinet aux ambassadeurs, ministres et agents diplomatiques de la République française à l'étranger, ayant pour objet de justifier la politique intérieure et extérieure du cabinet qu'il préside, surtout en ce qui concerne l'affaire Hartmann et les malencontreux décrets du 29 mars.

22. — Lettres de protestations de Mgr l'archevêque de Chambéry, de NN. SS. les évêques de Meaux et de Quimper, contre les décrets du 29 mars. Circulaire du directeur général de l'enregistrement, adressée sur les instructions de M. Wilson à ses subalternes, leur notifiant une décision du ministre des finances, qui abolit le régime fiscal établi, en 1872, au profit des congrégations religieuses de femmes, et exemptant du droit proportionnel d'enregistrement les dots de leurs membres. Réunion de la droite royaliste de la Chambre. Le président y rend un juste hommage aux grands services rendus à la cause royaliste et catholique par M. de Kerjégu, député du Finistère, mort pendant les vacances parlementaires. Réunion de la gauche républicaine et de l'union républicaine. — La majorité décide qu'elle se montrera favorable au régime civil en Algérie, sans *prendre parti* pour la personne de M. Albert Grévy.

23. — A la Chambre des députés, interpellation Godelle, motivée par la lettre de M. Journault, ex-secrétaire général de l'Algérie, dénonçant

comme abusifs certains actes de M. Albert Grévy, gouverneur général de l'Algérie. Cette interpellation, à laquelle prennent part MM. Godelle, Lepère, de Baudry-d'Asson, Janvier de la Motte, Albert Grévy, Cunéo d'Ornano, et M. Gambetta, donne lieu à des incidents regrettables; trois rappels à l'ordre simple, un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal et une censure avec exclusion temporaire sont prononcés contre des représentants conservateurs, et la comédie finit par un *bill* d'indemnité octroyé à M. Albert Grévy par la majorité. La minorité conservatrice s'abstient de prendre part au vote. — Au Sénat, double interpellation adressée, la première, par M. de Carayon-Latour au ministre de la guerre, sur les révocations des chefs de régiments territoriaux; la seconde, par M. Henri Fournier à M. le garde des Sceaux. M. Henri Fournier prend à partie M. Cazot, et lui oppose la déclaration formelle, les engagements précis pris par lui dans la séance du 3 mars 1880, au sujet du retrait du décret du 14 août 1879 relatif au concours pour l'auditorat du conseil d'Etat. Après des explications plus ou moins claires fournies par les deux ministres interpellés, le tout se termine comme à la Chambre des députés, par une amnistie en faveur des deux ministres, et par des ordres du jour purs et simples. — La reine d'Angleterre accepte la démission du cabinet Beaconsfield, et fait appeler lord Hartington, chef officiel du parti libéral pour le charger de former un nouveau ministère.

24. — Protestations de NN. SS. les archevêques et évêques d'Aix, d'Amiens, d'Agen, de Nevers et d'Annecy, contre les décrets du 29 mars. — Décrets nommant M. Guillaume de Roquette ambassadeur de la République française au Japon, des secrétaires d'ambassade, des consuls et des chanceliers. — A la Chambre des députés, M. Paul Bert dépose une proposition tendant à assujettir les membres de l'enseignement et les ministres des cultes à un an de service militaire. — Le comité des droites nomme une commission de savants jurisconsultes, chargés d'étudier le dossier des protestations des congrégations et des particuliers contre les décrets du 29 mars. — Le conseil d'Etat annule les vœux émis par les conseils généraux contre les mêmes décrets du 29 août. — Découverte, à Barcelone, de faux titres de 3 °/₀ consolidé intérieur de nouvelle émission. Arrestation de onze personnes à la suite de cette découverte. — Les troupes royales de la Havane occupent dans les montagnes les lignes de communication entre les bandes des insurgés des provinces de Santiago et de Guantanama, et repoussent ces bandes en rase campagne.

25. — Nomination de trois sous-préfets et de dix conseillers de préfecture. — Le Sénat nomme les présidents et les secrétaires de ses bureaux. M. de Champagny seul appartient à la droite. Protestations contre les décrets du 29 mars, émanant de Son Em. le Cardinal-Archevêque de Toulouse, et de Mgr l'évêque de Grenoble. — La *Gazette officielle* d'Es-

pagne annonce la grossesse de la reine Christine. — L'ambassadeur de France à Rome, donne un grand dîner au cardinal Pie, à l'archevêque de Rennes, aux évêques de Valence, de Clermont, à l'auditeur de Rote, et au supérieur du chapitre français de Saint-Louis et à tout le personnel de l'ambassade. — La Porte demande par une note adressée aux puissances européennes la formation d'une commission dans la Roumélie orientale, pour examiner les nouveaux règlements applicables à cette province, conformément à l'article 23 du traité de Berlin.

26. — Le scrutin de ballottage pour une élection législative à Besançon, donne la majorité des voix à M. Beauquier, candidat radical. — Rapport adressé au président de la République, par M. de Freycinet, et décret y annexé déterminant les positions diverses au point de vue de l'activité, de la disponibilité, du retrait d'emploi des agents et des fonctionnaires du ministère des affaires étrangères. — Nomination à des recettes particulières et à cinquante-quatre perceptions. — Protestations contre les décrets du 29 mars de Mgr l'archevêque d'Auch, de NN. SS. les évêques de Tarentaise, de Saint-Dié, de Perpignan, de Châlons, d'Arras, de Verdun, de Viviers et de Saint-Flour. — M. Jules Ferry entreprend une campagne dans le Nord de la France, en faveur des décrets du 29 mars. — Sa présence à Lille, à Douai et à Amiens, soulève des manifestations opposées qui finissent par amener des rixes et des arrestations. — Réception par Léon XIII de pèlerins français et de nombreux fidèles. — Le vicomte de Damas lit à Sa Sainteté une adresse de dévouement au nom des pèlerins français. — Le Saint-Père répond à cette adresse par l'allocution suivante :

« Nous aimons la France, qui possède tous les droits à notre affection.

« Votre présence remplit notre cœur de consolation, dont Nous avons grand besoin, car Nous sommes attristé des attaques en Europe contre la religion.

« A l'égard de la France, nous ne sommes point sans inquiétude au point de vue religieux; c'est l'âme remplie d'amertume et les yeux mouillés de larmes que Nous prions Dieu d'apaiser l'orage qui gronde et de rendre la paix et la tranquillité.

« Mais dans la lutte, Dieu aidant, Nous ne manquerons pas à nos devoirs de Pontife; Nous exercerons notre mission sur la société sans faiblesse.

« Comme nos prédécesseurs, Nous défendrons les intérêts de la religion, qui sont les intérêts des peuples.

« Les annales des siècles prouvent que l'époque où la France eut le plus de gloire et de paix intérieure, fut celle où la mission de l'Eglise était exercée plus librement sur les âmes. »

Le Saint-Père a conclu en exhortant à l'attachement et à la fidélité envers l'Eglise et en bénissant les évêques, le clergé et la France entière.

Dix mille Albanais, sous les ordres d'Hoda Bey, envahissent la contrée cédée au Monténégro par le traité de Berlin.

27. — Réunion du centre gauche sous la présidence de M. Philippoteaux. Ce dernier prononce l'éloge de M. Raymond Bastid, décédé pendant la prorogation. — Le centre gauche s'occupe aussi du projet de loi Loustalot et décide qu'il votera contre ce projet. Réunion de l'extrême gauche. On y examine les divers projets de loi à l'ordre du jour et l'on s'occupe principalement du projet de loi sur l'instruction primaire. Elle décide qu'elle ne votera pas l'instruction obligatoire si le projet ne comporte pas à la fois la laïcité de l'enseignement. — La seconde sous-commission du budget se rend à la grande chancellerie de la Légion d'honneur, pour conférer avec le général Faidherbe sur la laïcisation des maisons de la Légion d'honneur dirigées par des congréganistes. — Lettres de protestations contre les décrets du 29 mars de NN. SS. les évêques de Pamiers, de Montauban, de Marseille, de Fréjus, de Luçon et de Medea, vicaire apostolique de Jaffna. — Au Sénat, M. Baragnon reprend la question soulevée par l'amendement Fournier, dans la séance du 2 mars et demande au Sénat de la trancher d'urgence, en présence de la décision du conseil d'Etat, qui a fixé les règles du concours pour l'auditorat, d'une façon contraire au sens dans lequel le Sénat avait entendu voter la loi sur l'enseignement supérieur. — Le Sénat donne raison à M. Baragnon en votant l'urgence par 133 voix contre 104. — Formation du nouveau ministère anglais sous la présidence de M. Gladstone. — Départ de l'empereur d'Allemagne pour Wiesbaden, après avoir rendu visite au prince de Bismarck. — L'empereur d'Allemagne adresse une lettre de félicitations à l'empereur de Russie à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de ce souverain. — Quatre-vingt-dix chefs afghans font leur soumission aux généraux anglais Roberts et Rose.

28. — Décret portant convocation des conseils municipaux des communes comprises dans le département de la Savoie, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants pour l'élection d'un sénateur. — Décret convoquant les collèges électoraux de l'arrondissement d'Aurillac, de Sarlat, de Lyon, à l'effet d'élire un député. — La commission chargée d'examiner la proposition Labuze, demandant l'abrogation de l'article 20 de la loi de 1872 qui accorde la dispense du service militaire aux élèves des séminaires se destinant au ministère des cultes et aux instituteurs laïques conclut à son adoption et approuve le rapport rédigé dans ce sens par M. Labuze. La même commission approuve également le rapport de M. Labuze sur la réorganisation de la législation concernant les conseils de fabrique. — Le gouvernement allemand insère pour la première fois dans un traité d'extradition avec la république de l'Uruguay une clause déclarant que l'attentat contre la vie d'un chef d'Etat ne

peut, en aucun cas, être considéré comme un crime politique. — Le parlement allemand rejette le projet de loi relatif aux îles Samoa. — Les représentants de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Russie, de l'Autriche et de l'Italie adressent à la Porte une note verbale lui signifiant les irrégularités qui ont accompagné les évacuations des troupes turques du territoire annexé au Monténégro. — Les troupes anglaises sont attaquées près Caboul, par 4,000 Afghans, qui sont repoussés sur toute la ligne avec des pertes énormes.

29. — La commission de l'instruction primaire inflige un échec à M. Jules Ferry en refusant d'adhérer à sa demande, et de disjoindre dans la discussion du projet de loi sur l'instruction primaire, la question de l'obligation de l'instruction et de celle de la laïcité. La sous-commission du budget décide qu'elle réclamera, à partir du 1er janvier 1881, la laïcisation des maisons d'éducation d'Ecouen et des Loges à Saint-Germain, dépendant de la Légion d'honneur. — Le groupe de l'Union républicaine décide qu'elle acceptera le projet de la commission, dont M. Waldech-Rousseau est le rapporteur, et qui admet la suppression temporaire de l'inamovibilité de la magistrature. — Nomination de la commission sénatoriale, chargée d'étudier le nouveau tarif douanier. — Formation définitive du nouveau ministère anglais. — A Hambourg, nomination, au Reichstag, du socialiste Hartmann.

Charles DE BEAULIEU.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Un idéal réalisé (1).

Nous avions toujours eu, au fond de notre esprit, notre idéal d'une *Histoire de l'Église*, et il faut avouer qu'aucune œuvre ancienne ou moderne ne le réalisait complètement. Ce que nous rêvions, c'était une œuvre magistrale, encore qu'assez brève, où l'on trouvât réunies ces deux qualités rares : un sens critique approfondi et une haute philosophie de l'histoire. La sûreté du coup d'œil avec l'élévation du regard. Un livre qui fût à la fois très intelligemment pieux et au courant des derniers travaux de la science; qui fût en même temps très orthodoxe et très large, et où l'on respirât à l'aise, sans craindre de respirer jamais un air empoisonné. Et nous voulions encore qu'il fût clair, bien divisé, élémentaire enfin, et qu'il pût servir de classique aux hommes du monde, comme aux élèves du sanctuaire. Nous lui demandions surtout de nous indiquer toujours les sources, les vraies sources de chacune de ses affirmations, et de nous dire avec sollicitude : « Si vous « désirez étudier en détail tel ou tel événement de l'histoire, telle ou telle institution de l'Eglise, voici les livres qu'il vous « faut consulter. » Quant au style, nous lui souhaitions seulement de la lucidité et de la simplicité. Pas trop de couleur, pas trop d'images, une allure tranquille et sûre.

Cet idéal est aujourd'hui réalisé, et voici que nous tenons entre nos mains le premier volume de l'*Histoire de l'Église*, par le cardinal Hergenrœther, traduit par M. l'abbé Bélet.

Il faut ici vous figurer une série de petits paragraphes qui dépassent rarement les proportions d'une page. Chacun d'eux est précédé d'un titre clair et surtout accompagné d'une excellente bibliographie, où l'on trouve cette précieuse « indication des sources » dont nous parlions tout à l'heure, avec une liste, non moins précieuse, de tous les livres à consulter sur la question en litige. Pas d'obscurités, pas de discussions traînardes et oiseuses; c'est un livre d'étudiants : c'est net et décisif, sans être tranchant. Ce qui m'y plaît le plus, c'est le ton calme de l'auteur ; c'est cette tranquillité parfaite dans l'exposition des faits et dans la réfutation des erreurs; c'est ce sens critique enfin qui est si rare en France et qu'il nous faut enfin conquérir à tout prix.

Notre idéal est réalisé.

Léon Gautier.

(Extrait du *Courrier mensuel de l'Érudition.*)

(1) *Histoire de l'Eglise*, par S. Em. le Cardinal Hergenzoöther, traduit de l'allemand par l'abbé Bélet, environ 6 ou 7 in-8.

Trésor de la vie spirituelle, tiré des œuvres de saint Bonaventure, par l'auteur des *Conseils de piété*. 1 volume in-16 de 402 pages, prix : 3 fr. Victor Palmé, éditeur.

Cet ouvrage est divisé en trois parties :

La vie du disciple de Jésus-Christ. — Le disciple de Jésus-Christ sanctifié par les dons du Saint-Esprit. — Elévations et Prières.

Sous forme d'Exhortations la première presse le disciple de Jésus-Christ de se donner à lui, de l'aimer, de l'imiter, méditant sa vie, ses bienfaits, ses souffrances et accomplissant ses œuvres.

La seconde, sous forme de Considérations, lui représente le travail de la grâce en lui, sa transformation par la sagesse, la piété, le sacrifice, la prière, en un mot par toutes les œuvres et toutes les vertus chrétiennes.

Sous forme d'Élévations, la troisième lui prend le cœur, l'élève au-dessus de la terre, jusqu'au ciel, jusqu'à Dieu lui-même.

Nous aurons suffisamment loué ce travail en disant que pas un chrétien digne de son baptême, ne lira sans plaisir et sans fruit ces pages admirables où sont développés, avec un charme particulier, les devoirs et les joies de la vie chrétienne. Le style élégant, sans prétention, et simple sans trivialité, fera goûter à tous ses lecteurs, les sujets réputés les plus abstraits.

Rosa Trevern, par Maryan. 1 vol. in-12. Firmin-Didot.

Sur un thème des plus simples un récit charmant et chrétien, ainsi peut se résumer ce nouvel ouvrage.

Pendant une longue absence de son père, esprit aventureux, Rosa Trevern, qui a perdu sa mère, a été confiée à une amie de celle-ci, Lœta Olnar, et à son frère, savant médecin. L'enfant grandit, et le docteur Olnar s'éprend de la jeune fille dont il peut apprécier les qualités sérieuses sous la légèreté de son âge. M. Trevern revient épuisé; ce serait pour lui une consolation que de donner sa fille au docteur, d'autant qu'il se sent mourir; mais les cheveux prématurément blanchis et les allures sérieuses du savant effrayent les dix-huit ans de Rosa. Elle perd son père dans une catastrophe où elle est elle-même blessée et est recueillie chez un ami de son père, qui rêverait de faire d'elle sa fille. Mais si l'élégant Fred, fils d'une mère américaine, *flirte* volontiers avec une jeune fille charmante, il tient de sa mère un esprit éminemment calculateur. Rosa quitte donc la famille et se rend à Dinan, auprès des sœurs de son père; cela fournit à l'auteur l'occasion de décrire, non sans charme, la paisible vie d'une petite ville bretonne. Là, les souvenirs de la jeune fille, blessée par la conduite de Fred, se reportent sur le docteur qu'elle apprécie chaque jour davantage. Naturellement cela se termine par un mariage.

Le thème est simple; il n'est pas nouveau, mais, comme nous l'avons dit, il est raconté d'une manière charmante; cela vaut par les détails. De plus, la note chrétienne est accentuée; le docteur et sa sœur Lœta font un heureux contraste avec la famille mondaine de l'élégant Fred, que l'auteur a su présenter dans sa triste vérité, sans tomber dans la caricature ni dans le mélodrame.

L'Esquisse d'une théologie du cœur, par M. l'abbé Félix Lenoir. 1 beau vol. de 508 pages, imprimé en caractères elzéviriens. Prix : 3 francs. Victor Palmé, éditeur.

Le but de l'auteur est de montrer et de peindre les « Harmonies de la doctrine catholique avec le cœur de l'homme. » Suivant le mot de Pascal : « le cœur a ses raisons que la raison ne comprend pas, » il ne discute pas, à proprement parler, théologiquement, scientifiquement, mais il s'abandonne plutôt au besoin et au bonheur de croire. Son style est doux, lumineux, plein d'un parfum céleste. Beaucoup de citations, et des meilleures : la Bible, les Anciens, les Pères, le Nouveau Testament; poètes : Lamartine, Racine, Corneille et autres maîtres de la lyre chrétienne; philosophes : Pascal, de Maistre, pour ne citer qu'eux; orateurs, apologistes contemporains : Frayssinous, Lacordaire, Bautain, Balmès, Gerbet, Châteaubriand, Nicolas, pour nous borner encore à ces seuls noms. Et tout cela vient s'adapter si bien au corps de l'œuvre qu'on dirait les fragments d'un même diamant enchâssés sur le même cercle d'or d'une couronne.

« J'écris, dit l'auteur, dans le but d'attacher les âmes à Dieu par les liens de l'amour le plus fort et le plus tendre. Mais j'ai pensé encore à tous les cœurs désolés, et j'ai désiré que l'amour divin, dont l'action est si puissante, leur rendît la félicité... Je m'adresse aux cœurs, particulièrement aux cœurs qui souffrent. » C'est à ces derniers surtout qu'il convient d'offrir ce livre.

Études sur le combat, par le colonel Ardant du Pic. 1 vol. in-12. Hachette et Cᵉ, éditeurs.

Il ne faudrait pas, au simple titre de ce livre, croire que l'on va ouvrir un aride traité d'art militaire. Certes on peut y puiser à ce point de vue d'utiles leçons, mais c'est surtout comme œuvre philosophique, comme étude des impressions reçues par l'esprit humain qu'il mérite d'être étudié. Je voudrais pouvoir citer ici quelques pages relatives aux charges de cavalerie ; rien de plus vrai, de plus émouvant que ces notes prises non seulement par un soldat, mais aussi par un physiologiste distingué. L'art militaire, ainsi étudié, peut être compris par tout le monde et donne à chacun d'utiles leçons. L'auteur a été tué sous les murs de Metz, pendant la dernière guerre.

Une fleur tous les soirs a Marie, par une mère de famille, 1 vol. in-16, de XXIV-187 pages. Prix : 2 francs, Victor Palmé, éditeur.

A la veille du mois de mai, nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs cet excellent petit volume. Sous forme de dialogue entre la sainte Vierge et l'Enfant, l'auteur y donne, pour tous les jours du mois de Marie, une suite de chapitres qui témoignent d'une grande connaissance du cœur de l'enfant, en même temps que d'une vraie science à présenter d'une façon juste et délicate les enseignements, les conseils et les vérités de la religion.

Ce petit mois de Marie est précédé d'une approbation de Mgr l'Évêque de Nevers et d'une préface du P. Bazin, de la Compagnie de Jésus. C'est la meilleure garantie que nous puissions avoir de son orthodoxie.

La Colombe du Tabernacle, par le R. P. Kinane, archidiacre de Cashel (Irlande), traduit de l'anglais par Mlle Lérida Geofroy. 1 fort volume in-16 de 480 pages, avec chromos, illustrations, encadrements tirés en rouge, lettres ornées, culs-de-lampe et offices du dimanche. Broché, 4 fr.; toile plaque spéciale, 6 fr.; chagrin 1er choix, 10 fr.; chagrin poli ou uni et doré, gardes chromo, 15 fr.; idem, avec gardes soie, 20 fr.; maroquin du Levant, gardes chromo, 20 fr.; idem, gardes soie, 25 fr.

La Colombe du Tabernacle est l'œuvre d'un auteur que Mlle Lérida Geofroy, traduit pour la première fois en français, mais dont les ouvrages remarquables par leur tendre piété sont très recherchés en Angleterre.

La meilleure preuve que nous puissions en donner, c'est que *la Colombe du Tabernacle* est à sa vingt-cinquième édition en Angleterre et qu'elle a été honorée de l'approbation de douze évêques.

La Colombe du Tabernacle traite du dogme et du culte de la sainte Eucharistie, de la sainte messe, de la sainte communion et de la présence réelle.

L'auteur met en évidence les avantages que procurent les communions fréquentes et les malheurs qui résultent des communions indignes.

Rien n'a été négligé pour rendre ce livre aussi attrayant que possible. Impression soignée et sur très-beau papier, ornements et illustrations du meilleur goût; tout a été mis en œuvre pour lui assurer un succès au moins aussi éclatant que celui qu'ont obtenu les *Contes des Anges* par le même traducteur. C'est, à notre avis, l'un des plus beaux cadeaux que l'on puisse offrir à de jeunes communiants.

L'ancienne Rome, sa grandeur et sa décadence, *expliquées par les transformations de sa constitution*, par M. le général Favé. 1 vol., in-8°, Hachette et Ce éditeurs. — *Etudes politiques sur les principaux événements de l'histoire romaine*, par M. Paul Devaux, ancien ministre d'État de Belgique. 2 volumes in-8°. Hachette et Ce.

Il semble, à première vue, que Montesquieu, dans son savant et remarquable ouvrage : *Grandeur et décadence des Romains*, ait épuisé le sujet que reprend aujourd'hui le général Favé. Il n'en est rien cependant. Le lecteur en aura la preuve, en jetant un coup d'œil rapide sur le dessein que s'est proposé l'auteur, et sur le plan qu'il a adopté. Il y trouvera des données nouvelles et des aperçus qui ont échappé au Président, au Parlement de Bordeaux.

Pourquoi et comment les institutions militaires qui ont fait les destinées de Rome, ont-elles passé, avec le temps, d'une extrémité à l'autre? Quelle a été l'influence réciproque des institutions militaires et de la constitution politique de l'État? Comment le caractère et les mœurs du peuple romain ont-ils été affectés de ces changements? Tels sont les principaux problèmes que l'auteur cherche à résoudre en se plaçant à des points de vue nouveaux. Il nous montre que, dès l'origine, l'organisation sociale de Rome était toute militaire, et nous fait assister au développement parallèle de la constitution militaire et de la constitution civile. Les faits qui mettent en relief les diverses phases de ce développement simultané, sont exposés avec

une clarté et une précision qui doublent l'intérêt déjà si vif que l'on prend, dès les premières pages, à l'étude du général Favé.

Cet intérêt augmente à mesure que l'auteur approche des grandes entreprises et des lointains exploits de Rome. De terribles crises intérieures surviennent alors et semblent devoir entraver les expéditions du dehors. Néanmoins la force militaire n'en subit point de défaillance et les conquêtes n'éprouvent point de temps d'arrêt.

La cause première et principale de ce phénomène, c'est la politique à l'aide de laquelle la république romaine sait maintenir sous sa domination les populations qu'elle conquiert. L'organisation militaire loin de s'affaiblir au milieu des guerres civiles, s'améliore et s'étaye sur de nouvelles assises militaires jusqu'à ce qu'enfin la vie se retire de ce grand corps à la suite de la séparation de l'Orient.

Il y a de nombreux rapports entre l'ouvrage de M. le général Favé et celui de M. Paul Devaux. Ce dernier n'examine les faits de l'ordre militaire qu'à un point de vue secondaire. Son plan est plus général et plus vaste. Il est facile de s'apercevoir en l'analysant que l'auteur a lu et médité tous les travaux dont Rome a été l'objet depuis quelques années. Il nous en donne la quintescence.

Ses recherches ont surtout pour objet les secrets de la politique romaine, les causes de sa prodigieuse fortune, la raison des conquêtes matérielles et morales qu'elle a faites et conservées pendant plus de mille ans.

Le sujet n'a rien de neuf, l'auteur lui-même prend soin de nous en avertir dès le début.

En venant m'associer, dit-il, à l'œuvre déjà si avancée de la critique contemporaine, je n'y apporte pas la prétention de refaire ce qui est déjà fait, mais l'humble désir d'aider à le compléter par une modeste part et d'en remplir quelques lacunes. Hâtons-nous d'ajouter que cette part est assez large pour assurer à l'auteur un rang distingué parmi les critiques de l'histoire romaine.

E. CHARLES.

PETITE ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE, par Amédée Guillemin.
Librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79.

M. Amédée Guillemin a entrepris sur les sciences qui ne s'occupent pas des êtres doués de vie, une série de publications destinées à ceux qui ne sont point encore initiés aux connaissances scientifiques, comme à ceux qui ayant appris et étudié autrefois, ont besoin de revoir l'objet de leurs anciennes études et aussi de se tenir au courant des nouveaux travaux et des nouvelles découvertes. Six volumes sont déjà publiés : *le Soleil, la Lune, la Lumière, le Son, les Étoiles, les Nébuleuses*. Bientôt vont paraître : *l'Électricité, le Magnétisme, la Pesanteur, les Comètes et les Étoiles filantes*. M. Amédée Guillemin est l'auteur bien connu d'ouvrages de vulgarisations scientifiques, dont le plus recherché, *le Ciel*, a obtenu un très grand et très légitime succès.

Dr TISON.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT [1]

Deux grandes questions sont à résoudre en France, pour que l'Église puisse y exister et s'y développer d'une manière conforme à sa constitution : l'une, extérieure, si l'on peut parler ainsi, comprend les rapports de l'Église et de l'État, rapports qui ne peuvent, sans danger pour la paix publique, être méconnus ni surtout dénaturés au point de ne voir en eux que la subordination de la puissance ecclésiastique à la puissance civile; la seconde, toute intérieure, résulte de l'état disciplinaire produit par les circonstances exceptionnelles où s'est trouvée l'Église de France au commencement de ce siècle.

Ces deux questions sont sans contredit du plus haut intérêt pour les esprits sérieux qui se préoccupent de l'avenir de la religion dans notre pays. La première surtout mérite, à l'heure présente, une attention spéciale. Je ne crois pas qu'il y ait, en Europe, une question plus vitale et plus discutée dans la presse et dans les parlements.

La question est posée en ce moment partout, de Varsovie à Palerme; et partout, jusqu'ici, elle est résolue plus ou moins contre l'Église au profit de l'État, c'est-à-dire contre la liberté humaine. Oui, contre la liberté humaine, car dans le courant qui emporte la société moderne et qui la livre à la merci d'une force aveugle, irresponsable, omnipotente, à la toute-puissance de la multitude, il y a l'inéluctable avènement du despotisme le plus universel, le plus absolu, qui ait jamais pesé sur la société chrétienne : c'est la puissance souveraine et brutale du nombre, primant les droits sacrés de la conscience et confisquant toutes les libertés individuelles. Et

(1) *L'Eglise et l'Etat au concile du Vatican*, par M. Emile Ollivier, de l'Académie française.

je ne connais d'autre force capable de résister à cette puissance brutale que la force de la conscience catholique, cette force qui a fait les confesseurs et les martyrs, et qui par eux a vaincu le despotisme païen. Or cette force de la conscience catholique n'a de vie que par l'Église et par la liberté de l'Église: car, si l'État domine l'Église et l'absorbe, quel refuge reste-t-il à la liberté humaine? si l'Église, qui est seule l'interprète infaillible des croyances, de la justice et du droit, n'est pas indépendante, qui ne voit que son autorité n'est plus que la mise en esclavage de la vérité elle-même, sous la domination de l'État omnipotent?

J'ai dit qu'en France la question offre aujourd'hui un intérêt tout particulier. En effet, la crise religieuse et sociale que nous traversons, les entreprises continues du pouvoir laïque contre les libertés essentielles de l'Église, et la faveur marquée dont jouit la théorie césarienne de l'omnipotence de l'État, indiquent suffisamment à l'apologiste de quel côté doit se porter la défense. C'est assez dire que le livre *l'Eglise et l'Etat*, publié récemment par M. E. Ollivier, se recommande à notre attention, non seulement par la notoriété incontestable de l'auteur, mais aussi par son titre même et surtout par les principes qu'il renferme non moins que par les conclusions qui s'en dégagent. La question extérieure et la question intérieure, énoncées plus haut, sont longuement exposées, discutées et résolues dans ce livre. L'examen critique que j'entreprends se bornera à la première question : là surtout est l'intérêt du débat.

C'est merveille, sans doute, que, dans le siècle où nous vivons, un écrivain laïque, académicien et ancien homme d'État, ait entrepris de résoudre la grande question des rapports des deux puissances qui gouvernent le monde, que le jurisprudent se soit fait canoniste, et, ce qui ne paraîtra pas moins étonnant, c'est qu'il ait demandé à la théologie catholique les principes de sa thèse.

Que les conclusions qu'il prétend déduire de ces principes soient légitimes, on peut le contester; et c'est même la contradition réelle, sinon toujours apparente, de ces conclusions, qu'il importe de signaler : car, encore qu'elle ne soit pas intentionnelle dans la pensée de l'auteur, elle n'en relève pas moins de la critique.

Le livre de M. Ollivier n'est pas, comme son titre semble l'indiquer, un traité *ex professo* des rapports de l'Église et de l'État. Le titre en indique seulement la thèse fondamentale. On y trouve, en outre, un sommaire d'arguments pour et contre la question de

l'infaillibilité pontificale, soumise au concile du Vatican, puis une histoire abrégée du concile lui-même, et enfin une exposition critique de la discipline intérieure de l'Église de France concernant les rapports des évêques avec leur clergé, l'amovibilité des curés et les jugements ecclésiastiques. Je n'ai point à suivre l'auteur sur la question de l'infaillibilité pontificale : tout catholique s'honore et sait qu'il accomplit un devoir en répondant au célèbre décret du concile par le *placet* de l'unanimité des évêques. Quant aux incidents de la polémique extérieure et aux discussions intérieures qui ont précédé la définition dogmatique, l'histoire les consignera, au jour prochain, sans doute, où le concile du Vatican aura trouvé un Pallavicini pour relever et réfuter les récits fantaisistes ou mensongers des Fra Paolo Sarpi, qui, sous le voile du pseudonyme ou de l'anonyme, ont dénaturé la vérité des faits. M. Ollivier raconte avec respect et avec une impartialité digne d'éloges les préparatifs et les travaux du concile; il conclut avec une satisfaction marquée que les actes de l'assemblée œcuménique n'ont apporté aucun changement essentiel dans les rapports de l'Église et de l'État; il croit que la définition dogmatique de l'infaillibilité pontificale n'est pas une transition au pouvoir sur le temporel, comme l'ont prétendu ceux qui avaient intérêt à la rendre odieuse aux hommes d'État plus politiques que théologiens; il traite avec un dédain marqué et bien mérité le pamphlet protestant Gladstone, et sa logique composée de gros mots et de petites raisons. On sait d'ailleurs que M. E. Ollivier eut une attitude très correcte vis-à-vis du concile. Tandis que la plupart des gouvernements de l'Europe manifestaient leur défiance et même leur hostilité, l'ancien ministre de l'Empire respecta la liberté de l'Église et déclara aux évêques, venus de Rome, que le gouvernement ne s'opposait en aucune manière à la promulgation de la constitution *Pastor æternus*.

Laissant de côté ces questions incidentes, j'aborde la question principale.

Dès le début de son livre, M. E. Ollivier avertit ses lecteurs qu'il n'est point un ennemi de l'Église. Bien au contraire, il a pour elle et pour l'État un égal respect et un égal amour ; il affirme l'institution divine de l Église, et il n'hésite pas à reconnaître non seulement l'utilité, mais la nécessité de sa mission sociale. C'est pour cela qu'il voudrait faire cesser les conflits que « la passion, d'un côté, et, de l'autre, des exagérations regrettables » soulèvent entre l'Église

et l'État moderne. La réconciliation des deux puissances est-elle possible? M. E. Ollivier l'affirme, et tous les catholiques l'affirment avec lui. La raison qu'il donne de la possibilité de l'entente commune, c'est que, « entre la Révolution et l'Église, il n'y a que des passions et des malentendus, et pas de dissentiment fondamental. » Pour que la réconciliation ait lieu, il suffit donc que, d'une part, la révolution, qui a créé l'État moderne, renonce à ses excès, et que, d'autre part, « le parti catholique consente à renoncer à ses exagérations. » On voit déjà se dessiner l'esprit général du livre et le but que l'auteur se propose d'atteindre. M. E. Ollivier est catholique, mais catholique avec et non sans épithète. Quant au moyen choisi pour réaliser l'entente commune, il propose à l'Église et à l'État de proclamer leur « indépendance réciproque », en ce sens que chacun des deux pouvoirs sera absolument indépendant dans sa sphère respective. Pour justifier devant les catholiques cette formule de réconciliation, M. E. Ollivier demande des arguments aux grands maîtres de la théologie : saint Thomas, Bellarmin et Suarez. C'est donc sur le terrain théologique que l'auteur se place pour défendre sa formule, et c'est comme catholique qu'il prend position entre l'Église et l'État. C'est aussi sur ce terrain que doit se concentrer le débat.

Avant d'aborder l'examen du système de « l'indépendance réciproque », je soumettrai au lecteur deux observations préjudicielles, qui portent sur la position de la question et sur la méthode que je me propose de suivre dans la discussion.

La question des rapports de l'Église et de l'État est complexe ; et, pour éviter tout malentendu, il importe de distinguer les deux aspects différents qu'elle présente : ou il s'agit de déterminer au point de vue théorique les droits dont l'Église est investie en vertu de son institution divine, c'est la question de droit proprement dit ; ou il s'agit seulement de déterminer la mesure et les limites dans lesquelles l'Église peut exercer pratiquement et utilement ses droits, c'est la question de fait. En droit, l'Église doit pouvoir exercer dans la plénititude de ses attributions la mission divine dont elle a été investie ; en fait, l'exercice de ces attributions est subordonné à la constitution politique, aux mœurs, aux institutions des peuples. Dans ce domaine du relatif, le mieux est subordonné au possible, et le possible lui-même est subordonné au milieu social et politique dans lequel l'Église se trouve placée. M. É. Ollivier ne me paraît

pas avoir tenu compte de cette distinction fondamentale. S'il s'était borné à défendre sa formule au seul point de vue du fait, c'est-à-dire dans ce sens que son application à l'État moderne exprimait le *modus vivendi* le plus conforme à la situation politique de la France, sa thèse pouvait être légitimement soutenue, tout au moins dans ses principes, parce qu'alors elle réservait la question de droit. Mais nulle part M. É. Ollivier n'indique cette distinction essentielle ; sa thèse est absolue, et tous les arguments qu'il invoque à l'appui de ses conclusions lui conservent ce caractère.

Une seconde observation porte sur la méthode que j'entends suivre dans l'examen critique du système de M. É. Ollivier. Quiconque traite sérieusement une question d'un ordre élevé mérite qu'on le réfute sérieusement s'il se trompe, et qu'on l'éclaire en le réfutant. Le livre de M. É. Ollivier doit être réfuté de cette sorte, et c'est bien ainsi que je me propose de procéder avec lui. J'espère maintenir le débat au niveau où l'auteur s'est placé, et j'entends le combattre à armes courtoises et seulement sur les points où il me paraît méconnaître les droits de l'Église. Dans une discussion d'un ordre aussi élevé, il convient et il importe au triomphe de la vérité de ne point franchir les limites de cette sage et ferme modération qui consiste moins à frapper fort qu'à frapper juste, et qui sait ailler la fermeté dans la défense des principes à la bienveillance des procédés.

I

L'Église, qui n'est pas de ce monde et qui vit dans ce monde, est la société de Dieu avec les hommes ; mais cette société n'est pas la seule qui existe ici-bas. A côté d'elle, s'étendant dans le même espace, respirant dans la même atmosphère, vivent et gr andissent les sociétés des hommes entre eux. La société religieuse et la société civile, l'Église et l'État, coexistent sur cette terre ; les mêmes sujets, les mêmes hommes composent ces deux sociétés, et, à chaque instant, des points de contact s'établissent entre elles : de là, des relations nécessaires. Quelles sont ces relations ? Il n'est point de problème plus important et plus pratique, car de sa solution exacte dépend la paix de la société, et, d'un autre côté, il n'en est pas que les passions, les préjugés, l'esprit de parti, aient rendu plus redou-

table à poser et plus difficile à résoudre. C'est le problème de tous les temps, et particulièrement celui de l'heure présente. Dans toutes les luttes qui ont ébranlé le monde, l'ordre divin s'est trouvé en présence de l'ordre humain; la souveraineté de Dieu, en présence de la souveraineté de l'homme; le pontife, en présence de César. En Europe, la lutte entre les deux pouvoirs est devenue la plus inquiétante préoccupation de ce temps. La liberté de l'Église dans l'accomplissement de sa mission et dans ses rapports avec l'État y est violemment attaquée. Tous les ennemis du catholicisme, qui sont aussi ceux de l'État plus qu'on ne le croit communément, semblent avoir concentré tous leurs efforts agressifs sur un seul point, à savoir : l'absorption de l'Église par l'État, ou sa suppression. On peut juger de l'influence toujours croissante de l'absolutisme césarien par ce qui se passe en Allemagne, en Italie, en France et en Belgique, dans la confiscation graduelle de tous les droits naturels et sacrés, au profit d'un droit supérieur qu'on attribue à l'État, et à un État de pure fabrication humaine; dans l'absorption de toutes les personnalités dans l'unique et monstrueuse personnalité de l'État : c'est la main mise sur l'âme, les corps et les biens des peuples, ironiquement salués du titre de *souverains*, mais en réalité taillables et corvéables à merci. Nos doctes voisins les Allemands ont donné une définition de cet État omnipotent : « L'État est tout; il est le bien absolu, la manifestation de la Divinité même et comme le Dieu présent. »

Il est évident que, dans ce système, il n'y a pas de place pour une Église indépendante et libre. La religion n'y est plus qu'une superfétation théologique, un instrument de règne, une sorte de police morale au service de l'État; le prêtre n'est plus lui-même qu'un *famulus* d'un genre particulier, recevant un salaire pour payement de sa servitude. Quant à l'Église, descendue au rang d'une association civile inférieure qui tient de l'État son existence morale, et ne jouissant de la vie publique, n'exerçant sa mission que dans la mesure déterminée par le pouvoir politique, qui exerce sur elle un contrôle souverain, elle n'est plus pour le libéralisme absolu de ce temps qu'une servante de César. Enfin, les plus violents du parti, et aujourd'hui ils sont nombreux, déclarent ouvertement qu'il n'y a plus à compter avec l'Église; l'État n'a plus qu'un devoir vis-à-vis d'elle, c'est de la supprimer. Le problème des rapports de l'Église et de l'État se trouve ainsi résolu par l'élimination de l'un de ses termes. Et à ceux qui m'accuseraient d'exagération je répondrai : Lisez ce qui

s'écrit dans les journaux du parti, écoutez les harangues qui retentissent à la tribune, rendez-vous compte des projets de loi que l'on propose à notre parlement, et vous comprendrez alors que la conspiration qui se poursuit au grand jour dans la presse et dans les assemblées publiques, a pour objectif principal, sous des formules très transparentes, ou l'absorption de l'Église par l'État ou sa suppression.

En dehors du parti des violents, il existe un parti de libéraux modérés, religieux au fond, mais très épris des droits de l'État. Justement effrayés des excès et des menaces des violents, ils reconnaissent la nécessité d'une entente entre les deux pouvoirs. M. E. Ollivier est de ce nombre, et il croit avoir trouvé le moyen de les réconcilier entre eux. La solution qu'il nous offre peut-elle réaliser cet accord désiré? Elle ne le peut, à coup sûr, qu'à la condition expresse de respecter les droits légitimes et essentiels de l'Église et de l'État : car l'abdication de l'un des pouvoirs au profit de l'autre équivaudrait à sa suppression ou à sa servitude. La question se réduit donc à ces termes : Le système de M. E. Ollivier sauvegarde-t-il les droits respectifs des deux puissances? Est-il vrai que le système qui proclame en droit « l'indépendance réciproque » peut la réaliser en fait? Pour résoudre la question, il est nécessaire, avant tout, de déterminer la nature et les droits de chacune des deux puissances qu'il s'agit d'accorder entre elles. Les deux termes du problème une fois connus, il nous sera plus facile de le résoudre, c'est-à-dire d'arriver à une détermination exacte des rapports de l'Église et de l'État. C'est seulement à cette condition que la discussion peut aboutir. De tout temps, les publicistes philosophes, juristes, hommes d'État, ont tenté de résoudre le problème; mais, comme la plupart ignoraient la nature de l'Église, ils ont échoué dans leur entreprise. La passion est venue à la suite de l'ignorance, et c'est sous cette double influence que ces publicistes, uniquement préoccupés de défendre les droits de l'État, ont conclu, soit à la subordination de la puissance spirituelle, soit à la séparation complète des deux pouvoirs.

M. E. Ollivier n'en est pas là, sans doute; il admet le caractère divin de l'institution de l'Église, mais s'est-il bien rendu compte de l'étendue des droits inhérents à la mission qu'elle a reçue? Je ne le crois pas. Aussi, pour éclairer la discussion autant que pour justifier la critique que j'aurai à faire de son système, je crois utile d'exposer

ici sommairement la nature, les attributions et les fins respectives des deux pouvoirs. Bien poser les termes d'un problème, n'est-ce pas aider puissamment à sa solution? c'est, tout au moins, écarter les malentendus et les méprises; c'est, je dirai plus, préparer les éléments d'une solution claire et précise.

J'appliquerai cette méthode à la question qui nous occupe. J'établirai d'abord les attributions de l'Église, au point de vue du droit divin; j'exposerai ensuite, au point de vue historique et pratique, les diverses applications qui ont été faites de ce droit, depuis l'origine de l'Église.

La doctrine catholique répond à la question de droit par les affirmations suivantes :

1° L'Église est absolument indépendante dans l'ordre spirituel.

2° L'État jouit d'une indépendance véritable dans son ordre. Cette indépendance de l'État est *relative*, en ce sens que, dans l'ordre spirituel et dans toutes les choses connexes à la fin de l'Église, il est subordonné à celle-ci.

3° Le système de l'indépendance réciproque, tel que le conçoit M. E. Ollivier, est faux dans son principe, parce que, en premier lieu, il ne tient aucun compte de la volonté positive de Dieu; en second lieu, il implique un naturalisme politique qui est formellement condamné par l'Église; en troisième lieu, il fait violence à la nature des choses. Enfin, ce système aboutit en fait à la négation de sa propre formule : car, au lieu de réaliser l'indépendance réciproque et l'accord des deux puissances, il aboutit fatalement à la subordination de l'Église à l'État.

Je ne demande pas à M. E. Ollivier d'accepter ces affirmations sans m'avoir lu, mais je lui demande de me lire sans parti pris, et de m'accorder le bénéfice de cette bonne foi et de cette franche impartialité dont il a fait preuve dans son livre; je lui demande de se tenir en défiance contre les préjugés qui assiègent les meilleurs esprits de ce temps, préjugés qui inspirent la plupart des juristes, lorsqu'ils veulent définir les droits de l'Église et de l'État. J'opposerai à ces préjugés et à la thèse de M. E. Ollivier la doctrine catholique, sans exagération, mais avec une entière franchise, et j'offrirai à l'éminent académicien, non des phrases à admirer, mais des raisons à méditer.

II

Lorsque Jésus-Christ fonda son Église, c'est-à-dire la société dépositaire de toutes les vérités, de toutes les lois et de toutes les grâces nécessaires à l'homme dans l'ordre du salut, il n'abandonna pas aux caprices de l'esprit humain ou des passions l'existence et la constitution de cette société, qui devait subsister à jamais. Il voulut qu'indépendante des pouvoirs temporels et de leur instabilité, elle ne relevât que de lui-même. L'institution et la nature de cette société sont clairement exprimées par le divin fondateur de l'Église : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. En vertu de ce pouvoir, allez et instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé ; celui qui ne croira pas sera condamné (1). » Jésus-Christ donne lui-même la constitution de son Église et en établit Pierre le chef suprême, avec la charge de la régir et de la gouverner (2). Tout est nettement déterminé : l'origine, la mission propre, l'objet essentiel, la fin suprême de l'Église ; rien n'est laissé dans le vague, rien n'est livré à l'arbitraire. Il est donc évident que Jésus-Christ a institué une société parfaite, dotée de tous les organes nécessaires au fonctionnement régulier de la vie, une société qui tire son existence et ses droits, non d'un décret des magistratures terrestres, impuissantes d'ailleurs à donner ce qu'elles n'ont pas, mais d'une institution positive et souveraine de Dieu. Là est le titre premier et ineffaçable de l'indépendance de l'Église.

Qu'il existe depuis dix-huit siècles une semblable société, et qu'elle ait été toujours gouvernée par un sacerdoce dépositaire de la doctrine et dispensateur des sacrements ; que ce sacerdoce ait exercé sans interruption un pouvoir de juridiction sur les membres de cette société, l'histoire l'atteste par des témoignages si éclatants, que personne ne songe à le contester.

Il n'est pas moins certain que cette société a toujours reconnu pour chefs les successeurs de l'apôtre saint Pierre, que Jésus-Christ a investis de la suprématie pontificale, par ces mémorables paroles « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes

(1) Matth., XXVIII ; Marc, XVI.
(2) Matth., XVI, 18, 19.

de l'enfer ne prévaudront pas contre elle (1) ; » et ces autres adressées au même apôtre : « Pais mes agneaux, pais mes brebis (2). » Il est clair également que ces paroles expriment toutes les attributions de la puissance ecclésiastique, doctrinale, législative et judiciaire, puisqu'elles investissent les apôtres, et Pierre en particulier, du pouvoir d'enseigner, de lier et de délier, de défendre et de permettre, de condamner et d'absoudre, non seulement au for intérieur, mais encore au for extérieur.

Ce pouvoir est souverain et indépendant dans l'exercice de ses attributions. Jésus-Christ envoie ses apôtres comme son Père l'a envoyé, c'est-à-dire qu'il leur confie dans toute son étendue l'autorité souveraine qu'il avait reçue de Dieu son Père. La mission des apôtres n'est donc pas différente de celle de Jésus-Christ. Or, pendant sa vie mortelle, le Christ affirme que son autorité est souveraine : *Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra.* Il reconnaît, sans doute, la distinction des deux puissances qui gouvernent le monde, et il prescrit l'obéissance due à César dans l'ordre temporel, mais rien de plus ; il fait acte de souveraine autorité, il enseigne sans demander l'approbation de sa doctrine à Hérode ou au proconsul romain, il déclare même expressément que sa mission vient de plus haut : elle vient de Dieu qui l'a envoyé, *ejus qui misit me Patris.* Or c'est ce pouvoir souverain et indépendant que Jésus-Christ a délégué à ses apôtres, et il était si peu disposé à le subordonner au pouvoir temporel, qu'il prédit à ceux-ci qu'ils auront à subir la contradiction de César, qui essayera d'étouffer leur voix. Les apôtres n'ont pas compris autrement le pouvoir dont ils étaient investis. Ils vont, ils enseignent, sans s'inquiéter du *placet* de la synagogue ou de César ; ils fondent et ils propagent une société extérieure distincte et indépendante de la société civile ; ils baptisent, ils convoquent des assemblées ou conciles, et règlent avec empire, par des lois ou canons, les rapports des différents membres de la hiérarchie, la prédication, l'administration des biens de l'Église, et enfin tout ce qui touche à la foi et au gouvernement du peuple chrétien. Les empereurs romains essayent d'enchaîner leur liberté : ils ordonnent, ils menacent, ils décrètent la proscription, l'exil ou la mort, contre quiconque enseignera la doctrine de Jésus-Christ.

(1) Matth., XVIII, 18.
(2) Joan., XXI, 16 et 17.

On connaît la fière réponse des apôtres aux injonctions de César : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. »

Après comme avant la conversion des empereurs au christianisme, l'Église revendique le droit d'exercer sa mission avec une souveraine indépendance ; chaque fois que le pouvoir temporel tente de s'immiscer dans le gouvernement des choses spirituelles, les évêques déploient la plus grande énergie pour refouler le pouvoir usurpateur dans les limites qui lui ont été assignées, et la raison qu'ils donnent de leur résistance est que *l'Église ne doit pas, ne peut pas le céder au Capitole* (1). Ainsi l'hérésie arienne, couronnée dans la personne de Constance, veut-elle s'arroger la suprématie religieuse dans l'Église? Osius, de Cordoue, légat du pape, proteste contre cette usurpation sacrilège, et trace au prince les limites de son domaine. « Ne vous ingérez pas dans les choses spirituelles, et ne rendez point de décrets sur des questions purement religieuses ; mais, au contraire, laissez-nous le droit de vous instruire à cet égard : à vous Dieu a donné l'empire ; à nous, le gouvernement de l'Église ; et de même, que celui qui usurpe votre pouvoir impérial résiste à l'ordre de Dieu, de même, en évoquant à votre tribunal les affaires de l'Église, vous vous rendez coupable d'un grand crime. Il est écrit : *Rendez à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu.* Il ne nous appartient pas de gouverner la terre ; vous n'avez, vous, aucun pouvoir pour offrir à Dieu l'encens du sacrifice (2). » On ne pouvait établir en termes plus précis l'indépendance du pouvoir spirituel. Le pape saint Gélase (3), saint Ambroise (4), saint Grégoire de Nazianze (5), s'expriment dans le même sens.

L'Église gallicane affirme des principes identiques. Ses conciles et la Sorbonne ont censuré la doctrine contraire dans Marsile de Padoue, Richer et Ellies du Pin. Fénelon proclamait l'indépendance de la puissance ecclésiastique devant un prince qu'il venait de sacrer : « Il est vrai, dit-il, que le prince pieux et zélé est nommé l'évêque du dehors et le protecteur des canons... mais l'évêque du dehors ne doit jamais entreprendre sur les fonctions de celui du dedans ; il se tient, le glaive à la main, à la porte du sanctuaire ;

(1) Cyprian. *Epist.* 35.
(2) *Apud Athanas.* Epist ad solitar. vit. agentes.
(3) Epist. VIII ad Anast.
(4) Epist. ad Valentin.
(5) Oratio 17.

mais il prend garde de n'y entrer pas. Il protège les décisions, mais il n'en fait aucune... sa protection ne serait pas un secours, elle serait un joug déguisé, s'il voulait déterminer l'Église, au lieu de se laisser déterminer par elle (1). »

Le siècle où l'on prêchait cette doctrine était celui de Louis XIV, et le monarque absolu, loin d'y contredire, la reconnaissait dans son édit de 1685. Il déclare, par cet édit, que la connaissance des causes ecclésiastiques appartient aux juges de l'Église. Bossuet défend la même doctrine, et il flétrit en termes qui méritent d'être rappelés le système schismatique de la subordination du pouvoir spirituel : « Dieu n'a point appelé les rois de la terre, lorsqu'il a bâti son Église... L'établissement de la vérité ne dépend pas de leur assistance, ni l'empire de la vérité ne relève point de leur sceptre (2). »

Il est donc démontré que l'Église a reçu de Jésus-Christ un pouvoir souverain et indépendant dans l'ordre spirituel; il est également démontré que l'Église, dès son entrée sur la scène historique, a revendiqué pour elle, par la voix des papes et des évêques, le droit d'exercer dans toute sa plénitude et avec une souveraine indépendance le pouvoir qu'elle a reçu de son divin fondateur, et qu'elle n'a jamais reconnu à la puissance temporelle le droit de l'entraver dans l'exercice de sa juridiction; enfin, ce droit revendiqué par l'Église a été reconnu par notre ancien droit public.

Mais à côté de cette puissance de premier ordre et d'institution divine, qui est l'Église, il y a une autre puissance, qui est également de premier ordre et d'institution divine : c'est la puissance temporelle ou l'État. Il s'agit maintenant de définir ce second terme du problème.

III

L'État est une institution aussi ancienne que le genre humain. Il a son origine dans le plan providentiel : car Dieu n'est pas seulement l'auteur de l'homme, il est aussi l'auteur de l'ordre social; et il a si profondément implanté dans les entrailles de l'humanité l'amour de la société ou le besoin d'une association de l'homme avec

(1) Discours au sacre de l'Électeur de Cologne.
(2) Discours sur la divinité de la religion.

ses semblables, que partout où il y a des hommes il y a une société. L'union de l'homme et de la femme, le mariage, fut instituée comme le fondement de la famille ou de la société domestique. Mais l'association familiale ne devait point se limiter exclusivement au cercle restreint des premiers parents et de leurs descendants immédiats; la propagation de la race humaine franchit bientôt les limites et s'étendit au delà de la famille proprement dite. Alors la société fondée primitivement par les liens du sang embrassa toute la race humaine. De la dispersion et de la séparation des familles naquirent les agrégations sociales ou les États. Dans ces agrégations, les formes pouvaient varier, mais le fond était toujours le même, et chez les peuplades sauvages comme chez les nations policées, on retrouve constamment, à tous les degrés de la civilisation, l'institution essentiellement sociale de l'État, avec son pouvoir et sa législation. Dans tout État, le pouvoir, quelle qu'en soit la forme, est, comme la société elle-même, d'institution divine. C'est pourquoi, tout homme, en vertu de l'ordre divinement établi, a été de tout temps obligé d'obéir à la puisssance établie sur lui, ou par les propres injonctions de sa conscience, ou par la crainte du châtiment temporel. Le but de ce pouvoir social, comme de toute législation, c'est le règne de la justice : refréner les penchants désordonnés de l'homme, protéger l'innocence contre l'oppression des méchants, telle est la mission de ceux à qui Dieu a confié le gouvernement du monde. Or quelle a été, à cet égard, la conduite de l'Église? A-t-elle revendiqué pour elle les prérogatives du pouvoir temporel? Jamais. Elle a toujours prescrit aux chrétiens l'obéissance à ce pouvoir, quelle que fût, d'ailleurs, la croyance religieuse de ses dépositaires. Ce précepte d'obéissance qu'elle impose à tous les fidèles à l'égard de la puissance séculière, est absolument général, et elle déclare que ceux-ci ne sont point dispensés de l'obéissance par la seule raison que le chef de l'État fait profession d'un autre culte que celui du christianisme. Elle impose l'obéissance non seulement aux laïques, mais à ses propres ministres, et l'empereur Valentinien a eu raison de dire : « De bons évêques obéissent non seulement aux ordres de Dieu, mais encore à ceux des rois (1). » L'Église a fait plus encore pour défendre le pouvoir temporel et le recommander au respect des sujets : elle l'a ennobli et transfiguré en révélant aux

(1) Theodor., *Hist.* IV.

peuples son origine divine. Elle enseigne que tout pouvoir vient d'en haut : « Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures, car il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu (1) »; elle enseigne encore que toute puissance légitimement établie, qu'elle soit entre les mains d'un roi, d'un gouverneur ou de tout autre dépositaire de la souveraineté, doit être respectée et obéie par ses subordonnés, et que le sujet n'est délié du serment de l'obéissance que dans le cas où le pouvoir exige de lui un acte contraire à la loi divine. Cette réhabilitation du pouvoir par l'Église se manifeste merveilleusement dans l'institution du sacre de la royauté par le Pontife. Plusieurs n'ont vu dans cette institution qu'une usurpation religieuse ; avec plus de réflexion et surtout avec une étude plus impartiale de l'histoire du moyen âge, ils y auraient reconnu l'effort de l'Église pour tempérer la royauté barbare, dont le privilège était, selon l'Edda, de brandir une hache plus pesante et de posséder la force de huit hommes ; ils y auraient aperçu la pensée de faire de cette royauté barbare un pouvoir nouveau, fondé non sur la force brutale, mais sur la justice et la miséricorde. En sacrant la royauté, l'Église traitait l'autorité temporelle comme un pouvoir auguste; elle ne craignait pas de profaner sur le front du prince l'onction pacifique du prêtre, parce qu'elle lui imprimait par cette onction un caractère religieux, qui ne lui assurait le respect d'autrui qu'en lui enseignant le respect d'elle-même. Les évêques qui présidaient à ces rites sacrés, avaient soin de rappeler aux princes ce caractère auguste de leur dignité. Hincmar, de Reims, adresse à Charles le Chauve un traité *de la Personne royale et du métier de roi*, où l'on trouve avec surprise neuf chapitres sur la guerre et dix-huit sur l'administration de la justice. Il y a là de graves et salutaires enseignements, dont les chefs d'État de ce siècle pourraient faire leur profit.

Le pouvoir temporel, ainsi relevé et régénéré, excluait la pensée même d'un pouvoir despotique. Tandis que les césars romains faisaient profession d'être au-dessus des lois, et que les jurisconsultes examinaient gravement si l'impératrice était liée par ces lois ; tandis que sous les premiers mérovingiens un émissaire armé du *præceptum regium* pouvait impunément mettre à mort les hommes, enlever les femmes, arracher les religieuses de leur cloître, désor-

(1) Rom., XIII, 1.

mais le prince ne recevra l'onction qu'après avoir juré l'observation de toutes les lois. L'absolutisme païen était ainsi tempéré et vaincu. La royauté devenait conditionnelle et amissible, et le serment du prince était la condition de la soumission du peuple. Si celui-ci s'obligeait à obéir, le prince s'obligeait à bien régner. Cette condition était consacrée par le droit ecclésiastique. Les conciles de Paris (829), d'Aix-la-Chapelle (836), de Mayence (888), inséraient dans leurs canons cette maxime d'Isidore de Séville, qui est aussi celle de saint Grégoire le Grand : « Que le roi est ainsi nommé à cause de la rectitude de sa conduite, *rex a recte agendo*. Le prince qui gouverne avec piété, avec justice, avec miséricorde, mérite d'être appelé roi. S'il manque à ces devoirs, ce n'est plus un roi, mais un tyran. » Et pour savoir comment le droit du moyen âge, traitait les tyrans, j'interrogerai les théologiens, qui répondent qu'« il ne faut pas accuser de félonie la nation qui détrône le tyran, encore que par le passé elle lui eût confié une autorité perpétuelle, car il a encouru la déchéance en violant l'obligation que ce pacte lui imposait. » Ainsi le droit divin, tel que l'entendait le moyen âge, n'avait rien de commun avec le dogme politique des légistes et des théologiens courtisans des dix-septième et dix-huitième siècles : au lieu d'attribuer aux princes une puissance illimitée, le droit divin pesait sur eux comme sur le moindre de leurs sujets.

IV

Il y a donc deux pouvoirs établis dans le monde : le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Ces deux pouvoirs gouvernent les mêmes hommes, mais chacun les gouverne dans une sphère différente et déterminée : l'un gouverne dans la sphère des choses spirituelles, l'autre gouverne dans la sphère des choses temporelles. Les deux pouvoirs sont également d'institution divine. Il y a deux sociétés distinctes, comme il y a deux pouvoirs distincts : la société religieuse et la société civile. Les deux sociétés ont une fin, une législation et des chefs différents. Cette distinction des deux sociétés et des deux pouvoirs ne fut pas inconnue aux peuples de l'antiquité, mais elle est devenue plus manifeste chez les peuples chrétiens, les deux puissances y apparaissant environnées de caractères qui donnent à chacune d'elles une personnalité propre. Toutes deux

procèdent également de Dieu : l'une dérive de lui comme auteur de la nature, l'autre en découle comme de l'auteur de la grâce. Le pouvoir spirituel est directement constitué par Dieu, qui a voulu lui-même en déterminer le mode, les limites et le sujet, tandis que le droit humain, dans la société civile, a réglé la forme du gouvernement, ses conditions d'existence et son ordre de transmission. L'Église procède de Dieu immédiatement, puisqu'elle a reçu de lui, et d'une manière surnaturelle, sa constitution, sous la primauté de saint Pierre. La société civile procède aussi de Dieu, mais médiatement, car ce sont les hommes qui déterminent les formes selon lesquelles elle se gouverne. L'Église est immuable, indéfectible, universelle; la société civile, circonscrite dans un espace déterminé, est essentiellement variable dans ses limites comme dans sa constitution. La puissance spirituelle a pour objet, dans son exercice, l'ordre surnaturel, la sanctification et l'éternelle félicité de l'homme; la société civile se meut dans la sphère du bien temporel, elle s'efforce d'obtenir la conservation et le développement, dans l'ordre naturel, des facultés physiques et morales de ceux qui lui sont soumis.

Les deux sociétés ne sont pas seulement distinctes, elles sont encore parfaites, chacune dans son ordre; elles ne font pas partie d'une société supérieure à elles-mêmes, dans laquelle se trouverait leur complément nécessaire : car chacune d'elles a son but, ses moyens, ses lois et sa sanction. Il résulte de là que les deux pouvoirs sont non seulement distincts, mais indépendants l'un de l'autre. La raison de cette indépendance réciproque est la différence même de leur fin respective. Toutefois cette formule n'est pas à l'abri de toute méprise, et le libéralisme de M. É. Ollivier me paraît s'être égaré dans l'idée qu'il attache à l'indépendance des deux pouvoirs. Cette indépendance ne doit pas être entendue dans ce sens que chacun de ces deux pouvoirs n'est aucunement obligé de faire droit aux réclamations de l'autre : car alors leur liberté d'action pourrait être atteinte et méconnue. L'indépendance des deux pouvoirs consiste à garantir la liberté de l'Église vis-à-vis de l'État, et réciproquement, dans tous les actes qui se rapportent à la réalisation de leur fin respective; en d'autres termes, elle signifie que l'Église n'a pas à s'immiscer dans les choses temporelles, ni l'État dans les choses spirituelles. Investie du gouvernement des âmes, l'Église n'a rien à voir dans les affaires des monarchies et des

républiques, ni dans les intérêts temporels de l'humanité. C'est pour gérer ces affaires et pour protéger ces intérêts que la puissance temporelle a été établie ; et sa mission sur la terre est tellement appropriée à ce but, que, dans cet ordre de choses, elle s'exerce souverainement et reste indépendante du pouvoir spirituel. Dans toutes les choses qui, par elles-mêmes et directement, se rapportent au bonheur, au bien-être de la vie présente, comme les finances, l'armée, l'administration de la justice, le commerce, la paix publique, l'État jouit d'une véritable indépendance et peut agir en pouvoir suprême. Mais cette indépendance réciproque de l'Église et de l'État ne signifie pas, comme le prétend M. E. Ollivier, que les deux puissances souveraines soient étrangères l'une à l'autre, et puissent accomplir leur mission sans se prêter un mutuel appui. Obligées de vivre ensemble, elles ont besoin, en raison même de leur contact continu, de s'écouter, de se concerter et d'agir avec bienveillance, chacune vis-à-vis de l'autre, afin d'éviter tout empiètement et tout conflit. L'indépendance respective des deux puissances pourrait être définie : la liberté mutuelle, la non-subordination de l'une à l'autre dans l'exercice des droits qui appartiennent à leur ordre propre ou à leur sphère respective. Ainsi l'Église n'a pas à se préoccuper des motifs et des intentions qui dirigent les dépositaires du pouvoir temporel dans leurs actes gouvernementaux ; dès qu'ils se renferment dans les limites de leurs attributions, ils ne relèvent d'aucune autre autorité que de celle de Dieu (1).

Définie dans ces termes et dans ces limites, l'indépendance de l'État ne peut pas être étendue aux infractions de la loi morale et de la loi divine, dont la puissance spirituelle est l'organe et l'interprète authentique. Dans cet ordre, l'État relève de l'Église, et s'il pèche il appartient à celle-ci de le reprendre et de le corriger. M. E. Ollivier n'admet pas cette restriction à l'indépendance du pouvoir temporel. Et pourtant elle s'impose de droit à quiconque reconnaît la mission de l'Église. L'objet propre et direct de la puissance spirituelle, c'est, sans aucun doute, le salut de l'âme ; mais, par voie de conséquence et *indirectement*, comme diraient les anciens théologiens, elle peut intervenir d'autorité dans les choses temporelles dont la gestion appartient en propre à l'État. L'Église ne franchit donc pas les limites de sa mission, lorsque, en vertu du

(1) *Optat. milet.* De schismate. Donat. Lib. IV, c. 3.

pouvoir spirituel qu'elle tient de Jésus-Christ, elle élève la voix, soit pour flétrir les actes coupables et venger la loi morale outragée, soit pour condamner la tyrannie des princes ou les révoltes des peuples, soit pour confirmer ou casser les lois injustes attentatoires à la morale ou à la conscience chrétienne, lois dont saint Thomas dit « qu'elles sont bien plus des coups de force que de véritables lois (1). » Le Docteur angélique se sert, en cette question, d'une comparaison familière aux Pères, et que M. E. Ollivier leur a empruntée. « La puissance séculière, dit saint Thomas, est soumise à la puissance spirituelle, comme le corps est soumis à l'âme (2). » Il n'y a donc pas incompétence, si le supérieur spirituel se mêle de juger les choses temporelles sous le rapport qui lui soumet la puissance séculière. Le cardinal Bellarmin donne un admirable commentaire de ce texte, qui mérite d'être cité :

« Tels les rapports de l'esprit et de la chair dans l'homme, tels les rapports des deux pouvoirs dans l'Église. La chair et l'esprit, en effet, sont comme deux républiques qui se trouvent tantôt séparées, tantôt conjointes. La chair a ses sens et son instinct auxquels répondent des actes et des objets proportionnés, et elle a pour fin la santé et la perfection de l'âme. La chair se trouve sans l'esprit dans les brutes ; l'esprit se trouve sans la chair dans les anges... La chair se trouve jointe à l'esprit dans l'homme ; et parce qu'ils y forment une seule personne, ils y sont nécessairement unis et subordonnés. La chair est en bas, l'esprit est en haut ; et malgré que l'esprit ne se mêle pas aux actions de la chair, mais la laisse faire toutes ses opérations, comme dans la brute, néanmoins quand elles entravent la fin de l'esprit, l'esprit commande à la chair et la réprime... Pareillement, si pour atteindre la fin spirituelle, quelque acte de la chair est nécessaire, voire la mort, l'esprit peut commander à la chair de s'exposer, elle et ce qui lui appartient, comme nous le voyons dans les martyrs. De même le pouvoir politique a ses princes, ses lois, ses tribunaux, et le pouvoir ecclésiastique a également ses évêques, ses règles canoniques, ses tribunaux. Celui-là a pour fin la paix temporelle ; celui-ci, la vie éternelle. Unis, ils font un seul corps et, partant, doivent compter de manière que le pouvoir intérieur soit soumis et subordonné au pouvoir supérieur.

(1) 1ª 2. quæst. 93, art. VII.
(2) 2ª 2. quæst. 90, art. VII.

Par conséquent le pouvoir spirituel ne s'immisce pas dans les affaires temporelles à moins que ces affaires ne s'opposent à la fin spirituelle, ou ne soient nécessaires pour l'obtenir. Auxquels cas le pouvoir spirituel peut et doit réprimer le pouvoir temporel et le contraindre par toutes les voies qui paraîtront nécessaires (1). »

Que ce ferme langage sonne durement aux oreilles des libéraux de ce temps, habitués au langage plus conciliant des vérités amoindries, je le conçois; que le droit incontestable de l'Église ne puisse recevoir son application dans l'État moderne, je l'admets également; mais pour quiconque se place au point de vue de l'État chrétien, est-il dans le raisonnement de Bellarmin un seul point que puisse contester un catholique sans épithète? Est-il possible d'exposer avec plus de limpidité la distinction des deux puissances et l'indépendance relative du pouvoir spirituel dans les questions connexes à la foi de l'Église? Qu'on n'accuse pas Bellarmin de confondre les deux pouvoirs : coordonner est-ce donc confondre? Le pouvoir paternel est, assurément, très distinct du pouvoir civil, il est indépendant dans son ordre, et cependant il arrive souvent à l'État de pénétrer, par autorité de justice, au foyer domestique, pour y rétablir l'ordre et y assurer le règne des lois naturelles et sociales. Dirons-nous pour cela que la famille et l'État ont cessé de former deux sociétés distinctes?

A la lumière de ces principes, vrais aujourd'hui comme ils l'étaient au treizième siècle, il est facile de juger les déclamations des libéraux et des gallicans parlementaires contre les actes des papes du moyen âge. Lorsque ceux-ci, prenant en main la cause des droits de Dieu et de l'Église, et aussi des droits des peuples, faisaient la leçon aux princes qui abusaient de leur pouvoir, et qui, quelquefois, mettaient en péril l'existence même de la chrétienté; quand ils déposaient ces princes indignes, ils n'empiétaient pas sur le temporel, ils agissaient en vertu d'un pouvoir inhérent à leur charge suprême. Si les prévaricateurs de la puissance temporelle pouvaient échapper à la juridiction du pouvoir spirituel, il en résulterait que le gouvernement de tous les peuples étant confié à des princes séculiers, l'influence de l'Église sur les sociétés serait bientôt réduite à néant; et si Dieu avait pu fonder un ordre semblable, il aurait créé lui-même dans la puissance temporelle un principe destructeur

(1) De Rom. Pontif. Lib. VI, cap. VI.

de son propre royaume. Une telle conséquence ne peut être admise par quiconque croit à l'institution divine de l'Église, et il faut ou nier la mission de la puissance spirituelle, ou il faut reconnaître que toutes les choses temporelles, à raison de leurs relations avec le bien de l'humanité, doivent être dirigées d'une manière harmonique à la loi divine, ce qui ne peut se faire que par l'action indirecte de l'Église sur le pouvoir séculier.

Réduite à ces limites et définie dans ces termes, la subordination du pouvoir temporel ne produit pas la confusion, elle ne met pas l'État dans la sacristie, ni la couronne sous les pieds du Pontife. Les deux pouvoirs restent complets et distincts, mais unis dans l'harmonie d'où résulte le bonheur même temporel des sociétés humaines. L'État n'abdique aucun de ses droits, mais il reconnaît et respecte ceux de l'Église, de même que l'Église reconnaît et respecte ceux de l'État dans l'ordre temporel. En se soumettant à l'autorité de l'Église dans l'ordre spirituel, l'État ne se déshonore pas non plus, puisqu'il conserve son indépendance dans sa sphère propre et qu'il ne reconnaît un supérieur que dans un ordre différent de celui où il est souverain. On peut voir déjà que cette belle économie des deux pouvoirs respecte et sauvegarde les droits de la conscience, tandis que les théories du césarisme et même du libéralisme les méconnaissent et les confisquent au profit de l'État. En affirmant son indépendance, l'Église avertit l'État qu'il ne commande pas seulement à des corps, mais qu'il gouverne aussi des âmes immortelles, et que son autorité purement temporelle sur celles-ci a des limites au delà desquelles nul droit n'existe pour lui.

A. Tilloy.

LES RUINES DE LA MONARCHIE FRANÇAISE[1]

L'œuvre magistrale sur laquelle nous appelons l'attention du public, contraste sous plus d'un rapport avec les productions hâtives que nous voyons éclore chaque jour. Les historiens surtout pullulent à notre époque, et il en est certainement auxquels les recherches érudites ne sont pas étrangères. Mais où trouver chez eux la profondeur et l'énergie d'un Tacite chrétien? En est-il même beaucoup qui, surtout en parlant des événements contemporains, sachent se garantir de l'esprit de système, qui ne fassent jamais la cour aux opinions régnantes, qui prennent pour unique règle et pour seul guide, la conscience, la justice et la vérité?

Si les écrits solides et de haute portée rebutent plus qu'en un autre temps la frivolité des lecteurs, si ceux qui ne sacrifient en rien aux passions révolutionnaires et aux fatales erreurs passées en axiomes dans notre triste société, sont par là même impopulaires, l'œuvre de M. Revelière, à ce double titre, risquait de passer inapperçue, ou de ne rencontrer pour longtemps que l'indifférence et l'oubli, heureusement nous avons encore en France des esprits sérieux. M. Coquille n'a pas trouvé que ce fût trop de cinq articles (2), pour donner l'idée de ce beau livre aux lecteurs du journal *le Monde;* M. Eugène de la Gournerie lui a consacré une très savante étude dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* (3) ; M. Barbey d'Aurevilly s'est étendu sur son éloge dans plusieurs colonnes

(1) *Cours philosophique et critique d'histoire moderne*, sur l'invasion des Sophistes qui ont dévasté la France, bouleversé l'Europe, et fait rétrograder la civilisation, par M. L. Revelière, membre de la Chambre des députés sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X. — 3 vol. in-8°. Paris. Lecoffre, rue Bonaparte, 90.

(2) Voir *le Monde* : 6, 7, 8 et 9 mars et 12 juin.

(3) *Revue de Bretagne et de Vendée* : Juillet et septembre.

du *Constitutionnel* (1) ; et nous savons de bonne source que le journal de M. Louis Veuillot n'a différé d'en rendre compte que parce que M. Veuillot se réserve de dire lui-même sa sympathie et son admiration pour les *Ruines de la monarchie*, quand son état de santé lui permettra de reprendre la plume sans trop de fatigue pour un travail de longue haleine. N'oublions pas aussi que les révérends Pères Jésuites ont été des premiers à en parler avec estime dans leurs intéressantes *Etudes* (2).

Quant aux journaux fauteurs ou propagateurs des principes de la Révolution, il fallait bien s'attendre que de ce côté, comme le prédisait M. Coquille, « le livre se heurterait à la conspiration du silence ». Ceux de ces journaux qui ont cru inévitable d'en parler, ont affecté de n'y voir autre chose « qu'un réquisitoire dans toutes les formes » contre le culte de leur idole, et partant, une évocation de doctrines surannées, un dithyrambe élégiaque sur un tombeau fermé depuis 89 pour ne jamais se rouvrir. Il leur a semblé que ce travail élaboré dans l'ombre, il y a près d'un demi-siècle, eût aussi bien fait d'y rester. Ils y ont vu l'œuvre attristée d'un pessimiste, qui, déçu dans tous ses calculs religieux et légitimistes, désespère de l'humanité.

Et nous, au contraire, nous disons avec M. Revelière que « toujours la vérité subsiste, qu'elle retentit *parmi les ruines* du passé » et qu'il est encore temps de l'entendre et de la montrer aux nations quand elles ont fait fausse route, parce que Dieu lui-même déclare que la vérité peut les guérir (3). Nous disons, avec l'éminent journaliste cité à l'instant, que « cet ouvrage vient à son heure, parce que c'est au moment où tout semble désespéré qu'il devient nécessaire de dire les plus dures vérités ». Nous disons avec M. de Maistre que Dieu n'efface que pour écrire; et avec M. de Bonald, le collègue, l'ami vénéré de M. Revelière, que la Révolution, qui a commencé par la proclamation des droits de l'homme, finira par la proclamation des droits de Dieu.

C'est animé de cet espoir et enflammé de l'ardeur de travailler à cette noble tâche, que l'auteur des *Ruines de la monarchie* nous aide à étudier les douloureuses, mais imposantes, mais fécondes leçons que la divine Providence nous offre dans l'histoire, par la

(1) *Constitutionnel*, 28 avril.
(2) *Etudes religieuses, philosophiques*, etc., avril.
(3) Sap., I, 14.

comparaison surtout des temps anciens avec les temps nouveaux. Il dit ce que cette grande et auguste monarchie française fut dans son origine, ce qu'elle devint à mesure que se développa le plan providentiel, ce qu'elle serait aujourd'hui, si la conspiration satanique et antichrétienne n'était venue déraciner cet arbre tant de fois séculaire, si le souffle empesté des sophistes n'était venu en tarir la sève, en corrompre et souiller les fruits.

Nous ne doutons pas que pour bien des esprits sa manière d'envisager l'histoire ne soit fort rétrograde et même paradoxale, à première vue ; et, comme on sait, la plupart se mettent peu en peine de regarder les choses de plus près. Ne faut-il pas aimer le paradoxe, ne faut-il pas surtout n'avoir aucun respect humain, ni souci d'attirer sur soi l'imputation de vieux rêveur, pour venir, en face des générations modernes et des fils de la Révolution, se poser résolument, comme le fait M. Revelière, dès son *Introduction*, en défenseur de l'Ancien Régime? C'est provoquer une tempête de susceptibilités haineuses, de récriminations dédaigneuses; il ne le dissimule pas. Mais il apporte à cette lutte toute la dignité, la mesure, quoique aussi toute la franchise qui convient à la cause de la justice et de la vérité. C'est ce qu'il déclare en son noble langage : *La loi bien que surannée du vieil honneur français oblige encore la loyauté d'un champion de l'Ancien Régime.* Tel est le démenti chevaleresque qu'il ose donner « à cette génération d'idolâtres qui n'admet pas qu'avant la Révolution il ait existé une France intelligente et libre. Certes tout son ouvrage, si riche d'observations et de faits, donne les preuves de son assertion. Mais comme notre article s'adresse à ceux qui ne l'ont pas encore lu, un mot d'explication sur la manière dont, avec notre auteur, nous entendons « l'Ancien Régime » ne sera pas déplacé ici.

Comme il est reçu dans le style de nos jours de dire qu'une société nouvelle a commencé avec 89, c'est aussi chose convenue d'appeler « ancien régime » par une sorte d'antinomie tout ce qui, dans le régime politique de la France, a précédé cette date fameuse. La monarchie chrétienne de saint Louis, la monarchie absolue de Louis XIV, les vieux débris de la féodalité, les coutumes abusives et les empiètements sur l'Église qui, sous l'influence des légistes, sont venus altérer le droit chrétien des vieux siècles, tout est amalgamé dans les idées vulgaires sous cette vague dénomination d'ancien régime; et ces idées, le plus souvent, ne sont prises que dans

les livres et les journaux de la Révolution. Un homme de la portée de M. Revelière n'a garde de confondre la cause de notre vieille monarchie française avec celle des abus qui appelaient non une révolution, mais une réforme, déjà poussée activement sous Louis XVI (1). Mais il faut reconnaître que, malgré ces abus et ces déviations, notre incomparable monarchie, grande et auguste jusqu'en ces derniers temps, avait encore dans le cœur et dans les mains tous les moyens de procurer le bonheur et la gloire de la France, qu'elle avait élevée et maintenait sans nul conteste au premier rang entre les nations de l'Europe, quand le complot révolutionnaire est venu la renverser et amener par là même la ruine du pays.

Tel est le sujet de ce grand ouvrage. L'auteur y met en présence l'œuvre de la divine Providence et celle de l'enfer. Il dit les origines, les développements, les gloires, les bienfaits de cette dynastie qui, issue du sein du pays, mêla pendant plus de huit siècles ses nobles destinées à celles de la France; puis il raconte les phases douloureuses de la lutte engagée entre cette puissance auguste à laquelle se rattachaient tous les intérêts de la nation, et cette nuée de sophistes qui conspirant avec les sociétés occultes, liées entre elles par l'affreuse solidarité du meurtre et de tous les forfaits, ont perverti l'esprit public, égaré la nation et sapé toutes les bases de la société en même temps que celles du trône. Il fait sortir de chacune de ces tristes péripéties les plus profondes leçons, et ne ménage pas les rudes avertissements, même aux défenseurs de la sainte cause dont il ne dissimule pas les faiblesses et les funestes déceptions. La discussion est vive et énergique; et, quoi qu'on ait pu dire, nous maintenons qu'elle est constamment pleine de calme et sans parti pris d'envisager les hommes et les faits en mauvaise part.

M. Revelière a parlé en témoin attristé des événements douloureux qu'il raconte et des funestes conséquences des fautes commises, même au regard de l'avenir. Les progrès de la Révolution n'ont que trop donné raison, depuis lors, à ses prévisions sinistres. Car c'est ici un livre posthume : l'auteur est mort nonagénaire il y a plus de quinze ans. Mêlé depuis la première jeunesse aux administrations publiques, où il a occupé des postes éminents, et aux affaires de l'Etat, le député de la Loire-Inférieure parle en expert des hommes

(1) Voir Alexis de Tocqueville : *L'Ancien Régime et la Révolution.*

et des choses, des incidents et des complications de la scène politique; des ressorts qui la font mouvoir, des intrigues qui la déshonorent; de celles surtout qui ont fait avorter cette réaction providentielle qui garde toutefois dans l'histoire le nom de *Restauration*, et qui ont transformé ce rétablissement transitoire de la dynastie bourbonnienne en une simple phase de la Révolution. Ses jugements sont sévères; ceux-mêmes qui seraient tentés d'y trouver quelquefois de l'exagération sentiront néanmoins toujours qu'ils sont dictés par la conscience. Le style est ferme et incisif, et le trait y abonde; nous ne connaissons guère de lecture plus attachante; ajoutons même plus instructive. La méthode historique est la plus propre à éclairer l'esprit; mais plus les faits sont rapprochés de nous, plus la passion et les intérêts politiques s'attachent à les défigurer. La critique élevée, impartiale de l'auteur des *Ruines* y répand la lumière. Il dit toute la vérité; il la dit avec énergie, sans se mettre trop en peine de certaines susceptibilités ; il ne croit pas devoir la ménager, cette vérité, à une génération qui n'aime pas à l'entendre.

C'est dire assez qu'il aura contre lui non seulement les révolutionnaires, mais les hommes de juste milieu, mais les indécis, mais les tièdes, mais tous ceux qui font consister l'intelligence pratique à substituer les expédients politiques aux principes, à subordonner les principes au contrôle de l'opinion du jour ou du lendemain. De pareils compromis avec l'erreur, l'iniquité et le mensonge, sont à ses yeux une flétrissure, une trahison de la sainte cause et une aberration qui ne saurait produire d'heureux fruits. Les hommes d'un vrai sens pratique, comme notre auteur, savent sans doute se garder des illusions, des utopies et tenir compte des conjonctures et des différences des temps dans l'application des principes. Mais ils savent également que les vrais principes ne meurent pas et que la Révolution ne saurait aucunement prescrire contre les lois éternelles. Aussi, malgré les craintes que ressentait l'auteur sur le sort d'une œuvre où voulant être vrai pour tous il risquait de se trouver pour ainsi dire seul contre tous, nous augurons mieux de notre temps; son livre sera apprécié à sa juste valeur, il sera lu et médité, il apportera enfin la lumière, car il est vrai : ce mot seul dit son mérite.

Un pareil livre demande à être lu plutôt qu'analysé; nous tenons cependant à indiquer l'ordre des sujets dont il offre le tableau.

Le premier volume traite de la vieille France dans le premier

livre; puis dans un deuxième, du génie de la révolution française.

Les appréciations sur les commencements de la monarchie française marquent le but de l'auteur dès son point de départ. Exposant les convulsions dans lesquelles l'empire de Clovis a constamment vécu, l'auteur leur donne pour raison le manque d'unité et de fixité dans le pouvoir, ce qui le conduit naturellement et par voie d'analogie à expliquer d'avance comment la révolution française a vu se produire tant de désordres et tant d'atrocités; puisque de l'absence d'un pouvoir régulier découle toujours la dépravation des mœurs comme des principes.

Quelques pages consacrées à l'avènement de la famille carlovingienne montrent que les garanties de prospérité, de stabilité et de grandeur se trouvent uniquement dans la souveraineté héréditaire.

« Car, dit-il, si jamais dynastie fléchit sous le poids de sa dégénération, c'est assurément celle des Mérovingiens; et si jamais intronisation fut signalée par des exploits héroïques et d'immenses services, c'est bien celle de Charles Martel, de Pépin et de Charlemagne. D'où vient donc qu'ils n'ont su ni organiser leur administration, ni fonder un gouvernement qui s'identifiât au pays, puisqu'il retomba, après le règne du grand homme, dans l'enfance dont son génie semblait l'avoir tiré (1) ? »

La déduction est rigoureuse, puisque le droit d'élire et de révoquer étant incompatibles avec la souveraineté héréditaire, il suit que la dynastie carlovingienne, fondée sur un droit litigieux, tomba par suite de l'atteinte qu'elle avait portée elle-même au principe d'unité et de légitimité.

M. Revelière, d'accord en ceci avec Augustin Thierry comme avec la vérité historique, regarde la troisième dynastie comme la première qui soit issue du sein même de la nation. Il voit aussi avec raison dans cette dynastie *la première qui ait donné au pays une organisation régulière, et qui ait compris que le pouvoir le plus stable était tempéré par les lois et soumis lui-même à la justice de Dieu.* Et où faut-il aussi chercher la cause de la grandeur de la monarchie française? il n'hésite pas à la reconnaître : dans le seul principe civilisateur.

« La foi chrétienne, que Clovis avait embrassée, que la seconde race avait gardée avec fidélité, cette même foi valut à la troisième

(1) *Les Ruines de la Monarchie*, p. 62.

race les vertus et le génie qui ont fait de cette dynastie la plus glorieuse et la plus ancienne qui ait régné sur aucune nation du globe (1). »

Pour l'auteur, il est incontestable que la troisième dynastie n'a point recouru à la fraude et à la violence pour s'élever au trône; elle a accepté le pouvoir comme un devoir et un fardeau. Et en réponse aux historiens qui jugent Hugues Capet au point de vue exclusif de la Révolution, il montre « que parmi les compétiteurs eux-mêmes, nul n'a été appelé personnellement à justifier ou à témoigner d'aucun titre en litige dans ce prétendu procès. » Ainsi, l'histoire en main, comme on peut s'en convaincre, M. Revelière renverse le système moderne qui nie la légitimité originelle de toutes les royautés. Il est bon de lire cette discussion tant au point de vue de la morale que de la vérité, l'auteur n'assouplit pas les faits à des sentiments, à des intérêts préférés; il ne veut pas faire de son livre une machine de guerre mise au profit d'une idée préconçue; il s'attache aux faits qu'il expose avec indépendance, avec le zèle constant de la justice et de la vérité.

Parcourant avec les droits et l'équité de l'historien les règnes de cette longue filiation des rois capétiens jusqu'à Henri IV dont la bonté, dit-il, est devenue proverbiale, bien qu'elle ne fût pas toujours d'accord avec la prudence et la franchise, M. Revelière nous prouve que la France peut s'applaudir d'avoir eu le plus souvent pour la gouverner des princes *faisant le bien*. Quant à Louis XIV, certes, ce fut un grand roi; mais aussi Mazarin avait pressenti en lui un honnête homme. Louis XVI ne perdit la couronne et la vie que pour avoir aimé la vertu plus que l'autorité.

Les considérations que présente l'auteur sur la *Providence des dynasties inamovibles* (2) rappellent J. de Maistre. Mais celle qui a régné sur la France, a-t-elle de fait rempli sa mission? Ici l'auteur a dû prendre la défense de nos rois contre l'injustice et la légèreté de plusieurs de nos historiens. Il prouve, en homme chez qui la réflexion a été mûrie par une longue expérience pratique, qu'un sentiment de justice, joint à la sagesse dans le conseil, a présidé le plus ordinairement au gouvernement de la France. Certes, la

(1) Comp. ce que dit l'auteur p. 84, sur le concours et l'efficacité de l'action du sacerdoce. On pourrait y joindre d'importantes réflexions sur le *Sacre des rois*.

(2) P. 91-105.

calomnie a nui chez nous plus que chez les autres nations à la royauté. Ne serait-ce pas une raison de plus de croire à cette mission spéciale que nos rois avaient reçue de Dieu et dont rien ailleurs n'offre un pareil exemple? Car pour y substituer son utopie démocratique, la conspiration révolutionnaire s'est acharnée de préférence à salir de ses mensonges tout pouvoir qui porte la trace d'un caractère divin dans son institution, ou providentiel dans sa durée. De là surtout sa haine contre nos rois.

Mais si l'auteur ne se fait pas d'illusion sur cette loi d'instabilité qui pèse sur tout ce qui ne sort que de la main de l'homme, il affirme sagement que les vrais éléments d'un gouvernement libéral sont exclusivement l'apanage des gouvernements fondés sur la constitution intime et providentielle du pays. Conséquent à lui-même, en ce point comme toujours, il désavoue l'école doctrinaire, qui voudrait imposer à notre imitation comme type de gouvernement celui de l'Angleterre. Ici le sentiment patriotique se révolte chez lui, et il éclate en termes énergiques mais d'une émotion contenue.

Cette même loi de succession qui fit pendant tant de siècles la force et la puissance de notre monarchie, a consacré aussi, sous son influence protectrice, un principe essentiel à toute civilisation, celui de la propriété territoriale, et présidé à la transmission du patrimoine de chaque famille. Nous conseillons de lire avec attention la belle et savante étude que fait M. Revelière des principes de droit naturel et politique qui régissent la propriété (1). On ne trouvera pas seulement ici de vigoureuses réfutations des idées communistes, des rêveries saint-simoniennes, fouriéristes, etc., mais des éclaircissements de haut intérêt sur des matières historiques autour desquelles les passions et préjugés de ces derniers siècles ont amoncelé les ténèbres. On sait que l'ignorance et le mensonge ont faussé la conscience publique en ce qui regarde particulièrement la *féodalité!* Des publicistes peu scrupuleux quand il s'agit de justifier l'origine des biens révolutionnaires, sont d'une sévérité étrange envers la féodalité. Ils y voient une institution attentatoire aux droits de l'humanité, incompatible avec tous les principes de la civilisation. L'auteur que nous analysons réfute ces vains jugements au nom de la science historique. Il montre dans la féodalité la confusion de trois choses distinctes : la hiérarchie militaire, la juridic-

(1) P. 109-161.

tion et la propriété. Jusqu'à lui, en effet, cette institution n'avait pas, ce nous semble, été examinée sous ce triple caractère. Les considérations que cette étude lui suggère feront revenir beaucoup d'esprits, nous l'espérons du moins, d'une foule de préventions inspirées le plus souvent par une fierté mal entendue. Dans une époque aussi tourmentée que la nôtre par la fièvre de l'égalité, on s'est ému des noms de vassaux et de serfs; la crainte même de réveiller de fausses délicatesses a souvent empêché de pénétrer dans l'intime de l'institution féodale, comme l'a fait M. Revelière. Il faut lui savoir gré de nous prouver avec son inflexible logique que « l'inféodation des terres était plus sociale, plus politique et plus utile au grand nombre que leur morcellement illimité, parce qu'elle nourrissait plus de familles rurales, parce qu'elle favorisait le seul travail qui moralise et fortifie les races; parce que, surtout, elle identifiait l'autorité à la possession et donnait ainsi à tous les intérêts, trop minimes pour se protéger eux-mêmes, l'appui de celui qui est le protecteur et l'arbitre naturel de tous, par cela seul qu'il se suffit ». Voilà des lignes pleines de lumière ; ainsi écrit celui qui veut rester dans la vérité historique. Le contraste d'ailleurs que l'auteur établit entre cette communauté de suzerains, de vassaux, de serfs, et celle du capitaliste, de l'industriel et de l'ouvrier, nous prouve que la première était plus *libérale*, plus morale, moins précaire, moins oppressive et plus paternelle que la seconde. Pour mieux apprécier ce parallèle, n'oublions pas que la féodalité assurait à ses *victimes*, l'air pur des champs, la vue du ciel, la perspective d'un meilleur avenir; tandis que le serf de l'atelier, après une vie de prison infecte, meurt souvent dans le désespoir; l'école révolutionnaire lui a ravi les consolations de la foi et l'espoir d'une vie meilleure.

M. Revelière combat d'une manière incisive et piquante toutes les théories philanthrophiques qui ont proclamé le droit au travail. Il fait voir que l'institution féodale répartissait le labeur en raison de la population et de l'importance du fief; tandis que la révolution, plus magnifique en paroles, en promesses, est moins féconde en résultats utiles. Il faudrait citer tout le chapitre consacré au *principe civilisateur de la monarchie française*, tant on y trouve de hautes et solides considérations sur la propriété, les classes, les corporations, la famille. On sentira, en le lisant, combien le sage et savant économiste qui a su écrire de telles pages est éloigné de

toute rêverie, de toute vaine hypothèse, de tout esprit de système.

Mais comme nous l'avons déjà dit, toutes ces questions d'économie sociale en provoquent d'autres d'un ordre supérieur. Une sage philosophie doit remonter à la raison première des droits et des devoirs.

Elevés à l'école de la révolution, nos politiques, nos sages modernes croient servir utilement la cause du progrès social en excluant de leur enseignement et de leurs institutions l'intervention d'une sagesse antérieure à la sagesse humaine, autrement dit, on se révolte aujourd'hui à la seule idée du *droit divin*, on a même souvent cherché à jeter quelque ridicule sur cette expression. Nous invitons tous ceux qui n'ont sur une question si capitale que des idées confuses, à l'étudier avec M. Revelière. Il en fixe le sens, il l'éclaircit, et il l'explique en écartant les exagérations, de manière à ne pas laisser de nuage ou d'équivoque dans l'esprit du lecteur. Mais il établit fortement le principe de l'origine divine de la souveraineté chez toute nation. Il se demande « quelle serait la garantie des maximes morales qui sont le bien de toutes les sociétés, et que proclament tous les gouvernements, si elles ne procédaient pas de la croyance universelle et n'étaient pas admises de la conscience; elles n'ont pas été inventées; et toutes les âmes intelligentes y reconnaissent une loi de la suprême Intelligence infuse à leur propre nature.

En dehors de ces notions primitives que nul n'a découvertes, mais que nul ne méconnaît, les lois humaines n'auraient pas de valeur (1). Appliqué à la légitimité du pouvoir, ce droit inné dans la société, ce droit naturel ou divin, lui donne quelque chose de sa céleste origine, puisque la souveraineté s'élève par lui au ministère de l'éternelle justice et ne peut plus en dévier sans déchoir... Plus loin, voici son raisonnement, d'autant plus concluant qu'il est plus simple.

Qu'est-ce qui constitue la légitimité, si ce n'est la raison d'État? Tous sont d'accord sur ce point qu'il faut au pouvoir de la stabilité pour acquérir de la force et donner de la sécurité? Or, quel moyen de le rendre durable si ce n'est par la succession? et la succession elle-même, si ce n'est par la ligne la moins variable? La primogéniture, le droit successif, la légitimité, le droit divin, ne sont donc

(1) P. 162 et suiv.

au fond qu'une même expression, une même vérité politique, une loi de raison.

... La succession, l'hérédité, la primogéniture ne sont pas des circonstances qui dépendent de la volonté des hommes; la loi peut régler au contraire leurs conséquences, mais non les empêcher ou les méconnaître; et comme c'est par la filiation et la transmission que se perpétuent les familles, c'est aussi par leur agglomération et leur continuité que se forment et grandissent les nations et les États...

... La primogéniture étant le droit inné, celui qui en est favorisé est l'élu de Dieu : c'est la ligne mathématique, la tige principale de la filiation, le tronc même de l'arbre généalogique. C'est donc le droit primitif... L'homme n'a pas créé la famille et inventé l'hérédité. Les lois qui règlent le fait des successions et constituent la propriété procèdent elles-mêmes de l'instinct de conservation, de l'esprit de famille ou du droit divin.

A l'évidence du raisonnement, M. Revelière ajoute les preuves de fait. Car tous les peuples qui ont prétendu s'écarter de cette voie si simple, tracée par la nature, ont eu à s'en repentir. De sorte qu'avec la double autorité de la logique et de l'exemple, il peut écrire que « le propre du système électif est de corrompre et de dissoudre : l'élection souille et dégrade tout ce qu'elle touche ». Malheureusement, les preuves ni les exemples n'ont guères de prise sur les esprits faussés par la Révolution, et le *droit divin* demeure pour eux un non-sens ou un paradoxe.

M. Revelière consacre un chapitre entier au siècle de Louis XIV (1). Il regarde à bon droit le *grand règne* comme une époque capitale; elle résume le travail des siècles dans l'évolution de la dynastie qui dépasse toutes les autres dans les annales des Familles des nations. Comparant ce siècle à ceux de Périclès, d'Alexandre, d'Auguste, des Médicis, il prouve par les prodiges qu'on vit éclore alors, soit dans l'art militaire, soit dans la législation, soit dans les lettres et les beaux-arts, qu'au siècle de Louis XIV seul appartiennent toutes les gloires. Un sentiment de convenance, de bon goût et de raison, jusqu'alors inconnu, présida à toutes les inspirations royales et, c'est justice de le reconnaître, Louis XIV fut personnellement l'expression vraie de toute cette grande

(1) P. 184-217.

époque; il refléta majestueusement les mœurs et les pensées du peuple qu'il avait mission de gouverner; et, vrai enfant de son siècle, il lui rendit avec usure ce qu'il en avait reçu. On sait à quelle hauteur il a porté la gloire du nom français. Mais ce ne sont pas là des services capables de le faire absoudre par les amis de la Révolution, qui ne sauraient pardonner au « Grand Roi » son peu d'estime pour les assemblées délibérantes et son mépris pour les républiques : « Grands corps, disait-il, qui ont tant de têtes qu'ils ne sauraient avoir de cœur ». Peut-être lui pardonneraient-ils plus aisément ces magnifiques dédains, s'ils voulaient bien se rappeler que c'est une Ordonnance d'un monarque si absolu qui a fondé l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

En énumérant ces divers titres et bien d'autres qui doivent assurer au Grand Roi la reconnaissance et l'admiration de la France, notre auteur ne dissimule pas qu'il paya par plus d'un côté son tribut à la misère humaine : il eut ses enivrements, il eut ses faiblesses. Mais il eut surtout ses grandeurs; et pour les apprécier, il n'y a qu'à comparer la France de Louis XIV à celle qu'ont faite les législateurs de 89, et à celle que leurs continuateurs aujourd'hui nous préparent.

Mais après ce grand règne, les premiers germes de la Révolution ne tardent pas à éclore, les dérèglements de la régence et ceux de la cour de Louis XV les fomentent, et l'histoire du dix-huitième siècle dans toute sa durée est déjà celle du déclin de la monarchie. A la suite des fautes de tout genre et notamment des erreurs politiques qu'il signale avec le coup d'œil de l'historien profond et de l'homme d'État, l'auteur voit avec amertume la couronne de France abdiquer spontanément sa plus noble prérogative, celle de garantir la liberté des autres nations. Le duc de Choiseul est l'auteur de ces désaffections que la France a rencontrées au jour de ses dangers et de ses crises.

Avec cet esprit de franchise que nous apprécions dans M. Revelière, on ne s'étonnera pas qu'il avoue la participation du clergé gallican (1) aux déviations politiques et doctrinales du dix-huitième siècle, où le jansénisme surtout eut sa bonne part. Sans doute la thèse est délicate; mais l'auteur en a écarté tout ce qui ressemblerait de près ou de loin à des récriminations vaines et hostiles; il

(1) P. 276 et suiv.

n'invective pas, il cite des faits, et moins pour appuyer ses propres appréciations que pour servir la vérité, et partant se rendre utile. Et dans ce chapitre même, il ne néglige pas l'occasion de rendre de beaux témoignages à l'influence sociale et civilisatrice de l'Église. Citons : « La communion catholique n'est-elle pas la réalisation manifeste de la perfection sociale, de cette fraternité universelle dont la charité, l'abnégation et l'esprit de famille sont les conditions fondamentales?... » Plus loin : « Y eût-il jamais constitution plus sociale et qui enseignât plus sincèrement aux hommes à s'aimer, à se comprendre et à s'entr'aider? »

Quand l'auteur arrive à l'hérésie janséniste, il la flétrit du nom de la *fatalité* de la France au dix-huitième siècle. Par conséquent, il a tort, à nos yeux, de trouver qu'on fît trop d'éclat de la condamnation des propositions de Quesnel et de Jansénius. Seulement il faut avouer que les mœurs du temps prêtaient à la satyre, quand la cour de Louis XV affectait de s'armer de rigueur contre le rigorisme. Aussi apporta-t-elle à la poursuite du jansénisme plus de molesse que de sévérité. N'oublions pas de noter, à la louange de notre auteur, qu'il rend un juste et honorable témoignage à la Compagnie de Jésus ; plus que jamais dans un temps où cette illustre compagnie est odieusement persécutée, nous nous plaisons à proclamer, avec M. Revelière, que les services qu'elle ne cesse de rendre la recommandent à l'admiration et à la reconnaissance de tous.

Amené, par le sujet qu'il traite, à parler des biens du clergé, l'auteur consacre quelques pages à déplorer la spoliation des biens de l'Église, *immense désastre*, comme il dit, pour la société francaise. Plus tard, au second volume, il racontera les vains efforts qu'il fit, comme député, sous la Restauration, pour obtenir quelque réparation de cette odieuse injustice, et pour assurer au clergé plus d'indépendance à l'égard du gouvernement dans la perception des revenus auxquels il a un droit si légitime (1).

Le règne de Louis XVI est raconté d'un ton d'émouvante tristesse. Voyez d'abord le tableau des vertus de ce jeune prince si digne d'un meilleur sort : « On ne saurait assez déplorer les tristes fruits de la vertu la plus pure qui ait jamais fait battre un cœur de roi. Austère et studieux au milieu d'une cour frivole et corrompue, donnant l'exemple des sentiments les plus élevés à des serviteurs

(1) Voir t. II, p. 584.

avilis, tout à ses devoirs de roi dans un âge où la légèreté est si naturelle, la volupté si douce, la flatterie si insinuante, Louis XVI n'eut qu'une pensée, celle de rendre son peuple heureux... Il appela dans son conseil non les hommes que la cour désignait à sa confiance, mais ceux-là seuls que la voix publique signalait comme les plus intègres et les plus capables (1). »

M. Revelière indique trois circonstances qui ont dominé fatalement ce règne douloureux : « La première est cette impatience de réformes prématurées qu'entreprirent témérairement Turgot et Saint-Germain, soutenus par Malesherbes ; la seconde est la guerre de 1779, époque de notre plus grande gloire maritime, mais qui, en fondant au sein du nouveau monde une république destinée à déplacer la civilisation européenne, implanta sur le sol de la France l'arbre malsain de la démocratie ; la troisième est le triple ministère de Necker, ce banquier génevois préposé à la désorganisation de nos finances et poursuivant, au travers de tous les rêves contemporains, la chimère d'une monarchie constitutionnelle réalisée par les comités révolutionnaires et l'échafaud de Louis XVI (2) ; » C'est là, comme le programme des intrigues et des événements qui ont servi de prélude immédiat à la Révolution. Ces faits, souvent si mal appréciés par les historiens, sont ici exposés et jugés avec une vérité frappante.

Dans le livre II, employé à peindre le génie de la Révolution française, l'auteur jette un coup d'œil sur la France avant 1789, il montre que cette monarchie tempérée, sous laquelle a vécu et grandi la patrie pendant dix siècles, avait donné à la France une constitution *plus lucide*, *plus libérale*, *plus féconde*, *plus progressive*, qu'aucune des constitutions mort-nées dont la Révolution a prétendu doter le pays. Nous renvoyons le lecteur à ce second livre, il s'apercevra que M. Revellière n'apporte pas de simples assertions il discute, il compare, il expose les fausses idées sur la Révolution française, il montre le concours occulte d'une puissance voisine à répandre dans les esprits une agitation que redoutant enfin pour elle-même, elle chercha à conjurer en se ralliant à toute l'Europe. S'il étale au grand jour la complicité des d'Orléans, c'est que devant l'évidence des faits, l'historien doit être impartial. Et

(1) P. 340.
(2) P. 345.

s'il dénonce le complot des loges maçonniques comme la cause la plus active de notre grande désorganisation sociale, il faut le louer de déchirer tous les voiles et de signaler nettement le crime et les coupables.

C'est par des preuves irrécusables, par des témoignages authentiques, qu'il établit le plan de campagne dressé contre la monarchie par ces loges occultes d'abord, puis agissant au grand jour dans les congrès maçonniques, à l'effet de renverser le seul obstacle à leurs progrès. Ce sont des pages qu'il importe de connaître ; nous les recommandons plus particulièrement à ceux qu'auraient séduits tant de mensonges répandus sur l'action dissolvante de ces sociétés qui feignent encore que leur but est civilisateur, humanitaire, bien que leur conjuration antichrétienne et satanique ne soit plus ignorée de personne. Nous recommandons tout particulièrement au lecteur les pages 338 et suivantes, où M. Revelière prouve d'une manière saisissante que toutes les autres causes de dissolution de la monarchie ne l'eussent jamais renversée sans l'intervention de cette conjuration odieuse née à l'étranger.

Ce qui fait le mieux apprécier le génie de la Révolution, ce sont ses fruits, ce sont ses œuvres et, plus que tout le reste, les idées fausses qu'elle est parvenue à propager et accréditer partout : elle a su particulièrement fausser entièrement l'opinion sur ce qui la caractérise elle-même. « La plus irréparable conséquence de la Révolution, dit M. Revelière, n'est pas d'avoir répandu des torrents de sang et renversé des institutions que huit siècles de progrès et de prospérité avaient consacrées, mais d'avoir dénaturé l'esprit et le caractère national. Son résultat le plus manifeste est d'avoir rendu la liberté impossible ; son triomphe, d'avoir transporté le pouvoir aux plus indignes et aux plus incapables de le comprendre et de l'exercer ; et son opprobe éternel, d'avoir été l'œuvre de l'étranger. » A la suite du chapitre très curieux et très étendu où il développe ses assertions, l'auteur fait parfaitement justice d'une prétention ridicule de la Révolution à s'attribuer le mérite de toutes les victoires de nos armées. « De ce que la gloire militaire a protégé et couvert de son auréole les crimes de la Révolution, on a très illogiquement conclu qu'ils étaient solidaires. La figure fantastique d'un membre du comité de salut public dirigeant, du fond de son bureau, toutes les opérations stratégiques de quatorze armées, a beaucoup contribué à égarer sur ce point l'imagination populaire. Cette fiction serait en

effet merveilleuse, si elle n'était burlesque; et le travestissement de l'ingénieur Carnot en divinité de l'*Iliade*, surveillant du haut de l'Olympe la marche de chaque régiment et la pensée de chaque général, est beaucoup trop gigantesque pour sa personne et trop large pour sa taille (1). » Nous recommandons ce paragraphe à la curiosité du lecteur.

Le Consulat et l'Empire furent-ils un point d'arrêt, furent-ils une réaction contre le mouvement révolutionnaire? Toujours, mais ici surtout, M. Revelière nous paraît juger les hommes et les événements en critique judicieux, en historien impartial. Il proclame la gloire et le génie de Napoléon. Il analyse toutes ses qualités éminentes, *cet art de préoccuper l'opinion pour la dominer et d'exalter l'ardeur du soldat pour s'en faire obéir;* talent qu'aucun général avant lui n'avait possédé à ce degré. Il représente le jeune Corse, le front ceint de la triple auréole de négociateur habile, de profond politique et d'arbitre de la victoire. Nous voyons Napoléon « prudent et même insidieux dans ses actes, mais inébranlable dans ses résolutions; puisant dans la constance de son âme une force et une volonté qui ont paru fléchir quelquefois dans la crise de l'exécution, mais qui n'ont jamais failli dans les méditations du cabinet (2). »

Ecoutons-le encore caractérisant en quelques mots le génie politique de l'empereur. « Il gouverna militairement la France et sans la consulter. Il lui laissa l'utile garantie du contrôle parlementaire, dont il eut la prudence d'écarter les avocats, en fermant la tribune; et la prépara, par un régime sévère mais réparateur, à reprendre le cours de ses triomphes. » Mais M. Revelière observe que la Révolution prêta son fatal concours à l'avènement de l'Empire, ce qui fut la première cause de sa ruine, comme l'esprit de conquête en fut la seconde. Sous l'un et l'autre point de vue, la chute de Napoléon fut due en réalité à Napoléon lui-même. On peut voir les preuves dans l'ouvrage.

Le second volume traite de la situation de la France, sortant toute meurtrie des étreintes de la Révolution, au retour de ses anciens rois; des Cent-Jours, de la Révolution assise sur le trône des Bourbons, c'est-à-dire du « suicide de la Royauté ». L'intérêt

(1) P. 495 et suiv.
(2) P. 527 et suiv.

croît à chaque page ; l'auteur nous offre un tableau saisissant de l'enthousiasme qui éclate, des vœux qui se manifestent, des anxiétés qui se produisent. Hélas ! bientôt le manque de fermeté et de sûreté de vues, sinon d'intégrité, dans les premiers ministres de la Restauration vint autoriser ces alarmes. C'était déjà un fort mauvais augure que la composition anormale de ce ministère, qui, du reste, ne sut ni prévoir ni déjouer aucun des pièges de la Révolution, et entraîna l'autorité royale dans les déviations les plus compromettantes, et en des pactes insensés (1). On voit avec tristesse figurer dans ce premier ministère M. de Talleyrand, que Napoléon n'employa que pour *le prestige de son nom et la souplesse de ses allures.* Un tel ministre ne pouvait, en effet, donner à la Restauration ni force ni lustre (2).

Nous devons appeler l'attention du lecteur sur le chapitre consacré à la Charte constitutionnelle. Ici, l'auteur n'est plus seulement en présence des théoriciens de la souveraineté du peuple, que révolte le seul mot d'une charte *octroyée.* A l'extrême opposé sont ceux qu'il nomme « les dogmatistes du droit divin », aux yeux desquels le roi, simple dépositaire du pouvoir, est tenu de le transmettre tel qu'il l'a reçu. Il a déjà montré contre les premiers que « la souveraineté surgissant d'en bas est peu conforme aux lois de la conscience, peu favorable au développement des intelligences et à celui d'une liberté possible et réglée. » Contre les dogmatistes du droit divin il affirme « qu'ils ne peuvent dénier au principe d'autorité le droit de se modifier dans la mesure du double intérêt du maintien de la société et de sa propre conservation. »

Mais, tout en reconnaissant que, vu les circonstances, le règne de Louis XVIII ne pouvait être plus heureusement inauguré que par l'octroi d'une Charte, M. Revelière ne prétend nullement justifier dans tous ses articles celle qui fut adoptée.

Avant de signaler les défauts de cet acte si important, il dit sa façon de voir sur la composition de la commission chargée de l'élaborer : trop nombreuse et formée d'éléments trop hétérogènes pour qu'il fût possible de s'entendre (3). Quant à la discussion qu'il fait de l'acte lui-même, nous n'osons entreprendre de l'analyser tant

(1) T. II, p. 36 et suiv.
(2) P. 67.
(3) P. 110.

elle perdrait à ne pas être étudiée dans l'ouvrage même : il suffira de savoir que M. Revelière eût désiré que la Charte « définît la prérogative royale, son action directe ou déléguée dans l'ordre administratif, dans l'ordre judiciaire et dans l'armée; que l'unité du pouvoir fût fortifiée contre le partage des deux corps délibérants; que le pouvoir enfin eût son libre arbitre assuré, sa pleine indépendance; car, ajoute-t-il, il ne peut y avoir de gouvernement mixte. » Ces vues sont fondées en raison, puisque la confusion naît toujours de la lutte des pouvoirs.

Il est bon de noter les quatre infirmités mortelles que, d'après l'auteur, la Restauration contracta dès l'origine. D'abord l'instabilité du « conseil, puis l'abus capricieux de la prérogative royale, toujours à la veille de dissoudre la chambre élective dans l'espérance, toujours déçue, d'en trouver une plus souple; en troisième lieu, l'absurde fiction de l'irresponsabilité de celui qui « règne et ne gouverne pas », moyen fort mal dissimulé de substituer l'omnipotence ministérielle à l'autorité royale; enfin « l'inévitable invasion des sophistes et des avocats; fléau inhérent à la loquacité des gouvernements parlementaires. »

On aime à lire les vues pleines de sens dont ces remarques sont suivies, et rien n'est plus instructif que l'étude consacrée au gouvernement parlementaire, dont l'affinité avec le principe démocratique est de toute évidence. Or, nous avons déjà pu voir que la logique de M. Revelière est implacable contre la démocratie, dont l'état normal, dit-il, est *l'intolérance*, *le soupçon*, *le vol et la tyrannie. Toutes les républiques*, ajoute-t-il, *meurent avant l'âge adulte; aucune ne naît viable. Les unes périssent par la conquête, les autres par le suicide...* et certes... *la démocratie n'est pas l'état normal des peuples créés pour la civilisation* (1).

La Restauration adopta presque toutes les institutions que l'Empire avait consacrées. Mais elle crut pouvoir y ajouter impunément cette discussion publique des actes du gouvernement, cette « fabrique de lois en permanence » qu'on a décorée du nom de Gouvernement parlementaire. Les réflexions que fait ici notre auteur, ne seront pas du goût de tout le monde; elles déplairont surtout aux ambitieux, aux yeux desquels la tribune fait briller de séduisantes perspectives; mais sa discussion est trop piquante et,

(1) P. 159 et suiv.

à nos yeux, trop sensée pour que nous résistions au plaisir de la citer longuement.

« Les joutes parlementaires sont, pour les ambitions obscures et les capacités sans emploi, un stimulant irrésistible et un philtre enivrant. Les triomphes oratoires et le retentissement d'une opinion sympathique persuadent aisément à ceux qui en recueillent faveur et renommée qu'ils sont les défenseurs de la justice et les champions de la vérité... Ainsi la loquacité est devenue l'idole à laquelle les Français érigent des temples, comme autrefois les Juifs, au veau d'or. Ce culte est devenu si exclusif qu'on tient pour des barbares ou des tyrans tous ceux qui osent douter de son infaillibilité ou lui imposer des règles. Il faut pourtant bien le reconnaître, cette gymnastique de la parole a quelque mauvais côté, puisqu'elle vit de contradictions, et que les courageux défenseurs de la justice et de la liberté ne manquent jamais d'adversaires invoquant comme eux le droit et la vérité. Les orateurs politiques ressemblent singulièrement aux avocats, dont l'un cherche à dépouiller l'orphelin pour qui plaide son confrère, et qui tous deux vivent de la ruine de leurs clients. Il est rare que ces controverses ne finissent pas par obscurcir les questions les plus claires, et même par fausser les meilleurs esprits, puisqu'on a vu des hommes supérieurs et même sincèrement religieux s'enivrer du bruit du forum, et s'indigner que la tribune populaire pût être interdite aux séditieux. Que sera-ce donc des factieux eux-mêmes, et de cette foule de discoureurs dont les harangues banales portent chaque année aux extrémités de la France le nom de quelque Démosthène ignoré ou de quelque Mirabeau méconnu?

« Si, dans le calme de ses méditations, un des Sages inspirés, à qui l'humanité doit ses lois primitives, avait ouï-dire qu'il existât un pays dans lequel un millier de législateurs se rassemblent tous les ans sur une place publique ou dans un amphithéâtre ouvert à tout venant, pour y fabriquer chaque jour des lois nouvelles, modifier ou réformer les anciennes, disserter longuement sur les principes des sociétés, sur la morale, le droit et la religion, contester au Pouvoir les conditions de son existence, et aux citoyens d'une certaine opinion, la faculté de prendre part aux affaires de la Cité, à moins de jurer préalablement que le parti le plus fort est infaillible, légitime et sacré... certes, ce Sage aurait pris un tel récit pour une fable ou pour une raillerie. Il aurait été encore bien plus

étonné d'apprendre que ces législateurs s'improvisent chaque fois et se changent à volonté ; qu'on en fait deux parts, dont l'une délibère sur les questions d'Etat, tandis que l'autre ressasse les plans de finance des ministres, et que toutes deux se donnent le plaisir réciproque de casser les décisions l'une de l'autre, sans autre raison que le droit légal de se contrarier.

« Tout cela se passe sous les yeux d'un public narquois, qui siffle ou applaudit selon son caprice, et sous le feu de vingt journaux qui prennent part aux débats, et ne les transmettent à leurs lecteurs qu'après les avoir clarifiés, au philtre de leur parti ; ainsi donc la loi s'élabore au milieu du tumulte par des gens de toute profession, la plupart étrangers à l'étude du droit public, sur des tréteaux à peine distincts de ceux de la foire, et honorés des mêmes auditeurs.

« L'harmonie ne règne pas plus sur le théâtre qu'au parterre. Les trafiquants y traitent les propriétaires d'oisifs et d'aristocrates. Les salariés ne voient dans les avocats que des bavards sans logique, et des vautours affamés, tandis que les fonctionnaires sont tenus pour des satellites du pouvoir; prêts à tout faire pour la défense de leurs places.

« Tels sont les singuliers législateurs entre lesquels se joue le sort du pays, à pair ou non, sur la chance d'une boule noire ou blanche ; de sorte que, dans les plus graves questions, la quatre centunième voix d'un scrutin décide que les deux cents voix dont elle vient de faire une minorité, sont dépourvues de sens, indignes de la confiance du pays, absurdes, sinon coupables, et nulles sinon dupes...

« Il semble qu'on se soit fait un point d'honneur de répudier de nos jours toutes les vieilles traditions de la sagesse et qu'on se tienne surtout en garde contre la vérité. Ce que le sens intime des peuples plus primitifs eût repoussé avec dédain, et que des conteurs moroses prendraient encore pour des symptômes d'idiotisme, on l'a précisément donné à la France comme le dernier effort de l'esprit humain. L'invention est rare, en effet, et l'idée d'une fabrication de lois en permanence ne serait pas venue à l'esprit d'une nation que les délicatesses d'une civilisation raffinée n'auraient pas entièrement blasée. Mais que ne pourraient faire de la nôtre les sophistes qui l'ont impunément gratifiée de toutes les déceptions et de tous les crimes de la Révolution (1) ? »

(1) P. 170 et suiv.

Ne semble-t-il pas que les princes de la Restauration qui ont doté la nation de ce régime parlementaire, aient à plaisir conspiré contre eux-mêmes? Certes, dit encore M. Revelière :

« On a lieu de s'étonner qu'une royauté renversée par les tribuns leur ait bénévolement rouvert l'arène qu'un pouvoir moins confiant leur avait fermée. Bonaparte qui devait sa fortune à la Révolution, n'eut rien de plus pressé que de la bâillonner, et c'est Louis XVIII, proscrit par elle, qui lui rend la parole. Un prince, éprouvé par l'exil, un vieillard revenu des illusions qui ont le privilège d'éblouir la jeunesse, un esprit cultivé, et jusqu'alors soigneux d'éviter toute entreprise téméraire, n'a pas craint de défier, au début de son règne tardif, le terrible ennemi qui avait brisé le sceptre aux mains encore jeunes et pures de son malheureux frère.

« A-t-il cru s'affranchir des soins laborieux du gouvernement, en jetant cet appât aux ambitions rivales dont il était obsédé ; ou son âme blasée aspirait-elle aux émotions dont sa longuè retraite de Hartwell l'avait sevré? Toujours est-il qu'il a choisi l'arme la plus fragile et la plus dangereuse ; et, en risquant sa couronne dans un combat aussi hasardeux, il autorisait l'histoire à l'accuser de l'avoir perdue (1). »

On peut voir par cette citation quel caractère élevé revêt l'histoire, sous la plume de ce publiciste, qui écrit sans passion, sans préjugé, qui n'appartient qu'à l'école du bon sens, de la logique, de la haute raison. Jamais le trait caractéristique ne lui fait défaut, et chez lui une foule de pensées sont aussi neuves par la forme que justes et profondes. A moins de parti pris, il est difficile de ne pas céder à la force de ses raisons et de ses convictions.

Alban de Marquié.

(1) P. 169.

DU SCHISME, DE L'HÉRÉSIE EN FRANCE

ET DES ÉGLISES FRANÇAISES

A PROPOS DE M. CHARLES LOYSON, EX-PÈRE HYACINTHE

Unité de l'Eglise, caractère revendiqué vainement par les dissidents. — Béranger, — Roscelin, — Catharres, Vaudois, Albigeois, — Abailard, — Schisme d'Occident, — Calvinisme, — Gallicanisme, — Jansénisme, — Philosophisme, — Schisme constitutionnel, — Culte de la raison, — Culte de l'Etre suprême, — Théophilantrophes, — Anti-concordataires, — Œgger, — Chatel.

Le schisme et l'hérésie sont de grands crimes religieux et sociaux. « Il n'y a rien de plus criminel, dit saint Augustin, parce qu'il ne peut jamais exister aucune nécessité de rompre l'unité. » Chose effrayante, le malheureux qui se sépare de la véritable Église, nie ce crime et semble ne pas le comprendre. Il devient sourd et aveugle dès l'instant qu'il est du nombre « de ces nuées sans eau que le vent dissipe, un de ceux qui se séparent eux-mêmes. » C'est que, ajoute l'évêque d'Hippone, « c'est dans l'Église qu'on écoute et qu'on voit, et celui qui est hors de l'Église n'entend ni ne voit. »

Le révolté a été un fils de cette Église, presque toujours un prêtre, un théologien, un clerc instruit dans les saintes lettres, au courant de la tradition, de l'Écriture et des Pères; il ne peut dès lors ignorer toute la tendre et constante sollicitude avec laquelle le Sauveur forma l'établissement de son Église, l'ardeur, l'insistance de ses prières pour obtenir que ses disciples chéris demeurassent un, comme lui-même l'est avec son Père. Le dévoyé sait que « celui qui n'entre pas dans le bercail par la porte est un voleur et un larron; » que l'indéfectibilité dans la foi a été donnée à Pierre et

à ses successeurs, sur une prière spéciale du Maître, qu'au Souverain Pontife seul appartient le droit et le pouvoir de confirmer ses frères dans la foi. Cependant, confiant dans son sens privé, il se sépare, rompt le lien de l'unité, s'efforce d'entraîner dans sa défection le plus d'âmes qu'il lui sera possible, il cherche parmi d'autres séparés, des patrons à qui se rattacher, et il ose invoquer l'Évangile.

Le but de l'Évangile étant d'amener tous les hommes de bonne volonté dispersés sur le globe à l'unité de foi, de culte et d'amour du vrai Dieu ignoré de la sagesse antique, dès les premiers jours du christianisme, comme partout où la bonne nouvelle est annoncée, l'union dans la doctrine et dans la charité des pasteurs et des fidèles fut le signe caractéristique de la vérité. Les témoins en étaient tout d'abord frappés, « voyez comme ils s'aiment, s'écriaient-ils. »

Pour tout homme de bonne foi et de bonne volonté, surtout après dix neuf cents ans bientôt d'existence, l'unité de l'Église romaine, se perpétuant sur toute la terre, à travers les âges, par un enseignement resté le même, se développant sans changer et mis à la portée de toute intelligence et de toute race, voilà le miracle visible et patent de la divinité du catholicisme. En vain le schismatique et l'hérétique viennent s'aheurter à la pierre angulaire qui porte tout l'édifice, cherchant à la déplacer ou à la remplacer, au fond, ils gardent la conviction de la nécessité du caractère fondamental de l'unité et leur unique préocupation sera de nier leur propre rupture d'avec l'Église du Christ et de continuer, ainsi que le remarquait déjà Lactance au troisième siècle, à se croire encore chrétiens et catholiques et à oser accuser mensongèrement l'Église romaine de s'être séparée d'eux la première.

Le ci-devant P. Hyacinthe, en quittant son cloître, en passant bruyamment dans le camp du schisme et de l'hérésie ne pouvait manquer de suivre l'errement commun. Moins qu'à personne ses études théologiques lui laissaient ignorer que les trois liens de l'unité dans l'Église sont une foi commune, sept sacrements et l'obéissance aux pasteurs légitimes subordonnés eux-mêmes au Pontife romain. Il a cessé publiquement de reconnaître l'ensemble des dogmes définis, rejeté, violé sacrilègement plusieurs sacrements, rompu toute subordination avec le chef de l'ordre auquel il s'était lié par un serment autrement solennel et indissoluble que celui prêté par lui depuis à une femme étrangère; il a bravé l'autorité paternelle de son Archevêque, celle du Pape, celle de l'Église

dont il tenait ses pouvoirs et le sacrement de l'ordre, encouru nommément l'excommunication majeure, puis il s'est affilié à des communions hérétiques. Venir ensuite se dire et s'affirmer catholique est une prétention plus qu'étrange. « On n'est pas catholique malgré l'Église » lui a répondu le vénérable Archevêque de Paris. Ce mot renferme tout, il suffirait si l'obstination n'était le caractère intime du sectaire.

L'unité de l'Église suppose avant tout l'obéissance du fidèle. Elle est la raison d'être du prêtre; la force du moine, le nerf du catholique; c'est la vertu féconde par excellence. Le fondateur du christianisme, lui Dieu, docteur et maître, a voulu nous en donner le premier le précepte sublime, l'exemple constant, de la crèche à la croix. Les apôtres, à sa suite, ont continué d'en prescrire la nécessité en toutes circonstances. Seule elle fait le chrétien, elle enfante le martyr. Sans elle, point de savant, point de docteur. Réduite à elle-même « la science enfle », le pédantisme du docteur fatigue; l'orgueil du professeur ennuie, n'instruit point, ne saurait faire un disciple.

L'obéissance est comme la chasteté, une des vertus essentielles du moine; celui-ci s'y astreint par un vœu étroit. Le religieux qui en viole l'engagement perpétuel, contracté librement par lui envers Dieu et l'Église, ou n'en comprit jamais la grandeur et la dignité, ou dans sa forfaiture scandaleuse et malgré l'orgueil, malgré les dénégations, il doit sentir qu'avec elle se sont évanouis la paix du cœur, la force, la valeur, le prestige de son ancienne renommée.

L'obéissance complète de l'esprit et du cœur est facile à l'humilité persuadée que se soumettre au Pape, à l'Église et à Dieu, c'est tout un. Elle devient l'écueil de l'orgueil qui se croit une supériorité, s'attribue une mission, et regimbe contre le frein et le contrôle.

Certes le génie, la science, la supériorité de l'intelligence sont de grandes choses; l'Église les tient en honneur, elle leur assigne un rang légitime. Toutefois elle estime plus encore la charité, parce que la charité, humble, patiente, obéissante de sa nature est seule capable des dévouements évangéliques. L'Église est la société d'élite, *Ecclesia :* comment n'aimerait-elle pas tout ce qui est grand? Mais souveraine et mère à la fois, et suivant l'exemple et l'ordre de son divin fondateur, elle demande à chaque chrétien la simple et naïve soumission de l'enfant. De ceux qu'elle élève aux dignités, de ceux que la libéralité du Créateur a distingués par des dons supérieurs,

elle exige à proportion une soumission plus étroite. L'action du pouvoir maternel de l'Église sur ses fils a besoin, pour être efficace sur chacun d'eux, de leur libre mais pleine adhésion à sa souveraineté. Elle y puise la facilité d'exercer son magistère et sa juridiction, et le fidèle acquiert par là sa noble accession à toutes les vraies libertés à toutes les durables grandeurs.

Quand Dieu veut atteindre un but, sa sagesse infinie fait choix du moyen adéquat nécessaire pour y arriver. Le but de la Rédemption est le salut de tous les hommes, le moyen est l'unité de foi et morale. L'unité de foi n'a pu se conserver hors de l'Église romaine, partout ailleurs, elle s'est altérée ou éteinte sous la diversité naturelle des interprétations privées ou collectives. L'unité de morale a été altérée ici par excès, là par relâchement, ailleurs par les pouvoirs civils ou religieux, partout corrompue par les passions qui ont appelé et décrété bien ce qui est mal, mal ce qui est bien.

Pour mettre fin à l'état de déchéance dans lequel était tombée l'humanité avant lui, le Christ s'est fait homme, et, pour empêcher de nouvelles chutes, il a délégué sa propre autorité à l'Église, et il a investi un seul homme de l'infaillibilité doctrinale, pour la définition de la vérité de foi et de mœurs, objet spécial de la prééminence particulière qu'il lui donnait jusqu'à la consommation des siècles.

L'infaillibilité doctrinale n'a point d'autre raison, elle est instituée non au bénifice individuel de Pierre, mais au bénéfice de tout homme venant en ce monde d'erreurs, elle est le privilège de l'humanité rachetée. Bien loin d'être « une idolâtrie » ayant pour objet le serviteur des serviteurs de Dieu, la foi à ce dogme est une adoration explicite du Christ, sauveur et rédempteur de l'humanité, à laquelle lui-même a donné ce moyen facile de ne jamais errer dans la foi, d'être toujours pure dans la morale, et, par là d'être un avec lui, un avec son Père. La croyance en l'infaillibilité est la confession de la divinité de Celui qui a investi Pierre de cette prérogative et l'adhésion aux paroles qui la lui ont valu : « Tu es le Christ, fils du Dieu vivant. »

En montant au ciel, Jésus-Christ nous a donné la présence réelle, quoiqu'invisible, du saint Esprit qui inspire l'Église, et l'autorité visible de Pierre qui en est l'organe pour la gouverner. Seul moyen, on ne saurait trop y insister, pour l'humanité de posséder la certitude pleine et absolue des vérités révélées. Cette certitude, étant

nécessaire pour le salut, rendait nécessaire également l'infaillibilité qui la donne. Que l'Église, après avoir longtemps différé, ait dernièrement obligé le chrétien à en ajouter la profession à l'ensemble du symbole de sa foi, peu importe, cela ne change pas la vérité du fait en soi ; l'essentiel est que partout et toujours, à de minimes et temporaires exceptions, elle y ait cru ; voilà la vérité indiscutable et remontant au berceau de la primitive Église. « Il n'y a qu'un Dieu, un Christ, une chaire fondée sur Pierre par la parole du Seigneur. On ne peut élever un autre autel, ni établir un nouveau sacerdoce », s'écrie saint Cyprien.

Quand donc un homme quelconque vient opposer son autorité privée à un jugement dogmatique ou moral du Souverain Pontife, il y a lieu de se demander où il a pu puiser l'audace d'une pareille présomption, et on s'écrie avec saint Michel : *quis ut Deus?* Cet homme pourra obtenir les stériles approbations de quelques brebis errantes hors du bercail, il n'en attirera aucune de celles qui sont dedans. Bien plus, ses négations illogiques engageront les brebis fidèles à se serrer avec encore plus d'amour et de sécurité autour du pasteur légitime.

Bien qu'il soit jadis monté dans la chaire de Notre-Dame, M. Charles Loyson est loin d'être un génie, et n'a point compris cette simple vérité; il peut exciter du scandale, continuer quelque temps à attirer la curiosité des badauds, recueillir quelqu'argent jusqu'à la faillite prochaine, suite habituelle de ces sortes d'entreprises, il ne saurait avoir de prosélytes, il est fini. Ses multiples tentatives ont été nulles : en Amérique, à Londres, à Rome, en Allemagne, chez les vieux de Genève, il n'a point réussi. Que vient-il faire en France, pays du bon sens et aussi de la moquerie? Nous sommes fort déchus et tombés bien bas, toutefois l'immense majorité de notre nation est demeurée fidèle à l'esprit catholique, sinon dans la pratique constante et journalière, du moins aux heures des grands actes de la vie, et ce n'est pas chez un défroqué agrémenté d'une femme, qu'on ira faire baptiser, confesser et communier sa fille, ni se marier, ni demander des prières pour ses défunts. Le Français a une horreur souveraine des apostats, une antipathie instinctive de l'hérétique. La Révolution ne l'ignore point, elle a réussi sur une trop grande partie, hélas ! du territoire à faire oublier l'observance du dimanche, à encourager la violation de ce jour sacré. Dans une sainte égalité, la seule réelle, le chrétien réuni aux siens,

à ses concitoyens, participait aux prières, aux chants, aux joies, aux sacrements, les mêmes pour tous. Son curé lui apprenait à obéir, lui disait la noble raison de la soumission dûe aux autorités établies, religieuses et civiles, lui enseignait à conserver intacte la sainte liberté du chrétien, à fuir les sociétés occultes, les dissidents, à se refuser courageusement et à ne pas subir la délétère influence de la franc-maçonnerie, ni le compagnonage abrutissant du cabaret. La Révolution veut maintenant enlever à l'Église l'enseignement des enfants, la sainteté des mariages, la bénédiction de la dernière heure, celle des funérailles. Aux trois grandes étapes de la vie, le prêtre pouvait rencontrer encore ceux qu'il avait baptisés, leur rappeler ce qu'ils sont, d'où ils viennent, ce qu'ils ont à faire, où ils vont, leur parler de la dignité, de la grandeur de leur âme, de l'amour de leur Dieu. Les atteintes successives portées à la liberté de l'Église et de la conscience indiquent que le danger de l'heure présente est là, il n'est point dans la pseudo-religion Loysonienne des *Folies Montholon*.

On peut se convaincre de l'inanité du schisme et de l'hérésie en France, en jetant un coup d'œil sur leurs tentatives dans notre patrie. Certes, les maux qu'ils ont causés ont été grands, sans toutefois réussir à faire apostasier notre nation très chrétienne. Nous sommes demeurés les fils aînés de l'Église romaine; c'est notre premier titre d'honneur, c'est le signe de notre baptême comme peuple. « Sortie d'un acte de foi aux champs de Tolbiac, la France très chrétienne n'a pu être vaincue ni par l'arianisme à son aurore, ni par le mahométisme un peu plus tard; elle a repoussé victorieusement l'un et l'autre. »

En 1050, un prêtre, Béranger de Tours, osa attaquer le sacrement auguste de nos autels. Il niait la transsubstantiation, mais non la présence réelle, sans toutefois s'expliquer clairement à cet égard. Cette hérésie anathématisée par l'auteur lui-même, repoussée universellement, fut anéantie peu après sa naissance.

En 1093, le chanoine Roscelin donne dans l'erreur sur le mystère de la très sainte Trinité; à l'instant il est condamné, et, peu suivi dans son hérésie, il s'en repent, meurt dans la foi de l'Église, et son erreur s'éteint avant lui.

Plus désastreuse pour la France, fut l'hérésie des Catharres, des Vaudois et des Albigeois. Vers le milieu du douzième siècle, elle ensanglanta le midi en s'attaquant à la fois à la religion, à la morale

et à la société. Mais, malgré l'appui de seigneurs puissants, les tentatives de cette hérésie restèrent locales et furent rapidement anéanties.

En 1150, l'éloquence d'Abailard pourra entraîner quelques élèves, son erreur combattue victorieusement par saint Bernard a peu de durée et ne lui survit point.

Le grand schisme d'Occident eut plus d'effet dans notre patrie, qui lui donna naissance par suite des entreprises de Philippe-le-Bel. De 1278 à 1417, l'Église fut déchirée par de doubles et de triples élections qui opposèrent constamment plusieurs papes les uns aux autres. Toutefois si le pape était incertain, nul doute n'existait touchant l'unité du vicaire de Jésus-Christ, et chacun était persuadé qu'il y en avait un de légitime. Par un miracle du Saint-Esprit, qui ne cesse de gouverner invisiblement l'Église, la lutte resta engagée sur les personnes, sur une simple question de *fait*, celle du vrai pape, et n'en fit que mieux ressortir la question de *droit*, celle du principe. Seulement la puissance royale, les empiètements des légistes trouveront dans ce schisme des armes pour diminuer, par le gallicanisme, la pleine obéissance à la Chaire de Pierre. Illusion désastreuse car cette désobéissance partielle, au lieu d'augmenter le pouvoir royal et le prestige des vieux parlements, entraînera plus tard leur chute et ouvrira la porte à tous les maux. On ne touche point en vain à l'oint du Seigneur, ni à l'œuvre du Christ. Peu de temps avant le concile du Vatican, l'héritier de nos rois l'a reconnu lui-même en disant que tous les maux de sa famille n'avait d'autre origine que le gallicanisme, ce petit-fils du grand schisme d'Occident.

L'hérésie de Calvin, adoptée d'abord par des chefs de l'aristocratie française jaloux de l'extension de l'autorité royale depuis Philippe-le Bel, puis, après eux, par des commerçants et des industriels, précurseurs des économistes, a couvert les plus belles parties du royaume de sang et de désastres. En fin de compte les seigneurs qui voulaient ressaisir le pouvoir féodal ont par suite du développement du principe qu'ils avaient embrassé, perdu leurs manoirs, leur influence et leur fortune et ont entraîné dans leur ruine ceux même de leur classe qui les avaient combattus. En ce qui concerne la liberté des métiers, du commerce, de l'industrie et des échanges, limitée d'abord, elle tend à être absolue. Sera-ce un bien pour le peuple? la question est douteuse.

Le calvinisme en important en France, en y développant le pro-

testantisme, cette synthèse de toutes les hérésies, portait un coup terrible à la religion, à l'État et à l'esprit national. Son danger n'était pas seulement dans les erreurs qu'il venait renouveler, il était surtout dans le mépris de l'autorité pontificale qu'il foulait aux pieds, dans la subordination du pouvoir civil dont il faisait une simple délégation du peuple, dans le *libre examen*, supprimant l'infaillibilité de l'Église, règle de la foi et base du dogme, et dans la *libre morale*, suite nécessaire de la doctrine de la *Justification imputative*, supprimant la nécessité des bonnes œuvres et couvrant les mauvaises.

Avec Calvin commencent les guerres civiles, dites religieuses, mais dont la religion était le prétexte et non la raison. Du libre examen était sorti le droit de révolte, celui de l'insurrection proclamé par Jurrieu. Cependant, malgré bien des défections et une porte ouverte à la série interminable de révolutions dont il a été la conséquence, le prostestantisme ne put réussir dans la nation très chrétienne; il est venu d'ailleurs de l'étranger, il s'appuyait sur l'étranger; rien qu'à ce titre, il ne sera jamais français.

En Allemagne, sa terre natale, il avait eu plus de succès. Au commencement du règne de Louis XIV, le traité de Westphalie mettait fin à la guerre de Trente ans, causée par ses déprédations. Mais, le 24 octobre 1648 finissait, avec la conclusion de ce traité, la république chrétienne et l'ancien droit des gens qui la régissait. Jusqu'à ce traité, *la justice* n'avait point cessé de présider aux délibérations et aux articles arrêtés dans les congrès, et, dans ces liquidations nationales, vaincus et vainqueurs l'invoquaient. Elle était appliquée, suivant la misère humaine, mais elle restait l'objectif, le secours de tous, sous le contrôle obligé du Chef de l'Église. A Munster, à Osnabruck, la *Raison de convenance*, sous le contestable nom d'*Equilibre européen*, fut substituée à la *Raison de justice*, et les protestations du Pape ne furent point écoutées.

Les conséquences ne tardèrent pas à suivre, même à l'intérieur du pays. Les religions d'État, main-mise sur les consciences au nom de la liberté, tournaient les meilleures têtes royales. Louis XIV essaya, tout en s'efforçant d'être uni à la chaire de Pierre, d'être plus que le Pape, le chef de l'Église de son royaume : c'était une chimère. Il voulut faire en France dominer aussi la Raison d'État sur la Raison de justice. L'entreprise était scabreuse, on y employa des évêques dont « sa Majesté avait fait le choix, » dit Colbert.

Louis XIV voulait avoir raison d'Innocent XI qui lui reprochait, avec justice, de léser les droits de l'Église dans la question de la Régale. Une assemblée du clergé où figurait Bossuet lui donna gain de cause, et, le 16 mai 1682, formula la déclaration des quatre articles.

On y proclamait :

1° Que le Pape n'a aucun droit de contrôle sur le temporel des rois.

2° Que la pleine puissance pontificale sur le spirituel, doit être réglée conformément aux sessions 4e et 5e du concile de Constance.

3° Que l'usage de la puissance apostolique doit être réglé par les canons et conserver inviolables les règles, coutumes et maximes gallicanes.

4° Qu'en matière de foi, la décision du Pape n'est irréformable qu'après avoir été confirmée par le consentement de l'Église.

Un édit royal rendit cette déclaration obligatoire, Innocent XI annula les actes de l'assemblée, et ses successeurs, Alexandre VIII et Innocent XII, l'imitèrent dans sa fermeté. Louis XIV, voulait avant tout rester catholique, il dût céder et retira son édit. Le schisme était évité, la paix rendue à l'Église de France, mais les ferments de 1682, unis à d'autres éléments, devaient la menacer encore.

Sous le même règne, avait pris naissance l'hérésie la plus subtile de toutes, *le Jansénisme*, protestantisme mitigé. Equivoque dans ses formules, cauteleux dans son action, hypocrite dans son rigorisme, l'erreur allait séduire une partie du clergé et des fidèles. Cette doctrine désolante professe l'impuissance radicale de l'homme, dans *l'état de nature déchue*, à faire des œuvres méritantes, et, dans *l'état de nature réparée*, l'action nécessitante de la grâce, qui ne lui laisse point le pouvoir de résister. C'était anéantir la liberté humaine. L'hérésie, condamnée par Urbain VIII et Innocent X, eut contre elle le pouvoir royal ; tous les évêques de France, excepté quatre, souscrivirent à sa condamnation, et le nom de « paix de l'Église » fut donné à un apaisement momentané.

Après la mort de Louis XIV, le jansénisme, habile à dissimuler et à se soumettre faussement, se réveillera : il ne savait vivre ni mourir franchement. Il avait eu pour patron Arnaud, Nicole, Pascal et tous les dissidents de Port-Royal, aussi parvint-il à séduire la plus grande partie de la haute magistrature. Il infecta le clergé, bouleversa notre ancienne et vénérable liturgie, sous prétexte

d'esthétique, et il n'y eut pas jusqu'aux vêtements ecclésiastiques et sacerdotaux qu'il sut rendre ridicules. Uni aux demeurants du gallicanisme, il relâchera le lien d'obéissance filiale qui unit Rome et la France, mais il ne lui sera pas donné de le rompre malgré tous ses efforts. La dévotion, (le mot est du P. Faber,) envers le Pape subsistera au fond des cœurs, et elle se réveillera plus énergique que jamais aux jours de douleur du Pontificat, et cela avec une ardeur, un enthousiasme, une piété que le catholicisme libéral osera taxer « d'idolâtrie du pouvoir temporel et spirituel », formule qui plaît à M. Charles Loyson qu'il adopte et répète dans sa lettre du 6 février 1879 au vénérable Archevêque de Paris.

« L'impuissance du schisme et de l'hérésie à entamer la France semble tenir, dit Joseph de Maistre, à un certain élément théocratique qui lui est particulier et qui lui a donné quatorze cents ans de durée. Il n'y a rien de si national que cet élément. Les évêques, successeurs des druides, n'ont fait que le perfectionner. »

Cet élément est, avec une grande allure d'indépendance naturelle, le respect et la soumission de tout Français fidèle envers l'autorité divine exercée par les pasteurs. L'hérésie gallico-janséniste avait voulu substituer le bon plaisir du Roi, la raison d'État à la volonté de Dieu, et de son vicaire, elle ne réussit qu'à substituer les prétendus droits du peuple à ceux du Roi, et aux traditions séculaires de la nation. Les princes du peuple avaient violé les lois du pouvoir chrétien, en s'attaquant au Christ et à son Vicaire, les sujets les avaient suivis dans cette prévarication anti-nationale ; le peuple sera, par une disposition toute particulière de la Providence, l'exécuteur et la victime du châtiment commun. Le Philosophisme le préparera, la Révolution l'accomplira.

Le Philosophisme, fils aîné du gallicanisme et du Jansénisme, doit être considéré comme l'hérésie la plus formidable que l'esprit homicide et menteur dès l'origine ait suscité contre le Christianisme, en s'attaquant à Dieu même et aux bases de tout ordre et de toute morale. Il est le père de la Révolution, et la Révolution, de l'aveu de M. de Tocqueville, est une religion nouvelle, religion imparfaite, il est vrai, sans Dieu, sans culte et sans autre vie, mais qui néanmoins, comme l'Islamisme, a rempli toute la terre de ses soldats, de ses apôtres et de ses martyrs ; elle est la proclamation des droits de l'homme substitués à ceux de Dieu, et, suivant le jargon moderne, la substitution de *Laïcisme* au *Cléricalisme*.

Voltaire fut l'organisateur du grand complot, il en arrêta le plan en Angleterre (toujours l'étranger) en compagnie de Tindall, Bolinbroke et consorts. La conjuration a encore aujourd'hui ses chefs avoués et ses chefs secrets. Les affiliés de Weishaupt, de la franc-maçonnerie, de sociétés secrètes de toute dénomination sont ses bras, la mauvaise presse, son moyen. La puissance de l'église du mal est immense et l'historien qui omet de faire entrer en ligne de compte son action souterraine ne comprend rien aux faits et ne saurait les expliquer.

Dès le règne de Louis XV, le Philosophisme avait fait expulser les Jésuites; sous Louis XVI, il arrivait au pouvoir souverain qu'il usurpait. Ses premiers actes de guerre contre l'Église furent la spoliation de son patrimoine et la constitution civile du clergé qui la désorganisait en France et l'aurait deshonorée, si l'épiscopat et le sacerdoce n'avaient préféré mourir et s'exiler plutôt que de prêter un serment schismatique.

La constitution civile, suivant le jugement de la Sorbonne, était entachée d'hérésie en ce qu'elle renversait de fait l'autorité divine reçue de Jésus-Christ pour se gouverner elle-même, la primauté d'honneur et de juridiction du Pape, et la nécessité pour tout pasteur de recevoir une mission canonique avant de pouvoir exercer licitement le ministère sacré. Elle était schismatique, en bouleversant de la seule autorité civile, les titres, les territoires, les degrés, les pouvoirs de la hiérarchie sacerdotale. Elle était de plus antichrétienne par la proscription des vœux de religion, la suppression des fondations et des élections anticanoniques. Louis XVI néanmoins ne se servit pas contre elle de son droit de veto, il en sanctionna l'éxécution ainsi que le serment imposé pour son acceptation à tout le clergé du royaume. Cependant il refusa de signer le décret qui infligeait la peine de la déportation aux insermentés, et ce fut la raison de sa mort. Tardif, mais fécond refus, car il lui acquit la palme du martyre qui couvre toutes ses faiblesses de gouvernement. Quant au clergé français il se releva glorieusement et l'immense majorité préféra la ruine, l'exil et la mort à l'apostasie.

Circonstance remarquable! la raison déterminante invoquée par Robespierre pour obtenir de la Convention la condamnation de Louis XVI ne fut pas celle de *justice* mais bien la raison d'État. Roi, il était opportun qu'il mourut pour le salut de la République « *opportet unum mori pro populo.* » Autre détail curieux. Le fiacre

qui conduisait la royauté à l'échafaud contenait trois prêtres, l'un, ministre de Dieu, l'abbé Edgworth, les deux autres affublés du costume de gendarme (officiers municipaux), J. Bernard et J. Roux. Ces derniers avaient reçu la mission de ne pas le quitter et au besoin de l'assassiner, si une tentative de le délivrer venait à surgir. Cette décision avait été prise, la veille, à la demande de Fouquier Tinville, qui s'était ému, pour la seule fois de sa vie, en signifiant la sentence de mort au Roi, et ne se sentait pas la force de l'accompagner. Ce sont les prêtres, membres de la Convention, a-t-il dit, qui ont complété la majorité nécessaire pour la mort de Capet, que des prêtres le mènent à la guillotine.

Débarrassée du Roi que la franc-maçonnerie, dans un de ses convents qui précèdèrent la Révolution, avait à l'avance vouée à la mort, l'insurrection philosophique se leva comme une furie, sapant jusqu'aux fondements de la raison, renversant les autels, jetant aux vents les ossements des saints, des rois, des ancêtres. Les prêtres apostats adhérents au schisme constitutionnnel prenaient part à ces excès monstrueux ou restaient impassibles spectateurs. Condamnés, excommuniés par Pie VI, ils avaient vu mourir ou s'exiler les prêtres fidèles, ils les remplaçaient, mais bien rares étaient leurs adhérents. Lorsque le Concordat vint mettre un terme au schisme, « on eut une preuve, dit l'abbé de Pradt, de la faiblesse des liens qui unissaient la nation au clergé constitutionnel. De toute part on revint sans effort, sans commandement extérieur au clergé rentré; les peuples et lui se rejoignirent comme une famille séparée par l'orage, l'obstacle qui les tenait éloignés était levé; on n'entendit pas un seul murmure sur cette réunion, pas une discussion sur les pouvoirs d'aucun de ses membres, tout se réunit autour de lui comme autour du centre naturel. »

Les excès de la terreur, l'indifférence générale pour le schisme constitutionnel démontrait aux plus aveugles que la persécution ne peut rien et que l'obéissance au Pape, obéissance qui ne saurait être « *dyscole* » est la garantie infaillible de l'obéissance aux Évêques, aux prêtres, aux Rois, aux gouvernements; parce qu'elle est, depuis Jésus-Christ, à la fois la règle de la liberté civile et de la liberté religieuse.

Après le désarroi jeté dans l'Église de France par le schisme constitutionnel qui ne fit que détruire et demeurer stérile, après les persécutions de la Convention et du Directoire, quelques indivi-

dualités ne craignirent point d'affronter le ridicule pour essayer de mettre au jour leurs élucubrations maladives. Croyant que la France était détachée pour jamais du grand arbre de l'unité romaine dont elle recevait jadis la sève nourricière, ils se flattèrent de remplacer l'absence du culte public par des inepties qui provoquent encore aujourd'hui un rire presque incrédule.

Le culte de la raison fut le premier essai. Une prostituée portée en triomphe processionnellement fut placée sur l'autel de Notre-Dame de Paris et honteusement, sacrilégement encensée. Une profession, d'athéïsme fut débitée par la Harpe dans la chaire de la métropole, et nos Églises retentirent même d'invocations *au sacré cœur de Marat.* Quelques mois se passèrent et il fut fait bonne et basse justice de ces folies qui tombèrent dans le mépris des conventionnels eux-mêmes.

Maximilien Robespierre, à son tour, pour parvenir à un pouvoir plus absolu, sentit le besoin de se rattacher à quelque chose de supérieur à l'homme et capable d'imposer aux masses. Il voulut devenir le fondateur d'une religion et s'en fit *décréter* le président pour y exercer les fonctions de *Grand prêtre.* Le 7 mai 1794, il parut à la fête qui eut lieu au champ de Mars, monté sur un simulacre de petit rocher bâti avec du plâtre, et, de là, agitant d'une main un bouquet, de l'autre son chapeau, il invoqua l'Être suprême, auquel il venait d'octroyer un brevet d'existence. Le Le deuxième mois après cette fête, Robespierre portait sa tête sur l'échafaud et le culte de l'Être suprême disparaissait avec lui.

En 1797, vers le milieu du mois de janvier, rue Saint-Denis, au coin de la rue des Lombards, se réunissaient les inventeurs de l'essai le plus bizarre de pastiche religieux, ils s'appelaient *Théophilantropes.* Le peuple qui se rit de tout ne tarda pas à les nommer les *filous en troupes.* Un des membres du Directoire, La Reveillière-Lépaux était l'inventeur du nouveau culte. En son nom, il prit possession de la plupart des églises de Paris, pour y exercer son pontificat. Comme pour toute nouveauté surgissant sur le sol mobile de la capitale, la curiosité attira d'abord beaucoup de spectateurs, mais la plaisanterie et le ridicule firent prompte justice de ces jongleries. A quelques temps de là un arrêté des Consuls retirait l'usage des églises, *édifices nationaux*, aux théophilantropes, et la Reveillière-Lépaux, expulsé du Directoire, était obligé de sortir de l'Institut dont il était membre et de s'ensevelir dans la retraite où il mourut

ignoré. Bientôt il ne fut plus question de sa folle entreprise. Elle s'évanouit complètement avec le schisme constitutionnel dès que fut promulgué le rétablissement du culte Catholique par le Concordat.

Cette convention fut l'occasion d'un nouveau schisme, celui des *Anti concordataires* dit de la *petite église*. A la veille d'accomplir l'acte historiquement le plus extraordinaire de la puissance souveraine de la papauté, Pie VII avait demandé, par ses lettres apostoliques *Tam multa et præclara* la démission de leurs sièges aux évêques légitimes de l'Église de France, encore vivants à cette époque. Spontanément, quelques années auparavant, ils l'avaient offerte à son prédécesseur, Pie VI, « si elle était nécessaire pour rétablir la tranquillité de leur patrie. » Rien donc ne pouvait mettre en doute qu'ils hésitassent à l'accorder au Père commun des fidèles. Par la bulle *Qui Christi Domini vices*, le Pape supprimait de sa pleine autorité tous les sièges épiscopaux de l'ancienne Église des Gaules, et créait une nouvelle circonscription des diocèses. L'Église gallicane, en temps que corps ecclésiastique disparaissait avec ses intérêts, ses maximes, ses privilèges particuliers, pour faire face à une nouvelle, sur la demande formelle du chef de l'État qui avait remplacé les Bourbons. En 1682, des évêques avaient livré la liberté de l'Église de France à Louis XIV, dans une assemblée, où, suivant le dire d'Innocent XI, il ne s'était pas trouvé un seul homme pour proférer une parole qui fit souvenir de l'antique liberté. Et en 1802 et 1803, trente-six des anciens titulaires protestèrent et refusèrent leur démission lorsque tout était consommé depuis longtemps. Le mal sortait une fois de plus du sanctuaire, *malum e sanctuorio*, ainsi que l'exprimait la formule dictée cent-vingt années auparavant, par les ministres de Louis XIV dans l'acte de rétractation et de soumission des évêques nommés qui avaient souscrit précédemment la Déclaration de 1682. Un despote d'occasion occupait le trône de l'ancienne mornarchie, par une décision concertée avec le chef de l'Église il affranchissait le clergé des *servitudes* imposées par les légistes sous le nom de *libertés*, et il se rencontrait des confesseurs de la foi pour protester. Loin de leurs troupeaux, ils ne comprirent point que Pierre voyait de plus haut qu'eux, en vertu de sa charge de confirmer ses frères. Tel fut le prétexte d'un schisme aujourd'hui presque entièrement éteint par la soumission ultérieure des réclamants ou par leur mort. Dépourvus de chefs, confinés dans quelques départements de l'Ouest les rares dissidents vont de plus en plus en diminuant.

La Révolution de 1830, comme toute ébullition devait faire monter l'écume à sa surface; aussi l'époque fut féconde en nouvelles tentatives plus ou moins religieuses, leur prétention à toutes, était de remplacer la religion catholique qui cessait d'être celle de l'État et qu'elles voyaient avec peine être déclarée celle de la majorité des Français.

Un abbé OEgger, « au nom de Judas Iscariote, patron des prêtres apostats » voulut fonder une église, il échoua dès le début.

Avec plus de succès l'abbé Chatel (Ferdinand-François), né à Gannat en 1795, après avoir étudié la théologie au séminaire Sulpicien de Montferrand, exercé la prédication à Paris de 1823 à 1830, écrit dans le *Réformateur* et l'*Echo de la religion et du siècle* des articles remplis d'inexactitudes théologiques, s'irrita après une blessure personnelle contre son archevêque et le catholicisme et se proclama réformateur.

On répandit le bruit qu'il était patronné sous main par un ministre du nouveau régime, M. de Montalivet, qu'on a vu briguer dans ses vieux jours les suffrages radicaux pour devenir sénateur de la république. De tout temps les nouveaux pouvoirs issus de la Révolution ont favorisé l'épanouissement des églises prétendues nationales. Voulant rompre avec le passé, ils convoquent autour d'eux tout ce qu'ils peuvent rencontrer de mauvais prêtres : on ne voit pas que cela leur ait beaucoup servi.

L'abbé Chatel réunit, rue des Sept-Voies, plusieurs prêtres mécontents comme lui, quelques aumôniers de régiment, les abbés Auzou, Blachère et un ancien évêque constitutionnel nommé Poulard. Dans une profession de foi de l'Eglise catholique française, ils déclaraient :

« Que la raison de chacun doit être la règle fondamentale de ses croyances; qu'on doit suivre sa propre conviction, lors même qu'elle se trouve en opposition avec les croyances générales : si on se trompe en agissant de la sorte, la faute n'est que matérielle.

« Les opinions des hommes étant toujours variables et incertaines, nous croyons qu'aucune société sur la terre n'a le droit d'imposer ses doctrines comme infaillibles, et que c'est insulter à Dieu que de prétendre à l'infaillibilité, apanage distinctif de celui-là seul : *qui était hier, qui sera demain et au delà des siècles.*

« Nous estimons donc que le même orgueil, qui porta les mauvais anges à s'assimiler au Très Haut, a pu seul inspirer dans

l'Église romaine la croyance impie de l'infaillibilité du Pape, ou même des évêques rassemblés un concile général.

« L'*Evangile* étant *la vertu de Dieu pour sauver ceux qui croient*, nous le prenons pour notre unique règle de foi ; et afin que l'indication du code sacré n'exprime pas d'une manière trop vague notre croyance, nous déclarons reconnaître les symboles des apôtres de Nicée et de saint Athanase, comme l'expression de la doctrine évangélique. Nous admettons comme inspirés de Dieu les livres *canoniques* de l'Ancien et du Nouveau Testament adoptés par l'Église primitive. »

En ce qui concerne les sacrements, Chatel admet le *Baptême*, la *Confirmation*. L'*Eucharistie* n'est qu'un signe en mémoire de la Cène. « La simple raison ne pouvant admettre la présence réelle du corps, du sang, de l'âme, ni de la divinité de l'homme le plus juste, il est vrai, mais né comme nous d'une mère mortelle et par conséquent, sujet à la mort ainsi que le reste des hommes. La *confession* n'est due qu'à Dieu, elle est volontaire quand le pécheur cherche des consolations près du ministre du Seigneur, ce n'est point à Dieu qu'il s'adresse, mais à un ami, à un médecin. » Quant aux trois autres sacrements, il les admet, mais toujours comme simples *signes*. Après avoir affranchi « les personnes d'un âge mur, du fardeau insupportable » de la confession auriculaire réservée, à titre de simples conseils aux enfants, il soulage les siens *de l'abstinence* s'en référant pour « le jeûne prescrit dans l'Évangile, à la piété des fidèles. » Sur la question du *Célibat des prêtres*, voici sa doctrine : « Dieu, quand il créa l'homme, lui fit une compagne, disant qu'il n'était pas bon que l'homme fut seul ; » ailleurs, il dit à Adam et à Ève, « de croître et de multiplier. » Nos chefs spirituels ont dit à Dieu : « tu t'es trompé, Seigneur. »

« Le célibat des prêtres est opposé à l'esprit comme à la lettre de l'Évangile... C'est un état contre nature et antisocial que repoussent également et la religion et la civilisation. Tant que les prêtres ne seront pas mariés, la religion prêchée par eux sera un ferment de discorde, un sujet de perturbation morale. » Toutefois, crainte de scandale pour les faibles, Chatel n'envoyait de prêtres engagés dans les liens du mariage que sur la demande de la commune.

« La hiérarchie de l'Église catholique française se compose : 1° d'un évêque qui prend le titre de patriarche ; 2° d'un coadjuteur vice-patriarche ; 3° d'évêques dont la sagesse éclairée, dirigera leurs

frères dans l'exercice de leurs fonctions; 4° de prêtres dévoués au Seigneur...; 5° de diacres zélés pour la maison de Dieu... L'obéissance aux lois étant le premier et le plus sacré des devoirs, un prêtre ne doit jamais obéir aux règles ecclésiastiques qui sont en opposition avec les lois de son pays. »

La profession de foi de Chatel était précédée d'un écrit intitulé : *Esprit du clergé de l'Église romaine* ou *de l'éducation des séminaires.* C'était un mélange de niaiseries et d'accusations atroces et immondes, et parfois d'excitations furibondes pour engager « les ministres du roi-citoyen » à sévir contre les prêtres et fermer les séminaires.

Nommé primat « par le vote populaire de ses adhérents et par le vœu de ses frères », il invita les abbés Grégoire et de Pradt à le sacrer évêque; sur leur refus, il s'adressa à Poulard qui ne voulut pas y consentir, et qui se contenta d'ordonner prêtres Auzou et Blachère. Ce fut Fabre Palaprat, maître des Templiers, qui voulut bien se charger de cette besogne en 1831, sous la condition que Chatel se ferait recevoir templier. Ce Fabre Palaprat prétendait avoir été sacré évêque par Mauviel, évêque de Saint-Domingue, auteur du *Précis historique sur les Indulgences*, coopérateur de Grégoire comme rédacteur des *Annales de la religion*, affilié aux templiers et mort en 1814. L'accord entre Palaprat et Chatel ne tint pas longtemps. Vers la fin de la même année, Chatel rompit avec les templiers, fut dégradé par eux, et Palaprat exigea de lui la restitution des ornements pontificaux qu'il lui avait prêtés.

Inaugurée par le schisme, passant ensuite à l'hérésie, l'Église de Chatel tomba vite dans le naturalisme et l'immoralité. « Je crois, disait-il, que la morale de Jésus-Christ est si sage que sa vie a été si pure et son zèle si ardent pour le bonheur des peuples que le *grand personnage* doit être regardé comme un modèle de vertus, *et honoré* comme *un homme* prodigieux... La loi naturelle, rien que la loi naturelle. »

A la religion nouvelle, il fallait un culte nouveau. Chatel en composa le livre liturgique; il est en français et porte pour titre : *Réforme radicale. — Nouvel Eucologe à l'usage de l'Église catholique française*, chez Éverat et Cᵉ, 16, rue du Cadran, à Paris. En tête, on lit l'approbation de « Ferdinand-François Chatel, par la miséricorde divine, seul fondateur de l'Église catholique française, et, par le vœu de ses frères, évêque primat... « Approbation donnée

à Paris, en notre église primatiale, rue du faubourg Saint-Martin, n° 59, le 24 juin 1839, sous le seing de notre église et le contre seing de notre vicaire général. »

Ont *signé :*

« † Ferdinand-François CHATEL, évêque primat;
« J.-B. BANDELIER, vicaire général.

« Par mandement de M. l'évêque primat, BONNET,
« Provicaire général honoraire. »

L'Eucologe s'ouvre par les prières du matin et du soir ; celles de la messe sont composées sur un plan spécial. Vient ensuite, au propre du temps, les messes des dimanches avec introïts, oraisons, épîtres aux chrétiens, d'une facture particulière, des pastiches d'évangiles, selon la version *attribuée* aux quatre évangélistes ou *selon la morale de l'Église française*, des proses versifiées, etc., etc., le tout en français. La messe de Pâques n'est pas en l'honneur de la résurrection de Jésus-Christ « dont le corps périssable resta dans le tombeau » ; mais en l'honneur de la résurrection de la vérité.

... Au fond du tombeau
De l'enfant de Marie,
La vérité flétrie
Retrouva son berceau,
D'où s'élança brillante
Aux yeux de l'univers,
Sa flamme étincelante
Confondit le pervers.

Point de messe de l'Ascension, mais à la place une messe pour la fête de la patrie dans laquelle étaient célébré :

Vincent, Liancourt, Fénelon,
L'Épée, Hoche, Rousseau, Voltaire,
Belzunce et vous Franklin, Montyon,
Ganganelli, Desaix, Molière.....

La messe pour la *Pentecôte* glorifie les morts glorieuses de Jean Hus et de Jérôme de Prague, Luther et Calvin, heureux de pouvoir propager leur réforme, puis la réforme radicale de l'Église française.

Après le propre du temps, viennent les fêtes des quatre saisons :

Zéphyr accourt et le printemps s'avance
Paré de fraîches couleurs,
Il offre à Dieu sa naissance
Et le parfum de ses fleurs. (*Prose du printemps.*)
... En peu de temps au souffle *de Boré*
Les eaux suspendent leur cours. (*Prose de l'hiver.*)

La messe pour la *fête de l'Éternel* sert de prétexte à la négation de l'enfer, nié également aux messes des morts, mais moins explicitement.

Qui sert bien l'Éternel goute la paix de l'âme ;
D'un Vatican vénal dédaignant les secours,
D'un fabuleux enfer loin de craindre la flamme,
Il espère le ciel et passe d'heureux jours.

On lit à la messe des *Femmes célèbres :*

Dieu fit naître la femme
En créant le bonheur.
De sa flamme immortelle,
Dieu voulut l'animer,
Et réunir en elle
Tout ce qui peut charmer.
... Reçois notre sincère hommage
Pour ce sexe enchanteur,
Qui sur nous, d'âge en âge,
A fixé le bonheur.

A celle du mariage :

Céleste hymen, viens de tes saintes flammes,
A ces époux prodiguer ta faveur!
Tes nœuds sacrés vont confondre leurs âmes;
Puissent ces nœuds assurer leur bonheur.
Hymen chéri tes grâcieuses guirlandes
Vont du Seigneur enchaîner les enfants,
Qu'à tes autels, chargés de leurs offrandes,
Le chaste amour a conduits triomphants.

On lit à la *Messe des amis de l'humanité :*

Daigne accepter nos vœux, ô bonté paternelle
Pour Vincent, Fénelon, Belzunce et Liancourt ;

. . . . . .
Pour Montyon et Franklin, Ganganelli, Desaix,
L'Épée, Hoche. . . . . .
A vos mânes, salut! honneur de la patrie.

A la messe anniversaire pour Napoléon :

A tes mânes salut! Toi qui fis de la France,
Quand tu la gouvernas, la grande nation!
Les cœurs de tes hauts faits gardent la souvenance;
Et disent : gloire, honneur au grand Napoléon...
... Ah! puissions-nous bientôt au pied de la colonne
Sur ton urne funèbre inclinant notre front,
Répéter, en t'offrant une simple couronne :
Éternel souvenir au grand Napoléon.

Dans un psaume sur la tolérance, on lit ces vers :

... Enfant ne quitte plus dans l'ardeur d'un faux zèle
Pour un jeûne rompu, la maison paternelle.
... Ce qui nourrit ton corps ne peut souiller ton âme.
... Pour bien servir Dieu, fuyant le monastère,
Deviens épouse tendre et respectable mère.
... Qu'enfin la raison s'unissant au génie
Du *sceptre monacal* brise la tyrannie.

En 1842, la police fermait le temple primatial, et Chatel, déclaré coupable d'outrages envers la morale publique, était forcé de mettre fin à ses sacrilèges comédies. Le Parisien moqueur n'avait cessé d'en rire; on racontait même, entre autres plaisanteries, qu'un chantre ventripotent de l'Église française, dans une psalmodie ridiculement traduite, criait à tue-tête : Je suis dans mon trou comme un gros butor. Paraphrase de ces mots d'un psaume de David : *Sicut nicticorax in domicilio.*

Avant de voir son culte prohibé, Chatel avait précédemment été expulsé, faute de paiement, de la rue de la Sourdière et du bazar de la rue de Cléry, ce qui l'avait contraint, dans son nouveau local des écuries des pompes funèbres, rue du faubourg Saint-Martin, à se résigner, malgré ses diatribes contre le « Vatican vénal », à faire payer les chaises et le casuel. M. Charles Loyson a profité de l'expérience.

Réduit aux expédients, Chatel obtint une place dans l'administration des postes, et il cessa d'occuper de lui le public qu'il avait

scandalisé. En 1848, on entendit encore parler de lui, il assista au club présidé par Mme Niboyet et y prononça un discours en faveur du divorce. Pour vivre, il essaya quelque temps de donner des leçons; il se résigna à devenir épicier sur la fin de ses jours, et mourut en 1857.

Parmi les prêtres qui furent ses coopérateurs on cite Auzou, Blachère, ordonnés par Poulard. Auzou, jaloux du titre de primat pris par Chatel voulut anéantir l'épiscopat, se sépara de son chef, et, en 1831 lui fit concurrence en se créant curé de Clichy-la-Garenne. La police lui ayant ordonné de fermer son temple, et de quitter Clichy, il se retira à Lèves près Chartres, fit une rétractation publique de ses erreurs à Versailles en 1839, devint ensuite directeur des postes et fut forcé depuis de quitter cette place. Un de ses vicaires, nommé Laverdet, fut successivement curé de Clichy, de Saint-Prix et de Sècle. A la suite de Chatel, un prêtre de Bourges, l'abbé Roch, avait essayé de continuer l'œuvre du primat; la police intervint et mit fin à cette entreprise. Depuis, il n'a plus été question de l'Église catholique française, et il a fallu l'essai actuel de l'ex-père Hyacinthe pour en renouveler la grotesque mémoire.

Nous nous sommes arrêté sur le scandaleux épisode de Chatel, avant de nous occuper plus spécialement de M. Charles Loyson, afin de montrer les analogies de tendances entre l'un et l'autre, à deux époques de troubles où les attaques portées contre l'Église, une, sainte, catholique et apostolique, ont les mêmes motifs puisés dans le fond des misères humaines. Des prêtres ne sachant être maîtres d'eux-mêmes, ni résister à leurs passions, s'érigent en réformateurs de l'Église. D'où vient donc leur mission, sinon de la chair et du sang? Par les citations empruntées à Chatel, on a pu voir que le mariage des prêtres, cet alléchement du protestantisme à son aurore fut un des dogmes de sa doctrine, comme il le sera de la prétendue réforme de celui qui eut nom Hyacinthe. A l'époque du mariage du moine Luther avec Catherine Bora, enlevée à son cloître, Erasme s'écriait : « la pièce finit en comédie, car elle se dénoue par un mariage. » Hélas! il en est toujours ainsi de ces bruyants réformateurs qui devraient commencer par se réformer eux-mêmes, et ne point perdre de vue qu'hors de l'Église romaine ils sont hors de la voie, de la vérité et de la vie!

Adolphe DE CHAPOUILLÉ.

LA JEUNE VICTIME [1]

XVI

LE BANQUET

Mme Perponterre, ainsi que Mme Dalesme l'avait prévu, refusa d'assister au banquet. Elle allégua que ces réunions nombreuses n'étaient plus de son âge. Pour le même motif, elle prévint qu'elle ne viendrait pas au mariage d'Emilie, qui lui était annoncé. Par une aimable atténuation à ce double refus, Mme Perponterre disait dans sa lettre qu'elle viendrait un jour ou l'autre demander à dîner à sa sœur, en compagnie de miss Zilith Phibbs, qu'elle se permettrait d'amener avec elle, afin d'éviter les inconvénients, les ennuis et les dangers de voyager seule.

Le chef de bureau ne put s'empêcher de bondir de contrariété à cette nouvelle, et il assiégea immédiatement sa belle-sœur, à coups de télégrammes pressants.

Il lui répéta sur tous les tons qu'on comptait sur elle, qu'elle pouvait amener miss Phibbs, Mme Pecqueur, et même quelques messieurs de Saint-Germain, si Mme Perponterre jugeait utile de se les adjoindre pour le voyage. Tous et toutes seraient logés confortablement au Grand-Hôtel, si la durée du banquet les obligeait à ne pas retourner le même jour dans leurs foyers.

— Il nous faut du monde, beaucoup de monde! se disait M. Dalesme en expédiant ses dépêches. Quant à ma belle-sœur, sa présence est absolument de rigueur.

Cependant, la vieille dame se contenta d'écrire une autre lettre, ne contenant que ces seuls mots :

(1) Voir la *Revue* depuis le 31 décembre 1879.

« J'ai répondu. »

Puis elle considéra comme non avenues les dépêches qui suivirent.

Elle ne répondit pas non plus à une des dernières, envoyée par sa sœur en personne, qui la priait de choisir un mardi quand elle viendrait demander à dîner comme elle l'avait promis.

Les mardis, en effet, étaient plus que jamais les jours de réception de Mme Dalesme, qui avait à cœur d'y faire figurer sa sœur au moins une fois.

Cependant, quoique le chef de bureau se répandît en plaintes acerbes dès qu'il était question de l'entêtement de Mme Perponterre, son chagrin avait plus de surface que de profondeur, et rencontrait de tous les côtés des consolations souveraines.

Une entre autres était des plus efficaces. Aussitôt décoré, M. Dalesme avait naturellement songé à faire faire son portrait, et il se rendait chaque jour chez le peintre célèbre chargé de transmettre ses traits à la postérité la plus lointaine.

Ces séances avaient une importance capitale, d'autant plus que M. Dalesme, voulant léguer à ses enfants une œuvre à la fois familière, originale et distinguée, se faisait peindre en chasseur.

Il emmenait avec lui sa femme, sa fille, Emilie, M. Boulmier quelquefois, car le peintre lui avait fait observer qu'une aimable causerie diminue les raideurs forcées de la pose, et communique à la physionomie du modèle un enjouement très précieux.

Chaque séance était une petite fête.

Dès qu'on était arrivé dans le vaste atelier dont l'artiste faisait les honneurs avec une grâce charmante, M. Dalesme disparaissait quelques instants, puis revenait le fusil à la main et vêtu d'un costume complet de chasseur du meilleur monde : guêtres montant jusqu'aux genoux, pantalon demi-collant, habit de velours, gibecière, chapeau de feutre surmonté de plumes de héron.

Alors, sous les yeux de toute sa famille, il posait.

Il n'avait jamais chassé de sa vie, mais, comme il le disait avec raison, il aurait pu chasser, et son ruban rouge, largement étalé sur son habit cynégétique, s'alliait à merveille avec ce goût et ce passe-temps aristocratique.

L'attitude choisie était d'ailleurs des plus heureuses.

Au milieu d'un paysage splendide, le chef de bureau était debout, grandeur naturelle, élevant d'une main son fusil par un geste de

triomphe, et montrant de l'autre un amas de victimes étendues sur l'herbe, qu'il semblait avoir tirées de sa carnassière pour les admirer et les compter.

Il y avait un lièvre, trois lapins, une douzaine de cailles, une bécasse, deux bécassines, trois faisans dorés et un quartier de chevreuil.

Le regard vainqueur du chasseur, son sourire satisfait, disaient clairement : c'est moi qui ai tué tout cela!

Malgré son parti pris de tout approuver, M. Boulmier ne put s'empêcher de sauter en l'air la première fois qu'il fut admis à contempler ce gibier.

— Mon ami, dit-il en prenant à part M. Dalesme, je n'ai rien à critiquer quant au portrait. Quoique déguisé en chasseur, vous êtes d'une ressemblance frappante. Je n'ai rien à redire non plus sur la quantité de gibier abattu. Mais ce qui dépasse l'imagination et prouve que l'artiste a voulu se moquer de vous d'une façon plus ou moins spirituelle tout en empochant notre argent, c'est ce quartier de chevreuil. Réfléchissez donc, Dalesme. On ne tue pas un quartier de chevreuil, si adroit qu'on soit, on tue le chevreuil tout entier ou rien.

M. Dalesme haussa dédaigneusement les épaules. Puis d'un ton bienveillant :

— Ne touchons qu'avec respect aux questions d'art, répondit-il; mon ministre le disait dernièrement encore à la tribune. Je vous avouerai sans honte que, votre observation, je l'ai déjà faite. Mais le peintre m'a dévoilé les mystères de sa palette, m'a tout expliqué. Je chasse, n'est-ce pas? ou plutôt, je viens de chasser. Seul? Non. Je me suis trouvé en compagnie de quelques Nemrods comme moi, princes, ducs, ou grands propriétaires ruraux. Un chevreuil a été occis. Par qui? On l'ignore. Trois ou quatre disciples de saint Hubert ont tiré simultanément. Alors, galamment, en gens bien élevés, on a partagé la bête. Cela se passe ainsi dans le grand monde. Et voilà pourquoi, à côté de lièvres et de faisans, je rapporte dans mon carnier un quartier de chevreuil.

— Ah!

— N'est-ce pas là, Boulmier, une délicieuse anecdote à raconter dans mes salons?

— Nos salons, mon cher Dalesme.

— Vous pourrez la raconter aussi, mon bon ami. Et du reste, ce

peintre est vraiment un homme d'esprit en même temps qu'un grand artiste.

— En tous cas, il se fait payer assez cher. Mais pourquoi, puisque vous êtes habillé en chasseur, n'a-t-il pas mis un chien dans le tableau?

Le chef de bureau eut un radieux sourire.

— Dans mon inexpérience des lois de la perspective, répondit-il gravement, j'avais demandé non seulement un chien, mais encore un cheval. Il n'y a pas eu moyen de les obtenir. Le peintre m'a fait observer avec beaucoup de bon sens que j'aurais tout à redouter du voisinage d'un animal vivant. Le gibier ne me fait pas concurrence ; il est mort. Mais entre un animal vivant et moi, le public n'eût pas hésité ; toute son attention et toutes ses préférences eussent été pour l'animal. Il est donc infiniment préférable que je sois seul dans le tableau. Vous seul et c'est assez! m'a dit l'illustre artiste, qui, vous avez pu vous en apercevoir, mon ami, a su m'apprécier.

Malheureusement, le portrait ne put être fini pour le jour du banquet. Mme Dalesme eut bien la pensée de le faire figurer tel quel, mais le peintre s'y opposa, et, d'un autre côté, l'administration du Grand-Hôtel fit remarquer que ses salles étant plus que suffisamment décorées, ne comportent pas l'adjonction d'autres ornements.

Il fallut se résigner et ajourner l'exhibition jusqu'au moment des soirées et des fêtes données par la famille dans son propre hôtel, après le mariage d'Emilie.

Quant au banquet, cent cinquante personnes environ y assistèrent, et il fut des plus brillants. Rien n'avait été épargné. M. Dalesme avait fait des invitations nombreuses qui, presque toutes, avaient été acceptées. M. Duluc en avait fait quelques-unes de son côté, et M. Boulmier avait été autorisé à en faire aussi, en sa qualité de futur gendre, de sorte que le cercle des amis et connaissances s'était trouvé considérablement élargi.

M. Boulmier, toutefois, avait peu usé de l'autorisation qui lui avait été accordée. En son âme et conscience, le spéculateur enrichi ne se considérait pas comme un homme du monde. Initié maintenant à la haute vie par M. Dalesme, il avouait même sans réticences que dans ses relations il comptait peu de gens du monde. Aussi était-il décidé à *les lâcher*, comme il le disait dans son langage plus expressif qu'élégant, et ses amis, sauf deux ou trois exceptions, s'étaient empressés d'aller d'eux-mêmes au-devant de ce désir, en voyant leur

ancien compagnon entrer avec une sorte d'orgueil de parvenu dans une sphère qui n'était pas la leur.

Rien ne peut donner une idée de l'émotion enivrante qu'éprouva la famille réunie et toute prête pour la solennité, lorsque, vers six heures et demie, les premiers convives arrivés furent introduits auprès d'elle dans un salon d'attente. Le chef de bureau était debout devant la cheminée, superbe d'attitude, calme, imposant et affable. Sa femme, vêtue avec magnificence, s'efforçait de conserver un maintien d'une extrême simplicité, comme si des fêtes semblables eussent été pour elle l'ordinaire de tous les jours ; mais sur son visage un peu rouge et bouffi, car elle s'était serrée outre mesure, éclatait une joie débordante que rien ne pouvait contenir. Valentine, elle, se livrait à la sienne avec franchise. Une toilette éblouissante faisait ressortir sa beauté. Après de longues années de réclusion chez sa tante, elle s'épanouissait d'aise au milieu de ces plaisirs mondains dont l'attrait a tant de prise sur une jeune et jolie femme. Quant à Emilie, elle ne se sentait pas heureuse malgré le luxe simple et exquis de sa parure, mais elle rencontrait dans le bonheur de ses parents une compensation tellement forte, tellement puissante, qu'il eût été difficile de préciser si le doux et charmant sourire de la jeune fille exprimait de la joie ou de la résignation. Momentanément, du reste, elle subissait l'influence d'une sorte d'apaisement ou de trêve. Henry Maynard, en effet, ainsi que sa sœur, s'étaient excusés et ne devaient pas venir. Emilie n'avait donc pas à redouter le trouble et les secrètes tortures dont leur présence eût été cause, car cette seule présence suffisait pour éclairer d'une façon douloureuse la jeune fille sur ses propres sentiments, sur ceux qu'elle avait inspirés et sur l'étendue du sacrifice qu'elle s'était imposé.

M. Duluc regardait souvent sa fille.

— Elle paraît satisfaite, pensait-il, du sort qu'elle a choisi.

Puis il regardait sa femme, rayonnante, éblouissante, et il se consolait presque de la tournure qu'avaient prise les événements. Néanmoins, ces réceptions, ces fêtes, l'obsédaient, et il se faisait violence pour y assister, malgré son amour pour sa femme et les succès qu'elle y obtenait.

Quant à M. Boulmier, il se gonflait de satisfaction et d'orgueil, au point d'en crever s'il n'eût été si robuste.

— Comment trouvez-vous que je fais les choses? dit-il à M. Dalesme, en le prenant à part au moment où on allait se mettre à table.

Admirez ce coup d'œil. Est-ce assez chatoyant? Vous ordonnez, c'est très-bien, mais j'ai mon mérite aussi, moi... je paye! Chut! C'est entre nous. Je me fais un vrai plaisir d'arroser votre croix d'honneur.

— Oui, mon ami. Mais il est plus convenable que...

— Et comment trouvez-vous que je fais la cour à ma future? Est-ce assez Louis XIV? Et même, Louis XIV, c'est connu, avait ses défauts, tandis que moi...

— Mon ami, interrompit le chef de bureau à voix basse, parlez peu. Vous êtes un homme du monde, n'est-ce pas? Eh bien, les hommes du monde parlent peu. C'est plus distingué.

Le banquet commença.

M. Boulmier n'avait pas exagéré, le coup d'œil était plus que chatoyant, il était féerique. Les fleurs, les cristaux, les parures, les lumières ruisselant à flots des lustres étincelants, répandant leurs larges nappes sur les physionomies des convives ou s'accrochant en paillettes joyeuses, aux dorures des voûtes et des murailles, aux facettes des flacons et des verres, charmaient les yeux par leurs riches harmonies de couleurs et prédisposaient l'esprit à une bienveillance universelle.

Dès la fin du premier service, la cordialité la plus franche ne cessa de régner. La saveur embaumée des mets, les caresses des vins généreux, tout en procurant à l'estomac les satisfactions les plus légitimes et les plus larges, pénétraient le cerveau d'une chaleur onctueuse, sous l'influence de laquelle il s'épanouissait en élans d'expansion gais et rapides comme les fusées d'un feu d'artifice.

Les dames n'étaient pas en majorité, elles formaient à elles toutes le tiers à peu près des convives, mais c'était suffisant pour entretenir cet aimable désir de plaire et de se rendre agréables les uns aux autres, qui est l'attrait par excellence d'un festin.

A leur arrivée, elles avaient été gratifiées de magnifiques bouquets qui, placés maintenant en face d'elles à une distance où ils ne pouvaient pas être encombrants, composaient une ligne odorante du plus gracieux aspect.

De plus, on parlait vaguement d'un concert qui devait avoir lieu après le banquet, et l'éloge de M. Dalesme était dans toutes les bouches.

— Il fait bien les choses, répétait-on de tous côtés.

— C'est un homme éminent.

— On le dit.

Cependant, tandis que le champagne coulait à pleins bords et que déjà on commençait à ressentir cette fatigue qui accompagne les séances gastronomiques un peu longues, le chef de bureau fit à M. Boulmier un signe que celui-ci ne vit ou ne comprit pas.

M. Dalesme regarda alors sa femme, qui poussa du coude M. Boulmier assis à côté d'elle.

— Allez ! lui dit-elle tout bas.

— Où? fit-il.

— Le toast !... C'est le moment.

Le futur d'Émilie hésita quelques secondes. Habitué à ne se mettre à table que pour boire et manger, il s'était si consciencieusement acquitté de ses fonctions qu'il en était tout étourdi.

Néanmoins, il se rappela ce qui avait été convenu, et, saisissant son verre, il dit :

— Au chevalier !

Mais ce toast, prononcé d'une voix pâteuse, passa inaperçu. Un des valets crut même que M. Boulmier demandait à boire et s'empressa de lui remplir sa coupe.

— Allez donc! dit Mme Dalesme avec impatience. C'est manqué. Recommencez.

— Au chevalier! reprit le futur d'Émilie. Je bois de tout mon cœur au nouveau chevalier!

Presque personne n'entendit.

Cependant le nouveau chevalier se leva, prit une attitude majestueuse, toussa plusieurs fois pour s'éclaircir la voix, promena quelques instants autour de lui ses regards, afin de réclamer le silence, puis, d'un ton ferme quoique ému, il prononça l'allocution suivante :

« Mesdames et messieurs, chers parents, chers amis,

« En attachant sur ma poitrine toujours prompte à se soulever pour les plus nobles causes le glorieux signe de l'honneur (*écoutez! écoutez!*), le gouvernement a montré une fois de plus, à travers toutes les péripéties dont les étapes se mesurent pour ainsi dire d'âge en âge, l'étroite solidarité (*très-bien*) qui scelle d'un indestructible ciment les bases de l'édifice social. (*Explosion de bravos. Pause. L'orateur salue. Mme Dalesme pleure de joie et se mouche.*)

« Travailleur obscur (*non, non*), travailleur opiniâtre et obscur (*non, non, pas obscur!*), travailleur infatigable (*très bien*), je n'ai

jamais brigué de récompenses autres que celles que contient dans son sein l'idée féconde du devoir accompli.

« Mes convictions, — et qui n'en a pas, messieurs? — (*rires approbatifs*) sont celles de tout homme de cœur contemplant sans pâlir l'écueil attirant les naufrages comme le paratonnerre attire la foudre. Mes convictions (*mouvement de curiosité*), je les ai constamment sacrifiées au gouvernement quel qu'il soit (*légères marques de désappointement; applaudissements isolés*), sans hésiter, sans compensations, sans arrière-pensée comme sans rancune. Je sers mon pays (*bravos prolongés*).

« Qui de nous, messieurs, — je demande à toutes ces dames la permission de les oublier un instant, ce qui me sera bien difficile, je le confesse — (*sourires*), qui de nous, messieurs, n'a songé souvent à ce miracle de gravitation nationale, grâce auquel, plus la France roule de catastrophe en catastrophe, d'abîme en abîme, et plus elle est prospère (*quelques voix : c'est vrai*), riche, fastueuse, fièrement confiante en ses destinées? Or, ce miracle, à qui le doit-on, messieurs? (*Écoutez.*) On le doit, je le proclame sans orgueil comme sans fausse modestie, on le doit, ce miracle d'équilibre et d'inépuisable richesse, à moi, à mes collègues ici présents, à ceux dont l'action s'exerce dans une autre sphère et que je regrette de n'avoir pu réunir tous dans cette enceinte comme je les réunis dans mon cœur, enfin à cet incomparable personnel administratif, à cette vaillante bureaucratie qui reste inébranlable et inamovible sur ses sièges, j'allais presque dire, messieurs, sur ses chaises curules, tandis que rois, empereurs ou républiques tremblent perpétuellement sur leur bases, jusqu'au jour où un vent d'orage, irrésistible souffle aristocratique ou populaire, les arrache de leurs trônes ou de leurs fauteuils, les chasse de leurs palais séculaires et les balaye au loin comme de vils grains de poussière. (*Profonde sensation. Une voix : de l'air! de l'air! ouvrez les fenêtres.*)

« Et cependant, Mesdames (*sourires de contentement des dames, légers saluts*), Mesdames et Messieurs, en sommes-nous plus fiers? Portons-nous au front ce signe dominateur qui dompte les foules et les tient à distance respectueuse? Non. Gardiens incorruptibles de la tradition, nous nous contentons d'être les humbles rouages de cuivre qui font marcher les aiguilles d'or au grand cadran de la civilisation des siècles. (*Tonnerre d'applaudissements. Tous les serviteurs se rapprochent et se groupent pour mieux entendre l'orateur.*)

« Je bois donc au gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre (*bravos*), je bois à ses prédécesseurs et à ses successeurs (*bravos répétés*), je bois surtout, Messieurs, à la France! » (*Vive émotion. Tout le monde se lève. L'orateur prononce encore quelques paroles qui se perdent au milieu de l'enthousiasme et du bruit.*)

Lorsque l'agitation fut un peu calmée, de divers côtés on entendit ces mots : Messieurs!... Mesdames et Messieurs!... Puis : un peu de silence! On va répondre au toast!

Mais, sur un ordre de M. Dalesme, une fanfare de chasse éclata et couvrit les voix. Elle avait déjà retenti deux fois, au potage et au rôti. Le chef de bureau jugea que la sonore intervention des trompes était plus que jamais indispensable pendant qu'on prendrait le café. Peut-être désira-t-il que son allocution, étant seule, n'eût pas à partager les glorieuses salves d'applaudissements. Peut-être aussi craignait-il, comme fonctionnaire, les suites compromettantes de ces discours trop froids ou trop brûlants qu'on a tant de peine à éliminer des banquets, et dont les termes ne sont pas toujours passés au crible d'une circonspection scrupuleuse.

Déjà le chef de bureau regrettait presque d'avoir bu aux gouvernements à venir de la France. Mais il avait pensé que l'indépendance de son caractère et de ses convictions le lui commandait, et ce toast, d'ailleurs, avait été adroitement mêlé à d'autres, afin de produire moins de sensation.

C'était assez, c'était bien, c'était convenable, il n'y avait pas besoin d'aller plus loin.

Du reste, les artistes engagés pour le concert étaient arrivés, on passa dans d'autres salles et la soirée se termina sans nouveaux incidents.

XVII

LA TANTE D'ÉMILIE

Quelque temps après, un mardi, Mme Perponterre se trouvait avec miss Lilith Phibbs dans un grand magasin de nouveautés de Paris.

La blonde Anglaise avait la tête couverte d'un magnifique chapeau

à plumes, à fleurs et à fruits, dont Mme Perponterre venait de lui faire cadeau, et elle essayait maintenant un mantelet très orné et très riche.

— Oh! c'est trop beau, Madame, dit-elle en rougissant de plaisir, c'est trop beau!

— Ce vêtement vous plaît-il, Lilith?

— Certes, Madame, il faudrait être bien difficile...

— Eh bien, cela suffit. Permettez-moi de vous l'offrir.

La vaporeuse Anglaise ne se lassait pas de s'admirer devant une glace. Ses quarante-cinq printemps lui paraissaient diminués de vingt années au moins.

Lorsqu'elle fut remontée en voiture avec la vieille dame :

— Hélas! lui dit-elle avec ces grâces maniérées et enfantines qui lui étaient familières, la pauvre petite Lilith n'était point suffisamment parée pour vous accompagner! Elle avait pourtant mis sa plus belle toilette.

— Vous étiez très bien, ma bonne Lilith, répondit Mme Perponterre. Je n'ai pas fait de frais, moi. Je suis venue en robe de mérinos. Seulement, ma chère Lilith, je suis bien aise de vous offrir un léger présent pour votre complaisance à me servir aujourd'hui de bâton de vieillesse.

— Oh! vous n'en avez pas besoin, Madame.

— Si fait! sans vous je n'aurais pas quitté Saint-Germain. Je ne me risquerais pas seule en chemin de fer.

La sœur de Mme Dalesme ne disait pas tout. Il lui avait convenu de venir en robe de mérinos, parce qu'elle était de force à soutenir glorieusement envers et contre tous cette affectation de simplicité. Mais elle s'était parfaitement rendu compte que miss Lilith allait se trouver mêlée, au Grand-Hôtel, à un véritable débordement de parures et de toilettes, et que, si on ne la mettait pas à même de rivaliser tant bien que mal, la blonde Anglaise ne manquerait pas d'être blessée dans son amour-propre et d'inventer un prétexte pour s'enfuir.

Quand Mme Perponterre fit son entrée avec miss Phibbs, la séance était déjà commencée, car le récent banquet pour la croix de la Légion d'honneur amenait une affluence considérable aux mardis de Mme Dalesme.

Elle avait même été obligée de transférer ses réceptions dans un salon beaucoup plus vaste que celui attenant à son appartement.

Une vingtaine de dames et cinq ou six messieurs étaient donc assis et rangés en cercle, lorsqu'un huissier annonça :

— Madame Perponterre, miss Phibbs.

Aussitôt, Valentine, Emilie et Mme Dalesme elle-même, accoururent au-devant d'elles.

— Ma sœur !

— Ma tante !

— Et miss Phibbs !... Oh ! que c'est aimable.

— Émilie, envoie sur-le-champ une dépêche à ton grand-père.

— Pourquoi donc, ma sœur?

— Pour le prévenir, ma sœur.

— Mais c'est inutile. Je le verrai à son retour.

— Oh ! Il ne me pardonnerait pas, ma sœur, de ne pas l'avoir informé... C'est si commode d'ailleurs !... Nous avons le télégraphe dans l'hôtel. Assieds-toi donc, ma sœur. Je vais moi-même... Tu peux rester, Émilie.

— Mme Dalesme installa Mme Perponterre dans son propre fauteuil et sortit précipitamment, suivie par sa fille Valentine.

Toutes deux suffoquaient, toutes deux avaient besoin d'air et d'échanger leurs impressions.

— Maman, dit la jeune femme, dès qu'elles furent seules, as-tu remarqué?

— Oui.

— Une robe de mérinos...

— Oui.

— Un châle de laine noir...

— Oui.

— Il ne manquerait plus que des gants de coton.

— Je crois que ma sœur en a... ou des gants de fil.

— C'est pour nous braver, maman.

— Ou pour montrer qu'elle ne se gêne pas avec nous.

— Mais elle sait que les mardis sont tes jours de réception. A-t-elle donc prémédité de nous faire honte devant tout le monde? Jamais, même chez elle, je ne l'ai vue fagotée ainsi.

Mme Dalesme était en proie à une perplexité atroce.

Prenant bientôt un parti décisif :

— C'est ma sœur ! dit-elle gravement. Fût-elle en sabots, je ne la renierais pas. Par conséquent, je te supplie de lui faire bon accueil et je t'en donnerai l'exemple. Rentre. Une plus longue

absence ne serait pas convenable. Dans cinq minutes, je te rejoins. Ma dépêche avertira ton père de la tenue de ma sœur. C'est indispensable, car, sans cela, bouillant comme il l'est, il ne pourrait peut-être pas dissimuler les témoignages de son mécontentement.

Un instant après, la dépêche était expédiée, et le chef de bureau y répondit en toute hâte par les mots suivants :

« Conférence ministre. Arriverai peut-être bientôt après télégramme. Ne se préoccuper mérinos, châles, gants. Fantaisies gens riches, vieux, permises. Affirmer millions, honorer sœur. Vais commander dîner gala par dépêche. »

Ce télégramme, dont le style ne valait certes pas celui du fameux discours prononcé au banquet, fut cependant compris par Mme Dalesme et la mit plus à l'aise vis-à-vis de sa sœur.

Mme Perponterre, d'ailleurs, produisait le meilleur effet sur l'assistance par son air assuré, par la hauteur un peu dédaigneuse de son attitude, et par son indifférence manifeste et profonde pour tout ce qu'on pouvait dire ou penser d'elle.

Les visiteurs, devenus plus nombreux, formaient çà et là des groupes, dont quelques-uns, les hommes surtout, restaient debout.

Ne quittant pas son fauteuil, Mme Perponterre avait appelé sa nièce et causait avec elle.

— Et alors, Valentine, lui dit-elle en souriant, cela t'amuse cette cohue?

Puis elle ajouta aussitôt.

— Je ne te blâme pas. A mon âge on doit avoir de l'indulgence et comprendre que la jeunesse est avide de plaisirs qui ne sont plus que des ennuis pour la vieillesse. Tout ce monde réuni, c'est le mouvement, la vie, l'émotion. En outre, il faut bien qu'une femme ait l'occasion de montrer ses belles robes. Et ton mari est heureux, j'espère, de t'avoir retrouvée? Je vais le voir?

— A dîner, oui, ma tante... Toujours un peu soucieux, car il est surchargé d'occupations.

— Tant mieux. Je l'aime bien, moi, ton mari.

— Oh! moi aussi, ma tante.

— Te souviens-tu, Valentine, du jour où il est venu à Saint-Germain m'emprunter 20 ou 30,000 francs? Allons, ne baisse pas les yeux... Je ne demandais pas mieux que de l'obliger, mais quand j'ai su qu'il se proposait de t'emmener... Et j'ai été punie, ajouta la vieille dame avec bonhomie. Je m'efforçais de te garder, et, un

peu plus tard, ta propre volonté t'a séparée de moi. Allons, je ne t'en veux pas. Tout est pour le mieux. Te voilà avec ton mari, avec ta fille, avec ton père et ta mère, c'est beaucoup plus naturel et plus agréable que d'être reléguée à Saint-Germain en compagnie d'une vieille tante. Et d'ailleurs, il y a des personnes fort bien parmi celles qui sont ici. Je conçois qu'on ait du plaisir et même de sérieux profits moraux à les fréquenter. Ainsi, par exemple, je vois là-bas une dame assez grande, de tournure distinguée, à côté d'un jeune homme pâle, grave...

— Ce n'est pas une dame, ma tante, c'est une demoiselle, Mlle Caroline Maynard, et ce jeune homme qui l'a accompagnée est son frère. On ne parle jamais d'eux qu'avec beaucoup d'éloges.

Henry Maynard, en effet, et sa sœur, après s'être abstenus d'assister au banquet auquel ils avaient été invités, n'avaient pas cru pouvoir se dispenser d'une visite.

— Ce beau jeune homme, continua Valentine avec une fierté qu'elle ne chercha pas à dissimuler, a été un des prétendants à la main de ma fille.

— Vraiment!

— Émilie en a déjà eu un assez grand nombre, ma tante.

Et Valentine fit le récit de la tendresse d'Henry pour Émilie, récit très indulgent, très complaisamment détaillé, après lequel elle déplora très sincèrement l'impossibilité absolue d'un mariage par suite d'une insuffisance réciproque de fortune.

— M. Maynard a bien compris cette dure nécessité, ajouta-t-elle, et sa visite prouve son esprit, son savoir-vivre, en même temps que son véritable attachement pour Émilie. Il sera charmé sans doute de la voir épouser un millionnaire. Dans ces cas-là, le dépit de n'avoir pas été agréé n'a plus rien d'amer ni de désagréable. C'est comme un cas de force majeure auquel on se soumet sans protester. Mais n'est-ce pas, ma tante, que ce jeune homme est vraiment très bien? M. Duluc, avec lequel il s'était lié, prétend qu'il est extrêmement intelligent.

Avec une sorte de joie naïve, la jeune femme jouissait du triomphe de sa fille comme si c'eût été le sien. Elle eût été fière d'exhiber devant sa tante trois ou quatre aspirants à la main d'Émilie. Émilie, alors, eût fait encore davantage honneur à ses parents. Mais Henry Maynard remplaçait la quantité par la qualité. Il était si joli garçon, si distingué, sa pâleur lui allait si bien, ses grands yeux noirs

avaient tant d'expression, que ses prétentions à épouser Émilie, même repoussées, n'en restaient pas moins infiniment flatteuses.

Mme Perponterre ne releva pas ce que cette manière de voir avait de blâmable. Elle savait trop bien qu'elle ne serait pas comprise par sa nièce, douce et inoffensive personne, mais dont la frivolité devenait de plus en plus incurable au milieu des vaniteuses satisfactions dont elle s'abreuvait.

— Ce jeune homme est en effet très intéressant et très sympathique, dit-elle à Valentine ; fais-moi donc causer avec sa sœur.

— Volontiers, ma tante.

Et Mme Perponterre put bientôt se convaincre que non seulement la tendresse d'Henry pour Émilie était vive et profonde, mais encore qu'elle semblait partagée. Ils ne se parlaient pas, cependant, ils évitaient même de se rapprocher, de se regarder. Mais, quelle que fût leur fermeté pour renfermer dans leurs cœurs leurs sentiments et ne rien livrer à la malignité du monde de leurs douloureux secrets, leur émotion mutuelle ne pouvait échapper à un observateur perspicace, et, par moments, un coup d'œil lancé à la dérobée, une rougeur subite, un pli de leurs fronts si purs, trahissaient le mystère de leurs agitations. Elles devinrent surtout manifestes, lorsque Valentine présenta Mlle Maynard à sa tante et lui céda le siége qu'elle venait d'occuper près de la vieille dame. Henry et Émilie alors eurent le pressentiment qu'il serait question d'eux. Ils ne se trompaient pas.

— Mademoiselle, dit la tante de Valentine, on voit que vous aimez beaucoup votre frère.

— Sans lui, madame, je serais entrée en religion. Il est le seul lien qui me rattache au monde. Parfois ce lien devient pour mon frère un appui...

— Aujourd'hui, par exemple?

Trouvant trop directe cette interrogation, la sœur d'Henry ne répondit pas.

— Si je vais droit au fait, c'est parce que l'occasion de causer avec vous peut m'être enlevée, mademoiselle, et que j'en profite pendant que je la tiens, continua Mme Perponterre. Je disais tout à l'heure à ma nièce combien votre personne me paraît digne de sympathie. Il serait pourtant, je l'avoue, prématuré de vous prier de me considérer comme une amie. Tout au plus puis-je oser vous engager à me parler avec confiance. Je sais que votre frère aime

Émilie, ma petite-nièce. Sa mère vient de me raconter cela, et ma première impression a été de me demander pourquoi on donne à Émilie un mari qui a l'âge de son père, M. Duluc, tandis qu'il serait plus naturel de lui faire épouser un jeune homme, car dans le mariage on ne doit voir que le mariage, et la condition essentielle est qu'une femme puisse aimer son mari. Si cette opinion me vaut la confiance que je réclame de vous, mademoiselle, je suis prête à vous écouter avec beaucoup d'intérêt.

Caroline Maynard prit une des mains de Mme Perponterre et la serra comme pour un cordial remerciement. Puis elle ajouta d'un ton grave et triste :

— Il n'y a rien à faire.

— Oh! reprit la vieille dame, vous perdez espoir bien vite!

— Bien vite, non. Je constate seulement qu'il n'y en a plus.

— Vous ne souhaitez peut-être pas vivement cette alliance?

— J'ai commencé par en dissuader mon frère, madame.

— Ah!... A cause des parents?

— Oui.

— Vous êtes sincère. Nous finirons par nous entendre.

— J'ai d'abord vu là un danger, je ne vous le cache pas, madame, et je puis sans doute m'en entretenir librement avec vous, qui savez parfaitement à quoi vous en tenir à ce sujet. Oui, les parents de Mlle Émilie, et je parle principalement de son grand-père et de sa grand'mère, chez lesquels elle habitait, m'ont toujours paru infatués de gloriole, avides de jouissances, d'amour-propre, sacrifiant tout aux apparences d'un luxe qui est pour eux comme un brevet d'honorabilité. Ah! croyez-le bien, madame, je n'ignore pas que c'est là le travers du siècle, de tous les siècles et de tous les pays peut-être, je ne suis pas intolérante et sais qu'il faut accorder quelque latitude au désir de briller, de se distinguer, de maintenir son rang par le signe représentatif le plus universellement respecté, c'est-à-dire par un étalage de richesse. Mais quand je vois cette tendance érigée en principe, et ce funeste travers amenant peu à peu les gens à fouler aux pieds les choses les plus saintes.

— Émilie est immolée, n'est-ce pas, mademoiselle? Elle est immolée pour soutenir un luxe exagéré et stupide, immolée sans scrupules, presque innocemment, par les calculs d'un égoïsme inconscient qui est souvent plus redoutable que la perversité même. Oh! c'est monstrueux! Elle en mourrait, cette pauvre enfant. Mais

continuez, mademoiselle. Ne pourrait-on sauver cette jeune fille? Vous êtes une âme droite et forte, vous. Je voudrais la savoir sous votre tutelle. Elle en est digne. Vous disiez que vous avez d'abord détourné monsieur votre frère de l'épouser?

— Oui, madame. Puis j'ai reconnu que les torts de ses parents n'étaient pas les siens, j'ai été frappée de ses qualités si élevées, si saines et en même temps si exquises, j'ai été touchée aussi de la tendresse de mon frère pour elle.

— Alors vous êtes maintenant désireuse de les marier?

— Entièrement, madame, car je suis certaine que si un autre mariage s'accomplit, Émilie sera malheureuse et que mon frère, lui, ne se consolera pas. J'ai pu apprécier combien sa tendresse est profonde. J'ai été témoin d'une entrevue décisive chez M. Duluc, pendant laquelle Émilie, voulant rendre définitive la destinée où elle est fatalement entraînée, a déclaré à mon frère qu'elle ne l'épouserait pas... parce qu'il n'est pas assez riche. Mon frère, à ce mot, s'est senti envahi par une colère débordante, mêlée de dégoût et de mépris. Il a brisé sous ses pieds une bague qu'Émilie m'offrait comme souvenir. Il s'est promis de ne plus penser à cette jeune fille dont la bouche venait de prononcer de telles paroles. Puis la réaction est arrivée. Il a bien compris que ces mots étranges et révoltants, surtout sur les lèvres d'une jeune fille, étaient l'interprétation non de sa propre pensée, mais de l'horrible situation où elle se débat douloureusement. Il a même vu là, tellement Émilie semble inaccessible au mal, une sublime abnégation qui l'engageait à ne plus chercher qu'à inspirer qu'un froid dédain, afin que mon pauvre frère ne souffrît pas trop cruellement de l'effondrement de ses espérances.

— Et il a continué à aimer ma petite-nièce?

— Oui, madame. Il l'aime à tel point qu'il a voulu venir aujourd'hui la revoir, une dernière fois peut-être, quoiqu'il sache très bien que le seul résultat qu'il retirera de cette visite sera de raviver les tortures de son cœur déchiré.

— Et Émilie?... si on la consultait?... Non; dans sa position, elle ne dit sans doute son secret qu'à Dieu. Mais avez-vous des preuves de son affection pour votre frère?

— Des preuves?... Il ne s'agit pas ici, madame, d'un de ces amours romanesques et effrontés qui s'affichent avec impudence et se placent audacieusement au-dessus des lois divines et humaines.

Mon frère Henry est, avant tout, un homme d'honneur et de cœur, qui se détournerait, avec une dédaigneuse surprise, d'une jeune fille dont les actions ou les propos seraient en désaccord de ce qu'on doit attendre plus tard de la chasteté de l'épouse et des saintes vertus de la mère de famille. Émilie, de son côté, avec toutes les grâces de la jeunesse en a aussi toutes les pudeurs. Il y a des femmes dans le cœur desquelles les sentiments exaltés et aventureux font grand tapage, parce que ces cœurs sont vides et par conséquent sonores. Emilie, par bonheur, n'est pas de ces femmes-là, et c'est surtout ce qui me la fait chérir, madame. Elle est douce, réservée, aimante, dévouée, forte en même temps sous ses apparences timides, et pleine d'une saine énergie.

— Vous la connaissez bien.

— C'était mon devoir de l'étudier, madame, puisque mon frère souhaitait d'en faire sa femme. Vous me demandez si elle l'aime. Oui, je l'affirme. Elle l'aime avec toutes les délicatesses et les profondeurs d'un cœur qui, certes, n'est point banal. Elle l'aime non seulement avec son cœur, mais avec son intelligence, son imagination, sa raison. N'avait-elle pas consenti à l'épouser lorsque son père le lui a proposé? Cette preuve est bien suffisante, madame. En faut-il une autre? La voici. Elle est simple, mais concluante. Je vous ai parlé d'une bague foulée aux pieds. Toute bosselée et abîmée qu'elle est, Émilie la porte encore. Mon frère s'en est aperçu. Tous deux alors ont échangé un regard. Je voudrais que vous l'eussiez surpris. Le cœur n'a pas besoin de longues phrases pour s'exprimer. Tout un monde de douleurs, de regrets et d'amour apparaissait dans ce double regard, rapide comme un éclair.

Un léger tumulte interrompit cette conversation.

M. Dalesme faisait son entrée.

Il fendit la foule en distribuant des poignées de main et s'arrêta triomphant devant Mme Perponterre.

— Ma chère belle-sœur! lui dit-il avec effusion. Que je suis heureux!... Que je suis bien aise de vous voir! Votre santé a toujours été bonne?

— Excellente, merci.

— Mme Dalesme m'a expédié un télégramme pour m'annoncer votre arrivée. Immédiatement je lui en ai adressé un autre pour l'informer que j'accourais. Je me trouvais précisément en confé-

rence avec deux députés, mais, comme me le disait dernièrement mon ministre...

— Tout à l'heure! fit Mme Perponterre.

— Vous dites!... Ah! Que je suis donc ravi de vous voir! Et nous dînerons dans la grande salle à manger de l'hôtel, n'est-ce pas? J'ai envoyé des ordres par le télégraphe. C'est-à-dire... Ne confondons pas! Nous dînerons dans une salle attenante à la grande, et d'où le coup d'œil est féerique. De cette façon, tout en étant chez soi...

— Tout à l'heure, répéta Mme Perponterre. Je cause avec mademoiselle.

Et elle le congédia par un petit geste de la main.

Le chef de bureau s'éloigna en souriant.

— On aurait beau la mettre dans un palais, murmura-t-il, on n'en ferait jamais une femme du monde.

Puis, la désignant à un groupe d'hommes qui parlaient entre eux, debout :

— C'est Mme Perponterre, ma belle-sœur, leur dit-il, 150 mille livres de rentes!... Et toujours simple comme vous la voyez! C'est une leçon pour nous, messieurs. Le luxe effréné nous perd, et les scandales deviennent de jour en jour plus fréquents. Mon ministre me disait dernièrement...

Mme Perponterre avait repris son entretien avec la sœur d'Henry Maynard.

— Mademoiselle, lui dit-elle, puisque ces deux jeunes gens se conviennent, pourquoi désespérer de les unir? Émilie ne s'est décidée à entendre parler de ce M. Boulmier que par dévouement pour ses parents, qui profiteront de sa richesse. Mais il est des dévouements aveugles, obstinés, généreux sans doute, insensés en même temps, puisqu'ils ne servent qu'à augmenter les travers des gens que l'on chérit et à perpétuer en eux le mal funeste de l'égoïsme. Le dévouement d'Émilie est un peu de ceux-là.

— Oh! non, madame, non! Vous vous trompez!

— Comment! Allez-vous me faire croire, mademoiselle, que ma petite-nièce a raison de sacrifier le bonheur de toute sa vie pour fournir à son grand-père les moyens de se promener en voiture, d'expédier des télégrammes toutes les cinq minutes, de donner des banquets et de faire faire son portrait en costume de chasseur?

— Il y a autre chose, madame. Le sacrifice d'Émilie a rapproché

pour toujours son père et sa mère, que la mauvaise fortune avait désunis. C'est grave, cela. On conçoit qu'une jeune fille abandonne toutes ses espérances pour atteindre un pareil but.

Mme Perponterre fit un signe affirmatif et garda le silence, n'ayant rien à répliquer.

— Hélas! madame, continua Mlle Maynard avec tristesse, nous sommes entourées d'obstacles infranchissables, et d'une nature telle, malheureusement, qu'on peut douter s'il y a opportunité à les combattre. Plusieurs fois j'ai été tentée d'avoir un entretien particulier avec Émilie, pour essayer de la faire revenir sur sa détermination.

— Avez-vous besoin de mon aide, mademoiselle? Je vous l'offre.

— Mais que lui dirions-nous, madame? La première chose à faire serait de lui ouvrir les yeux sur les torts de ses parents, torts qu'il nous est permis de dévoiler entre nous, mais qu'il serait impie d'étaler devant elle. Et si nous osions le faire, madame, écouterait-elle nos discours jusqu'au bout? Elle se retirerait bien vite en nous disant : je n'ai pas à juger mon grand-père et ma grand'mère, mon père et ma mère; j'ai à les respecter et à les aimer.

— Et elle aurait raison, répondit, comme malgré elle, Mme Perponterre.

— Et la piété filiale qui la rend témoin des torts de ses parents sans les condamner ni les blamer, poursuivit Mlle Maynard, est aussi le mobile qui rend ses résolutions indiscutables, immuables. Nous rions, nous, des travers de M. et de Mme Dalesme, de leurs dépenses extravagantes, de leur vanité naïve. Il n'en est pas moins vrai que la joie rayonne sur leurs visages, et qu'Émilie est parfaitement certaine de leur assurer une vieillesse heureuse. Il en est de même pour Mme Duluc. Regardez-la.

— En effet. Le bonheur l'a rajeunie.

— Quant à M. Duluc, il est sorti, grâce à sa fille, de l'isolement amer où il était plongé, de la détresse horrible qui le consumait. Émilie sait bien ce qu'elle fait, croyez-le, son dévouement n'est pas stérile. Elle s'immole, mais elle est sûre que quatre personnes qui lui sont chères et sacrées recueilleront les fruits de son sacrifice. Elle n'y renoncera donc pas volontairement. Je disais tout à l'heure, qu'il serait malséant de lui parler, j'ajoute maintenant que ce serait inutile.

— Volontairement! s'écria la vieille dame comme frappée d'un

trait de lumière... Vous prétendez, mademoiselle, qu'Émilie ne renoncera pas volontairement à ses idées généreuses, et vous la connaissez bien. Mais on peut lui forcer la main, on peut expliquer à ses parents...

— Ils profitent tous du sacrifice, madame!

— Précisément, mademoiselle, et c'est honteux. Je suis aussi de la famille, moi, et je dois m'opposer...

— Permettez-moi de compléter ma pensée par un mot, madame. La vérité est que les parents d'Émilie profitent de son sacrifice, mais je dois déclarer qu'ils s'imaginent aussi, et bien sincèrement, n'agir que dans son intérêt. J'en suis très persuadée, et cette conviction atténue à mes yeux leur faute, mais me fait douter beaucoup, je vous l'avoue, que vous puissiez les faire changer d'avis. Quelquefois, en effet, on quitte une ligne de conduite qui est démontrée mauvaise, mais lorsque les gens la croient bonne, tous les efforts faits pour les en détourner ne servent qu'à les y engag r davantage. A présent, madame, il est temps, pour moi, de vous dire adieu. L'heureux rival de mon frère va sans doute arriver, et je veux épargner à mon cher Henry le supplice de les rencontrer.

Mlle Maynard se leva.

— Résumons nous, dit Mme Perponterre en lui serrant affectueusement la main, vous désirez que monsieur votre frère épouse Émilie?

— Oui, madame.

— Votre frère le désire aussi?

— J'en suis certaine.

— Eh bien, laissez-moi faire et comptez sur moi.

Hippolyte AUDEVAL.

(*A suivre*).

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

La gelée groseillée et la gelée de groseilles. — Article de M. le Dr J. de B. dans *la Nature*. — Lettre de M. Ch. Ménier. — Réponse de M. H. Pellet. — Ce que M. Ch. Ménier a trouvé dans la gelée groseillée. — La vérité sur la gelée groseillée par M. H. Pellet; sa manière de comprendre et de discuter la question. — Analyse de la gelée groseillée et de la gelée de groseilles. — Concordance des résultats. — Composition probable de la gelée groseillée. — Différence d'appréciation; sa cause. — Valeur nutritive de cette nouvelle confiture; différentes sortes d'aliments. — La gélose. — Les Algues alimentaires. — Une nouvelle falsification du beurre. — Le sirop de grenadine. — Note de M. Tholozan sur la peste; marche naturelle des épidémies; efficacité défectueuse ou nulle des mesures sanitaires.

Dans le courant de l'année dernière, c'est-à-dire, il y a environ huit mois, mon attention fut attirée sur une brochure d'une dizaine de pages, dont le titre ne manqua pas de m'intriguer, tout en m'intéressant. Le voici : *Falsification de la gelée de groseilles du commerce, découverte par les Diatomées*, par Ch. Ménier, pharmacien, professeur de matière médicale à l'école de plein exercice de Médecine et de Pharmacie de Nantes (1). La lecture en est fort attachante pour le naturaliste et surtout pour le médecin. L'auteur y démontre très nettement et par des procédés empruntés non pas uniquement à la chimie, mais aussi à l'histoire naturelle, que l'on trouve dans le commerce, sous le nom de *gelée groseillée*, une confiture que le public confiant, achète comme étant de la gelée de groseilles et dans laquelle il n'entre probablement pas un atome de ce fruit. Une planche, accompagnée de neuf figures, montre avec quelle sagacité, le professeur, en s'appuyant sur les données de la botanique, a pu découvrir les différentes substances à l'aide desquelles cette gelée groseillée est fabriquée. Il paraît qu'aux yeux de

(1) Nantes, Mme veuve Camille Mellinet, imprimeur, 5, place du Pilori, 1879.

la loi, cette dénomination est suffisante pour qu'il n'y ait pas fraude sur la nature de la marchandise vendue, mais on se persuadera difficilement que le public fasse une distinction aussi subtile, entre les deux appellations *gelée groseillée* et *gelée de groseilles* et que, sous cette synonymie, il s'imagine avoir affaire à deux produits totalement différents. Les premiers pris à ce piège sont encore ceux qui ayant étudié, dans leur enfance, les rudiments de la grammaire latine de Lhomond, se rappellent que la bonté de Dieu se traduit également en latin, par *bonitas Dei* ou *bonitas divina.* Malgré l'autorité de cet exemple classique, en dépit des apparences, nos lecteurs seront bientôt convaincus, que gelée groseillée et gelée de groseilles, représentent deux choses presque diamétralement opposées.

*
* *

Après la lecture de cette brochure, je m'étais proposé d'en dire quelques mots dans cette *Revue*, quand dernièrement un article du journal, *la Nature* (1), est venu donner à cette question une importance considérable. Dans cet article, M. le Dr J. de B. résumait le travail de M. Ménier, et se laissait aller à toute sa verve contre les falsificateurs des denrées publiques. Il terminait ainsi : « J'ajouterai, et je crois que le lecteur partagera mon impression, qu'à ne considérer la chose qu'au point de vue artistique, l'ingéniosité de ce fabricant ne laisse pas que de produire un certain étonnement, comparable à celui qu'on éprouve en regardant un filou détrousser un passant avec la dextérité d'un prestidigitateur, tandis que le mémoire de M. Ménier nous cause la satisfaction d'un gendarme qui arrive sur ces entrefaites. Au point de vue de la morale, l'homme, fût-il épicier, qui s'enrichit par de pareilles pratiques, mérite d'être stigmatisé et puni. Si j'étais préfet de police... Si j'étais ministre de l'instruction publique (2),... »

M. le Dr J. de B., l'auteur indigné de ce nouvel outrage à la moralité publique, ignorait alors la lettre suivante que, dès le 30 juin 1879, M. Ménier avait fait paraître dans les journaux de Nantes.

(1) *La Nature,* n° 355, 20 mars 1880, page 246.
(2) 24 avril 1880, page 323.

Monsieur le Rédacteur,

Le mot falsification, employé dans mon travail, a vivement ému le fabricant auquel il s'appliquait. Il affirme qu'il n'a jamais eu l'intention de tromper les consommateurs ni les intermédiaires, et qu'il a vendu sa gelée pour ce qu'elle est, sa conduite ne peut donc être suspectée de déloyauté.

Je ne conteste pas le bien fondé de la réclamation qu'il m'a adressée à cet égard; en faisant ce travail, je n'avais en vue que de rechercher, dans l'intérêt de l'hygiène, la nature du produit et nullement d'incriminer les intentions du producteur.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ch. Ménier.

*
* *

Après la critique est venu l'éloge. Il était facile de prévoir que les fabricants qui avaient déjà réclamé à l'apparition du travail de M. Ch. Ménier, ne resteraient point inactifs devant l'article de M. le Dr J. de B. Aussi, dans son dernier numéro (1), *la Nature*, ayant comme regret de l'avoir inséré, ajoutait, pour « donner satisfaction aux légitimes protestations d'honorables commerçants » :

« La gelée groseillée est un produit spécial, très économique et vendu pour ce qu'il est; il a été apprécié comme matière alimentaire et au point de vue hygiénique par plusieurs chimistes compétents, parmi lesquels nous mentionnerons M. H. Pellet, qui vient de publier à ce sujet une intéressante notice, etc... »

C'est, en effet, M. H. Pellet qui s'est chargé de répondre à M. Ch. Ménier, à M. le Dr J. de B. et de faire l'éloge de la *gelée groseillée* qui, à ses yeux, paraît remplacer avantageusement la gelée de groseilles véritable, celle qui est faite avec les fruits du groseillier.

Comme en tout ceci, nous n'avons d'autre but que d'être historien fidèle et impartial, afin de bien préciser l'état des esprits en présence des modifications apportées dans les noms et la composition de certains produits alimentaires ou industriels; il est temps de dire en quoi consiste la *gelée groseillée*, pour qu'on saisisse plus facilement en quoi elle diffère de la gelée de groseilles qui, dans tous les ménages, se prépare, comme chacun sait, avec du jus de

groseilles fraîchement exprimé et une quantité suffisante de sucre blanc qu'on chauffe le temps nécessaire pour clarifier et qu'on coule alors dans les vases où elle doit être conservée. Par le refroidissement, la matière se prend en une masse de consistance gélatineuse, vivement colorée, transparente, acide, aromatique et sucrée. L'analyse chimique ne doit y trouver que ce qu'on y a mis, c'est-à-dire du sucre et de la groseille ou les produits dont ce mélange aurait favorisé la combinaissn. On sait, en effet, que sous l'influence des acides et de la chaleur le sucre de canne se transforme en glucose.

*
* *

Or, qu'est-ce que M. Ch. Ménier a trouvé dans la *gelée groseillée* en prenant pour terme de comparaison la gelée de groseilles normale? Une coloration moins vive, d'un rouge pourpre violacé, une acidité plus faible, à peine sensible dans certains échantillons, une odeur à peu près nulle et une saveur très peu sucrée. Les réactifs indiquent une très faible quantité d'azote et la présence d'une matière colorante, différente de celle de la groseille.

Passant alors à l'examen microscopique (c'est ici qu'éclate la sagacité du naturaliste), il observe tout d'abord de nombreux et gros cristaux rhomboédriques avec troncatures sur les angles, et que l'analyse démontre être du tartrate de chaux qui a dû se former lentement au sein de la confiture. Celle-ci contient également de fines aiguilles de sulfate de chaux. En même temps, se voient des fragments d'un tissu végétal que l'auteur reconnaît bientôt être celui d'une algue, grâce à la présence d'une des plus belles diatomées; l'*Arachnoïdiscus japonicus*, diatomée abondante sur certaines côtes du Japon, de la Chine et de la mer des Indes. La présence de ce magnifique organisme microscopique lui révèle immédiatement le lieu de provenance de l'algue qui a servi à obtenir la gelée (1). Il se souvient aussitôt qu'on emploie dans l'industrie, sous le nom de colle de Chine ou du Japon (*japanese Isinglass* des Anglais), une substance qui se prend en gelée par le refroidisse-

(1) Ceux qui voudront bien se reporter à notre dernière Chronique scientifique (*Revue du Monde catholique*, n° 36, 31 mars 1880, p. 905), verront que, grâce à ce procédé, Ehrenberg avait prouvé que la pluie de sable, tombée en France, le 16 et le 17 octobre 1846, provenait de la Guyane. Ce sable contenait, en effet, des diatomées spéciales à cette dernière contrée.

ment. Il examine au microscope cette colle de Chine et il y découvre le même tissu et le même *Arachnoïdiscus japonicus*. « Il n'y a plus de doute possible, s'écrie-t-il, notre gelée de groseilles est fabriquée avec la colle du Japon. » Il peut-être intéressant d'ajouter, pour ceux qui s'occupent de diatomées, que cette substance en renferme aussi quelques autres, appartenant à différents genres.

L'examen microscopique lui réserve une autre surprise, il lui fait reconnaître de nombreuses spores et des filaments qui proviennent sans doute de leur germination. Elles sont accompagnées de corpuscules particuliers que des recherches confirmatives prouvent être les grains de pollen de la rose trémière (*Althæa rosea*, L.). La nature de la matière colorante était trouvée ; elle n'est autre que celle des pétales de cette plante, auxquels on ajoute un peu de cochenille, addition démontrée par les réactions chimiques et surtout par l'obtention d'un certain mélange de carmin et de Rose trémière qui se comporte avec les réactifs comme la matière colorante de la gelée groseillée.

En fait de matière sucrée, M. Ch. Ménier trouve 30 0/0 de glucose environ; le sucre de canne « fait absolument défaut. » On sait que l'acidité de la groseille est due à l'acide citrique et à l'acide malique. Celle de la gelée groseillée est due à l'acide tartrique.

« En résumé, dit l'auteur, la prétendue gelée de groseilles que nous avons étudiée, est fabriquée avec la *gélose* ou mucilage de la colle du Japon, colorée par la cochenille et la rose trémière, sucrée par le glucose et acidulée par l'acide tartrique. Y existe-t-il une très petite quantité de suc de groseilles conservé, ou bien ce mélange a-t-il été simplement aromatisé par une essence *artificielle* de groseilles? Nous ne pouvons le dire ; mais cette préparation ne se conserve pas longtemps et doit pouvoir se préparer à toute époque de l'année, suivant le besoin du moment. »

La conclusion se devine, c'est elle qui a inspiré le noble courroux de M. le Dr J. de B., contre les falcificateurs de denrées publiques.

*
* *

Voyons maintenant la réponse de M. H. Pellet, chimiste compétent, nous dit *la Nature*. Elle est consignée dans une petite brochure de 12 pages, intitulée : « *La vérité sur la gelée groseillée*, note en

réponse à l'article de M. le Dr J. de B., présentant ce produit comme une falsification des confitures de groseilles, par M. H. Pellet, chimiste de la compagnie de Fives-Lille (1).

Bien, qu'en somme, il n'ait fait que confirmer les résultats trouvés par M. Ch. Ménier, M. H. Pellet commence dès le début par jeter des doutes sur les connaissances chimiques de celui qu'il veut contredire. Il lui dit qu'il « a découvert, à grand renfort de science, une substance vulgairement connue et qui s'emploie depuis longtemps dans les ménages, sous le nom de *colle de Chine*, *colle du Japon*, et que les Anglais appellent *Isinglass*. » On a cependant vu plus haut que le professeur de l'École de médecine de Nantes connaissait la gélose et que c'est grâce à celle qu'il possédait dans sa collection, qu'il a pu reconnaître le produit qui entrait dans la composition de la gelée groseillée. M. H. Pellet, « qui s'occupe de chimie analytique et qui est très au courant des procédés employés depuis longtemps dans la préparation des confitures », paraît n'attacher aucune importance à un autre procédé d'analyse, l'observation microscopique basée sur la connaissance de l'organisation animale et végétale, et qui fournit des données très utiles sur la nature et l'origine d'une foule de substances. Contrairement à son opinion, on peut penser qu'il y a une certaine sagacité à découvrir la nature d'un mucilage employé à la fabrication d'une confiture, grâce à la présence d'une diatomée spéciale à certaines régions et l'origine de la matière colorante employée, grâce à la présence du pollen qui accompagnait les pétales de la fleur qui l'a fournie.

Un autre grief qu'il reproche à M. Ch. Ménier, c'est de n'avoir pas fait l'analyse quantitative de la gelée groseillée. Mais cet auteur n'avait nullement l'intention d'entreprendre ce travail, il n'avait d'autre but que de déterminer la nature et la qualité des substances employées, ce en quoi il a parfaitement réussi, puisque, comme on le verra bientôt, ses résultats ont été confirmés par celui qui cherche à jeter des doutes sur la valeur de ses recherches.

M. Charles Ménier a parfaitement déterminé la nature du mucilage, la gélose, la proportion du glucose, 30 0/0, la nature de l'acide qui est l'acide tartrique, la nature des matières colorantes, cochenille et pétales de rose trémière. M. H. Pellet rejette ces résultats sous

(1) Paris, imprimerie Félix Malteste et Ce, rue des Deux-Portes Saint-Sauveur, 22; 1880.

prétexte que « M. Ménier s'est borné à une analyse des plus sommaires, soit par défaut d'expériences dans la méthode, soit par une négligence difficile à comprendre en présence de ses conclusions.

*
* *

Voyons donc les résultats auxquels est arrivé M. H. Pellet, en analysant : 1° la *gelée groseillée*, 2° une gelée préparée dans un ménage avec du sucre pur et des groseilles.

Ils se trouvent consignés à la page 6 de sa brochure.

GELÉE GROSEILLÉE

n° 1.

Sur 100 de matière.

Eau.				34,8
Constituant le sirop de glucose.	Sucre cristallisable.	6,5	Total des substances sucrées.	59,1
	Glucose.	22,4		
	Dextrine sucrée. ou substances amylacées saccharifiables.	30,2		
Cendres				0,2
Matières organiques diverses comprenant les acides, gélose, pectose, etc.				5,9
			Total.	100,0
Acidité exprimée en acide tartrique.				0,60
Azote total.				0,066

GELÉE DE GROSEILLES

n° 2.

Sur 100 de matière.

Eau.				33,9
Constituant le sirop de glucose.	Sucre cristallisable.	35,1	Total des substances sucrées.	60,2
	Glucose.	25,1		
	Dextrine sucrée. ou substances amylacées saccharifiables.			
Cendres				0,4
Matières organiques diverses comprenant les acides, pectose, etc.				5,5
			Total.	100,00
Acidité exprimée en acide tartrique.				2,43
Azote total.				0,070

Constatons, en nous basant sur les chiffres précédents, que la gelée de groseilles dans laquelle au moment de la préparation, on n'avait introduit que du sucre blanc, n'en contient que 35,1 sur 60,2, le reste 25,1 s'étant transformé en glucose « pendant la cuisson, en présence de l'acidité naturelle du jus de fruit. » On voit d'ici la conclusion que M. H. Pellet tirera bientôt de ce fait, c'est que, pour la préparation de la gelée groseillée, on a employé du sucre blanc qui se sera par la suite transformé en glucose.

M. H. Pellet nous dit que le total des substances sucrées contenues dans la gelée groseillée est de 59,1, mais il est facile de voir que ce chiffre se réduit en réalité à 28,9, qui ne s'éloigne pas bien sensiblement des 30 0/0 environ trouvés par M. Ch. Ménier. De quoi donc se compose plus de la moitié des substances sucrées trouvées dans la gelée groseillée? de 30,2 de dextrine sucrée ou substances amylacées saccharifiables. Mais si ces substances peuvent se saccharifier, c'est-à-dire se transformer en glucose, elles ne sont pas à ce dernier état dans le produit commercial en question ; comme elles sont solubles, elles ont uniquement pour but de lui donner du poids et une consistance convenable.

Afin de ne laisser aucun doute à ce sujet, M. H. Pellet a soin de nous expliquer que ces « 30 0/0 de *substances amylacées* rendues solubles, mais non transformées en glucose, composent le *sirop de glucose commercial* qui a évidemment servi à faire la *gelée groseillée*. M. Ménier n'ignore certainement pas, nous le supposons du moins, que les sirops de glucose, on ne peut plus variables dans leur composition, peuvent cependant être divisés en deux classes : la *première* comprenant les sirops peu saccharifiés et renfermant avec le *glucose formé* une grande partie de substances amylacées rendues solubles, mais non transformées en glucose ; la *deuxième*, au contraire, comprenant les sirops de glucose dans lesquels la saccharification a été poussée aussi loin que possible. M. Ménier ne peut pas ignorer non plus, que c'est la première catégorie, sirop de glucose peu saccharifié, qui est spécialement employée dans la confiserie et qui a dû être évidemment employée dans la préparation de la gelée groseillée (1). »

Nous citons parce qu'avant tout nous voulons exposer la question avec toute l'impartialité possible, sans prendre fait et cause pour

(1) *La vérité sur la gelée groseillée*, etc., p. 7.

les adversaires en présence, voulant uniquement faire connaître la nature des substances qui entrent dans la préparation de certains aliments.

M. Ch. Ménier avait dit dans sa brochure, qu'il entrait de la gélose dans la gelée groseillée, mais sans en indiquer la proportion. D'après M. H. Pellet, celle-ci doit être minime, car Payen qui a, le premier, fait connaître cette substance, a reconnu qu'elle donne une solution qui se prend en gelée incolore et diaphane par le refroidissement, solidifiant aussi environ 500 fois son poids d'eau pure ou formant à poids égal, dix fois plus de gelée que n'en peut fournir la meilleure gélatine animale (1).

*
* *

Enfin, d'après ses expériences, M. H. Pellet pense que les quantités employées à préparer la gelée groseillée « sont les suivantes :

Sucre cristallisable.	6	à	8	kilogr.
Sirop de glucose	75	à	80	
Acide tartrique.	0,3	à	0,5	
Gélose	0,5	à	0,6	

et une quantité variable de groseilles et de framboises, soit à l'état de jus, soit à l'état d'extrait. Le tout coloré par du carmin et de la rose trémière, cuit à point et mis en boîtes. »

Le lecteur doit être maintenant convaincu que cette première partie du travail de M. H. Pellet ne diffère pas en somme de celui de M. Ch. Ménier, et il reste acquis, au débat, que la gelée groseillée n'a de la gelée de groseilles que l'apparence extérieure et une fâcheuse synonymie de nom. « Si, comme le dit si bien M. Ch. Ménier, par la désignation de *gelée groseillée*, le fabricant échappe au délit de falsification, nous pouvons affirmer que cette distinction n'existe que pour lui et que le consommateur est toujours la dupe de cette ingénieuse composition. »

Puisqu'il y a accord entre M. H. Pellet et M. Ch. Ménier, au sujet de la composition et de l'origine du produit, d'où vient donc leur désaccord? Tel est le nouveau point délicat à exposer et à résoudre.

(1) Voyez, PAYEN, *Précis de chimie industrielle*, t. II, p. 33, 6e édition. Librairie Hachette.

On a vu plus haut l'opinion de M. le Dr J. de B., opinion qu'il s'était faite après la lecture du travail de M. Ch. Ménier. M. H. Pellet est d'un autre avis puisqu'il termine ainsi son opuscule : « Cette *gelée groseillée* constitue un aliment sain et nourrissant, autant que les substances sucrées et glucosées peuvent l'être, et, vu son bas prix, elle peut rendre des services à la consommation. »

*
* *

Cette différence d'appréciation provient donc de ce que M. Ch. Ménier et, à sa suite, M. le Dr J. de B. ont été suffoqués, c'est le mot, en voyant vendre sous un nom qui, pour eux, signifiait gelée de groseilles, un produit qui n'en contenait pas, tandis que M. H. Pellet ne voit que des substances inoffensives dans cette curieuse imitation.

Maintenant laissons de côté toute question de fraude et de falsification, examinons, au point de vue physiologique, la valeur de ce produit alimentaire vendu sous le nom de gelée groseillée.

Sans traiter spécialement la question des aliments, on sait que les physiologistes les distribuent en deux grandes catégories : les aliments plastiques et les aliments respiratoires. Les premiers sont les corps azotés, tels que la chair musculaire des animaux, le gluten du blé, la caséine du fromage, l'albumine de l'œuf, etc., etc. Ils sont dits plastiques parce qu'ils entrent dans l'édifice de notre corps, s'ajoutant aux tissus déjà formés ou prenant la place de ceux qui ont été éliminés. Les aliments respiratoires sont chargés d'entretenir la calorification, ce sont généralement des corps ternaires et hydrocarbonés. Suivant que l'oxygène et l'hydrogène s'y trouvent ou non dans les proportions convenables pour former de l'eau, on dit qu'ils sont féculents ou gras. Les aliments féculents comprennent l'amidon, le sucre, etc.; les aliments gras, les graisses, les beurres, les huiles, d'origine végétale ou animale, etc. L'épithète *respiratoires* indique qu'ils sont destinés à être brûlés dans l'organisme pour lui donner la chaleur nécessaire et lui fournir la force vive dont il a besoin.

Il n'en faut pas moins ajouter que, pour vivre, un animal doit

absorber en même temps ces deux sortes d'aliments; il succomberait rapidement s'il était soumis au régime exclusif de l'un d'eux. Aussi, la nature prévoyante les a-t-elle généralement associés dans les principaux produits qui doivent constituer notre nourriture. Le lait, ce premier aliment de l'homme et des animaux les plus élevés en organisation, répond à cette double indication; le beurre et le sucre de lait sont hydrocarbonés et par conséquent respiratoires; la caséine qui constitue le principal élément du fromage en est la partie plastique. Cette dernière est représentée dans l'œuf par le blanc ou albumen, tandis que le jaune renferme les substances grasses. Le carnassier qui vit exclusivement de la chair d'autres animaux trouve dans sa proie les deux sortes d'aliments; les muscles qui sont azotés et la graisse qui est hydrocarbonée. L'herbivore est dans le même cas; car si, dans les végétaux, les principes hydrocarbonés semblent dominer et même être exclusifs comme on l'a cru longtemps, il est bien démontré aujourd'hui qu'ils contiennent une abondante provision de matière azotée dont la principale est l'albumine végétale. Le blé, le riz, le maïs, etc., que l'on peut considérer comme fournissant l'aliment universel ou du moins le plus répandu, ne contiennent-ils pas un principe hydrocarboné de l'amidon ou fécule, et un principe azoté, le gluten.

Ces données que nous ne voulons pas trop développer, tellement elles sont vulgaires, vont nous permettre de résoudre la question posée plus haut. La gelée groseillée ne renfermant que 0,066 0/0 d'azote et la gelée de groseilles en contenant à peine davantage et ne répondent en aucune façon aux indications d'un aliment plastique. Elles constituent donc, à proprement parler, un aliment respiratoire. Mais la première est moins facilement absorbable que la seconde, puisque les sucs digestifs devront transformer en glucose environ 30 0/0 de substances amylacées rendues simplement solubles et non saccharifiées,

Que faut-il penser de la gélose?

Ce produit, qui commence à être très répandu aujourd'hui et dont l'emploi ne fera que grandir à cause de sa propriété de solidifier environ cinq cents fois son poids d'eau, a une composition qui rappelle beaucoup celle de la cellulose, de l'amidon et des gommes. D'abord étudié par Payen, qui en a fait connaître les propriétés les plus intéressantes, il vient d'être l'objet d'un nouveau travail de la part de M. H. Morin, qui a présenté une note sur ce sujet à l'Aca-

démie des sciences (1). On y voit que cette substance, rare à l'époque où elle fut signalée, est maintenant introduite en quantité assez considérable pour être employée dans l'industrie. Au début, elle servait, sous le nom chinois de *Ta-ô*, à emballer la porcelaine et les bronzes du Céleste-Empire. Aujourd'hui elle est surtout employée dans les préparations de gelées alimentaires et dans l'apprêt de certaines étoffes. « Chauffée avec de l'acide nitrique étendu de la moitié de son poids d'eau, dit M. H. Morin, la gélose se dissout d'abord, puis ensuite est attaquée avec dégagement d'abondantes vapeurs rutilantes; par le refroidissement, on obtient un dépôt cristallisé d'acide mucique; les eaux mères fournissent de l'acide oxalique. »

Cette réaction fait de la gélose une sorte d'intermédiaire entre l'amidon et les gommes. Elle relie plus intimement encore ces deux ordres de substances dont les rapports étaient déjà si considérables. On sait, en effet, qu'avec la même composition chimique, ces deux corps se différencient en ce que le premier, traité par l'acide nitrique, donne de l'acide oxalique; tandis que les secondes se transforment en acide nitrique dans les mêmes conditions.

D'où vient la gélose?

C'est un produit retiré de divers algues qui habitent les rivages de la Chine, du Japon et de quelques mers voisines. Ces Algues ne sont pas encore bien connues, cependant M. de Montravel pense que les Chinois se servent surtout du *Grateloupia filicina*. Mais il est probable que beaucoup d'autres espèces en contiennent également. Payen en a extrait d'une algue de Java, le *Gelidium corneum* L. et d'une algue de Maurice, le *Plocaria lichenoides*. C'est un produit qu'on peut encore comparer à la gelée qu'on obtient avec le *Fugus crispus*, plus employé en médecine autrefois que de nos jours, ou à la lichénine qu'on retire d'un grand nombre de lichens, mais surtout du lichen d Irlande (*Ceiraria islandica*), et qui devrait faire la base de la pâte de lichen des pharmacies.

M. le professeur Léon Marchand qui a fait une communication sur le même sujet à la Société botanique de France, a constaté dans cette colle du Japon dont il existe, au moins, deux sortes dans le commerce, la présence d'un bien plus grand nombre d'Algues marines. Il est probable que les Chinois et les Japonais se sont bien

(1) Voyez *Comptes-rendus*, t. XC, (19 avril 1880), p. 924.

vite aperçus que la plupart des algues de leur littoral étaient susceptibles de fournir cette substance. Les côtes australiennes possèdent aussi une algue très favorable à l'obtention de ce produit qu'il vaudrait peut-être mieux, comme l'ont déjà fait, certains auteurs, appeler *phycocolle*, pour le distinguer de la gélatine animale et des diverses autres gelées végétales. Cette algue est l'*Eucheuma spinosum*, qui doit se trouver aussi dans d'autres mers. Il suffit de la faire bouillir un certain temps dans l'eau pour obtenir une dissolution qui se prend en gelée par le refroidissement.

*
* *

Ces cryptogames inférieurs (algues, lichens) ne fournissent guère de produits alimentaires, encore ceux qu'on en retire, dans certains pays, ne sont-ils utilisés que grâce à la difficulté de se procurer une nourriture plus substantielle. Citons cependant l'*Urillea utilis*, dont les frondes se vendent sur les marchés de Valparaiso, au Chili. En Europe, sur les côtes de l'océan Atlantique, notamment en Bretagne, en Ecosse et en Irlande, les pauvres recueillent quelques algues dont ils font leur nourriture, surtout dans les années de disette. Ce sont diverses laminaires, le *Rhodomenia palmata*, des *Choudrus*, l'*Iridœa utilis*, l'*Ulva latissima*, etc. Dans les pays baignés par l'océan Pacifique, on emploie également quelques algues dans l'alimentation. Mais n'oublions pas que c'est faute de mieux, et qu'on ne trouve là qu'une nourriture peu substantielle et nullement réconfortante, la matière azotée, les principes plastiques y faisant presque complètement défaut.

Par conséquent, sans être nuisible, la gelée groseillée n'est donc qu'une médiocre ressource présentée à l'alimentation publique. Les personnes peu fortunées, à qui elle s'adresse par son bon marché, feraient encore mieux de consacrer leur argent à l'achat de pain et de viande, qui leur fourniraient un aliment beaucoup plus réparateur.

Il ne faut pas oublier non plus la facilité avec laquelle la gelée groseillée s'altère, ainsi que M. Ch. Ménier l'a reconnu, par le grand nombre de spores et filaments germinatifs qui en émanaient. L'emploi de boîtes en fer-blanc, fermées hermétiquement comme celles qu'on emploie pour les conserves de fruits et de légumes,

s'opposeront sans doute davantage à cette altération. Mais une fois ouvertes, il faudra se hâter d'en consommer le contenu.

Tirons encore une conclusion plus générale. C'est celle-ci : le consommateur doit faire la plus grande attention à la dénomination sous laquelle un produit alimentaire lui est vendu, et pour peu que celle-ci sorte de l'ordinaire ou revête une forme captieuse et amphibologique, qu'il soit bien convaincu qu'il se trouve en présence d'une imitation et qu'il n'a nullement la substance qu'il a pensé se procurer.

On se convaincra plus encore de cette nécessité en lisant le *Précis théorique et pratique des substances alimentaires et des moyens de les améliorer, de les conserver et d'en reconnaître les altérations*, par A. Payen (1). On y verra avec quel soin ce chimiste, qui a été pendant si longtemps l'un des membres les plus actifs et les plus influents du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine, membre du Comité consultatif d'hygiène et du service médical des hôpitaux au ministère de l'Intérieur, etc., etc., nous renseignera sur les qualités de chaque aliment, sur sa valeur nutritive et surtout sur les fraudes et altérations qu'on fait subir aux objets qui entrent chaque jour dans notre alimentation. Beaucoup de nos lecteurs seraient bien étonnés, si c'était ici le lieu de le leur révéler, du nombre et de la hardiesse de ces fraudes ou de ces substitutions. La question de la gelée groseillée doit suffire pour éveiller leur attention et les prémunir dans les cas analogues.

Comme par le passé, nous ne manquerons jamais l'occasion de signaler les inconvénients des substances que, par fraude ou par économie, certains industriels mélangent aux produits alimentaires. L'addition de substances vénéneuses, comme le chromate de plomb (2) dans la pâtisserie, constitue un vrai crime que la justice ne saurait trop réprimer. Plus généralement, on se contente d'ajouter aux produits manufacturés des substances inertes destinées à augmenter leur poids ou à leur donner une plus belle apparence. Il est inutile de signaler, par exemple, l'addition du kaolin ou d'autres produits minéraux à la pâte du papier pour lui donner de la main et surtout pour lui communiquer un poids qu'il n'aurait point sans cette fraude. Pourquoi rappeler que beaucoup de savons à bas prix renferment

(1) Un vol. in-8°, quatrième édition augmentée de plusieurs applications nouvelles. Librairie Hachette.

(2) Voir la *Revue du monde catholique* 15 janvier 1880.

du plâtre qui a été introduit dans le même but. Certaines pommades inférieures ne contiennent-elles pas aussi du talc de Venise. Il serait trop long d'énumérer tous les produits que le sulfate de baryte sert à dénaturer plus ou moins. Ce sel qu'on rencontre abondamment dans certaines mines est très blanc et en même temps très lourd. Aussi y a-t-il longtemps qu'on a su tirer parti de ces deux propriétés, et trouver ainsi un emploi à cette substance qui jusqu'à présent n'en a aucun d'utile.

Ces mélanges ne sont pas toujours faits avec l'intention bien arrêtée de tromper l'acheteur. Ils sont souvent faits dans le but de pouvoir vendre à un prix inférieur une marchandise qui ne trouverait pas d'écoulement si elle était vendue à sa valeur réelle. C'est aussi le moyen de propager certains objets de luxe en les vendant à un bas prix inouï. Il arrive quelquefois, grâce à ce procédé, que la matière fabriquée peut être livrée à un prix inférieur à celui de la matière première brute.

*
* *

Depuis la rédaction de cette chronique scientifique, deux faits de fraude sur les substances alimentaires ont encore été signalées à l'attention publique. On nous excusera d'en dire ici quelques mots, car ils intéressent trop directement la santé. Le premier est relatif à la falsification du beurre, cette richesse de deux de nos plus belles provinces, la Normandie et la Bretagne. Dans certaines fermes de ces pays, surtout du premier, il n'est pas rare, paraît-il, de rencontrer des vaches qui donnent jusqu'à 500 ou 600 francs de beurre par an. L'écoulement de ce produit est facile, car les Anglais en absorbent des quantités si considérables qu'une seule maison de Carentan leur en expédie, dit-on, plus de 4 millions de kilogrammes par an, et dans des navires qui leur appartiennent. En résumé, la France exporte en Angleterre pour 90 millions de francs de beurre. C'est, on le voit, une industrie fort considérable et qui ne doit pas manquer d'enrichir les agriculteurs qui s'y livrent. Malheureusement certains d'entre eux ne craignent pas d'exposer notre pays à perdre cette riche clientèle anglaise et de nous enlever la renommée de notre probité commerciale. Il est malheureusement avéré que trop souvent le beurre est mélangé à une certaine quantité de graisse de bœuf. Nous citons

le *Journal de la Vigne et de l'Agriculture*, qui ne craint pas de dénoncer cette fraude préjudiciable à tous les intérêts.

« Les graisses de rognons de bœuf sont envoyées en Normandie, dit-il ; elles sont vendues à l'avance et il n'en reste jamais le moindre débris à Paris. En Normandie, elle servent à faire du beurre et d'excellent beurre. Il en entre jusqu'à 30 0/0 dans certains beurres d'Isigny, d'excellente marque. Les graisses de rognons vendues 1 fr. 40 la livre, reviennent à Paris et valent, mélangées au beurre, de 3 à 4 fr. »

« La fraude se fait sur une échelle très considérable surtout depuis l'invention du beurre artificiel qu'on a appelé Margarine Mouriés. La proportion n'est plus seulement du tiers ou du quart, elle est souvent plus forte, attendu que la couleur et l'état moléculaire globuleux du beurre artificiel se rapprochent beaucoup des caractères propres du véritable beurre. »

Tels sont les faits auxquels il est bien inutile d'ajouter les caractères plus ou moins faciles à constater, qui permettraient de reconnaître le beurre véritable d'avec celui qui a été additionné de suif ou de graisse. Il faudrait pour cela que nos ménagères voulussent s'occuper un peu plus de l'achat des substances alimentaires et ne pas abandonner cette fonction si importante de l'économie domestique, à ces gens qui s'entendent à qui mieux mieux avec les fournisseurs pour nous tromper et nous voler. Que de fraudes et surtout quelle perte considérable d'argent seraient ainsi évitées, depuis cette augmentation incessante de tout ce qui est indispensable à la vie.

Aussi faut-il hautement approuver l'Académie de médecine d'avoir répondu au ministre de l'intérieur qu'il n'était point du tout indifférent à la santé de remplacer le beurre naturel par un produit artificiel dans les asiles d'aliénés. Les gens qui ont conservé la raison, seront-ils moins difficiles?

*
* *

Le second fait sur lequel je veux attirer l'attention est celui de la falsification des sirops; il montrera de nouveau la valeur et la confiance qu'il faut attribuer à ces fameux sirops de glucose qui entrent dans la fabrication de la gelée groseillée. C'est à propos de la grenadine, cette boisson qui jouit d'une si grande vogue, grâce à sa cou-

leur d'un beau rouge orangé, grâce aussi à sa saveur aigrelette qui font croire à la présence du suc de grenades, qui rappelle son nom si heureusement choisi. Qu'on le sache bien, ce sirop si agréable, si rafraîchissant ne contient pas un atome de grenade et n'est simplement qu'un mélange de crême de tartre, de cochenille et d'acide tartrique, additionné la plupart du temps, de sirop de glucose qui lui communique une nouvelle acidité, grâce à l'acide sulfurique (huile de vitriol) qui a servi à le préparer. Il est constant, en effet, que tous les sirops de glucose contiennent de l'acide sulfurique puisqu'ils donnent un précipité avec les sels soluble de baryte.

Il en est, paraît-il, de même du sirop de gomme que l'on fabrique sans gomme et surtout du sirop de groseilles que l'on falsifie trop souvent au moyen de sirop de glucose, d'acide tartrique, d'essence artificielle de groseille et d'un peu de fuchsine qui sert à donner au tout une coloration agréable à l'œil,

Est-ce à dire que la fraude nous environne de toutes parts et que nous ne puissions pas y échapper? je ne le pense pas. Beaucoup de maisons honnêtes ne veulent pas entrer dans cette voie déloyale, mais comment pourraient-elles soutenir cette concurrence que leur fait cette industrie malhonnête qui grâce au peu de valeur des matières premières employées, peut livrer à un prix très inférieur des produits que le consommateur croit avoir la même valeur que ceux qu'il doit payer plus cher. Il faut pour cela compter sur l'énergique répression du ministère publique; il faut encore plus compter sur notre vigilance qui, dans bien des cas, saura découvrir le mal.

*
* *

M. Tholozan fait imprimer, en ce moment, sur la peste, un long travail qui ne manquera pas d'être bien accueilli, venant de la part d'un auteur qui étudie depuis longtemps cette terrible maladie. En attendant l'apparition du volume, il vient d'envoyer à l'Académie des sciences une note qui en est comme le résumé. Elle est intitulée : *La peste dans les temps modernes; sa prophylaxie défectueuse ou nulle; sa limitation spontanée.* Ce titre montre que l'auteur ne croit guère aux moyens prophylactiques (mesures sanitaires, quarantaines), qui sont mis en œuvre pour combattre ce fléau. Il le prouve de la manière suivante.

Depuis 1878, la Cyrénaïque a été deux fois le théâtre de la peste;

depuis 1867, la Mésopotamie l'a été cinq fois. Dans tous ces cas, le fléau est resté localisé, il ne s'est pas étendu. Le doit-on aux mesures sanitaires? Qu'on juge par les faits.

En 1858, à Benghazi, la peste occasionne quatre-vingt-quinze décès en mai, et cinq cent quarante-deux en juin, et tout fait croire qu'elle y régnait depuis l'année 1856. C'est seulement le 15 juin que l'Égypte prend des mesures sanitaires, impose des quarantaines, conduite qui n'est observée à Constantinople que le 23 du même mois. Malgré l'absence de barrières pendant six et sept semaines, la maladie ne s'est point exportée. Dans la même régence de Tripoli, le fléau éclate de nouveau, y fait des ravages du mois d'octobre 1873 à mai 1874, et on n'en sait rien à Malte, ni à Candie, qui ont cependant de fréquents rapports avec ce pays; on ne prend aucune mesure, et cependant la peste ne franchit pas la Cyrénaïque.

Il en est de même en Mésopotamie pendant les cinq épidémies de 1867, 1874, 1875, 1876, 1877, comme le démontrent les documents les plus complets. En 1876, le fléau éclate à deux ou trois journées de marche de Bagdad, et ce n'est que quatre mois après qu'on en a connaissance dans cette ville, et un mois plus tard encore qu'on prend des mesures restrictives. Vers la fin de 1873, survient à Dagara et à Affy, localités situées à cinq ou six journées de la capitale, une affection dont la nature et les symptômes ressemblaient à ceux de la *mort noire*. C'est seulement le 11 avril 1874 que l'on en a connaissance à Bagdad, et qu'on prend, dans cette ville, quelques précautions sanitaires insignifiantes. Les mêmes remarques s'appliquent aux épidémies de 1875, 1876 et 1877. Voilà pour le pays où existent des cordons sanitaires. Que se passe-t-il dans les contrées où il n'y a pas d'administrations analogues? Absolument la même chose. Dans le « Hedjaz (pays des Assyrs), où l'état de barbarie, d'ignorance et de fanatisme de la population s'oppose à toute mesure hygiénique ou quarantenaire; dans la Perse où l'absence d'une administration convenable s'oppose depuis douze ans à la franche application des réformes sanitaires. » Les épidémies ne suivent pas une autre allure. Leur durée, leur intensité, sont les mêmes que dans les pays où fonctionnent les commissions sanitaires. Est-ce à dire que les quarantaines et autres moyens de prophylaxie sont inutiles? Évidemment non! Mais que penser de l'efficacité que leur attribuent ceux qui les emploient, quand le fléau s'éteint ainsi spontanément?

« Que s'est-il donc passé dans les pestes dont nous parlons? Pourquoi n'ont-elles pas suivi leur cours? Comment se sont-elles arrêtées? Il s'est passé là ce qui se passe dans tous les fléaux que l'homme n'est pas parvenu encore à maîtriser et dont il ne connaît pas le secret : le mal, après avoir pris naissance en un ou plusieurs points, s'est étendu, est arrivé à son apogée, puis il a diminué et cessé entièrement ou presque entièrement. Nous ne savons, au fond, pas plus pourquoi ces fléaux disparaissent que nous ne savons pourquoi ils apparaissent à certaines époques. On ne sait pas bien positivement encore si l'on peut toujours limiter leur extension naturelle en plaçant des barrières à certains points éloignés de leur lieu d'émergence; mais on a appris, par l'expérience répétée des vingt dernières années, que la peste, dans l'empire turc, pas plus qu'en Perse et ailleurs, ne s'étend pas toujours au loin, qu'elle est susceptible de n'envahir qu'une localité et de s'y tenir, y accomplissant ses ravages sans s'étendre au dehors, malgré les compromis les plus variés et les plus nombreux (1). »

M. Tholozan semble arriver à cette conclusion que les épidémies de peste suivent une sorte de marche naturelle puisqu'elles naissent, croissent et se terminent aux mêmes époques.

La pathologie historique et géographique fournissent une nouvelle preuve à sa manière de voir. Il est, en effet, constaté que la pandémie, c'est-à-dire la dissémination plus ou moins universelle du fléau, n'existe qu'exceptionnellement. L'histoire n'a enregistré que quelques exemples. Il s'ensuit donc que les mesures sanitaires n'ont pas la valeur qu'on leur accorde. Par cette note, l'auteur espère « rendre un service considérable à la science sanitaire, en l'éclairant sur la vraie portée de ses moyens et en lui donnant ainsi l'occasion de renier ses procédés, de porter remède aux défectuosités de son système et de chercher des moyens d'action plus pratiques, plus humanitaires et plus sérieux. »

On le voit, la question des maladies contagieuses est loin d'être débrouillée. Mais, avant d'entamer la discussion à ce sujet, attendons la publication du livre de M. Tholozan, car en pareille matière les faits et leurs détails doivent seuls entrer en ligne de compte.

Dr Tison.

(1) *Comptes rendus*, ibid., 849.

CHRONIQUE PARISIENNE

Une cause célèbre. — L'apothéose des jeunes filles peu innocentes mais persécutées. — A qui la faute? — Déboires politiques du professeur Nordenskjold. — Un homme qui applaudit sans savoir pourquoi. — Tournoi au billard : MM. Vigneaux et Slosson. — Épitaphe de Chamillard.

Les procès de cours d'assises sont toujours un régal pour une certaine classe de badauds ; la belle Mme Lafarge, qui se plaisait si bien à empoisonner les gens, a tenu la France en émoi, il y a quarante ans de cela. Dans la plus petite bourgade, on attendait avec impatience l'arrivée du courrier ; chacun était pour ou contre l'accusée. Les uns la portaient aux nues, les autres la traitaient comme la dernière des aventurières. Je crois me rappeler que les duels furent nombreux entre adversaires qui différaient d'avis sur le drame du Glandier.

La tragi-comédie de la rue Auber a été jugée d'une façon plus expéditive : en trois numéros de journal et en trois séances au plus. Je crois inutile de rappeler ici des détails qui ont traîné partout. Une *prima donna* irascible, Mlle Biraldi, qui croyait avoir à se plaindre d'un monsieur, lui a tiré, en pleine voie publique, deux coups de révolver qui ont admirablement porté. M. Gentien a eu le poumon et la jambe traversés ; il est venu, tout claudicant, témoigner à la barre.

Alors s'est passé un fait étrange dans les annales judiciaires ; la procédure, au lieu d'être dirigée contre la personne incriminée, a opéré une volte-face complète. L'assassin a paru plus sympathique que la victime ; Mlle Biraldi a eu beau rester sur la sellette, c'est M. Gentien qui a été jugé.

Je ne veux pas défendre M. Gentien ; sa conduite laisse trop à désirer au point de vue de la morale et ne saurait être proposée en

exemple à la jeunesse; je demande seulement à protester contre l'espèce de triomphe organisé en faveur de l'héroïne habile à manier le pistolet.

L'acquittement de Mlle Biraldi a été salué par des transports de joie; si cette intéressante jeune personne ne s'était dérobée par un couloir obscur à l'indiscrétion des reporters et à l'enthousiasme des foules, elle eût vu des sénateurs, des chefs de bureau, voire des sous-secrétaires, dételer sa voiture et la traîner jusque sur les hauteurs des Batignolles, où Mlle Biraldi loge avec sa famille.

Tant d'exagération me choque.

D'abord, je ne puis admettre qu'un auditoire impose son avis au tribunal chargé d'appliquer la loi; M. le président Bachelier ayant, selon la coutume, résumé les dépositions, pour et contre, a failli être hué, parce qu'il ne semblait pas disposé à mettre sur un piédestal les cantatrices qui se servent d'armes à feu pour se venger de mécomptes appartenant à la vie privée. La manifestation du public en cette circonstance est un premier pas vers le suffrage universel gouvernant les choses de la justice. A quoi bon désormais une magistrature? Supprimons les présidents et les conseillers. Pendant que les témoins témoigneront, que les avocats parleront, que le premier individu venu prononcera un réquisitoire, la « sainte canaille » jugera, et le peuple assemblé dans ses comices votera sur le *maximum* ou le *minimum* de la peine. Ce sera beaucoup plus simple, — que dis-je? beaucoup plus logique, en un siècle qui tend à substituer la brutalité du nombre à la puissance du droit. MM. les électeurs veulent résumer les débats sans le secours de personne; ils veulent ôter à un magistrat la direction d'une affaire criminelle; voilà ce que signifie le haro de l'autre jour et ce que je trouve, moi, niais, stupide et odieux.

Mlle Biraldi devient une victime innocente et persécutée; on lui envoie des députations de journalistes, on dresse en son honneur des couronnes de myrthe et de laurier. Fort bien; mais puisqu'on agit ainsi pour les jeunes filles qui ont eu des désagréments, que fera-t-on pour les femmes véritablement et modestement honnêtes?

Ou Mlle Biraldi a essayé de tuer son prochain ou elle a pressé, sans y prendre garde, la détente d'un révolver qu'elle tenait à la main, par hasard, en se promenant sur l'asphalte de la rue Auber. Cette dernière hypothèse me semble d'autant plus inadmissible que l'accusée s'est déclarée elle même coupable et a fait savoir que

son crime était prémédité. Mais alors, si Mlle Biraldi a déployé contre M. Gentien la férocité d'une tigresse, je ne comprends pas qu'elle ait trouvé des admirateurs autres que M. Alexandre Dumas fils. Nul n'ignore que M. Alexandre Dumas fils a inventé les fameuses formules : *Tue-le!... Tue-la!...* qui abrègent considérablement les discussions sur l'opportunité de l'homicide.

Un mari a-t-il à se plaindre de sa femme : tuons-la!... Mlle Biraldi trouve-t-elle que M. Gentien agit à son égard comme faisait Thésée à l'égard d'Ariane, abandonnée dans l'île de Naxos? Tuons M. Gentien.

Nous remontons petit à petit à la législation primitive qui régit les peuplades Tschoutches, décrites par le professeur Nordenskjold. On raconte que M. le président Bachelier, causant avec M. Alexandre Dumas, avant la séance du tribunal, disait assez haut pour être entendu :

— Frappez-vous la poitrine, mon cher écrivain; vous soutenez des parodoxes que les personnes inintelligentes prennent pour des vérités. Vous croyez plaisanter? on accepte vos idées et on les mets en pratique. Vous conseillez, dans certains cas, la justice expéditive, et l'on profite de vos avis. Voilà ce que c'est que de fausser l'opinion.

Nous ignorons ce que M. Alexandre Dumas fils a répondu à des observations si sensées.

Le nom du professeur Nordenskjold vient de glisser sous notre plume; arrêtons-nous un instant à la réception que les Parisiens ont faite au voyageur suédois.

Suédois, me dites-vous? Je parle ici comme tout le monde. Car, en réalité, Nordenskjold est né à Helsingfors, ville de Finlande. Or, si j'en crois mes souvenirs géographiques, la Finlande appartient à la Russie; elle compte sept petits gouvernements : Viborg, Kimmenegard, Tavastehus, Uleaborg, Vasa, Kuopéo et Abo. Elle possède des mines de cuivre, de fer et quelques carrières de marbre. Température froide; agriculture peu avancée. Vous trouverez tous ces détails dans le Dictionnaire de Bouillet.

Nordenskjold ayant un peu conspiré dans sa jeunesse, j'ai découvert que la Finlande n'était pas un pays aussi tranquille que je l'aurais supposé. C'est une province revendiquée par tout le monde; les Allemands prétendent qu'on y parle allemand; les Russes déclarent qu'ils y sont et qu'ils y restent; quant aux Suédois,

ils vous affirment avec vigueur leurs droits à la possession du sol :

— Nous étions ici avant les Russes, assurent-ils; nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. Hé, mon Dieu, oui ! nous avons perdu la Carélie, par le traité de Rystad, diverses places de guerre par le traité d'Abo, et enfin la Botnie orientale par le traité de Frédérikshann; mais qu'est-ce que cela prouve? Les nations vaincues cèdent tous les jours des provinces qu'elles s'imaginent reconquérir tôt ou tard.

D'après l'autobiographie de Nordenskjold, le professeur fit partie du groupe politique de jeunes gens qui désiraient que la Finlande fût rendue à la mère-patrie : capitale Stockholm. Nordenskjold raconte les démêlés qu'il eut à ce sujet avec la police russe.

Le général comte de Berg s'offensa de discours patriotiques tenus à l'arrivée d'une députation d'étudiants d'Upsale et de Lunde; les étudiants finlandais, eux, n'avaient gardé aucune mesure dans l'expression de leur amour pour la Suède.

Nordenskjold fut invité à porter un toast :

« Mon discours, dit-il, ne fut pas long. Il était naturellement conçu dans l'esprit qui présidait à cette fête. Il fut, avouons-le, peut-être un peu plus accentué que d'autres qui eurent la bonne fortune de ne pas exciter l'attention. Je terminai en citant une strophe de Vaterlof dans laquelle il parle de *nos souvenirs communs* et *de l'avenir de la Finlande...*

La première partie de la harangue était enjolivée de quelques figures de rhétorique : « Ces ornements du discours sont, on le sait, aussi nécessaires que le sel à la viande. Salai-je trop mon discours ou nos hôtes furent-ils trop disposés à s'en enthousiasmer. Toujours est-il que mes paroles furent recueillies par une vive approbation d'un côté et par quelques dissentiments d'un autre. »

Alors, se leva le professeur Cygneus.

Le professeur Cygneus était, j'imagine, un suppôt du pouvoir ou peut-être représentait-il, à lui tout seul, le calme dont ne doivent jamais se départir les hommes de science.

C'est ce que montrera la suite des événements.

Repoussant ses lunettes sur son nez crochu, le professeur Cygneus répondit à M. Nordensjold que tout était pour le mieux dans la meilleure des Finlandes possibles, que le gouvernement russe était un gouvernement essentiellement paternel, lui donnant à lui, professeur Cygneus, des appointements peu considérables,

mais régulièrement payés; bref, le professeur Cygneus démontra que les Suédonsanes avaient tort de se plaindre, puisqu'on ne leur infligeait pas le knout, punition nationale contre laquelle les vrais Russes ne réclamaient jamais.

— Ce que vous dites, monsieur, s'écria Nordenskjold, ne représente pas notre pensée.

L'incident fit du bruit et parvint aux oreilles de M. de Berg, qui était depuis longtemps aux aguets pour découvrir un bouc émissaire. M. de Berg demanda au recteur de l'université d'Helsingfors une enquête sur l'événement. Ce recteur fit appeler Nordenskjold :

— Mais pourquoi, au nom du ciel, avez-vous parlé ainsi ! demanda-t-il.

Pour toute réponse, Nordenskjold tira de sa poche une copie du discours :

— Lisez ! fit-il.

Après avoir lu, le recteur déclara que le manuscrit ne contenait rien de délictueux, que M. de Berg ne s'en offenserait certainement pas; néanmoins, les amis de Nordenskjold lui conseillèrent de passer la Baltique et de se réfugier à Stockholm; ce qu'il exécuta, à l'aide d'un passe-port périmé depuis trois ans.

Depuis cette époque le professeur n'a revu la Finlande que de loin en loin.

Je causais, l'autre soir, avec un célèbre artiste, Gustave D***, de l'accueil extravagant que les Parisiens ont fait à un homme dont ils n'avaient jamais entendu prononcer le nom avant la semaine dernière. Qui, diantre, connaissait Nordenskjold même parmi les membres de la Société de géographie? Ils n'en avouent rien aujourd'hui ; mais quand on les presse un peu... !

— Voyez-vous, me disait D***, les Parisiens avaient besoin d'un joujou. Les Parisiens s'ennuient, et, quand ils s'ennuient, ils dressent des barricades ou ils crient n'importe quoi. Le temps où nous vivons manque de gaieté; nous n'avons d'autre ressource que de regarder nos députés s'arracher les yeux à propos d'un article de loi ; ce spectacle n'est plus assez nouveau pour attirer les étrangers dans la capitale.

— Ce qui fait...

— Ce qui fait que les Parisiens se jettent sur ce qu'ils trouvent; aute de grives, on mange des merles. Le merle de l'Exposition fut

le schah de Perse; le merle de cette année-ci, c'est un Suédois. J'assistais à l'assemblée qui s'est tenue au cirque des Champs-Elysées; j'ai rarement vu quelque chose de plus émouvant.

— D'où vous venait cette émotion?

— Oh! vous m'en demandez trop...! Est ce qu'on sait pourquoi le cœur bat, pourquoi les larmes montent aux paupières? Est-ce que le soldat qui va se faire tuer dans un moment d'enthousiasme, analyse ses sentiments? Il y avait là, au cirque, deux mille personnes, attendant anxieusement l'homme qu'on leur promettait; l'amiral La Roncière le Noury occupait le fauteuil de la présidence; le prince Oscar de Suède était accompagné d'une suite qui aurait être brillante, si elle avait porté l'uniforme; l'Institut se pressait, en groupes compacts, montrant des crânes dénudés et des faux cols à la Garnier-Pagès; le conseil municipal honorait de sa présence un lieu consacré habituellement aux exercices des écuyères. Je ne vous dissimulerai pas que j'avais besoin de me livrer à une démonstration quelconque.

— Naturellement, les gens qui vous entouraient éprouvaient la même envie que vous.

— A un tel point, poursuivit l'artiste que lorsque Nordenskjold parut, ce fut une acclamation universelle. Les dames agitaient leurs mouchoirs, les messieurs secouaient leurs chapeaux en l'air, ou grimpaient sur les banquettes; on criait bravo, on trépignait de contentement; à ce moment-là, Nordenskjold eût demandé aux personnes présentes de se joindre à lui, pour traverser le pôle Nord, tout le monde fût parti.

— Vous n'aviez jamais vu une semblable effervescence? demandai-je à Gustave D***.

— Pardonnez-moi; me répondit-il. Je me rappelle, au contraire, un fait pareil; c'était au retour des troupes de Crimée. Quand Mac-Mahon s'avança sur les boulevards, précédant les blessés de Malakoff, les maisons tremblèrent des vivats que poussa le peuple de Paris. Ah! dame, le peuple a un peu changé depuis à l'égard du maréchal...

— Ce qui prouve que la popularité est éphémère.

— Oui. Si Nordenskjold revient l'année prochaine, je suppose qu'il s'apercevra d'un changement dans l'attitude des Français. On ne le regardera seulement plus. Et pourtant, il a réussi là où sir John Franklin a échoué.

— Vous dites?...

— Je dis que maintenant nous pourrons, quand il nous plaira, aller de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique, aussi facilement que nous allons de la Chaussée du Maine au Château d'Eau par les omnibus.

J'examinai la figure de D*** pour savoir s'il se moquait de moi; il parlait très sérieusement et n'avait pas la moindre envie de rire :

— Ah! çà, repris-je, vous avez jeté des fleurs sur les pas de Nordenskjold, vous vous êtes enroué à acclamer cet étranger, vous lui auriez donné votre sang et votre fortune, vous l'avez publiquement déclaré supérieur au capitaine Cook, à Bougainville, à Christophe Colomb; et pourtant... comment vous exprimer la chose?... il m'est avis que vous ne savez pas du tout ce qu'il a fait.

— Par exemple! s'écria D***, rouge de colère.

— Ne nous fâchons pas. Vous croyez, n'est-il pas vrai? que Nordenskjold a suivi le même chemin que le lieutenant Bellot?...

— Mais oui.

— Le même chemin que John Ross?

— Assurément.

— Le même chemin que le capitaine Mac Clure?

— A quoi bon toutes ces questions? demanda mon interlocuteur.

— A vous démontrer que vous vous êtes enflammé d'admiration pour des exploits imaginaires. Ce n'est pas le passage Nord-Ouest que Nordenskjold a trouvé, c'est le passage Nord-Est, qui offrait aux navigateurs des difficultés beaucoup moins grandes.

— Oh! beaucoup moins grandes! dit D*** avec un sourire de mépris. Je vous y prends à rabaisser les gloires qui ne vous plaisent pas.

— Hé, mon Dieu, repartis-je; je ne rabaisse rien. J'avoue seulement que votre Nordenskjold me fatigue. Il est ravissant, cet homme, il accapare l'attention à un tel point!... Est-ce que personne ne s'est embarqué avant lui? Est-ce que nous n'avons pas, tous les mardis, à la Société de Géographie, des explorateurs qui viennent raconter leurs voyages, des gens de mérite auxquels on n'accorde même pas les palmes d'officier d'Académie? Il faudrait une juste mesure en tout, et puisque vous voulez mon opinion sur Nordenskjold, je vais vous la dire.

— Ne vous gênez pas, répondit D***, qui alluma un cigare.

— Nordenskjold est un savant du plus incontestable talent...

— Ah!

— Un homme plein de résolution et de courage...

— Merci pour lui.

— Un audacieux, auquel on doit des remerciements et des éloges.

— Vous convenez donc?...

— Je conviens de ce qui est juste; ne m'interrompez pas. A présent, examinons le revers de la médaille. L'expédition suédoise a rencontré sur sa route des dangers réels mais relatifs. Le *Vega* n'a jamais quitté de vue les côtes du continent; ce navire me fait l'effet du ballon captif qui était attaché à une corde et dans lequel des aréonautes, pour rire, montaient après avoir donné une pièce de cent sous. Il y a dans la baie de Naples des pêcheurs qui ne vont jamais plus loin que l'île d'Ischia; je demandai, un jour, la raison de cette prudence : — Plus loin, me répondit un Napolitain, le poisson est meilleur, mais la mer est plus mauvaise; nous n'avons ici que des pêcheurs qui ne vont pas sur mer.

Un léger sourire effleura les lèvres de mon compagnon :

— Ainsi, poursuivis-je, le *Vega* a mis en pratique le proverbe italien : *Che va piano, va sano.* Les banquises se sont écartées pour livrer passage à ce bâtiment si singulièrement heureux. Du côté des éléments, absence totale de péril; du côté des autres dangers matériels, même chance. Vous n'êtes pas sans avoir lu des Relations de voyages au pôle Arctique?...

— D*** secoua la tête, d'un air entendu :

— Vous n'ignorez pas qu'un des plus grands dangers qui menacent les voyageurs, ce sont les ours blancs?

Second signe de tête :

— Hé bien! figurez-vous que l'expédition suédoise n'a pas rencontré d'ours blancs. C'est-à-dire, pardon! elle en a aperçu un. Un seul! et encore! Cet ours blanc présentait des signes certains d'une civilisation avancée; tout porte à croire qu'il avait circulé dans les villages, accompagné d'un montreur et dansant au son du tambourin. Il n'était pas féroce; il faisait des grâces en dodelinant de l'échine. Il paraissait enchanté de retrouver des visages de connaissance; car lorsqu'un ours a vécu au milieu des sociétés policées, il prend le goût du monde et il s'ennuie horriblement dans la solitude; les glaçons natals ne lui parlent plus au cœur; le lichen des régions boréales lui semble moins doux que la pâtée préparée sous un climat tempéré. Si ours qu'on soit, on n'en a pas moins

des sentiments, tout comme une autre bête. L'ours blanc, rencontré par Nordenskjold, a reçu, j'en suis certain, une éducation des plus complètes; si on lui avait adressé la parole, on se serait aperçu qu'il disait *papa* et *maman*.

— A ce compte, me dit l'artiste, Nordenskjold aurait fait une promenade d'agrément.

— Presque.

— Il n'a pas eu affaire à des tribus d'anthropophages?

— Non; il n'est entré en relations qu'avec les Tschoutsches; or; qu'est-ce que les Tschoutsches? Un peuple charmant, agréable, ami des arts et de la bonne cuisine. Ces Tschoutsches, dont les propriétés ne produisent pas de légumes, poussent la prévoyance jusqu'à extraire de l'estomac des rennes des herbes avalées par ces animaux; la matière verdâtre que l'on retire sert de conserve alimentaire et remplace les épinards.

J'aurais pu achever de convaincre D*** et lui exposer en entier ma manière de voir au sujet de Nordenskjold; mais D*** bâillait, témoignant ainsi qu'il avait envie de se coucher. Je remis donc à un autre entretien la preuve de l'inutilité des voyages par le Nord-Est; qu'il me soit permis ici d'en dire un dernier mot.

La route tracée par M. Nordenskjold est impraticable; que penser d'une voie de communication qui permet l'aller et non le retour?... Pour revenir, il faudra passer par le Japon; la belle avance! De plus, les objets susceptibles d'être utilisés par le commerce n'abondent pas du côté du détroit de Behring. Peu de fourrures, puisqu'il n'y a pas d'ours; des huiles nauséabondes, des peaux de rennes, voilà tout ce qu'on trouve et ce n'est pas la peine d'exposer des vies précieuses pour récolter une si maigre moisson.

Non; rétablissons la vérité des faits. M. Nordenskjold s'est dévoué pour éclaircir un point obscur de la science géographique, mais ses exploits ne donneront que des résultats négatifs et, en se livrant à une déambulation prolongée dans les environs de la Nouvelle-Zemble, l'éminent professeur suédois n'a fait qu'un acte de *dilettantisme* hardi.

Je vous présente un autre dilettante, dans un genre absolument différent : M. Vignaux, de Toulouse, l'homme de France et de Navarre qui carambole le mieux.

M. Vignaux joue au billard, par passion d'abord, et ensuite par métier.

Il ne connaît point de rival pour le *coulé sur bande*, l'*assemblage des billes*, le *retio*, l'*effet contrarié;* nul n'osait plus lutter contre lui en province; il est donc venu à Paris.

Là, il s'est mesuré avec des concurrents plus sérieux; un Américain, M. Plosson, l'a défié à l'heure et à la course; 5,000 francs d'engagés, sans compter les sommes que pariaient des amateurs autour de la partie commencée!

O Muse, inspire-moi pour raconter cette lutte mémorable! Que de génie dépensé! que de diplomatie de la part des deux adversaires!

Plosson a pour lui le sang-froid du Yankee, une âme que rien ne déconcerte, une bravoure que les revers n'abattent pas; Vignaux a la fougue du Midi, l'impétuosité toulousaine, la confiance qui s'acquiert toute seule sur les bords de la Garonne, fleuve généreux.

La partie s'avance; elle est finie.

Réjouissons-nous, Vignaux a gagné; les États-Unis sont battus par la France.

Si Louis XIV vivait encore, il serait capable de donner un ministère à Vignaux; Louis XIV n'a-t-il pas comblé de faveurs un homme dont le seul mérite était d'exécuter plusieurs carambolages à la minute? Il est vrai que l'épitaphe de Chamillard ressemble beaucoup à une épigramme :

Ci-gît le fameux Chamillard,
De son roi le protonotaire,
Qui fut un héros au billard,
Un zéro dans le ministère!

Daniel BERNARD.

L'AÏDA DE M. VERDI

En sortant de l'audition de l'*Aïda* de M. Verdi, nous n'avons pu nous empêcher de regretter que ce grand musicien, le seul génie vraiment dramatique vivant de notre époque, n'ait pas été plus tôt sollicité d'écrire pour notre première scène lyrique. Il était déjà trop tard quand il a donné *Don Carlos* et les *Vêpres Siciliennes*. C'est au moment où il brillait dans la pleine possession de son beau génie qui venait de se révéler par *Rigoletto* et *Il Trovatore*, qu'il eût été intéressant de voir, comme autrefois Rossini avec *Guillaume Tell*, son inspiration prime-sautière aux prises avec les exigences du goût français. Et non seulement c'eût été d'un grand intérêt, mais peut-être aussi le résultat eût-il été d'arrêter notre génération de compositeurs sur la pente glissante du pédantisme et de la préciosité qui l'entraîne fatalement dans l'abîme du galimatias.

Cela est si vrai qu'il n'est pas sûr qu'*Aïda*, malgré les défaillances inévitables d'un compositeur surmené, ne produise pas, par les beautés de premier ordre que renferme cet opéra, beautés dont les mélodies sont le principal fondement, il n'est pas sûr, disons-nous, que ces enchantements mélodiques ne fassent pas revenir nos *jeunes* de leurs illusions. Car c'est là le vrai mot illusion. Toute leur prétendue musique n'est qu'une illusion. Ils croient avoir des idées : illusion; ils croient réussir à exprimer par les sons des idées, des sentiments que la musique est impropre à produire : illusion et illusion même est la partie d'*Aïda*, où M. Verdi s'est efforcé de sacrifier aux exigences de l'école nouvelle.

Tout ce qui, dans cette partition, est le produit du système et de la recherche ne plaît point en effet au public, mais bien tout ce qui rappelle le Verdi des jours de jeunesse, enrichi de l'expérience qu'apportent les années. Loin de nous la pensée de lui faire un crime d'avoir voulu répondre au reproche de négliger son harmonie et son instrumentation, en châtiant ses modulations et en soignant les dessins de son orchestre. Ces petits soins donnés aux détails s'accordent parfaitement avec l'inspiration et en ont été de tout

temps le corollaire indispensable, si l'on veut être compté pour quelqu'un; mais de là à tourmenter ses phrases, à les estropier, pour les forcer à aller où elles ne veulent pas aller, voilà ce que M. Verdi ne devait pas tenter et ce qu'il ne s'est pas toujours assez gardé d'essayer. Il faut toutefois reconnaître que, même dans ces passages arides, son tempérament essentiellement dramatique ne l'a pas abandonné, au point d'écrire de *petites* notes avec des *petites* plumes, petites notes qu'on déchiffre à grand'peine, à l'aide des télescopes les plus grossissants. La plupart du temps, il se sert, dans *Aïda*, de cette belle brosse qui vous trace des notes énormes allant droit à l'oreille, la frappant, la captivant et la saisissant aussitôt.

Aussi quels résultats obtenus! C'est, au premier acte, le chant de guerre de Radamès, la scène de désespoir d'Aïda aux accents si pathétiques; le chœur des femmes qui ouvre le second acte, chœur écrit sur un rythme et sans doute un motif oriental; et enfin le grand chœur final de ce même second acte, où deux orchestres, joints à une fanfare égyptienne, contribuent à produire, à l'aide d'une phrase des plus simples, un de ces effets qui se gravent pour longtemps dans l'esprit des auditeurs et restent comme un type idéal de beauté théâtrale.

C'est dans le troisième acte, où l'on compte deux magnifiques duos, l'un d'Aïda avec son père et l'autre de l'héroïne avec Radamès, que M. Verdi a cru devoir s'oublier jusqu'à livrer sa muse aux folies impuissantes du jour. Aussi l'auditeur est-il distrait plutôt qu'attentif à cette phraséologie vide et prétentieuse, qui fait pâmer d'aise les prétendus initiés qui n'en comprennent pas plus long que nous.

Mais ce moment de défaillance passé, M. Verdi ne tarde pas à reprendre possession de lui-même, et nous le retrouvons tout entier, au quatrième acte, dans la grande scène du jugement de Radamès rappelant beaucoup, par la situation et la mise en œuvre des moyens, le final du *Trovatore*, sans toutefois le beau cantilène du ténor, et dans le dernier tableau qui se termine par un duo à la Schubert des plus enivrants.

L'immense succès de la traduction d'*Aïda*, qui, après la reprise si soignée de *Don Juan*, est la première grande partition montée à l'Opéra par M. de Vaucorbeil, est aussi dû au soin qu'il a apporté dans sa création. La copie fidèle des magnifiques décors tracés par

le savant M. Mariette-Bey, pour la première représentation qui en a été donnée au Caire, le 25 décembre 1871, la richesse des costumes et de la mise en scène, la distribution intelligente des rôles, dont le premier, celui d'Aïda, est tenu par Mlle Krauss, la plus grande artiste de notre première scène lyrique, contribueront à faire courir pendant longtemps tout Paris, la province et l'étranger, avides de spectacles.

Maintenant, quel profit tirerons-nous de ce dernier chant du cygne? Comprendrons-nous enfin que la musique dramatique a une autre mission que celle qui consiste à *miniaturiser* les situations, mais que son but est, au contraire, de mettre en relief, par de larges coups de pinceau, les effets indiqués dans la tragédie? Il y aurait à concevoir quelque espérance, si la critique, dont c'est là le rôle, accentuait ses comptes rendus dans ce sens. Malheureusement elle est aujourd'hui, presque partout, aux mains des Philistins; le public, en lisant tous les jours que la vraie musique est celle qu'il ne comprend pas, se désespère à force de chercher sans succès à s'initier, et finalement abandonne la partie et conclut par dire que la musique est en somme un art bien ennuyeux. Mais, dit le proverbe, la raison finit toujours par avoir raison, et comme l'on a vu la justice triompher, en fin de compte, de toutes les injustices, de même nous espérons bien voir avant peu la musique victorieuse placée au-dessus de ces extravagances bruyantes, fatigantes et impuissantes, qui prétendent en usurper le nom.

Delphin Balleyguier.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

30 *avril.* — Nomination de la commission sénatoriale chargée d'examiner le nouveau tarif des douanes voté par la Chambre des députés. Onze protectionnistes ou partisans du *statu quo* sont élus contre sept libre-échangistes. — Nomination de la commission chargée de l'examen de la proposition de M. Baragnon. La majorité des membres de cette commission est favorable à cette proposition. — Les révolutionnaires socialistes instituent un comité central à Paris et nomment neuf délégués à l'effet d'élaborer un programme révolutionnaire socialiste en vue des prochaines élections. — Ouverture du Parlement britannique par la commission royale. — Réélection de M. Brand, président de la Chambre des Communes. — Grave échec essuyé par le ministère italien à la Chambre des députés. La majorité repousse un ordre du jour accepté par M. Cairoli, président du conseil.

1er *mai.* — Mort du général Vinoy, ancien grand chancelier de l'Ordre de la Légion d'honneur. — Nomination officielle de M. Léon Say à l'ambassade de Londres. — Nouveau désaccord entre M. Jules Ferry et la commission de l'instruction primaire au sujet de l'application du principe de gratuité. — Réunion d'un conseil de cabinet sous la présidence de M. de Freycinet. On y délibère sur la conduite à tenir lors de l'interpellation de M. Lamy au sujet des décrets du 29 mars. — Ouverture du Salon des beaux-arts. — Démission du ministère italien et dissolution de la Chambre. — En Angleterre, réception officielle par lord Granville, le nouveau ministre des affaires étrangères, des ambassadeurs de Russie, d'Allemagne, de Turquie, d'Autriche-Hongrie, d'Italie et de divers autres membres du corps diplomatique.

2. — Protestations contre les décrets du 29 mars de NN. SS. les évêques d'Aix, de Carcassonne et de Langres. — Lettre de M. Albert Grévy à ses anciens électeurs de la première circonscription de Besançon, pour les remercier de lui avoir infligé un humiliant *camouflet* en lui nommant pour successeur à la députation le radical Beauquier. — A la salle Tonnellier, avenue du Maine, conférence de M. de Larmandie sur

les écoles congréganistes, en présence de huit cents pères de famille du quatorzième arrondissement. L'orateur y passe en revue les mesures iniques prises par le conseil municipal de Paris; il constate une fois de plus que la population ouvrière proteste contre ces mesures avec une courageuse indépendance. Avant de se séparer, la réunion vote, par acclamation, une protestation énergique contre les décrets du 29 mars qu'elle considère comme attentatoires aux droits des pères de famille, à la liberté de conscience et contraires aux intérêts élevés de la religion et de la France. Elle demande au Sénat de faire respecter par les ministres son vote contre l'article 7 de la loi sur l'enseignement, et de leur imposer le retrait de ces funestes décrets, et prie M. le sénateur Fresneau d'être auprès du Sénat l'interprète de sa protestation.

3. — Rapport officiel du ministre de la marine et des colonies, relatif à l'organisation de l'état civil dans nos établissements de l'Inde. — Obsèques du général Vinoy, en l'église Saint-Philippe-du-Roule. — M. Jules Simon est nommé président de la commission du Sénat, chargée d'examiner le projet de loi de M. Baragnon sur l'égalité des diplômes dans les concours aux places de l'État. — La commission sénatoriale du tarif des douanes constitue son bureau, dont la majorité n'est point favorable aux concessions libre-échangistes. — Les collèges électoraux italiens sont convoqués pour le 16 et le 23 mai, à l'effet d'élire de nouveaux députés.

4. — Dépouillement des votes du second tour de scrutin pour les élections du conseil supérieur de l'instruction publique. — A la Chambre, interpellation de M. Lamy, député de la gauche, sur l'application des décrets du 29 mars. L'orateur fait ressortir avec un talent remarquable l'iniquité des mesures prises par le gouvernement; il établit d'une facon péremptoire le défaut de sanction de la législation invoquée par les décrets en question, et il montre jusqu'à l'évidence combien le caractère de chacune de ces lois est différent. M. Cazot répond à l'interpellation Lamy d'une manière évasive et sans déclarer franchement quelles sont les intentions du gouvernement sur l'application des décrets incriminés. M. Cadot réplique à M. le ministre de la justice en reprenant les arguments de M. Lamy. M. de La Rochefoucaud-Bisaccia lui succède à la tribune et proteste énergiquement contre l'illégalité et l'inconstitutionnalité des décrets. Le tout se termine, comme on le prévoyait, par un ordre du jour pur et simple. — La Prusse et le Vatican acceptent d'un commun accord un premier compromis relatif à la présentation des curés. — Le comte Tolstoï, ministre de l'instruction publique en Russie, est remplacé par M. Sabouroff, recteur de l'Université de Dospot. — Saïd-Pacha, Mamouth-Nédin-Pacha, Séhérédine-Pacha et Souhle-Pacha remettent au sultan un programme de réformes.

5. — Circulaire du ministre de l'agriculture et du commerce aux pré-

fets pour les inviter à lui adresser de quinzaine en quinzaine des renseignements sur l'état des semailles du printemps et des récoltes en terre. — Le général Berthaut, ancien ministre de la guerre, donne sa démission de membre du comité d'état-major. — John Lemoinne n'accepte pas le poste d'ambassadeur de la République française à Bruxelles. — Les incendies se multiplient en Russie d'une façon effrayante. — Nomination du général Stewart au commandement en chef des troupes anglaises de l'Afghanistan. — Envoi d'une ambassade anglaise à Kunduz à l'effet d'ouvrir des négociations avec Abdul-Rhaman.

6. — Décret nommant dans la première section de l'état-major général de l'armée trois généraux de division et sept généraux de brigade. — Adoption, par le Reichstag, du projet de loi relatif aux socialistes, par 191 voix contre 94. — Les puissances signataires du traité de Berlin somment la Porte de faire réoccuper les points abandonnés par ses troupes et occupés par les Albanais, et d'en faire la remise régulière aux Monténégrins. — Bombardement de Callao par la flotte chilienne. La corvette péruvienne *l'Union* est presque détruite par les Chiliens. Les troupes chiliennes marchent sur Lima et Sama.

7. — M. de Freycinet envoie à Rome un émissaire officieux afin d'engager avec le Vatican des négociations sur l'application des décrets du 29 mars et de prier le Saint-Père d'intervenir directement auprès des généraux des ordres réguliers, afin de les amener à dissoudre en France les maisons de noviciat. — La commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Loustalot, relative à la proportionnalité des conseils généraux, se rallie à la proposition déposée par M. Constans, admettant seulement le doublement des conseillers généraux dans les cantons au-dessus de 20,000 habitants. — Condamnation à mort de l'assassin du colonel russe Komaroff. — Le prince de Hohenlohe est nommé directeur de l'office des affaires étrangères et chargé provisoirement de remplacer le chancelier de l'empire, dans le domaine de la politique extérieure. — M. Bara, ministre de la justice en Belgique, déclare à la Chambre belge que le gouvernement empêchera les congrégations religieuses expulsées de France de venir se reconstituer en Belgique.

8. — Discussion au Sénat de la proposition de loi adoptée par la Chambre et ayant pour objet l'abrogation de la loi du 18 novembre 1814, relative à l'interdiction du travail les dimanches et jours de fêtes religieuses reconnues par la loi. Après des débats auxquels prennent part MM. Fresneau, Oudet, Paris, Chesnelong, Casimir Fournier, Varroy et Cochery, l'ensemble de la loi est voté par 165 voix contre 114. — Dépôt par M. de Baudry d'Asson, d'une demande d'interpellation sur l'annulation d'un vœu du conseil général de la Vendée. L'interpellation est renvoyée à un mois. — Des grèves nombreuses se déclarent à Lille et dans le

département du Nord. — Inauguration, à Rome, de l'Académie de Saint-Thomas d'Aquin, fondée par Léon XIII, pour expliquer et propager la doctrine du saint docteur et pour diriger l'impression de ses œuvres complètes. Vingt cardinaux, plusieurs évêques et prélats, de nombreux élèves des divers séminaires de Rome et beaucoup d'autres invités assistent à cette inauguration. Le cardinal Joseph Pecci, frère du Saint-Père, lit le discours d'inauguration, exaltant saint Thomas et sa doctrine.

9. — Nomination d'un ministre plénipotentiaire au Japon, de consuls, de vice-consuls et du directeur de l'administration de l'assistance publique. — La Commission du budget opère sur le budget des cultes des réductions s'élevant à 291,000 francs et portant sur les frais de déplacement des évêques, sur les suppléments de traitement alloués aux cardinaux, sur les secours accordés aux maîtrises, aux fabriques et sur les traitements des évêques d'Oran et de Constantine, etc., etc. — La Commission nommée par l'assemblée des délégués des sociétés agricoles de France est reçue par la Commission du Sénat, chargée du rapport sur les tarifs douaniers et lui expose les souffrances de l'agriculture et ses vœux. — Le canton d'Appenzell (Suisse) vote, à une forte majorité, le rétablissement de la peine de mort en cas d'assassinat ou d'incendie suivi de mort. — Ouverture des Chambres brésiliennes. Le message de l'empereur du Brésil constate les bonnes relations avec toutes les puissances, annonce la présentation prochaine d'un projet de loi électoral ayant pour objet de substituer l'élection directe à l'élection à deux degrés, d'un projet de loi apportant des modifications dans l'organisation judiciaire actuelle. — Découverte d'une vaste conspiration à la Havane. Arrestation à la suite de cette découverte de quarante-deux personnes qui seront traduites devant un conseil de guerre.

10. — M. Gailly, républicain (centre gauche), est élu sénateur à Mézières par 285 voix contre M. Léon Robert, républicain (nuance opportuniste), qui n'obtient que 241. — Nomination de M. Decrais (Albert), conseiller d'État, aux fonctions d'ambassadeur de la République française en Belgique. — Nomination de vice-consuls, d'un conseiller d'État, de plusieurs directeurs de succursales de la Banque de France et de vingt-huit percepteurs. — Circulaire du ministre de l'instruction publique aux préfets pour les inviter à préparer, sans délai, un projet de révision du règlement départemental de l'instruction publique. — Le ministre de l'intérieur institue une commisssion spéciale chargée de préparer un projet de règlement d'administration publique pour l'organisation de l'assistance à domicile à Paris. — Le canton d'Uri (Suisse), à l'exemple du canton d'Appenzell, rétablit la peine de mort, en cas de meurtre ou d'incendie ayant occasionné la mort. — Le nouveau ministre anglais, sir William Harcourt, échoue à Oxford contre

M. Hall, son concurrent conservateur, et perd à la fois son portefeuille et son siège à la Chambre des Communes.

11. — Nominations, mutations ou révocations de quatre-vingts juges de paix et suppléants de juges de paix. — Adoption par la Chambre, à la majorité de trente-quatre voix, du projet Loustalot tendant à modifier la représentation cantonale et à accorder deux conseillers généraux aux cantons d'une population supérieure à 20,000 habitants. — Le conseil des ministres décide que la distribution des nouveaux drapeaux à l'armée aura lieu le 20 juin. La remise en sera faite par M. Jules Grévy, assisté des présidents des deux Chambres. Le Reichstag, par 134 voix contre 114, donne gain de cause au prince de Bismarck dans la question de la navigation de l'Elbe. — Les ambassadeurs des puissances étrangères à Constantinople présentent à la Porte une note collective déclarant que la réponse de la Porte, au sujet de la question Monténégrine, n'est pas satisfaisante. — La ligue albanaise proclame son indépendance.

12. — Décret nommant un membre du comité consultatif du contentieux au ministère des affaires étrangères. — Convocation officielle, pour le 6 juin prochain, des collèges électoraux de Brest, de Limoges et de Rochechouart, à l'effet d'élire chacun un député. — Mouvement dans le personnel judiciaire en Algérie. — Décret nommant, pour quatre ans, neuf membres du conseil supérieur de l'instruction publique et les membres de la section permanente de ce conseil. — Décret portant règlement intérieur du conseil supérieur de l'instruction publique et reconstituant le comité consultatif de l'enseignement public. — Arrêté convoquant en session ordinaire le conseil supérieur de l'instruction publique. — La commission parlementaire municipale, à la majorité de deux voix, repousse la publicité des séances des conseils municipaux et adopte un amendement portant que, dans la huitaine, un compte-rendu sommaire des séances sera affiché à la porte de chaque mairie. — Protestation de Mgr l'Archevêque d'Avignon et de Mgr l'Évêque d'Ajaccio contre les décrets du 29 mars. — M. Léon Say présente ses lettres de créance à la reine d'Angleterre. — Les Albanais renoncent provisoirement à prendre l'offensive contre le Montenegro, tout en continuant leurs armements.

13. — Réunion de la commission du budget, de la commission de la marine marchande, de la commission d'enquête sur le régime des boissons, de la commission du rachat des ponts à péage, de la commission du travail dans les ateliers et de la commission d'initiative parlementaire. — Protestation de Mgr l'Évêque de Belley contre les décrets du 29 mars. — Réunion de l'Union républicaine. Elle procède au renouvellement de son bureau. — Le comité nommé pour faire une enquête sur le refus de prêter serment fait par M. Bradlaugh, nou-

veau membre élu de la Chambre des communes, décide, à la majorité d'une voix, qu'il n'est pas permis à un membre de se dispenser de la prestation du serment. — Les socialistes organisent à Genève, pour le 29 mai, une grande manifestation internationale en faveur de la Commune. — Le gouvernement ottoman agrée la nomination de M. Groschen comme ambassadeur d'Angleterre à Constantinople. — Exécution à la Havane de cinq des accusés condamnés à mort pour avoir pris part à la conspiration de Moyari. Cinq autres condamnés obtiennent une commutation de peine. — Manifestations albanaises ayant pour but d'organiser une principauté autonome d'Albanie sous la suzeraineté du sultan, avec Ali-Pacha de Gousigne comme prince d'Albanie.

14. — A la Chambre des députés séance orageuse à l'occasion de la discussion de la loi sur la liberté de réunion. — M. Rousse, avocat, est élu membre de l'Académie française, en remplacement de M. Jules Favre, décédé. — Le conseil d'État décide de nouveau que l'exclusion des diplômes obtenus devant les jurys mixtes sera maintenue.

CHARLES DE BEAULIEU.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES CHANTENAY, par M. André Barbes. — 1 vol. in-12. Victor Palmé, éditeur. Prix : 3 francs.

C'est dans un pays tout ensoleillé, dans un coin de cette Provence recherchée par le tourisme élégant, que l'auteur nous conduit et où se déroule un de ces drames mystérieux dont les journaux nous rapportent quelquefois les incidents terribles.

Une vieille chronique du temps des Croisades se terminait ainsi :

Oncques ne fust ung Chantenay
Sans estre de sang arrousé.

Et en effet tous les descendants du baron de Chantenay semblaient voués depuis des siècles à une malédiction divine qui ne s'arrête que le jour où la justice de Dieu est apaisée par le sacrifice et l'expiation volontaire d'un membre de cette famille. M. André Barbes a montré dans son livre l'existence de cette loi de solidarité et d'hérédité du crime qui constitue une des plus vieilles croyances de l'humanité. Les grands tragiques Grecs lui ont emprunté leurs plus dramatiques épopées : Antigone et Electre. D'autre part, la Bible, d'accord avec le sentiment des peuples, dit au livre de l'Exode : « Je suis le Seigneur ton Dieu, qui poursuis l'iniquité des méchants jusque dans la troisième et quatrième génération. »

Cette thèse est démontrée par les faits, dans cette histoire évidemment vraie par plus d'un côté.

Ce que nous remarquons plus particulièrement dans cette œuvre, c'est l'habile enchaînement d'une série d'intrigues mondaines qui force l'attention du lecteur jusqu'à ce qu'il soit arrivé au dénouement.

On doit aussi louer l'auteur d'avoir évité avec soin les procédés trop ordinaires aux romanciers de nos jours et de s'être rendu intéressant sans faire appel à une curiosité malsaine.

Quant aux qualités purement littéraires, la place que M. André Barbes occupe dans la presse parisienne, nous dispense de faire l'éloge de son livre à ce point de vue.

En somme, les Chantenay sont un de ces livres qu'une famille chrétienne peut et doit faire entrer dans sa bibliothèque.

LES JÉSUITES ET L'OBSCURANTISME, par Vindex, brochure de Victor Palmé, éditeur. Prix : 10 centimes.

Les Lettres de Vindex, publiées sous ce titre, sont une exposition rapide, écrite avec clarté et verve, « de ce que les Jésuites ont fait pour la civilisa-

tion ; de ce qu'ils ont fait pour combattre l'ignorance, et de ce qu'a été leur influence dans les sciences et les lettres, depuis le jour où ils ont été constitués en Ordre religieux, *ad majorem Dei gloriam.* »

LE BUCHERON DE LONGCHAUMOIS, par Mme Louise de B..., née de Beauchesne. Un beau volume in-12. — Prix : 3 francs. Victor Palmé, éditeur.

La vertu aux prises avec les épreuves de la vie et arrivant au triomphe à l'aide des idées religieuses, tel est le fond de ce bon livre.

C'est l'histoire d'un enfant abandonné, qui est recueilli et élevé avec soin par le curé de son village. Devenu père de famille, il traverse avec un courage tout chrétien une série de malheurs et voit enfin récompenser sa confiance en la Providence de Dieu.

Impossible de parcourir ces pages si attachantes sans respirer le parfum des mœurs douces et honnêtes, celles qu'inspire la religion. En voyant comment de nobles et chrétiennes familles sont devenues la providence visible de ce brave et honnête bûcheron et de ses enfants, on se rappelle la grande vertu de charité qui doit unir le pauvre au riche, le puissant au faible; de pareils exemples ont une influence heureuse et moralisante, aujourd'hui surtout qu'ils tendent à devenir de plus en plus rares.

Nous souhaitons donc le meilleur succès à ce beau livre. Il n'est guère de personnes qui ne puissent le lire avec profit et intérêt. Il a sa place marquée sur la table de la femme du monde aussi bien que dans la bibliothèque de ses enfants; il sera lu avec plaisir dans les honnêtes familles de paysans et d'ouvriers. Les mères de famille ont là un excellent livre d'étrennes, les maîtres et maîtresses de pension un très bon livre de prix.

Nous nous permettons de le recommander aux curés de campagne; ils sont mieux que personne à même de juger du bien qu'il peut faire à leurs paroissiens; c'est un livre que se procureront également avec avantage les Cercles et les Patronages.

PAPIERS INÉDITS DU DUC DE SAINT-SIMON. Lettres et dépêches sur l'ambassade d'Espagne, avec introduction par Édouard Drumont. 1 vol. in-8°. — Prix : 7 fr. 50. Quantin, éditeur.

Après une séquestration de cent vingt ans contre laquelle tous les lettrés ont protesté en vain, les papiers divers et les manuscrits du duc de Saint-Simon, déposés, en 1760, aux Archives du ministère des Affaires étrangères, voient enfin la lumière. Sous ce titre les *Papiers inédits du duc de Saint-Simon*, la librairie Quantin met en vente un volume qui est destiné à produire une vive sensation. Ce volume contient les Lettres et les dépêches adressées par Saint-Simon, pendant son ambassade en Espagne, au duc d'Orléans, au cardinal Dubois, au roi, au comte de Belle-Isle. Ces documents, publiés pour la première fois, révèlent sous un jour tout nouveau le caractère de Saint-Simon et la nature de ses rapports avec Dubois.

Le tableau de la cour d'Espagne, fait à la fin de 1721 et au commencement de 1722, très intéressant à comparer avec le texte des Mémoires dont il diffère notablement, montre l'écrivain à côté de l'homme politique.

Enfin, dans une longue introduction qui ne sera pas un des moindres attraits de ce volume, M. Édouard Drumont, après avoir raconté en détails les circonstances presque incroyables de cette longue et incompréhensible séquestration d'une partie de l'œuvre du grand historien français, indique et analyse les innombrables manuscrits et mémoires de Saint-Simon qui se trouvent aux Archives du ministère des affaires étrangères.

AMBROISE PARÉ, ou le père de la chirurgie française, par M. Eugène Muller. Hachette et Ce, éditeurs.

La grande et touchante figure d'Ambroise Paré vient d'être remise en lumière par un de nos plus sympathiques écrivains, dans la Bibliothèque des Écoles et des Familles de la librairie Hachette. La vie du pauvre enfant du peuple, arrivé à la gloire par le travail opiniâtre et l'ardent amour de l'humanité, est éminemment propre à servir d'exemple, de sorte que M. Eug. Muller a fait, en la racontant, une œuvre aussi utile qu'intéressante.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT. — Histoire, — doctrines, — œuvres, — résultats et projets, — par Jean de Moussac. — Paris, librairie de la Société générale, rue des Saints-Pères.

M. Chesnelong, dans l'éloquente allocution qu'il adressait récemment aux membres de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, leur recommandait la lecture du livre de M. Jean de Moussac sur la *Ligue de l'Enseignement*, et Son Eminence le cardinal Pie l'avait devancé en envoyant à l'auteur la plus flatteuse approbation.

Ces suffrages s'adressent sans doute à l'incontestable talent de l'écrivain. M. Jean de Moussac était déjà connu dans le monde catholique par son zèle constant et éclairé pour toutes les bonnes œuvres; il fait aujourd'hui son entrée d'une manière brillante dans le monde des lettres chrétiennes, et nous lui souhaitons cordialement la bienvenue. Mais c'est surtout l'intérêt du sujet qui est ici de nature à attirer l'attention de nos amis.

Rien de plus instructif et de plus curieux que de suivre pas à pas l'origine et les développements de l'œuvre du F. Jean Macé, œuvre hypocrite d'abord, aujourd'hui franchement impie. L'auteur nous la montre pénétrant en Algérie, puis à l'étranger, où elle trouve d'inconcevables complicités qu'il était bon de faire connaître. Les formes diverses revêtues par la Ligue, les œuvres qu'elle soutient, les résultats qu'elle a déjà produits, les projets dont elle poursuit la réalisation, tout cela est exposé de main de maître, avec pièces à l'appui.

En somme, le livre que nous recommandons contient un des plus intéressants épisodes de la lutte moderne entre l'Église et la libre-pensée. Il sera lu très utilement aujourd'hui, et sera demain l'une des sources à consulter par les historiens de cette lutte.

DICTIONNAIRE DE L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE ET DE TOUS SES DIALECTES DU NEUVIÈME AU QUINZIÈME SIÈCLE, par Frédéric Godefroy. — Viweg, éditeur, Paris, rue de Richelieu, 67.

Nous venons de recevoir et parcourir le premier fascicule du *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du neuvième au quinzième siècle* Nous savions que depuis plus de vingt ans M. Godefroy s'occupait de réunir les matériaux nécessaires à l'édification de ce monument dédié à notre vieille langue, et nous ne cacherons pas que c'est avec une grande anxiété que nous en attendions la publication, car nous savions aussi qu'une œuvre de ce genre se préparait dans un pays voisin dont, grâce à Dieu, nous ne serons pas tributaires. Mais pour cela il fallait trouver un éditeur intelligent et assez hardi pour entreprendre une affaire aussi vaste; M. Godefroy l'a rencontré en la personne de M. Vieweg, libraire, bien connu de toutes les personnes qui s'occupent de philologie; grâce aussi à lui, nous serons enfin possesseurs d'une œuvre indispensable à tous les travailleurs sérieux aussi bien qu'aux amateurs de notre vieille langue française, plus nombreux de jour en jour, et qui aiment à se rendre compte des modifications qu'elle a subies. Ils y trouveront de quoi satisfaire leur goût et leur curiosité, car rien n'est livré à l'arbitraire ni à l'imprévu. Les citations abondent; on reste confondu devant la somme de temps, de peine et de patience dépensée par M. Godefroy pour arriver à un tel résultat : textes imprimés ou manuscrits, chartes, ordonnances, inventaires, arrêts de justice, documents de toute sorte en un mot, non seulement en France, mais encore à l'étranger, rien n'a été négligé; tout a été compulsé, dépouillé et utilisé avec la plus scrupuleuse méthode.

Un pareil travail ne s'analyse pas, et d'ailleurs nous ne sommes pas assez compétent pour le faire; mais, si nous en croyons les éloges que M. Littré lui accorde, dans le *Journal des savants*, nous ne pouvons que désirer pour l'amour de la science et celui de notre pays le prompt achèvement de cette œuvre appelée à prendre place dans toutes les bibliothèques à côté de celle de Ducange. D'autres savants, parmi lesquels nous citerons M. Scheler et M. Tobler, ont adressé à M. Godefroy des lettres les plus flatteuses; pour nous, nous souhaitons que le succès récompense les peines et les soins que prennent l'auteur et l'éditeur pour mener à bien cette entreprise, que nous pouvons avec orgueil appeler nationale. Quand elle sera terminée, l'un et l'autre, chacun en ce qui le concerne, pourra dire avec Horace : *Exegi monumentum.*

ITINÉRAIRE DE L'ESPAGNE ET DU PORTUGAL, par A. Germond de Lavigne. 1 vol. in-18. 3e édition. Hachette et Ce, éditeurs.

Décrire le réseau des lignes ferrées espagnoles et portugaises pour les voyageurs les plus pressés et qui calculent avec les jours et les heures, faire connaître au touriste, à l'archéologue et à l'artiste les admirables sites de la Biscaye et de la Navarre, les monuments des premiers siècles chrétiens des Asturies, les vallées pittoresques de la Galice, les grandes cultures des Castilles, les trésors de science de Simancas et d'Alcala, les richesses monumentales de Burgos, de Tolède, de Salamanque et de Ségovie, les riches vallées

pyrénéennes du Haut-Aragon, ses troupeaux émigrants, ses pèlerinages, les vieux souvenirs de Huesca, de la célèbre Numance, de la Catalogne, du Bas-Aragon, de l'Estramadure, de Valence, de l'Andalousie, les féeries de Cintra, les grandeurs monastiques de Batalha, de Thomar, le centre scientifique de Coimbra, le centre commercial de Porto et les grands aspects de la nature à Bussaco, tel est, en résumé, le but que s'est proposé l'auteur; tels sont les points saillants vers lesquels il a voulu conduire le voyageur par cent routes nouvelles. Cet itinéraire contient une étude sommaire des diverses provinces de l'Espagne et du Portugal envisagées au point de vue de la géographie, de l'histoire, des mœurs et de la statistique. A tous ces titres, cet ouvrage a sa place marquée dans toutes les bibliothèques.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que, comme dans tous les guides édités par la maison Hachette, les cartes routières, les cartes des lignes du chemin de fer, les plans des principales villes doublent l'intérêt qui s'attache à toutes ses publications et en rendent la lecture attrayante.

Histoire universelle de l'Église catholique, par Rohrbacher, avec notes rectificatives et complémentaires. Paris, Victor Palmé, 1878-79.

Les six premiers volumes de la nouvelle édition annotée de l'Histoire de l'Église de Rohrbacher ont paru; les six autres paraîtront successivement d'ici à la fin de l'année. Si ce n'est pas encore là l'histoire de l'Église que l'on rêverait et qui ne sera peut-être jamais faite, c'est du moins un ouvrage qui permet d'attendre la publication de cette grande histoire de l'avenir, composée à nouveau d'après les sources et à l'aide des travaux récents, avec l'ampleur et la sûreté dignes d'un si grand sujet. Ce serait là l'ouvrage d'une congrégation religieuse, ou mieux d'un homme de génie qui, venant à la suite d'un siècle de travaux préparatoires, s'emparerait de tous ces matériaux et en ferait le plus grand édifice historique qu'on ait jamais élevé.

Rohrbacher a été un historien inspiré; il a conçu l'histoire de l'Église au vrai point de vue chrétien, embrassant toute la vie du genre humain et montrant l'accomplissement du plan de Dieu dans le monde. L'exécution répond à cette pensée. On ne fera pas mieux d'ici longtemps. Après l'éclatant succès obtenu dès le premier jour par ce livre vraiment révélateur, l'histoire de Rohrbacher, il faut bien le dire, a subi une éclipse dans l'opinion. Une critique outrée s'est attachée à y relever des erreurs de détail; souvent des auteurs de monographie, ayant travaillé à loisir leur sujet, se sont donné le facile avantage de prendre Rohrbacher en défaut sur des points tout à fait secondaires. On en a conclu trop facilement quelquefois que Rohrbacher était inexact et peu sûr. C'est une opinion téméraire et injuste. Le jugement des personnes les plus compétentes y contredit.

« Parmi les travaux les plus remarquables publiés récemment sur l'histoire ecclésiastique, disait en 1859 le docteur Héfélé, on doit ranger incontestablement le grand ouvrage de Rohrbacher. Depuis Fleury, rien n'a paru en France qui soit aussi étendu, qui entre autant dans le détail, et qui repose au même degré sur l'étude des sources... Le récit n'a pas dans Rohrbacher le charme et l'intérêt que nous admirons dans Fleury; le style n'a pas la même élégance; mais, en revanche, le nouvel historien surpasse son devancier pa

une étude plus étendue des sources; il connaît mieux les travaux étrangers, surtout les travaux allemands; il saisit souvent d'une manière plus vraie le sens et la marche des événements; il a le sens catholique plus développé, il est libre de tous les préjugés gallicans (1). »

Cependant, il faut le reconnaître, sur un certain nombre de points Rohrbacher est incomplet ou inexact. De là est venue l'idée d'une nouvelle édition, où les lacunes de l'historien seraient comblées et ses inexactitudes rectifiées au moyen de notes. Il n'y avait pas à toucher au fond, à moins de faire une histoire à côté de celle de Rohrbacher. Nous disons cela tout de suite pour ceux qui voudraient chercher dans les notes autre chose que ce qui pouvait y être. On n'a pas prétendu traiter à nouveau les matières de l'histoire de Rohrbacher; on a voulu seulement, sur les questions dont il s'est occupé ou qu'il a omises, le compléter et le rectifier, s'il y avait lieu, et en même temps fournir des indications bibliographiques à ceux de ses lecteurs qui voudraient reprendre plus à fond pour leur compte l'étude des mêmes questions.

Telle a été l'idée de la nouvelle édition. Dans cette donnée, il y avait à choisir entre deux systèmes d'annotation ayant l'un et l'autre leurs avantages et leurs inconvénients. Le premier eût consisté à suivre le texte pas à pas et à l'accompagner de notes à chaque page. Mais, outre l'inconvénient de fatiguer le lecteur par des renvois perpétuels au bas des pages, ce système avait encore le désavantage de ne permettre que des notes d'autant plus brèves qu'elles eussent été plus multipliées. L'autre système qui consistait à s'attacher aux points principaux et à les traiter en particulier dans des notes additionnelles, a paru préférable. Les notes sont moins nombreuses, mais elles sont plus complètes, et si le plus souvent elles ne sont que des appendices au texte de Rohrbacher, quelquefois aussi elles reprennent les questions avec plus de développement.

Rohrbacher étant en général très complet ou du moins très suffisant dans les sujets importants, il n'y avait sur ces points qu'à le mettre au courant des travaux faits depuis lui, soit en en indiquant le résultat, soit en renvoyant aux ouvrages qui les font connaître. Les notes portent donc le plus souvent sur les questions accessoires, sur celles qui ont donné lieu à plus de recherches nouvelles et qui peuvent davantage faire l'objet d'études particulières pour les lecteurs.

Nous ne ferons pas un long éloge des notes de la nouvelle édition. En général, celles des six premiers volumes nous ont paru répondre à leur objet. Il ne faut pas toutefois leur demander plus que ne comportait le plan de l'annotation et aussi la place réservée à la fin de chaque volume. Telles qu'elles sont, elles forment un utile complément à Rohrbacher. On peut dire que tous les travaux faits depuis trente ans en France et à l'étranger sur les questions qui se rapportent à l'histoire de l'Église, y ont été utilisés ou signalés dans la mesure possible (2). C'est le grand avantage de ces notes. Si

(1) *Theologische Quartalschrift.* Tubingen, 1859, p. 322.

(2) Il y a cependant quelques omissions; l'éditeur nous prie d'annoncer qu'elles seront réparées dans un appendice au douzième et dernier volume.

la bibliographie de chaque question n'est pas complète, c'est qu'il a suffi le plus souvent de renvoyer aux principales sources, où l'on trouvera le reste.

Les deux premiers volumes, qui vont du commencement du monde à la fin du troisième siècle de l'ère chrétienne, fournissaient surtout une ample matière à l'annotation. Le progrès des études bibliques depuis trente ans, l'abondance des travaux sur les origines chrétiennes, la richesse des découvertes archéologiques en Égypte, en Assyrie, à Rome, donnaient lieu de rajeunir ou de compléter Rohrbacher sur bon nombre de points. Pour la période qui s'étend de Constantin au seizième siècle, on sait avec quel soin elle a été traitée par l'auteur. L'érudition moderne avait néanmoins à fournir son contingent, et l'on peut voir qu'elle a apporté de nouveaux documents soit sur les événements, soit sur les personnages de cette période.

A moins de reprendre Rohrbacher en sous-œuvre, de le refaire dans ses grandes lignes, de revenir sur les choses traitées par lui, ce qui n'était pas le cas, il fallait se tenir dans la mesure adoptée pour ces notes et viser plutôt à donner des indications complémentaires qu'à ajouter des dissertations au texte. C'est surtout à partir de la Réforme qu'il sera plus nécessaire de suppléer à Rohrbacher pour le fond, et l'éditeur ne manquera pas sans doute de le faire.

En résumé, les lecteurs ont dans la nouvelle édition annotée de Rohrbacher un bon livre de travail, à l'aide duquel ils liront avec plus de profit l'histoire et dont ils pourront tirer parti pour leurs études. (*Univers*).

NOUVEAU MANUEL PRATIQUE DES CONSEILS DE FABRIQUE. 1 volume in-18. Victor Palmé, éditeur.

Nous nous faisons un devoir de signaler ce *Nouveau Manuel pratique des conseils de fabrique*. Les deux auteurs, M. l'abbé Reinhard de Liechty et M. J. Dubarry, ancien secrétaire général de préfecture, se sont proposé de réunir, dans ce volume « toutes les décisions de jurisprudence administrative qui régissent les fabriques » et de donner « un formulaire complet des actes qu'elles ont à dresser ». C'est un livre essentiellement pratique qu'ils ont voulu faire, écartant toutes les questions purement théoriques ou étrangères à la compétence des conseils de fabrique. Dans un court avant-propos, l'éditeur expose ainsi le but et l'utilité de ce livre :

C'est un livre d'application, où les membres d'une fabrique auront sous la main tout ce dont ils auront besoin pour agir avec sécurité et en conformité avec la loi.

Il n'y a pas d'ouvrage relatif à l'administration des fabriques qui contienne un formulaire complet se rattachant aux diverses opérations des conseils. De là d'innombrables difficultés pour les secrétaires et les trésoriers des fabriques. Lorsqu'il y a à confectionner des états pour la préfecture, la municipalité, l'évêché, les secrétaires sont souvent embarrassés, parce qu'ils n'ont pas de formules à leurs services. Il arrive de là que les pièces qu'ils dressent sont irrégulières, incomplètes ou obscures. Il s'ensuit une correspondance souvent fort longue, des retards fâcheux, quelquefois des décisions contraires à celles qu'on attend.

C'est afin de remédier à tous ces inconvénients, pour obvier à ces difficultés, que nous avons donné dans notre *Manuel* toutes les formules se rattachant aux actes administratifs des fabriques. Les trésoriers et les secrétaires ne seront plus embarrassés, ils trouveront des modèles qu'ils n'auront qu'à copier et à remplir. Nous avons pensé ainsi faciliter leur tâche et leur rendre un service réel.

Nous nous bornerons à ajouter, qu'œuvre d'écrivains compétents, le *Nouveau Manuel pratique des conseils de fabrique* remplit bien son programme, et qu'il nous paraît appelé à rendre de réels services. Venu le dernier, il a pu tenir compte des décisions et interprétations les plus récentes, et faire connaître les modifications apportées à des solutions antérieures. (*Univers*).

PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES, *Rome et Pompéi*, par Gaston Boissier, 1 vol. in-12, Hachette et Cᵉ, éditeurs.

Faire connaître aux lecteurs le résultat des fouilles qui ont été exécutées à Rome et à Pompéi depuis plusieurs années et qui ont amené de si intéressantes découvertes, tel est le but que s'est proposé l'auteur des *Promenades archéologiques*. Pour cela il a réuni dans un ouvrage plus étendu et moins superficiel que ne le sont les guides ordinaires le résultat de ses observations aux ruines de Pompéi et de Rome et a rendu ainsi accessibles aux gens du monde, aux voyageurs sérieux qui veulent être bien renseignés et même aux gens qui restent chez eux les études archéologiques éclairées par les faits de l'histoire. Afin de tenir cette publication au courant des dernières découvertes, M. Gaston Boissier est retourné à Rome l'an dernier. Son livre représente donc l'état exact des fouilles faites jusqu'à la fin de 1879. Sept cartes et plans viennent élucider le texte et en rendent la lecture plus facile et plus intéressante.

E. CHARLES.

ANNUAIRE POUR L'AN 1880, publié par le Bureau des longitudes, avec les notices scientifiques. Librairie Gauthier-Villars, quai des Augustins, 55.

On sait les renseignements innombrables que contient ce livre et de quelle utilité (il vaut mieux dire nécessité) il est aux astronomes, aux marins et à tous ceux qui s'occupent de la météorologie et de la physique du globe. Mais ce que le public y recherche avec tant de plaisir, ce sont les notices scientifiques. Dans ce volume, on trouvera : deux ascensions au Puy-de-Dôme, par M. Faye, la jonction géodésique et astronomique de l'Algérie avec l'Espagne, par le commandant F. Perrier. Il se termine par les divers discours prononcés à Perpignan, lors de l'inauguration de la statue d'Arago, ce savant dont les notices scientifiques ont tant contribué à rendre ce livre populaire.

Dʳ TISON.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LE GLAIVE DES DÉSARMÉS

NOTRE UNION DE PRIÈRES

I

La France proteste contre une lâche injustice par la voix de ses pasteurs. Nos âmes sont tristes de toute l'angoisse qui étreint l'âme de la France. La victoire des Prussiens, sectateurs de Luther, avait épargné nos sanctuaires catholiques ; une autre invasion plus cruelle les menace et il nous faut défendre la sainteté de nos autels contre d'autres vainqueurs, tombés, au sein même de leur triomphe éphémère, dans la mort de l'apostasie.

Quelle va être l'arme de ceux qui soutiendront ce combat? Nous avons dans nos rangs des soldats glorieux, munis de l'épée, des orateurs dont la parole est un prestige, des écrivains dont la plume est d'or : que tous ceux-là fassent usage de leurs dons, selon leur conscience, mais surtout qu'ils prient humblement, qu'ils prient incessamment en union avec nos enfants, nos femmes, nos pauvres, avec tous nos faibles, qui sont les vrais FORTS et nous vaincrons.

J'ai mis en scène ici même, dans mes *Merveilles du Mont Saint-Michel*, la saisissante bataille livrée par quelques moines, désarmés comme nous, aux hommes-d'armes d'un puissant baron de l'ancien temps, libre-penseur jusqu'au brigandage. Les moines ne marchèrent point à l'ennemi, ils vinrent pieds nus devant le Saint Sacrement exposé, et levant les mains vers l'Hostie, ils lui crièrent leur juste plainte à pleine voix, jour et nuit pendant une semaine.

Le baron libre-penseur les entendit prier et voulut tirer vengeance de ce qu'il nommait un outrage; il accourut suivi de ses mirmidons, porteurs de lances, de haches, de hallebardes, tous sonnant la ferraille de pied en cap; il donna l'assaut à la maison de Dieu, il

fut vaincu deux fois : car il tomba du haut des remparts sur la grêve, mais il tomba à genoux pour demander pardon et faire pénitence. L'histoire, qui rapporte le fait, sous ce titre : *La grande Clameur des fils de saint Benoit*, a soin de constater que le côté le plus miraculeux du miracle fut la conversion même du pécheur.

Prions nous aussi, le jour et la nuit, tous ensemble, de toutes nos voix, de tous nos cœurs pour que le droit ressuscite ; prions pour nos religieux persécutés, pour les maîtres bien-aimés de nos enfants, pour les bienfaiteurs infatigables de nos pauvres, mais prions encore, ah ! prions avant tout pour les égarés qui persécutent nos saints, pour les athées, pour les blasphémateurs, pour les aveugles, car ceux-là, follement victorieux en cette vie, sont menacés de la mort éternelle.

Nous poussons, comme les fils de saint Benoît, notre *grande clameur* et cela en plein dix-neuvième siècle, clameur muette, à la vérité, retentissant seulement au fin fond des cœurs, mais que le ciel et la terre écoutent. L'union de nos prières s'est propagée par toute la France avec une rapidité qui tient du prodige ; voilà notre glaive à nous autres désarmés : la prière, et cette fulgurante épée, à peine sortie du fourreau, disperse en gerbe ses éclairs d'un bout à l'autre de la patrie chrétienne. C'est par millions que se chiffrent déjà les adhérents à notre silencieuse Clameur, et chaque heure qui passe en grossit le nombre que je ne saurais dire encore, mais j'établis mon compte ; avant d'avoir terminé ces pages, j'aurai le total approximatif et je le dirai. Il m'est permis d'affirmer dès à présent que nul plébiscite, produit du suffrage universel, n'a jamais réuni, sous une même impulsion, des cœurs ameutés en si imposantes multitudes !

On en rit pourtant, on rit beaucoup de notre *union de prières* en ces lieux autrefois dignes de respect où des personnages momentanément très puissants délibèrent aujourd'hui, c'est-à-dire boivent, fument et divaguent. Un homme d'État, doué de qualités grandes, déshonorées par de plus grands défauts, avait dit à ces gens-là : « Votre république sera modérée ou ne sera pas. »

Ces gens-là le respectaient pour ses défauts et se méfiaient de lui à cause de ses qualités. Il avait traité l'un d'eux de *fou furieux*, leur chef, celui qui les mène à tâtons ; il voyait juste et il parlait vrai de temps à autre. Depuis qu'ils l'ont enterré et coulé en bronze, leur république n'a plus de Mentor, elle est modérée à la façon des

possédés qui écument la danse de Saint-Guy ou l'épilepsie : elle se roule.

Les connaisseurs la jugent bien malade et prédisent les horribles ruines que doivent amonceler les convulsions de son agonie. N'ayons ni haine, ni crainte, unissons nos prières et regardons en face le péril. Les bourreaux ont plus à trembler que les victimes. Au-dessus de ces ignominieuses tragédies, la réalité de Dieu plane; prions et pardonnons pour être pardonnés. Nous vaincrons.

II

Il fut un temps où les géants guidèrent Pélion sur Ossa, pour escalader le ciel; la fable dit cela, mais la fable ment toujours, c'est son métier de poète. Une vague apparence de grandeur était au fond de cette fiction, or voilà l'invraisemblance : les géants dont le poing menace Dieu, ne sont jamais que des nains méprisables et burlesques, même quand Dieu permet, dans le mystère de son dessein, leur triomphe d'un jour.

Ce qui est vrai de toute vérité et de toute humanité, c'est l'entreprise des ingénieurs juifs qui essayèrent d'élever la tour de Babel : voilà une spéculation pratique, sérieuse, bien combinée et digne d'être reprise en sous-œuvre par les politiquets de notre siècle; aussi nos maçons diplômés sont-ils à l'œuvre, taillant les moellons du blasphème et gâchant le plâtre du paradoxe. Ils savent très bien que leur immense baraque tombera et ils la voient déjà chanceler sous la confusion des langues, mais là n'est pas la question pour eux. « Un sot trouve toujours un plus sot », a dit quelqu'un. Ils ont médité cet axiome fondamental de la psychologie industrielle, et partant de cet autre principe également solide et large : « Après moi, la fin du monde », ils espèrent.

Ils espèrent qu'ils auront le temps... le temps de quoi, cependant? Le temps de dîmer sur les plus sots, d'exploiter l'incorrigible badauderie des coureurs d'argent, de bâillonner les sincères, d'opprimer les tranquilles, de marcher sur la tête des humbles, de trôner en satrapes, de jouir gloutonnement et de mener, en un mot, la copieuse bombance qui boursouffle le ventre ci-devant efflanqué des tribuns parvenus.

Ces bâtards de la liberté ne se bornent jamais en effet à étrangler leur mère, ils la mangent et cela maigrit leur cœur, tout en gonflant

leur bedaine. La liberté, belle chose et sainte quand elle est comprise dans le pur sens, défini par Jésus, fournit une viande assez creuse aux chasseurs dénaturés qui l'abattent après l'avoir hypocritement adorée. N'allez pas vous figurer que Nabuchodonosor soit heureux; il se meurt bientôt de mélancolie, si Dieu tarde à le changer en bête. Sa colique invétérée jalouse avec désespoir la sérénité de ceux qu'il torture.

Bourreau malade et perpétuellement tiraillé, il envie, dans la fièvre de ses haines, la paix splendide que rien ne peut arracher à l'âme des martyrs. Sa punition commence dès ce monde; elle est terrible, malgré l'apparence, et dure encore lors même que la clémence railleuse du Maître qu'il nie, lui permet de se vautrer enfin à quatre pattes. La bête garde les tortures de l'homme et cherche vainement à couper la queue ridicule, mais redoutable, dont elle traîne le poids après elle, comme tout forçat voiture son boulet.

Et il y a ici un mystère d'histoire naturelle qui prête à la gaieté des curieux, qui force la commisération des charitables : la bête ne conduit point sa queue, c'est sa queue qui la pousse. La hure invalidée ne fait jamais qu'obéir au mandat impératif de l'appendice caudal. Elle voudrait s'arrêter parfois, l'infortunée hure, dans sa besogne répugnante; elle a dégoût; la honte et la terreur la navrent au milieu même des joies qu'elle trouve à gueule-que-veux-tu dans sa mangeoire bourrée de truffes et sur sa litière, où chaque brin de fumier est une volupté payée par le budget de Babylone; elle demande grâce, elle grogne : « c'est assez, je n'en peux plus, nous sommes aux derniers barreaux de l'échelle, au-dessous de nous il n'y a plus que l'abîme... »

La queue impitoyable pousse toujours et répond dans une langue que l'illustre auteur de *Nana* aurait seul le talent de traduire : « Fouille, fouille encore, tu as promis, tu as juré, nous avons faim, nous avons soif, il n'y a eu de chambertin que pour toi, nous n'avons pas fumé un seul de tes cigares exquis, notre boue continue d'être grise, il y faut du rouge, où est le rouge? Fouille plus bas, toujours plus bas, jusqu'à ce que tu aies atteint le fond de ton programme! fouille, fouille! »

Pauvre gros homme! ceux qui le connaissent disent qu'il n'était né ni obèse, ni méchant. On ne choisit pas toujours librement son métier; il fallait faire quelque chose et gagner sa vie, il a voulu être mandarin pour contenter tous ses appétits, je ne lui en veux pas. Il

a du tempérament, de l'accent, du fumet, l'Académie (1) lui fait les yeux doux à travers les propres besicles qui lorgnèrent Émile Olivier si amoureusement autrefois; il sera académicien s'il daigne, en dépit des protestations étonnées de la langue, il sera dictateur s'il veut, il sera même empereur s'il en a fantaisie, mais après?...

— Comment! Après?

— Oui, j'entends : que fera-t-il?

— La question n'est pas sérieuse; vous savez par expérience qu'ils ne font jamais rien, sinon le mal, gaiement d'abord, puis à contre-cœur et honteusement, quand leur fringale est passée. Faire le mal est fatigant à la longue, faire le mal est douloureux, quand on n'y a point de vocation particulière et bien arrêtée, mais la queue commande, il faut obéir.

Peut-être que le mandarin rassasié perdra patience un matin, il essayera d'amputer sa terrible queue. Alors, sa queue l'étranglera pour l'enterrer finalement et civilement. Et du plus grand des fils d'épicier il restera un kilogramme de putréfaction à six pieds sous l'herbe, plus un alinéa ou deux dans ce roman sinistre et incohérent qui sera notre histoire contemporaine.

Je ne parle même pas ici de l'éternité qui l'attend, parce que, à tout prendre, la miséricorde divine est infinie et aussi parce qu'il y aurait, ce me semble, peu de convenance à égarer la haute gravité de certaines idées dans ces pays de carnaval. Puisse, pourtant, la dernière minute du mandarin, ce pauvre diable, entrevoir le repentir et la prière! Je souhaite cela de tout mon cœur. L'infortuné aura beaucoup péché, c'est manifeste, mais n'aura-t-il pas un peu expié en portant dans la vie ces deux intolérables fardeaux, son estomac par devant, sa queue par derrière?

III

Nos mascarades ont d'ailleurs çà et là des gaietés moins obscènes. Un homme heureux et méritant son bonheur, c'est le ténor de la troupe des *Débats*, qui a été sacré étourdiment ambassadeur, non point de France, mais de la république : grand bien lui fasse et à la république aussi! M. John est un balancier bien pendu qui oscille

(1) Depuis que ceci a été écrit, l'Académie française s'est grandement honorée et, on peut le dire, relevée par l'élection de M. Rousse, le défenseur des persécutés.

encore avec facilité, malgré son âge. Un ambassadeur français s'appellerait tout bonnement Jean et se contenterait d'une seule *n* pour faire Lemoine. Avec des noms pareils, John Lemoinne, et en sortant du ministère Waddington, la république avait-elle bien besoin de notifier solennellement aux puissances étrangères qu'il ne s'agissait plus de France chez nous? Nous nous appelons Gambetta, Spuller, Wilson ; j'ai fait toute la foire pour trouver le dernier âne du nom gaulois de Martin ; le moindre Aliboron veut être Martinn, Martyns ou Martino, et brait en anglais, en prussien, en génois : je trouve que la république prodigue une loyauté tout à fait superflue, quand elle crie à l'Europe : « Je ne suis plus la France ! » L'Europe le sait parbleu bien ! La France, fille aînée de l'Eglise, n'a rien de commun avec la chose que M. John a été sur le point de représenter je ne sais où.

Mais quelqu'un pourrait-il me dire ce que M. John aurait représenté au juste? Le sait-il bien lui-même? Et cela lui importe-t-il peu ou prou? J'en doute fort. On l'embarrasserait mortellement si on lui demandait à quelle croyance il appartient, car il a tout caressé comme il a tout mordu, souple qu'il est, ondoyant, capricieux, académicien aimable, fin cockney, bourgeois implacable, politiqueur impressionniste, chef-d'œuvre de l'usine à premiers Paris : quelque chose comme pourrait être l'homuncule à ressorts du docteur Faust, perfectionné par l'éducation doctrinaire qui nie le cœur. Je n'ai jamais eu l'honneur de me rencontrer avec le gentleman, mais j'ai ausculté sa prose ou rien ne bat, sinon le vieux piston du journal des palinodies, huilé à neuf, j'entends le piston, nettoyé, rajeuni, reverni, presque doré et pouvant jouer en tous sens dans toutes les gaines, parce qu'il est fait d'un métal trois fois plus élastique que le caoutchouc.

C'est la matière première dont on fabrique les Marcellus du centre gauche, destinés par leurs familles à exploiter l'opposition en zig-zag et à vivre de va-et-vient : cœurs mécaniques qui se remontent à la clé, nerfs d'occasion pouvant servir à des demoiselles âgées.

En chancellerie, M. John aurait été plus présentable assurément que bien des Challemel-Lacour. Il est encore vert, et la prochaine restauration pourra utiliser les reliefs de sa fidélité que n'ont point usée tant de voyages en escarpolette.

Dans ces dernières années, après avoir maltraité de son mieux la démocratie et dardé vers la royauté des œillades intermitentes,

il avait changé galamment, non point d'avis, il n'en a pas, mais d'allures. Les rayons de l'opportunisme l'avaient culbuté converti sur la grande route, soit qu'il allât à Damas, soit qu'il revînt de Chantilly, et tout d'un coup les nerfs de fille trop majeure qui servent de ficelles à sa fantaisie l'avaient induit à encanailler sa doctrine dans le malpropre mardi gras de l'impiété. C'est un signe du temps, de voir souvent le *Journal des Débats*, quand il y a un gros bureau de tabac à « enlever », rivaliser de bon ton avec la *Lanterne*. On gagne des carnets diplomatiques et même des portefeuilles ministériels à ces sauts que l'ancêtre Bertin, peint par Ingres, dans son fauteuil, aurait jugé dignes de Mazas. M. John a vraiment mérité mieux qu'une ambassade et nous le verrons ministre des cultes, puisqu'il s'est amendé athée.

Je connais un assez grand nombre de personnes naïves qui préfèrent les vrais communards à ces marchands de sophismes, et le vrai pétrole à ces vivantes pommades. Raoul Rigaut et Hartmann sont de francs assassins qui risquent leur cou au besoin, mais les doctrinaires opportunistes ne risquent jamais rien, sinon le sang et l'argent d'autrui. Ils voient tout aussi bien que nous le trou vitrioleux béer en travers de leur route, mais ils espèrent tromper l'effroyable avidité du gouffre en lui jetant beaucoup de Jésuites à dévorer. Piètre calcul. La mort des saints fortifie l'Église de Dieu. L'opportunisme a beau caresser le monstre, le monstre avalera l'opportunisme, puis crèvera empoisonné par ce festin d'égoïsme, de couardises et d'hypocrisies.

Il faut prier, on ne saurait trop le redire, non pas tant pour les martyrs immortels que pour les persécuteurs à l'agonie... Et tenez! ce mot agonie est souligné énergiquement par la fugue de M. John, car les *Débats* et leurs ténors ne *lâchent* jamais les pouvoirs qui ont la vie dure.

Vous avez lu leurs journaux; vous avez écouté le concert de leurs gorges chaudes à propos de cette vaste union de nos cœurs chrétiens amoncelant les prières de façon à former, nous aussi, le marchepied géant qui escalade le ciel. Notre tour mystique s'élève et ne s'arrêtera point en chemin comme Babel, car on ne parle qu'un seul langage au long de sa spirale sans fin qui conduit l'armée des humbles et des charitables à l'assaut de la divine Miséricorde. C'est le combat de la paix qui ne frappe point et ne crie pas vengeance: c'est le cœur unanime des fidèles appelant sur l'im-

piété, non point le châtiment mais le pardon. Ceux qui se moquent ou qui maudissent savent cela, mais ils essayent de ne point croire à notre clémence, condamnés qu'ils sont à toujours haïr. Le bien révolte la conscience du mal comme la limpidité de l'eau soulève l'estomac des ivrognes.

Le châtiment viendra pourtant, inévitable sans que nous l'ayons appelé, il viendra malgré nous; et si sévère que la justice éternelle le fasse, nous en aurons certainement circonscrit l'étendue, puisqu'il n'est point d'aspiration portée jusqu'au Cœur de Jésus dans les plis purs du voile de Marie qui ne soit exaucée selon une large mesure.

En attendant que l'arrêt soit rendu souverainement par le Juge en qui tout est infini, l'équité, comme la douceur, nous, les persécutés, défendons-nous avec vaillance, ne fût-ce que pour amoindrir, autant qu'il est possible, le crime des persécuteurs, et, au plus fort de notre peine, clamons vers Dieu le plaidoyer suprême du Christ expirant sur la croix : « Pitié pour eux, Seigneur, ils ne savent ce qu'ils font! »

Ils ne savent ce qu'ils font, ces fous d'ambition et de concupiscence, ces jouisseurs effrénés, ces goinfres de voluptés sensuelles qui empiffrent leurs corps surmenés en damnant leurs âmes, vendant ainsi pour un plat de misérables lentilles l'héritage de leur droit d'aînesse, pour une indigestion de quelques jours la radieuse santé d'un avenir sans bornes, pour une névrose enfiévrée la paix radieuse de leur éternité.

Ils ne savent pas ce qu'ils font, ces aveugles, ces prodigues n'ayant pas même la sagesse qu'il faut pour économiser l'indigent capital de leurs sens et garder jusqu'à l'âge voulu l'appétit naturel, la faculté d'être heureux bestialement!

Ils ont abusé de leur chair qui se venge. Leur œsophage n'en peut plus, leurs boyaux pendent ou se tuméfient comme des ballons, leurs jarrets plient et flageolent sous le faix de leurs nopces et festins. Ils sont à bout d'eux-mêmes : Pour contenter encore le besoin de mal faire qui survit à leurs désirs décédés, il leur faut ces encouragements inexprimables que les baigneurs grecs inventèrent pour galvaniser l'impotence des satrapes avachis de l'Orient!

Et ils persécutent! cela les ressuscite. Ces malheureux, vautrés si bas s'attaquent à Dieu tout-puissant! Ils croient vivre encore parce que, de temps en temps, la haine envoie à leurs cerveaux ce

qui leur reste de sang apauvri et donne à leurs fureurs la force de vagir! Nous parlions naguère de Nabuchodonosor changé en bête. Dieu s'est servi pour quelques-uns de nos ennemis d'un sarcasme encore plus cruel et il faut aborder le règne végétal pour exprimer le lugubre comique de certaines condamnations. Le crayon de Granville avait animé déjà les cucurbites : ce n'est pas moi, qui invente ici la citrouille enragée!

Vitellius n'était que le produit des fumiers du Bas-Empire, la Basse-République fait mieux. Je lis peu, et pour cause, les débats de la Chambre, mais on m'a apporté le récit de « la Séance, » de la fameuse séance où Jupiter opportuniste a tonné comme une chaudière qui crève. Où est Junéval? Le compte-rendu sténographique éternuait et gigottait comme une épopée de tapis franc. Où est M. Zola? Y a-t-il quelqu'un de plus cordialement attaché au poème de la nausée que M. Zola? Où est ce quelqu'un? Qu'on nous l'aille chercher en hâte pour écrire en digne style avec une plume de chat-huant, trempée dans la noire purée des cloaques, cette page stupéfiante où le délire de l'hippopotame en colère a beuglé parodiant le *sic-volo* des tyrans les plus sévèrement flétris par l'histoire.

C'est là la république. Ces orgies de sauvage despotisme sont la liberté républicaine; ces danses macabres d'oppression et de violences sont la paix républicaine.

Et ils disent que leur république n'est pas encore assez république; ils comptent faire pis : leur bave moussera plus épaisse et plus rouge. Qu'est-ce en effet qu'un *assommoir* où la plate odeur de l'absinthe n'est pas rehaussée par le parfum du sang? L'Europe ébahie les regarde et attend le sang.

IV

Au lendemain de la séculaire séance, un de leurs voyageurs en impiété partit pour la plus chrétienne de nos villes, où son entrée triomphale était payée d'avance et préparée à grands frais. On travaillait depuis des semaines à mijoter une ovation qui n'a point réussi. Le ban et l'arrière-ban de ceux qui gagnent des places ou de l'argent à blasphémer le nom du Christ était convoqué pour que le gros des aboyeurs subalternes eût au moins quelques valets de

meute sachant donner à propos le signal des huées et varier agréablement les cris : « Vive l'article 7 ! » « à bas le Sénat ! » etc. C'était très bien organisé; la police prévenue devait chanter, sur le passage du voyageur opportuniste, la *Marseillaise*, le *Beau Nicolas* et autres hymnes nationaux, sans se préoccuper des horions, poussées et bourrades que tout prêtre, tout religieux, ou même tout vieillard paisible, doué d'une tournure trop honnête, est apte à recevoir dans ces belles fêtes de la fraternité.

Il n'y avait point d'anicroche possible, tant les mesures étaient savamment prises ! L'auguste commis-voyageur qui, malgré sa lourde tournure, se croit joli plus qu'Adonis et disert comme un cornet à pistons, allait positivemeni éblouir la ville par ses improvisations apprises devant la glace de son cabinet avec les gestes, la fougue, les airs de tête et la musique ; on avait des gamins, triés sur le volet, pour prodiguer à Son Excellence les applaudissements de leur candeur; on avait des porteurs de blouses pour « faire le peuple », comme au théâtre de l'Ambigu; on avait des « jeunes vierges », vêtues de blanc, pour les atteler au char ministériel ; on avait tout, et le plus beau des Athéniens, après avoir fourni plusieurs échantillons de son éloquence si cruellement méconnue à la tribune, ne pouvait manquer de remporter à Lille une de ces éclatantes victoires qui font époque dans la vie d'un grand maître de l'Université.

Hélas ! Vous savez le dénouement de l'aventure : le succès n'est pas toujours laïque et n'est jamais obligatoire : cette libre divinité, moins aveugle qu'on ne le pense, ne se laisse pas volontiers mener par les gendarmes. Au lieu d'aller vers la préfecture où l'appelaient les menaces et les caresses de l'administration, le succès s'est égaré très loin de là dans l'enceinte de l'Hippodrome pour applaudir un jeune, un loyal orateur, parlant français, celui-là, parlant chrétien et qui, au lieu de crier : « vive les décrets ! » selon le prospectus de la rue de Grenelle, démontrait devant un auditoire immense, tout frémissant d'enthousiasme, l'inanité misérable de ces instruments d'oppression, en rendant honneur à qui? à ceux qui combattent « pour la plus grande gloire de Dieu, » aux *fils de Loyola*, AUX JÉSUITES, acclamés par six mille voix haletantes d'émotion pieuse, tandis que le voyageur de la haine avait à peine su réunir à sa « cérémonie » un piteux millier de bambins, de fonctionnaires et de francs-maçons !

Ce n'est pas à dire pourtant que le voyage de l'opportunisme ait

été sans résultat aucun : quelques dégâts, nous devons l'avouer pour être juste, ont été obtenus, quelques vitres même ont pu être cassées et il y a eu commencement de tumulte, mais sans entrain, l'agence Havas est forcée d'en convenir : un seul respectable bonhomme a été battu ; deux pauvres enfants seulement, acculés contre un treillage, ont été mal assommés, et ce qui pis est, il n'y a eu pour être à demi houspillés que trois ou quatre prêtres !

Enfin aucun moine, chose pénible à confesser, n'a été traîné dans le ruisseau. On avait espéré beaucoup mieux, et, au sein d'un très important conciliabule, le voyage de l'opportunisme a été qualifié de *four complet*, ce qui signifie, dans le langage élevé de nos hommes d'État, une chute lourde dont on a quelque peine à se relever.

Aussi ne sont-ils pas à leur aise les vainqueurs de Dieu, et leur embarras est fait pour attendrir les âmes sensibles. Ils ont passé au travers du corps de la vérité leur sabre de bois, ils ont déchargé à bout portant, sur la foi, leur pistolet de paille croyant commettre un double et productif assassinat, mais la foi et la vérité continuent de cheminer imperturbablement. N'est-ce pas humiliant? et ne faut-il point excuser la mauvaise humeur de ces infortunés bourreaux qui suent sang et eau à massacrer d'immortelles victimes?

Moi, je conçois très bien la férocité de leur rancune, narguée sans cesse par le pardon des saints. Ils frappent, ils cognent, ils perdent haleine à jouer de la société secrète, de l'arbitraire, de la calomnie, toutes armes qui passent pour être bien plus homicides que le couteau même ou le poison ; ils en usent, ils en abusent, et l'ennemi qu'ils traquent, empoisonné, étranglé, poignardé, leur sourit avec mansuétude, sans bravade, bien portant comme les piles du Pont-Neuf, et de bonne humeur par surcroît : n'y-a-il pas là de quoi donner la rage?

Le cléricalisme est sorcier, on le dirait : il vit de ses blessures, et sa force est si obstinée, que sur le chevalet même où la libre-pensée essaye de l'écarteler, il poursuit sa tranquille patenôtre. C'est à peine si le bruyant et inutile travail de l'athée lui donne çà et là une minute de distraction.

Et encore, l'oraison commencée n'en est point interrompue. Le cléricalisme, soit qu'on l'insulte, soit que même on l'assomme, ajoute seulement un verset à son cantique et, se souvenant de la miséricordieuse parole de Jésus, il ouvre une parenthèse pour

demander à Dieu la grâce de ceux qui « ne savent pas », *qui nesciunt.*

Ils ne savent pas, car ils s'étonnent ! En conscience, pourtant, comment veut-on que nous soyons troublés ou que nous ayons crainte, puisque nous avons choisi librement pour y dormir le dur lit du sacrifice et que nous y avons comme oreiller la pleine certitude en Jésus ? Ah ! citoyens, combien vous avez tort de ne point croire aux miracles ! Le miracle est devant vous et vous crève les yeux. La foi que vous appelez le cléricalisme, parce qu'il vous faut toujours des mots imposteurs pour masquer le néant de votre pensée, la foi est là, dressée en face de vous et intacte absolument, quoique vous l'ayez hachée menu comme chair à pâté. Oseriez-vous prétendre que vos coups l'aient entamée ou amoindrie ? Moi, je vous affirme sur mon salut que l'avez grandie, réveillée et fortifiée.

Vous n'allez pas à l'église, c'est un malheur pour vous ; que n'y êtes vous entrés seulement par curiosité pendant le mois de Marie, pour constater *de visu* ce fait étrange. Dieu s'est servi de vos efforts mauvais ; il a tourné votre mal en bien ; grâce à vous, nos églises sont pleines à regorger et les scrutins futurs vous réservent plus d'une surprise : vous avez doublé, peut-être triplé le nombre des fidèles !

Certes, mes chers citoyens, je ne voudrais rien vous dire qui pût vous chagriner, car je ne vous hais point et, comme les autres membres de l'Union, je prie pour vous bien des fois chaque jour, mais n'y a-t-il pas là un piquant lardon à votre adresse ? Dieu raille quelquefois les rois de la terre, l'Ecriture le dit : les rois et aussi les caricatures de rois. L'Etre suprême, comme parlait Robespierre, est entré en liesse, à l'aspect de vos magnanimes efforts et il a fait de vous (ne m'en veuillez pas, ce n'est point ma faute) des instruments de son éternel pouvoir.

Citoyens, vous servez le cléricalisme !

Vous *faites de la publicité* pour la foi catholique : semblables à ces écuyers des cirques de province qui parcourent les villes à cheval en tapant sur des grosses caisses, vous battez le rappel de la piété à la porte de nos temples. Citoyens, soyez remerciés.

Vous faites mieux encore, et c'est ici le moment de vous révéler les résultats incomplets de ma chasse aux chiffres : On peut déjà évaluer à 8 ou 10 millions (je dis et j'écris HUIT OU DIX MILLIONS) le nombre des adhérents à l'Union de prières qui monte quotidien-

nement vers le ciel en faveur des congrégations menacées. Ce sont, il est vrai, en majorité, des femmes et des enfants, mais ce sont des âmes, et s'il vous arrivait de lire, par fantaisie, la formule employée par ces âmes dans leurs oraisons dont vous vous moquez, vous verriez, comme je vous l'ai dit déjà et comme c'est la coutume parmi nous, vous verriez que ces âmes implorent la pitié céleste pour les impies, les blasphémateurs et les athées, pour vous tous, en un mot, citoyens, que vous soyez excellences, députés, conseillers municipaux ou simples comparses, emmaillottés librement dans vos erreurs et dans vos colères.

Que pensez-vous de cette humble manifestation : Dix millions? Et il y en aura bientôt douze, car la *clameur* se propage et mon addition n'est pas achevée.

S'il vous était possible de provoquer à l'appui de vos tristes idées un mouvement de cette sorte, ou la moitié seulement d'un pareil plébiscite, ou seulement le quart, quel tapage infernal vous mèneriez! Je me souviens de vos bruyants étonnements lors du petit million de signatures non contrôlées, encaissé par la quête maçonnique du citoyen Jean Macé. Mon énumération à moi reste aussi sans contrôle et je ne vous dois point les bases de mon calcul qui est certainement au-dessous de la vérité, beaucoup au-dessous.

Si puissant que soit ce gigantesque appel, Dieu ne l'exaucera point peut-être d'une manière apparente, si son dessein est d'aggraver la punition de la France par l'exil des saints, mais il l'écoutera en définitive et comme nulle prière n'est jamais perdue, soyez sûrs que, sous une forme ou sous une autre, la bonté divine y répondra dans un avenir prochain.

Aussi, prions-nous avec une confiance sans bornes, acceptant, quel qu'il soit, le verdict de la suprême et adorable volonté; nous souhaitons de franc cœur que les châtiments de l'inévitable justice soient détournés de vous à la male heure par la sincérité du repentir qui vous viendra.

Nous le souhaitons ; vous n'êtes pas méchants, pauvres persécuteurs, empêtrés dans vos commerces politiques comme des gibiers pris au piège; vous avez escamoté de l'argent, des places, du pouvoir, vous tenez à tout cela bien plus qu'à l'honneur, c'est naturel dans votre monde où Dieu n'est pas. Nous n'ignorons point ce que vous souffrez, martyrs de la bourgeoise avidité; nous ne saurions avoir pour l'égoïsme de vos angoisses qu'une compassion sincère et

très profonde, nous qui allons d'un pas si tranquille dans notre route droite, sans peur, sans ambition, puisque rien sur la terre n'est capable de nous effrayer, et puisque nos désirs s'élancent tous au-dessus de la terre.

Vous, au contraire, gorgés de notre bien, piétinant sur nos libertés, votre convoitise vous traîne en laisse; vous suez froid et vous soufflez d'ahan, écrasés sous le poids par trop burlesque de vos gloires, ahuris par des terreurs qui prêtent à rire sans doute, mais qui font grand pitié.

Nous vous plaignons en vos concupiscences et en vos poltronneries, loups repus, loups dodus qui écoutez les loups maigres et affamés hurler tout autour de votre ripaille; aucun de vous n'ignore qu'il sera mangé, et c'est pour être mangés le plus tard possible que vous dépecez la chair de Jésuite, destinée à décarêmer la faim canine de vos héritiers présomptifs. C'est très bien aujourd'hui, mais demain ? Quelle autre viande distribuerez-vous à votre famille impatiente quand vous aurez une fois débité les congrégations?

Il y a des clous très pointus sous les roses de votre couche, nous plaignons vos malheurs de polichinelle, je ne plaisante pas du tout, c'est vous que nous plaignons et non point les saints. Les saints n'ont pas besoin de nous pour souffrir joyeusement ou pour vaillamment mourir. Les saints ont plaidé votre cause près de nous qui sommes l'innombrable peuple des enfants, des femmes, des jeunes gens pieux et des humbles vieillards; ce sont les saints, désignés par vous pour être crucifiés, qui nous ont ordonné de prier pour vous avant de prier pour eux-mêmes !

On dit qu'il y a parmi vous un homme d'assez bonne compagnie, un protestant quasi-modéré, propre dans ses goûts, à qui vos mœurs répugnent énergiquement, mais que son naïf amour du pouvoir retient enchaîné dans votre compagnie. Il a voulu faire fortune à tout prix; il fait fortune en se bouchant le nez, en fermant les yeux et les oreilles pour ne vous point voir, ne vous point entendre et ne vous point sentir.

Je ne sais si je me trompe, mais je regarde celui-là comme étant le moins pardonnable d'entre vous, puisqu'il n'est pas sans quelque bon sens, sans quelque tenue, sans quelques remords; il a jugé sévèrement votre article 7, tout en le soutenant, et la misérable farce, jouée à Lille, lui a soulevé le cœur. Il se lave les mains, après vous avoir touchés, dans la cuvette de Ponce Pilate.

Eh bien! Nous prions pour cet infortuné comme pour les autres, quoiqu'il n'ait point l'excuse de la complète brutalité. Dieu infiniment bon, ayez pitié de la gourmandise polytechnique et que votre règne arrive jusqu'à dans ce pauvre malheureux esprit qui peine si rudement à garder ses bénéfices!

V

Le chiffre grandit, cependant, le total de nos combattants monte comme une marée; on me dit, on me prouve que les désarmés ont mis au vent *douze millions* de prières quotidiennes, douze millions de glaives sans tache que le sang ne rougira jamais et dont le pur acier renvoie vers Dieu le rayon de la charité céleste. Les journaux, amis de la libre-pensée, c'est-à-dire oppresseurs sans vergogne de toute pensée contraire à la leur, ne sont pas unanimes pour railler cette énorme levée de boucliers; il y en a qui la déclarent sans rire, immorale, illégale et même subversive. Le *Siècle* cherche un moyen décent de coudre les lèvres des petits enfants pour les empêcher de dire leurs trois *Ave Maria*, à l'intention du maintien des écoles chrétiennes; les oiseaux, en effet, ne sauraient plus chanter si on leur cadenassait le bec.

Mais les petits enfants ne sont pas des oiseaux; ils ont une âme qui sait chanter et prier en dedans, sans que rien paraisse au dehors. Je l'ai dit, je le répète, notre *grande clameur* est silencieuse: le cri de la faiblesse et de la tendresse, le cri de l'humilité et de la miséricorde, le cri de la liberté catholique n'éclate point à hauteur d'homme. Proféré dans le fond des cœurs, il n'a son retentissement qu'au-dessus des nuages!

J'ai une chère fillette qui fait sa première communion ce mois-ci, les honorables écrivains du *Siècle* ne savent pas ce que vaut un « Je vous salue Marie » dans la bouche des anges bien-aimés qui ouvrent leur cœur pour la première fois à la présence de Jésus-Hostie. Ces pures, ces douces fiancées de Dieu, parlent à la mère de Dieu toujours Vierge la langue caressante, la langue toute-puissante de l'enfant préféré, gâté, obéi par l'amour maternel; entre nos douze millions de glaives, voilà ceux qui sont fées comme les lances d'or des livres de chevalerie! Les désarmés comptent par milliers ces épées vivantes et candides à qui rien ne résiste.

Ma fillette prosternée dit à la Reine des cieux : « O Vierge mère,

portez mon cœur jusqu'au Cœur de Jésus dans lequel vous êtes! » Et Marie, bonté admirable, écoute en souriant cette voix connue; elle prend la prière de l'enfant dans ses mains pleines de bénédictions et l'élève, et la verse dans ce vase adoré des miséricordes, le Cœur très sacré de son fils.

Faut-il nombrer ces autres armes, également magiques, les oraisons soupirées dans le fervent silence des cloîtres par les épouses du Seigneur? Celles-là, les vraies filles de Marie, ont donné à l'Époux tout ce qu'elles avaient et se sont données elles-même dans la joie sans bornes de leur sacrifice. J'ai, parmi elles aussi, un cœur qui était, qui est toujours une grande part de mon cœur; je les connais, je sais le parfum délicieux que répandent ces âmes, transparentes comme le cristal, mais en même temps si humblement cachées!

De ces sanctuaires habités par la charité vaillante et ardente, par le dévouement, par le fier mépris de soi-même, le *laus perennis*, la louange qui n'a ni cesse, ni relâche s'exhale nuit et jour pour monter, nuage d'encens, vers le ciel. Nous vaincrons, nous, les désarmés par le nombre et la trempe de nos vœux.

Nous vaincrons par le tranchant de nos amours!

N'y a-t-il point, cependant, quelque exagération dans ce compte: *douze millions* de glaives spirituels, dégaînés en faveur de la liberté chrétienne? Je disais tout à l'heure. « Je ne vous dois point les bases de mon calcul. » C'est l'évidente vérité, mais vous n'êtes pas obligés non plus de me croire sur parole et je veux au moins vous mettre à même d'apprécier la justesse de mon arithmétique. Vous pouvez ne point ignorer combien il y a de prêtres en France, évêques, curés, vicaires ou autres, mais savez-vous combien, en moyenne, chaque prêtre dirige de consciences? Non, assurément, car si vous l'aviez su, vous n'auriez point allumé les foudres tragi-comiques de vos décrets.

Savez-vous au moins combien il y a de prêtres, instituteurs publics ou privés et combien ils ont d'élèves? combien ils en *ont eu* surtout, qui sont restés leurs fidèles? Non encore. Comment le sauriez-vous? Dans vos Universités, le lien qui rattache l'élève au maître est un licou généralement détesté. Le jour où l'on quitte vos lycées, pour n'y jamais revenir, est le plus beau de la vie. Je suis un ancien élève interne de vos lycées, et c'est pour cela que tous mes enfants ont été éduqués dans des institutions libres.

Cela ne veut point dire que vos établissements universitaires manquent de bons professeurs et même d'excellents hommes, mais depuis longtemps déjà et peut-être depuis toujours, votre Université s'est isolée de Dieu. Avant que vous en eussiez chassé Dieu tout à fait, Dieu n'y était que par tolérance et comme en manière d'acquit. Or, là où Dieu n'est plus, tout devient vite compétition, opposition, malveillance et rancunes.

Le plus fidèle écho des sentiments qui courent, c'est le livre. Je vous défie de trouver dans le suffrage universel exprimé par les livres, une autre majorité que celle de la méfiance ou du mépris, à l'endroit de vos lycées. Est-ce justice? je ne l'affirme point, je me borne à constater un fait et à proclamer bien haut, sans crainte d'être démenti, que dans les institutions libres, tenues chrétiennement par des prêtres et surtout par des religieux, le résultat est absolument différent : contraire du tout au tout!

Là, il y a entre le maître et l'enfant communauté de croyances, sympathie entière de pensées. Un lien se forme, un lien de robuste affection qui unit, non seulement au professeur, mais à toute la « congrégation », non seulement l'élève lui-même, mais la famille entière de l'élève, le père, la mère, les frères, les sœurs et souvent encore les amis de la famille.

Hier encore, 23 mai, nous étions rassemblés plus de mille dans l'immense salle du collège de Vaugirard pour célébrer la fête du respecté P. Chauveau, le compagnon de Pierre Olivaint, l'auteur du livre d'or qui raconte la courte et belle vie des élèves du Gésu, morts pour la patrie. Je pensais à vous, citoyens et je me disais : « Que ne sont-ils ici pour voir tous ces enfants d'hier, devenus hommes et visitant leur bercail, pour les sentir tout frémissants d'enthousiasme sous l'ardente et chevaleresque parole de M. Chesnelong, pour entendre le long, le grand cri d'amour qui retentit sous ces voûtes !... »

Mais, citoyens, vous n'aviez nul besoin de voir, de sentir, ni d'entendre, vous étiez fixés d'avance : il y a longtemps que vous n'ignorez rien de tout cela, puisqu'il y a longtemps que vous en avez peur. Cette force de la tendresse, fondée sur l'estime mutuelle, sur la confiance partagée, vous a semblé si redoutable que vous avez perdu le courage de lutter contre elle; vous vous sentiez vaincus d'avance, et de même que les Pharisiens de Jérusalem, autrefois, complotèrent l'assassinat du Christ par frayeur, vous vous êtes dit en vos

conseils judaïques : « Il faut tuer ces gens qui sont meilleurs que nous, plus habiles que nous et à qui nous ne pouvons faire concurrence ! »

Seulement, ces gens, imitateurs et successeurs de Jésus, ne sont pas faciles à tuer. Le drame de leur « exécution » joue ses premières scènes, il est vrai, et rien n'y manque, ni Judas, ni le valet de Caïphe, ni Barabbas, ni Pilate, mais attendons la fin : Jésus a promis de ne plus jamais mourir.

Bien entendu, je ne prétends point dire non plus qu'il ne se rencontre çà et là des infidèles parmi les élèves des congrégations, parmi ceux des Jésuites, par exemple : je viens de prononcer le nom de Judas. Tout s'achète en ce triste monde au prix de l'ingratitude; les trente deniers qui soldent la trahison ne varient que de forme et de valeur. C'est quelquefois une simple préfecture, quelquefois un proconsulat financier; ce peut être une scandaleuse fortune diplomatique, ou même un fauteuil à l'Institut, ou même un portefeuille ministériel. Puisse Judas en notre dix-neuvième siècle faire pénitence à la fin, au lieu de se pendre !

Ce que j'établis ici avec compétence et certitude, c'est que ces honteuses exceptions sont rares, très rares. Elles existent malheureusement, puisque nous les voyons, mêlées à la mascarade, descendre effrontément la courtille gouvernementale et signer au bas de la côte les décrets de proscription, mais si elles sont, ces trahisons isolées, juste assez nombreuses pour navrer l'âme loyale des bienfaiteurs, elles ne peuvent du moins vicier en rien un calcul comme le nôtre, procédant par chiffres énormes : autour des Jésuites, frappés les premiers et en apparence plus brutalement, c'est tout un peuple de reconnaissants dévouements qui se groupe; un peuple ferme, un peuple inébranlable.

Il en est de même autour des Dominicains, de même autour des Maristes, de même autour de tous les grands ordres, enseignants ou non, puisqu'ils sont tous expulsés. Et ces foules, ces peuples, — ces Frances, pour parler le langage de M. Ferry, — en attendant que l'heure sonnée des élections générales leur permette de faire entendre leurs voix politiques, en appellent tout uniment à Dieu.

Ce n'est pas une conjuration ourdie entre les Frances qui croient, qui aiment, qui espèrent, c'est une rencontre naturelle, une contagion de gratitude et de justice; le faisceau de ces innombrables cœurs est lié d'autant plus étroitement, que nul n'a serré le nœud.

La gerbe gigantesque s'est formée d'elle-même et toute seule. Ceux qui tiennent par leurs enfants aux ordres religieux d'hommes, ceux qui tiennent aux prêtres par leurs consciences, donnent la main à ceux, plus nombreux encore peut-être, qui tiennent aux couvents de religieuses par leurs jeunes filles, achetées à si grands frais de soins pieux et d'amour, et donnent la main aussi à l'immense multitude des familles pauvres que les Sœurs de Charité, avec les Frères de la Doctrine chrétienne, font vivre, instruisent, consolent, malgré la dureté du temps républicain. Tout cela prie, tout cela est glaive, et tous ces glaives flamboient comme l'épée de l'archange. Il y a là explosion de ces passionnées prières qui forcent Dieu : Nous vaincrons.

VI

Comment vaincrons-nous? Et quand? Nous ne savons. Le mode de notre victoire et son heure ne seront point fixés ici-bas, puisque les douze millions de voix (il y en a bien davantage!) qui s'élancent vers Dieu lui disent cent fois le jour, cent fois la nuit : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. » Mais nous vaincrons, j'en suis certain, je le jure. Nous vaincrons de notre vivant, nous vaincrons après notre mort. Il nous a été dit : « Demandez et vous recevrez; » nous ne demandons rien aux hommes. Nous frappons à la porte de Jésus, qui a promis d'ouvrir à ceux qui frappent et qui jamais, depuis deux mille ans, n'a manqué à une seule de ses promesses.

Vous, citoyens, depuis un siècle, avez-vous tenu une seule des vôtres? C'est par vous que nous vaincrons, c'est vous qui aurez poussé, à force d'effrois, de hontes et de malheur, toutes ces Frances diverses jusqu'au pied de l'autel où elles vont faire corps, comme membres épars qui se retrouvent et redevenir la grande France, la vraie France catholique. Vous aurez rassemblé ces innombrables souffles en un seul, les persécutions opèrent des merveilles de ce genre, et, grâce à vous, la France de Clovis, la France de Charlemagne, la fille aînée de notre mère l'Église, si longtemps muette, a entonné déjà le cantique de sa résurrection.

Je n'ai ni le temps ni l'espace qu'il faudrait pour les énumérer ici, une par une, toutes ces Frances que vous avez agenouillées. Vous en connaissez bien quelques-unes par vos commissaires de police, mais il en est d'autres qui vous touchent de plus près, à

votre insu, vous fournissez vous-mêmes quelques notes sonores au vaste unisson de nos douze millions de voix.

Est-ce bien à votre insu, citoyens? Pouvez-vous ignorer vraiment qu'*on prie* dans vos propres maisons? Ce ne sont pas, je vous le dis, les prières les moins précieuses. On m'a dénoncé, à moi qui n'ai pas de police, des femmes, des filles d'hommes d'État qui font mieux que prier, puisqu'ELLES PLEURENT...

Frères égarés par l'avidité de l'orgueil, frères malheureux dans le mensonge de votre puissance caduque, dont les minutes sont désormais comptées, puisse la charité qui déborde du cœur de Dieu éteindre la haine dans vos cœurs! Nous vous aimons, c'est notre loi qui le veut, pourquoi nous détestez-vous? Il nous est commandé de ne point envier vos honneurs dérisoires non plus vos pauvres richesses; nous ne convoitons rien de ce à quoi vous êtes attachés violemment, jusqu'au point d'avoir troqué contre des hochets périssables l'éternel avenir de vos âmes; nous méprisons les biens escamotés dont vous êtes si fiers, presque autant que les moyens employés par vous pour les conquérir.

Ah! citoyens, la main sur la conscience, j'affirme que notre victoire certaine ne demandera pour trophée, ni votre argent, ni ce pouvoir du haut duquel vous allez tomber de vous-mêmes, comme le fruit malade ou mûr se détache de l'arbre. Dussiez-vous rire à vous tenir les côtes, je vais vous confesser notre ambition qui est double : en premier lieu, nous souhaitons délivrer la patrie de votre influence néfaste; en second lieu, nous souhaitons qu'à l'heure chancelante qui précédera votre chute, un éclair de vérité illumine vos esprits dessillés.

Riez plus fort, car j'ajoute : c'est par ce désintéressement même que nous vaincrons, et par cette miséricorde. Que Dieu me donne à moi, le plus humble entre ceux qui combattent par la prière, que Dieu me donne pour ma part de butin cette dépouille opime, une de vos âmes à sauver : non pas même celle d'un des amis toujours chers que j'ai gardés dans vos rangs, mais l'âme d'un inconnu, l'âme d'un misérable, l'âme de mon ennemi mortel, si j'ai un ennemi, et tout tremblant devant la pensée d'une si grande joie, je promets à Dieu de lui en rendre grâces, chaque heure de ma vie, dût le salut de cette âme me coûter par surcroît ce que j'ai de plus précieux en ce monde! Nous vaincrons.

Paul FÉVAL.

LES RUINES DE LA MONARCHIE FRANÇAISE[1]

C'est en lisant de pareils ouvrages qu'on peut se convaincre que la méthode historique, employée comme ici avec une sincérité parfaite, est de beaucoup la plus propre à établir les vraies doctrines, à entraîner les convictions. Seulement il y faut apporter, ce que M. Revelière possède si bien, la parfaite connaissance des sujets que l'on traite. Si l'on veut voir comment il sait apprécier, non seulement l'histoire, mais le caractère de notre nation, comment il a su observer ses préjugés, ses défauts, ses tendances, il n'y a qu'à lire le chapitre où il traite de l'ancienne et de la nouvelle noblesse, à l'occasion de la Charte qui en fait mention (2); et surtout celui où il parle de la classe moyenne, et des systèmes que plusieurs modernes historiens ont imaginés à propos de cette classe (3).

L'épisode terrible des Cent jours fait, dans l'ouvrage, l'objet d'un livre spécial; et le récit, d'ailleurs assez dramatique, et surtout plein de détails qui donnent une ample connaissance des hommes et des événements, fait naître dans l'esprit du lecteur plus d'une réflexion douloureuse.

Mais il y a surtout un chapitre sur lequel il ne faut pas négliger d'appeler l'attention. C'est celui où pièces en main, l'auteur montre l'entente cordiale de la Révolution avec les ennemis de la France. Sachons lui gré d'avoir tout dévoilé, mais surtout d'être allé aux sources. On peut regarder ce chapitre comme une légitime revanche du reproche si usé, si injuste, fait à la royauté par la Révolution, d'avoir été rétablie à l'aide des armées étrangères (4). Nous le répé-

(1) Voir la *Revue* du 15 mai 1880.
(2) P. 184.
(3) P. 209.
(4) P. 400. Comp. avec ce chapitre le deuxième du livre suivant qui raconte la continuation des trahisons et des intrigues révolutionnaires, p. 453.

tons, l'auteur ne procède pas par assertions gratuites ; il a eu les documents, les preuves à sa portée ; et ses relations multiples avec les diplomates du temps donnent à ses pages un caractère d'authenticité que nous ne sommes pas habitués à trouver dans la plupart de nos historiens. Nous n'omettons pas aussi de signaler le très curieux chapitre sur la personne et sur l'action ténébreuse de Fouché, qui joua un rôle si perfide et si influent, surtout à cette époque (1).

Vainement parvenu jusqu'ici, on espère la sérénité après l'orage : l'horizon ne fait que s'assombrir au livre suivant, qui montre la Révolution assise sur le trône des Bourbons, et la royauté se perdant elle-même ; l'asservissement de la couronne aux sophistes, sous les auspices de M. Decazes que l'auteur traite selon ses mérites (2).

Sans doute il atténue les torts de Louis XVIII en disant qu'il « avait l'espoir de désarmer l'opposition en allant au-devant de ses exigences. Toutefois, l'introduction du régicide Fouché dans le conseil du frère de Louis XVI souleva l'indignation de tous ceux qui avaient appelé la Restauration de leurs vœux... » « C'est l'entente cordiale des généraux de la coalition et des autorités révolutionnaires contre la royauté légitime, qui influença un roi usé par l'âge, en défiance de lui-même, ne pouvant plus conserver la liberté de discernement et n'ayant plus la vigueur de la volonté. » « Les rôles que s'étaient distribués les ministres appelés à concourir au désarmement de la royauté ne laissent aucun doute sur le but que se proposait le ministère imposé au roi par les généraux étrangers, ajoute encore l'auteur ; et il énumère sans crainte d'être contredit, les preuves de ce qu'il avance. Fouché et ses collègues étaient de vrais conspirateurs (3). »

Qu'on lise les réflexions qu'il fait sur la cynique initiative du régicide Fouché, dans la terrible affaire de la loi de proscription contre les conjurés du 20 mars qu'il fit décorer du nom d'amnistie (4) ; sur la loi concernant le mode d'avancement dans l'armée, œuvre du maréchal Gouvion Saint-Cyr, qui n'allait à rien moins qu'à compromettre la prérogative du roi, chef de la Force publique (5) ; sur la rouerie du prince de Talleyrand, qui, en rendant la pairie hérédi-

(1) P. 412 et suiv.
(2) P. 646-699.
(3) P. 443 et suiv. ; 453 et suiv. ; p. 515 et suiv.
(4) P. 516.
(5) P. 528.

taire de viagère qu'elle était, « n'eût d'autre pensée que d'y abriter la Révolution, comme dans un fort destiné à tenir la royauté en échec sous le feu de ses batteries (1). » Et pourtant ce ministère était celui du très honnête duc de Richelieu, mais la candeur du chef fut exploitée par la fourberie de ses collègues.

Ainsi la dynastie bourbonienne à peine remise en possession du trône, se vit entourée d'ennemis. Le vieux levain révolutionnaire fermentait depuis les bas-fonds de la société jusqu'au faîte ; il en devait être ainsi, quand les serviteurs même de la Restauration conspiraient contre elle et semblaient faire appel aux passions ; trahie et desservie par son propre ministère, il ne lui restait pour achever sa ruine, que de conspirer contre elle-même, et c'est ce qu'elle fit. Elle avait un appui solide ; et, à la persuasion de ses perfides conseillers, elle le renversa de ses propres mains.

Le régime parlementaire qui devait la perdre en si peu d'années, avait commencé, nous l'avouons, par lui être favorable. Son heureuse fortune lui avait fait rencontrer une chambre que Louis XVIII lui-même a qualifié d'introuvable, et ce fut Louis XVIII qui, à la persuasion des *Doctrinaires* dont M. Decazes fut l'agent le plus influent et le plus funeste, la détruisit de ses propres mains. L'ordonnance du 5 septembre 1816 fut le premier arrêt de la mort de la Restauration porté par elle-même.

Les ennemis de la royauté n'aimant pas la Chambre de 1815, non contents d'avoir travaillé si efficacement à la dissoudre, se sont acharnés à la rendre odieuse, à la décrier devant l'histoire. Ils ont même dit qu'une tache du sang s'attache à son souvenir ; à cause des exécutions sanglantes qui ont puni les défections dont les chefs de l'armée s'étaient rendus coupables lors du retour et de l'invasion du prisonnier de l'île d'Elbe. Ces faits douloureux ont soulevé des questions fort complexes, à l'examen desquelles ne peuvent manquer de se livrer tous ceux qui écrivent l'histoire de cette époque si tourmentée. M. Revelière n'a pas failli à ce devoir ; et le chapitre qu'il y consacre (2) n'est ni le moins étendu, ni le moins intéressant de son ouvrage ; mais quel que soit le jugement qu'on veuille porter sur ces terribles applications de la rigueur des lois militaires, la Chambre de 1815 est hors de cause, quoi qu'on ait dit. Ecoutons M. Revelière :

(1) P. 537.
(2) P. 547-569.

« Le ministère Richelieu, adoptant l'ordonnance du 24 juillet contre les fauteurs de la trahison du 20 mars, crut en éluder la responsabilité en la soumettant à la délibération des Chambres. Mais celle des députés refusa de s'y associer. Elle n'avait pris l'initiative d'aucune loi d'exception, et ne consentit à discuter celles qui lui furent apportées, que pour en faire disparaître les irrégularités. Repoussant avec énergie toute participation à la formation des listes de proscription dressées par Fouché, elle ne se laissa point séduire par le rapport qui présentait cette mesure sous le nom d'amnistie. Rien n'est donc plus injuste que le reproche qu'on a osé lui faire de s'être opposée à la clémence royale, et d'avoir aggravé les dispositions de l'ordonnance (1). »

La Révolution, aidée de celui dont le premier intérêt eût été de la combattre, se hâta d'en finir avec la Chambre de 1815, qui, si elle avait eu le concours du roi, en eût fini avec la Révolution, ou tout au moins l'eût brisée pour longtemps. Elle aurait donné de plus la vraie liberté politique à la France, la liberté communale ; après le désir de vaincre et dompter la Révolution, cette Chambre, pleine d'instincts intelligents et généreux, n'avait rien plus à cœur que de décentraliser l'administration des départements et des communes (2). Elle voulait pareillement remédier aux désordres nombreux de la hiérarchie administrative, rectifier les lois concernant la perception de l'impôt, assurer au clergé une dotation indépendante (3). Elle voulait en un mot rétablir le gouvernement sur ses bases véritables. On l'a représentée comme ennemie des idées constitutionnelles, c'est le contraire (4) ; mais elle voulait une charte selon la monarchie, Louis XVIII aima mieux une monarchie selon la Charte, interprétée par les *Doctrinaires*, qui eurent le funeste pouvoir de s'emparer de l'esprit du monarque.

Les Doctrinaires n'ont pas été, aux yeux de M. Revelière, les moins pernicieux de ces « sophistes qui ont dévasté la France, bouleversé l'Europe et fait rétrograder la civilisation. » Aussi sa verve indignée leur a consacré un chapitre spécial et caractéristique dont on nous permettra de mettre quelques fragments sous le regard du lecteur ; car nous le croyons très propre à expliquer, du

(1) P. 546.
(2) P. 571.
(3) P. 575-585.
(4) P. 569.

moins en grande partie, les maux dont la France est victime (1).

« En accusant les Doctrinaires de toutes les fautes de la Restauration, nous nous sommes engagé à expliquer nettement notre pensée... A la suite de toutes les crises sociales, quelque parti plus souple ou plus rusé que les autres, s'interpose pour les concilier; puis une fois parvenu à les affaiblir par des concessions réciproques, il s'impose lui-même pour les conduire, et s'attribue le pouvoir modérateur, prérogative qui est le propre du Souverain. Ce parti, ordinairement sans conviction, se fait une *doctrine* neutre, qui tend à s'approprier les maximes opposées, et substitue l'autorité de sa raison aux sacrifices du dévouement. Il condamne l'excès dans le bien comme dans le mal, et ne voit le mieux que dans la négation. Il attire donc à lui les défectionnaires des deux camps accoutumés à se combattre, et se grossit de tous les ambitieux désappointés, de tous les spéculateurs pusillanimes, de tous les égoïstes démasqués. Il affecte la qualification de conservateur, d'impartial, d'arbitre et de juste milieu. A la faveur de cette suprême sagesse dont il fait parade, il gourmande les opinions extrêmes, les discipline en les flattant, ou les dépopularise en les diffamant. Il se met d'abord à la suite des forts pour accabler les faibles, et se prévaut de son assistance pour les accabler tous.

« Cette faction inaperçue est le corps de réserve des révolutions; elle se recrute de toutes les lâchetés et de toutes les trahisons; on n'est jamais en garde contre ses surprises, parce que, toujours en embuscade, elle n'atteint que les fuyards désarmés. Elle a toute l'intolérance de la faiblesse, toute l'insolence de l'orgueil, toute la rapacité de l'oiseau de proie. Elle n'accorde de brevet de capacité qu'à ceux qui la servent, et ne reconnaît d'autorité que celle qui se prosterne devant elle. Elle convoite le pouvoir, moins comme le moyen de faire les affaires de l'Etat que comme celui de faire les siennes. Quoiqu'elle s'identifie souvent à ses chefs avoués, on aurait tort d'en conclure qu'ils sont l'expression complète de sa volonté. Beaucoup l'exploitent, personne ne la mène; et ceux qu'elle emploie la désavouent souvent. Professer la doctrine et systématiser la politique, ne prouve nullement qu'on ait reçu une mission pour cela : mais le dogmatisme a cet avantage que les ignorants sont tout disposés à croire ce qu'il affirme, et que le vulgaire est bien

(1) P. 631-646.

bien près d'admirer ce qu'il ne conçoit pas. Ceux qui se mettent à sa tête sont poussés par elle au delà même de leur portée ; car il leur suffit de marcher en avant pour paraître guider la foule qui, suivant la même direction et courant au hasard, se presse tumultueusement à leur suite.

« Lorsque, dans le cours de ces études, on aura à signaler quelque Doctrinaire, il ne s'agira le plus souvent ni de M. Royer-Collard et de sa métaphysique, ni de M. Guizot et de ses théories historiques. L'école est beaucoup plus vaste et plus variée. Le signe distinctif de toute la secte est bien cette marque hautaine qui n'a foi qu'en soi-même et méprise tout ce que sa raison souveraine n'a pas sanctionné. Mais comme le but de tous les sectaires est la domination, on les trouve sous plusieurs drapeaux, joignant quelquefois la souplesse du langage à la raideur des principes. Hommes de théories et de mensonges, ils cèdent pour se rendre nécessaires et servent pour avoir l'occasion d'exiger.

« Nous blesserons plus d'une susceptibilité en caractérisant par des noms propres ce que nous entendons par l'école des sophistes ; mais quelle définition équivaut à d'illustres exemples ! Personne n'a mis en circulation plus de phrases prétentieuses, de maximes fausses et de banalités sentencieuses que le solennel Royer-Collard, plus de dogmes suspects et de subtilités parlementaires que ses éloquents disciples. Les fautes de la Restauration auraient été sans gravité et seraient passées inaperçues, si elles n'avaient pas été amplifiées, exploitées ou provoquées par les orateurs de l'opposition. Les institutions les plus sages et les gouvernements les plus stables sont aisément renversés, lorsque les diffamateurs qui les sapent arrivent, de leurs personnes, à la tête des affaires...

« Les Girondins furent les Doctrinaires de la Convention. Ce sont eux qui, précurseurs de la République, fournirent aux clubistes incultes et encore irrésolus, des arguments contre la monarchie et des armes pour la vaincre. Puis, entraînés par le torrent dont ils avaient levé les écluses, ils partagèrent toutes les violences des masses qu'ils avaient soulevées. Mais quand ils essayèrent de remonter le courant, ils furent submergés ou broyés contre la digue qu'ils osaient opposer à la fureur du flot révolutionnaire. Danton qui les foula aux pieds fut brisé lui-même par les jacobins qu'il prétendit discipliner ; et le jour d'un tardif amendement à ses doctrines implacables arriva aussi pour son astucieux rival. Quand il

voulut rétrograder dans la voie du crime et de l'athéisme, Robespierre se fit Doctrinaire.

« Telle est toute la science des tories révolutionnaires ; flatter l'autorité pour la surprendre, la rendre ombrageuse pour la dominer, conspirer contre elle si elle leur échappe : voilà le secret de leur philosophie et de leur patriotisme. Ils agitent la société tant qu'ils n'y sont pas les maîtres ; ils la condamnent à l'immobilité dès qu'ils y règnent... Ils persistent à appliquer leurs doctrines comme ils les ont posées, sans égard aux conséquences qu'ils n'ont pas dû prévoir...

« Ils ont pourtant tiré quelque leçon de leur expérience, ils savent rester à l'écart quand l'orage qu'ils ont suscité tient la foudre suspendue sur leurs têtes. Ils attendent que le naufrage soit acccompli pour en venir expliquer les causes et recueillir les débris. Ils auraient prévenu les ravages de la tempête si l'on avait eu foi en eux; c'est pour n'avoir pas assez attendu de leur sagesse, donné assez de latitude à leur autorité, que tant de calamités sont venues fondre sur le pays. Le remède est encore dans leurs mains; qu'on leur donne seulement le pouvoir, mais le pouvoir le plus absolu, et ils vous en rendront l'équivalent en liberté, comme ils la conçoivent, en bon ordre fondé sur une répression préventive, et en prospérité, sur laquelle ils commencent par prélever une prime...

« Une chose distingue les sophistes de nos jours de ceux qui les ont précédés, c'est que s'ils subtilisent avec la même inanité sur les vérités abstraites ou morales, ils tendent tous vers un but matériel et positif dont ces jeux d'esprit n'ont jamais le pouvoir de les distraire. Ils ont fait leurs preuves dans les comités de la Convention et dans les antichambres de la dynastie impériale. Leurs successeurs tiennent du chef de leurs dignes modèles, le droit d'imposer leurs personnes après leurs doctrines. Ils se proclament les guides exclusifs et nécessaires de la France régénérée... Cette mission leur a été révélée dès les premiers jours d'épreuve que la France a traversés. La Révolution l'avait compromise en se l'attribuant, l'Empire l'avait suspendue en la méconnaissant ; mais ils ont conservé intact le dépôt qui leur a été légué par les premiers réformateurs de la monarchie française. Ils réunissent en eux tout le mérite des jansénistes, des économistes et des encyclopédistes, préparateurs de l'heureuse utopie que le monde attend encore. Ils sauront concilier, discuter la liberté et l'obéissance, la souverai-

neté du peuple et l'unité du pouvoir, l'égalité des droits et l'inégalité des conditions, la salutaire avidité du gain et le respect pour la propriété...

« Qu'on ne s'étonne donc point si l'on trouve, à chaque page de ce livre, la défection, l'hypocrisie, l'intimidation, la trahison et l'orgueil signalés comme des attributs doctrinaires... Nous avons vu ce que cette singulière tutelle a fait de la royauté ; mais elle n'a rien perdu de sa confiance en elle-même, et prouve victorieusement, à qui l'oserait contester, que la royauté a succombé uniquement pour n'avoir pas été assez docile à ses inspirations. Nous la verrons donc tantôt obséder le pouvoir pour le nourrir de soupçons et d'arbitraire, tantôt s'en séparer pour la calomnier. Elle se changera alors en opposition hautaine, lui faisant un crime d'avoir suivi ses conseils... »

Nous sommes loin de tout citer ; voilà seulement quelques linéaments d'une esquisse achevée. M. Revelière n'aurait eu besoin de rien ajouter à son portrait des Doctrinaires, les mêmes sous mille formes dans tous les temps, quand même sa vie se serait prolongée jusqu'aux années qui ont précédé immédiatement ou suivi la chute du second Empire. Et il aurait expliqué aisément pourquoi, en 1873, M. le comte de Chambord s'est montré si peu empressé d'accepter la couronne, telle que la lui offraient les Doctrinaires des temps nouveaux ; et pourquoi ceux-ci, comprenant qu'ils étaient démasqués, se sont tant hâtés de soulever la question du drapeau, pour échapper au piège qu'ils avaient eux-mêmes dressé.

Qu'on était loin de pressentir ces tristes déceptions à l'heure où, aux applaudissements de toute la France monarchique, la Chambre de 1815 travaillait si loyalement à consolider le trône et à rendre la paix et la liberté au pays! Mais quand, contre toute prévision, comme contre toute sagesse, la Restauration se fut livrée à l'impulsion de ses ennemis et ralliée au libéralisme, en frappant cette « Chambre introuvable », et en prenant les Doctrinaires pour conseillers et pour appuis, elle marcha rapidement dans la voie qui la menait droit à sa perte. « Pendant les trois années qui suivirent la dissolution de la Chambre de 1815, on s'appliqua à la dépopulariser ; la loi d'élection eut pour but et pour résultat d'exclure ceux de ses membres qui avaient fait preuve d'indépendance et de talent. On y réussit tellement que bientôt il fallut justifier de sa complaisance ministérielle ou tout au moins de son indifférence

pour la légitimité, si l'on voulait obtenir quelque grâce du gouvernement (1). »

Pourtant la Providence n'épargna pas les leçons; et la dernière surtout fut effroyable. Qui ne sait dans quelle stupeur la France entière fut plongée quand retentit, comme un coup de foudre, la nouvelle de l'assassinat du seul des princes de la Famille régnante sur lequel reposât l'espérance d'une postérité? Excepté les intéressés à n'avouer aucun complice, personne ne prit le forfait de Louvel pour un crime isolé (2); pourtant que fit le gouvernement « pour édifier l'opinion publique sur cet énorme forfait dont la profondeur subtile indique une pensée plus ténébreuse, un intérêt plus positif que n'en pouvait concevoir l'assassin? Mais on a moins fait encore pour comprimer l'esprit révolutionnaire, cause première de tous les attentats contre la légitimité. Le sang innocent n'est pas versé pour demeurer stérile, et si la Providence permet que les fautes portent leur peine avec elles, c'est aussi de sa part un avertissement. La frayeur qui saisit, à la mort du duc de Berry, tous les ennemis de la Restauration était significative. Les rassurer n'était qu'une faiblesse, et leur pardonner une duperie. Dieu se retire, à la fin, de ceux qui ne comprennent pas la portée des leçons sévères que leur imprudence attire sur leurs têtes; il ne sauve que celui qui a l'intelligence de sa force et de son devoir (3). »

Toutefois, le sentiment royaliste était si indigné, que le roi fut obligé, à son grand regret, d'écarter le duc de Cazes, et que le ministère mixte et impuissant qui succéda, dut enfin faire place à un ministère royaliste. Mais déjà il était trop tard : l'esprit public était perverti; les conjurations éclataient de toutes parts; les révolutionnaires et les Doctrinaires dominaient tout; la cause de la monarchie était déjà fort compromise. Le ministère royaliste, formé d'ailleurs incontestablement d'hommes habiles et intègres, fut-il pourtant à la hauteur d'une position si difficile? C'est ce que M. Revelière examine dans son tome troisième.

Mais il nous faudrait un volume, pour donner même un aperçu de tant de questions que l'auteur agite en cette troisième partie, comme un surplus dans tout l'ouvrage; car les idées y sont telle-

(1) P. 710.
(2) P. 700.
(3) P. 703.

ment serrées et condensées que quelques lignes ne peuvent suffire à faire connaître la portée et la justesse des vues qui s'y développent, nous recommanderons spécialement au lecteur les considérations sur la guerre d'Espagne (1) ; les réflexions sur l'administration des finances (2), sur le crédit public et l'agiotage (3) ; les vues sur le développement de l'industrialisme (4) et sur les conséquences qui en résultent, etc.

On sait quel tumulte s'éleva lors de la discussion du droit d'aînesse, et les répulsions que ce mot seul soulève encore de nos jours. Qu'il serait bon d'étudier cette question dans les *Ruines de la Monarchie!*

Les préjugés, les vaines déclamations tomberaient d'eux-mêmes. Ils viennent de ce qu'on ignore les avantages même matériels de ce droit fondé sur la nature, pourvu qu'il soit sagement interprété.

Avec M. Revelière nous pouvons étudier sans crainte d'illusion une autre question historique dont on a fait beaucoup de bruit, celle qui regarde la congrégation. Elle nous paraît ici jugée avec cette haute impartialité que nous nous sommes déjà plu à reconnaître dans l'auteur.

Il raconte avec un intérêt douloureux et presque dramatique les dernières luttes et les angoisses de notre monarchie, dont les derniers jours furent illustrés par le glorieux épisode de la conquête d'Alger, hélas! infructueux pour elle.

Toutefois, si ébranlée et si impopulaire que fût devenue la cause royale, il a fallu, pour achever de la perdre et pour précipiter la dernière catastrophe, tout l'aveuglement et la folie de M. de Polignac et de son ministère de malheur, qui, sans calcul ni prévoyance, lança la monarchie dans la lutte la plus inégale, quoiqu'il ne fût point *actuellement* question de la renverser.

Et même, dit M. Revelière : « Si Charles X, avec l'ouverture de cœur qui lui était naturelle, fût venu demander au Parlement de se joindre à lui pour sauver sa couronne et son pays, il ne se serait pas trouvé une seule voix pour lui marchander les pouvoirs dont il aurait justifié la nécessité... Pour que le souverain, en engageant

(1) T. III, p. 85-116.
(2) P. 144.
(3) P. 147.
(4) P. 181.

sa personnalité, inspirât une pleine confiance, il fallait qu'il ne laissât aucun doute sur sa participation directe et prît d'une main ferme les rênes du gouvernement, ce qui eût entraîné le changement du conseil... »

Nous citons exprès ces paroles, comme nous en pourrions rappeler tant d'autres, pour montrer que M. Revelière est loin d'être cet homme chagrin, que certains critiques ont représenté, comme prenant tout en mauvaise part, comme toujours disposé à l'invective. Au contraire, il juge tout avec calme, avec sérénité. S'il blâme souvent, il n'invective jamais; s'il accuse souvent les actes même des serviteurs de la royauté, sans excepter M. de Villèle, on le voit toujours disposé à absoudre les intentions, et il donne sans passion, sans malveillance, la raison de ses reproches.

Pour revenir aux ordonnances de 1830, l'auteur fait justement remarquer combien le parti doctrinaire et révolutionnaire, dont la Restauration avait subi la tutelle; mais quelquefois dédaigné les conseils, fut habile dans son plan de conspiration contre le pouvoir; puisqu'à l'apparition de ces fameuses ordonnances de Juillet, tout avait été préparé pour y opposer la résistance lorsque rien n'avait été prévu pour les soutenir. Il y avait donc conjuration, d'une part, cécité de l'autre; de pareilles conséquences résultent de la seule évidence des faits, comme aussi ce que M. Revelière ajoute : « M. de Polignac fut le mauvais génie de la monarchie... il se heurtait à la fois aux difficultés de l'ancien et du nouvel ordre des choses, sans trouver où poser le pied pour se maintenir en équilibre et dans l'opposition qui s'éleva contre lui, il se trouvait autant de royalistes intelligents et courageux, que dans celle qui finit par délivrer Louis XVIII de M. Decazes. »

La conclusion de l'ouvrage est un vœu éloquent pour le retour de la royauté, heureux si la Providence, qui nous a retirés si souvent des abîmes où tant de nations ont sombré, nous le ménage ce retour d'une monarchie chrétienne et tempérée, qui a fait le bonheur et la gloire de la France pendant dix siècles. Autrement nous dirons avec l'auteur, qu' « un peuple qui s'est courbé sous le joug sanglant de la Convention, qui a souffert sans murmure les ignominies du Directoire, qui a vendu sa prétendue liberté pour des titres et des décorations, admiré sous Louis-Philippe les passes d'armes qui s'échangeaient de M. Teste à M. Martin du Nord, de M. de Broglie à M. du Duchâtel, de M. Thiers à M. Guizot : ce peuple, après avoir applaudi

sans vergogne le tournoi de roueries et de sophismes qu'on a nommé la comédie de Quinze ans, ce peuple, disons-nous, a besoin du despotisme pour ne pas descendre au dernier rang des nations déchues... Vienne donc, hélas! le despotisme, puisqu'il est l'ancre de miséricorde à laquelle est attachée notre dernière chance de salut! mais le despotisme intelligent, organisateur et sans faiblesse; non tel que la Révolution l'avait inauguré... mais assez indépendant pour ne céder ni à la flatterie, ni à la crainte, assez inflexible pour intimider les factions (1). »

On comprend que le despotisme intelligent et bienfaisant qu'invoque à regret M. Revelière, n'est qu'un régime de transition; à moins qu'on ne veuille confondre sous le nom de despotisme tous les gouvernements qui savent se passer du concours du régime parlementaire. Car gouverner longtemps notre pays avec un tel régime de « fabrique de lois en permanence », livrée surtout au contrôle du public, lui paraît être une pure illusion. « L'assistance du régime parlementaire, dit-il, est assez puissante pour donner un jour de popularité au monarque qui céderait à la tentation d'y recourir. Toutefois, où la tribune reste ouverte, il n'y pas de place pour un trône : la tige de ce trône peut végéter un jour sous cette ombre, mais pour s'y étioler privée de sève et périr dans une irrémédiable débilité (2). »

Ceux qui ont présenté M. Revelière comme « un pessimiste en politique », n'écrivant que pour exhaler, — les uns ont dit *ses regrets*, les autres *ses dépits*, sur un passé qui ne peut plus revenir, ont étrangement méconnu sa penséa. Ce publiciste, d'un génie si élevé, n'a jamais désespéré du retour de notre monarchie, mais simplement de la persistance d'une monarchie qui voudrait prendre sur le régime parlementaire son point d'appui. Là, il ne voit que des « illusions » ; mais, quant aux espérances de ceux qui invoquent le rétablissement de la vraie Royauté, il se déclare aussi enclin que personne à les partager : « Nous sommes, ajoute-t-il, convaincu de l'impuissance de tout autre système de gouvernement que celui qu fait l'objet de leurs regrets et de leurs vœux : *Tout cet ouvrage a pour but de dégager cette vérité des nuages qui la dérobent aux rayons de l'évidence*, et des erreurs qui la dénaturent (3). » Seule-

(1) P. 497.
(2) P. 500.
(3) *Ibid.*

ment il croit que les fautes commises par la Restauration, et surtout sa fusion avec la Révolution et les Doctrinaires, ont fait à la monarchie légitime une situation tellement défavorable, qu'il est comme impossible que la Royauté soit remplacée dans ses vraies conditions, à moins qu'une *dictature*, de transition comme toute dictature, ne vienne préalablement lui aplanir les voies.

On conçoit donc sans peine qu'un pareil livre sourit peu aux fauteurs et aux propagateurs des principes de 89, dont il ne fait pas les affaires. On comprend que les hommes de juste milieu, et en particulier les catholiques libéraux, l'aient en aversion, et ne soient pas du tout empressés de lui procurer des lecteurs. Ils nous apprennent que cet ouvrage répond mal à son titre, et n'est nullement un « cours philosophique et critique d'histoire moderne. » Et la raison, c'est que « les faits n'y sont pas envisagés d'assez haut » : l'auteur n'a su comprendre ni la sublimité, ni la fécondité du principe révolutionnaire. Il a, de plus, le tort impardonnable de n'être pas d'accord avec les opinions régnantes. « Cette éloquente mais douloureuse étude d'histoire... honore sa conscience et son talent, mais... peut être considérée « comme le testament d'une opinion dont les partisans, toujours peu nombreux, sont devenus... très rares aujourd'hui (1) », c'est pour tout dire, en un mot, l'œuvre d'un partisan de l'ancien régime ; et de nos jours il n'y en a plus. Hélas ! l'ancien régime eut ses abus ; ce n'est que trop vrai, surtout depuis que nos rois avaient, sur plus d'un point, dévié des traditions de la monarchie chrétienne. Avec tout cela, notre France de l'ancien régime était restée la première des nations, l'arbitre des querelles de l'Europe. Frédéric II disait encore, en la seconde moitié du dernier siècle, que, s'il était roi de France, pas un coup de canon ne serait tiré, sans sa permission, de Madrid à Saint-Pétersbourg ; et notre France d'aujourd'hui à quel rang la Révolution l'a-t-elle fait descendre ? Si celle-ci continue son œuvre satanique, nous aurons le sort de la Pologne, et nous marchons vers ce but à grands pas.

Nous croyons que si jamais thèse fut victorieusement démontrée, c'est celle de l'auteur des *Ruines de la Monarchie française ;* et que tout lecteur impartial qui entreprendra sérieusement la lecture d'un pareil ouvrage, évaluera bientôt la portée et les résultats de « l'in-

(1) Le *Correspondant*, 25 mai 1879.

vasion des sophistes qui ont dévasté la France et fait rétrograder la civilisation. » Il se pourra que, dans le parcours d'une étude si étendue, où tant de faits sont discutés et tant de questions soulevées, l'on ne se range pas toujours à son avis sur des points secondaires; nous-mêmes, nous pourrions peut-être noter çà et là quelques expressions que nous aurions engagé l'auteur à remplacer par d'autres; mais ce serait, à nos yeux, puérilité que d'insister sur de menus détails, en faisant l'examen d'un écrit de cette portée.

Quant à l'opportunité de l'ouvrage, qui peut la nier, en ce temps où la cause royale qu'on affectait de croire anéantie, recrute de nombreux partisans et se fortifie des excès même de la Révolution, de tant de calamités publiques, de tant de souffrances, de tant d'anxiétés qui invoquent la délivrance. Une doctrine aussi ferme, aussi élevée, aussi profitable à l'ordre social vient toujours à propos pour les amis de la vérité; mais quant à ceux qu'elle importune, jamais de pareils ouvrages ne sauraient venir en leur temps. Ils font sur une foule d'esprits aveuglés parce qu'ils sont prévenus, l'effet des rayons du grand jour sur les yeux de l'oiseau des nuits. Celui-ci est accueilli de suite par les esprits capables de le comprendre, de le goûter; mais outre que les hommes d'un sens élevé sont rares dans tous les temps, notre génération est si distraite, si troublée, si affolée, par le tumulte des révolutions et la confusion des doctrines, qu'elle n'a ni le calme nécessaire ni la force de se recueillir, ni même le loisir de poursuivre une lecture de longue haleine, aussi dit-on qu'une publication n'a guère de chances de devenir populaire si elle n'est aidée de la réclame, si elle ne se fait annoncer par de fastueux prospectus, si elle n'obtient le visa de quelque coterie littéraire, salon, école, etc., en possession de faire à son gré la fortune d'un livre. L'auteur des *Ruines de la Monarchie* songeait si peu à de tels procédés, que, quoiqu'il ait disparu depuis assez longtemps de la scène de ce monde, personne jusqu'à ces derniers mois, à part quelques amis, ne soupçonnait l'existence de son livre; encore qu'il l'eût écrit, non point seulement, comme on l'a dit (1), pour la seule satisfaction de ses idées personnelles, mais bien pour celle de sa conscience et dans le but d'être utile à son pays. Mais, modeste autant qu'éclairé, peu ambitieux de la gloire d'écrivain, comme il le fut peu toute sa vie du crédit et de la fortune, il différa d'année en

(1) Le *Correspondant, ibid.*

année de faire paraître son livre, et finit par se décharger de ce soin sur son fils, qui vient de payer au public cette dette sacrée.

Quels que soient les préjugés qui, de nos jours, égarent l'opinion, nous ne croyons pas que le faux libéralisme préoccupe nos contemporains au point de leur rendre indifférente toute doctrine politique d'un ordre élevé, toute étude profonde et sensée. A ce titre, nous pensons que le nombre des lecteurs des *Ruines de la Monarchie* continuera de croître rapidement, que si pourtant les maximes de mensonges, et surtout l'inquiétude, la préoccupation de nos troubles politiques nuisaient présentement à sa propagation, n'importe : le livre a paru, le livre restera. Les écrits qui rappellent dignement les leçons de la Providence et les permanentes vérités survivent aux agitations, aux destructions politiques du moment. Les écrits du grand Joseph de Maistre ne furent d'abord goûtés que d'un très petit nombre de sages, le public les laissa un demi-siècle dans la pénombre; et on sait qu'ils sont aujourd'hui, sinon tout à fait populaires, — ils sont trop élevés pour cela, — du moins connus et admirés partout. Nous osons prédire un sort pareil ou du moins analogue à l'œuvre du nouveau publiciste chrétien, aux *Ruines de la Monarchie.*

Alban DE MARQUIÉ.

LES FEMMES DE CHARLEMAGNE

M. Alexandre Dumas a fait récemment sur le divorce, une conférence dans laquelle, pour justifier aux yeux d'un public ignorant l'histoire, une thèse beaucoup plus fantaisiste que fondée sur des documents sérieux, il a attaqué l'empereur Charlemagne à propos des nombreuses femmes qu'il a eues. Il a tiré de ses propositions erronnées, non pas seulement des arguments en faveur du divorce, mais encore des diatribes contre la moralité, nous disons la sainteté de Charlemagne; voilà pourquoi nous avons voulu, dans l'article qui va suivre, faire la vraie lumière sur cette question qui doit être, une fois pour toutes, historiquement élucidée.

Il y a dans la vie de l'empereur Charlemagne comme un point noir et qui semble être, pour le critique superficiel, une tache, une sorte de pierre d'achoppement : c'est le grand nombre de femmes qu'il a eues. En effet, beaucoup d'historiens qui ne se sont point donné la peine d'étudier sérieusement la vie de famille de ce grand monarque et qui se sont plu à rapporter ce qu'ils avaient puisé dans des chroniques plus ou moins exactes, souvent malveillantes, presque toujours légèrement faites, racontent qu'à côté de trois femmes légitimes, Charlemagne a eu quatre autres femmes comme concubines et à un titre scandaleux.

Son biographe et son ami Eginhard (1), vivant à la cour de l'empereur et par conséquent bien informé, dit au sujet de ses femmes :

Deinde, cum matris hortatu, filiam Desiderii regis Longobardorum duxisset uxorem, incertam qua de causa eam post annum repudiavit et Hildegardem de gente Suavorum, præcipuæ notabilitatis feminam in

Ensuite, d'après le conseil de sa mère, il épousa la fille de Desiderius, roi des Lombards, qu'il répudia, je ne sais pour quelle cause, après une année de mariage, et prit ensuite Hildegarde, Suève de nation

(1) Eginhard, *Vita Carol. Magni, apud Pertz*, t. II, p. 453.

et de haute noblesse. Il en eut trois fils, Charles, Pépin et Louis et autant de filles Hruodrude, Berthe et Gisla. Il avait encore trois autres filles nommées Theoderade, Hiltrude et Ruodhaide, les deux premières de son épouse Fastrade qui était de la nation des Francs orientaux ou Germains, et la troisième d'une concubine, dont le nom échappe à ma mémoire. Fastrade étant morte, il prit Lutgarde, une Alémanne dont il n'eût pas d'enfants. Après son décès, il vécut successivement avec trois concubines, dont la première, Gersuinde, Saxonne, lui donna une fille nommée Adaltrude; la seconde Régine, qui fut mère de Dragon et de Hugues; et enfin Adalinde, dont il eut Théodoric.

matrimonium accepit, de qua tres filios, Karolum, videlicet et Pippinum et Ludovicum, totidemque filias, Hruodrudem et Bertham et Gislam genuit. Habuit et alias tres filias, Theoderadem et Hiltrudem et Ruodhaidem, duas de Fastrad auxore quæ de orientalium Francorum, Germanorum videlicet gente erat, tertiam de concubina quadam cujus nomen modo memoriæ non occurrit. Defuncta Fastrada, Liutgardam Alamannam duxit, de qua nihil liberorum tulit, post cujus mortem habuit tres concubinas, Gersuindam, saxonici generis de qua ei filia nomine Adaltrud nata est et Reginam quae ei Dragonem et Hugum genuit et Adalindem ex qua Theodoricum procreavit.

D'après Eginhard, Charlemagne aurait donc répudié sa première femme après une année de mariage; puis en dehors de trois autres femmes légitimes, il aurait encore eu trois concubines.

Maintenant, si nous tenons compte de ce que le même biographe rapport au chapitre vingtième de son livre :

Il avait encore un fils du nom de Pépin, provenant d'une concubine dont je n'ai pas fait mention en citant les autres.

Erat ei filius nomine Pippinus ex concubina (1), editus, cujus inter cæteras facere mentionem distuli.

Charlemagne aurait eu quatre concubines et non pas trois seulement.

En effet, tant de femmes légitimes et à côté d'elles tant de concubines pour un seul homme et pour un homme tel que Charlemagne, n'est-ce pas une chose incroyable? ne serait-ce pas un scandale? Ne nous laissons pas cependant aller à une impression exagérée et regardons de plus près. Or, à ce propos, il importe de faire remar-

(1) D'après les *Ann. Laurin*, chez Pertz, t. I, p. 119, Himiltrude, dont Eginhard aurait oublié le nom, serait la première femme de Charlemagne.

quer ce que nous indique une autre source et vraiment digne de foi : à savoir que cette dernière concubine dont parle Eginhard, a été déclarée femme légitime par la plus haute autorité de l'Église, par le Pape lui-même, lequel aurait également, selon toute vraisemblance, provoqué la répudiation de Desiderata, fille du roi des Lombards.

Nous possédons encore une lettre (1), adressée par le pape Etienne III à Charlemagne et à son frère Carloman, qui ont conjointement régné pendant deux années après la mort de Pépin le Bref, et dans laquelle il est dit : *Jam Dei voluntate et consilio* CONJUGIO LEGITIMO *ex præceptione genitoris vestri copulati estis.* Après avoir écrit ces mots, le Souverain Pontife avertit les deux frères, dans les termes les plus forts, qu'ils évitent de choisir des femmes parmi la nation corrompue des Lombards. En consultant les ouvrages canoniques de l'époque où cette lettre a été écrite (760-771) (2), on trouve que le Pape entendait par *Conjugium legitimum*, précisément le mariage de Charlemagne avec Himiltrude qu'Eginhard a désignée comme une concubine qui, du vivant encore de Pépin le Bref, avait épousé Charlemagne et lui avait donné un fils qui reçut au baptême le glorieux nom de son grand-père (3).

Quand Charles devint roi, sa mère lui chercha sans nul doute une femme digne de lui et de souche royale et c'est ainsi qu'entra en jeu Desiderata, la fille du roi des Lombards. Mais si le mariage de Charles avec Himiltrude a été légitime comme le Pape l'a déclaré, nulle alliance n'était possible avec Desiderata, à moins qu'Himiltrude ne fût décédée ou qu'il y eût un empêchement dirimant de mariage que le Pape ignorait entre Charles et Himiltrude.

Cependant, si l'on tient compte du renseignement d'Eginhard, lorsqu'il relate d'une manière si catégorique la répudiation de Desiderata, et de ce que rapporte Adalhart (4), plus tard abbé de Corbie, mais qui vivait à cette époque, comme Eginhard, à la cour de Charlemagne, c'est-à-dire qu'il reprocha fort sévèrement à son roi de vouloir abandonner Desiderata pour épouser Hildegarde, il faut bien qu'il y ait eu, au moins des fiançailles entre Charlemagne et la

(1) Cod. Caroli *ed. Cenni*, t. II, p. 285 et suiv.

(2) Carloman mourut déjà en 771.

(3) Pépin entra dans un monastère après une conjuration avortée.

(4) Adalhardi, *vita apud Pertz*, t. II p. 525. Dans cette vie, la fille du roi lombard est appelée Desiderata.

fille de Desiderius. Car il importe de remarquer que ni Eginhard, ni Adalhart ne mentionnent un mariage entre le roi et Himiltrude. Dans ce cas, le renvoi de Desiderata eût été une faute grave de la part de Charlemagne, à moins, ainsi que nous l'indiquions plus haut, il n'existât un empêchement dirimant, inconnu d'Eginhard et qui ne permettait pas à Charlemagne d'épouser Desiderata. Or il faut bien admettre l'existence d'un empêchement quelconque, notoire ou occulte, sans quoi, le mariage de Charlemagne avec Hildegarde et la légitimité des enfants issus de ce mariage et reconnus comme héritiers à la couronne ne seraient pas restés inattaqués par les Souverains Pontifes et les évêques avec lesquels Charlemagne, durant sa vie entière, se trouvait en relations constantes et intimes.

Mais si nous sommes rassurés relativement à Himiltrude, par l'épître du Pape au roi, et si, d'autre part, nous devons admettre nécessairement une raison suffisante pour la répudiation de Desiderata ou, s'il y a eu une faute commise par Charlemagne, qu'elle a été dans la suite sévèrement expiée par lui, il n'est pas moins vrai que nous trouvons encore devant nous trois femmes légitimes et trois concubines, ce qui ne laisse pas que d'être un motif et un sujet de scandale.

Aurait-il donc eu raison, l'historien Henri Spondanus, qui, après avoir glorifié Charlemagne et l'avoir élevé au-dessus de tous les empereurs, dit à l'endroit de sa moralité : *Sed nec in moribus haberet æqualem, nisi conjugalem castitatem concubinarum introductione fœdasset.* Il est vrai, ajoute Spondanus, que l'empereur dans sa vieillesse fit une rude pénitence. *Verum posterior maculas istas pœnitentiâ abstersit, dum senilem carnem suam cilicino super nudum corpus indumento astrivit* (1). Le jugement de Spondanus est pourtant erroné, car selon lui, Charlemagne aurait eu des concubines en même temps que des femmes légitimes. Or, rien dans l'histoire ne vient justifier cette opinion. Eginhard, contrairement à ce que rapporte Spondanus, dit que les trois femmes légitimes se sont succédé; Hildegarde mourut en 783, Fastrade en 794 et Luitgarde vers 800. Il dit aussi que Charlemagne n'a pris une concubine qu'après la mort de Luitgarde et qu'elle fut suivie de deux autres; elles ne vivaient donc pas avec Charlemagne en même

(1) *In Epitom.* Baronii ad ann. 814.

temps que ses épouses. D'ailleurs nous avons encore une autre preuve de la succession de ces concubines à la cour, opposée à la cohabitation simultanée avec les épouses, dans l'âge des enfants que l'empereur a eus d'elles (1).

D'ailleurs il n'est pas possible d'accepter que Charlemagne ait vécu jusqu'au terme de sa vie dans un concubinage coupable, par conséquent dans un état de conscience criminel. S'il en eût été ainsi, que faudrait-il penser de sa sainteté.

Il est vrai, et bien des auteurs ont été de cet avis, que l'on prétend que sa canonisation n'est rien moins que certaine et que l'Église romaine l'a toujours tenue en suspicion. Nous ne pouvons pas disconvenir que Charlemagne a été inscrit au catalogue des saints d'une manière inusitée aujourd'hui, mais qui était parfaitement légitime à l'époque où il vivait. Il suffisait alors de l'autorité de l'évêque du diocèse pour que le peuple chrétien rendît un culte de vénération à ceux qui étaient morts dans la pratique de vertus héroïques ou qui avaient donné leur vie pour la foi. Or il est incontestable que le peuple chrétien entourait les reliques et la mémoire de Charlemagne d'une profonde vénération. Cependant sa canonisation régulière ne fut introduite qu'au milieu du douzième siècle, vers 1163, et encore sur les instances de l'empereur Frédéric Barberousse et du roi d'Angleterre, par l'antipape Pascal III (2). A cet égard, elle pourrait être répudiée et elle eût certainement été invalide, si plus tard elle n'avait été consentie ou au moins tolérée par l'Église et ses Pontifes légitimes. Et voilà comment le culte de Charlemagne a été répandu dans un grand nombre de diocèses en France, en Belgique et en Allemagne, où son office est inscrit dans la liturgie. On en célèbre la fête le 28 janvier, car c'est à cette date qu'elle est marquée dans les bréviaires et les martyrologes.

Nos lecteurs ne sont pas sans savoir ce que l'Église exige des personnes décédées en odeur de sainteté pour les inscrire au catalogue des saints et pour les placer sur les autels. Or si nous résumons ce que le martyrologe français (3) rapporte sur Charlemagne, nous y trouvons qu'il a amené les Saxons, les Slaves, les Bohêmes et les Danois à la foi chrétienne, qu'il a plusieurs fois sauvé l'Église romaine des plus grands périls, qu'il l'a rendue indépendante des

(1) *Acta Sanct.* Bolland. Mensis Januarii, t. I, p. 884.
(2) Voyez *Acta Sanct.* Bolland. A l'endroit cité.
(3) Voyez *Acta Sanct.* Bolland. A l'endroit cité.

princes séculiers et l'a richement dotée; qu'il a étouffé plusieurs hérésies, rétabli la discipline ecclésiastique, répandu la piété, fondé de nouveaux diocèses, construit vingt-sept églises, restauré un grand nombre d'autres, édifié d'innombrables écoles, protégé la science chrétienne et les arts, introduit le chant ecclésiastique dans les offices, établi la liturgie romaine (1) et promulgué dans ses États les lois les plus sages.

Il a visité quatre fois Rome, la ville éternelle, pour se prosterner aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ et pour y vénérer les reliques insignes; il a fait reconstruire avec magnificence le tombeau de l'apôtre de l'Espagne, saint Jacques à Compostelle, il a recueilli les actes se rapportant aux saints et les a réunis. Il a élevé très pieusement ses nombreux enfants; il assistait tous les jours, si cela lui était possible, à la sainte psalmodie dans les églises des lieux où il se trouvait et à sa chapelle quand il était à la cour, mêlant sa voix à celle des lévites pour glorifier Dieu et chanter ses louanges. Il était d'une excessive sobriété en toutes choses, lisait et priait beaucoup et veillait souvent des nuits entières pour se livrer à l'oraison. Il a

(1) Voici ce que dit Dom Guéranger de ce grand personnage liturgique : « Charlemagne se montra d'un grand zèle pour le chant ecclésiastique et ne craignit pas de donner à ce grand objet une importance majeure, suivant en cela l'exemple si frappant de saint Grégoire, qui ne trouva pas au dessous de lui d'enseigner personnellement le chant aux enfants. C'est ainsi qu'ont toujours agi les grands législateurs du genre humain; il sont saisi avec bonheur les choses principales et ils s'y sont appliqués avec constance. Plus tard, le vulgaire n'y a rien compris et le vulgaire est nombreux, car qui aujourd'hui consentirait à voir dans la liturgie le plus grand mobile de la civilisation d'un peuple.

« Charlemagne est l'auteur de l'hymne *Veni Creator spiritus.* Il assistait aux offices tant de jour que de nuit dans la chapelle de son palais. Sa vie renferme les plus précieuses particularités sur le zèle de cet incomparable prince pour le service divin. On y voit que Charlemagne présidait aux offices, dans l'attitude qui convenait à un prince chrétien, rempli comme il l'était, du plus grand respect pour le sacerdoce. Il ne se permettait pas de faire entendre sa voix, comme il appartient aux prêtres; il ne chantait qu'à voix basse et encore dans les moments où les laïques pouvaient se joindre au chœur; mais il s'était réservé le soin de désigner les leçons que ses clercs devaient lire, afin qu'ils se tinssent toujours prêts à remplir cet office correctement. Il n'en souffrait aucun dans sa chapelle qui ne sût lire et chanter convenablement. Il invita Paul, diacre, célèbre moine du Mont-Cassin, à composer un recueil d'homélies choisies des saints Pères pour servir aux offices de l'Église, pendant tout le cours de l'année. On ne finirait pas, si l'on voulait rapporter tout ce que Charlemagne a fait en faveur de la liturgie : la matière est si abondante qu'elle demanderait un ouvrage spécial.

« L'Église et le monde le perdirent en 814. A sa mort, cette liturgie roma

porté jusqu'à sa mort un rude cilice sur son corps nu. Dans la guerre il fut doux et miséricordieux pour ses ennemis, conciliant avec tout le monde, ardent et zélé pour procurer le bien et répandre la religion; il n'était sévère que pour lui tout seul.

Il eut fréquemment, durant ses longues et nombreuses guerres, des visions célestes. Une fois entre autres, il vit Jésus-Christ sous une forme corporelle au moment où il recevait la sainte communion. Une autre fois, quand en Allemagne son armée manquait d'eau, il vit surgir à son ardente prière une source abondante d'eau pour la désaltérer.

N'y a-t-il pas en tout cela, nous le demandons, des marques évidentes et des preuves incontestables de sainteté, surtout à une époque barbare où le grand monarque lui-même était obligé de s'imposer d'incroyables sacrifices pour pratiquer les vertus dont il nous a laissé un si héroïque exemple?

D'autre part, Charlemagne était en relation d'amitié avec de saints Papes, avec Etienne III, Adrien Ier et Léon III; il avait à sa cour de nombreux évêques, des abbés et des prêtres qui étaient sa compagnie ordinaire. Ses enfants avaient reçu une éducation si chrétienne que plusieurs d'entre eux embrassèrent la vie monastique.

Or, en face de toutes ces œuvres de piété et de religion, en face de ces efforts de sanctification, comment Adalhart a-t-il pu attaquer la moralité de Charlemagne? Il n'y a d'ailleurs que sa seule voix qui se soit efforcée de jeter la dissonnance dans la parfaite harmonie qui s'était faite autour de lui. Et encore Adalhart ne peut qu'inférer la répudiation de Desiderata. Aussi n'admettrons-nous jamais que son témoignage prévale et que Charlemagne ait eu des rapports illicites et immoraux avec des concubines.

D'ailleurs nous allons pleinement justifier Charlemagne de l'accusation apparente et non justifiée portée contre lui par Eginhard, et démontrer que celles qu'il appela ses concubines n'ont été ni plus ni moins qu'Himiltrude, des femmes parfaitement légitimes.

Dans l'ancien droit romain, le mot de *concubine* n'a pas eu la signification qu'on lui donne aujourd'hui. On appelait de ce nom des

à l'établissement de laquelle il a consacré tant d'efforts et de temps, régnait dans tout l'Occident, à l'exception de l'Espagne qui ne devait point tarder à l'embrasser aussi; à grand peine Milan avait pu sauver son rite ambrosien. » (*Institutions liturgiques*, par D. Guéranger, 2e édit, 1878, p. 243 et suiv.)

femmes légitimes lorsqu'elles étaient de plus basse extraction que leurs maris, ou lorsqu'elles s'étaient mariées sans les formes légales publiques mais selon les règles du droit privé (1). Sous cette dénomination, une femme libre pouvait contracter mariage avec un homme de classe plus élevée qu'elle, à condition que la déclaration fût faite préalablement (2). On appelait ce mariage *conjugium inæquale*, *union* inégale ou concubinat par opposition à *conjugium æquæle*, *union* égale, laquelle était contractée dans les conditions générales de la loi et participait aux conséquences juridiques qui en découlaient.

L'Église avait accepté les deux formes de mariage, et c'est pour cela que l'expression de concubine entra dans le langage disciplinaire ecclésiastique. D'ailleurs, voici les preuves de ce que nous avançons. Le XVIe canon des apôtres prescrit : *Qui post baptismum* DUABUS *implicitus fuit nuptiis* AUT CONCUBINAM HABUIT, *episcopus aut presbyter aut diaconus aut denique... esse non potest.* Dans ce texte le mot *concubina* est pris pour épouse légitime par opposition à *meretrix*, qui indiquait la femme qu'aujourd'hui nous appelons concubine, c'est-à-dire vivant dans une liaison illégitime et coupable.

Saint Augustin est plus explicite encore, lorsque, dans LA CITÉ DE DIEU, livre XVI, chap. 34, parlant des femmes d'Abraham, il dit : AMBÆ (*id est Agar et Cethura*), *Quippe et uxores Abrahæ et concubinæ sunt appellatæ. Sara vero nunquam dicta est* CONCUBINA. Et plus loin : *Habent ergo nonnulla munera filii concubinarum, sed non perveniunt ad regnum.* Il cite cet exemple contre les hérétiques qui prétendaient que les secondes noces étaient prohibées par l'Évangile (3).

Mais c'est le concile de Tolède, tenu en l'an 400, qui indique le mieux, dans son XVIIe canon, la différence des deux expressions *uxor* et *concubina* dans le langage canonique. *Si quis habens uxorem fidelis et concubinam habeat* (*eodem tempore*) *non communicet. Cæterum qui non habet uxorem, sed concubinam habet pro uxore, a communione non repellatur tantum ut unius mulieris* AUT *uxoris* AUT *concubinæ ut ei placuerit, sit conjunctione contentus.* Il suit de ce que nous venons de rapporter, qu'au point de vue de la loi

(1) Voyez Doellinger, Hippolyte et Calixte.
(2) Voyez Justinien, nov. 18, 5.
(3) Saint Augustin : Quest. *in Genes.*, liv. Ier quest. 90.

civile et au point de vue de l'Église, chacun était libre de prendre une femme soit comme *uxor*, soit comme *concubina*, et que le mariage avec l'une ou avec l'autre était valide et licite. En conséquence, Gratien a inscrit dans son *Décret* et a fait passer dans le *Corps du droit* la concubine comme femme légitime unie en silence, sans solennité et sans conséquences légales pour les enfants au mari de son choix. Il dit dans la Distinction XXXIV, chap. 4 : *Quæ* (*concubinæ*) *sine dotalium tabularum solemnitate ductæ fuerunt. In quibus tria necessaria : primum ut uterque esset solutus, deinde fides mutua ; tertium, ut usque ad mortem in ea conjunctione manendum sibi proponerent... habentur tanquam minus solemniter ductæ.* Les mariages avec les concubines étaient donc de vrais mariages, pourvu que les trois conditions prescrites fussent observées.

Ainsi les unions contractées avec des concubines dans la forme indiquée dans le *Décret* de Gratien sont parfaitement légitimes. Les rois et les princes en contractèrent souvent de semblables avec des femmes de basse extraction. On les appela plus tard, comme aujourd'hui encore : *mariages morganatiques*, *unions de la main gauche.*

Revenons maintenant à la mention d'Eginhard, et dans laquelle il relate, sans aucune préoccupation et sans le moindre blâme pour Charlemagne, à côté des épouses, les concubines de son vénéré et royal ami. Il est certain qu'il a voulu distinguer, dans les renseignements qu'il donne, les épouses considérées comme reines et dont les enfants avaient droit à la succession au trône des Francs, des autres épouses, également légitimes mais mariées privativement et dont les enfants étaient exclus de l'héritage politique, en appelant ces dernières du nom de concubines, terme usité dans le langage public et ecclésiastique pour les dénommer.

Charlemagne avait donc successivement épousé sept femmes : la première Himiltrude, dont Eginhard ne parle pas, à laquelle il fut privativement unie, selon le désir de son père, et dont les enfants n'avaient aucun droit au trône ; puis, après la répudiation de Desiderata, répudiation dont la cause nous est inconnue, trois autres reines, Hildegarde, Fastrada et Luitgarde, dont les enfants pouvaient politiquement hériter. Après la mort de la dernière, il s'unit encore sans solennité et dans le silence à Gerswinde, puis à Régina, et enfin à Adallinde, qui lui survécut.

Mais voici que se pose d'elle-même une question. La sainteté est-elle compatible dans un homme avec un aussi grand nombre de

femmes? Ou, Charlemagne peut-il être tenu pour un saint après s'être successivement marié à sept femmes?

Il n'y a pas de doute que l'on éprouve au premier moment une certaine répugnance à regarder comme un saint un homme qui n'a pas mieux pu résister aux révoltes de la chair, d'autant plus que l'Église, dans les premiers siècles, était sévère pour ce qui concernait la réitération du mariage. Plusieurs Pères avaient même soutenu que convoler à de secondes noces était une tache d'incontinence. Athenagoras appelait ces secondes noces δὺπρεπης et Héribert de Tours disait des troisièmes noces : *Ne ullus laicorum plus quam duas uxores habeat : quod vero extrà est, ad adulterium pertinet* (1). En effet, on imposait dans les premiers siècles de rudes pénitences à ceux qui se remariaient plusieurs fois (2). Cependant ces opinions rigoristes n'étaient pas générales et elles étaient beaucoup plus professées en Orient par les Pères grecs, qu'en Occident par les Pères latins.

D'ailleurs l'Église donnait à ce sujet beaucoup plutôt des conseils qu'elle n'établissait des préceptes, d'autant plus que les hérétiques, comme les Montanistes et les Novatiens, qui suivaient un rigorisme coupable et flétri par l'Église dans les conciles, condamnaient absolument le mariage réitéré. L'Église, au contraire, s'en tenait, en général, à la doctrine de saint Paul, quand il dit dans sa première épître aux Corinthiens ; chap. VII, v. 39 : *Quod si dormierit vir ejus, liberata est. Cui vult nubat.* Et dans la première épître à Timothée, chap. V, v. 14 : *Volo ergo juniores (viduas) nubere.*

Les docteurs de l'Eglise des quatrième et cinquième siècles se bornèrent tout simplement à méconseiller les mariages renouvelés mais ils condamnèrent les hérétiques qui soutenaient qu'ils étaient prohibés. Dans la suite, la pratique de l'Église se relâcha des premières rigueurs. Au huitième siècle, le Pape saint Grégoire donna à saint Boniface, l'Apôtre de l'Allemagne, le conseil d'empêcher, *si cela était possible*, le troisième ou quatrième mariage de la même personne. *Si valueris, devitandum doce cui uxor obierit amplius quam duabus debeat copulari!* (3)

On ne trouve plus, chez Raban-Maur, Isaac, Regino, Burchard et Ivo, de traces des anciennes prescriptions disciplinaires relatives à la

(1) Héribert Turon. chap III, Dam Harduin.
(2) Voyez saint Basile : *Epître à Amphil.* chap. IV., v. 79.
(3) *Conc. Germa.* Tome I. Chap. VI.

réitération du mariage au delà d'un chiffre déterminé, preuve manifeste que l'Eglise les avait complètement abandonnées.

Ce que nous pouvons donc dire au sujet des nombreux mariages de Charlemagne, c'est qu'ils n'ont pas été désavoués par ceux qui avaient à appliquer la discipline ecclésiastique et qu'ils ne furent amenés que par la mort prématurée des femmes que l'Empereur avait successivement épousées. S'il n'a pas voulu vivre hors du mariage, c'est qu'il se souvenait des paroles de saint Paul : *Melius est nubere quam uri.*

Il y a d'ailleurs encore d'autres motifs à alléguer pour justifier la conduite très morale de Charlemagne.

Eginhard, parlant de l'Empereur, dit qu'il portait un si grand amour, une si vive solliictude à sa famille, qu'il faisait élever ses enfants dans les sentiments d'une si haute piété, que les soins de sa maison étaient pour lui l'objet d'une préoccupation constante. Il voulait donc, qu'à cause de ses nombreuses et longues absences, il fût parfaitement remplacé au sein de sa chère famille; et c'est ainsi qu'il se substitua toujours une pieuse épouse, capable de le suppléer et de faire exécuter ses volontés.

Un autre motif peut et doit encore être invoqué. Il se tire des guerres innombrables que Charlemagne a été obligé d'entreprendre. Personne n'ignore combien les alliances des princes et des rois avec de puissantes familles servent à procurer la paix entre des peuples adversaires, à augmenter la puissance des empires, à niveler de désastreuses situations politiques et à amener d'autres avantages de la plus haute importance. Or selon ce qu'Eginhard nous apprend, Charlemagne a choisi ses différentes épouses parmi les peuples avec lesquels il était en guerre, et c'est par ses mariages qu'il a atteint le but qu'il recherchait, c'est-à-dire la consolidation de la paix, la fortification de sa puissance, l'extension de son empire et, par-dessus tout, la diffusion du christianisme parmi les peuples barbares. Il n'y a donc pas à le blâmer de s'être si souvent marié, ni comme catholique ni comme Français.

L'abbé Reinhard de LIECHTY

LA JEUNE VICTIME [1]

XVIII

LE DISCOURS INTERROMPU

M. Dalesme, que nous avons vu répondre par un télégramme au télégramme de sa femme annonçant l'arrivée de Mme Perponterre, avait cru devoir aussi expédier deux autres dépêches à M. Duluc et à M. Boulmier pour les prévenir. Il n'y avait guère urgence, attendu que tous deux devaient venir dîner au Grand-Hôtel et y voir par conséquent Mme Perponterre. Mais cette précaution, si elle ne servait à rien, ne pouvait pas nuire. Une de ces dépêches ne parvint pas à destination, car M. Duluc, occupé à surveiller les travaux de son entreprise, ne put la recevoir. L'autre, en revanche, trouva M. Boulmier chez lui et lui inspira une idée doublement lumineuse. Il courut sur-le-champ au télégraphe et envoya à M. Dalesme la dépêche suivante :

« Profitez famille réunie toute pour publiquement déclarer mariage. Prononcez discours admirable comme au banquet. Répondrai quelques mots bien sentis. »

Cette démarche était doublement adroite. Le chef de bureau était en effet aussi flatté de recevoir des dépêches que d'en rédiger. De plus, l'idée de solliciter de lui une allocution était bien faite pour caresser son amour-propre.

— Décidément, ce Boulmier me croit un orateur, pensa-t-il en lisant la missive avec émotion et fierté. Mais il me prend bien au dépourvu. Nos plus grands orateurs eux-mêmes préparent leurs discours, les méditent dans le silence du cabinet, et j'ai à peine une

(1) Voir la *Revue* depuis le 31 décembre 1879.

heure devant moi pour planter quelques jalons. Enfin, n'importe. L'idée de Boulmier n'est pas mauvaise. J'improviserai, s'il le faut, je me contenterai de laisser parler mon cœur.

Immédiatement, il pria sa femme de retenir à dîner le plus de personnes possible parmi celles qui étaient venues à son mardi. C'était une invitation à bien courte échéance, mais excusée et justifiée par la présence de Mme Perponterre. Il fallait du monde, beaucoup de monde, pour grossir le noyau déjà imposant des convives engagés d'avance.

— Dois-je annoncer que vous parlerez? demanda Mme Dalesme, à laquelle son mari avait fait des confidences.

— Non, répondit-il après avoir réfléchi; il vaut mieux que ce soit une surprise.

Dès que M. Boulmier arriva, il fut présenté à Mme Perponterre, qui ne le connaissait pas encore.

La présentation fut d'ailleurs fort courte; M. Boulmier ne se piquait pas d'être aimable au delà de ce qui est indispensable et ne se croyait pas obligé de faire la cour à cette tante, et, d'un autre côté, elle ne jugeait pas opportun de se montrer gracieuse envers un homme dont elle se disposait à contrecarrer les projets.

— Comment le trouvez-vous, ma tante? demanda ensuite Valentine.

Mme Perponterre éluda de répondre.

— Dois-je vous divulguer tous nos petits secrets? continua la jeune femme toute rayonnante. Oui, n'est-ce pas? Eh bien, ma tante, votre chère présence va être l'occasion d'une déclaration publique, officielle. On sait parfaitement que M. Boulmier est agréé comme futur d'Emilie, mais on n'en cause encore que tout bas. Au dessert, mon père va l'affirmer tout haut. Il a même promis de prononcer quelques paroles.

— Un discours?

— Oh! n'en dites rien, ma tante! Il a été convenu que ce sera une surprise.

Mme Perponterre pensa qu'il fallait se hâter d'agir. Mais on ne tarda pas à se mettre à table et elle fut forcée de patienter. Son plan, du reste, était fait. Elle se proposait d'avoir dès le soir même un entretien sérieux avec sa sœur, et, en attendant, de faire tout son possible pour empêcher M. Dalesme d'annoncer publiquement le mariage d'Emilie.

Elle eut un instant l'idée de prendre pour auxiliaire le père de la jeune fille. Mais elle se convainquit bien vite que l'autorité de M. Duluc n'était pas prépondérante dans la famille, et elle résolut de ne pas l'invoquer.

Une autre préoccupation, très secondaire d'ailleurs, agita bientôt la vieille dame. La blonde Anglaise qui lui servait de demoiselle de compagnie, émerveillée de se trouver à pareille fête, demeura d'abord plongée dans une sorte de stupeur admirative. Elle mangeait, sans doute, mais du bout des dents, ou plutôt elle avalait sans trop savoir ce qu'elle faisait. Puis, quand apparurent successivement les entremets, les plats sucrés, les bombes glacées et autres friandises, une gaieté exubérante s'empara de la pétulante miss Lilith Phibbs. Gourmande comme une chatte, il lui fut absolument impossible de conserver une attitude indifférente devant tant de bonnes choses. Et elle se faisait un devoir de goûter à toutes amplement, par la raison bien simple que jamais une occasion semblable ne se rencontrerait dans l'avenir.

— Lilith ! dit Mme Perponterre en essayant d'attirer son attention... Lilith !

Mais Lilith n'écoutait pas.

Douée d'une remarquable puissance absorbante, surtout pour les sucreries, elle n'en causait pas moins, et même spirituellement ; avec ses voisins et voisines, qui la trouvaient charmante, car elle était gaie et sans prétentions.

Enfin Mme Perponterre réussit à lui faire tourner la tête vers elle.

— Lilith, lui dit-elle en élevant la voix pour dominer le bruit, vous savez que nous retournons ce soir à Saint-Germain.

L'Anglaise crut à un appel et, sans observations, elle se leva.

— Pas encore ! reprit la vieille dame en lui faisant signe de se rasseoir.

Puis, touchée de cette docilité, elle se dit :

— Laissons cette pauvre Lilith s'amuser. Ses plaisirs sont si rares !

D'ailleurs, un événement plus important se préparait.

Le repas était à sa fin, et M. Boulmier avait fait à M. Dalesme des signes réitérés.

Le chef de bureau se leva une première fois, puis retomba assis, en proie à une perplexité dévorante.

— Ce sera mou, pensa-t-il. Je n'ai pas eu le temps d'élaborer mon

allocution. Allons, courage! Il suffit souvent d'un élan spontané, d'un mot du cœur, pour enlever l'auditoire.

Il se leva de nouveau, resta debout et toussa.

Un frémissement d'attente parcourut les convives. Peut-être se doutait-on de quelque chose, car il ne fut pas nécessaire de réclamer le silence et les conversations particulières s'éteignirent.

Mme Perponterre dressa l'oreille.

— Il faut l'empêcher de parler, pensa-t-elle.

Et, s'adressant à M. Dalesme :

— Mon cher beau-frère, commença-t-elle...

Mais elle fut aussitôt interrompue, et Valentine, qui était placée tout près, accourut pour dire tout bas à sa tante que son père allait prononcer quelques paroles.

Il mit la main sur son cœur et débuta ainsi :

« Chers parents, chers amis,

« Cette heure, que la cordialité la plus franche anime d'un enjouement léger comparable au souffle de la brise sur un parterre de roses entr'ouvertes (*Murmure approbatif, les dames sourient agréablement.*), est cependant grave et solennelle, je me trompe, elle est décisive et imposante entre toutes. (*M. Boulmier d'une voix retentissante : très-bien! D'autres voix : écoutez! écoutez!*)

« Pour la première fois depuis des années, ma famille, complétée par la présence de ma belle-sœur bien-aimée dans cette enceinte, (*On salue.*) est réunie tout entière à mon foyer. Or, la famille, qu'est-ce? (*Mouvement de curiosité.*) C'est un cercle magique qui tour à tour se rétrécit, s'agrandit, diminue, augmente, et forme l'indestructible base sur laquelle les sociétés reposent. (*Au moment où on va applaudir, un valet maladroit laisse tomber un plateau chargé de vaisselle qui se brise. Rires. M. Dalesme se trouble. Mme Perponterre s'agite sur sa chaise. M. Boulmier crie : Continuez! Nouveaux rires.*)

« J'ai dit que ce cercle peut s'élargir, et ma pensée, devançant l'expression qui doit la traduire, a laissé entrevoir l'heureux fiancé... »

Mais Mme Perponterre ne permit pas à l'orateur d'achever.

— Mon cher beau-frère, dit-elle d'un ton ferme, j'ai cru que vous alliez boire à ma santé.

Le chef de bureau ne tint pas compte de l'interruption. Mais n'é-

tant pas habitué aux luttes parlementaires, ce fut d'une voix mal assurée qu'il ajouta :

« Oui, cette heure est solennelle, je le répète... Et mon émotion est d'autant plus indescriptible que le fiancé qui a conquis par ses mérites le droit de franchir d'un bond impétueux les abords du cercle..... »

— Eh bien, mon cher beau-frère, reprit tranquillement la vieille dame, puisque vous ne buvez pas à ma santé, je bois à la vôtre.

Elle leva son verre, et provoqua ainsi un mouvement général, qui coupa net le fil des idées de l'orateur.

Après ce toast, il y en eut plusieurs autres, puis la vieille dame se leva et donna le signal de quitter la table sous prétexte que les longues séances gastronomiques la fatiguaient.

Peu d'instants après, elle demanda à sa sœur un entretien particulier, et elles se rendirent toutes deux dans un petit salon.

— Ma sœur, dit Mme Perponterre sans préambule, j'ai interrompu ton mari au moment où il allait annoncer publiquement le mariage d'Emilie avec ce M. Boulmier. Il est encore temps de rompre ces projets d'alliance, et il vaut mieux agir le plus discrètement possible.

— Cette interruption n'était guère conforme aux usages du grand monde, ma sœur, répondit Mme Dalesme avec un sourire d'indulgente supériorité. Néanmoins, M. Dalesme, je puis te le certifier, ne t'en garde pas rancune. Il m'a même priée de ne t'adresser aucun reproche. Ma belle-sœur, m'a-t-il dit, n'est pas une femme du monde. Par conséquent, on ne saurait la rendre responsable des infractions qu'elle commet sans le savoir aux coutumes de la haute société.

Puis Mme Dalesme ajouta aussitôt.

— Tu as causé longtemps avec Mlle Maynard avant dîner. Elle t'a intéressée à l'amour de son frère pour Emilie. N'est-ce pas que ce jeune homme est très-bien? Je n'ai pu le voir aujourd'hui sans éprouver quelques regrets de l'impossibilité où nous nous trouvons tous d'exaucer ses vœux. Emilie, quoique bien jeune encore, a déjà fait plusieurs conquêtes sérieuses. A la suite d'un bal où nous l'avions conduite, nous avons recueilli pour elle cinq ou six demandes en mariage. C'est même peut-être cela qui a décidé le richissime M. Boulmier à se mettre sur les rangs. Le ministre de M. Dalesme lui disait dernièrement : un peu de diplomatie est indispensable en

ce monde. Tu ne saurais croire, ma sœur, combien l'avenir d'Emilie nous a préoccupés. M. Dalesme me répétait constamment : si nous la laissons dans une retraite impénétrable, tout porte à croire que les épouseurs ne viendront pas l'y chercher. La légende de la violette modestement cachée sous l'herbe et attirant les gens par son suave parfum, est bien passée de mode. Puis il ajoutait : d'un autre côté, si nous lançons Emilie dans les bals, dans les réunions, on pourra supposer que nous voulons nous en débarrasser, et que nous nous y prenons de bonne heure parce que c'est difficile. Du reste, le ministre a là-dessus une théorie, et il disait dernièrement...

— Ma sœur, Emilie n'aime pas M. Boulmier.

— D'abord, elle ne pouvait pas le tolérer, ma sœur. Mais nous lui avons fait entendre le langage de la raison...

— Et elle s'est décidée, ma sœur ?

— En un clin-d'œil, ma sœur?

— Où? Comment?

— Chez son père, ma sœur. Je me rappelle même que la servante de ce pauvre Duluc, à laquelle j'avais demandé un verre d'eau...

— Laissons ce détail, ma sœur. Emilie vous a vus brouillés avec son père, toi et ton mari, et elle n'a plus pensé qu'à vous reconcilier ; elle a vu son malheureux père séparé de sa femme, n'ayant même pas un gîte convenable à lui offrir, et elle ne s'est plus occupée qu'à faire cesser tous ces malheurs, à réunir pour jamais par un lien doré tous les membres de sa famille dispersés et en guerre les uns avec les autres. C'est l'action d'un cœur généreux. Devez-vous l'accepter? Non, car le sacrifice de cette chère enfant est trop lourd, trop écrasant. Souviens-toi des circonstances au milieu desquelles Emilie a donné son consentement, et tes yeux s'ouvriront à la lumière de la vérité, Emilie n'aime pas ce futur que son argent recommande seul. Quand il lui parle, elle pâlit ; quand il la regarde, elle détourne la tête, car elle n'a déjà plus la force d'envisager sans terreur l'avenir qu'il représente. J'ai vu, j'ai été témoin, j'ai acquis une conviction inébranlable. Quoi d'étonnant, d'ailleurs? le gros homme est égoïste et vulgaire. Il est vieux, et il ne possède aucune des qualités qui rachètent quelquefois les défauts de l'âge. Par une sorte de grossière habileté, il vous a lancés dans des dépenses qu'il vous serait sans doute malaisé de couvrir sans son aide et qui rendent un refus de plus en plus difficile, mais j'arrangerai cela.

— Nous ne te demandons rien, ma sœur. Tes suppositions...

— Eh bien, moi, ma sœur, je te demande formellement de renoncer à cette alliance...

— En faveur de M. Henry Maynard, ma sœur?

— Oui, ma sœur.

Et Mme Perponterre ajouta, avec une chaleureuse sensibilité dont les manifestations étaient fort rares sur ses lèvres :

— Le bonheur des vieilles gens comme nous, ma sœur, est fait du bonheur des jeunes. Marions donc Émilie à Henry Maynard. Ils s'aiment, ils sont dignes l'un de l'autre. Dieu bénira cette union. Une seule chose manque : la richesse. Eh bien, je donnerai deux cent mille francs de dot à Emilie.

Mme Dalesme ne répondit pas.

— Dalesme a de l'amour-propre, continua Mme Perponterre, eh bien, je lui remettrai cette somme, qui figurera en son nom au contrat. Je ne puis pas mieux te dire. Je cherche à ménager tout le monde. Je voudrais voir heureuse cette chère petite Emilie. Elle serait le sourire de ma vieillesse, et ce doux sourire m'accompagnerait comme une efficace protection, lorsque j'aurai bientôt à comparaître devant le trône de Dieu. Est-ce convenu, ma sœur? Tu représentes l'autorité de la famille et tu n'as qu'un mot à dire à ta fille et à ton gendre pour être obéie. Moi, je n'ai à intervenir que par mes conseils, par mes prières. Duluc, j'en suis certaine, sera enchanté de ce changement dans le sort de sa fille. Il le désire, cela se devine, mais il n'a aucun moyen de faire prévaloir son avis, et il redoute d'ailleurs par-dessus tout d'être de nouveau séparé de sa femme. Quant à Valentine, elle fera ce que tu lui diras de faire. Tout dépend donc de toi, de ton mari. Veux-tu que nous le fassions appeler? Je lui répéterai mes propositions, deux cent mille francs tout de suite pour Emilie, et, plus tard...

— Mais, ma sœur, interrompit Mme Dalesme, tu oublies que ta fortune, un jour, naturellement...

Ces mots furent prononcés involontairement. Quoique du même âge à peu près que Mme Perponterre, M. et Mme Dalesme étaient intimement convaincus qu'ils hériteraient d'elle, et cette éventualité revenait souvent dans leurs entretiens, ce qui fut cause qu'elle se présenta spontanément à la bouche de Mme Dalesme. Mais la femme du chef de bureau réfléchit bien vite qu'elle avait été sur le point de dire une chose souverainement déplaisante, et elle s'arrêta à temps. Sa sœur, néanmoins, avait compris à demi mot, et ses sourcils se

contractèrent sous une émotion douloureuse. Mais elle fit semblant de ne pas avoir entendu, et ajouta :

— Tu es décidée, n'est-ce pas, ma sœur? Faisons appeler Dalesme.

— Oh! Ce serait inutile, ma sœur.

— Pourquoi donc ma sœur?

— Parce que M. Dalesme ne t'écouterait pas jusqu'au bout. Je le connais. Il est bouillant...

Mme Perponterre réprima un moment de surprise.

— Ma sœur, reprit-elle, ce propos signifie-t-il que tout ce que je viens de te dire est considéré par toi comme non avenu?

— La question est embarrassante, ma sœur. M. Dalesme dirait : la poser, c'est la résoudre.

— Et tu m'as écoutée, ma sœur?...

— Parce que tu es ma sœur, ma sœur.

Il y eut une pause.

— Je vais voir si Lilith est prête à partir, dit ensuite Mme Perponterre.

Mais Mme Dalesme lui prit la main.

— Tu ne t'en iras pas ainsi, tu ne t'en iras pas sans m'embrasser, lui dit-elle avec une effusion presque véhémente. Oui, je t'ai écoutée jusqu'au bout, car je sais ce que tu dois souffrir, ma sœur. Et si une altercation survenait jamais entre nous, sois certaine que je ferais ensuite les premiers pas vers toi, ma sœur, car c'est mon devoir, maintenant. Ta position est si pénible! Tu étais riche, et comparativement à nous aujourd'hui te voici pauvre! Tu nous écrasais de ta supériorité, parfois même de tes bienfaits lorsque tu hébergeais Valentine, et nous pouvons à présent t'inviter à des raouts, à des galas dont ton imagination n'avait jamais pu concevoir l'idée, même dans tes rêves les plus enflammés.

— Pauvre sœur! Incurable! murmura Mme Perponterre.

— Et combien de fois, continua Mme Dalesme, nous avons dit : ce mariage ne fera pas plaisir à la grande-duchesse de Saint-Germain! Car nous te nommions ainsi, ma sœur. M. Dalesme, tu le connais, est aussi spirituel que bouillant. Nous n'ignorions pas que ta fortune nous plaçait vis-à-vis de toi à un degré d'infériorité très marquée, et nous acceptions cette situation avec résignation, ma sœur, nous te surnommions duchesse de Saint-Germain sans jalousie, sans envie, en nous félicitant même hautement que tu fusses notre

parente. Notre conduite passée nous mettait en droit d'espérer un peu de réciprocité, mais tu n'es pas une femme du monde, ma sœur, et j'ai toujours pressenti que le brillant mariage d'Emilie t'offusquerait horriblement, et que tu ferais tout des pieds et des mains pour t'y opposer. C'est trop beau, en effet, trop éblouissant. Plus de cent vingt mille livres de rentes! Et des hôtels, des voitures, des chevaux, des réceptions, des toilettes! J'avoue qu'il y a de quoi en perdre la tête. J'avoue aussi, ma sœur, qu'il eût été bien plus agréable pour toi de voir Emilie épouser quelque jeune homme pauvre que tu aurais protégé, aidé, maintenu dans ta dépendance. Oh! ne proteste pas, ma sœur; ce sentiment-là est dans la nature, le ministre l'affirmait dernièrement à M. Dalesme, aussi je ne t'en veux en aucune façon de ta tentative en faveur de M. Henry Maynard. C'était prévu, c'était pour ainsi dire obligatoire. Il est même une chose que je tiens à t'exprimer, ma sœur, de la part de M. Dalesme et de la mienne.

— Laquelle, ma sœur?

— Voici : tu peux venir nous voir quand tu voudras, ma sœur, et je te jure sur ce qu'il y a de plus sacré au monde que tu seras toujours poliment reçue.

— Bien obligée, ma sœur!

— Et si jamais, de peur de nous importuner, tu hésitais à venir, souviens-toi bien que le rang, les grandeurs, les habitudes princières, ne nous feront en aucune circonstance oublier qu'une sœur est une sœur. Personnellement, je te promets que toutes les fois que j'aurais occasion de te prodiguer les marques de mon amitié, de ma bienveillance...

— Dix heures! s'écria Mme Perponterre.

Et elle s'empressa d'aller retrouver miss Phibbs.

— Allons-nous-en, Lilith, lui dit-elle, allons-nous-en vite!

Elle salua à la hâte tout le monde et n'embrassa qu'Émilie, qu'elle tint un instant affectueusement serrée contre son cœur.

— J'ai fait ce que j'ai pu pour elle, pensa la vieille dame toute émue. Pauvre jeune fille!... Protégez-la mon Dieu, vous seul le pouvez, maintenant!

XIX

LES DEUX CORTÈGES

Quelques petites difficultés de forme surgirent pour la publication des bans et les préliminaires du mariage. En quel arrondissement, en quelle paroisse Émilie devait-elle être mariée? Elle résidait actuellement au Grand-Hôtel, mais la durée du séjour ne se trouvant pas assez longue suivant la loi, la future dut notifier son domicile soit chez sa mère, à Saint-Germain, soit chez son père, rue Saint-Roch, soit chez ses grands parents, boulevard Malesherbes.

— Oh! la routine! s'écria plusieurs fois M. Dalesme. En plein dix-neuvième siècle!

Il était excessivement contrarié, car il avait la prétention d'élire domicile pour Émilie au Grand-Hôtel et de la marier à la Madeleine.

Cela lui semblait beaucoup plus flatteur, à cause de l'église surtout, célèbre entre toutes par ses grands mariages, dont les pompes et l'affluence peuvent se développer à l'aise sous les colonnes imposantes, sur l'escalier monumental, tandis que les abords offrent de spacieux dégagements pour faire défiler les voitures du cortège aux yeux des populations éblouies.

Mais cela ne fut pas possible. On dut désigner le domicile d'Émilie boulevard Malesherbes, chez ses grands parents, où elle avait effectivement demeuré plusieurs années, et se contenter de Saint-Augustin, église paroissiale du quartier.

Le chef de bureau n'avait pas manqué de dire en cette occasion :

— Il nous faut du monde, beaucoup de monde.

Puis, les invitations lancées, il ajoutait avec une noble confiance :

— Tout Paris y sera.

Mme Perponterre s'excusa par un mot poli qui ne causa aucune surprise, car on ne comptait pas sur elle.

Ni Henry Maynard ni sa sœur ne parurent à l'église, mais leur absence ne fut pas remarquée.

La foule était énorme. Outre les invitations adressées aux amis et connaissances, M. Dalesme avait eu soin de faire insérer dans les principaux journaux du matin une petite note ainsi conçue :

« Aujourd'hui, à onze heures, sera célébré, à Saint-Augustin, le mariage de M. Boulmier, archimillionnaire, dont tout le monde

parle, avec Mlle Émille Duluc, fille d'un de nos médecins les plus en renom, petite-fille de M. Dalesme, un de nos plus éminents fonctionnaires, chevalier de la Légion d'honneur et que sa modestie seule a empêché jusqu'à présent d'être officier. Une messe en musique sera chantée par les principaux artistes de l'Opéra. Grande attraction. L'église sera trop petite.

Et en effet, l'affluence fut si considérable, qu'à un certain moment il ne fut plus possible de remuer sous la vaste nef.

Après la cérémonie, une partie du cortège vint au Grand-Hôtel, où un magnifique *lunch* était préparé.

M. Dalesme avait désiré qu'il en fût ainsi, parce que le *lunch* où l'on mange debout a quelque chose d'américain et de tout à fait moderne.

Emilie ne toucha à rien et ne parla pas. Elle était comme dans un rêve.

Bientôt Mme Dalesme et Mme Duluc la prirent à part, l'enveloppèrent dans une grande mante blanche et l'embrassèrent.

— La chaise de poste est en bas, dit Mme Dalesme.

— Quatre chevaux, ajouta Mme Duluc.

— Et personne ne se doute que tu vas à Melun, continua Mme Dalesme. On te croira partie pour l'Italie, pour la Suisse... où pour l'Asie Mineure. Singulière idée qu'a eue Boulmier, de te conduire à Melun! On n'a pas pu l'en faire démordre. M. Dalesme a eu beau lui représenter que ce n'est pas là un voyage de noces avouable, il a prétendu qu'il possède en Seine-et-Marne une jolie maison de campagne et qu'il préférait y aller passer quelques jours. Ce n'est pas un homme du monde. Il ignore ce qui est distingué. Mais nous le formerons. Viens, Émilie. Et sois sans inquiétude, on te croira en Suisse.

Emilie ne bougea pas.

— Je voudrais, dit-elle, embrasser mon père et mon grand-père.

— Impossible! s'écria Mme Dalesme. Tu n'y songes pas. Ils font les honneurs du *lunch*. Si on va les chercher, tout le monde s'en ira ou les suivra, et alors tu te trouveras dans une situation très embarrassante. Tu dois pourtant connaître les usages. Une jeune mariée...

— Mon père! répéta Émilie. Je veux embrasser mon père et mon grand-père.

Mme Dalesme et Valentine se consultèrent des yeux. Puis Mme Dalesme, ne voulant pas refuser cette satisfaction à Émilie, sortit pour

prévenir elle-même son mari et son gendre, sans que personne s'en aperçût.

Restée seule avec sa fille, Valentine lui arrangea les plis de sa toilette, tout en lui disant.

— Ne fais pas de reproches à Boulmier au sujet de Melun. Ton père l'a déjà sermonné. Très bien... Tourne-toi un peu, maintenant.

Émilie obéit machinalement et se tourna pour faire passer sa toilette en revue. Mais ses forces la trahirent, elle chancela et n'eut que le temps de se précipiter dans les bras de Valentine, en poussant un cri de suprême détresse.

— Ma mère, lui dit-elle d'une voix brisée, je crois que je vais mourir.

Valentine ne put s'empêcher de sourire. Elle s'empressa de prodiguer à sa fille les plus affectueuses caresses.

— On ne meurt pas de joie, chère enfant, lui dit-elle. Oh! Je ne te gronde pas, va, bien au contraire. Tu as raison de ne pas paraître trop étourdie de ton brillant mariage. Ton attitude, ma fille, a été des plus dignes, des plus convenables, et je suis fière de toi. A la mairie, à l'église, tu as été parfaite.

Mme Dalesme rentra, amenant avec une sorte de mystère le père et le grand-père de la mariée.

— Oh! comme tu es pâle, mon enfant, s'écria M. Duluc. Souffres-tu? serais-tu indisposée?

— Est-ce que par hasard, mon gendre, répliqua Mme Dalesme, vous souhaiteriez à cette chère petite une absence complète d'émotion et des couleurs comme à une villageoise?

Émilie embrassa son père, qui la tint quelques instants serrée contre son cœur.

Quant à M. Dalesme, il était en proie à une agitation extrême.

— Boulmier m'a trompé! s'écria-t-il en se promenant à grands pas. Je lui avais fait comprendre que le voyage de noces le plus distingué, c'était la Suisse ou les bords du lac de Côme. Ce matin seulement il m'a déclaré ses intentions. Nous avons eu une scène violente. Je l'ai menacé de ne plus le revoir; il m'a répondu que cela lui ferait le plus grand plaisir, et alors, naturellement, j'ai mis les pouces. Mais ce n'a pas été sans l'accabler des sarcasmes les plus amers. Pourquoi ne vous mettez-vous pas, lui ai-je dit, en déplacement de villégiature à Saint-Cloud ou à Vaugirard?

Mais il n'a pas compris cette sanglante ironie. Il a répliqué qu'il est le maître, qu'il est déjà trop bon de payer mes banquets, mes raouts et mes *lunch*, et que, si je n'étais pas content, si je me permettais la moindre observation, il ne m'accorderait pas d'appartement dans le magnifique hôtel qu'il fait construire pour toute la famille.

— Oh! reprit Mme Dalesme avec indignation. Et alors, vous qui êtes si bouillant?...

— Alors, continua-t-il, voyant que j'avais affaire à un butor, je lui tendis la main, naturellement, car, après tout, c'est le gendre de mon gendre, et, comme le disait dernièrement mon ministre...

— Enfin, tout est arrangé?

— Oui, pour le mieux. Boulmier, d'ailleurs, a des qualités. Il fait bien les choses; les chevaux de la chaise de poste ont des grelots.

Émilie s'approcha.

— Adieu, grand-père, dit-elle.

Le chef de bureau tira son mouchoir.

— Ah! s'écria Mme Dalesme, cette scène d'adieux est déchirante. Valentine, nous aurions dû la supprimer, l'abréger, autant pour obéir à l'usage que pour ménager l'exquise sensibilité de ton père.

M. Dalesme essuya ses yeux et de la main il fit signe qu'il allait parler :

— On m'a toujours trouvé à la hauteur des circonstances, dit-il. j'aurai donc la force de comprimer les battements de mon cœur. Pas de discours! Pas de conseils! Émilie n'en a pas besoin, ayant été élevée sous mes yeux. Du reste, nous nous reverrons bientôt. Voici le programme discuté et arrêté définitivement : Boulmier passera huit jours à Melun et sera censé en Suisse avec sa femme, Mme Dalesme et moi, nous reviendrons boulevard Malesherbes nous reposer de ces écrasantes fatigues et nous serons censément en villégiature sur les côtes normandes, tandis que M. et Mme Duluc vont demeurer à leur domicile, rue Saint-Roch, et seront censément aux eaux. Dans huit jours installation à l'hôtel Boulmier, grandes fêtes d'inauguration, puis on décidera ce qu'on doit faire ultérieurement, car en cette saison on commence à quitter Paris, bientôt il n'y aura plus personne et il ne serait pas décent d'y rester. As-tu compris? Dois-je répéter? Non... Très bien. Et maintenant...

Il embrassa affectueusement Émilie.

— Et maintenant, ajouta-t-il d'un ton ferme, la mère seule pour accompagner la mariée à la chaise de poste! La mère seule!

Valentine s'empara doucement d'Émilie et l'emmena.

Émilie n'avait plus conscience de ce qu'elle faisait.

Cependant, lorsque la voiture eut franchi lentement la cour de l'hôtel au milieu d'une double haie de curieux et put ensuite s'engager au grand trot des chevaux sur la ligne des boulevards, la secousse arracha Émilie de sa torpeur et la plongea brusquement dans l'inexorable réalité.

Elle contempla son mari d'un air hagard ; puis, prise de vertige, elle se recula, elle appuya tout son corps avec une énergie farouche contre une des parois, comme pour l'entr'ouvrir et s'échapper.

M. Boulmier ne put se méprendre sur la signification de cette attitude.

— Émilie, dit-il, est-ce que vous avez peur?... peur de moi... votre mari?

— J'ai du courage, balbutia-t-elle... Dieu m'est témoin que j'ai du courage!

— Oh! reprit-il avec une légère grimace, voilà un mot qui n'est pas flatteur.

Mais, comme il avait une excellente opinion de lui-même, il ajouta :

— Vous avez peur sans doute à cause de la vitesse des chevaux. Soyez sans inquiétude, il n'y a pas de danger.

Puis, s'efforçant d'être aimable :

— Ne croirait-on pas qu'on va vous faire monter à l'échafaud! reprit-il en riant. A vrai dire, je comptais sur votre émotion, charmante Émilie, j'espérais même en rencontrer beaucoup, mais j'en rencontre trop. Allons, faites une petite risette à votre époux!

M. Boulmier n'obtint aucune réponse. Il était impossible à Émilie de desserrer les dents.

Alors, il se dit :

— Trop gai! Il s'agit d'être sentimental. Je suis fâché de ne pas avoir prié Dalesme de me préparer un discours. On n'y aurait rien compris, et l'effet eût été immense.

Rompant le silence qui lui pesait.

— Ma chère Émilie, commença-t-il, j'ai remarqué que les grandes phrases, les phrases emphatiques et vagues, réussissent toujours, surtout auprès des femmes... Oh! Pardon! Ce n'est pas pour vous que je dis cela. Ces choses-là, d'ailleurs, on les pense, on s'en sert, on ne doit pas les exprimer tout haut. Je voulais dire... C'est

étrange, je suis troublé aussi, moi! Ça se gagne. Est-ce donc par des paroles qu'il faut manifester ma tendresse! Ne l'ai-je pas assez prouvée par des actes? Causons sérieusement. Je ne sais pas faire de discours, moi, et je m'en vante. Mais quand je vous ai demandé votre main, je vous ai promis...

Il n'acheva pas, et son visage, où rayonnait d'habitude un parfait contentement de soi, se rida sous l'expression d'une crainte aiguë et d'une douleur intense.

Je me souviens, continua-t-il... Quand vous avez consenti à m'épouser, c'était pour rapprocher vos parents les uns des autres, en leur procurant ce qui leur manque : de l'argent. Il s'agissait notamment d'une association avec votre père, pour une entreprise. Puis, revenant un instant sur votre décision, vous m'avez dit d'un accent suppliant : « Mon père est votre ami, votre ancien ami; obligez-le sans exiger ma main, sans m'imposer ce marché odieux. » Et j'ai refusé! Et vous vous êtes sacrifiée sans m'aimer, sans pouvoir m'aimer, en me méprisant même, sans doute, à cause de mon peu de générosité. J'ai eu tort... Eh bien, oui, j'ai eu tort. Est-ce donc irréparable? Oh! non, n'est-ce pas?... D'ailleurs, il y a un calcul bien simple à faire. Si j'avais rendu service à votre père gratuitement, par pure complaisance, vous ne seriez pas ma femme aujourd'hui. Or mes torts, si j'en ai proviennent de l'amour le plus profond, le plus invincible, et, à ce titre, ils sont pardonnables. Tout le monde vous dira qu'un homme ne serait pas passionnément épris, s'il n'usait pas de tous les moyens honorables et légitimes...

Soudainement M. Boulmier s'interrompit et poussa un cri de désespoir.

Non seulement Émilie ne répondait pas, mais elle ne pouvait plus l'entendre. Ses yeux, grands ouverts, restaient fixes, ses bras pendaient inertes, ses lèvres décolorées n'avaient plus de souffle, sa tête s'affaissa inanimée sans que sa bouche eût proféré une plainte, un soupir.

— Émilie! s'écria M. Boulmier.

Il demeura quelques secondes anéanti. Puis :

— Oh! ce n'est pas possible, pensa-t-il. Elle n'est qu'évanouie, elle n'est pas morte!

Et il pencha la tête au dehors pour ordonner aux postillons d'arrêter.

Machinalement il jeta un coup d'œil. La chaise de poste se trouvait

près de la porte Saint-Denis. La foule encombrait le boulevard. Il appela au secours, mais sa voix s'étrangla dans sa gorge. Peut-être aussi ne voulut-il pas se donner en spectacle et courir chez un pharmacien avec une mariée dans ses bras. Il cria.

— Boulevard Malesherbes ! Et rondement !

Il savait qu'il trouverait chez eux M. et Mme Dalesme. Instinctivement, il desserra sa cravate. Il étouffait. Il se sentait tout près d'être frappé d'un coup de sang. Puis, tordant ses mains de désespoir :

— Ah ! se dit-il, je suis un misérable ! J'ai imposé à Émilie un marché odieux, et elle en meurt... c'est clair comme le jour ! Et ses parents !... Oh ! Ils sont plus lâches encore et plus infâmes que moi. Ils n'ont vu que mon argent, ils n'ont pas voulu comprendre qu'une si douce jeune fille n'est pas faite pour moi, et ils l'ont impitoyablement poussée à ce mariage. Eh bien, il est accompli, et je la leur ramène... morte... ce sera notre châtiment à nous tous. Oh ! Qu'elle vive, ma chère Emilie, qu'elle vive ! Je l'aimerai tant qu'elle finira bien par m'aimer !... Elle a perdu connaissance, c'est peut-être très comme il faut, très distingué, c'est peut-être dans le programme que ses parents lui ont dicté. Et en revenant à elle, elle me demandera pour deux cent mille francs de diamants... que je serais trop heureux d'accorder, bien entendu. Est-ce que je sais, moi ?... Ces gens-là sont capables de tout pour subvenir à leurs folles dépenses. Eux, oui... mais pas elle ! ses mains sont froides. Oh ! si elle est morte, je n'ai plus qu'à me précipiter dans la Seine. !

La chaise de poste arriva boulevard Malesherbes, en même temps que la voiture de M. et Mme Dalesme amenait M. et Mme Duluc, qu'ils avaient invités à finir la journée ensemble et à dîner.

Ils restèrent tous comme foudroyés en voyant Emilie inanimée.

M. Dalesme fut le premier à reprendre son sang-froid.

— Ce n'est rien, dit-il. Elle aura eu un froid et chaud. Ce soir il n'y paraîtra plus.

Cependant, Emilie fut très longtemps à revenir à elle.

Quand elle reprit ses sens, un radieux sourire illumina son doux et charmant visage.

Elle promena un instant ses regards autour d'elle, puis d'une voix faible :

— Quel affreux rêve ! dit-elle. La foule, le bruit, un mariage... Par bonheur ce n'est qu'un rêve. Je ne suis pas mariée... Me voici

dans ma chère petite chambre de jeune fille, auprès de vous, mon père, ma mère, mes bons grands parents...

Au fur et à mesure qu'elle parlait, ils se regardèrent avec étonnement, et semblèrent enfin comprendre la faute qu'ils avaient commise en lui faisant contracter un pareil mariage.

— Pourquoi vous attrister? reprit-elle de sa voix argentine et pure. Ne savez-vous pas combien j'ai été et suis encore heureuse, dans ma chère petite chambre de jeune fille?

— Permettez! dit M. Boulmier qui s'avança...

Elle l'avait oublié!

Elle se détourna avec un geste d'effroi.

M. Dalesme se redressa de toute sa hauteur.

— Taisez-vous, Boulmier! s'écria-t-il d'un ton d'autorité. Vous n'avez pas la parole. Allez à Melun! Vous ne m'avez pas cru, tant pis pour vous. Melun a tout gâté. Je vous l'ai dit cent fois, on ne fait pas un voyage de noces à Melun, pas plus qu'à Vaugirard ou à Saint-Cloud. C'est d'un vulgaire qui n'a pas de nom!

Émilie écoutait avidement. Si faible qu'elle fût, elle avait cependant assez de force pour comprendre qu'elle n'avait pas rêvé. Attirant doucement à elle sa mère qui sanglotait, et essayant encore de sourire :

— Bonne mère, lui dit-elle, ne pleure pas!... J'ai fait un beau mariage... un brillant mariage.

Deux médecins avaient été appelés et se trouvaient là, car on avait jugé que M. Duluc, qui n'exerçait plus depuis longtemps, était en outre trop troublé pour soigner seul sa fille.

Ces deux médecins, qui s'étaient tenus à l'écart en examinant Émilie pendant qu'elle revenait à elle, sortirent immédiatement de la chambre pour se consulter sur ce qu'ils venaient d'entendre.

Ils avaient cru d'abord n'avoir affaire qu'à une indisposition accidentelle et passagère, et ils se voyaient maintenant en présence d'une jeune fille dont tous les organes avaient été bouleversés par une longue contrainte jusqu'au jour de l'accomplissement d'un mariage abhorré.

C'était donc beaucoup plus grave qu'ils ne l'avaient supposé, et ils modifièrent aussitôt le traitement de la jeune malade.

Mais le succès ne récompensa pas leurs efforts, et, dès le soir même, ils ne crurent pas devoir dissimuler entièrement leurs inquiétudes.

Trois jours s'écoulèrent, pendant lesquels Émilie parut cruellement souffrir, sans que toutefois son inaltérable douceur fût en rien diminuée.

Puis elle réclama les secours de la religion. M. Boulmier, qui en fut instruit, s'opposa d'abord à la réalisation de ce désir, en alléguant qu'Émilie n'était pas en danger et qu'il s'agissait avant tout de la guérir.

M. Dalesme, lui non plus, ne pouvait croire à la gravité de l'état de sa petite-fille.

— C'est un chaud et froid, disait-il continuellement. C'est l'affaire d'une huitaine de jours, neuf au plus.

Et il répétait cela aux nombreuses personnes qui venaient savoir des nouvelles.

Puis, souriant, il tâchait de récréer Émilie par la nomenclature détaillée des visites.

Ayant appris que Mlle Maynard venait chaque jour, elle demanda à la voir. L'entrevue, d'ailleurs, fut courte. Emilie prit la main de la sœur d'Henry, et la garda un instant dans les siennes.

Mme Perponterre vint aussi. Elle ne resta que quelques minutes, embrassa tendrement Emilie, et s'abstint de toute récrimination.

Enfin Emilie, ayant formellement renouvelé sa demande, reçut les derniers sacrements.

Depuis ce jour, elle ne souffrit plus. Elle n'avait plus la force de quitter son lit, mais elle se faisait lire les saintes Écritures par son père ou sa mère, tandis que ses doigts amaigris et presque diaphanes maniaient distraitement les fleurs qu'on ne manquait jamais de lui apporter chaque matin. Elle passait des heures entières à les contempler, et personne ne pouvait savoir à quoi elle pensait dans ces moments-là.

Parfois, de bruyantes démonstrations éclataient autour d'elle; M. Boulmier tempêtait contre les médecins et les traitait d'ignorants quand ils étaient partis, M. Dalesme racontait ce que son ministre lui avait dit dernièrement. Emilie ne se plaignait pas, ne montrait pas que le bruit la fatiguait; mais quand par hasard elle était seule, elle se sentait plus heureuse, car elle pouvait prier et rêver plus librement. Alors elle implorait Dieu de toute son âme, elle repassait dans sa mémoire tous les événements de sa vie, puis elle secouait la tête comme pour en faire tomber de pesants souvenirs, et, regardant alternativement le ciel et ses fleurs, elle se penchait

vers elles, leur parlait à voix basse d'une manière enfantine et ingénieuse.

Parfois aussi, elle se surprenait à regretter la vie, à souhaiter de guérir, à revendiquer sa part des joies de ce monde. Le matin, quand la nature s'éveillait riante et animée, quand les oiseaux chantaient sur les arbres couverts de feuilles, quand les mille bruits de la grande ville retentissaient comme un multiple appel à l'activité, au travail et au bonheur, elle se sentait envahie par une tristesse sourde de mourir si jeune. Elle pensait à cette maison laborieuse et gaie où vivait Henry Maynard avec sa sœur Caroline et où elle avait été sollicitée de vivre aussi, elle étendait machinalement la main pour retenir cet avenir disparu, si calme, si pur, si fécond en dévouements et en tendresses partagées.

— J'aurais pu être heureuse, se disait-elle. Dieu est bon, Dieu veut que ses créatures soient heureuses, quand elles ne s'écartent pas de sa sainte loi.

Et elle pleurait.

Mais elle essuyait bien vite ses yeux dès qu'elle entendait venir ses parents; elle les traitait avec une ineffable tendresse et, pour les récompenser de leurs derniers soins, pour les consoler un peu de sa perte dans le cas où Dieu la rappellerait à lui, elle se promettait d'emporter dans la tombe le secret de ces quelques larmes accordées à une destinée qu'elle entrevoyait si belle et qui aurait pu être la sienne.

Une charité immense emplissait l'âme d'Émilie, à mesure qu'elle se dégageait de ses liens terrestres. Elle s'accusait elle-même plutôt que d'accuser qui que ce fût.

— Mes parents ont cru assurer mon avenir et mon bonheur en me faisant faire un riche mariage, pensait-elle. Ils se sont trompés, peut-être. Mais ne me suis-je pas trompée plus encore, moi qui ai cru que pour ce mariage ma volonté seule suffisait, et que tout mon être ne protesterait pas par de mortelles défaillances?

Les médecins avaient annoncé que la crise aiguë durerait neuf jours et que, passé ce terme, ils répondaient de la malade.

Le soir du huitième jour, elle s'éteignit doucement. On crut qu'elle dormait, et déjà elle reposait dans la paix éternelle.

Trois mois après, M. Boulmier se remaria, pour ne pas mourir de chagrin, disait-il. Il épousa gaiement une blanchisseuse fort riche, veuve, et à laquelle les vulgarités de son mari ne sont pas capables de causer même la plus légère insomnie.

M. et Mme Duluc ont vécu quelque temps ensemble, rue Saint-Roch. Mais M. Duluc, frappé au cœur par la perte de sa fille, blessé en outre de l'incurable frivolité de sa femme, est resté plusieurs mois sombre, taciturne, inaccessible à toute consolation, puis il est parti subitement pour l'Amérique, où l'on suppose qu'il est mort, car on n'a plus eu de ses nouvelles.

Après son départ, Valentine est retournée à Saint-Germain, chez sa tante, Mme Perponterre.

M. et Mme Dalesme ne reçoivent plus et ont renoncé à leurs mardis. Faute d'aliments, les goûts luxueux du chef de bureau sont apaisés. Néanmoins il parle encore avec complaisance de ses grandeurs passées. Et même, quand il est question d'Émilie, il rappelle non sans orgueil qu'il y avait beaucoup de monde au mariage, beaucoup de monde à la cérémonie funèbre. Mais Mme Dalesme n'admire plus son mari autant qu'autrefois. En l'écoutant, elle sort souvent pour cacher ses larmes, et, s'agenouillant, elle murmure avec un sanglot :

— Prie pour nous, chère et douce Émilie, prie Dieu pour nous !

Elle empêche toutefois son mari, à cause de son âge et de la remarquable sensibilité dont, affirme-t-il, le ministre lui a fait compliment, d'aller fréquemment rendre visite à la tombe d'Émilie.

Mais cette tombe n'est ni négligée ni délaissée ; chaque semaine Henry Maynard et sa sœur Caroline viennent y prier et y apporter des fleurs.

Hippolyte Audeval.

LE SALON DE 1880

Physionomie générale du Salon. — Les sujets révolutionnaires. — Progrès du naturalisme. — Les tableaux religieux. — Les sujets historiques. — Les *grandes machines* et les grandes prétentions.

I

4,582 œuvres artistiques exposées au Salon de 1877; 4,959, en 1878; 5,895, en 1879, et 7,289, en 1880, voilà la proportion croissante des expositions annuelles depuis trois ans, sous la république. Et, pour ne parler que des tableaux, au lieu des 2,300 toiles du Salon de 1877, sachez que celui de 1880 en offre 4,000, c'est-à-dire 1,700 de plus, et vous ne douterez pas, à moins que vous n'ayez un parti pris évident, que l'art n'ait considérablement progressé, et que nous ne devrions éprouver qu'une difficulté, celle de choisir entre tant de chefs-d'œuvre.

Pour moi, je ne suis pas étonné de ce débordement, il est la conséquence du principe qui nous mène : une société panthéiste s'organise; la démocratie, forme du panthéisme dans la politique, se développe et s'étale de plus en plus; il est juste, il est logique que tout soit démocratique, populaire, commun, vulgaire. Les basses classes pénètrent partout, donnent partout leur vote; les *rapins* de tous les ateliers doivent avoir le droit d'exposer, à côté des maîtres, leurs essais, leurs ébauches et leurs débauches; l'égalité l'exige. Il y a, cependant, un pas encore à faire : plus de jury d'examen, les portes ouvertes à tous; qui que ce soit qui colorie une toile ou une planche peut entrer et suspendre son œuvre aux murs du *Salon*. (On appelle encore *Salon* cette halle immense que le plus robuste piéton se fatigue à parcourir) ; l'art ne connaît pas de limites; place à tous les peintres, les peintres d'enseignes et vitriers-peintres, aussi

bien que les élèves de Gérôme et Cabanel ! Alors seulement, tout sera dans l'ordre, et l'égalité sera satisfaite !

Voilà la première idée que l'on a du Salon : l'impossibilité de tout juger, — même de tout voir.

La seconde impression, c'est la quantité de sujets révolutionnaires : *Camille Desmoulins* au Palais-Royal, le 12 juillet 1789, ameutant le peuple, et le poussant à la révolte ; remarquez, à cette occasion, que *le peuple ne se soulève jamais quand il n'y est pas poussé :* pendant la Révolution, toutes les émeutes étaient soldées ; les *Girondins Buzot et Péthion*, dévorés par les loups, dans les bois de la Gascogne : je l'avoue, je ne me sens ému d'aucune piété pour ces Girondins, si coupables, qui laissèrent commettre ou commirent eux-mêmes les crimes les plus détestables, par peur et par lâcheté. Ils furent justement suppliciés par leurs complices et leurs émules, et plus justement encore châtiés par Dieu ; *Barra*, le jeune tambour de la république, Mme *Roland*, quatre ou cinq *Marat et Charlotte Corday* (il y en a trois seulement dans une salle), Charlotte Corday à la porte de Marat, — Charlotte Corday arrêtée, et descendant l'escalier, — Charlotte Corday près d'entrer dans la prison, — Charlotte Corday en prison, — et même, idée bizarre, Charlotte Corday se cachant *derrière un rideau*, comme si elle était épouvantée du coup qu'elle vient de porter ! Rien de plus contraire à l'histoire (je ne dis pas aux récits poétiques de M. de Lamartine) et plus encore au caractère de l'héroïne. Charlotte Corday se montra, et elle était, non pas honteuse, mais fière de l'acte énergique par lequel elle se faisait reconnaître du sang de Corneille. — Tous ces tableaux, du reste, sont médiocres, pour ne pas dire plus : la révolution, dans l'art, comme dans la politique, n'inspire que de basses œuvres.

Il faut aussi compter, parmi les toiles révolutionnaires, les portraits de je ne sais combien de nos hommes d'*État*, c'est-à-dire, qui se font un état de la politique : « La république, c'est ma carrière ! » disait l'un d'eux, M. Emm. Arago, je crois. On rencontre donc, à chaque instant, ces hommes illustres, qu'on appelle MM. *Lepère*, figure d'avocat fade, atone, sans idées et antipathique ; *Grévy*, par M. Bonnat, qui a l'immobilité et la raideur (il paraît empalé) convenables à un emploi de soliveau ; *Naquet*, assis dans un fauteuil qui dissimule sa bosse, et vous regardant avec l'imperturbable assu-

rance d'un homme qui est certain qu'il n'y a pas de Dieu; *Paul Bert*, pour la même raison, non moins satisfait de lui : « Renier Dieu, dit Fiévée, seul moyen qu'aient les hommes d'anéantir celui qui les a créés ! » *Louis Blanc*, les lèvres minces, les traits contractés, signes de l'envie; *Henri Martin*, l'air d'un paysan, figure vulgaire, qui se perd dans la foule, sans qualités qui le distinguent, ce qui est le propre d'un historien démocrate; *Victor Hugo*, enfin (par M. Monchablon), non pas en buste, celui-ci, mais en pied, drapé dans un grand manteau que fouette le vent, debout à l'extrémité d'un cap, au bord de la mer, sombre, fatal, méditant, d'autres diraient *posant*. En les voyant tous deux, le poète et l'Océan, ces deux *immensités*, comme il les appellerait, on ne peut s'empêcher de penser à un vers déjà fameux de son nouveau livre, *Religions et religion* :

C'est là-*bas*, tout *au fond*, en *haut* du précipice.

Les journaux à charades et à rébus illustrés devraient bien demander l'explication de ce vers-là à leurs devins habituels des petites villes de province.

Quelque immense que soit cette toile, on n'en a pas fini avec M. Victor Hugo, que ses disciples n'appellent plus seulement le *maître*, mais le *prophète* : sans parler d'un autre portrait, de dimension ordinaire, il y a encore l'*Enfant à la balle :*

L'enfant avait reçu deux balles dans la tête.

Ce vers de M. Victor Hugo nous a valu trois ou quatre tableaux de l'*Enfant à la balle* (par MM. Gervex, Langlois, etc.), qui représentent une mère, un père, une sœur, un frère, et des voisins, et des voisines, et des curieux, se lamentant sur le sort d'un pauvre enfant blessé. Je comprends leur douleur et suis près d'y compatir (en supposant que le fait fût vrai; — on sait que *c'est une invention du poète*); mais comment se fait-il que M. Victor Hugo, qui a inspiré ces toiles indignées, ait été si fortement impressionné par cet accident d'une courte lutte, où il y eut un très petit nombre de victimes (le 4 décembre 1851), et qu'il s'émeuve si peu des prêtres, des soldats, des religieux, des magistrats massacrés par la Commune? Cette pitié si vive pour les uns et cette insensibilité pour les autres me donnent quelques doutes sur la sincérité de son indignation : la vraie pitié n'est ni républicaine ni réactionnaire; elle n'a pas de

parti ; elle est sœur de la Charité, et c'est un crime, comme le disait le noble poète Lamartine, de « couper les ailes de cet ange, pour l'atteler hurlant au char des factions ! »

Mais il y a une raison à cette invasion de sujets révolutionnaires : le gouvernement les a indiqués aux artistes ; que dis-je, indiqués, il a exhorté, pressé, poussé les artistes à les traiter, et à ne traiter que ceux-là : Jeunes gens, leur a dit M. Ferry, l'an dernier (à la distribution des récompenses, 27 juillet 1879) : « Étudiez l'histoire et nos héros, et quand je parle d'histoire, *je ne remonte point* aux légendes des *siècles passés*, mais des héros et des légendes de l'*histoire moderne*, de l'histoire du *dernier siècle*, de l'histoire même *de la révolution*, qui a enfanté la *société nouvelle*. Elle a assez combattu et souffert pour inspirer l'art moderne, elle a aussi sa *Vie des saints*, sa *Légende dorée*. Étudiez cette histoire, nourrissez-vous d'elle, et vous verrez comme elle est *belle*, féconde, etc. ! » Les artistes ont compris, ils se sont mis à feuilleter les *Histoires* fantastiques de MM. Louis Blanc, Quinet, Michelet, etc., et ils commencent à nous les servir découpées et enluminées : tout le calendrier révolutionnaire y passera. Camille Desmoulins est un des héros, Victor Hugo un des confesseurs, et l'*Enfant à la balle* un des petits saints de la république ; ils prennent place dans la *légende*, et M. Ferry se chargera de la *dorer!* — Les autres viendront plus tard, Marat, Robespierre, Couthon, etc., et l'on chantera dans les rues, comme en 93 : « *Cor Marat*, cœur de Marat ! ayez pitié de nous ! »

Mais, que dis-je ! voici déjà Marat : M. L. Mélingue nous montre *Marat* écrivant dans son lit, et, à sa figure placide, à ses yeux francs et grands ouverts, il est impossible d'éprouver ni répulsion, ni effroi. Le peintre a cherché à le rendre intéressant, et l'on est tout prêt à avoir de la sympathie pour cet estimable écrivain qui a l'air si honnête et si bon homme.

II

Une autre impression que donne le Salon, c'est le développement toujours plus grand du matérialisme dans l'art, et ce matérialisme est devenu de plus en plus bas. Ce n'est même plus le *réalisme* de Courbet, qui était né commun et trivial ; c'est le *naturalisme*, c'est-à-dire, le vulgaire recherché de préférence, la vérité, la prétendue vérité représentée du côté où elle est le plus ignoble. Rien de plus

juste encore, dans un temps où l'on renie Dieu, la vie immortelle, l'âme par conséquent et où l'on ne pense qu'à jouir. Aussi, chaque année voit s'augmenter le nombre des tableaux réalistes et *naturalistes*. Le souffle est si puissant qu'il se fait sentir jusque dans les œuvres d'artistes qui semblaient devoir en être préservés, dans la *Flagellation* de M. Bouguereau, par exemple. M. Bouguereau a représenté cette scène de la Passion d'une manière nouvelle, qu'il a voulu rendre dramatique, et qui n'est propre qu'à vous émouvoir les nerfs : le Christ est attaché par les poings à une haute colonne, tandis que les bourreaux font pleuvoir sur son corps une grêle de coups de lanières plombées. Soit, rien n'empêche d'accepter cette mise en scène. Mais qu'est-ce que ce jeune homme, au corps tendre, à la peau satinée, qui se tord sous les coups, dont les genoux fléchissent, ne pouvant supporter son corps, et dont les traits expriment une horrible douleur? C'est un patient quelconque, innocent ou coupable, qu'on frappe cruellement et qui m'inspire de la pitié. Mais qu'est-ce qui me fait reconnaître le Christ? où est-il? Il n'y a dans cette expression de visage rien de divin; au contraire, tout est humain; c'est un homme qui gémit et qui souffre. C'est que, pour représenter un Dieu, il faut croire à Dieu; pour peindre le Christ, être chrétien, et M. Bouguereau est de son temps, et subit l'influence de son temps : il ne pouvait représenter le Christ, il n'y a même pas songé, il a peint un homme. Ce tableau si soigné, si léché, tant admiré par ceux qui ne voient que par les yeux, qui aiment le joli, c'est de la peinture matérielle.

De même, M. J.-Paul Laurens, peintre aussi de talent, mais habitué, il est vrai, à faire des personnages laids. Son *Honorius* est un affreux petit bonhomme assis sur un trône trop haut, dont ses pieds ne peuvent atteindre le marchepied, et qui, tenant toute droite une épée large comme les deux mains, vous regarde d'un air abruti. C'est une manière de faire la guerre aux rois : « Voyez, voilà ce que deviennent les rois, les empereurs, les Césars, des crétins. M. Alph. Daudet vous l'a déjà démontré dans un roman; moi, je vous le prouve par mon tableau. » Le réalisme, le naturalisme est logiquement républicain.

De même encore, le *Job* de M. Bonnat : Job n'est pas ici un saint frappé par la permission de Dieu, et dont les traits expriment la foi, l'espoir en Dieu; pas même un chef de tribu, riche et puissant, et qui porte encore sur sa physionomie les traces de sa grandeur

déchue; c'est un gueux couvert de plaies, dévoré de vermine, ignoble, hideux, avili, et qui, loin de vous retenir par ses aspirations sublimes, ses discours éloquents, ses belles et profondes pensées, ne vous donne qu'une envie, de vous enfuir. Ce tableau de M. Bonnat est bien plus matériel que celui de M. Bouguereau : c'est du *naturalisme.*

Mais tout cela n'est rien, près de la *Jeanne d'Arc*, de M. Bastien Lepage : cette nouvelle production d'un jeune artiste que des éloges excessifs ont poussé à exagérer ses tendances réalistes, a pour but de représenter dans une vaste toile la vierge de Domrémy, écoutant ses *voix*, qui, au nom de Dieu, lui commandaient d'aller délivrer sa patrie de l'étranger. Mais quelle vierge! Quelles voix! et quel paysage! Dans un verger d'un vert clair, uniforme, sans ombre, sans plan, et dont le terrain va en montant, comme les peintures Chinoises, qui ne tiennent pas compte de la perspective, si bien qu'on se demande comment les personnages peuvent se tenir debout sur ce plan incliné, on voit, en avant, Jeanne d'Arc, c'est-à-dire une misérable petite paysanne, horriblement habillée, son *casaquin* mal attaché, assez peu propre des mains et des bras, et levant la tête vers le ciel. Et quelle tête! une figure affreusement commune, plate, large, aussi large que longue, la même, du reste, que celle de la *Ramasseuse de pommes de terre*, de l'an dernier. Voilà comment le peintre a compris la jeune fille inspirée, que Dieu avait choisie pour donner au monde le témoignage visible, incompréhensible, inexpliqué, de son intervention directe dans le gouvernement du monde, la plus belle, la plus pure, la plus idéale figure de notre histoire, et à laquelle on ne peut penser sans être transporté dans les régions de la plus céleste poésie! Il a cru, ce jeune homme, que pour montrer l'inspiration divine, il suffisait de lui faire des yeux bleu clair, et il lui a fait des yeux d'émail. C'est là tout ce qu'il a trouvé dans son âme. — En arrière, et à moitié dissimulés par les branches, du même vert que le terrain et les arbres, on aperçoit trois ou quatre petits personnages, longs, raides, et qui ressemblent à des poupées. Qu'est-cela? Pourquoi ces poupées? Ces poupées sont les *voix*, les voix qui parlent à Jeanne ravie. Laideur du type, inintelligence du sujet, bassesse de conception, prétentions ridicules, inventions grotesques, couleur criarde, tout est réuni pour faire de cette toile un des tableaux les plus mauvais du Salon. Et,

cependant, tel est l'esprit du temps, que, soyez-en sûr, il y aura des gens, et en grand nombre, instruits, intelligents, raisonnables, qui s'extasieront d'admiration devant ce tableau, et s'écrieront que c'est un chef-d'œuvre. On parle déjà de lui décerner la *médaille d'honneur!* Si c'est là l'idéal que nos républicains se faisaient de Jeanne d'Arc, ils le trouvent réalisé dans cette petite laideron!

M. Bastien Lepage a, d'ailleurs, fait école, et l'on rencontre plusieurs tableaux exécutés d'après son procédé: *la Fille de ferme*, par M. Richet, notamment, qui est bien la plus horrible gothon qui ait jamais lavé des écuelles, malpropre, laide et bête, la vraie sœur de la *Ramasseuse de pommes de terre* et de la *Jeanne d'Arc*, de M. Lepage.

Quant à M. Manet, bien antérieur aux *naturalistes* d'aujourd'hui, il leur est encore supérieur par sa manière de peindre. Sous prétexte qu'on est en plein air, *Chez le Père Lathuille*, il expose une toile coloriée, qui ressemble à du papier de tenture clair, sur lequel se détachent quelques traits noirs indiquant les yeux, la bouche, quand il y a une bouche, une main lilas, une autre couleur de brique, des caricatures qu'il appelle des personnages. Quelques spectateurs naïfs se demandent pourquoi on a reçu *cela?* Eh! on l'a reçu, parce que M. Manet est le chef, le maître de la peinture *naturaliste;* il fallait bien que M. Zola fût représenté au Salon; ce que M. Zola est en littérature, M. Manet l'est dans l'art.

III

Ces observations générales faites, je suis heureux de reconnaître qu'il y a, dans ce Salon, un certain nombre d'œuvres de valeur, beaucoup plus même qu'on ne pouvait s'y attendre; le Salon est l'image de la grande Ninive parisienne, où tant de vertus, de piété, de bonnes œuvres, protestent contre le mal, et lui mériteront peut-être la miséricorde de Dieu.

Il est, en outre, consolant que, parmi les bons tableaux, les meilleurs soient précisément des tableaux religieux. En première ligne, je cite le *Bon Samaritain*, de M. Morot: M. Morot a représenté le charitable schismatique, au moment où il charge le voyageur blessé sur son âne; et, avec un art savant et un sentiment profond, il

a su rendre deux effets qui semblent devoir se contrarier : l'effort que fait le Samaritain pour soulever son fardeau, effet matériel; et la pitié, bien plus, la tendresse que lui inspire le malheureux auquel il porte secours; et il les a rendus de manière à les faire sentir par le spectateur; tableau vraiment religieux, car on éprouve, non seulement de l'admiration pour le peintre, mais pour la charité vraie, dont la parabole du Christ nous a enseigné le parfait modèle.

La *Résurrection de la fille de Jaïre*, par M. Moss, n'est pas parfaite; le personnage principal ne répond pas à l'idée que s'en fait toute âme chrétienne ; le Christ, comme dans la plupart des tableaux qu'on appelle *religieux*, n'a rien de divin ; ce n'est qu'un homme; et, ici, c'est un Juif, son visage a le type juif. Mais il y a d'autres qualités dignes d'éloges : la jeune fille, que le Christ a pris par la main, se relève de terre où elle est étendue (pourquoi est-elle par terre et non sur un lit?), et sa mère, penchée vers elle, étonnée, ravie, est si transportée, qu'elle ne peut croire à ce qu'elle voit : dans ses traits se lisent son amour, son admiration, sa reconnaissance. Le père est peut-être meilleur encore : il soulève sa fille, ou plutôt il ose à peine la soulever, car il ne sait même pas si ce qu'il voit est réel, et, entre la surprise d'un fait qu'il croyait impossible, et la vérité palpable qui est devant lui, il reconnaît que sa fille revit, mais il craint de trop la toucher, de peur de lui faire du mal, de blesser ce jeune corps qui revient à la vie. On assiste, ici, et c'est en cela que ce tableau est chrétien, à un miracle, et à l'émotion que donne le miracle attestation irréfutable de la toute-puissance divine, qui dépasse l'homme et le terrasse.

L'absolution, par M. Poirson, autre tableau religieux, est une scène sur le bord de la mer pendant une tempête : la mer est déchaînée, et une barque qu'on ne voit pas se perd sur les écueils où elle se déchire, et les malheureux marins élèvent leurs bras vers le ciel. Et, sur la côte aussi, d'autres voix et d'autres bras sont levés pour implorer Dieu, toute la population, les femmes, les enfants des pauvres matelots, en larmes, en prières; et le curé, debout sur un rocher, un crucifix à la main, donne de loin la dernière absolution aux naufragés qui, tout à l'heure, vont paraître devant le grand Juge des hommes. Cette scène est extrêmement émouvante, car les personnages sont émus, et l'on ne peut demeurer

froid devant leur douleur. Le peintre, en outre, a eu une idée heureuse : parmi les spectateurs désolés, est un brave marin qui s'est fait attacher la ceinture de sauvetage et va s'élancer entre les vagues furieuses, pour porter un câble à la barque qui sombre. Sa femme est là, qui s'appuie sur lui, et le regarde, connaissant le danger, tremblante, éplorée, effrayée au fond de l'âme, et, cependant, n'osant pas, ne voulant pas l'arrêter et l'empêcher d'accomplir l'acte héroïque de dévouement qui va peut-être sauver la vie de plusieurs, aux dépens de sa propre vie. Le peintre nous laisse devant ce drame d'un intérêt saisissant, mais sans nous ravir un dernier espoir.

Je cite aussi, quoique en le plaçant à distance, les *Pèlerins d'Emmaüs*, de M. Mathey, à cause d'une gracieuse imagination du peintre : dans la salle de l'auberge où les pèlerins se sont arrêtés avec Jésus, il a mis deux jolis petits enfants, l'un qui regarde les images d'une belle Bible, l'autre qui dort dans son berceau. Le Christ n'est pas aussi divin qu'on le désirerait ; les pèlerins font des gestes exagérés ; mais ces deux petits enfants, paisibles et souriants, jettent dans le tableau comme une lumière et une fraîcheur qui le transforme et le poétise, et vous font entrevoir un pan du ciel. Ces deux enfants vous font penser aux anges.

Un vrai tableau religieux, c'est cette jolie toile, intitulée : *Une prise de voile au Carmel*, par M. Rougeron, scène qu'on ne peut regarder sans être troublé et sans réfléchir. Quoi ! cette belle jeune fille, si richement, si élégamment parée, elle va tout à l'heure se dépouiller de ces ornements du monde qui ajoutent encore à sa beauté, et revêtir une robe de bure, et entrer dans le cloître pour sa vie entière, soumise aux plus dures privations, au silence, à la pénitence, aux macérations. Et pourquoi? pour l'amour de Dieu, pour servir, pour apaiser, pour prier Dieu ! Oui ! pour implorer Dieu, en faveur de tous ceux qui souffrent, de tous ceux qui demandent, de tous ceux qui ne prient pas, pour vous, surtout, malheureux et pervers, qui rêvez, qui projetez le mal, qui ne détournez vos regards vers ces saintes, que pour les arracher à la solitude sacrée qu'elles ont choisie, et à la sublimité des méditations qui les séparent de notre monde et des bassesses dont il vit ! — Tout, dans ce tableau, attitudes et expressions, la mère désolée, qui retient à peine ses sanglots et ses larmes, la sœur affligée aussi, mais non, comme elle, déchirée par cette séparation de l'enfant de ses entrailles, la pose

de la jeune carmélite, tout est juste, vrai, agréable et émouvant.

Quand vous aurez regardé la *Mort de saint François d'Assise*, par M. Frappa, d'une très bonne inspiration, vous aurez vu à peu près tout ce qu'il y a de remarquable parmi les tableaux religieux.

IV

Il n'est pas étonnant qu'on trouve, dans le Salon de 1880, si peu de tableaux religieux. Comment ne serait-ce pas? Où les placer? L'État n'en achète pas, la Ville n'en commande plus. On voit, pourtant, que si le nombre en est restreint, il en est plus d'un qu'on peut admirer.

Maintenant quelles sont, dans une sphère moins élevée, les œuvres qui attirent le plus l'attention et se détachent de la masse des productions vulgaires, révolutionnaires et matérielles?

D'abord, un sujet historique, les *Enervés*, par M. Luminais. Ce sont ces jeunes princes révoltés, que leur père, Clovis II, après leur avoir brûlé les nerfs des jambes, châtiment bizarre, inconnu à notre temps, fit mettre dans un bateau à la dérive sur la Seine, et qui furent recueillis par les moines de l'abbaye de Jumiège. Couchés côte à côte tout de leur long dans la barque, brisés par la souffrance, impuissants et incapables de tout effort, les deux jeunes princes se sentent emportés par le courant sans pouvoir rien faire, et rien empêcher. Tous deux semblent même à peine avoir la force de vivre, ils regardent dans le vide, et se laissent aller, sans savoir, sans prévoir ce qui arrivera. Cette insensibilité morale, résultat de la souffrance physique, a été très bien saisie par le peintre, avec cette différence que les deux princes sont bien, l'un et l'autre, insensibles, quoique vivants, mais l'un est plus abattu, et l'autre pas encore résigné, et gronde sourdement. On s'arrête devant eux à suivre le vol de leurs pensées : M. Luminais n'a jamais composé un tableau aussi fortement conçu.

Une très vive impression aussi vous est donnée par la *Phèdre*, de M. Cabanel. C'est Phèdre avant la déclaration à Hippolyte, la Phèdre, victime de « Vénus à sa proie attachée, » consumée par un amour qu'elle nourrit depuis longtemps, et ne se possédant plus, torturée par les mouvements de la passion qui, comme des vagues impétueuses, bondissent et donnent à son cœur un incessant assaut.

Elle est là, étendue sur un lit, la tête appuyée sur sa main, pâle de pensées, de désirs, d'espérances, de découragement, ne regardant rien, les yeux fixes, ses yeux agrandis par la fièvre qui la dévore. Cette tête, — je laisse de côté le reste, le corps, les femmes suivantes; on ne les regarde pas, — cette tête et ces yeux vous saisissent, vous retiennent là à la regarder, et vous reconnaissez cette passion furieuse, qui est véritablement une maladie, — car elle vient sans qu'on s'y attende, et s'en va souvent sans qu'on le veuille, — qu'on appelle l'*amour!*

Voici un des grands succès du Salon, *Odette* et *Charles VI*, de M. Édouard Zier. Ce tableau, où est exprimé avec beaucoup de charme un tout autre sentiment que dans la *Phèdre*, représente le vieux monarque insensé, endormi sur les genoux de la jeune fille, qui veille sur lui et le protège comme une jeune mère : contraste touchant, le malheureux roi, au visage vieilli plus par les tourments de son esprit que par les années, et la jeune charmeresse, gracieuse, fraîche, qui s'est dévouée à distraire et à consoler le pauvre roi frappé dans sa raison! Cette jolie toile inspire la pitié et l'admiration : l'âme paisible de la jeune fille se reflète dans ses traits distingués et sa physionomie douce et sereine. Bien composé, d'un dessin excellent, et d'un coloris modéré qui convient au sujet, le tableau d'*Odette* et de *Charles VI* est un de ceux qui attirent le plus le public, et doit valoir à son jeune auteur une récompense méritée.

Encore une scène mélancolique et touchante, la *Veuve*, par M. Renouf : Au bord de la mer, de la mer de Bretagne, aux rochers abrupts, sur lesquels blanchissent les vagues écumantes, une jeune femme, vêtue de noir, prie agenouillée sur une tombe; son mari, un marin, est parti peu de jours après son mariage, il est revenu, mais pour être apporté là. Jolie, avec des traits fins, attristée et pâlie, — c'est la seconde époque du veuvage, — elle ne pleure pas, elle pense à tout ce qu'elle a perdu; la vie lui semble un rêve, et, sans idée d'un autre avenir, elle vient naturellement sur cette tombe chercher dans la prière la seule consolation de la séparation terrestre, l'espoir de revoir au ciel celui qui l'aimait. Cette toile, d'un sentiment pénétrant, rappelle quelques-uns des poétiques tableaux d'un peintre trop tôt enlevé, Antigna.

Les tableaux sur lesquels j'ai appelé surtout l'attention sont, on

le voit, ceux où le peintre s'est efforcé d'exprimer des sentiments, des passions, de montrer l'âme humaine. Qu'est-ce qui peut, en effet, intéresser l'homme davantage que l'homme? Tout le reste est accessoire, couleur, forme, science de composition, quelque belles qu'elles soient. Il faut, bien entendu, que ces qualités s'y trouvent, mais elles ne servent qu'à faire valoir le fond même, qui est l'homme.

C'est encore par l'expression que valent deux autres tableaux, la *Poppée*, de M. Mathieu, et le *Sphynx*, de M. Sirouy. Le premier représente Poppée, après avoir obtenu de Néron la mort d'Octavie, sa femme, contemplant la tête coupée de la malheureuse impératrice. Elle l'a devant elle, près d'elle, et, accoudée, elle la regarde avec la satisfaction féroce de l'ambition satisfaite, de la jalousie vengée : « Te voici morte! c'est moi qui vais régner! » lui dit-elle. La joie, une joie haineuse encore éclate dans ses yeux et sur sa figure pâle des passions furibondes qui la bouleversent. Cette figure, quand vous l'avez vue, vous reste dans la mémoire; c'est un masque vraiment tragique. Mais la tête coupée a aussi son expression : le peintre l'a disposée de telle sorte qu'elle semble regarder sa rivale de ses yeux éteints, et, menaçante, railler son triomphe de ses lèvres entr'ouvertes et blêmes. Triomphe passager, car bientôt cette orgueilleuse Poppée, hier courtisane, aujourd'hui impératrice, périra frappée par Néron même, et sa mort sera le châtiment du meurtre d'Octavie.

Le *Sphynx*, de M. A. Sirouy, a une expression plus démoniaque encore : elle a attiré dans son antre un jeune audacieux, qui a espéré la vaincre; mais, comme ses imprudents devanciers, n'ayant pu trouver le mot de l'énigme, c'est lui qui est vaincu, et il va périr, dévoré par le monstre : monstre, en effet; cette belle et blonde tête de jeune femme a un corps de bête sauvage : de ses griffes aiguës, elle le tient renversé sous elle, et, tandis qu'il halette et frissonne d'épouvante et d'horreur, penchée sur lui, elle le contemple avec une expression de joie, où se mêlent l'enivrement de la victoire, la raillerie sanglante, et la rage qui va se délecter de son agonie et se repaître de sa chair. Le peintre a énergiquement rendu ces sentiments si divers. Comme dans la *Phèdre* de M. Cabanel, cette figure, elle seule, est tout le tableau. I nutile de dire que la leçon morale est visible et saisissante : le sphynx, c'est la volupté.

Plusieurs autres grandes toiles sont très dignes d'intérêt, mais

plus discutées que celles dont je viens de parler : ainsi le *Caïn*, de M. Cormon. C'est la famille du meurtrier d'Abel, fuyant devant la colère du Seigneur, famille des plus sauvages, et que l'on pourrait trouver trop proche de la bête, si l'on ne savait que ces fils de Caïn sont descendus si bas par un crime. A demi nus, les cheveux et la barbe hérissés et incultes, armés de haches de silex, comme le sont plusieurs peuples encore aujourd'hui (et non pas seulement les peuples *préhistoriques*, comme on les appelle), ils accompagnent la mère étendue sur un brancard tout chargé de peaux de bêtes et de viandes sanglantes, que portent les plus robustes de ses grossiers enfants ; et, en avant, la tête courbée, le père, Caïn, marche, frappé de la malédiction de Dieu, et comme écrasé sous une pensée qui ne le quitte pas. La campagne déserte, et la couleur blafarde de la lumière contribuent encore à augmenter l'impression d'horreur et de désolation de cette scène un peu mélodramatique, mais d'un effet puissant et qui ne s'oublie pas.

Le tableau de M. Roll, une *Grève de mineurs*, est encore plus *réaliste*, comme on disait, il y a dix ans. C'est pour le coup, la vérité crue : des hommes, des femmes, des enfants, assemblés près du puits fermé, debout, assis, surveillés par les gendarmes, attendent, silencieux, mornes, sombres, qu'on prononce sur leurs demandes et sur leur sort. L'aspect général de la scène n'est pas noir, il est gris, ce qui est encore plus triste. Vêtus de leurs habits de travail, le visage amaigri et pâli par l'absence habituelle d'air et de lumière, par les préoccupations de leur avenir, et sans grand espoir, ces malheureux ne peuvent être regardés froidement. L'artiste les a peints sordides, sales, hideux ; il eût pu s'épargner de les représenter si repoussants ; il n'avait pas besoin de cette recherche d'effet pour émouvoir. Malgré l'exagération avec laquelle il a insisté sur leur laideur, on est touché de pitié. C'est un grand éloge, puisque cette émotion prouve qu'à travers les haillons de ces misérables, il a su montrer leur âme, ses angoisses et ses tortures.

Comme contraste, il est bon de jeter les yeux sur des sujets plus calmes ; en voici deux des plus placides : la vaste toile de M. Puvis de Chavannes, et *l'Atelier* de M. Dantan. Le tableau de M. Puvis de Chavannes, quoique ce ne soit qu'un *carton*, c'est-à-dire de simples lignes un peu ombrées, est une œuvre considérable. Il est d'ailleurs impossible de ne pas le remarquer, il n'a pas moins de *quarante-*

sept pieds de long! Esquisse d'un tableau qui doit décorer le musée d'Amiens, il représente de jeunes Picards, en costume *antique*, (on se demande pourquoi) s'exerçant à la lance, et cherchant, à atteindre un but de leurs *piques* — d'où vient leur nom de *Picards*. — Le sujet est peu intéressant, comme on voit, et assez froid : il convient au talent peu démonstratif de M. Puvis de Chavannes; on ne saurait le juger complètement, puisqu'il n'y a pas de couleur, qui, du reste, n'est pas la partie brillante du peintre. En regrettant que les types ne soient pas toujours assez beaux, on ne peut s'empêcher de louer la simplicité du dessin, souvent savant, la grandeur du style, la largeur avec laquelle les groupes sont disposés.

Ce n'est pas, non plus, par l'expression et le sentiment que se distingue *l'Atelier*, de M. Dantan, c'est par des qualités surtout artistiques : l'atelier est celui d'un sculpteur, qui achève un bas-relief en marbre blanc ; l'artiste est vu de dos, et en avant une femme, qui lui sert de modèle, attend l'heure où elle recommencera à poser. Le sujet est peu de chose, mais l'exécution est si savante, tous les objets sont rendus avec tant de vérité, il y a tant d'air dans cet atelier, les attitudes des deux personnages sont si justes, que l'on ne peut s'empêcher d'admirer l'art du peintre : on n'est pas ému, on ne pense pas, mais on goûte cette satisfaction que l'on éprouve, en entendant une belle phrase musicale chantée avec une supériorité qui approche de la perfection.

Je ne puis que signaler d'immenses toiles qu'on appelle vulgairement de *grandes machines*, et qui représentent des *batailles*, des sujets *allégoriques*, *officiels*, etc., quoiqu'il y ait souvent dans ces tableaux d'éminentes qualités. Malheureusement, la plupart sont peu intéressants ou peu compréhensibles ; que voulez-vous que je vous dise de cette *Bataille de Greenwald*, par M. Matejko, formidable toile de trente pieds de long, où des milliers et des milliers d'hommes, habillés à la Tartare ou à la Polonaise, se heurtent, se frappent furieusement, à grands coups de haches, de masses d'armes, d'épées, dans un inextricable fouillis? Je suis épouvanté de l'énorme quantité de temps, de travail, d'argent et de talent, qu'il a fallu dépenser pour couvrir une telle toile ; et, après avoir vainement essayé de pénétrer dans la mêlée, je fais comme le public, je m'en vais.

Cet autre vaste tableau, intitulé : *Après la défaite*, c'est-à-dire

après la prise d'une capitale, au cinquième siècle, par M. Besnard, est plus intelligible : là, du moins, il y a de l'air, et l'on peut s'apitoyer sur ce brave souverain, qui s'est vaillamment battu jusqu'à la fin, et que les vainqueurs ont pendu à un arbre ; sur le sort de ces femmes, de ces enfants, qu'on emmène par bandes en captivité, et qui emportent en exil les os déterrés de leurs pères.

Le sujet est plus intéressant que celui de cette autre *grande machine*, la *Mort de La Tour d'Auvergne*, par M. Moreau (de Tours), étendu sur le sol et salué par un général et un commissaire des guerres, froide oraison funèbre du *premier grenadier de France*, et très inférieure à la *Blanche de Castille* du même artiste, exposée l'an dernier avec tant de succès.

Moins intéressantes encore ces toiles glacées, intitulées : le *Mariage*, par M. G. Boulanger; la *Sculpture*, par M. Tony Robert Fleury ; la *Force* et le *Droit*, par M. Thiron; le *Serment* (il y en a deux, par MM. Meignan et Priori,) etc. Et, cependant, je ne peux méconnaître que c'est un mérite digne d'être encouragé, que d'oser aborder de si vastes sujets, à une époque où l'on va si vite, où l'on ne recherche guères que des œuvres faciles, à bon marché, et commodes à placer dans les étroites chambres de nos hautes maisons, et j'éprouve pour ces courageux artistes un mélange d'estime, de respect et de pitié.

V

Avant d'aller examiner plusieurs petits tableaux fort jolis, arrêtons-nous un peu pour regarder quelques toiles bizarres; cela, d'ailleurs, nous délassera de l'admiration : « De tous les sentiments, a-t-on dit, l'admiration est celui qui fatigue le plus vite et qui dure le moins. » Dans cette cohue de plus de sept mille œuvres, il ne manque pas d'œuvres détestables, ridicules à force d'être mauvaises; ce n'est pas de celles-là que je veux parler, c'est de tableaux, où il y a un certain savoir-faire, mais prétentieux par le sujet, faux par la manière dont ils sont traités, et qui, néanmoins, semblent vouloir s'imposer à l'admiration publique. Telle est la toile exposée par une demoiselle qui ne néglige rien pour faire tout le bruit possible, et attirer du monde autour d'elle, Mlle Sarah Bernhardt, ex-actrice du Théâtre-Français. Elle a, du moins, un talent, celui d'obtenir des

éloges exagérés de la foule de ses adulateurs, non seulement comme actrice, mais comme peintre et comme sculpteur, quoiqu'elle soit un médiocre sculpteur et un peintre qui a encore besoin d'aide. Sous le titre de *la jeune Fille et la Mort*, elle nous présente, sur un fond rose, une grande femme en robe violette, avec un chapeau immense, les yeux éteints et haute de 10 pieds; et, derrière elle, l'attrayant squelette de la Mort, qui lui glisse une gracieuse proposition à l'oreille. Cela n'est ni nouveau, ni bien exécuté, mais cette ébauche est signée : *Sarah Bernhardt;* la curiosité attire à la regarder; puis, comme on n'y trouve rien qui vous attache, on se demande : « A-t-on voulu se moquer de nous? »

Le tableau de Mlle Sarah Bernhardt est de petite dimension, et il faut lui tenir compte de cette modestie, elle eût pu envoyer une toile de 25 pieds. M. Le Houx, lui, procède autrement : on ne connaît de cet artiste que des tableaux d'une taille exorbitante, mais aussi remarquables par leurs inventions grotesques. Qui ne se souvient de son *Saint Etienne*, d'il y a trois ans, aux pierres lumineuses; de son homme gigantesque, fuyant tout nu par la campagne; de son *Baptême* de l'an dernier, où les nouveaux baptisés se frottaient si énergiquement le dos avec leurs serviettes? Aujourd'hui il nous montre, sous prétexte de peindre la *Pêche miraculeuse*, un Christ aux cheveux rouges, debout dans la barque, au geste fatidique, et que, si l'on n'était averti par le titre, on prendrait pour un émule de Robert Houdin. Les apôtres ne sont pas moins laids, mais on peut espérer qu'on va bientôt être débarrassé d'eux, car la barque est placée de telle sorte qu'il est impossible que les pauvres disciples puissent s'y tenir en équilibre; ils vont faire sûrement un plongeon dans le lac; et, s'ils restent debout, c'est par un autre miracle de Jésus; il ne leur fait pas faire seulement une pêche miraculeuse de poissons de toutes couleurs, rouges, jaunes, verts, bleus, oranges, qui cabriolent tout autour, il les préserve de prendre un bain forcé!

Mais le plus grand succès du Salon, dans ce genre, est le *Portrait de la famille Loyson*. Devant aucune autre toile, il n'y a une telle affluence, et aucune n'excite tant de gaieté. Et il y a de quoi : jugez-en. Le tableau est partagé en trois compartiments : à gauche, M. Loyson; à droite, Mme Loyson; et au milieu, le petit Loyson. M. Loyson, de profil, vêtu d'une redingote boutonnée jusqu'en haut, ressemble à un ministre protestant; il regarde droit devant lui, il a

l'air fort grave, et la figure ne manquerait pas d'une certaine dignité, sans cette mâchoire et ce menton à double étage, indice d'instincts bas et de passions matérielles, qui font comprendre qu'il ait déserté le célibat ecclésiastique (On a lu le détail de certains plantureux déjeuners, dans le compte-rendu de son récent procès avec son vicaire). Mme Loyson, de trois quarts, est toute droite, vêtue d'un grand sarrau noir qui s'attache au cou, et d'un long voile noir qui lui pend derrière le dos, tandis que sur la poitrine s'étale une croix, la croix, dit-on, de son mari, quand il était carme. Elle ressemblerait, par cette croix, à une religieuse, si, par son haut peigne, elle ne donnait l'idée d'une duègne espagnole, qui n'a jamais été belle, et qui est devenue bien sévère. — Et, enfin, le petit Loyson, de face, entre eux, dégingandé, et avec de gros yeux, représente assez un jeune gamin, qui va débuter au cirque, où déjà *travaille* monsieur son père. Tels sont les trois personnages, et vous entendez les lazzis, les plaisanteries et les réflexions amusantes du public. Mme Loyson excite surtout la verve des spectateurs; c'est elle qui a entraîné son mari. Quels charmes ne devait pas avoir cette Ève américaine! « Eh quoi! la voilà! c'est cette femme de plâtre, qui a l'air si assommant! Mais alors, il est inexcusable! Comme il doit s'ennuyer, le malheureux, entre ces deux êtres-là. » D'autres trouvent, au contraire, que c'est un moyen de gagner le paradis : il fait pénitence, etc. De toutes les œuvres du Salon, celle dont on emporte le plus vif souvenir, c'est la famille Loyson. Ce sont des types qui se gravent dans la mémoire; seulement, on n'a pas envie de faire leur connaissance, on aurait moins d'agrément à vivre avec eux qu'à en parler.

Eugène LOUDUN.

BULLETIN

DE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CATHOLIQUE

Protestations de l'épiscopat. — Les décrets du 29 mars à la Chambre des députés. Interpellation de M. Lamy. Réponse de M. Cazot, qui n'en est pas une. — Démarches secrètes du ministère à Rome et auprès des congrégations religieuses. Les autorisés malgré eux. — Nouvelle tournée de M. Jules Ferry. Son insuccès. — Organisation de la résistance. — Dépôt du projet de loi sur l'instruction primaire, gratuite, laïque et obligatoire.

Le concert de l'épiscopat français est vraiment admirable. Tous nos prélats, sans exception, ont protesté, avec une inviolable fermeté que rehaussait une parfaite modération de langage, contre les mesures dictatoriales qui, sous prétexte de rendre hommage *aux lois existantes*, foulent tout à la fois aux pieds les libertés nécessaires de l'Église et les droits consacrés par les maximes modernes. Non contents de s'adresser soit au Sénat, soit au premier magistrat de la république, soit au président du conseil des ministres, ils s'écrivent entre eux pour se fortifier par de mutuelles adhésions. Ils prennent en main la défense de ces précieux auxiliaires qu'on ne peut sacrifier sans forfaiture, abandonner sans lâcheté. Ceux mêmes qui, dans leurs propres diocèses, se contentent ou à peu près du concours des prêtres séculiers ou de celui que leur offrent des congrégations locales, ne font point d'exception, ne formulent pas de préférence dans leurs revendications officielles. Tous les ordres approuvés par l'Église sont assurés de trouver en eux des protecteurs déclarés. Les chefs de la milice sainte couvrent de leur personne et de leur autorité tous ceux qui, ayant reçu une mission légitime, combattent le bon combat. Rien de touchant, nous ajouterons, rien d'imposant comme cette unanimité.

La France tout entière, même dans ceux de ses enfants qui se montrent habituellement indifférents, s'en émeut; le gouvernement n'y peut

demeurer insensible. L'Europe contemple avec intérêt ce grand spectacle et s'étonne de la coupable légèreté des prétendus hommes d'État qui ont lancé gratuitement leur pays dans de telles agitations.

Nous distinguons, entre les lettres épiscopales toutes si remarquables, deux documents qui méritent de fixer particulièrement l'attention, à cause de la condition spéciale de leurs auteurs. Il s'agit de la lettre adressée au président de la république par Mgr l'évêque de Quimper et de Léon, qui appartient à l'ordre des Bénédictins, et d'observations présentées au président du conseil par Mgr l'évêque de Médéa, vicaire apostolique de Jaffna, dans l'île de Ceylan.

Le premier, Mgr Nouvel, expose que les motifs qui ont déterminé sa vocation monastique, et son expérience de la vie religieuse, lui paraissent apporter quelque lumière pour la solution des difficultés soulevées par les derniers décrets.

Successivement vicaire dans une paroisse, professeur d'un grand séminaire, aumônier d'hôpital, curé, vicaire général, le pieux prélat a senti dans ces différentes positions l'utilité des congrégations religieuses. Il affirme que « le libre exercice de la religion catholique, assuré par les lois concordataires, n'existera pas s'il n'est pas permis aux prêtres des paroisses de demander, surtout pour l'accomplissement de leur mission auprès des classes laborieuses, les services que peuvent leur rendre ceux que Dieu a spécialement appelés aux œuvres de charité et de sacrifice. » Pénétré de cette vérité, il embrassa, dans un âge assez avancé, la vie monastique. L'expérience qu'il en fit le confirma dans cette persuasion que la pauvreté, l'obéissance, le travail imposé, préparent merveilleusement le religieux à sa mission future, soit pour l'enseignement des lettres et des sciences, soit pour l'instruction des pauvres et des ignorants, soit pour le soulagement des misères humaines.

Mgr Nouvel ne comprend pas, d'ailleurs, qu'on ait pu accuser les ordres religieux de s'occuper de politique, alors que tout éloigne leurs membres des choses et des intérêts du monde.

Le vénérable prélat poursuit ainsi :

« J'espérais atteindre dans la vie religieuse le but que je m'étais proposé en quittant ma famille et un diocèse que j'aimais, lorsque le choix du président de la république et l'obéissance que je devais au Souverain Pontife me firent sortir de mon ministère pour m'élever sur le siège de Quimper. M. Thiers, votre honorable prédécesseur, ne pensait pas que les *lois existantes* frappaient les religieux d'une sorte d'incapacité civile, et l'habit monastique n'était pas pour lui un motif d'éloigner celui qui le portait des dignités ecclésiastiques. »

Voilà ce qu'on peut appeler un argument topique. Écoutons encore Mgr Nouvel.

« Lorsque j'eus l'honneur de lui présenter mes hommages (à M. Thiers)

en me rendant à Quimper, il m'accueillit avec une bonté bienveillante. Les préventions que, dans un monde peu chrétien, on nourrit contre les instituts religieux, n'étaient pas acceptées par cet esprit éminent. Il croyait que, sous le gouvernement de la République, toutes les intelligences droites et tous les dévouements généreux devaient trouver leur place, et il faisait appel à toutes les forces vives de la France pour la relever et lui rendre son ancienne vigueur. »

Il est impossible que M. Grévy ne soit pas touché de l'exemple donné par M. Thiers, à moins que, par aventure, notre président ne s'imagine être supérieur en talent et en perspicacité à son prédécesseur.

Mgr Nouvel ajoutait que les congrégations religieuses établies dans son diocèse lui avaient toujours témoigné un respect et une soumission sans bornes, sans en excepter les Jésuites, et il terminait par ces mots significatifs :

« Si, dans nos campagnes, on pensait que la république leur est hostile (aux Jésuites), il y aurait une protestation universelle, et la fermeture d'une maison religieuse serait regardée comme le commencement de la persécution de l'Église.

« Nos populations bretonnes sont fermes dans leur foi. Elles respectent les prêtres des paroisses et les moines qui ont évangélisé leur pays et qui ont dans leurs églises des statues vénérées. Je vous demande de ne pas inquiéter leur foi, troubler leur conscience. »

Mgr Bonjean, vicaire apostolique de Jaffna, est un des rares prélats investis de la juridiction épiscopale dans les pays infidèles qui se trouvent en ce moment en France, et c'est ce motif qui l'a porté à exprimer les vœux et les sentiments de ses collègues. On se rappelle que M. de Freycinet a écrit une circulaire pour déclarer que ces mêmes religieux que le gouvernement ne voulait pas tolérer sur le territoire français, pas même dans nos possessions coloniales, il les prenait sous sa protection dans les pays étrangers.

Les journaux anglais et allemands, pour le dire entre parenthèse, ont raillé ces prétentions contradictoires et se sont demandé comment le ministre des affaires étrangères s'y prendrait pour forcer le sultan de Constantinople, ou l'empereur de la Chine, à respecter des Jésuites ou des Dominicains qu'il proscrit et exile de leur propre pays. Mais Mgr Bonjean, grave et charitable comme il convient à un évêque, ne met pas en doute la bonne volonté du président du conseil, il ne se refuse même pas à admettre l'ascendant du gouvernement français sur les gouvernements barbares, dans des circonstances si étranges; seulement il soumet une difficulté pratique à l'honorable M. de Freycinet.

Mgr Bonjean, originaire du diocèse de Clermont, par conséquent né en France, pourvoit actuellement à l'évangélisation d'un million d'infidèles et aux besoins spirituels de 70,000 catholiques, en s'aidant de

40 missionnaires et de 17 religieuses. Ces missionnaires appartiennent, comme lui-même, à l'ordre des Oblats de Marie immaculée (dont fait partie S. Em. le Cardinal de Paris), et les religieuses sont Françaises. Si l'on ferme leurs maisons en France, comme c'est là *seulement* que l'évêque recrute ses prêtres, ses frères et ses sœurs, son personnel, tari dans sa source, ne pourra plus se maintenir, et dans un court délai cette mission florissante sera complètement ruinée.

Qui ne voit que le même sort serait fatalement réservé aux autres missions qui se trouvent dans des conditions identiques ?

M. de Freycinet serait certainement désolé de voir se fermer dans le seul district de Mgr Bonjean les écoles catholiques donnant à plus de 6,000 élèves des deux sexes une instruction dont les inspections officielles constatent l'excellence, 5 orphelinats qui abritent 400 orphelins. Il regretterait aussi que l'influence française disparût, en même temps que la foi catholique, en constants progrès jusqu'ici, serait compromise.

L'œuvre grandiose de la civilisation par le christianisme d'une foule de peuples barbares répandus sur toute la terre depuis le pôle jusqu'à l'équateur, cette œuvre, interrompue il y a un siècle, par la proscription des ordres religieux, accomplie par la pensée révolutionnaire, reprend à peine depuis quelque temps, grâce à la multiplicité des ouvriers apostoliques. Dans plusieurs missions, cette œuvre n'est encore qu'à ses débuts. C'est en grande partie à la France catholique, surtout par ses religieux et ses religieuses, que l'on doit cet épanouissement et cette renaissance. Le gouvernement français ne peut y mettre obstacle, et M. de Freycinet ne voudra pas associer son nom au nom de Pombal et de Choiseul qui ont ouvert la période des ruines.

A l'heure où nous écrivons, presque tous les membres de l'épiscopat ont fait entendre leurs protestations. Sur 84 prélats (14 archevêques et 70 évêques), 78 ont élevé la voix. Mgr Soubiranne, le nouvel évêque de Belley, bien que retenu sur un lit de douleur par les suites d'un accident de voiture, a envoyé d'une main mal assurée son adhésion à son vénérable métropolitain (1).

Pendant que l'Église réclame la liberté de son ministère, le procès se poursuit devant les grandes assises de la nation. M. Lamy a interpellé le ministère à la Chambre des députés.

M. Lamy, républicain sincère, est un honnête homme et un bon juriste. Il n'a pas eu de peine à montrer que les décrets du 29 mars ne s'appuient sur aucune base juridique. Nous n'irons pas chicaner l'honorable député du Jura sur ce que nous regardons comme des erreurs de droit public et de droit canonique. M. Lamy s'est montré bien indulgent

(1) Ce nombre s'est encore accru depuis que ces lignes ont été écrites. Il n'y a plus que trois ou quatre prélats dont l'adhésion, qui ne peut tarder, est attendue.

pour l'ancien régime qui eut le tort d'affecter des allures despotiques et de méconnaître trop souvent les droits du pouvoir spirituel, lequel dans sa sphère est souverain et auquel le pouvoir temporel est nécessairement subordonné. Il a eu aussi trop de tendresse et d'admiration pour le régime révolutionnaire qu'il loue, à tort, d'avoir opéré une séparation quasi-absolue entre les deux pouvoirs. Leurs attributions respectives étaient mal définies avant 89; mais le mal qui résultait de cette confusion n'était qu'un jeu auprès de celui que produit la déchristianisation de plus en plus accentuée de l'État et de nos institutions publiques. Au fond, l'ancien régime soutenait l'Église, ce qui est la vraie mission du prince. Si l'on vit plus d'une fois l'autorité royale, mal conseillée, empiéter sur le domaine réservé à l'autorité pontificale et faire sonner bien haut une indépendance absolue qui est contraire à l'union établie par Dieu, elle ne poussa jamais les choses jusqu'aux extrêmes limites et on la vit toujours reculer avec autant de sagesse que de respect, au moment où l'animation de la lutte pouvait faire craindre des résolutions fâcheuses. En est-on là aujourd'hui?

M. Lamy s'est abstenu d'envisager la question au point de vue religieux et au point de vue politique; il n'a considéré que le côté du droit, et son argumentation a été irréfutable. Son point de départ ne pouvait pas non plus être contesté. Remontant à l'interpellation du 16 mars qui suivit le rejet de l'article 7 par le Sénat, et qui amena l'ordre du jour que l'on sait, invitant le gouvernement à l'application de lois existantes, l'orateur a fait sentir à la majorité qui avait voté cet ordre du jour, que, pour demeurer conséquente avec elle-même, elle devait examiner si les décrets du 29 mars étaient une réponse naturelle à cette mise en demeure, en d'autres termes, si les lois visées par ces décrets avaient véritablement le sens et la valeur que le ministère leur attribue. Si, par hasard, le cabinet s'était trompé, la Chambre ne voudrait pas sans doute se rendre solidaire de son erreur. La logique veut que les principes posés par elle n'engendrent que des conséquences légitimes, et sa dignité exige que ses véritables intentions, à savoir l'application des lois vraiment existantes, soient scrupuleusement exécutées, sans qu'on demeure en deçà, sans qu'on les dépasse. Donc il fallut froidement et sans parti pris examiner les lois alléguées.

Quoi de plus simple, de plus correct que ce raisonnement? La majorité s'en est pourtant sentie blessée, et des interruptions que le président a eu l'impertinence de relever, en assurant qu'elles étaient inutiles, puisque la cause était déjà jugée, ont prouvé non la faiblesse de l'argumentation, mais la mauvaise humeur de ceux qu'elle atteignait. Néanmoins il a fallu faire silence et écouter.

Tout d'abord M. Lamy s'est élevé à la hauteur que comportait son sujet : il a exposé en fort bons termes que les lois étant faites pour

parer aux nécessités des temps, et ces nécessités variant sans cesse, il y a dans les lois une portion qui s'use et qui tombe, comme on dit, en désuétude, même sans abolition formelle. Il est clair, par exemple, que la Révolution ayant institué un ordre de choses tout à fait nouveau, les édits et ordonnances qui se rapportaient à un passé détruit, qui supposaient des rapports actuellement abolis, sont désormais sans vigueur. Avant 89, l'État, intimement lié à l'Église, la soutenant de toute sa puissance, faisait siennes les lois de l'Église, ou du moins certaines de ces lois. Cette situation lui donnait naturellement une certaine ingérance qui fut, à la vérité, poussée trop loin, mais dont les écarts mêmes s'expliquent, sans se justifier. L'État disait : je ne puis protéger que des institutions que je connais et qui me conviennent. Si vous voulez que je force les religieux à rester dans le cloître, il faut que je sache quel est le lien qui les retient, quels engagements ils ont contractés et si ces engagements ne me portent pas préjudice. De là communication des statuts des nouveaux ordres pour obtenir une autorisation qui impliquait privilège. Ce raisonnement était au moins spécieux. Aujourd'hui que l'État, en vertu des principes modernes, se désintéresse de toute forme religieuse particulière et que, conformément à la loi de 1790, il ne reconnaît plus d'ordres religieux en tant qu'ordres religieux, il n'a plus aucun prétexte pour s'immiscer dans leur administration intérieure.

Il est donc mille fois évident que toutes les dispositions législatives et tous les actes de l'autorité publique datant d'avant la Révolution sont caducs, puisque les institutions sur lesquelles ces dispositions et ces actes reposaient n'existent plus. La base venant à manquer, tout l'édifice croule. Quant à la législation intermédiaire, M. Lamy montre très bien qu'elle a été abrogée par le Code pénal, qui a substitué aux différentes lois portées à cette époque les articles 291, 292.

Il y a, dit en substance M. Lamy, deux manières pour les hommes de s'associer. (Notons, pour le dire en passant, que le droit de s'associer est un droit naturel, ne dépendant point, par conséquent, de l'État, lequel peut seulement le régler en en protégeant l'application.) Ou l'on veut former un corps jouissant de certaines prérogatives et ayant le droit d'agir et de se comporter comme un corps constitué; dans ce cas, l'État lui donne ou lui refuse son autorisation, selon qu'il juge son existence utile ou dangereuse. Ou bien l'on se contente d'une existence de fait, sans réclamer la reconnaissance légale. Dans cette hypothèse, la corporation est libre dans son gouvernement intérieur, mais elle ne jouit d'aucun droit; comme personne morale, elle n'existe pas.

Les congrégations religieuses non autorisées sont dans la seconde alternative. Le Code pénal permet toutes les associations alors qu'elles sont composées de moins de vingt personnes ou lorsqu'elles sont composées de personnes résidant dans la même maison. Le texte est formel.

Or les congrégations religieuses remplissent cette seconde condition; elles sont donc inattaquables.

La raison de cette tolérance s'explique aisément. Quand tous les membres d'une association sont constamment réunis dans le même lieu, il est très facile au pouvoir public de les surveiller et, s'ils commettent quelques délits, de les poursuivre. Il en est autrement quand les membres sont dispersés. Comment les surprendre, comment les arrêter, comment les punir?

La loi de 1834 n'est pas plus applicable que le Code pénal. En effet, cette loi atteint les associations, même divisées en section, dont chacune ne compte pas plus de vingt personnes. Elle interprète et complète l'article 291 du Code pénal dont on avait cherché à éluder les dispositions; mais il reste toujours entendu que l'association ne devient délictueuse que lorsque ceux qui la composent ont des domiciles divers. Voilà deux cents, trois cents religieux, résidant dans un seul couvent. La cohabitation les met à couvert contre les rigueurs du Code pénal. En deviennent-ils justiciables, s'ils se logent dans deux maisons séparées par une rue? Évidemment non.

Donc la liberté des congrégations religieuses demeure pleine et entière, puisque la résidence commune y est de règle. Seulement les congrégations peuvent vivre, et vivent, en effet, dans deux conditions différentes : ou elles sont reconnues par l'État et alors elles jouissent de toutes les prérogatives de personnes morales; ou elles ne le sont pas et, dans ce cas, elles ne possèdent *corporativement* aucun droit, mais leurs membres conservent tous leurs droits.

La théorie des décrets consiste à laisser de côté le Code pénal (quel respect pour la loi existante!) et à s'appuyer sur tous les actes législatifs de l'ancien comme du nouveau régime, pour prouver que la tradition officielle est contraire aux congrégations, qu'elle les surveille d'un œil jaloux et les frappe avec empressement. Mais ces lois et ces édits se détruisent mutuellement pas leurs dispositions contradictoires. Ici on bannit les Jésuites; là, on interdit à tous les religieux le port de leurs costumes; ailleurs, on les renvoie dans leurs diocèses respectifs; plus loin, on les menace de poursuites extraordinaires; laquelle de ces peines voulez-vous appliquer? Aucune, car vous déclarez qu'après leur dispersion les membres des associations religieuses conserveront individuellement tous leurs droits de citoyen. Qu'est-ce qui vous permet de supprimer la partie pénale de ces lois dont vous invoquez la rigueur? Une loi ne se scinde pas au gré du gouvernement. Il faut l'appliquer tout entière, si elle existe; si elle est abrogée, il n'y a à en tenir nul compte.

Le pouvoir en France, surtout sous une république, n'est pas au-dessus des lois; il a mission de les faire exécuter; rien de plus, rien de moins.

Non seulement le ministère fait un choix arbitraire entre ces lois, non seulement il en bannit toute la partie pénale, il n'accepte même pas toutes les dispositions purement prohibitives qui s'y trouvent. La loi de 1792, par exemple, qui figure dans le décret du 25 mars, interdit toutes les congrégations sans exception. Or le cabinet, non content de tolérer celles qui sont autorisées, s'offre à en accroître le nombre. Il ne respecte donc pas les intentions du législateur du 18 août 1792; mais alors pourquoi l'invoque-t-il? Qui trompe-t-on ici et que faut-il le plus admirer, l'étourderie, l'hypocrisie ou l'arbitraire?

MM. Floquet et Nadaud ont beau s'écrier qu'ils approuvent sur toute la ligne les proscripteurs de 1792, que ce qu'ils demandent c'est la destruction de toutes les communautés religieuses, sans distinction, ni exception; c'est l'avis de MM. Floquet et Nadaud, de tout le groupe de l'extrême gauche, si l'on veut, et d'autres membres de la Chambre; ce n'est pas la pensée du ministère, du moins sa pensée avouée et officielle, ce n'est pas l'esprit ni la lettre des décrets, les décrets sont aussi illogiques qu'illégaux, et ce n'est pas peu dire.

Il n'est pas toutefois sans intérêt de remarquer que le ministère qui se borne, ou feint de se borner, aux dispositions indiquées le 29 mars et le 3 avril, donne la main pour les étayer à ceux-là même qui les regardent comme insuffisantes. Quand M. Lamy, avec cette courtoisie qui le distingue, s'adresse à M. Jules Ferry et prend acte des concessions qu'il a l'air d'avoir faites en reconnaissant que l'article 291 couvre les religieux réunis dans une seule maison, M. Jules Ferry répond d'un ton rogue qu'il n'a fait et ne fera aucune concession. Il se pose plus inflexible, plus raide qu'il ne l'est, afin de se prévaloir de cette raideur auprès de ses alliés de l'extrême gauche.

Préoccupation étrange de la part de M. le Ministre; il semble admettre que si tous les membres d'un institut religieux étaient réunis dans une seule maison, on ne pourrait y toucher; son argumentation tend à supprimer tous les petits couvents, à supprimer même tous les couvents, sauf un, dépendant d'une même congrégation, à concentrer tous les Dominicains, par exemple, dans une seule et immense communauté! Et la tactique que suivaient ses prédesseurs dans la voie de la persécution, c'était, au contraire, de fermer les maisons les plus considérables et d'en verser les habitants dans des maisons plus petites. En 1845, on força les Jésuites à se disperser dans des établissements moins en vue; aujourd'hui on invite les religieux à se grouper dans un centre unique. Que faut-il faire pour satisfaire la Révolution? On ne sait lequel entendre. Quel abîme de contradictions! *Mentita est iniquitas sibi.*

Ecoutons encore M. Lamy : « Il ne suffit pas de prendre ces textes, de les opposer les uns aux autres sans qu'ils se brisent au contact, il faut encore que je vous montre que vous ne pouvez les appliquer qu'ensemble.

Mais ce n'est ni aux lois de l'ancien régime, parce qu'elles répondent à un ordre de choses disparu, ni aux lois révolutionnaires, parce qu'elles consacrent la liberté que vous voudriez détruire, ni au décret de messidor, parce qu'il n'a jamais eu de valeur légale... (Rumeurs à gauche) ce n'est pas à ces lois qu'il faut se rapporter. »

L'orateur prend quelquefois la note ironique : du moins si l'ironie n'est pas dans la pensée, elle est dans les choses, car les doctrines révolutionnaires aboutissent aisément non seulement à l'odieux, mais au grotesque. « L'honorable M. Madier de Montjau disait un jour à cette tribune : En 1790, oui, la loi permet de sortir des couvents, et c'est le commencement de la liberté; mais en 1792, la loi défend d'y entrer, et la liberté est complète! » (Rires et applaudissements ironiques à droite. — Marques d'approbation sur divers bancs à gauche.)

Quelle éloquence! quelle indignation, dans cette fière déclaration qui remet les choses à leur place : « Que la main de l'État se place sur la porte d'un monastère pour empêcher d'y entrer ou pour empêcher d'en sortir, j'atteste que l'outrage fait à la liberté humaine est le même. »

M. Lamy montre, au surplus, parfaitement, et c'est un des points capitaux de son argumentation, que la loi de 92, quelque inique, quelque cruelle qu'elle soit, ne fait que continuer la loi de 90. La loi de 92 vise les congrégations non touchées par la loi de 90, elle leur applique le même régime détruisant leur être moral, confisquant leurs biens, chassant leurs membres des édifices qui les abritent, les mettant ainsi dans l'impossibilité d'exister, mais respectant au fond en elles le droit d'association. Sous la Terreur, rien de plus fréquent que l'arrestation, la condamnation, l'exécution d'un prêtre, d'un religieux. Mais ce prêtre, ce religieux, sont frappés pour incivisme, pour superstition, non pour avoir commis le délit d'association. « Au plus fort de la Terreur, des religieux, des religieuses continuent leur vie commune; ceux qui sont dispersés, le sont par la violence et non par le droit. »

Le lecteur voudra bien remarquer la conformité de cette appréciation juridique des faits, avec celle que nous avions personnellement émise dans un précédent bulletin. Nous sommes heureux d'être confirmés dans nos propres idées par l'opinion d'un jurisconsulte aussi distingué.

En résumé, ni les édits de l'ancienne monarchie, ni les lois révolutionnaires ne sont applicables. Le seul décret-loi de messidor a frappé juste; mais il est sans valeur, ayant été rendu sans la garantie des formes constitutionnelles alors en vigueur.

On a obéi, dites-vous, on n'a pas protesté. Etait-il facile de désobéir à cette époque? Pouvait-on sans danger protester? Ce décret est de la même date que l'acte d'arrestation du duc d'Enghien.

Lorsque Mme de Staël était exilée de Paris, lorsqu'étaient instituées des prisons d'État, dans lesquelles l'Empereur déclare qu'il « tient captifs

un certain nombre d'individus sans qu'ils aient été jugés, et cependant sans qu'il y ait lieu de les mettre en liberté », ces mesures étaient-elles légales?

Sous la Restauration, les ordres religieux reparaissent, protégés par l'article 291 du Code pénal. En 1826, M. de Montlosier attaque les Jésuites et les traduit devant la Cour royale de Paris. Cette Cour se déclare incompétente, elle ne trouve pas une loi qui puisse les atteindre.

Surviennent les débats de 1828. Les Jésuites se trouvent en état de contravention avec les lois illibérales qui sanctionnent le monopole universitaire. Les ordonnances de 1828 leur enlèvent la direction de huit petits séminaires. Ces maisons sont fermées comme établissements d'instruction, mais les Jésuites restent. Frappés comme professeurs, ils sont respectés comme religieux, comme associés. M. Thiers lui-même l'a reconnu dans son interpellation de 1845.

A cette dernière date, la question reparaît, toujours à l'occasion de l'enseignement. Les universitaires se sentant menacés font diversion en ameutant la Chambre contre les Jésuites. Un ordre du jour réclamant l'application des lois existantes, pareil à celui qui a été rendu le 16 mars dernier, réunit une plus forte majorité. Qu'en résulte-t-il? Que le gouvernement, très embarrassé, a recours à Rome; fort de ses bonnes intentions, il obtient la dispersion momentanée de ces religieux. De cette façon, on multiplie les maisons des Jésuites et, quand survient la révolution de 1848, ils se trouvent partout.

En ce moment la liberté éclate et le droit commun est proclamé pour tout le monde, pour les moines comme pour les autres. Un religieux dominicain siège dans son costume à l'assemblée nationale (le P. Lacordaire). La loi de 1850 reconnaît formellement aux congrégations le droit d'enseigner; et quand un député, M. Laurent, dont M. Jules Ferry n'a été que le plagiaire, propose un article 7, il subit un piteux échec.

L'Empire suit une politique ondoyante. Suivant qu'il est bien ou mal avec Rome, il croit ou ne croit pas aux « lois existantes ». En somme, il respecte la possession d'état, il laisse tranquilles les ordres religieux et ne témoigne quelque ombrage que lorsqu'il s'agit de maisons particulières; et là encore, toutes les fois que les religieux résistent, le gouvernement cède. C'est ainsi que les Dominicains ont fondé leur établissement d'Arcueil et les Jésuites leur collége du Mans, malgré l'opposition du gouvernement. A l'exposé de ce dernier fait, M. Jules Ferry oppose une dénégation hautaine en frappant sur son portefeuille; mais M. Ferry se trompe quelquefois, et cela lui est encore arrivé dans cette séance. *L'Univers* nous a, en effet révélé depuis, un écrit contenant sept pièces officielles relatives à cette affaire, et qu'il en résulte que l'école fut ouverte avant la chute de l'empire de l'assentiment du ministère qui avait fini par reconnaître le bon droit des PP. Jésuites.

Comment M. Thiers, l'auteur de l'interpellation de 1845, a-t-il traité les congrégations, lorsqu'il est arrivé au pouvoir ? Il les a maintenues en France et protégées à l'étranger. Quand il apprend que l'Italie veut supprimer les maisons généralices existant à Rome, ces maisons qui, d'après les décrets du 29 mars, seront un obstacle insurmontable à la reconnaissance des congrégations, il réclame et fait écrire par M. de Rémusat, peu clérical assurément, une dépêche pour en obtenir le maintien au nom de l'indépendance de ces congrégations elles-mêmes.

Les décrets étant en opposition avec la pratique constante de tous les gouvernements, que fera le ministère? Consultera-t-il la magistrature? S'il ne le fait, les intéressés s'adresseront certainement à elle. On prête au cabinet l'intention de s'en passer, d'élever des conflits, de faire juger les conflits par le tribunal que préside le garde des sceaux, l'un des auteurs des décrets, de sorte que le conseil d'État, épuré, réformé, serait juge en dernier ressort. L'orateur ne peut s'attendre à un tel déni de justice.

Les religieux ne sont pas encore dépouillés de leur titre de citoyens français; ils ont droit à la protection des lois. Or il est de principe que les questions de domicile et de propriété ressortissent exclusivement des tribunaux ordinaires. De plus, si vous prétendez que les lois frappent les religieux, c'est une cause pénale; or, en matière criminelle, la juridiction administrative n'est jamais compétente. Si l'on veut procéder *manu militari*, on se mettra au-dessus des lois, on violera les lois.

« Au Sénat, on a dit : « Les ordres religieux sont des suspects »; et ici, avec votre concours, on dira : « Les ordres religieux sont hors la loi. » Oui, la violation du domicile par la force, l'expulsion sans jugement, la fermeture du prétoire devant les victimes de la violence, l'impunité assurée à ces actes au nom des prérogatives du gouvernement, cela n'a qu'un nom : la raison d'État. »

Or la raison d'État peut se retourner un jour contre ceux qui l'invoquent aujourd'hui. L'honneur et l'intérêt leur défendent donc également d'employer cette arme, qui n'est pas une arme de combat.

Autant le discours de l'honorable M. Lamy était plein de force, de sens et de largeur d'idées, autant la réponse du garde des sceaux a été jugée faible, mesquine, subtile, illogique. Il a tenu, dès le commencement, à rabaisser le débat : au lieu d'aborder la région des principes, il s'est tenu dans le champ de ce qu'il a nommé la législation spéciale; mais, même sur ce terrain, il n'a pas su garder ses positions, on va en juger.

La première loi indiquée par M. Cazot, c'est la loi de 90. A l'en croire, cette loi, en méconnaissant les vœux, supprime les ordres monastiques. Cela est vrai, en tant que ces ordres sont protégés par l'État et forment, en quelque sorte, partie de la constitution; mais ils peuvent toujours exister de fait et comme corporations privées. Les déclarations qui

furent faites au moment de la discussion, l'établissent. Aussi le ministre a-t-il été forcé de confesser que la loi laissait aux religieux la faculté de continuer la vie monastique, ajoutant, il est vrai, que cette faculté n'était que transitoire. Il y a ici une évidente confusion. La Constituante, dont la conduite en cette circonstance, fut d'ailleurs très coupable, voulant adoucir la spoliation, accorde des délais; mais, même ces délais expirés, elle n'interdit pas aux religieux de se réunir.

Quant à la loi de 1792, votée à une époque où l'on fit quatre-vingt-dix décrets en trois jours, M. Cazot ne lui trouve aucune marque d'inconstitutionnalité, ne prenant pas garde que la sanction royale lui fait défaut; il appelle, du reste, l'année 1792 une année admirable.

Il plaît à M. Cazot de dire que le Concordat et les lois organiques forment un tout indissoluble; mais cette supposition est gratuite; elle est même contraire à la vérité logique et historique. Le Concordat est un traité, et les lois organiques sont un acte de la puissance publique. Le pape approuva le traité et il protesta contre les lois organiques. La distinction fut faite dès le commencement.

Si l'article 11 porte que tous établissements ecclésiastiques autres que les chapitres et les séminaires sont et demeurent supprimés, il n'interdit pas de les rétablir à l'avenir, et la preuve, c'est que Napoléon ne tarda pas à rappeler les Pères Lazaristes et les Frères des écoles chrétiennes. Cet article 11 a en vue le présent et le passé; il annule en droit ce qui avait été annulé en fait.

Nous ne suivrons pas M. le garde des sceaux dans sa défense héroïque du décret de messidor, qu'il trouve très légal, parce que son inconstitutionnalité n'a pas été dénoncée dans les délais prévus par la Constitution de l'an VIII, ni dans son analyse des lois de 1819 et de 1825. Rien ne l'embarrasse, pas même l'arrêt de la cour royale de Paris de 1826, qui pourtant s'était déclarée incompétente, comme n'ayant pu être régulièrement saisie par le factum de M. de Montlosier. Reconnaissons toutefois qu'il a eu honte d'invoquer les édits de l'ancienne monarchie, et qu'il déclare n'en parler qu'historiquement. Nous prenons acte de cet aveu.

La haute police du royaume, à laquelle se référait la cour royale, ne trouvant pas de texte législatif à appliquer, se confond, suivant M. Cazot, avec de simples arrêtés préfectoraux, s'exécutant *manu militari*. Voilà la juridiction administrative à côté de laquelle prennent place, bien entendu, les tribunaux ordinaires. Comment cela? Rien n'est plus simple. Des gendarmes, mis en mouvement par un préfet de la république, vous jettent, vous religieux, à la porte de votre habitation conventuelle. Vous résistez. Le gouvernement a sous la main l'article 75 du Code pénal. Et les tribunaux sont là pour vous appliquer une peine qui, en cas de récidive, peut aller jusqu'à la prison. Et vlan!

Il est impossible de ne pas voir, dans le discours de M. Cazot, un double parti pris, parti pris de sophisme et parti pris de violence. Le garde des sceaux de la république entre en plein dans la tradition révolutionnaire, et dans la pire tradition. Il ne répudie pas les souvenirs de 1792, qu'il appelle une année glorieuse ; il se place sous le patronage de Danton. N'est-ce pas combler la mesure ? Cet homme de sinistre mémoire, qui commettait le crime sans l'excuse du fanatisme et qui s'en vantait; qui a préparé de sang-froid les atroces massacres de septembre et les a laissé se prolonger durant plusieurs jours, qui remerciait platement et cyniquement les assassins, en disant qu'il n'était pas le ministre de la justice, mais le ministre de la révolution, — ce qui était vrai, à son éternelle honte, — on se demande comment il s'est trouvé un membre du gouvernement qui ait eu l'audace de faire son éloge et d'accepter sa succession. On pourrait croire qu'il se résignerait aisément à couvrir de sa simarre de semblables forfaits. S'il a voulu, par ces excès de langage, gagner la confiance des jacobins et des communards, il a perdu, nous ne disons pas les sympathies, mais la simple estime des honnêtes gens. La droite n'a pu entendre non plus sans indignation cet éloge emphatique de la législation révolutionnaire, de ce « magnifique ensemble d'institutions et de lois, que nos pères nous ont transmises et que nous, à notre tour, nous entendons transmettre à nos enfants, NON SEULEMENT INTACTES, MAIS ENCORE DÉVELOPPÉES ET AGRANDIES ».

Tous les incidents de cette lutte mémorable, qui a, au fond, pour objet, la liberté de l'enseignement chrétien, apportent une nouvelle preuve de cette vérité, c'est que nous ne sommes pas en présence d'intérêts politiques, mais d'intérêts sociaux, encore plus d'intérêts religieux. C'est l'homme tout entier qui est en question. Le conflit est posé entre la religion et la révolution, qui ose

Attaquer Dieu jusqu'en son sanctuaire.

Il est piquant de mettre en contradiction le garde des sceaux et l'auteur d'un livre que nous avons sous les yeux, et qui a pour titre : *Les Congrégations religieuses devant la loi.* M. Graux, avocat à la Cour de Paris, ancien chef de cabinet du ministère de la justice et des cultes, approuve les décrets et les croit fondés en droit, mais il ne s'appuie pas sur la loi de 1790, qui, à ses yeux comme aux nôtres, ne proscrit pas les congrégations religieuses, mais leur enlève ce qui en faisait une partie intégrante de la constitution de l'État.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que, tandis que le gouvernement, par la bouche du ministre de la justice, menaçait les communautés d'une exécution violente, il négociait, à Rome, si l'on en croit le *Moniteur*, afin d'obtenir, par l'entremise du Pape, une solution à l'amiable. On savait déjà que des agents secrets avaient été envoyés au delà des Alpes

pour présenter la chose au Saint-Père sous un aspect trompeur; mais l'attitude du Saint-Siège avait promptement déjoué ces manœuvres hypocrites. A l'action occulte de certains négociateurs qu'on n'avouait point, s'était mêlée, dans une mesure beaucoup plus discrète, à la vérité, la démarche ostensible du représentant attitré de la France, assurant le père des fidèles que le gouvernement français, poussé par les circonstances, pourrait être amené à prendre quelques mesures désagréables, mais qu'il n'entrerait jamais dans la voie des persécutions. On se rappelle avec quelle souveraine majesté et quelle haute prudence, Sa Sainteté Léon XIII déclina ces tentatives diplomatiques, en déclarant que, plein de condescendance pour les chefs des nations, il n'abandonnerait pourtant jamais la défense des droits sacrés de la vérité et de la justice.

Les voies souterraines auraient été de nouveau essayées tout récemment, et on aurait offert à l'acceptation du Pape un *mezzo termine* que l'on précise ainsi. Revenant tout à coup sur les déterminations léonines qu'il annonçait si bruyamment à la tribune de la Chambre, le gouvernement se serait décidé à laisser les congrégations religieuses tranquilles, à *ne fermer aucune de leurs maisons*. Pour reconnaître une aussi énorme concession, les supérieurs généraux se seraient, de leur côté, engagés à supprimer leurs noviciats. Voilà sur quelles bases un arrangement aurait pu se conclure. Il n'est pas besoin de dire qu'aucune suite n'a été donnée à ce que nous serions tentés d'appeler un marché de dupes. Privés de noviciats, les ordres religieux se condamneraient à mort dans un délai déterminé; or le suicide est défendu par la loi de Dieu, M. de Freycinet paraît l'avoir oublié. Il se flattait sans doute d'obtenir, d'une part, le consentement des congrégations, en leur assurant le présent et leur donnant le temps pour auxiliaire; et de l'autre, de satisfaire les appétits anticléricaux, en faisant briller dans l'avenir l'autorisation certaine des communautés. Faux calculs, les moines ont trop de fierté et leurs ennemis trop d'impatience, pour ajourner à une échéance même, ou quoique lointaine, la consommation de l'attentat depuis longtemps annoncé.

Toutes ces menées trahissent les embarras du gouvernement qui, forcé de frapper, puisque les francs-maçons lui tiennent le bras, voudrait bien ne frapper que le moins de coups possibles et le plus légèrement possible. Sa principale visée était de diviser ce dont il s'est sottement constitué l'adversaire : il se croyait habile en proposant à tous, sauf aux Jésuites, l'autorisation, et en se réservant la faculté de ne l'accorder qu'à bon escient; mais sa diplomatie a tourné contre lui. On a suspecté les présents des Grecs, offerts, d'ailleurs, d'une main si avare, et on a été unanime pour les repousser. Quelles qu'aient été les insinuations secrètes auprès de certaines congrégations moins en vue, ou réputées

moins ultramontaines, on n'a rien obtenu. Tous les chefs d'ordres se tiennent par la main et, si nous sommes bien informés, le Saint-Père approuve hautement cette attitude, et recommande à ceux qui s'adressent à lui de ne pas séparer leur cause de celle des Jésuites et d'adopter la même ligne de conduite.

Battu de ce côté, le gouvernement, qui est une bonne personne, a voulu pousser la condescendance jusqu'au bout. Animé du désir impitoyable de gratifier de cette précieuse autorisation ceux-là mêmes qui n'en veulent à aucun prix, il a autorisé les gens malgré eux, inaugurant ainsi le régime de l'autorisation obligatoire. Il n'y a rien de plus républicain. « Vous ne voulez pas être reconnus, mais vous ne pouvez m'empêcher de vous reconnaître, que dis-je? il y a longtemps que, moi gouvernement, moi État, comme le dit avec un aplomb si comique M. Cazot, je vous ai reconnus. Vous ne vous en doutiez pas. C'est que vous ignoriez toute l'étendue de ma sollicitude, toute l'ardeur de la *violente amour que je porte à mes sujets.* Vous, Chartreux, vous voulez déguerpir. Au nom du ciel! n'en faites rien? Que deviendrait le million que vous versez annuellement au Trésor? J'ai besoin de fonds, il me faut de l'argent, ne serait-ce que pour opérer la transformation laïque des écoles primaires. Ces bons instituteurs laïques, avec femme et enfants, sont si chers! Ces gueux de Frères enseignent à si bon marché! Et puis, que dirait la population du canton que vous faites travailler, que vous soulagez par vos aumônes, pour laquelle votre présence est une source de bien-être et un haut exemple de moralité! La République repose sur la vertu, nous n'oublions pas cette maxime de Montesquieu. Donc, restez en paix dans vos alpestres solitudes, n'abandonnez pas ces forêts séculaires que la piété superstitieuse du moyen âge vous avait abandonnées, et que la justice éclairée de la Révolution vous a reprises. Ne soyez pas ingrats. Souvenez-vous que dans cette immense ramée dont on vous a dépouillés, nous avons la bonté de vous permettre de prendre, sans payer, les arbres tombant de vieillesse, ce qu'il vous en faut, pour vous empêcher de mourir de froid sous un climat si rigoureux. Soyez, du reste, sans scrupules; vous n'aurez besoin de solliciter, ni même de recevoir aucun papier compromettant pour votre dignité. Vous ne voulez pas être reconnus par l'État? Mais vous l'êtes déjà, bon gré, mal gré. N'avez-vous pas signé avec lui un bail emphytéotique pour la jouissance des bâtiments claustraux qui, jadis, vous appartenaient, mais où vous n'habitez plus maintenant que comme locataires? L'État, en contractant cet engagement avec vous, vous a reconnus comme existant, et comme existant à titre de congrégation, car on ne contracte pas avec un fantôme. Vous êtes donc reconnus, et archireconnus. Allez, ou plutôt demeurez en paix. Et surtout ne partez pas. »

Le langage que les agents de M. de Freycinet ont tenu aux Chartreux,

on assure qu'ils l'ont tenu également aux Trappistes. Ces derniers religieux mènent, comme on sait, une vie des plus austères. Voués aux travaux des champs, ils sont les modèles des agriculteurs patients, durs au mal, infatigables. Les toucher, c'est toucher aux paysans. Ce serait souverainement impolitique. Nous devons à la vérité de dire que ces bruits ont été démentis. Mais quelle est la valeur de ces démentis?

Le *Temps*, qui reçoit les confidences de M. de Freycinet, laisse percer le bout de l'oreille. Il explique officieusement le vrai sens de la harangue tonitruante de M. Cazot. Le ministre de la justice a enflé les joues uniquement pour faire peur ; pure réminiscence de Danton dont il admire la « grande voix. » Mais il n'est pas si méchant qu'il en a l'air. Le cabinet demeure toujours le maître d'appliquer avec plus ou moins de raideur les « lois existantes ». Il règlera sa conduite d'après l'attitude des religieux. Que le clergé régulier y prenne garde. Il dépend de lui de laisser gronder l'orage sans être trop mouillé. La prudence et l'habileté sont bonnes à quelque chose : il ne faut pas en faire fi. « Ce n'est pas faire injure à l'Église, ajoutait la feuille ministérielle en guise de conclusion, que de rappeler qu'elle a compté dans son histoire des diplomates, aussi bien que des hommes de combat, et qu'elle excelle, suivant les circonsconstances, dans la politique comme dans la guerre. » Comme voilà un compliment bien tourné pour un disciple tant soit peu gourmé de Calvin!

Il est probable que le *Temps* ne compte pas beaucoup sur le succès de sa harangue. La force morale des congrégations, au point de vue humain et naturel, le seul que nous envisagions dans ce moment-ci, est dans leur union. Elles ne tomberont pas dans le piège assez grossier, d'ailleurs, qui leur est tendu, toutes feront cause commune en invoquant le droit commun et la soumission aux lois. On les accuse à tort d'être en insurrection contre les lois. Que d'actes du pouvoir public elles pourraient citer en leur faveur : la loi de 1850, par exemple! Que de déclarations ministérielles! Que de textes officiels! Mais leurs adversaires leur opposent des textes contraires, soit! Les tribunaux décideront : les religieux ne demandent pas autre chose. C'est le cabinet, et certaine presse acharnée qui les menace d'une exécution souveraine, *manu militari*.

On contait l'autre jour qu'un ministre exposait ses soucis à un visiteur et lui exprimait le regret de ne pouvoir procéder en détail à la suppression des communautés. Si encore quelques-unes avaient consenti à se laisser autoriser ! « Mais, lui objecta son interlocuteur, vous auriez été alors obligé de respecter leur existence, et cela ne ferait pas le compte de certain parti? — Oh! fut-il répondu, on trouve bien toujours quelque raison, quand on en a besoin. » Nous n'affirmons pas que ce propos a été tenu, mais il n'est pas précisément invraisemblable.

En dépit de toutes ses menaces et de toute sa forfanterie, le gouvernement est terriblement embarrassée, il l'est d'autant plus que de toutes parts lui reviennent des bruits de résistance légale. C'est un droit, c'est un devoir pour tout citoyen de ne pas se laisser dépouiller de ses droits sans protester, sans épuiser les moyens de lutte permis, de peur de donner des encouragements à l'arbitraire et de créer des précédents dont on se servirait pour léser les autres. On assure donc que les communautés qui recevront, le 29 juin prochain, communication d'arrêtés préfectoraux, leur enjoignant de vider les lieux, car il paraît que c'est la voie que l'on choisira — ne céderont pas à la première sommation, qu'elles attendront un déploiement de la force armée et que si elles sont expulsées par la violence, comme elles s'y attendent, elles saisiront immédiatement les tribunaux pour violation de domicile et atteinte à la liberté individuelle. Cette éventualité préoccupe beaucoup le cabinet, et une note de l'*Agence Havas*, communiquée aux journaux de province pour répondre à ces bruits, déclare que le gouvernement, qui connaît ces intentions, s'attachera à les déjouer au moyen d'instructions verbales qui seront données aux préfets aussitôt que la clôture des tournées de révision leur permettra le voyage de Paris.

Ce n'est pas tout, un certain nombre d'habitants notables de Lyon, appartenant soit à la noblesse, soit à la haute industrie, ou aux professions dites libérales, ont signé une déclaration collective par laquelle ils s'engagent à recourir à toutes voies judiciaires ou autres pour s'assurer le libre exercice du droit qu'ils ont, en qualité de pères de famille, de faire élever leurs enfants dans l'établissement des Pères Jésuites, et par ces mêmes Pères Jésuites considérés comme professeurs. La loi de 1850 à la main, les signataires de cette déclaration pourront braver toute opposition. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette résolution pratique qui fait des laïques intéressés à la cause de l'enseignement congréganiste, les défenseurs, les chevaliers et, comme on disait autrefois, les *avoués* des religieux. Ceux-ci, à cause de la robe qu'ils portent et de leurs habitudes mystiques, sont quelquefois embarrassés pour se faire rendre justice; des propriétaires, des hommes de lois, des pères de famille, mêlés au mouvement des affaires et à la bataille de la vie, auront plus de prestesse et plus de chance de succès.

Il n'est pas douteux que les pères de famille de Lyon ne trouvent ailleurs des imitateurs. Ce sera, sans doute, comme une traînée de poudre. Partout il se présentera des hommes de cœur pour prendre en main la cause de la liberté menacée et des droits de la conscience chrétienne.

On signale plusieurs conférences où des orateurs de talent et d'énergie ont très vivemment attaqué les décrets et en ont montré l'odieux caractère. Ils ont obtenu partout une chaleureuse adhésion.

On a pu croire un instant que le ministre de l'Instruction publique allait recommencer, en faveur des décrets, la campagne qu'il avait menée si rondement l'année dernière en l'honneur de son article 7. Le terrain de la tournée était différent. Au lieu du Midi, M. Ferry se transportait au Nord. Malheureusement pour ses projets, l'insuccès éclatant qu'il a rencontré à Lille et à Amiens a coupé court à ces belles tentatives. Nous ne raconterons pas cette brillante odyssée, nous rappellerons par le menu en passant ces huées, ces sifflets, manifestation un peu exubérante peut-être, d'une réprobation qui n'a pu se contenir, ces cris : « Vive le Sénat! vive la liberté! » qui devaient paraître très offensants pour un ministre qui avait échoué devant le Sénat, pour le membre d'un gouvernement qui a adopté la théorie jacobine de l'omnipotence de l'Etat, ces voies de fait, ces traitements indignes qu'on a fait subir à des citoyens honnêtes et calmes qui venaient de protester dignement et pacifiquement en couvrant d'applaudissements mérités la parole éloquente de M. Jacquier, professeur à la Faculté catholique de Lyon. Bref, ni les avanies dont M. Jules Ferry a été abreuvé, ni les horions qu'on a distribués en son nom n'étaient de nature à faire regretter à ce piteux personnage le séjour du chef-lieu du département du Nord. Ce n'est pas assurément le rôle des hauts fonctionnaires de l'État de semer la zizanie et la discorde dans les lieux qu'ils honorent de leur présence, ces grands personnages ne se déplacent habituellement que pour porter des paroles de paix et de bon augure, pour inaugurer une ère de conciliation et de prospérité. Dieu a institué le gouvernement pour faire régner la façon publique *ut quietam vitam agamus*, dit saint Paul; s'ils font tout le contraire, ils deviennent infidèles à leur mission.

On assure que les collègues du pétulant et présomptueux ministre de l'instruction publique ont médiocrement goûté cette manière d'agir. Le président de la République, lui-même, l'inoffensif M. Grévy, qui use rarement du *quos ego*, a dû rappeler cet enfant terrible à la prudence et à son poste. Aussi M. Ferry n'a-t-il pas tardé à reprendre à toute vapeur la route de Paris, sauf un temps d'arrêt à Amiens où il a séjourné juste assez de temps pour s'entendre lire par une députation composée de ce qu'il y a de plus honorable dans le pays, une adresse exprimant le blâme le plus complet des décrets du 29 mars. Le ministre a, bien entendu, protesté de la droiture des intentions du conseil et assuré que ces décrets ne portaient aucune atteinte à la religion. Mais il a eu le déplaisir de ne pas convaincre ses interlocuteurs qui ont persisté et l'ont prié avec une inflexible courtoisie de déposer leur pétition sur le bureau du cabinet. M. Ferry a dû promettre de s'exécuter.

C'est à cette date que se rapporte un propos délicieux attribué à cet homme d'État, qui vise à se montrer aussi spirituel que bon théologien et bon philosophe. Assistant au banquet donné en son honneur à la

préfecture, l'homme aux favoris en côtelette a dit agréablement aux convives : « Vous voyez en moi un ministre en deux personnes. » Etait-ce une allusion irrespectueuse au mystère de la sainte Trinité? En tout cas, M. Ferry se trompait; il aurait dû dire : « Vous voyez deux ministres en une personne. » En effet, nous ne connaissons et l'histoire ne connaîtra qu'une seule personne assez ingrate d'apparence et de réalité, qui répond au nom de Ferry et qui détient, pour le malheur des professeurs, des écoliers et des artistes, deux portefeuilles, le portefeuille de l'instruction publique et celui des beaux-arts. Mais quand on émaille ses discours publics de fausses citations, on n'y regarde pas de si près dans une conversation privée.

A propos de citations inexactes, on pourrait appeler le ministère actuel le ministère des citations inexactes. Les hommes qui le composent, peu habitués sans doute, par leurs précédents, aux précautions que requiert le langage politique, lancent étourdiment des affirmations gratuites, fondées sur des à-peu-près ou des souvenirs fautifs et se trouvent ensuite obligés à faire des rectifications désagréables... quand ils les font. Au cour de la discussion prétendue juridique sur les décrets des 29 mars et 3 avril, M. Cazot s'était hasardé à dire que le collège que les Jésuites possèdent et dirigent à Lyon avait été supprimé sous le second empire. Or M. le garde des sceaux s'est attiré un démenti catégorique de la part de la *Décentralisation*, journal lyonnais, bien placé pour connaître les faits. Une allégation analogue de M. Ferry, touchant l'école des Jésuites à Angers, a de même été réduite à néant. Oui, mais les discours des ministres volent par toute la France, grâce au *Journal officiel*, et les démentis ne pénètrent pas partout. C'est ainsi que l'on égare l'opinion publique.

Toutefois la franc-maçonnerie est impitoyable et infatigable. Pendant que d'une main elle s'attache à enlever l'enseignement secondaire et supérieur aux hommes distingués que les congrégations religieuses comptent en si grand nombre dans leur sein, de l'autre elle proscrit absolument dans l'enseignement primaire toute doctrine religieuse. Le 11 mai, date néfaste, a été déposé sur le bureau de la Chambre des députés le rapport sur les projets concernant l'instruction primaire, gratuite, laïque et obligatoire. M. Ferry lui-même reculait devant cette mesure; il aurait voulu que la Chambre ne votât d'abord que la gratuité; la laïcité serait venue ensuite; mais il s'est incliné devant la volonté impérieuse du rapporteur, M. Paul Bert. Le projet supprime tout enseignement religieux obligatoire à l'école, il le tolère en dehors de l'école, mais seulement lorsque les parents en feront la demande.

Léonce de la Rallaye.

DEUX MORTS ILLUSTRES

En attendant que la *Revue du Monde catholique* puisse consacrer une étude complète au R. P. Caussette et à Son Éminence le cardinal Pie, évêque de Poitiers, que Dieu, dans ses insondables desseins, vient de rappeler à lui et d'enlever si inopinément à l'Église de France, nous nous faisons un devoir d'esquisser, à grands traits, la vie si pleine de mérites et de vertus de ces deux illustres morts. Procédons par ordre de date.

LE TRÈS RÉVÉREND PÈRE CAUSSETTE

Le mercredi 12 mai, à la première heure, une terrible nouvelle éclata comme un coup de foudre sur la ville de Toulouse, le P. Caussette venait de mourir à la suite d'une courte maladie, dont personne n'avait pu prévoir la funeste issue.

Cette nouvelle fit place à une consternation générale. Chacun comprit la perte immense que venaient de faire la Congrégation des prêtres du Sacré-Cœur et le diocèse de Toulouse, et avec eux la chaire sacrée, les lettres chrétiennes, la cause de l'enseignement supérieur et le clergé de France tout entier.

Jean-Baptiste Caussette naquit, suivant les uns, à Fonsorbes (doyenné de Saint-Lys), près Toulouse, en 1819, et suivant d'autres, à Plaisance, près Fonsorbes. Son père était, dit-on, un officier du premier empire.

On assure que le futur orateur ne montra pas de bonne heure ce qu'il devait être un jour. Il commença tard ses études, peut-être

sous la direction du curé de son village, et fut envoyé à l'Esquile pour y faire ses humanités. Il eut pour professeur de rhétorique, l'abbé Dubreuil, plus tard archevêque d'Avignon.

C'est dans cette classe que, sous une écorce vulgaire, l'œil du précepteur discerna les brillantes facultés du disciple, comme autrefois, à Cologne, Albert le Grand avait deviné l'Ange de l'École à travers les pesantes allures du *bœuf muet*.

M. l'abbé Izac, particulièrement habile à s'entourer d'hommes de valeur, retint le jeune Caussette, au sortir des bancs, pour lui confier d'abord le cours de sixième, et bientôt après, celui de seconde.

Dans cette dernière période ses goûts littéraires commencèrent à se donner libre cours. Il se livra passionnément aux pures jouissances de l'esprit, et il rendit heureux tous ceux qui furent admis à son enseignement ou à son intimité.

Porté vers l'esthétique par les plus fortes tendances de son âme, ou, pour parler comme lui-même, vers le dilettantisme de l'art, il devait se sentir peu fait pour les soins plus positifs du ministère paroissial. A cette époque, Mgr d'Astros venait de restaurer la congrégation des missionnaires diocésains. Il lui fallait des prédicateurs; l'abbé Caussette s'offrit, dès son ordination sacerdotale, en 1844. Il avait trouvé sa voie, et il n'en est jamais sorti.

C'est dans une cellule, sous l'action des observances monastiques, au sein de cette paisible solitude du Calvaire, que cette brillante carrière d'apôtre et d'écrivain devait se préparer, se dérouler et se consommer.

Quoique tout jeune, il ne tarda pas à conquérir tous les cœurs de ses confrères, et, comme saint Bernard, il fut élu supérieur général presqu'au sortir du noviciat. Cette charge, que le R. P. Bernaby venait de déposer, il la porta près de trente ans.

Comment retracer en quelques lignes les labeurs et les succès de ce ministère évangélique qui s'étendit depuis les exercices de missions donnés aux plus humbles populations des campagnes, jusqu'aux stations de l'Avent, du Carême et du mois de Marie, prêchées dans les plus illustres églises de Paris, de Rome et des principales villes de France? Comment dire l'éclat de tant de discours de circonstance et le fruit de plus de cinquante retraites ecclésiastiques, après lesquelles les évêques lui décernaient des titres d'honneur avec leurs louanges autorisées, tandis que des milliers de prêtres venaient déposer entre ses mains quelque chose de plus que le tribut de leur

estime enthousiaste, nous voulons dire les plus saintes résolutions.

C'est en de telles rencontres que le savant cardinal Gousset lui conférait des lettres de vicaire général honoraire de Reims (30 août 1861), et que son successeur, Mgr Landriot, fut heureux de les lui renouveler.

Ce fut pour l'avoir apprécié dans une pareille occasion, à Limoges, que Mgr Desprez s'empressa de se l'attacher comme grand vicaire titulaire, dès sa promotion au siège archiépiscopal de Toulouse, en 1859. L'avenir dira la bienfaisante influence qu'il a exercée dans ces hautes fonctions et les services qu'il y a rendus.

Mais son plus beau triomphe auprès du clergé fut d'avoir été demandé en masse par les prêtres de son pays natal pour la retraite pastorale de 1876, et de les avoir étonnés encore par la puissance de son talent, lui dont les succès passés semblaient avoir prémuni contre tous les étonnements.

Après l'avoir suivi dans ses retraites pastorales, il faudrait l'étudier dans ses discours de circonstance. Chacun d'eux amènerait le récit d'un événement mémorable et l'analyse d'un chef-d'œuvre.

Citons en courant le panégyrique de saint Louis, de Toulouse, prononcé à Saint-Sernin lors du troisième centenaire de la délivrance de Toulouse, en 1562; celui de saint Bernard, à la Trappe de N.-D. du Désert; de la bienheureuse Marguerite-Marie, au couvent de la Visitation de Toulouse; de sainte Cécile, à la métropole d'Albi; le sermon pour l'inauguration de la statue de saint Pierre dans l'église toulousaine du même nom; ceux pour les couronnements de Notre-Dame d'Alet, et plus tard de Notre-Dame la Noire, à la Daurade, en 1874; le panégyrique de saint Thomas d'Aquin, donné à l'insigne basilique dans les fêtes du sixième centenaire de la mort du saint docteur; enfin le discours prononcé à la métropole Saint-Étienne, pour les noces d'argent de Son Ém. le cardinal Desprez et tout dernièrement celui sur le saint Suaire, dans l'antique abbaye de Cadouin, au diocèse de Périgueux. N'oublions pas son délicieux remerciement le jour, déjà lointain, de sa réception comme mainteneur de l'Académie des jeux Floraux.

Les âmes qui eurent le privilége de l'avoir pour dépositaire de leurs confidences et pour guide dans les sentiers du salut, savent quelle était la sagesse de sa morale, la rectitude de ses vues surnaturelles, la sûreté de son coup d'œil, la fidélité de son attachement paternel et surtout le don inimitable qu'il possédait de consoler les

douleurs de premier ordre, par quelques-unes de ces paroles qui pénètrent comme un baume jusqu'au plus intime des cœurs.

Les hommes retrouveront ce rare directeur spirituel, tout palpitant dans son livre d'*Ananie*. Espérons que les femmes n'auront pas perdu les leçons, éparses encore, qu'il leur destinait dans un autre ouvrage, sous le titre de *Marthe* et *Marie*.

Que dirons-nous de ses oraisons funèbres? Celle de l'immortel cardinal d'Astros fut la première manifestation éclatante du jeune orateur; elle fut belle de l'éloquence du cœur plus encore que par la puissance précoce de l'esprit, parce qu'elle était le cri d'une âme reconnaissante envers un bienfaiteur et un père; elle fut bientôt complétée par un livre où la majestueuse physionomie de notre pontife a été fixée sous les plus vives couleurs.

L'éloge du cardinal de Bonald, prononcé à la Primatiale de Lyon, aussi bien que celui de Mgr Landriot, à la métropole de Reims, sont considérés comme des pages dignes d'être lues, même après celles incomparables où Bossuet faisait pleurer son siècle sur les tombes de la reine d'Angleterre et de Condé.

S'il y a sur la terre quelque chose de plus beau que les discours éloquents, ce sont les œuvres. Dieu connaît toutes celles que l'illustre défunt a silencieusement opérées. Il nous appartient de signaler la dernière, celle qui suffirait seule à illustrer la vie d'un homme : nous voulons dire la création de l'Université catholique du Sud-Ouest, dans laquelle il eut une si large part et avec laquelle il sera désormais identifié.

Aussitôt après le vote de la loi de juillet 1875, qui rendait à la France, après un siècle d'odieux monopole, la liberté de l'enseignement supérieur, le R. P. Caussette fut envoyé en Belgique par Mgr l'archevêque de Toulouse pour y étudier sur place l'organisme des célèbres écoles de Louvain. Il en rapporta des observations précieuses, et ne tarda pas à les faire passer à l'Institut catholique de Toulouse dans les réalités de l'application, sous la haute direction de Son Éminence le cardinal de Toulouse, et des évêques de la région. Ces sages prélats, d'une voix unanime, l'avaient investi de pouvoirs très étendus et de leur entière confiance, en lui donnant le titre le plus élevé qu'il leur fût possible de décerner avant l'institution canonique de Rome : celui de délégué général de l'épiscopat régional.

L'Œuvre avait trouvé son digne ouvrier. Avec l'ampleur de ses idées, il en mesurait toute l'importance : avec son âme de Français

et de prêtre, il calculait d'avance les fruits qu'elle devait porter, dans la suite, pour l'Église et pour la patrie.

Un journal de Toulouse disait tout récemment :

« Nous entendons encore retentir les magnifiques accents par lesquels il saluait, au jour de l'inauguration de la Faculté libre, l'aube renaissante de l'antique université de Toulouse. Dans un mouvement d'éloquence prophétique, il entrevoyait l'avenir prospère et glorieux de cette œuvre de régénération intellectuelle et sociale. »

Ceux qui voudront connaître l'amour qu'il portait à cette institution renaissante et les trésors de dévouement autant que de science qu'elle pouvait attendre de lui, n'ont qu'à relire les discours qu'il a prononcés pour l'inauguration des diverses Facultés, dans lesquels il étonna les plus compétents par la prodigieuse spécialité de ses connaissances, ou encore celui qu'il adressait aux étudiants, le jour de la rentrée de 1879, pour relever les cœurs ébranlés par de récentes défaites parlementaires, ou enfin, les pages qu'il a livrées sous le voile de l'anonyme aux deux premières livraisons du *Bulletin de l'Institut*, la dernière création de sa vie. Elle n'en fut pas la moins aimée de lui; elle ne sera pas la moins féconde.

On se rappelle avec quelle sorte de pudeur, digne de son esprit de simplicité et de pauvreté évangélique, il semblait se croire obligé d'y faire pardonner à la commission administrative les travaux d'appropriation du local destiné, dans l'hôtel Saint-Jean, à la résidence du Recteur. Hélas! il se résignait à occuper bientôt ces grandioses appartements, pour obéir aux prières de ceux qui, disait-il, « auraient eu le droit de lui intimer des ordres » Dieu, n'a pas permis qu'il consommât ce sacrifice, imposé à son esprit religieux. C'est au Calvaire qu'il a voulu le frapper ; c'est bien là qu'il lui convenait de mourir.

Le Père Caussette avait résisté l'an passé, comme par miracle, à un mal terrible. Il vient de succomber aux suites d'un accident vulgaire.

Une simple indisposition l'avait retenu deux ou trois jours sur la fin d'avril. Il paraissait en être remis, lorsque, le mardi avant la fête de l'Ascension, vers neuf heures du soir, ayant eu besoin de faire des recherches dans la bibliothèque de la maison, il se laissa choir d'une petite échelle et se blessa d'une façon qui parut d'abord légère. Il dut s'aliter de nouveau pour ne plus se relever.

La gravité du mal ne se révéla que le lundi soir, parce qu'on avait compté pour peu un accès de fièvre survenu la semaine précédente.

Durant la journée de mardi, les secours les plus intelligents, les plus dévoués ne servirent qu'à établir la désolante impuissance de la science et de l'affection à certaines heures fatales.

Le bon Père souffrait horriblement; il comprit qu'il était près de sa fin. Après minuit, il fit sa confession suprême au T. R. P. Saint-Paul, le fidèle compagnon de son apostolat, le digne héritier de son autorité dans le gouvernement de sa chère congrégation. Il reçut de lui le saint Viatique, le sacrement de l'Extrême-Onction, l'indulgence plénière, toutes les consolations, en un mot, que l'Église réserve pour le dernier combat de ses fils.

Sa belle intelligence restait entière, malgré l'affaissement de la nature. Il put faire à un ami intime ses dernières recommandations. Six heures venaient de sonner à l'horloge du couvent, quand cette grande âme se présenta devant Dieu. Nous en avons la ferme confiance, elle a pu lui dire avec l'Apôtre : *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi.* (J'ai soutenu le bon combat, j'ai dignement fourni ma course, j'ai gardé toute ma foi.)

Pendant les trois jours que la dépouille mortelle demeura exposée, l'église et l'enclos du Calvaire ne cessèrent d'attirer des flots de pieux visiteurs. Hélas! son visage ne portait que trop la trace de la douleur. On semblait y lire l'histoire des angoisses de sa vie.

Ses obsèques eurent lieu le vendredi 14 mai. Dès huit heures du matin, une première cérémonie eut lieu au monastère, d'où les religieux accompagnèrent le corps à Nazareth, comme si le bon Père eût tenu à revoir ce lieu si rempli de son souvenir. C'est là que le chapitre métropolitain l'est venu prendre pour le conduire à la cathédrale.

En pénétrant dans la grande nef, tous ont été saisis à la vue de la chaire entièrement voilée de noir. Dans ce symbole, il y a plus qu'un discours. O père! ô maître! il était encore là tout entier, cet auditoire de vos plus beaux jours, qui jamais ne vous fut infidèle; il semblait vous attendre, et vous qui ne le trompâtes jamais, vous n'êtes pas apparu dans cette tribune sainte, qui vous faisait un cadre si digne de vous. Ah! sous ces draperies lugubres, tous nous avons cru vous entendre encore nous parler de l'Éternité. Cueillez la palme que vous ambitionnâtes par-dessus celle de tous les ap-

plaudissements, je veux dire l'inébranlable propos que nous formons de profiter de vos avis et de vos exemples.

Son Eminence le Cardinal-Archevêque avait été averti télégraphiquement, à Saint-Bertrand de Comminges, du malheur qui venait de l'atteindre. Monseigneur, rentré le soir même, a présidé le service funèbre et a fait l'absoute.

Puis le cortège s'est dirigé vers les Récollets. Avec Messieurs les chanoines et bénéficiers, on remarquait les curés de Toulouse en étole noire, plusieurs doyens ruraux et un bon nombre d'autres prêtres de la ville et du dehors. Le petit séminaire et l'Institut catholique, en grand costume, semblaient représenter les deux extrémités de la carrière prématurément brisée. L'Académie de Clémence-Isaure était largement représentée.

Un moment, l'inconsolable sœur du défunt, si bonne et si digne de lui, avait exigé que la chère dépouille, son dernier trésor, fût transportée à Fonsorbes, dans un caveau de famille, auprès duquel elle voulait aller finir son terrestre pèlerinage. C'eût été infliger à tous les Toulousains une cruelle déception : Mlle Caussette a daigné enfin y renoncer. Elle a espéré, par ce sacrifice, procurer à son bien-aimé une plus grande abondance de suffrages.

Oui, dit un journal religieux de Toulouse, nous viendrons souvent près de ce tombeau ; nous y viendrons pour pleurer, pour prier et pour nous instruire.

Nous y viendrons apprendre l'amour du travail, le dévouement à la sainte Église, la pureté d'intention, la dignité du caractère, l'humilité dans le succès, la patience dans les traverses et aussi le pardon des injures.

Si sur cette pierre nous avions à graver une épitaphe, nous y dirions qu'aucun genre d'honneur ne fit défaut à l'être que nous pleurons : ni celui du génie, ni celui de la vertu, ni l'ardente sympathie des bons, ni cette espèce de morsure qui n'épargne jamais les hommes d'élite.

Les œuvres du R. P. Caussette perpétueront sa mémoire et le souvenir de ses vertus sacerdotales dans l'Église de France. — Nous ne pouvons que les signaler ici et y renvoyer le lecteur. — Ses œuvres les plus célèbres sont : *La Vie du cardinal d'Astros*, *Le bon sens de la Foi*, *Dieu et les malheurs de la France*, *Le Manrèse du prêtre*, *Ananie*, sans parler de nombreux monuments oratoires.

Une seule auréole lui manqua : celle que n'ont eue ni saint

Jérôme, ni Salvien, ni tant d'autres docteurs : l'auréole des pontifes, mais le P. Caussette a fait beaucoup plus que d'obtenir l'épiscopat : il l'a mérité.

SON ÉMINENCE LE CARDINAL PIE

Plus foudroyante encore que la mort du R. P. Caussette fut celle qui enleva à l'Église de France l'un de ses plus beaux fleurons et à l'Église de Poitiers un second Hilaire.

Le Cardinal Pie est mort subitement, dans la nuit du 18 mai, à Angoulême, où il était allé célébrer la solennité de la Pentecôte et présider la réunion générale des œuvres catholiques ouvrières. Mgr Pie, l'illustre évêque de Poitiers, est mort : on n'entendra plus cette voix éloquente, on ne verra plus sortir de cette plume savante, nourrie de l'Écriture sainte et de la moelle des Pères, ces écrits qui illuminaient les questions les plus difficiles; l'intrépide athlète des droits du Saint-Siège et de la liberté de l'Église ne prendra plus part, ici-bas, à ces luttes où il brillait au premier rang. Mgr Pie est mort : c'est un deuil immense pour l'Eglise de France, un deuil pour l'Eglise tout entière. Il semble que ce soit un Père de l'Eglise qui descend dans la tombe; c'est un second Hilaire qui disparaît, un grand évêque, un grand Français. Les larmes se mêlent aux prières, et ces prières sont pleines de la confiance que Dieu a déjà reçu dans l'éternelle récompense le serviteur qu'il avait enrichi de tant de dons et qui a si bien correspondu à la grâce divine.

Nous ne saurions mieux retracer la vie de l'illustre Cardinal que ne l'a fait le R. P. Dorvau, oblat de Saint-Hilaire, dans un écrit composé en langue latine et enfermé dans la bière de l'éminent défunt. C'est une œuvre d'une remarquable conception de pensées. En voici la fidèle traduction :

« Louis-François-Désiré-Edouard Pie naquit d'une honorable famille le 26 septembre 1815, à Pontgouin, au diocèse de Chartres. Dès sa première enfance on vit briller en lui la piété la plus vive, aussi bien qu'un amour ardent pour l'étude, et dès lors ses progrès firent concevoir des espérances que plus tard sa science justifia. Après ses premiers pas dans la cléricature et ses études théologiques

au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, il fut ordonné prêtre en 1839, et célébra sa première messe le jour de la Trinité.

« Nommé vicaire général par l'illustre et vénéré Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, il parut à tous orné des qualités éminentes qui devaient attirer bientôt sur lui les honneurs de l'épiscopat. En effet, pendant le cours de l'année 1849, Pie IX, d'heureuse mémoire, le préconisa évêque de Poitiers dans le consistoire du 28 septembre; il n'avait pas encore trente-quatre ans.

« Consacré le 25 novembre, il fit son entrée à Poitiers le 8 décembre en la fête de l'Immaculée-Conception de la Sainte Vierge, envers laquelle il eut les sentiments de la plus tendre dévotion, comme le prouve sa devise : « *Tuus sum ego;* Je suis vôtre. »

« Son esprit élevé et pénétrant, sa mémoire très fidèle, sa connaissance de l'antiquité chrétienne et sa science de la sainte théologie étaient admirables. Il se faisait remarquer surtout par une éloquence vraiment épiscopale, et à cause de son zèle ardent pour tout restaurer dans le Christ, il mérita d'être appelé un nouvel Hilaire, partout où s'étend le nom de l'Eglise romaine. Il contribua beaucoup à faire décerner à saint Hilaire, et plus tard à saint François de Sales, le titre de docteur de l'Eglise.

« Dans des écrits remarquables, il défendit la doctrine catholique dont toujours il maintint l'intégrité virginale. Il démasqua, poursuivit et combattit sans relâche et avec une ardeur infatigable les nuances multiples du naturalisme et du libéralisme contemporains. Il s'employa efficacement à faire reprendre la célébration des conciles provinciaux, en exécuta les décrets et, conformément à l'esprit qui les avait inspirés, il rédigea les statuts qu'avaient préparés vingt-quatre synodes diocésains.

« Tenu en rigueur par le pouvoir civil, il ne cessa de défendre courageusement les droits de l'Eglise et du Saint-Siège. Avec une liberté tout apostolique et par des paroles restées célèbres, il stigmatisa l'audace sacrilège de ceux qui avaient préparé et favorisé l'invasion des Etats pontificaux.

« Ayant constamment à cœur le salut des âmes, il n'omit jamais, soit dans sa cathédrale, soit dans les autres églises de son diocèse, de faire entendre la parole de Dieu. Il érigea des paroisses en grand nombre; consacra cent vingt et une églises, conféra la dignité épiscopale à quatre de ses prêtres, car « les Églises de France étaient « fières d'avoir pour évêques des disciples d'un si grand pontife. »

« Il fonda, sous le nom d'Oblats de Saint-Hilaire, une congrégation diocésaine de prêtres auxiliaires pour remplir les différentes fonctions du ministère ecclésiastique. Il fit venir dans son diocèse beaucoup de familles religieuses et fut si bien leur protecteur et leur père que, « sans être moine lui-même, il mérita d'être appelé l'ami « très dévoué des moines ».

« Les séminaires, les collèges, les hôpitaux, les orphelinats, n'échappèrent pas à sa sollicitude.

« Au Concile œcuménique du Vatican, il eut une part notoirement prépondérante dans la définition de la vraie doctrine au sujet de Dieu, de l'Eglise, de l'autorité et de l'infaillibilité du Souverain Pontife, et ferma ainsi la route à tous les sophismes de l'erreur.

« Ces éminentes qualités, ces nombreux mérites, lui firent décerner les honneurs de la pourpre par le Souverain Pontife Léon XIII, qui le créa cardinal prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Sainte-Marie de la Victoire, dans le consistoire du 12 mai 1879.

« Il gouverna l'Eglise de Poitiers trente ans cinq mois vingt-trois jours, et mourut au palais épiscopal d'Angoulême dans la soixante cinquième année de son âge, 18 mai 1880. »

A ce document se trouve annexé l'acte de décès rédigé en ces termes :

« Le 18 mai 1880, Louis-François-Désiré-Edouard Pie, Cardinal, prêtre de la sainte Eglise romaine du titre de Sainte-Marie de la Victoire, au moment où chacun, les yeux tournés vers lui, le regardait comme l'appui des catholiques, à la veille des catastrophes terribles qui menacent l'Église, par une permission de Dieu « dont les « jugements sont équité et abîme sans fond », fut enlevé, après avoir reçu l'absolution sacramentelle, par une mort subite, mais non imprévue, dans le palais de l'évêque d'Angoulême avec lequel il avait célébré les fêtes de la Pentecôte. »

La nouvelle de la mort du Cardinal Pie jeta dans la consternation tous les habitants d'Angoulême sans distinction de rang ou d'opinion. Elle se transmit rapidement de bouche en bouche et plus d'une fois les larmes s'échappaient involontairement des yeux de ceux qui s'abordaient pour se la communiquer. Partout, dans les rues comme dans les maisons, on ne parlait que de ce lamentable événement.

Dès mardi, trois prêtres de Poitiers, M. le chanoine Heline, secrétaire général de l'évêché, M. l'abbé Bernau, curé de Notre-Dame, et M. l'abbé Fossin accourent à Angoulême. Le lendemain arriva

M. l'abbé Laferrière, secrétaire intime. Jeudi matin vinrent se joindre à eux M. Laurent, supérieur des Pères Oblats, M. le curé de la cathédrale, M. le supérieur du grand séminaire et encore plusieurs autres ecclésiastiques. Si les nécessités du ministère et le soin de tout disposer pour recevoir les dépouilles mortelles du vénéré Cardinal n'avaient retenu le clergé de Poitiers, si la nouvelle de la mort avait été publiée à temps dans le Poitou, un nombre de prêtres beaucoup plus important n'aurait pas manqué de venir à Angoulême.

Jeudi matin eurent lieu, dans cette dernière ville, les obsèques du Cardinal de Poitiers. Dès huit heures et demie, le clergé de la cathédrale, auquel s'étaient joints les élèves du grand séminaire, commença l'office des morts. La vieille basilique était tendue de draperies noires, semées de larmes d'argent; sous la grande coupole s'élevait un catafalque monumental avec des colonnes aux quatre coins, des guirlandes funéraires, des oriflammes, les armes du prélat garnies de crêpe, une foule pieuse et recueillie qui, lentement, envahissait la vaste nef : on voyait, on sentait quel deuil immense pesait sur tout un peuple et par quelles solennités funèbres il allait en donner le témoignage.

Après le chant des matines, des laudes et des petites heures, tout le clergé se rendit en procession à l'évêché pour la levée du corps.

A dix heures et demie apparût, porté par des prêtres, le cercueil qui contenait les restes mortels du cardinal. Les coins du poêle étaient tenus par M. l'abbé Héline, secrétaire de l'évêché de Poitiers, M. l'abbé Marnay, vicaire général de Poitiers, et MM. des Cordes et Alexandre, chanoines de l'église cathédrale d'Angoulême.

Deux jeunes séminaristes suivaient, portant sur des coussins le chapeau et la barette cardinalices.

Plusieurs prêtres du diocèse de Poitiers et un grand nombre d'hommes venaient ensuite.

Mgr Sebaux célébra la sainte messe dont les chants furent exécutés par la maîtrise et les élèves du grand séminaire.

Mgr Duquesnay prononça ensuite avec une éloquence émouvante l'oraison funèbre de l'illustre défunt.

Les cinq absoutes furent faites par Mgr de Limoges, MM. les chanoines des Cordes, Mesnard, Hameau et Mgr l'évêque d'Angoulême.

A cinq heures cinquante minutes, le corps de l'illustre prélat

partit pour Poitiers, dans un wagon transformé en chapelle ardente. Deux prêtres de Poitiers étaient près du cercueil.

Aux autres ecclésiastiques poitevins s'étaient joints, pour accompagner le vénéré défunt, plusieurs prêtres du diocèse d'Angoulême, deux laïques d'Angoulême qui, malgré de nombreuses occupations, ont été jusqu'à Ruffec, et enfin M. l'abbé Augeraud, qui n'a quitté le cortège que quand le corps a été déposé, à Poitiers, dans la chapelle ardente de l'Évêché.

Quoiqu'il fût neuf heures et demie au moment de l'arrivée en gare de Poitiers, la foule était immense. Mgr Gay, évêque d'Anthédon, M. l'abbé de Béchillon, vicaire général, et le clergé de la ville ont reçu le corps qui, immédiatement, a été transporté à l'Évêché.

La cérémonie des funérailles de Son Éminence a eu lieu mardi dernier, 25 courant, à la cathédrale de Poitiers. Elle était présidée par Son Éminence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, assisté de sept archevêques et évêques, d'un nombreux clergé et en présence de plus de cent mille personnes accourues de tous les points du diocèse de Poitiers pour venir dire un dernier adieu à la dépouille mortelle de celui qu'elles avaient tant aimé et dont les pieux et savants enseignements resteront désormais gravés dans leurs cœurs.

Nous ne saurions mieux terminer ce triste récit qu'en faisant connaître la part que Léon XIII prit à la douleur commune.

Dès mardi, on télégraphia à Rome la triste nouvelle de la mort de Mgr Pie. Le Père commun des fidèles se hâta d'y répondre, et le cardinal Nina adressa le jeudi soir à Mgr l'Évêque d'Angoulême la dépêche suivante :

« Rome, 20 mai, 5 h. 25 soir.

« Monseigneur l'Évêque d'Angoulême,

« La douleur très vive qu'éprouve le Saint-Père par la mort du cardinal-évêque de Poitiers est mitigée par la pensée qu'il jouit, dans la gloire éternelle, de la récompense réservée aux justes et à ceux qui ont rendu de constants services à la religion et à l'Église.

« L., cardinal Nina. »

***

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

13 *mai.* — Le conseil d'État confirme à l'unanimité moins quatre voix sa récente décision sur la question du concours pour l'auditorat, et décide que l'exclusion des diplômes obtenus devant les jurys mixtes sera maintenue. — Mgr Freppel, évêque d'Angers, pose sa candidature à la Chambre des députés dans la 3e circonscription de Brest. — Arrêté du ministre de l'instruction publique convoquant pour le 31 mai le nouveau conseil supérieur de l'instruction publique. — M. Rousse est élu membre de l'Académie française en remplacement de M. Jules Favre, décédé. — Arrivée à Durban de l'impératrice Eugénie. — L'ouverture des conférences internationales relatives à la question marocaine est fixée au 15 mai. — L'insurrection de l'Albanie devient de plus en plus menaçante pour le Montenegro, grâce à la complicité des agents de la Turquie.

14. — La commission sénatoriale chargée d'examiner la proposition de M. Baragnon reçoit communication d'une lettre de M. Cazot, l'informant de la récente décision prise par le conseil d'État, relativement au concours pour l'auditorat. — La question du serment à exiger des officiers est mise de nouveau à l'ordre du jour du Sénat. M. Testelin y développe une proposition relative au serment militaire. — La commission du Sénat chargée de l'examen des pétitions relatives aux décrets du 29 mars décide, par cinq voix contre deux, qu'il y a lieu de les rejeter par l'ordre du jour pur et simple. — Rejet par la commission d'initiative de la proposition Boysset tendant à l'abrogation du Concordat.

15. — Le mouvement des grèves s'accentue. A Lille, à Armentières, à Roubaix, à Reims, à Nîmes, à Dijon et à Rouen, d'innombrables usines sont en chômage. — Les élections législatives continuent en Italie. Les résultats connus jusqu'ici sont en faveur des conservateurs. — Ghuzi O sman-Pacha donne sa démission de ministre de laguerre.

16. — Inauguration de la statue du colonel Denfert-Rochereau à Saint-Maixent. Le général de Gallifet, chargé de représenter le gouvernement à cette cérémonie, y prononce un discours où il fait surtout l'éloge de M. Gambetta et celui du gouvernement de la Défense nationale. — Première réunion de la conférence sur la question marocaine. M. Canovas del Castillo en est nommé le président. Il prononce un dis-

cours en français, dans lequel il déclare que le but de ces conférences est de résoudre la question du protectorat des étrangers au Maroc.

17. — Mouvement dans le personnel des percepteurs. Quarante-deux nominations, mutations ou révocations de ces fonctionnaires, figurent au *Journal Officiel*. — Première séance de la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique, sous la présidence de M. Jules Ferry. Le ministre y présente une série de projets sur lesquels elle doit faire des rapports. — M. Tirard, ministre des travaux publics, se rend au concours régional d'Auch et y fait l'éloge de la République en général et en particulier du gouvernement dont il est membre. — Les puissances européennes demandent à la Porte d'employer les régiments récemment envoyés à Scutari, à la formation d'un cordon militaire dans les districts albanais.

18. — Démission de M. Lepère, ministre de l'intérieur et des cultes. M. Constans, son sous-secrétaire d'État, est nommé en son remplacement. — M. Fallières, député, est nommé sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur et des cultes. — Nominations dans l'arme de l'artillerie et de l'infanterie. — Lettre de M. le comte de Chambord à M. Francis Monjaret de Kerjégu, à la suite de la mort de M. Louis de Kerjégu. — La Porte fait remettre aux ambassadeurs des puissances européennes une Note en réponse à la dernière Note collective des puissances relative au Montenegro et propose la nomination d'une commission d'enquête. — Le parti socialiste allemand essaye de relever ouvertement la tête à Brunswich et à Berlin.

19. — Mort subite, à Angoulême, de Son Em. le cardinal Pie. — Lord Lyons remet à M. Jules Grévy la réponse de la reine d'Angleterre aux lettres de rappel de M. l'amiral Pothuau, ambassadeur de la République française à Londres. — La commission du budget approuve la proposition de M. le général Farre ayant pour objet la suppression des tambours dans les régiments d'infanterie. — A Madrid, condamnation à mort de treize individus coupables d'avoir fait dérailler un train en Andalousie. Treize autres complices sont condamnés à vingt ans de travaux forcés. — En Russie, nomination de M. Abaze comme membre de la commission exécutive suprême. — Formation d'un gouvernement républicain, à Cuba, sous la présidence de M. Calisto Garcia.

20. — La commission sénatoriale chargée de l'examen de la proposition de M. Baragnon, tendant à maintenir le principe de l'égalité des diplômes obtenus devant les jurys mixtes et devant les jurys purement universitaires, maintient cette proposition. M. Cazot déclare qu'il en accepte le principe et la disposition du projet de loi qui retire au conseil d'État le pouvoir dont il s'est indûment emparé. — La commission de la presse insère dans son projet de loi un article aux termes duquel les outrages envers les souverains et les gouvernements étrangers seront à

l'avenir déférés aux tribunaux correctionnels. L'outrage envers les ministres français et les Chambres sera au contraire de la compétence des cours d'assises. — Lettre de M. Henri Rochefort aux électeurs lyonnais, dans laquelle il recommande la candidature Blanqui pour l'élection du 23 mai, et fait un plaidoyer violent en faveur des forçats de Nouméa et une charge à fond contre les opportunistes. — Les conservateurs anglais remportent un nouveau succès contre le ministère Gladstone. A Wigton (Ecosse), M. Steward, conservateur, est élu contre M. Mac-Laren, qui était soumis à la réélection par suite de sa nominatian au poste de lord avocat. — Commencement du procès du docteur Weimar en Russie. — Ratification par le gouvernement russe des actes de la commission de délimitation fixant les frontières de la Bulgarie avec la Roumélie Orientale, la Macédoine, la Serbie et le Danube. — Nomination de Musurus-Pacha, actuellement ambassadeur de Constantinople à Londres, au ministère des affaires étrangères.

21. — Mgr l'évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, de retour de Rome, donne son adhésion complète à la protestation que Mgr l'archevêque de Rennes a adressée à M. Jules Grévy pour protester contre les décrets du 29 mars. — M. Germain Casse dépose sur le bureau de la Chambre une pétition signée par un certain nombre d'anciens membres de comités électoraux de Paris, tendant à obtenir pour les membres du conseil municipal une indemnité analogue à celle des députés et des sénateurs. — Service funèbre du cardinal Pie à Angoulême. — Ouverture du Parlement anglais. Le discours de la couronne a surtout trait aux relations du gouvernement anglais avec les puissances étrangères et à la situation de l'Irlande. — Présentation à la Chambre prussienne d'un projet de loi tendant à modifier les lois politico-ecclésiastiques et à autoriser le ministère prussien à dispenser, avec l'assentiment du roi, les ecclésiastiques de certaines obligations qui leur sont imposées par les lois de mai en ce qui concerne leur instruction et leur nomination, et à permettre aux étrangers de remplir des fonctions ecclésiastiques en Prusse. — Par suite de la confirmation de la sentence de mort rendue contre le négociateur du traité conclu à Saint Pétersbourg pour la rétrocession de Kuldja à la Chine, la Russie rappelle son chargé d'affaires à Pékin et place les sujets russes résidant en Chine sous la protection du représentant des États-Unis.

22. — Réunion des bureaux de l'Union républicaine et du centre gauche, à l'effet de se concerter sur le choix d'un candidat à la présidence du Sénat. — Nomination de M. Tissot au poste d'ambassadeur de la République française à Constantinople. — Le Saint-Siège envoie à son nonce, à Vienne, une note appelant l'attention de l'Autriche et des autres puissances sur la situation des catholiques albanais au Montenegro et en Grèce.

23. — Elections législatives à Ribérac, à Sarlat, à Aurillac et à Lyon. Un candidat conservateur et deux candidats républicains sont élus. Il y a ballottage à Lyon. — Mouvement dans le personnel des percepteurs, comprenant vingt-deux nominations, mutations ou révocations. — La manifestation communarde, projetée pour le 23 mai, échoue par suite des précautions prises par la préfecture de police. Les quelques tentatives faites à la place de la Bastille, au cimetière du Père-Lachaise et sur d'autres points, par des meneurs de bas étages, aboutissent à une douzaine d'arrestations d'individus étrangers appartenant à l'Internationale. — Circulaire de Mgr Freppel aux électeurs de la troisième circonscription de Brest. Elle est empreinte de sentiments du patriotisme le plus pur. — Le ministre des finances rapporte l'arrêté ministériel du 25 juin 1852, exemptant les congrégations religieuses du paiement du droit proportionnel prélevé sur les sessions de biens qui leur sont faites par les personnes qui entrent dans les corporations. — Elections complémentaires législatives en Italie : quatorze députés constitutionnels, vingt-quatre ministriels et huit dissidents sont élus. — Fondation à Londres, par le refugié russe Hartemann Meyer et le socialiste Brousse, expulsé de Belgique, d'un journal socialiste révolutionnaire. — Le journal français, le *Messager de Vienne* est saisi par le parquet autrichien. — Nouvelle concentration d'insurgés à Ghuzni, à l'instigation de Mahomed, un engagement, au sud de Djelhlabad, entre les troupes anglaises commandées par le général Gable, et quatre mille Afghans commandés par le mollah Fekim. Les Afghans sont repoussés avec de grandes pertes. — Instruction générale du ministre de la guerre concernant les grandes manœuvres que doivent exécuter, à l'automne prochain, les troupes des 5, 6, 7 et 9e corps d'armée. — Conférences de M. Depeyre, à Boulogne-sur-Mer, de M. Baragnon, à Evreux, et de M. Jacquier, à Beauvais, sur la liberté religieuse et d'enseignement.

24. — Nomination de M. Eug. Hepp, comme chef de la division des cultes non catholiques, à la direction générale des cultes, en remplacement de M. Guillaume Guizot, mis en disponibilité. — Réunion plénière des trois groupes de la gauche sénatoriale pour le choix définitif d'un candidat à la présidence du Sénat. — Lettre de condoléances adressée par M. le comte de Chambord à M. de Roux-Larcy, à l'occasion de la mort de Mme de Roux. — Conférence de M. Baragnon, au Cirque d'Hiver, sur la liberté de l'enseignement. — L'Angleterre, sur le désir exprimé par les puissances européennes, retire l'ultimatum qu'elle avait adressé à la Porte pour le sommer d'introduire des réformes dans les provinces de la Turquie d'Europe et en Arménie. — Conflit entre un détachement de soldats grecs et un détachement de soldats turcs sur les frontières de la Grèce. — M. de Novikof, ambassadeur de Russie, présente au sultan ses lettres de créance. — Retour du prince Orloff à Paris. — Tous les tapa-

geurs étrangers, arrêtés à la suite de la manifestation communaliste, sont expulsés du territoire français par ordre du ministre de l'intérieur. — Un service anniversaire est célébré à Notre-Dame de Paris pour Mgr Darboy, assassiné à la Roquette, en 1871, par une bande de communards.

25. — Mouvement très important dans le personnel judiciaire. Ce mouvement porte sur deux conseillers à des cours d'appel : six procureurs de la République, vingt et un substituts de procureurs, un vice-président de tribunal de première instance; trois nominations de juges suppléants et cinquante et un juges de paix ou suppléants de juges de paix. — Sir William Harcourt, secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur en Angleterre, est réélu membre de la Chambre des lords, à Derby, et peut conserver son portefeuille. — M. Tecchio est nommé président du Sénat, et MM. Conforti, Caccia, Alfieri, vice-présidents. — Obsèques de Son Éminence le cardinal Pie à Poitiers. Un nombreux clergé, un cardinal, sept archevêques et évêques et plus de cent mille personnes y assistent. — Les députés écarlates de Paris décident qu'avant d'interpeller à la Chambre le ministre de l'intérieur sur les incidents qui se sont produits le 23 mai sur la place de la Bastille et sur les arrestations qui ont eu lieu, une démarche sera faite auprès de M. Constans en vue de lui demander des explications. — MM. Louis Blanc, Clémenceau et Barodet sont délégués à cet effet. — Renouvellement des bureaux du Sénat. — Clôture du Reichsrath, après le vote du budget de 1880 et du projet de loi concernant l'impôt militaire. — L'Autriche offre à la Porte de bloquer Scutari afin d'interrompre les communications de cette ville avec les Albanais rassemblés à Tusi. — Elections provinciales en Belgique. Les libéraux triomphent à Namur et y déplacent la majorité du conseil provincial.

27. — Continuation du mouvement épuratoire dans le personnel de la magistrature. Ce mouvement comprend la nomination de deux conseillers à la cour d'appel de Paris, d'un vice-président au tribunal de première instance de la Seine, d'un président et d'un juge à des tribunaux de première instance de province. — Réunion de l'extrême gauche. Elle entend le rapport des trois députés de Paris sur le résultat des démarches qu'ils ont faites la veille auprès de M. Constans et sur les explications qu'ils en ont reçues au sujet des incidents communards du 23 mai, et décide qu'il y a lieu d'interpeller le gouvernement. M. Clémenceau est chargé de déposer aujourd'hui cette interpellation. — Ouverture du nouveau Parlement italien. Le discours de la couronne retrace le rôle diplomatique que l'Italie a joué dans l'application des clauses du traité de Berlin, et notamment de celles qui ont trait au Montenegro et au différend turco-hellénique. — La cour martiale de Saint-Pétersbourg rend son arrêt dans le procès Weimar, relatif à la tentative d'assassinat commise sur le maître de la police. Le docteur Weimar est

condamné à quinze ans de travaux forcés, dont les deux principaux complices sont condamnés à la peine de mort, et les autres à l'exil en Sibérie et aux travaux forcés. — Le bombardement de Callao par les Chiliens recommence. Blocus d'Ancon. Une division chilienne bat une division péruvienne à Locumba et s'empare du matériel de guerre et des provisions.

28. — Conférence du comte de Falloux sur la liberté religieuse et d'enseignement et sur la nécessité pour tous les catholiques, sans acception de parti, d'unir leurs efforts pour résister à la rage impie et antipatriotique de la Révolution. — M. Clémenceau interpelle le ministre de l'intérieur sur les incidents qui se sont produits à l'occasion de la tentative de manifestation révolutionnaire du 23 mai sur la place de la Bastille. — M. Constans répond à cette interpellation d'une manière évasive. Le tout finit par un vote de l'ordre du jour pur et simple, approuvant l'attitude de M. Andrieux, préfet de police. — Mgr l'évêque de Limoges adresse une plainte au ministre de l'intérieur et des cultes pour protester contre l'illégalité de l'arrêté du maire de Limoges interdisant les processions dans la ville de Limoges. M. Farini, candidat ministériel est élu président de la Chambre des députés italiens. — Le prince de Hohenlohe constate, dans une dépêche adressée au prince de Russie, ambassadeur d'Allemagne à Vienne, l'impression fâcheuse produite, par l'insuccès des négociations du gouvernement allemand avec le Vatican. — Les Chiliens continuent le bombardement de Callao.

29. — A Paris, conférence de M. Deleprouve sur la *constitution historique et nécessaire* de la France. — Rapport adressé au président de la République par le ministre de la marine et des colonies sur la création de nouveaux emplois dans le personnel judiciaire de la Cochinchine et décret portant approbation des résolutions proposées dans ledit rapport. — Arrivée du roi de Grèce à Paris. — La Chambre des députés de Prusse discute le projet de loi tendant à modifier les lois politico-ecclésiastiques. Le ministre des cultes essaie de rejeter sur la curie romaine le défaut d'entente entre le Vatican et Berliu.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

CORRESPONDANCE DE M. LE COMTE DE CHAMBORD, continuée jusqu'en 1879. 1 vol. in-18, deuxième édition enrichie d'une table. Victor Palmé, éditeur, Paris, prix : 1 fr. 50.

Nous sommes heureux d'annoncer une nouvelle édition de la *Correspondance de M. le comte de Chambord,* continuée jusqu'en 1879. Cette nouvelle édition était impatiemment attendue En effet, les lettres, les déclarations les plus importantes ont été publiées pendant les dix années qui se sont écoulées depuis la guerre, et n'avaient pas encore été réunies. On les trouve à leur date dans le présent volume, depuis le royal manifeste de Chambord, du 5 juillet 1871, jusques et y compris la lettre du 28 juillet 1879, relative au manifeste de la Saint-Henri. Ainsi, le mot qui ferme ce livre est cette parole pleine de fermeté, de décision et d'espérance : « Avec la grâce de Dieu, JE PUIS SAUVER LA FRANCE, JE LE DOIS ET JE LE VEUX. »

Une table analytique dressée avec amour et avec le soin le plus minutieux, permet au lecteur de trouver à l'instant, dans cette vaste correspondance, la question, le mot qu'il cherche, et en fait ainsi un véritable *Manuel politique* à l'usage de tous les Français.

Nul ne pourra lire ces lettres sans être frappé de la parfaite et constante unité de vues, de pensées et de sentiments qui règne dans cette longue correspondance de quarante années d'exil. M. le comte de Chambord n'a pas une parole à rétracter, pas un mot à désavouer. Tout ce qu'il a dit, il peut le répéter; tout ce qu'il a écrit, il peut le signer de nouveau. Quel est l'homme politique de nos jours de qui l'on pourrait en dire autant? Aussi Pie IX, qui se connaissait en hommes, lui faisait-il dire, le 5 février 1873, cette belle et haute parole du grand Pape au grand Roi, qui aurait pu servir d'épigraphe au recueil que nous annonçons : « Vous direz à Henri que TOUT CE QU'IL DIT EST BIEN DIT, TOUT CE QU'IL FAIT EST BIEN FAIT. »

LA RENAISSANCE EN FRANCE, par Léon Palustre. Dessins et gravures sous la direction d'Eugène Sadoux. Troisième livraison. Ile-de-France (Aisne). Paris. A. Quantin. In-folio. Prix : 25 francs.

Nous venons de parcourir la troisième livraison du magnifique ouvrage dont la maison Quantin poursuit la publication. C'est toujours la même critique judicieuse, le même luxe d'illustrations, la même exécution maté-

rielle irréprochable. Sous nos yeux, défile une série de monuments remarquables que l'on se fait un reproche de ne pas connaître depuis longtemps. Au premier rang, nous citerons le château de Villers-Cotterets que M. Palustre étudie avec un soin tout particulier. Cette belle demeure des rois François Ier et Henri II avait été trop négligée jusqu'ici, et il était bien temps qu'elle reprît, dans l'admiration de tous, le rang auquel elle a droit. La chapelle est une œuvre d'une originalité ravissante qui peut, à l'occasion, inspirer les artistes; et quant à son merveilleux petit escalier, il mériterait, à lui seul, une longue monographie.

Nous ne parlerons pas d'un autre château bâti par François Ier à Folembray; il a complètement disparu; et pour s'en rendre compte, il faut avoir recours aux gravures de du Cerceau. Mais à Cœuvres, à Anizy, à Fère-en-Tardenois, les restes sont assez considérables pour que M. Sadoux y ait trouvé matière à de grandes et magnifiques eaux-fortes. La planche double, consacrée au pont gigantesque surmonté d'une galerie qui servait d'entrée à cette dernière habitation, est surtout d'un effet saisissant. M. Palustre établit, en outre, d'une manière irrécusable, que nous sommes en présence d'une œuvre authentique du célèbre Jean Bullant, qui, de 1559 à 1567, avait suivi dans sa disgrâce le connétable de Montmorency.

Pour achever la liste des monuments civils, il nous resterait encore à parler du château de Marchais, bâti par Jean de Longueval et aujourd'hui résidence d'été du prince de Monaco. Mais nous aimons mieux appeler l'attention sur le chœur de l'église de la Ferté-Milon, qui témoigne de l'un des progrès les plus considérables accomplis sous le règne de Henri II. De même, la statue de Marie de Bourbon, transportée de Soissons à Saint-Denis, est un superbe morceau de sculpture qui, par ses qualités comme par ses défauts, appartient à l'école de Germain Pilon.

Par ce qui précède, on voit que le département de l'Aisne, loin d'être demeuré, au seizième siècle, à l'écart du mouvement général, s'est au contraire constitué des titres nombreux à notre admiration. Seulement ses richesses étaient en quelque sorte ignorées; et, chez les historiens, il était de mode de suivre l'exemple de M. Vitet, qui déclarait en 1832 et répétait en 1864 n'avoir absolument rien rencontré qui appartînt à cette brillante époque.

DICTIONNAIRE DES PROFESSIONS ou *Guide pour le choix d'un état*, rédigé sous la direction de M. Edouard Charton, membre de l'Institut. Troisième édition, publiée avec le concours de MM. Paul Laffitte et Jules Charton. 1 volume gr. in-8, broché, 10 fr.; en demi-reliure chagrin, tranches jaspées, 14 fr. Librairie Hachette et Ce, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Aujourd'hui toutes les carrières sont ouvertes à tous. Chacun est libre de choisir un état en rapport avec ses aptitudes, avec son instruction. De là, l'utilité d'un *Dictionnaire des professions*.

Beaucoup de jeunes gens hésitent quand vient le moment de faire un choix. Les pères, les tuteurs, les amis dont ils réclament les conseils, sont souvent embarrassés eux-mêmes. Avant de prendre un parti, comme avant de donner un conseil, on voudrait connaître :

Les avantages et les inconvénients de chaque profession;

Les études à faire, les examens à subir;

Le temps et l'argent qu'un jeune homme doit dépenser avant de pouvoir se suffire à lui-même;

Les conditions d'avancement hiérarchique, s'il s'agit d'une carrière administrative ou militaire;

Les chances moyennes de succès, s'il s'agit d'une carrière libérale ou industrielle;

En un mot, la profession qui convient le mieux à chacun, d'après ses goûts, d'après ses facultés, d'après son éducation et sa position de fortune.

Répondre à ces questions est le but du livre de M. Edouard Charton.

La première édition du *Dictionnaire des professions* date de 1842. La troisième, qui paraît en ce moment, a été considérablement augmentée et refondue, c'est pour ainsi dire un livre nouveau.

Pour les Écoles, les anciens articles ont été modifiés d'après les derniers programmes.

Pour les professions libérales, le texte des deux premières éditions a été revu avec soin; certains articles ont étérefondus, d'autres refaits entièrement.

Une série nouvelle comprend les différents ministères, les principales administrations publiques.

La partie militaire a été profondément remaniée, et mise en harmonie avec la législation actuelle.

Tout ce qui touche à l'industrie, au commerce, a été développé dans de larges proportions.

Enfin, les arts et métiers ont leur place dans cette nouvelle édition.

Ce simple exposé suffit pour faire comprendre que le *Dictionnaire des professions* s'adresse à tous les pères de famille; il convient également aux bibliothèques populaires et aux bibliothèques scolaires.

Les bains d'Europe, *guide descriptif et médical des eaux* d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique, d'Espagne, de France, d'Italie et de Suisse, par Ad. Joanne et A. Le Fileur. Deuxième édition entièrement revue et complétée, et contenant une carte des bains d'Europe. 1 vol. in-18. Hachette et Cie.

Encore quelques jours et la saison des *bains*, pour me servir de l'expression consacrée, va s'ouvrir dans toute l'Europe. Apprendre aux malades ou aux touristes, rappeler aux médecins tout ce qu'ils peuvent désirer de connaître sur les principales eaux minérales de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Angleterre, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de la Suisse, tel est le but de cet ouvrage.

Il se divise en deux parties bien distinctes : l'une, géographique et matérielle; l'autre, scientifique et médicale.

Dans la première partie, l'on a réuni des renseignements précieux, à savoir : la distance de Paris, les moyens de transports, le prix des places, des hôtels, l'indication sommaire du mode de vie et du traitement, des curiosités, des promenades, des excursions à plus de deux cent soixante établissements.

La partie scientifique n'est pas moins utile; elle s'attache à faire connaître les caractères physiques et chimiques des eaux et de leur action physiologique. Elle fournit des indications thérapeutiques spéciales à chaque station thermale, en résumant, au point de vue des maladies et de leur traitement hydro-minéral, ce qu'enseignent les observations les plus autorisées.

En un mot, c'est, dans toute l'acception du mot, un véritable *guide* et le *vade-mecum* indispensable, non seulement aux malades qui se rendent aux eaux, mais encore aux médecins et aux touristes. E. CHARLES.

TRAITÉ GÉNÉRAL DE BOTANIQUE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE, par MM. Emm. Le Maout et Joseph Decaisne, avec 5,500 figures dessinées par MM. L. Steinheil et A. Riocreux. Deuxième édition. Un volume in-4°. Librairie Firmin Didot et Cᵉ, rue Jacob, 56.

Cet ouvrage comprend deux parties. La première est un abrégé d'organographie, d'anatomie et de physiologie. La deuxième comprend l'iconographie et la description des familles. Il est le développement de l'*Atlas élémentaire de botanique* de Le Maout qui a obtenu un grand succès, à une époque où la précision actuelle n'avait point encore pénétré dans la science des végétaux. Aussi les auteurs ont-ils considérablement agrandi le cadre primitif. Au lieu de se borner aux familles indigènes, ils y ont fait figurer presque toutes les familles végétales connues, en donnant plus d'importance aux plus nombreuses ou à celles qui fournissent le plus d'applications aux besoins de l'homme.

La classification adoptée est celle suivie par Adrien de Jussieu, dont l'ordre a été interverti. Les auteurs débutent, au commencement de leur seconde partie, par la famille la plus répandue dans le règne végétal, celle des Composées, qui appartient à l'embranchement des Dicotylédones dont toutes les classes sont aussi successivement passées en revue jusqu'aux Conifères, Gnétacées et Cycadées, encore généralement appelées Gymnospermes en vertu de vieilles idées théoriques qui ne reposent sur aucun fondement sérieux. Viennent ensuite les Monocotylédones que les auteurs abordent par la famille si bizarre et si étonnante des Orchidées et qu'ils terminent à celle des Naïadées. Le dernier embranchement, celui des Acotylédones ou Cryptogames, a été traitée avec tous les détails que comporte l'étude de ces plantes dont l'organisation naguère encore si obscure a fait de si rapides progrès dans ces derniers temps. Sans nous appesantir sur le mérite de cet ouvrage dont les matières sont étudiées dans la forme habituelle aux partisans de la méthode de Jussieu qui ne tiennent aucun compte des idées si justes et maintenant si appréciées d'Adanson, il faut faire ressortir l'importance des illustrations (5,500 figures intercalées dans le texte) qui seront bien accueillies de tous ceux qui aiment la botanique. Quant à la valeur de cet ouvrage, elle ne fera que croître au fur et à mesure que M. H. Baillon continuera la publication des *errorum*. Dʳ TISON.

Le Directeur-Gérant . VICTOR PALMÉ.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

LES HÉROS DE LA SCIENCE

Le 2 décembre 1553, voici ce qui se passa.

C'était par une soirée très froide, aux environs de Philadelphie.

Christophe Colomb, si longtemps nié et méprisé pour avoir voulu découvrir l'Amérique, Christophe Colomb, méprisé comme fou, ouvrait la voie à l'autre fou, dont je veux parler en ce moment. Car c'était en Amérique que la scène se passait.

Un jeune homme d'environ dix-huit ans était assis, dans une maison pauvre, devant une pauvre cheminée ; son regard suivait vaguement les caprices de la flamme, mais il la voyait sans la voir. Il était préoccupé, ce regard vague ne regardait pas. Il avait quelque chose devant lui, mais ce quelque chose était étranger à lui. Le regard passait sur la flamme sans la voir.

Au dehors il neigeait.

La scène se passe dans un très petit village. Le jeune homme dont je vous parle est apprenti chez le maître charron de ce village. Après une journée de travail, il vient de rentrer chez lui, et le voilà dans sa cabane, devant son feu.

En dehors, on entend les bruits d'une fête de village, une fête de paysans. Mais le villageois n'entend pas, où il entend sans entendre. Il a entendu tout à l'heure une explosion, mais il ne l'a pas remarquée. Quant aux bruits de la fête, il est sourd et muet pour eux.

La porte s'ouvre, voici un autre jeune homme ; c'est le frère de celui que je contemple immobile.

Celui qui entre, William, fait un geste d'étonnement, et voici sa première parole.

— Comment ! Olivier, toujours là ! à la même place. Immobile comme une pierre. Je t'ai quitté à sept heures, il est onze heures !

Depuis quatre heures, tu n'a pas fait un mouvement! Après une journée de travail, il faut s'amuser, il y avait fête ce soir. Nous nous sommes amusés. Et toi? seul, toujours seul, triste, préoccupé. Pourquoi n'es-tu pas comme les autres, voyons. Tu ne te reposes jamais!

— Mais au contraire, William, c'est moi qui me repose.

— Ah! je ne m'y fie pas. Ta tête va toujours, tu ne sais donc pas ce que tu devrais faire? Nous avons des ouvriers bien tranquilles, qui ne pensent à rien. Eh bien! si cela te fatigue, d'aller à la fête, va t'asseoir chez eux, tu verras que ta tête s'apaisera, et que bientôt tu te porteras mieux.

— Mais, William, puisque la compagnie me fatigue, au lieu de me reposer, puisque j'aimais mieux être ici, tout seul, qu'à la fête.

— Ah! tu ne sais pas comme on s'est amusé!

— Vous vous êtes amusés, je n'en doute pas; mais enfin, que veux-tu, puisque mon plaisir à moi, c'est de contempler de loin cette grande force qui existe sûrement dans la nature, plus grande que le vent, plus grande que tous les moteurs connus...

— Pauvre garçon, dit William, le voilà reparti. Mon pauvre Olivier, tu es...

— Fou, n'est-ce pas? Il y a bien longtemps que tu me l'as dit.

— Mais enfin, songe, mon pauvre enfant, que le monde va depuis longtemps comme il ira toujours, sans se soucier de tes rêves et de tes chimères. S'il y avait une grande force à trouver, il y a longtemps qu'elle serait trouvée. Les hommes ont fait tout ce qu'ils avaient à faire, il y a de grands savants qui ont accompli tous les travaux possibles. Ce qu'ils n'ont pas fait, pauvre ouvrier, pauvre apprenti charron, est-ce toi qui va le faire? T'imagines-tu cela dans ton orgueil? Si tu étais venu, ce soir avec nous, tu te serais bien amusé, va... tu aurais su ce que c'est que le pétard de Noël.

— Le pétard de Noël, demanda Olivier?

— Oui, le pétard de Noël. Figure-toi que le père James a un nouvel ouvrier, un garçon des environs de Boston, qui a inventé un jeu très drôle.

— Ah! dit Olivier avec toute l'indifférence qu'un homme préoccupé apporte aux choses étrangères à sa préoccupation.

— Oui, continua William. Ce garçon est allé dans la forge remuer de la ferraille, le voilà qui revient avec un canon de fusil; nous nous attendons à un coup de fusil ordinaire, tiré avec de la poudre. Mais pas du tout! avec un marteau, il enfonce une cheville

de pierre pour boucher la lumière : il prend un pot à eau sur la table, verse quelques cueillerées dans le canon, taille un long morceau de bois, en fait une bourre, et l'enfonce à coups de marteau. Et tu dis que tu ne te serais pas amusé! Voir un fusil chargé avec de l'eau, songe donc, de l'eau à boire!

— Oui, avec de l'eau! eh bien, après? demanda Olivier, dont l'indifférence faisait place à une attention dévorante.

— Après? Eh bien, il retourne à la forge, il tisonne vers la bouche du soufflet; il souffle, le feu prend; il fourre le canon par la culasse dans le brasier, souffle encore, revient vers nous en courant, et referme la porte derrière lui.

Olivier s'était levé et avait posé ses deux mains tremblantes sur les épaules de William, qui ne comprenait plus rien à cette ardeur de curiosité.

— Après? après, demandait Olivier?

— Après, reprit William? Eh bien! au bout de deux ou trois minutes, nous avons cru que la maison croulait de l'explosion! et le pauvre canon de fusil, tordu, crevé, brisé, la culasse en lambeaux!

— Mais la voilà, s'écria, Olivier, après un profond silence. La voilà, la voilà!

Pour le coup, William crut que la folie se déclarait complète et furieuse. La voilà, demandait-il, mais quoi donc? Reviens à toi, Olivier.

— La voilà, reprit Olivier, cette grande force naturelle. Je le savais bien, moi! Je savais bien.

— Ce que c'est, se disait William, que les idées fixes! Voilà où elles peuvent mener! Sa folie éclate. Je m'y étais toujours attendu!

Et tâchant de calmer son frère Olivier; il est minuit, couche-toi, mon garçon, et dors.

— Avec un peu d'eau, reprenant Olivier!

— Dors donc, mon pauvre ami, reprenant William! Dors donc, dors donc!

N'est-ce pas une scène étrange, que celle-là. L'homme supérieur qui cherche, l'imbécile qui se moque de lui, et qui, pour le distraire, pour l'obliger à quelque jeu, sans rapport avec ses préoccupations, lui apporte précisément la preuve que ses préoccupations sont vraies, belles et fécondes! L'imbécile apporte à l'homme supérieur dont il se moque, le document dont celui-ci a besoin! Il veut distraire Olivier de cette grande pensée qu'il prend pour un

rêve, et c'est lui-même, qui, de sa main mille fois indigne, apporte à ce génie, qu'il prend pour de la folie, l'aliment précieux dont ce génie a besoin !

Quelle rencontre! quel drame! Dans ce petit village, Olivier Evans, apprenti charron, méprisé de tous, venait de découvrir la machine à vapeur.

Cette force qui a remué le monde matériel, qui a modifié la civilisation, qui a abattu les montagnes, et comblé les ravins, qui a rapproché les peuples, et dompté l'espace, Olivier Evans la découvrait, pendant que son frère se moquait de lui, et l'aidait, en se moquant à la découvrir!

Quelques années plus tard, en 1787, entrons dans une grave assemblée, c'est à Philadelphie. Voici la législature de Paupilvancé; une commission a été nommée pour examiner certaines pétitions, et nous assistons au travail de cette commission. Elle est en séance.

Un membre fait un rapport. Les commissions font toujours des rapports, comme vous savez. Le rapporteur déclare que le sieur Olivier Evans a fait une découverte importante, relative (ne vous pressez pas d'applaudir) au jeu des moulins. On explique sa découverte sans lui payer la modique redevance qu'il réclame. L'inventeur prie la législature de consacrer son droit.

Ce fut, dans l'assemblée, une approbation unanime. On rappela les grands services qu'Evans avait rendus à l'industrie nationale. Comment! mais n'est-ce pas lui qui est venu des États, au lendemain de la guerre de l'Indépendance? Jusque-là les États avaient reçu de l'Angleterre les outils, les instruments de travail. Tout à coup les voilà livrés à eux-mêmes. Il fallut alors que quelqu'un prît l'initiative des créations, des inventions ; ce quelqu'un, ce fut Evans. On lui doit les cardes à coton, les moulins à farine. Que ne lui doit-on pas? De toutes parts, dans l'assemblée, ce fut une explosion de reconnaissance. Mais voici où la séance devient comique en apparence, tragique en réalité.

Le rapporeur, favorable à Evans, plein de bonne volonté et de reconnaissance, tant qu'il avait compris les projets de l'inventeur, tant que les découvertes en question n'avaient pas dépassé sa compétence et sa portée, s'embarrassa tout à coup. Ses paroles, ses requêtes, devinrent timides.

— Messieurs, dit-il, j'ai un aveu à vous faire.

Olivier Evans ne s'en tient pas aux demandes que vous connaissez et que vous approuvez comme moi. Il sollicite de vous un autre brevet.

Le rapporteur n'osait pas continuer.

Enfin, s'enhardissant :

— Celui-ci, messieurs, serait relatif à des chariots à vapeur...

Et l'assemblée.

— Vous avez dit : à des chariots à vapeur?

— Oui, messieurs, vous avez bien entendu : à des chariots à vapeur.

Le pauvre rapporteur était à la torture. Il voulait s'acquitter de cette tâche pénible, exposer la demande d'un homme qui avait perdu la tête, sans nuire à cet homme, et sans porter préjudice à ses travaux précédents.

Il s'excusait; il excusait Evans. Il était bien obligé, pour obéir au programme, de rapporter les choses comme elles étaient : il était rapporteur. Il fallait bien dire qu'Evans avait découvert les chariots à vapeur. Mais comme il n'était pas méchant, comme il voulait du bien à Evans, il excusait, de son mieux, son pauvre client, et attirait l'attention sur ses travaux d'autrefois pour la détourner de ses travaux actuels.

Messieurs, disait-il, vous savez ce qui arrive quelquefois aux hommes les plus éminents. L'excès du travail fatigue l'esprit. Les préoccupations, même les meilleures, ont leurs dangers. Un homme se livre aux conceptions les plus hardies de son intelligence. Pendant quelque temps, il produit, il invente; il féconde le champ de la science; puis il ne sait pas s'arrêter. Il se fatigue, il s'épuise. Il se livre aux caprices de son imagination. Il dépasse le domaine du vrai, « il entre dans celui du rêve, et alors, alors que vous dirais-je? Comment exprimer le triste spectacle que j'ai sous les yeux? Alors...

Enfin un membre de l'assemblée vient au secours de l'orateur :

Alors il devient fou, n'est-ce pas?

Je n'osais pas le dire, messieurs.

Alors s'établit entre l'orateur et l'assemblée un dialogue curieux où la pitié de l'un et de l'autre se montra ingénuement.

Fou! s'écriait l'assemblée, quel malheur!

Hélas! répliquait le rapporteur, je voudrais garder quelques doutes. Peut-être est-ce moi qui n'ai pas compris. Si vous le permettez, messieurs, je vais vous lire le mémoire.

Oui, oui, lisez, lisez!

Le rapporteur lut le mémoire d'Olivier Evans sur les chariots à vapeur; une consternation sincère se lisait sur le visage des auditeurs. Ainsi donc, il n'y avait plus de doute possible! Olivier Evans était devenu fou!

Lui, l'esprit ingénieux, lui, l'auteur de tant de bonnes découvertes, lui qui avait rendu de tels services aux cardeurs de laine, lui qui avait perfectionné les moulins à vent, lui qui aurait pu mener une vie heureuse et honorée s'il avait voulu s'en tenir aux petites choses, aux choses possibles, pour avoir voulu aller trop loin et se lancer dans les grandes entreprises, le voilà fou! Il a perdu la santé, le bonheur, la fortune qui lui était due! S'il avait voulu rester dans l'heureuse médiocrité des découvertes faciles, il fut devenu le plus fortuné des hommes. Le voilà qui se perd pour avoir rêvé de grandes choses!

Et ce qu'il y a de particulier dans cette assemblée de Philadelphie, c'est qu'elle eut, pour l'homme de génie qu'elle croyait fou, une compassion sincère. En général, l'homme médiocre constitué juge de l'homme de génie, le hait d'une haine horrible. Ici l'homme médiocre eut pour l'homme supérieure une bienveillance assez rare.

En voici une preuve ridicule et frappante.

L'assemblée et l'orateur convinrent ensemble, par pitié pour Evans, de ne pas même mentionner sa seconde pétition.

Le rapporteur parla des moulins à vent, et ne parla pas des chariots à vapeur.

Ce fut par bienveillance.

L'histoire est pleine de ces actes de méconnaissance. C'est peut-être ce qu'elle offre à nos regards de plus indigne et de plus cruel.

L'homme supérieur, repoussé par ses contemporains, laisse derrière lui une trace de sang que la postérité contemple avec effroi, avec stupeur. C'est un étonnement toujours renouvelé que l'expérience n'émousse pas. Rien n'épuise, rien ne calme cet étonnement indigne. Habituellement, c'est l'envie qui commet le crime de méconnaissance.

Mais l'assemblée de Philadelphie présente un spectacle plus rare, le spectacle de la candeur. Elle se trompe sans haine. Elle se trompe sans jalousie. La jalousie est tellement la mère de tout crime et de toute erreur qu'en face du crime et de l'erreur, on la nomme spontanément, comme cause probable et presque évidente.

Ici, le contraire arrive. C'est la bienveillance qui engage l'Assemblée à ne pas déshonorer le nom d'Olivier Evans en lui attribuant des voitures à vapeur. L'assemblée est si reconnaissante des moulins à vent, qu'elle veut bien ne pas parler des voitures à vapeur. C'est une complaisance ; c'est un ménagement. Cet homme nous a rendu service.

Nous voulons bien ne pas dire qu'il est devenu fou.

Si, par hasard, dans l'assemblée, un homme plus intelligent eût élevé la voix, et eût proposé l'examen de l'affaire, et eut voulu attribuer, bon gré mal gré, la découverte de la vapeur à Olivier Evans, celui-là eût paru aux autres commettre le crime de Cham. Il eût paru convoquer ses frères pour contempler Noé dans sa faiblesse, Noé dans son ivresse.

Et l'assemblée, semblable au fils respectueux, eût jeté un manteau sur l'homme respectable et malheureux qui avait perdu le sentiment et la connaissance.

Olivier Evans ne fut pas le premier qui ait cru à la vapeur. Il en fit le premier l'application, qui a changé la face du monde matériel. Il inventa la machine à vapeur ; mais avant lui, Denis Papin avait découvert la loi même de la vapeur et inventé la machine qui a précédé la voiture. Cette première machine est, en somme, une marmite.

Et si nous voulons remonter encore plus haut et chercher le nom de celui qui a ouvert la voie à Denis Papin, il faudra arriver au nom de celui qui a formulé la loi du vide dans la nature. Autrefois, avant l'année 1647, les physiciens, voyant l'eau s'élever dans les pompes, et considérant tous les phénomènes qui prouvent que le liquide envahit les espaces où il n'y a rien, les physiciens disaient : la nature a horreur du vide.

Là où elle trouve le vide, l'eau se précipite. C'est que la nature a horreur du vide. L'horreur du vide répond à tout.

Mais en 1647, l'idée vint à un homme que si le liquide s'élève dans un tube, le phénomène est dû, non pas à l'horreur de la nature pour le vide, horreur qui n'offre d'ailleurs aucun sens à l'esprit, mais à la pesanteur et à la pression de l'air. Un homme déclara, en 1647, que l'air a une pesanteur.

Cet homme était un jeune homme. Ce n'était pas un savant spécial, c'était un grand écrivain, profondément préoccupé par les problèmes de tout genre. C'était un métaphysien ; c'était un penseur ;

c'était un homme qui porta dans la vérité et dans l'erreur la mélancolie profonde de sa nature. Châteaubriand, parlant de lui, termine ainsi son portrait :

Cet effrayant génie se nommait Blaise Pascal.

En novembre 1647, Blaise Pascal écrivait :

« J'ai peine à croire que la nature, qui n'est point animée, ni sensible, soit susceptible d'horreur, puisque les passions supposent une âme capable de les ressentir et j'incline bien plus à imputer ces effets à la pesanteur et à la pression de l'air. »

Et comme il fallait imaginer un moyen d'éclaircir les doutes, voici celui qu'il proposa :

« C'est de faire l'expérience du vide, plusieurs fois le même jour, dans un même tuyau, avec le même vif-argent, tantôt au bas, et tantôt au sommet d'une montagne, et que, s'il arrive que le vif-argent soit moindre au haut qu'au bas de la montagne, comme il a beaucoup de raisons pour le croire, il s'ensuivra nécessairement que la pesanteur et la pression de l'air est la seule cause de cette suspension, et non pas l'horreur du vide, puisqu'il est bien certain qu'il y a beaucoup plus d'air qui pèse sur le pied de la montagne que non pas sur le sommet; au lieu qu'on ne saurait dire que la nature abhorre le vide au pied de la montagne plus que sur le sommet. »

Denis Papin, transportant dans l'ordre pratique la découverte de Pascal et la continuant par mille expériences destinées elles-mêmes à être continuées, découvrit la compression des vapeurs.

Pascal avait invoqué les montagnes pour prouver son hypothèse. Il avait placé son expérience sur les hauteurs, comme si l'attrait de son génie l'eût porté là tout naturellement.

Denis Papin prit la même loi et l'appliqua à d'humbles usages. Il l'appliqua à la cuisine, à la marmite, puisqu'il faut l'appeler par son nom, mais c'était la même loi.

La vie de ces inventeurs est navrante; leur mort, également. On ne sait pas toute l'histoire de Denis Papin. On sait seulement qu'elle fut cruelle. Sans fortune, sans secours, sans réputation, il donna, je crois, des leçons pour vivre, et ces leçons ne suffisaient pas à le faire vivre. Personne ne sait bien où il termina sa misérable existence, et il est possible qu'elle ait été abrégée par la misère.

La fin d'Evans est plus connue, et aussi misérable. Il arrivait à jouir d'une certaine reconnaissance et d'une certaine notoriété,

quand un incendie lui détruisit, à Pitsburg, pour cent mille francs de machines.

Il en reçut la nouvelle à New-York et ne résista pas à ce dernier coup. C'était le 17 mars 1811. Il mourut quatre jours après.

Entre Denis Papin et Evans, il serait injuste de ne pas nommer Watt. Watt découvrit la possibilité de condenser la vapeur d'eau dans un vase entièrement séparé du cylindre où l'action mécanique s'exerce. Cette invention date de 1565. Deux années s'écoulèrent sans qu'il fit de grands efforts pour essayer sa découverte sur un théâtre digne d'elle.

La dureté des hommes ordinaires envers les hommes supérieurs, le mépris qu'ils témoignent pour ce qu'ils ne comprennent pas, est un des faits les plus douloureux et les plus évidents de l'histoire. Arago, parlant de Watt, constate en ces termes les services qu'il a rendus, et l'ingratitude qu'il a longtemps rencontrée.

« Voilà donc, dit le grand astronome, la machine à vapeur complétée. Les perfectionnements qu'elle vient de recevoir des mains de Watt sont évidents. Leur immense utilité ne saurait soulever un doute. Vous vous attendez donc à voir la machine de Watt remplacer sans retard les appareils comparativement ruineux de Newcomen. Détrompez-vous. L'auteur d'une découverte a toujours à combattre ceux dont elle peut blesser les intérêts, les partisans obstinés de tout ce qui a vieilli, enfin les envieux. Les trois classes réunies, faut-il l'avouer, forment la grande majorité du public. »

Certainement, il faut l'avouer. Il est juste, il est utile, il est essentiel d'avertir les hommes de leur iniquité. Car il ne s'agit pas seulement des morts, il s'agit des vivants, et il ne faut pas que les leçons de l'histoire soient perdues.

Watt finit par trouver un ami plus actif que lui, plus pratique, plus entreprenant, plus habile, et cet ami lui valut un certain succès. Cette rencontre fut un bonheur assez rare dans la vie des inventeurs. M. Bolton, c'est le nom de l'ami, eut lui-même cette fortune de ne pas rencontrer dans Watt l'ingratitude.

« Je dois déclarer, dit Watt parlant de Bolton, que c'est à ses bienveillants encouragements, à son amour des sciences, à son habileté à en faire l'application aux arts, à sa profonde connaissance du commerce et des manufactures, à son esprit entreprenant, enfin à la grandeur de ses vues qu'il faut, en majeure partie, attribuer les succès qui ont couronné nos efforts. »

Voici une loi générale. Plus la science connaît de choses multiples, plus elle se recueille dans l'unité. Plus elle étudie la lumière, la chaleur, l'électricité, le mouvement, les relations des forces entre elles, leurs différences et leurs combats, plus elle pénètre dans leur substance, plus elle découvre leur unité. Etudier le multiple, c'est creuser le UN.

La science fait deux mouvements, dont l'un pourrait être centrifuge et l'autre centripète.

Par le mouvement centrifuge, la science se précipite sur les détails de la connaissance; elle parcourt l'univers (dont le nom même lui rappelle ses propres destinées, car elle est universelle); elle parcourt l'univers; elle l'inspecte, elle l'interroge, elle le creuse, elle l'analyse, elle compte ses trésors, elle les compte un à un; quand elle a fait le compte, elle découvre mille détails dans chaque détail, et le nombre de ses sujets grandit avec la perfection de ses instruments. Elle visite le royaume des petits; elle y découvre de plus petits; elle y découvre de très petits. La série des nombre s'effraye devant l'effroyable capacité de produire que les créatures multiples cachent et découvrent; elles les cachent à l'œil; elles les découvrent au microscope, et chaque perfectionnement du microscope est gros de découvertes qui sont grosses d'étonnement.

L'espace n'est pas infini, mais nous ne savons rien de sa limite, et plus la science le creuse, plus elle s'inquiète de lui. Plus elle le connaît, plus elle l'ignore.

Et, après ces énormes excursions dans les divisions de la goutte d'eau où combattent des peuples d'insectes et dans les plaines célestes où les astres connus et inconnus se livrent le grand combat du mouvement, la science se trouve plus forte et plus active pour le recueillir dans l'unité. Quand elle a compté ses trésors, elle se concentre dans le principe de vie. Quand elle a étudié l'univers, elle s'aperçoit qu'elle a seulement épelé ce mot : univers (unité, variété).

Et après les expansions de la force centrifuge viennent les concentrations de la force centripète. L'expansion centrifuge l'a conduite à la connaissance de la matière.

La concentration centripète la conduira à la connaissance des forces.

Car plus elle étudiera les forces, plus elle verra leur unité.

L'analyse des rayons lumineux lui a fait des révélations singu-

lières. Elle a décomposé les rayons qui tombent des étoiles et leur a arraché un secret qui eut semblé inviolable autrefois. Elle a surpris le nom des métaux qui habitent l'astre lointain et dont la présence est trahie de si loin par l'invraisemblable indiscrétion de la lumière.

Quand le champ des très petits a fatigué l'œil, l'œil et le verre, l'œil et le verre s'en vont dans le champ des grands, des plus grands, des très grands, dans le champ de course des comètes, et là, quand ils ont cru se heurter à quelque chose qui ressemble à une limite, à un mur, ils se sont aperçus que c'était, non pas la borne de l'espace, mais la borne de leurs regards, et le verre, devenu plus obéissant, a conduit plus loin le regard effrayé, et les masses de lumière vague, qui n'étaient l'objet que d'un soupçon, sont devenues l'objet d'une certitude, et elles ne se sont pas bornées à être des lueurs, des traînées, des fusées, elles y ont pris des formes, des noms. Elles se sont dessinées en planètes, en étoiles, en comètes. Les ébauches de lumières sont devenues des tableaux. Elles ont apparu, comme constellations; elles se sont laissé compter, nommer. Elles sont entrées dans les classes des choses qu'on numérote. Elles sont tombées sous le coup de l'homme qui les a faites siennes par le regard et le nom.

Et le télescope, après cette conquête, ne s'est pas reposé. Il a fait un nouvel effort, et derrière les mondes connus, récemment déterminés, classés et numérotés, il a soupçonné d'autres espaces où il a cru voir rôder la nuit d'autres traînées lumineuses, encore improbables hier, déjà probables aujourd'hui.

Ne dirait-on pas que la science met la lumière à la torture pour lui arracher ses secrets?

Et en effet la lumière fait des aveux.

La photographie est un des plus singuliers de tous. Pour la photographie la lumière, interrogée, avoue le rayonnement universel des corps, produit par elle, et gardé par elle sur tous les points. La photographie est un miroir qui se souvient. La lumière avoue qu'elle transporte partout l'image de tous les corps, et qu'il suffit de savoir lui donner des ordres pour la contraindre à faire apparaître leur image sur le point déterminé par la volonté de la science. Ces découvertes de la science moderne semblent détachées les unes des autres. L'un pense à la vapeur, et l'applique à la mécanique. L'autre étend la pensée de la vapeur jusqu'aux chariots. L'autre

pense à l'électricité et trouve le télégraphe. L'autre pense à l'immensité et perfectionne le télescope.

Ces actes isolés, dans leur forme accidentelle, n'ont pas l'air de se tenir entre eux. On dirait une série d'incidents qui se succèdent capricieusement.

Et cependant qu'elle est l'homme qui oserait, en face de leur réunion, de leur multitude, de leur accumulation sur un certain point du temps, sur un siècle choisi, quel est l'homme qui oserait dire : l'accident seul les a produites ?

Non, il faut trouver le sens, l'unité de ces découvertes, si variées, si différentes entre elles, si accidentelles en apparence. Il faut leur demander leur signification. Il faut découvrir leur caractère commun. Par où se tiennent-elles ? En quoi concourent-elles au même but ? En quoi se ressemblent-elles ? A quel travail sont-elles toutes employées ?

Ce caractère commun, cette unité, cette ressemblance, cette similitude de but, dans la diversité des opérations, de quel nom la nommerons-nous ? Voici, je crois, le nom, le but, la fin, la signification de ces choses :

Rapprochement des hommes, suppression des distances...

S'agit-il de rapprocher physiquement les personnes et les choses ?

Voici la vapeur. C'est le transport des masses.

La vapeur, c'est la matière qui triomphe de l'espace. Les hommes, les animaux, les objets gros et volumineux sont emportés à travers les montagnes aplanies et les ravins comblés.

S'agit-il de rapprocher les esprits, de communiquer à distance ?

Voici le télégraphe électrique. La foudre apporte les nouvelles. Les paroles voyagent avec une rapidité dont l'idée eut fait tenir pour fou le prophète qui l'eut annoncée il y a cent ans.

S'agit-il de communiquer avec les espaces célestes ?

Voici le télescope. Il ne nous transporte pas nous-même avec notre personne. Il ne transporte que notre regard. Mais le regard humain remporte par lui sur l'espace une victoire étonnante. Avec les mondes étrangers, nous ne communiquons pas, par le transport de nous-même, comme ici-bas, par la vapeur. Nous ne communiquons pas non plus par la parole, comme ici-bas, grâce au télégraphe électrique. Nous n'envoyons là-haut que nos regards, mais nos regards, chargés de nos calculs, peuvent interroger les rayons des étoiles, apprendre le nom des métaux cachés dans ces mondes

lointains, leur arracher le secret des distances épouvantables qui les séparent et qu'ils franchissent.

Le téléphone rapproche les sons. Tout rapproche quelque chose. Un rapprochement énorme semble voulu et préparé. De toutes parts l'ordre est donné, de toutes parts, il s'exécute.

La parole, le son, le regard, les corps, les connaissances, les personnes et les choses, tout se précipite, et la rapidité est le mot d'ordre de la science.

Quand je dis *tout*, je me trompe. Une exception se présente, énorme, monstrueuse.

La science s'arrête quelque part. Il est quelque chose qu'elle ne rapproche pas.

Il semble qu'une voix lui ait dit, comme autrefois à l'Océan : tu iras jusqu'ici, et tu n'iras pas plus loin, et là tu briseras l'orgueil de tes vagues.

Le rapprochement devant qui la science s'arrête impuissante, c'est le rapprochement des cœurs.

Ernest Hello.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT [1]

IV

D'après ces données, il paraît facile, à première vue, de délimiter les attributions respectives des deux puissances qui gouvernent le monde. Toutefois, quand il s'agit d'appliquer les principes généraux que je viens d'exposer, on voit surgir des difficultés et des controverses imprévues. C'est alors surtout, que s'accentuent les malentendus et les conflits entre les juristes et les canonistes. Ces conflits et ces malentendus ont le plus communément pour cause la définition trop littérale que l'on donne du spirituel et du temporel, et, par suite, une délimitation inexacte des attributions respectives de l'Église et de l'État. Si l'on prétend, comme il arrive souvent, déterminer d'une manière absolue l'idée du spirituel et du temporel, au point de vue rigoureux de la matérialité et de la visibilité des choses, d'un côté, on étend considérablement le domaine de l'ordre temporel aux dépens du spirituel; de l'autre, on le restreint à son propre préjudice. Par exemple, les sacrements, conférés pour la plupart, sous une forme matérielle, devraient être comptés au nombre des choses temporelles, tandis que toute décision impérative ou prohibitive, portant sur la volonté humaine et spécialement sur la responsabilité morale, devrait être enlevée au pouvoir temporel. Erreur manifeste dont l'énormité ne supporte pas même l'examen ! Il faut donc chercher ailleurs la borne délimitative qui sépare le domaine spirituel du domaine temporel. Cette borne c'est la destination des choses : ainsi, appartient à l'ordre spirituel toute chose qui a un but exclusivement spirituel, en ce sens qu'elle a pour fin le salut des âmes, encore qu'elle soit matérielle par sa nature; tandis qu'il faut désigner comme temporelles celles qui ont pour fin immédiate un objet

(1) Voir la *Revue* du 15 mai 1880.

temporel, et sont destinées à maintenir l'ordre et la paix dans la société séculière, bien que par leur nature elles ne soient point matérielles. Par conséquent, le but en vue duquel les choses sont instituées étant la base unique de leur classification dans l'ordre spirituel ou temporel, il en résulte que le véritable principe directif relativement aux rapports existants entre l'Église et l'État, c'est que, d'une part, l'Église doit pouvoir poursuivre et réaliser dans toute sa plénitude le but qui lui a été assigné par son divin fondateur, et, par conséquent, mettre en œuvre tous les moyens appropriés à ce but; c'est que, d'autre part, l'État doit pouvoir également remplir avec une souveraine indépendance les attributions qui lui sont dévolues; tout ce qui se rapporte à cette tâche, et généralement tout ce qui appartient à l'ordre naturel, relève de sa juridiction. En ce qui concerne l'Église, la mission qu'elle a reçue de Dieu suppose trois pouvoirs dont aucune puissance humaine ne peut entraver légitimement l'exercice : le pouvoir d'enseignement, le pouvoir du sacerdoce et le pouvoir législatif.

L'État ne peut s'attribuer, à aucun titre, l'enseignement doctrinal, ni le restreindre sous prétexte qu'exercé directement par l'Église, il est une cause de trouble pour la paix extérieure au maintien de de laquelle il appartient à lui seul de veiller. Une pareille prétention ne tendrait à rien moins qu'à réduire l'Église au silence. Celle-ci tenant son pouvoir de Dieu, ne peut subordonner son enseignement au *placet* de l'État; ni prédication, ni catéchisme, ni lettres pastorales, ni décrets dogmatiques ne sauraient tomber dans la compétence du pouvoir politique, ni dépendre de son agrément ou de sa sanction. On conçoit d'ailleurs que si l'enseignement doctrinal était soumis à l'agrément de l'État, le domaine de l'Église se trouverait réduit aux pensées et aux sentiments des hommes, et à la condition encore qu'ils ne se manifesteraient ni par des paroles, ni par aucun signe extérieur.

Le second pouvoir de l'Église, celui du sacerdoce, comprend la libre dispensation des sacrements, la réglementation et l'exercice du culte et de la liturgie. L'Église ayant reçu de Jésus-Christ le trésor des grâces de la Rédemption avec l'ordre de le communiquer au genre humain, elle doit pouvoir remplir ce mandat divin avec une pleine indépendance.

Le troisième pouvoir de l'Église est le pouvoir législatif ou disciplinaire. Institutrice du genre humain dans l'ordre du salut, l'Église

est, par le seul fait de cette mission, investie du droit de fonder les institutions et tous les règlements nécessaires pour l'éducation chrétienne de ses membres; elle doit donc pouvoir disposer de tous les moyens qu'exige l'accomplissement de sa mission. En principe, tous les droits, tous les pouvoirs dont la puissance temporelle a besoin pour remplir sa tâche, la puissance spirituelle les revendique au même titre et peut les exercer d'une manière appropriée à sa nature. Cette équation du pouvoir de l'Église et de l'État est le véritable principe directif qui sert à déterminer les attributions de la puissance spirituelle. Et remarquons qu'il n'y a pas lieu de distinguer ici entre la discipline intérieure et la discipline extérieure, en attribuant celle-ci à l'État. Jésus-Christ a établi une Église visible, un chef visible de cette Église, et il en a transmis le gouvernement sans exception et sans réserve, aux apôtres.

La puissance spirituelle a également le droit de demander à l'État de respecter la constitution divine qui la régit. Cette constitution a son fondement sur la primauté de saint Pierre, chef des apôtres : sur ce fondement repose l'épiscopat qui, lui-même, porte sur ses colonnes inébranlables tout le peuple fidèle. Aucun pouvoir ne pourrait vivre si le souverain n'avait pas le droit de veiller par lui-même et par des intermédiaires sur toutes les parties de son royaume. Ce droit ne peut donc être refusé au chef de la société spirituelle, et, dans des cercles plus restreints, aux évêques. Sur tous ces points le droit de l'Église est incontestable, il est entier. Aussi a-t-elle toujours résisté avec la plus grande énergie à toute tentative d'empiétement du pouvoir temporel, comme elle a, de tout temps, honoré d'une distinction particulière les défenseurs de ses libertés, tels que saint Grégoire VII et Thomas Becket.

Enfin, depuis l'acte générateur de la loi ecclésiastique jusqu'à celui qui l'applique à tous les cas quelle atteint, et dans la sphère de la juridiction spirituelle, le *placitum regium* et l'*appellatio ab abusu* ou *recursus ad principem*, deux institutions qui ont entre elles une connexion intime, ne peuvent se concilier avec les principes que je viens d'exposer. Le *placet* peut devenir une attribution du pouvoir, et il l'a été, par le fait d'une concession librement consentie de la puissance spirituelle, ou à certaines conditions déterminées par un concordat, mais il n'est pas un droit inhérent en vertu de l'institution divine à l'autorité séculière.

V

Le système de M. E. Ollivier sur les rapports de l'Église et de l'État, sur la nature et sur la délimitation des droits respectifs des deux pouvoirs est-il conforme aux principes que je viens d'exposer? Ce système, qui se produit sous le nom très séduisant de « l'indépendance des deux pouvoirs », peut-il justifier ce titre? J'ai à répondre maintenant à ces deux questions.

M. E. Ollivier expose d'abord les divers systèmes théologiques que partagent l'école sur les rapports de l'Église et de l'État. Ces systèmes sont ceux du pouvoir *direct*, du pouvoir *indirect*, du pouvoir *directif* et de la *séparation absolue*. Dans cette exposition, l'auteur fait preuve d'une érudition théologique et d'une impartialité dont l'école libérale n'a point l'habitude lorsqu'elle traite ces questions. Le jurisconsulte s'est fait théologien, et il a eu le courage de remonter aux sources et de rechercher la pensée des docteurs de l'Église, non point, comme l'ont fait plusieurs de ses devanciers, dans ces œuvres de seconde main qui la défigurent et l'altèrent, mais dans les écrits authentiques où ces docteurs l'ont consignée. Il interroge tour à tour saint Thomas, Bellarmin et Suarez, c'est-à-dire les plus grands maîtres de la science théologique. Peut-être n'est-il pas exempt d'erreur dans l'interprétation de certains textes; mais on lui doit cette justice qu'il expose les systèmes énoncés plus haut avec une lucidité d'expression et une impartialité remarquables. Il rejette tous ces systèmes dont aucun n'a reçu la consécration dogmatique de l'Église; il écarte sans aucun examen préalable le pouvoir *indirect*, se bornant à affirmer qu'il repose sur un « échafaudage de subtilités ». L'accusation est grave et le jugement me paraît précipité. Il est même permis de s'étonner que l'éminent juriste accuse, juge et condamne sans discussion préalable un système théologique qui compte des défenseurs tels que saint Thomas, Bellarmin et Suarez, suivis, de son aveu, par tous les théologiens de l'école romaine. La doctrine de ces grands maîtres vaut la peine de ne pas être si lestement jugée et éconduite, et moins que personne, un jurisconsulte ne peut ignorer qu'un accusé ne doit pas être condamné avant que sa cause n'ait été informée. M. E. Ollivier met également hors de cause le système de la séparation absolue. Ce système compte aujourd'hui de nombreux partisans et, parmi eux, quelques esprits bien intentionnés, religieux même, mais abusés, qui se persuadent

que la séparation aurait pour conséquence d'affranchir l'Église des entraves de l'État. Les prétentions du plus grand nombre des séparatistes sont beaucoup plus radicales. Pour ceux-ci, la séparation c'est l'État sans Dieu et sans foi religieuse, c'est l'Église bannie de la famille et de l'école. M. E. Ollivier repousse et condamne avec raison cette solution tyrannique et violente, qui prétend régler les rapports de l'Église et de l'État, en supprimant l'un des termes du problème; il lui donne franchement le seul nom qu'elle mérite, en l'accusant de n'être, sous des apparences trompeuses de liberté, qu'une forme perfectionnée du régalisme et de l'oppression de l'Église par l'État. Ce jugement est confirmé par les faits; car, en France, au moins, sauf quelques séparatistes religieux et bien intentionnés, comme M. Laboulaye, le système de la séparation signifie, pour le plus grand nombre, le parti pris d'anéantir l'action sociale de l'Église, et, sous prétexte de lui donner toutes les libertés, de lui refuser la plus essentielle de toutes, celle de vivre. La plupart des séparatistes n'y mettent point de façon. D'abord ils suppriment le budjet des cultes que M. E. Ollivier regarde avec raison comme une dette contractée par l'État vis-à-vis de l'Église; puis, ce qui est plus grave, ils interdisent la constitution des bénéfices, ils déclarent la société religieuse inhabile à posséder comme personne civile, et ils astreignent le clergé à des exigences qui mettent à son recrutement des obstacles invincibles. C'est à ces conditions que les séparatistes accordent le droit de vie à une société que, de fait, ils condamnent à mourir!

Les libéraux modérés entendent d'une toute autre façon la séparation de l'Église et de l'État. Quelques-uns, comme M. Ollivier, ont imaginé un système mitoyen entre la séparation complète et l'union. Dans ce système, l'Église et l'État marchent sur deux routes parallèles; à l'État les affaires temporelles, à l'Église les affaires spirituelles; chacun est libre et indépendant dans sa sphère. Société spirituelle, l'Église se meut comme elle l'entend dans le domaine de la conscience individuelle; mais en ce qui concerne les droits publics — ce qui est le point délicat — elle les exerce sous la garantie de la liberté commune, que l'État doit élargir de plus en plus au profit de tous, à la condition toutefois que la paix publique ne soit pas troublée, et que les principes fondamentaux de l'ordre naturel et social soient respectés.

Tel est, dans ses traits principaux, autant qu'on peut les saisir,

le système de M. E. Ollivier ; système à la physionomie mobile, aux nuances multiples, qui ne veut pas de la séparation et qui pourtant ne veut pas de l'union, qui entend régler les rapports des deux pouvoirs et qui les condamne à marcher à côté l'un de l'autre sans se parler ni faire alliance entre eux. C'est le système de l'indépendance réciproque ou plutôt de l'indifférence réciproque. M. E. Ollivier l'expose avec une certaine complaisance et surtout avec une confiance illimitée dans les avantages qu'il en attend : « En dehors de l'indépendance réciproque de l'Église et de l'État, dès qu'on renonce aux subtilités du pouvoir indirect, il n'y a plus à opter qu'entre la théocratie et le régalisme (1) ».

M. E. Ollivier prétend pouvoir donner une base théologique à son système. En voici la donnée :

Il existe deux ordres distincts, celui de la grâce et celui de la nature. L'ordre de la grâce est régi par la foi, celui de la nature est régi par la raison. La foi est le libre assentiment de l'intellect, prévenu et aidé par l'assistance divine accordée aux vérités révélées à cause de l'autorité même de Dieu qui les révèle. La raison est la faculté essentielle et native de l'esprit humain par laquelle, dans les bornes de la nature, il connaît le vrai et en juge. La raison, aussi bien que la foi, émane du Verbe, qui illumine tout homme venant en ce monde ; sa certitude vient d'une lumière que Dieu nous donne intérieurement et par laquelle il parle en nous... L'ordre de la nature, aussi bien que celui de la grâce, quoique par des moyens différents, est disposé pour mener à la vie éternelle : *Ipse ordo naturæ in finem salutis* (2).

La raison, qui gouverne l'ordre de la nature, venant de Dieu non moins que la foi qui domine l'ordre de la grâce, l'ordre de la nature étant disposé pour la vie éternelle aussi bien que celui de la grâce, il suit que ces deux ordres sont différents, qu'*ils se suffisent à eux-mêmes ; qu'ils sont complets, égaux, quoique distincts.* — Distincts, oui ; égaux, non, car l'ordre de la grâce, qui est au-dessus de la nature, est supérieur à l'ordre de la nature. — « Métaphysiquement, il est impossible, continue M. E. Ollivier, qu'une opposition ait lieu entre l'ordre de la nature et celui de la grâce, car il implique contradiction que Dieu ait créé deux modes de manifestation de son

(1) T. I. p. 79.
(2) S. Thomas, *Contra gentes*, ch. IX.

Verbe, également nécessaires, et qu'il n'ait pas circonscrit leur action et combiné leurs mouvements de telle sorte qu'ils se complètent au lieu de se gêner. L'Église est dans l'ordre de la grâce, l'État dans celui de la nature. »

De ces affirmations, M. E. Ollivier déduit quelques conclusions que complètent la donnée de son système.

Tout homme se meut dans deux milieux différents et se trouve assujetti à deux devoirs de nature diverse : il est citoyen et fidèle, membre d'une nation et membre d'une Église. Dans chacun de ces milieux règne une autorité souveraine dans sa sphère, sans autorité dans la sphère voisine. Il y a une législation de l'État pour l'homme citoyen, une législation de l'Église pour l'homme fidèle... Les lois civiles sur les matières de foi, et les lois religieuses sur les matières de gouvernement, sont nulles par défaut de compétence. Il n'y a pas de matières *mixtes* sur lesquelles aient droit à la fois l'Église et l'État, il y a des matières *communes* à la règlementation desquelles sont également intéressés le pouvoir laïque et l'autorité religieuse. Chacun des deux pouvoirs établit sa propre législation, sans se soucier de la législation parallèle, chacune de ces législations est également efficace; seulement, l'une ne produit que des effets civils, l'autre que des effets religieux. Vouloir que le fidèle se soumette au chef politique, c'est attenter à la conscience; vouloir que le citoyen obéisse au chef religieux, c'est détruire la cité et la patrie.

Mais qu'arrivera-t-il si, sur le même sujet, coexistent une loi civile et une loi religieuse dissemblables? Bellarmin répond : « Quand la matière de la loi est temporelle, *non relative* au salut des âmes, la loi pontificale ne peut abroger la loi impériale, mais l'une et l'autre doivent être respectées, celle-ci dans le for ecclésiastique, celle-là dans le for civil ».

Telle est la donnée du système dont l'application doit, selon M. E. Ollivier, résoudre le problème des rapports de l'Église et de l'État. Ce système est-il, comme le prétend son défenseur, fondé sur les principes de la théologie? Est-il vrai que son application à la société garantit et sauvegarde la paix entre les deux pouvoirs dans l'indépendance réciproque de l'un et de l'autre? Je réponds sans hésiter que ce système est faux dans son principe et qu'il aboutit, dans ses conséquences, à la subordination de l'Église à l'État.

Le principe qui domine tout le système se réduit à ces termes : L'État fait abstraction de la religion surnaturelle et établit, d'après

les données de la pure raison, sa constitution et sa législation ; comme il a, en vertu de sa nature, et sa fin propre et tous les moyens suffisants pour l'atteindre, il ne fait qu'user d'un droit et accomplir la justice en se posant en dehors du christianisme et en réglant, selon les dictées de la raison, toute l'économie des choses humaines.

L'État se suffisant à lui-même et se désintéressant de toute religion surnaturelle, voilà donc le fond du système : C'est le naturalisme appliqué à l'ordre politique.

Il me sera facile de montrer que ce principe est faux, d'abord parce que, ne tenant aucun compte de la volonté positive de Dieu, il implique l'indifférentisme religieux dans l'ordre politique ; ensuite parce qu'il fait violence à la nature des choses en exagérant les forces de la raison séparée de la foi ; et, enfin, parce qu'il aboutit à des conséquences qui sont la négation formelle de l'indépendance de l'Église, que l'on prétend vouloir sauvegarder.

Quand Jésus-Christ charge ses apôtres d'annoncer son Évangile au monde, ce n'est pas à de simples individus qu'il les envoie, mais bien aux nations : *Euntes docete omnes gentes;* à ces nations qui lui avaient été promises en héritage : *Et dabo tibi gentes hæreditatem tuam;* à ces « familles des peuples, » comme les nomme l'Écriture, *familiæ gentium*, que Dieu appelle en leur temps, dont il trace les frontières, et auxquelles il assigne un rôle déterminé et une vocation spéciale. Les textes les plus précis de l'Écriture nous montrent les nations relevant, comme nations, de la loi surnaturelle, et assujetties à ses préceptes souverains (2).

Le simple bons sens, d'ailleurs, enseigne que l'homme collectif, pas plus que l'homme individuel, ne peut légitimement se poser en dehors de la révélation chrétienne, et on ne conçoit pas que Dieu, qui impose aux existences privées la règle supérieure de la religion, tienne pour licite la *sécularisation*, c'est-à-dire l'apostasie légale de ces grandes existences publiques qui jouent sur la scène de l'histoire un rôle si important. La nature des choses ne proteste-t-elle pas contre une pareille hypothèse? Elle proteste également contre ce naturalisme politique sur lequel repose le système de M. E. Ollivier. Le principe de la distinction des deux ordres est incontestable, comme nous l'avons constaté plus haut; mais de ce qu'il y a de distinction

(1) *Isaïe*, II, 8.
(2) *Syllabus*, prop. 39.

entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, on n'a pas le droit d'en conclure qu'il y a une indépendance absolue, pleine et entière, des deux ordres, au point que l'ordre naturel puisse se suffire à lui-même et se gouverner comme si l'ordre surnaturel n'existait pas. S'il en était ainsi, il serait également vrai de dire que la créature raisonnable est libre de professer une entière indifférence et un oubli volontaire pour l'ordre surnaturel. Or ce naturalisme politique est formellement réprouvé par la foi. L'Église enseigne que l'ordre surnaturel est l'ordre nécessaire et qu'il est impie de revendiquer pour l'humanité le droit de vivre dans la pure sphère de l'ordre naturel. L'Encyclique du 9 novembre 1846 et, plus récemment, le *Syllabus* condamnent et ceux qui nient l'ordre surnaturel, et ceux qui prétendent que l'État ou l'homme collectif doit être affranchi de toute subordination envers Dieu et de toute religion pratique. Rigoureusement parlant, M. E. Ollivier n'admet pas en politique ce principe destructeur de l'ordre naturel lui-même. Il n'est ni athée, ni rationaliste, puisqu'il reconnaît les deux ordres. Néanmoins, quand il affirme que la Religion et l'État sont absolument indépendants l'un de l'autre, il admet équivalemment un naturalisme politique, contraire à la foi catholique, il soutient une thèse absolument fausse, qui aurait étonné le paganisme lui-même, car, avant le dix-huitième siècle et les utopistes de la Constituante, l'histoire ne nous signale aucun législateur, aucun homme d'État qui ait eu l'idée d'un gouvernement sans foi religieuse.

Les arguments dont M. E. Ollivier se sert pour justifier sa thèse ne sont pas moins vulnérables que le principe qui en est la base. Toute son argumentation se réduit à trois propositions principales. Voici la première : « L'ordre de la nature, aussi bien que celui de la grâce, « quoique par des moyens différents, est disposé pour mener à la « vie éternelle : *Ipse ordo naturæ in finem salutis.* » Cette proposition est vraie, mais la conclusion que M. E. Ollivier en tire est fausse, quand il prétend que les deux ordres se suffisent à eux-mêmes, qu'ils sont complets et égaux quoique distincts. Cette conséquence ne se déduit pas logiquement des prémisses; car que l'ordre de la nature soit disposé en vue de la fin dernière, il ne s'ensuit pas qu'il puisse seul y conduire l'homme. Saint Thomas, à qui M. E. Ollivier emprunte les prémisses de son argumentation, en déduit des conclusions tout opposées. Voici ce que dit le Docteur angélique : « La fin dernière de la société, n'est

pas de vivre dans la vertu, mais de parvenir par la vertu au bonheur éternel. Or on ne parvient au bonheur éternel que sous la conduite et la direction du Christ, lequel n'a pas commis ce soin ici-bas aux princes séculiers, mais au sacerdoce qu'il a institué, et surtout au prince des prêtres, à son Vicaire, au Pontife romain ; il faut donc que les princes chrétiens demeurent soumis au sacerdoce chrétien, puisque de celui que regarde le soin de la fin dernière doivent dépendre ceux à qui revient le soin des fins prochaines et intermédiaires (1). » On ne peut donc inférer de la doctrine de saint Thomas le principe de l'indépendance absolue des deux pouvoirs. Le Docteur angélique reconnaît la distinction, comme tous les théologiens, mais il n'admet ni la séparation, ni l'indépendance absolue, puisqu'il subordonne les princes chrétiens au sacerdoce.

M. E. Ollivier pose un deuxième principe qu'il exprime en ces termes : « Les deux ordres participent de l'indépendance et de l'origine divine de l'ordre auquel ils se rattachent (2). » Qu'est-ce que cela veut dire, sinon que l'indépendance de Dieu, comme créateur de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, a pour conséquence l'indépendance de ces deux ordres, chacun dans sa sphère? Or cette proposition repose sur une fausse conception de l'ordre providentiel. Dieu n'a pas établi deux ordres parallèles et séparés, mais un ordre unique, composé de deux ordres coordonnés entre eux. Cet ordre unique, c'est ou l'ordre de la nature élevée par la grâce, ou l'ordre de la grâce sanctifiant l'ordre de la nature. En imaginant deux ordres séparés, on établit dans l'homme un dualisme qui répugne à la raison et qui brise l'unité morale de la personne humaine. L'homme est sans doute corps et âme, citoyen et fidèle; mais autant il serait absurde de distinguer l'homme corps de l'homme âme, puisqu'on ne peut concevoir la nature humaine sans l'union du corps et de l'âme, autant il serait illogique de diviser, par rapport à la fin dernière, le composé humain. C'est bien l'homme corps et âme qui doit tendre à la fin dernière, et s'il est une partie de l'être humain que cette fin intéresse plus directement, n'est-ce pas l'âme? D'autre part, si cette fin dernière est, par sa nature, supérieure et même nécessaire, on doit convenir que l'autre lui est subordonnée en ce sens que le corps ne devient plus qu'un

(1) S. Th., *De Regimine princ.*
(2) *L'Eglise et l'Etat*, t. Ier, p. 76.

moyen par rapport au salut de l'âme. Il faut accepter cette conclusion, ou bien si l'on s'obstine à séparer ce que Dieu a uni, le corps et l'âme, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, on introduit dans l'homme un dualisme absurde, et dans la société un désordre permanent. Ainsi, avec le principe de l'indépendance réciproque, il sera permis à l'État de prescrire ce que l'Église défend et de défendre ce qu'elle prescrit, il lui sera permis de mettre ses actes et sa législation en désaccord avec la fin surnaturelle de la société, et, dans ce cas, les citoyens qui ont une conscience se verront placés dans l'alternative ou d'obéir à l'Église ou de trahir leur conscience, en sorte que le système de « l'indépendance réciproque », au lieu de concilier les droits de l'Église et les droits de l'État, n'aboutit qu'à provoquer un antagonisme inévitable entre les deux pouvoirs. Je vois bien ce qu'un pareil système peut contre la liberté et l'honneur du chrétien, mais je ne vois pas ce qu'il peut, en retour, pour le bon ordre et la paix de la société.

M. E. Ollivier n'accepte pas ces conséquences. Il croit que la raison séparée de la foi, ou l'ordre naturel, peut, indépendamment de l'ordre surnaturel, constituer une société parfaite. Les premiers principes que la raison atteint avec sécurité suffisent, dit-il, à la constitution du droit soit pénal, soit public, soit privé, indépendamment de toute révélation. Or, « dès que le droit est constitué, les sociétés civiles ne manquent d'aucun organe essentiel, elles sont parfaites, elles peuvent se mouvoir ». Ces affirmations sont formellement contredites par la troisième proposition du *Syllabus*, dans laquelle Pie IX condamne l'opinion de ceux qui prétendent que la raison humaine suffit par ses propres forces pour procurer le bien des hommes et des peuples. Mais comme M. E. Ollivier ne paraît pas très disposé à accepter l'autorité du *Syllabus*, j'opposerai à sa théorie des arguments de raison, et des faits dont il ne peut contester l'autorité. Il est très vrai que l'homme trouve dans sa raison un principe puissant pour régler ses penchants et diriger sa conduite morale; il peut même avec la lumière naturelle acquérir une certaine connaissance de la constitution et des rapports des êtres entre eux, mais cette voie purement scientifique n'est d'abord accessible qu'aux esprits cultivés, et, de plus, elle ne saurait donner la connaissance complète des devoirs publics et des vertus sociales et civiles. La vérité serait donc le partage exclusif de quelques esprits supérieurs, qui, dans le loisir de la médita-

tion, pourraient atteindre les sommets inaccessibles au vulgaire. Et encore ces esprits supérieurs n'ont-ils jamais pu voir cette vérité sans mélange d'erreurs, ni la voir sous le même aspect. De là cette variété et cette contradiction des systèmes sur les principes les plus fondamentaux de la justice et du droit. Les faits se pressent ici en foule pour démontrer cette impuissance ou plutôt ces défaillances de la raison. L'histoire constate que les peuples païens, ceux-là même qui avaient atteint le plus haut degré de civilisation et qui comptaient de grands philosophes parmi leurs législateurs, adoptaient les erreurs les plus étranges sur la morale privée et sur la morale publique ; elle constate que ces philosophes faisaient preuve d'une ignorance presque complète des vrais rapports de l'homme avec Dieu, des devoirs de la vie présente et de la nature de la vie future. Quel homme politique souscrirait aujourd'hui à leur doctrine sur l'esclavage, la femme, l'enfant, l'étranger, la famille, l'État? Quel gouvernement consentirait à appliquer les doctrines sociales de Platon et d'Aristote?

Quant aux jurisprudents romains dont M. E. Ollivier vante la supériorité et qu'il proclame les fondateurs du droit, il serait facile de montrer que leur morale ne fut point sans reproche et que la révélation ne leur fut point tellement inconnue qu'elle ne les ait éclairés de quelques-unes de ses lumières. Enfin, pour pouvoir donner à sa thèse l'autorité d'une vérité démontrée, M. E. Ollivier devrait nous produire l'exemple d'une société absolument étrangère à la révélation et en possession d'une législation sans lacune et sans reproche ; or il ne produira jamais cet exemple, car, pour trouver un peuple absolument étranger à la révélation, il faut descendre jusqu'au sauvage cannibale que le rayon du ciel n'a point visité, ou au mormon qui en a repoussé l'influence salutaire. Mais pourquoi chercher si loin des témoignages contre la thèse de M. E. Ollivier? La société contemporaine ne nous offre-t-elle pas les plus tristes échantillons de ce droit fondé sur le Dieu de la nature? Tous les partisans du communisme attribuent à l'homme le droit et même le devoir d'abolir la propriété. Pour les fouriéristes, le droit de l'homme réside dans le libre épanouissement de toutes les passions, tandis que pour les socialistes il se résume dans la suppression de tout gouvernement. Par où l'on voit que l'altération du sens moral et de la notion du droit est d'autant plus profonde chez un peuple, que l'enseignement de la révélation y est plus oublié ou méconnu.

On ne conçoit pas davantage comment l'État indépendant de la révélation pourrait constituer le droit sur des bases inébranlables. Il faudrait pour cela que l'État fût constitué juge de la morale, organe officiel du sens commun, investi du pouvoir de marquer à la justice et à la vérité leurs limites naturelles. Or l'État n'a pas reçu d'en haut cette mission qui n'appartient qu'à l'autorité de Dieu parlant à l'homme par lui-même ou par la société religieuse dont il a fait l'organe de sa parole. Celle-là seule peut définir les limites de la justice et de la vérité, et s'imposer aux consciences par l'évidence et la certitude de ses enseignements. On ne trouvera nulle part ailleurs le fondement, l'organe infaillible et la sanction du droit. C'est ce que rappelait aux juristes du dix-huitième siècle, qui commençaient à l'oublier, Claude Fauchet, l'un des membres de l'Assemblée de 1879.

« Les lois civiles ne peuvent jamais créer la morale ; elles doivent toujours la suivre et l'enjoindre. Vous avez pour la base de vos lois, qui est la base de toutes les autres, une religion. Il y a de bonnes mœurs où l'Église dit qu'il y a bonnes mœurs. Toutes les puissances temporelles ensemble ne pourraient pas changer un iota à la vérité de ces principes. Une fois l'autorité de l'Église admise, l'autorité du gouvernement suit tous les actes qui ont rapport, et la morale devient ce qu'elle doit être, une autorité purement exécutrice (1). »

Le rôle de l'État quand il s'agit des principes essentiels à toute société civile, est ainsi nettement tracé. L'État n'enseigne pas, ne définit pas la morale, il exécute et fait exécuter les prescriptions de l'Église. Si, sortant de ses attributions, il s'arroge un droit supérieur, s'il repousse l'autorité de la foi religieuse, s'il ne laisse au peuple pour le conduire ou le retenir d'autre lumière que celle de la raison, il se condamne nécessairement à retourner aux mœurs païennes.

L'État ne peut donc être la source du droit, son régulateur suprême et indépendant. Aussi, quand le *Syllabus*, si calomnié et si ignoré par ceux-là mêmes qui le livrent comme un épouvantail à la défiance du peuple, a condamné la proposition qui attribuait au pouvoir séculier un domaine sans limites, il a défendu la cause de la liberté des peuples contre la théorie césarienne ; il a affirmé équi-

(1) Discours de Fauchet à l'Assemblée de 1789.

valemment que le devoir de l'État est de protéger les droits qui ne sont pas de sa création, mais qui dérivent de l'essence des choses ou de la volonté manifeste de Dieu, tels que les droits de l'individu, de la famille et de l'Église. L'État doit couvrir ces droits de la majesté de ses lois et de la force de son épée, car il n'est pas une *fin*, il est un *moyen*. Les hommes ne se réunissent pas en société pour que leurs droits individuels, domestiques, religieux, soient confisqués ou absorbés dans une législation de fabrication purement humaine, mais pour être protégés dans le libre exercice de ces droits, qui sont antérieurs et supérieurs à ceux de l'État, car le titre de *citoyen* ne peut effacer les titres premiers et supérieurs d'homme, de père, de chrétien. C'est ainsi que la doctrine du *Syllabus* rappelle les libéraux de ce temps au respect de la liberté individuelle, à la liberté du père de famille et à la liberté religieuse.

VI

Si maintenant nous considérons le système de « l'indépendance réciproque » dans son application aux rapports de l'Église et de l'État, il nous sera facile de constater qu'il aboutit à des conséquences identiques à celles du système de la séparation complète. Je reconnais volontiers que M. E. Ollivier n'accepte pas la séparation ; il la condamne même expressément, et il se reproche de l'avoir demandée (1). Cette rétractation publique est d'un esprit sincère qui place les intérêts de la vérité au-dessus des susceptibilités de l'amour-propre. Toutefois, il serait difficile d'établir une différence bien marquée entre le système de la séparation et celui de « l'indépendance réciproque. » La plupart des inconvénients du premier se retrouvent dans le second. Sans doute, celui-ci ne méconnaît pas l'Église, mais il s'abstient de tout rapport avec elle, il la laisse à elle-même ; il n'entend pas gêner sa liberté, mais il entend ne tenir aucun compte de sa législation, et agir, légiférer, comme si l'Église n'existait pas. Or ce système d'indifférentisme est-il pratiquement possible? Je ne le crois pas. L'État est obligé de prendre parti pour ou contre l'Église. Comment supposer que deux pouvoirs qui vivent pour ainsi dire sous le même toit, qui sont

(1) *L'Eglise et l'Etat.*

assis au même foyer, qui gouvernent et qui gèrent dans des ordres différents, sans doute, mais non pas opposés, les mêmes individus et leurs intérêts, soit temporels, soit surnaturels, puissent suivre le même chemin et se côtoyer sans se connaître, sans se parler, sans se concerter, sans s'aimer ou sans se haïr? Cette supposition est-elle sérieuse, est-elle dans la nature des choses? Tout vous rapproche, tout vous invite à faire alliance ensemble, et vous voulez que l'indifférence soit la condition de votre existence! Vous ne voyez donc pas que si l'État ignore l'Église, il ne tiendra aucun compte de sa legislation, et s'il n'en tient aucun compte, il risquera à chaque instant de la violer? Que devient alors votre formule de l'indépendance réciproque? Il est évident qu'elle équivaut en pratique à l'abandon et, dans certains cas, à la persécution de l'Église. M. E. Ollivier proteste contre cette conséquence, il déclare qu'il ne veut « ni abdication, ni persécution. » Je vous crois, mais pourtant il faut convenir que votre système conduit fatalement l'État à opter entre l'abdication et la persécution. Si l'État a le droit de ne tenir aucun compte de la législation ecclésiastique, il peut arriver et il arrivera que la puissance séculière portera des lois qui seront en contradiction avec celles de l'Église. Dans ce cas, il y aura conflit de juridiction, et la conscience du citoyen qui est en même temps sujet de l'Église, sera mise en demeure de désobéir à l'État ou à l'Église. S'il opte pour l'Église, l'État devra ou abdiquer ou persécuter. Donc, ou abdication ou persécution, voilà bien le dernier mot de votre système. Que l'État veuille abdiquer devant l'Église, il n'y a pas lieu de le supposer, et, M. E. Ollivier n'hésite pas à déclarer qu'en cas de conflit la loi de l'État prévaudra sur celle de l'Église : « L'État, dit-il, ayant seul les moyens d'imposer sa volonté, et sa loi étant seule invoquée devant les tribunaux, le dernier mot lui appartient par la force des choses. » Qu'est-ce que cela veut dire et qu'est-ce que cela prouve? Voulez-vous dire que, dans le cas de conflit, le droit est du côté de l'État, par cela même qu'il dispose de la force? Mais vous savez bien que la force ne constitue pas le droit. Vous dites que *sa loi seule est invoquée devant les tribunaux*. Soit, mais quand les tribunaux auront jugé conformément à la loi civile, la seule qu'ils sont chargés d'appliquer, qu'est-ce que cela prouvera? Que l'État a raison contre l'Église? Nullement; cela prouvera que les tribunaux civils auront jugé conformément à la loi de l'État, qu'ils auront jugé selon la légalité,

qu'il ne faut pas confondre avec le droit. Quand les proconsuls et les tribunaux de l'empire romain appliquaient les édits de proscription promulgués contre les premiers chrétiens, ils jugeaient aussi selon la légalité de ce temps; ils condamnaient à mort des hommes qui n'avaient d'autre tort que de ne pas vouloir se déshonorer par une lâche apostasie. Les tribunaux païens jugeaient-ils selon le droit? Non, sans doute, mais ils appliquaient aux chrétiens les prescriptions d'une loi injuste, et les chrétiens opposaient à ces prescriptions que leur conscience repoussait, cette belle et courageuse protestation du droit divin contre la force brutale : « Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes. » M. E. Ollivier applaudit au courage des martyrs de la liberté chrétienne. Pourquoi voudrait-il que la force qui est aux mains de l'État primât le droit de l'Église? Comment ne voit-il pas que, contre ses intentions, son système aboutit à des conséquences tout opposées au but qu'il se propose, et qu'au lieu de réaliser l'indépendance réciproque, il tend à absoudre l'omnipotence de l'État et la servitude de l'Église. Dès qu'il admet que le dernier mot reste à l'État, il est fatalement conduit jusque-là. Le despotisme de l'État devient légitime, et puisque le dernier mot lui appartient, la puissance temporelle peut prendre pour devise cette parole de tous les violents : « Notre force est notre droit. » Alors tout rempart contre les envahissements de l'État est abattu, et par la brèche largement ouverte, passent toutes les humiliations et les servitudes. Peu importe que cette loi de la force soit issue de la volonté d'un seul, ou qu'elle sorte de l'urne électorale, consacrée par des millions de suffrages et couverte de la brutale supériorité du nombre; si, au-dessus des manifestations de la volonté créée et de la légalité purement humaine, ne plane pas, respectée de l'État et absolument inviolable, la *loi*, la loi naturelle et la loi surnaturelle, cette loi de la conscience qui ne peut venir de l'homme, puisqu'elle existe en lui, sans lui et malgré lui, cette loi qui est, dit Cicéron, la droite raison du Tout-Puissant, invariable, éternelle; si l'âme ne peut aller sans entraves jusqu'au bout de ses devoirs, c'est-à-dire accomplir librement cette volonté supérieure de Dieu, manifestée par l'Église; si la main d'un homme, armé de la force ou de celle d'un peuple, vient se poser sur la conscience de l'individu, du père de famille, du prêtre, et essaye de la ployer sous son étreinte de fer, c'en est fait de la vraie liberté. La vraie liberté consiste, avant tout, pour chacun et

pour tous, à pouvoir faire son devoir; or, vous ne pouvez pas gêner la liberté de l'Église dans l'exercice de ses attributions essentielles sans gêner la liberté, pour le catholique, d'accomplir son devoir, c'est-à-dire d'aller à sa fin, de sauver son âme et d'atteindre ainsi sa destinée surnaturelle. C'est donc cette liberté de la conscience chrétienne, la plus noble et la plus chère de toutes, que les théoriciens des droits de l'homme et de l'État méconnaissent et sacrifient. N'est-ce pas l'un des leurs, et l'un des plus modérés, qui a dit un jour cette parole profonde dans laquelle est condensée toute l'existence du despotisme légal : « Quand la loi parle, la conscience doit se taire. » Holopherne disait : « Il n'y a pas d'autre Dieu que Nabuchodonosor. » Il n'existe aucune différence, au fond, entre le mot pompeux d'Holopherne et la maxime absolutiste de Bailly ; de part et d'autre, la dictature humaine est élevée à la dignité d'un premier principe ; l'homme est Dieu, et le gouvernement des consciences et du monde est abandonné aux caprices de la force.

Que M. E. Ollivier n'accepte pas pour son propre compte ces odieuses conséquences, je le crois, et j'ai hâte d'affirmer que je mets sa personne et son caractère à l'abri des reproches que mérite sa formule. Mais les protestations les plus sincères ne peuvent rien contre la rigueur fatale des déductions qui se dégagent du naturalisme politique dont il a fait la base du système de « l'indépendance réciproque ». Nous verrons bientôt qu'il est amené par une nécessité logique à accepter ces conséquences, par des déclarations formelles qui impliquent la négation de l'indépendance de la puissance spirituelle.

Étrange infortune des meilleurs esprits de ce temps! Ils admirent l'Église, ils reconnaissent la nécessité et l'influence salutaire de sa mission sociale, et ils ont peur d'elle! Ils veulent qu'elle vive et qu'elle enseigne; ils défendent même son enseignement contre les entreprises du radicalisme qui veut le supprimer, mais ils ne veulent pas qu'elle domine les âmes pour les sauver, les sociétés pour les arracher aux passions anarchiques qui les divisent et qui menacent leur vitalité. Cette fausse attitude devant l'Église condamne les écrivains libéraux à des ambiguïtés et à des inconséquences dont leur bon sens et leur loyauté doivent souffrir. M. E. Ollivier en est là. Il sait bien que l'acte de foi du chrétien est plus raison-

(1) *Judith.*

nable que le *pourquoi* des sceptiques ; il sait bien que l'Église, en travaillant sans cesse à imprégner la société civile de l'esprit de l'Évangile, élève le niveau intellectuel et moral de la nation, tandis que la libre-pensée, en supprimant toute foi religieuse, ne peut qu'abaisser ce niveau et nous faire reculer de dix-huit siècles dans la boue et dans le sang de la civilisation païenne ; il sait cela, et encore qu'il le sache, il se tient en défiance de cette Église qui possède la doctrine du salut ; il redoute ses empiètements sur la société civile, comme s'il ne savait pas que, depuis un siècle surtout, et principalement à l'heure présente, les empiètements de juridiction viennent d'un autre côté. Non, cette situation n'est pas tenable pour un esprit aussi sincère, aussi clairvoyant et, au fond, religieux. Quand M. E. Ollivier consentira à s'affranchir des préjugés et des défiances qui l'égarent, quand il écoutera les arguments de sa raison et de sa conscience, quand il aimera la liberté autant qu'il aime aujourd'hui le libéralisme, il reconnaîtra le vice de son système et il l'abandonnera, car il veut sincèrement l'Église libre. Or son système condamne l'Église à la servitude. Il y a lieu d'espérer que M. E. Ollivier ne s'arrêtera pas à mi-chemin de la vérité. Un esprit logique comme le sien doit éprouver le besoin de conclure ; et il lui est d'autant plus facile d'accepter les conclusions de la doctrine catholique sur la question présente que, pour le faire, il a moins à abandonner qu'à redresser ses voies.

Il est donc démontré que le système de l'indépendance réciproque, tel que le conçoit et l'expose M. E. Ollivier, est faux dans son principe, que le naturalisme politique sur lequel il repose, est condamné par l'Église et qu'il fait violence à la nature des choses ; il est également démontré que ce système aboutit à des conséquences contraires à ses principes, c'est-à-dire à la persécution ou à la servitude de l'Église. D'ou il suit que du système de « l'indépendance réciproque », il ne reste rien qu'un mot séduisant, une étiquette menteuse qui n'est plus qu'une formule de servitude, et pour des hommes sincères, mais abusés, une décevante inconséquence.

Il me reste maintenant à considérer la question des rapports de l'Église et de l'État sous son second aspect, c'est-à-dire au point de vue des faits et de l'ordre pratique dans l'État moderne.

A. Tilloy.

UN DRAME DE VILLAGE

I

Un peu au-dessus de Commercy et au-dessous de Vaucouleurs, la ville où Jeanne d'Arc vint déclarer au sire de Baudricourt que ses voix lui ordonnaient de sauver la France, la Meuse en serpentant forme un long repli fermé aux deux bouts par les collines boisées qui enveloppent son bassin, et le long duquel s'étend le village de Troussey.

Dans cet amphithéâtre, couronné par des forêts verdoyantes, les flots de la rivière coulent paisiblement entre ses bords escarpés, ombragés par les aunes et les saules. La prairie s'étend jusqu'au mont de Dommartin, autrefois dominé par le village de ce nom qui fut détruit par les Suédois durant la guerre de Trente ans. A gauche, elle est brusquement coupée par le canal de la Marne au Rhin qui traverse la Meuse sur un aqueduc monumental et dont la haute chaussée ressemble de loin à une forêt de peupliers. Sur la droite, elle paraît se rétrécir en pointe vers le village voisin de Pagny. Le canal tourne droit sur lui-même quand il touche le chemin de fer de l'Est, et s'étend ensuite parallèlement à lui, jusqu'à ce que ce dernier disparaisse sous le tunnel de Pagny.

Les bois au sommet, les cultures de céréales et de plantes potagères sur les plateaux, les vignes descendant les pentes, et les vergers tapissant le pied des coteaux, font au pays une ceinture radieuse. Ses deux cours d'eau y entretiennent une fertilité qui donne sans grande peine l'aisance à ses habitants.

Le village n'est guère qu'une longue rue dont les maisons, bâties en profondeur, descendent vers la rivière où remonte la pente douce de la colline allongée qui s'élève jusqu'à la forêt du côté d'Ourches et de Void.

Les *Trousseillis*, comme on les appelle dans la région, ne sont, ainsi qu'ils le disent, ni riches ni pauvres. Chacun vit aisément du fruit de son travail. Ils ne connaissent ni la splendeur, ni l'indigence. Aussi sont-ils volontiers secourables, comme on l'est dans toutes les positions modestes, et tendent facilement la main au malheur qui implore du secours.

On dit trop souvent que le paysan pousse l'économie jusqu'à l'avarice. Il connaît le prix de l'argent et sait le ménager, c'est vrai; mais il sait également pratiquer la charité, et, pour la pratiquer sous d'autres formes que l'ouvrier des villes, il n'en est pas moins louable. Dans la grande famille de ceux qui souffrent et travaillent les uns et les autres ont leur mérite. Je n'en veux pour preuve qu'une touchante histoire qui m'a été racontée dans une récente excursion faite à Troussey, et que, pour ce motif, je vais essayer de redire dans toute sa simplicité.

Le village, lui aussi, a ses héros, qui ne sont dédaignés que parce qu'ils restent inconnus.

Le bonhomme Maya habitait vers le milieu du village une grande maison, composée comme la plupart des autres d'un corps de logis comprenant une chambre sur le devant, au milieu une cuisine prenant jour par le toit, au moyen d'une *flamande* (1), par derrière une autre chambre donnant sur la cour; puis des bâtiments de ferme, c'est-à-dire, selon l'usage local, une grange sur la rue et une écurie à la suite, divisée en compartiments s'étendant jusqu'à la cour. Par delà celle-ci se trouvent les remises et les hangards, et, derrière, le jardin potager qui ouvre sur la rivière.

Le père Maya avait cinq enfants, dont quatre filles et un garçon déjà assez âgés; cela faisait sept bouches à nourrir. Pour y arriver, à son travail de cultivateur il joignait toutes sortes de métiers. Le bonhomme se croyait un génie mécanique inconnu; sous ce prétexte il passait sa vie à inventer des machines qui généralement ne marchaient pas et qu'il lui fallait ensuite démolir.

Très-original, il avait des idées à lui qu'on traitait de baroques et qu'on raillait volontiers au *Coiroille* (2); mais ses toquades ne l'empêchaient pas d'être estimé comme l'homme le plus charitable de la commune. Son hospitalité rappelait celle des patriarches; sa

(1) Fenêtre établie sur le toit et éclairant d'en haut un appartement.

(2) Sorte de club en plein vent, où les commères et les badauds pérorent à l'envi tout en travaillant (expression lorraine).

maison était ouverte à tous les malheureux embarrassés de trouver un asile. En même temps qu'il leur offrait un bon lit de foin dans sa grange ou son grenier, il leur gardait une bonne place au foyer, et une bonne part dans les pommes de terre cuisant tous les soirs dans la grande marmite.

Aussi était-ce la maison du Bon-Dieu, et le père Maya s'en glorifiait modestement :

— Ça me rapportera bien autant que mes inventions, disait-il en montrant le ciel, toutes les fois qu'on lui parlait de cette charitable habitude.

Un jour il recueillit ainsi un pauvre enfant qui semblait perdu et qui errait dans la rue en sanglotant. Son misérable accoutrement et ses larmes inspirèrent au bonhomme une émotion profonde, et, après le souper de la famille, quand l'orphelin songeur pleurait silencieusement au coin du feu, il lui demanda l'objet de ses chagrins.

— Est-ce vrai que vous ne me chasserez pas et que je pourrai, comme on me l'a dit, passer la nuit ici?

— Oui, mon petiot, mais oui certainement. Il y a du foin sur le grenier, et l'on te donnera une bonne couverture qui te préservera du froid. En attendant, réchauffe-toi le ventre avec ces pommes de terre fumantes, tu auras ensuite du pain et du fromage.

Jacquot, ainsi s'appelait l'enfant, obéit aussitôt, et mangea avec l'appétit de celui auquel pareille aubaine ne serait pas arrivée depuis quatre jours.

Puis les voisines arrivèrent successivement pour la veillée, l'une avec son tricot, l'autre avec son *bouchot* de chanvre à teiller, une troisième avec son rouet. Les hommes les suivaient, mais sans apporter aucun travail; ils comptaient sur la langue des commères, les histoires du vieil original ou la lecture d'un feuilleton commencé, et dont les péripéties émouvantes les intéressaient au plus haut point.

Tandis que le bruit du caquetage se mêlait au ronron des rouets et aux crépitements des chénevottes, Jacquot se rapprocha du père Maya :

— Il fait bien bon ici, lui dit-il.

— Tu trouves?

— Oh! oui, monsieur. C'est un malheur qu'il faut que je parte demain.

Puis, après un instant de réflexion, relevant la tête :

— Si je pouvais ne pas vous quitter? ajouta-t-il.

— Comment cela? dit le père Maya.

— Je suis orphelin ; je croirais que vous êtes mon père, et vous êtes meilleur que lui.

— Diable ! mais que sais-tu faire?

— Rien ; seulement j'ai bon courage et grande bonne volonté, mais je ne suis pas fort et je n'ai appris aucun métier.

— Qu'en dites-vous, Beth ? reprit le bonhomme en s'adressant à sa femme, qui filait près de là et avait prêté une oreille fort attentive à cette conversation. C'est peut-être une lourde charge, mais c'est presqu'un envoi du bon Dieu, et, si nous le refusions, peut-être que nous n'aurions plus sa protection pour nos enfants.

— Ça ne fera jamais qu'un de plus, dit la vieille Beth ; mais qu'en faire ?

— Je ne vous gênerai pas, allez, dit l'enfant, sentant sa cause à moitié gagnée, et câlinant du regard la bonne femme. S'il le faut, je mendierai pour avoir mon pain ; je ne demande qu'un abri et votre secours pour trouver du travail à l'occasion.

— Eh bien ! c'est dit, conclut le père Maya. Tu peux rester avec nous, mais tu ne mendieras pas. Dans tout le village, on ne pourrait me le pardonner, et, toi-même, tu serais vite rebuté. Puis nous nous gênerons un peu pour t'entretenir. A ton tour, peut-être nous rendras-tu quelques services. Voyons, as-tu appris quelque chose à l'école?

— Je crois bien, monsieur. Papa était un artiste, il me donnait lui-même des leçons ; malheureusement, quand maman mourut, on dut tout vendre pour payer ses dettes, et le chagrin l'a tué. Depuis, j'ai erré sans savoir où aller et en implorant la pitié des passants.

— Allons, n'oublie jamais cette soirée, et si tu rencontres un jour un abandonné comme toi, souviens-toi que tu as trouvé de l'aide.

— Oh ! jamais, monsieur, je vous remercie bien.

Dès lors, Jacquot fit partie de la famille, à laquelle, du reste, il fut beaucoup moins à charge qu'elle aurait pu le craindre. Le père Maya fut heureusement surpris de découvrir en lui une instruction élémentaire plus complète que celle qu'il possédait lui-même. L'enfant l'avait dit, mais sans se vanter. Cette modestie acheva de lui conquérir son affection.

Aussitôt, il lui trouva une occupation. L'enfant fit tous les comptes

et les écritures de la maison, comme on le pense assez en désordre jusque-là. Les voisins, qui se trouvaient dans le même cas, furent ravis de cette excellente occasion qui se présentait de se débarrasser d'une corvée ennuyeuse; ils vinrent de proche en proche demander à Jacquot le même service et le payèrent largement de sa peine.

D'un caractère doux et aimant, rempli de prévenance et d'une politesse remarquable, l'enfant se concilia vite des sympathies chez les hommes âgés, et quelques amitiés parmi les camarades de son âge. En se rendant utile, il fut promptement apprécié par les gens sages, qui ne lui ménageaient pas les éloges et le proposaient hautement comme exemple à leurs enfants.

Cette préférence marquée, ces louanges précisément irritèrent ceux-ci, qui lui vouèrent une haine féroce, comme toutes les antipathies des gamins.

L'amour-propre maternel se tourna également contre lui. Le père Maya était fier de son protégé, et, avec une naïve vanité, il se plaisait en toutes occasions à faire ressortir son mérite. Certaines mères en furent choquées :

— On dirait que ceux du village sont tous des imbéciles ou des vauriens, dirent quelques bonnes langues.

C'en fut assez pour créer au pauvre Jacquot des ennemis acharnés. Il luttait comme il pouvait, essayant de racheter sa réputation par son aménité, par son humeur serviable et obligeante; mais rien ne put désarmer ces jalousies villageoises, qui sont d'une ténacité que rien n'entame.

Ce fut bien pis encore : deux ans plus tard, Jacquot atteignait sa quatorzième année; son esprit s'était promptement mûri et son caractère était déjà aussi réservé, aussi résolu en même temps que celui d'un homme.

Frappé de son aptitude et des services qu'il en pouvait tirer, un des plus riches cultivateurs de Troussey se l'attacha en lui donnant des fonctions qui étaient à la fois celles de comptable, de régisseur et de secrétaire. Un tel auxiliaire lui était précieux, car le père Simon faisait à lui tout seul les affaires avec le dehors.

Il avait essayé de sortir de la routine; en lisant et en raisonnant il avait renouvelé ou perfectionné les procédés de culture en usage. Il va sans dire qu'il avait eu à subir les critiques des *finauds* et des *loustics* campagnards; mais il s'en souciait peu lorsqu'il palpait les bénéfices produits par ses améliorations.

Jacquot, avec son intelligence ouverte à toutes les choses droites et justes, avec son âpreté au travail, fut heureux d'une telle collaboration. Il aida son patron puissamment, et bientôt celui-ci put constater les résultats de cette association d'esprits et de volontés. Il en remercia Jacquot et ne perdit pas d'occasion pour lui attribuer publiquement la part qui lui revenait dans ses découvertes agricoles.

Dès lors, la jalousie n'eut plus de bornes. Cependant l'avenir s'annonçait prospère, malgré l'envie, pour l'orphelin ; déjà il pouvait aspirer à une existence indépendante et à une petite fortune. Il avait dix-neuf ans déjà ; le maire, l'instituteur et le curé étaient pour lui d'une extrême bienveillance ; chacun appréciait les services que son dévouement pouvait rendre plus tard au village. Maintes fois, sous le manteau de la cheminée, on s'était entretenu des avantages qu'on pourrait lui faire pour l'aider à s'établir.

Un malheur survint qui renversa brusquement ces espérances : Jacquot se prit à aimer.

II

L'unique enfant du père Simon, Nelly, était à peu près du même âge que Jacquot. La fortune de son père en faisait une riche héritière, que convoitaient nécessairement tous les jeunes gens à marier des villages voisins.

Dès qu'elle fut mûre pour le mariage, les prétendants vinrent, en effet de tous les environs faire leurs offres. Jusqu'alors elles avaient été dédaignées, sans qu'on s'en expliquât la raison. On commençait à dire que Nelly coifferait sainte Catherine.

Quoique plus intelligent, le père Simon était comme ses voisins resté paysan au fond du cœur. Or, en matière de mariage, le paysan, en Lorraine surtout, s'inquiète fort peu de ce qui, dans un monde d'une condition plus élevée, préoccupe davantage, c'est-à-dire les inclinations, les sympathies, l'amour et la convenance morale.

Il regarde exclusivement l'affaire ; le mariage à ses yeux n'est pas autre chose. La fortune de son enfant s'évalue à un chiffre ; celle du prétendant doit être égale ou supérieure. Les préférences de sa fille n'existent pas pour lui ; le plus souvent même, il les ignore, car elle n'ose les avouer. Elle ne songe point même à s'en rendre compte,

tant elle sent par instinct de quel maigre poids elles pèseraient dans la balance.

Elle a peur aussi qu'en les déclarant elle paraisse faire un acte d'indépendance ou de révolte. Or, en semblable cas, ceci passerait pour une monstruosité. Que j'en ai vu crier au romanesque, s'emporter alors contre les livres, les feuilletons, les journaux, contre l'instruction même, et contre la société des gens aux sentiments les plus raffinés!

Au sein d'un tel entourage, Nelly n'avait pas osé écouter son cœur; elle avait même négligé d'entendre sa voix; d'ailleurs, elle n'avait retenu de son éducation au pensionnat de Nancy que des goûts de toilette et le violent désir de briller.

Ah! c'est un malheur pour les campagnards, lorsque ne pouvant, faute de temps ou d'instruction, élever eux-mêmes leurs filles, ils sont obligés de les envoyer dans les pensionnats. Presqu'aucun ne répond à leur situation.

La plupart forment les jeunes filles pour le monde; ils leur donnent des habitudes de luxe et de représentation qui peuvent convenir à la maîtresse d'un salon, mais qui certainement ne sont pas à leur place dans la femme d'un fermier.

Les filles élevées dans cet atmosphère se bercent de chimères; elles voient la vie avec des idées fausses et vont affronter ses luttes avec un cœur énervé et une imagination déréglée.

La religion elle-même n'a pas pour ces jeunes filles la fermeté qui soutient et relève; c'est une sorte d'amusement pour l'esprit, quand elle ne sert pas d'instrument commode pour s'éloigner des devoirs les plus sérieux.

Nelly, comme ses compagnes de la ville, ne rêvait qu'indépendance et plaisirs; elle aspirait à mener leur vie, ou tout au moins désirait se voir la reine d'un château et l'existence oisive d'une châtelaine.

Le pauvre Jacquot avait été fasciné par ses grands yeux noirs; il ne pouvait, sans être bouleversé, contempler sa taille fine et élégante, sa démarche légère; une émotion extrême l'agitait, si par hasard il effleurait sa robe ou sa main dans la familiarité de la vie commune.

Par suite de ses allées et venues, il se trouvait souvent seul avec elle. Il tournait alors autour de la table où elle était assise, confus, embarassé; quand il voulait parler, sa voix expirait dans sa gorge.

Un jour il resta si décontenancé, que Nelly s'en aperçut et crut sérieusement à une maladie. Elle lui en fit la remarque :

— Oh ! oui, mademoiselle, je suis malade, et bien malade même, lui répondit-il. Mais aucun remède ne pourra me guérir.

— Est-ce donc si grave déjà, reprit la jeune fille? Pourquoi n'avoir pas parlé plus tôt? On s'y fût pris à temps et vous ne souffririez déjà plus.

— Mon mal n'est pas de cette espèce, mademoiselle. C'est au cœur que je souffre et il faut, pour me soigner, une main plus légère que celle d'un médecin.

Nelly rougit, car elle avait compris. Fière de ce naïf aveu, elle n'en sut pas mauvais gré à Jacquot. Coquette et légère, elle n'avait pas encore le cœur desséché; mais sa vanité voulait un triomphe plus complet.

— Et quelle main a donc ce pouvoir? lui dit-elle.

— La main d'une femme, la vôtre.

— Ah! mon Dieu! s'écria Nelly, qui ne pouvait plus douter, et elle s'enfuit toute confuse.

Jacquot demeura épouvanté de son audace. Nelly n'était-elle pas irritée? sa fuite n'indiquait-elle pas sa colère, et n'allait-elle pas raconter à son père l'inconvenance qu'il avait commise? — c'est ainsi qu'il la qualifiait. — il serait alors fatalement mis à la porte et séparé de la présence de celle sans laquelle, pensait-il, il ne pouvait vivre.

Mais la jeune fille n'y songeait guère. Elle réfléchissait à cette aventure. Encore émue de cet aveu, elle en mesurait la portée. Son auteur n'était point mal fait, au contraire. On regardait avec plaisir sa tête intelligente, l'œil se reposait agréablement sur son visage fin et doux. Ses manières valaient mieux que celles des prétendants déjà évincés. Dans une autre situation et un autre monde, il pourrait faire meilleure figure qu'eux, et nulle femme ne serait embarrassée de marcher suspendue à son bras.

— Avec son intelligence, se disait-elle, avec la fortune et les relations de papa, Jacquot arriverait certainement à une belle position ; en devenant sa femme, j'habiterais sûrement la ville, qu'il me faut absolument pour être heureuse. A la pension on m'en a tant raconté qui étaient plus extraordinaires! Pourquoi donc celle-ci ferait-elle difficulté ?

Il y avait des obstacles cependant, et d'assez graves. Il fallait à ce projet le consentement du père Simon. Certes, il aimait et appré-

ciait Jacquot, dont les services parlaient hautement en sa faveur. Il était même de connivence avec ceux qui songeaient à lui faire un avenir. Mais le paysan calculait, et, d'après ce calcul, Jacquot ne pouvait être son gendre.

Ce n'est pas qu'en faisant le bonheur du jeune homme, il ne lui eût eté facile de doubler et même de tripler sa fortune. Associé aux intérêts d'un beau-père et chargé de les administrer, Jacquot eût vite donné à l'exploitation commune une plus value considérable.

Mais, pour cela, il eût fallu que Jacquot continuât d'habiter le village, et Nelly ne rêvait que la vie mondaine de la ville. L'aisance, le luxe même d'un campagnard ne satisfaisaient pas son ambition.

Avec la finesse naturelle à la femme, elle sonda son père sur ce chapitre; elle le trouva assez raisonnable et disposé à entrer dans les vues d'association. Il eût suffi de le mettre sur la voie, et dans cet instant, si Jacquot fût venu faire sa demande, elle eût eu de grandes chances d'être accueillie. Mais Nelly laissa tomber promptement la conversation et se garda bien à l'avenir de remettre ce sujet sur le tapis.

Jacquot était condamné sans rémission. Elle se sentait cependant un peu d'inclination pour lui, l'aveu du jeune homme l'avait touchée, et, la reconnaissance aidant, elle éprouvait à son endroit un certain attachement, mais elle voulait pour mari un monsieur et non un fermier.

Lui, au contraire, avait conçu le plus bel espoir. N'ayant vu venir de reproches ni du père Simon, ni de Nelly, il s'imaginait qu'il n'était pas dédaigné. — Si elle ne peut encore se prononcer pensait-il, c'est qu'elle ne voit pas clair dans son cœur. Qu'elle me laisse seulement l'aimer; à force de soumission et de dévouement, il faudra bien qu'elle me comprenne.

Nelly était devenue plus gracieuse pour lui, elle avait des prévenances et des attentions auxquelles Jacquot attachait un sens qui le ravissait. Sa tête elle s'exaltait par ses rêves joyeux, où il entrevoyait le ciel.

Pendant près de six mois, les choses durèrent ainsi. Jacquot se sentait heureux de voir Nelly et de l'entendre, mais il redoutait une explication qui l'eût embarrassé. Quand il se trouvait seul avec Nelly, et il l'évitait le plus qu'il pouvait, il ne savait plus ouvrir la bouche. Il se bornait à la contempler avec un trouble profond, et savourait ce trouble lui-même comme une jouissance ineffable.

Il comptait sur l'imprévu des événements pour décider la jeune fille à agréer sa main. Nelly, qui devinait parfaitement ce jeu, s'y prêtait à merveille; son cœur et sa coquetterie s'accommodaient de cette discrète adoration.

Il fallut pourtant s'expliquer et des deux côtés on en rechercha l'occasion, dès qu'un événement eût changé les choses.

Un jeune homme d'Ourches, village distant de deux lieues, héritier d'une belle fortune, possesseur d'une grande maison de maître, entourée d'un beau parc, restes modernisés d'un ancien domaine seigneurial, vint un jour à la maison, amené par un marchand de grains, ami du père Simon, et qui sans doute avait eu son idée.

Nelly, que la coquetterie avait dressée, fut charmante et gracieuse dans ses prévenances pour lui; la fatuité de monsieur Georges fit promptement le reste, il fut séduit. Trouvant la jeune fille jolie et avenante, il n'hésita pas à demander le lendemain même sa main au père. Celui-ci ne vit en ceci que l'affaire, et, la jugeant avec raison excellente, ne fit aucune objection.

Mme Simon n'était pas de cet avis. Elle avait dans la maison un rôle totalement effacé. C'était une bonne femme simple et un peu bornée, mais au cœur excellent. Elle aimait Jacquot, et c'est avec joie qu'elle avait découvert ses sentiments à l'égard de Nelly.

D'autre part elle n'avait pas reconnu sans inquiétude les goûts frivoles de sa fille, et, à ses yeux, son mariage avec Jacquot lui eût enlevé les occasions trop faciles de les développer.

Consultée à son tour, Nelly répondit que M. Georges était un charmant garçon et qu'elle serait heureuse d'être sa femme, puisque son père le jugeait convenable.

Jacquot était présent à cette conversation, car, pour le père Simon, il était de la famille, et, ne pouvant être un prétendant, on n'avait pas de motifs pour lui rien cacher.

En entendant Nelly, il fut comme frappé de la foudre. Pâle, chancelant, il quitta la pièce à la hâte et se réfugia dans le jardin, où il savait que Nelly venait d'habitude à cette heure. Mais avant de partir, il avait eu le temps de lui lancer un regard significatif.

En entrant, elle aperçut le pauvre garçon debout à deux pas devant elle, et, à l'accablement de son visage, elle comprit tout :

— Que voulez-vous, lui dit-elle. Il faut bien que je me marie. Autant valait accepter ce parti ; peut-être n'en aurais-je plus rencontré un meilleur ni même un pareil !

— Je croyais cependant... balbutia Jacquot, que vous m'aviez... laissé comprendre...

— Rien du tout, reprit vivement Nelly, émue malgré elle de cette douleur, mais par une feinte colère voulant éviter de se justifier. Quand vous m'avez avoué votre amour, je n'ai rien dit, car je ne pouvais l'encourager; je ne pouvais non plus vous empêcher de m'aimer, mais il m'était impossible de vous répondre par un égal amour... Vous avez et vous conserverez toute mon amitié, soyez-en sûr, je vous la dois bien. D'ailleurs, jamais mon père n'eût consenti à notre union et, moi-même, je l'avoue, je rêvais mieux !...

— C'est bien, dit Jacquot, accablé par ce dernier trait.

Il se borna à lancer à la cruelle enfant un regard plein de mépris et d'indignation, puis, refoulant toute plainte, il étouffa ses sanglots tant qu'elle aurait pu l'entendre. Il passa devant elle la tête haute et fière, et courut dans sa chambre. Là il se jeta sur sa table et donna un libre cours à ses larmes. Puis se levant tout à coup, il prit une résolution désespérée :

— Je ne peux plus demeurer à Troussey, s'écria-t-il; tout le village se rirait de ma déception, *Elle* perdue pour moi, la vie m'y est insupportable; si je ne veux pas mourir, et je suis trop jeune, il faut que je change de pays.

Je suis maître de ma personne, personne ici ne tient à moi, et, puisque ma présence dans cette famille serait bientôt un embarras, allons-nous en. Je dois tirer au sort l'an prochain ; marié avec elle, je me serais fait exempter du service. Aujourd'hui je n'ai plus que la ressource d'y aller chercher la mort en Afrique. La Providence me l'y réserve : je vous en remercie, mon Dieu !...

Sur-le-champ il changea de vêtements et se rendit à la sous-préfecture de Commercy, où il contracta un engagement de trois ans. En vain, il passa la nuit dans la ville, cherchant à s'étourdir pour oublier : il ne trouva que la fièvre :

— Allons, se dit-il, l'éloignement aura plus de pouvoir.

Et, à peine rentré chez lui, il monta chez le père Simon, que son absence avait surpris, et, sans autre préambule :

— Je vais vous quitter, lui dit-il, avec un calme affecté. Je viens de Commercy signer mon engagement. Il m'eût fallu aussi bien partir l'an prochain : en devançant l'appel, je choisis l'arme et le régiment, et j'ai plus de chances de me faire un avenir.

D'ailleurs, j'avais assez des cancans dont je suis l'objet : l'envie me poursuit partout de ses tracasseries, elle m'a lassé et je veux m'y soustraire. Une vie nouvelle me retrempera.

— Que diable nous dis-tu là ? s'écria le père Simon. Mais ce n'est pas sérieux ! tes tracas ne sont que des enfantillages, mon ami : ton remplacement était assuré, et nous nous occupions déjà de t'établir avantageusement.

Je vous remercie, mon cher maître, de vos excellentes intentions ; mais ma résolution est irrévocable, et d'ailleurs sans retour, puisque le fait est accompli. Lundi je pars pour l'Algérie où je vais retrouver le deuxième zouaves. Je ne verrai plus ainsi ce qui me fait souffrir, et peut-être oublierai-je ce qui a failli me tuer.

— Oh ! oh ! qu'est ceci ! s'exclama le père Simon. Un mystère, une persécution ? Diable, n'est-ce que cela, jeune homme ? mais il fallait le dire, on n'en meurt pas ; vous en verrez bien d'autres... Voyons, Jacquot, reste avec nous, je te rachèterai quand même. Ma fille va me quitter, tu le sais ; elle n'est pas faite pour conduire une ferme. Ne me laisse pas seul ; je t'associerai à mon exploitation.

Le jeune homme resta inflexible.

— Je te jure, continua le père Simon, que l'avenir est pour toi plus beau que tu ne l'imagines. Je connais à Ourches une jeune fille qui dans ces conditions ne serait probablement pas fâchée de s'appeler Mme Jacquot. C'est la sœur de M. Georges, tu sais, la fille de sa belle-mère, et sa fortune, bien que venant d'une autre source, est à peu près aussi considérable que la sienne.

Ne veux-tu pas être le beau-frère de Nelly et presque mon fils ? Crois-moi, quitte tes idées d'escapade.

— Je vous remercie encore une fois de votre bienveillance, reprit Jacquot ému jusqu'aux larmes. Mais mon parti est pris. Je vous l'avouerai, ce que vous m'offrez est justement ce qui me confirme dans mon dessein. Votre gendre me remplacera avantageusement, et je pourrai m'éloigner sans trop de regrets.

Il n'y avait plus à insister. Le père Simon se douta cependant de la réalité, et il se prit à regretter un peu d'avoir trop vite accordé la main de sa fille à M. Georges. Il se faisait vieux, et, Jacquot parti, qui se chargerait de la besogne de cet auxiliaire, assurément devenue la plus lourde ? Il ne se sentait plus la force de s'en charger... Quant à Jacquot, il ferait sûrement son chemin au régiment ; de son côté, il n'y avait pas à s'inquiéter. Enfin, puisqu'il

était si entêté dans sa résolution, il n'y avait plus à se préoccuper que de trouver un autre homme de confiance.

Dès le lendemain, après le repas du soir, Jacquot fit ses adieux à toute la famille, rassemblée dans la cuisine, où, selon l'usage général en Lorraine, l'on mange lorsqu'on n'a pas d'invités qu'on veut honorer particulièrement. Nelly ressentit comme un coup de poignard dans le cœur à cette nouvelle, et une larme mouilla sa paupière :

— Comme il m'aime! se dit-elle. Pauvre garçon! Mais aussi pourquoi voulait-il s'enraciner au village? S'il avait eu seulement le goût de la ville et du monde!...

Jacquot aurait à ce moment parlé de son attachement pour elle, qu'elle eût peut-être rompu tout engagement. Mais sa fierté avait été trop profondément blessée; il resta froid et digne, en apparence du moins.

— Adieu, mademoiselle, dit-il, en lui tendant la main. Oubliez-moi, et fasse Dieu que vous ne me regrettiez jamais!

Nelly tremblait; sa main frissonnante saisit celle du jeune homme et la pressa fortement :

— Adieu, lui dit-elle, adieu, monsieur Jacquot... Je vous souhaite bonne chance.

Et elle détourna la tête pour cacher ses larmes.

Jacquot, satisfait de cette émotion qui le vengeait, n'insista pas. Il rentra dans sa chambre, fit ses derniers préparatifs, et le lendemain, dès le matin, il prenait à Pagny le train du chemin de fer qui, par Nancy, Gray, Dijon, devait le conduire à Marseille, où il s'embarqua ensuite pour l'Algérie.

Sous l'uniforme, comme à Troussez, Jacquot fut un modèle de discipline, de ponctualité et de diligence; chefs et camarades le regardaient comme un soldat excellent. Au feu il se montra plein de bravoure et de sang-froid. En plusieurs occasions, cherchant la mort qu'il appelait comme une délivrance, il se couvrit de gloire et attira sur lui l'attention de ses supérieurs. Travailleur acharné, il fut bientôt au courant de la théorie de la manœuvre; dans une rencontre, il fit preuve d'un tel coup d'œil et d'une telle énergie, que son colonel, présent à l'affaire, le cita à l'ordre du jour et le nomma sous-officier.

Pour éprouver son intelligence et son aptitude, on lui donna de petits détachements à conduire dans des expéditions périlleuses.

Il s'acquitta à merveille de ces missions; chaque fois Jacquot fit remarquer sa sagacité et son intrépide ardeur, que rendait précieuse sa constante prudence. Il développait aussi les qualités qui font le guide sûr et obéi des soldats.

A la suite d'une révolte arabe, il passa adjudant, et au rapport le colonel, en le félicitant, dit qu'il irait loin s'il persévérait dans cette voie. Puis, le prenant en particulier, il lui assura qu'à la prochaine occasion il s'efforcerait de lui obtenir l'épaulette.

Jacquot ravi et fier de ce témoignage et de ses encouragements, n'en fut pas moins bon camarade. Tous l'aimaient autant qu'ils l'estimaient; pour tous aussi il était bon, dévoué, serviable et de bon conseil.

Ses nouvelles, parvenues au pays y produisirent une sensation profonde. Les envieux crièrent à l'injustice du sort, disant qu'il était né coiffé et que le hasard n'était que pour des *pauvrots* comme lui. Ses amis, au contraire, furent enchantés, comme des gens qui voyaient leur confiance bien placée.

Au premier rang de ceux que réjouissaient ces bulletins du soldat heureux, était une amie d'enfance avec laquelle Jacquot avait joué, et qu'il se plaisait à instruire en lui communiquant ce qu'il savait. Louise Comtois était une nièce du père Maya, douce et bonne fille qui avait toujours regardé Jaaquot comme son meilleur ami, et dont ces nouvelles réveillaient puissamment les souvenirs.

Depuis qu'il avait habité la maison du père Simon, Jacquot l'avait un peu délaissée, mais sans jamais la froisser cependant. Avec son instinct de femme, elle avait promptement découvert en Nelly une rivale. Elle lui en voulut plus tard d'avoir tant fait souffrir son ami, mais elle ne se rendait pas compte de son chagrin, et surtout n'en concevait aucune irritation contre Jacquot.

Elle devina parfaitement la cause de son départ et se reprocha même un mouvement de joie lorsqu'elle apprit le mariage de Nelly. Depuis, elle vivait avec Jacquot par la pensée, s'entretenant avec son image, si bien qu'au moment où nous sommes arrivés, son affection pour le jeune adjudant était tout bonnement une vraie passion.

Sur ces entrefaites, à l'automne de 1869, Jacquot fut assez grièvement blessé dans l'aine, à un combat acharné qu'il soutint dans la province d'Alger : il fut ramassé sanglant et demi-mort, puis transporté à l'hôpital. Cette blessure fut assez longue à se

cicatriser; enfin, un jour il put sortir, et rendre visite à son colonel qui, avec son congé, lui remit, en le félicitant, son brevet d'officier. Il était nommé sous-lieutenant.

Jacquot, transporté d'enthousiasme, s'embarqua pour la France et vint respirer l'air du pays de son enfance pour soigner sa blessure et se remettre en état de poursuivre une carrière si bien commencée.

On pense s'il fut fêté et choyé à son arrivée. Il s'installa dans une chambre que lui offrit le régisseur du bureau de la régie, en face de l'église. Et de là, aussitôt qu'il fut installé, il visita les uns et les autres selon les rencontres. L'envie se tut devant les épaulettes de l'officier et la blessure du soldat. Elle se contenta de ronger son frein, en renvoyant à l'avenir le soin de se satisfaire.

Louise Comtois fut une des premières connaissances de Jacquot qui vinrent le féliciter. A sa vue, il sembla s'éveiller d'un long rêve. La jeune fille était tout bonnement ravissante. Elle n'avait pas l'élégance un peu mondaine de Nelly; tout au contraire elle était simple et naïve à faire plaisir. Mais, dans cette simplicité, il y avait un charme profond, une attraction irrésistible qui firent voir à Jacquot que, jusque là, ses yeux avait trompé son cœur.

Louise lui parla doucement du passé. Le cœur de l'officier ressentit un soulagement inouï; il lui sembla qu'une main bienfaisante versait un baume réparateur sur ses plaies encore ouvertes.

Les entrevues se renouvelèrent souvent, car Jacquot y trouvait chaque fois un nouvel attrait. Le père Maya souriait du coin de ses lèvres caustiques en se frottant les mains de joie, quand il était sûr que personne ne le voyait.

— Allons, disait-il, voilà qui sera mieux pour lui que cette mijaurée. Je savais bien, moi qu'il finirait par y venir! Louise est bien ce qu'il lui faut à ce grand enfant, car ce n'est qu'un enfant, nom d'un petit bonhomme! Il est, parole d'honneur, aussi timide que ma nièce. Bah! ils sont faits l'un pour l'autre.

Nelly, elle, était devenue tout à fait selon son désir, une dame de la ville. Pour lui plaire, M. Georges avait abandonné Ourches et occupait à Lille un poste inférieur qu'il s'était fait donner dans l'administration. Mme Simon, privée de sa fille, sortie du pays malgré sa prière, se mourait de chagrin. Jacquot fut assidu auprès d'elle durant les derniers jours de sa maladie; il l'entoura, comme une mère, de soins et d'attentions, et, quand à son dernier soupir

elle leva sa main pour le bénir, elle put lui dire avec raison :

— Tu as été pour moi meilleur que l'autre, mon enfant. Tu mérites d'être heureux, et je prie Dieu qu'il en soit ainsi.

Jacquot baisa cette main vénérable et ferma les yeux de la pauvre femme.

Nelly faisait alors un voyage en Suisse ; elle ne put être prévenue à temps et n'arriva que le lendemain de la mort de sa mère.

Jacquot lui dit en la voyant :

— Vous lui avez bien manqué et votre absence a été pour elle une grande peine. Son cœur était pour vous miséricordieux : pourquoi n'être pas accourue recevoir son pardon. Elle m'a chargé de vous le dire.

Nelly resta presque insensible à ce reproche, elle était trop absorbée par ses plaisirs. Elle suivit le cortège en essuyant une larme et ce fut tout.

Son père, outré de cette inconvenance presque monstrueuse, se renferma chez lui et déclara qu'il ne voulait plus la voir. Sa seule compagnie préférée était Jacquot, avec lequel il s'entretenait de ses affaires.

— Ah! si j'eusse été plus clairvoyant, que j'eusse bien fait d'écouter ma pauvre défunte, disait-il, j'aurais une famille et je ne m'éteindrais pas dans l'isolement.

Jacquot essaya de lui rendre le goût du travail, mais ce fut vainement ; les richesses lui étaient devenues indifférentes : « A quoi bon ! et pour qui ? » répondait-il.

Il eut même la pensée de transmettre à Jacquot la partie disponible de sa fortune, à condition de servir une pension viagère à Nelly, s'il voulait se marier dans la commune.

Jacquot n'avait pas dit non. Il attendait sa guérison, qui était bien lente. Puis, il ne voulait pas renoncer à une carrière si brillamment commencée. Toutefois, son cœur le poussait vers Louise Comtois et peut-être allait-il solliciter sa mise en non-activité, lorsque des évènements imprévus vinrent tout à coup changer gravement la situation.

D'Urville.

(*A suivre*).

L'ÉGYPTE ET LE PENTATEUQUE

L'Egyptologie continue à faire de rapides progrès, grâce aux efforts d'infatigables travailleurs, tels que MM. Mariette, Chabas, Pierret, Maspero, etc., pour ne parler que de nos savants compatriotes. Le sol de la vallée du Nil, fouillé avec soin, livre chaque jour une nouvelle portion des inépuisables richesses archéologiques qu'il recèle. Les longues listes des dynasties pharaoniques s'éclaircissent et se complètent. La géographie, l'histoire, les arts et la civilisation des anciens Égyptiens n'auront bientôt plus de secrets pour nous. L'Égypte commence déjà à être un éclatant foyer qui projette sa lumière jusque dans les ténèbres de la plus haute antiquité. Déchiffrés par de sagaces interprètes, les textes hiéroglyphiques produisent des documents inattendus, les plus anciens de l'histoire primitive de l'Asie occidentale, et même du monde méditerranéen.

Les adversaires de la Révélation, prétendant que le Pentateuque n'est pas l'œuvre de Moïse, ont profité des progrès de l'Égyptologie pour étayer leurs objections. Dès l'année 1827, au moment même où il jetait, avec tant de génie, les fondements de cette admirable science, Champollion réfutait en ces termes les attaques de l'incrédulité : « ... Je serais curieux de savoir ce qu'auront à répondre ceux qui ont malicieusement avancé que les études égyptiennes tendent à altérer la croyance dans les documents historiques fournis par les livres de Moïse. L'application de ma découverte vient, au contraire, invinciblement à leur appui. » (*Lettre à Mgr Testa.*)

Malheureusement plusieurs des disciples de l'illustre Maître ont oublié cette déclaration si remarquable.

Dans les articles précédents (1) nous avons prouvé que, loin

(1) Voir dans la *Revue du Monde catholique*, du 15 janvier 1872, *l'Egypte et Moïse*, et dans celle du 25 septembre 1874, *l'Egypte et les Hébreux.*

d'être contredite par les découvertes des égyptologues, la narration mosaïque est confirmée par les textes hiéroglyphiques et par les peintures égyptiennes; nous allons continuer à montrer l'authenticité et la véracité du Pentateuque par des arguments égyptologiques.

I

DOCUMENTS PHILOLCGIQUES EN FAVEUR DE LA VÉRACITÉ DU PENTATEUQUE

Ce qui prouve que l'auteur du Pentateuque a habité longtemps l'Égypte, c'est qu'on distingue dans le texte hébreu de ce livre beaucoup de mots complètement égyptiens.

Et d'abord Moïse donne aux rois d'Égypte le nom de *Pharaon*. C'était, en effet, leur nom générique; car, selon M. Pierret « de même que les Turcs disent *la Porte* pour la cour du Sultan, les Égyptiens, au lieu de dire le Roi, disaient *le Palais*, *la Grande demeure*, *per-aa*, d'où l'hébreu פַּרְעֹה paroh. » (*Dictionnaire d'Archéologie égyptienne*). Cette étymologie est également admise par MM. de Rougé, Brugsch, Chabas et Ebers.

Les rois d'Égypte, qui se disaient *Fils du Soleil* dans tous leurs protocoles, prenaient aussi le titre de *pe-Râ*, *le Soleil*.

Putiphar est un nom bien égyptien. Sa vraie forme est *Peti-phra*, ce qui veut dire « *qui appartient à Phra* », ou au dieu Soleil. Ce nom n'était pas rare en Égypte. De plus il est très naturel qu'un prêtre d'Héliopolis, la ville dédiée au Soleil, fût consacré lui-même à ce Dieu.

Le nom d'*Aseneth*, épouse de Joseph, ne manque pas non plus du cachet égyptien. Ce mot signifie « *siège* ou *adoratrice de Neith* ». N'était-il pas convenable que la fille de Putiphar, le grand-prêtre du Soleil, fût consacrée à la déesse de Saïs, à la vierge Neith, appelée dans les hiéroglyphes « *Celle qui a enfanté le Soleil* ».

« Les noms d'homme, de femme, de lieu, mentionnés dans les chapitres de la Genèse où il est parlé de l'Égypte, suffiraient, dit M. Ampère, pour montrer la véracité du narrateur antique, car tous s'expliquent par le copte; ce qui prouve en même temps que cette langue provient bien réellement de l'ancien égyptien. » (*Voyage en Egypte*, V.)

Quelques personnes s'étonnent que Moïse n'ait jamais désigné le Nil par ce nom; il l'appelle constamment יְאוֹר *yeor*, ce qui est traduit dans la Vulgate par *flumen*, et dans les Septante par ποταμος. Champollion s'accorde avec Gesenius pour reconnaître l'origine égyptienne de ce mot. *Jeor* est simplement l'altération du nom *Jâr*, que les habitants de l'Égypte donnaient au Nil. C'était son nom vulgaire, dérivé de la racine *aur*, tandis que son nom sacré était *Hapi*. Ce mot signifie donc *le fleuve*, et il était suffisant, puisqu'il n'y a point d'autre fleuve dans ce pays. Naturellement les Hébreux l'adoptèrent, et l'auteur du Pentateuque, en s'en servant, montre qu'il écrivait dans des temps très reculés. Champollion dit en effet : « *Jâr* est un nom que nous savons avoir été donné au Nil par les Égyptiens dès la plus haute antiquité. » (*L'Égypte sous les Pharaons, descript. géog.*, I). Ce fleuve, *Jâr*, reçut successivement des nations étrangères plusieurs surnoms. D'abord ceux d'Océamès, d'Aetos, puis celui d'Ægyptus, employé par Homère et ses contemporains; enfin celui de Nilus, mis en usage par Hésiode, Hérodote, Diodore de Sicile et Strabon, a remplacé jusqu'à nos jours tous les autres noms. Ce dernier, n'ayant été inventé que bien des siècles après Moïse, ne devait pas se trouver dans ses écrits.

Moïse (*Gen.* XLI, 17) emploie pour indiquer le rivage du Nil le même terme métaphorique dont les Égyptiens faisaient usage « *la lèvre* » du fleuve שְׂפַת *sephat*. Les Égyptiens disaient *spet*.

Le nom אחו *achou* par lequel la Genèse (XLI, 2, 18) nous désigne la verdure qui pousse sur les bords du Nil, est aussi d'origine égyptienne, comme le déclare saint Jérôme en ces termes : « Ayant demandé à des érudits ce que ce mot signifiait, j'ai appris par des Égyptiens qu'on appelait ainsi dans leur langue tout ce qui pousse de vert dans les marécages. » (*Comment. ad Jes.*) C'est aussi l'opinion de Bochart (*Hieroz.*, I), de Michaelis et de Gesenius. Ce mot est passé non seulement dans l'hébreu, mais encore dans l'idiome grec des Alexandrins, comme nous le voyons dans les Septante ἄχει. Remarquons que le traducteur latin de l'édition Didot croit, par erreur, que ἄχει est un nom propre, car il le rend par *Achi*. Du reste, ce qui prouve sans réplique l'origine égyptienne de *achou*, c'est qu'il se lit sous la forme *achach* dans les inscriptions hiéroglyphiques, où il marque « *ce qui est verdoyant* ».

L'ancien nom indigène de la célèbre ville du Soleil était *On*, que

les Grecs avaient traduit par *Héliopolis;* et Moïse, dans la *Genèse* (XLI, 45) lui donne exactement son vrai nom אֹן *On.*

En se faisant reconnaître à ses frères, Joseph leur dit : « Dieu m'a fait comme le père du Pharaon. » אָב פַּרְעֹה *ab lepharo.* (*Gen.* XLV, 8.) « Les traducteurs de ce passage, dit M. Brugsch, à commencer par les Septante, ont cru y reconnaître le mot hébreu de *ab* « père ». Ce sont les textes égyptiens qui nous informent que loin d'être hébreu, le titre *ab en pirâo* désigne le premier employé ou officier attaché tout spécialement à la maison pharaonique. » (*L'Exode et les Monuments égyptiens*, p. 17.)

Nous lisons dans l'*Exode* (I, 21), que Dieu, pour récompenser les sages-femmes qui avaient éludé l'ordre cruel du Pharaon, « leur fit des maisons, *ædificavit eis domos* ». — « Cette expression, dit M. Chabas, est bien connue dans la langue égyptienne dans laquelle *disposer une maison* correspond à *se mettre en ménage;* elle signifie donc que Dieu fit de Séphora et de Phua des *maîtresses de maison*, selon la qualification hiéroglyphique ordinaire des femmes mariées. » (*Recherches sur la dix-neuvième dynastie*, p. 146.)

M. Harkavy a publié sur les noms égyptiens de la Bible, dans le *Journal de la Société Asiatique* de Paris (mars 1870) une notice d'où nous extrayons plusieurs des renseignements qui suivent.

La *Genèse* (XLI, 8) nous apprend que le Pharaon, voulant avoir l'interprétation de ses songes, « envoya chercher tous les חַרְטֻמֵּי *chartumeï* et les חַכָּמֵי *chacameï* » selon l'original. Ce dernier mot est hébreu, il est rendu exactement par *sapientes* et σοφους ; mais le premier mot n'est pas sémitique, et ne peut appartenir qu'à la langue égyptienne. Il est traduit par *conjectores* dans la Vulgate, et par εξηγητας (*expositores*) dans les Septante. Le Pentateuque l'applique constamment aux prêtres savants ou magiciens de l'Égypte. C'est un titre proprement égyptien, comme Gesenius l'a soupçonné, en disant : « *Haud inepta quidem eorum opinio qui Hebræos his litteris quoddam vocabulum Ægyptiacum imitatos esse suspicantur.* » Tout porte à croire que *chartumeï* est composé de *char* « *parler*, *annoncer* » et de *tum* « *caché*, *secret* », ce qui donne *chartum* c'est-à-dire *indicateur des choses occultes.* Rossi, en cherchant l'étymologie de ce nom dans la langue copte, était arrivé à peu près au même résultat, car il traduit *chartumeï* par *gardien des secrets.*

Mais voici une étymologie trouvée plus récemment. En 1874, M. Brugsch a déclaré au Congrès des Orientalistes tenu à Londres qu'il avait enfin la racine de *chartumeï* : « Je ne puis pas, dit-il, me dispenser de citer le nom des grands-prêtres qui présidaient aux différents services religieux dans les sanctuaires de Zor-Ramsès. D'après les textes égyptiens ces prêtres portaient le nom de *Khartot* c'est-à-dire « *le guerrier* ». L'origine de cette appellation, assez étrangère pour des personnes si paisibles, est suffisamment expliquée par les mythes égyptiens sur les divinités de la ville de Ramsès. Moins pour ces légendes religieuses, l'intérêt qui s'attache à ce titre est dicté par le fait que la sainte Écriture désigne du même nom les prêtres que Pharaon appela pour imiter les miracles opérés par Moïse. Les interprètes de la sainte Écriture sont d'accord que le nom de *Khartumim*, donné dans la Bible aux thaumaturges égyptiens, malgré sa couleur hébraïque, dérive visiblement d'un mot égyptien. Voici ce mot de *Khartot* qui nous fournit le moyen de découvrir le véritable sens de *Khartumim.* » (*L'Exode et les Monuments égyptiens*, p. 22).

Un sagace égyptologue d'Orléans, M. Baillet, ne peut admettre les explications ci-dessus, et, dans un travail inédit qu'il a eu l'obligeance de nous communiquer, il s'exprime ainsi : « Je hasarderai plutôt une étymologie bien plus vraisemblable. S'il est un titre dont se vantent tous les Égyptiens, dans les documents qu'ils nous ont laissés, c'est celui de *cheroutmaa*, *proferens veritatem.* Ce pourrait bien être l'origine de *chartumeï.* »

Le roi, rempli de gratitude pour Joseph qui avait interprété ses songes, lui dit : « Tout le peuple obéira au commandement de ta bouche. » (*Gen.* XLI, 40). M. Chabas nous apprend que par ces paroles Joseph fut élevé à la dignité de « *Bouche supérieure.* » — « Ce titre, dit-il, nous est connu par une inscription de la dix-huitième dynastie. Un haut fonctionnaire y est appelé *grande Bouche supérieure dans le pays tout entier.* C'est l'officier à qui le Pharaon confiait toute l'autorité. La Bible rappelle très exactement ce détail des usages officiels de l'Égypte, lorsqu'elle fait dire à Joseph par le roi : « *de ta bouche dépendra tout mon peuple.* » (*Recherches sur la dix-neuvième dynastie*, p. 14).

Le Pharaon fit revêtir Joseph de vêtements de שֵׁשׁ *schesch* (*Gen.* XLI, 42). On interprète généralement ce mot par byssus ou fin lin, comme la Vulgate. « Bunsen, dit M. Harkavy, a proposé

pour l'étymologie de *schesch* l'ancien égyptien *chenti*. Nous croyons avoir trouvé une forme hiéroglyphique plus rapprochée de la forme hébraïque, l'égyptien *Shesh* « *lin*, *toile* » signalé par Birch d'après Lepsius. » Nous savons par Hérodote que les prêtres de l'Égypte ne pouvaient avoir que des habits de lin. C'était donc un vêtement très honorable.

Le Pharaon, voulant honorer magnifiquement Joseph, le fit monter sur son second char, et on criait devant lui אַבְרֵךְ *abrek* (*Genèse*. XLI, 43). Ce mot singulier a torturé l'esprit des commentateurs qui ont voulu le traduire comme s'il était hébreu. Malgré tous leurs efforts, ils n'ont pu découvrir sa vraie signification. La Vulgate rend *abrek* par cette périphrase : « *ut omnes coram eo genu flecterent* » ; la version chaldéenne par « *hic est pater regis.* » Saint Jérôme, dans ses *Traditions sur la Genèse*, l'explique par « *tener pater* ». Les Septante l'ont omis complètement, ce qui prouve assez leur embarras. Cornelius a Lapide et Gesenius ont reconnu que *abrek* n'est pas hébreu mais égyptien, car le héraut royal devait parler aux Égyptiens leur idiome national, et non pas une langue exotique. « Tout l'ensemble, dit M. Harkavy, porte ici une couleur égyptienne si prononcée, le texte est si souvent parsemé de mots égyptiens, que la supposition de l'origine égyptienne de ce mot s'offre à nous d'elle-même... Les savants du Pharaon n'avaient pu interpréter son songe; Joseph, au contraire, y réussit; quoi de plus naturel qu'il reçût alors le titre honorifique de *ap-reku* « *le premier* ou *le chef des rek* ou *savants* » selon l'égyptien. L'interprète qui a deviné le mieux, c'est donc le paraphraste juif du *Targum*, qui rend *abrek* de cette manière : « *Vivat pater regis, qui est princeps in sapientia.* »

Cependant l'éminent orientaliste de Saint-Sulpice, M. l'abbé Vigouroux, admet une autre interprétation dans son ouvrage si plein d'érudition : *La Bible et les découvertes modernes en Egypte* (II, p. 109). Il reconnaît aussi l'origine égyptienne de *abrek*, mais il pense qu'il faut le traduire littéralement par « *incliner la tête.* » Il s'appuie sur l'opinion de deux égyptologues dont le nom fait autorité, Ignace Rossi et M. Chabas. Ce dernier, en parlant du chameau, auquel les anciens Égyptiens apprenaient à danser, s'exprime ainsi : « Cet animal se couche entièrement pour recevoir sa charge. Les Arabes, qui s'en servent comme monture, l'ont habitué à se baisser au cri de *abrok* ». M. Chabas met en note : « Le crieur qui

précédait Joseph disait aussi *abrok.* » (*Études sur l'antiquité historique*, p. 419).

Le Pharaon mit au cou de Joseph un collier d'or. Les exemples de cette cérémonie, très importante pour les hautes dignités, se montrent fréquemment sur les monuments. Nous avons remarqué dans le Musée khédivial de Boulaq (près le Caire) un collier, des bracelets et d'autres bijoux en or trouvés à Thèbes. Ils ont appartenu à la reine Aah-hotep, femme de Kamès et mère d'Amosis, premier roi de la dix-huitième dynastie. Or, trois savants égyptologues, MM. Mariette, F. Lenormant et Brugsch, pensent que le roi dont Joseph devint premier ministre était Apophis ou Apapi, de la race étrangère des *Hyksos* ou Pasteurs. Il résidait à Tanis (aujourd'hui Sân), dans la Basse-Égypte, et fut chassé de ce pays par Amosis, roi national dont la capitale était Thèbes, dans la Haute-Égypte. S'il en est ainsi, les magnifiques bijoux de la mère de ce prince sont un curieux spécimen de l'industrie égyptienne à l'époque du fils de Jacob. Ils nous prouvent que dans ces siècles si éloignés de nous les orfévres de Thèbes savaient travailler l'or et les pierres précieuses avec autant d'habileté que nos joailliers actuels de Paris.

M. l'abbé Vigouroux fait à ce propos la judicieuse observation suivante : « Il est curieux de voir ici, comme pour tant d'autres détails que cette histoire si intéressante de Joseph nous a déjà fourni l'occasion d'examiner, comment ce sont les traits les plus égyptiens du récit qui ont été allégués par les rationalistes, avant les découvertes égyptologiques, comme une preuve péremptoire de sa non-authenticité. Il nous sera bien permis d'en conclure que si les plus habiles savants d'outre-Rhin se sont trompés si grossièrement, en plein dix-neuvième siècle, dans leurs attaques contre cette partie de la Genèse, il eût été bien impossible à tout autre qu'à Moïse, d'écrire avec tant d'exactitude, plusieurs siècles après, en Palestine, un récit plein de tant de détails minutieux, et qui n'a cependant aucune prétention archéologique, où tout est raconté naturellement et simplement, comme ce que l'on a sous les yeux. » (*La Bible et les découvertes en Égypte*, II, p. 105).

Le collier que le roi donna à Joseph, porte dans la *Genèse* (XLI, 42), le nom de רְבִד *rebid.* On ne rencontre ce terme dans toute la Bible qu'une seconde fois, dans *Ezéchiel* (XVI, 11), où il a été probablement emprunté à la Genèse. Le mot *rebid* n'est sans

doute que l'égyptien *repit* signifiant « *collier en forme d'image qu'on porte sur le cou.* »

Quant à ce nouveau nom צָפְנַת פַּעְנֵחַ *Tsaphnath-Phanecha* (*Gen.* XLI, 45), que le Pharaon conféra à Joseph, personne ne doute qu'il ne soit égyptien; mais on n'en connaît pas encore le sens avec certitude. La Vulgate l'a traduit par *Sauveur du monde;* les Septante se sont contentés de le transcrire ainsi : Ψονθομφανηχ. Voici l'opinion d'Ampère : « *Psomtomphanec* ne s'explique point par l'hébreu, mais par le copte : *le Sauveur du monde*, ou plutôt : *Celui qui a conservé la vie.* » (*Voyage en Égypte*, v.) M. Harkavy lui attribue un sens analogue. « Lepsius, dit-il, reconnaît dans le second mot l'égyptien *pank*, *la vie;* Brugsch admet cela. Nous rendons le premier mot par *t'ef*, *nourriture*, et par *net*, *Sauveur.* D'après notre donnée, le titre honorifique de Joseph serait donc en entier *t'ef-net-pank*, *nourriture*, *Sauveur de la vie*, que l'hébreu reproduit exactement. Ce titre convient parfaitement à Joseph qui, par sa sagesse, sut prémunir l'Égypte contre le danger de la famine. »

M. Chabas transcrit ce nom par *Sefnt-p-ankh*, *abondance de la vie.*

« Vers le temps où Kamès régnait à Thèbes, Joseph recevait le nom de *Tsaphnath Phaneach.* On remarquera que *Tsaphnath* reproduit avec une scrupuleuse fidélité l'égyptien *T'af-en-to*, *l'approvisionneur du monde.* » (Mariette, *Notice des princ. monum. du Musée de Boulaq*, p. 265.)

Toutes ces traductions ont beaucoup d'analogie entre elles ; mais M. Brugsch nous en présente une qui est différente. « Sans vouloir, dit-il, contester le mérite et la probabilité de cette comparaison proposée par notre savant collègue, nous croyons cependant devoir donner la préférence à une autre origine de ce titre : *Zaphnat-paneach*, dont voici la décomposition en mots égyptiens : *Za-pa-v-nt-pa-aa-anch*, *le gouverneur du district de la ville de la vie.* Le sens de ce titre est tout clair, et d'accord avec les détails de l'histoire de Joseph à la cour pharaonique. La contrée appelée « *le district de la ville Aa-anch* » (à la lettre « *ville de la vie* ») est la même que les géographes grecs ont désignée par le nom de Nomos Séthroïtès. C'est cette contrée située près de Tanis où Joseph et les Hébreux ont vécu pendant le temps de leur séjour en Égypte. » (*Hist. d'Égypte*, p. 169.)

M. Baillet pense que *Tsaph-nath-ph-anecha* signifie : *l'approvi-*

sionneur de la vie; et que Ψονθομφανηχ se décompose en égyptien en : *Pa-sent-n-pa-anch*, qui se traduit par : *le fondement* (le soutien, le Sauveur) *de la vie;* deux sens analogues.

Reconnaissons encore un terme égyptien dans le mot dont l'*Exode* (VII, 11, 22 et VIII, 7, 18) se sert quatre fois pour exprimer les enchantements magiques à l'aide desquels les prêtres égyptiens simulèrent les miracles de Moïse devant le roi. Il est probable qu'ici, comme dans beaucoup d'autres cas, le texte hébreu emploie, pour désigner l'art égyptien, un mot indigène qui est, d'après M. Baillet, *ur-hekat*, *magie*, que l'hébreu a contracté en לַהַטִּי lahat.

Terminons ces détails philologiques par les réflexions suivantes de M. l'abbé Vigouroux : « Si les préjugés irréligieux n'étaient pas plus forts que la raison même, quel est le critique qui, en remarquant cette conformité merveilleuse du récit de la Genèse avec les découvertes égyptologiques ne s'écrierait : Cette histoire a été évidemment écrite par un enfant d'Abraham, élevé en Égypte, dans la cour des Pharaons. Jamais en effet de simples voyages en Égypte n'auraient pu initier l'auteur de la *Genèse* à une connaissance aussi exacte de toutes les mœurs du pays. Il n'aurait pas suffi non plus de vivre au milieu des fellahs pour être si bien renseigné, il était nécessaire d'être auprès des rois pour connaître si bien les usages et les habitudes de la cour. De tous les Israélites que nous connaissons, Moïse seul remplit les conditions nécessaires, et il les remplit parfaitement. N'avons-nous donc pas le droit de conclure que c'est Moïse qui a écrit l'histoire de Joseph? » (*La Bible et les découvertes en Égypte*, II, p. 185).

II

DOCUMENTS TOPIQUES EN FAVEUR DE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE

« Le Pentateuque, dit M. Franck, renferme un grand nombre de données historiques, politiques et géographiques, qui s'adaptent très bien au temps de Moïse. La Genèse, par ses traditions sur le monde primitif, nous révèle un auteur très ancien. Un auteur hébreu postérieur à Moïse, n'aurait pu posséder une connaissance aussi parfaite de l'Égypte et de l'Arabie, que celle qui se révèle dans le Pentateuque. » (*Palestine*, p. 136.)

Nous avons déjà vu plusieurs preuves de l'exactitude de cette observation ; en voici de nouvelles.

Dans le *Deutéronome* (XI, 10), on lit cette phrase : « L'Égypte... où vous semiez votre semence, et l'arrosiez *avec le pied*, comme un jardin de légumes ». Les peintures des grottes funéraires de Béni-Hassan, entre Memphis et Abydos, nous font comprendre ce mode d'irrigation particulier aux anciens Égyptiens. On y voit différents lits de fleurs ou de légumes. Ces lits étaient de petits carrés disposés au-dessous du niveau du sol environnant, et encadrés d'un léger rebord de terre ; pour les arroser, le jardinier ouvrait ou fermait *avec le pied* de petits canaux qui conduisaient l'eau d'un lit à l'autre.

En contemplant ces tableaux qui représentent de vastes jardins potagers remplis d'une abondante variété de légumes, on trouve toute naturelle cette plainte des Israélites : « Les concombres, les melons, les poireaux, les oignons et l'ail (que nous mangions en Égypte) nous reviennent à l'esprit; maintenant notre vie est languissante. » (*Nomb.* XI, 5.) M. de Lesseps a dit, à ce sujet : « On ne s'étonnera pas de voir les Hébreux dans le désert regretter ce pauvre aliment : les oignons d'Égypte ; c'était la principale nourriture du peuple de ce temps-là, c'est encore celle du prolétaire égyptien au dix-neuvième siècle. »

Dans l'*Exode* (VIII, 28 et X, 10), le Pharaon exprime plusieurs fois la crainte que le peuple hébreu ne quitte le pays. Or M. Brugsch a trouvé gravé sur une muraille du temple de Karnak, à Thèbes, un traité de paix, contenant ces mots : « Si les sujets du roi Ramsès venaient au roi des Khétas (les Héthéens de la Bible), le roi des Khétas ne doit pas les recevoir, mais il doit les forcer de retourner à Ramsès, roi d'Égypte. » Cette clause d'un antique monument de droit international vient confirmer implicitement le récit de l'historien sacré. Elle nous apprend en effet que la politique de Ramsès II, l'auteur du traité en question, et à plus forte raison celle de son successeur, redoutait que les peuplades étrangères de la basse Égypte ne secouassent le joug oppresseur, en sortant en masse, comme les Israélites le firent sous Menephtah.

Nous savons, par les textes hiéroglyphiques, que le Pharaon qui commença la persécution contre les Hébreux fut Ramsès II, Meiamoun (le Sésostris des Grecs), et celui sous lequel eut lieu la sortie d'Égypte était Menephtah I, son fils, sous la XIXe dynastie.

Moïse, après avoir parlé de la septième plaie, cette énorme grêle qui fut si désastreuse pour les campagnes de l'Égypte, ajoute : « Le lin et l'orge furent donc gâtés, parce que l'orge avait déjà poussé son épi, et que le lin commençait à monter en graine ; mais le froment et les blés ne furent point gâtés parce qu'ils étaient plus tardifs. » (*Exode*, IX, 31.) Nous avons, dans ce verset, un exemple de ces détails caractéristiques dont l'auteur du Pentateuque ne manque jamais d'accompagner sa narration des faits, comme pour en montrer l'exactitude. M. Léon de Laborde l'a remarqué en ces termes : « Chaque événement de la Bible, qui semble difficile à admettre et impossible à expliquer, se trouve continuellement appuyé de quelques détails descriptifs qui ont un caractère de vérité et une couleur locale qu'on retrouve avec plaisir. » (*Commentaire sur l'Exode*, p. 28.) Si nous recherchons à quelle époque de l'année les grains marqués dans ce texte comme étant arrivés à peu près à maturité parviennent au même état en Égypte, nous reconnaîtrons que les dix fameuses plaies ont dû sévir sur ce pays dans le courant de février ou tout au plus au commencement de mars. En Égypte, on coupe l'orge en février, et le froment en mars.

Par la dixième plaie, « le Seigneur frappa de mort tous les premiers-nés d'Égypte, depuis le premier-né du Pharaon, (premier-né) qui était assis sur son trône, jusqu'au premier-né de la captive. » (*Exode*, XII, 29). L'égyptologie confirme aussi cette assertion. Elle nous fait connaître, en effet, que le fils aîné de Menephtah, qui était associé à l'empire, et qui portait le même nom que son père, mourut avant lui. Ce fut son frère cadet, Séthos, qui succéda à Menephtah, le Pharaon de l'Exode.

Quelle ville fut le théâtre des éclatants prodiges que Moïse et Aaron opérèrent pour vaincre l'obstination du tyran égyptien ? Le Pentateuque est muet à ce sujet. Il en est de même de Flavius Josèphe. Cependant on ne peut choisir qu'entre Memphis et Tanis. Une opinion très commune est favorable à cette dernière ville. C'est celle de Karl-Ritter, F. Bellenger, Quatremère, Lottin de Laval, Hengstenberg, Brugsch, Hanneberg, et des abbés Clémence, Greppo, Gratz et Vigouroux. Elle est fondée sur le verset 12e du psaume LXXVII : « Le Seigneur a fait des choses merveilleuses dans la terre d'Égypte, dans la campagne de Tanis. » Mais nous avons pour Memphis l'autorité d'autres savants égyptologues, tels que Monconys, Raumer, Schubert, Shaw, Bruce, Champollion-Figeac,

Léon de Laborde, F. Lenormant, les abbés Glaire et Sicard. Ce dernier, après avoir réfuté d'une manière assez spécieuse l'objection tirée du texte précité du Psalmiste, s'appuie sur une tradition immémoriale des Juifs en Égypte, qui désignent le village moderne de Bésétein comme l'endroit où leurs ancêtres se rassemblèrent avant de passer la mer Rouge. Les Juifs ont là un immense cimetière qui est, même de nos jours, un lieu de rendez-vous pour eux. Bésétein est sur la rive orientale du Nil, à une lieue au midi du Caire, et par conséquent non loin de Memphis. Cette tradition encore vivante paraît confirmée aux yeux du P. Sicard par l'étymologie des noms que les Arabes ont donnés aux lieux circonvoisins. Le rocher, qui est sur le mont Diouchi, en face de Bésétein et à la vue de Gizéh, se nomme *Méjanat-Moussa*, c'est-à-dire *lieu où Moïse communiquait avec Dieu*, et où apparemment cet illustre prophète, en sortant du palais du Pharaon, se rendait pour y prier le Seigneur, et obtenir la délivrance de son peuple. Les ruines du monastère de saint Arsène, sur le mont Tora ou Troyen, voisin de Bésétein, sont appelées *Meravad-Moussa*, ce qui signifie *habitation de Moïse*. L'historien arabe Abdallatif cite, sous le nom de *Demout*, le village dans lequel Moïse aurait séjourné, près de Memphis. De son temps (treizième siècle) les Juifs y possédaient une synagogue. On le voit, nous avons des deux côtés des témoignages qui se contre-balancent, et ne peuvent résoudre notre doute.

Où Moïse a-t-il pris naissance? L'Écriture sainte ne le fait pas connaître, et, chose surprenante, Flavius Josèphe semble l'avoir ignoré. En effet, non seulement il n'en parle point dans son histoire des Juifs, mais, en réfutant Appion (*liv.* II, *c.* I), qui avait écrit que, d'après une tradition des Égyptiens, Moïse était né à Héliopolis, il s'exprime ainsi : « Comment ces vieillards qu'il allègue pouvaient-ils parler avec tant de certitude de Moïse, qui était mort plusieurs siècles auparavant, puisque lui-même n'oserait parler affirmativement de la patrie d'Homère et de Pythagore, bien qu'il y ait peu de temps qu'ils vivaient encore? » Nous n'avons donc, pour décider la question, qu'à recourir à la tradition locale. Or, sans parler de celle rapportée par Appion, et qui semble peu fondée, nous trouvons en Égypte deux traditions encore en vigueur. D'après l'une d'elles, c'est à Memphis que le fragile berceau de Moïse s'est arrêté dans les roseaux. On indique aussi cette place auprès des ruines de Tanis, aujourd'hui Sân, également sur le Nil. La Bible de Vence

est pour Memphis; M. de Lesseps est pour Tanis; *adhuc sub judice lis est.*

Quant à l'endroit où les Hébreux traversèrent la mer Rouge, on ne peut le déterminer que d'une manière approximative. Jusqu'à nos jours, on croyait généralement, avec tous les commentateurs anciens et modernes, comme Calmet, Sicard, M. de Laborde, etc., que cet événement s'opéra vers l'extrémité septentrionale de la mer Rouge, à quelques lieues de Suez, dans la direction des fontaines de Moïse. Mais, à une séance de l'Académie des sciences du 22 juin 1874, M. de Lesseps a affirmé que, « à l'époque où les Israélites quittèrent l'Égypte sous la conduite de Moïse, la mer Rouge faisait sentir ses marées au moins jusqu'au pied du Sérapeum, dans les environs du lac Timsah. Les lacs Amers étaient remplis d'eau saumâtre il n'y a pas plus de onze cents ans; mais ils ont continué, à périodes intermittentes, à recevoir les eaux de la mer Rouge... Quand les eaux des lacs Amers n'ont plus été alimentées qu'aux grandes marées d'équinoxe, ou même à des intervalles beaucoup plus éloignés, aux marées exceptionnelles, les dépôts de sel ont commencé. Le banc de sel est composé de couches horizontales dont l'épaisseur varie de 5 à 25 centimètres. La séparation des couches est parfaitement visible, et bien tranchée par une pellicule de sable très fin emprisonné à chaque stratification. Le poids total du banc, étant environ de 970 milliards de kilogrammes, a exigé l'évaporation de 21 milliards de mètres cubes d'eau de la mer Rouge. Ce volume a pu être fourni dans le cours d'une centaine d'invasions des eaux. » Les lacs Amers formaient donc le golfe Héroopolite. Cette opinion avait déjà été admise par Niébuhr, Duboys-Aymé et M. de Laborde. Il est donc certain que l'isthme de Suez n'était pas entièrement consolidé au temps de Moïse. Ce fait admis, un ingénieur distingué du canal de Suez, M. Lecointre, après une exploration très approfondie de la contrée, place le lieu du passage miraculeux de la mer Rouge dans la partie qui constitua plus tard les lacs Amers. Cette opinion est très probable.

Les récits de Moïse sont confirmés aussi par la tradition des peuples qui en ont conservé le souvenir à travers tant de siècles, avec une fidélité étonnante sur les lieux mêmes qui en furent le théâtre. Les témoignages que nous allons en apporter sont courts, mais convaincants.

« M. Mariette nous apprend, dit M. de Saulcy, que, parmi les

Arabes de Sakkarah (près des ruines de Memphis), la tradition des faits bibliques est pour ainsi dire vivante, et aussi juste, d'ordinaire, que je l'ai trouvée moi-même parmi les Bédouins des déserts de la Judée et de l'Arabie Pétrée. » Il en est de même dans la terre de Gessen, qui est la partie septentrionale de l'Égypte, située à l'ouest du canal de Suez.

Ainsi nous lisons dans l'*Exode* (XIII, 20) que la seconde station des Israélites après Ramsès fut *Socoth*. En hébreu סֻכּוֹת mot au pluriel, *Souccoth*, veut dire *tentes;* et ce même lieu est nommé aujourd'hui en arabe *Oumriam*, c'est-à-dire *la mère des tentes*. La troisième station fut *Etham*, au Sérapéum, à l'extrémité nord des lacs Amers. Les tribus qui font pacager leurs troupeaux dans ces prairies sont encore appelées *Ethamis*, ou *gens Etham*. De là, la nation fugitive alla camper à Phihahirot, entre Magdal et la mer. *Phihahirot*, que Gesenius regarde comme un nom d'origine égyptienne, signifie *baie des roseaux*. C'est une plaine située entre les monts Gebel-Geneffé et les lacs Amers. Elle est nommée actuellement par les Arabes *Oued-bet-el-bouze*, c'est-à-dire *baie des roseaux*.

« Le fait du passage miraculeux de la mer Rouge, dit M. L. de Laborde, est raconté aujourd'hui sous la tente de l'Arabe par les mères à leurs enfants, et se perpétuera à travers les siècles. » Cette tradition est en vigueur depuis la plus haute antiquité, car Diodore de Sicile (80 ans avant J.-C.) l'attribue aussi aux nomades de la côte occidentale de la mer Rouge. Elle est même consignée dans le *Coran*, en ces termes : « Au lever du soleil, les Égyptiens les poursuivirent. Et lorsque les deux armées furent à une distance telle qu'elles pouvaient se voir, des compagnons de Moïse s'écrièrent : « Nous sommes atteints. — Point du tout, dit Moïse, Dieu est avec moi, il me guidera. — Nous révélâmes à Moïse cet ordre : Frappe la mer de ta baguette. La mer se fendit en deux, et chacune de ses parties se dressait comme une grande montagne. Puis nous fîmes approcher les autres (les Égyptiens). Nous sauvâmes Moïse et tous ceux qui le suivirent, et nous submergeâmes les autres. » Certes, il y a dans cet événement un signe de la puissance de Dieu. » (*Coran*, XXVI, 60, traduction de Kasimirski.)

Après l'engloutissement de l'armée égyptienne dans la mer Rouge, Moïse composa un cantique pour célébrer la délivrance, et les femmes israélites le chantèrent, comme l'*Exode* (XV, 20) nous le

marque ainsi : « Alors Marie, la prophétesse, sœur d'Aaron, prit un tambourin, et toutes les femmes la suivirent en dansant avec des tambourins ; et Marie chantait la première, en disant : Chantons au Seigneur, car il a fait éclater sa gloire. » On a découvert dans une tombe de Thèbes une peinture figurant un groupe de jeunes filles qui dansent au son du tambourin. Cette scène est très intéressante, car elle a été dessinée à une époque fort rapprochée du passage de la mer Rouge; elle nous offre donc, dans l'habillement des danseuses et dans la forme de leurs instruments, un tableau fidèle de la danse de Marie et de ses compagnes. Ces filles d'Israël, ayant passé leur vie en Égypte, avaient adopté sans doute les habitudes et les costumes de ce pays.

Nous ne suivrons pas Moïse dans ses longues pérégrinations au milieu des tristes déserts de l'Arabie Pétrée. Nous y trouverions certainement des preuves nombreuses de sa véracité, mais ces considérations nous entraîneraient trop loin. Contentons-nous de noter cette observation faite par Champollion-Figeac, dont on ne contestera pas l'impartialité ni la compétence : « Les Arabes Bédouins ont conservé jusqu'à nos jours la tradition du passage de la mer Rouge par Moïse, et ils donnent encore à quelques sources d'eau douce le nom de *Fontaines de Moïse*... Toutes les descriptions de ces lieux mentionnés dans la Bible sont encore d'une complète exactitude. » (*L'Égypte ancienne*, p. 17.)

Citons aussi les paroles que M. de Lesseps a prononcées, à ce propos, dans une conférence à l'Asile de Vincennes : « Les *Fontaines de Moïse* sont encore aujourd'hui telles que la Bible les a décrites. *La Bible est le plus exact des livres*. Chose étrange, les lieux qu'elle a dépeints ont conservé leur ancienne physionomie et jusqu'à leurs noms. La Bible dit qu'il y avait autour des douze fontaines d'Élim soixante-dix palmiers (*Exode*, xv, 27); on y trouve encore aujourd'hui soixante-dix vieux troncs de palmiers et les douze sources. »

Moïse ne nous donne pas sur la géographie de l'Égypte et de l'Arabie des renseignements nombreux ni détaillés. Qui pourrait s'en étonner? Ce n'était point là son but. Mais les notions qu'il nous présente sous ce rapport, et qui sont amenées naturellement par le sujet, suffisent à montrer que l'auteur du Pentateuque possédait à cet égard une connaissance profonde, qui était le résultat de l'habitude des lieux, et non pas d'une science acquise par l'étude.

est ce que l'érudit Hengstenberg a reconnu ainsi : « Le Penta-

teuque, qui, en différents endroits éloignés les uns des autres, nous fournit sur la position et la nature du pays de Gessen des indications évidemment exprimées sans calcul et sans intention, reste toujours d'accord avec lui-même... Toutes ses indications sur la position et la nature du pays sont confirmées par la réalité géographique; nulle part la pensée ne peut venir qu'il s'agisse d'une utopie : ce sont là certainement des faits qui seraient inexplicables, si l'auteur de ce livre avait puisé ses récits dans les chancelantes traditions du peuple. Tout, au contraire, porte à croire (et c'est, en effet, le cas où s'est trouvé Moïse) qu'il a écrit d'après les notions que lui fournissait sa propre expérience, et avec toute l'aisance naturelle à celui qui a vu et touché les objets qu'il décrit, sans les avoir d'ailleurs étudiés dans un but positif. » (Hengstenberg, cité par M. de Laborde, *Commentaire sur l'Exode*, App., p. 31.)

Nous pouvons donc affirmer, avec M. Chabas, que les « *monuments et textes égyptiens coïncident admirablement avec la Bible.* » (*Recherches sur la XIXe dynastie*, p. 159); et nous avons là une nouvelle preuve de l'authenticité et de la véracité du livre saint.

III

RÉPONSES A QUELQUES OBJECTIONS CONTRE LA VÉRACITÉ DU PENTATEUQUE.

Les incrédules font aux récits de Moïse des objections assez spécieuses. Nous allons en examiner quelques-unes.

D'après la Bible, le Pharaon qui poursuivit les Israélites fut englouti dans les eaux avec toute son armée; et les découvertes de l'égyptologie ont démontré que ce Meneptah I a survécu longtemps aux affreuses calamités de l'Exode, et que son tombeau existe encore parmi les sépultures royales de Biban-el-Molouk, à Thèbes; il est donc évident, disent les rationalistes, que Moïse a fait ici un récit erroné.

On admet généralement, il est vrai, que le roi persécuteur des Hébreux périt dans la mer Rouge. Cette opinion est basée sur ce texte de la Vulgate : « Car Pharaon est entré à cheval dans la mer avec ses chars et ses cavaliers; et le Seigneur a ramené sur eux les

eaux de la mer. » (*Exode*, xv, 19.) Mais si nous recourons au texte hébreu, voici comment nous y lisons ce verset : *Ingressus est equus Pharaonis cum curribus suis.*

Les mots סוּס פַּרְעֹה *sous Parhoh*, signifiant à la lettre *le cheval du Pharaon*, ont ici un sens collectif, de sorte qu'il faut traduire : « *Ingressi sunt equi Pharaonis* », comme le remarquent les plus doctes hébraïsants, tels que Vatable, Arias, Montanus et Gesenius. Les Septante ont adopté cette traduction littérale : « Ὅτι εἰςῆλθεν ἵππος Φαραὼ σὺν ἅρμασι... *Quoniam ingressus est equitatus Pharaonis cum curribus.* » L'ancienne Vulgate lisait aussi « *equitatus Pharaonis* ». Il en résulte donc que l'historien sacré, en déclarant que la cavalerie égyptienne a été submergée, ne parle nullement du roi lui-même, comme MM. Chabas et F. Lenormant l'ont remarqué, et sa narration s'accorde parfaitement, ici comme ailleurs, avec les progrès de l'égyptologie.

Nous savons qu'on peut nous opposer le verset 15e du ps. cxxxv : « *Et excussit Pharaonem et virtutem ejus in mari Rubro.* » Mais ce seul passage d'un livre poétique ne peut contredire notre interprétation, et il doit être expliqué d'après ce que nous savons d'autre part. Le nom de Pharaon ne se trouve ici que par concomitance, et cette locution signifie simplement : « Il a renversé l'armée de Pharaon. »

Quant aux autres objections des incrédules, par exemple, à propos du passage miraculeux de la mer Rouge, elles ont été souvent et victorieusement réfutées. Rappelons seulement les aveux d'un Juif très érudit, mais rationaliste, M. Munk, jadis attaché à la bibliothèque royale de Paris : « Dès qu'on admet, dit-il, la vérité historique de ce récit, il devient impossible d'expliquer ce grand événement par les phénomènes ordinaires qu'on a pu observer dans la contrée traversée par les Hébreux. Toutes les hypothèses qu'on a faites, à ce sujet, ne suffisent pas pour expliquer en même temps et la délivrance des Hébreux et le désastre des Égyptiens. Si la basse marée avait seule favorisé le passage des Hébreux, on ne comprendrait pas que les Égyptiens eussent été assez insensés pour les suivre, sachant que la mer ne pouvait pas tarder à revenir. Nous avouons encore ici la difficulté de nous rendre un compte exact des faits par les documents que nous avons à notre disposition. Les efforts des rationalistes ont échoué sur ce point comme sur beaucoup d'autres. » (*Palestine*, p. 123.)

L'objection la plus forte que les incrédules aient puisée dans les découvertes des égyptologues vient de la chronologie.

M. Brugsch place le règne de Ménès, premier roi connu de l'Égypte, 4,400 ans avant Jésus-Christ. D'après M. Mariette, les trois grandes pyramides de Gizèh, œuvre de la quatrième dynastie, ont 6,000 ans d'antiquité. M. F. Lenormant pense que la première dynastie a régné plus de 4,800 ans avant notre ère.

M. Chabas a trouvé une date certaine dans le règne d'un roi de l'ancien empire; et voici comment il l'annonce, dans un Mémoire présenté à l'Académie des inscriptions par M. de Saulcy, le 7 avril 1876 :

« Je ne crains pas d'affirmer qu'il n'existe pas de date historique plus avérée que celle de l'an IX de Menkara (Mycérinus, fondateur de la troisième pyramide de Gizèh), tombant dans l'intervalle qui s'est écoulé entre l'an 3007 et l'an 3010 avant notre ère... Ménès date bien réellement du quarantième siècle avant notre ère. Il y a près de six mille ans, l'Egypte était civilisée, divisée en haute et basse région et gouvernée par un seul maître. »

Ainsi donc soixante siècles se seraient écoulés depuis cette époque. De semblables chiffres effrayent l'imagination. « Mais, ajoute M. Lenormant, ce qui est vraiment écrasant pour l'esprit, c'est de trouver alors, non point des peuplades sauvages, mais une société puissamment constituée, dont la formation avait dû déjà réclamer auparavant de longs siècles, une civilisation très avancée dans les sciences et les arts, en possession de procédés matériels d'une rare perfection, capable d'élever des monuments immenses et d'une indestructible solidité. » (*L'Égypte*, p. 60.)

Ces assertions des égyptologues, qui nous semblent si audacieuses parce qu'on n'y est pas habitué, sont cependant pour la science des vérités acquises; et la science, remarque M. Chabas, a levé seulement un coin du voile qui nous couvre encore des profondeurs d'antiquité susceptibles de déconcerter toutes les opinions en cours sur les premiers âges du monde.

Les rationalistes, s'emparant de ces données archéologiques, prétendent que le Pentateuque est en défaut sur ce point; ils nous disent donc : comment faites-vous concorder les dates égyptiennes avec les 4,004 ans auxquels la Bible réduit le temps écoulé entre la création de l'homme et la venue du Christ sur la terre, et les 2,348 ans qu'elle compte depuis le déluge jusqu'à l'incarnation?

Pour résoudre cette objection, on a imaginé divers systèmes chronologiques dont l'exactitude n'a pas été constatée. Nous pouvons y répondre d'une manière qui simplifie beaucoup la question.

Le R. P. de Valroger a parfaitement exposé cette réponse dans un opuscule, intitulé : *L'Age du monde d'après la Bible.* Qu'il nous suffise d'en extraire les lignes suivantes; elles résument les conclusions du docte oratorien : « La Bible indique, dans une mesure qui suffit *pour son but divin*, l'ordre chronologique des faits qu'elle raconte. Mais l'Esprit-Saint ne l'ayant pas inspirée pour fonder ou pour éclairer la science chronologique, on ne doit pas y chercher une chronologie détaillée et précise, un système complet de dates nettement indiquées, méthodiquement enchaînées et parfaitement conservées... Si l'on excepte les livres des Machabées, on ne trouve dans l'Ancien Testament aucune ère à laquelle soient enchaînées les indications chronologiques éparses çà et là. Tous les systèmes de chronologie biblique ont été construits péniblement par des érudits qui n'étaient pas inspirés pour discerner les chiffres authentiques dans la discordance des textes, et n'ont été préservés d'erreur ni dans leurs raisonnements ni dans leurs conjectures. Tous ces systèmes, fondés en grande partie sur des hypothèses douteuses, sont plus ou moins fragiles; aucun ne doit être attribué à la Bible; aucun n'est garanti par la tradition hébraïque et catholique; aucun n'est enseigné *dogmatiquement* par l'Église; tous peuvent être en droit et sont en fait controversés librement dans nos écoles. » (P. 72.)

Le P. Pianciani, Jésuite, président du Collège philosophique à l'université de Rome, donne aussi la même assertion comme un axiome : « *Ecclesia*, dit-il, *semper in quæstionibus chronologicis libertatem concessit opinionum.* » (*Cosmogonia naturale comparata col Genesi; Roma, coi typi della Civilta cattolica;* 1862, p. 15.)

Sylvestre de Sacy, qui fut un des savants les plus distingués de ce siècle, et en même temps un grand chrétien, disait souvent : « On s'inquiète de la chronologie biblique et de son désaccord avec les découvertes de la science moderne; on a grand tort, car il n'y a pas de chronologie biblique. »

M. F. Lenormant dit, à ce sujet : « Ne cherchons donc pas dans les livres saints ce qui n'y est pas, et ce qui ne saurait y être, une chronologie fixe et certaine. Que notre foi ne s'effraye pas de

ce que notre raison découvre dans les annales de l'antique Egypte; il n'y a là rien qui puisse l'ébranler. » (*L'Égypte*, p. 62.)

M. Chabas, un des plus savants disciples de Champollion en France, pense de même : « Nos principes, dit-il, ne nous permettent pas de supposer que le Christianisme puisse avoir plus à souffrir du développement d'une science quelconque que des progrès de la géologie, et nous sommes fermement convaincu que la chronologie de l'Egypte, à quelque degré d'antiquité qu'elle nous transporte, prendra place dans la science moderne à côté de la connaissance des lois planétaires et des grandes périodes de formation de la terre, sans le moindre dommage pour la foi chrétienne. » (*Les Papyrus hiératiques de Berlin*, p. 71.)

Les documents que nous venons de produire suffisent à montrer que l'égyptologie et la palestinologie sont deux sciences sœurs qui, loin de se contredire, se prêtent un mutuel secours, car nous avons vu que les découvertes modernes en Egypte apportent de nouvelles preuves en faveur de l'authenticité et de la véracité des livres saints. Moïse, toujours attaqué, est toujours victorieux. Tel nous voyons, près des côtes hospitalières, un phare élevé sur le roc et projetant au loin ses rayons lumineux; en vain les flots furieux couvrent sa base d'une écume impure, et, en mugissant, s'efforcent de le renverser; ils ne sauraient l'ébranler, ils ne sauraient obscurcir sa splendeur.

L'abbé Laurent, de Saint-Aignan,

de l'Académie pontificale des Arcades.

VISITE A BEN-ACKNOUN

(AOUT 1850).

Dans les derniers jours de juillet 1850, un jeune capitaine d'état-major quittait Paris, se rendant à Alger. Nous ne retracerons pas ici la route qu'il dut suivre jusqu'à Marseille. Assez d'ouvrages décrivent les rives de la Saône et les bords du Rhône. Nos lecteurs nous sauront gré de notre silence sur les provinces du sud-est de la France. Malgré, d'ailleurs, notre désir de dire au Rhône des choses flatteuses, nous devons reconnaître que les berges entre lesquelles coule ce superbe fleuve semblent arides et paraissent à la vue plus désagréables qu'attrayantes. Si, dans la ville des Phocéens on peut admirer la Cannebière, dont les Marseillais sont pour le moins aussi fiers que les Toulousains de leur Capitole, on est peu séduit par les eaux roussâtres du port. Les miasmes qui, par moment, s'en échappent et prennent à la gorge, ne rappellent guère le parfum de la brise.

Le 30 juillet, à midi, le capitaine s'embarquait sur le *Philippe-Auguste*, joli bâtiment à vapeur de la Compagnie Bazin, prêté pour le service des dépêches et le transport des passagers en Algérie. Un officier général inspecteur, plusieurs officiers supérieurs, parmi lesquels le colonel de zouaves Bourbaki, occupaient les premières. Les secondes étaient pleines de sous-officiers rejoignant leurs régiments, de commerçants juifs, maures ou français, ainsi que de colons allant chercher fortune sur le sol de la jeune colonie. Sur le pont étaient établis de leur mieux des soldats de toutes armes, revenant de congé et quelques pauvres femmes qui avaient obtenu de l'État leur passage gratuit.

Au moment du départ, le ciel était pur, le temps calme. A peine hors du bassin, les voyageurs purent humer une brise délicieuse, et le bâtiment, excellent marcheur, fendit sans obstacle la mer, unie comme un lac, que soulevait doucement le léger souffle de l'air. Tout le monde, sur le pont, riait, causait ou admirait l'effet

produit par les maisons blanches de Marseille, disparaissant à l'horizon. A quatre heures, le dîner fut servi; il fut d'une sérénité égale à celle du temps.

Le repas venait de se terminer, lorsque l'horizon se rembrunit. A six heures, quelques éclairs sillonnèrent le ciel, de larges gouttes d'une pluie abondante inondèrent le pont, et des rafales d'un vent impétueux s'élevèrent. Les vagues soulevées par la tempête imprimèrent bientôt au léger navire un mouvement de roulis et de tangage violent. L'entre-pont se remplit de malheureux fuyant la pluie. Les passagers qui avaient droit à prendre place dans les cabines se hâtèrent de gagner leur couche. Il ne resta bientôt plus sur le pont que les infortunés à qui le mal de mer n'avait laissé ni la force ni le courage de se remuer. La nuit venue l'orage atteignit toute son intensité. Les coups de tonnerre se succédaient avec rapidité, laissant entendre à de courts intervalles le bruit monotone du piston de la machine et les gémissements plaintifs, parfois même les cris de douleur ou d'effroi de la majeure partie des passagers.

L'aspect du pont était singulièrement triste et pénible. Le navire ne courait pourtant aucun danger sérieux, et l'orage retardait fort peu sa marche. Il en eût été différemment d'un voilier. Le commandant et son second, enveloppés dans leurs *capes* imperméables, penchés sur les bastingages, fumaient tranquillement leurs pipes. Attitude rassurante. Le marin, préposé au gouvernail, semblait insouciant. Les chauffeurs, dans leur antre, continuaient à alimenter de charbon le brasier ardent.

Le jeune capitaine d'état-major supportait assez bien l'inclémence de la navigation, bien que ce fût sa première traversée. Une seule chose l'affectait d'une manière particulièrement désagréable, c'était l'odeur nauséabonde de la machine, causée par l'huile dont on ne cesse de graisser les divers rouages. Nous ne serions pas surpris que cette odeur contribuât pour beaucoup au malaise des passagers sur les bâtiments à vapeur.

Le lendemain matin, l'orage avait pris fin. L'atmosphère n'avait pas recouvré sa sérénité de la veille, ni les eaux leur limpidité; néanmoins le temps était redevenu calme. Le déjeuner fut servi. Il n'eut pas l'aspect du dîner précédent. Que de convives manquèrent à l'appel! De dix-huit ils étaient réduits à trois : le commandant du navire, un jeune homme habitué au voyage de long cours et l'officier d'état-major. Les autres passagers étaient dans leurs cabines en

proie au mal de mer. Le tantage et le roulis persistaient avec tant de force qu'il fallut caler plats, assiettes, verres.

Dans la journée, la Méditerrannée reprit son aspect de lac pur et calme. Quelques passagers se risquèrent sur le pont et s'assirent à la table de l'amphytrion ; mais ils n'avaient recouvré ni leur gaieté ni leur appétit du jour précédent, et chacun songeait avec un certain plaisir que le lendemain il verrait, au lever de l'aurore, les riantes habitations mauresques d'Alger.

A cinq heures du matin, en effet, le bâtiment, suivi dans son sillage par des troupes de marsouins, fut en vue des côtes. Un spectacle magnifique s'offrait aux yeux des passagers. Au premier plan, la ville, élevée en amphithéâtre, présentant de loin l'aspect d'un immense escalier en pierres blanches, de forme irrégulière; la dominant de sa masse imposante, le vieux fort l'Empereur; non loin de lui, la Kasbah, dernière résidence du chef des pirates algériens; sur la gauche, Mustapha-Supérieur et ses jolies villas; les charmantes résidences du gouverneur et du général Yusuf; les baraquements du 1er chasseurs d'Afrique au milieu des jardins.

Tandis que les passagers du *Philippe-Auguste* admiraient le panorama, le bâtiment longeait la jetée alors en construction dont l'établissement devait donner à la colonie française un port de guerre sûr et spacieux.

A six heures du matin, le capitaine d'état-major était installé dans une chambre fort confortable du magnifique hôtel de la Régence qui, bâti par les soins du colonel Aynar de la Tour du Pin (1), forme le côté le plus remarquable de la belle place du gouvernement.

II

Après avoir pris un léger repos, le jeune officier se mit en devoir de visiter Alger-la-Superbe. Au sortir de l'hôtel La Tour du Pin,

(1) Aynar, marquis de la Tour du Pin, fils d'une Monaco-Valentinois, brave et vigoureux officier d'état-major, possédé par l'amour de la guerre, dut abandonner le service par suite d'une précoce surdité. Connu de toute l'armée française sous le sobriquet du *colonel de la poèle à frire* (à cause du cornet acoustique dont il ne se séparait jamais), il suivait toutes les expéditions en volontaire. Il fut blessé mortellement à l'assaut de Malakoff, où il se trouvait en *amateur* à la tête de la colonne d'attaque. Il avait consacré une partie de sa grande fortune à des fondations en Algérie. L'épopée du colonel de la Tour du Pin a été écrite par Paul de Molènes.

sur la place, la première personne qu'il rencontra fut un de ses meilleurs amis, le capitaine du génie Véronique, mort récemment général de brigade. Les deux jeunes gens ne s'étaient pas vus depuis plusieurs années; pendant quelques minutes ce fut un feu roulant de ces banales exclamations qu'une parodie de vaudeville a plaisamment résumées sous cette forme :

Quoi! c'est toi! c'est moi!
Oui! c'est lui? c'est moi!
La belle et bonne rencontre! etc., etc.

La conversation ne tarda pas à prendre un tour vif et animé entre les deux officiers. Ce ne sont pas eux qui auraient émis la réflexion exprimée dans une œuvre dramatique (1) :

« — C'est drôle, quand on ne s'est pas vu depuis vingt ans, comme on a peu de choses à se dire. »

Cette pensée, fort juste pour des camarades de collège, ne saurait s'appliquer à des compagnons d'armes. Les liens de solidarité fraternelle qui unissent ceux-ci ne laissent aucun d'eux indifférent à tout ce qui intéresse les autres. Après une longue station sur la place, le capitaine Véronique, aide de camp du gouverneur de l'Algérie général baron Viala-Charron, dut quitter son camarade du corps d'état-major pour se rendre où l'appelaient les besoins du service. Mais, au moment de se séparer du nouveau débarqué, il lui proposa de l'accompagner le lendemain dans une excursion à 6 kilomètres de la ville :

— Je te promets, ajouta-t-il, une charmante promenade et un excellent déjeuner.

— Accepté avec enthousiasme, répondit l'autre; nul offre ne pourrait m'être plus agréable. Je viens ici en touriste pour visiter notre colonie. Commencer mes excursions de cette manière avec un bon camarade est un coup de fortune. Je suis tout à toi. C'est convenu, tu me donnes à déjeuner.

— Non, pas moi, mais celui par qui je suis invité à Ben-Acknoun.

— Qu'est-ce que Ben-Acknoun?

— Je te dirai cela en chemin. Qu'il te suffise de savoir qu'on y vendange demain; et, comme le soleil d'Afrique est fort chaud, nous partirons de bon matin. A six heures, je viendrai te prendre à ton hôtel. Tâche d'être prêt.

(1) L'*Affaire de la rue de Lourcine*, par Labiche.

— Nous irons à pied?

— A pied! Est-ce qu'en Afrique on se sert de ses jambes? C'est bon pour des Biskris (1)! Et encore! beaucoup se font porter par des bourricauts. Tiens! vois plutôt.

Ce disant, du doigt il indiquait deux énormes portefaix montés sur de pauvres petits ânes, ayant à peine la taille de chiens de garde. Les cavaliers tenaient les jambes repliées; néanmoins leurs pieds traînaient à terre.

— Il paraît, s'écria l'officier d'état-major, que la loi Grammont n'a pas cours à Alger.

Le lendemain à l'heure convenue, le capitaine Véronique et trois autres officiers invités comme lui aux vendanges de Ben-Acknoun se trouvaient devant l'hôtel de la Régence. Un ordonnance tenait en main un élégant cheval arabe pour l'officier d'état-major. Ce dernier sortit immédiatement et sauta en selle; puis tous les cinq partirent au galop. Une fois hors d'Alger, le nouvel arrivant et son ami laissant leurs camarades prendre les devants, mirent leurs jolis coursiers à une allure moins rapide et recommencèrent avec entrain leur conversation interrompue la veille.

— Nous avons eu tant de choses à nous raconter, se prit à dire l'officier d'état-major, que je n'ai point encore eu le temps de savoir de toi le nom de l'amphytrion où tu me conduis et chez lequel je m'impose avec un parfait sans-gêne.

— Il s'appelle le P. Brumauld.

— Fort bien, mais qu'est-ce que le P. Brumauld.

— Un Jésuite, c'est-à-dire un religieux de la Compagnie de Jésus.

— Bast! vraiment. Et quel homme est-ce?

— C'est un ecclésiastique fort distingué, intelligent et des plus instruits. Il a été longtemps professeur à la maison d'éducation de Saint-Acheul, près d'Amiens. Vers 1842, il vint à Alger; pour quoi faire? à vrai dire, je t'avoue que je l'ignore. Mais ce devait être bien certainement dans un but philantrophique et humanitaire. Frappé de l'état misérable des orphelins de ce pays, il conçut la pensée généreuse de se livrer à l'éducation de ces pauvres abandonnés. Il voulut tenter d'utiliser les forces vives de ces enfants, les mettre en

(1) Biskri, terme générique sous lequel sont désignés, à Alger, des portefaix de toute nation, que l'on est sûr de rencontrer, demi-nus, dans les rues de la ville, à toute heure du jour ou de la nuit.

état de gagner leur vie d'une manière honnête, leur enseigner les éléments de la morale, les principes de la religion. Tu n'ignores pas que personne ne comprend mieux la jeunesse, ne s'entend davantage à l'élever que les Jésuites.

— Je le sais, mon cher ami. Il en était déjà ainsi sous Henri IV. C'est même une des considérations qui détermina ce roi peu dévôt à ouvrir les portes de la France; et lorsque l'Université vint se plaindre qu'ils attiraient tous ses disciples, ce prince libéral et gascon se contenta de leur répondre : « Faites mieux qu'eux et vous aurez plus d'élèves. »

— A l'époque où le père Brumauld conçut son projet, la colonisation était à peine ébauchée, son développement était entravé par les Chambres françaises (où les coryphées de l'opposition faisaient entendre de ridicules clameurs contre l'Algérie, refusant de semer quelques écus pour récolter beaucoup d'or) et par les Arabes, dont, chaque jour, l'insoumission faisait, suivant leur pittoresque expression, parler la poudre aux portes mêmes d'Alger. Non seulement les colons étaient en petit nombre, mais réduits à ne point oser s'éloigner de l'abri protecteur que leur offraient les villes, les portes fortifiées, les blockaus; ils avaient une existence des plus malheureuses.

La condition de leurs enfants était pitoyable. Plus étaient grandes les difficultés, plus le P. Brumauld, aidé de quelques autres membres de la Compagnie de Jésus, mit de persévérance à les surmonter. Tout d'abord il loua, près de la porte Bab-Azoum, une grande maison, où avait été autrefois le consulat de Danemarck, et y recueillit plusieurs enfants. L'orphelinat, fondé par les bons Pères, prospéra. Bientôt les enfants furent à l'étroit dans l'établissement de la porte Bab-Azoum. Heureux de leur succès et du bien que leur tentative faisait à la colonie, les Jésuites acquirent, au prix de cent mille francs, la propriété de Ben-Aknoum, d'une contenance approximative de 100 hectares, non loin du village de Deli-Ibrahim, à deux lieues environ d'Alger, sur la route de Blidah. Au moment où les religieux firent cet achat, les seules constructions établies à Ben-Acknoum, consistant en une maison mauresque de triste apparence et quelques hangars, étaient occupées par un escadron de cavalerie, chargé de pousser des reconnaissances dans les environs, pour arrêter les Arabes maraudeurs, fort nombreux à cette époque.

Depuis lors, les expéditions et l'établissement de postes fortifiés

sur les voies de grandes communications ont assuré la sécurité publique. Les Jésuites appelèrent à Ben-Aknoum les fils de colons pauvres, les orphelins, les enfants trouvés de trois à dix-huit ans. En peu de temps ils eurent installé une ferme modèle, une école agricole, une maison d'éducation. Du reste, tu pourras juger par tes propres yeux de l'état des choses. Le P. Brumauld sera fort heureux de te montrer en détail son établissement, si toutefois cela t'intéresse.

— Si cela m'intéressera? en peux-tu douter? Je serai fort aise de visiter cette utile maison et aussi d'entendre les explications de l'homme de bien qui la dirige.

— En ce cas, pour te ménager le plaisir de la nouveauté, je bornerai ici mon récit, laissant à l'estimable P. Brumauld le soin de t'en dire davantage.

— Du tout, du tout. Je ne l'entends point de cette façon. Tout ce que tu me racontes sur Ben-Acknoum m'intéresse vivement. Continue, je t'en prie.

— Au bout de quelques années, poursuivit le capitaine Véronique, le gouvernement se décida à venir en aide aux Jésuites de Ben-Acknoun. Il alloua par tête d'enfant un secours de vingt et un francs. Cette somme était faible; elle fut acceptée néanmoins avec reconnaissance et fut fort utile. Les gouverneurs de l'Algérie ont fini par comprendre l'utilité de cet établissement pour la colonisation; ils mettent aujourd'hui à la disposition du P. Brumauld des objets de nulle valeur vénale, dont le Révérend tire pourtant un parti qui t'étonnera. Ainsi il utilise de vieux ustensiles, réformés aux inspections générales, qui, au lieu d'être vendus à vil prix par l'administration des Domaines, sont donnés gratuitement à la maison d'apprentissage de Ben-Acknoum. D'ailleurs, il ne s'agit plus aujourd'hui de quelques enfants recueillis en petit nombre par les Pères, ce sont des centaines d'élèves qui trouvent, à Ben-Acknoun, le pain du corps et la nourriture de l'âme...

— Parbleu! mon cher ami, s'écria l'officier d'état-major en interrompant son camarade par un éclat de rire, tu parles comme un véritable prédicateur. Quel sermon! Tu me débites tout cela avec une onction...

— Ne plaisante pas, reprit le futur général, si jamais la France jouit d'un gouvernement stable et fort, si jamais un pouvoir habile sait comprendre les besoins de cette colonie, un de ses premiers

actes devra être de contribuer au développement de Ben-Acknoum et de multiplier les créations de ce genre. Quel bienfait pour l'Algérie, si non seulement les enfants nés sur son sol, mais même les pauvres abandonnés, recueillis en France par la charité publique, étaient envoyés en Afrique, pour être élevés dans des maisons établies sur le modèle de celle-ci. Au lieu de croupir dans la misère, l'ignorance et le vice, comme cela arrive parfois aux enfants livrés à eux-mêmes sur le pavé des grandes villes, ils trouveraient ici une éducation morale et religieuse, ils prendraient l'habitude du travail. Les exemples salutaires, les encouragements au bien, l'influence des Pères feraient germer dans leurs jeunes cœurs des idées nobles et généreuses. Ils auraient les moyens de se créer une position honorable, deviendraient des citoyens utiles, des colons intelligents, des agriculteurs distingués. Et alors ce pays, naguère encore barbare, devenu productif, francisé, civilisé, rendrait à la mère patrie, au centuple, ce qu'elle en aurait reçu... Mais je m'aperçois qu'au lieu de la description de Ben-Acknoum, je te sers des phrases d'économiste, et il est tard; prenons le galop, car le P. Brumauld nous attend.

— C'est-à-dire, il t'attend, toi, mais moi pas, et le brave homme sera peut-être surpris de voir un étranger s'inviter avec autant de sans-gêne à ses vendanges.

— Quitte ce souci. Le P. Brumauld est accueillant et hospitalier comme tous les religieux de son ordre; tu seras chez lui le bienvenu.

III

Quelques minutes plus tard, les deux capitaines et leurs trois camarades arrivaient à Ben-Acknoun. M. Véronique n'avait rien exagéré dans son éloge sur l'établissement des Révérends Pères. Au milieu de jardins et de vergers remarquables, une belle et riante habitation; de tous côtés des champs d'une admirable végétation. Ici des plantations de tabac, là du maïs, du blé; plus loin des vignes dont les raisins rappelaient, par la forme et le goût, ceux de la plaine de Perpignan, qui donnent les excellents vins de Rancio.

Avant de se rendre aux vignes où trois cents jeunes gens vendangeaient le plus gaiement du monde, le capitaine d'état-major, encouragé par l'accueil rempli de cordialité du P. Brumauld, demanda la permission de visiter les jardins et la maison.

Le fondateur de Ben-Acknoun voulut faire lui-même à l'officier

venu de France, les honneurs de son établissement. Tout en parcourant le domaine, le P. Brumauld expliquait les motifs qui avaient déterminé le choix de Ben-Acknoun :

— Dès que j'eus entrepris, dit-il, de mettre mes projets à exécution, je commençai par aménager les eaux qui sans être abondantes, sont cependant suffisantes pour servir aux nombreux besoins de l'établissement. L'eau est partout d'utilité première. En Afrique, c'est la condition vitale par excellence. Aussi ménage-t-on avec un soin scrupuleux celles qui sont de bonne qualité et propres à la cuisson des aliments. Je reconnus que les eaux de Ben-Acknoun avaient d'excellentes propriétés; sans cela une ferme modèle eût été impossible sur ce point. Aussi, vous pouvez voir que les jardins, les vergers, les champs, nous donnent de beaux produits.

Dans ce vaste bâtiment se trouvent réunis les ateliers de tailleurs, de cordonniers, les classes, et toutes leurs dépendances, les dortoirs les réfectoirs, pour les enfants. Plus loin, dans ce second bâtiment à droite, vous verrez de belles écuries, des bergeries et des hangars contenant tous les instruments nécessaires à la culture. C'est ce que nous appelons la ferme proprement dite.

L'annexe à côté renferme la boucherie et la manutention.

« Je fus frappé, écrivait quelques jours plus tard l'officier d'état-major à un de ses amis, de l'habile disposition des divers locaux. Leur belle tenue, la propreté, le bon ordre qui régnaient partout, inspiraient à cette petite colonie un cachet qu'on ne retrouve nulle autre part à ce degré. On sentait la main d'hommes n'agissant qu'en vue du bien général, ne cherchant pour eux-mêmes que l'approbation de leur conscience. A Ben-Acknoun, pas de ces ateliers, de ces usines, où, en entrant, on lit sur le visage pâle et amaigri des ouvriers les traces d'un travail forcé, pénible, contraire à la santé. C'est une nombreuse famille dans laquelle tous les membres semblent solidaires, où le travail de l'un paraît être l'encouragement au travail de l'autre, où chacun est heureux de concourir au bonheur général.

« Je quittai Ben-Acknoun avec mon ami et nos compagnons de voyage vers les deux heures de l'après-midi. Pendant la route que nous parcourûmes pour revenir à Alger, nous parlâmes encore longuement de tout ce que j'avais vu et observé, des bons résultats qu'une institution de ce genre, développée sur une grande échelle, pourrait donner. Je ne doute pas que le système du P. Brumauld,

s'il était appliqué avec intelligence à cette population malheureuse des jeunes enfants élevés dans nos hospices, ne puisse fournir en peu de temps un appoint considérable pour l'Algérie. Certainement toutes ces jeunes plantes, transplantées sur un sol nouveau, ne produiraient pas également de bons fruits, mais il en serait ainsi pour la majorité. On obtiendrait des colons utiles et qui, arrivés dès l'enfance en Afrique, s'y acclimateraient de façon à être sains et vigoureux, quand l'âge aurait développé leurs forces vitales. »

Le jeune capitaine d'état-major avait cru devoir témoigner à son camarade le regret de lui avoir fait recommencer dans tous ses détails une visite que sans nul doute il avait bien souvent effectuée déjà.

— Oh! répondit l'aide de camp du gouverneur général, je revois avec le plus grand charme cet établissement. De jour en jour il prend des développements plus considérables, et le nombre des enfants y augmente.

Assurer l'existence de ces enfants n'a été pour le P. Brumauld que la première impulsion d'une pensée généreuse, leur mettre le travail en main, les rendre des hommes utiles, habitués à se suffire à eux-mêmes, leur donner une éducation morale et religieuse, solide, a été un second point de vue tout aussi philanthropique; mais le véritable complément de l'œuvre, c'est de leur apprendre à produire par eux et pour eux, c'est d'en faire les instruments intelligents d'une colonisation à venir; et il atteindra son but, je l'espère.

Ben-Acknoun est, en même temps, un asile contre la misère et un vaste atelier où tout instrument trouve son emploi. Chaque jour, les enfants, assez robustes pour se livrer au travail, se rendent à certaines heures dans les champs, dans les vergers, dans les vignes, comme tu l'as vu. Ils apprennent à labourer, à semer, à récolter, à planter, à tailler, à greffer et à cultiver, tandis qu'à tour de rôle, d'autres gardent les bestiaux au soleil levant; tous sont en activité.

Chacun, suivant les prédispositions de sa nature, de son tempérament, ses aptitudes et sa vocation, après examen du médecin, est dirigé vers une branche de travail. Plusieurs sont occupés dans les ateliers de forgerons, de tailleurs, de cordonniers, de menuisiers.

A côté de ces travaux manuels, de ces occupations, on a songé à la partie intellectuelle et morale. Une instruction purement élémentaire est donnée par les respectables ecclésiastiques qui dirigent

l'établissement. Le P. Brumauld, agissant avec une haute intelligence et avec un tact parfait, n'a pas voulu que les enfants eussent une éducation plus élevée que celle de leurs professions. Son but est de faire de ces pauvres orphelins, de ces fils de colons malheureux, des hommes utiles pour la colonie et non pas d'augmenter le nombre des déclassés ; rien n'est plus triste et plus fâcheux pour la société que ces demi-savants qui dédaignent de se livrer aux travaux manuels et que leur instruction médiocre laisse impropres aux carrières libérales. Ils se croient aptes à tout et ne le sont à rien. L'éducation qu'on donne aux jeunes habitants de Ben-Aknoun, est donc une éducation pratique, solide, religieuse, qui doit préparer leurs jeunes cœurs à recevoir la semence du bien, les rendre des travailleurs habiles et honnêtes. Tous les efforts tendent à atteindre ce résultat; c'est le but de l'œuvre.

L'établissement de Ben-Acknoun fut pendant plusieurs années, pour la colonie française, une utile pépinière de laboureurs, de vignerons, d'agriculteurs, de menuisiers, de maréchaux-ferrants, en un mot d'ouvriers de tous les corps d'état, de cultivateurs experts en toutes cultures.

Souvent arrivés à l'âge de dix-huit et de vingt ans, ils se trouvaient si bien dans la maison des Pères, qu'ils refusaient d'en sortir. Les religieux alors consentaient parfois à les garder en rétribuant leur travail. Plusieurs de ces disciples des Jésuites recevaient ainsi de leurs anciens maîtres des salaires considérables.

Aujourd'hui et depuis une vingtaine d'années déjà, Ben-Acknoun n'est plus un orphelinat; sous la direction habile des Pères, cette propriété est devenue un excellent vignoble. Mais l'idée qui avait présidé à la création de l'établissement des Pères, n'a pas été abandonnée. Elle a donné naissance aux orphelinats et maisons de refuge de Nisserghen (province d'Oran), et de Medjez-Hamer (province de Constantine). Souhaitons-leur d'atteindre le degré de prospérité auquel était arrivé leur aîné (1). Ce vœu doit être celui de tout bon Français qui s'intéresse au développement de notre colonie algérienne.

Baron Robert du Casse,
attaché d'ambassade.

(1) Rien, croyons-nous, ne rappelle mieux Ben-Acknoun que le remarquable établissement de Saint-Nicolas, dirigé par les Frères de la doctrine chrétienne, rue de Vaugirard, et la maison fondée, à Auteuil, par l'abbé Roussel.

LE SALON DE 1880

Les petits tableaux. — Les portraits. — Les paysages. — La Galerie extérieure. — La sculpture.

VI

Après les grandes toiles, nous voici arrivés aux petits tableaux, et il y en a une quantité de jolis. Mais, avant tout, regardez le *Judas et Satan*, de M. Molin, qui porte ce titre : *Le baiser rendu.* C'est Judas, ayant encore au cou la corde avec laquelle il s'est pendu, reçu dans l'enfer par Satan, qui lui rend le baiser qu'il a donné au Christ, en le trahissant. Il le lui rend, comme un souverain qui remercie le sujet qui l'a bien servi, mais aussi comme le bourreau qui s'empare de sa victime. Il le saisit d'une main par le cou, et de l'autre enfonce dans sa poitrine les pointes acérées de ses griffes, qui donnent au misérable un avant-goût des tortures qu'il va endurer. Aussi, dans les yeux fixes du traître, dans les traits contractés de sa face terreuse, il y a un effroi, une épouvante, une horreur, qui décèlent le désespoir de son âme ; car ces tortures, il le reconnaît et il en est sûr, ne font que commencer et c'est pour l'éternité ! Il n'est personne qui ne soit ébranlé par cette peinture puissante. M. Renan a pu, en des phrases mielleuses, élever des doutes sur le sort de celui qu'il appelle doucereusement « le pauvre Judas, » et insinuer que, au lieu de se tuer, il a dû se retirer et finir tranquillement sa vie dans sa maison de campagne de Haceldama ! Grâce à Dieu, tel n'est pas l'auteur de ce terrible tableau : *Le baiser rendu.* Ce n'est pas un sceptique qui l'a conçu ; s'il donne une si forte impression, c'est qu'il s'est pénétré de son sujet, qu'il

en a frémi, frissonné lui-même, et, pour le concevoir ainsi, il faut croire.

Il est bon, afin de nous calmer, d'aller jeter un coup d'œil sur la très jolie tête fraîche et rose d'un enfant endormi, *Le sommeil*, par M. Henner ; c'est aussi charmant que supérieurement exécuté.

Et, puisque nous en sommes aux enfants, voici deux autres aimables toiles : les enfants devant *Guignol*, par M. Lobrichon, où s'épanouissent, sous toutes les formes, l'étonnement, le ravissement, le plaisir et la joie de cet âge qu'on a appelé le *plus heureux âge* de la vie, ce que je crois de plus en plus, car, alors, on ne sait ce que c'est que la politique. Puis, l'*Exercice*, par M. Ed. Frère : mais là, les enfants ne rient pas, bien au contraire ! un ancien soldat s'est imaginé d'apprendre l'exercice à tous les gamins du village ; il les a mis en rang, et il leur enseigne très gravement le noble métier, — qui ne l'a pas toujours fait rire, quand il était au régiment, — mais dont il est fier maintenant. Et les enfants, il faut voir leur air sérieux et appliqué, l'attention avec laquelle ces jolis petits visages et ces regards brillants suivent les mouvements et les instructions du professeur ! C'est toujours un aimable spectacle que celui d'une réunion d'enfants.

On pourrait presque aussi appeler un enfant ce *Gulliver à Brobdingnag*, par M. Adan. Ce petit homme, grand comme nous tous de cinq pieds six pouces au plus, était même bien moins qu'un enfant, parmi ces géants de trente à quarante mètres, qui l'égaraient parfois dans la poche de leur gilet. Rien de plus plaisant que de voir sur cette cuvette, — un vaste bassin, un bras de mer, — la barque microscopique où, plus microscopique encore, le petit pygmée fait montre de son habileté comme marin, et hisse fièrement à son mât le pavillon d'Angleterre, tandis que la reine et toute sa cour, les dames, les pages, les grands seigneurs, se penchent pour voir cette espèce d'insecte, si adroit et si ingénieux. Une dame agite son éventail pour faire du vent au navire ; un vieux courtisan a pris sa loupe pour mieux l'examiner, et un bébé de deux à trois ans se démène et crie de toutes ses forces, parce qu'il veut qu'on lui donne ce petit joujou qui remue tout seul, et qu'il s'empressera de mettre dans sa bouche. On s'amuse beaucoup à suivre les incidents spirituels de ce joli tableau.

Il y a bien encore plusieurs tableaux de genre qui nous font

sourire : *Le loup dans la bergerie*, traduction fine et élégamment développée de l'ébauche de Gavarni, intitulée : *Présenté par le mari; Devant l'Alcade*, de M. Worms, très spirituel épisode de la vie espagnole; l'*Orage*, de M. Carpentier, scène d'intérieur, où une mère (une aubergiste, à ce qu'il semble) va tout à l'heure éclater et fortement *secouer* sa fille de dix-huit ans, qui, à quelques pas, attend très perplexe la tempête qu'elle voit monter dans les yeux maternels; tableau d'une observation très juste, avec des détails bien saisis.

Autre bonne scène, intitulée aussi l'*Orage*, mais un orage différent : c'est une tempête de neige, qui assaille un troupeau de moutons, par M. Schenck ; M. Schenck est passé maître pour donner de la physionomie à ses moutons et leur faire exprimer de véritables sentiments. Ceux-ci sont, à la fois, tremblants, effrayés, gelés et résignés. Il n'y a que le chien qui ne se résigne pas; loin de là, il rage et grince des dents, et sa figure de garde agacé, près de ces bonnes têtes placides de moutons, est fort plaisante : on connaît de ces visages-là, à la Dufaure, qui ont toujours l'air grognon et semblent toujours prêts à mordre.

C'est là une bonne transition pour passer à des sujets plus sérieux, très sérieux, puisqu'il s'agit de batailles, de combats ou de scènes historiques, qui ne sont pas moins dramatiques. Voici donc, en des dimensions restreintes, trois ou quatre toiles, avant et pendant le combat, fort animées : *Des moines à Saragosse*, par M. Girardet, défendant la porte de leur église contre des soldats, — des soldats français, hélas ! — non pas seulement avec des pistolets et de vieux fusils, mais avec de grands crucifix de fer, et frappant, *cognant* (c'est le mot) sur les assaillants, si vigoureusement que les soldats hésitent et se mettent à l'abri de ces nouveaux casse-tête qui les assomment. Ce tableau, habilement composé, rend très bien l'effet auquel a prétendu le peintre : montrer l'indignation religieuse de cette race espagnole, un peu sauvage, qui intimide même et fait reculer la *furia* française.

On ne se bat pas encore, dans le tableau de M. Beaumetz, *Les voilà*, mais on ne va pas tarder à se battre. C'est un épisode de la dernière guerre : dans un bourg situé sur une hauteur, l'alerte a été donnée; on aperçoit les Prussiens qui s'avancent, leurs colonnes débouchent dans la plaine, et tout le monde s'apprête à résister. Les jeunes gens ont le fusil à la main, d'autres portent des matelas pour

garantir les murs d'une terrasse, redoute improvisée; les femmes se pressent tremblantes, agitées, les vieillards animés d'une nouvelle sève. On se sent vivre, le sang court plus vite, à la vue de ces préparatifs de combat; c'est une de ces scènes qu'au début d'une guerre, on devrait reproduire et populariser, pour échauffer, pour enflammer les cœurs.

L'alerte, de M. Couturier, est une scène du même genre, fort animée et remarquable par un très habile effet de perspective. Il y a aussi bien de l'intérêt dans le tableau les *Réfugiés*, de M. Carpentier (auteur déjà nommé de l'*Orage*). La scène est plus calme, mais non moins dramatique : ce sont des royalistes, des nobles, on le voit à leur figure distinguée, à leurs costumes brodés, d'une couleur un peu passée, réfugiés en Vendée, et qui, dénoncés, vont être assaillis par les *bleus*, dont on distingue les armes derrière un mur. Mais ils vont se défendre, ils ont saisi des fusils de chasse, des pistolets, des sabres, et ils s'avancent résolument à la rencontre de leurs ennemis. Il y a surtout en tête un gentilhomme, de la plus belle figure, qui a mis l'épée à la main, et dont l'attitude est à la fois la plus noble et la plus déterminée. On ne doute pas de son inébranlable courage, et l'on fait des vœux pour qu'il sauve, lui, et ses compagnons, et les femmes éplorées qui les accompagnent, de la défaite, prélude de l'horrible guillotine et des *noyades*, plus horribles encore, de Carrier.

Nous sommes en pleine Révolution et en voici un des épisodes les plus affreux et les plus tragiques : le petit Dauphin, Louis XVII, insulté par ses ignobles gardiens, *Une scène au Temple*, par M. Scherrer. Les soldats de garde, qui se gorgent de vin en compagnie du vil Simon, ont fait venir le pauvre enfant, et lui jettent au visage les injures, les sarcasmes et les menaces; l'un d'eux même a la main levée sur sa tête, comme pour l'écraser, *l'aplatir*, comme ils doivent dire dans leur affreux langage. Et la jeune et touchante victime est là, debout devant eux, avec ses beaux cheveux blonds, et sa belle figure, belle mais déjà pâlie, l'air grave et sérieux, — il en avait, certes, sujet, — étonné de ce qu'il entend, ne comprenant pas tout ce que disent ces misérables, et ayant dans son attitude cette dignité naturelle qu'il tient de dix siècles de rois ! — On n'a qu'une impression devant cette toile navrante, non pas seulement la pitié, — qui ne l'aurait devant le malheureux jeune prince? mais

l'indignation et, oserai-je le dire la fureur contre ces scélérats, qui, martyrisent ainsi cet enfant innocent, et qu'aucun supplice ne punira jamais assez !

Que de jolis tableaux il y aurait à signaler, dans lesquels les artistes ont mis du talent, de l'esprit, de l'ingéniosité, de l'observation ! Les *Contrebandiers*, de M. Miralès, peintre espagnol, évidemment pris sur place et si fortement caractérisés ; le *Braconnier* de la forêt de Fontainebleau, par M. Delort, qui, tandis que les gendarmes examinent ses papiers, attend, muet, crispé, avec un visage farouche ; *Ismaël et Agar*, dans le désert, par M. Cazin, où l'enfant a un mouvement si juste et si naturel, en serrant de ses bras avec amour, pour la consoler, sa mère désolée, désespérée ; les *Marchandes de volailles*, de M. de la Boulaye, jolie étude de mœurs et de costumes bressants, types de paysannes vraies et pourtant agréables ; les *Cavaliers circassiens à la porte d'un monument byzantin*, de M. Pasini, petit chef-d'œuvre de fini, de détails charmants, sans que leur délicatesse nuise à la largeur de l'ensemble, tableau d'Orient ruisselant de soleil et de lumière.

Un tableau touchant est le *Convoi d'un enfant en Finlande*, par un peintre du pays, M. Edelfelt : Le cercueil bleu du petit être, parti de la terre pour le ciel, est porté au cimetière sur une barque qui sillonne un lac aux eaux calmes : le père rame vigoureusement, les yeux attachés sur cette bière où est enfermé son enfant sitôt ravi, et ne peut retenir une larme qui coule silencieusement sur son rude visage ; plus près du cercueil, est la mère, plus affligée, plus désolée encore ; la sœur, le petit frère, tous profondément émus, mais ne laissant pas, ne faisant pas éclater, eux, gens du Nord, comme les natures du Midi, violentes, expansives et en dehors, la douleur qui leur serre le cœur, et, cependant, produisant sur ceux qui suivent leur triste voyage une impression sympathique et pénétrante. Ce petit tableau peut être recommandé entre tous pour la sincérité du sentiment qui l'a inspiré.

Et enfin, car il faut se borner, *Le duc de Guise et Henri III*, de M. Aublet, c'est la visite que le chef de la Ligue crut convenable de faire au roi, malgré les mauvaises dispositions et même la défense expresse de Henri III. Mais Guise se sentait trop fort pour tenir compte de la volonté du roi. Il entre, suivi de plusieurs centaines de gentilshommes, qui *étaient à lui*, selon l'expression du temps ; au

fond de la salle, assis et couvert, le roi le voit s'approcher, et, sans le regarder, mais n'osant éclater, — la mesure n'est pas comblée, et il faudra encore quelques jours avant qu'il décide sa mort et ordonne de l'assassiner à Blois, — reste les yeux fixes, pâle d'une colère concentrée, immobile et muet. En vain, la reine mère, cette Catherine de Médecis, que Mgr de Meneval vient de peindre avec tant de vérité dans un livre récent, d'un geste pressant et d'un regard de côté, lui montre avec instance le duc de Guise qui le salue, le roi ne veut pas le voir. Guise, cependant, est à quelques pas, le chapeau à la main, incliné très bas, mais les yeux fixés sur le roi qu'il observe. Voilà la scène, vraie scène de drame, on peut le dire, attachante et palpitante. On se demande ce qui va se passer, et ce que vont se dire ces deux grands personnages, le maître et le *valet*, comme l'appelait Achille de Harlay. Et les personnages secondaires contribuent puissamment à l'action ; les spectateurs sont divisés en deux parties, les courtisans près du roi, et comme le roi, dont ils imitent la contenance, raides, attentifs, humbles en apparence, baissant les yeux et attendant ; la suite de Guise, au contraire, composée de seigneurs, de gentilshommes, d'hommes d'armes, parmi lesquels la robe rouge du cardinal de Lorraine, pleins d'assurance, l'air arrogant, la main sur leur épée, semblant insulter par leur seule présence et ne reconnaissant d'autre roi que Guise lui-même. On ne se lasse pas d'observer ces différentes passions, ces intérêts qui se combattent, le drame qui est dans l'air et dont la péripétie est suspendue. Physionomies, attitudes, composition, couleur agréable, tout est réuni pour rendre cette toile une des plus attrayantes du Salon et qui obtiennent le plus légitime succès.

VII

Laissons de côté quelques tableaux de *nudités* que l'on trouve toujours à chaque exposition, sous le titre de *Nymphe*, *Eglogue*, *Idylle*, *Orage*, *Circassienne*, *Ariane*, etc., et qui n'amusent que ceux qui aiment non seulement l'image de la chair, mais la *réalité*, comme dit Dorine ; les tableaux qui représentent des prêtres et des moines dans des scènes plus ou moins équivoques, et qui n'ont d'autre but que de participer à la guerre lâche entreprise contre la religion, en ridiculisant les religieux. Il y en a un entre autres de M. Casanava, peintre Espagnol, intitulé : le *Héros de la fête*, où l'on

nous montre un pauvre capucin, que des dames extrêmement gaies s'amusent à faire danser et à leur faire vis-à-vis dans une contre-danse. Où le peintre a-t-il vu cette ignominie ? Il sait bien que c'est lui qui l'a inventée. Il y a aussi quelques tableaux du monde que ceux qui en font partie appellent le *High Life*, la *Sortie du bal masqué*, de M. Heymans, qui gagnerait à employer son talent à des sujets plus élevés.

Venons aux *portraits*, toujours aussi nombreux que les années précédentes : dans la multitude quelques-uns sont excellents; d'autres, curieux par le nom des personnages qu'ils représentent.

Parmi les premiers, deux jeunes filles, deux sœurs, par M. Paul Dubois, à la fois peintre et sculpteur éminent, assises près l'une de l'autre, simplement vêtues d'une robe grise, sans ornements, et, faut-il le dire, pas jolies, et, cependant, très agréables à regarder. Quelle habileté suppose un tel résultat avec si peu d'éléments! Puis, un portrait de M. *Victor Zier*, très fermement exécuté, celui du peintre lui-même, fidèle miroir de sa figure honnête et intelligente; celui du sculpteur *Chapu*, par M. de Conninck; de M. *Andrieux*, préfet de police, par M. Bastien Lepage, tout petit et finement traité : je ne nie pas l'habileté de main de M. B. Lepage, je ne nie que la tendance de son esprit, quand il fait de prétendues *Jeannes d'Arc;* le portrait de M. le *duc de Bassano*, fort largement peint par Mlle Jacquemart; celui de Mme P., digne du talent du maître, M. Hébert; et enfin, une *dame* en chapeau noir, le voile rabattu, à travers lequel on voit la figure la plus distinguée, portrait supérieur, par M. Lehmann.

Quant aux portraits de M. Carolus Duran, ils doivent leur vogue, non seulement au talent, mais aux bizarres recherches de l'artiste. Un de ces portraits, un enfant qui, par parenthèse, n'a pas des jambes entières, mais des moitiés, des quarts de jambes, est complètement habillé de rouge, sur fond rouge, tapis et tentures rouges; c'est, incontestablement, une difficulté vaincue, mais non d'une beauté et d'un goût exquis. Dans l'autre, une dame est représentée la main appuyée sur une table, gantée, mais posée d'une telle façon, les doigts en avant et le pouce très en arrière, que cette main ressemble à un pied chaussé d'une bottine à talon pointu.

Outre les portraits déjà signalés de nos gouvernants, ministres, etc., et celui du général *Galiffet*, qu'il faut mettre à part,

d'un effet surprenant, avec sa figure cuivrée, la main sur le pommeau de son épée qui semble lui traverser les jambes en diagonale, et sa pose qu'on pourrait appeler provocante, on rencontre plusieurs autres portraits d'hommes connus : *Mgr Langénieux*, par M. Titeux ; *M. Guillaume*, le sculpteur, par M. Baudry, qui a voulu, sans y avoir réussi, lui donner l'air inspiré, et n'en a fait qu'une figure jaune, peu aimable ; et surtout, et avant tout, le très amusant portrait de *M. A. Vacquerie*, rédacteur en chef du *Rappel*, et le plus ardent disciple de M. Victor Hugo, au temps de la ferveur romantique. En voyant cette face pâle, livide, ces yeux écartés, ce front ridé, et cette physionomie sans expression, on comprend l'ébahissement du public : c'est bien là le poète, — ils se nomment ainsi sans rire, — du volume de vers (les *Demi-Teintes*), où se trouve la fameuse strophe (il y en a cent qui la valent), pour laquelle, comme pour le *maître*, un truchement ne serait pas inutile :

Qui te fait la certitude
D'attitude,
Dont, ô vérité qui vas
Te faire ouvrir toute porte,
Ton bras porte
Le miroir qui ne ment pas?

VIII

Il est difficile de parler des paysages, parce qu'ils sont en grand nombre, et parce qu'ils représentent toujours des vallons, des montagnes, des rochers, ou des forêts ; et, qu'après avoir dit que les arbres ont un feuillage épais, vert, profond, etc., que les rochers semblent être en vraie pierre, que les montagne bleues fuient à l'horizon, et que les vallées sont fraîches et ombragées, il faut commencer à se répéter, et dire que les vallées, les rochers, les montagnes et les forêts sont, etc., et le lecteur ne se fait pas plus une idée du premier que du dixième ou du centième de ces paysages. Pour juger un paysage, il faut être devant : de plus, l'École française, depuis quelques années, est arrivée, dans la représentation de la nature, à un degré d'habileté que tout le monde reconnaît ; une quantité de peintres sont extrêmement adroits dans ce genre secondaire, et il devient difficile de les classer. Je rappellerai donc, pour

mémoire, les noms de quelques artistes qui ont l'habitude d'envoyer au Salon de jolis et même de beaux paysages, et qui n'y ont pas manqué cette année : M. J. Breton, qui refait toujours à peu près le même tableau; celui d'aujourd'hui représente des *Sarcleuses* se détachant en noir sur l'azur rougissant du ciel, au coucher du soleil; M. Defaux, une jolie image du joli port breton de *Pont-Aven;* M. A. de Curzon, un paysage calme et apaisant des *bords du Gardon;* M. Champion, une belle vue d'Auvergne, fort étendue; Mme Lavillette, peintre ordinaire, vrai et agréable, de marines : voyez surtout sa *Falaise d'Yport;* M. Grandsire, qui donne envie d'aller habiter ses *Vallées des Vosges*, tant elles sont bien arrosées, bien plantées et semées de jolies maisons; M. Yvaz, un des peintres de la forêt de Fontainebleau, qui fait refleurir de belles *Bruyères roses* sur d'énormes rochers gris; M. L. Frère, le peintre de l'Orient (*Le Caire*), dont il sait rendre à merveille la chaude lumière, les mystérieuses ombres des rues étroites, l'air clair, net et transparent, etc., etc.

Mais ce qu'il est plus intéressant d'indiquer, c'est quatre ou cinq tableaux qui ont un caractère particulier par le site qu'ils représentent; paysages d'artistes étrangers, qui nous montrent leur pays et, par la forme des habitations, les arbres propres au sol, les costumes, la lumière, la couleur des objets, nous transportent véritablement hors Paris et de la France : j'apprends là quelque chose et je regarde des hommes que je ne connaissais pas. Telles sont entre autres deux toiles de M. Smith Hald, un peintre norwégien, qui, dans *Un soir d'hiver* et une *Station de bateaux à vapeur*, me fait bien voir cette nature tranquille, cette lumière un peu terne, ces teintes grises, et surtout cet air qui, seulement à regarder ces tableaux, me donne la sensation du froid, non d'un froid violent, terrible, qui étend partout ses neiges et ses glaces, mais d'un froid général et contenu, auquel il semble qu'on peut s'habituer.

M. Gustave Doré, aussi, quoiqu'il soit Français, me fait très bien comprendre la grandeur imposante des montagnes *d'Ecosse*, plantées de grands pins, et, par des effets hardis de couleur, les beaux horizons et les longues perspectives de ce pittoresque pays, dont tous ceux qui l'ont parcouru reviennent enthousiasmés et ravis. Cet artiste, si bien doué et qui a donné tant de preuves de la plus féconde et la plus riche imagination dans les *illustrations*

que tout le monde connaît, est aussi un puissant paysagiste, et, de plus, s'est fait sculpteur depuis quelque temps, et sculpteur original, comme nous l'allons voir.

Regardez, en passant, cette *Route de Comarneau*, par M. Picknell, toute brûlée de soleil et si longue qu'elle n'en finit pas. C'est un bel effet de perspective; et ce *Rocher de Vann*, dans le Kurdistan, de M. Laurens : ce rocher, haut de je ne sais combien de centaines de mètres, s'élève perpendiculairement au-dessus de la route, et, tout au sommet, on aperçoit toute une rangée de créneaux. Il y a là un fort ou un monastère fortifié. Le rocher est fort bien fait, abrupt, doré par le soleil; mais vous n'avez qu'une préoccupation, en levant les yeux vers ces créneaux qui se découpent sur le ciel d'azur : comment arrive-t-on là-haut? comment a-t-on pu y porter des pierres, bâtir ce château, et comment l'assaillir et s'en emparer, quand le moindre effort ferait dégringoler les téméraires assiégeants qui en tenteraient l'escalade, et les précipiterait dans l'abîme?

Mais voici les deux paysages — sont-ce seulement des paysages? — les plus importants du Salon, produisant, il est vrai, une impression diamétralement opposée. L'un, simplement intitulé : *Dans la campagne*, par M. Lerolle: une plaine étendue, semée de quelques beaux arbres, et en avant une jeune paysanne qui mène paître ses moutons, voilà tout. Mais la jeune paysanne — c'est un tableau de grande dimension, et elle est de grandeur naturelle — est charmante de candeur et d'ingénuité. A voir ces traits si purs et si calmes et cette attitude si simple, on reconnaît là l'innocence des champs, innocence qui n'est plus aussi commune, assure-t-on, qu'autrefois; puis, la campagne, cette plaine monotone, à ce qu'il semble, ouvre un horizon si étendu, qu'on aurait plaisir à s'y promener; c'est une des belles toiles du Salon.

Et une des plus amusantes est celle de M. Léon-Paul Robert, les *Génies des arbres*. Figurez-vous que cet artiste suisse a eu l'idée saugrenue de peindre sur une toile de vingt pieds de long une rangée d'arbres de différentes espèces, en mettant au pied de chacun un jeune homme ou une jeune femme qui en donne la signification. Ainsi, il y en a un qui personnifie le *Chêne;* un autre, le *Hêtre;* un troisième, le *Charme;* un quatrième, le *Sapin;* etc.; et, si l'on peut reconnaître que ces arbres sont des hêtres, des pins, des

charmes et des chênes, ces personnages debout, couchés ou assis, sont si drôles, si mal emmanchés, si peu beaux, qu'on hésite entre la stupéfaction et le rire. Ce n'est ni un paysage, ni un tableau d'histoire, ni une allégorie : c'est un rêve.

Outre les tableaux proprement dits, le Salon de 1880 compte un nombre considérable de miniatures, natures mortes, fleurs, faïences, dessins, aquarelles, etc., genres aimables, qui sont, en général, la spécialité des dames, et que je regrette de ne pouvoir qu'indiquer, en nommant seulement quelques-uns des auteurs de ces œuvres fines et délicates : *l'Embarquement de fleurs*, de M. Jeannin, le premier de nos fleuristes; les *Pivoines* fort brillantes, de Mme la baronne Tristan Lambert; les *Fleurs des champs*, de Mlle L. Lemaître, si ingénieusement groupées, deux miniatures finement traitées de Mlle S. Dubray; une *Étude de femme*, à la sanguine, par M. H. de Rudder, le maître incontesté du genre; de larges paysages au fusain, de Mme de Naintré; une aquarelle, *Sous bois*, d'un jeune architecte, M. Georges Balleyguier, qui ne m'est pas inconnu, et qui, je crois, pourra avoir un bel avenir, etc., etc.

Il y aurait, enfin, avant de descendre dans le jardin, où s'alignent les bustes et les blanches statues, à parcourir la *galerie extérieure*, dans laquelle on a entassé des centaines et des centaines de tableaux d'abord écartés, qui forment, disent les curieux qui les ont explorés à fond, l'assemblage le plus drôle des sujets les plus hétéroclites et des couleurs les plus disparates, couleurs qui vont parfois jusqu'à être réunies toutes sur un même tableau, comme un arc-en-ciel. Si le gouvernement a cru devoir obéir à l'esprit démocratique qui l'entraîne, et satisfaire la plèbe artistique par les dernières concessions, j'ai assez le respect du public pour ne pas occuper mes lecteurs des divagations, des insanités et des tâtonnements de l'ignorance ou de la folie. Il se peut, on le dit, que quelques toiles de mérite aient été égarées dans ce fouillis de sujets grotesques; (j'en cite deux ou trois, au moins, la *Bénédiction des Palmes à Madrid*, par M. Rouzé, tableau très finement exécuté et deux jolis petits intérieurs de Mme Antigna). Je le regrette, et je plains les auteurs, c'est tout ce que je peux faire : qu'ils se révoltent, s'il leur plaît, contre le ministre ou le sous-ministre des Beaux-Arts, cela les regarde; ce qu'il y a de certain, c'est que s'ils le renversent, je ne le ramasserai pas!

IX

Quand il s'agit de sculpture, beaucoup de gens pensent tout de suite à quelque chose d'ennuyeux, qu'il faut s'empresser de fuir; une quantité même de visiteurs du Salon, après leur long voyage parmi les tableaux, s'en vont sans voir la sculpture, ou ne font que traverser le jardin, en jetant çà et là un regard distrait. Eh bien, le plus souvent ils ont tort : la sculpture est très intéressante, et souvent même plus intéressante que les tableaux; seulement tout dépend du point de vue duquel on l'observe, ainsi qu'on va le voir. Après une rapide promenade au milieu des sept cents œuvres de sculpture dispersées dans le vaste jardin, — il n'y en a pas moins, et l'on gémit, en pensant combien de pauvres sculpteurs ne doivent pas vivre de leur art, — vous êtes frappé de deux ou trois faits incontestables : ce n'est plus une Exposition française, c'est une exposition internationale; chaque année, devient plus grand le nombre des sculpteurs étrangers (et des peintres aussi). Chez les peintres dominent les artistes du Nord, Suédois, Norwégiens, Hongrois, etc.; parmi les sculpteurs, les Italiens. Il faut en prendre notre parti : le Salon n'appartient que pour les deux tiers aux Français; le reste est envahi par les étrangers; je ne nie pas que ce ne soit pour nous un honneur, mais je ne suis pas sans le regretter : je doute que, dans cette promiscuité, il y ait beaucoup à gagner pour l'art.

En second lieu, le débordement des bustes : jadis on faisait seulement le buste des hommes célèbres, je ne dis pas *éminents*, on prodigue ce mot à tout propos; et le sculpteur consacrait souvent une année, même plus, à exécuter avec un soin consciencieux le portrait d'un homme dont les traits en bronze ou en marbre devaient passer à la postérité. Aujourd'hui tout le monde veut avoir son buste; ce n'est pas toujours en marbre ou en bronze, c'est un simple plâtre, que le moindre choc peut anéantir; mais on a fait connaître au public sa figure vulgaire, niaise, plate ou ridicule, on est satisfait. Aussi, c'est par centaines qu'il faut compter les portraits, bustes ou statues de ce Salon de 1880.

D'abord, les morts plus ou moins illustres; ceux-ci ont des statues : *Bernard de Palissy*, avec son plat de faïence à la main; *Montesquieu*, assis, et d'un assez grand air, par M. Dumilâtre; *Ra-*

belais, long et grimaçant, par M. Dumaige. Et, soit dit en passant, ni le personnage physique, ni l'écrivain ne me semblaient mériter l'honneur d'une statue : le personnage était laid, et sa figure ne prêtait guère à la sculpture; l'écrivain a été singulièrement surfait, grâce aux philosophes, aux incrédules et aux ennemis de la religion. S'il fallait donner un jugement sur Rabelais, je m'en tiendrais, je crois, à celui d'une femme d'esprit et de talent, aujourd'hui fort oubliée, Mme de Genlis : « Les trois quarts de son livre sont extravagants, sots et dégoûtants, et ce qu'on y peut remarquer de spirituel ne suffit pas pour qu'on l'exalte tant », et à ce mot définitif de M. D. Nisard : « Il n'avait pas la dignité du génie! » Non loin de Rabelais, *Sedaine*, représenté, lorsque, encore maçon, il s'arrêtait dans son travail, pour écrire un couplet, un de ces couplets naturels et naïfs (parfois en français médiocre), qui l'ont placé parmi les maîtres de l'Opéra-comique, figure expressive, mais conçue petitement, et qui a plus l'air d'une statuette que d'une statue; deux musiciens, *Halévy*, l'auteur de la *Juive*, qui paraît un peu affaissé; et *Berlioz*, statue de dimension médiocre, qui donne bien une idée du caractère et du talent original, abrupt, bizarre de l'auteur des *Troyens* et d'autres compositions musicales aussi discutées que ses écrits; *Sauvage*, l'inventeur de l'hélice, par M. La France, qui fut peu récompensé de son vivant, et à qui, aujourd'hui, l'on élève une statue; *Le Verrier*, l'illustre astronome, par M. Chapu; deux prélats, Mgr *Landriot* et le *Cardinal Matthieu*, agenouillés sur leurs monuments funèbres (la statue de Mgr Landriot, par M. Thomas, a obtenu la *médaille d'honneur* de la sculpture); le P. de *Lamennais*, fondateur des *frères* de Bretagne, prêtre admirable, et frère du malheureux auteur de *l'Indifférence en matière de religion*, qui aboutit si misérablement au scepticisme; une *Jeanne d'Arc*, fort habile écuyère, qui fait cabrer son cheval sans broncher de sa selle; celle-ci ne relève pas de la critique d'art, mais de M. Franconi; *David* (d'Angers), le sculpteur, un marteau à la main, en train, par conséquent, de tailler une statue, et avec un manteau sur le dos. A-t-on jamais vu un sculpteur travailler en cet embarrassant attirail?

Quant aux bustes, il y a ceux d'une quantité d'hommes du jour qui jouissent de plus ou moins de notoriété : *M. Pasteur*, le grand chimiste, qui défend si victorieusement les doctrines spiritualistes dans la science contre le matérialisme de M. Pouchet, par un maître

en statuaire et en peinture, M. Paul Dubois ; un autre excellent buste, *M. de Royer*, ancien procureur général à la Cour des comptes, tête caractérisée d'un honnête homme, par M. Adam Salomon ; *Mme Pape Carpentier*, en qui se personnifie, pour ainsi dire, la salle d'asile, figure à la fois intelligente et bonne ; un joli buste, dont le nom m'échappe, très finement modelé, par une jeune fille qui a déjà fait ses preuves au Salon, Mlle G. Dubray ; *Daubigny*, le paysagiste, dont la physionomie animée, vivante, décèle bien un artiste ; *Picard*, un de nos gouvernants de 1871, à qui l'on avait fait une réputation d'esprit. On a dit qu'un homme de lettres, d'un mérite ordinaire, avait plus de talent et d'esprit que l'avocat le plus renommé ; Picard en serait une preuve : ce si spirituel avocat n'a pas laissé un seul trait d'esprit qu'on se puisse rappeler ; peut-être avait-il obtenu sa réputation par un certain air *bon enfant* et jovial que l'on reconnaît dans son portrait.

Voici plusieurs journalistes, en tête *M. E. de Girardin*, qui paraît presque tous les ans au Salon, et qui ne doit savoir que faire de tant de portraits ; *H. de Villemessant ;* monsieur, pardon, le citoyen *Rochefort*, marquis de Rochefort-Luçay : dans la Révolution, il y eut aussi deux ou trois nobles de race, qui se fourvoyèrent avec la canaille, et parmi eux, un marquis de Saint-Hurugue. Le citoyen Rochefort, dans son portrait, en plâtre, avec la chevelure énorme, une vraie tignasse, amoncelée au-dessus de sa tête, son front bombé, ses yeux inquiets et ses lèvres serrées, se montre ce qu'il est : spirituel et pas bon ; *M. Aurélien Scholl*, *M. A. Wolf*, du *Figaro ;* des acteurs et des actrices : *Baroilhet*, *Mlle Krauss*, de l'Opéra ; un acteur d'un autre théâtre, médiocre celui-ci, *M. d'Audiffret-Pasquier ;* un écrivain, homme de talent, d'esprit et d'honneur, *M. Montigny*, directeur du Gymnase, mort récemment, regretté, estimé et aimé de tous ceux qui l'ont connu ; *M. Hérold*, préfet de la Seine ; un peintre, *M. Dehodencq*, barbu, hérissé, figure ravagée, par trop féroce, et que l'auteur du buste, son propre fils, aurait bien dû regarder d'un côté un peu moins artiste ; ce mathématicien, que l'X avait rendu fou, *Aug. Comte*, et qui fonda une philosophie et une religion, le positivisme ; *Mazzini*, par un Italien, qui n'était pas fou celui-là, mais sauvagement fanatique, sans conscience, sans entrailles, un vrai païen, malgré sa devise *Dio e patria ;* le P. *Didon* : était-ce bien ici la place d'un religieux ? et enfin, un joli buste d'une jeune fille qui fut célèbre tout à coup, une heure,

pour un trait de patriotisme héroïque, *Mlle Dodu* (par M. Pallez), que les Prussiens faillirent fusiller, parce qu'elle eut le courage et la présence d'esprit de prévenir de leur approche par une dépêche télégraphique. Ce qu'il faut louer ici, c'est que cette jeune fille, si énergique au moment du danger, a la physionomie douce et aimable qui convient à son sexe et son âge; rien de masculin : on ne se douterait jamais qu'on a devant soi une héroïne. Elle rappelle Mlles Fernig, qui, pendant la Révolution, se battirent si vaillamment à côté de Dumouriez, à qui elles servirent d'aides de camp, et ensuite, redevinrent, dans la vie ordinaire, des jeunes filles simples, modestes et presque timides.

X

De même que dans la peinture, les sujets révolutionnaires, et on s'y attend bien, sont de plus en plus en vogue. Dès en entrant, vous apercevez devant vous, au milieu de la salle, sur un socle élevé, un lion énorme, immense, gigantesque : c'est le *Lion de Belfort*, par M. Bartholdi. Je ne le trouve pas mauvais comme œuvre d'art, il est même d'un bel aspect et d'une grande allure; c'est l'idée et la destination que je déplore. Ce lion doit être placé sur une montagne qui domine Belfort, et la face tournée vers l'Allemagne, qu'il regardera d'un air terrible, comme s'il disait : « Garde à vous! si vous osez approcher, vous savez ce qui vous attend. » Quoi! c'est là la leçon que nous avons retirée de nos effroyables revers. Au lieu de demeurer, je ne dis pas humiliés, mais attristés, pensifs et silencieux, nous nous dressons fièrement devant notre vainqueur, et le regardons insolemment, comme pour le provoquer! Est-il rien de plus déraisonnable et de moins digne? Et si le vainqueur s'irritait de nos airs impertinents, sommes-nous sûrs, cette fois, de le vaincre? Ou, s'il exigeait qu'on ne plaçât pas ce lion menaçant en face de lui, pour le narguer, oserions-nous refuser? Rien donc de plus ridicule et de plus imprudent. Que nous faut-il donc pour nous guérir de nos défauts? Quelles catastrophes pour nous faire réfléchir? Et mériterons-nous toujours le sarcasme que nous jetait Machiavel, il y a quatre siècles : « Ces Français sont étranges, ils célèbrent leurs défaites comme des victoires! »

Il va sans dire que ce lion de Belfort est accompagné du *héros* de Belfort, héros assez discuté, à ce qu'il semble, le colonel *Denfert-Rochereau*, dont déjà, l'an dernier, nous avons vu deux ou trois

bustes et autant de statues, et que l'on nous montre aujourd'hui pressant un drapeau entre ses bras. Hélas! qui ne sait que Belfort, quelques jours plus tard, se serait rendu, si la paix n'eût été faite? Le colonel Denfert aurait eu le même destin que le général Uhrich, commandant de Strasbourg, d'abord loué, admiré, glorifié, presque adoré, — on donna à l'avenue de l'Impératrice, le nom d'*avenue Uhrich*, — puis devenu suspect, accusé de trahison, presque condamné; — bien entendu, on ôta son nom à l'avenue. Mais le colonel Denfert avait un grand mérite : il était républicain, protestant, et il avait prononcé un réquisitoire contre la discipline militaire c'est un grand homme, un grand homme républicain.

Cela m'amène à parler des œuvres républicaines : d'abord, les bustes de la *République;* il y en a dix ou douze, qui se présentent comme types des *Républiques* destinées à orner les mairies des communes de France. On peut choisir : elles sont ou laides, ou lourdes, ou moroses, ou sottes, ou ennuyées et ennuyeuses; quelques-unes ont l'air furieux ou menaçant. On reconnaît là les différentes qualités qui distinguent le modèle; pour le rendre complètement vrai, il eût fallu réunir toutes ces qualités dans le même buste; mais il ne s'est pas encore trouvé un homme de génie capable de nous la représenter dans toute sa vérité. Une de ces *Républiques*, dont les yeux sont hagards, a une couronne de lauriers. Où les a-t-elle cueillis? En l'honneur de quelles victoires? C'est peut-être parce qu'elle le cherche et se le demande à elle-même, qu'elle a les regards si étonnés; elle pense qu'elle pouvait bien se contenter de son bonnet de coton!

La république est, aussi, inséparable de *Thiers*, qui a tiré son horoscope : « La république finit dans l'imbécillité ou le sang. » Après toutes les statues et les bustes qu'on a vus, l'an dernier, du *sinistre vieillard*, comme l'appelaient de son vivant les ingrats républicains, on expose encore deux ou trois statues peu agréables, et dont l'une, — je m'étonne qu'il ait accepté un tel sujet, — est même signée de M. Guillaume, ancien directeur de l'Ecole des Beaux-Arts : il n'a pas dû, pourtant, trouver un bien beau sujet dans ce petit bonhomme, à taille courte, épaisse, à lunettes, et à nez crochu!

A la suite de M. Thiers viennent les sujets révolutionnaires : *le Dernier combattant du vaisseau le Vengeur*, tenant un drapeau sur un fragment du navire qui s'enfonce dans les flots, et criant

naturellement : *Vive la République!* Je n'ai rien à en dire, si ce n'est que nul sujet ne prête moins à la sculpture, qui exige dans l'attitude des personnages une fermeté que la position même de celui-ci exclut ; puis, les *Droits de l'homme*, que M. Thiers avait célébrés dans son *Histoire de la Révolution*, qui a formé tous les parlementaires de notre temps. Les *Droits de l'homme* (par M. Icard) sont représentés par un enfant prenant des notes au crayon dans un grand livre que tient un vieillard assis sur un rocher. Pourquoi ce vieillard ? qui est-il ? Est-ce le Temps ? Mais pourquoi le Temps a-t-il mis tant de siècles à venir expliquer à cet enfant les *droits de l'homme* ? Il a sans doute beaucoup voyagé, et c'est pour cela qu'il est assis ; mais, autre problème : il est assis sur un rocher, et près de ce rocher, par derrière, est une chèvre. Que fait là cette chèvre ? Pourquoi y est-elle ? que signifie-t-elle ? On s'en va, rêvant, et se demandant quels rapports il peut y avoir entre les *droits de l'homme* et une chèvre ?

Je mets au rang des sujets révolutionnaires le monument de *Spinelli* et *Sivel*, statues de bronze, étendues côte à côte, par M. Dumilatre. Non que je veuille diminuer le courage et refuser de plaindre le sort de ces deux malheureux *savants*, mais, dans les honneurs rendus à leur mémoire, dans le bruit qu'on a fait à l'occasion de leur mort, dans le zèle avec lequel le conseil municipal et le gouvernement se sont empressés de souscrire à leur monument, dans les éloges exagérés que les radicaux ont décernés à leur mort, je retrouve trop d'instincts et de sentiments révolutionnaires, pour ne pas avoir des soupçons. Puis, quelque courage qu'il y ait à s'élever dans les airs à un ou deux kilomètres de plus que ses devanciers, et quelque déplorable que soit la catastrophe qui les a fait périr, je ne saurais leur accorder le titre de *martyrs*, qu'on affecte de leur donner. On n'est martyr que lorsqu'il y a volonté, désir, recherche de la mort, pour la défense de la vérité. Ce n'est pas le cas de Sivel et Spinelli : ils devaient courir des dangers, ils pouvaient être précipités à terre, mais ils ne le désiraient ni ne le cherchaient. Cent autres *savants* ont couru les mêmes risques, et quelques-uns y ont péri, sans qu'on les qualifiât de martyrs ; leur mort a été fort triste et lamentable, mais ce n'est qu'un accident, ce ne sont pas des *martyrs*, ce sont des victimes. Seulement il ne faut pas oublier que l'un était protestant et tous

deux libres-penseurs. De là, leur apothéose républicaine et révolutionnaire.

XI

Après vous être tiré de ce peuple de bustes et de portraits en pied de *Grands hommes*, vous désirez voir des œuvres moins éphémères : il y en a quelques-unes, très dignes d'attention. Voici l'*Eve* de M. Falguière ; elle mérite bien d'être nommée la première, à cause du sujet, et aussi à cause du talent du statuaire : notre mère Eve est près de l'arbre du *Bien et du mal*, autour duquel s'est enroulé le serpent qui, se dressant jusqu'à son oreille, lui siffle de jolis conseils, et l'on voit qu'elle les écoute avec intérêt. Aussi lève-t-elle déjà la main vers l'arbre où pend le fruit défendu, et tout à l'heure elle aura introduit dans le genre humain le mal et la mort ! On ne dit pas que ce sujet soit traité très gravement, mais c'est très spirituel, très gracieux, très fin ; et cette jolie statue, si elle ne vous fait pas frissonner en pensant aux conséquences terribles, vous fait sourire. M. Falguière a aussi un beau buste de Mme la baronne *Daumesnil*, surintendante de la maison de la Légion d'honneur.

Une belle inspiration, c'est l'*Immortalité*, celle de l'âme, si l'a ainsi comprise, comme j'aime à le croire, M. Chapu, quand il a taillé cette figure svelte et pure qui s'élève d'un tombeau. Ce tombeau est, hélas ! celui d'un pauvre philosophe, qui rêvait une bizarre immortalité, Jean Reynaud. Cette noble statue, élancée et qui aspire au ciel, vous enlève un moment aux pensées terrestres.

La sculpture religieuse est moins heureusement représentée que la peinture religieuse : je vois bien un *Christ au tombeau* de M. Roussard ; une *Sainte Cécile*, accompagnée d'un génie ou d'un ange, roide et peu gracieux ; le tombeau d'un curé d'Angers, par M. Belouin ; ces statues sont convenables, c'est tout ce qu'on en peut dire. La seule statue originale est la *Madone*, de M. Gustave Doré, qui a représenté la Vierge mère debout, tenant devant elle, et embrassant d'un regard tendre et douloureux son cher fils, le divin enfant, qui, les bras étendus et joignant ses petits pieds, simule l'attitude qu'il aura un jour sur la croix. L'idée n'est pas seulement ingénieuse ; cet enfant, dont la pose annonce déjà son crucifiement, vous arrête, et reporte votre pensée vers le grand acte de la régénération du monde, accomplie par l'immolation de l'Homme-Dieu.

De ces sujets où a tant de part l'idéal, il faut descendre un peu pour regarder les autres, Judith, néanmoins, est un grand sujet : elle représente le patriotisme exalté par la foi en Dieu, et elle a souvent inspiré des œuvres éminentes. Cette année, c'est une jeune femme, Mme Besnard, qui l'a traité dans une statue en bronze : *Judith présentant la tête d'Holopherne aux habitants de Béthulie.* Mme Besnard, intelligence vive et droite, a très bien compris et exprimé le caractère sublime de l'héroïne juive, qui, poussée par une force divine, ne craignit pas d'affronter les plus terribles dangers pour sauver sa patrie. Vêtue d'une robe ornementée, à grands dessins, coiffée d'un bonnet de forme orientale, les traits relevés par le sentiment du devoir accompli et le juste orgueil de son triomphe, la belle Israélite, noble représentant de la nation choisie, du peuple de Dieu, a, dans son attitude et son expression, une force et une majesté qui imposent, et sont propres à exciter l'enthousiasme de ses compatriotes délivrés. C'est déjà une grande audace pour une femme d'avoir tenté un tel sujet ; c'est un plus grand honneur encore de l'avoir traité avec supériorité.

Il y a aussi une autre *Judith*, un groupe de M. Lanson, prix de Rome, où l'héroïne est représentée prête à frapper le général Assyrien, endormi et étendu derrière elle. Elle tire du fourreau le cimeterre, et sa pensée, je ne dirai pas, hésite, mais s'arrête un instant, embrassant dans ce rapide moment toute la suite de l'action qu'elle s'est résolue à faire. L'idée est naturelle, juste, et le spectateur la saisit et la partage. Ce groupe est d'un artiste d'avenir.

Un autre bon début est la statue : *Biblis changée en fontaine*, par M. Suchetet, personnage mythologique et médiocrement intéressant, mais statue d'une forme élégante, dont on aime à suivre les lignes harmonieuses.

M. Maindron, lui, n'est pas un jeune homme ; il est le doyen des sculpteurs par l'âge et par le talent ; mais qui ne serait frappé, en regardant son *Inspiration musicale*, statue en marbre, — que le vaillant artiste a taillée en entier de sa main, sans l'aide d'un praticien, même pour la dégrossir, — de l'originalité, de la fraîcheur d'idées, de l'habileté et de la force de pensée qu'il y a dans cette œuvre, où se décèle l'âme élevée du célèbre statuaire ? L'*Inspiration musicale*, ici, n'est pas une païenne, Sapho (la musique se confondait avec la poésie, dans l'antiquité) n'est pas une Juive, la Pythonisse qui préludait à ses prophéties par des incantations

sombres; ce n'est pas encore la grande musique sacrée de l'Église; c'est la musique lyrique de la transition, entre le monde païen et le monde chrétien, une sainte Cécile, qui, les yeux levés au Ciel, écoute des accents inconnus et nouveaux, qu'elle redit sur sa harpe aux hommes étonnés et charmés.

Et, puisqu'il s'agit de musique, elle a bien inspiré M. Longepied, dans son *Pêcheur retirant la tête coupée d'Orphée*,

Marmoreâ caput a cervice revulsum,

comme dit Virgile : la figure du pêcheur exprime, à la fois, l'étonnement, l'horreur et l'admiration, en apercevant dans ses filets la tête du poète, que la mort n'a pu défigurer, et qui garde encore sur ses traits un reflet de l'enthousiasme qui animait ses chants divins.

XII

Nous sommes à la fin; mais, avant de sortir, jetons un regard sur quelques curiosités. J'ai dit qu'il y avait plusieurs œuvres de sculpteurs italiens : en général ils se distinguent par une extrême facilité, extrême en effet, car elle semble les dispenser de sentir et de penser; ils sont naturels, quelquefois gracieux, mais la plupart sans force. J'excepte une ou deux œuvres, la *Camille*, par exemple, de M. Pandiani, qui pose un peu, mais a, du moins, une physionomie énergique.

Si vous voulez voir jusqu'où peut descendre un artiste si adroit qu'il ne se donne pas la peine d'étudier et d'approfondir un sujet, il faut regarder le *Christ à Gethsémani*, d'un autre Italien, M. Civiletti. M. Civiletti n'a pas pensé à produire autre chose qu'une œuvre à effet : son Christ est un sombre jeune homme, qui s'avance avec précaution, dans l'ombre, en allourdissant ses pas : idée religieuse, sentiment de l'idéal et du divin, l'artiste ne s'en n'est pas occupé; son Christ ressemble à ces gens pâles, blonds, blêmes, qu'on appelle des *clairs de lune*, ou plutôt à un *traître* de mélodrame.

La sculpture coloriée commence à devenir à la mode. On ne cite plus seulemeut M. Cordier qui, de tout temps, a eu la spécialité de représenter des nègres et des Afghans, en marbre brun, rouge, noir, et en bronze rehaussé d'ornements d'or, et qui, aujourd'hui, nous présente un personnage d'une très belle tournure, en bronze et onyx, destiné à servir de *torchère;* d'autres le suivent et l'exagè-

rent. Nous avons un *oncle Tom* et une *tante Mary*, en marbres de diverses couleurs : l'oncle Tom a un chapeau de paille *jaune* sur la tête. Puis c'est un Tsigane, par M. Ringel, jouant sur la *tympanischaza* un de ces airs bohémiens qu'on entendit à l'Exposition universelle, et qui ne ressemblent à rien de notre musique civilisée. La pose du Tsigane, il faut le reconnaître, est juste, et je ne nie pas l'entrain, la *furia*, avec lesquels il joue cet air diabolique qui semble secouer son âme et ses nerfs. Mais, dans cette longue redingote brune, ces cheveux noirs qui lui cachent la moitié du visage, cette figure peinte en rouge, je ne peux reconnaître un art vraiment sérieux, et je vois là plutôt une gageure et un tour de force, qu'une œuvre de sculpteur. Pour que l'art me saisisse, il faut qu'il sorte de la réalité.

Autre singularité : la *pieuvre*, que s'apprête à frapper Gilliat, sujet tiré des *Travailleurs de la mer*, de M. Victor Hugo. La pieuvre s'entortille autour de la jambe du pêcheur, et, par sa position, on ne comprend pas trop comment il va pouvoir la frapper ; il est vrai qu'on a aussi quelque peine à le comprendre, en lisant le récit émouvant, mais exagéré du poète.

Singularité plus étonnante encore, l'*Hiver*, que M. Oliva, sculpteur d'un incontestable talent, nous montre sous la forme d'une jeune femme frissonnant, comme cela doit être, mais prodigieusement décolletée, et, tout en s'enveloppant de fourrures, montrant son sein découvert. Je crois bien qu'elle a froid ainsi vêtue ! on le serait à moins !

Et, enfin, et c'est tout à fait ce qu'il nous faut pour conclure, une œuvre qui caractérise les tendances de la nouvelle école *naturaliste*, un *Caïn*, par M. Osbach, non pas Caïn terrible et gardant encore sur sa face quelque chose du second ancêtre des hommes, mais un Caïn abruti, à peine droit, le corps oscillant sur ses pieds mal affermis, les bras en avant et les mains crochues, pendantes, à la manière des singes, l'homme, tel que l'entend la *science*, la science athée, une basse et ignoble bête, qui vous fait horreur, et en laquelle se plaisent à reconnaître leur père, les *savants* qui nient Dieu et ne veulent même plus permettre à nos enfants de savoir qu'il y a un Dieu !

Eugène LOUDUN.

CHRONIQUE PARISIENNE

Édouard Fournier et Gustave Flaubert. — Souvenirs d'un comité de lecture. — Un drame sur la guerre franco-allemande. — Du Châteaubriand, pur! — Oraison funèbre et biographie du tambour. — Comment Rossini écouta une singulière transcription de *l'Ouverture* de *Sémiramis*.

Deux hommes qui occupaient, à des titres divers, un rang en littérature sont morts ce mois-ci : M. Édouard Fournier, critique dramatique au journal la *Patrie*, et M. Gustave Flaubert, auteur de *Salammbô*.

J'ai beaucoup connu Edouard Fournier; il était né à Orléans, en 1819, d'une famille modeste, où l'honnêteté se transmettait par héritage. Venu jeune à Paris, il suivit les cours du collège Henri IV; où il eut même pour condisciples certains hommes auxquels, depuis, la renommée a souri : M. le duc de Broglie, pour ne citer que celui-là.

Au sortir de l'école, Edouard Fournier se lança dans la presse parisienne. Je ne me rappelle pas lui avoir entendu dire qu'il ait jamais occupé une place dans l'administration; cependant, en général, les poètes, les journalistes, débutent par un stage quelconque dans un ministère. Si l'on savait ce que l'intérieur, les travaux publics et la marine ont produit de vaudevillistes!...

Sous le règne de Louis-Philippe, les journaux n'étaient pas signés; un débutant mettait longtemps avant de révéler son nom à la foule.

Comprenant que ce serait une grosse affaire que de percer, le laborieux élève du collège Henri IV se tourna vers l'érudition, pour laquelle, d'ailleurs, il était fait. Il avait une mémoire d'ange; il retenait tout ce qu'il lisait, tout ce qu'il entendait, tout ce qu'il trouvait par lui-même.

S'étant lié avec Kreutzer, — compositeur distingué, ennemi du profane vulgaire et s'en éloignant, par principe, — Edouard Fournier se consacra d'abord à la science musicale; il écrivit une brochure sur *l'Opéra national, son passé et son avenir;* puis, un *Essai*

sur l'art lyrique. Kreutzer poussait son ami dans cette voie séduisante sans doute, mais un peu étroite, n'offrant aucun débouché. Combien y a-t-il d'amateurs, en France, qui s'intéressent à l'archéologie musicale? Mettons cinq cents pour dire un nombre rond.

Édouard Fournier ne tarda pas à comprendre qu'il faisait fausse route. A mesure qu'il séjournait davantage à Paris, il se plongeait de plus en plus dans l'histoire intime de cette ville curieuse, extraordinaire; il en fréquentait les anciennes rues, les vieilles maisons aujourd'hui abattues par le marteau de M. Haussmann ; il en décrivait les hôtelleries et les cabarets ; on trouverait encore chez les bouquinistes : les *Lanternes*, histoire de l'ancien éclairage de Paris; *l'histoire du Pont-Neuf; Paris démoli*, avec un sous-titre : *Mosaïque de ruines.*

C'était un grand pas fait par le jeune auteur vers sa vraie vocation.

Entre temps, il s'essayait au théâtre; il donnait à la Comédie française *Christian et Marguerite* (collaborateur : Pol Mercier, qui s'est suicidé à Rochefort); à l'Odéon, le *Roman du village;* aux Néothermes (quelle espèce de théâtre était-ce là?), les *Deux épagneuls;* aux Bouffes, *Titus et Bérénice*, — une parodie de Racine, j'en ai bien peur.

Aucune de ces pièces n'est restée au répertoire; Edouard Fournier n'avait pas le tempérament d'un dramaturge. Il n'a réussi à la scène qu'avec des restitutions, comme la *Farce de Pathelin*, ou avec des épisodes empruntés à la vie des grands hommes : *Corneille à la butte Saint-Roch.*

Je me rappelle très bien ce petit acte, agréablement versifié; c'était charmant.

Hélas! ce réel succès n'eut pas de lendemain; *Gutemberg*, drame sur l'invention de l'imprimerie, tomba à plat devant un public d'étudiants et de journalistes. Cette chute était-elle méritée?... Je ne me prononce pas sur un point aussi délicat; toujours est-il que l'auteur accepta sans murmure l'arrêt qui le frappait. Un soir, à un dîner dans une maison amie, une dame qui avait négligé de se faire présenter les convives, s'écria assez légèrement :

— Dieu ! que je me suis ennuyée à la représentation de *Gutemberg!*

— Ah! madame, répondit Fournier, qui se rappelait le mauvais

accueil fait à son œuvre, — vous ne vous y êtes pas ennuyée autant que moi!

Malgré les revers qu'il avait essuyés comme poète dramatique, Edouard Fournier aimait passionnément le théâtre. A une certaine époque, nous faisions partie tous deux d'un petit comité chargé de recevoir des pièces inédites; il en arrivait de partout, de province et de l'étranger, de Paris et de Shâng-Haï; il en serait venu de la lune, si un chemin de fer avait été établi entre cette planète et la nôtre, et si, — bien entendu, — la lune avait été habitée.

Dame! tout cela n'était guère bon.

Sur cent manuscrits, il y en avait à peine un de lisible. Tout professeur de rhétorique, porteur d'une tragédie en poche, envoyait sa tragédie; la table du comité disparaissait sous les cahiers à couverture bleue, noircis par cette large écriture qui trahit la main d'un copiste de profession; il y avait aussi des manuscrits de papier écolier, des cahiers réglés de vingt-quatre lignes, — ce qu'en langage de classe, on appelle des *corrigés*.

Les œuvres que la poste nous apportait chaque jour formaient une des plus belles collections que j'ai vues des échantillons de la bêtise humaine.

Un exemple, entre mille.

Un monsieur de je ne sais quelle province du Centre avait imaginé de faire un drame shakespearien avec les événements de la guerre franco-allemande.

Lorsque la toile se levait, deux vieux bonshommes causaient, au fond d'un jardin, en prenant des prises de tabac :

— Hé bien! père Bésuchet, quoi de nouveau, ce matin?

— Heu! heu! voisin Lavernière, pas grand'chose.

— Vous avez lu le journal?

— Oui, je n'y ai rien vu d'intéressant... Ah! si, pourtant; il paraît que nous déclarons la guerre à la Prusse.

— Bon! ce sera une affaire de quinze jours d'aller à Berlin.

— Tout le monde le dit.

— Tout le monde se trompe... quelquefois.

— Espérons que ce sera la revanche de Waterloo... Figurez-vous que j'ai eu les Prussiens chez moi, en 1815; j'étais tout petit. Ils faisaient une peur bleue à ma bonne-maman. On assurait qu'ils étaient plus méchants que les Cosaques, qui, pourtant, mangeaient de la chandelle.

— Manger de la chandelle n'est pas toujours l'indice d'un mauvais caractère.

— Non, assurément... C'est égal, je ne voudrais pas revoir les Prussiens... ni les Cosaques non plus.

Les deux voisins se quittaient sur cette conversation intéressante; ils se retrouvaient, dans la journée du 4 septembre, sur le pont de la Concorde envahi par les gardes nationaux :

— Sapristi! père Bésuchet, on est un peu foulé par ici.

— A qui le dites-vous? voisin Lavernière... Moi, qui ne me suis jamais mêlé aux émeutes... Voici justement un aimable citoyen qui vient de me marcher sur un cor.

La foule, criant :

— Vive la République!

— Entendez-vous, père Bésuchet, la République est proclamée?

— Ça m'en a tout l'air. On ne la proclame jamais autrement.

— Qu'allons-nous devenir?

— Je ne sais pas.

— Vous figurez-vous un pareil désastre?

— Quel désastre?

— Celui de Sedan. L'empereur prisonnier; six cent mille hommes restés sur le champ de bataille; tous nos canons, tous nos drapeaux, au pouvoir de l'ennemi...

— Personne ne s'est échappé?

— Si, un zouave. On se le montrait tout à l'heure dans les cafés du boulevard. Mais croyez-vous que nous sommes malheureux; envoyer six cent mille hommes dans les Ardennes et en rapporter un zouave!

— Le fait est que... Enfin, nous n'y pouvons rien, n'est-ce pas!

— Absolument rien.

— Il faut prendre le temps comme il vient et les événements comme ils se présentent.

— Cette pensée est très sage.

— Savez-vous comment la bataille a eu lieu?

— Le maréchal de Mac-Mahon était parti de Mouzon, l'avant-veille; il avait été attiré à Sedan, d'abord par la crainte de rencontrer des forces considérables du côté de Montmédy, ensuite par la perspective de donner à ses troupes un peu de repos et de leur distribuer un million de rations qui devaient s'y trouver rassemblées. Or, il arriva que...

Le père Bésuchet continuait, citant des extraits de journaux, donnant des renseignements stratégiques ; le voisin Lavernière écoutait, bouche béante. Après une trentaine de pages, pendant lesquelles l'auteur avait copié des rapports militaires, la pièce s'arrêtait ; une note en marge contenait l'avis suivant :

N. B. L'auteur se propose, si le Comité l'engage à poursuivre, de dramatiser ainsi tous les faits importants de la politique contemporaine. Bien qu'il n'accepte pas la responsabilité des opinions de ses personnages, l'écrivain se réserve de juger les agissements de M. Thiers, — ce Mirabeau-mouche, qui appelait Louis-Philippe « papa Doliban » ; — *le cinquième acte de la pièce sera tout entier consacré à la révolution parlementaire du 24 mai.*

Pour la lecture des manuscrits, Édouard Fournier avait un courage transcendant ; les plus énormes sottises ne le rebutaient pas. Il rédigeait des rapports qui étaient toujours des fiches de consolation pour le pauvre *refusé;* il cherchait à faire valoir ce qui était bien et à corriger ce qui était par trop absurde.

En dépit de ces précautions, les auteurs se regimbaient.

Celui dont nous venons d'analyser les folles élucubrations fut très mécontent de la fin de non-recevoir qu'on lui opposa. Il envoya lettres sur lettres pour nous prouver que son drame était supérieur à la *Tour de Nesle* et au *Courrier de Lyon.* Nous restâmes inflexibles.

Alors, il vint au bureau du Comité.

— Je n'accuse personne, nous dit-il, et je veux bien supposer que vous êtes d'honnêtes gens...

— Merci !

— Cependant, vous me permettrez bien de me défier de vous. Je vous ai envoyé mon manuscrit et qui sait, maintenant, si *vous ne me volerez pas mon idée?...*

Nous eûmes beaucoup de peine à persuader à ce récalcitrant que nous n'étions pas des bandits de grand chemin. Il ne voulut point démordre de son accusation, et il partit en nous assurant qu'il surveillerait nos écrits.

Nous ne l'avons plus revu.

Cet imbécile, d'ailleurs, se trompait étrangement. Non seulement Édouard Fournier ne s'emparait pas des *idées* des autres, mais encore il distribuait les siennes avec une libéralité qu'il m'eût été,

pour ma part, impossible d'imiter. Il surchargeait de notes les pages des manuscrits qui lui paraissaient dignes de l'impression; il indiquait tel ou tel changement; bref, il méritait que les auteurs le remerciassent, et je ne crois pas qu'aucun d'eux y ait jamais songé.

On doit à Édouard Fournier le redressement de nombreuses erreurs historiques, philologiques, poétiques, mnémotechniques. C'est lui qui, le premier, nous a appris que le fameux dicton : *Habent sua fata libelli*, n'était nullement imputable à Horace. Il faut en rapporter l'honneur à un obscur poète de l'antiquité latine : Terentianus Maurus.

Et le vers :

La critique est aisée et l'art est difficile...

Que de fois on l'a attribué à Boileau ! Or, il est de Destouches, dans le *Glorieux*.

Voici une citation qui revient à chaque instant sous la plume d'un écrivain :

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux...

Neuf fois sur dix, on affirmera que cet alexandrin fait partie de *l'Art poétique*. Hé bien! ce n'est même pas un vers, ce prétendu alexandrin; c'est une ligne de prose dérobée à une préface de Voltaire : la préface de *l'Enfant prodigue*.

Dans le *Vieux Neuf*, Édouard Fournier s'est attelé à une tâche non moins intéressante; il a prouvé que la plupart des découvertes remontaient à une antiquité reculée et que nous n'avions pas inventé la poudre, quoique nous en paraissions intimement persuadés.

Le parachute?... Il est décrit dans le recueil de Fausto Verano, *Machinæ novæ Fausti Verantii Siceni*, *Venet.* 1617. in-4°.

« Avec une voile quarrée estendue avec quattre perches égalles, et ayant attaché quattre cordes aux quattre coings, un homme sans danger se pourra jetter du haut d'une tour ou de quelque autre lieu éminent : car encore que à l'heure il n'y aye pas de vent, l'effort de celui qui tombera apportera du vent qui retiendra la voile de peur qu'il ne tombe violemment, mais petit à petit descendra... »

La photographie?

Elle est indiquée dans un ouvrage de Tiphaigne de la Roche, daté de 1681 : *Giphantie*, anagramme du nom de l'auteur.

« Une toile, au moyen d'un enduit visqueux, retient les simulacres; l'impression des images est l'affaire du premier instant où la toile les reçoit. On l'ôte sur-le-champ, on la place dans un endroit obscur; une heure après, l'enduit est desséché et vous avez un tableau d'autant plus précieux qu'aucun art ne peut en imiter la vérité... »

Ne se croirait-on pas, en lisant ces lignes, dans l'atelier de Nadar ou de Pierre Petit?

L'Exposition universelle présentait aux regards, dans la section de sculpture, une très jolie statue : *Jenner inoculant le vaccin.* Et, de fait, l'italien Monteverde, pour exécuter son groupe, se fiait à la tradition connue de tous. Or, non seulement Jenner n'est pas l'inventeur de la vaccine, mais encore il a commis, en se parant des plumes du paon, une action détestable.

La vaccine vient de l'Inde : un livre sacré de la religion boudhiste, le *Sactaya Grantham*, contient la recette suivante : « Prenez du fluide des pustules du pis d'une vache, ou bien du bras, entre l'épaule et le coude, d'un être humain; recueillez-le sur la pointe d'une lancette, et introduisez-le dans le bras au même endroit; la fièvre de la variole sera produite. Cette maladie sera alors très douce, comme l'animal dont elle sort... »

Il y a cent ans, un individu des environs de Montpellier, qui n'avait jamais lu les *Védas*, Rabaut-Pommier, qu'on appelait ainsi pour le distinguer de son frère, Rabaut Saint-Étienne, — imagina d'inoculer la *picote* aux gens. Les Anglais venaient déjà, à cette époque, demander pour leurs poumons affaiblis du soulagement au soleil du midi de la France. Un négociant de Bristol, M. Irland, et un M. Pugh (de Londres) entendirent parler de l'invention de Rabaut-Pommier. Ils communiquèrent le secret à Jenner, qui en profita.

A propos de toutes les découvertes, on devrait répéter la maxime aussi désespérante que juste, hélas! *Sic vos non vobis nidificatis, aves!...*

M. Gustave Flaubert a laissé un bagage littéraire moins considérable, mais tout autre que celui de M. Edouard Fournier. Normand comme Bérat, M. Flaubert a eu du succès en célébrant *sa* Normandie, en dehors de cette note, il a chanté faux.

J'ai entendu raconter des détails curieux sur les procédés de travail du romancier qui vient de mourir.

Dans sa jeunesse, — voire dans son âge mûr, — il avait conservé pour Chateaubriand une admiration sans bornes. Son idée était de lui ressembler, de devenir quelque chose comme un Ballanche (de Rouen) ou comme un Muchangy, buveur de cidre.

Cette préoccupation, paraît-il, était constante. Il avait commencé à écrire *Mme Bovary*, et il en lisait des fragments aux amis de Paris. *Mme Bovary* est un livre profondément immoral, qui faillit, à son apparition, subir l'affront d'une condamnation judiciaire ; on peut ajouter que, dans l'ordre littéraire, cette étude à la Balzac se trouve située aux antipodes du *Génie du Christianisme* et des *Martyrs*.

N'importe ! M. Flaubert lisait d'une voix retentissante les pages de l'œuvre encore inédite. Il insistait sur certains morceaux d'une facture sobre, minutieuse, n'ayant aucun rapport avec les vastes descriptions qu'on rencontre dans *Atala :* se rappeler le début d'*Atala*, les rives du Meshacébé, etc., etc.

Quand il avait lu, Flaubert se retournait d'un air triomphant :

— Hein ! s'écriait-il,... ça y est... c'est tapé !... du Chateaubriand, *pur !*

Il y aurait un chapitre amusant à publier sur les « illusions » des auteurs en vue.

M. Flaubert était l'*alter ego* du poète Louis Bouillet ; les deux amis avaient les mêmes goûts intellectuels, mais non les mêmes sympathies culinaires. Louis Bouillet raffolait du poulet froid, Flaubert préférait les confitures. Souvent assis à la même table, ils ne se sont jamais disputés.

On va supprimer l'usage du tambour dans l'armée française.

Est-ce un bien ? est-ce un mal ?

Les adversaires du tambour prétendent qu'il faisait trop de tapage, qu'il donnait, en campagne, de précieux renseignements à l'ennemi sur la situation et le nombre des troupes ; les partisans de l'instrument en question déclarent, au contraire, que le tambour excitait le soldat à marcher, lui rendait le courage, l'aidait à supporter les fatigues et les ennuis d'une longue étape.

Je ne m'y connais pas assez pour décider entre les deux systèmes ; je crains seulement qu'à force de vouloir donner du sérieux à l'armée, on ne la rende triste, on ne lui ôte la gaieté si nécessaire à des gens qui vont affronter la mort.

Notre nation a été la dernière à adopter le tambour ; mais comme

elle a reconnu tout de suite qu'elle tressaillait à ce bruit guerrier !

Voici la description technique de l'objet :

« Caisse de forme cylindrique, composée d'un fût en cuivre, de deux cercles, de deux peaux, d'un timbre, d'un cordage et dix tirants en buffle ; poids, sept livres et demie ; hauteur, onze pouces ; diamètre, quatorze pouces ; les baguettes en bois noir des îles. »

Le mot tambour vient de l'arabe *altambor*. Les Grecs et les Romains ne se servaient que de timballes ou de buccines ; les Francs ne connaissaient que le clairon.

Ce furent les Sarrasins qui apportèrent le tambour en Europe ; les Allemands, les Anglais, les Italiens, les Espagnols, adoptèrent aussitôt cette invention. Chez nous, où la routine régnait déjà, — elle a continué à fleurir depuis, — le tambour ne fit son apparition qu'à l'entrée d'Edouard III, roi d'Angleterre, en sa bonne ville de Calais (1347).

Dès lors, notre infanterie adopta le plus retentissant des instruments de musique. Nos soldats répondirent au *rappel* et à la *générale*, pour réunir les corps ; à la *retraite*, pour annoncer la fin d'une bataille ; à la *charge*, pour attaquer une position ; à la *diane*, à la *breloque* ou *fascine*, au *roulement*, à l'*assemblée*, au *ban*.

J'oubliais deux autres signaux : celui qu'on appelait — aux *champs*, et celui qu'on appelait — au *drapeau*.

Depuis nos derniers désastres militaires, les tambours-majors avaient été soumis à des simplifications de costume, qui ôtaient à ces géants le caractère pompeux qu'ils avaient autrefois.

Ils avaient commencé, sous l'ancien régime, par être colonels et par entretenir des valets.

Ils portaient un bâton sans fer avec lequel ils corrigaient leurs subordonnés. Ce bâton ne tarda pas à être remplacé par une forte canne en jonc surmontée d'une pomme en argent.

L'ordonnance de 1762 atteignit les tambours-majors dans leurs œuvres vives.

Elle les obligea à descendre du grade de colonel à celui de sergent ; elle leur supprima la valetaille ; elle réduisit presque ces orgueilleux Titans au rang d'humbles mortels.

Pas si humbles, pourtant !

Les tambours-majors eurent un habit richement galonné d'or et d'argent ; puis, au dix-neuvième siècle, ils se mirent des épaulettes à graines d'épinards, mélangées de soie de couleur. Sur la tête, un

colback garni de plumet; sur le flanc, un sabre à poignée ciselée, suspendu à un baudrier brodé.

Quand le tambour-major entrait dans une ville, précédant le régiment, — et quand cette ville avait une porte, — un prodigieux exercice de voltige réjouissait les habitants de la cité. Lancée à une hauteur inouïe, la canne du tambour-major décrivait un cercle au-dessus de la porte; le propriétaire de la canne allait recevoir de l'autre côté du monument l'outil qui avait failli rester en l'air.

Et tout cela se passait tranquillement, majestueusement, dans la plénitude de la force unie au calme.

O tambour-major incomparable! tu fus la joie et la terreur de mon enfance, tu fus le ravissement de mes yeux et la curiosité de mon esprit! Lorsque je te voyais marcher, non loin des sapeurs à la longue barbe, au tablier blanc, à la hache luisante, — je sentais instinctivement que tu étais l'image de la patrie glorieuse, et mon cœur battait. Oui, sans doute, tu te gonflais sous les affiquets dont on t'avait paré, tu faisais la roue, tu prenais une importance grotesque, tu te dandinais insolemment sur tes longues jambes; mais aussi, un homme, bâti de chair et d'os, peut-il résister longtemps aux effluves d'admiration qui l'entourent? Je te contemplais dans le rayonnement de ta mâle splendeur; et les petits soldats, chargés de fusils, qui suivaient la trace de tes pas ressemblaient aux fourmis engluées sur la piste d'un superbe colimaçon. Ton panache flottait au vent, ta longue moustache caressait amoureusement tes joues, tes reins se balançaient en cadence; tu étais fier parce que tu te sentais beau. Va! que d'autres te trouvent ridicule; je ne puis m'empêcher de te regretter, Himalaya mouvant, girafe tricolore! Tu conduisais nos vieilles armées sur le sentier de l'honneur et du devoir; du bout de ton bâton, tu déchaînais sur les régiments les volées de musique guerrière, qui rappelaient au pauvre pioupiou ce que la France exigeait de lui : l'abnégation et l'obéissance.

Portrait physiologique du tambour, — dans les *Souvenirs d'un zouave :*

« Le *tambour* a l'allure dégagée, un air crâne, une manière provoquante de porter son képi, une certaine façon conquérante de se camper sur la hanche... Il doute de tout, ricane de tout, lance ses traits acérés sans s'inquiéter du grade de ceux qu'ils atteignent, se fait quelquefois pardonner des épigrammes à force d'esprit, ou est souvent puni par la prison. Il y entre en chantant un refrain

satirique, et à peine en est-il sorti qu'il recommence à exercer sa langue caustique aux dépens de plus forts que lui...

« Généralement très braves, les *tambours*... Ils courent pêle-mêle au milieu des compagnies, se ruent sur l'ennemi et, tout en courant, ils frappent leur caisse, la tenant d'une main, maniant une baguette de l'autre. Souvent ce fut un *tambour* qui arriva le premier sur les retranchements ennemis ; la tradition l'atteste. »

Espérons que le ministère, après avoir supprimé les caisses roulantes ne s'attaquera pas aux clairons. Que deviendrait une armée sans tambours ni trompettes?

Il y a eu un virtuose sur le tambour.

Il se nommait Saint-Jean et avait imaginé de transcrire l'*ouverture de Sémiramis* pour tambour *seul*.

Très fier de son invention, Saint-Jean s'en va trouver Rossini, qui savait garder parfaitement son sérieux au milieu des charges les plus ébouriffantes.

— Maître, j'ai transcrit votre *Sémiramis*.

— Bien, mon ami. Pour quel instrument!

— Pour tambour. J'ai apporté la chose et je voudrais l'exécuter.

— Allez, allez; ne vous gênez pas.

Saint-Jean commence le morceau, sans que Rossini ait sourcillé le moins du monde.

— Ran... rrran... plan, plan... rrrran... plan, plan...

— Très bien, mon ami, dit Rossini; un peu plus plus vite, le *crescendo*.

— Ran... plan... rataplan... plan... rrrrran...

— Hé! *diavolo!* interrompt le malicieux Italien; vous ne comptez pas vos pauses.

— C'est vrai, dit le pauvre Saint-Jean.

— Vous avez quarante-deux pauses à compter?

— Oui, maëstro.

— Je vous écoute.

Saint-Jean compte gravement, tenant ses baguettes en l'air : — Une... deux... trois... jusqu'à quarante-deux.

A la quarante-deuxième pause, Rossini n'y tint plus ; il sortit de la chambre en éclatant de rire, et laissa Saint-Jean achever, devant les banquettes, l'*Ouverture de Sémiramis*... pour tambour seul.

Daniel Bernard.

MÉLANGES

LES ÉPOPÉES FRANÇAISES

En attendant que la *Revue du Monde catholique* puisse consacrer une étude spéciale au beau et savant ouvrage de M. Léon Gautier, nous nous faisons un devoir de reproduire ici le jugement de M. Gaston Paris sur les *Épopées françaises*. C'est un juge dont personne ne contestera la compétence et dont nous sommes heureux de pouvoir invoquer le témoignage.

EXTRAIT DU JOURNAL OFFICIEL DU 19 MAI 1880

COMPTE RENDU DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS.

M. Gaston Paris fait hommage, au nom de l'auteur M. Léon Gautier, d'un volume intitulé : *Les Épopées françaises* (nouvelle édition, t. III).

« L'Académie, dit M. Gaston Paris, a couronné trois fois déjà l'ouvrage de M. Léon Gautier. En 1868, elle a décerné le premier des prix fondés par le baron Gobert à ce volume même qui reparaît aujourd'hui dans une édition entièrement refondue. C'est donc principalement sur cette refonte que je dois appeler l'attention de la Compagnie. Elle connaît l'ouvrage lui-même, son utilité de premier ordre, ses grandes qualités, ses quelques défauts, dont les uns tiennent au plan et au caractère d'un livre où l'on a voulu s'adresser à la fois aux savants et au public, dont les autres sont inhérents au genre de talent de l'auteur lui-même et lui donnent sa physionomie si personnelle.

« Pour ne pas reculer devant l'immense entreprise où s'est lancé M. Léon Gautier, il fallait cet enthousiasme ardent et toujours prêt, qui étonne parfois le calme lecteur; il fallait aussi, pour avoir quelque chance de mener cette œuvre à bonne fin, renoncer dans le détail, sinon à l'exactitude, du moins à la critique minutieuse et inquiète. Je ne puis mieux comparer ce livre des *Epopées françaises* qu'à un grand Musée, où un amateur passionné a rassemblé les débris de notre moyen âge épique, cet étonnant morceau de notre passé poétique, que nous sommes loin

de connaître et de comprendre suffisamment et qui doit tenir dans notre souvenir national une place de plus en plus importante. Ces débris, avant de les examiner un à un, de les trier, de les débarrasser des restaurations maladroites et des agglutinations inintelligentes qui les déguisent, il fallait les soumettre à un classement général, les inventorier, les faire connaître. M. Gautier s'est donné cette peine, avec plaisir, avec passion, avec succès. Il a ouvert au public de vastes salles bien claires, bien disposées, parfois d'une décoration un peu surchargée. Il s'est fait le démonstrateur de ces antiquités et, pour amener la foule à les goûter, il lui est arrivé de mettre dans ses descriptions des couleurs qu'on cherche en vain dans les monuments eux-mêmes, des intentions, des sentiments surtout, des expressions et des détails de style qui leur sont étrangers. A l'usage des savants, un catalogue méthodique, mis au courant des travaux récents, est joint à l'exposition oratoire, destinée aux simples visiteurs. M. Gautier a réussi doublement; les savants ont apprécié sa conscience, ses longues recherches, sa bonne foi dans ses relations même polémiques avec d'autres, ses vastes lectures. Le public a peu à peu subi l'ascendant de sa conviction expansive, même quand il ne la partageait pas tout à fait et, grâce à lui, notre vieille épopée est redevenue célèbre, sinon encore connue. Ce que nous devons surtout louer, c'est le courage avec lequel, les premiers volumes étant épuisés, l'auteur s'est mis à les refaire. Il s'est astreint, pour profiter des nombreux travaux parus depuis le sien, à des vérifications, à des lectures, à des confrontations qui ont dû lasser plus d'une fois sa patience, et il est arrivé à nous donner bien véritablement une édition entièrement refondue. Ceux qui voudront se rendre compte du progrès accompli dans ces études depuis 1867, année où parut pour la première fois le tome II de M. Léon Gautier, n'auront qu'à comparer les deux éditions. Je ne parle pas seulement des deux cents pages de plus que donne celle-ci, en dehors des additions matérielles. Si la partie destinée au public est restée à peu près la même, dans la partie consacrée à l'analyse érudite qui nous intéresse davantage, tout a été profondément modifié, et partout, grâce aux travaux de ses émules et à ses propres recherches, l'auteur a amélioré, précisé, fortifié, élargi en tous sens son texte primitif. Le tome II est d'ailleurs devenu le tome III : car l'introduction générale qui forme le sujet du tome I s'est tellement développée dans sa nouvelle édition, qu'il lui faut maintenant deux volumes. Le premier a paru; le second nous est promis pour une époque très voisine. Nous souhaitons que M. Léon Gautier soit bientôt débarrassé de ce travail de révision des volumes déjà publiés et qu'il se consacre à l'achèvement de l'œuvre si digne de sympathie et d'encouragement par laquelle il a rendu son nom inséparable de l'histoire de notre vieille poésie. »

LA LETTRE ET L'ESPRIT DES ÉVANGILES DE TOUS LES DIMANCHES (1).

Plusieurs livres sur les Évangiles des dimanches et fêtes de l'année ont paru dans ces derniers temps. Celui de M. l'abbé Daumas que nous annonçons, a un but spécial, une distination particulière, qui le feront distinguer et accueillir avec faveur. C'est un commentaire des Évangiles de chaque dimanche, écrit principalement en vue de la jeunesse et répondant à la fois aux besoins de son esprit et de son cœur.

Deux choses sont absolument indispensables pour que l'enseignement religieux soit complet et produise les fruits qu'on doit en attendre. Il faut qu'à côté de l'instruction élémentaire, à côté de l'étude du catéchisme, « ce petit livre dont on a dit que les sages de l'antiquité, s'ils l'avaient connu, l'auraient préféré à toute leur philosophie, » et à côté aussi des développements plus ou moins étendus qu'on ajoute à la lettre du catéchisme, et qu'on appelle un cours *raisonné de religion*, viennent se joindre des instructions orales qui servent d'aliment à la piété, et s'adressent directement à l'âme. Il serait difficile de décider lequel de ces deux enseignements est aujourd'hui le plus nécessaire. Ils doivent marcher de front et se prêter un mutuel appui. Or c'est justice de reconnaître qu'ils sont partout régulièrement suivis, et que MM. les aumôniers des lycées s'en acquittent avec autant de dévouement que d'intelligence.

Profondément pénétrés de la haute et importante mission qui leur est confiée, et des devoirs particuliers que leur impose l'époque où nous vivons, ils ne se bornent pas à apprendre aux jeunes gens les vérités élémentaires du christianisme, et à les fortifier contre les objections, les attaques, les sophismes ; mais ils s'étudient, ils s'attachent surtout à les nourrir de cette parole vivante de l'Évangile qui est un écho du ciel et qui éveille, qui fait germer, qui fait éclore et mûrir dans les cœurs les sentiments religieux que Dieu y a déposés.

M. l'aumônier du lycée Saint-Louis a compris ainsi son beau ministère. Il a pensé que ce qu'il pouvait faire de mieux c'était de choisir et de mettre en relief le texte même des Évangiles que l'Église nous fait méditer chaque dimanche. Cette pensée est excellente ; car, origine divine

(1) *La lettre et l'esprit des Évangiles de tous les dimanches*, par M. l'abbé Daumas, premier aumônier du lycée Saint-Louis. Un fort vol. de 600 pages. Victor Palmé. Prix : 3 fr. 50.

du christianisme, vie de son adorable fondateur, histoire de son établissement, de ses conquêtes, obligations envers Dieu, envers le prochain, envers nous-mêmes, vertus à pratiquer, prières, liturgie, tableau de ses fêtes, tout se trouve dans ses Évangiles.

M. l'abbé Daumas a présenté son interprétation sous une forme nouvelle, en harmonie avec les besoins des temps présents, et éminemment capable d'intéresser les esprits cultivés. Les saintes pages de l'Évangile sont déjà si émouvantes par elles-mêmes! Le P. Lacordaire a dit des choses charmantes sur les effets qu'éprouve particulièrement la jeunesse à la première lecture de ce livre divin : « A douze ans, à la fleur de la vie, on nous a lu l'Évangile, on nous a parlé de Jésus-Christ; sa parole nous a paru très douce, très simple, très aimable, et nous y avons cru dans la douceur, dans la simplicité, l'amabilité de notre pauvre âme. » Il nous peint aussi dans le langage qui lui est propre, ce que l'homme ressent plus tard, surtout après avoir connu le fardeau de la vie, ses déceptions, ses douleurs, quand il se remet à relire ces mêmes pages dans la virilité et la maturité de la pensée : « Alors il n'est pas rare, s'écrie-t-il, que Jésus-Christ ressaisisse de nouveau l'âme avec un empire qui ne lui sera plus disputé, parce qu'on le lui aura donné dans un âge où rien ne parlera plus contre lui que des passions jugées et des ignorances vaincues. »

On ne peut donc que féliciter M. l'abbé Daumas de l'heureuse inspiration qu'il a eue de choisir un pareil sujet. Il a pu ainsi dérouler devant la jeunesse tout le récit, tout le tableau de l'histoire du Fils de Dieu, avec les péripéties de son enfance, la simplicité de sa vie humble et laborieuse, le charme de ses courses à travers la Judée, la beauté et la profondeur de ses discours, la grâce inimitable de ses paraboles, le doux éclat de ses miracles, le drame de sa passion et de sa mort. Convaincu surtout de la nécessité de raffermir, dans ces âmes naïves et pures encore pour la plupart, mais dont quelques-unes, hélas! ont été déjà flétries par le souffle empoisonné de l'incrédulité contemporaine, la vérité de la divinité de Jésus-Christ; cette vérité, si malheureusement ébranlée, assaillie de nos jours, il n'a laissé échapper aucune occasion de la mettre en lumière, de la faire resplendir aux yeux et en quelque sorte sentir au cœur et toucher à la main. « De là, dit-il, excellemment dans sa préface, nos efforts pour ramener sans cesse sous les regards la grande figure de Jésus, non seulement dans ses sublimes enseignements, mais encore dans son action extérieure et sensible au milieu de son pays et de ses concitoyens. De là le soin que nous avons pris de citer le temps précis, les jours, les mois, les années de ses prédications, de décrire les lieux où il a agi, les villes qu'il a fréquentées afin de tenir en éveil l'imagination, et d'exercer l'esprit en même temps que le cœur. »

Voilà ce que M. Daumas s'est efforcé de faire, non point arbitrai-

rement, en se livrant à ses propres idées, à de vaines et aventureuses conjectures, mais en s'appuyant sur le témoignage des Pères apostoliques, des grands docteurs de l'Église, des historiens juifs, et en s'aidant des remarquables travaux des écrivains modernes français et allemands, en particulier ceux du savant docteur Sepp. En sorte que l'on a toutes les garanties d'autorité et d'exactitude qu'on peut désirer.

En publiant son ouvrage, il acquiert un titre nouveau à la reconnaissance de la jeunesse et de quiconque s'intéresse à son bonheur. Il continue le bien qu'il a déjà opéré, il l'étend à un plus grand nombre, il le rend général et durable. Ceux qui ont reçu les prémices de ce livre, aimeront à le relire; il leur restera comme un de leurs meilleurs souvenirs, et ils n'entendront jamais les paroles évangéliques, soit dans nos temples, soit dans le monde, sans se rappeler l'interprétation qui leur a été donnée, sans faire sur eux-mêmes des retours qui influeront puissamment sur leur salut. Ceux qui le liront pour la première fois seront charmés des leçons qu'il renferme et des salutaires impressions qu'il laissera dans leur âme.

La jeunesse de l'un et de l'autre sexe n'est pas la seule à qui il sera utile; les gens du monde y trouveront également de quoi s'instruire et s'édifier; des détails d'histoire et de géographie pleins d'intérêt; de précieuses notions liturgiques: « La solution des difficultés les plus pratiques, les plus usuelles, celles qui se présentent le plus ordinairement à l'esprit qui n'a point encore une connaissance approfondie des saintes Écritures », et enfin des considérations et des élévations propres à nourrir la piété et la foi.

Ce volume de près de 600 pages se divise en cinq parties, selon le temps de l'année ecclésiastique et en cinquante *entretiens*, nombre égal à celui des évangiles des dimanches qui y sont expliqués. Chacun de ces *entretiens* se divise lui-même en sept petits paragraphes, formant presque tous un sens complet, de manière à offrir une courte lecture spirituelle, pour chaque jour de la semaine. C'est la marche, c'est la méthode qu'il faut suivre pour goûter, pour apprécier ces méditations et en retirer un véritable profit.

Parlerons-nous du style? Il a les qualités essentielles qu'il doit avoir : il est clair, pur, abondant et à la portée de toutes les intelligences. On y voudrait seulement, en certains endroits, un peu plus de couleur, de mouvement et d'onction. L'ensemble de la composition paraîtra peut-être aussi trop didactique, trop uniforme; mais ces petites imperfections, ces légers défauts, si l'on peut leur donner ce nom, s'effacent promptement, s'oublient même tout à fait quand on ne lit qu'un *entretien* à la fois et qu'on a soin de couper la lecture par les repos indiqués.

Disons un mot, en terminant, des suffrages, des encouragements flatteurs que ce livre reçoit tous les jours. En en acceptant la dédicace,

Mgr l'archevêque de Paris a le premier montré l'estime qu'il en fait et le vif intérêt qu'il y prend. Son Eminence le cardinal Donnet l'a loué, à son tour, dans une très belle lettre, dont voici une partie :

Monsieur l'abbé,

C'est entrer dans l'esprit de l'Église et s'assurer des bénédictions dont elle est dépositaire, que d'exposer et d'expliquer, avec une pieuse simplicité, les évangiles propres à chaque dimanche, d'après leur ordre liturgique et observant l'enchaînement des faits et des vérités saintes dont l'ensemble consacre l'enseignement de la foi.

Fidèle à ce plan tout tracé, l'enrichissant des citations des saints Pères, le parfumant d'une douce et sanctifiante onction, l'appropriant enfin aux besoins des temps actuels, vous avez réussi à offrir un cours complet d'instructions qui éclaire l'esprit, nourrit le cœur et dilate heureusement le sentiment religieux et chrétien. Ce n'est ni en philosophe, ni en rhéteur que vous enseignez, votre doctrine est bien celle de Jésus-Christ, et votre prédication, dépouillée de toute prétention à l'effet, s'inspire uniquement du zèle pour la gloire de Dieu et du bien à faire aux âmes. *Non in persuasibilibus... ut non evacuetur virtus Christi.* Voilà le cachet de votre œuvre.

. . . . . .

. . . . . .

Je donne volontiers mon approbation à votre livre intitulé : *La lettre et l'esprit des Évangiles de tous les dimanches*, et lui souhaite le succès auquel vos pieuses intentions vous donnent droit.

Recevez, Monsieur l'abbé, etc.

† Ferdinand, cardinal Donnet, *archevêque de Bordeaux.*

Voici une autre lettre adressée quelques jours auparavant à l'auteur par Mgr l'évêque de son diocèse.

Monsieur l'aumônier,

Je ne puis qu'applaudir à la pensée que vous avez eue de présenter à la jeunesse, dans de courts entretiens, *la lettre et l'esprit des Évangiles*, plus que jamais nous avons à la prémunir contre les erreurs semées, sous toutes les formes, dans les livres que les journaux impies patronnent.

Je n'ai pu que parcourir rapidement votre ouvrage; mais il m'a paru bien justifier son titre. Les réflexions sont claires et bien appropriées aux besoins des jeunes gens, vous les appuyez sur le témoignage des Pères. C'est le moyen de ne pas s'écarter d'une sévère orthodoxie. Quand on vise à la nouveauté, on s'expose à sortir des limites de la vérité. Je bénis votre travail, et je fais des vœux pour qu'il éclaire et qu'il touche tous ceux qui le liront.

Recevez, mon cher aumônier, avec ma reconnaissance pour l'envoi de votre livre, l'expression de mes sentiments affectueux en Notre-Seigneur.

† Joseph Henri, *évêque de Fréjus.*

Après de telles approbations, il serait superflu d'insister davantage sur le mérite de la publication que nous avons essayé d'analyser et sur le succès qu'elle doit obtenir.

L'abbé Dedoue,
doyen du chapitre de Notre-Dame de Paris.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

29 *mai.* — A Paris, conférence de M. Deleprouve sur la *Constitution historique et nécessaire* de la France. — Rapport adressé au président de la République par le ministre de la marine et des colonies sur la création de nouveaux emplois dans le personnel judiciaire de la Cochinchine et décret portant approbation des résolutions proposées dans ledit rapport. — Arrivée du roi de Grèce à Paris. — La Chambre des députés de Prusse discute le projet de loi tendant à modifier les lois politico-ecclésiastiques. Le ministre des cultes essaie de rejeter sur la curie romaine le défaut d'entente entre le Vatican et Berlin.

30. — Réunion de la droite royaliste, en vue d'examiner plusieurs questions à l'ordre du jour. — Renvoi à une commission par la Chambre des députés de Prusse du projet de loi tendant à modifier les lois de mai. — Commutation de peines accordée par le gouvernement russe aux individus condamnés dans l'affaire du docteur Weimar.

31. — Le Sénat adopte le projet de loi de M. Baragnon et décide que les diplômes décernés par le ministre de l'instruction publique d'après les certificats d'aptitude des jurys d'examen sans distinction donnent les mêmes droits pour l'admission aux concours pour les places de l'Etat. — La commission de la magistrature se met d'accord avec M. Cazot sur presque tous les points du projet de loi sur la magistrature. — Le Grand Conseil de Genève vote à une voix de majorité la séparation de l'Église et de l'État. — Le grand Conseil des Ulémas, à Constantinople, se prononce contre l'exécution de Véli-Méhémet et décide de ne pas permettre l'intervention de l'Europe dans l'administration de la Turquie. — La commission internationale de liquidation des finances égyptiennes décide le maintien de la suppression de la taxe Moukabalah, sauf à accorder une indemnité à ceux qui ont payé la taxe. — L'armée du Pérou et de la Bolivie est complètement défaite par les Chiliens à Tacna. — Première réunion du conseil supérieur de l'instruction publique. Le ministre prononce un discours et donne lecture des projets de réformes dans l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire qui seront soumis à l'examen du conseil.

1er *juin.* — Réception par M. Jules Grévy, de la lettre par laquelle S. Ex. Don Rafael Zaldivar lui notifie sa réélection à la Présidence de la

République de Salvador, et de la lettre par laquelle S. Ex. M. Narcisse Campero lui fait connaître son élection à la Présidence provisoire de la République de Bolivie. — La Chambre des députés, à la majorité de 313 voix contre 162, adopte la proposition de loi ayant pour objet d'assurer le secret du vote dans les scrutins publics. — Discours de M. Léon Say au banquet du lord maire de Londres. Ce discours est considéré dans le monde diplomatique comme une déclaration officielle des idées du gouvernement au sujet du traité de commerce.

2. — Décret nommant MM. Dedebat, Roze et Flourens maître des requêtes au conseil d'État. — Réunion du conseil des ministres. Il s'occupe spécialement de la marine marchande. — Une note du Vatican répond aux allégations contenues dans la lettre du prince de Bismarck au prince de Reuss, et s'attache à démontrer que le Saint-Siège a toujours procédé avec une parfaite netteté dans ses négociations avec la cour de Berlin. Le Saint-Père couvre de sa bienveillante protection tous les catholiques, sans distinction de nationalité. — Le sultan désapprouve le discours de réception de l'ambassadeur d'Angleterre contenant un programme politique et refuse d'accorder audience à M. Goschen jusqu'à ce que ce dernier ait modifié son discours.

3. — Décret portant nomination dans la magistrature coloniale de Saïgon (Cochinchine). — Duel des citoyens Rochefort et Kœchlin, à la suite d'une lettre d'insultes, adressée par le premier à M. Andrieux, préfet de police et beau-frère de M. Kœchlin. M. Rochefort est grièvement blessé au creux de l'estomac. — Le garde des sceaux adresse au préfet une circulaire relative aux extraits d'actes d'état civil délivrés gratuitement, sur papier libre, invitant les municipalités à n'apposer à l'avenir ni sceau ni signature sur les extraits délivrés sur papier libre. — Arrivée à Berlin du prince Gortschakoff. — Quatre Compagnies anglaises reçoivent l'ordre de marcher vers les frontières anglaises de Birmanie, pour les protéger contre une invasion des Birmans. — Le gouvernement donne ordre d'apposer les scellés sur tous les papiers du cardinal Pie, dans sa demeure épiscopale.

4. — Décret nommant deux sous-préfets, deux secrétaires généraux de préfecture et cinq conseillers de préfecture. — La commission, saisie de la demande en autorisation de poursuites contre M. le duc de Padoue, pour avoir commis le délit de vote dans deux arrondissements différents, se prononce, par sept voix contre trois, pour le rejet de la demande du procureur général. — Mort de Sa Majesté l'impératrice de Russie. — Annonce des fiançailles du prince Guillaume, fils aîné du prince impérial d'Allemagne et petit-fils de l'empereur Guillaume, avec la princesse Augusta-Victoria d'Augustembourg. — Démission du ministre de la guerre, en Italie. Le ministre de la marine est chargé de l'intérim de ce ministère.

5. — Décret nommant M. Martin (Emile) secrétaire général de l'Algérie. — Célébration à l'église Russe, à Paris, d'un service funèbre en mémoire de l'impératrice de Russie. — Le sultan reçoit en audience solennelle M. Goschen, ambassadeur d'Angleterre, qui lui remet ses lettres de créance. — A Berlin, la commission de vingt et un membres, chargée d'examiner le projet de loi politico-ecclésiastique, repousse l'article 1er par 19 voix de majorité, et fait présager ainsi le sort qui est réservé à l'ensemble du projet de loi.

6. — Élections législatives dans cinq circonscriptions électorales. — Mgr Freppel, évêque d'Angers, est élu à Brest, quatre républicains, plus ou moins écarlates, sont élus dans les autres circonscriptions. — Série de décrets relatifs aux conditions exigées à l'avenir des candidats aux fonctions d'inspecteurs primaires ou professeurs dans les écoles normales. — Nominations, révocations ou mutations de vingt-sept percepteurs. — Révocation de M. Delalande, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Marvejols. — Fixation au 16 juin de l'ouverture de la conférence des ambassadeurs des puissances européennes, chargée de résoudre le différend turco-grec. Le siège de la conférence est à Berlin.

7. — Interpellation à la Chambre des députés, adressée au gouvernement par MM. Villiers et Robert Mitchell sur les abus de la censure, notamment en ce qui concerne les nombreux procès faits au *Triboulet*. — Interpellation de M. de Baudry d'Asson sur l'annulation des vœux d'un conseil général de la Vendée contre les décrets du 29 mars. — En Belgique, élections pour le renouvellement partiel de la Chambre des députés. — Soumission aux autorités cubaines des généraux insurgés Moncada, Maceo, de plusieurs commandants, capitaines et lieutenants et de deux cents hommes.

8. — M. le général baron Aymar, gouverneur de Paris, se démet de son commandement. — Un grand nombre de préfets sont appelés au ministère de l'intérieur pour y recevoir des instructions relatives à l'application des décrets du 29 mars. — Réception par le sultan de M. Tissot, le nouvel ambassadeur de la République française. — M. Blachère interpelle le cabinet sur la politique intérieure du gouvernement concernant les révocations. Il en fait l'historique, montre le rôle infime que les plus viles dénonciations, les plus basses cupidités et les plus venimeuses rancunes jouent dans ces révocations. — Le prince de Léon se mêle à l'interpellation pour flétrir les procédés employés par le ministre de la guerre pour épurer l'armée territoriale.

9. — Le ministre de la guerre déclare à la tribune de la Chambre des députés que la distribution des drapeaux de la République à tous les corps d'armée aura lieu le 14 juillet. — Décret convoquant le collège électoral de la deuxième circonscription de Dunkerque à l'effet d'élire un

député en remplacement de M. Joos, démissionnaire. — Mouvement dans le personnel des justices de paix comprenant trente et une nominations, mutations ou révocations de juges de paix ou suppléants de juges de paix. — Au cirque Fernando, conférence de M. Ernoul sur la liberté de conscience et de l'enseignement. — Circulaire du ministre de la justice aux procureurs généraux en vue de l'exécution des décrets du 29 mars. — La convention américaine, chargée de choisir le candidat du parti républicain pour la prochaine élection du président des Etats-Unis, adopte, après trente-six tours de scrutin, la candidature de M. Garfield.

10. — M. le ministre de la guerre donne communication à la commission Laisant d'un contre-projet sur le volontariat d'un an. — Manifeste de l'empereur de Russie, relatif à la mort de l'impératrice de Russie. Ce manifeste est empreint des sentiments de la plus profonde tristesse et de la plus religieuse résignation. — Radri-Pacha est nommé premier ministre du sultan, et Abedin-Pacha, ministre des affaires étrangères. — Le conseil fédéral allemand adopte le projet proposé par la Prusse, pour l'incorporation de l'Elbe inférieur dans le Zolwerein. — Le nonce du Saint-Siège à Vienne, sur l'ordre du Vatican, essaie de renouer les négociations de la curie romaine avec la Prusse. — En Portugal, translation des restes mortels de Vasco de Gama et du Camoëns au milieu du plus grand enthousiasme.

11. — Réception par M. Jules Grévy des délégués de l'Union républicaine, chargés de lui représenter la nécessité de l'amnistie plénière. — La Chambre des députés, sur la demande du procureur général et après une discussion orageuse à laquelle prennent part MM. Leroy, Trarieux, Goblet, Paul de Cassagnac, Le Provost de Launay, autorise les poursuites contre M. le duc de Padoue. — Célébration à Postdam des fiançailles publiques du prince Frédéric-Guillaume, fils aîné du prince impérial d'Allemagne, avec la princesse Victoria de Schleswig Holstein Sonderbourg Augustembourg. — A Berlin, rejet par la commission prussienne de l'ensemble de la loi politico-ecclésiastique. — Les Péruviens sont battus à Arica avec de grandes pertes. Les Chiliens s'emparent de cette ville.

12. — Nomination de M. Challemel-Lacour au poste d'ambassadeur de la République française, près S. M. la Reine d'Angleterre. — Nomination de M. Emmanuel Arago aux fonctions d'ambassadeur de la même République, près la Confédération suisse. — Réunion de la commission sénatoriale des douanes. Elle reçoit communication des renseignements publiés par le journal des *Débats*, concernant la signature des préliminaires du nouveau traité franco-anglais et délégue son président, M. Feray auprès de M. le Ministre des affaires étrangères, pour lui demander raison de cet étrange procédé. — Le général Colomb est désigné pour exercer provisoirement le commandement du gouverneur

militaire de Paris. — Réunion des droits du Sénat pour arrêter leur plan de campagne dans la prochaine discussion sur les décrets du 29 mars. — Interpellation de M. Paul de Cassagnac, relative au rôle de l'administration, dans la dernière élection du Gers. — Cette interpellation donne lieu à une discussion très animée à laquelle prennent part MM. Paul de Cassagnac, David, Constans, et qui se termine, comme toujours, par un ordre du jour pur et simple qui amnistie le gouvernement. — Conférence de M. le vicomte Oscar de Poli, à la salle Tonnelier. — Il retrace à grands traits l'histoire de notre monarchie nationale et les fastes grandioses de la royauté. — Le Conseil d'État annule l'élection du citoyen Humbert comme conseiller municipal de la Seine.

13. — M. Parent, député républicain, est élu sénateur à Chambéry, en remplacement de M. Dupasquier, décédé. — Le quartier du Père-Lachaise, appelé à nommer un conseiller municipal, vote en majorité pour le radical Trinquet. Il y a ballottage pour cette élection. — Dépôt par M. Janvier de la Motte, d'une demande d'interpellation au gouvernement, sur la nomination du citoyen Challemel-Lacour, comme ambassadeur à Londres. — A Lyon, conférence de M. de Belcastel pour la défense des libertés religieuses. — Les drogmans des ambassadeurs des puissances signataires du traité de Berlin remettent au ministre des affaires étrangères de Turquie une note demandant l'exécution de l'échange convenu avec le Monténégro et les réformes en Arménie.

14. — Conférence de M. Ernoul à Angers. Son discours insiste surtout sur l'histoire et les conséquences des décrets du 29 mars, ainsi que sur les droits et les devoirs des pères de famille. — Des conférences dans le même sens ont lieu à Amiens, à Mâcon, à Tournon et à Blois. — Partout des milliers de protestations s'élèvent et se signent contre les décrets du 29 mars. — Me Rousse, avocat à la Cour d'appel de Paris, bâtonnier des avocats, publie un savant mémoire sur les décrets du 29 mars. Il conclut ainsi :

« Le soussigné, avocat à la Cour d'appel de Paris,

« Consulté sur la situation dans laquelle les décrets du 29 mars 1880 placent les personnes appartenant à des associations religieuses non reconnues et vivant en commun,

« Est d'avis :

« 1° Qu'aucune loi actuellement en vigueur ne prohibe la vie en commun des personnes appartenant à des associations religieuses;

« 2° Que dans le cas où le gouvernement voudrait dissoudre ces associations ou certaines d'entre elles, il n'aurait pas le droit de le faire par voie administrative, mais que les Tribunaux devraient d'abord en connaître.

« 3° Qu'enfin la dissolution par voie administrative serait, dans l'application, une mesure impraticable et sans résultat possible. »

Charles DE BEAULIEU.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Très Saint Sacrement, études sur l'Eucharistie. Revue des Œuvres eucharistiques. Organe paraissant deux fois par mois. Quatrième année. — Prix de l'abonnement : 6 fr. par an. A la Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères.

La Société générale de Librairie catholique vient d'acquérir cette Revue qui a déjà, pendant quatre ans, fait ses preuves, et qui s'adresse spécialelement au clergé et au public éclairé et pieux.

Rédigée, sous la direction du P. Tesnière, docteur en théologie, par les Prêtres de la Congrégation du Très Saint-Sacrement, dont la vie, les études et l'apostolat sont uniquement consacrés à l'Eucharistie, elle traite exclusivement de cet auguste mystère : Dogme, Morale, Liturgie, Patrologie, Dévotions eucharistiques, c'est le fond de la Revue ; elle y joint une chronique de toutes les Œuvres eucharistiques, et tient au courant du consolant mouvement partout qui attire les âmes vers ce centre de vie.

Cette Revue peut être considérée comme l'arsenal de la prédication eucharistique. Adoration, première communion, etc. ; car elle donne toujours au long les textes et les autorités qu'elle cite. De plus, elle fournit aux prêtres et aux fidèles qui ont l'habitude de la visite au Saint Sacrement des sujets de méditation longuement développés, et elle est appelée à devenir la *Revue pieuse des prêtres.*

Nous publierons ici les sommaires de cette Revue, qui sera bien accueillie du clergé, nous en avons la ferme espérance.

Voici le sommaire du n° du 1er juin :

Liturgie eucharistique. — La messe basse (9e article). I. Le matériel. — L'abbé Feuillat, prêtre.

Dévotion eucharistique. — Corbeille de la Fête-Dieu.

Le Sacrement des miracles. — Triomphe du Saint Sacrement sur le démon : Nicole de Vervins (*suite et fin*). J.-R. B., prêtre du Très Saint-Sacrement.

Revue eucharistique. — Le recours universel au Saint Sacrement.

L'adoration pour les congrégations que publie la Revue des Œuvres eucharistiques du 1er mai a été tirée à part en une petite brochure élégante pour la propagande. On ne saurait trop la répandre dans les communautés et parmi les personnes pieuses; elle donne des congrégations la vraie notion

et elle porte à offrir pour leur salut la plus puissante des prières, celle qui s'appuie sur le Christ eucharistique, le grand Pontife de la prière.

La douzaine, franco, 1 fr. 65; les cinquante, 4 fr.; le cent, 7 fr.; les cinq cents, 35 fr.; les mille, 55 fr.

DICTIONNAIRE DE PÉDAGOGIE ET D'INSTRUCTION PRIMAIRE. Hachette et Cᵉ, 1878. Grand in-8° à 2 colonnes.

Rien n'est commode comme un dictionnaire, mais aussi rien n'est moins scientifique. Utile à ceux qui savent, pour leur rappeler ce qu'ils ont oublié ou leur mettre sous les yeux des renseignements précis dont ils ont besoin, le dictionnaire est un instrument détestable pour apprendre à ceux qui ignorent, et son emploi de plus en plus fréquent n'est pas sans influence sur l'abaissement du niveau intellectuel; il entretient la paresse aussi bien que l'orgueil de l'esprit et contribue à répandre des notions erronées, parce qu'elles sont incomplètes et sans liaisons les unes avec les autres.

Cette critique générale peut s'appliquer particulièrement au nouveau dictionnaire.

Nous n'avons sous les yeux que la première série des deux parties, qui ne comprend pas toute la lettre A. Dans la première partie, nous relevons les titres de quelques articles : *abaque*, *abécédaire*, *abréviation*, *absentéisme*, *abstraction* (son rôle pédagogique), *académie*, *accentuation*, *accident*, *acclimatation* (*jardin et société d'*), *actes de l'état civil*, *actes sous-seing privé*, etc., etc., sans compter des notices biographiques et bibliographiques sur tous les personnages qui se sont occupés de pédagogie, des notices sur les revues et ouvrages pédagogiques, sur les œuvres et sociétés s'occupant de l'enseignement primaire; à chaque département, une notice historique et statistique sur l'enseignement primaire, puis toutes les questions de législation, étudiées au double point de vue de l'histoire et de la situation actuelle en France et dans les pays étrangers. Ainsi, pour *adultes* (instruction primaire des), nous avons l'état de la législation en Allemagne, en Angleterre, en Autriche, aux États-Unis, et puis, en ce qui concerne la France, une notice plus développée, où se trouve l'historique, la législation et l'organisation pédagogique. Dans la seconde partie, nous trouvons *abdication* (l'histoire des principales abdications de souverains); *abeille* (un traité d'apiculture); *abréviations* (nomenclature des abréviations usuelles); *absorption* (en physique, en chimie et en histoire naturelle); *abstraction* (définition et exemples); *académie française; accentuation* (ses règles et des exercices); *accidents* (soins à donner), etc.

Ces exemples nous paraissent suffisants pour donner une idée des notions et des renseignements intéressants et variés que fournit ce dictionnaire. La rédaction en est confiée à beaucoup d'écrivains connus; nous citerons : M. Gervais, de l'Institut, pour l'histoire naturelle; M. G. Meissas, pour la géographie; M. Sonnet, pour les mathématiques; M. Maggiolo, pour l'histoire de l'instruction primaire; M. Barral, pour l'agriculture; MM. de Fontaine de Resbecq et Armagnac, pour les questions d'administration et de législation, qui sont étudiées avec un soin particulier, etc., etc. C'est dire qu'il serait difficile de choisir des collaborateurs plus au courant des ques-

tions. Nous n'avons donc pas besoin de louer la rédaction des notices, généralement nettes, claires, substantielles. Nous regrettons seulement que le directeur de ce dictionnaire, M. Buisson, se montre, de parti pris, hostile au christianisme et ne néglige aucune occasion de lui décocher un trait d'autant plus dangereux, qu'il se cache sous le couvert de l'impartialité scientifique.

WALTER SCOTT illustré, traduction nouvelle. Librairie de Firmin-Didot et Cᵉ, rue Jacob, 56, à Paris. *Ivanhoé*. Illustration par MM. Lix, Adrien Marie, Riou et Scott. Traduction par M. P. Louisy.

Les romans de Walter Scott ont conservé, dans notre pays, une légitime popularité.

Un récit plein d'intérêt, une exposition toujours claire et bien conduite, un développement de caractères finement observés, ce sont là des mérites qui ne peuvent vieillir et qui ont déjà charmé plus d'une génération.

Les bibliothèques populaires ne sauraient offrir un aliment plus sain aux nombreux lecteurs qui viennent y chercher l'instruction et le délassement. La famille a toujours réservé une place d'honneur à son foyer pour ce conteur aimable, qui n'a jamais demandé le succès à la violence des émotions ni aux peintures malsaines, et dont les attachantes inventions ne respirent que la morale la plus élevée.

Une nouvelle édition des œuvres de ce créateur du roman moderne nous a paru pouvoir se concilier avec la faveur qui s'attache aujourd'hui aux publications illustrées. Il y a tant de mouvement et de pittoresque dans les récits du romancier écossais que l'artiste y trouve à chaque pas des sujets d'inspiration. Le goût de notre temps pour la vérité historique dans les faits, les mœurs et le costume, peut s'y déployer à l'aise, et une illustration scupuleusement fidèle, faite de son vivant, eût été certainement goûtée de l'auteur de *l'Antiquaire*.

Chacun des romans de la collection formera un volume de 550 à 600 pages, format grand in-8°, imprimé avec luxe sur beau papier, orné de nombreuses gravures sur bois, dues au talent de nos artistes les plus aimés du public.

Chaque volume sera publié par livraisons de 32 pages et par fascicules de de 96 pages, formant la matière de trois livraisons.

Il paraîtra une livraison chaque semaine.

QUINZE ANS DE RÉVOLUTION, 1 vol. grand in-18 de 130 pages. Paris, 1880. Prix, 1 fr. 50; franco, 1 fr. 75.

Il était difficile de résumer en un si petit espace, avec plus d'intérêt, d'exactitude et de clarté, les événements accomplis durant la période révolutionnaire. Et malgré l'allure rapide du récit, on n'a point seulement ici une sèche nomenclature des journées, des crimes, des changements de scène et de personnages, les faits sont jugés, les personnages sont appréciés, parfois d'un seul mot, bien choisi et bien placé. Surtout, et c'était là le but de l'auteur, une leçon se dégage, et bien qu'elle ne soit pas nettement formulée,

le lecteur saura la tirer : que sont ces héros de la Révolution? qu'avaient-ils promis et qu'ont-ils donné? qui a payé les frais de leurs folles expériences? à la fin de ces quinze années de trouble la France avait-elle gagné quelque chose en sécurité et en liberté? Les faits parlent assez haut et la condamnation est éclatante.

De nombreuses gravures, reproduites d'après les originaux, placent sous les yeux du lecteur les épisodes et les personnages et rendent encore plus vivant le tableau de cette époque néfaste qui rencontre encore de nos jours des apologistes.

E. CHARLES.

GUIDE DE L'ÉLÈVE ET DU PRATICIEN DANS LES TRAVAUX PRATIQUES DE MICROGRAPHIE, contenant la technique et les applications du microscope à l'histologie végétale, à la physiologie, à la clinique, à l'hygiène, et à la médecine légale, par H. Beauregard et V. Galippe. Un vol. in-8. Librairie G. Masson' boulevard Saint-Germain, 120.

La micrographie occupe une place si importante quand il s'agit de la reconnaissance des diverses substances et par conséquent des fraudes qui se commettent de plus en plus dans les produits commerciaux, alimentaires ou industriels; elle nous donne sur la structure et le fonctionnement des végétaux et des animaux des renseignements tellement indispensables, qu'il ne faut point s'étonner que, dans la plupart des écoles professionnelles, on ait institué des travaux pratiques, destinés à initier les élèves au maniement et à l'usage du microscope. C'est pour leur faciliter ce travail que ce *guide* a été entrepris. La première partie est consacrée à la technique micrographique et à l'*histologie végétale*. La marche suivie est celle qui va du simple au composé, c'est-à-dire de la cellule aux tissus et aux organes. La seconde partie, spécialement destinée à la clinique, à l'hygiène, à la physiologie et à la médecine légale, comprend l'étude du sang, du lait, de diverses autres humeurs de l'économie, des parasites, etc. On y trouvera des détails intéressants sur l'analyse des taches, les corpuscules de l'air et sur les poils dont l'étude, si importante pour la médecine légale, est malheureusement encore trop négligée.

Ce livre, indispensable aux étudiants, rendra aussi de très grands services à tous ceux qui s'occupent de micrographie, car il contient cinq cent soixante-dix figures qui sont comme l'application constante des préceptes théoriques.

Dr TISON.

REVUE LITTÉRAIRE DE L'AMI DU CLERGÉ

L'Ami du clergé publie en dernière page une liste de livres sur le Saint Sacrement. Pour être apprécié à sa juste valeur, chacun demanderait une étude particulière; mais n'ayant pas le champ assez large pour en parler avec cette étendue, nous ne nous occuperons que du plus nouveau, de celui

qui a pour titre : **Intentions eucharistiques**, *Communions d'offrande*, par l'auteur des PENSÉES ET ENTRETIENS EUCHARISTIQUES.

Et nous n'en dirons qu'un seul mot : ce livre est une heureuse inspiration, un véritable acte de piété. Rigoureusement enfermé dans l'énoncé de son titre, il se borne à indiquer les *intentions* que l'on peut appliquer à ses communions.

Ces intentions sont groupées en six divisions :

1° DIEU ET SES ATTRIBUTS : Ainsi, communion en l'honneur de la Sainte Trinité, — de Dieu le Père, — de Dieu le Fils, — de Dieu le Saint-Esprit ; — Communion en l'honneur de l'*éternité* de Dieu, de la *pureté* de Dieu, — de la sagesse de Dieu, etc., etc.

JÉSUS-CHRIST ET SON HUMANITÉ : Ainsi, communion en l'honneur de Jésus nouveau-né, — de Jésus visité par les bergers, — adoré par les Mages, — enseignant dans le temple, etc., etc.

3° LA TRÈS-SAINTE VIERGE, MÈRE DE DIEU, NOTRE REINE ET NOTRE MÈRE : Ainsi, communion en son honneur comme Mère de Dieu, reine des anges, des martyrs, des prêtres; comme refuge des pécheurs, consolatrice des affligés, etc., etc.

4° LES ANGES ET LES SAINTS : Ainsi. communion en l'honneur de saint Michel, archange, de saint Gabriel, de saint Raphaël, des Anges gardes, des saints Apôtres, des saints Patrons, etc.

5° L'EGLISE CORPS MYSTIQUE DE NOTRE-SEIGNEUR : Ainsi, communion pour notre Saint-Père le Pape, les cardinaux, les évêques, les prêtres, les religieux, les membres des pieuses confréries, les pécheurs, les justes, etc., etc.

6° L'EGLISE ÉPOUSE DE JÉSUS-CHRIST : Ainsi, communion pour enrichir le trésor de l'Eglise en y déposant les mérites infinis de Jésus-Crist; pour consoler et réjouir la sainte Eglise en l'entretenant de l'amour que son céleste Epoux a pour elle; pour nourrir la sainte Eglise de la chair sacrée de Notre-Seigneur, etc., etc.

Chaque *intention* est composée d'une invocation ardente, pleine de foi, et pressant Notre-Seigneur, le Dieu de l'Eucharistie, d'accorder la grâce demandée par la communion.

Ce livre mérite d'être particulièrement recommandé aux directeurs, aux confesseurs, aux personnes qui s'approchent fréquemment de la sainte Table, et nous le leur recommandons vivement.

*
* *

Nos premiers lecteurs n'ont pas oublié les beaux articles sur les fêtes de la sainte Vierge, publiés, l'année dernière, par l'*Ami du Clergé*. L'auteur, directeur de la *Semaine religieuse* de Grenoble, et l'un des prêtres distingués de ce diocèse, divisait chaque chapitre en trois points : 1° Origine et historique de la fête; 2° Considérations morales; 3° Résolutions pratiques. Encouragé par les éloges qui sont venus le trouver, il a complété ces premières pages, et il offre aujourd'hui à la piété catholique ce délicieux volume : **Les Fêtes de la sainte Vierge**, *considérations historiques et pieuses sur chacune des fêtes de Marie.*

Le témoignage de l'examinateur, M. le vicaire général Tenet, ne saurait être plus flatteur : « C'est d'abord un plan neuf et intéressant qui recommande ce travail... Rien dans ce livre, ajoute-t-il, qui ne soit conforme aux principes de la foi et aux saines traditions. Quant au style, il réunit à la correction la clarté et la souplesse, le coloris et l'élégance. Peu d'ouvrages sur la sainte Vierge offrent au même degré que celui de M. Saillard, l'attrait du fond et de la forme. »

De son côté, l'évêque de Grenoble s'exprime ainsi dans son approbation : « Nous sommes heureux de bénir l'ouvrage de M. Saillard, concernant les Fêtes de la sainte Vierge. La piété de l'auteur et la compétence de M. Tenet, notre cher vicaire général, nous assurent que ledit ouvrage sera une source de bien pour les âmes qui en feront l'objet de leurs méditations. »

Tous ceux qui ont lu dans l'*Ami du clergé* les dix ou douze chapitres que nous rappelons plus haut, ratifieront sans réserve ce jugement ; aussi nous contentons-nous d'ajouter que l'exécution matérielle du livre répond le plus heureusement à son mérite intrinsèque : papier très fort, très blanc, caractères elzéviriens, petits ornements en tête et à la fin des chapitres, format in-32. Sous le rapport spirituel, la piété du fidèle y puisera les éléments d'une dévotion plus active et plus tendre envers la Reine des Cieux : il faut donc le signaler et le conseiller tout spécialement aux enfants de Marie et à toutes les associations de la sainte Vierge. Traitant, d'autre part, chaque fête au triple point de vue historique, doctrinal et pratique, il prête matière, dans sa féconde brièveté, aux plus amples développements, et à ce titre c'est l'un des livres par excellence du prêtre et du prédicateur.

***

Ces derniers mots nous amènent à vous annoncer, chers lecteurs. la publication du 4e volume des **Œuvres de saint François de Sales**, édition de la Société générale de Librairie catholique, dont le plan a reçu, comme on sait, le haut patronage de Mgr de Ségur.

Ce quatrième volume renferme la *première partie* des *Sermons* du saint évêque de Genève, et s'étend de l'Avent à Pâques : ensemble vingt-cinq sujets de sermons, tirés de l'ordre liturgique du temps. Il est précédé d'un avant-propos analysant les titres de saint François de Sales comme prédicateur, et du *Traité de la Prédication* : écrit adressé par le saint, en octobre 1604, à Mgr André Frémiot, archevêque de Bourges et frère de Mme de Chantal. Précepte et exemple, tel est donc l'attrait de ce premier volume des Sermons du populaire auteur de l'*Introduction à la vie dévote*. Les jeunes prêtre ne sauraient trop s'inspirer d'un aussi saint modèle pour apprendre à diriger leurs instructions, et c'est pourquoi nous croyons utile de leur rappeler ici les points principaux sous lesquels saint François de Sales considère l'œuvre de la prédication. Ces points sont au nombre de cin,q traités sous les titres suivant : Chapitre I : Qui doit prêcher. — Ch. II : De la fin du prédicateur. — Ch. III : Ce que le prédicateur doit prêcher. — Ch. IV. De la disposition de la matière. — Ch. V. : De la forme, ou comment il faut prêcher.

NOTA. — La nouvelle édition des *Œuvres de saint François de Sales*, publiée par

la Société générale de librairie catholique et recommandée par NN. SS. les archevêques et évêques de Bordeaux, Reims, Bourges, Versailles, Limoges, etc., formera environ vingt volumes in-12 d'environ 500 pages chacun, et à 3 fr. 50 le volume.

Chaque partie pourra être demandée séparément, sous son titre particulier. Actuellement, quatre volumes ont paru, savoir : *t. Ier : Introduction à la Vie dévote; t. II et III : Traité de l'amour de Dieu; t. IV : Sermons* (celui même dont nous parlons, et qui va être suivi d'un second sur le même sujet).

*
* *

En fait de réimpressions, nous sommes heureux de pouvoir annoncer que la deuxième édition du **Manrèze du Prêtre** vient enfin de voir le jour. Ce livre avait été accueilli avec tant de faveur, et il faisait un tel bien sur les âmes sacerdotales, que l'auteur avait tenu à le revoir ligne par ligne avant d'en autoriser aucun nouveau tirage. La mort l'a frappé juste au moment où s'achevait de s'imprimer la dernière feuille; il semble qu'elle avait reçu ordre d'attendre jusque-là pour lui laisser finir paisiblement son œuvre. O vous qui avez si souvent réclamé à l'éditeur le MANRÈZE DU PRÊTRE, vous pouvez dès à présent le redemander : le livre est parfait, il n'y sera plus touché, l'auteur n'est plus, vous laissant ce mot et digne de se rendre ce témoignage : *exegi monumentum.*

Rien n'a été changé matériellement à cette douvelle édition du MANRÈZE DU PRÊTRE : même format, même papier, mêmes caractères, c'est-à-dire absolument même ouvrage en deux magnifiques volumes in-8° (12 francs).

*
* *

L'Homme, *sa nature, son âme, ses facultés et sa fin, d'après la doctrine de saint Thomas,* par S. G. Mgr de la Bouillerie (*superbe volume in-8° de* IX-325 *pages*: 6 *francs*), avait été également enlevé dès son apparition en moins de trois semaines. Une nouvelle édition vient aussi de paraître, revue par l'auteur avec la plus scrupuleuse attention, publiée par l'éditeur avec le même soin et la même richesse, et revêtue d'un bref de S. S. le Pape Léon XIII. Du moment que le Souverain Pontife a ainsi couvert de sa sanction souveraine l'œuvre de Mgr de la Bouillerie, tout éloge devient superflu. Saint Thomas d'Aquin est regardé comme la plus haute expression du génie de la philosophie et de la théologie; aussi le plus beau livre qui pût être fait sur l'homme, c'était d'en prendre l'idée dans ses œuvres et de le composer d'après ses principes. Comme tous les ouvrages de saint Thomas, l'HOMME de Mgr de la Bouillerie, unique en son genre, est destiné à devenir classique.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

L'ORTHODOXIE DU LIVRE DU PASTEUR D'HERMAS

L'étude des monuments écrits qui nous sont restés des deux premiers siècles de l'Église est pleine de charme et d'intérêt pour des esprits cultivés et des cœurs chrétiens. On ne peut converser sans une pieuse émotion avec ces témoins des vertus héroïques et des sanglants triomphes de nos pères dans la foi, et leurs paroles font du bien à l'âme. Dès leur apparition dans l'église, ces livres ont été l'objet d'une vénération qui ne le cédait qu'au divin respect des Écritures dont ils furent presque les contemporains; l'éminente sainteté de leurs auteurs donnait à leurs enseignements le caractère d'une sorte d'inspiration, et s'ils n'étaient pas reçus dans le canon des livres sacrés, ils n'en demeuraient pas moins, après la sainte Écriture, l'objet préféré des pieuses lectures et des méditations des fidèles.

Les écrits des siècles apostoliques, ceux du moins dont une saine critique reconnaît l'authenticité, ne sont pas assez connus des fidèles de notre temps. C'est donc rendre un grand service à la religion, en ces jours où elle a tant d'assauts à repousser, que d'attirer l'attention des fidèles sur ces vénérables monuments, qui sont par eux-mêmes une irréfutable démonstration de l'unité et de la perpétuité de la foi et de la morale catholiques.

Le travail récemment inséré dans la *Revue du Monde catholique* (1) par M. l'abbé Duchesne, professeur à l'Université catholique de Paris, sur le livre du *Pasteur* d'Hermas ne manque pas d'intérêt, bien qu'il nous paraisse un peu sommaire; il nous montre que la pratique de l'Évangile offrait aux premiers chrétiens des difficultés incomparablement plus grandes que celles dont nous ne savons pas toujours triompher, et que malgré de trop nombreuses défaillances,

(1) 15 avril 1880.

la grande majorité des chrétiens du deuxième siècle demeurait inébranlablement fidèle aux engagements du baptême.

Toute la partie de son travail que le savant auteur consacre à étudier l'état religieux et moral de la société chrétienne à l'époque où fut écrit le livre du *Pasteur* est généralement exact ; mais quand il en vient à l'examen de ce qu'il appelle « *le système théologique* » (1) d'Hermas, il ne nous paraît pas s'en faire une juste idée, et il tire de l'exposé de la doctrine qu'il lui prête des conclusions qui seraient très graves, si leurs prémisses n'étaient pas sujettes à contestation.

Est-il vrai que la théologie d'Hermas s'écarte, comme le prétend M. l'abbé Duchesne, de la foi orthodoxe sur la Trinité et l'Incarnation, deux dogmes fondamentaux du christianisme ? Avant tout examen j'en serais surpris, quand je vois les témoignages d'admiration qui ont été décernés au livre d'Hermas par d'illustres écrivains ecclésiastiques des premiers siècles. Je n'en citerai que trois : Origène, Eusèbe et saint Athanase. Tous trois insistent sur l'utilité pratique de ce livre. Origène dit : « Ce livre me paraît très utile, et je le crois inspiré de Dieu (2) » Eusèbe affirme qu'il est regardé par le plus grand nombre comme un livre très nécessaire, particulièrement à ceux qu'on veut instruire des premiers éléments de la religion (3). Saint Athanase l'appelle « le livre très utile du Pasteur (4). »

Voilà des certificats d'orthodoxie dont on ne peut contester la valeur. Un livre déclaré utile, nécessaire, à ceux surtout qu'on veut instruire des éléments de la religion ; un livre qui reçoit cette attestation de la bouche d'hommes aussi éminents qu'Origène, que saint Athanase et autres d'après l'historien Eusèbe, ne peut contenir de graves erreurs sur les dogmes fondamentaux du christianisme. Si le contraire était démontré, il serait plus raisonnable de croire que ce livre a été interpolé, que de supposer tant d'ignorance ou d'aveuglement dans des écrivains tels qu'Origène et saint Athanase.

Cependant M. l'abbé Duchesne n'hésite pas à affirmer que la doctrine d'Hermas sur la Trinité et l'Incarnation n'est point du tout

(1) *Revue du Monde catholique*, 15 avril 1880, p. 21.
(2) *Comment. sur le chap. XVI de l'Épître aux Romains.*
(3) *Hist. eccl.*, liv. V, chap. VIII.
(4) *De l'Incarnation du Verbe, paulo post init.*

conforme à la doctrine que l'Église professe aujourd'hui. C'est de ce jugement si sévère que nous voulons examiner les motifs. Citons d'abord, dans toute son étendue, le texte d'Hermas sur lequel M. l'abbé Duchesne, appuie son affirmation : c'est la cinquième parabole du troisième livre du *Pasteur* (1).

CINQUIÈME PARABOLE

DU JEUNE VÉRITABLE ET DE SA RÉCOMPENSE ; PUIS DE LA PURETÉ DU CORPS.

I

Un jour que je jeûnais, et qu'assis sur une colline je remerciais Dieu de tous ses bienfaits, j'aperçus ce même pasteur (2), assis près de moi :

— « Pourquoi, me dit-il, es-tu d'aussi bonne heure ici? »

— « Seigneur, répondis-je, je fais la station (3). »

— « Qu'est-ce que la station? »

— « Le jeûne. »

— « En quoi consiste ce jeûne? »

— « Je le fais selon ma coutume. »

— « Vous ne savez pas jeûner pour Dieu; votre jeûne n'en est pas un, puisqu'il ne vous fait point avancer aux yeux de Dieu. »

— « Pourquoi parlez-vous ainsi, Seigneur? »

— « Non, certes, ce que vous croyez faire n'est pas un jeûne, mais je veux t'apprendre ce que c'est qu'un jeûne parfait et agréable à Dieu. Écoute : Le Seigneur ne demande pas de ces jeûnes inutiles, de ces jeûnes où la justice n'a rien à gagner. Observe le véritable jeûne que voici : Garde-toi toujours des actions mauvaises; sers Dieu avec un cœur pur, en observant ses commandements et en suivant ses préceptes, et n'accueille jamais un désir coupable en ton âme. Crois que le Seigneur, si tu agis ainsi, si tu es pénétré de sa crainte, et si tu t'abstiens de toute œuvre mauvaise, te fera vivre avec Dieu. C'est ainsi que tu accompliras un jeûne parfait et agréable au Seigneur. »

(1) *Patrologie grecque* de Migne, t. II, chap. CMLVIII et suiv.

(2) Ce pasteur était un ange qui apparaissait à Hermas sous la figure d'un berger.

(3) Le jeûne du mercredi et du samedi s'appelait *station*, parce que les fidèles qui pratiquaient ce jeûne passaient un long temps à l'église ces jours-là.

II

— « Écoute (continue le Pasteur) la parabole que je veux te dire au sujet du jeûne :

« Le maître d'un fonds de terre, maître aussi de nombreux serviteurs, planta dans un coin de sa terre une vigne pour ses successeurs, puis, ayant à faire un lointain voyage, il choisit celui de ses serviteurs qu'il regardait comme le plus fidèle pour l'avoir mis à l'épreuve; il lui confia a vigne, et lui commanda de mettre des échalas à chacun des ceps, lui promettant de lui donner la liberté, s'il s'acquittait exactement de cette commission. Il ne lui prescrivit aucun autre travail à faire en sa vigne que celui-là, et il partit pour son lointain voyage.

Le serviteur se mit donc à l'œuvre, et fit tout ce que son maître lui avait prescrit. Quand il eut échalassé la vigne, voyant qu'elle était toute remplie d'herbes, il se dit : J'ai fait ce que mon maître m'avait prescrit; je vais maintenant bêcher cette vigne, elle en sera plus belle et, débarrassée des herbes qui l'étoufferaient, elle portera plus de fruit. Il se mit donc à bêcher, il arracha toutes les herbes, de sorte que la vigne n'étant plus gênée par elles, s'épanouit joyeuse en toute sa beauté.

« Quelque temps après, son maître étant de retour, vint dans sa vigne; en la voyant ainsi échalassée, bêchée, nette de toutes mauvaises herbes et pleine de vigueur, il fut très content de la conduite de son serviteur. Prenant donc son cher fils qui était son héritier, et les amis qu'il avait coutume de consulter, il leur raconta ce qu'il avait prescrit à son serviteur; et ce que celui-ci avait fait. Sur quoi ils s'empressèrent de féliciter le serviteur du bon témoignage qu'il avait reçu de son maître. Alors le maître leur dit : J'ai promis à ce serviteur de lui donner la liberté s'il remplissait bien mes ordres; il l'a fait, et de plus, il a cultivé ma vigne d'une manière qui m'a été très agréable. Je veux, pour l'en récompenser, qu'il soit le cohéritier de mon fils, parce que sachant ce qui était bien, il ne l'a pas omis, mais il l'a fait. Le fils et les amis du maître donnèrent leur approbation à la décision qu'il prenait de rendre ce serviteur cohéritier de son fils.

« Peu de jours après, le père de famille ayant réuni ses amis, envoya à ce serviteur quantité de mets de sa table. Celui-ci les ayant reçus en prit ce qui lui suffisait, et distribua le reste aux autres serviteurs; ils en furent très joyeux et lui souhaitèrent, en retour du bien qu'il leur avait fait, d'avancer toujours dans la faveur de son maître. Cette conduite du serviteur étant venue aux oreilles de son maître, lui causa une grande joie; il raconta à son fils et à ses amis l'usage que son serviteur avait fait des mets de sa table qu'il lui avait envoyés. Ils approuvèrent de

nouveau avec plus de force encore, la résolution prise par le maître de faire de ce serviteur le cohéritier de son fils. »

III

Hermas. « Seigneur je ne connais pas ces paraboles, et je ne pourrai les comprendre, si vous ne me les expliquez. »

— « Je veux t'expliquer tout ce que je te dirai et tout ce que je te montrerai. Garde les commandements du Seigneur, tu seras approuvé, et tu seras inscrit au nombre de ceux qui observent ses commandements; mais, si aux choses que le Seigneur a prescrites tu ajoutes quelque bonne œuvre, tu mériteras une gloire plus grande, et tu seras plus honoré du Seigneur que tu ne l'aurais été sans cela. Donc, si tu observes les commandements du Seigneur et que tu ajoutes à leur observation les jeûnes dont tu parles, tu peux te réjouir, surtout si tu les fais selon ma recommandation. »

— « Seigneur, ordonnez-moi ce que vous voudrez, je le ferai ; car je sais que vous demeurerez avec moi. »

— « D'abord, garde-toi de toute parole injurieuse ou honteuse et de tout désir dangereux; et tiens ton esprit éloigné de toutes les vanités de ce monde. Par là ton jeûne aura le caractère de la justice. Suis donc mes recommandations. Puis, le jour que tu jeûneras, ne prends absolument que du pain et de l'eau; calcule ensuite ce que tu aurais dépensé pour la nourriture que tu as coutume de prendre les jours ordinaires, mets-en l'argent de côté, et donne-le à une veuve, à un orphelin ou à un indigent; ainsi tu mettras la perfection à l'humiliation de ton âme, en rassasiant par ton aumône une âme dont la prière montera vers Dieu pour toi. Si donc tu accomplis ton jeûne selon les prescriptions que je te donne, ton sacrifice sera agréable à Dieu, et ton jeûne ainsi fait sera écrit. Voilà la station qui est bonne, agréable au Seigneur et reçue par lui. Tu seras heureux si tu observes ces choses avec tes enfants et toute ta maison. Heureux ceux qui les observeront après les avoir entendues; ils obtiendront du Seigneur tout ce qu'ils lui demanderont. »

IV

— Je le priai alors (c'est Hermas qui parle) de m'expliquer cette parabole du fonds de terre et du maître de la vigne et du serviteur qui l'avait échalassée, des herbes arrachées de la vigne, du fils et des amis appelés au conseil; car je voyais bien que ce n'était qu'une parabole. Il me dit :

— « Tu es d'une grande hardiesse à interroger; car tu ne dois point questionner : s'il est nécessaire de te montrer quelque chose on te le montrera. »

— « Seigneur, que vous me montriez une chose sans me l'expliquer, il ne me servira de rien de la voir, si je ne comprends pas ce que c'est; de même, j'entendrai en vain les paraboles que vous me direz, si vous ne les expliquez pas. »

— « Le serviteur de Dieu, celui qui a Dieu dans son cœur, lui demande l'intelligence, et il l'a reçoit; il entend ainsi toute parabole, et il comprend les paroles du Seigneur qui demandent quelque recherche de l'esprit. Quant à ceux qui sont mous et paresseux à la prière, ils hésitent à solliciter le Seigneur, tandis que le Seigneur est d'une si profonde bonté qu'il accorde toujours toutes choses à ceux qui prient. Pourquoi donc n'as-tu pas encore demandé et reçu de Dieu l'intelligence, toi qui n'es pas négligent et qui, affermi par ce vénérable envoyé (1), as reçu une si grande puissance de prière? »

— « Puisque je vous ai près de moi, c'est à vous que je dois adresser mes prières et mes questions; n'est-ce pas vous qui me montrez et qui me dites toutes ces choses? Certainement si je les voyais, ou si je les entendais sans que vous fussiez présent, je prierais le Seigneur de me les expliquer. »

V

— « Je te répète : tu es plein de ruse et de hardiesse pour solliciter l'explication des paraboles. Eh bien, puisque tu es si obstiné, je vais te donner de cette parabole l'explication que tu désires, afin que tu la fasses connaître aux autres. Écoute donc et comprends bien, Ce fonds dont il est parlé dans la parabole, c'est l'univers. Il est clair que le maître de ce fonds, c'est celui qui a créé toutes choses, qui les a achevées et qui leur a donné leurs vertus.

« Le fils du maître, c'est le Saint-Esprit; le serviteur, c'est le Fils de Dieu; la vigne, c'est le peuple dont il est lui-même le sauveur; les échalas, ce sont les envoyés que le Seigneur a établis pour maintenir son peuple; les herbes arrachées de la vigne, ce sont les péchés qui avaient été commis par les serviteurs de Dieu; les mets envoyés de la table du maître au serviteur, ce sont les commandements que Dieu a donnés à son peuple par son fils; les amis appelés au conseil, ce sont les saints anges créés dès l'origine; enfin l'absence du ce père de famille, c'est l'espace de temps qui doit s'écouler jusqu'à son avènement. »

(1) Celui qui avait confié Hermas à la garde du Pasteur. (Lib. II. *Mandat Proœmium.*)

— « Toutes ces choses, Seigneur, se tiennent d'une manière magnifique, merveilleuse et agréable ; aurais-je jamais pu, Seigneur, les découvrir? Je doute même qu'aucun homme, tant prudent soit-il, puisse les deviner. Mais, maintenant, Seigneur, répondez à ma demande. »

— « Demande ce que tu voudras. »

— « Pourquoi, dans cette parabole, le Fils de Dieu est-il placé dans une condition servile?

VI

— « Écoute-moi : le Fils de Dieu n'est point placé dans une condition servile ; il est, au contraire, en une puissance et un empire souverain. »

— « Comment cela, Seigneur? Je ne comprends pas. »

— « Parce que c'est le Fils qui a établi des gardiens envoyés par lui pour garder chacun de ceux que son Père lui a donnés. Lui-même il a beaucoup travaillé, et beaucoup souffert pour effacer leurs péchés : aucune vigne ne se cultive sans labeur et sans souffrance. Après donc avoir effacé les péchés de son peuple, il a montré à ceux dont il avait effacé les péchés les sentiers de la vie, en leur imposant la loi qu'il avait reçu du Père. Tu vois donc qu'il est le Seigneur du peuple puisqu'il a reçue la toute-puissance de son Père. Maintenant, pourquoi le maître consulte-t-il son fils touchant l'héritage, et aussi les bons anges? »

Ici le texte est tellement altéré qu'il n'offre aucun sens raisonnable (1). Ceux qui ont essayé de le rétablir (2) traduisent ainsi :

« Ecoute : Le Seigneur a placé l'Esprit-Saint dans un corps où devait habiter Dieu, dans un corps choisi par lui ».

(Nous continuons maintenant le texte reçu) :

« Or ce corps dans lequel est descendu le Saint-Esprit, a été au service de cet Esprit, marchant avec droiture dans la modestie et la chasteté, sans jamais aucunement souiller cet Esprit. Ce corps donc qui avait toujours obéi à l'Esprit-Saint, et travaillé avec lui dans la droiture et la chasteté, sans jamais se donner de relâche, ce corps, qui s'était fatigué dans cet humble service, et qui était resté puissamment

(1) Il y a dans le texte une phrase incomplète qui devait, ce semble, expliquer la présence des anges au conseil divin : *quia nuntius audit illum Spiritum Sanctum...* Parce que l'ange entend le Saint-Esprit, ou l'entendit, fut son témoin, quand il descendit pour opérer le mystère de l'Incarnation. Cette opinion nous paraît d'autant plus probable que le Pasteur ne donne point ailleurs la raison de la présence des anges au conseil de Dieu le Père.

(2) Wakes, d'après Grabe.

uni à l'Esprit-Saint, a été reçu par Dieu. Cette carrière si courageusement accomplie a été agréable à Dieu, parce que nulle souillure ne l'avait atteint sur la terre, et qu'il était demeuré dans la possession de l'Esprit-Saint. C'est pour cela qu'il appela à son conseil le fils (1) et les bons anges afin qu'un lieu convenable fut assigné à ce corps si fidèle serviteur du Saint-Esprit, et qu'il ne parût point frustré de la récompense de ses services.

« Ainsi recevra sa récompense tout corps trouvé pur et sans tache, où le Saint-Esprit aura fait sa perpétuelle demeure. Tu as maintenant l'explication de cette parabole. »

VII

— « J'ai compris, Seigneur, quelle est votre volonté, en entendant cette explication. »

— « Ecoute encore : Garde ton corps chaste et pur, pour que cet Esprit qui habitera en lui, lui rende témoignage, et qu'on juge qu'il a demeuré avec toi. Prends garde de te laisser persuader que ce corps sera anéanti, pour abuser de lui au gré de quelque passion. Si tu souilles ton corps, tu souilleras en même temps l'Esprit-Saint, et si tu souilles l'Esprit-Saint, tu ne vivras pas. »

— « Que faire, si cette faute avait été commise par ignorance, avant que vous ayez dit ces choses? Par quel moyen celui qui a souillé son corps pourra-t-il être sauvé? »

— « Aux fautes passées, commises par ignorance, Dieu seul peut porter remède : toute puissance est à lui. Mais dorénavant sois sur tes gardes, Dieu qui est tout-puissant et miséricordieux, remédiera aux fautes passées, si dans l'avenir tu évites de souiller et ton corps et l'Esprit. Ils sont étroitement unis ensemble, et l'un n'est pas souillé sans que l'autre le soit. Garde-les donc, tous deux dans la pureté, et ta vie sera en Dieu. »

Cette parabole a un double but dans l'intention du Pasteur. Il veut d'abord apprendre à Hermas qu'il ne faut pas se borner dans le service de Dieu à l'accomplissement rigoureux des choses prescrites et que le véritable serviteur de Dieu s'empresse de faire tout ce qu'il sait devoir lui être agréable. C'est pourquoi, après lui

(1) C'est-à-dire celui qui est figuré par le *fils* du maître, le Saint-Esprit. Le Pasteur nomme ici le *figurant* pour le *figuré;* il a fait le contraire plus haut, en nommant les *bons anges* au lieu des *amis.* Ces interversions supposent dans son interlocuteur une parfaite connaissance du dogme qui est mis en scène dans la parabole.

avoir mis sous les yeux l'exemple du serviteur zélé, qui ne s'arrête que lorsqu'il n'y a plus rien à faire, il exhorte Hermas à joindre le jeûne à la pratique des commandements, et à ajouter l'aumône au jeûne.

Voilà le premier enseignement que se propose l'auteur de la parabole, ainsi qu'il le dit lui-même, au commencement du chapitre deuxième : il est relatif au jeûne.

Mais cette explication n'épuisait pas tous les détails de la parabole; elle laissait par conséquent en éveil la curiosité d'Hermas. Habitué à voir un symbole en chacune des personnes et des choses que son céleste interlocuteur lui montrait ou dans des visions, ou dans ses récits, il le presse de lui développer le sens de tous les détails de la parabole.

Or ce deuxième sens embrasse toute une suite de vérités dogmatiques et morales bien plus importantes que celles de la première explication. Il s'agit, en effet, ici, de la grande œuvre du Fils et serviteur de Dieu, Jésus-Christ; œuvre qui est à la fois la source de notre salut et le principe de sa gloire, à laquelle nous participerons en imitant ses exemples.

Nous avons voulu mettre sous les yeux de nos lecteurs le texte entier de cette parabole, pour leur donner une idée de la manière dont le livre d'Hermas est écrit. A part quelques longueurs, motivées peut-être par des circonstances particulières qui nous sont inconnues, ces allégories sont dites d'une façon très intéressante, et les leçons qui en découlent sont données avec une gravité gracieuse qui rappelle celle de l'Évangile. Ce livre mérite certainement les éloges qu'en ont fait les Pères de l'Église cités plus haut; la méthode que l'auteur emploie est éminemment propre à fixer dans le souvenir des commençants les éléments du dogme et surtout de la morale chrétienne; et bien que ce livre ait été spécialement composé pour les fidèles du deuxième siècle, sa lecture ne laisserait pas d'être encore très utile aux chrétiens de nos jours. Nous souhaitons qu'on en donne au public une bonne traduction.

Une autre raison nous a engagé à faire cette citation un peu longue : c'est le désir de justifier Hermas du jugement porté sur sa doctrine par M. l'abbé Duchesne. Ce jugement est accompagné, sans doute, de précautions oratoires qui tendent à plaider les circonstances atténuantes; mais il n'en est pas moins, à notre avis, d'une extrême gravité. Or l'accusation dirigée contre Hermas s'ap-

puie surtout sur quelques passages de la parabole que nous venons de traduire; et nous la soumettons toute entière à l'examen de nos lecteurs pour qu'ils puissent plus facilement juger si Hermas est coupable, ou non, de l'erreur doctrinale qu'on lui impute.

Voici comment raisonne M. l'abbé Duchesne pour prouver qu'Hermas n'avait la vraie notion ni du mystère de la Trinité, ni du mystère de l'Incarnation. Après avoir analysé la parabole et son explication, il fait les observations suivantes :

« Dans cette explication, on ne voit apparaître que deux personnes divines, Dieu et le Saint-Esprit, dont les relations sont figurées par le rapport d'un père à son fils. Il y a donc identification du Saint-Esprit avec le Christ préexistant, c'est-à-dire avec la personne du Verbe, Fils éternel de Dieu. Jésus-Christ porte aussi le titre de Fils de Dieu, mais seulement comme étant uni pendant l'Incarnation au Fils de Dieu, c'est-à-dire au Saint-Esprit. En d'autres termes, le Fils de Dieu considéré comme préexistant à l'Incarnation, c'est le Saint-Esprit. Cette conception se manifeste de plus en plus, à mesure que le Pasteur développe son interprétation (1).

Hermas est donc accusé d'identifier le Saint-Esprit avec le Fils de Dieu. Ce serait, comme le dit M. l'abbé Duchesne, une erreur énorme (2); mais nous croyons qu'Hermas n'est pas tombé dans cette erreur et nos lecteurs, après nous avoir entendu, seront certainement de notre avis.

Si Hermas, en effet, ne reconnaissait pas trois personnes divines, il n'aurait pas pris pour les représenter trois personnes distinctes. Il pouvait se contenter du *maître* pour figurer le Père, et du *serviteur* pour figurer le Saint-Esprit en tant qu'uni à « l'homme qui s'appelle Jésus (3). » La parabole ne demandait que ces deux personnages si, comme le croit M. l'abbé Duchesne, Hermas ne connaît que deux personnes divines. Mais au contraire, par l'emploi qu'il fait de trois *figurants*, si je puis ainsi dire : le *maître*, qui représente le Père ; le *serviteur*, qui signifie le Fils abaissé à la forme d'esclave, comme dit saint Paul ; et enfin le *fils du maître*, qui est la figure du Saint-Esprit, Hermas marque bien qu'il reconnaît trois personnes divines, et elles apparaissent d'ailleurs dès la

(1) *Loc. cit.*, p. 23.
(2) *Ibid.*, p. 27.
(3) *Ibid.*, p. 24.

première phrase de son explication. Il y a, sans doute, une inversion dans l'ordre hiérarchique des personnes, considérées dans leurs rapports d'origine; mais ici il n'est pas question de faire un traité théologique, il s'agit d'expliquer une parabole et d'attacher leur vrai nom à chacun des personnages qui y jouent un rôle : or, un serviteur étant inférieur à son maître et au fils de son maître, le Fils de Dieu fait homme, qui est représenté par le serviteur doit nécessairement paraître le dernier dans l'explication, sans qu'on en puisse tirer aucune conséquence contre l'orthodoxie d'Hermas.

Examinons maintenant de plus près le passage sur lequel M. l'abbé Duchesne paraît fonder son opinion. C'est celui-ci « *filius autem, Spiritus Sanctus est; servus vero ille, Filius Dei est* (1). » « Le fils (du maître de la vigne) c'est le Saint-Esprit et le serviteur (du maître) c'est le Fils de Dieu (2). » M. l'abbé Duchesne entend ce passage comme s'il y avait : « Le fils de Dieu est le Saint-Esprit, et le serviteur est le Fils de Dieu. » C'est en cela qu'il me paraît s'être mépris.

Le Pasteur, en effet, dans le passage incriminé, explique une parabole ou comparaison. Or, il est manifeste que, dans une parabole, l'objet qui en représente un autre n'est pas identiquement le même que l'objet représenté : il n'en est que la figure. Le fonds de terre dont il est parlé ici n'*est* pas le monde, mais il figure le monde; les mauvaises herbes ne *sont* pas les péchés, mais elles les représentent. Donc le fils de ce seigneur possesseur du champ n'*est* pas le Saint-Esprit, mais il le figure, comme le serviteur figure le Fils de Dieu. On traduirait très exactement, mais sans élégance, ce passage en écrivant : « Le fils représente le Saint-Esprit, et le serviteur représente le Fils de Dieu, etc. » Dès lors, il n'y a plus lieu d'attribuer à Hermas cette absurde proposition : « Le Fils (*de Dieu*) est le Saint-Esprit et le serviteur est le Fils de Dieu », identification qui répugne aussi bien à la saine interprétation de ce passage qu'aux premiers éléments de la doctrine chrétienne.

On nous objectera peut-être qu'il ne convenait pas de faire figurer dans cette parabole le Saint-Esprit par le fils du maître de la vigne. Mais, si peu qu'on veuille y réfléchir, on comprendra qu'il ne pouvait en être autrement : dès lors que le Fils de Dieu fait homme

(1) *Simil.*, V, v.
(2) *Parabole* V, chap. v, ci-dessus.

devait nécessairement être figuré par le serviteur, il ne restait des trois personnes divines que le Saint-Esprit qui pût être figuré par le fils du maître ; et le but que se proposait l'auteur de la parabole ne pouvait être atteint qu'à cette condition.

Le Père et le Saint-Esprit récompensent, en effet, de concert avec les saints anges, l'humanité du Fils de Dieu, qui s'était fait serviteur, selon le langage de saint Paul, pour sauver le monde. Il fallait donc que le Saint-Esprit qui, sans être le Fils de Dieu, en procède cependant d'une manière parfaite, fût figuré par le fils du maître de la vigne.

Nous croyons avoir convaincu nos lecteurs que le passage cité d'Hermas ne renferme pas l'ombre d'une erreur sur les relations des trois personnes divines, qu'il n'a point identifié le Fils de Dieu avec le Saint-Esprit, et que sa parabole s'adapte parfaitement au dogme catholique de la Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption et de ses effets.

Pour rendre cependant sa justification encore plus éclatante sur ce point, nous allons citer quelques passages de son livre où il fait allusion aux trois personnes de la sainte Trinité ; toujours son langage est d'une parfaite orthodoxie.

Le Fils de Dieu est antérieur à toute créature, en sorte qu'il était dans le conseil de son Père quand il a tout créé (1).

Le nom du Fils de Dieu est grand ; il est infini, et c'est lui qui soutient tout l'univers (2).

Le Seigneur l'a juré par son Fils : celui qui aura renié le Fils et lui, sera renié par eux (3).

Personne ne peut aller à Dieu, pas même les anges, si ce n'est par le nom de son Fils (4).

Tous ceux qui ont cru à Dieu par son Fils ont été revêtus de son Esprit (5).

Le Seigneur vous a éprouvés et associés à nous ; il vous a fait part des richesses du Fils de Dieu ; car vous appartenez tous à son Esprit (6).

Ces textes suffisent si l'on veut bien se rappeler que le livre d'Hermas n'est point un traité de théologie, mais bien plutôt un

(1) *Simil.*, IX, XII.
(2) *Ibid*, XIV.
(3) Lib. I, II. Cf. Luc, IX, XXVI.
(4) *Simil.*, IX, XII.
(5) *Ibid.*, XIII.
(6) *Ibid.*, XXIV.

ensemble d'exhortations morales qui supposent dans ceux qui les reçoivent la connaissance du dogme.

D'après M. l'abbé Duchesne, Hermas serait tombé dans une seconde erreur, conséquence nécessaire de la première. Pour Hermas, dit-il « l'Incarnation n'est autre chose que l'union de l'Esprit-Saint avec l'homme qui s'appelle Jésus (1) ». Il ajoute en note qu' « on voudrait voir mieux marquée la persévérance de l'union accomplie dans l'Incarnation, et qu'Hermas semble croire que, la Rédemption terminée, l'humanité du Christ acquiert une personnalité distincte de celle du Fils de Dieu (2). »

Cette appréciation de la doctrine d'Hermas sur l'Incarnation et sur les rapports de l'humanité de Jésus-Christ avec l'Esprit-Saint, est la conséquence de la première méprise de M. l'abbé Duchesne sur « l'identification du Fils de Dieu et du Saint-Esprit » par Hermas.

Il est clair que si, pour Hermas, le Saint-Esprit est le Fils de Dieu, c'est le Saint-Esprit qui s'est fait homme; mais nous avons démontré jusqu'à l'évidence qu'il n'en était pas ainsi, et que pour Hermas le Fils de Dieu et le Saint-Esprit sont deux personnes distinctes. L'Incarnation n'est donc pas, pour Hermas. « l'union du Saint-Esprit avec l'homme qui s'appelle Jésus. »

Quant à l'indécision que M. l'abbé Duchesne signale dans la doctrine d'Hermas sur l'union établie par l'Incarnation « entre le Saint-Esprit et l'homme qui s'appelle Jésus », elle n'a rien d'étonnant. Jamais Hermas n'a cru à l'Incarnation du Saint-Esprit; comment pourrait-il en parler dans des termes précis? Tout ce qui est dit, au chapitre VI de la parabole, des rapports de l'Esprit-Saint avec l'humanité du Verbe incarné n'a pas de sens dans l'hypothèse de l'Incarnation de la troisième personne, et se conçoit bien si l'auteur a cru à l'Incarnation de la deuxième personne.

Que dit, en effet, le Pasteur des rapports de l'Esprit-Saint avec Jésus-Christ qui ne soit confirmé par les paroles de Jésus-Christ et des apôtres? N'est-ce pas de l'Esprit-Saint que Jésus est rempli? n'est-ce pas par sa vertu qu'il agit? N'affirme-t-il pas lui-même que le Saint-Esprit est en lui (3)? Le Saint-Esprit n'est-il pas appelé l'Esprit de Jésus (4)?

(1) *Loc. cit.*, p. 24.
(2) *Ibid.*, note 1.
(3) Cf. *Matth.*, IV, I; XII, XVIII; *Luc.*, IV, XIV et XVIII; X, XXI, etc.
(4) *Rom.*, VIII, IX et XI, etc.

Le langage d'Hermas est tout à fait conforme à celui de l'Écriture; il suppose la demeure habituelle, l'action permanente de l'Esprit-Saint en l'humanité de Jésus-Christ, qui obéit à son inspiration; il exclut absolument l'idée d'une union personnelle, hypostatique. Les rapports du Saint-Esprit avec le Fils de Dieu fait homme sont, d'après le Pasteur, de la même nature, quoique plus parfaits, que ceux qui existent entre le Saint-Esprit et les chrétiens fidèles. C'est ce qui ressort manifestement de la conclusion morale de cette parabole, où le Pasteur exhorte Hermas à respecter en son propre corps la présence du Saint-Esprit.

Ainsi ce passage, loin de favoriser l'opinion de M. l'abbé Duchesne sur l'inconsistance et l'obscurité de la doctrine d'Hermas touchant l'Incarnation, donne au contraire une preuve de plus de la parfaite orthodoxie et de la netteté de ses convictions sur ce dogme.

Hermas a donc eu la foi explicite aux trois personnes de la Trinité, qu'il distingue les unes des autres, et qu'il désigne par leurs propres noms.

Il a eu la même foi aux mystères de l'Incarnation et de la Rédemption du Fils de Dieu, qu'il montre devenu le serviteur de son Père et le sauveur de son peuple.

Enfin, sa doctrine sur les rapports du Saint-Esprit avec l'humanité de Jésus-Christ est conforme à celle de l'Église, qui n'admet entre eux qu'une union de grâce et d'amour, à l'exclusion de l'union personnelle ou hypostatique.

Nous ne nous arrêterons pas longtemps à justifier Hermas d'un autre reproche que lui adresse M. l'abbé Duchesne, reproche auquel ce que nous venons de dire enlève tout fondement.

« Pour compléter cette analyse de la théologie d'Hermas, dit M. l'abbé Duchesne, je dois revenir sur les six anges qu'il place auprès de Dieu, dont ils forment comme le conseil souverain. Au-dessus de ces six anges, il en est un qui est présenté comme investi d'une gloire et d'une puissance supérieures; il est appelé tantôt l'ange glorieux, l'ange très auguste, l'ange saint, l'ange du Seigneur; son nom n'est cité qu'une fois : c'est l'ange Michel; mais ses fonctions sont souvent décrites, et l'on est très étonné de voir qu'elles sont les mêmes que celles du Fils de Dieu, c'est-à-dire du Saint-Esprit. Ainsi, pour Hermas, le Fils de Dieu, en tant que ce terme désigne

le Christ préexistant, le Saint-Esprit et l'archange Michel sont identiques (1). »

Il est vrai, répondrons-nous, que dans deux paraboles séparées, l'archange Michel et le Fils de Dieu paraissent jouer le rôle principal; mais dans l'une il s'agit de la pénitence, et c'est l'archange Michel qui est chargé de surveiller, à ce point de vue, le peuple qui a entendu la prédication du Fils de Dieu (2) : il est donc distinct de ce Fils; dans l'autre il s'agit de la construction de l'Église militante et triomphante, et l'archange Michel n'y est pas même indiqué : le principal personnage est le seigneur de la tour qu'on bâtit, c'est-à-dire Jésus-Christ (3). La confusion que M. l'abbé Duchesne croit trouver sur ce point dans la théologie d'Hermas a son origine dans l'identification si gratuitement supposée du Verbe et du Saint-Esprit.

Nous disions, en commençant ce petit travail, que M. l'abbé Duchesne, après avoir prononcé contre Hermas une sentence que rien, heureusement, ne justifie, en tirait des conséquences qui seraient très graves si leurs prémisses n'étaient pas sujettes à contestation. Il veut n'être pas trop sévère pour Hermas, et il l'est pour l'Église, en supposant qu'à l'époque où Hermas écrivait, la doctrine de l'Église sur la Trinité et l'Incarnation n'était pas nettement précisée.

« L'Église, dit-il, n'a pas alors de théologie officielle; elle n'a point encore synthétisé son enseignement. Celui-ci se compose de vérités encore indépendantes de tout groupement philosophique (4). »

M. l'abbé Duchesne a raison, s'il veut dire que l'Église n'avait ni manuels, ni facultés de théologie; que la théologie dite scolastique n'avait pas encore pris naissance; mais s'il s'agit de théologie proprement dite, il se trompe, croyons-nous; l'Église n'a pu exister sans un enseignement doctrinal précis, sur des points surtout qui sont les dogmes fondamentaux du christianisme.

Le Symbole des apôtres, à lui seul, condamnerait la doctrine d'Hermas telle que M. l'abbé Duchesne l'expose; car, quoi qu'il soit vrai que les relations entre les trois personnes divines ne sont pas toutes explicitement enseignées dans ce Symbole, cependant on

(1) *Loc cit.*, p. 26.
(2) *Simil.*, VIII, III.
(3) *Simil.*, IX, VI et VII.
(4) *Loc. cit.*, p. 21.

y voit clairement formulée la foi à l'existence et à la distinction de ces trois personnes. Quant à l'Incarnation du Verbe, elle y est exprimée en toutes lettres. Nous ne voyons pas comment M. l'abbé Duchesne pourrait tirer pour son Hermas une excuse du « silence des confessions de foi (1). »

Mais il va plus loin, et il prétend « qu'à ce silence des confessions de foi, correspondait sans doute une certaine indétermination dans la prédication épiscopale, alors que le dépôt de la tradition (où donc se trouvait-il alors?) n'avait pas encore été attaqué sur ce point. En l'absence d'une doctrine ecclésiastique nette et précise, dit-il, Hermas a pu prendre son système pour orthodoxe et, comme il tient, en somme, peu de place dans l'ensemble de son livre, il est possible que, malgré son étrangeté, il ait passé inaperçu (2). »

Voilà comment conclut M. l'abbé Duchesne. L'étrangeté de cette conclusion qui met en doute l'existence même d'un enseignement précis dans l'Église, alors que la voix des apôtres retentissait encore en son sein ; qui renvoie les origines de deux dogmes fondamentaux au troisième siècle, nous a surpris et affligé. Aujourd'hui que les rationalistes réunissent tous leurs efforts pour enlever aux origines de l'Église leur divin caractère, il faut que nous prenions garde de ne point leur fournir des armes, et notre zèle doit être aussi prudent qu'il peut être laborieux.

(1) *Loc. cit.*, p. 27.
(2) *Ibid.*

L'abbé Rambouillet.

MORALE ET CATÉCHISME RÉVOLUTIONNAIRES

1792-1796

L'émotion produite en France par les projets de loi Ferry sur l'enseignement est loin d'être calmée. Le bon sens public a vîte compris que ces projets qui mettent en péril les plus précieuses conquêtes de cinquante années de luttes sont à la liberté ce qu'était à la santé publique le pain délétère dont Jules Ferry, au nom de la Défense nationale, nourrissait les Parisiens pendant le siège. Lois faites ou à faire sur l'enseignement supérieur, secondaire, primaire, tout se succède dans les deux assemblées avec un esprit qui n'annonce rien moins que le bouleversement de nos traditions nationales et scolaires. Le programme de l'orateur de Romans, qui en est l'âme, l'avait prédit : « Il faut que cette question de l'éducation soit la passion des députés républicains... Je parle pour les deux sexes, car je ne distingue pas entre l'homme et la femme... Et pour cela, que faut-il? Il faut refouler l'ennemi, le cléricalisme (1). » Le défunt article 7, de triste mémoire, donnait à ce mot *complexe* « refouler le cléricalisme » un commencement d'exécution. Mais du Capitole de la Chambre basse à la Roche Tarpéïenne de la Chambre haute il n'y a qu'un pas. En dépit des clameurs et des colères qui le sommaient *d'arracher* à toute une classe de citoyens français, investis de l'estime publique, *l'âme de la France* (2), le Sénat arracha l'article 7 de la loi qui lui était présentée, et consacra par son vote la Liberté d'enseignement et la Liberté des pères de famille. A ce double point de vue, l'orateur de Romans et sa puis-

(1) Discours prononcé à Romans. Voir le *Monde* du 22 septembre 1878.
(2) Fin du discours de M. Jules Ferry au Sénat, 10 mars 1880.

sante armée étaient refoulés à leur tour. Quelles que soient leurs rancunes ou leurs violences, le vote réitéré du Sénat républicain, qui termine en mars 1880, contre le monopole, des discussions presque séculaires, crée une date et un précédent historiques en France.

En donnant satisfaction au vœu des honnêtes gens, exprimé par des millions de pétitions et la majorité des conseils généraux, le Sénat respectait les principes fondamentaux que la Convention nationale elle-même, peu suspecte de cléricalisme, — ou de fanatisme, comme on disait alors, — n'avait pas osé toucher. La liberté des pères de familles trouvait là des défenseurs inattendus. « Vous voulez, disait Lakanal, concilier ce qu'on doit à la société avec le droit *imprescriptible* et *sacré* qu'a tout homme libre d'instruire lui-même son fils et de former à la vertu son âme neuve et docile (1). » Daunou, également rapporteur à la Convention, appuyait Lakanal : « Nous avons laissé de côté Robespierre... qu a trouvé le secret d'imprimer sa tyrannie stupide par la disposition barbare qui a arraché l'enfant des bras de son père, et qui punissait de la prison et de la mort les parents qui auraient voulu remplir le plus doux devoir de la nature, la plus sainte fonction de la paternité (2). » En conséquence de ces paroles, le monopole que l'on voulait faire revivre, il y a quelques jours, était impitoyablement immolé par la Convention : « Les citoyens ont le droit de former des établissements *particuliers* d'éducation et d'instruction, ainsi que des sociétés *libres*, pour concourir au progrès des lettres, des sciences et des arts. (Article 300 de la Constitution de l'an III.)

La consécration des droits du père de famille et du principe de la liberté d'enseignement ne termine pas la lutte. Le monopole vaincu peut prendre une revanche redoutable dans une nouvelle campagne contre son ennemi, le cléricalisme, mot complexe, avons-nous dit, et qui soulève une autre question, la laïcité de l'enseignement officiel, ou, en d'autres termes, la prétention de l'État à inventer une morale légale, en dehors de la religion chrétienne, à l'usage de ses établissements scolaires. L'honorable M. Keller dénonçait ce péril à la Chambre des députés, après le rejet par le

(1) Rapport au nom du Comité d'instruction publique à la Convention, le 9 brumaire an III.

(2) Rapport fait à la Convention, en l'an VII, au nom du Comité d'instruction publique.

Sénat de l'article 7. « Que va-t-on enseigner aux enfants? Par quoi va-t-on remplacer la morale catholique, sur laquelle reposent encore en France la famille, la société, le respect de la loi et de l'autorité?... Votre morale sera réglée, enseignée, fabriquée par l'État; et quand il faudra en déterminer les règles délicates, c'est M. le ministre de l'instruction publique et son conseil supérieur qui prononceront en juges infaillibles (1). »

Cette prétention avait été annoncée par le discours de Romans, programme de la nouvelle transformation sociale : « Il faut refouler le cléricalisme et *amener le laïque* dans nos établissements d'instruction (2). » Ce langage n'était pas nouveau; il n'était que l'écho de l'école révolutionnaire de 1792, que Condorcet avait résumé en ces termes à l'Assemblée législative : « Ce serait trahir le peuple que de ne pas lui donner une instruction morale, indépendante de toute religion particulière... Les dogmes ne sont que de la mythologie (3). » Ce mot d'ordre est continué, et s'exécute, malgré la loi, en cent endroits à la fois. La révolution, qui faisait table rase de toute religion, avait, en inventant la morale laïque, une sorte d'excuse; mais de nos jours, après un siècle d'efforts pour réparer les ruines du passé, après les signes non équivoques de l'attachement de la France à l'enseignement religieux, cette tentative nouvelle d'une morale laïque d'Etat par des hommes dits de progrès, est « plus qu'un crime, c'est une faute. »

L'essai tenté sous la Convention et le Directoire a échoué : à quoi bon y revenir? Mais tout s'oublie vite en France : raison de plus pour rappeler les insuccès de la révolution, afin de nous en prémunir. L'application des principes de Condorcet eut lieu en décembre 1792, l'an I de la République; elle fut renouvelée en prairial l'an II, et consacrée par la loi du 28 brumaire an III, qui différa des précédentes par la reconnaissance du principe de la liberté d'enseignement que le monopole spartiate de la Convention avait rendu nécessaire. D'après ces lois, on devait enseigner dans les écoles : 1° à lire, écrire, compter; 2° la déclaration des droits de l'homme et la constitution de la République; 3° la morale républicaine; 4° les actions héroïques *des républicains* et les chants de triomphe. Tout enseignement religieux, tant que les cultes ne furent pas abolis,

(1) Séance de la Chambre des députés du 16 mars 1880.
(2) Le *Monde* du 22 septembre 1878.
(3) Rapport du 21 avril 1792.

était relégué dans les temples. Des livres nouveaux étaient nécessaires pour l'exécution de ces lois nouvelles. La loi du 9 pluviôse an II ouvrit un concours à cet effet. Tous les savants de l'Europe, alors monarchique, étaient appelés à y prendre part. Pendant vingt et un mois, le concours fut stérile, et Lakanal, dans son rapport du 9 brumaire an III, s'en plaint mélancoliquement. Le concours fut réouvert, et Lakanal déclara, à la Convention, « que l'on ferait appel au génie; que la réponse serait prompte, digne de la Convention et de lui (1) ». A cet appel désespéré, les génies firent un effort, et six mois après, 11 germinal an IV, parmi trente concurrents environ, où Lakanal et ses amis du conseil des Cinq-Cents crurent reconnaître une dizaine de génies, le conseil des Anciens, juge en dernier ressort, n'en accepta que trois. Nous en parlerons tout à l'heure. Mais de l'origine de la République à l'an IV il y avait loin; la jeunesse ne pouvait s'élever sans livres. Désireuse de donner des modèles aux écrivains et aux enfants, le 10 nivôse an II, 31 décembre 1792, la Convention décréta pour toutes les écoles de France l'usage d'un livre composé par Léonard Bourdon, selon l'esprit du temps, et qui mérite un instant d'étude en qualité de *specimen* de morale laïque éditée par l'Etat. Nous examinerons ensuite le livre de morale spéciale, fruit du concours de pluviôse, patronné par le Directoire, et qui fut, avec le livre de Bourdon, le code classique de la morale scolaire et officielle dans les écoles primaires jusqu'au Concordat. Ce double examen reliera le passé à l'avenir qu'on nous prépare. Commençons par le livre de Léonard Bourdon. Il était intitulé :

Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français, à l'usage des enfants, présenté à la Convention nationale, au nom de son comité d'instruction publique, par Léonard Bourdon, député par le département du Loiret. *Imprimé par ordre de la Convention nationale.* A Paris, in-18, chez Fournier, libraire, rue de la Raison, ci-devant rue Neuve-Notre-Dame, n° 6. L'an II de la République.

Après avoir exposé dans une préface de six pages que ce recueil a pour objet de présenter à la jeunesse française « le tableau des « vertus de ses pères et de ses contemporains, d'exciter et d'entre- « tenir la sensibilité si naturelle à cet âge, etc., etc. » L'auteur a bien soin de se placer sous la protection du décret de la Convention

(1) Rapport du 30 octobre 1794.

nationale, dont les signataires marquent le caractère de son œuvre morale.

DÉCRET DE LA CONVENTION NATIONALE

du 10 nivôse, l'an II de la République, une et indivisible.

La Convention nationale décrète : que les numéros du *Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français* seront envoyés en placards et en cahiers aux municipalités, aux armées, aux sociétés populaires, et *à toutes les écoles de la République;* qu'ils seront lus publiquement les jours de décade, et que les instituteurs seront tenus de les faire lire à leurs élèves.

Signé : COUTHON, président; BOURDON (de l'Oise); Marie-Joseph CHÉNIER; JAY; PÉLISSIER; A.-C. THIBAUDEAU; PERRIN, secrétaire.

Ce décret est accompagné de la note suivante qu'il est bon de méditer : elle en détermine l'esprit et la portée.

L'intention de la Convention nationale, en décrétant l'envoi de ce recueil à toutes les écoles de la République, a été de donner à tous les jeunes citoyens *un livre élémentaire de morale*, qui, *substitué aux catéchismes*, aux livres bleus dont on obscurcissait leur imagination, et avec le secours desquels on les préparait à l'esclavage en les éloignant de la vérité, pût leur inspirer une généreuse émulation et les enflammer du désir *d'imiter les vertus des fondateurs de la République.*

Les instituteurs rendront ce recueil encore plus utile à leurs élèves si, en le leur faisant lire, ils leur donnent quelques explications, soit sur la signification des mots, soit sur la position des lieux; et s'ils les mettent *à portée de discourir entre eux* sur le degré d'estime que chacun croira devoir accorder à chaque trait (1).

(1) En 93, les loups ne savaient pas revêtir la peau de brebis. Le catéchisme était traité de Contes bleus, et la mission du clergé, d'imposture. L'orateur de Romans, qui reprend l'œuvre de la Convention pour *refouler le cléricalisme*, y met moins de franchise. « Nous ne sommes pas, dit-il, l'ennemi de la religion, d'aucune religion... J'ai le droit de me servir de ma raison et d'en faire un flambeau pour me guider après des siècles d'ignorance, ou de me laisser bercer par les mythes *des religions enfantines.* Après avoir nettement établi mon respect pour les religions, je tiens encore, pour en finir avec la calomnie (on n'en finira jamais, hélas!), à dire que je professe le plus *grand respect* pour ceux qui en exercent le ministère... » La preuve de ce grand respect, la voici : « Quand ils (les cléricaux) ne pourront plus compter sur le favoritisme gouvernemental, leur clientèle se réduira bien vite, et *comme, en somme, ils ne vivent que de la crédulité publique,* plus de crédit, plus de crédulité. » (*Monde* du 22 septembre 1878.) Nous voilà bien revenus aux *Contes bleus* de 93, mais avec l'hypocrisie en plus.

A défaut d'autres ouvrages, ce nouveau genre de morale en action se répandit partout. Le comité de salut public, en l'an III, le fit continuer par le conventionnel Thibaudeau, lui donna l'approbation nominale de chacun de ses membres, et l'envoya au nombre de 150,000 exemplaires à tous les départements, avec autorisation de le réimprimer selon les besoins des administrés.

Le recueil de Bourdon renferme deux parties distinctes : la morale en prose et les chants patriotiques en vers. Commençons par la prose. Un mot seulement sur le caractère général de l'œuvre.

Le système de l'auteur annonce bien une époque de nivellement. Dogme unique : la liberté. Il ne sera parlé de Dieu, et de quel Dieu! qu'après la découverte de l'Etre suprême. Morale générale : l'héroïsme. La liberté est la mère de tous les vertus; l'héroïsme est le devoir normal. Hors de là, il n'y a qu'esclavage. La conclusion de l'opuscule contient toute la pensée de l'auteur : « Liberté ! voilà de tes prodiges ! Tu centuples les forces et le courage ; tu élèves l'âme; tu donnes à l'homme une nouvelle vie. Sous tes drapeaux, il ne compte point les ennemis; il ne sait que les vaincre, il court à la mort, sûr d'y trouver l'immortalité ! »

L'ouvrage se compose d'une série de tableaux faciles à saisir, et qui devaient servir d'entretien à la jeunesse régénérée. Choisissons au hasard, en commençant par l'instruction des jeunes filles qui partageaient les leçons du maître et la lecture du même ouvrage avec les garçons.

17 pluviôse, l'an deuxième.

Les officiers municipaux de Nemours écrivent qu'une fille, domestique dans cette commune, vient d'accoucher des suites de sa faiblesse. Elle n'a pas la force de résister au funeste préjugé que l'empire de la raison n'a pas encore dissipé, surtout dans cette classe jusqu'à présent trop écartée de l'instruction. Sa tête s'est égarée, et elle a commis un crime abominable pour couvrir une faute. Elle a jeté l'enfant, dont elle venait d'accoucher, dans les latrines de la maison... Le citoyen Chevalier, compagnon tanneur, se dévoue à l'instant même, et se plonge la tête en bas dans la fosse d'aisance, au risque d'être suffoqué par la vapeur méphitique; il retire l'enfant, et quatre hommes qui le tenaient suspendu par les jambes, ne le retirent lui-même qu'avec la plus grande peine, parce que l'ouverture de la fosse était trop étroite...

La municipalité a décerné à Chevalier une couronne civique. (XXV, page 105.)

Très bien pour Chevalier; mais les jeunes filles « qui devaient discourir entre elles sur le degré d'estime mérité par chaque trait », n'apprenaient-elles pas là ce qu'elles devaient ignorer sous tous les rapports ?

Après les avoir prémunies contre l'entraînement du cœur, voyons comment on allumait en elle l'esprit patriotique.

15 juillet 1791 (vieux style).

L'hypocrisie et la duplicité faisaient le fond de Louis Capet, dernier tyran des Français.

La prise de la Bastille, en annonçant ce que peut le peuple quand sa patience est lassée, avait répandu la consternation autour du trône... Louis Capet se rend à l'Assemblée nationale; tous ses traits sont altérés; le repentir est peint dans ses yeux mouillés de larmes, et sa bouche parjure ose prononcer les mots sacrés de patrie, de vertu, d'amour pour ce qu'il appelait son peuple; il ose protester de sa fidélité à la nation; il rejette sur des courtisans bien criminels, bien scélérats sans doute, mais qui ne le sont pas plus que lui, tous les crimes dont il est souillé, tous les attentats dont sa vie présente le long enchaînement.

L'Assemblée... paraît accueillir avec intérêt cette démarche astucieuse que la peur seule a conseillée; et ce que la postérité aura peine à croire, ce sont les représentants du peuple français qui forment l'enceinte dans laquelle le tyran est reconduit presque en triomphe dans son palais.

Au milieu de cette scène avilissante, *une citoyenne* de Versailles, qui connaissait bien le parjure Capet, *eut l'honneur de venger, à elle seule, la majesté du peuple français ainsi outragée;* elle rompt la chaîne que formaient autour d'elle ces indignes constituants; elle heurte rudement l'insolent d'Artois qui voulait arrêter sa marche, et, parvenue jusqu'à Capet : « Ce que tu viens de faire, lui dit-elle, est-il bien sincère? Toutes tes belles protestations seraient-elles de nouveaux parjures?... » Elle lui rappelait ce que l'Assemblée paraissait avoir oublié, l'infâme séance du 23 juin. (VIII, page 47.)

C'est ainsi qu'on formait des tricoteuses et des Théroigne de Méricourt.

On peut soupçonner à présent ce que devait être l'éducation, sans Dieu, des garçons. Le but principal de l'auteur, interprète des desseins de la Convention qui plaçait ses généraux entre la guillotine et la victoire, était d'associer à l'héroïsme, le grand principe de sa morale, un courage impossible comme moyen. La plupart des traits placés sous les yeux des jeunes gens respirent

une énergie tellement surhumaine et farouche, qu'elle côtoie souvent l'invraisemblable ou le grotesque. Pour tenir tête à l'Europe conjurée, il fallait des soldats qui eussent, tranchons le mot, le diable au corps, et n'ayant d'autre destinée que celle de vaincre ou mourir. Le cliquetis des armes, *les esclaves* (les ennemis) couchés sur la poussière, le canon, les blessures, la guerre et tous ses attirails, voilà ce qui saute sans cesse aux yeux, ce qui résonne constamment aux oreilles. Saluons, par exemple, un simple soldat qui aurait fait pâlir les héros d'Homère :

3 ventôse, l'an second.

Chéret, né à Paris, canonnier depuis onze ans au 2e régiment, eut la mâchoire inférieure *emportée* par un boulet, tandis qu'il était occupé à pointer un canon, à l'attaque du 13 septembre dernier. Avant d'être guéri de cette blessure, il sollicite la permission de retourner au combat. « *Ai-je donc besoin*, dit-il, *de mâchoire* pour combattre nos ennemis? J'ai mes deux bras, j'ai la vue bonne, c'est autant qu'il en faut pour pointer une pièce de canon et abattre plus d'une mâchoire ennemie. » (II, pages 116, 117.)

Un soldat qui fait des discours sans mâchoire, cela ne se voyait que sous la grande République de 93!

Ne nous étonnons plus, avec l'auteur, que la société de Lure (dans la Haute-Saône) ait adopté Chéret, et lui ai fait cadeau d'une mâchoire artificielle. A quoi bon aller si loin? Paris ne manque pas cependant de mâchoires.

Non moins ingrate la Convention nationale envers le lieutenant Bouvert, qui a reçu vingt-six blessures, en *taillant en pièces quinze mille hommes*, avec l'aide de quatre cents de ses camarades.

Le président de la Convention nationale écrit au citoyen Bouvert, lieutenant dans le régiment ci-devant Bourgogne-cavalerie.

13 messidor, l'an premier.

Citoyen, les représentants du peuple à l'armée du Nord ont vu qu'à la glorieuse affaire d'Arlon quatre cents cavaliers républicains (et vous étiez du nombre) ont chargé trois fois un bataillon carré, composé de plus de quinze mille de nos ennemis, et qu'ils l'ont taillé en pièces. Ils ont vu que dans cette affaire vous avez reçu vingt-six blessures sur la tête et sur les bras. La patrie les a comptées. La Convention nationale a contemplé avec attendrissement un républicain *ayant toutes les veines coupées*, et conservant toujours une âme forte, un courage inaltérable et le

sentiment de la liberté dans toute sa vigueur; elle m'a chargé, comme président, de vous témoigner toute la satisfaction que cette magnanimité lui a fait éprouver. Apprenez-lui bientôt, brave citoyen, que vos blessures sont guéries et que les forces du corps secondent l'énergie de votre âme républicaine. (VI, page 121.)

La récompense est maigre pour un soldat dont la patrie a compté les vingt-six blessures, et contemplé *avec attendrissement* les veines coupées. Les petits garçons devaient faire la moue. Nous entrons ailleurs dans la haute morale. C'est le suicide érigé en vertu.

12 septembre 1793 (vieux style).

Duchemin, chef de bataillon, avait donné des marques d'un courage vraiment héroïque dans l'affaire des garnisons de Cambrai et de Bouchain. Il avait terrassé de sa main trois satellites des despotes. Se voyant cerné, prêt à tomber entre les mains des ennemis, il crie : « Vive la République ! » Ces mots furent entendus et répétés par son bataillon. A l'instant, Duchemin, préférant la mort à la honte de rendre les armes que la patrie lui a confiées, se brûle la cervelle. *Ce trait sublime de vertu* excite la rage des barbares; ils massacrent lâchement tous leurs prisonniers. (VI, page 85.)

Fait prisonnier, et non sans gloire, Duchemin sauvait tous ses compagnons. Son suicide inutile et irréfléchi cause leur massacre : c'est un trait sublime de vertu.

Après le sublime, le ridicule :

3 pluviôse, l'an second.

Charles-Gabriel Legris, âgé de vingt-cinq ans... reçoit, en montant aux redoutes de Keffendorf, près de Hagueneau, un boulet qui lui casse la jambe. Après avoir subi, avec un courage héroïque, l'amputation, *il demande sa jambe*. O ma patrie, s'écrie-t-il, reçois-en le sacrifice !

Laissons Legris présenter sa jambe à l'autel de la Patrie, et terminons, pour abréger l'héroïsme en prose, par un trait de vertu destiné à favoriser le système de co-éducation à la Jean-Jacques, fort à la mode en ce temps-là.

11 novembre 1791 (vieux style).

Lors de l'exécrable affaire de Nancy... les infortunées victimes du royalisme marchaient à leur dernière heure à travers une rue étroite ; l'un d'eux profite d'un moment de presse et se glisse furtivement dans une allée (cette allée conduisait au logement *de celle qu'il aimait*)... Au fond d'un grenier est un réduit obscur et secret; c'est là que la jeune

Elise a caché Philippe... C'est là qu'elle le nourrit pendant trois mois, *à l'insu de ses parents mêmes*, qui habitaient la même maison. » — Nous abrégeons le roman, destiné à faire verser des larmes aux cœurs sensibles, et qui se termine mieux qu'il n'a commencé : « Les parents d'Elise sont instruits du *dépôt* qu'elle avait gardé avec tant de discrétion ; ils consentent à son mariage avec Philippe ; peu de jours après, *ce couple vertueux* s'échappe, à la faveur de la nuit, d'une ville où les bourreaux de Châteauvieux étaient encore tout-puissants. » (XXV, page 65.)

Quelles touchantes réflexions morales de pareilles histoires devaient inspirer aux enfants des deux sexes! On ne s'étonne plus du tendre intérêt que la Convention porta aux filles mères.

Il était difficile que la Religion n'eût pas sa part des tristes défiances inspirées aux enfants. Le catholicisme sera le loup sauvé par l'agneau du protestantisme. L'auteur devait bien ce petit grain d'encens au libre-examen, père de toutes les révolutions.

13 juin 1790.

Il existe, à Nîmes, un menuisier natif de Paris, élevé dans les principes du culte protestant. Tous les moments que son travail lui laissait libres, il s'était habitué de bonne heure à les employer à la lecture des meilleurs traités de politique et de morale. Aussi, lorsque la Révolution arriva, elle trouva son esprit et son cœur disposés à en sentir les avantages, et à la servir avec un zèle et un dévouement peu communs.

Il avait un voisin qui exerçait la même profession que lui. Celui-ci, d'un génie borné, d'un caractère difficile, *habitué à la crapule*, avide de gain, avait sucé avec le lait la haine et le mépris qu'inspire pour tout autre culte l'intolérant culte romain. » — Conclusion : Protestants et catholiques en viennent aux mains; ceux-ci prennent la fuite, et le protestant magnanime remet son catholique rival aux mains du maire, plutôt que de le tuer. Les enfants tirent la conséquence d'eux-mêmes. (X, 22, 24.)

A quatre-vingt-dix ans de distance, cette histoire tend la main à l'*Enseignement patriotique* par images que la ville de Paris, en 1880, fait distribuer sous forme de *Bons points* dans ses écoles. Les mêmes principes amènent les mêmes résultats. Les craintes que nous manifestions en commençant, se réalisent. S'il faut en croire le bruit public, la ville de Paris, désireuse de remplacer les images des saints par celles des grands citoyens, a fait les frais de ces bons points à l'usage de la jeunesse, avec légende explicative parfois pire que l'image. Un de ces bons points représente la Saint-Barthé-

lemy. Un moine, le crucifix à la main, appelle les soldats au carnage. Au verso, les enfants peuvent lire la légende où l'on rencontre ces mots :

... La ville était inondée de sang; on éventra des femmes protestantes, enceintes, pour en tirer leur fruit et le jeter à la rivière... Le massacre dura plusieurs jours, et s'étendit par ordre de la cour *et du clergé* dans un grand nombre de villes de province... Quand la nouvelle de ces horreurs parvint à Rome, toute la cour pontificale manifesta une joie aussi enthousiaste que féroce. Le Pape Grégoire XIII fit tirer le canon, alla processionnellement, accompagné des cardinaux, rendre des actions de grâces à Dieu dans trois églises, fit frapper une médaille, et envoya un légat féliciter, glorifier Charles IX de s'être souillé du sang de ses sujets (1).

Par ce bon point, qui n'en mérite qu'un mauvais, on peut juger des autres. Nul homme, tant soit peu instruit, n'ignore que jamais Grégoire XIII n'a remercié Dieu, ni félicité Charles IX, *du massacre des calvinistes*. Joseph de Maistre nous a prévenus qu'entre les mains de la révolution l'histoire n'est qu'une grande conspiration contre la vérité. N'importe, le bon point produit l'effet désiré sur l'enfance. Si la palme de l'initiative appartient à Léonard Bourdon, celle de l'excès revient à ses imitateurs.

Nous venons de donner un coup-d'œil à la morale légale et révolutionnaire en prose, passons à l'héroïsme en vers.

N'oublions pas que la loi de 1794 exigeait que les enfants apprissent *les chants de triomphe* (art. 2, ch. IV.)

L'enfance aime les cantiques. La poésie chantée repose la jeunesse en la délassant. La mélodie imprime dans la pensée les instructions utiles beaucoup mieux que les discours. Mais le cantique rappelle les vérités religieuses; il fallait le bannir aussi bien que les proses et hymnes de l'Église, proscrites désormais comme les belles solennités du culte catholique. Alors on entendit dans les écoles ce qui reparaît aujourd'hui dans certaines classes, la *Marseillaise*, le *Chant du départ;* et, pour varier, les chansons de Léonard Bourdon, où la meilleure volonté du monde ne trouve rien de commun avec avec l'épopée lyrique des Lebrun, des Chénier, des Rouget (de l'Isle), et des chants de triomphe. Voyons les réformateurs à l'œuvre.

(1) *Enseignement patriotique par l'image*. Massacre de la Saint-Barthélemy. Bon point. Llanta et Cᵉ, éditeurs, 59, boulevard d'Enfer, Paris.

Ecoutons *le Génie* poétique et mélodieux de la Convention. Il met le feu aux poudres. C'est la chanson du pétrole de l'avenir.

CHANSON RÉPUBLICAINE SUR LE SALPÊTRE

Descendons dans nos souterrains,
La liberté nous y convie;
Elle parle, républicains;
Et c'est la voix de la patrie (*bis*).

Lave la terre en un tonneau,
En faisant évaporer l'eau;
Bientôt le nitre va paraître,
Pour visiter Pitt en bateau,
Il ne nous faut (*bis*) que du salpêtre (*bis*).

. . . . . .

C'est dans le sol de nos caveaux
Que gît l'esprit de nos ancêtres;
Ils enterraient, sous leurs tonneaux,
Le noir chagrin d'avoir des maîtres (*bis*).

Cachant sous l'air de la gaieté
Leur amour pour la liberté,
Ce sentiment n'osait paraître;
Mais dans le sol il est resté,
Et cet esprit (*bis*), c'est du salpêtre (*bis*). (Pages 73, 74.)

Qui s'était douté que pendant plus de mille ans nos ancêtres avaient caché sous les tonneaux de leurs caves l'amour de la liberté? Et quelle figure devait faire l'instituteur quand il entonnait devant ses élèves la strophe sur le chagrin d'avoir des maîtres? La Convention, qui préconisait l'horreur de l'autorité, ne renfermait-elle pas cinq cents maîtres plus terribles les uns que les autres? Passons le couplet où l'on chantait :

On verra le feu du Français
Fondre la glace germanique, etc.

et admirons l'apothéose de *la Montagne*. Il fallait bien apprendre aux enfants à aimer et à chanter la gloire du parti de la Terreur. Par égard pour Robespierre, le grand montagnard et l'inventeur de l'Etre suprême, on permettra au saint nom de Dieu de se glisser dans la chanson, mais à la condition d'apporter son rayon de louange au parti du bonnet rouge. Deux couplets nous suffiront :

LA MONTAGNE

Chanson patriotique.

Air : *De la Croisée.*

. . . . . .

Quand Dieu fit entendre sa voix
A l'Hébreu rebelle et volage,
Quand l'Eternel donna des lois
Qui devaient le rendre plus sage,
Il ne s'est pas mis en campagne,
Mais il a dicté ses décrets
Du haut de LA MONTAGNE (*bis*).

Tous les traîtres seront punis;
Leurs remords nous vengent d'avance.
Tous les despotes réunis
Respecteront bientôt la France.
Marchons, pour les écraser tous,
Depuis le Nord jusqu'à l'Espagne;
Républicains, rassemblons-nous
Autour de LA MONTAGNE (*bis*). (Page 111.)

L'Angleterre devait avoir sa bonne part dans la haine de l'esclavage à laquelle on initiait l'enfance : mais avec quel goût et quelle littérature!

Lâche Anglais, tu te dis brave!
Qu'est devenue ta fierté?
En toi je vois un esclave
Perdu pour la liberté.
A Toulon que tu trahisses,
Georges rit, Pitt est confus,
Mais il faut que tu périsses
Dans les plaines de Fleurus. (P. 200.)

Si notre mémoire n'est pas infidèle, ce furent les Autrichiens, commandés par le prince de Saxe-Cobourg, qui furent battus par Jourdan à Fleurus; mais Autrichiens ou Anglais, l'histoire de ce temps-là n'y regardait pas de plus près qu'à la beauté du langage. — Les garçons brûlent à leur tour de la flamme patriotique. Après avoir parlé à leur esprit, on va parler à leur cœur, les exhorter au mariage civil et leur apprendre la doctrine de Danton, que les enfants appartiennent à la patrie *comme* à leurs parents.

CHANSON

Air : *Du serin qui te fait envie.*

. . . . . .
Si d'une belle honnête et sage
Tu sais un jour te faire aimer,
Le nœud sacré du mariage
Est le seul que tu dois former;
Vite *à l'autel de la patrie*,
Courez tous deux vous unir.
. . . . . .
Dans cette chaîne fortunée,
Si tu deviens père à ton tour,
Pour premier don si l'hyménée
Accorde un fils à ton amour,
Offre à l'autel de la patrie
Ce fruit heureux de ton lien,
Dans ton cœur c'est elle qui crie
Qu'il est son fils *comme le tien* (*bis*). (Pages 76, 77.)

Et pour clore de si belles choses, une bonne profession de matérialisme, la négation de l'immortalité de l'âme, telle sera la perspective du repos de la vie.

Quand le temps qui marche en silence,
Par d'imperceptibles efforts,
Aura miné mon existence
Et décomposé mes ressorts,
C'est sous l'autel de la patrie
Que tu creuseras mon tombeau :
Est-ce perdre en entier la vie
Que de rentrer en son berceau ? (*bis*). (Page 77.)

Où est-il cet autel de la patrie, assez large pour servir de tombeau à tout le monde? Que de Français, en attendant sa découverte, s'exposeraient à rester sans sépulture? Ne soyons pas sévères, et parlons un peu de la poésie réservée à la sensibilité des jeunes filles. C'est le *De Profundis* des mères républicaines invitant leurs fils à ressusciter, après leur mort pour la liberté.

Air : *Pauvre Jacques.*

Réveille-toi, mon fils, à mes accens;
Viens sécher les pleurs d'une mère,

Appui qu'en vain espéraient mes vieux ans,
Qui consolera ma misère? (*bis*)

. . . . . .

Mais *tu reviens* des ombres du trépas
Consoler mon âme attendrie;
Ton sang me dit : Mère, ne pleure pas,
Ton fils mourant pour la patrie (*bis*).

. . . . . .

Que ma patrie *épuise encor ce flanc*,
Je suis républicaine et mère;
La liberté va me payer ton sang,
Et consolera ma misère. (Pages 112, 113.)

On ne peut refuser à ces vers un ton de sensibilité capable de faire une vive impression sur les enfants. Mais pourquoi cette manie *du flanc* rappelé trop souvent aux jeunes filles? Dans le chant du départ, Chénier avait donné l'exemple. Le poète fait dire en public à une femme :

Et si le temple de mémoire
S'ouvrait à vos mânes vainqueurs,
Nos voix chanteront votre gloire,
Et nos flancs portent vos vengeurs (1).

Terminons par le bouquet. L'Etre suprême avait été découvert par Robespierre, et les enfants ne pouvaient échapper au bienfait de sa proclamation. Il y avait si longtemps que l'idée d'un Dieu rappelait à ces pauvres enfants le spectre de la superstition et du fanatisme ! On leur apprit donc que l'athéisme, qui était la seule religion de la plupart des gouvernants, était un monstre; et, en tête du n° 5 du Recueil des actions héroïques, nous lisons, pour être chantée par la jeunesse, une poésie en l'honneur de l'Etre suprême, dont voici quelques passages. On sent là le tour idyllique et charmant qui plaisait à Robespierre, entre deux arrêts d'exécution.

CHANSON CONTRE L'ATHÉISME

Air : *Je ne suis plus dans l'âge heureux.*

Les vertus, à l'ordre du jour,
Chassent l'intrigue ténébreuse;

(1) *Œuvres d'André Chénier.* — Ledentu, 1839.

Les vertus veulent tour à tour
Rendre la République heureuse.
. . . . . .
Il se peut qu'un républicain,
Egaré par un vain sophisme,
Se penche, sans mauvais dessein,
Sur le gouffre de l'athéisme.
Mais la raison doit lui crier,
Pour le remettre en équilibre :
« Tu n'es pas libre d'oublier
Celui qui t'a fait naître libre ! »

Incrédules, qui voudriez
Voir l'Etre suprême et l'entendre,
Avec des mœurs, vous le pourriez,
Mais aux champs il faudrait vous rendre.
Tête à tête avec une fleur,
C'est là qu'au bord d'une onde pure,
On entend un Dieu dans son cœur
Comme on le voit dans la nature (1).

Plus heureux que les Israélites et les chrétiens, les incrédules de la Révolution pouvaient voir Dieu ; mais à trois conditions : avoir des mœurs, aller aux champs, contempler une fleur. Le séjour des villes où se pratiquaient les vertus *à l'ordre du jour*, telles que les pillages d'Églises et les massacres, offrait à la divinité des inconvénients. Tout au plus, avons-nous vu, daignait-elle paraître à la Convention, et dicter ses arrêts *du haut de la montagne :* puis elle disparaissait prudemment. Pour la retrouver, il fallait fuir les cités, aimer l'onde pure, et cultiver la botanique.

Ces quelques citations, en prose et en vers, nous donnent une idée de la morale officielle enseignée aux enfants sous la Convention et le Directoire. Etait-ce suffisant ? Il est permis d'en douter. Nous allons voir bientôt la République, qui répudiait en l'an II toute morale religieuse, comprendre qu'une morale sans dogmes est un édifice bâti en l'air, et couronner un catéchisme à l'usage de la jeunesse. Avant d'aborder cette question, constatons les résultats de la loi de 1792 et de la moralité scolaire. Interrogeons les monuments authentiques.

Eusèbe Cléante.

(*A suivre.*)

(1) *Recueil des actions héroïques*, etc., n° 5, in-octavo. An II de la R. F.

UN DRAME DE VILLAGE[1]

IV

La guerre venait d'éclater, subite, terrible et malheureuse pour nos armes dès le début. Le Prussien s'avançait à marches forcées sur la Lorraine.

Les gendarmes frappaient chaque jour à la porte des habitants, apportant leurs feuilles de route aux militaires en congé, aux gardes mobiles, à tous ceux que le devoir appelait à défendre le pays. Chacun rejoignait au plus vite le corps sur lequel il était dirigé. Toutefois, par suite d'un désordre fatal en une telle précipitation, quelques-uns demeurèrent, faute d'indications suffisantes ou opportunes.

Jacquot n'était pas guéri, ses jambes affaissées chancelaient encore sous son poids; il aurait pu rendre des services dans un emploi de bureau, mais il était incapable de faire un service actif.

Devant cette constatation douloureuse, qu'il s'empressa de faire légaliser par l'autorité, le sous-lieutenant dut s'incliner. Il attendit résigné et de pied ferme l'ennemi qui approchait, se réservant de voir plus tard s'il ne pourrait utiliser son expérience de la guerre de tirailleurs et sa merveilleuse ingéniosité.

Les deux chaînes de l'Argonne enveloppent totalement le bassin de la Meuse depuis les monts Faucilles jusqu'à la Belgique. La chaîne orientale détache vers l'Est une série de contreforts plus élevés que sa crête; vers l'ouest, elle se termine par une pente raide, descendant presque à pic dans l'étroite vallée du fleuve.

Entre Verdun et Vaucouleurs, l'accès de cette vallée n'est possible que par la route de Toul à Vaucouleurs, près de cette dernière ville, par celle de Strasbourg et Nancy à Paris, à Pagny-sur-Meuse,

(1) Voir la *Revue du Monde catholique* du 15 juin 1880.

le ravin de Viguot qui traverse la route de Pont-à-Mousson à Commercy et Bar-le-Duc; celui d'Aspremont que gravit la route de Pont-à-Mousson à Saint-Mihiel et le plateau de Fresnes et d'Etain où passent les deux routes de Metz. Toute le vallée de Wœwre, large et boisée, se développe au nord-est de la chaîne jusqu'aux plateaux de Vernèville, Gravelotte et Mars-la-Tour.

Les contreforts de l'Argonne sont disposés de façon que la route de Toul à Etain, qui longe la chaîne, et toutes celles qui mettent en communication la Wœvre et la Meuse à travers la montagne, sont commandées par des plateaux élevés et abruptes.

A la nouvelle des revers du corps qui opérait en Alsace, on pensait que ses débris, après avoir repassé les Vosges pour se replier vers le camp de Châlons, viendraient occuper ces plateaux avec l'artillerie et la cavalerie. Ils eussent sinon entièrement empêché, du moins retardé longtemps le passage du gros de l'armée prussienne, avec lequel se trouvaient le roi et le grand état-major.

Ils n'en eurent pas le temps sans doute, car l'ennemi, arrivant de Pont-à-Mousson, déboucha dans la Meuse avec furie; les premiers uhlans parurent à Troussey le 17 août, le jour de la fête; ils traversèrent le village au galop et coururent sans hésiter à l'entrée du tunnel de Pagny, situé en droite ligne en face de l'église de Troussey, à deux portées de fusil. Ils y installèrent immédiatement un poste qui fut renforcé dès le lendemain et maintenu jusqu'au commencement de l'évacuation.

L'effervescence était grande parmi les habitants restés au village. Quelques-uns, les plus hâbleurs, mauvaises têtes en tout temps, hâbleurs et pleins de forfanterie, piliers de café, saisirent des fourches, des fusils, de vieilles lances et voulurent, se trouvant en force, assaillir les cinq uhlans qui se rendaient au tunnel. Le maire qui, dans son ahurissement, n'osait assumer de responsabilité, les laissait faire; le sang allait couler inutilement et amener de terribles représailles.

Jacquot intervint de son chef au nom du bon sens et de la prudence, et arrêta ces fougueux qui allaient tout simplement commettre une sottise. Son ton de commandement imposa aux chauvins, qui pourtant lui gardèrent une rancune dont plus tard ils lui firent sentir l'effet.

L'ennemi poursuivait sa marche à travers l'Argonne occidentale, dont les défilés lui furent si meurtriers lors de la première invasion,

en 1792, puis il déboucha dans les plaines de la Champagne, se dirigeant sur Paris.

Quand le désastre de Sedan fut connu par les fuyards échappés à la captivité et l'enthousiasme des Prussiens, un découragement profond s'empara des esprits. Quelques-uns des plus vigoureux ne se laissèrent pas abattre toutefois; sentant la dernière armée de la France enfermée autour de Metz, ils pensèrent que si l'on entravait la marche des corps ennemis et si l'on empêchait le passage de leurs convois, ce serait rendre à la défense nationale un service d'une portée peut-être immense.

Mus par cette pensée, ils cherchèrent à donner à leur activité la force qui résulte de l'organisation, de la discipline et du commandement d'un chef éprouvé. Ils jetèrent naturellement les yeux sur Jacquot, qui était leur chef indiqué. Le sous-lieutenant accepta avec enthousiasme; il s'adjoignit les forestiers, les guides les plus sûrs dans les bois et la montagne, puis tous les braconniers qui, pour manger de temps à autre un lièvre malgré la loi, n'en ont pas moins au cœur la haine de l'étranger.

Avec ce noyau, Jacquot se forma une petite troupe d'hommes déterminés, connaissant merveilleusement le pays, ayant des intelligences dans les moindres hameaux. Des villages voisins, arrivèrent quelques recrues solides, et l'occasion ne se fit pas attendre de donner signe de vie.

Près de la route de Strasbourg à Paris, qui traverse au midi le territoire de Troussey, à peu près à égale distance de Pagny et de Void, s'étend un bois qui fait partie de la grande forêt de Vaucouleurs, laquelle couvre sans interruption tous les plateaux de la chaîne vers l'ouest. Entre le bois et la route existent des carrières d'où l'on extrait des pierres à moellons. Les décombres, rejetées au-dehors, forment de véritables redoutes et se dressent à pic au-dessus d'un ravin, au fond duquel coule le canal de la Meuse au Rhin, que la route traverse sur un pont oblique.

Ce point fut choisi aussitôt par Jacquot comme ligne d'avant-postes. Il offrait l'avantage d'être à deux pas et même sur la tête de l'ennemi, sans que celui-ci pût apercevoir les assaillants. En s'attaquant aux détachements qui escortaient les convois, on pouvait, dans le premier moment de trouble, les culbuter dans le canal et s'emparer des munitions.

L'idée était excellente, car tant que Toul, par sa résistance,

empêchait à coups de canon les Prussiens d'utiliser la ligne ferrée de l'Est, cette route était la seule voie qu'ils pussent employer, et le poste de la *Croix du Pêcheur*, ainsi s'appelait cet endroit, était admirablement situé pour les inquiéter.

On le vit bientôt : les *Compagnons de la Forêt* firent plusieurs enlèvements heureux. Quelques jours avant la fin du siège de Toul, un détachement composé de 700 Wurtembergeois, sous le commandement d'un colonel, conduisait sur Bar-le-Duc un grand convoi d'artillerie et de munitions, suivi d'un véritable troupeau de bœufs, que dirigeait un juif allemand domicilié aux environs de Toul.

Jacquot, qui s'était mis en relations avec les compagnies franches des Vosges, avait appris, par un message de leur commandant, l'arrivée de cette colonne. Il aposta ses hommes au carrefour de Saint-Laurent, qui s'ouvre sur la carrière dont les décombres dominent les alentours par leur élévation.

Avant d'arriver à la Croix du Pêcheur, la route qui, au sortir de Pagny, traverse la prairie, grimpe une pente assez rude, pour laquelle les rouliers d'autrefois prenaient des chevaux de renfort. Les vedettes juchées sur les arbres les plus hauts de la lisière du bois regardant Pagny, leur signalèrent l'approche de l'ennemi.

— A vos postes, mes amis, cria-t-il à ses compagnons, qui causaient autour d'un feu de bivouac.

Chacun s'empressa d'obéir et attendit, le doigt sur la gachette de son fusil, le signal convenu : le cri du hibou.

Jacquot laissa passer une dizaine de lanciers qui galopaient en éclaireurs à 1,000 mètres du convoi. Puis, dès que les voitures furent engagées sur la haute chaussée qui aboutit au pont biais du canal, et dont les talus s'abaissent sur des fossés profonds et dangereux.

— En avant! cria-t-il dans le langage de l'oiseau de nuit.

Les compagnons firent feu après avoir pris le temps de viser. Chacun d'eux était un tireur émérite et leurs coups se perdaient rarement. Dès la première décharge, un certain nombre de conducteurs furent démontés; à la seconde, qui suivit la première en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, le trouble le plus complet s'empara de l'escorte déconcertée.

— A la baïonnette! mort aux Allemands! cria Jacquot d'une voix tonnante.

Aussitôt des buissons, des décombres, de toutes les éminences,

sort un homme, le redoutable coupe-chou au bout de son fusil. Tous tombent avec ensemble comme une avalanche sur les Wurtembergeois abasourdis, qui lâchent à peine quelques coups de fusil naturellement inoffensifs, car ils tirent au hasard, et prennent la fuite en avant dans la direction du nord.

Mais des deux fossés de la route surgissent les forestiers placés en réserve, qui les accueillent par une fusillade nourrie. Les Allemands, affolés, essayent de s'échapper par la tangente; mais, pris entre deux feux, ils n'ont d'autres ressources que de se réfugier sous le pont où, après avoir été décimés à l'aise, ils sont les uns précipités dans le canal, les autres faits prisonniers.

Cette affaire n'avait coûté aucun homme; plusieurs furent blessés seulement. Le convoi et le troupeau furent pris et emmené dans le bois, au centre de la fôret. Le premier fut par la montagne conduit vers le sud, et l'autre, commis à la garde des paysans réfugiés, servit plus tard à alléger la commune des réquisitions dont l'autorité allemande la grevait.

De pareils coups fréquemment renouvelés firent un mal considérable à l'ennemi. Quand, après la prise de Toul, il put se servir du chemin de fer, ses trains furent arrêtes, retardés, incendiés. On se rendit de toutes manières incommode pour l'envahisseur, qu'on tenait sans cesse en haleine et qui ne savait encore à qui il devait attribuer ces inquiétudes.

Jacquot, en effet, ne quittait pas Troussey, où il couchait presque tous les soirs. De la sorte, on ne soupçonnait pas ses exploits; ses hommes faisaient le guet et l'avertissaient à la moindre alerte. Au village, Louise Comtois et les enfants, qui adoraient ses amis, le prévenaient du moindre incident qui pouvait l'intéresser. Ayant parlé l'allemand dès l'enfance puisque son père était alsacien, il put servir d'interprète entre l'autorité prussienne et la municipalité.

Cette situation lui fut avantageuse : grâce à son énergie, à son sang froid joint à une politesse exquise, mais toujours digne et réservée, il vit l'autorité allemande céder souvent à ses justes réclamations, le village lui dut d'être relativement épargné.

L'ennemi avait en Jacquot une certaine confiance : phénomène qui s'est reproduit partout où les Allemands avait affaire à un Français parlant leur langage. Il était bien vu, à Void, où était le commandant d'étapes, à Commercy où se tenait l'état-major. Quand, au passage, un camp fut établi dans la prairie, son interven-

tion limita les exigences des envahisseurs, et les habitants ne furent pas pillés. On leur paya même une partie de leurs fournitures.

Jacquot dut à cette situation d'être souvent informé des mouvements de troupes. Il va sans dire qu'il profitait de ces renseignements et les faisait parvenir à Langres d'où on les transmettait aux corps d'armée français qui opéraient dans le sud vers Auxerre, Gien et Autun.

Le chef des compagnons de la forêt avait pu notifier son existence à l'un de leurs généraux et en recevoir des instructions évidemment générales, mais qui suffisaient à préciser le but de ses opérations et, à un moment donné, le mettait à même de faire une diversion fort utile.

Il n'avait jusqu'ici agi de la sorte que grâce au secret. Il avait, en effet, recommandé avec les instances les plus vives qu'on gardât un silence absolu sur son rôle et ses actes. Les hommes avaient juré de le taire au village ; à Troussey, le maire, le curé, Louise Comtois et le père Maya étaient seuls au courant.

Les envieux soupçonnaient bien la vérité. Mais la pudeur du patriotisme les empêchait de lui nuire, d'autant que l'influence du sous-lieutenant leur était fort utile auprès des Prussiens.

Toutefois, cette vie était un jeu dangereux. Une sorte de Luxembourgeois, berger dans la commune, avait déjà été surpris plusieurs fois échangeant des poignées de main avec des sous-officiers ennemis. Jacquot l'avait aperçu un jour, et l'avait menacé, s'il le *reprenait* de le punir d'une façon exemplaire.

Ce misérable en conçut une haine féroce contre lui, et se mit à espionner toutes ses démarches, soit pour lui jouer un mauvais tour, soit pour le dénoncer aux Allemands.

Un matin, le commandant d'étape de Void reçut du général commandant à Bar-le-Duc l'ordre d'arrêter Jacquot, à tout prix ; le pli contenait une accusation formelle contre l'officier français d'être le chef des compagnons de la forêt et l'auteur des enlèvements de convois.

Immédiatement, malgré sa profonde stupeur, le commandant dépêcha des gendarmes et des dragons pour exécuter cet ordre.

Jacquot dormait avec confiance ; il fut réveillé brusquement par un enfant que lui dépêcha Louise, dès qu'elle vit les gendarmes déboucher sur la place de l'église.

Il n'eut que le temps de saisir son fusil et de traverser la Meuse sur la glace.

V

Arrivé au canal, Jacquot tourna sur Pagny et de là gagna le bois où ses hommes veillaient.

Se sentant trahi, et devinant bien d'où partait le coup, il ne jugea pas à propos de demeurer personnellement au même poste. Il y laissa assez de monde pour surveiller la contrée et se dirigea vers le nord, dans la direction de Saint-Aubin, où l'Argonne occidentale se bifurque pour envelopper la vallée de l'Aisne.

Là se rejoignent la route de Pont-à-Mousson et celle de Nancy à Paris, et cette rencontre faisait de ce point l'un des postes les plus importants au point de vue de la défense et de la lutte des partisans.

Déjà il avait été le théâtre des exploits de la troupe de Bombonel ; Jacquot s'était mis en rapport avec lui, et quand le célèbre chasseur de fauves dut se replier sur Langres, le chef des compagnons de la forêt prit sa place.

Toutes les forêts principales de la chaîne furent ainsi la plupart du temps occupées par des compagnies franches qui harcelaient l'ennemi sans relâche et troublaient ou coupaient ses communications. Elles soutinrent des engagements meurtriers, où leur bravoure se déploya brillamment, quoique avec bien peu d'efficacité, hélas !

Ces petites troupes se tenaient en relations continuelles avec les villages sur lesquels elles s'appuyaient. Toutefois, elles se laissaient fort peu voir par les habitants, dont leurs chefs redoutaient justement les indiscrétions, même involontaires, et, pour leur épargner les terribles représailles que l'autorité allemande ordonnait, dès qu'elle apprenait que les francs-tireurs avaient des intelligences avec la population.

Vers le commencement de janvier 1871, alors que partout les Prussiens se disaient sûrs de prendre Paris, et que l'on parlait des négociations faites par les puissances étrangères en notre faveur et des réponses peu favorables de l'Allemagne, Jacquot apprit qu'une *feld-post*, une poste de campagne, renfermant des sommes importantes, des dépêches du plus haut intérêt ainsi que des ordres expédiés du quartier général de Versailles aux généraux des armées de l'Est, allait passer près de Saint-Aubin.

Il assembla ses lieutenants ainsi que les chefs des compagnies voisines, et leur proposa d'enlever cet important convoi. Le projet fut adopté d'enthousiasme.

Postés de chaque côté de la grande route dans des bouquets de bois qui descendaient jusqu'à ses fossés, les compagnons mitraillèrent l'escorte par une grêle de projectiles, puis emportèrent sans coup férir les voitures qu'elle protégeait.

Aussitôt ils les dirigèrent à bride abattue vers le nord, en suivant la crête de la chaîne, et après deux jours parvinrent à la frontière de Luxembourg.

On juge de l'émoi répandu chez les Allemands par ce coup audacieux. Une violente colère inspira à leurs généraux les mesures les plus rigoureuses; ils ordonnèrent l'incendie, le pillage et la destruction de la ferme de Brand, près de laquelle avait eu lieu l'attaque, et dont on accusait les habitants d'avoir caché et assisté les volontaires.

Trois jours après, le feu dévorait cette magnifique exploitation, et ruinait totalement les fermiers.

En même temps un fort détachement de Bavarois s'était mis à la poursuite de Jacquot et de ses hommes, mais ces derniers étaient déjà au delà de la frontière, lorsqu'ils arrrivèrent à leur portée.

Emportés par leur ardeur, les Bavarois pénétrèrent sur le territoire neutre et y saisirent la *feld-post* qu'on avait eu soin, en cas de malheur, d'alléger de l'argent qu'elle contenait.

Jacquot refusa le combat et laissa l'ennemi lui reprendre sa prise, car il ne voulait pas fournir de prétexte à des complications dangereuses pour la France.

Pendant que s'accomplissaient les dernières péripéties locales de la guerre à Troussey, l'on avait été stupéfait d'apprendre que les Prussiens poursuivaient Jacquot, et l'on craignit, non sans raison, d'avoir à endurer un traitement plus sévère.

En effet, les impositions furent de suite plus lourdes, les réquisitions exigées avec une rigueur inouïe, plusieurs des habitants les plus honorables furent sérieusement menacés de l'exil et du cachot, si Jacquot recommençait de nouveaux exploits.

Ce surcroît de misères après un sort relativement supportable avait aigri un certain nombre d'esprits à l'endroit de notre héros, et quand, la paix conclue, il reparut au village, on lui témoigna une certaine froideur qui laissait présager de mauvais desseins.

Chacun s'était assez bien montré; on s'était vivement attristé des malheurs de la patrie, on avait largement payé sa part de souffrances, de sacrifices et de dévouement, sans murmurer contre le devoir.

Mais le paysan connaît trop la valeur d'un sou, pour ne pas être rudement frappé, quand il voit non pas seulement ses économies et son épargne, mais tout son avoir s'en aller morceau par morceau dans l'escarcelle de l'ennemi.

On était donc las et disposé à trouver des auteurs responsables de tant de malheurs. Pour quelques-uns, Jacquot était un de ces coupables, dans une faible mesure sans doute, mais suffisante, puisqu'elle avait aggravé une situation déjà si lourde.

L'envie dont il avait toujours été l'objet chez ceux-là s'accrut des rancunes soulevées par sa vaillance : elle ne chercha plus que l'occasion de l'humilier d'autant plus qu'auprès du grand nombre Jacquot avait acquis une reconnaissance et une estime sincère.

Louise avait été fière des succès et du courage de son ami ; le père Maya avait pleuré de tendresse en le revoyant, le vieux Simon lui-même l'avait embrassé les larmes aux yeux.

Chacun de ses amis le sollicitait de rester au village, où du moins de s'y établir, de façon à ne plus s'en éloigner qu'avec espoir de retour.

Jacquot ne se laissait pas ébranler par les prières de ses amis ; la campagne avait réveillé toute son ardeur militaire, et il aspirait à rentrer dans les rangs actifs de l'armée.

Sur ces entrefaites, on apprit la nouvelle de la Commune; après la guerre étrangère, la discorde civile. On savait encore si peu ce qui se passait dans le reste de la France, que tout d'abord les esprits, désorientés par tant et de si funestes événements, eurent grand peine à reconnaître de quel côté étaient le droit et la justice.

Quelques Parisiens échappés après le 18 mars et qui revenaient au pays la tête à l'envers, achevaient de brouiller les idées par des récits extravagants sur le siège, la conduite des généraux et du gouvernement.

Les passions fermentaient déjà, quand Jacquot intervint encore pour rétablir l'autorité du bon sens et de la loi.

Des élections venaient d'être décrétées pour la reconstitution des conseils municipaux.

Depuis une quinzaine d'années, les membres de cette assemblée

avaient été, à Troussey, presque toujours choisis dans une série de vingt noms à peu près qui étaient ceux des hommes les plus estimés par leur probité et leur connaissance des intérêts communaux.

Il y avait bien le parti du curé et le parti du maire, renfermant les antagonistes radoucis des luttes violentes de 48; mais tout cela n'était plus que des nuances auxquelles il ne fallait pas s'arrêter.

Survint alors une autre question qui jeta dans les esprits une division profonde : par suite de l'occupation prussienne, la prairie était restée à peu près sans produire; on désirait se rattrapper par une double récolte, si c'était possible.

L'usage était qu'on partageât la prairie en plusieurs cantons et que chacun tour à tour fût, après la récolte des foins, livré à la pâture des bestiaux.

Quelques gros bonnets du village, quelques esprits de ceux qui trouvent mal tout ce qui existe, prétendirent abolir ce droit de vaine pâture, refuge du pauvre dans les années difficiles.

La moitié au moins des habitants se rangea contre eux, mais ils étaient les plus remuants et les plus tapageurs.

Les élections se firent au milieu de ce conflit de désirs et de passions : les partisans de chaque idée furent nommés à peu près en nombre égal. Ils furent tous mécontents; on se fit réciproquement des reproches; on s'adressa des injures; bref, quant on voulut appliquer l'ancien usage d'envoyer le troupeau des vaches de la commune paître la prairie après les foins, l'exaspération ne connut plus de bornes.

On en vint aux mains. Les adversaires de la pâture s'étaient postés en avant du pont qui fait communiquer le village avec la prairie, avec des fourches, de vieux fusils et des lances. Quand les premiers animaux arrivèrent, ils se dressèrent devant eux et les firent rebrousser chemin. Plusieurs vaches se jetèrent à l'eau et traversèrent la rivière; elles furent promptement imitées par un grand nombre.

Alors les *richards*, comme on les appelait dans le camp opposé, coururent en avant pour leur interdire le passage dans la prairie. Les propriétaires des bêtes étaient venus aussi derrière elles et armés comme leurs adversaires.

Une lutte s'engagea qui fut promptement une véritable bataille.

Le sang coula, une vingtaine d'hommes furent blessés au moins, et quelques femmes défigurées. Celles-ci étaient les plus furieuses,

les plus indomptables. Elles n'entendaient et ne voulaient rien entendre.

Jacquot avait essayé par ses conseils et ses exhortations de détourner l'orage et d'éviter ce conflit, d'écarter surtout la violence. Ses efforts ayant été inutiles, il prit le parti d'intervenir plus efficacement à ses risques et périls.

De concert avec le maire, il fit prier les gendarmes d'arriver le lendemain, et, saisissant lui-même son épée, il vint se jeter en travers des forcenés qui se déchiraient.

Une fois encore, son air résolu, son ton énergique firent impression sur les exaltés. Malgré la chaleur de la lutte, malgré l'animosité mutuelle, ils posèrent les armes devant la menace faite par Jacquot de brûler la cervelle au premier qui lèverait son arme en assaillant.

Les gendarmes arrivèrent ensuite qui dispersèrent les combattants, et la vaine-pâture eut encore une fois gain de cause.

Naturellement quelques arrestations furent faites et une enquête commencée. Les premiers entendus étaient des ennemis de Jacquot; ils l'accusaient d'avoir été le fauteur des troubles et l'instigateur de la lutte. Ils prétendirent en outre que deux des plus grièvement blessés l'avaient été de la main de l'officier.

Puis on profita de l'occasion pour l'accuser relativement à la propagande pendant la Commune. On déclara à l'autorité qu'il était un émissaire de l'insurrection, qui le payait pour répandre les doctrines de l'Internationale, qu'enfin il avait essayé de soulever le pays en faveur des Parisiens.

Déroutée par ces graves imputations, la justice crut de son droit d'examiner au fond les faits. Elle commença par arrêter Jacquot, qui fut amené avec beaucoup de politesse, mais conduit à Saint-Mihiel où il fut écroué préventivement.

Ses ennemis triomphaient, ses amis étaient consternés d'une telle injustice. Louise seule ne doutait ni de son ami, ni de la reconnaissance de son honneur.

VI

Ce fut une dure épreuve pour ce vaillant jeune homme que cette captivité, ces imputations atteignant son honneur d'homme et de soldat.

Après avoir fait tant de sacrifices au devoir et à la conscience,

voir se tourner ainsi contre soi la voix de tous et l'opinion publique, se sentir accablé sous les soupçons les plus humiliants, sous des accusations infamantes, c'était de quoi briser le cœur le plus ferme et une âme moins trempée que celle de notre héros.

Mais Jacquot ne désespéra ni de la Providence, ni de la justice. Fort du témoignage de sa conscience, il resta la tête haute et répondit sans trouble comme sans hésitation à l'interrogatoire du juge d'instruction.

Dès le début de son œuvre, ce dernier reconnut vite que les accusations portées au sujet de la prétendue participation de l'officier au mouvement insurrectionnel de Paris n'étaient qu'une fable ridicule.

L'internement de Jacquot dans le Luxembourg et son retour à Troussey un peu après le 18 mars, avaient pu seuls y donner lieu chez des gens dont les imaginations étaient montées et qui voyaient partout des émissaires de désordre.

Quant aux menées qui lui étaient reprochées à l'égard des rixes entre les habitants du village, les apparences furent d'abord contre le jeune homme.

Il s'était en effet nettement et hautement prononcé à plusieurs reprises dans la question qui divisait le village; il avait pris parti pour les pauvres, auxquels on voulait enlever le moyen de nourrir la vache dont le lait était une portion notable de leur revenu.

Il avait été très ferme et très hardi dans son opinion; sa parole avait été véhémente et indignée contre le mauvais esprit auquel obéissaient les riches. Il avait flétri leur tendance à l'oppression, leur manque d'humanité et de compassion; à plusieurs, il avait rappelé des circonstances de leur vie où ils s'étaient trouvés bien heureux qu'on vint à leur secours.

Les amours-propres s'étaient irrités et révoltés contre ce mendiant qui prétendait faire la loi. On lui en voulait d'autant plus qu'on sentait qu'il était dans le vrai et qu'on ne pouvait rien lui répondre.

Il ne fut donc pas difficile à ses ennemis de le représenter comme ayant fomenté l'irritation et amené l'éclat qu'on avait eu à déplorer.

Puis il avait menacé de tuer ceux qui frappaient au milieu de la bataille : il avait ainsi usurpé des fonctions qui n'appartiennent qu'aux agents de l'autorité publique.

Le jury fut appelé à prononcer sur sa culpabilité, et Jacquot comparut devant lui à l'ouverture des assises de la Meuse, qui se tiennent à Saint-Mihiel.

C'est une vieille ville bâtie au fond d'un ravin qui débouche sur la Meuse et dominée à droite et à gauche par deux hautes collines de l'Argonne occidentale.

Le palais de justice et les prisons sont installés dans les bâtiments d'un ancien couvent de bénédictins, dont la construction remonte au seizième siècle.

Dès le jour de la comparution de Jacquot devant la cour, une foule d'habitants de Troussey, cités comme témoins à décharge par son avocat, remplissaient le vestibule qui s'ouvre dans un passage voûté, traversant le vieux couvent.

Le ministère public fut plutôt sympathique et bienveillant pour le vaillant officier; il appela l'attention scrupuleuse des jurés sur les débats contradictoires qu'ils allaient entendre et s'en référa entièrement à leur conscience.

Jacquot répondit avec une fermeté pleine d'assurance aux questions du président, qui prit un ton plein de courtoisie plutôt que de sévérité à son égard. Ses réponses ne laissaient déjà rien subsister de l'accusation.

Les témoins à charge, les ennemis du prévenu, se coupèrent et se contredirent grossièrement. L'un d'eux alla si loin dans ses explications mensongères, que le procureur du gouvernement le retint sous la prévention de faux témoignage.

Ce fut le tour des témoins à décharge : on n'entendit plus qu'un concert d'éloges, de remerciements, de récits flatteurs pour le courage, le dévouement, la parfaite honnêteté et le désintéressement invariable de Jacquot. Quand ils eurent fini, le jury était convaincu qu'il avait devant lui non pas un criminel, mais un homme devant lequel tous devaient s'incliner pour rendre hommage à son caractère et à sa conduite.

Le ministère public renonça à soutenir l'accusation, l'avocat à défendre son client, estimant que les témoins s'étaient suffisamment acquittés de la besogne.

Le jury revint dans la salle des audiences au bout de quelques secondes avec un verdict d'acquittement complet, rendu à l'unanimité de ses voix.

Le président, au nom de la loi, prononça aussitôt la mise en liberté de Jacquot.

Puis, l'invitant à monter sur l'estrade où il siégeait avec les juges, il lui tendit la main devant tout le monde en lui disant à haute voix :

— Monsieur le commandant des Compagnons de la forêt, vous êtes un brave officier et un homme d'honneur. Au nom des habitants de ce département, je saisis cette occasion, où la malignité a voulu ternir votre nom, pour vous remercier des services que vous avez rendus à ce pays, et je déclare que la France doit être fière d'avoir des enfants comme vous.

Des acclamations frénétiques accueillirent ces nobles paroles, malgré le respect dû à la majesté de la justice. Jacquot vit toutes les mains tendues vers lui, et les pressa avec bonheur. Il se retira aussitôt pour signer sa lévée d'écrou, et sortit escorté par les gendarmes, qui lui rendirent les honneurs dûs à un officier. En arrivant dans la rue, il fut porté en triomphe par la foule, qui n'eut pas de si tôt imposé un frein à son enthousiasme, si Jacquot lui-même ne l'avait rappelée à la prudence, car les soldats allemands occupaient la ville, et ces acclamations auraient pu irriter leur susceptibilité et amener par là une collision déplorable.

De retour à Troussey, Jacquot vit une véritable procession des habitants accourir à sa demeure. Chacun s'empressa de lui faire ses compliments de la façon dont il était sorti de cette pénible épreuve, et de l'éclatante réparation que lui avait donnée le président des assises.

Ses envieux et ses ennemis eux-mêmes, enfin domptés, et craignant pent-être les suites du ressentiment qu'ils lui supposaient, firent amende honorable. Ils se glissèrent les derniers, honteux d'eux-mêmes et de leur conduite passée, et demandèrent humblement à Jacquot s'il voudrait oublier leur inimitié et leurs méfaits.

Le commandant leur répondit avec affabilité :

— Mes chers amis, j'ai tout oublié, excepté le bien qu'on m'a fait parmi vous dans cette commune. Je n'ai jamais été irrité contre personne, et, si parfois je vous ai durement parlé, c'est que je vous voyais dans une mauvaise voie ou commettre des fautes qui pouvaient attirer sur vous des malheurs.

Vous avez été pour moi l'occasion d'une grande peine, je l'avoue ; mais, puisque la vérité et la justice ont triomphé, pourquoi vous garderais-je rancune ?

Laissez-moi vous donner un conseil, si vous croyez que ce que j'ai souffert m'en donne le droit : soyez unis désormais, au lieu de chercher à vous nuire mutuellement.

Je serai toujours pour tous un ami dévoué, car pour moi le village

a été un bienfaiteur. Lorsque vous aurez besoin d'un conseil ou d'un appui, je serai toujours à votre disposition, et le peu que je puis, je le ferai sans hésiter et avec plaisir pour vous.

Je ne vous demande qu'une chose : soyez plus charitables envers ceux qui sont moins favorisés par la fortune, et élevez vos enfants dans l'habitude de la charité.

Tous se retirèrent réellement émus, et reconnaissant dans Jacquot un cœur aussi grand que son intelligence était élevée. Dès ce jour, personne ne songea plus à conspirer contre son repos et chacune des joies qui lui arrivèrent fut saluée comme un événement heureux pour le village.

Durant toutes ces vicissitudes, la famille du père Maya n'avait pas un instant cessé d'être dévouée à Jacquot ; elle l'avait defendu, soutenu et encouragé.

Louise surtout avait été particulièrement ardente et courageuse ; tout le monde avait remarqué cette chaleur à le défendre, et cette tristesse lorsque Jacquot parut accablé sous la conjuration.

Aussi ne fut-on nullement étonné de la voir se jeter au cou du jeune homme à son retour. D'autre part, Jacquot, touché de cette affection si vive et si constante que rien n'avait pu déconcerter, s'était ému lui-même. Son cœur s'était épris de cette belle âme si pure, si désintéressée, toujours prête comme la sienne au sacrifice et à l'abnégation.

Quand Louise attachait sur lui son regard profond et expressif, il se troublait, mais ce trouble n'avait rien d'amer ; il ne lui causait pas de souffrances comme autrefois lorsqu'il se sentait auprès de Nelly.

Un soir que, près de rentrer chez lui, il rencontra sa bien-aimée sur le chemin derrière les jardins du village, il lui offrit le bras, qu'elle accepta en rougissant, avec le pressentiment que cette heure allait être solennelle dans sa vie.

— Ma chère enfant, lui dit-il, je ne sais comment vous dire tout ce que m'a inspiré d'affection et de tendresse la vive amitié que vous me témoignez dès l'enfance. Toujours vous avez été pour moi comme un bon ange, doux, consolateur et bienfaisant.

Vous êtes entrée dans ma vie si avant, qu'il me serait impossible, je le sens — il portait la main sur son cœur — de vous en éloigner. Votre pensée est sans cesse présente à mon esprit, et votre image devant mes yeux.

Je suis pénétré pour vous d'un amour sincère et profond, qui tient à l'admiration, à l'estime, à la reconnaissance. Votre vie devient la mienne, je ne suis heureux que si je vous vois, si je vous entends, si je puis espérer que votre amour répond au mien.

Depuis longtemps j'hésitais à me marier ; aujourd'hui vous avez fait cesser mes hésitations. Je sais que votre bon oncle le verra avec joie. Dites, Louise, voulez-vous que je me charge de votre bonheur, et accepter la main loyale que je vous offre?

Je compte rentrer au service, vous viendrez avec moi, mais nous conserverons ici notre demeure, et plus tard, si Dieu nous protège, nous reviendrons nous y reposer.

Répondez-moi simplement et en toute franchise, sans trembler, en écoutant votre cœur.

Louise, frissonnante, releva sur lui ses grands beaux yeux brillants et ne put que lui dire avec effort :

— Je vous aime et je suis bien heureuse. Elle se jeta ensuite dans ses bras, presque honteuse de l'aveu que ses lèvres venaient d'exprimer ; Jacquot déposa sur son front un long baiser, puis tous deux se dirigèrent en silence — ils n'avaient plus besoin de parler pour se comprendre — chez le père Maya.

En les apercevant ainsi émus, la figure épanouie de bonheur, le vieux bonhomme devina tout :

— Enfin, s'écria-t-il, vous y êtes donc arrivés! Grands enfants, pourquoi avez-vous donc perdu un temps si précieux? Vous seriez déjà heureux depuis deux ans.

— Soyez tranquille, mon oncle, nous les rattrapperons bien.

On soupa tous ensemble, et dès le lendemain on publia les bans.

La noce fut splendide. Tout le village se fit un devoir d'y assister. Les travaux furent suspendus comme aux plus jours de fête, et pour témoigner à Jacquot sa reconnaissance de ses services autant que pour réparer les torts qu'on avait eus envers lui, le conseil municipal vota, malgré la pénurie des ressources communales une somme de 500 francs, qui fut employée en réjouissances publiques en son honneur.

Jacquot défraya largement ses convives, car le vieux père Simon lui avait fait donation de toute sa fortune disponible, comme il l'avait promis. Chacun fit aux nouveaux époux ses souhaits de bonheur, en disant tout haut que jamais ils n'avaient été plus mérités.

Afin d'échapper un peu à toutes ces émotions, Jacquot emmena

sa femme et fit avec elle un petit voyage d'un mois dans le Midi de la France. Il revint par le Jura et les Vosges, qu'il n'avait pas revus depuis son enfance.

A son retour, il retrouva Nelly, qui venait de perdre son mari, et qui devint furieuse en voyant Louise appelée à jouir avec Jacquot de cette vie mondaine qu'elle avait tant recherchée elle-même, et à laquelle elle avait sacrifié l'amour d'un tel homme.

Jacquot lui remit ce qui lui revenait d'après les intentions de son père, puis il s'installa dans la maison de ce dernier, devenue la sienne. Il y offrit un logement à Nelly, qui dut l'accepter car ses folles dépenses avaient à peu près ruiné son mari, et l'héritage de ce dernier était passé à sa sœur.

Enfin, pour couronner ce succès de Jacquot, il reçut deux jours après un pli du ministère de la guerre, contenant son brevet de capitaine, la croix de la Légion d'honneur, et lui rendant un poste dans le service actif.

Jacquot est aujourd'hui chef de bataillon; il est en Algérie avec Louise, qui ne l'a plus quitté. Ils ont un charmant enfant que tous deux élèvent dans les sentiments qui ont amené son père à cette hauteur où il est devenu l'objet de l'estime de tous.

G.-F. D'URVILLE.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT [1]

VII

La question des rapports de l'Église et de l'État offre deux aspects différents : le point de vue théorique et le point de vue pratique. Les principes sur lesquels reposent les droits que l'Église tient de son institution divine sont sans aucun doute immuables. Partout et toujours, quelque part qu'elle exerce sa mission, l'Église est ce que Jésus-Christ l'a faite, la dépositaire et l'interprète infaillible des enseignements divins, l'institutrice nécessaire des individus et des peuples dans l'ordre du salut éternel, investie de tous les droits dont elle a besoin pour accomplir cette mission. Considéré à ce point de vue, qui est d'ailleurs celui de tout système religieux ayant foi en lui-même, le droit que l'Église revendique est incontestable, parce qu'il est le droit imprescriptible de la vérité : devant lui s'effacent tout droit humain, toute limite tracée par la main de l'homme et tout distinction de personne, car la vérité doit pouvoir s'affirmer et régner librement, et son règne ne peut être légitimement entravé par aucune puissance humaine. En conséquence, au point de vue du droit catholique, tous les hommes ont le devoir d'entrer dans l'Église, quelles que soient d'ailleurs leur origine, leur qualité, leur patrie.

Dès qu'elle s'affirme la vérité, l'Église proclame équivalemment son universalité, sa souveraineté, son indépendance, son droit de régner partout et sur tous, et cela, parce que la vérité est le patrimoine commun de tous les hommes. L'Église ne connaît donc aucune frontière : le genre de vie, la condition sociale, la constitution politique sont choses également indifférentes pour elle : nomades ou policés, guerriers ou artisans, princes ou sujets, toutes ces

(1) Voir la *Revue* du 15 mai 1880.

distinctions purement humaines, ne peuvent limiter les droits de l'Église; Grecs ou Romains, Germains ou Slaves sont au même titre appelés à faire partie du royaume de Jésus-Christ.

Cette mission et ce droit de l'Église ne peuvent être surbordonnés en principe à la forme politique donnée par les hommes aux États dans lesquels ils vivent. Le patrimoine de la vérité religieuse est le besoin des républiques comme des monarchies. De même donc que l'Église s'affirme avec sa souveraine autorité devant chaque homme en particulier, de même elle affirme son autorité devant chacune des agrégations sociales que nous appelons État; comme elle leur dit qu'elle est non seulement la vérité pour les individus, mais qu'elle est la vérité sociale. Et qu'elle a pour mission de faire prévaloir les principes de justice dont elle est la gardienne, dans la constitution politique des peuples, elle ne dépasse pas les limites de son pouvoir, lorsqu'elle dit aux peuples comme aux individus qu'ils ne peuvent, sans se rendre coupables, s'affranchir de l'autorité de la foi, mais qu'ils doivent, au contraire, en faire la règle de leur vie et protéger son règne dans le monde.

L'intolérance dogmatique de l'Église est la conséquence rigoureuse de son pouvoir doctrinal. Au point de vue théorique, cette intolérance n'a rien d'excessif; elle est même dans la nature des choses. Gardienne infaillible des enseignements divins, l'Église renierait son origine, si elle consentait à pactiser avec l'erreur, à l'élever sur son trône et à partager avec elle sa souveraineté.

Ainsi, en principe et en fait, l'Église a le droit d'affirmer la vérité de sa doctrine à l'exclusion de toutes les doctrines qui la combattent et de considérer celles-ci comme étant le produit de l'erreur. Cette intolérance dogmatique est, je dirai plus, dans la nature des choses. Partout où il y a conviction, il y a croyance, et toute croyance exclut les croyances opposées. Cela est vrai universellement dans les sciences comme dans la religion. La tolérance doctrinale ne serait, sous un autre nom, que le scepticisme absolu de la part d'une Église qui s'affirme l'interprète infaillible des enseignements divins; une telle tolérance ne serait pas seulement une abdication de sa propre autorité, elle serait encore un outrage à la vérité divine.

Toutes ces conclusions sont incontestables, et elles se déduisent rigoureusement des principes que j'ai exposés au début de cet écrit.

Si maintenant de la région des principes nous passons dans celle des faits, la question change d'aspect et nous sommes obligés de

reconnaître que les principes sur lesquels repose l'indépendance souveraine de l'Église sont subordonnés, dans leur application, aux temps, aux mœurs, à la constitution politique des sociétés humaines. Il ne s'agit plus de définir et d'exposer les droits de l'Église au point de vue théorique, mais de déterminer dans quelle mesure elle peut les exercer utilement et sans entraves dans le milieu social où elle est placée. C'est la question de fait dont la solution doit servir à régler les rapports des deux pouvoirs dans l'État moderne. C'est pour n'avoir pas tenu compte de cette distinction fondamentale entre le droit et le fait, la théorie et son application pratique, que plusieurs écrivains de ce siècle, hostiles ou abusés, ont porté un jugement faux et injuste sur la conduite de l'Église dans ses rapports avec la société civile. Confondant entre eux les époques, les situations, les constitutions politiques les plus différentes, ils ont accusé l'Église d'avoir outre-passé ses droits et exercé sur la société du moyen âge un pouvoir qui ne lui appartenait pas; ils ont eu le tort de se placer au point de vue des idées et des institutions modernes, pour juger des faits qui ne peuvent être sainement appréciés si l'on ne tient pas compte du régime politique sous lequel ils se sont produits.

Il suffit de se rendre compte des différentes phases que l'Église a traversées depuis son origine pour expliquer et justifier la diversité de ses rapports avec la société civile. Parmi ces phases successives, on en remarque trois principales qui demandent à être soigneusement distinguées.

D'abord à l'origine de son institution, l'Église se trouve en présence de l'État païen : c'est la première phase, celle de la persécution de l'Église par le pouvoir temporel.

En second lieu, le pouvoir temporel contracte alliance avec la puissance spirituelle. L'Église et l'État, chacun dans sa sphère, gouvernent le monde de concert et vivent l'un avec l'autre dans une parfaite harmonie : c'est la seconde phase, celle des rapports de l'Église avec l'État véritablement catholique.

Enfin, le pouvoir temporel se détache de la foi de l'Église et de l'obéissance qu'il lui doit dans les choses divines : c'est la troisième phase, ou l'état de séparation ; mais cette séparation implique des degrés, elle est relative ou absolue selon que l'État conserve quelques liens avec l'Église : c'est le régime concordataire; ou qu'il supprime toutes relations officielles avec elle : c'est le régime de la séparation complète.

A ces phases diverses correspondent des rapports tout différents entre l'Église et l'État.

A son origine, l'Église se présenta devant l'État païen, investie de son autorité souveraine. Toutefois, de toutes les libertés qu'elle réclama aucune ne lui fut accordée ; elle n'eut d'autre liberté que celle du martyre et elle en usa jusqu'au jour où elle sortit victorieuse d'une longue et implacable lutte. Lutte glorieuse et féconde, car elle servit à montrer que l'Église pouvait vivre sans l'assistance de l'État !

Le célèbre édit de Milan, rendu par Constantin, de concert avec Licinius (313), proclamait d'une manière absolue ce principe : que du côté de l'État il ne devait être mis aucune entrave à la profession de la foi chrétienne. Par la conversion de Constantin, le pouvoir temporel fit alliance avec l'Église, jusqu'alors combattue et persécutée. Les empereurs faisant profession de la foi chrétienne ne pouvaient rester vis-à-vis d'elle sur le pied d'une simple tolérance. Ce fut le régime de la protection et de l'union. On vit bientôt se manifester dans le monde une admirable unité dans l'accord des deux puissances. La doctrine de l'Église, universellement acceptée dans l'Empire, devint la lumière et la règle de la pensée et le principe d'une civilisation nouvelle. Les monarchies de l'Europe naquirent de cette alliance; elles empruntèrent à l'Église leurs institutions et s'inspirèrent de son esprit. C'est ainsi que fut fondé l'État chrétien sur le principe de l'alliance du sacerdoce et de l'Empire. Il eut sa base profonde dans le dogme et fit passer le décalogue dans sa législation. De grands avantages résultèrent du concours que se prêtaient les deux puissances. Le pouvoir temporel n'était pas seulement une force humaine qui commandait au nom de l'intérêt général et commun, il était le ministre de Dieu pour réaliser le bien, la *seconde majesté* ou l'*évêque du dehors*. De son côté, l'Église avait sa place dans la cité et dans l'État; ses lois recevaient la sanction de la force publique ; elle s'appuyait sur le bras séculier, selon l'expression consacrée. Cet ordre de choses était rationnel dans une société dont tous les membres partageaient la même foi religieuse. Supérieure à la puissance temporelle par sa nature comme par sa foi, la puissance spirituelle exerçait sa primauté sur les couronnes, le pape dominait le prince, même sur le temporel, soit en vertu de la primauté pontificale : c'est le pouvoir *direct*; soit comme représentant de la loi morale et juge des infractions commises par le prince : c'est le pouvoir *indirect*; soit enfin comme conséquence humaine d'un

droit public, unaniment établi avant les applications qu'en firent Grégoire VII et Boniface VIII. Les États catholiques étaient alors considérés comme une république européenne dont le pape était le chef, et c'est à ce titre que dans les conflits qui s'élevaient soit entre les princes, soit entre ceux-ci et leurs sujets, le pape remplissait l'office de juge.

Lorsque le prince prévariquait, le chef de l'Église intervenait et informait sa cause; il lui infligeait des peines spirituelles (*ratione peccati*). Quelquefois même, lorsque sa prévarication devenait un scandale public ou prenait le caractère d'un attentat contre la foi, qui était alors la base de la constitution politique, le pape le privait de sa dignité, il le déclarait déchu. Et les conciles, loin de protester contre ces actes d'autorité, s'y associaient et les approuvaient. Aussi, parmi les exemples invoqués à l'appui de ce droit, le plus célèbre et le plus caractéristique est celui du roi Chilpéric, emprunté à l'histoire de France. Le pape Zacharie le déposa et ordonna de créer roi Pépin (*regem creare jussit*), à cause des périls que l'ineptie du dernier mérovingien faisait courir à la religion et parcequ'il était incapable de supporter le poids de la couronne. Le pape agissait de même vis-à-vis d'un prince apostat de la foi. A cette époque, la profession de foi catholique étant une condition rigoureuse de l'exercice de la royauté, les papes étaient les juges naturels de ce qui constituait la profession de la foi catholique et l'hérésie. Lorsqu'ils jugeaient qu'un prince était coupable d'hérésie, ils ne disposaient pas directement de sa couronne mais ils l'excommunaient. Or le prince excommunié perdait son trône par voie de conséquence. Dans ce cas, le pape ne dispensait pas à proprement parler du serment de fidélité; il jugeait que la condition à laquelle ce serment avait été subordonné n'étant pas remplie, il devenait nul. Ce droit public, reconnu par les peuples et accepté par les princes, était légitime dans son principe et il fut salutaire dans ses conséquences. J'ajouterai même que l'Europe lui doit sa civilisation. A l'époque ou les papes commencèrent à le mettre en vigueur, il s'agissait pour eux d'assouplir, de coordonner et de fondre les éléments barbares poussés de tous côtés par la colère divine sur le cadavre de l'empire, et de donner au monde, à la place du *caput mortuum* païen, une force jeune et puissante qui serait la république chrétienne. Or, pour atteindre ce but, il ne fallait rien moins que l'inflexible fermeté de la papauté dans l'exercice de sa

suprématie. Les papes ont rempli cette noble tâche, comme représentants de la loi morale et de l'autorité divine dont relevaient les princes; ils ont apprivoisé les barbares sous leur joug, en développant leur puissance législative sur la société matérielle. En exerçant ce pouvoir souverain, les papes ont rempli également une mission salutaire de justice, de conciliation et de paix. A l'époque du moyen âge, il arrivait fréquemment que les peuples étaient pressurés par de mauvais princes, et que les princes eux-mêmes étaient menacés par les usurpations des seigneurs laïques. Privés de toute garantie contre les abus de la force, les faibles et les opprimés se trouvaient sans défense et à la merci du pouvoir. N'importait-il pas que l'autorité spirituelle dont relevaient les princes chrétiens, fût visible à ceux-ci sur la terre aussi bien qu'au peuple lui-même, afin que la violation de la foi fondamentale de justice fût efficacement et immédiatement réprimée par ce pouvoir supérieur dans lequel peuple et roi avaient une confiance égale, et à laquelle ils devaient une égale obéissance? Voilà tout le secret du droit public au moyen âge. Ainsi s'explique la conduite de saint Grégoire VII, de Boniface VIII et d'Innocent III, dont les noms ne sont plus aujourd'hui un épouvantail que pour les grands enfants du dix-huitième siècle et du gallicanisme parlementaire. Ce droit exercé par la papauté constituait-il un pouvoir *direct*, *indirect* ou *directi*? Je n'ai pas à résoudre ici cette question. Il me suffit de constater que ce droit, quelque nom qu'on lui donne, était non seulement légitime, mais salutaire, parce qu'il protégeait efficacement, et de la seule manière possible alors, les sujets et la loi morale contre les entreprises abusives du pouvoir absolu. Les peuples dans leur détresse, pressurés sous le poids des impôts ou courbés sous le joug d'un despotisme insupportable, s'adressaient au pape et en obtenaient aide et protection; d'autre part, on voyait des princes menacés par des rivaux puissants eu appeler également à l'intervention du chef de la catholicité; et cette intervention du pontife était alors d'autant plus efficace que son autorité était incontestée dans toute l'Europe. Enfin, on ne doit pas oublier qu'à cette même époque l'Europe était catholique et voulait rester catholique; or elle ne le pouvait sans la prédominance du pouvoir pontifical. En effet, pour terminer les conflits fréquents qui survenaient entre les peuples et les princes, comme pour réprimer et condamner efficacement les erreurs qui attaquaient tout à la fois l'Église et l'État, il était matériellement

impossible qu'on se passât d'un juge de la foi, matériellement impossible que les décisions de ce juge n'eussent pas une sanction temporelle. C'est cette sanction qu'on a appelé le pouvoir temporel des papes sur les rois, expression à laquelle les ennemis de l'Église ont donné un sens tout à fait inexact. Ils croient que, pendant des siècles, les Souverains Pontifes s'arrogèrent sur les couronnes un pouvoir de bon plaisir, s'occupant à tourmenter par caprice des rois qui ne songeaient point à mal, les déposant sans raison, les remplaçant par qui bon leur semblait, de même qu'un ministre de l'intérieur change ou révoque les préfets à son gré. L'erreur est grossière. On feint d'ignorer que les papes agissaient très légitimement en juges des infractions commises contre la foi religieuse qui était dans tous les États le fondement du droit public; qu'ils exerçaient purement et simplement le pouvoir que, partout et dans tous les temps, les tribunaux ont possédé sur le temporel des malfaiteurs reconnus et convaincus. Que voit-on, à l'origine de toutes ces querelles? un traité violé, une épouse légitime renvoyée, des églises spoliées, des évêques emprisonnés, des peuples écrasés, jamais un caprice du Pape ôtant la couronne à celui-ci pour la donner à celui-là.

Mais pourquoi insister davantage? Sur cette question la science historique et la raison publique ont fait de notables progrès. Les plus autorisés parmi les historiens protestants ont répété et corrigé les historiens jansénistes et gallicans. Il y a cinquante ans, Grégoire VII, Boniface VIII et Innocent III, étaient regardés comme des despotes, ennemis des peuples et des rois. Aujourd'hui il ne se trouverait pas un écrivain consciencieux qui osât leur contester la vénération du monde. Ces papes du moyen âge, calomniés par une conspiration de trois siècles, apparaissent à notre âge comme les défenseurs de la faiblesse et les vengeurs du droit opprimé par la force brutale : « Sans les papes, dit Jean de Muller, Rome n'existerait pas; ce sont eux, ce sont leurs mains parternelles qui élevèrent la hiérarchie et, à côté d'elle, la liberté de tous les États. »

Le protestant Macaulay rend le même témoignage à la papauté :

« La suprématie spirituelle que les papes s'arrogeaient produisit plus de bien que de mal. Dans ces siècles de ténèbres, elle eut pour effet d'unir les nations de l'Europe en une seule grande communauté. Rome et son évêque furent pour tous les chrétiens de la communion latine, depuis les Calabres jusqu'aux Hébrides, ce que

les courses d'Olympie et les oracles pythiens avaient été pour toutes les villes grecques, depuis Trébizonde jusqu'à Marseille. »

Un autre protestant non moins illustre, M. Guizot, rend le même témoignage : « Nous sommes accoutumés, dit-il, à nous représenter « Grégoire VII, comme un homme qui a voulu rendre toutes les « choses immobiles, comme un adversaire du mouvement intel- « lectuel, du progrès social, comme un homme qui prétendait « retenir le monde dans un système stationnaire ou rétrograde. « Rien n'est moins vrai. Grégoire VII était un réformateur par la « voie du despotisme, comme Charlemagne et Pierre le Grand... « Il a voulu réformer l'Église et, par l'Église, la société civile, y « introduire plus de moralité, plus de justice, plus de règle » (1).

Enfin, Voltaire, qu'aucune prévention en faveur de la papauté ne pouvait égarer sur cette même question, avait compris également la légitimité d'une intervention de la puissance spirituelle entre les peuples et les rois.

« L'intérêt du genre humain, dit-il, demande un frein qui retienne les souverains et qui mette à couvert la vie des peuples. Ce frein aurait pu être par une convention universelle dans la main des papes, comme nous l'avons déjà remarqué. Les premiers pontifes, en ne se mêlant de querelles temporel que pour les apaiser, en avertissant les rois et les peuples de leurs devoirs, en reprenant leurs crimes, en réservant les excommunications pour les grands attentats, auraient toujours été regardés comme les images de Dieu sur la terre; mais les hommes sont réduits à n'avoir pour défense que les lois et les mœurs de leur pays lois souvent méprisées et même souvent corrompues (2).

M. E. Ollivier s'est affranchi, au moins sur cette question, des préjugés des anciens juristes. Il n'hésite pas à reconnaître que l'intervention de la papauté entre les peuples et les princes était un droit universellement reconnu par ceux-là même qui étaient interressés à le contester, et que ce droit a été exercé par les papes au profit de l'humanité. Toutefois, et malgré cet aveu, M. E. Ollivier me paraît tenir trop peu de compte des systèmes théologiques qui servent de base à cette intervention salutaire de la papauté et qui la font dériver d'un droit inhérent à la primauté du Saint-Siège.

(1) *Cours d'Histoire moderne.*
(2) *Essai sur l'Histoire générale*, t. Ier, ch. XI, p. 306.

Je reconnais que ces systèmes ne peuvent recevoir leur application dans la société moderne, mais encore avaient-ils droit à plus de justice et à moins de dédain. Si grande que soit l'admiration de M. E. Ollivier pour les institutions nées de la révolution de 1789, il lui serait difficile de prouver que la société est aujourd'hui mieux protégée contre les conflits internationaux qu'elle ne l'était autrefois par l'intervention pontificale. Pour remplacer celle-ci on a bien imaginé des rivalités de pouvoirs, des chambres hautes et des chambres basses, c'est-à-dire qu'on a établi un combat continu au sein de l'État. Or il y a deux choses qu'on voit très bien en tout ce qui se passe aujourd'hui, la première c'est que les discussions de tribune, les ambassades permanentes et les congrès diplomatiques ont substitués à l'action directe de l'Église dans les querelles internationales; on voit très bien aussi que les constitutions et les chartes si souvent renouvelées, avec leurs stipulations ambiguës, les assemblées délibérantes avec leurs orages de chaque jour, et leurs passions de chaque instant, remplacent le droit ancien dans les querelles des peuples avec les gouvernements. Mais il y a aussi quelque chose qu'on ne voit pas du tout; c'est le bénéfice de cette substitution pour ceux qui gouvernent et pour ceux qui sont gouvernés. Le droit public du moyen âge reconnaissait un juge et un juge désintéressé entre les princes et les peuples, un arbitre entre les princes eux-mêmes. Aujourd'hui, dans les conflits qui s'élèvent soit entre les rois et les peuples, soit entre les princes, il n'y a plus que les parties en présence, avec la force pour arbitre. Le temps, du reste, jugera ce qui est, comme il a jugé ce qui fut. Au demeurant, quelque haute idée que nos modernes politiques se forment de la supériorité des institutions qui ont succédé à celles du passé, ils ne peuvent sans ingratitude méconnaître les bienfaits de l'intervention de l'Église dans les affaires publiques. Les imperfections et les abus qui sont reprochés à quelques-uns des représentants de la puissance spirituelle, exagérés pour la plupart, ne sont que l'alliage humain inséparable de toute immixtion dans l'ordre temporel; et quand on a tout bien examiné et pesé dans la balance de la plus froide et impartiale critique, il reste démontré que la papauté avec sa législation fut l'institutrice et le vrai génie civilisateur de l'Europe.

Les barbares domptés par le seul prestige de l'autorité morale et inclinant devant elle leur glaive, qui jusqu'alors n'avait su que

frapper; le droit des gens et le droit public corrigés et adoucis; l'esclavage combattu et enfin supprimé; les lois et les mœurs réformées; la famille replacée sur sa base, qui est l'unité et l'indissolubilité du mariage; la femme recevant le respect pour garde, après avoir été courbée sous quarante siècles d'opprobre; les lettres, les sciences et les arts recueillis et cultivés; en un mot, la vie humaine tout entière, du berceau à la tombe, depuis les plus humbles détails jusqu'aux actes les plus éclatants, couverts d'une d'une religieuse inviolabilité, ennoblie et comme divinisée dans ses instincts et ses aspirations: voilà ce que l'intervention de l'Église a fait dans la société. Les écrivains les plus prevenus contre elle ont reconnu sa main dans l'importance et la beauté de ses résultats. S'il en est qui lui reprochent le mal qu'elle n'a pas prévenu ou empêché, s'il en est qui se plaignent qu'elle n'ait pas mieux réussi, il n'y a point à répondre à ces critiques injustes : quand ils auront formé et discipliné un parti quelconque, rangé sous leur drapeau une nation d'abord, et l'Europe ensuite, fait avancer l'humanité dans la voie d'un véritable progrès intellectuel, matériel et surtout moral, même en y employant toutes les ressources que possède aujourd'hui la civilisation et que le christianisme a créées sans eux et avant eux, alors peut-être il leur sera permis de trouver quelque chose à reprendre dans l'œuvre de l'Église.

Toutefois, cette suprématie du Pape dans l'ordre temporel ne devait pas durer. Quoique Innocent III eût fait, soit pour maintenir le droit chrétien, soit pour le développer, d'admirables efforts qui lui ont mérité le surnom de père du droit ecclésiastique, la force brutale, qui depuis le commencement du moyen âge se trouvait aux prises avec l'esprit du christianisme, continua de s'agiter et de résister à l'action de l'Église. A l'époque du schisme d'Occident, la lutte se compliqua d'une opposition théologique. Philippe le Bel fut le premier de nos rois qui brava l'excomunication du pape, et qui trouva dans son royaume des jurisconsultes et des théologiens de cour assez complaisants pour excuser sa révolte contre le pouvoir spirituel, dont les rois très chrétiens avaient été jusqu'alors des sujets respectueux. Sismondi juge que cette émancipation des rois ne se fit pas au profit de l'humanité : « Il aurait été trop heureux pour le peuple, dit l'historien protestant, que des souverains despotiques reconnussent encore au-dessus d'eux un pouvoir venu du ciel, qui les arrêtât dans la route du crime. »

Depuis le concile de Bâle jusqu'à l'assemblée de 1682 et jusqu'à nos jours, l'Europe chrétienne a vécu sous le régime des concordats. Les empiétements de l'État sur le domaine de l'Église ont été, pour ainsi dire, continus et se sont révélés par des usurpations successives sous les noms de régale, d'investiture, ou de *placitum regim* jusqu'à la spoliation violente qui enleva à l'Église en France, et d'un seul coup, tous les biens dont l'avait dotée, la piété des peuples.

Ce n'est pas seulement en France que l'Église subit ces humiliations et ces outrages. Au treizième siècle, elle eut à les subir dans toute l'Europe. Méprisée et inquiétée par une diplomatie incrédule ou jalouse, depuis Vienne jusqu'à Lisbonne, la papauté se voyait partout attaquée dans ses droits les plus légitimes. Les évêques opposaient-ils quelque résistance aux empiètements du pouvoir laïque, celui-ci avait sous la main des tribunaux pour les condamner et des maximes d'État pour humilier l'Église : Joseph II en Autriche, Léopold en Toscane, Pombal en Portugal, d'Aranda en Espagne, Tanucci à Naples, et Choiseul en France, disposaient à leur gré de la religion d'État et obligeaient la papauté à tenir compte de leurs préférences comme de leurs exclusions. C'est ainsi que ces ministres imposaient au pape l'expulsion concertée entre eux des milliers de religieux dont l'innocence n'était pas moins évidente pour leurs persécuteurs et pour leurs amis.

En Espagne et en Portugal surtout, d'Aranda et Pombal usèrent de procédés dont la Convention n'a guère dépassé l'horreur. L'échafaud se dressait à Lisbonne, les bagnes de Naples et de l'Espagne se remplissaient de confesseurs de la foi. Les petits princes italiens, jaloux de se hisser à la hauteur des grands monarques, confisquaient le patrimoine ecclésiastique en invoquant des considérants qu'allait bientôt emprunter la Convention. L'Église était spoliée et désorganisée, et le synode de Pistoie se dressait insolemment en face de Rome. L'Autriche et la Bavière réglementaient le culte dans ses plus minutieux détails, et commandaient la prière à leur clergé comme l'exercice à leurs grenadiers. Les électeurs ecclésiastiques eux-mêmes apportaient un appoint de complicité à cette odieuse tyrannie, en faisant subir aux nonces du pape, à Cologne et à Trèves, des humiliations que le sultan de Constantinople leur aurait épargnées. Enfin, les monarchies de l'Europe, qui devaient leur existence et leur développement à la papauté, sem-

blaient ne plus vouloir se souvenir qu'elles étaient chrétiennes que pour insulter la croix qui surmontait encore leur diadème.

Le gallicanisme, plus occupé de commenter les droits des rois que ceux de la papauté et des peuples selon l'Évangile, contribua plus qu'on ne le pense communément à cet absolutisme de l'État, qui eut pour conséquence l'oppression de l'Église. Affaiblissant graduellement la conscience sociale, il a disposé les catholiques français à cette résignation impuissante, avec laquelle ils se laissèrent ravir, durant notre première révolution, leur liberté religieuse. On leur avait tant répété que les chrétiens ne savent que mourir, qu'ils ne songèrent à rien de plus, oubliant que si des individus doivent se borner au martyre, un peuple chrétien menacé dans sa liberté a d'autres devoirs. L'action sociale de l'Église s'affaiblit nécessairement sous l'influence de ces maximes ; ce que l'Europe, ce que les souverains, ce que les peuples, ont gagné à ces empiétements du pouvoir temporel, on ne le sait que trop. L'Europe a perdu son unité et sa force, les rois ont vu leur pouvoir contesté par leurs sujets. Dépouillée du nimbe divin, la royauté n'a plus été considérée que comme un vulgaire mandat ou comme l'expression de la force ; et les peuples, opprimés sous le joug de l'omnipotence du Dieu-César, n'ont plus voulu voir que l'homme dans le représentant du pouvoir. Au lieu d'en appeler à l'arbitrage du pontife, on recourut à la force, aux révolutions, aux émeutes. On sait le reste. En France, la royauté périt sur l'échafaud et avec elle disparut la Religion d'État ; l'insurrection des rois contre l'Église aboutit à l'insurrection des peuples contre les rois.

A. Tilloy.

LES CACHOTS DE LA BASTILLE

La Bastille a donné naissance à une masse de contes sinistres. Les noires légendes, les exécutions terribles, les tortures atroces, voltigent encore, comme autant de fantômes lugubres, autour du vieux donjon démoli. Les poètes, les romanciers, les historiens même, les révolutionnaires surtout, se plaisent à faire frissonner d'horreur les âmes sensibles en leur peignant cette ancienne prison d'État comme une succursale de l'enfer. Qui n'a frémi en pensant à ces affreux cachots, glacières l'hiver, marais fétides en été, où des hommes étaient ensevelis vivants comme au fond d'une tombe! Et pourquoi? Pour satisfaire *le bon plaisir* du roi... Qui ne s'est représenté par l'imagination ce terrible supplice d'un homme précipité tout à coup au fond d'une *oubliette;* des lames tranchantes disposées, de distance en distance, le long de ce puits labourent les chairs du malheureux qui tombe; ses os se brisent avec un bruit sinistre, ses membres volent en lambeaux, son râle est étouffé sous la froide pierre qui recouvre l'orifice du puits, et au fond du puits il n'y a plus qu'une bouillie de chair humaine!... Nous avouons qu'il y a là ample matière à sensations et à descriptions dramatiques. Mais l'histoire, elle, n'est pas le roman. Elle est la vérité et le roman n'est que la fiction. Malheureusement, c'est la légende qui est partout accueillie avec honneur, et l'histoire reste à la porte.

Notre but est de montrer ici que le régime de la Bastille n'était pas aussi dur qu'on a bien voulu le dire, et que les fameux cachots de cette prison d'État, vus de près, ne sont pas aussi effrayants qu'on le pense communément. *Les Archives de la Bastille*, déposées à l'Arsenal, et publiées aujourd'hui pour la première fois, nous serviront de document dans cette étude historique.

Nous pourrions de suite donner le tableau du régime de la Bastille et mettre le lecteur à même de juger si la *vieille et imbécile tyrannie royale* était aussi méchante que des accusateurs intéressés se sont plu à le crier sur les toits. Mais on a tant vilipendé l'ancienne monarchie à cause des *lettres de cachet* et du régime du *bon plaisir*, que nous sommes contraint de dire un mot d'abord de ces infâmes lettres de cachet. A entendre croasser tous les corbeaux révolutionnaires, grands et petits, romanciers et journalistes, poètes et historiens, il semblerait que les sept plaies d'Égypte ne furent rien en comparaison de ce fléau des lettres de cachet. Selon eux, les prisons d'État regorgaient de malheureux innocents dont tout le crime était d'avoir déplu à une Pompadour ou à une du Barry, à un ministre, à un grand seigneur, ou même au valet d'un grand seigneur. Qu'il y ait eu des abus regrettables dans la distribution des lettres de cachet, nous ne le dissimulons pas. Mais la mesure en elle-même était loin d'être une mesure tyrannique. C'était une mesure de sage prudence.

« On a quelquefois pu abuser des lettres de cachet, dit M. Eugène Loudun (1) ; mais, d'abord, les lettres de cachet, réduites à un petit nombre de cas déterminés, n'étaient, pas plus que les prisons d'État, à l'usage du peuple : elles étaient réservées aux personnages, aux grands seigneurs, aux philosophes, aux gens de lettres, aux comédiens, il fallait, en général, être gentilhomme pour avoir le privilège de la lettre de cachet. Puis je ne crains pas de l'avouer, ce n'était pas un si funeste abus que ces lettres de cachet, et la Bastille même, qui privaient momentanément de sa liberté un jeune fou, un débauché, un factieux, un dissipateur et l'empêchaient de déshonorer sa famille et de troubler l'État; et je ne vois pas un très grand mal à ce que l'on pût, pour quelque temps, enfermer un Mirabeau dans le donjon de Vincennes. »

En somme, la lettre de cachet était une mesure de justice administrative. Par ce moyen, le roi, au lieu d'avoir recours à une procédure judiciaire, dont l'effet est toujours plus ou moins scandaleux, étouffait dans le silence des affaires de famille qui, mises au jour, eussent été déshonorantes. Comme un bon père de famille, il maintenait l'ordre au sein de ses sujets, sans bruit et sans esclandre, autant qu'il lui était possible.

(1) *Les Précurseurs de la Révolution*, chez Palmé. 1 vol. in-8°. Prix : 3 francs.

Ce pouvoir de correction paternelle était tellement entré dans les mœurs du temps, que « Louis XIV n'hésitait pas à l'appliquer à ses courtisans, à ses grands dignitaires, à ses familiers eux-mêmes. Une course de chevaux ayant eu lieu au Pecq, et le grand écuyer ayant, en présence du roi, souffleté M. de Grammont *d'une claque sur l'oreille*, tous deux furent envoyés à la Bastille. Tel fut aussi le sort de M. de Tallard, pour avoir provoqué son supérieur militaire; de M. le prince d'Elbeuf, pour avoir battu le guet et frappé au visage M. de Thury, avec *une éclanche de mouton*; de MM. de Barentin et de Bord, pour avoir *maltraité leurs vassaux*. Enfin, Dangeau, le fidèle Dangeau, ayant, dans les Tuileries, battu à coups de poings et à coups de canne son créancier de jeu, le maréchal des logis, Claude Langlée, dut rester vingt-quatre heures à la Bastille. »

Tous ces faits, de nos jours, seraient traités en police correctionnelle ou en cour d'assises. C'est afin d'éviter les bruits scandaleux d'un procès que le roi sévissait de lui-même. Une lettre de cachet envoyait les turbulents à la Bastille, et tout était dit. Il ne faudrait pourtant pas s'imaginer bonnement que l'on était fourré dans un coin de la citadelle sans plus de formes qu'un sac à charbon. Il y avait des formalités à subir avant d'être écroué à la Bastille, et voici comment les choses s'y passaient.

Un exempt ou, lorsque le prisonnier était un personnage de distinction, le lieutenant de police en personne accompagnait l'accusé. Celui-ci était aussitôt interrogé. Un greffier consignait sur un procès-verbal les demandes et les réponses, le nom, l'âge, la qualité. L'interrogatoire une fois terminé, on donnait lecture du procès-verbal au prisonnier qui le signait en l'acceptant. Si, au contraire, il protestait contre la teneur de cet acte, on tenait compte de sa protestation en en faisant mention sur la pièce même. Et, tout étant terminé, le magistrat signait après l'accusé. Une expédition du procès-verbal était aussitôt transmise à la Cour. « On n'omettait rien de ce qui pouvait militer en faveur de l'accusé. Après ces préliminaires, le magistrat envoyait l'interrogatoire au ministre qui avait contre-signé la lettre de cachet. Ce magistrat y joignait son opinion motivée sur le fond de l'affaire. Le roi décidait alors, après avoir pris connaissance des pièces. Selon la décision du souverain, l'accusé était jugé innocent ou coupable, et, dans les deux cas, il était ou relâché ou détenu. Dans les circonstances où il s'agissait de grands crimes, l'affaire était soumise à une commission de con-

seillers d'Etat, ou bien l'affaire était évoquée par devant un tribunal spécial, tel, par exemple, que la *Chambre des prisons* à l'Arsenal. Alors la procédure était rendue publique. »

En attendant son jugement ou après sa condamnation, quelle était la situation de l'accusé à la Bastille? Sa détention était-elle rigoureuse ou aussi adoucie que possible? Les *Archives de la Bastille*, consultées à cet égard, vont nous répondre. Voici quel était le régime intérieur de la prison.

La Bastille recevait dans son enceinte deux catégories de prisonniers : les mauvais sujets enfermés, la plupart du temps, sur la demande même de leurs parents, comme Mirabeau et le marquis de Sade; puis les prisonniers d'État, enfermés sur l'ordre formel du gouvernement pour des affaires d'une haute importance. Eh! bien, ces deux sortes de détenus avaient, ma foi, un régime fort doux, si doux que, sans des documents incontestables, on serait tenté de le récuser en doute. On va, du reste, pouvoir en juger.

La chambre des prisonniers était garnie d'un lit, d'une table et de deux chaises. Cet ameublement était, depuis 1707, aux frais de l'État. Avant il y avait, — chose assez curieuse pour une prison, — il y avait un *tapissier de la Bastille*. Chaque nouveau venu s'adressait à ce tapissier pour meubler sa cellule à sa guise et fantaisie. Le gouverneur se montrait assez bon enfant sur ce point, et on trouve, dans la *Bastille dévoilée*, de Manuel, que le marquis de Sade avait non seulement fait de sa cellule une sorte de boudoir, mais qu'il y avait même rassemblé des costumes de théâtre pour y jouer et y faire jouer la comédie. — Nous sommes déjà loin de ce régime de terreur que l'on disait régner à la Bastille. Mais voici qui surprend encore davantage.

Le prisonnier, s'il était de condition riche, avait le droit de conserver avec lui son domestique. Celui-ci s'engageait à ne sortir de prison qu'à la libération de son maître, et dans ce cas avait une chambre à côté de ce dernier. Le matin, les domestiques faisaient la toilette de leur cellule. Et peu d'instants après, on apportait le premier déjeuner du maître, suivi de celui du valet. A midi, on apportait également un double repas; et le soir, un double souper. A chaque repas, le détenu pouvait se réjouir le cœur avec deux bouteilles de vin! oui, deux bouteilles de vin, et du bourgogne et du champagne, encore! Les gens sobres ne buvaient pas ces deux bouteilles ; ils les collectionnaient dans leur chambre et parvenaient ainsi

à se faire une petite cave de réserve. Dans leurs moments de tristesse, ilsavaient recours à cette cave et chassaient les soucis à coups de verre de vin. Les jours de fête, le gouverneur envoyait un supplément de vin parfois extraordinaire. Ainsi, un prisonnier reçut en un jour jusqu'à six bouteilles de vin de Champagne.

Un tel régime était plus que suffisant pour la plupart des prisonniers. Aussi, certains d'entre eux, trouvant ce régime trop abondant passèrent une sorte de marché avec le gouverneur. Celui-ci devait leur fournir le strict nécessaire et leur verser la différence entre leur dépense réelle et l'allocation accordée par le roi. Il arriva de la sorte que des détenus, après un long séjour à la Bastille, se virent en possession de sommes assez rondes. Entrés pauvres dans cette prison, ils en sortirent presque riches. Cela pourra paraître légendaire ; mais cela est.

Voici qui ne paraîtra pas moins légendaire, — Si le bon régime de la Bastille ne suffisait pas aux prisonniers, ils avaient la faculté d'acheter, avec leurs deniers, tout ce qu'ils pouvaient désirer, et principalement le tabac. Des chats, des chiens, des oiseaux, des pigeons même venaient partager leur captivité. En un mot, on tolérait tout ce qui pouvait adoucir la détention du prisonnier, certain qu'on était qu'il ne pouvait s'évader.

De nombreuses distractions faisaient paraître les heures moins longues. Elles étaient si variées que nous ne pouvons les relater ici.

Disons seulement qu'on permettait aux prisonniers les jeux de dames, d'échecs et même de cartes. Si le prisonnier voulait écrire, il en demandait l'autorisation. Alors, on lui remettait du papier, des plumes, de l'encre ; mais à la condition expresse de rendre compte de l'emploi de chaque feuille de papier. On conservait avec soin les manuscrits des auteurs, souvent des ouvrages tout entiers, et à la sortie on les leur rendait comme un bien propre. Les livres étaient aussi à la disposition des prisonniers. Les officiers de l'état-major du gouverneur se faisaient même un plaisir de prêter les leurs. Et, en 1787, la bibliothèque de la Bastille était devenue si considérable, qu'on avait dû dresser un catalogue. Elle était alors à la disposition de tous les habitants de la forteresse.

Au nombre des distractions il faut aussi ajouter, pour certains prisonniers, *la liberté de la grande cour*. On pouvait se promener dans cette grande cour toute la journée et ne rentrer dans sa chambre qu'aux heures des repas et du coucher. « Les prisonniers recevaient

leurs visites en plein air quand il faisait beau, ou dans leur chambre quand il pleuvait. Là, ils jouaient avec eux aux quilles; ici, au billard. Par ces visites, le prisonnier était mis au courant des nouvelles que lui apportaient ses parents ou ses amis. Il arrivait parfois que des citoyens du dehors, armés de porte-voix, s'approchaient des fossés de la Bastille et s'efforçaient de se faire entendre des prisonniers juchés sur les tours. La réciproque avait lieu, et les prisonniers réussissaient à se faire entendre des passants, tel fut le cas si connu du marquis de Sade qui, du haut de la tour dite de la *Liberté*, un mois et onze jours avant le 14 juillet 1789, s'aidant d'un tuyau de poêle comme d'un porte-voix, ameuta le peuple, en criant : *On égorge vos frères*. Les hautes maisons du faubourg Saint-Antoine qui entouraient la Bastille, servaient aussi à établir des communications avec les prisonniers. C'étaient dans les mansardes, transformées en véritables postes télégraphiques, que des amis ou des complices écrivaient les nouvelles sur de grandes pancartes en très gros caractères majuscules, et parvenaient ainsi à se faire lire à l'aide de longues vues. » C'est de cette manière que le fameux Latude apprenait la nouvelle de la mort de Mme de Pompadour (15 avril 1764), que lui annonçaient, au moyen d'un grand écriteau, deux ouvrières de la rue Saint-Antoine, avec lesquelles il était parvenu à nouer des intelligences pendant ses promenades quotidiennes sur la plate-forme.

Les prisonniers avaient aussi la faculté de se faire raser deux fois la semaine. La fonction de barbier était départie au chirurgien de la maison. Et celui-ci, depuis la témérité de M. de Lally qui avait voulu se couper la gorge, veillait soigneusement à ce que la main du captif n'approchât pas de l'étui où se trouvaient les formidables rasoirs. A propos de barbe et de barbier, on se souvient de cette saillie de Linguet, qui fit rire tout le monde : Un jour qu'il était à réfléchir tranquillement sur les désagréments que peut enfanter une cervelle un peu ardente comme la sienne, une personne entre tout à coup dans sa chambre :

« Qui êtes-vous? demande-t-il aussitôt à ce visiteur importun.

« — Monsieur, je suis le barbier de la Bastille.

« — Parbleu! vous auriez bien dû la raser. »

On le voit, les prisonniers avaient aussi le mot pour rire. Et ce même Linguet, fort irrité de son séjour à la Bastille, ne peut s'empêcher toutefois de reconnaître que ce qu'il appelle aujourd'hui le

Tartare, était, sous le règne du cardinal de Richelieu, une espèce de *Champs-Elysées*.

« Alors, dit-il, les prisonniers recevaient des visites; ils se voyaient entre eux familièrement, ils se promenaient ensemble; les officiers de l'état-major parlaient, mangeaient avec eux; ils étaient pour eux des consolateurs autant que des gardiens. La Porte parle en propres termes des libertés de la Bastille; il donne ce nom à tous les adoucissements que l'on vient de voir, dont jouissaient lui et tous ses compagnons d'infortune. Et La Porte parle du règne du cardinal de Richelieu. La Porte était un des hommes du royaume qui devait être le moins ménagé. Le despotisme de l'impitoyable ministre était personnellement intéressé à lui arracher un secret précieux dont il était le confident, ou sa vengeance à le tourmenter ; la Bastille n'avait donc point, dans ce temps-là, d'amertumes qu'il n'ait dû boire, ni de tourments qu'il n'ait dû subir. » Et l'on vient de voir que ces amertumes et ces tourments, il les appelle des *douceurs* et des *libertés*. Ce témoignage de Linguet est des plus importants; il prouve que, sous Louis XIII même, le régime de la Bastille n'était pas du tout aussi effrayant, aussi dur, aussi cruel, que des écrivains révolutionnaires nous l'ont représenté depuis dans des peintures fantaisistes.

Mais comme l'axiome de droit: « *Testis unus, testis nullus* » est surtout vrai des questions historiques, nous allons produire le témoignage de Morellet, Marmontel et autres qui, ayant été enfermés à la Bastille, sont à même de confirmer ou de renverser, par leurs aveux, les révélations contenues dans les *Archives de la Bastille*.

Voici les lamentations de Morellet sur son sort infortuné: « M. de Malesherbes, dit-il, m'envoya des livres; une bibliothèque de romans, *qu'on tenait à la Bastille pour l'amusement des prisonniers*, fut à ma disposition... On me donnait, par jour, une bouteille de bon vin, un pain d'une livre fort bon; à dîner une soupe, du bœuf, une entrée et du dessert; le soir, du rôti et de la salade... J'avais une chambre en bon air, j'étais fort bien nourri et pourvu d'autant de livres et de papier que je voulais... On m'a laissé écrire tout à mon aise, on ne m'a pas pris un chiffon de papier, et, ma pénitence finie, on m'a laissé emporter toutes mes écritures, même mon *Traité sur la liberté de la presse*, en me rendant celle de ma personne. »

Voici maintenant un autre témoignage beaucoup plus frappant et

qui fit beaucoup plus de bruit. Il est de Marmontel et consigné tout au long dans ses *Mémoires*. Nous le transcrirons *in extenso :*

« Je trouvai chez M. de Sartines, dit Marmontel, l'exempt qui devait m'accompagner à la Bastille. M. de Sartines voulait qu'il s'y rendît dans une autre voiture que la mienne. Ce fut moi qui me refusai à cette offre obligeante; et, dans le même fiacre, mon introducteur et moi, nous arrivâmes à la Bastille. J'y fus reçu, dans la salle du conseil, par le gouverneur et son état-major. Ce gouverneur, M. Abadie, après avoir lu les lettres que l'exempt lui avait remises, me demanda si je voulais qu'on me laissât mon domestique, à condition, cependant, que nous serions dans une même chambre et qu'il ne sortirait de prison qu'avec moi. Ce domestique était Bury. Je le consultai là-dessus, il me répondit qu'il ne voulait pas me quitter. On visita légèrement mes paquets et mes livres et l'on me fit monter dans une vaste chambre, où il y avait, pour meubles, deux lits, deux tables, un bas d'armoire et deux chaises de paille. Il faisait froid ; mais un geôlier nous fit bon feu et m'apporta du bois en abondance. En même temps on me donna des plumes, de l'encre, du papier, à condition de rendre compte de l'emploi et du nombre de feuilles que l'on m'avait remises.

« Tandis que j'arrangeais ma table pour me mettre à écrire, le geôlier revint me demander si je trouvais mon lit assez bon. Après l'avoir examiné, je répondis que les matelas étaient mauvais et les couvertures malpropres. Dans la minute, tout cela fut changé. On me fit demander, aussi, quelle était l'heure de mon dîner. Je répondis : l'heure de tout le monde. La Bastille avait une bibliothèque ; le gouverneur m'envoya le catalogue, en me donnant le choix des livres qui la composaient. Je le remerciai pour mon compte, mais mon domestique demanda pour lui le roman de Prévost, et on le lui apporta.

« Me voilà donc au coin d'un bon feu, lisant la *Pharsale*, de Lucain, que j'avais apportée avec moi, méditant la querelle de César et de Pompée et oubliant la mienne avec le duc d'Aumont. Voilà, de son côté, Bury, aussi philosophe que moi, s'amusant à faire nos lits placés dans les deux angles opposés de ma chambre qui était, alors, éclairée par un beau jour d'hiver, nonobstant les barreaux des deux fortes grilles de fer qui me laissaient la vue du faubourg Saint-Antoine. Deux heures après, les verroux des deux portes qui m'enferment me tirent par leur bruit de ma profonde

rêverie, et deux geôliers, chargés d'un dîner que je crois le mien, viennent le servir en silence. L'un dépose devant le feu trois petits plats couverts d'assiettes de faïence commune; l'autre déploie sur celle des deux tables qui était vacante un linge un peu grossier, mais blanc. Je lui vois mettre sur cette table un couvert assez propre, cuiller et fourchette d'étain, du bon pain de ménage et une bouteille de vin. Leur service fait, les geôliers se retirent et les deux portes se referment avec le même bruit des serrures et des verroux. Alors, Bury m'invite à me mettre à table et il me sert la soupe. C'était un vendredi; cette soupe maigre était une purée de fèves blanches, au beurre le plus frais, et un plat de ces mêmes fèves fut le premier que Bury me servit. Je trouvai tout cela très bon. Le plat de morue qu'il m'apporta, pour le second service, était meilleur encore. La petite pointe d'ail l'assaisonnait avec une finesse de saveur et d'odeur qui aurait flatté le goût du plus friand Gascon. Le vin n'était pas excellent, mais il était passable. Point de dessert; il fallait bien être privé de quelque chose. Au surplus, je trouvai que l'on dînait fort bien en prison.

« Comme je me levais de table et que Bury allait s'y mettre (car il y avait encore à dîner pour lui dans ce qui restait), voilà mes deux geôliers qui rentrent avec des pyramides de nouveaux plats dans les mains. A l'appareil de ce service, en beau linge, en belle faïence, cuiller et fourchette d'argent, nous reconnûmes notre méprise; mais nous ne fîmes semblant de rien; et, lorsque les geôliers, ayant déposé tout cela, se furent retirés : « Monsieur, me dit Bury, vous venez de « manger mon dîner, vous trouverez bon, qu'à mon tour, je mange « le vôtre. — Cela est juste, lui répondis-je. » Et les murs de ma chambre furent, je crois, bien étonnés d'entendre rire. Ce dîner était gras (malgré le vendredi) ! En voici le détail : un excellent potage, une tranche de bœuf succulent, une cuisse de chapon bouilli, ruisselant de graisse et fondant, un petit plat d'artichaux frits en marinade, un plat d'épinards, une très belle poire de Crassane, du raisin frais, une bouteille de vieux vin de Bourgogne et du meilleur café de Moka. Ce fut le dîner de Bury, à l'exception du café et du fruit qu'il voulut bien me réserver. L'après-dîner, le gouverneur vint me voir, et me demanda si je me trouvais bien nourri, m'assurant que je le serais de sa table, qu'il aurait soin lui-même de me couper mes morceaux et que personne que lui n'y toucherait. Il me proposa un poulet pour mon souper, je lui rendis grâce et lui dis qu'un reste de

fruit de mon dîner me suffirait; on vient de voir quel fut mon ordinaire à la Bastille. »

Cet *ordinaire* est si *extraordinaire* pour un prisonnier que certains sceptiques n'ont voulu voir dans ce récit qu'une belle page de littérature dictée par la fantaisie. Le fond et les détails du dîner paraissent fort suspects à ces incrédules. Heureusement, d'autres écrivains, s'accordent avec Marmontel. Nous avons cité Morellet; nous pourrions également citer Voltaire et Fréron. Mais à quoi bon? Contentons-nous de dire que Fréron fut enfermé à la Bastille et qu'il eut la permission d'y continuer la publication de son journal l'*Année littéraire*.

Lemontay raconte qu'un ancien militaire, le marquis de Bon Repos « s'était si fort accoutumé à une prison où il trouvait une vie réglée et une subsistance assurée, qu'il prit l'offre de sa liberté pour un trouble à sa possession, et consentit d'assez mauvaise grâce à échanger le séjour de la Bastille contre une pension à l'hôtel des Invalides ».

Personne n'ignore que Voltaire, après une détention des plus douces, reçut du régent une somme de cinquante louis. Et toujours spirituel, Voltaire crut devoir remercier en ces termes: « Je remercie Votre Altesse Royale de ce qu'elle veut bien se charger de ma nourriture, mais je la prie de ne plus se charger de mon logement. » On sait aussi que Mlle Delaunay, quoique fort compromise dans la conspiration de Cellamare, n'en dînait pas moins avec le gouverneur de la Bastille, et que ses amoureux, MM. de Mesnil et de Maison-Rouge, avaient, chaque soir, la consolation de voir son visage, en faisant avec elle une *reprise d'Hombre*. Disons, pour terminer, que depuis le commencement du règne de Louis XVI, en 1775, dès le premier ministère de Malesherbes, aucune lettre de cachet n'avait été signée par le roi. On a donc peine à comprendre les paroles de Michelet dans *les femmes de la Révolution*.

« Louis XVI aimait la Bastille... Il ne pouvait pas bien recevoir, en 1781, une requête qui compromettait la Bastille. Il repoussa celle que Rohan lui présenta pour Latude. Il répondit définitivement que c'était un homme dangereux, qu'il ne pouvait lui rendre la liberté jamais. » De telles paroles ne se conçoivent que dans la bouche d'un historien qui haïssait l'ancienne monarchie et cherchait à la faire haïr en la montrant comme une *vieille et imbécile tyrannie* qui embastillait ses sujets uniquement pour satisfaire *son bon*

plaisir. Selon ces historiens révolutionnaires, les prisons d'État regorgaient d'innocentes victimes, de martyrs inconnus, qui pourrissaient au fond de sombres cachots. Or, quand, le 14 juillet 1789, on pénétra en tremblant dans les flancs de ce monstre qui dévorait en silence tant de prisonniers, quand le *peuple* envahit la Bastille, qu'y trouva-t-on? « On y trouva, dit Dusaulx, sept détenus, dont quatre faussaires. Des trois autres, le premier était détenu sur la demande de sa famille; les deux autres étaient un idiot et un prisonnier sur lequel il n'y avait pas de renseignements. »

Trois ans plus tard, la Révolution devait couvrir la France de prisons d'Etat. Et de ces prisons à l'échafaud il n'y avait qu'un pas. Le régime de la Terreur devait succéder au régime de la Bastille, et l'on ne sera pas surpris que nous préférions l'un à l'autre. — La Bastille est à bas : qu'elle y reste. Il y a, certes, assez de prisons comme cela. Mais, de grâce, que l'on se montre un peu moins injuste envers une monarchie qui ne fut ni *imbécile* ni *tyrannique*, comme le prétendent M. Michelet et consorts. Que l'on n'accuse pas sans cesse les rois d'avoir été les bourreaux de leurs sujets, car le tableau fidèle que nous venons de retracer du régime de la Bastille ne prouve point chez eux une telle férocité? Et l'on comprend que le libéral Morellet se soit écrié, en sortant de cette prison : « Dieu fasse paix à ces tyrans-là! »

Anatole Posson.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

LE SOLEIL ET LA LUMIÈRE ZODIACALE

Le P. Secchi et « *Le Soleil* »; influence des progrès scientifiques modernes sur l'étude si longtemps négligée de cet astre; services rendus par la théorie mathématique des mouvements célestes, la photographie et la spectroscopie. — Utilité de cette étude au point de vue théorique et pratique. — La lumière zodiacale; ce qu'elle est d'après le P. Secchi. — C'est en Chine, à l'observatoire de Zi-Ka-Wei, dirigé par le R. P. Dechevrens de la Compagnie de Jésus, qu'il faut nous transporter pour avoir les meilleures notions sur la lumière zodiacale. — Nature des observations; dessins et notes. — Résumé de leur signification. — Théorie nouvelle proposée par le R. P. Dechevrens pour expliquer le phénomène de la Lumière zodiacale. — C'est une nébulosité qui entoure le soleil, remplit presque entièrement l'écliptique et dans laquelle la terre pénètre chaque année à deux époques différentes. — Constitution de cette nébulosité; elle reçoit sa lumière du soleil. — Conséquences nouvelles et inattendues déduites de cette théorie; explication des étoiles filantes, des poussières météoriques, etc. — Nouveaux problèmes à résoudre; conclusion par une citation de Tyndall. — Autres travaux exécutés à l'observatoire de Zi-Ka-Wei; météorologie et magnétisme terrestre; utilité pour la navigation; typhons, cyclones, ouragans et tempêtes; le Typhon du 31 juillet 1879. — L'histoire naturelle à Zi-Ka-Wei; la conchyologie fluviatile de la province de Nanking par le R. P. Heude; ses mémoires concernant l'histoire naturelle de l'empire chinois; neuf espèces nouvelles de *Tryonix*; le *Coccus Pe-la* et la cire d'arbre, par le R. P. Rachouis.

Commençons cette chronique par dire quelques mots d'un ouvrage qui pour n'être pas une actualité, n'en a pas moins une grande importance, surtout au point de vue du sujet qui va nous occuper plus loin. Il s'agit du beau livre que le P. Secchi a consacré à l'histoire physique, chimique et astronomique du Soleil. Il n'a pour titre que ces deux mots : « *Le Soleil* (1) », qui en disent

(1) 2 vol. in-8° et un atlas. Librairie Gauthier-Villars, quai des Augustins, 55

tant à l'imagination du penseur et du savant. Car « qu'est-ce que le Soleil? quel est cet astre radieux et puissant qui dissipe les ténèbres de la nuit, apporte sur la terre la lumière du jour, qui nous inonde de chaleur, de lumière et de vie, en même temps que, par son attraction mystérieuse, il retient autour de lui le système des planètes, contribuant ainsi d'une manière active à maintenir l'ordre dans la création? » Telles sont les questions auxquelles a répondu, en 1877, le savant directeur de l'observatoire du Collège romain.

Dans l'antiquité, le Soleil était l'objet d'un culte particulier, « erreur moins humiliante peut-être que beaucoup d'autres, ajoute le P. Secchi, car cet astre est l'image la plus parfaite de la Divinité, l'instrument dont se sert le Créateur pour nous communiquer presque tous ses bienfaits dans l'ordre physique. Bien qu'à nos yeux il ne soit plus qu'une simple créature, son étude est cependant l'une des plus relevées auxquelles puisse se livrer un savant, et l'histoire des conquêtes faites dans ce champ inépuisable sera toujours un des objets les plus dignes de notre attention et les plus capables de nous édifier ».

Mais il n'est pas facile « de dérober au Soleil ses secrets qu'il cache si habilement, non en les enveloppant de ténèbres, mais en les éclairant d'une lumière éblouissante ».

L'histoire du Soleil progresse, on peut dire, en raison directe des perfectionnements et des progrès accomplis dans les méthodes et les instruments de la physique générale. L'antiquité ne nous a guère légué que des fables dont l'une des plus connues est celle du téméraire Phaéton. Il faut arriver à l'invention des lunettes pour rencontrer ces premières observations vraiment scientifiques qui ont permis à Galilée de découvrir, à la surface de cet astre, les taches dont le déplacement périodique lui permit d'affirmer le mouvement de rotation du Soleil sur lui-même. Une découverte non moins importante a été l'emploi des verres colorés, qui suivit de s près l'invention du télescope. Le P. Secchi rapporte, en effet, que c'est grâce à l'emploi de ces verres colorés, que le P. Scheiner put se livrer avec tant de fruit à une étude qui priva de la vue l'infortuné Galilée.

Mais ces moyens eurent rapidement produit tout ce qu'ils pouvaient donner, et bientôt à l'enthousiasme des premiers chercheurs succéda une indifférence profonde, qui faisait désespérer de cette

branche si importante de l'astronomie, quand W. Herschell vint lui donner une nouvelle impulsion, grâce aux prodigieux instruments qu'il avait construits de ses propres mains. De grands progrès furent alors réalisés, l'étude du Soleil entra dans une nouvelle phase; malheureusement Herschell ne fit pas d'élèves, ses méthodes comme ses instruments lui demeurèrent personnels et à sa mort succéda un nouveau temps d'arrêt.

Pourtant l'optique était arrivée à fabriquer des instruments très perfectionnés et donnant des grossissements considérables, mais tout cela restait inutile faute de méthodes permettant d'appliquer ces merveilleux instruments à l'étude du Soleil. Trois grandes découvertes modernes sont venues combler cette lacune et donner une impulsion plus vive que jamais à cette étude si attrayante.

La première est due au perfectionnement de la théorie mathématique des mouvements célestes.

On sait qu'un des moments les plus favorables pour étudier la constitution physique du Soleil est celui des éclipses. On sait aussi que le Soleil ne s'éclipse totalement que pour certaines régions du globe. Or, la théorie mathématique rend de grands services en déterminant d'une manière précise les lieux où doit passer la ligne centrale de la totalité, ce qui permet aux astronomes de se réunir en grand nombre dans ces pays privilégiés, d'y apporter avec eux des instruments de toute grandeur et de toute nature, et de se placer dans les meilleures conditions possibles pour observer les phénomènes qui vont se produire. Une observation d'éclipse devient en quelque sorte une expérience de laboratoire, à laquelle on convoque tous les amateurs et qui commence à l'heure précise déterminée par la théorie mathématique.

La seconde découverte qui n'a pas peu contribué à l'étude du Soleil est celle de la photographie. En photographiant l'astre brillant du jour, on obtient des dessins représentant avec la précision la plus absolue les taches dans tous leurs détails. Pendant les courts instants que dure un éclipse totale, où l'œil se trouve surpris et reste incertain, il est possible d'obtenir successivement plusieurs photographies qui représentent les différentes phases du phénomène, ce qui a déjà permis de résoudre en quelques instants des questions agitées depuis bien des années.

La troisième découverte scientifique moderne dont l'application à l'étude du Soleil a été tout aussi féconde en brillants résultats,

c'est l'analyse spectrale qui a ouvert une immense carrière qu'on aurait dû croire fermée pour toujours. « Elle nous a fait connaître la nature chimique des subtances qui composent l'atmosphère solaire, et même d'une manière approximative la température de cette atmosphère. On a pu ainsi faire l'analyse qualitative de l'astre du jour, et l'on a même appris tout récemment à étudier en tout temps certains phénomènes que nous ne pouvions autrefois observer pendant les éclipses totales. C'est ainsi que la Chimie, à son tour, est venue en aide à l'Astronomie. La belle découverte de la dissociation et la théorie mécanique de la chaleur nous ont enfin montré en quoi consiste la puissance calorifique du Soleil et nous ont expliqué comment cette puissance peut rester la même pendant tant de siècles, malgré le rayonnement continuel qui semble l'appauvrir en peu de temps. »

*
* *

A quels résultats utiles, à quel but pratique peuvent conduire toutes ces nouvelles découvertes scientifiques, ne manqueront pas de s'écrier quelques esprits chagrins ? Écoutons encore le P. Secchi.

« La persévérance avec laquelle on a observé les taches, a permis de constater la périodicité de ce phénomène, et dans cette étude on a tiré un grand parti d'ouvrages autrefois décriés et tournés en ridicule, mais qui contenaient, malgré cela, des documents précieux. En comparant ces périodes des vicissitudes solaires avec d'autres phénomènes qui n'ont avec elles aucune relation apparente, on a pu établir que le Soleil n'agit pas seulement comme centre d'attraction et comme foyer de lumière, mais qu'il exerce une action incontestable sur les phénomènes magnétiques. »

Et plus loin. « La contemplation des œuvres de Dieu est une des plus nobles occupations de l'esprit, c'est le but principal de l'étude de la nature ; mais cette étude nous conduit souvent à des résultats utiles que nous ne saurions dédaigner. L'état du Soleil ne nous paraît pas, pour le moment du moins, nous présenter cet avantage. Quelles que soient nos recherches et les connaissances que nous pourrons acquérir, il ne sera jamais en notre pouvoir de régler l'influence du Soleil. Cependant l'action de cet astre est trop intimement liée avec les phénomènes de la vie, de la chaleur et de la lumière pour qu'il soit inutile de chercher à connaître sa nature. Et, d'ailleurs, qui sait s'il

n'y a pas une relation intime entre certains phénomènes solaires et quelques phénomènes terrestres qu'il serait si important pour nous de prévoir avec quelque certitude!

« Mais ce serait sortir de notre sujet que de l'envisager ainsi; les merveilles de la création ne doivent pas être exclusivement étudiées au misérable point de vue de l'utilité du moment. Nous savons par expérience que ce qui paraît n'être aujourd'hui qu'une spéculation oiseuse peut devenir demain une source de richesse; après tout, l'homme ne vit pas seulement de pain, il doit encore, pour entretenir la vie de son âme, s'assimiler les vérités abstraites ou sensibles dont l'ensemble constitue pour notre intelligence la parole du Créateur. »

Telles sont les idées qui ont présidé à la rédaction de cette œuvre magistrale du P. Secchi. Qu'on se garde bien d'y voir une compilation de Mémoires ou de découvertes sans unité scientifique et où le développement des idées est à chaque instant interrompu. Ce qu'a voulu l'auteur, c'est de coordoner d'une manière logique l'immense multitude de faits recueillis dans ces dernières années. On n'y trouvera donc pas seulement ses travaux personnels et les nombreux résultats auxquels il est arrivé. Il a pris le beau et le vrai partout où il l'a trouvé. « Mais, dit-il, nous n'énoncerons aucune opinion sans avoir vérifié par nous même les faits sur lesquels elle repose, nous n'exposerons aucune théorie sans l'avoir constatée autant que le comporte la nature même du sujet. » C'est, grâce à la vérification personnelle des faits découverts par d'autres que ce livre a pris un cachet particulier et original. Les phénomènes se trouvent alors décrits avec cette sûreté et cette précision que l'observation personnelle peut seule donner à un écrivain. L'expérience apprend, en effet, « qu'un grand nombre de discussions naissent et se compliquent outre mesure, parce qu'on n'observe pas assez les faits qui servent de fondement aux théories ».

Qu'on ne s'imagine pas que « le Soleil », par le P. Secchi, ne convienne qu'aux astronomes et aux savants de profession; c'est un livre qui sera lu avec avidité par les gens du monde et par tous ceux qui s'intéressent aux belles et grandes choses de la nature, comme on va le voir par les quelques détails dans lesquels nous allons entrer.

L'ouvrage comprend deux volumes in-8° et un atlas in-4°. Au début se trouvent les notions générales des phénomènes solaires; c'est là qu'on apprendra quelles sont les dimensions du Soleil, et que

l'on trouvera toutes les données intéressantes fournies par l'examen des taches, ainsi que les nouvelles méthodes d'observations par les oculaires hélioscopiques et polariscopiques, et par les photographies solaires. Mais quelle est la nature de ces taches, quels sont leurs rapports avec la photosphère ou atmosphère solaire; en un mot, quelle est la constitution de l'astre? Telles sont les questions nouvelles que l'analyse spectrale a permis de présenter sous un jour tout particulier.

On comprend déjà que la partie capitale de ce curieux ouvrage a été consacrée aux éclipses et à tous les brillants phénomènes qui les accompagnent : la couronne, les protubérances et les éruptions solaires. La notion de la température du soleil fait l'objet d'un livre particulier, et elle fournit beaucoup de données intéressantes sur la constitution réelle de l'astre; elle amène naturellement l'auteur à traiter de l'activité extérieure du soleil et à entrer dans le détail des diverses radiations (lumineuses, thermiques, chimiques) qu'il distribue à tout le système planétaire, qui n'est pour ainsi dire qu'une émanation de sa masse primitive (1). L'ouvrage se termine par un chapitre intitulé : « les Soleils ou les Étoiles (2) ».

(1) Si c'était ici le lieu, nous nous appesantirions davantage sur l'analyse de ce livre qu'on ne peut lire sans éprouver un charme tout particulier, nous ne pouvons pas cependant ne pas dire un mot des nombreuses figures intercalées dans le texte, ainsi que des nombreuses planches coloriées qui contribuent pour une si grande part à l'intelligence et à la clarté de ces belles pages écrites dans un français excellent, grâce à la révision que le P. Larcher a faite du manuscrit de l'auteur.

(2) Les Etoiles, qui sont autant de soleils vivifiants peut-être par leur chaleur et leur lumière, d'autres mondes planétaires, présentent de nombreux problèmes qui ne sont ni moins intéressants ni moins ardus que ceux dont nous venons de parler. Le P. Secchi n'ayant pu les aborder qu'incidemment dans son livre « le Soleil », en a fait une étude spéciale dans deux beaux volumes de la Bibliothèque scientifique internationale, (librairie Germer-Baillière), auxquels il a donné ce titre aussi simple que le sujet est vaste : *les Etoiles*. Nous ne dirons pas le charme et le plaisir que l'on éprouve à la lecture de ces pages qui nous transportent au sein de cet espace infini où se meuvent ces globes enflammés que nous contemplons sous forme de points lumineux ou de nébuleuses à cause de leur énorme éloignement. Dans un autre ouvrage : *L'unité des forces physiques*, essai de philosophie naturelle, (librairie Savy), et parvenu à sa seconde édition, le P. Secchi a démontré que, conformément à la théorie mécanique de la chaleur, toutes les grandes forces physiques : chaleur, électricité, lumière, magnétisme, pouvaient être considérés comme des formes de mouvement. Voilà autant de volumes qui ont une place marquée dans toutes les distributions de prix. Les circonstances en font de vraies actualités.

*
* *

Ce livre dont nous avons essayé de donner une idée bien imparfaite, il est vrai, contient incidemment, dans un chapitre consacré aux comètes et aux étoiles filantes, quelques notions sur la *lumière zodiacale*, qui vont nous servir de point de départ dans l'exposé que nous allons faire des nouvelles découvertes et de la nouvelle théorie qu'un autre jésuite, le R. P. Dechevrens, directeur de l'observatoire de Zi-Ka-Wei, vient de publier, et qui ont déjà attiré l'attention du monde savant.

« On nomme *lumière zodiacale*, dit le P. Secchi, une faible lueur ayant la forme d'un fer de lance, que l'on aperçoit le long du zodiaque, lorsque le temps est pur, le soir à la fin du crépuscule, et le matin avant l'aurore. Dans les régions méridionales, cette lumière s'élève quelquefois jusqu'à une grande hauteur, mais elle atteint rarement le zénith. Son intensité et son étendue sont loin d'être constantes, elle paraît plus vive au couchant entre février et mars ; à l'orient, entre septembre et octobre. A l'équateur, on la voit toute l'année; elle y atteint une vivacité dont nous n'avons pas l'idée et traverse quelquefois tout le ciel. Les variations annuelles qu'elle éprouve sous nos latitudes dépendent évidemment de la position de l'écliptique par rapport à l'horizon. » Et plus loin : « Cette lumière est dépendante du Soleil, elle le précède et le suit constamment. Elle enveloppe les orbites de Mercure et de Vénus; elle enveloppe aussi la terre, si l'on doit ajouter foi aux observations d'après lesquelles elle dépasse le zénith. Même chez nous, il n'est pas rare que son sommet s'éloigne à plus de 90 degrés du soleil. Sa forme n'est que la figure d'un ellipsoïde très aplati, vu par sa tranche. Cet ellipsoïde cependant n'est pas régulier, car il présente souvent la forme d'une corne recourbée au sommet, et n'a pas la même dimension dans les deux directions diamétrales, car lorsqu'il est long le soir, il est court le matin, *et vice versa*. Ainsi il paraît avoir trois axes inégaux. Selon M. Houzeau, le plan principal de l'ellipsoïde ne coïncide pas avec l'équateur solaire, mais plutôt avec l'écliptique.

« On a beaucoup discuté sur l'origine de cette lumière. L'opinion la plus accréditée veut qu'elle soit une continuation de l'atmosphère solaire; mais sa matière doit être dans un état de raréfaction

extrême, car, malgré son épaisseur de près de 100 millions de lieues, elle est assez transparente pour nous laisser voir de très petites étoiles, et elle ne produit pas de résistance sensible au mouvement de Vénus et de Mercure.

« Dans cette hypothèse, ce serait une continuation de l'atmosphère, qui, pendant les éclipses, donne lieu au phénomène de la couronne. Mais pourquoi ne la voit-on pas pendant les éclipses ? On répond que la lumière atmosphérique ayant alors un éclat supérieur à celui de la pleine lune, la lumière zodiacale doit être complètement effacée par elle. Quelques savants, tout récemment, y ont voulu reconnaître un phénomène terrestre, mais à tort selon nous : leurs observations incomplètes ou incertaines ne nous ont pas convaincu. La plupart des savants pensent que ce phénomène est dû à une matière météorique, étoiles filantes et matière cométaire, qui se dirige vers le Soleil. Nous avons vu, en effet, que la matière des comètes se disperse lentement dans l'espace, et elle doit sans doute se diriger à peu près vers le centre général d'attraction. M. Roche la croit un reste de la nébuleuse primitive. En tout cas, il est sûr qu'elle s'étend jusqu'au corps solaire.

« Nous pouvons appuyer cette conclusion par un fait auquel les astronomes n'ont pas prêté assez d'attention. On sait que la comète de 1843, au mois de mars, passa trois fois près du corps solaire, jusqu'à se trouver plongée dans son atmosphère : or, le jour où la comète parut, à côté de l'immense queue, brillait la lumière zodiocale d'un éclat extraordinaire et d'une lumière décidément rouge. Nous la vîmes à Loreto, et M. Cooper à Nice, d'une intensité frappante. Cet éclat venait sans doute de l'agitation causée dans l'atmosphère par cet hôte étranger. Cela prouverait donc que cette lumière n'est que l'atmosphère solaire et non pas un anneau détaché comme on l'a quelquefois supposé. Mairan, au siècle dernier, croyait que l'atmosphère du soleil, se mêlant à l'atmosphère de la terre, produisait la lumière zodiacale et les aurores boréales ; mais on ne peut plus soutenir cette théorie, car on sait maintenant que les aurores boréales sont des phénomènes électriques qui s'accomplissent dans l'atmosphère terrestre, et qui, au nord, descendent très bas jusqu'à s'interposer entre l'observateur et les montagnes, et à subir l'influence du vent (Parent, *Voyage au Pôle*, Struve et d'autres.) »

Le P. Secchi se demande ensuite si la lumière zodiacale n'aurait pas de relations avec le magnétisme terrestre ou avec la période

décennale des taches solaires, ce qui permettrait de la relier avec les phénomènes magnétiques qui s'accomplissent dans les espaces célestes. Les observations n'ont encore rien prouvé dans ce sens, car il n'est pas admis sans contestation que le spectre de la lumière zodiacale soit identique à celui de l'aurore boréale et à celui de la couronne. Ces expériences sont entourées de telles difficultés et de telles causes d'erreur que les résultats contradictoires obtenus jusqu'à présent ne peuvent ici confirmer cette hypothèse.

En somme, la nature de la lumière zodiacale n'est rien moins que connue, et il serait trop long d'énumérer toutes les hypothèses imaginées à son sujet; et si nous n'avons pas reculé devant la longue citation empruntée au bel ouvrage du P. Secchi sur le *Soleil*, c'est qu'elle résume, en les critiquant ou en les combattant, les principales opinions qui se partagent encore les astronomes actuels. La preuve que, pour cet illustre savant, la question était loin d'être résolue, c'est qu'il ajoute :

« Voilà un champ de recherches assez vaste, et nous ne l'épuiserons qu'après de longues et patientes observations. Ces travaux n'offrent pas de difficultés sérieuses, mais ils demandent de l'attention et de la persévérance. »

*
* *

A l'époque où le P. Secchi écrivait ces lignes, un autre Jésuite, le P. Marc Dechevrens, faisait déjà les observations astronomiques qui le mettaient sur la voie sinon de résoudre complètement cette importante question, du moins de la débarrasser d'une foule d'hypothèses inutiles et d'appeler l'attention sur les points précis qui, une fois bien connus, permettront d'arriver au résultat désiré. Ce sont donc les travaux du P. Marc Dechevrens sur la Lumière zodiacale qu'il me faut maintenant exposer; mais pour une intelligence plus complète des faits, il est nécessaire de nous transporter en Chine.

Zi-Ka-Wei est un village chinois situé à 12 kilomètres environ, au sud-ouest de Chang-hai, par 31° 12' 30" de latitude boréale et 7 h. 56' 24" de longitude orientale. C'est là que les Pères de la Compagnie de Jésus ont établi tout à la fois un centre de missions et de recherches scientifiques. On y trouve un musée d'histoire naturelle, confié au P. Heude, dont les publications contribuent tant aux progrès de la zoologie chinoise. Nous y reviendrons bientôt.

Mais ce qui nous intéresse pour le moment c'est que les Pères jésuites ont construit en cet endroit un véritable observatoire astronomique et météorologique. Cet observatoire s'élève au milieu d'une immense plaine, à 40 kilomètres environ de la mer, et nulle part son horizon n'est limité par la plus légère inégalité de terrain; de plus, il est isolé et les quelques habitations qui l'environnent sont incapables de troubler la pureté de l'air et de gêner, comme dans les villes, les observations astronomiques un peu délicates.

C'est en 1875 que le P. Marc Dechevrens a commencé ses observations astronomiques qu'il a continuées jusqu'à ce jour. Son mémoire, imprimé, à Zi-Ka-Wei, à l'imprimerie et lithographie de la Mission catholique, renferme un tableau qui contient quatre années complètes d'observations, 1875-1879. On y voit, aux dates indiquées, et il y en a souvent plusieurs pour chaque mois, la mesure des élongations de la pointe du fuseau oriental, vu le matin avant l'aurore et celle des élongations du fuseau occidental, celui que l'on observe le soir après le crépuscule. Du mois de septembre 1875 à la fin de l'année 1877, 118 dessins de la Lumière zodiacale ont été faits; mais le nombre des observations est beaucoup plus grand, car le Père ne dessinait la forme du phénomène que lorsqu'il y trouvait quelques modifications relativement aux observations précédentes. Grâce, en effet, à l'heureuse situation de Zi-Ka-Wei, la lumière zodiacale est visible pendant onze mois de l'année (juillet seul fait exception, mais pas d'une façon absolue), soit le matin, soit le soir, soit à ces deux instants dans la même journée, les nuages et la présence de la lune empêchant seuls l'observation quotidienne du phénomène.

*
* *

Ces observations sont accompagnées de notes prises au moment même où elles se faisaient, et parmi elles quelques-unes sont particulièrement intéressantes, parce qu'on y trouve indiquées toutes les variations qu'a présentées la lumière zodiacale. « Pendant le mois de décembre 1875, la branche orientale a pris un développement rapide et inattendu; son éclat est vraiment extraordinaire; on la voit s'élancer au loin sans discontinuité et conservant, sur une longueur de près de 40 degrés, une largeur à peu près uniforme jusqu'à

la constellation du Bélier; la pointe est légèrement au-dessous de l'écliptique. Mais si l'on vient à cacher par un toit les parties inférieures plus lumineuses, alors le fuseau se divise en deux portions : l'une qui paraît être la lueur ordinaire de forme elliptique, s'avançant jusqu'à Mars, vers le 350e degré de longitude, avec une élongation de 80 degrés à partir du lieu apparent du soleil; l'autre faisant suite à la première, mais beaucoup plus faible en éclat. La largeur sensiblement constante de cette dernière portion du fuseau est de 5 à 6 degrés; la première à l'horizon peut avoir 16 degrés de largeur. La longueur totale du phénomène lumineux serait donc de plus de 120 degrés à partir du soleil.

« L'observation du 24 au soir et du 25 au matin est la plus intéressante de la série; le phénomène, cette nuit-là, couvrit à peu près les trois quarts de l'écliptique (263 degrés). L'axe passait un peu au-dessus de ce plan; mais le soleil n'occupait pas le milieu de la bande; le 24 au soir, en fixant attentivement les yeux sur la portion inférieure, elle me parut faire l'effet d'un manteau nébuleux assez mal défini sur ses bords extérieurs, enveloppant une longue bande lumineuse centrale. L'éclat des deux fuseaux paraissait à peu près identique, surtout à la base et égal à près de deux fois celui de la *Voie lactée* dans ses parties les plus brillantes; l'éclat des parties les plus élevées n'était pas tellement affaibli, que je n'ai pu, à minuit, les voir *simultanément* sur l'horizon.

« Le 18 novembre 1876, à quatre heures cinquante minutes du matin, les parties inférieures très brillantes semblent un manteau d'où s'échappe un mince fuseau lumineux; le manteau s'élève jusqu'au 198e degré de longitude; le fuseau va, 50 degrés plus loin, jusque vers Régulus. Vénus, à la limite du manteau, gêne l'observation.

« 7, 8 et 9 janvier 1877, au soir. Très belle. Axe au nord de l'écliptique; la pointe atteint les Pléiades à 135 degrés du Soleil.

« 10 janvier au soir. La lumière me paraît un peu rougeâtre, comparée à la Voie lactée; le spectroscope donne un spectre gris diffus; le polariscope de Savart, sans utilité. »

Le P. Dechevrens n'est pas seul à observer un phénomène aussi intéressant, il se fait aider par le R. P. Heude, que ses occupations de naturaliste obligent à voyager et à parcourir une partie de la Chine, comme en témoigne la note suivante, insérée après l'observation du 12 juin 1877.

Note 1. « Le R. P. Heude, missionnaire naturaliste, observa la lumière zodiacale, le 11 décembre 1876, à Long-Kiang-Ki (latitude 30°, 6), près des bords du Yang-Tze-Kiang, à plus de 400 kilomètres au sud-est de Zi-Ka-Wei. A sept heures du soir, la lumière était un peu pâle, les bords un peu vagues; à huit heures, elle lui sembla s'élever à peu près jusqu'aux Pléiades, à environ 150 degrés du Soleil.

« Le 18 décembre suivant, à quatre heures trente minutes du matin, naviguant sur le Yang-Tze-Kiang, en face de Ngan-king (latitude 30°, 6 — longitude 114°, 5), le P. Heude voyait la lumière orientale s'élever jusqu'au Lion, c'est-à-dire à 123 degrés du Soleil. La lumière lui parut phosphorée, lactée, très large dans son tiers inférieur, son pourtour avait quelque chose d'irrégulier. »

Les observations faites pendant le même temps à l'observatoire de Zi-Ka-Wei étaient tout à fait concordantes avec les précédentes.

Partout où ils se trouvent, les Pères Jésuites observent les phénomènes célestes. Lisez cette note 2.

« En date du 19 mars, le R. P. Edel, missionnaire observateur à Shien-Shien (Tchely SL.) (latitude 38°, 3), m'écrivait qu'à cette époque de l'année il observait tous les soirs la lumière zodiacale s'élevant jusqu'au Taureau (élongation de 70 à 75 degrés) ; rien n'était visible le matin. Il ajoute qu'en décembre (époque du maximum d'élongation, mais non de clarté, à Zi-Ka-Wei) il n'a aperçu la lumière ni le matin ni le soir. »

Que de précautions pour éviter les illusions. Le P. Dechevrens appelle à son aide le concours de ceux qui l'entourent. Ce fait nous est révélé par l'observation du 3 décembre 1877.

« A huit heures trente minutes du soir, je priai mon assistant à l'observatoire d'élever son regard vers la voute du ciel et de chercher à déterminer les derniers vestiges de la Lumière zodiacale. Après quelques instant, de son doigt il me désigna une longue bande blanchâtre qui, partant de l'horizon Ouest montait droit au zénith et s'avançait encore jusqu'au groupe des Pléiades. L'année dernière, cette bande, je l'avais observée une ou deux fois à cette même époque, mais j'avais regardé ce fait comme une illusion; aujourd'hui, il n'y a plus à en douter, c'est bien la lumière zodiacale que j'ai sous les yeux; cette longue bande uniformément étroite, presque uniformément lumineuse, fait suite à un fuseau dont l'intensité n'est pas grande, même vers l'horizon. La bande ne doit

pas s'arrêter même au 78e degré de longitude, car en cet endroit elle brille assez vivement pour faire supposer qu'elle pénètre encore dans la Voie lactée. Ce soir la bande a donc au moins 185 degrés de longueur à partir du Soleil. »

Et cette belle observation du lendemain matin, qui fait suite à la précédente.

« Ce matin, ciel plus éclairé, fond moins noir que hier soir, la Lumière de l'Orient ne s'avance qu'un peu au delà de Régulus, sans atteindre à la Voie lactée. Le phénomène ne couvre donc pas l'écliptique en entier; il y a une lacune de 60 degrés environ, qui probablement serait même moindre sans la présence de la Voie lactée qui doit cacher la pointe du fuseau occidental. »

On pourrait multiplier davantage ces citations qui prouvent que jusqu'à présent on n'avait pas observé dans de pareilles conditions, ni d'une manière aussi suivie la Lumière zodiacale, qui, différente en ce point des autres phénomènes cosmiques, devient, comme le dit le P. Dechevrens, d'autant plus mystérieuse qu'elle attire plus l'attention.

Ces observations de quatre années peuvent se résumer de la manière suivante.

*
* *

Quand les deux branches ont la même longueur, sans dépasser 80 ou 90 degrés, la Lumière zodiacale prend, des deux côtés de l'horizon, la forme d'un fer de lance ou d'une demi-lentille un peu aplatie. Mais quand l'élongation dépasse 90 ou 100 degrés, c'est plutôt une longue bande de lumière de largeur à peu près constante, dont l'éclat s'affaiblit insensiblement jusqu'à l'extrémité qu'il est difficile de trouver parmi les étoiles filantes.

On a vu, par les observations citées plus haut, que parfois, près de l'horizon, la bande est enveloppée à sa base par une sorte de manteau plus lumineux.

« La lueur m'a toujours paru très calme et sans vibration. Sa teinte est toujours le blanc pur, telle que nous apparaît la Voie lactée; je n'ai jamais observé ces teintes rouges ou jaunes que d'autres ont cru remarquer à des latitudes plus élevées.

« La lueur participe au mouvement diurne apparent de toutes les étoiles, ce fait a été constaté par tous ceux qui ont observé le phé-

nomène, et il sape par la base tous les systèmes qui assigneraient l'atmosphère terrestre comme siège de la Lumière zodiacale. »

A ce propos, le P. Dechevrens réfute les hypothèses qui placent le phénomène de la Lumière zodiacale dans les limites de l'atmosphère terrestre. Il démontre, en s'appuyant sur ses observations si nettes et si décisives, qu'il est contraire aux faits d'y voir des courants magnétiques analogues à ceux des aurores boréales et en rapport avec les vents alizés. Il n'est pas plus exact d'y voir une manifestation du courant d'Ampère, dirigé de l'Est à l'Ouest, et produit dans les couches supérieures de l'atmosphère par la rotation apparente du Soleil autour de la terre.

Le meilleur argument qu'il donne pour renverser toutes les hypothèses qui limiteraient à l'atmosphère terrestre le champ où se développe la Lumière zodiacale, c'est qu'elle est visible pour des observateurs séparés par des distances de 20, 30 et 40 degrés de latitude sur le même méridien; c'est aussi que cette lumière se projette pour tout le monde sur les mêmes points du ciel étoilé.

Aussi faut-il s'éloigner de la terre pour atteindre aux régions très élevées de la Lumière zodiacale, à qui le P. Dechevrens assigne une place considérable dans le système solaire.

Mais avant d'aborder la théorie qu'il propose, constatons encore avec lui les conséquences suivantes comme découlant de ses observations personnelles.

« Les deux branches de la Lumière zodiacale, celle du matin à l'Orient, et celle du soir à l'Occident, ne font pas l'apparition sur l'horizon à la même époque; elles ne disparaissent pas non plus ensemble, mais leur maximum d'élongation a lieu au même moment. »

Chacune des deux branches apparaît pendant six mois environ : l'oriental, des premiers jours du mois d'août à la fin de janvier; l'occidentale, de la fin d'octobre au milieu de juin; d'où il suit que, pendant les mois de novembre, décembre et janvier, on peut observer matin et soir ces deux branches faisant un angle de 60 degrés avec la Voie lactée, avec laquelle souvent elles rivalisent d'éclat et de netteté, surtout dans les parties les plus voisines du Soleil.

Les élongations supérieures à 90 degrés, contestées par quelques savants, ont été constatées un trop grand nombre de fois pour que le moindre doute subsiste encore à cet égard. Ce fait, du reste, a reçu une confirmation éclatante des observations passagères faites

par M. Eylert, durant un voyage à Buenos-Ayres et au cap de Bonne-Espérance, en 1873.

Les observations de Zi-Ka-Wei sont aussi en concordance avec celles que MM. Heiss et Weber ont faites en Allemagne.

*
* *

Mais qu'est-ce donc que le phénomène la Lumière zodiacale?

Est-elle due, comme le pensent Heiss et d'autres savants avec lui, à la réflexion des rayons solaires sur des myriades de corpuscules circulant sous forme d'anneau mince autour de la terre?

C'est plus haut que le P. Dechevrens place le siège de ce phénomène, cette pierre d'achoppement contre laquelle tant de rêveries ont été se briser, pour nous servir de l'expression d'Arago.

Voici très résumée, la théorie que le P. Dechevrens croit la seule satisfaisante.

On sait que, d'après Laplace, le système solaire actuel aurait formé à l'origine une immense nébuleuse s'étendant bien au delà de la région de Neptune, en se refroidissant, elle aurait successivement donné naissance aux planètes, à leurs satellites et sa masse la plus importante constituerait le Soleil, plus gros à lui seul que toutes les planètes. Mais certaines parties plus subtiles de cette nébuleuse primitive n'ayant point suivi les autres et ne s'étant point unie à l'atmosphère solaire, continuent à circuler aux distances où elles étaient primordialement avec des vitesses inconnues non déductibles de la vitesse de l'atmosphère proprement dite. Ces restes de la nébuleuse primitive constituent une nébulosité qui, éclairée en grande partie par le Soleil, produit le phénomène de la lumière zodiacale.

*
* *

Cette nébulosité serait un peu irrégulière de forme, plutôt ovale qu'elliptique. Son grand axe ou sa plus grande dimension traverserait l'écliptique en deux points, dont la longitude approchée serait 220 degrés d'un côté et 100 degrés de l'autre, de sorte que la terre, dans sa révolution autour du Soleil, rencontrerait cet axe de la nébulosité en avril et en décembre ou janvier.

Cette nébulosité ne remplirait pas intégralement l'orbite terrestre, bien que dans plusieurs points les particules matérielles qui la composent dépassent l'écliptique.

Le Soleil n'occupe point le centre de figure de la nébulosité. Pour mieux fixer les idées, le P. Dechevrens en a dessiné la forme probable ; mais comme nous ne pouvons reproduire ici sa figure, disons qu'elle ressemble assez bien à un cœur placé obliquement dans l'orbite terrestre qui en coupe la pointe et la base situées à l'extrémité de son grand axe. On comprend immédiatement que les parties laissées en dehors de l'écliptique ne sont pas d'égale étendue. Du côté de la pointe qui correspond à peu près au solstice d'été, l'arc d'écliptique qui traverse la nébulosité mesure environ 30 degrés, tandis que du côté de la base qui correspond au solstice d'hiver, cet arc est trois fois plus grand.

Il s'ensuit donc que, dans son mouvement de translation autour du Soleil, la terre côtoie la nébulosité ou pénètre complétement dans son intérieur ou même en est tout à fait séparée.

*
* *

Quant à sa constitution intime, cette nébulosité ne serait pas partout également dense. Dans les régions voisines du Soleil, les particules seraient plus serrées et paraîtraient plus éclairées, ce qui pourrait expliquer cette apparence de manteau que l'on observe souvent à la base du fuseau. Dans le voisinage de l'écliptique ces particules seraient moins nombreuses et par cela même moins visibles et rien n'empêche de penser qu'elles s'étendent bien au delà des limites qu'on lui assigne actuellement.

On a vu plus haut que la nébulosité recevait du Soleil la plus grande partie de la lumière, c'est ce qui résulte des expériences faites à Zi-ka-wei, au moyen du polariscope, expériences qui confirment les recherches antérieures de M. Wright, d'où l'on peut conclure : 1° que la lumière zodiacale est polarisée dans un plan passant par le Soleil ; 2° que la quantité de lumière polarisée est très vraisemblablement de 15 pour 100 (elle peut atteindre 20 pour 100 de la lumière totale) ; 3° que cette lumière provient du Soleil et qu'elle est réfléchie sur une matière solide.

La lumière zodiacale a donné également lieu à des recherches

spectroscopiques, mais les résultats sont trop discordants pour qu'on en puisse tirer quelque donnée utile. Cette question est donc encore au point où l'a laissée le P. Secchi, dont nous avons rappelé l'opinion un peu plus haut.

*
* *

Cette nouvelle théorie, qui se trouve en rapport aves les faits qu'ils expliquent suffisamment, a permis au P. Dechevrens de tirer quelques conclusions inattendues et qui ne sont pas les points les moins curieux de son Mémoire. D'après lui, la terre se trouverait, à deux époques différentes de l'année, plongée dans la nébulosité qui détermine le phénomène de la lumière zodiacale ; et il est à remarquer que l'un de ces passages coïncide assez exactement avec l'apparition de l'essaim d'étoiles filantes connues sous le nom de Léonides du 10 au 15 novembre.

Ici, dit l'auteur, se présente une difficulté ; la terre, du mois de novembre au mois de février, est très probablement immergée tout entière dans la nébulosité ; comment ne s'en aperçoit-on pas ?

D'abord, ajoute-t-il, il serait puéril de prétendre le reconnaître à une sorte de voile, qui devrait s'interposer à cette époque entre la terre et le Soleil ; car il est évident que ce voile doit être perpétuellement devant nos yeux, puisque la nébulosité enveloppe le Soleil et remplit l'écliptique ; donc que nous soyons en dedans ou en dehors de la nébulosité, le Soleil, pour nous, doit garder son aspect accoutumé. Ne peut-on pas se demander si ces obscurcissements temporaires observés parfois en plein jour ne pourraient pas provenir de la rencontre de la terre avec certaines régions de la nébulosité plus denses, plus opaques. Ce qu'on a dit plus haut des étoiles filantes ne pourrait-il pas s'appliquer aussi aux poussières météoriques (1), dont la présence sur tous les points du globe s'expliquerait très naturellement par le passage annuel de la terre dans le sein de cette nébulosité.

Un point reste à fixer, c'est la situation du plan moyen de la lumière zodiacale par rapport à l'écliptique. Les diverses données trouvées par les observateurs ne sont pas concordantes. A Zi-ka-wei,

(1) Voir la *Revue du Monde catholique*, n° 36, 31 mars 1880. On y verra (page 917) sur quelles preuves solides repose l'existence des poussières météoriques, c'est-à-dire provenant des espaces celéstes.

le P. Dechevrens l'a trouvé tantôt au-dessus, tantôt au-dessous de l'écliptique; les observations de M. Heiss donnent à la lumière zodiacale une latitude boréale, tandis que celles de M. Eylert, dans son voyage au Cap, indiquent une latitude australe de 21 degrés par le faisceau occidental.

Y a-t-il erreur d'observation, ou faut-il supposer que le nébulosité éprouve de notables changements par rapport à l'écliptique? Les observations longtemps poursuivies dans les mêmes lieux, comparées à celles qui seraient faites ailleurs, peuvent seules un jour donner l'explication de ce mystère.

« Et puisque l'attention du monde savant commence à être attirée de ce côté, n'y aurait-il pas utilité à faire entrer ces observations de la Lumière zodiacale dans le cadre des recherches habituelles des observations météorologiques, comme je l'ai fait à Zi-ka-wei, ajoute le P. Dechevrens. Mes observations et celles de Heiss prouvent suffisamment que le phénomène manifeste sa présence sur l'horizon plus souvent qu'on ne le croit. Il importe cependant de ne pas se contenter d'observer immédiatement après le crépuscule ou très peu avant l'aurore; sans doute, à ces instants, la Lumière zodiacale ne saurait échapper à un observateur un peu attentif, mais on aurait à craindre de se tromper sur l'élongation de la pointe, car les parties supérieures de la lueur sont effacées par l'éclat des parties inférieures. Il faut donc observer une seconde fois quand le Soleil, en s'abaissant sur l'horizon, aura entraîné à sa suite et fait disparaître les portions les plus lumiueuses de la nébulosité; alors, si l'œil n'est pas fatigué, si on a pris soin surtout de le préparer à l'observation par un quart d'heure de repos, en présence de la voûte étoilée du firmament, je crois bien difficile qu'on ne parvienne pas à discerner, à travers les constellations dont les principaux détails doivent être connus, cette douce lumière, sous forme, soit de cône, soit de fer de lance, soit de bande étroite s'avançant plus ou moins au-dessus de l'horizon, selon l'époque de l'année et l'heure de l'observation; les tableaux donnés dans ce travail peuvent, me semble-t-il être d'un grand secours pour guider dans les premières recherches; ils indiquent assez clairement les époques où les observations sont possibles, soit le matin, soit le soir, et aussi les élongations probables qui pourront être observées. »

Cette question soulève un assez grand nombre de problèmes nouveaux pour encourager les chercheurs à en trouver la solution.

Quelle est la nature de ces particules qui constituent la nébulosité zodiacale? Quels sont les phénomènes particuliers qui se passent dans notre atmosphère au moment où la terre pénètre dans son sein. Est-ce à cette circonstance qu'il faut rattacher les étoiles filantes, les poussières météoriques, les obscurcissements cosmiques? D'où provient la stabilité de cette nébulosité dans notre système, en présence de tant de corps dont les masses en apparence devraient troubler sans cesse et modifier sa forme, la position de ses diverses parties, les soustraire à l'action du Soleil et s'en faire à eux-mêmes des atmosphères ou des nébulosités propres dont la stabilité ne ne devrait pas être plus durable?

Terminons, comme le P. Dechevrens, par la citation suivante, empruntée au si curieux livre de Tyndall, sur la chaleur (1), qui s'exprime ainsi, à propos de la fameuse question : Comment s'entretient la chaleur du Soleil?

« Il est une autre théorie qui, si hardie qu'elle puisse paraître à première vue, mérite notre plus sérieuse attention, la théorie météorique de la chaleur du Soleil. Les espaces solaires sont peuplés de corps pondérables; l'assertion célèbre de Képler « qu'il y a plus de comètes dans le ciel que de poissons dans l'Océan », est déduite du fait qu'une petite partie seulement du nombre total des comètes, appartenant à notre système sont aperçues de la terre. Mais en outre des comètes, des planètes et des satellites ou lunes, il est une classe nombreuse de corps appartenant à notre système, et qui, à cause de leur petitesse, peuvent être regardés comme des atomes cosmiques : ces petits corps obéissent aussi à la loi de gravité; ils tournent autour du Soleil dans des orbites elliptiques. Et comme on est conduit à admettre que l'univers est rempli par un milieu résistant, ces petits corps, aussi bien et bien plus même que les grosses planètes se rapprochent incessament et irrésistiblement du Soleil... Ces réflexions nous amènent à conclure que tandis que ce courant incommensurable de matière pondérable coule sans cesse vers le Soleil, il doit augmenter de densité à mesure qu'il approche du centre vers lequel tout converge, et de là naît naturellement la conjecture que cette lumière nébuleuse, faible mais de dimensions énormes, qui

(1) *La Chaleur*, considérée comme mode de mouvement, 2e édition française, traduite sur la 4e édition anglaise, par l'abbé Moigno. Un fort volume in-18 jésus, avec nombreuses figures. Gauthier-Villars, éditeur.

entoure le Soleil, la *Lumière zodiacale*, peut n'être en réalité qu'un amas régulier et serré de météores destinés à donner un incessant aliment à la dévorante activité du Soleil. Du reste il n'est pas nécessaire que les substances qui tombent sur le Soleil soient combustibles; leur combustibilité n'ajouterait pas sensiblement à l'épouvantable chaleur produite par leur collision ou choc mécanique, lequel engendrerait une chaleur égale à celle de la combustion de plus de quatre mille masses semblables de houille. »

*
* *

Ce travail donnerait une idée bien incomplète de l'activité qui règne à l'observatoire de Zi-ka-wei. Avec les observations astronomiques, les Pères Jésuites enregistrent avec un soin au moins aussi grand tous les phénomènes météorologiques dont ils publient régulièrement les résultats dans une série de brochures in-12 et in-4, dont le nombre est déjà fort important.

L'Observatoire de Zi-ka-wei, par les observations météorologiques et magnétiques qui ont été inaugurées en 1874, fournira d'autres matériaux à une étude plus approfondie, et, par les relations qu'il entretient avec les principaux points des côtes de Chine, sera un jour en état de rendre de réels services à la navigation dans ces mers lointaines.

Cette pensée que le P. de Dechevrens exprimait en 1877, vient de se réaliser; et si l'espace ne nous manquait, nous parlerions très longuement d'un autre grand Mémoire qu'il vient de publier sur le *Typhon*, qui a parcouru les mers de la Chine, le 31 juillet 1879. On sait combien de doutes restent encore à éclaircir quand il s'agit du mode de formation de ces tempêtes avec tourbillon qui causent tant de ravages sur les lieux de leurs passages et qui s'appellent *typhons* dans les mers de la Chine, *cyclones* dans l'océan Indien, *ouragans* aux Antilles et *tempêtes* sur l'Atlantique. Le Typhon du 31 juillet 1879 a été particulièrement remarquable; et, grâce aux observations qui lui ont été communiquées par les commandants des navires qui en avaient éprouvé les fâcheux effets; grâce aux observations météorologiques qui se font maintenant dans tous les phares qui éclairent les mers de la Chine; grâce encore aux renseignements envoyés de l'observatoire de Manille par le R. P. Faura, qui en est le directeur, de celui du Tcharry-kia-tchouang près de Shien-Shien (Tche-ly-se),

dirigé par des missionnaires jésuites français, aidé des observations faites à Nankin par le R. P. Lelec et surtout de celles qu'il avait relevées lui-même à l'observatoire de Zi-ka-wei, le R. P. Dechevrens a pu reconstituer l'histoire entière et complète de cette terrible tempête et apporter ainsi des preuves irréfutables en faveur de la théorie qui fait commencer ce phénomène dans l'atmosphère et non à la surface de la terre (1). Il résulte de ce travail une conséquence bien autrement importante pour la navigation, c'est que les Typhons des mers de Chine ne débutent pas brusquement mais sont accompagnés de signes précurseurs non équivoques et faciles à observer, auxquels il faudra prêter une plus grande attention. Les principaux de ces signes sont la variation dans la directions des nuages, l'aspect de l'horizon, la variation des vents et celle du baromètre dans l'anticyclone, et surtout la baisse du baromètre qui ne commence jamais brusquement et l'apparition d'une houle qui va grandissant. En y faisant attention dès le début, il sera toujours possible de diriger sa course, de manière à rester maître de ses mouvements, car il y a plus d'honneur et plus d'habileté à ne jamais s'engager dans une tempête qu'à s'en tirer sans trop d'avaries après s'y être jeté tête baissée.

*
* *

Nous avons déjà dit que l'histoire naturelle était en grand honneur à Zi-ka-wei. C'est surtout le R. P. Heude dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, qui est chargé de cette partie de la mission de Changhai. Ne pouvant entrer dans les détails, nous signalerons d'abord la *Conchyologie fluviatile de la province de Nanking*, dont six fascicules accompagnés de nombreuses planches ont déjà paru (2). Dernièrement il faisait présenter à l'Institut (Académie des sciences) le premier cahier avec douze planches des *Mémoires concernant l'his-*

(1) Ceux qui désireraient plus de détails sur ces phénomènes atmosphériques si extraordinaires et si terribles par leur puissance dévastatrice, liront avec fruit *Trombes* et *Cyclones*, petit volume de la Bibliothèque des merveilles (librairie Hachette), dans lequel les auteurs MM. Zurcher et Margollé ont résumé tout ce que l'on sait sur ces questions encore si controversées. L'ouvrage est illustré de 42 vignettes en bois, représentant la forme et les effets de ces tempêtes qui ont lieu aussi bien sur terre que sur mer.

(2) Librairie Savy, boulevard Saint-Germain 77.

toire naturelle de l'empire chinois. Cette première publication de ce nouvel ouvrage a pour objet les *Trionyx*, Tortues qui habitent les mers, les fleuves des climats chauds et qui sont tellement abondantes en Chine que le R. P. Heude en a déjà décrit neuf espèces nouvelles. On voit par là combien nous connaissons peu l'histoire naturelle de ce pays qui, d'après certaines affirmations, ne contenait qu'une seule espèce de *Trionyx*, qui encore n'était autre que le *Trionyx stellatus* du Japon. L'auteur termine en disant : « S'il n'y avait qu'un seul *Trionyx* en Chine, il faudrait renoncer à toute notion distinctive des espèces. Or, la science transformiste n'a pu encore, que je sache, réaliser ce progrès. »

Les planches de ce mémoire ont été définies par le R. P. Rathouis qui y a ajouté une *étude sur le Coccus Pé-la*, petit insecte de la famille des Coccidées et de la tribu des Kermès, qui produit la cire d'arbre connue depuis longtemps en Europe. Nous ne pouvons pas insister ici sur la partie anatomique et physiologique cette étude très complète qui débute à l'œuf de l'insecte pour se terminer à la ponte de la femelle. Comme d'après Hanbury, on ne connaît pas exactement l'arbre sur lequel vit cet insect, le R. P. Rathonis affirme, d'après le R. P. Heude, que c'est le Tong-t'sing (*Ligustrum lucidum*) dont les feuilles sont persistantes. Les Chinois transportent les femelles et les cultivent sur le *Fraxinus sinensis*, qui se reproduit facilement de boutures et qui, pour cette raison, peut être multiplié plus aisément.

Dr Tison.

DES PEINES DONT SONT MENACÉS LES MEMBRES

DES

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES NON AUTORISÉES

A L'AIDE DES PRÉTENDUES LOIS EXISTANTES

Voltaire a pu dire : « Mentez, mentez toujours; toujours il en reste quelque chose. »

A l'aide de ce procédé, depuis que la campagne de persécution est engagée contre les communautés religieuses, on n'a pas cessé de répéter que le droit français les prohibe et que leur existence est une violation vivante des lois. On sait si cette audace de mensonge a produit les résultats qu'on en attendait ! Il est rare que trois ou quatre personnes, réunies au hasard, devisent sur les événements du jour, sans que parmi elles se fassent entendre ces douloureuses affirmations : les communautés non autorisées sont prohibées par la loi, et l'on va les dissoudre !

Tantôt l'auteur de cette menace est un audacieux, qui commet son mensonge avec tout le sans-gêne et aussi la culpabilité du faux monnayeur mettant lui-même en circulation la monnaie de son cru. Tantôt celui qui répète cette injure à la loi, n'est qu'un ignorant et un sot, redisant sans conscience ce qu'il a entendu dire. Mais l'un ou l'autre, sciemment ou à son insu, fait l'œuvre de Voltaire, et, par ce concours de la sottise et du crime, on en arrive enfin à cet état de choses où règne effrontément l'erreur, et où la vérité ne peut qu'à grand'peine se faire jour même à de rares intervalles.

Si l'arme de combat recommandée par Voltaire ne sied pas dans la main d'un chrétien, il en est une autre dont il est honorable de savoir faire usage. On dit qu'en France l'arme la plus meurtrière

est celle du ridicule. C'est bien ici le cas d'employer cette arme, car il semble que les inventeurs des prétendues lois existantes ont, comme à plaisir, accumulé dans leur trop fameuse théorie les contradictions ridicules et absurdes. Pour le prouver, il suffira de montrer, en les groupant ensemble, les peines multiples et contradictoires par lesquelles, si ces lois existent, doivent être atteints les religieux dont on veut l'anéantissement.

Ce n'est pas que les conséquences de ces lois soient toutes avouées, ni peut-être voulues de ceux qui s'en font les apôtres. Mais qu'importe sur ce point leur ignorante bonne foi ou leur feinte habile ? N'est-on pas responsable de toutes les conséquences du système qu'on cherche à faire triompher ? D'ailleurs, dans les pages qui vont suivre, nous ne nous proposons qu'un but, celui de leur venir loyalement en aide, en les avertissant eux-mêmes des conséquences absurdes mais logiques des théories qu'ils soutiennent bien à tort. Croyez, leur disons-nous, que dans la loi moderne française les religieux ont le droit de se passer de toute autorisation pour vivre dans leurs communautés ; ou bien résignez-vous à les croire exposés à toutes les peines, variées et contradictoires, dont voici à grands traits la longue énumération.

Les principales lois de prohibition qu'on invoque contre les communautés religieuses non reconnues sont, dans l'ordre des dates ;

1° *La loi du* 18 *août* 1792 ;

2° *Le décret du* 3 *messidor an XII ;*

3° *Le Code pénal de* 1810 (art. 291 et suiv. et art. 471, § 15) ;

4° *La loi du* 10 *avril* 1834 sur les associations.

Parcourons ces lois et montrons quelles sont les peines qui en découlent.

1° LOI DU 18 AOUT 1792.

La loi du 18 août 1792 (qui fut plutôt un décret qu'une loi, puisque les conditions constitutionnelles n'ont pas été remplies pour son vote) fut faite sous le ministère de Danton, dont elle est la parfaite image. A la vérité, cette loi n'édicte pas de peine contre le fait de vivre en communauté religieuse, mais elle frappe des peines les plus dures le port de costume religieux. Sur ce point, voici le texte de ses articles 9 et 10 :

(Art. 9) « Les costumes ecclésiastiques, religieux et des congré-

« gations séculières sont abolis et prohibés pour l'un et l'autre sexe.
« Cependant les ministres de tous les cultes pourront conserver le
« leur pendant l'exercice de leurs fonctions, dans l'arrondissement
« où ils les exercent. »

(Art. 10) « Les contraventions à cette disposition seront punies
« par la voie de police correctionnelle la première fois, de l'amende;
« en cas de récidive, comme délits contre la sûreté générale. »

Or, veut-on savoir quelles sont les peines qui frappent les délits contre la sûreté générale? Les articles 75 à 101 du Code pénal les indiquent; ces peines sont, suivant la gravité des cas : la prison de deux à cinq ans, le bannissement, la détention, la déportation, la mort!

Ces articles 9 et 10 de la loi de Danton sont-ils vraiment des lois existantes? Il faut avouer que ceux qui prônent l'existence de ces lois n'aiment pas à se l'entendre dire, et la jurisprudence a refusé de faire l'application de ces lois. (Arrêt de la Cour d'Aix du 29 juin 1830.) Il faut ajouter en outre que ces articles ont été modifiés en ce qui concerne le costume ecclésiastique. Aujourd'hui, par suite des modifications apportées à cette matière dans les articles organiques du 18 germinal an X (art. 43) et dans le décret impérial du 8 janvier 1804 (art. 1), les évêques peuvent porter les habits ecclésiastiques dans leur diocèse, et les curés, desservants et autres ecclésiastiques, dans le territoire assigné à leurs fonctions. Mais les concessions libérales de la loi ne vont pas plus loin, et à part les seules modifications apportées par ces deux lois, on est forcé d'admettre que les articles 9 et 10 de la loi de Danton sont encore existants, si l'on s'obstine d'ailleurs à croire à la superbe et libérale théorie des lois existantes. Le dilemne est donc posé, et il faut l'accepter ou le rejeter dans ses deux branches : ou les articles 9 et 10 de la loi de Danton n'existent plus, et c'est parce qu'ils ont été abrogés avec la loi elle-même, — ou bien, si la loi n'a pas été abrogée, ces durs et sanguinaires articles font toujours partie de nos lois existantes.

Voilà une première peine contre les religieux. Pourquoi donc a-t-on l'habileté de la taire avec soin? Voudrait-on la laisser ignorer jusqu'au jour où l'on croirait pouvoir en réclamer l'usage?

2° DÉCRET DU 3 MESSIDOR AN XII (22 JUIN 1804)

Le décret de Messidor fournit une ample provision de sanctions et de peines contre les religieux qui n'ont pas su se faire autoriser. Ce décret, qui n'a que six articles, a su, dans sa courte mais condensée rédaction, concentrer trois ou quatre peines de nature différente : — la dispersion des religieux et la privation de leur domicile, même au moyen de la force ; — l'internement de ces ecclésiastiques dans les diocèses ; — la poursuite par la voie extraordinaire ; — l'application des peines de l'article 471, § 15 du Code pénal. Il faut reprendre ces peines une à une et les expliquer en détail.

§ 1. — *Dispersion des religieux.*

Le décret de Messidor (s'il existe encore et s'il a jamais existé) déclare dissoudre toutes les associations religieuses et défendre qu'il s'en forme jamais, à moins d'une autorisation solennelle du chef de l'État, sous la forme d'un décret. Les religieux qui contreviendraient à cette défense doivent être dispersés de leurs demeures par l'emploi de la force, *manu militari.*

Il importe de se rendre bien compte de la portée du décret. A moins d'être autorisée sous la forme d'un décret solennel rendu en Conseil d'État, toute communauté d'hommes ou de femmes doit être dispersée. Aucun délai ne peut lui être imparti, parce qu'aucun pouvoir de préfet, ni de ministre ne peut, même par un simple sursis, faire échec à la loi. Celle-ci a commandé impérativement par le décret de l'an XII ; le principe d'égalité de tous citoyens devant la loi, comme aussi celui de la séparation des pouvoirs exécutif et législatif, veut qu'on procède sans retard à la dispersion universelle de toutes les communautés, que la loi de Napoléon a décrétées de mort.

Cependant que peut-on reprocher aux membres de ces associations pour suspendre ainsi à leur préjudice, en les violant, les droits du domicile et les lois protectrices de la liberté des personnes? Ces religieux, ces religieuses, loin d'être des séditieux, ne font-ils pas rayonner le dévouement sous les formes les plus touchantes ? Ici c'est la prière qui, jour et nuit, s'élève vers Dieu comme une éternelle louange et une supplication sans fin ; — là, ce sont les travaux

de l'esprit, dont on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, la patience ou le génie ; — ailleurs ce sont les jeûnes et les veilles de la pénitence et les mystères de la souffrance pour autrui ; — partout ce sont les misères et les infortunes recueillies par des femmes qui, dans leur charité virginale, se font à la fois sœurs et mères de tous ceux qui souffrent et leur prodiguent les soins les plus tendres sous l'amabilité du dévouement le plus pur. Dans les villes comme dans les campagnes, des milliers de religieux instruisent l'ignorance et enseignent la vertu à d'innombrables enfants qui, en devenant leur gloire, sont leur justification vivante.

Vainement le Concordat du 18 germinal an X (8 avril 1802) avait-il solennellement promis que la religion catholique, apostolique et romaine serait librement exercée en France, et que son culte serait public.

Vainement la Charte royale des 4-10 juin 1814 et la Charte constitutionnelle du 14 août 1830 ont-elles répété que chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même profession.

Vainement la Constitution républicaine du 4 novembre 1848 a-t-elle confirmé ces déclarations solennelles, en ajoutant que les citoyens ont le droit de s'associer, et que la société favorise et encourage les associations volontaires.

Vainement la Constitution du 14 janvier 1852 a-t-elle de nouveau confirmé et garanti les mêmes assurances de liberté.

Vainement les lois du 2 janvier 1817 et du 24 mai 1825, et le décret du 31 janvier 1852 ont-ils reconnu l'existence de toutes les communautés religieuses, en organisant la personnalité pour quelques-unes, et en indiquant comment et par quel moyen les autres pourront y arriver.

Vainement la loi du 15 mars 1850 (la loi Falloux), en reconnaissant aux communautés non autorisées le droit d'enseigner, leur a-t-elle, par là même aussi, reconnu le droit d'exister. *Prius est esse quam esse tole!*

Vainement une autre loi, du 12 juillet 1875, sur la liberté d'enseignement supérieur, a-t-elle été conçue et rédigée en ce sens, que les membres des communautés religieuses peuvent enseigner comme tous les autres citoyens, sans connaître d'autres prohibitions que celles qui atteignent les autres professeurs.

Vainement enfin un projet de loi, qui proposait d'interdire l'en-

seignement aux membres de ces communautés, a-t-il échoué, ayant été rejeté par le Sénat, le 9 mars 1880.

Toutes ces lois de liberté, solennellement votées dans le cours d'un siècle, ne paraissent pas convaincre les partisans du décret de Messidor; ils s'obstinent à dire que ce décret est encore applicable et à soutenir que, seul, il est assez puissant pour prévaloir contre toutes les lois postérieures.

On leur démontre que ce décret est une loi mort-née; parce qu'il a été rendu d'une manière inconstitutionnelle, Napoléon Ier, tout empereur qu'il était, ne pouvant pas, d'après les constitutions d'alors (22 frimaire an VIII et 28 floréal an XII), régler seul, sans le concours obligé du Corps législatif et du Sénat, un principe de liberté religieuse. Cette raison, qui prouve péremptoirement l'inanité du décret, qu'ils accepteraient sans conteste, en toute autre matière de liberté, d'agriculture, d'industrie ou de commerce, ils la dédaignent et ne veulent pas s'y rendre, parce qu'elle protège la liberté religieuse!

Mais il y a plus. Si ce décret du 3 Messidor a jamais pris naissance comme loi, et n'a pas été abrogé, ses partisans ne devront pas s'arrêter dans son impitoyable et lugubre application, tant qu'ils ne l'auront pas entièrement exécuté, et cette perspective ne les fait ni reculer, ni frémir. Le décret est en effet conçu et rédigé en des termes tellement impératifs, qu'il faut l'appliquer à tous brutalement, sans pitié, ni merci. Tant que le plus reculé des cloîtres, ou que le plus humble des couvents n'aura pas été forcé et envahi, et que les hôtes de ces pauvres demeures n'auront pas été dispersés, l'exécuteur de la triste besogne entendra comme une voix sortir des entrailles de la loi moderne, qui lui criera sans cesse : « Disperse, disperse! »

Mais j'ai chassé les Jésuites : leurs collèges sont déserts et leurs noviciats fermés, tous les disciples de Loyola ont pris le chemin de l'exil; ne puis-je pas m'arrêter?

Non; disperse, disperse encore!

Je me suis remis à l'œuvre; j'ai enlevé au fils de saint Dominique sa robe blanche et au disciple d'Élisée le manteau du prophète; je me suis emparé de l'humble réduit du pauvre Capucin; j'ai pénétré dans le désert et jusque dans leurs solitudes j'ai traqué le Bénédictin, le Chartreux, le Trappiste et tous les religieux : vais-je pouvoir m'arrêter enfin!

Non, jusqu'au bout continue ta besogne et sois l'exécuteur des hautes-œuvres du décret; disperse, disperse encore, disperse toujours! mon ordre de Messidor est inexorable; dans ce siècle bien moins de liberté que d'égalité suprême, la loi, quand elle existe, doit et veut s'appliquer à tous!

§ 2. — *Internement dans les diocèses.*

Le décret de Messidor ne se contente pas de chasser les religieux de leurs demeures; il ordonne, en outre, aux ecclésiastiques composant leurs associations de se retirer, sous le plus bref délai, dans leurs diocèses, pour y vivre conformément aux lois et sous la juridiction de l'Ordinaire, c'est-à-dire de l'évêque.

Mais s'il ne convient pas à ces religieux d'aller vivre sous la juridiction d'un évêque, que pourra-t-on leur faire?

Cette question embarrasse singulièrement les partisans de la fameuse théorie des prétendues lois existantes. Ils sentent le danger qui, quelle que soit leur réponse, menace leur chère théorie. Avoueront-ils qu'on laissera ces ecclésiastiques fixer en paix leur domicile là où il leur plaira; ce serait avouer que le décret de Messidor, sur ce point au moins, est une loi qui manque de sanction; ce serait donc avouer qu'elle n'est pas une loi; et alors sa nullité constatée sur ce point serait aussi la preuve de sa nullité sur le droit de dispersion, pour lequel ils aiment tous le décret de Messidor. Au contraire, s'ils soutiennent que l'on peut interner les ecclésiastiques dans les diocèses, sous la juridiction de l'évêque, leur prétention devient tellement fantaisiste et forme une disparate si étrange avec tout ce qui a cours, en doctrine comme en jurisprudence, qu'on doit se dispenser de les réfuter sous une forme sérieuse. *Risum teneatis amici*, leur dirait tout jurisconsulte, empruntant, pour être poli, le joli mot d'Horace.

§ 3. — *Poursuite par la voie extraordinaire.*

Le décret du 3 Messidor, qui n'est pas précisément un cours de droit constitutionnel sous la législation du premier Empire, encore moins sous celle qu'ont fondée les Chartes de 1814 et de 1830 et les Constitutions de 1848, de 1852 et de 1875, permet des poursuites par la voie extraordinaire.

C'est à peine si les défenseurs de ce décret osent en faire l'aveu.

Mais le texte est trop formel pour qu'on puisse en douter. D'ailleurs il en a été fait usage. Dans la séance du 24 juin 1880, au Sénat, M. le duc de Broglie en rappelait des exemples. L'exil de Mme de Staël, sa grand'mère, fut prononcé à l'extraordinaire. Un évêque, grand-oncle de l'honorable duc, fut envoyé en exil par cette juridiction extraordinaire; il fut envoyé à la forteresse de Sainte-Marguerite, pour avoir protesté contre la politique impériale au Concile de 1811.

Voilà vraiment un beau et superbe monument de législation; un peu chancelant, il appelle tous les partisans des lois existantes, afin qu'ils le soutiennent et le préservent de la ruine que creusent sous lui les Constitutions de liberté qu'a vu naître notre siècle.

§ 4. — *Poursuite en la voie ordinaire par application de l'art.* 471, § 15 *du Code pénal.*

Enfin le décret du 3 Messidor an XII fournit encore, paraît-il, une autre sanction contre les religieux rebelles qui ne veulent pas se disperser volontairement : il permet de les punir d'une amende de 1 franc à 5 francs et, en cas de récidive, d'un emprisonnement de trois jours, par application de l'art. 471, § 15 du Code pénal de 1810, paragraphe ajouté à cet article par la loi du 28 avril 1832.

Il était grand besoin vraiment que la loi du 28 avril 1832 vînt, après vingt-huit ans d'attente, vivifier après coup le décret de Messidor. La loi de Danton faisait peur par son atrocité même, et tel qui n'aime pas les communautés religieuses blâme cependant l'usage que Danton fit de sa loi, quinze jours après l'avoir faite, sur les Carmes, les 2-3 septembre 1792. Il fallait donc trouver une pénalité plus douce et mieux en harmonie avec la douceur des mœurs contemporaines. Mais l'entreprise n'était pas facile, car le décret de Messidor ne vise absolument aucun texte de la loi pénale qu'on puisse appliquer. Ce décret dit bien qu'on poursuivra par la voie ordinaire et même par la voie extraordinaire; mais si ses termes indiquent les juridictions, ils ne disent pas par quelles peines elles pourront frapper. Cette difficulté parut si grande, même aux jurisconsultes les plus irréconciliabes avec les religieux, qu'un grand nombre d'entre eux en avaient conclu que le décret de Messidor, faute de peine édictée ou visée par lui, n'était pas applicable. La discorde allait être pour jamais au camp d'Agramant, lorsque tout

récemment un de leurs chefs les plus autorisés fit une découverte qui honore son talent. Cette découverte la voici.

Pour faire que le décret de Messidor appelle utilement à son secours le Code pénal, le moyen est bien simple : ce code, depuis 1832, « punit ceux qui auront contrevenu aux règlements légalement faits par l'autorité administrative, etc., etc... » ; eh bien! le préfet du département où se trouve la communauté non autorisée prendra un arrêté de dissolution contre elle ; si les religieux ou les religieuses n'obéissent pas à cet arrêté, ils seront passibles des peines qu'édicte l'utile et opportun paragraphe 15 de l'article 471 du Code pénal : ils seront passibles de l'amende de 1 à 5 francs et, en cas de récidive, de l'emprisonnement de trois jours.

Tout cela n'est point une invention arrangée à plaisir pour réfuter la théorie des prétendues lois existantes; qu'on veuille bien consulter la discussion du 3 mai 1880, au Corps législatif: on y verra l'exposé du système.

Malheureusement l'invention n'est pas encore parfaite et il reste à la perfectionner pour la rendre tout à fait acceptable. La peine née de ce mariage du décret de Messidor avec la loi pénale de 1832, peine si douce et si bénigne, loin d'effacer la peine de Danton, se combine et se cumule avec elle. On arrive ainsi, en présence de dispositions si extrêmes dans la douceur comme aussi dans l'énergie à poser cette question au législateur : si les religieux non autorisés sont si pardonnables, pourquoi l'atroce loi de Danton? et s'ils sont si criminels et si dangereux, pourquoi la peine si fade et si ridicule du décret de Messidor?

Mais bien loin de pouvoir justifier la loi de ces contradictions, nous allons en voir surgir de nouvelles.

3° et 4°. Code pénal de 1810 (art. 291 et suiv.), et loi du 10 avril 1834, sur les associations.

Le Code pénal fait en 1810, et la loi de 1834 sur les associations apportent un nouveau contingent de peines contre les religieux non munis d'autorisation légale. Ces peines sont l'amende de 50 francs à 1,000 francs et la prison de deux mois à un an. En cas de récidive, ces peines peuvent être portées au double ; comme aussi on peut les tempérer par application des circonstances atténuantes.

Or, voici comment dans la théorie des prétendues lois existantes on entend le délit d'association et d'affiliation religieuse sans autosation :

« Il n'est pas nécessaire, dit-on, que le nombre des affiliés dans chaque fraction de l'association soit égal à vingt. Quand bien même il n'y aurait qu'un seul affilié dans un endroit déterminé, cet affilié tomberait sous l'application de la loi de 1834. »

Quelle en est la conséquence ? la voici : Qu'on disperse les religieux, qu'on fasse qu'il n'y en ait pas deux du même Ordre ensemble sur toute l'étendue du territoire français, ils resteront toujours, individuellement et chacun, exposés aux peines des associations illégales, si leurs frères ou leurs sœurs, en France ou ailleurs, sont plus de vingt affiliés. On pourra donc les punir pour le fait de leur association au jour où on les aura dispersés. Mais ne croyez pas que les rigueurs de la loi s'arrêtent à cette première condamnation ; le religieux que l'on aura chassé, auquel on aura enlevé l'habit de son Ordre, que l'on aura frappé une première fois de l'amende et de la prison, n'en restera pas moins, malgré l'exécution de la peine, religieux encore et toujours. Qu'on ose lui demander s'il renonce à l'honneur de ses vœux ! D'après les lois existantes, ce délinquant incorrigible pourra donc encore et toujours être frappé de condamnations nouvelles. Son délit sans cesse renaissant et la peine qui s'acharnera à le frapper, rappelleront le vautour dévorant le cœur sans cesse renaissant de Prométhée, *immortale jecur !*

Oui, telles sont dans leur ensemble les peines dont sont menacés les religieux qui, pour avoir voulu s'entr'aider en commun dans la recherche de la perfection chrétienne, n'ont pas su se munir à l'avance d'une autorisation du pouvoir civil. Le système aboutit à ne leur guère laisser qu'un moyen d'éviter tous ces dangers : ce moyen, il faut ici l'avouer, c'est pour le religieux de jeter son froc aux orties et de rentrer dans la vie civile. C'est l'enterrement civil qu'on ose leur proposer, et c'est à la condition de cette apostasie et de cette mort de l'honneur qu'on a l'audace de leur promettre d'échapper aux rigueurs des prétendues lois existantes !

Paul Besson,

Docteur en droit, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, Ancien député à l'Assemblée nationale.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

15 juin. — Obsèques du général baron Aymard. Le service religieux a lieu à l'église des Invalides. — Magnifique réunion catholique à Crest (Drôme). M. Boyer de Bouillon proteste, dans une brillante conférence, en faveur de la liberté religieuse et contre les décrets du 29 mars. M. Lacombe, avocat du bareau de Rodez, plaide la même cause et avec le même succès devant un nombreux auditoire à Marjevols. — Des hostilités éclatent brusquement entre les troupes russes et chinoises.

16. — A la Chambre des communes, M. O'Donnel, député irlandais, informe le sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères qu'il renouvellera jeudi soir son interpellation au sujet de la nomination de M. Challemel-Lacour et lui demandera de déposer sur le bureau de la Chambre les pièces relatives à la famille et aux antécédents incriminés du nouvel ambassadeur. — Me Ernoul fait, à Laval, une brillante conférence en faveur de la liberté religieuse et des droits des pères de famille.

17. — Conférence de M. André Barbes, rédacteur de la *France nouvelle*, à l'Élysée-Montmartre. Le brillant orateur expose, au milieu des applaudissements et des vivats de plus de 4,000 personnes, les *Programmes républicains et le Programme monarchique*. Présidence de M. L.-N. Baragnon, assisté de M. le comte Ollivier de Chevigné et de M. le vicomte A. de Maggiolo. Acclamation et cris de : Vive le Roi! Immense succès constaté par toute la presse parisienne et très grand effet moral dans les quartiers populaires. — Décret nommant M. Tissot ambassadeur de la République française à Constantinople. — Tous les procureurs généraux de France sont convoqués à la chancellerie et y reçoivent du garde des sceaux des instructions verbales relativement à l'exécution des décrets du 29 mars. — Première séance, à Berlin, de la Conférence turco-hellénique. — Inauguration, à Bruxelles, de l'Exposition nationale par le roi et la famille royale.

18. — Promulgation de la loi relative au colportage des livres, brochures, lithographies et autres écrits imprimés. — Décret nommant M. le général Clinchant gouverneur général de Paris en remplacement de M. le général baron Aymard, décédé. — M. le procureur général de Douai adresse sa démission au garde des Sceaux pour n'avoir pas à faire exécuter les décrets du 29 mars. — Décret réorganisant le programme du

baccalauréat ès lettres. — Dépôt par M. le président du conseil, d'un projet de loi d'amnistie plénière. — Des meetings sont organisés dans plusieurs villes d'Italie pour demander le suffrage universel; composition d'un nouveau ministère bulgare.

19. — Décrets nommant un préfet, trois secrétaires généraux de préfecture, cinq sous-préfets, trois receveurs particuliers, quarante-neuf juges de paix ou suppléants de juges de paix. — Élection législative à Lorient. Le républicain Mathieu est élu député. — Le citoyen Trinquet, actuellement au bagne, est élu conseiller municipal du quartier du Père-Lachaise (20e arrondissement de Paris). — Élévation de la légation d'Italie à Constantinople au rang d'ambassade.

20. — Arrêté pris par le gouverneur général de l'Algérie, rapportant l'arrêté du 1er juin 1850 relatif à la célébration solennelle de l'anniversaire de la prise d'Alger. — Nombreuses conférences organisées sur tous les points de la France pour protester contre les décrets du 29 mars. Signalons entre les plus remarquables : A Paris, celle de M. le vicomte de Mayol de Lupé, sur l'*action royaliste;* à Castres, celle de M. le baron Reille; à Limoges et à Bordeaux, celles de M. Ernoul; à Carcassonne, celle de M. de Belcastel; à Montpellier, celle de M. Jacquier; à Macon, celle de M. Boyer de Bouillane; à Confolens, celle de M. Georgeon, et à Châlon-sur-Saône, celle de M. de Marolles. — Signature d'une convention pour la garantie de la propriété littéraire entre la France et l'Espagne.

21. — M. le général comte de Geslin est mis en disponibilité par le ministre de la guerre pour s'être abstenu d'assister à l'enterrement civil du citoyen Tamisier, sénateur de Lons-le-Saulnier. — A Tarascon, conférence de M. H. Chauffard sur la liberté religieuse; une série d'autres conférences dirigées contre les décrets du 29 mars ont lieu à Riez, à Marseille et à Autun. — Circulaire du ministre des affaires étrangères à tous les chefs de mission pour atténuer la mesure prise par le gouvernement au sujet de l'amnistie. — La congrégation de la Propagande conclut, dans la question des évêques et des corporations religieuses d'Angleterre, au rejet de la demande des évêques. — A la Chambre des députés, nomination de la commission chargée d'examiner la proposition d'amnistie d'initiative gouvernementale. Tous les commissaires nommés sont favorables à la proposition. — Dépôt et discussion, séance tenante, du rapport favorable de la commission. — MM. de Freycinet, Paul de Cassagnac, Gambetta et Cazot prennent part au débat qui se termine par l'adoption du projet de loi d'amnistie plénière. — Élections municipales et provinciales à Rome. Les résultats sont en faveur des candidats, modérés et dès conservateurs.

22. — Nomination des présidents et des secrétaires des bureaux du Sénat. — Conférence au ministère des affaires étrangères entre M. de

Freycinet et M. Velasco, envoyé mexicain, à l'effet d'aplanir les difficultés qui entravent la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Mexique. — Audience privée accordée par M. Jules Grévy au général Cialdini qui lui remet ses nouvelles lettres de créance comme ambassadeur d'Italie en France. — Le garde des sceaux ordonne de suspendre les poursuites contre M. le duc de Padoue. — Le ministre de la guerre continue la série de ses exploits militaires en mettant à la suite de braves et dignes commandants de l'armée territoriale. — Le Saint-Père charge le cardinal-vicaire de Rome de féliciter les prêtres qui ont pris part aux élections municipales et provinciales de Rome. — Le Saint-Siège demande à la conférence du Maroc, par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Autriche, la liberté des cultes dans le Maroc, afin que les musulmans convertis ne soient pas exposés à de mauvais traitements. — Crise ministérielle en Autriche; les représentants du Cabinet, appartenant au parti allemand, donnent leur démission. — La situation politique s'aggrave à Buenos-Ayres; un conflit y éclate entre les troupes nationales et les troupes provinciales, sans résultat définitif.

23. — Le parquet tout entier de Versailles donne sa démission pour ne pas appliquer les décrets du 29 mars. — Rapport Demole sur les pétitions contre les décrets du 29 mars. — A Paris, conférence de M. le comte Du Demaine, sur la liberté; à Lons-le-Saulnier, conférence de M. Paul Lauras, sur le même thème. — En Angleterre, M. Bradlaugh, membre élu de la Chambre des communes, ayant refusé de prêter le serment prescrit par les lois, est expulsé de la Chambre par un huissier. — Ukase du czar fixant à 250,000 le nombre des hommes à appeler sous les drapeaux pour compléter l'effectif de l'armée de la flotte. — La ligue albanaise envoie une adresse à la conférence de Berlin pour réclamer en faveur des Albanais l'exécution des prescriptions du traité de Berlin.

24. — Le *Journal officiel* signale une nouvelle hécatombe de magistrats, juges de paix et de suppléants de juges de paix. — Au Sénat, discussion des conclusions du rapport sur les pétitions relatives aux décrets du 29 mars, concernant les congrégations religieuses non autorisées; discours remarquables prononcés à cette occasion par M. le duc d'Audiffret-Pasquier et M. le duc de Broglie. — La Chambre des députés italiens adopte une convention pour l'établissement des gares internationales entre la France et l'Italie. — Révision du traité entre la Chine et l'Allemagne.

25. — Les conférences pour la défense des libertés religieuses se multiplient sur tous les points de la France. A Aix, M. de Belcastel fait un magnifique discours sur ces libertés. A Clermont-Ferrand, M. Nicolaï se fait applaudir par un nombreux auditoire. — Au Sénat, discussion des conclusions du rapport sur les pétitions relatives aux décrets du

29 mars 1880, concernant les congrégations religieuses non reconnues. — M. de Freycinet essaye de justifier les mesures arbitraires prises contre les congrégations non autorisées. M. Bocher, dans une réplique chaleureuse, met à néant les arguments invoqués par le président du conseil, et démontre, d'une manière évidente, que les passions irreligieuses seules sont en jeu. — L'ordre du jour pur et simple, proposé par la commission des pétitions, est adopté par 143 voix contre 127. — A Rome, un individu, au début de la séance de la Chambre des députés, lance deux grosses pierres sur un groupe de députés. Il est arrêté sur l'ordre du président. — Le grand Conseil de Bâle proclame la gratuité de l'enseignement public dans les écoles primaires et à l'université de cette ville. — Mgr Vannutelli, le nouveau délégué du Saint-Siège à Constantinople, présente ses lettres de créance au Sultan et reçoit les honneurs dus aux représentants des gouvernements étrangers.

26. — Nouveau mouvement dans le personnel judiciaire. M. Cazot remplace au pas de course les magistrats qui se refusent à exécuter les décrets du 29 mars. — Arrêtés nommant quarante-trois percepteurs. — Les conférences en faveur des libertés religieuses continuent; à Paris, M. Chesnelong; à Grenoble, M. Baragnon; à Pau, M. Depeyre; à Mâcon, M. Dallemagne; à Châteauroux, M. le vicomte de Meaux; à Annonay, M. Jacquier; à Agen, M. Gaston Séré; à Olivet, M. Lerolle; à Montélimart, M. Boyer de Bouillane; à Cluny, M. Paul Lauras; à Ruffec, M. Maurice Georgeon, obtiennent un brillant succès. Il en est de même des orateurs qui prennent la parole dans les conférences de Draguignan, de Bédarieux, de Roanne, de Lambesch, Vals-les-Bains, Villefranche et les Martigues; partout même enthousiasme et mêmes protestations contre les décrets du 29 mars. — Reconstitution du nouveau ministère hongrois. — La convention démocratique de Cincinnati élit comme candidat à l'élection présidentielle le général Haucock. — Retour de Léon Say à Londres pour présenter ses lettres de rapport.

27. — Le mouvement de démissions se continue dans la magistrature. — Décret nommant deux procureurs de la République en remplacement de deux démissionnaires. — Le barreau français presque tout entier adhère à la remarquable consultation de Me Rousse. — Retour du prince Orloff à Paris. — Les francs-maçons d'Allemagne se prononcent ouvertement pour une lutte acharnée contre le prince de Bismarck. — La conférence de Berlin décide qu'elle s'en tiendra partout, dans la délimitation des frontières turco-helléniques, à la ligne de partage des eaux.

28. — Décret nommant trois avocats généraux, un substitut de procureur général, un procureur de la République, quatre substituts de procureur de la République et un suppléant, en remplacement des magistrats qui ont adressé leurs démissions pour n'avoir pas à exécuter les décrets du 29 mars. — Au Sénat, six bureaux contre trois se prononcent contre le

projet d'amnistie voté par la Chambre. — Longue conférence de M. Challemel-Lacour avec MM. Léon Say et de Freycinet. M. Challemel-Lacour part pour Londres. — M. Gladstone propose à la Chambre des communes la résolution suivante : « Tout membre du Parlement, élu conformément aux lois, sera admis, sur sa demande, à faire une simple déclaration au lieu du serment habituel. — Audience de congé accordée par le Saint-Père à Mgr l'évêque du Puy. — Les catholiques italiens commencent des prières publiques pour la France. — La Chambre des députés prussiens adopte le projet de loi politico-ecclésiastique avec ses amendements, par 206 voix contre 202. — La Porte proteste contre la ligne de frontières turco-grecque proposée par la conférence de Berlin. — Les troupes nationales de Buenos-Ayres entourent la ville et somment la garnison de capituler dans les vingt-quatre heures.

29. — Décret nommant cinq avocats généraux près des cours d'appel ; quatre procureurs de la République près de tribunaux de première instance ; huit substituts de procureur de la République. — Décret convoquant pour le 11 juillet prochain les conseils municipaux des communes du département du Jura, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue de l'élection d'un sénateur. — Double réunion de la commission sénatoriale de l'amnistie ; la majorité, après une vive discussion, affirme de nouveau son intention de repousser le projet d'amnistie voté par la Chambre. — Commencement d'exécution des décrets du 29 mars. — A Paris, MM. Clément et Dulac, commissaires aux délégations judiciaires et délégués de M. Andrieux, préfet de police, se présentent, à neuf heures et demie du soir, à la maison des Pères Jésuites de la rue de Sèvres, et y apposent les scellés sur les portes de la chapelle, malgré les protestations des propriétaires de l'immeuble occupé par les Pères. — Rupture définitive entre le cabinet de Bruxelles et le Vatican, et rappel du représentant de Belgique près la cour pontificale. — Les Chinois battent un détachement de troupes russes près du défilé de Tark et à Kihil-Kirghan et leur enlèvent beaucoup de vivres et de munitions. — Des troubles graves éclatent, à Haïfa (Syrie), entre chrétiens et musulmans. — Départ d'une canonnière anglaise pour la côte de Syrie, en vue d'éventualités.

30. — A quatre heures trente minutes du matin, MM. Clément et Dulac, commissaires de police aux délégations judiciaires, assistés de MM. Caubet, Monanteuil, et Dumanchin, et escortés de nombreux agents de police, continuent, rue de Sèvres, n° 33, l'exécution des décrets du 29 mars, commencée la veille, contre les Pères Jésuites, et, malgré les protestations faites par chacun des Pères contre la violation du domicile et de la propriété privée, les expulsent un à un après avoir fait crocheter les portes des cellules. — M. Andrieux, préfet de police, ganté de gris perle, dirige la fin des exécutions. Les Pères sont acclamés

à leur sortie. Ces acclamations sympathiques donnent lieu à plusieurs arrestations de personnes notables. — Les mêmes scènes se répètent en province, à Douai, Marseille, Clermont-Ferrand, Angers, Grenoble, Lyon, Bordeaux, Lille, Bourges, Amiens, Limoges, Nantes, Quimper, Rouen, Laval, Besançon, Troyes, Pau, Bastia, Belfort, Lons-le-Saulnier, Annonay, Le Puy, Nancy, Avignon, etc. — Les démissions de la magistrature des parquets ne s'arrêtent point. — Conférences à Roquevaire et à Milhau en faveur des libertés religieuses et contre les décrets du 29 mars.

Charles DE BEAULIEU.

UNE VISITE A L'HOTEL DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

L'Europe diplomatique a publié l'article suivant que nous reproduisons avec empressement, car, sous sa forme humoristique, il donne d'utiles renseignements.

« Au mois de décembre dernier, j'avais assisté, comme invité, à l'inauguration des immeubles de la Société générale de Librairie catholique, faite avec le concours de M. le Curé de Saint-Thomas-d'Aquin; j'ai même donné de cette belle cérémonie un compte-rendu que le lecteur se rappellera peut-être.

« Je disais que l'hôtel m'avait séduit particulièrement; qu'il réunissait tous les avantages des principaux établissements de librairie, tels que ceux de MM. Hachette et Cᵉ, Delagrave, Germer-Baillière, Michel Lévy, et ceux des grands éditeurs de Leipzig, de Londres et de New-York.

« J'ajoutais que l'hôtel a une architecture particulière et un cachet caractéristique qui résument bien les origines et la raison d'être de la Société propriétaire ; que les dispositions intérieures sont merveilleuses et qu'on ne peut désirer une installation plus parfaite, plus commode, plus grandiose. Mais, lors de ma première visite, l'hôtel n'était pas encore décoré intérieurement, et ses innombrables casiers de chêne s'ouvraient vides et béants. Or, qu'est-ce qu'une librairie sans livres?

« Ayant appris que la Société était définitivement installée au nouveau siège social, et ayant affaire avec son directeur, M. Victor Palmé, j'ai trouvé là une occasion de revoir l'hôtel en question.

***

« Je dois dire tout d'abord que ma visite a été inutile au point de vue de mes intérêts, et que, décidément, M. Victor Palmé ne fera point ma fortune. Je lui ai proposé la publication d'un ouvrage diplomatique fort important, ma foi. Mais lui, sans me dire positivement non, et tout en me comblant de politesses, m'a renvoyé aux calendes grecques, en se servant de raisons meilleures les unes que les autres, et en me donnant, sans marchander, ce que nos pères appelaient de l'eau bénite de cour.

« M. Victor Palmé prétend que les classiques catholiques, dont il veut doter l'enseignement libre, doivent passer avant tout, et qu'il lui faut s'outiller pour lutter avec succès contre M. Jules Ferry, ses adeptes, ses pompes et ses œuvres. Donc, pas d'illusion : mon ouvrage diplomatique ne paraîtra pas encore cette année.

***

« J'ai profité de l'occasion pour visiter l'Hôtel, et j'y ai même rencontré des amis. Je ne parle point du vieux caissier, que je connais depuis fort longtemps et avec lequel, sans savoir pourquoi, je n'ai jamais été en bons termes, mais de collaborateurs de la *Revue des Questions historiques* et de la *Revue du monde catholique*. C'est avec ces derniers que j'ai analysé en détail les diverses parties de l'établissement. On rencontre bien encore quelques peintres par ci, par là; on entend bien aussi quelques coups de marteau et des grincements de rabots, mais tous les livres sont à leur place, tous les commis et garçons de magasin travaillent, écrivent, emballent, servent les clients. On sent l'activité et la vie circuler partout.

« Au premier étage, salon d'honneur, cabinet de la direction où il n'est point facile de pénétrer, bureaux de la comptabilité, de la commission et renseignements. Caisse des titres, dépôt des pierres lithographiques et clichés, etc.

« Au deuxième étage, bureau des sept journaux de la maison, des commandes et souscriptions, de la publicité et propagande catholique.

« Au rez-de-chaussée, installation des caisses, comptoirs de la vente courante, rayons des reliures et des nouveautés, étalage des gros in-folios et des grands ouvrages en cours de publication, compartiment de la mise sous bande et des envois par poste.

« Les sous-sols, qui occupent une étendue de 7,000 mètres carrés, doivent contenir tous les ouvrages en feuille et plusieurs autres services importants; ils m'ont particulièrement séduit par leur aération, leur clarté, leurs élégantes et puissantes arcatures.

« MM. Barthès et Lorwell, grands libraires anglais, qui visitaient l'hôtel en même temps que moi, m'ont dit n'avoir rien vu d'aussi vaste et d'ausi bien entendu. Ils ont exprimé leur admiration à M. Victor Palmé.

***

« J'ai la passion des livres; j'ambitionne une grande bibliothèque ; je suis jaloux du Saint-Père qui possède la bibliothèque vaticane, et la République française me serait antipathique par le seul fait que, malgré les réclamations de tous les érudits, elle n'a pas encore daigné achever notre bibliothèque nationale et la mettre à l'abri de l'incendie.

« Les livres reliés et de grand format m'attirent irrésistiblement, aussi n'ai-je point négligé, en passant devant les grandes éditions des *Acta Sanctorum*, de la *Gallia christiana*, du *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, de *l'Histoire littéraire de la France*, d'admirer et de feuilleter.

« — Ces magnifiques et monumentales publications, me dit un ecclésiastique, comme moi amateur et ami de la maison, seront l'éternel honneur de M. Victor Palmé. Ce sont ses plus louables succès comme éditeur. Il peut dire de ces éditions-là ce que le grand capitaine disait d'Austerlitz et d'Iéna : C'est du granit et la dent de l'envie n'y peut rien.

« La conversation continuant, nous parlâmes de la *Notre-Dame de Lourdes* d'Henri Lasserre. Mon interlocuteur ne se lassait pas de me faire admirer le fini artistique de l'ouvrage. Grâce à lui, j'ai même pu voir les épreuves d'un livre qui, certainement, aura un grand succès lors de sa publication, à la fin de l'année.

« Comme j'admirais, en jetant un dernier coup d'œil dans l'édifice, la grandeur des résultats obtenus par M. Victor Palmé, mon interlocuteur me dit :

« — Avez-vous été en pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes?

« — Certainement, mon Père. J'ai fait un voyage aux Pyrénées et j'ai eu garde de manquer une visite à la basilique.

« — Avez-vous remarqué les richesses du temple?

« — Assurément.

« — Vous savez que ces richesses proviennent des fidèles de toutes les nations chrétiennes. Il en est un peu de même ici. La catholicité tout entière s'adresse à cette librairie et est sa tributaire.

« L'excellent prêtre entra dans beaucoup de détails sur les projets déjà réalisés par M. Victor Palmé et sur ceux qui sont en cours d'exécution.

« — M. Palmé, ajouta-t-il en terminant, pourra tenir à ses co-intéressés un langage analogue à celui du juste : « Seigneur, ton denier m'a « rapporté dix deniers. » Et il aura droit à cette réponse : « C'est bien, « tu es un bon serviteur. »

*
* *

« J'ai quitté à regret l'hôtel de la Société générale de Librairie catholique. Mon interlocuteur m'a communiqué sa confiance en M. Victor Palmé, lequel, en résumé, n'a qu'un tort envers moi, celui de ne pas éditer immédiatement mon ouvrage diplomatique, et, si je n'étais pas homme de lettres, c'est-à-dire si j'avais de l'argent, je demanderais immédiatement des actions de la Société générale de Librairie catholique. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

REVUE LITTÉRAIRE DES NOUVELLES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE, 76, RUE DES SAINTS-PÈRES, DE L'AMI DU CLERGÉ

L'Ami du Clergé cite entre autres ouvrages remarquables de la librairie Palmé une nouvelle HISTOIRE DE L'ÉGLISE, publiée en allemand par S. E. le cardinal *Hergenrœther*, et traduite en français par M. l'abbé P. Bélet. Le premier volume a seul paru jusqu'à présent : il mérite qu'on s'en occupe avant la publication des deux autres, et nous en venons dire un mot à nos lecteurs.

Ce qui est le travail propre de M. l'abbé Bélet ne nous arrêtera pas. Sa traduction se lit assez aisément, malgré quelques faiblesses de grammaire, et surtout bon nombre de noms propres historiques dont l'orthographe en français n'est point la même que chez les Allemands : M. l'abbé Bélet eût dû s'en souvenir. Nous nous arrêtons aux qualités de l'œuvre elle-même.

Ces qualités sont de premier ordre. On a reproché justement à nos voisins d'outre-Rhin d'accumuler les documents, d'être patients et sagaces aux recherches, de sonder toutes les profondeurs de la science, mais de ne savoir point disposer un livre de façon qu'il soit un livre fait. Le cardinal Hergenræther, longtemps professeur à Würtzbourg, brisé aux exigences et aux règles de l'enseignement, distribue le sien dans la plus régulière méthode, et en fait un tout remarquable par les proportions autant que par le fonds. Le caractère dominant de cette *Histoire*, c'est la science. A ce point de vue elle est un monument qui n'a pas, à notre avis, d'égal jusqu'à présent. Professeurs de séminaires ou de facultés, lecteurs studieux et sérieux, étudiants désireux de vraiment savoir, trouveront là, dans un texte substantiel, tout ce que les connaissances anciennes, couronnées des modernes découvertes, offrent d'authentique et d'assuré, non seulement quant aux faits proprement dits de nos annales catholiques, mais quant aux évolutions de la pensée dans les divers milieux de l'humanité, dans les différentes sphères de la philosophie, de l'éloquence, de la critique et de l'érudition. L'éminent auteur ne se borne même pas à analyser ces travaux multiples; il en indique soigneusement, après chaque paragraphe, les sources dans les diverses langues, avec les titres précis des ouvrages, l'éditeur, la date : d'où une encyclopédie de renseignements qui eût à elle seule mérité les honneurs d'un volume.

Celui que nous avons sous les yeux, le premier, se compose d'une longue et belle *introduction*. C'est l'idée, la nature, le but et les moyens de l'histoire ecclésiastique, et même par concomitance, de l'histoire en général parmi

tous les peuples, avec son tableau raisonné de tous les historiens, grecs, syriens, arméniens, latins, français, italiens, réformés, luthériens, catholiques. De là nous passons à la contemplation de l'humanité avant *Jésus-Christ :* étude complète du paganisme sous toutes ses faces, surtout les théâtres, dans tous ses symboles et ses manifestations, et également de toutes les philosophies anciennes, inséparables de la religion. Il y a là un admirable trésor de recherches, qui n'occupe pas moins de 132 pages grand in-8°.

L'histoire proprement dite commence alors, par la *première époque*, intitulée: l'*antiquité chrétienne,* dont la première période s'étend de la fondation de l'Eglise à l'édit libérateur de Constantin : trois siècles. Ce qui concerne la personne et la vie de Notre-Seigneur, les travaux des Apôtres, la lutte contre l'erreur païenne, la propagation du Christianisme dans les diverses contrées du monde, outre une exposition méthodique et très claire, répond à toutes les difficultés imaginées ou exhumées par l'exégèse contemporaine, allemande, romanesque et autres. — Ce sont ensuite les hérésies qui paraissent, le dogme qui s'affermit et s'exprime avec plus de précision, les conciles qui le définissent, les Pères qui l'expliquent et le défendent. — Au troisième chapitre, la constitution, le culte, la vie chrétienne.

La seconde période va jusqu'à la fin du septième siècle, au concile *in Trullo,* avec le même luxe de science, d'ordre, de talent et de vie dans l'auteur.

Que les deux autres volumes ne se fassent point attendre : c'est la prière de quiconque a fermé la dernière page de celui-ci.

Mgr V. Postel, *Semaine religieuse* de Nice, 6 juin 1880.

***

L'union des prières qui s'élèvent de toutes parts en faveur des congrégations persécutées, a inspiré à Paul Féval un grand cri de reconnaissance et d'espoir. Sous ce titre : **Le Glaive des désarmés**, la Société générale de Librairie catholique, publie une brochure populaire à 10 centimes, où l'auteur de : Jésuites ! proteste contre les tyrannies de l'impiété avec sa verve, avec son éloquence accoutumées. Ce *glaive,* à peine dégaîné, disperse déjà ses éclairs jusqu'aux extrémités de la France.

Il est fait les remises exceptionnelles suivantes pour la propagande :

Par douzaine, on en donne 15 exemplaires pour 12.
Par centaine, — 150 — 100.

***

La Franc-Maçonnerie, voila l'ennemi ! par S. Coltat, est aussi une brochure de circonstance, d'une allure très énergique, très vive, qu'il faut faire lire partout. C'est la riposte au mot de Gambetta : le cléricalisme, voila l'ennemi ! riposte où les faits remplacent les phrases et les documents, la déclamation. En voici les chapitres : I. Les vérités fondamentales; II. Conséquences de la chute adamique ; III. Conséquences de la chute au point de vue politique; IV. La Franc-Maçonnerie, ses Agissements, ses Crimes; V. Ce

que les Francs-Maçons ont gâché et voudraient gâcher encore. — *Appendice :* Documents francs-maçonniques.

Brochure in- 18° *de* 106 *pages. Prix :* 25 *centimes.*

MÊMES REMISES QUE POUR LE *Glaive des Désarmés.*

***

Encore un beau et très beau livre dû à la plume de l'auteur de Pierre Olivaint : **Le Livre d'Heures des Jeunes Gens**, par le R. P. Charles CLAIR, paru également ces derniers jours à la Société générale de Librairie catholique.

Ainsi que le titre même l'indique, c'est un ouvrage de piété, destiné par l'auteur à guider la jeunesse dans la sanctification journalière de ses pensées et de ses actes.

Il est précédé d'une vingtaine de chapitres présentant des considérations générales sur la piété, la prière, la méditation, la lecture spirituelle, le lever, le travail, les repas, le sommeil. Puis viennent trois grandes divisions : 1° *La semaine,* où sont indiquées les pratiques religieuses de chaque jour; — 2° *L'année,* ou calendrier rappelant la dévotion principale de chaque mois, les jours de communion, les retraites annuelles, les fêtes chrétiennes; — 3° *Les grandes époques de la vie,* ou mémorial général se rattachant aux actes les plus solennels, comme la cérémonie du baptême, la première communion, le renouvellement des vœux, le choix d'un état, le mariage, l'accomplissement du devoir dans sa profession, la préparation à la mort.

Au point de vue typographique, le LIVRE D'HEURES DES JEUNES GENS, forme un joli volume grand in-32 avec encadrements et têtes de chapitres d'après les dessins artistes du P. Morisseau. Prix : 4 fr.

***

Comme ouvrage de lecture morale et récréative pour les familles honnêtes et les bibliothèques populaires, hâtons-nous de nommer les **Carillons de Noël**, par FULBERT-DUMONTEIL, volume composé de trente ravissantes petites nouvelles dont les titres, et surtout le fonds, s'effacent réciproquement devant leur propre attrait : Le Sabot d'or, la Bannière, une Couronne, le Camail, le Dernier Jouet, un Proscrit, la Veille d'un grand Jour, Clodion Sicard, le Chapelet d'Ivoire, une Perle, la Croix et l'Epée, la Cheminée, le Vent des Mers, la Villa aux Roses, le Paquet de la Vie, Polichinelle facteur, Mériaux à vendre, le petit Cierge, une Nuit de Noël, les Tombeaux de Saint-Denis, les Evangiles du général, un Combat dans les Cendes, la Coiffe blanche, Il n'a pas bougé, les deux Cloches, un Mariage pauvre, le Petit-Fils de Lazare, les Fantômes, la dot de Jeanne, le Père Mouton.

M. Fulbert-Dumonteil, un vrai cygne de la littérature par la délicatesse et la pureté de son style, un ramier par la douceur et la sonorité qui résultent de ses périodes, est ici plus délicieux encore que dans son *Voyage au Pays du bien,* livre qui obtint, l'an dernier, un si légitime et si prompt succès. Puissent ses *Carillons de Noël,* l'obtenir à leur tour et le dépasser !

Les bains d'Europe, guide descriptif et médical des eaux d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique, d'Espagne, de France, d'Italie et de Suisse, par Ad. Joanne et A. le Pileur, deuxième édition revue et complétée. 1 vol. in-18. Hachette et Cᵉ, éditeurs.

Cet ouvrage s'adresse à la fois aux malades et aux médecins. Il apprend aux uns et rappelle aux autres tout ce qu'ils peuvent désirer sur les principales eaux minérales de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Espagne, de la France, de l'Italie et de la Suisse.

Ce guide se divise en deux parties bien distinctes : l'une, géographique et matérielle; l'autre, scientifique et médicale.

Dans la première partie on a réuni les renseignements suivants : distance de Paris, moyen de transport, prix des places, hôtels, indication sommaire du mode de vie et du traitement, des curiosités, des promenades, des excursions aux environs de deux-cent soixante établissements thermaux.

La partie scientifique s'attache surtout à l'exposé des caractères physiques et chimiques des eaux et de leur action physiologique, aux indications thérapeutiques spéciales à chaque station thermale, en résumant, au point de vue des maladies et de leur traitement hydro-minéral, ce qu'enseignent les observateurs les plus autorisés.

Le simple exposé des matières contenues en ce guide indique assez son utilité et les avantages qu'en retireront ceux qui le consulteront.

La mort de Louis XIV, avec introduction par E. Drumont. — Paris, A. Quantin. 1 vol. in-18, avec frontispice d'après Cochin.

Le *Journal de la maladie et de la mort de Louis XIV*, rédigé jour par jour, et, pour ainsi dire, heure par heure, par les sieurs Anthoine, porte-arquebuse et garçons de la chambre du roi, raconte dans leurs moindres détails les derniers moments du Roi-Soleil. Mille circonstances qu'une personne de l'intimité royale a seule pu connaître sont relatées dans ce minutieux récit, qui comble certaines lacunes de l'histoire et éclaircit beaucoup de points restés obscurs. Le manuscrit de ce journal, dont plusieurs copies circulèrent parmi les courtisans, a été acheté par M. Victorien Sardou, et c'est d'après ce manuscrit, qui lui a été obligeamment communiqué, que M. Édouard Drumont vient de publier à la librairie Quantin le *Journal des Anthoine*, en l'accompagnant d'une très intéressante introduction.

Histoire de la Commune, par Adrien Soisy. — Bibliothèque à 25 centimes. 1 vol. in-18.

Au moment où, par l'amnistie plénière, le gouvernement va nous rendre nos « frères » déportés à la Nouvelle Calédonie, la *Société bibliographique* a pensé avec raison qu'il était utile de rappeler les titres de ces grands citoyens à la reconnaissance du pays. Ils ont été un moment nos maîtres, ils le seront peut-être encore demain ; déjà Paris, Lyon, Bordeaux les acclament ; on dirait que la France n'a rien appris et tout oublié. L'*Histoire de la Com-*

mune, de M. Adrien Soisy, est, par le format, par le style et par le prix, ce qui a été écrit de plus intéressant et de plus populaire sur le sinistre gouvernement du 18 mars. On y retrouvera peints d'après nature ces tristes héros de clubs et de barricades que la France repousserait avec horreur si elle les connaissait mieux.

MER ROUGE ET ABYSSINIE, 1 vol. in-18°, par Denis de Rivoyre. Plon et Ce, éditeurs.

Ecrit sur place et au courant de la plume, ce livre est à la fois un aperçu fidèle des mœurs étranges au milieu desquelles s'agite le récit, un tableau pittoresque des pays qui lui servent de cadre et un exposé émouvant des aventures qu'a traversées l'auteur. Sous sa forme anecdotique et sans prétentions scientifiques, mais animé d'un soufle essentiellement patriotique et français, il n'en aborde pas moins, en même temps, des questions d'un ordre plus élevé dont chacun peut suivre avec autant d'intérêt que de profit les intéressants développements. Cette lecture s'adresse à tous.

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES ET LA SOCIÉTÉ, 2 beaux vol. in-8°, par le P. Deschamps, avec une introduction et des notes par M. Claudio Jannet. Oudin frères, éditeurs.

Nous sommes heureux d'annoncer la publication, d'une seconde édition, en deux volumes, de l'important ouvrage de feu le P. Deschamps sur les *Sociétés secrètes*. Notre collaborateur M. Claudio Jannet a complété cet ouvrage et l'a continué jusqu'aux événements actuels. Un juge bien compétent, M. Lucien Brun, après avoir lu ce travail, l'a apprécié ainsi dans une lettre adressée à un ami : « Je n'ai rien lu de plus saisissant et je ne crois pas qu'il y ait en ce moment de livre plus utile. Enfin voilà la lumière, la lumière sur les hommes, sur les choses, sur les événements! Ce livre dit le mot de l'histoire d'hier, et il n'est pas difficile de déchiffrer dans ces pages éloquemment révélatrices l'histoire de demain. »

M. Claudio Jannet dans une intéressante introduction retrace l'organisation actuelle de la franc-maçonnerie et dans un tableau frappant de vérité précise sa double action, comme foyer de propagande des idées radicales et comme noyau des sociétés révolutionnaires. Rien de plus saisissant, nous ne saurions assez recommandé cet ouvrage à nos lecteurs, surtout à une époque où la franc-maçonnerie joue un si grand rôle dans l'action gouvernementale.

LA RÉSISTANCE LÉGALE AUX DÉCRETS DU 29 MARS, par M. de Bellomayre, ancien conseiller d'Etat. Brochure in-12 de 24 pages.

La lumière est faite sur la valeur et l'authenticité des fameuses « lois existantes; » aujourd'hui que nous approchons de la date fixée pour l'application des décrets, il s'agit d'apprendre au pays tout ce que l'on peut et tout ce que l'on doit faire pour organiser la *Résistance légale* à ce coup d'au-

torité ministériel. « Que peut faire le gouvernement contre les libertés publiques? Que doivent faire les particuliers pour défendre les libertés publiques contre l'arbitraire du gouvernement? » Voilà les deux questions auxquelles repond la brochure que nous présentons au public. Par son incontestable compétence, comme par l'éclat de son style, M. de Bellomayre avait plus que personne le droit d'élever la voix et d'indiquer par quels moyens on résiste à l'oppression et comment on en triomphe.

Prix de la brochure, 10 centimes.

La douzaine, 1 franc, *franco*, 1 franc 20. Le cent, 8 francs.

Des projets de désorganisation des Conseils de fabrique, par C. de Baulny, docteur en droit, ancien maître des requêtes au Conseil d'État (1).

Les fonctions de conseiller de fabrique sont bien modestes et il semble difficile d'attirer l'attention du public sur les projets de loi qui menacent des humbles institutions de graves changements dans leur organisation. C'est là précisément la très grande utilité de ce petit opuscule qui démontre combien, en faussant un rouage aussi minime, on apportera d'obstacles et d'embarras au libre exercice du culte et de la charité catholique.

L'auteur se défend d'avoir voulu donner des avis à la commission extra-parlementaire nommée après le dépôt du projet de loi pour étudier la question, commission où l'épiscopat a été représenté; mais il n'a pas cru devoir attendre davantage pour jeter son cri d'alarme et appeler l'attention des catholiques sur des questions qui touchent aux plus grandes et aux plus saintes choses; il croit éviter ainsi de douloureuses surprises.

Etudes sociales et économiques, par Augustin Cochin. 1 vol. in-12. Didier et Ce, éditeurs.

M. Augustin Cochin n'a publié de son vivant aucun ouvrage de longue haleine. On n'a pu recueillir après sa mort qui a été, il est vrai, prématurée, que quelques études parues dans des revues ou des écrits de circonstance trouvés dans ses papiers. C'est avec des fragments de cette nature qu'on a pu constituer le présent volume. Le lien qui en forme l'unité se trouve dans l'affinité des sujets qui tous se rapportent à la science économique ou sociale. D'ailleurs, le titre des chapitres en indique l'objet. Les voici : la condition des ouvriers français; la réforme sociale en France; les sociétés coopératives; les institutions de prévoyance; la manufacture de glaces de Saint-Gobain.

M. Cochin, en sa qualité d'administrateur de la compagnie d'Orléans et de la manufacture de glaces de Saint-Gobain, avait eu l'occasion d'étudier de près et d'une façon pratique diverses questions ouvrières. Il avait apporté à ces études ses qualités habituelles où le sérieux se mêlait à beaucoup de brillant et où la générosité du cœur s'alliait à la finesse de l'esprit. Son livre est agréable à lire, mais tout en louant la forme, nous devons mettre le lecteur en garde contre certaines doctrines. M. Cochin était catholique et sa foi lui a, nous le reconnaissons, parfois inspiré de bonnes actions et de

(1) Un vol. grand in-18 (collection des questions du jour XIV). Victor Palmé, Paris. — Prix : 60 centimes; par la poste, 70 centimes; 12 exemplaires, 6 fr.; *franco* 7 fr.; le cent, 35 fr.; le port en sus.

beaux discours, mais il était absolument dominé par les illusions libérales, et il n'est presque aucun de ses écrits qui n'en porte la trace. Cette particularité qui a rendu sa mémoire si chère à ce qui reste des ancieus catholiques libéraux, nous oblige à mettre de fortes restrictions à l'éloge que nous voudrions faire de l'écrivain élégant et de l'homme spirituel et aimable. M. le duc de Broglie a placé une notice biographique et littéraire sur M. Cochin, en tête de ce volume.

HAMLET, tragédie en cinq actes par William Shakespeare, traduite en prose et en vers avec une préface et un commentaire critique et explicatif, par Théodore Reinach, texte révisé en regard. 1 vol. in-12, Hachette et Cᵉ, éditeurs.

Hamlet a été la création favorite de Shakespeare. Il y est revenu à plusieurs reprises, il l'a remaniée, corrigée, agrandie. C'est son œuvre la plus personnelle, sinon son chef-d'œuvre. On peut dire qu'il y a mis son âme. La postérité, qui ne confirme pas souvent le jugement des poètes sur leurs ouvrages, a fait une exception sur celui-ci. C'est sans doute ce qui nous explique la prédilection marquée de M. Théodore Reinach, qui a écrit les quelques lignes qu'on vient de lire, pour la tragédie du grand poète, ce qui l'a décidé à nous en donner, avec texte en regard et nombreuses notes, une excellente traduction, moitié en vers, moitié en prose, suivant que l'original s'y prêtait plus ou moins.

PENSÉES DE M. NECKER sur l'importance des opinions ou croyances religieuses en matière politique, par C. P. S. de Bar.

Ces pensées sont extraites de l'ouvrage assez rare de Necker, *De l'importance des opinions religieuses,* imprimé à Londres en 1788. L'expression en est d'ordinaire sèche et emphatique; ces vertus protestantes, gourmées et primées, donnent l'idée de fruits conservés dans du vinaigre. Néanmoins ces extraits ne manquent ni d'intérêt, ni d'à-propos; comme le dit avec raison l'auteur de ce travail, ces pensées semblent avoir été écrites de notre temps et pour notre temps. Necker était vraiment prophète, quand il écrivait en 1788 : « Si le lien salutaire des idées religieuses était à jamais rompu, on ne tarderait pas à voir s'ébranler toutes les parties de l'architecture sociale, et la main du gouvernement ne pourrait plus soutenir ce vaste et chancelant édifice »; quand il soutenait que la religion seule était capable de faire supporter l'inégalité des conditions aux classes laborieuses. Autrement, les travailleurs pourraient dire : « nous trouvions des idées de dédommagements et de compensations, quand les idées de vertus, de soumission et de sacrifice se liaient à une croyance religieuse; quand nous croyions rendre compte de nos actions à un Être suprême... Mais si les bornes rapprochées de la vie fixent l'étroite enceinte où tous nos intérêts doivent se renfermer, quel respect devons-nous à ceux que la nature a formés nos égaux... Ils n'ont imaginé les lois de la justice que pour être des usurpateurs plus tranquilles, » etc. C'est précisément la thèse que devait développer si éloquemment, soixante ans plus tard, M. L. Veuillot, dans

l'*Esclave Vindex*. — En résumé, l'ouvrage de Necker est consacré, d'un bout à l'autre, au développement de cette pensée, que tous les événements de notre histoire depuis 1789 ont trop bien justifié : *rien, dans la société, ne peut remplacer la religion.*

LE COUVENT DE MARIENBERG, récit du treizième siècle, traduit de l'allemand, par Jules Gourdault. 1 vol. in-12. Hachette et Cᵉ éditeurs.

Le récit qui fait le fond de ce roman historique se passe en grande partie dans l'antique cloître de Marienberg. Le cadre de l'action est à peu près le même que celui *de la Fille au vautour*, autre récit des Alpes tyroliennes dû au même auteur, mais le drame est tout différent, tant par le caractère des personnages que par la date des faits. Il nous reporte en plein treizième siècle, au temps de la féodalité, et nous donne une idée exacte de cette époque de foi trop peu connue et trop souvent dénigrée par l'esprit systématique de parti qui aveugle certains historiens et dont le traducteur même du couvent de Marienberg subit parfois les funestes influences. Témoins les quelques lignes qui terminent l'avant-propos qui précède ce livre. Le portrait qu'il nous trace de la vie monastiqne de cette époque ne saurait être pris au sérieux. C'est un portrait fantaisiste tracé en haine des moines et qui, par conséquent, doit être regardé comme suspect et empreint d'exagération.

E, CHARLES.

LEÇONS DE CHIMIE ÉLÉMENTAIRE APPLIQUÉE AUX ARTS INDUSTRIELS, par M. J. Girardin. 6ᵉ édition augmentée d'un supplément, 6 volumes in-8°, librairie G. Masson, boulevard Saint-Germain, 120.

Loin de nous l'idée d'entreprendre l'analyse et l'éloge de cet ouvrage, qui a déjà formé plusieurs générations de professeurs, d'élèves et d'industriels, ouvrage qui a tant contribué à la diffusion de la chimie. Rappelons seulement que c'est avant tout un livre pratique, dans lequel on trouvera l'histoire chimique de chaque corps simple et de ses composés, suivie de leurs applications. Deux volumes sont consacrés à la chimie minérale, métaux et métalloïdes, trois à la chimie organique, l'un de ceux-ci contient les principes immédiats et les industries qui s'y rattachent, matières alimentaires et boissons fermentées, un autre les matières textiles et tinctoriales, le dernier enfin les matières animales et fonctions organiques. Pour mettre son ouvrage à la hauteur des nouvelles découvertes actuelles, l'auteur y a joint un *supplément* où il relate tous les faits scientifiques ou industriels qui se sont produits depuis 1876. Signalons-y entre autres choses capitales, la liquéfaction des gaz, les matières colorantes du vin, les matières colorantes artificielles, les nouveaux procédés métallurgiques, etc., etc.

Dans cet ouvrage dont la première édition était dédiée « *aux ouvriers de Rouen* », tout est resté simple, pratique, en harmonie avec l'intelligence de ceux auxquels il était destiné. Nous pouvons assurer qu'il contient sur beaucoup de points, mais surtout sur les matières tinctoriales et textiles, des renseignements qu'on trouverait difficilement ailleurs.

Traité de chimie générale, comprenant les principales applications de la chimie aux sciences biologiques et aux arts industriels, par Paul Schutzenberger, professeur au Collège de France. L'ouvrage comprendra environ cinq volumes in-8°. Le tome II vient de paraître. Librairie Hachette et Cᵉ.

M. P. Schutzenberger continue rapidement son œuvre. Il y a à peine six mois que paraissait le tome premier du *Traité de Chimie générale* et voilà que nous possédons déjà le tome deux. Cet ouvrage est destiné à faire époque; il aura dans notre temps l'influence et l'importance qu'ont eues autrefois les Traités de chimie de Berzélius et de Thénard. C'est qu'en effet l'auteur n'a eu en vue que la chimie telle qu'elle existe aujourd'hui dans la science, sans se préoccuper en rien de ces programmes minutieux qui mènent sûrement à un examen ou à une école, mais qui auront toujours le grave tort de ne faire envisager les questions scientifiques que par leur petit côté. On sait trop par expérience que, pour le plus grand nombre des élèves, il n'y a rien en dehors des programmes destinés, on le croirait, à arrêter l'essor de l'intelligence qui s'imagine volontiers qu'il n'y a rien au delà.

M. P. Schutzenberger a fait un traité où iront puiser tous ceux qui ont quelque goût pour la chimie, cette science aux progrès si rapides et aux découvertes si étonnantes. Ils sont, en effet, assurés d'y trouver tout ce que l'on sait actuellement comme progrès, procédés et nouveaux appareils. L'auteur a adopté la notation atomique dont les résultats sont basés sur l'expérimentation et qui est tout à fait indépendante de l'idée des atomes, imaginée autrefois par les philosophes de la Grèce, et qui implique une discontinuité dans la matière. Cette idée des atomes, quoique professée dans beaucoup d'écoles, commence cependant à perdre du terrain au fur et à mesure que progresse l'hypothèse de la matière continue, cette terrible rivale qui finira probablement par la terrasser.

Le tome premier contient l'histoire des corps simples, métaux et métalloïdes, envisagés isolément, indépendamment de leur action les uns sur les autres. Dans le tome deux, l'auteur aborde l'histoire des combinaisons des corps entre eux. Il débute par celles de l'hydrogène avec les différents métalloïdes, chlore, brome, iode, carbone, etc. Les nombreux composés du carbone avec l'hydrogène l'amènent à traiter de plusieurs carbones d'hydrogène qui trouvaient généralement place dans la chimie dite *organique*. Viennent ensuite les composés oxygénés, sulfurés, phosphorés, etc., en un mot, tous les composés que les métalloïdes peuvent former en réagissant les uns sur les autres. Signalons tout spécialement le chapitre relatif à la combustion, c'est-à-dire aux diverses combinaisons de l'oxygène. On y trouvera un ensemble de détails et un luxe de figures qui rendent cette question particulièrement intéressante, car il est bon de faire observer que la forme sous laquelle ce livre est conçu n'en rend la lecture ni ennuyeuse, ni rebutante, comme on se l'imagine à tort chaque fois qu'il s'agit d'une œuvre vraiment scientifique.

Dʳ Tison.

Le Directeur-Gérant : Victor PALMÉ.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

TABLE DES MATIÈRES

DU VIIe VOLUME DE LA TROISIÈME SÉRIE

N° 37. — 15 AVRIL 1880.

Pages.

I. Le livre du Pasteur et l'Église romaine, par l'abbé **Duchesne**. . 5
II. Les noirs chez eux (suite), par Pierre **Bouche**. . 29
III. Les Origines du Christianisme d'après M. Duruy, par l'abbé **Rambouillet**. 41
IV. La jeune victime (suite), par Hippolyte **Audeval**. 61
V. Les frontières de la France par A. de **Neuilly**. . 74
VI. Sainte Claire d'Assise, par Clarisse **Bader**. . . 85
VII. Chronique parisienne, par Daniel **Bernard**. . . 95
VIII. Mélanges. Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais, par le baron de **Girardot**.
IX. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. . . . . .
X. Bulletin bibliographique, par E. **Charles**. . .

N° 38. — 30 AVRIL 1880.

Pages.

I. La lutte pour la liberté d'enseignement, par Edmond **Demolins**. . . 129
II. Les noirs chez eux (fin), par Pierre **Bouche**. . 146
III. Sainte Claire d'Assise (fin), par Clarisse Bader. . 173
IV. La jeune victime (suite), par Hippolyte **Audeval**. 192
V. Bulletin de l'enseignement supérieur, par Léonce de la **Rallaye**. 211
VI. Demain! 229
VII. Peut-on dissoudre les congrégations religieuses non autorisées? . . . 242
VIII. Memento chronologique, par Ch. de **Beaulieu**. 245
IX. Bulletin bibliographique, par E. **Charles** et Dr **Tison**. 252

N° 39. — 15 MAI 1880.

I. L'Eglise et l'Etat, par A. **Tilloy**. 257
II. Les ruines de la monarchie

Pages.

française, par Alban de **Marquié**. 277
III. Du schisme, de l'hérésie en France et des Eglises françaises, à propos de M. Ch. Loyson, ex-père Hyacinthe, par Adolphe de **Chapouillet**. . . 298
IV. La Jeune victime (suite), par Hippolyte **Audeval**. 319
V. Chronique scientifique, par le Dr **Tison**. . . 339
VI. Chronique parisienne, par Daniel **Bernard**. . . 358
VII. Aïda, par Delphin **Balleyguier**. 368
VIII. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 371
IX. Bulletin bibliographique, par E. **Charles** et Dr **Tison**. 377

N° 40. — 31 MAI 1880.

I. Le glaive des désarmés, par Paul **Féval**. . . 385
II. Les ruines de la monarchie (fin), par Alban **de Marquié**. 405
III. Les femmes de Charlemagne, par **Reinhard de Liechty**. 420
IV. La Jeune victime (fin), par Hippolyte **Audeval**. . 431
V. Le Salon de 1880, par Eugène **Loudun**. . . . 451
VI. Bulletin de l'enseignement supérieur catholique, par L. de la **Rallaye**. 468
VII. Deux morts illustres : le R. P. Caussette et le Cardinal Pie, par ***. . . 487
VIII. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 499
IX. Bulletin bibliographique, par E. **Charles** et Dr **Tison**. 505

N° 41. — 15 JUIN 1880.

I. Les Héros de la science, par Ernest **Hello** . . 509
II. L'Eglise et l'Etat (suite), par A. **Tilloy**. . . . 522
III. Un drame de village, par d'**Urville**. 540
IV. L'Egypte et le Pentateuque, par l'abbé **Laurent de Saint-Aignan**. . 556
V. Visite à Ben-Acknoun, par Robert de **Casse**. . . 576
VI. Le Salon de 1880 (fin), par Eugène **Loudun**. . . 587
VII. Chronique parisienne, par Daniel **Bernard**. . . 608
VIII. Mélanges. — I. Les Epopées françaises. . . 619
II. La lettre et l'esprit des Evangiles de tous les dimanches, par l'abbé **Dedoue**. 621
IX. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 625
X. Bulletin bibliographique, par E. **Charles**, Dr **Tison**. 630

N° 42. — 30 JUIN 1880.

I. L'orthodoxie du livre du pasteur d'Hermas, par l'abbé **Rambouillet**. . 637
II. Morale et catéchisme révolutionnaire, par Eusèbe **Cléante**. . . . 653

Pages.

III. Un drame de village (fin), par G.-F. d'**Urville**. . 669

IV. L'Eglise et l'Etat (suite), par A. **Tilloy**. . . . 686

V. Les cachots de la Bastille, par A, **Posson**. . . . 698

VI. Chronique scientifique, par le Dr **Tison**. . . . 709

VII. Des peines dont sont menacés les membres des communautés religieuses non autorisées, à l'aide des prétendues lois existantes, par Paul **Besson**. . . . 731

VIII. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 741

IX. Bulletin bibliographique, par E. **Charles**, Dr **Tison**. 750

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES[1]

A

Agenda du Chimiste, 128.
Aïda, par Delphin **Balleyguier**, 368.
Ancienne (l') *Rome, sa grandeur et sa décadence*, par M. le général Favé, 255.
Année scientifique et industrielle, par Louis Figuier, 128.
Annuaire pour l'an 1880, 384.
Audeval (Hippolyte). La jeune victime, 5, 192, 319, 431.

B

Bader (Clarisse), Sainte Claire d'Assise, 85, 173.
Bains (les) d'Europe, par Joanne, 507.
Balleyguier (Delphin), Aïda, 368.
Beaulieu (Charles de). Memento chronologique, 113, 245, 371, 499, 625 et 741.
Bernard (Daniel). Chronique parisienne, 95, 358, 608.
Besson (Paul). Des peines dont sont menacés les membres des communautés religieuses non autorisées, à l'aide des prétendues lois existantes, 731.
Bouche (Pierre). Les Noirs chez eux, 29, 146.
Bucheron (le) *de Longchaumois*, par L. de B., 378.
Bulletin bibliographique, par E. **Charles**, et le Dr **Tison**, 119, 252, 377, 504, 630, et 750.
Bulletin de l'enseignement supérieur catholique, par Léonce de la **Rallaye**, 211, 468.

C

Cachots (les) de la Bastille, par A. **Posson**, 698.
Casse (Robert de). Une visite à Ben-Acknoun, 576.
Chantenay (les), par André Barbes, 377.
Chapouillet (Adolphe de). Du schisme et de l'hérésie en France, 298.
Charles (E.). Bulletin bibliographique, 119, 252, 377, 505, 630 et 750.
Chronique parisienne, par Daniel **Bernard**, 95, 358, 608.
Chronique scientifique, par le Dr **Tison**, 339 et 709.
Cléante (Eusèbe). Morale et catéchisme révolutionnaires, 653.
Colombe (la) *du Tabernacle*, par le R. P. Kinane, 255.
Communeux (les); par Bertall, 127.
Correspondance de M. le comte de Chambord, 505.

D

Dedoue (l'abbé). *L'esprit des Evangiles*, de tous les dimanches, par l'abbé Daumas, 621.
Demain, par ***, 229.
Demolins (Edmond). La lutte pour la liberté de l'enseignement, 129.
Deux morts illustres : le R. P. Caussette et le Cardinal Pie, par ***, 487.
Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du neuvième au quinzième siècle, par Frédéric Godefroy, 380.

(1) Les noms des rédacteurs dont les travaux ont paru dans ce volume de la *Revue du Monde catholique* sont écrits en majuscules; les autres noms sont en caractères ordinaires ainsi que les titres des articles; les titres des ouvrages cités ou examinés sont en caractères italiques ; les chiffres indiquent les pages.

Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire, 631.
Dictionnaire des professions, par E. Charton, 506.
Drame (un) de village, par **d'Urville**, 540 et 669.
Duchesne (l'abbé). Le livre du Pasteur et l'Église romaine, 5.

E

Eglise (l') et l'Etat, par A. Tilloy, 257, 522 et 686.
Egypte (l') et le Pentateuque, par l'abbé **Laurent de Saint-Aignan**, 556.
Esquisse (l') *d'une théologie du cœur*, par l'abbé Félix Lenoir, 254, 256.
Epopées (les) *françaises*, 619.
Etudes sur le combat, par le colonel Ardant du Pic, 254.

F

Femmes (les) de Charlemagne, par Reinhard de Liechty, 634.
Fêtes (les) *de la sainte Vierge*, 420.
Féval (Paul). Le glaive des désarmés, 385.
Fleur (une) *tous les soirs à Marie par une mère de famille*, 254.
Frontières (les) de la France, par A. **de Neuilly**, 74.

G

Geographie de Strabon, traduit par Amédée Tardieu, 123.
Girardot (baron de). Mélanges. Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais, 104.
Glaive (le) des Désarmés, par Paul **Féval**, 385.
Guide de l'élève et du praticien dans les travaux pratiques de micrographie, par H. Beauregard et V. Galippes, 633.

H

Hello (Ernest). Les Héros de la science, 509.
Héros (les) de la science, par Ernest **Hello**, 509.
Histoire universelle de l'Eglise catholique, par Rohrbacher, 381.
Histoire de la Vendée, par l'abbé Deniau, 126.
Homme (*l'*), *sa nature, son âme, ses facultés et sa fin d'après saint Thomas*, par Mgr de la Bouillerie, 636.

I

Idéal (*un*) *réalisé*, par Léon Gautier, 252.
Intentions (*les*) *eucharistiques*, 634.
Itinéraire de l'Espagne et du Portugal, par Germon de Lavigne, 380.

J

Jésuites (*les*) *et l'obscurantisme*, par Vindex, 377.
Jeune victime (la), par Hippolyte **Audeval**, 5, 192, 319, 431.

L

Laurent de Saint-Aignan (l'abbé). L'Egypte et le Pentateuque, 556.
Libres propos d'un touriste, par H. Villard, 124.
Ligue (*la*) *de l'enseignement*, par Jean de Moussac, 379.
Le livre du Pasteur et l'Eglise romaine, par l'abbé **Duchesne**, 5.
Loudun (Eugène). Le Salon de 1880, 451 et 587.
Lutte (la) pour la liberté d'enseignement, par **Demolins**, 129.

M

Manrèze du prêtre, par le R. P. Caussette, 636.
Marquié (Alban de). Les ruines de la monarchie française, 277 et 405.
Mélanges, 106, 619.
Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**, 113, 245, 371, 499, 625 et 741.
Mes prisons, par Silvio Pellico, 125.
Morale et catéchisme révolutionnaires, par Eusèbe **Cléante**, 653.

N

Neuilly (A. de). Les frontières de la France, 74.
Noirs (Les) chez eux, par l'abbé Pierre **Bouche**, 29 et 146.
Nouveau manuel pratique des conseils de fabrique, 383.

O

Origines (les) du Christianisme, d'après M. Duruy, par l'abbé **Rambouillet**, 41.
Orthodoxie (l') du livre du *Pasteur* d'Hermas, par l'abbé **Rambouillet**, 637.
Œuvres de saint François de Sales, 635.

P

Papiers inédits du duc de Saint-Simon, 378.
Paré (Ambroise), par Eugène Muller, 379.
Pas de divorce, par Paul Féval, 119.
Peines (des) dont sont menacés les membres des communautés religieuses non autorisées, à l'aide des prétendues lois existantes, par Paul **Besson**, 731.
Petite encyclopédie populaire, par Amédée Guillemin, 256.
Peut-on dissoudre une congrégation non autorisée? 242.
Posson (A). Les cachots de la Bastille, 698.
Programme (un) conservateur, 120.
Promenades archéologiques, par Gaston Boissier, 384.

Q

Quinze ans de révolution, 632.

R

Rallaye (Léonce de la). Bulletin de l'enseignement supérieur catholique, 211, 468.
Rambouillet (l'abbé). Les Origines du Christianisme, d'après M. Duruy, 41.
L'orthodoxie du livre du *Pasteur* d'Hermas, 637.
Reinhard de Liechty. Les femmes de Charlemagne, 420.
Renaissance (la) en France, par Léon Palustre, 505.
Rosa Trévern, par Maryan, 253.
Ruines (les) de la monarchie française, par Alban **de Marquié**, 277 et 405.

S

Sainte Claire d'Assise, par Clarisse **Bader**, 85 et 173.
Salon (le), en 1880, par Eugène **Loudun**, 451 et 587.
Schisme (du) et de *l'hérésie* en France, par Adolphe **de Chapouillet**, 289.
Sylneuve Solcen, 126.

T

Tilloy. L'Eglise et l'Etat, 257, 522 et 686.
Tison (le dr). Bulletin bibliographique, 119, 252, 377, 505, 630 et 750. — Chronique scientifique, 379 et 709.
Traité général de botanique, par MM. Le Maout et J. de Caisne, 508.
Très (le) Saint Sacrement, études sur l'Eucharistie, 630.
Trésor de la vie spirituelle, 253.

U

Urville (d'). Un drame de village, 540 et 669.

V

Visite (une) à Ben Acknoun, par Robert **de Casse**. 576.
Visite (une) à l'hôtel de la Société générale de Librairie catholique, 747.
Walter Scott illustré, 632.

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 3.

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 102082275